This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1151

Per. 23/23 e 11/35.1-2

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

ANNÉE 1867. — PREMIER SEMESTRE.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

NANTES, IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

LE GÉNIE DE LA BRETAGNE.*

Il semble quelque peu téméraire de venir, après tant d'autres, parler de nos Bretons d'Armorique. Mais si le pays qu'ils habitent est de jour en jour plus visité ; si les poèmes de Brizeux, les œuvres d'Émile Souvestre, et tel ou tel précis historique ont révélé au plus grand nombre des lecteurs les mœurs, les croyances légendaires et le passé de la Bretagne, les savants travaux de M. de la Villemarqué, et même sa belle et célèbre traduction du *Barzaz-Breiz*, sont loin d'être dans toutes les mains. On connaît quelques-unes des superstitions ou des coutumes de la race armoricaine plutôt qu'on n'en connaît le *génie* vraiment puissant et original.

Or, étudier le génie d'une race, c'est rechercher le caractère propre de cette race dans les manifestations multiples de son activité. C'est le rechercher dans l'histoire comme dans la légende, dans la

* Nous allions rendre compte de la nouvelle édition corrigée des *Chants populaires de la Bretagne* (la 6e) que la librairie Didier (Paris, quai des Augustins, 35) vient de publier en un seul volume compacte, quand nous avons reçu cette étude de M. Félix Frank, où l'éloquent et judicieux conférencier de la rue Scribe a si bien caractérisé le *Génie breton* d'après les diverses publications de M. Hersart de la Villemarqué. Elle fera certainement encore plus de plaisir à nos lecteurs qu'aux auditeurs parisiens près desquels elle a eu pourtant un véritable succès. (Voir la *Revue des Cours littéraires*, novembre 1866.)

langue, dans la tradition, dans la poésie ; et quand il s'agit d'une race comme celle-ci, attachée obstinément au culte des aïeux et aux souvenirs du passé, c'est dans la poésie que ce génie éclate avec le plus de force. La poésie est l'écho de toutes ses aspirations, de toutes ses énergies, de tous ses amours et de toutes ses haines. Voilà pourquoi il importe de mettre en lumière, comme l'expression la plus complète de l'âme et de l'esprit du Breton, le génie poétique vivant et frémissant encore dans ces chants populaires transmis pieusement de bouche en bouche jusqu'à nous, recueillis et publiés sous le nom de *Barzaz-Breiz*, dont le sens littéral est : *Histoire poétique de la Bretagne.* Dans les œuvres des anciens bardes et dans les grandes légendes nationales ou religieuses du moyen âge, on peut saisir aussi la nature intime de ce petit peuple enfermé dans l'orgueil de ses traditions et de ses rêves, comme en un cercle magique. Mais c'est surtout au *Barzaz-Breiz* que je prétends demander le secret du génie breton, aux poésies naïves sorties du fond même, et comme des entrailles de la race : création spontanée d'un art qni s'ignore en arrivant parfois au sublime. Ou plutôt, supposez que je sois allé cueillir, de la lande aux prairies, bruyère, fleurs d'or, reine des prés, fougère, houblon sauvage, feuilles de chêne d'un vert sombre ; que j'en aie fait un bouquet et que je l'apporte ici, tout ruisselant de rosée. Ce bouquet vivace, le voici, avec ses franches et rustiques odeurs, et je vous dis simplement : Voulez-vous que nous le respirions ensemble ?

Ce vers d'Alfred de Musset s'applique admirablement aux fils de la Bretagne :

> Ils sucent un sein dur, mère, tes nourrissons !

Mais, comme l'enfant du Tyrol, le Breton aime d'une âme passionnée sa rude patrie, et ce n'est pas en vain que Brizeux s'écrie :

> « Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique !
>
> .....
>
> Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
> O terre de granit recouverte de chênes ! »

Avec ses îles, ses rochers, ses caps, ses échancrures sans

nombre; avec les petits fleuves et les ravins qui la coupent, les montagnes qui s'y ramifient; avec son dur sol de granit, la presqu'île d'Armorique, aujourd'hui Bretagne française, termine l'Europe continentale au nord-ouest et s'avance comme un coin dans l'océan Atlantique. De longues dunes bouleversées par les vents, des bruyères sauvages, des marais inextricables, des forêts vierges, et çà et là des champs de pierres druidiques : telle était jadis la Bretagne. La main de l'homme dut lui enlever peu à peu une partie de son aspect triste et âpre. Mais la civilisation agit lentement dans ce pays que la nature avait séparé des contrées voisines par des caractères si tranchés. Aussi garde-t-il encore de nos jours, dans les régions qui portent le nom de Basse-Bretagne, dans le Finistère notamment, un cachet de rude et austère poésie. Outre les facultés qui tiennent au sang, aux origines de la race, c'est là ce qui peut nous donner la raison de certaines tendances de l'esprit breton. Il est triste, ou du moins grave et mélancolique, comme la grande mer qui l'environne : « Bois au milieu, mer alentour, » disait Brizeux de sa contrée natale. Cet esprit ressemble au granit qui se dresse de toutes parts sous forme de *menhirs* et de *dolmens;* rien ne l'entame, s'il ne veut pas être entamé : constance dans le bien ou dans le mal, volonté de haine ou d'amour, tout est chez lui comme le roc. Dans les brumes de l'Océan, il semble puiser ce goût du surnaturel, cette croyance aux fées et aux fantômes, dont ses légendes sont peuplées. Toute la religion des druides ne s'est pas retirée de lui; il en retient de nos jours bien des souvenirs confus : le christianisme est venu baptiser, plutôt que détruire ses vieilles superstitions.

Toutefois, ne croyez pas que le Breton ne soit accessible qu'aux sentiments d'une indépendance farouche. Ne croyez pas que la fierté allant jusqu'au dédain, le courage et l'obstination allant jusqu'au dévoûment le plus sublime ou jusqu'aux plus implacables résolutions; que la gravité dégénérant en sombre tristesse, ou les rêves étranges d'une imagination amie du merveilleux, expliquent toute la nature du Breton. L'âme de ce peuple est tendre par certains côtés, autant qu'elle est forte par d'autres; rarement gaie, il est vrai, elle sait se montrer douce, affectueuse, pleine d'une

grâce ingénue et charmante. Elle sait, au nom de la patrie, de la famille, pleurer ou s'attendrir, dire les joies du foyer ou le mal du pays; puis, sourire et chanter le renouveau, la jeunesse, avec autant de suavité pénétrante qu'elle met ailleurs de mâle énergie. C'est que la Bretagne, si sévère au premier aspect et si hérissée, possède autre chose que des rochers et des landes incultes. Frais vallons, ravissantes prairies entre lesquelles s'enfuient vers la mer les petits fleuves bordés de saules et d'oseraies; chemins creux s'enfonçant dans les terres et dominés de chaque côté par des arbres qui les recouvrent d'un feuillage épais, des mois de printemps aux mois d'automne; cantons riants et fleuris, qui forment un contraste frappant avec la nudité des territoires d'alentour; oasis de verdure enfin, paradis oubliés dans un coin, et que l'étranger ignore, où il semble qu'on voudrait borner sa vie pour toujours, tant la paix y est délicieuse et profonde..... voilà ce qu'on trouve en Bretagne! Et comme dans le pays, il existe dans le caractère breton de soudaines éclaircies, des échappées d'une grâce indicible. Écoutez le poète de *Marie* :

« Il est dans nos cantons, ô ma chère Bretagne!
Plus d'un terrain fangeux, plus d'une âpre montagne :
Là, de tristes landiers comme nés au hasard,
Où l'on voit à midi se glisser le lézard;
Puis un silence lourd, fatigant, monotone,
Nul oiseau dont la voix vous charme et vous étonne,
Mais le grillon qui court de buisson en buisson,
Et toujours nous poursuit du bruit de sa chanson;
Dans nos cantons aussi, lointaines, isolées,
Il est de claires eaux et de fraîches vallées,
Et d'épaisses forêts, et des bosquets de buis,
Où le gibier craintif trouve de sûrs réduits.
.....
En Armorique enfin, de Tréguier jusqu'à Vannes,
Il est dans nos cantons de jeunes paysannes,
Habitantes des bois ou bien du bord des mers,
Toutes belles; leurs dents sont blanches, leurs yeux clairs,
Et dans leurs vêtements variés et bizarres
Respirent je ne sais quelles grâces barbares..... »

La Bretagne *bretonnante* se divise en quatre *cantons* ou pays

correspondant aux anciens évêchés de Tréguier, de Léon, de Quimper et de Vannes, et comprenant chacun un dialecte et un genre de population bien distincts. Les dialectes de l'idiome breton sont au nombre de quatre ; aux variétés de langage s'ajoutent des variétés de mœurs et de costumes. Le pays de Tréguier, Lannion, Guingamp, etc., fait aujourd'hui partie du département des Côtes-du-Nord ; par leur bonhomie, leur insouciance et leur mine avenante, les habitants de Tréguier ont mérité le surnom d'Allemands de la Basse-Bretagne. — Dans le pays de Léon, qui forme le nord du Finistère, se trouvent Morlaix, Saint-Pol, Roscoff, Brest, ville toute moderne, vraie colonie française au fond de la Bretagne. Grand et majestueux, le Léonard, avec sa figure longue, sa parole lente, son regard calme, ses habits noirs flottants ornés d'une ceinture rouge, représente admirablement la race dans sa beauté imposante. Les femmes de Léon, d'habitude vêtues de noir et de blanc, portent le deuil bleu de ciel. Dans l'île de Batz, les femmes, malgré les travaux de la terre que leur abandonnent les hommes, tous marins, sont restées fortes et belles. Les mœurs patriarcales des îles contrastent avec la sauvagerie qui subsiste chez les populations côtières, depuis Roscoff jusqu'au pays de Cornouailles. Des vallées fertiles, des bois, une fraîche végétation, puis la mer qui mugit contre les récifs, et de prodigieux entassements de rochers : tel est ce pays de Léon dans sa poésie grandiose. — La Cornouailles comprend le surplus du Finistère. Les montagnes d'Arez la séparent du Léonnais et du pays de Tréguier ; les montagnes Noires ou Menez-Dhu s'y enfoncent et la divisent en deux régions. La Cornouailles du Nord, où l'on remarque Châteaulin, Carhaix, la presqu'île de Crozon, la baie de Douarnenez, est un pays aride, au sol dur, qui se termine par la pointe du Raz. L'aspect de ces côtes désolées se retrouve encore dans la baie d'Audierne et dans les rochers de Penmarc'h, qui bordent la Cornouailles du sud : mais si vous avancez dans l'intérieur de cette région, dans le pays de Quimper, de Plougastel, de Rosporden et de Quimperlé, alors vous rencontrez cette végétation riante, ces bois touffus, ces vallons verts et ces petits fleuves que j'ai montrés s'enfuyant doucement vers la mer : l'Odet, le Laïta, le Scorf, l'Ellé, chantés par

Brizeux. Regardez l'homme des côtes, taciturne et méfiant, le montagnard qui ne se fatigue ni de parler ni d'agir, le paysan éveillé de Quimperlé et de Pontaven aux gais moulins : « en Cornouailles, dit un Breton, autant d'usages, de types et de costumes que de paroisses. » — Le canton de Vannes embrasse presque tout le Morbihan ; là, Hennebon, Lorient, Vannes, Quiberon, arrêtent le voyageur. Les femmes de ce canton ne sont pas renommées pour leur beauté, excepté celles d'Auray et des îles ; mais les hommes avec leurs figures énergiques, leur rude caractère, leurs vêtements larges et de couleurs sombres, ont de la majesté au milieu de leurs champs de pierres et de leurs bois hantés par des esprits qu'ils défendent comme au temps des druides.

En dehors de ces quatre cantons, la langue bretonne n'est guère parlée, et les mœurs celtiques ont peu de force. Dans le pays de Nantes, cependant, il faut citer quelques endroits : Pornic, Guérande, le bourg de Batz, qui sont demeurés fidèles au génie de la race ; dans Nantes même, l'antique idiome n'est pas mort. L'esprit breton peut exister ailleurs encore sans doute. Au-delà des limites de la Basse-Bretagne, les souvenirs et les monuments ne manquent pas, non plus que les hommes bien trempés. Le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, chef-d'œuvre de Michel Columb, le *tailleur d'images*, parle assez haut dans Nantes du génie populaire. Comme Guérande, Vitré, la ville des États, possède une église au flanc de laquelle est suspendue une des rares chaires extérieures qui existent. Saint-Malo, battu par les vagues, rappelle, avec Surcouf, Duguay-Trouin et tant de braves marins, Châteaubriand et Lamennais, ces esprits nés pour la lutte. La forêt de Brocéliande, célèbre dans les romans de chevalerie, s'élevait dans l'ancien évêché de Saint-Malo. Enfin, le Mont-Saint-Michel, cet énorme rocher se dressant vers le ciel avec son audacieuse et élégante abbaye, quoique normand de par l'usage, est-il autre chose qu'un bloc de granit formidable détaché du massif armoricain ? Le Couësnon, qui le sépare de la province de Bretagne, coulait jadis entre lui et la Normandie ; et de là ce dicton du pays, plein de rancune et de reproches :

« Le Couësnon, par sa folie,
A mis le *Mont* en Normandie. »

Mais c'est dans la Bretagne *bretonnante* qu'abondent les souvenirs et les monuments de toute sorte, parmi des populations dont l'originalité n'est pas vaincue, bien qu'entamée de plus en plus. Les manoirs, les tours féodales, les églises et les chapelles, semblent y évoquer tout un monde historique et légendaire : — de la tour d'Elven et du château de Josselin, dans le Morbihan, au vieux château de Budic, au-dessus de Châteaulin, et aux ruines de Carhaix en Cornouailles ; — de Saint-Gildas de Rhuys, où lutta Abailard, et de Sainte-Anne d'Auray, au chef-d'œuvre gothique du pays de Lesneven : Notre-Dame de Folgoat ; — de la croix sculptée de Plougastel, au portail de Landévennek, la première abbaye de Bretagne, au magnifique calvaire de Saint-Thégonnek et au *kreisker* de Saint-Pol de Léon, dépassant la cathédrale de plus de trois cents pieds avec sa flèche de granit ! Du fond des siècles engloutis, la légende primitive surgit et traverse toute cette contrée ; les pierres de Toull-Inguet en Cornouailles, celles du vaste champ de Carnac, au pays de Vannes, et mille autres, ont retenu les fantômes de ces âges lointains. Les îles enveloppées de brume, où les druides avaient des colléges : l'île de Sein, Ouessant, l'île de Batz ont conservé d'eux comme une empreinte mystérieuse. Et si le marin qui voit la baie des Trépassés et la pointe du Raz, se sent troublé par une sorte de crainte religieuse ; le paysan, coiffé de son grand chapeau et vêtu des braies nationales, errant parmi les bois qui vont rejoindre les restes de la forêt enchantée de Brocéliande, croit voir revenir l'ombre prophétique de Merlin.

Ainsi, dans cette diversité que j'ai seulement indiquée, l'unité du caractère breton ne se dément pas ; avec la mémoire du passé, partout il garde le même esprit général. Les pieds dans la bruyère de sa lande sauvage, tourné vers cette mer qu'il aime d'un invincible amour, il aspire avec force la brise qui lui fouette le visage, et avec cette brise vivifiante il aspire aussi, de toutes les forces de son âme, la passion indomptable de la liberté.

Que seront les chants d'un tel peuple ? On doit maintenant le pressentir : l'expression naïve, gracieuse ou véhémente, mais tou-

jours originale, d'un peuple de poètes. Quelques-uns viennent de loin, de très-loin, et dans les plus récents on ressaisit si bien l'antique nature, qu'ils paraissent, malgré les différences de sujets et d'époques, former comme un tout continu, vibrant au souffle du même génie. L'obstination bretonne explique assez comment ces poèmes ont pu se conserver intacts par la tradition orale. Les poèmes d'Homère n'ont-ils pas circulé de la sorte par toute la Grèce, longtemps avant d'être fixés par écrit? Tous les Bretons sont nés rhapsodes.

Le *Barzaz-Breiz* est le recueil des plus beaux chants populaires de l'Armorique, rassemblés par les soins de M. de la Villemarqué et traduits par lui en français, avec une introduction et des notes fort curieuses. Traduits ensuite en anglais, en allemand et en suédois, on peut dire qu'ils ont fait le tour de l'Europe. Les ressemblances qu'ils offrent avec certaines ballades des pays scandinaves, de l'Allemagne ou même avec certains chants de la Grèce moderne, ne pouvaient manquer d'être aperçues ; tel est, toutefois, leur caractère propre, qu'il s'accuse tout d'abord et s'empare très-vivement de l'esprit du lecteur. Des répétitions et des formes particulières, l'absence fréquente de transitions, une allure et une coupe dramatiques encore plus que lyriques, les imaginations les plus hardies imprégnées du plus vif sentiment de réalité qui fut jamais, et l'instinct poétique affectant la personnalité la plus entière, même en songe..... tout le caractère breton est là. Il éclate dans ces poésies avec la spontanéité de la nature, dont elles sont l'expression directe ; car elles tirent une partie de leur force et de leur charme de ce qu'elles sont presque toujours contemporaines des choses rapportées par elles. Le peuple, en effet, ne remonte guère tout exprès en arrière pour chanter ce qui eut lieu jadis ; il chante ce qui l'entoure et ce qui le touche, ce qui frappe sa vue ou son imagination dans le moment. Il conserve les vieux chants avec respect, avec amour : il ne connaît pas l'art de forger des vers nouveaux sur des pensers anciens. Aussi, bien souvent, les chants populaires fixent-ils par une circonstance, un détail quelconque, la saison, l'année, jusqu'au jour où fut composé le poème, en souvenir de tel ou tel fait. Le poète breton suit donc les mouvements de la vie, la

pensée jaillissante, les émotions de l'âme et le désordre qu'elles entraînent, comme ils s'échappent vivants de la réalité ! C'est ainsi qu'une fête, un deuil, une assemblée, les dispositions des assistants, et plus d'une fois leur concours, fournissent le milieu et les éléments du poème, témoin ce fragment d'un chant pris dans le *Barzaz-Breiz :*

SECOND MEUNIER.

« Ce chant a été composé la veille de la fête de la Vierge, après souper.

» Il a été composé par douze hommes dansant sur le tertre de la chapelle.

» Trois font le métier de chercher des chiffons ; sept sèment le seigle ; deux le moulent menu.

» Et voilà faite, voilà faite, ô peuple, et voilà faite, voilà faite la chanson ! »

Dans ces dernières paroles, ne sent-on pas comme un souffle d'antiquité, et ce refrain ne descend-il pas des âges primitifs? Interrogez l'enfance des autres peuples ; elle vous répondra par des signes analogues. La poésie lyrique des Grecs n'est-elle point issue d'une sorte de danse rhythmée par des paroles plus ou moins expressives et retombant en mesure ? Ces chœurs fameux, qui ont laissé leur trace dans la poésie dramatique des anciens, n'ont-ils pas eu de semblables origines? Ces mouvements de strophes et d'antistrophes qui animaient les odes de Pindare ne retraçaient-ils pas tous ces mouvements naturels ?

Portées par des airs connus de chacun, enfant ou vieillard, les paroles des *sônes* et des *gwerz* bretons vont de foyer en foyer, de bourgade en bourgade, rendre la vie aux choses défuntes ou raviver l'âme des choses présentes. Dans leur gravité ou dans leur douceur plaintive, ces mélodies ont je ne sais quoi de simple et de primordial qui va au cœur. Comme les mélodies populaires du pays de Galles, elles font rêver aux vieux airs d'église ; seulement, l'amour y met sa note jeune et tendre, et la voix du pâtre sa note rustique, d'un charme indéfinissable. Le *gwerz* est la ballade historique ou dramatique ; il est brusque, heurté, et suit tous les élans, toutes les secousses de l'action qui franchit l'obstacle et se précipite, hale-

» Peu importe ce qui arrivera : ce qui doit être sera.

» Il faut que tous meurent trois fois, avant de se reposer enfin. ».

Ce qui le chagrine tant, c'est de n'être pas vengé ; mais il le sera bientôt. L'étranger, qu'il représente sous la figure d'un « sanglier », succombera sous les coups du Breton, du noble « cheval de mer » dont l'image brille aux yeux du barde :

« Il est aussi blanc que la neige brillante ; il porte au front des cornes d'argent.

» L'eau bouillonne sous lui, au feu du tonnerre de ses naseaux.

» Des chevaux marins l'entourent, aussi pressés que l'herbe au bord d'un étang.

» — Tiens bon ! tiens bon ! cheval de mer ; frappe-le à la tête, frappe fort, frappe !

» Les pieds nus glissent dans le sang ! Plus fort encore, frappe donc ! plus fort encore !

» Je vois le sang comme un ruisseau ! Frappe fort ! frappe donc ! plus fort encore !

» Je vois le sang lui monter au genou ! je vois le sang comme une mare.

» Plus fort encore ! frappe donc ! plus fort encore ! tu te reposeras demain. »

La fin est épouvantable :

« Comme j'étais doucement endormi dans ma froide tombe, j'entendis l'aigle appeler au milieu de la nuit.

» Il appelait ses aiglons et tous les oiseaux du ciel.

» Et il leur disait en les appelant : — Levez-vous vite sur vos deux ailes.

» Ce n'est pas de la chair pourrie de chiens ou de brebis ; c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut !

» Vieux corbeau de mer, écoute ; dis-moi : que tiens-tu là ?

» — Je tiens la tête du chef d'armée ; je veux avoir ses deux yeux rouges.

» Je lui arrache les yeux parce qu'il a arraché les tiens.

» — Et toi, renard, dis-moi, que tiens-tu là ?

» — Je tiens son cœur, qui était aussi faux que le mien...

» — Et toi, dis-moi, crapaud, que fais-tu là, au coin de sa bouche ?

» — Moi, je me suis mis ici pour attendre son âme au passage.

» Elle demeurera en moi tant que je vivrai, en punition du crime qu'il a commis

» Contre le barde qui n'habite plus entre Roch-Allaz et Porz-Gwenn. »

Cela est barbare, mais superbe! Cette impérieuse fierté, qui nous apparaît là sans frein, va nous saisir sous une autre forme, dans le *Tribut de Noménoë*, explosion de l'héroïsme national qui brise le joug de l'étranger, dans le *Faucon*, chant de douleur et de révolte du pauvre peuple foulé aux pieds, et dans la *Mort de Pontcalec*, où c'est la hauteur morale de l'inspiration qui l'emporte.

Jamais plus admirablement que dans le *Tribut de Noménoë* et dans le *Faucon*, l'âme vigoureuse de la race bretonne ne s'est affirmée par des cris de passion audacieux et sublimes. Qu'on en juge par quelques extraits.

« L'herbe d'or est fauchée; il a bruiné tout à coup.
» — Bataille! —
» Il bruine, disait le grand chef de famille, du sommet des montagnes d'Arez;
» Il bruine depuis trois semaines, de plus en plus, du côté du pays des Franks,
» Si bien que je ne puis en aucune façon voir mon fils revenir vers moi.
» Bon marchand, qui cours le pays, sais-tu des nouvelles de mon fils Karo? »

Le fils du vieux chef était allé porter à Rennes le tribut de la Bretagne. Voici la réponse du marchand :

« Quand on est allé peser l'argent, il manquait trois livres sur cent;
» Et l'intendant a dit : — Ta tête, vassal, fera le poids.
» Et, tirant son épée, il a coupé la tête de votre fils.
» Puis il l'a prise par les cheveux, et il l'a jetée dans la balance. »

Le chef de famille, désespéré, va, suivi de sa parenté, demander justice au chef suprême Noménoë. Il le rencontre s'en revenant de la chasse :

« — Bonjour! bonjour à vous, honnêtes montagnards; à vous d'abord, grand chef de famille;
» Qu'y a-t-il de nouveau? que voulez-vous de moi?
» — Nous venons savoir de vous s'il est une justice; s'il est un Dieu au ciel et un chef en Bretagne.
» — Il est un Dieu au ciel, je le crois, et un chef en Bretagne si je puis.

» — Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut chasse le Frank,
» Chasse le Frank, défend son pays, et le venge et le vengera!
» Il vengera vivants et morts, et moi, et Karo, mon enfant... »

Il raconte en pleurant le meurtre infâme, et Noménoë jure de *laver la plaie du pays.*

« Noménoë a fait ce que ne fera jamais plus aucun chef:
» Il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est.
» — Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville.
» C'est Noménoë qui est ici avec des chariots pleins d'argent. »

Il ne veut rien entendre avant que le tribut soit pesé.

« Le premier sac qu'on apporta (et il était bien ficelé),
» Le premier sac qu'on apporta, on y trouva le poids,
» Le second sac qu'on apporta, on y trouva le poids de même,
» Le troisième sac que l'on pesa : — Ohé! ohé! le poids n'y est pas! »

L'intendant s'efforce de dénouer les liens du sac. Mais Noménoë :

« Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée.
» A peine il achevait ces mots, que son épée sortait du fourreau,
» Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux,
» Et qu'elle coupait chair et nerfs et une des chaines de la balance de plus.
» La tête tomba dans le bassin, et le poids y fut bien aussi,
» Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin!
» Il fuit! il fuit! portez des torches; courons vite après lui!
» — Portez des torches, vous ferez bien; la nuit est noire et le chemin glacé,
» Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre;
» Vos chaussures de cuir bleu doré; quant à vos balances, vous ne les userez plus,
» Vous n'userez plus vos balances d'or en pesant les pierres des Bretons.
» — Bataille! — »

On sait que Noménoë délivra effectivement ses compatriotes de la domination des Franks en 841, sous le règne de Charles le Chauve. La légende de ce tribut, payé en pierres et en sang, est

digne de l'histoire. Ce morceau, vraiment épique, n'est-il pas d'une beauté hors ligne? Mais n'applaudirons-nous qu'au mérite de cette poésie vaillante et irritée? Le sentiment qu'elle exprime, ce sentiment de liberté invincible, sachons le saluer partout dès qu'il se montre, même dans sa forme sauvage, parce qu'il est juste, parce qu'il tient aux fibres les plus intimes et les plus fortes du cœur de l'homme! C'est lui qui fait la virilité de nos âmes! Et quand il est menacé, blessé, outragé, il pousse encore le vieux cri de Noménoë : — *Bataille!* Pour la justice méconnue, pour la liberté qui n'est pas, et jusqu'au jour où elles triompheront, bataille! Non pas seulement bataille du fer contre le fer, mais bataille d'idées, bataille de livres, batailles de paroles, dans tous les temps et dans tous les pays, au nom de la civilisation qui n'est, dans sa pure essence, dans sa vitalité supérieure, que l'expansion même de la conscience humaine!

Le *Faucon* nous reporte au début du XIe siècle, époque où une redoutable insurrection populaire répondit, en Bretagne, aux provocations imprudentes de la veuve du duc Geoffroi Ier, sœur de Richard de Normandie, qui, ignorante des mœurs du pays, prétendait y implanter le servage. Une pauvre femme, dont le faucon de Geoffroi avait étranglé la poule, sa dernière ressource, avait tué ce prince d'un coup de pierre, dans un accès de désespoir subit:

« Le faucon a étranglé la poule, la paysanne a tué le comte, le comte tué, on a opprimé le peuple, le pauvre peuple, comme une bête brute.

» Le peuple a été opprimé, le pays a été foulé par des envahisseurs étrangers, par des envahisseurs des pays gaulois, que la douairière a appelés comme la vache le taureau.

» Le pays grevé, une révolte a éclaté; les jeunes se sont levés, levés se sont les vieux; par suite de la mort d'une poule et d'un faucon, la Bretagne est en feu, et en sang et en deuil. »

La veille de la Saint-Jean, au sommet des montagnes Noires, les paysans, réunis autour du feu de joie, s'excitent au combat contre les exacteurs :

« — Avant le jour, ils auront querelle et bataille! Nous le jurons par la mer et la foudre! nous le jurons par la lune et les astres! Nous le jurons par le ciel et la terre! »

N'est-ce pas la voix des aïeux qui jure pour eux en ces termes?

« Et Kado de prendre un tison, et chacun d'en prendre un comme lui : — En route, enfants, en route maintenant! et vite à Guerrande !

» Sa femme marchait à ses côtés, au premier rang, portant un croc sur l'épaule droite, et elle chantait en marchant : — « Alerte ! alerte ! » mes enfants !

» Ce n'est pas pour aller demander leur pain que j'ai mis au monde » mes trente fils; ce n'est point pour porter du bois de chauffage, oh ! ni » des pierres de taille non plus !

» Ce n'est pas pour porter des fardeaux comme des bêtes de somme que » leur mère les a enfantés; ce n'est pas pour piler la lande verte, pour » piler la lande rude avec leurs pieds nus.

» Ce n'est pas aussi pour nourrir des chevaux, des chiens de chasse » et des oiseaux carnassiers; c'est pour tuer les oppresseurs que j'ai » enfanté mes fils, moi! »

Je ne crois pas que l'éloquence de la douleur exaspérée, qui regimbe contre l'aiguillon, puisse jamais trouver une expression plus terrible et plus navrante!

« Et ils allaient d'un feu à l'autre, en suivant la chaîne des montagnes :

» Alerte! alerte! *boud! boud! iou! iou!* Au feu, au feu, les valets du fisc ! »

Ces exclamations, qui reproduisent dans le chant le son de la corne des pâtres, ont ici un accent lugubre. On va brûler les *valets du fisc* dans leur fort. Le tableau de l'incendie est d'une affreuse réalité. On voit cette flamme si ardente, « si folle que les fourches de fer y fondaient »,

« Que les agents du fisc hurlaient de rage en la nuit comme des loups tombés dans la fosse, et que le lendemain, quand le soleil parut, ils étaient tous en cendre. »

Osons le dire, en vantant l'effroyable beauté de cet hymne de désespoir, ce n'est pas le cri de la haine impitoyable et perverse, on aurait tort de s'y méprendre. Ce cri de révolte, il est sorti des entrailles de l'humanité souffrante; il signifie détresse, angoisse, douleur! Oui, c'est par-dessus tout le cri de la douleur atroce, intolérable, infinie, qui se venge, il est vrai, mais qui est indignée d'avoir à se venger. Tâchons de revoir en imagination ces temps d'horreur où la torture sociale n'avait pas de limites. Alors nous

comprendrons ces éruptions de colère violente et insensée! Nous plaindrons ce peuple immense de souffreteux, de misérables de toute race, dont les peines ont trop longtemps semblé ne compter pour rien dans l'histoire officielle des nations, et dont les sueurs, les larmes et le sang ont arrosé la terre depuis des milliers d'années, pour nous conquérir tous les biens de la civilisation! Et ne sentirons-nous pas que nous sommes par le cœur les contemporains de la justice et de la conscience outragées dans tous les siècles? Le cri de révolte sauvage enfin ne sera-t-il pas absous pour le cri d'angoisse qui l'explique et le couvre?

Mais quittons ces noirs tableaux traversés de lueurs sinistres. La *Mort de Pontcalec* nous offre des traits d'un autre genre, bien que tout aussi incisifs. Le jeune marquis de Pontcalec, décapité à Nantes pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare avec une partie de la noblesse bretonne, fut regretté du peuple qui chanta en lui un défenseur de ses franchises abolies :

« Il aimait les Bretons, car il était né d'eux;
» Toi qui l'as trahi, sois maudit! sois maudit! Toi qui l'as trahi, sois maudit! »

Qu'importe ici la cause, au surplus, dès que l'âme est droite et croit se sacrifier pour l'honneur et la justice! Les sentiments qui s'exhalent de ce poème ont un parfum de sincérité et de dignité touchante qui commande le respect :

« Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a dénoncé;
» Un paysan ne l'eût pas trahi, quand on lui eût offert cinq cents écus. »

Puis ceci :

« Comme il passait près de Berné, arriva une bande d'enfants :
» — Bonjour, bonjour, monsieur le marquis : nous allons au bourg, au catéchisme.
» — Adieu, mes bons petits enfants, je ne vous verrai plus jamais!
» — Et où allez-vous donc, seigneur? Est-ce que vous ne reviendrez pas bientôt?
» Je n'en sais rien, Dieu seul le sait : pauvres petits! je suis en danger.

» Il eût voulu les caresser, mais ses mains étaient enchaînées.

» Dur eût été le cœur qui ne se fût pas ému; les dragons eux-mêmes pleuraient.

» Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leurs poitrines. »

Et ceci encore :

« Quand il arriva à Nantes, il fut jugé et condamné,

» Condamné, non pas par ses pairs, mais par des gens tombés de derrière les carrosses.

» Ils demandèrent à Pontcalec : — Seigneur marquis, qu'avez-vous fait?

» — Mon devoir; faites votre métier! »

Le chant se termine par le retour de la malédiction appelée sur le traître.

La poésie bretonne, je l'ai déjà dit, n'est pas toute dans ces élans de colère, de ressentiment, de fierté ulcérée, dans ces phrases tendues, où chaque vers frémit comme une flèche qui va partir de l'arc pour frapper l'ennemi qui lui sert de but. Dans plus d'un chant populaire, comme la *Fête de juin*, la *Chanson de l'aire neuve*, l'*Appel des pâtres*, les *Hirondelles*, on trouvera la grâce de la jeunesse unie aux grâces de la nature, aux plus doux aromes du printemps, aux plus radieuses féeries de l'été.

Le chant de la *Fête de juin* est une sorte d'églogue, un débat d'amour entre le jeune garçon et la jeune fille, qui furent le patron et la patronne de la dernière fête, et qu'interrompt ainsi le patron de la fête présente :

« Les fleurs se sont ouvertes aujourd'hui dans les prés, et les cœurs des jeunes gens aussi, en tous les coins du monde.

» Voici que les aubépines fleurissent et répandent une agréable odeur, et que les petits oiseaux s'accouplent.

» Venez avec moi, douce belle, vous promener dans les bois; nous entendrons le vent frémir dans les feuilles,

» Et l'eau du ruisseau murmurer entre les petits cailloux, et les oiseaux chanter gaiement à la cime des arbres. »

La chanson d'*Aire neuve* n'est pas moins jolie. C'est une vraie fête rustique, à laquelle tout le monde concourt par des jeux, par

la danse et la lutte, avec mille joyeux élans et selon certains rites naïfs, que cette assemblée de paysans invités pour aplanir l'*aire* devenue rugueuse.

Écoutons le jeune garçon qui chante :

« Mon cœur bondissait d'entendre les sonneurs sonner ;
» Alors je vis danser une jeune fille. Elle était aussi éveillée qu'une tourterelle ;
» Ses yeux brillaient comme des gouttes de rosée sur une fleur d'épine blanche, à l'aurore,
» Et ils étaient bleus comme la fleur du lin ; ses dents aussi belles que des pierres fines..... »

Fut-il jamais portrait plus frais ?

« Comme nous dansions, je pressai sa petite main blanche ;
» Et elle de sourire, de sourire aussi doucement qu'un ange du paradis ;
» Et moi de lui sourire ; et je n'aime plus qu'elle. »

Que de délicatesse dans cette simplicité ! Tout est pur, forme et pensée. Je veux citer entièrement l'*Appel des pâtres*. C'est un bijou rare :

« Dimanche matin, en me levant, en allant conduire mes vaches dans les champs, j'entendis ma douce chanter, et je la reconnus à sa voix ; j'entendis ma douce chanter, chanter gaiement sur la montagne, et moi de faire une chanson pour chanter avec elle aussi.

» — La première fois que j'ai vu la petite Marguerite, ma gentille amie, elle faisait ses premières pâques dans l'église de la paroisse, dans l'église de Fouesnant, avec les enfants de son âge : elle avait douze ans alors, et j'avais douze ans aussi.

» Comme la fleur jaune du genêt, ou comme une petite églantine, comme une églantine au milieu d'un buisson de lande, ma belle brillait parmi eux ; pendant tout le temps de la messe, je ne fis que la regarder ; plus je la regardais, plus elle me plaisait !

» J'ai dans le courtil de ma mère un pommier chargé de fruits, à ses pieds un gazon vert et un bosquet à l'entour ; quand viendra ma douce belle, ma plus aimée, pour me voir, nous irons, ma douce et moi, nous mettre à l'ombre dessous.

» La pomme la plus rouge, je la cueillerai pour elle, et je lui ferai un bouquet où je mettrai un souci, fleur que j'aime ; un souci flétri, car je suis bien affligé, car je n'ai point encore eu d'elle un seul baiser d'amour sincère.

» — Taisez-vous, ne chantez plus, mon ami, taisez-vous bien vite ; les gens qui vont à la messe nous écoutent dans la vallée. Une autre fois, quand nous viendrons à la lande, et que nous serons tous deux seuls, un petit baiser d'amour sincère je vous donnerai....., un ou deux. »

Il faut citer au moins le début de cette ravissante chanson des *Hirondelles*, que murmure une jeune paysanne :

« Il y a un petit sentier qui conduit du manoir à mon village,
» Un sentier blanc sur le bord duquel on trouve un buisson d'aubépine,
» Chargé de fleurs qui plaisent au fils du seigneur du manoir.
» Je voudrais être fleur d'aubépine, qu'il me cueillît de sa main blanche,
» Qu'il me cueillît de sa petite main blanche, plus blanche que la fleur d'aubépine.
» Je voudrais être fleur d'aubépine, pour qu'il me plaçât sur son cœur. »

FÉLIX FRANK.

(La suite au prochain numéro.)

IL N'EST PIRE SOURD

QUE CELUI QUI NE VEUT PAS ENTENDRE.

PROVERBE.

La scène se passe dans une maison de campagne, en Bretagne. — Le théâtre représente un salon, ouvrant sur un jardin anglais, avec portes latérales; un piano à gauche.

Personnages :

M. DE KERYVON, veuf, propriétaire.
ISABELLE DE KERYVON, sa fille, 19 ans.
CHARLOTTE DE KERYVON, sa nièce, 20 ans.
GASTON DE LONGCHAMP, jeune homme de 25 ans.
HENRY DE VALANGES, ami de Gaston, habitant de Paris.
M. REMY, avocat de Paris.
FANNY, femme de chambre.
PICARD, valet de pied.

SCÈNE I.

FANNY, *époussetant les meubles du salon.* — En voilà d'une rencontre! Dire que partout où j'irai, je ne pourrai pas tourner la tête sans apercevoir ce diable de Picard ! — Nous sommes nés dans le même village, à une demi-lieue de Brives-la-Gaillarde, presque le même jour, porte à porte. Il y a cinq ans, nous avons émigré ensemble à Paris, dans la même patache. J'ai servi, tantôt dans la Chaussée-d'Antin, tantôt au faubourg Saint-Germain, une fois même au Marais, rue des Singes, et partout où je suis allée, au premier, au second étage, dans les mansardes, je n'ai pu faire dix pas dans la rue, et souvent même ouvrir la fenêtre, sans aper-

cevoir Picard ! — Picard groom, valet de pied, cocher, toujours avec un nouvel uniforme, mais.... toujours fidèle. Enfin, je suis ici depuis six mois, au fond de la Bretagne, à cent lieues de Picard; je le croyais du moins, et voilà-t-il pas que, hier, en sortant de l'église avec ces demoiselles, au moment où je venais de monter sur le siége et où la voiture descendait le village au grand trot, j'aperçois... qui?... Picard ! Picard lui-même ; mais ficelé,... il faut voir ! — Culotte de daim, bottes à retroussis, cravate et gants blancs. C'était bien lui. Je le reconnaîtrais d'une lieue. D'ailleurs, il sortait d'un cabaret. Et puis, il m'a fait un petit signe de tête, comme pour me dire : « Je suis pas perdu. » Oh ! non, tu ne te perdras pas, toi, va. Tu es comme les chiens qu'on voudrait égarer et qui reviennent toujours par instinct. Au reste, j'ai pris des informations ;... M. Picard est, m'a-t-on dit, valet de pied en faveur chez ce milord anglais, grand chasseur, qui, depuis quelques jours, est venu habiter le château du Quilio, à une demi-lieue d'ici, et dont la meute, hier soir, a tellement effrayé le cheval de Mlle Isabelle, qu'elle a failli... (*Elle tourne la tête et aperçoit Picard derrière elle.*)

SCÈNE II.

FANNY, PICARD.

FANNY. — Ah ! ça, me marcheras-tu toujours sur les talons? Tu es imperdable, Picard.

PICARD, *affectant de parler français comme un Anglais.* — Vo vo trompez, Fannay, moi pas être Picarde.

FANNY. — Qu'est-ce que c'est que cette farce là ? Picard n'est pas ton nom ? A qui le dis-tu ?

PICARD. — Moi, être Anglais et m'appeler John.

FANNY. — Et depuis quand ?

PICARD. — Je suis été en Angleterre, et là m'être fait faire Anglais.

FANNY. — A d'autres,... farceur ! un fameux Anglais, natif de Brives-la-Gaillarde !

PICARD. — C'est comme ça.

FANNY. — On dit que les Anglais boivent pas mal ; sous ce rapport, tu auras été bien vite au fait de ton métier d'Anglais.

PICARD, *reprenant son langage naturel.* — Oh ! pour cela, ma chère Fanny, tu as raison, et je me sens même beaucoup plus Anglais en France qu'en Angleterre.

FANNY. — Pourquoi donc ?

PICARD. — Parce que le vin y est moins cher.

FANNY. — Allons, je vois que tu n'as pas changé... Mais que viens-tu faire ici ? Parle.

PICARD. — Puisqu'il n'y a pas moyen de te tromper, je te dirai, en deux mots, que, depuis que je ne t'ai vue, je suis entré, durant mes voyages, au service de milord Foxhunter, grand, riche et excellent seigneur anglais. Je jouis de la confiance entière de milord, qui ne peut se passer de moi. Je suis son valet de pied, son interprète, car il ne sait pas un mot de français, l'intendant de ses chasses et le porteur de ses messages, son ambassadeur.

FANNY. — Et c'est à ce dernier titre que tu te présentes ici ?

PICARD. — Justement, tu devines.

FANNY. — Tu viens, sans doute, presenter à monsieur et à mademoiselle de Keryvon les excuses de milord.... Comment as-tu dit ?

PICARD. — Foxhunter.

FANNY. — De milord Fasse un tour, dont les chiens ont fait hier un joli tour, en se jetant dans les jambes du cheval si paisible de Mlle Isabelle, et en l'effarouchant de manière à mettre la vie de mademoiselle en danger.

PICARD. — Je puis te raconter comment cela s'est passé ; j'étais là. Les chiens chassaient un chevreuil, je venais de sonner un bien-aller...

FANNY. — Tu sonnes donc maintenant des bien-aller ?... Tu dois avoir grand soif après !

PICARD. — Laisse-moi donc dire. Tout allait bien. Je suivais, monté sur Random, un des meilleurs chevaux de nos écuries...

FANNY. — Nos écuries.... fat !

PICARD. — Lorsque j'aperçois les chiens prendre la plaine. L'animal avait débuché. Au même instant, je les vois traverser la route qui longe le bois, chassant à vue et donnant à pleine gorge. Dans

ce moment, ta maîtresse, Mlle de Keryvon, suivait seule la route qui côtoie la forêt, chevauchant sur un petit poney qui semblait bien doux et bien tranquille. Tout à coup sa monture, effrayée par la meute, dresse les oreilles, se cabre, et, ma foi,... je ne sais ce qui serait arrivé, si milord, accourant à fond de train, ne se fût jeté à terre et, saisissant les rênes du poney, n'eût mis fin au danger et à l'effroi de Mlle de Keryvon. — Quant au reste, c'était moi que cela regardait, en qualité d'interprète. Je devinai que milord n'avait jamais eu plus grand besoin de moi, et je m'empressai d'adresser ses excuses à ta maîtresse.

FANNY. — Ah ! c'est toi qui as fait le discours?... Alors, je comprends pourquoi Mlle Isabelle ne peut pas raconter sans rire....

PICARD. — Sans rire? Mlle de Keryvon a ri dans le moment, mais j'ai bien deviné pourquoi. C'était pour rassurer milord, qui était devenu tout pâle de frayeur.

FANNY. — Tu arranges cela à ta façon... Enfin, tu viens, je le vois, savoir des nouvelles de mademoiselle, au nom de ton milord, lui présenter de nouvelles excuses, et faire, sans doute aussi, un nouveau discours?

PICARD. — Tout juste. Mais quel bonheur de nous retrouver, et avec la certitude de passer notre automne si près l'un de l'autre ! Car milord a loué château et chasse pour six mois.

FANNY. — Je ne doute pas qu'on ne te voie souvent, plus souvent qu'on ne voudrait.

PICARD. — Tu ne dis pas ce que tu penses.

FANNY. — Je parie même que ton milord sera installé ici avant peu. Tout le monde sait que M. de Keryvon raffole des Anglais, surtout depuis le voyage qu'il a fait l'année dernière à Londres, pour y voir la grande exposition. Ne disait-il pas ce matin, pendant le déjeûner, à Mlle Isabelle que sa mésaventure d'hier n'avait d'autre cause que sa propre imprudence et qu'elle eût bien mieux fait de rester à la maison... Le voilà tout préparé à admirer ton milord, mais d'une admiration muette, à moins toutefois que tu ne lui serves aussi d'interprète; mais prépare toi : voici mademoiselle Isabelle et sa cousine.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, Mlles ISABELLE ET CHARLOTTE.

Picard s'approche, le chapeau à la main.

ISABELLE. — Je crois vous reconnaître pour appartenir à monsieur.... Quel est le nom de votre maître?

PICARD. — Milord Foxhunter.

ISABELLE. — Foxhunter.

PICARD. — Je viens, mademoiselle, de la part de mon maître, milord Foxhunter, m'informer... hum, hum... de l'état de votre santé, et vous... hum, hum... renouveler... (*Il se tourne vers Fanny, comme pour lui demander son approbation.*)

ISABELLE. — Bien, bien... Vous direz à M. Foxhunter que j'en ai été quitte pour un moment de frayeur et que je le remercie du soin qu'il a pris de vous envoyer ici. Vous ajouterez que je ne dirigerai plus mes promenades de manière à rencontrer sa meute.

PICARD. — Oh! ne craignez rien, mademoiselle, milord m'a déjà recommandé de suivre les chiens de plus près et de les rompre, aussitôt que l'on vous apercevra.

ISABELLE. — Ce serait un trop grand sacrifice pour un chasseur, et je ne saurais l'accepter. — Fanny, conduisez monsieur...

FANNY. — Son nom est Picard, mademoiselle; nous sommes du même pays et de vieilles connaissances.

ISABELLE. — Ah! eh bien, conduisez monsieur Picard à l'office, et faites en sorte qu'il s'y rafraîchisse.

FANNY. — Il n'est pas homme à refuser. (*Picard salue et sort avec Fanny.*)

SCÈNE IV.

ISABELLE ET CHARLOTTE.

Elles s'asseyent et se mettent à travailler.

CHARLOTTE. — Il suffit de te regarder, ma bonne Isabelle, pour être rassuré sur ta santé. Ta promenade d'hier, malgré ses encombres, a donné à ton regard et à tes traits un éclat et une viva-

cité qui font plaisir à voir. Je t'aime toujours, mais bien plus encore, quand tu es gaie et bien portante comme aujourd'hui.

ISABELLE. — Comment ne le serait-on pas par une belle journée comme celle-ci ? Je me suis réveillée de bonne heure, ce matin.....

CHARLOTTE. — Oh ! je t'ai bien entendue,... mes yeux ne sauraient rester fermés, quand les tiens s'ouvrent.

ISABELLE. — J'avais peur cependant de te réveiller. Je suis allée à la fenêtre, je l'ai ouverte doucement. Quel magnifique spectacle ! Le soleil se levait pur et radieux au-dessus de la forêt du Quilio. Ses rayons en doraient les cimes, et puis, en deçà, de longues ombres se projetaient dans la plaine couverte de vapeurs azurées et bornée par la rivière avec ses méandres argentés. Plus près, le clocher du village, entouré de son épais massif d'ormeaux. Enfin, à quelques pas, les acacias du parc couverts de fleurs blanches et roses, dont la brise du matin m'apportait les senteurs embaumées et si pénétrantes, que j'ai recommencé aujourd'hui à vivre par l'ivresse... Oh ! tiens, il y a des jours où l'on respire, comme si l'on buvait à longs traits... Aussi, je me suis mise à chanter...

CHARLOTTE. — Je t'ai bien entendue et je pourrais répéter ta chanson. (*Elle fredonne.*) Je devinais tes pensées et je partageais tes sensations; puis, en te voyant si matinale et si heureuse, j'ai songé avec bonheur à notre amitié, amitié de sœurs et jusqu'ici aussi longue que notre vie, car mon oncle me prit tout enfant, orpheline, et il nous mit dans les bras l'une de l'autre.

ISABELLE. — Je pense que ce fut dans tes bras qu'il me plaça, car, du plus loin qu'il me souvienne, Charlotte, tu m'as toujours guidée et protégée. Quoique nous soyons du même âge, à quelques mois près, il me semble que tu as toujours été forte et grande... Aussi, je t'ai toujours obéi.

CHARLOTTE. — C'est vrai... mais, ce n'est, je t'assure, ni l'ambition, ni l'amour du pouvoir qui m'ont dirigée. J'ai toujours pensé que j'agissais ainsi par devoir ; que, par suite de je ne sais qu'elle répartition de fonctions entre nous, je te devais appui et protection. Aussi c'était par instinct qu'en cas de danger, je me plaçais bien vite devant toi.

ISABELLE. — Oui, ma Charlotte; par exemple, quand dans nos

promenades nous rencontrions un chien; ce qui me faisait toujours grand'peur...

CHARLOTTE. — Avoue que j'ai manqué là, hier, quand tu as rencontré la meute de l'Anglais. — En vérité, quand j'y pense, je suis tout étonnée de ne pas m'être trouvée près de toi.

ISABELLE. — C'est la première fois de ma vie, peut-être, que je dois mon salut à un autre que toi.

CHARLOTTE. — J'y ai déjà pensé, j'en ai été jalouse, et j'ai fait là-dessus une foule de réflexions.

ISABELLE. — Dis, à quoi as-tu pensé?

CHARLOTTE. — Ah! à bien des choses.

ISABELLE. — Je t'en prie, dis. Tiens, je fais comme lorsque j'étais petite, je mets ma main dans la tienne; c'était la forme des anciens hommages, lorque le vassal jurait fidélité à son seigneur.

CHARLOTTE, *tenant la main d'Isabelle.* — Il semble que ta main n'ait pas grandi depuis ce temps-là; comme elle est restée petite, petite et faible comme toi! La puissance va où est la force. Il suffit de comparer nos deux mains, pour deviner à laquelle de nous deux incombe la protection.

ISABELLE. — Je reconnais ta supériorité; mais dis donc, à quoi as-tu pensé ce matin?

CHARLOTTE. — Eh bien! j'ai été frappée de ton aventure d'hier. Je suis un peu superstitieuse; tu connais le goût de mon oncle, je puis dire sa partialité pour les Anglais, partialité inconcevable, impardonnable même chez un Breton!

ISABELLE. — Tout le monde sait cela.

CHARLOTTE. — Depuis qu'il nous a menées voir l'exposition à Londres, ce pauvre oncle s'est épris d'une telle admiration pour la nation anglaise, que son enthousiasme ne connaît plus de limites.

ISABELLE. — C'est vrai.

CHARLOTTE. — Ce goût est si prononcé qu'il te menace, tu le sais, d'un mari anglais.

ISABELLE. — Ce n'est peut-être pas aussi sérieux que tu le crois?

CHARLOTTE. — C'est une idée fixe dans la tête de mon oncle, et tu sais combien il tient à ses idées. Je parie qu'avant peu nous voyons ici ce lord Foxhunter.

ISABELLE. — Cet Anglais, du reste, me semble fort bien élevé.

CHARLOTTE. — Il est jeune, m'as-tu dit ?

ISABELLE. — Oui.

CHARLOTTE. — Nous le verrons; mais je n'ai pas bonne opinion de ces Anglais qui viennent chasser sur le continent. Ce sont d'ordinaire des Anglais sans terre et sans gibier dans leur pays, des milords braconniers qui s'affublent de noms et de titres qui ne leur appartiennent pas, des aventuriers...

ISABELLE. — Tu es peut-être trop sévère; les manières de celui-ci semblent distinguées....

CHARLOTTE. — Je vois que tu es déjà pas mal prévenue en sa faveur. (*Riant.*) Arrivez, milord, mais ne croyez pas que vous enleverez votre proie sans combat. Je déploierai toutes mes ressources et j'userai de toute ma pénétration, pour déjouer vos attaques et sauvegarder le trésor qui m'est confié; et, à moins que vous ne soyez un véritable lord ayant siége au Parlement, vous n'aurez pas Isabelle, je vous le jure.

ISABELLE, *riant elle-même.* - Folle que tu es!... Mais j'aperçois mon père et M. Gaston de Longchamp. Ce dernier sera pour toi un puissant auxiliaire, car M. Gaston fait tout ce que tu veux.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTES, M. DE KERYVON, GASTON DE LONGCHAMP.

M. DE KERYVON. — Mesdemoiselles, je vous présente Gaston, qui vient d'arriver de Paris, avec l'intention de passer quelques jours avec nous. Il est le bienvenu, n'est-ce pas? (*M. de Longchamp salue Isabelle et Charlotte, qui lui tendent amicalement la main.*)

ISABELLE et CHARLOTTE, *ensemble.* — Toujours, toujours.

GASTON, *à Isabelle.* — J'ai déjà appris le danger que vous avez couru hier. Je viens du Quilio, où j'ai déjeûné. Le pauvre Foxhunter est à peine remis de l'impression pénible qu'il a éprouvée. Il ne se console pas d'avoir si maladroitement interrompu votre promenade.

M. DE KERYVON et ISABELLE, *ensemble.* — ISABELLE. — Vous cnnoaissez donc lord Foxhunter? — M. DE KERYVON. —Tu le connais?

GASTON. — Si je le connais!... c'est un de mes meilleurs amis. Intimement liés en Angleterre, durant le séjour que j'y ai fait, nous avons parcouru ensemble le nord de l'Angleterre et l'Écosse; nous avons pêché le saumon dans la Tweed, la truite dans les lacs et chassé le daim dans les Highlands. C'est un véritable gentleman, ou il n'en fut jamais.

M. DE KERYVON. — Quelle heureuse rencontre! tu nous le présenteras, n'est-ce pas? Mais comment se trouve-t-il au Quilio et notre voisin si rapproché?

GASTON. — Il avait le désir de venir en France et d'y passer quelque temps pour apprendre notre langue, dont il ne sait pas un mot. Il m'avait écrit de lui chercher un château meublé, situé au milieu d'une terre étendue, et de le louer en son nom avec la chasse environnante. J'ai songé tout de suite au Quilio, où le propriétaire ne vient jamais. L'affaire faite, Foxhunter est arrivé, avec domestiques, chiens et équipages. Le voilà donc installé au Quilio, depuis deux jours, et dans l'enchantement du château, du pays et de tout ce qui l'entoure, y compris et en première ligne Mlle de Keryvon.

M. DE KERYVON. — Tu plaisantes?

GASTON. — Non, sérieusement; il ne m'a parlé, durant le déjeûner, que de Mlle Isabelle. Son plus grand regret est d'ignorer notre langue et de n'avoir pu exprimer hier ce qu'il ressentait si vivement. Ah! mon cher Gaston, me disait-il, que n'étiez-vous là pour me servir d'interprète! vous seul auriez pu....

M. DE KERYVON. — Mais c'est du français, cela.

GASTON. — Bien entendu que je vous traduis ce qu'il me disait en anglais. Cette langue, vous le savez, m'est assez familière.

M. DE KERYVON. — Et quand nous le présenteras-tu? Je suis impatient de faire sa connaissance. Lord Foxhunter! quel beau nom! Je suis sûr qu'il est assis, au Parlement, sur cé sac de laine que j'ai vu à la chambre des lords, un beau ballot, ma foi, couvert de drap rouge. Je lui dirai, par exemple, qu'il a renversé son encrier dessus. Quelle tache il y a faite!... large comme ça!...

GASTON. — Mais, M. de Keryvon, c'est la place du chancelier! je

ne vous présenterai pas Foxhunter comme chancelier d'Angleterre. Cela viendra peut-être un jour, car c'est un garçon plein d'avenir; mais, pour le moment, il siége humblement sur les bancs des simples lords.

M. DE KERYVON. — Ah! tu as raison, j'oubliais, c'est la place du chancelier, et ce gros ballot de laine qui lui sert de siége, est destiné à lui rappeler les intérêts de l'agriculture et de l'industrie anglaises. Quelle belle nation! Mais quand nous présenteras-tu lord Foxhunter?

GASTON. — Dès aujourd'hui; nous sommes convenus que je le précéderais de quelques instants.

M. DE KERYVON. — Isabelle, allez, ma chère enfant, revoir un peu votre toilette. Je désire que vous paraissiez devant lord Foxhunter de façon à justifier la réputation d'élégance dont les Françaises jouissent dans son pays, et vous aussi, Charlotte.

CHARLOTTE, *souriant*. — Je tiens peu, mon oncle, à l'opinion des Anglais, sur notre compte; mais, puisque vous le désirez...

M. DE KERYVON. — Allez; j'ai d'ailleurs à causer d'affaires avec Gaston. (*Elles sortent.*)

SCÈNE VI.

M. DE KERYVON ET GASTON.

M. DE KERYVON. — Je suis impatient de savoir les nouvelles que tu m'apportes. As-tu vu, comme je t'en ai prié, mon avocat, M. Remy? Où en est ce diable de procès? Serai-je donc dépouillé de la moitié de cette terre, de ces belles prairies, et les verrai-je annexées sans retour à la terre du Quilio?... — Ah! tu ne saurais croire combien cette pensée me tourmente! J'en perds le sommeil.

GASTON. — J'ai vu M. Remy, avant son départ pour Rennes, où il est allé plaider votre procès. Je suis contraint de vous dire qu'il n'est pas sans inquiétudes sur le résultat de l'affaire. Les titres d'inféodation en faveur des anciens propriétaires du Quilio, semblent clairs et précis. Ces pâturages étaient autrefois des marais, que l'abaissement de la rivière a transformés en excellentes prairies, et l'enquête a nettement déterminé les débornements relatés dans les titres primordiaux.

M. DE KERYVON. — Mais, enfin, j'ai acheté de bonne foi et je possède de même, depuis plus de dix ans. Sais-tu que, si je succombe, je perds la moitié des revenus de cette terre, sans compter le désagrément d'avoir là, à ma porte, des terrains qui ne seront pas à moi et qui me rappelleront sans cesse la spoliation dont j'aurai été victime! Ah! c'est une ruine! Ce M. de Valanges est un singulier homme : me faire un procès de but en blanc, au moment où il vient d'hériter de cette terre. Comment trouves-tu cela?

GASTON. — M. de Valanges habite Paris; il ne vient jamais au Quilio. Peut-être aussi, sachant votre irritabilité à ce sujet, n'a t-il pas jugé utile d'entrer en pourparlers avec vous.

M. DE KERYVON. — Au reste, il a bien fait. Quand j'ai bon droit, je ne transige à aucun prix, et maintenant je lui conseille de ne jamais mettre le pied chez moi.

GASTON. — Enfin, tout espoir n'est pas encore perdu. Vous ne pouvez tarder, du reste, à connaître l'issue de cette affaire. M. Remy à l'intention, en revenant de Rennes, de passer ici pour vous en instruire lui-même.

M. DE KERYVON. — Dieu veuille que tout cela finisse bien! Mais laissons ce sujet; c'est une pénible pensée que je veux chasser de mon esprit... Eh! bien! tu ne me parles pas de Charlotte?

GASTON. — Vous savez, elle sait elle-même, que mes dispositions à son égard n'ont pas changé. J'aime depuis longtemps Mlle Charlotte; vous avez bien voulu me donner quelques espérances; j'en poursuivrai la réalisation, jusqu'à ce que mon dévouement ait épuisé toutes les chances d'être enfin agréé par elle.

M. DE KERYVON.— Gaston, tu es le fils d'un de mes meilleurs amis; je t'ai vu tout enfant; j'ai de l'affection pour toi, tu n'en doutes pas; à part un peu d'étourderie, je ne te connais que de bonnes qualités. Ne te désespère pas. Charlotte te veut du bien, tu ne lui déplais pas.

GASTON. — Vous croyez?

M. DE KERYVON. — J'en suis à peu près sûr... Tiens, je passe tout entier de ton côté. Tu peux compter sur moi, mais à une condition.

GASTON. — Laquelle?

M. DE KERYVON. — Tu sais quelle estime je professe pour la nation anglaise. Je serais heureux, je l'avoue, d'avoir un gendre anglais. Lord Foxhunter...

GASTON. — Lord Foxhunter est mon ami.

M. DE KERYVON. — Que tu as eu d'esprit en l'amenant au Quilio ! Tu ne saurais croire avec quel plaisir j'ai appris que c'est à toi que nous devons de l'avoir pour voisin. Depuis ce moment, j'ai pris une haute opinion de ta prévoyance et de ta sagacité. — Dis, n'est-ce pas que c'est un peu pour moi que tu l'as amené ici ?

GASTON. — Je ne me défends pas d'y avoir songé.

M. DE KERYVON, *lui frappant sur l'épaule.* — Tu es un charmant garçon. Je t'en tiendrai compte : tu épouseras Charlotte. C'est une bonne fille, nous en viendrons à bout. Mais présente-moi lord Foxhunter; que je voie de près, à ma table, à mon foyer, un membre du Parlement anglais.

GASTON. — Cela ne peut tarder. Foxhunter a lui-même le plus vif désir de revoir Mlle Isabelle.

M. DE KERYVON. — Sérieusement ?

GASTON. — D'honneur.

M. DE KERYVON. — Ah ! il y aurait presque de quoi me consoler de la perte de mon procès,... si toutefois je le perds.

GASTON. — Et si vous le gagniez par dessus le marché, si vous conserviez vos prairies !

M. DE KERYVON. — Ah ! mon garçon, ce serait trop de bonheur. (*Il sort.*)

SCÈNE VII.

GASTON, *seul.*

Tout ira bien de ce côté. Foxhunter emporte d'assaut l'admiration de M. de Keryvon, et peut-être a-t-il déjà plu à Isabelle. Elle est un peu romanesque. L'aventure d'hier soir et ce chevaleresque dévouement de son protecteur, n'ont pas manqué de faire impression sur sa jeune imagination... Mais Charlotte, Charlotte ; est-ce bien là le moyen d'arriver à elle ? Je l'ai cru, et maintenant j'hésite. Si je la blesse, tout est perdu, et cependant l'initier à notre secret est impossible.

SCÈNE VIII.

GASTON, VALANGES.

VALANGES, *en costume anglais, entre sans être annoncé et s'approche de Gaston avec précaution, en regardant à droite et à gauche.* — Personne ne nous entend?

GASTON. — Non, tu peux user en toute liberté de ta langue maternelle.

VALANGES. — Sais-tu que j'éprouve une certaine hésitation à m'introduire ici sous un pareil déguisement?

GASTON. — J'ai tout pesé dans ma sagesse et je ne vois aucun autre moyen d'arriver à notre but.

VALANGES. — Singulière position!

GASTON. — Elle est forcée. M. de Keryvon tressaille d'horreur, à l'audition seule de ton nom. Impossible de présenter ici M. de Valanges. Je n'oserais même avouer l'amitié qui nous lie. Tu as désiré connaître Isabelle, dont je te parle depuis si longtemps...

VALANGES. — Ah! depuis que je l'ai vue, je partage ton opinion : elle est charmante.

GASTON. — Ton caractère d'Anglais t'assure, à peu près d'avance, le consentement de M. de Keryvon; voilà la moitié de la besogne faite.

VALANGES. — Oui; mais sa fille, de quel œil me verra-t-elle?

GASTON. — Elle t'a déjà vu. Cette première impression, entourée des circonstances qui l'ont accompagnée, n'a pas, il me semble, été défavorable. Elle croit aux pressentiments, à la sympathie. Tu es peut-être déjà plus avancé que tu ne penses.

VALANGES. — Quel rôle d'automate et de sourd-muet je vais jouer près d'elle!

GASTON. — Tu me baragouineras quelque chose dans l'oreille, du latin, du grec, un charabia quelconque, et je te servirai d'interprète. Tout ce que je te demande, c'est que ton regard soit éloquent.

VALANGES. — Hélas! s'il pouvait dire ce que j'éprouve!

GASTON. — En garde! voici M. de Keryvon.

SCÈNE IX.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE KERYVON.

Keryvon s'avançant vers Valanges et lui serrant la main avec énergie. Valanges lui rend cette politesse.

M. DE KERYVON. — *Shake hand, shake hand.*

VALANGES. — *Yes, yes.*

M. DE KERYVON. — Ah! dame, je suis à bout de mon anglais.

VALANGES, *à part.* — Et moi aussi, à peu près.

M. DE KERYVON, *avec effusion, appuyant sur les mots, comme pour se faire mieux comprendre.* — Mon cher voisin, mon cher lord Foxhunter, je suis ravi de vous voir en France et dans ma maison. (*Plus haut encore.*) Veuillez la regarder comme la vôtre, durant le séjour que vous ferez en notre pays. Vous venez ici pour apprendre le français; nous vous l'apprendrons. (*Plus haut encore.*) J'ai une fille qui le parle très-bien, et une nièce qui s'en tire pas mal aussi; nous vous donnerons des leçons.

VALANGES. — *Oh! yes, yes.*

M. DE KERYVON, *à Gaston.* — Mais il parle français ton ami? Il dit: *Oh!* c'est très-français cela!

GASTON. — Il a de grandes dispositions; je le lui ai toujours dit.

M. DE KERYVON. — Je sais, milord, que vous êtes passionné pour la chasse, ce noble exercice, si cher à l'aristocratie anglaise. Veuillez, je vous prie, regarder ma propriété comme une annexe de la terre du Quilio. Je vous donne toute permission de chasser, à tir et à courre, à cor et à cris, sur les terres que je possède; mais à condition que M. de Valanges ne vous accompagnera jamais. Je lui défends de mettre le pied chez moi. Autant votre présence m'est agréable, autant la sienne me serait odieuse.

GASTON. — Ce que c'est que les préventions!

VALANGES. — *Yes, yes.*

M. DE KERYVON, *à Gaston.* — Ton ami est charmant. Quelle dignité! c'est un type anglais.

GASTON. — Un prototype.

SCÈNE X.

LES PRÉCÉDENTS, ISABELLE.

M. DE KERYVON, *à Valanges qui salue Isabelle.* — Je veux vous présenter à ma fille. Mais vous l'avez déjà vue hier. Nous avons fait ensemble un voyage à Londres, à la grande exhibition. Elle aime beaucoup l'Angleterre.

ISABELLE.—Mon père....

M. DE KERYVON. — Beaucoup, beaucoup. Elle a des goûts sérieux. Que de séances agréables et instructives nous avons consacrées à étudier les machines anglaises à l'exhibition : les locomotives, les tenders, les wagons, les rails, les steam-engines de toute espèce. Elle comprend très-bien la mécanique.

VALANGES. — *Very well, very well.*

M. DE KERYVON. — Malheureusement, elle ne sait pas l'anglais, mais elle l'apprendra; vous le lui enseignerez.

GASTON, *à M. de Keryvon.* —Vos phrases sont un peu longues pour qu'il en saisisse le sens; voulez-vous que je les lui traduise?

M. DE KERYVON. — Oui, oui.

Gaston parle à l'oreille de Valanges.

VALANGES. — *Yes, yes, oh! yes.*

M. DE KERYVON. — Je vous quitte pour quelques instants. J'attends une lettre, et voici l'heure du passage du facteur; à bientôt. (*Il sort.*)

SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENTS, MOINS M. DE KERYVON.

ISABELLE, *à part.* — Sa physionomie est vraiment intelligente! je suis sûre qu'il apprendrait le français très-vite. Voyons, tâchons de causer, avec l'intermédiaire de M. Gaston. (*Haut.*) M. de Longchamp nous a raconté vos voyages en Écosse; vous avez visité ensemble les montagnes, les lacs et les sites les plus pittoresques de ce pays.

GASTON. — Nous avons parcouru ensemble toute cette contrée, si connue par les romans de Walter-Scott. Nous avons lu *Waverley*

sur les ruines du château de Tillietudlem, pénétré dans la grotte où se cacha le baron, cueilli des fleurs, autrefois cultivées par la charmante Rose Bradwardine, et apporté des fragments des ours de pierre qui ornaient jadis le portail du château.

ISABELLE. — Quel intérêt ces vestiges devaient avoir pour vous!

GASTON. — Un vif intérêt, je vous jure. Foxhunter est le garçon le plus sentimental que je connaisse. Il est nourri de la poésie la plus éthérée, la plus vaporeuse!..... Tenez, je me souviens d'une aventure qui vous donnera une idée de son exquise sensibilité. Dans une de nos excursions, nous visitâmes la chaumière autrefois habitée par le fameux poète écossais Burns. Sa veuve, fort âgée, y vit encore. Elle nous reçut avec cette aisance que lui donne une longue habitude de voir des étrangers de toutes nations accomplir ce pieux pèlerinage. Après avoir parcouru la chaumière dans tous les sens, nous demandâmes à la vieille de nous céder quelque objet ayant appartenu à son mari. Nous savions qu'elle vivait du produit de ce petit commerce. Elle nous avoua d'abord, franchement, qu'elle ne possédait plus rien en ce genre. Cependant, après un moment de réflexion, elle ajouta.... qu'il y avait encore; dans la chaumière, un objet ayant appartenu à son mari. Foxhunter insista pour l'avoir, et, en apprenant que c'était la vieille elle-même..... je vis le moment où, par dévouement pour la poésie, Foxhunter....

ISABELLE. — Oh! quelle plaisanterie!

GASTON. — Ma foi, sans moi.....

Gaston s'approche de la porte comme pour sortir.

VALANGES, *à Gaston.* — Gaston, ne me laisse pas seul, ou je ne réponds de rien, je jette le masque.

GASTON. — Tâche de te contenir. Tiens, voilà un piano et de la musique italienne. Isabelle a une voix charmante. Chantez un duo, cela vous fera passer le temps.

SCÈNE XII.

ISABELLE ET VALANGES.

ISABELLE, *à part.* — Seule avec lui! que dire?... je vais prendre une broderie.

VALANGES, *à part.* — La situation devient de plus en plus difficile.

ISABELLE. — Il comprend mon embarras. Quel dommage qu'il ne sache pas un peu de français !

Valanges s'approche du piano, feuillette de la musique, et, après avoir choisi un morceau à deux, le présente à Isabelle et l'invite par un signe à se mettre au piano, Isabelle accepte. Ils chantent.

ISABELLE, *après avoir chanté.* — Il a une voix charmante et sa méthode est parfaite. Il me semble aussi qu'il prononce très-bien l'italien. Si je le savais moi-même un peu mieux... On dit que les Anglais ne comprennent pas la musique; celui-ci est une exception : il est impossible de chanter avec plus de goût.

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS, GASTON.

GASTON. — Pardon, j'étais allé chercher Mlle Charlotte, mais elle est introuvable. Je l'ai aperçue un instant, causant avec Fanny. Elles avaient l'air de former ensemble je ne sais quel complot.

ISABELLE. — Complot de toilette, sans doute.

GASTON, *à part à Valanges.* — Eh bien! comment vont les affaires? Vous avez chanté ensemble ?

VALANGES. — Comme si nous avions étudié le morceau depuis quinze jours. Le timbre de sa voix est délicieux et l'expression en est si pénétrante, que j'en suis encore tout ému.

GASTON. — J'ai envie de lui faire une déclaration en ton nom; ça nous avancera d'autant.

VALANGES. — Tu es fou. Arrête, je t'en conjure.

ISABELLE *se retournant.* — Que dites-vous donc là, en anglais?

GASTON. — Mademoiselle, vous connaissez les mœurs anglaises et l'excessive loyauté du caractère national.....?

VALANGES, *à part.* — Que va-t-il dire ? l'écervelé !

GASTON. — Eh bien! lord Foxhunter, qui possède au plus haut degré les vertus de sa race, me charge de vous adresser respectueusement une demande.

VALANGES, *à part.* — Ma foi, l'y voilà!

GASTON, *à Isabelle.* — Profondément touché, irrésistiblement

séduit par tout ce qu'il voit de charmant en vous, il demande, suivant l'usage anglais, l'autorisation de vous adresser régulièrement ses hommages et de prendre place au premier rang de vos adorateurs.

SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENTS, CHARLOTTE, *qui a entendu les derniers mots de Gaston.*

CHARLOTTE, *d'un air digne et sérieux.* — Je voudrais bien savoir, Monsieur de Longchamp, ce que vous êtes venu faire ici, et dans quelles intentions vous y avez présenté ce Monsieur... Foxhunter?

GASTON, *à part.* — Ah! diable! cela va mal; voilà ce que je redoutais! (*Haut.*) Personne ne peut douter de mes intentions : elles sont ordinairement loyales.

CHARLOTTE, *avec sévérité.* — J'aimais à le croire jusqu'ici; mais il est des actes que la loyauté réprouve : elle défend, par exemple, d'introduire dans une maison amie, sous un nom emprunté, ou plutôt sous un déguisement ridicule, un inconnu, un aventurier peut-être, de le présenter comme un grand seigneur étranger, et, oserais-je le dire? de s'abaisser jusqu'à se faire l'interprète de sentiments aussi faux sans doute que le masque dont on se couvre!.... Comprenez-vous, Monsieur de Longchamp? Et n'est-ce pas là ce que vous avez fait aujourd'hui, à ma très-grande surprise?

GASTON. — D'où savez-vous...?

CHARLOTTE. — N'essayez pas de nier. Le valet de ce prétendu lord vient de révéler à Fanny une partie de la vérité. S'il n'a pas dit le nom de son maître, il a avoué du moins que Monsieur n'était pas plus Anglais qu'il ne l'est lui-même.

GASTON, *à part.* — Ah! l'ivrogne!

CHARLOTTE. — Quant au but que vous vous êtes proposé en jouant cette farce indigne, il est évident pour moi, d'après les dernières paroles que je viens d'entendre sortir de votre bouche. Seulement, vous aviez compté sans moi, et, j'ose le dire aussi, sans le bon sens d'Isabelle. Mon devoir est d'instruire M. de Keryven de ce que je viens d'apprendre et à dater de ce moment la porte de

sa maison vous sera sans doute interdite, à vous et à cet ami.... pseudonyme. (*Elle se dispose à sortir.*)

VALANGES. — Arrêtez, Mademoiselle; j'ai hâte d'avouer ce que j'ose appeler une innocente supercherie. Vous connaîtrez avant peu mon nom et mes intentions....

SCÈNE XV.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE KERYVON, M. REMY.

M. DE KERYVON. — Je vous présente M. Remy. Il nous apporte une triste nouvelle : l'arrêt est prononcé, mon procès est perdu !

M. REMY, *apercevant Valanges.* — M. de Valanges ici!

M. DE KERYVON, ISABELLE et CHARLOTTE, *ensemble et avec étonnement.* — M. de Valanges! M. de Valanges!

VALANGES. — Je conçois votre étonnement, et c'est maintenant que je vous dois une franche et entière explication : je possède, depuis six mois, la terre du Quilio dont j'ai hérité collatéralement. Mon homme d'affaires m'a déclaré que j'étais légitime propriétaire de prairies étendues et qu'il me suffirait d'intenter un procès pour rentrer en jouissance de ces terrains. — Gaston, qui est mon meilleur ami, s'écria, en apprenant que je plaidais contre M. de Keryvon : « Malheureux procès! ». Pardonnez à la franchise de mon récit. « Je connaissais un bien meilleur moyen, ajouta-t-il, de mettre fin à cette contestation. » Mais l'affaire était engagée, elle a suivi son cours et, par une regrettable coïncidence, c'est le jour même où la décision nous est connue, que je me trouve, pour la première fois, l'hôte de M. de Keryvon. Quant à ce déguisement, il n'est que la conséquence de cette fausse position. Gaston a cru que je ne pouvais me présenter ici sous mon véritable nom. Au reste, je connaissais, depuis hier, l'issue du procès. (*Il tire un papier de sa poche.*) Voilà l'arrêt. Maintenant, j'ai le dessein d'intenter une demande bien plus sérieuse à M. de Keryvon; mais ce n'est plus au propriétaire de ce château, c'est au père de Mlle Isabelle que je m'adresse.....

M. DE KERYVON. — Je comprends. Diable !..... c'est dommage que vous ne soyez pas Anglais !

M. Remy, *à part, vivement et s'approchant de M. de Keryvon.* — Mais, mon cher M. de Keryvon, je connais beaucoup M. de Valanges. C'est un excellent parti. Il n'y a pas à hésiter. Vous mariez Mademoiselle votre fille de la façon la plus brillante, et vous regagnez votre procès. Croyez-moi, cela vaut mieux qu'un appel en cassation.

M. de Keryvon, *à part.* — Je vois bien que je ne puis refuser mon consentement. C'est dommage, tout de même; la race anglo-saxonne est une belle race! (*A Isabelle.*) Isabelle, vous voyez combien vous êtes intéressée dans cette affaire : je vous laisse libre.

Isabelle. — Je respecte trop votre autorité, mon père.....

M. de Keryvon. — Allons, je vois bien que c'est à moi de trancher la question, je parlerai pour vous. Soyez donc milady Fox..... je me trompe, madame de Valanges.

Charlotte, *s'approchant de Gaston.* — Cette affaire, au surplus, ne me déplaît pas; Gaston, approchez.

Gaston, *timidement.* — Me voilà.

Charlotte. — Est-ce vous qui avez imaginé ceci?

Gaston. — Un peu.

Charlotte. — Je ne vous croyais pas aussi adroit.

Gaston. — Quand je m'en mêle, je ne m'en tire pas trop mal.

Charlotte. — Je le vois bien, et je vous en félicite.

Gaston. — Vous ne m'en voulez donc pas?

Charlotte. — Mais pourquoi ne m'avez-vous pas tout d'abord initiée au complot?

Gaston. — Ah! c'est que..., s'il y avait du profit à en retirer, je ne voulais le partager avec personne.

Charlotte. — Quel profit?

Gaston. — Je prévoyais que ce mariage vous ferait plaisir. Il offre, en effet, toutes les garanties désirables. Les qualités réelles de Valanges égalent au moins ses avantages extérieurs. Je l'ai choisi comme digne de votre cousine, de votre amie, de celle que vous aimez le plus au monde, plus que vous-même, je le sais. Tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour vous plaire ne m'a valu qu'une stérile reconnaissance. J'ai compris tout à coup que le seul moyen de vous

toucher était de travailler au bonheur de votre sœur d'adoption. J'ai pris ce chemin, qui conduit si directement à votre cœur, et je m'y suis faufilé à la suite des autres,..... espérant que, s'ils arrivaient,.... je ne resterais pas en chemin.

CHARLOTTE. — Vous n'avez pas trop mal calculé.

GASTON. — Suis-je donc arrivé ?

CHARLOTTE, *d'un air un peu triste.* — Hélas ! qui voulez-vous que j'aime maintenant ! Désormais je ne tiendrai plus la première place dans le cœur d'Isabelle; ce n'est plus moi qui veillerai sur elle. Entre elle et moi, il y en aura un autre, dont je ne puis, dont je ne saurais être jalouse ; me voilà seule. Cependant.... j'ai besoin de me dévouer ; vous avez deviné juste, Gaston : en m'isolant, vous m'avez... vaincue.

GASTON. — Vous me rendez le plus heureux des hommes !

CHARLOTTE, *s'avançant vers Valanges.* — A nous deux maintenant : vous avez demandé la main d'Isabelle à son père et vous l'avez obtenue. Ce n'est pas tout, il vous faut aussi mon consentement.

VALANGES. — Je sais, par Gaston, l'amitié de sœur qui vous lie à Mlle de Keryvon, et j'ai déjà presque le droit de m'en montrer reconnaissant. Puisque vous le voulez (*souriant*), je vous demande formellement et en bon français votre consentement.

CHARLOTTE. — Je vous le donne. Cependant, je vous en veux un peu : m'enlever ainsi Isabelle, sans me consulter d'avance, sans m'intéresser dans le succès !... avouez-le, il y avait, dans cette entreprise, une confiance en vous-même qui pouvait être déçue,.... et votre rôle avait un côté bien dangereux, car, enfin, vous ne pouviez ni parler ni comprendre.....

VALANGES. — Parler, non, mais comprendre.....

CHARLOTTE. — C'est vrai ; aussi est-ce le cas de dire : — IL N'EST PIRE SOURD QUE CELUI QUI NE VEUT PAS ENTENDRE.

Js. DE L'AUNAY.

POÉSIE.

LES ILES DE SANTORIN.

A MON AMI M. FRANÇOIS LENORMANT.

I.

La mer bleue et brillante ondule sous la brise,
L'archipel s'abandonne aux longs baisers des flots,
La vague harmonieuse avec douceur se brise
De Naxia la blanche à la verte Mélos ;
Mille esquifs, balancés sous la voile latine,
Sur les canaux étroits aux changeantes couleurs,
Vont de Cos à Scio, vont de Lemnos à Tine,
Chargés de fruits, couverts de fleurs;

La lumière, dorant ou dispersant la brume,
Semble avoir deux foyers : le soleil et la mer,
Et de chaque Cyclade où l'eau joyeuse écume
S'élèvent des parfums qui se mêlent dans l'air;
Tout brille dans l'azur, tout chante, tout enivre,
Partout la volupté sous un ciel provoquant;
Il est doux d'y passer, il est plus doux d'y vivre....
Non ! l'archipel est un volcan !

Sous cette mer Egée où le chantre d'Ulysse
Entendait de Vulcain les marteaux retentir,
Où la Chimère avait Neptune pour complice,
Gronde un feu souterrain toujours prêt à sortir ;
Prisonnier, mugissant, se cherchant un cratère,
Brûlant sans qu'aucun souffle active ses fourneaux,
Un abîme de feux, dans les flancs de la terre,
S'étend sous l'abîme des eaux.

O combats éternels de deux forces égales !
Toujours le feu captif tourmente l'océan,
Et toujours, pour noyer les flammes, ses rivales,
L'eau travaille à percer le plafond du volcan ;
Un jour, la brèche est faite : une lutte commence
Qui n'aura que le sein du globe pour témoin,
La mer tombe d'un bond dans le creuset immense,
Et la terre s'ébranle au loin ;

Sur l'énorme brasier l'onde se précipite,
Là-haut l'homme à ce bruit tressaille avec stupeur ;
Mais le torrent, saisi par le feu qu'il irrite,
Remonte et rejaillit en ardente vapeur ;
Le volcan courroucé, monstrueuse fournaise,
Indomptable élément quand arrive son jour,
Brisant de toutes parts sa voûte qui lui pèse,
Envahit la mer à son tour ;

Sur les flots lourds et noirs court un fleuve de soufre ;
Des rochers enflammés se heurtent dans les airs,
Un tonnerre incessant gronde au fond de ce gouffre,
Et ce n'est pas du ciel que viennent les éclairs ;
Tremblez, humains ! Tremblez, les faibles et les braves !
Vos vaisseaux effrayés cherchent en vain le port,
Partout la cendre pleut, partout montent les laves,
Partout le vertige et la mort !

Regardez : du volcan s'épuise enfin la rage,
Et la mer, bouillonnante au loin, se calme aussi ;
Regardez : quel est donc là-bas, près du rivage,
Cet amas de rochers inconnus jusqu'ici ?
C'est une île nouvelle, une fille des ondes,
Comme Rhodes, Délos et l'antique Anaphé;
Elle s'élève noire, au sein des eaux profondes
Où le volcan a triomphé.

Mais regardez toujours : près de l'île naissante
Une autre, avec ses bois, ses vergers, ses moissons,
Disparaît lentement, et la mer frémissante
Va recouvrir bientôt le toit de ses maisons;
Comme un chêne noyé dont surnage la cime,
Il semble, sous le flot qui déjà s'aplanit,
Qu'un gigantesque bras la tire dans l'abîme
Par ses racines de granit!

C'est ainsi, remontant dans le lointain des âges,
Que de l'archipel grec nous comptons les terreurs ;
Toujours le même drame et les mêmes présages
Et les mêmes combats et les mêmes fureurs ;
Jadis, c'est Hiéra, c'est Thia la divine,
Et vingt autres encor, qui naquirent des eaux,
Mais l'implacable feu pour tombes leur destine
La place où furent leurs berceaux ;

Aujourd'hui Santorin, l'île chère aux abeilles,
Que le volcan vainqueur soulève d'un seul bloc,
Avec ses trois îlots, merveilleuses corbeilles,
Chancelle tout à coup au formidable choc ;
Mais le vaisseau triomphe où se perd la chaloupe ;
La grande Santorin résiste au sombre appel,
Et, seule, Cameni, se détachant du groupe,
Désormais manque à l'archipel ;

Rien ne restera d'elle après ce grand naufrage ;
Epave dans le gouffre impénétrable à l'œil,
Chaque jour sous les flots s'enfonçant davantage,
Elle ne sera plus pour nous-même un écueil !
Nos regards chercheront celle qui te remplace,
Pauvre île, et dès demain l'homme ici ramené,
Ne songeant même plus à retrouver ta trace,
Fêtera le roc nouveau-né !

Ce n'est qu'un sombre amas de lave encor fumante ;
Les hommes cependant vont accourir bientôt ;
Travailleurs oublieux de l'affreuse tourmente,
Pour rebâtir leur nid prenant ce noir îlot,
Mettant là leur espoir, leur vie et leur fortune,
Fertilisant un roc sur des flots incertains,
Ils chasseront loin d'eux cette crainte importune :
Les cratères sont-ils éteints ?

II.

C'est là ton imprudence, et c'est aussi ta force,
Humanité changeante où tout tressaille et bout ;
Ces volcans qui du globe ouvrent la rude écorce,
Tes révolutions leur ressemblent partout ;
L'inextinguible feu, l'éternelle géhenne,
Sous ta gloire et ta joie et tes mille splendeurs,
Sans cesse alimenté par quelque sourde haine,
Travaille dans tes profondeurs !

La paix règne, les arts embellissent le monde,
Par le labeur fervent aucun n'est abattu,
Et tout homme, le soir, fier de l'œuvre qu'il fonde,
Dort sur l'outil sacré, sa gloire et sa vertu ;

La puissance et la force appartiennent aux sages,
La lumière descend des plus lointains sommets,
Et la science, enfin, de tous les esclavages
Va nous délivrer à jamais !...

Tout à coup un bruit sourd, comme une plainte immense,
Frappe le genre humain et s'accroît lentement ;
Bientôt l'éruption formidable commence ;
Est-ce la mort qui vient ? Est-ce un enfantement ?
Nous l'ignorons, et Dieu le veut ainsi peut-être,
Et l'homme, épouvanté dans l'obscur ouragan,
Songe à fuir son destin plutôt qu'à le connaître ;
Fuir !... Où fuir ? Partout le volcan !

Il est partout, partout flambe sa gerbe énorme ;
Contre le feu vainqueur nul abri, nul secours ;
Il vient, changeant parfois de cratère et de forme ;
Mais tant qu'il n'a pas fait son œuvre, il vient toujours !
Révoltés, conquérants, envahisseurs sauvages,
Que ce soit Alaric, que ce soit Attila,
Que ce soit Mahomet, pour les mêmes ravages
C'est Dieu qui tous les appela !

Obéissant à Dieu, sans remords et sans joie,
Inflexible et muet, chacun vient à son jour,
Et quand il a passé sur les peuples qu'il broie,
Quelque chose de grand a péri sans retour ;
Quand le volcan s'est tu, sous le ciel encor sombre,
Ici que voyons-nous après ces longs combats ?
C'est un peuple, une race, un royaume qui sombre.....
Mais aussi que voit-on là bas ?

C'est un nouveau royaume, une terre nouvelle,
Fille de ce volcan d'où plus d'une sortit ;
Et les hommes déjà, s'empressant autour d'elle,

Oublieront dès demain celle qui s'engloutit ;
Ils fertiliseront ce sol qui vient de naître,
Sans songer au passé, sans jamais s'enquérir
Si le volcan, plus tard, un jour, bientôt peut-être,
Soudain ne doit pas se rouvrir !

Que dis-je ?... Vain regret ! et plus injuste blâme !
N'ôtons jamais l'espoir aux hardis travailleurs ;
Quand une illusion sert à relever l'âme,
Bénissons-la toujours... Que savons-nous d'ailleurs ?
Le volcan, il est vrai, toujours s'agite et gronde,
Bien perfide est l'abîme où flottent nos destins,
Mais peut-être le jour doit venir où le monde
N'aura que des volcans éteints !

Vte Henri de Bornier.

GAUDIN-BÉRILLAIS

ET SA NÉGOCIATION.

ÉPISODE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE SUR LA RIVE DROITE DE LA LOIRE.

L'insurrection vendéenne de mars 1793 eut à son début un développement plus considérable qu'on ne le croit généralement; la presque totalité des paroisses de plusieurs départements furent, le 10 mars et les jours suivants, le théâtre d'une émeute causée par le refus des paysans de donner leurs noms aux commissaires chargés du recensement, mais l'absence de chefs, dans la plus grande partie du territoire soulevé, paralysa l'ardeur du premier mouvement, et bientôt la guerre se trouva concentrée dans quelques districts de l'Anjou et du Poitou. Sur la rive droite de la Loire, particulièrement dans cette portion de notre département qui s'étend à l'ouest de la rivière d'Erdre, l'insurrection eut une courte durée, et, dès les premiers jours d'avril 1793, la ville de Nantes avait vu diminuer les grandes inquiétudes que lui avait causées le soulèvement de cette contrée.

Plusieurs historiens ayant attribué cette prompte pacification à la négociation de Gaudin-Bérillais, j'ai pensé qu'il pouvait n'être pas inutile d'étudier cette affaire sur les documents originaux et de la présenter avec tous les détails que comporte l'histoire locale. C'est déjà une chose curieuse par elle-même qu'une tentative de conciliation faite par un chef de rebelles dans un pareil moment, mais celle-ci se recommande davantage encore à l'attention, par les circonstances particulières qui l'accompagnèrent et par le dénoûment fatal qu'elle eut pour son auteur. Le manifeste, au moyen duquel la négociation fut engagée, contient un exposé très-détaillé des griefs des paysans, et le traitement infligé à M. Gaudin-Bérillais peut donner la mesure des prétendus efforts tentés par les autorités républicaines pour arriver à la réconciliation des partis.

Jacques-Aubin Gaudin-Bérillais, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Auvergne, vivait retiré depuis plusieurs années dans sa propriété de l'Angle, située entre Cordemais et Saint-Étienne-de-Montluc, lorsque l'insurrection éclata au mois de mars 1793. Peu sympathique à la Révolution, il avait suivi avec un secret espoir la marche des événements qui se préparaient à l'étranger en 1792, mais il paraît s'être, dès cette époque, retiré complétement de la vie active. Le fragment suivant d'une lettre du 29 avril 1792, demeurée à son dossier, et adressée à l'un de ses amis[1] qui devait lui aussi devenir bientôt la victime des troubles politiques, contient les renseignements les plus certains sur cette disposition de son esprit :

.... Ma vieille expérience me donne à penser qu'en peu de temps cette guerre extérieure ramènera la paix, la justice et l'exécution des lois pour lesquelles tout le monde soupire. La liberté, l'innocence et

[1] Cet ami était un M. Couault (Claude-Marc), ancien procureur à la Chambre des Comptes, premier commis au bureau de la guerre du département de la Loire-Inférieure, condamné à mort le 13 avril 1793 pour avoir, étant à Vallet le 12 mars, pactisé avec les rebelles en ne se prêtant pas d'une manière suffisante à la répression de leur révolte. (Registre du Tribunal criminel. Archives du greffe du Tribunal civil de Nantes.) C'est dans ces archives, où se trouve le volumineux dossier de Gaudin-Bérillais, et aussi dans celles de la Préfecture de la Loire-Inférieure, que j'ai puisé les divers documents qui constituent l'unique intérêt de cette petite notice.

l'humanité, partout ailleurs révérées, pourront enfin jouir de leurs droits. Quant à moi, reclus dans mon humble chaumière, je n'ai d'autre société que celle de mon jardinier. J'ignore jusqu'à ce qui se dit à ma porte. L'univers se dissoudrait que je ne m'en lèverais pas de ma chaise. Je ne lis même aucun papier public afin d'être nul et neutre en toutes choses. Un ministre de quakers n'en ferait pas davantage. Tous les hommes à mes yeux sont mes frères. Il en est que j'admire et d'autres que je plains beaucoup.

Une pareille attitude pouvait être de la sagesse et de la prudence en 1792, mais l'année suivante, alors que la lutte armée était engagée entre les partis, la neutralité devenait la plus périlleuse des situations. Rien n'est plus certain que la répugnance de Gaudin-Bérillais pour la cause de la Révolution, et pourtant il agit comme s'il eût voulu la servir. L'ancien militaire, habitué à commander des soldats dociles, manqua-t-il de confiance dans les bandes indisciplinées qui lui offrirent le commandement? Pensa-t-il au contraire que les autorités républicaines capituleraient en présence d'un soulèvement unanime des campagnes et qu'il fallait avant tout empêcher l'effusion du sang? Je ne saurais dire quel fut le mobile de sa conduite, mais il m'apparaît clairement qu'en présence de deux partis, Gaudin-Bérillais ne voulut en embrasser aucun.

Dès le lundi matin, 11 mars 1793, des insurgés étaient venus chez lui le sommer de se mettre à leur tête et il avait refusé [1]. Le lendemain la députation était revenue plus nombreuse, plus pressante, et elle avait éprouvé un nouveau refus. Le mercredi 13, une soixantaine de paysans, dont l'un, boulanger au Temple, disait hautement qu'ils voulaient avoir M. Gaudin-Bérillais mort ou vif [2], envahirent sa maison; ils lui parlèrent d'une façon tellement impérieuse, qu'il finit par promettre qu'il se rendrait dans la journée au bourg de Saint-Etienne-de-Montluc, où il y avait un rassemblement, mais à la condition qu'il se bornerait à jouer le rôle de médiateur. Dans la crainte qu'il ne remplît pas sa promesse, une

[1] Tous ces faits sont établis par de nombreuses dépositions de témoins consignées dans le dossier Gaudin-Bérillais (Archives du Greffe.)

[2] Dixième témoin entendu dans l'instruction. (Même dossier.)

autre bande vint peu après le chercher et cette fois réussit à l'emmener.

A son arrivée au bourg, il trouva les esprits très-surexcités ; les paysans craignaient d'être trahis et sous le moindre prétexte ils menaçaient la vie de ceux dont les opinions leur paraissaient douteuses. Peu s'en fallut qu'ils ne missent à mort deux officiers municipaux, les sieurs Mabilais et Moisan, et un chirurgien nommé Nicolon. Gaudin-Bérillais leur sauva la vie[1], mit un peu d'ordre dans le bourg, et se rendit à la mairie où il exposa aux membres de la municipalité la situation qui lui était imposée et fit connaître sa ferme intention de travailler à une conciliation avec les autorités républicaines. Un procès-verbal fut rédigé dans ce sens, signé du maire, de dix officiers municipaux et de Gaudin-Bérillais lui-même[2]. On lui permit alors de retourner chez lui, à la condition de promettre de revenir le lendemain au rassemblement. Avant de partir il réussit à décider les habitants de deux paroisses à se retirer.

A ce moment déjà d'autres chefs avaient été choisis par les paysans. Les habitants de plusieurs communes s'étaient rangés sous les ordres de MM. Morin-Premion et Richard-Duplessix, tous les deux médecins dans la commune de Saint-Étienne, tous les deux, jeunes, intrépides et remplis d'ardeur pour le succès de l'insurrection. Les révoltés de Sautron et autres paroisses environnantes s'étaient donné pour chef un jardinier d'Orvault nommé Jacques Drouet, homme complétement illettré et qui ne se distinguait de la foule que par sa qualité d'ancien militaire. Une aventure qui peint bien le tumulte des esprits à ce moment avait failli compromettre la naissante autorité de ce chef. Il avait été accusé par plusieurs d'avoir à diverses reprises usé du ministère du curé constitutionnel de sa paroisse, et pour ce fait emprisonné à son arrivée à Sautron. Mais d'autres, en plus grand nombre, ayant attesté son dévouement

[1] Divers témoins. — Lettre de M. Moisan à l'un de ses parents, administrateur du district de Savenay. (Dossier Gaudin-Bérillais.)

[2] Copie authentique de la délibération de la municipalité de Saint-Étienne-de-Montluc du 13 mars 1793. (Même dossier.)

à la cause de l'insurrection, il avait été remis en possession de son commandement [1].

Le jeudi 14, Gaudin-Bérillais, suivant sa promesse, revint au bourg de Saint-Étienne où il trouva plus de trois mille hommes assemblés. On criait Vive le roi ! mais Gaudin-Bérillais cria constamment Vive la loi [2] ! Une bruyante acclamation l'ayant investi de nouveau du commandement, on ne put obtenir de lui d'autres réponses que celles-ci : « Qu'il l'acceptait, mais pour mettre la paix ; qu'il ne » voulait pas commander à des brigands [3] et que si l'intention des » rebelles était de piller, il préférait que sa maison fût brûlée [4]. » Il se rendit alors à la mairie en compagnie de Morin-Premion et là, après s'être adjoint le juge-de-paix et un abbé [5] il rédigea, en forme de manifeste, une lettre dans laquelle il signalait aux autorités les griefs des insurgés et les conditions auxquelles ils consentaient à déposer les armes.

Muni de cette pièce, Gaudin-Bérillais se rendit au Calvaire où, selon l'expression de plusieurs témoins, il *prêcha* plus de trois mille hommes. Il lut à haute voix chacun des paragraphes qui ne furent pas tous également bien accueillis, car beaucoup de paysans réclamaient purement et simplement le retour à l'ancien régime.

Voici le texte de ce manifeste, dont une copie très-abrégée, lue à la séance de la Convention du 23 mars 1793, se trouve reproduite dans le *Journal des Débats* [6] :

Vingt-et-une paroisses rassemblées dans le territoire et dans les environs de Saint-Etienne-de-Montluc, désirant entretenir paix et fraternité avec tous les habitants des autres départements, ont forcé le citoyen Gaudin-

[1] Déclaration de la C^ne^ Poireau, reçue au bureau de permanence du comité central, à Nantes, le 21 mars 1793. (Dossier de Jacques Drouet, Archiv. du Greffe.) Jacques Drouet fut condamné à mort comme chef d'attroupements le 20 avril 1793. Il résulte de son interrogatoire et des dépositions des témoins qu'il ne savait pas même lire.

[2] Plusieurs témoins, notamment les 30e et 32e. (Dépositions des témoins, dossier Gaudin-Bérillais.)

[3] Dixième témoin.

[4] Troisième témoin.

[5] Deuxième témoin.

[6] *Journal des Débats* de mars 1793, n° 186, p. 287.

Bérillais d'être leur conciliateur, et demandent conciliation avec leurs frères de Nantes, aux conditions suivantes :

1° Que jamais, et sous quelque forme que ce soit, aucun tirage de milice ne sera proposé, ni aucune espèce de corvées quelconques.

2° Qu'il ne sera jamais pris de chevaux, ni autres bestiaux, ou comestibles, à qui que ce soit, que de gré à gré avec les propriétaires qui voudront bien les vendre.

3° Que les impôts seront taxés et assis sur le prisage que les municipalités ont fait et feront des biens, et non d'après les arrêtés arbitraires des directoires de district et de département.

4° Que, sous quelque prétexte que ce soit, né et à naître, jamais les directoires de districts et de département ne s'ingèreront, de leur autorité privée, d'attenter à la liberté des citoyens; et qu'il leur sera même défendu de requérir la force armée, qui ne doit et ne peut marcher que d'après les ordres des tribunaux et des juges de paix.

5° Que jamais l'on ne troublera le repos public par des visites de gens armés dont journellement ces mêmes directoires ne cessaient d'inquiéter les plus recommandables citoyens.

6° Qu'il sera défendu de s'emparer comme on l'a fait des armes qu'un citoyen peut avoir chez lui pour la garde de sa maison, et que celles dont on les a privés par cet abus d'autorité leur soient rendues et remises dans la quinzaine.

7° Que pour jamais on ne verra, à six lieues à la ronde de leurs dernières demeures, les Jourdan, Michel, Courtois et Reubion, ci-devant prêtres constitutionnels dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc et de Cordemais; qu'il en sera de même de ceux des paroisses de Guenrouet, Vigneux, le Temple et autres, dont on a sujet de se plaindre pour la désunion qu'ils mettent dans le pays.

8° Que la pleine et entière liberté du culte ne sera troublée sous quelque raison que ce soit; qu'ainsi tout prêtre non assermenté jouira de toute sûreté publique; qu'en conséquence de cette pleine liberté qui leur est acquise par la loi, toutes les églises paroissiales, succursales, oratoires, leur seront ouverts pour y célébrer publiquement les offices de leur religion. Chacun paiera son ministre et sera maître de le choisir.

9° Que dans la quinzaine au plus tard, il sera convoqué des assemblées primaires de tous les citoyens quelconques pour nommer de nouveaux électeurs et qu'on n'y gênera pas les suffrages, comme ci-devant, par de mauvaises chicanes et des abus d'une autorité despotique où l'on employait des menaces pour contraindre les opinions.

10° Que sitôt cette opération finie, tous les ci-devant membres des directoires et des tribunaux des districts de Blain et de Savenay seront changés et renouvelés par une nouvelle élection.

11° Que jamais les prêtres constitutionnels et autres ne pourront y être admis, sous quelque titre que ce soit, ni même reçus à voter dans les assemblées primaires et autres de leurs paroisses.

12° Qu'il leur sera expressément défendu de s'immiscer jamais dans les affaires temporelles.

13° Que tous les citoyens jouiront pleinement de la liberté de penser, de parler et d'écrire sur toute matière et sur quelque personne que ce soit, sauf à ceux qui s'en trouveraient blessés de les poursuivre juridiquement s'il y a lieu.

14° Que sous peine de destitution de leurs charges et emplois, les directoires de district et de département ne feront pas vexer ni tourmenter des citoyens des plus recommandables, pour des propos vagues, pour d'infâmes suppositions faites par des dépositions encore plus infâmes, et même les tribunaux auront l'ordre de ne pas traiter au criminel (*sic*) des libertés permises et promises à tout citoyen par cette même loi dont ils ont souvent abusé pour satisfaire leur inimitié particulière ou celle de leurs protégés.

15° Que chaque paroisse aura cinquante hommes continuellement armés pour la sûreté publique et générale, lesquels hommes seront choisis à la pluralité des voix.

Il paraît superflu de parler des suites terribles et même inévitables que peut arrêter une prompte conciliation. C'est la seule espérance de l'obtenir qui a pu déterminer ledit Gaudin-Bérillais à se charger d'une médiation qui, toute glorieuse qu'elle soit, et malgré la sincérité de ses bonnes intentions, peut lui faire des ennemis. Mais s'il peut parvenir à empêcher l'effusion du sang de ses frères, quel triomphe pour ses longs services! Il prie seulement d'observer qu'une prompte réponse est indispensable pour calmer un peuple nombreux, qui, désormais, n'a plus de frein, et qui ne veut en ce moment écouter aucune espèce de représentations, étant toujours prêt d'accuser de trahison quiconque refuse de le seconder dans sa fureur.

A Saint-Etienne-de-Montluc, le 14 mars 1793.

Signé : J.-A. GAUDIN-BÉRILLAIS.

Ce manifeste est curieux à plus d'un titre ; il montre à quel point les paysans étaient exaspérés de toutes les vexations que les nouvelles administrations leur avaient fait subir dans leurs personnes et leurs propriétés. On a pu remarquer qu'il n'y est nullement question de la royauté ; Gaudin-Bérillais donna dans son interro-

gatoire, pour raison de cette omission, qu'il s'était attaché à ne rien demander qui fût contraire aux principes fondamentaux de la constitution. La séparation de l'Église de l'Etat est expressément énoncée sous forme de proposition d'un culte salarié par les seuls fidèles, et cette séparation est encore rendue plus complète par l'exclusion des membres du clergé de tous les actes de la vie politique [1]. (Art. 11 et 12.)

Je n'ai pu trouver nulle part l'énumération des vingt-et-une communes au nom desquelles Gaudin-Bérillais se dit autorisé à parler. Appartenaient-elles exclusivement au district de Savenay? Il y a lieu de le supposer d'après une lettre qui sera transcrite ci-après. Cependant une déclaration, faite au département par une personne qui arrivait de Blain, nous apprend que dans cette petite ville et dans les paroisses environnantes, on parlait beaucoup de Gaudin-Bérillais, et qu'un comité royaliste, formé au chef-lieu de ce district, expédiait, dès les premiers jours de l'insurrection, des provisions de bouche aux rebelles de Sautron.

Après la lecture de son manifeste, Gaudin-Bérillais organisa une garde de cinquante hommes; il se rendit à Sautron où un nombre considérable de gens armés s'étaient assemblés. Il y apprit qu'on se préparait à se porter sur Couëron pour le piller. Un détachement était même déjà parti dans cette intention, et il ne put que retenir ceux qui n'avaient pas eu le temps de se joindre aux autres.[2] On lui demanda vainement de se rendre aux Trois-Moulins, où le commandant Drouet avait placé son quartier-général [3]; il n'y voulut point consentir, et il fit publier un ordre du jour adressé aux habitants de Sautron pour les engager à la patience durant un court délai, « vu que présentement on travaille à une conciliation la plus avantageuse.[4] »

[1] Cette proposition avait déjà été faite à l'assemblée législative et repoussée par elle. (*Journal des Débats*, séance du 24 octobre 1791, n° 24, p. 6 et 10. — *L'Eglise et la Révolution française*, par M. de Pressensé, p. 209.)

[2] Déclaration faite au bureau central par le sieur Gonichon, le 21 mars.

[3] Les Trois-Moulins sont un hameau situé au sud d'Orvault, auprès du village le Bignon.

[4] Cette pièce, portant la date du 14 mars, est reproduite dans le jugement de Gaudin-Bérillais.

Le lendemain, en effet, Gaudin-Bérillais s'occupait de faire parvenir au directoire de département les conditions ci-dessus transcrites. Il crut, toutefois, ne pas devoir agir sans le concours du commandant Drouet, avec lequel il eut une conférence dans la matinée du 15 [1], et en lui faisant parvenir l'instrument de la négociation, il lui écrivit la lettre suivante, qui tendrait à prouver que déjà Drouet avait acquis une certaine importance :

Le médiateur Gaudin-Bérillais a l'honneur d'adresser au commandant Drouet le mémoire en original des demandes que *nos paroisses du district de Savenay* m'ont chargé de faire pour elles au département de Nantes. J'ai l'honneur de prier le commandant Drouet d'en prendre lecture, et de vouloir bien faire passer ledit mémoire par quelqu'un capable de le faire valoir, après quoi la même personne en rapporterait la réponse, que le commandant Drouet, après en avoir pris connaissance, aurait la bonté de m'envoyer, afin qu'à mon tour, je puisse la communiquer auxdites paroisses. La plus grande diligence est nécessaire pour ces différentes opérations. Jusqu'à ce moment, nous resterons paisibles dans nos quartiers. La prompte réponse que le commandant Drouet voudra bien nous faire passer décidera du parti que nous prendrons. Il obligera infiniment son très-dévoué camarade

GAUDIN-BÉRILLAIS.

15 mars 1793.

Ce fut dans la même journée que les propositions parvinrent au Département. Selon quelques auteurs [2], elles y reçurent un certain accueil, et le Directoire aurait, pour gagner du temps, demandé quelques jours de réflexion, et ajourné sa réponse au 20 mars. Aucun des documents que j'ai consultés ne me paraît de nature à appuyer cette assertion. Le registre des délibérations des trois Corps administratifs [3] contient la mention de plusieurs propositions

[1] Un billet transcrit dans le jugement même est ainsi conçu : « Je certifie que le commandant Drouet m'a fait l'honneur de venir chez moi et que nous nous sommes entendus ensemble de nos faits. A Saint-Etienne, le 15 mars. *Signé :* G.-B. »

[2] M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. I, p. 112, 3e édit. Beauchamp, 4e édit., p. 111.

[3] Vu la gravité des circonstances, les trois Corps administratifs, savoir : la Municipalité, le Directoire de district et celui de département s'étaient réunis en un seul corps.

de paix faites par les rebelles, et je n'en ai lu aucune d'où l'on puisse induire que le Département se soit jamais arrêté à l'idée d'entrer en accommodement avec eux. L'unique réponse qui fut faite aux diverses ouvertures en ce sens était toujours : « Livrez vos armes et vos chefs, et nous verrons. » Ce qui revenait à dire : Rendez-vous à discrétion, et nous nous réservons le droit de vous traiter à notre guise. La fameuse proclamation commençant par ces mots : « Frères égarés, » ne dit pas autre chose [1]. Un accueil semblable dut être fait aux propositions de Gaudin-Bérillais, car le procès-verbal de la séance des trois Corps administratifs se borna à constater le fait dans les termes suivants :

Il a été donné lecture des propositions de paix faites par le nommé Bérillais, expédiées au Département par le nommé Drouet, commandant les révoltés, et apportées par les nommés Saulnier, de Saint-Etienne; Jacques Ménager, de Vigneux; Pirion, de Bouvron; Julien Oresve, maire de Saint-Herblain, et Pierre Loyer, de Saint-Herblain [2].

A quelques jours de là, on remarque sur le même registre la mention brève d'une nouvelle lettre que Gaudin-Bérillais aurait écrite, et que je n'ai point retrouvée. Cette lettre me ferait supposer que les autorités n'avaient point répondu, et que le négociateur désirait qu'on lui donnât quelques explications. Dans son interrogatoire très-volumineux, on ne rencontre pas la moindre allusion à une contre-proposition émanant des autorités républicaines, et la lettre d'envoi du manifeste, lue à la Convention, dans la séance du 23 mars, est également muette à cet égard.

Cependant les rebelles continuaient leurs expéditions, dont la plupart consistaient à envahir les cures des intrus et les maisons des principaux patriotes pour s'y régaler du vin et des provisions qui pouvaient s'y trouver. Le pillage de Couëron n'eut pas des consé-

[1] M. Crétineau-Joly a donné le texte de cette proclamation, t. I, p. 71. C'est à tort que cet historien la présente comme ayant été répandue d'abord dans le Morbihan, vers la fin du mois de mars. Elle fut rédigée par les trois Corps administratifs de la ville de Nantes, et on la trouve au procès-verbal de la séance du 14 mars, fol. 4 du Registre de leurs délibérations. (*Archives de la Préfecture.*)

[2] Même Registre, séance du 15 mars.

quences beaucoup plus graves, si l'on en croit le rapport du maire de cette localité où on lit, au récit des faits du 14 mars :

Les malheureux se sont portés dans diverses maisons pour boire et manger. Chez moi, il en est entré plusieurs cents.

Ce jour-là ils avaient en outre forcé le domicile du commandant de Couëron et avaient brisé son mobilier. Le 15, ils s'étaient portés à la cure, et le 18, un détachement de Sautron était retourné chez le maire y prendre du pain et du vin, et avait arboré le drapeau blanc sur le clocher[1].

Une déclaration faite par un habitant du Temple parle également des déprédations des paysans dans les celliers des environs.

Bien que de pareils soldats ne dussent pas offrir à des troupes organisées une bien grande résistance, les gardes nationales ne se risquaient qu'avec une certaine prudence sur le territoire insurgé.

Nous avons vu, écrivait, à la date du 18, le capitaine Favereau, commandant d'Indret, quelques brigands courir dans la campagne. Je les ai mis en fuite. J'avais bien envie d'aller arracher le pavillon blanc qu'on m'a dit être sur le clocher de Saint-Herblain, mais, comme un homme à cheval que j'avais envoyé à la découverte me rapporta qu'il avait vu se replier sur Saint-Herblain une quantité innombrable de brigands, j'ai pensé que ce pouvait être le rassemblement de Sautron qui se repliait sur ce village, et dans l'incertitude je me suis retiré[2].

Plusieurs chefs du rassemblement de Sautron eurent, paraît-il, à ce moment, la pensée d'exécuter un mouvement beaucoup plus important, et dont la réussite n'était point impossible, s'ils avaient profité de la première ardeur des paysans. Morin-Premion et Richard-Duplessix notamment, songeaient, le vendredi 15, à envahir la ville de Nantes; mais, en considération peut-être de la négociation entamée, ils ne comptaient exécuter leur mouvement que le dimanche 17[3]. Renoncèrent-ils à cette entreprise par suite

[1] Lettre du maire de Couëron, du 29 mars 1793. (Dossier La Bérillais.)

[2] Lettre au Département. (Papiers mêlés des Archives du greffe.)

[3] Déclaration du sieur Boutin, de Saint-Étienne, faite au Bureau central. Le déclarant y parle comme ayant entendu les chefs Morin-Premion et Richard fixer au dimanche leur projet d'invasion de la ville. (Dossier La Bérillais.)

de leur mésintelligence avec Gaudin-Bérillais ? M. Crétineau-Joly le dit, et cette opinion pourrait n'être pas très-éloignée de la vérité, car bien que rien n'établisse que Gaudin-Bérillais se soit opposé à ce projet pour l'avenir, il paraît certain qu'après avoir entamé sa négociation, il s'obstina à ne plus sortir de chez lui [1]. Il est, par conséquent, très-vraisemblable que l'inaction des paroisses qui obéissaient à Gaudin-Bérillais ayant diminué beaucoup les forces sur lesquelles comptaient Morin-Premion et Richard-Duplessix, ceux-ci aient dû, pour cette cause, renoncer à leur projet. Je ne saurais toutefois me prononcer à cet égard, en présence d'une déclaration fort nette quant aux faits, mais ne contenant aucune espèce de date, qui tendrait à établir que Premion et Richard auraient d'eux-mêmes renoncé à attaquer Nantes, par suite de la conviction où ils étaient que cette ville ne pouvait manquer de capituler. Cette déclaration émane d'une personne qui assista, chez le commandant Drouet, à une conférence où se trouvaient Drouet, un sieur Legrand, Premion et Richard, et on y lit qu'ils « parlèrent longtemps » tous quatre et voulaient écrire à Blain pour avoir de la force ; » mais Premion dit : Cela n'est pas nécessaire, l'accord sera bien » doux, la ville de Nantes va se rendre petit à petit ; qu'après ce » raisonnement on n'écrivit pas [2]. » Ainsi, de quelque côté que l'on observe les faits, on arrive à se convaincre que l'idée de capitulation, mise en avant par Gaudin-Bérillais, empêcha l'insurrection d'un nombre considérable de paroisses de produire tout son effet.

Morin-Premion [3] et Richard-Duplessix ne tardèrent point à abandonner le pays et à se joindre aux insurgés de la rive gauche de la Loire, et Canclaux, Labourdonnaye, Beysser, à l'aide des troupes de ligne, eurent facilement raison de bandes que l'on n'était point encore parvenu à organiser [4]. Le 4 avril, l'un de ces généraux écri-

[1] Le 20, on l'attendit vainement à Savenay, où l'on comptait sur lui. (Déclaration faite au Bureau central, le 29 mars 1793.)

[2] Déclaration reçue au Bureau central. (Dossier de Gaudin-Bérillais.)

[3] Morin-Premion prit une part active aux opérations de la Grande-Armée, et fut tué à la bataille de Cholet (octobre 1793).

[4] Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 107.

vait aux autorités du Département que sous peu de jours les districts de Blain et de Savenay seraient occupés par des troupes suffisantes pour contenir les rebelles [1], et le 7 avril, on publiait le compte-rendu de l'adjudant-général Laval sur son expédition, où cet officier rapporte « qu'arrivé à Savenay avec le citoyen Gourlay, » commissaire civil de l'administration, ils y ont trouvé l'adjudant-» général Beysser avec 400 hommes du bataillon de Seine-et-» Marne ; que leur présence a jeté la terreur dans le pays, et que » les paroisses les plus mutines paraissent vouloir faire la paix et » rentrer dans l'ordre [2]. »

Le citoyen Gourlay dont il s'agit ici était un membre du Directoire de département que l'on avait envoyé pour pacifier le pays et rétablir les autorités ; il avait le titre de commissaire civil, et sa correspondance a été conservée [3]. On peut y suivre les progrès de la pacification. Un grand nombre de communes se rendirent sans difficulté [4]; le 7 avril, Cambon, la Chapelle-Launay et Prinquiau étaient rentrés dans l'ordre, et les jours suivants, dans beaucoup de paroisses, le recrutement s'effectuait [5]. La plupart des chefs que l'on put saisir furent envoyés à Nantes, et jugés par le tribunal extraordinaire qui leur fit l'application de la loi du 19 mars 1793. On a déjà signalé dans une note que Drouet ne put trouver grâce devant ce tribunal [6].

Quant à Gaudin-Bérillais, il se tenait enfermé à sa propriété, attendant le moment où il pourrait obtenir un sauf-conduit qui lui

[1] Lettre du général Labourdonnaye mentionnée dans le registre des séances des trois Corps administratifs. (Archives de la Préfecture.)

[2] Bulletin des trois Corps administratifs de la ville de Nantes; 7 avril 1793. Placard in-folio. Nantes, imp. A.-J. Malassis.

[3] Archives de la préfecture. (Papiers du district de Savenay.)

[4] Dès le 21 mars, le Croisic et Guérande avaient fait leur soumission. (Registre de la correspondance du district de Paimbœuf. 21 mars 1793, Arch. de la Préfecture.)

[5] Lettre de Gourlay du 15 avril : à Vigneux, au Temple, à Cordemais, à Bouée; du 30 avril, beaucoup d'autres communes. Le district de Savenay ne fut complétement réorganisé que le 24 avril 1793.

[6] Il fut établi au procès de Drouet qu'il avait cependant sauvé plusieurs patriotes.

permettrait de vivre en repos. Etant fort loin de supposer que les autorités républicaines songeaient à lui imputer à crime le rôle de conciliateur qu'il avait joué, il leur avait écrit plusieurs lettres demeurées sans réponse.

Il se trompait; le commissaire Gourlay n'avait rien tant à cœur que de lui faire faire son procès, puisque c'est ainsi que l'on encourageait les efforts de ceux qui auraient pu avoir la tentation de se soumettre. Une des premières lettres de Gourlay eut pour objet de recommander au Directoire de tout mettre en œuvre pour s'assurer de la personne de Gaudin-Bérillais; ce commissaire ne soupçonnait pas encore que l'honneur de la capture allait lui revenir, bien qu'il dût l'obtenir au moyen d'une lâche trahison.

En effet, Gaudin-Bérillais, de plus en plus inquiet de voir qu'on ne lui répondait pas, s'était décidé à écrire à Savenay au général Labourdonnaye. Sa lettre, remise par le général au commandant Hotte, était tombée aux mains de Gourlay, qui comprit tout le parti qu'il en pouvait tirer [1]. A son instigation, Hotte expédiait, le 11 avril, de Savenay la lettre suivante à l'homme que l'on voulait saisir :

CITOYEN,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et les certificats qui l'accompagnaient. J'aurais désiré que vous en eussiez été le porteur vous-même. Un homme innocent et distingué par 36 ans de service ne doit pas craindre de se présenter pour se justifier. La loi ne frappe que les coupables; vous deviez donc paraître avec toute la sécurité que doit vous donner la conduite que vous déclarez avoir tenue. Ainsi ne manquez pas au reçu de la présente de vous rendre à Savenay chez le commissaire du département. Je vous envoie ci-inclus une proclamation du département dont le but est de faire rentrer dans leur devoir ceux qui auraient eu la faiblesse de s'en écarter. Je suis votre concitoyen. HOTTE [2].

[1] Lettre de Gourlay du 7 avril.

[2] Cette lettre est en original au dossier de Gaudin-Bérillais.

Plein de confiance dans la loyauté de celui qui lui tenait un pareil langage, Gaudin-Bérillais partit immédiatement pour Savenay; là on le saisit, et sans l'entendre on l'envoya à Nantes, où il fut enfermé au Bouffay.

Gourlay annonçait, le 12 avril, cette capture au Département et pour faire valoir son patriotisme il disait : « Les belles protestations de Gaudin-Bérillais, médiateur de son métier..... rien n'a pu fléchir l'inébranlable fermeté de votre républicain collègue; il partira demain sous bonne et sûre garde. » Dès le lendemain, Gourlay éprouvait le besoin de se glorifier encore, et, cette fois, c'était d'une trahison. Voici sa lettre du 12 avril : « La Bérillais est donc tombé dans son propre piége. Il a voulu lier une correspondance astucieuse avec moi et le commandant de la force armée à Savenay; *j'ai tracé au commandant la marche qu'il fallait suivre* et l'expérience de l'homme à trente-six ans de service est tombée en défaut. » Le 15 avril, il accompagnait de ces paroles l'envoi de deux pièces importantes pour le procès qui s'instruisait déjà : « Nous voyons d'après toutes ces pièces tomber la guillotine sur cette tête contre-révolutionnaire. » C'était le style du temps, et Gourlay, qui devait plus tard remplir des fonctions importantes sous l'empire, après avoir traversé un instant lui aussi les prisons de la Terreur, a été loué pour sa modération [1].

Quoi qu'il en soit, Gaudin-Bérillais comparut les 17 et 18 avril 1793 devant le tribunal extraordinaire; cinquante témoins furent entendus et attestèrent les faits que je viens d'exposer; il n'en fut pas moins condamné à mort, parce que, dit le jugement, les

[1] Jean-Marie Gourlay, d'abord administrateur du district de Savenay, puis membre du Directoire de la Loire-Inférieure, devint membre du Conseil des Cinq-Cents, où il fut l'un des rédacteurs de la Constitution de l'an VIII. Nommé, en 1810, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif, il fut élevé à la vice-presidence de cette assemblée, en 1813. Élu à la Chambre des représentants, il s'y fit remarquer par son zèle bonapartiste, et suppliait, le 6 juin 1815, ses collègues de se confondre dans une seule et même opinion en faveur de l'empereur. La *Biographie bretonne*, (t. I, p. 824,) à laquelle j'emprunte ces renseignements, ajoute que ses sentiments d'humanité lui avaient concilié l'affection de tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Il mourut à Paris en 1825.

dépositions des témoins ne peuvent atténuer les charges que les pièces écrites établissent contre lui.

Les divers historiens qui ont parlé de Gaudin-Bérillais ont tous répété qu'il avait subi deux jugements et qu'ayant été acquitté par une première sentence, on l'aurait ensuite, pour satisfaire l'opinion des clubs, traduit devant une autre juridiction qui l'aurait condamné. Se pourrait-il qu'un acte de cette nature eût été commis à Nantes, en ces temps-là? Un des avocats entendus dans le procès du tribunal révolutionnaire l'articula positivement; mais il est certain que les choses ne se passèrent point ainsi pour Gaudin-Bérillais [1]. Son affaire, qui avait pris deux audiences, se termina le 18 avril par une condamnation à mort, et les pièces de la procédure ne permettent pas d'en douter : les premiers juges devant lesquels il a comparu sont les mêmes qui l'ont condamné. D'ailleurs, à ce moment il n'y avait pas à Nantes deux juridictions qui pussent connaître des faits qui lui étaient imputés. Ce fut le président Phelippes qui l'interrogea dans sa prison, ce fut une sentence rendue sous la présidence de ce même Phelippes qui l'envoya à la mort. Gaudin-Bérillais crut jusqu'au dernier moment qu'il serait acquitté, et, dans l'audience du 18, il prit des conclusions tendant à faire afficher, de la même façon qu'on affichait les arrêts des condamnés, le jugement qui allait le déclarer absous. La sentence fut en effet publiée, mais non pas celle qu'il avait espérée, et le public put, en lisant sur un placard le résumé des faits que j'ai racontés, constater une fois de plus qu'en temps de révolution le caractère sert plus que le talent.

ALFRED LALLIÉ.

[1] M. Danguy, ancien seigneur de Vue, qui, lui aussi, avait prêché la paix dans le but de faire accueillir une requête présentée au district de Paimbœuf, et portée, le 12 mars, par M. Cadou, maire de Frossay, avait été arrêté. Ayant été interrogé le 31 mars, par le district de Paimbœuf, il fut relâché comme innocent, lorsque le lendemain, 1er avril, on s'aperçut que la loi du 19 mars lui était applicable. Il fut alors repris et envoyé à Nantes, où on le condamna à mort le 6 avril 1793. (Son dossier au Greffe.) La tradition n'aurait-elle point, en aggravant les faits, confondu M. Danguy avec Gaudin-Bérillais?

L'AFFILIATION

DE

L'ASSOCIATION PHILARMONIQUE DE NANTES

A L'ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE.

Il est, dans la grande famille des musiciens, quelques sommités illustres à qui tout a souri : la fortune, le génie, la gloire. Mais si, de ces hauteurs brillantes, on descend au bas de l'échelle, on rencontre bien souvent les souffrances, l'oppression et la misère.

L'homme riche, placé dans une sphère de loisirs et d'indépendance, voit arriver la vieillesse sans d'autre souci que celui de la vieillesse même et des infirmités qui l'accompagnent. S'il est triste pour tous de vieillir, lui, du moins, a, pour atténuer ses maux, tous les soulagements que la fortune peut donner. S'il souffre, du moins, il souffre seul ; il a, pour réchauffer son cœur dans la froide saison, des visages heureux et de joyeux sourires.

Mais combien est amère la condition du pauvre, qui, dans la plénitude de son activité, suffisait à peine à soutenir sa famille, quand il sent diminuer ses forces, et qu'il voit s'approcher l'instant où il sera condamné au repos !

Parmi les hommes généreux et compatissants qui se sont préoc-

cupés de guérir les plaies de la misère honnête et laborieuse, et de venir en aide, aux jours de détresse, au travailleur malheureux, il faut placer, en première ligne, M. le baron Taylor. — Adoucir, autant que possible, les cruautés du sort, donner au travailleur pauvre la sécurité dans ses vieux jours, prêter au faible l'appui et la force qui résultent du principe d'association, faire contribuer le riche et l'heureux à la prospérité d'institutions créées pour soulager l'infortune et favoriser l'opprimé, telle est la tâche glorieuse à laquelle il a voué sa vie.

Quand M. le baron Taylor a fondé l'Association des Artistes Musiciens, il s'est proposé trois buts :

1° Fonder une caisse de secours et de pensions au profit des sociétaires.

2° Améliorer la position et défendre les droits de chacun de ses membres.

3° Appliquer toute la puissance que donne la combinaison des forces et des intelligences au développement et à la splendeur de l'Art.

Pour atteindre ce triple but, il a donné à cette association pour fondements trois principes : — la modicité de la contribution pécuniaire de chaque associé, (la cotisatisation annuelle est de 6 francs); — le fruit du travail en commun ; — l'inaliénabilité du capital.

Cette association, qui débutait en 1843 avec 175 francs de rente, possède aujourd'hui un capital de 32,000 francs de revenu.

Les trois quarts de ce revenu sont affectés à des pensions ; l'autre quart à des secours.

On comprendra la raison qui a rendu cet accroissement de prospérité si rapide, en songeant que le capital se grossit, chaque année, du montant des cotisations, des dons volontaires, et du produit des messes, concerts ou loteries organisées au profit de l'Association, et que le revenu seul est employé en pensions et en secours.

L'Association des Artistes Musiciens se compose non-seulement d'Artistes, mais d'Amateurs, qui viennent apporter à l'œuvre com-

mune le concours de leur fortune, ou celui de leur temps et de leurs lumières, en qualité d'administrateurs.

Elle compte aujourd'hui, tant à Paris que dans le reste de la France, près de 5,000 membres. Cent vingt-cinq d'entre eux reçoivent des pensions viagères. Ces pensions varient de 180 à 300 francs. Elles sont accordées aux sociétaires que l'âge ou la maladie rend incapables de travail. Des veuves, des orphelins sont admis à en jouir, pourvu que ces personnes fassent partie de l'Association. A partir de 1868, tout sociétaire, âgé de 60 ans, ayant payé sa cotisation pendant 25 ans, aura, *de plein droit*, une pension annuelle et viagère de 200 francs. — Tout sociétaire ayant le même âge, et s'étant acquitté de la même obligation pendant 30 ans, aura droit à une pension de 300 fr.

M. le baron Taylor n'a pas borné à une seule classe de travailleurs les bienfaits d'une pareille institution. Ce qu'il fit en 1843 pour les musiciens, il l'avait fait en 1840 pour les artistes dramatiques; il l'a fait en 1844 pour les peintres, architectes et dessinateurs, en 1845 pour les inventeurs et artistes industriels, enfin, en 1859 pour les professeurs, les instituteurs et les membres de l'enseignement.

Ces sociétés, après une moyenne de 20 années d'existence, comptent environ 15,000 membres, possèdent un capital toujours grossissant de trois millions de francs, desservent des pensions à plus de 400 vieillards et infortunés, et ont répandu en secours de différentes natures plus de deux millions.

Indépendamment des résultats pécuniaires obtenus, indépendamment de l'utilité pratique de ces institutions, il faut admirer l'esprit qui a présidé à leur conception et les principes sur lesquels elles reposent.

Tous les sociétaires, le plus petit comme le plus grand, le compositeur illustre comme le musicien le plus chétif, sont égaux devant l'Association. La cotisation est la même pour tous. S'il en est qui y joignent des dons volontaires, les autres apportent le concours de leur talent et de leur travail. Tous se rapprochent et s'unissent pour travailler à un même but : la grandeur et la prospérité de l'œuvre.

La bienfaisance, organisée sur de pareilles bases, n'a plus rien dont la dignité humaine puisse souffrir. Souvent la charité humilie. Ici, ce n'est plus une aumône qu'on reçoit, c'est un droit qu'on exerce. Celui qui a travaillé toute sa vie dans l'intérêt d'une Société, ne rougira pas en recevant ses bienfaits. S'il est protégé aujourd'hui, c'est par ceux-là même qu'il secourait hier, qu'il secourera demain.

On le voit, ces associations reposent sur le principe si vrai et si fécond de la solidarité humaine d'où découle, en droite ligne, l'esprit de fraternité.

— Nul ne se suffit à soi-même ; — travaille pour les autres, afin qu'ils travaillent pour toi ; — plus tu feras pour eux, plus ils feront pour toi ; — telles sont les devises de ces Associations.

Certes, c'est une idée féconde que celle qui donne la générosité pour point de départ à l'intérêt personnel !

C'est que l'intérêt personnel bien entendu exige qu'on se dévoue aux autres. C'est que l'homme isolé est faible ; égoïste, il est malheureux. S'il se réunit avec d'autres hommes, pour vivre avec eux en société, à l'instant même, de ses relations avec ses semblables, naissent des devoirs. Quand ces devoirs sont consciencieusement remplis, quand les principes de justice et de fraternité sont rigoureusement appliqués, quand l'individu subordonne son intérêt privé aux intérêts communs, alors le corps social acquiert une puissance et une énergie qui font en même temps la puissance et la force de l'individu ; car celui-ci lui emprunte une partie de cette vigueur et de cette prospérité au développement de laquelle ses efforts ont contribué.

« L'individualisme, (dit M. J. Simon, dans son compte rendu des travaux du Comité de l'Association des Artistes Musiciens de France pendant l'année 1865), est dissolvant de toute société ; l'association, au contraire, assure le bien-être, la force et le progrès de tous et de chacun ; l'individualisme, c'est la division qui affaiblit ; l'association, c'est l'union qui fait la force ; l'un engendre la lutte intestine sans cesse renouvelée ; l'autre l'harmonie toujours persistante. Chez l'homme isolé, sans lien qui le rattache à ses

semblables, à ses frères, les appétits égoïstes ne songent qu'à se satisfaire ; chez l'homme associé, uni fraternellement à ses semblables par un lien solide et réciproque, ces mêmes appétits s'éteignent dans leur germe et font place à des besoins plus avouables et à de plus nobles désirs..... L'individualisme tend naturellement au privilége, à la tyrannie et à l'esclavage, tandis que l'association mène directement à l'autorité du droit commun, c'est-à-dire au règne de l'équité, de la justice et de la liberté. »

L'Association Philarmonique de Nantes, voulant améliorer la position des artistes, devait les convier aux avantages dont jouissent les membres de l'Association des Artistes Musiciens de France, et leur faciliter les moyens d'y participer. Pour cela, elle s'est affiliée à cette Société, en constituant un comité qui correspond directement avec le comité siégeant à Paris. Les artistes qni font partie de cette association trouveront, dans le comité nantais, un intermédiaire naturel entre eux et le comité principal, et, au besoin, un auxiliaire précieux pour appuyer leurs demandes.

Ce comité s'est adjoint un conseil médical, dans le but de procurer des soins gratuits aux sociétaires pauvres, en cas de maladie, et un conseil judiciaire, dont la fonction est de l'éclairer sur toutes les questions contentieuses ou litigieuses qui pourraient intéresser la prospérité de l'Association, et aussi de lui venir en aide pour défendre les droits de tout sociétaire, dans le cas où la moralité de la cause motiverait son intervention.[1]

L'*Association Philarmonique de Nantes, pour l'encouragement des concerts de musique classique*, ne se propose donc pas seulement une œuvre de haute vulgarisation artistique ; elle concourt aussi à une œuvre d'humanité, de justice, de bienfaisance.

Si, un jour, comme nous l'espérons, cet esprit d'association se développe et grandit; si les principes de solidarité et de fraternité

[1] Avant l'établissement de l'Association Philarmonique, l'Association des Artistes Musiciens était représentée à Nantes, mais par un simple délégué. Elle y comptait alors une vingtaine de membres. Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de cinquante environ.

qu'il proclame doivent recevoir dans la Cité un accroissement et une sanction ; si, un jour, l'esprit communal se réveillait ; si la majorité des citoyens, au lieu de vivre isolés et absorbés dans la poursuite d'intérêts privés, se rapprochaient avec ferveur, pour marcher à la conquête du bien commun ; si l'amour de la Cité, dominant et fortifiant celui de la famille, transformait chaque ville en une école de dévouements et de vertus ; si un pareil résultat était atteint, on serait forcé d'en convenir, la musique, que beaucoup de gens appellent encore un *art d'agrément* et considèrent comme un passe-temps frivole, ne serait pas sans y avoir contribué.

L.-A. Bourgault-Ducoudray.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

LA PAROISSE ET LE QUARTIER DE SAINT-SIMILIEN, par M. J.-C. Renoul. — Un vol. in-8o, Nantes, Veuve Mellinet, 1866.

Cet ouvrage n'est pas autre chose qu'une compilation. M. Renoul, comme il le dit lui-même, a pris dans les livres écrits sur Nantes tout ce qui a rapport à l'histoire plus spéciale du quartier de Saint-Similien ; il y a joint ce qu'il a pu rencontrer dans quelques mémoires inédits, ainsi que le résultat de ses propres recherches, et il a tiré de tout cela un recueil qui ne manque pas d'un certain intérêt. Un semblable travail fait sur chacun des quartiers de Nantes pourrait donner lieu à de curieuses découvertes. Cependant, tout en louant l'auteur et de son œuvre et de l'esprit général qui l'anime, on ne peut s'empêcher de faire quelques observations.

En histoire, M. Renoul est encore de l'école du XVIIIe siècle ; il suit Travers et dom Morice, et le dernier chevalier de Conan-Mériadec, si rudement traité dans cette même *Revue*, il y a quelques années, a en lui un second dévoué, un déterminé successeur. Toute la légende du prétendu roi breton est transcrite au long, et on n'oublie pas de mentionner la création des évêchés de Bretagne faite par ce personnage, au détriment de notre évêque Arisius. — M. Renoul tient aussi à la tradition populaire, qui veut voir dans l'église de Saint-Similien la cathédrale primitive du diocèse de Nantes depuis Ennius jusqu'à saint Félix. Il veut, comme elle, qu'Evehmerus ait bâti sur le coteau de Saint-Pierre une nouvelle basilique dans un emplacement où nulle église n'existait encore. Pourtant, le bréviaire de 1400 contredit formellement cette opinion. Il y est dit, en effet, dans la leçon de l'office de saint Clair qu'Eu-

melius ne fit que bâtir autour d'une église plus ancienne : « *Ecclesiolæ circumposuit.* » Quant à l'inscription d'Harel, si souvent reproduite : « *Ennius epis. eccl. Nan. hanc ecclesiam fun. anno. rep. sal.* IIIXXXV, » on ne comprend pas comment un homme sérieux puisse y ajouter foi ; car son authenticité tombe devant une seule remarque : l'ère chrétienne n'a été inventée que par Denys le Petit, qui vivait au VIe siècle. L'inscription citée a donc été composée postérieurement à la date qu'elle affirme, peut-être par Harel lui-même, qui n'aurait fait en cela qu'imiter plusieurs autres savants de son époque.

En racontant la délivrance de Nantes, assiégée par les barbares, M. Renoul n'admet pas le fait miraculeux, il veut que deux processions, parties, l'une de Saint-Similien, l'autre de Saint-Donatien, et se rencontrant au milieu du parcours, aient suffi pour jeter la terreur dans l'âme des assiégeants et les contraindre à prendre la fuite. L'effet est certes plus grand que la cause, et ces barbares, que les histoires nous représentent comme si terribles, ont été de bien bonne composition pour laisser passer sans leur faire de mal quelques prêtres, quelques fidèles qui s'en allaient bien tristement tenant un cierge en main et psalmodiant des hymnes. Le récit de saint Grégoire de Tours (*De gloriâ martyr.*, lib. I, cap LX) n'admet pas cette interprétation. D'ailleurs, tout ce qui présente un cachet merveilleux est avec soin mis de côté, par cela même qu'il a ce caractère. Ainsi l'apparition de la fontaine Sainte-Marie, au plus fort de la bataille du Pré-Nian entre Alain Barbe-Torte et les Normands ; ainsi la fondation de N.-D. de Miséricorde, sont, pour parler comme l'auteur « dégagés de la partie mystique. » « On peut, dit-il, croire ou ne pas croire à des miracles, qui sont présentés de bonne foi sans doute, mais sans aucune preuve à l'appui. » Très-bien ; mais ces miracles ont pour eux la tradition fort ancienne ; ils ont pour eux la possibilité, et dès lors, pour les rejeter, on doit avoir des raisons positives, et ne pas se contenter d'une appréciation fort leste sur le merveilleux dans les légendes anciennes. Avec cette disposition, on fait sans le vouloir les affaires de ceux qui ne voient dans le catholicisme qu'un assemblage grossier de momeries et de balivernes. Un chrétien ne doit pas avoir tant de défiance de

la puissance de Dieu, et à moins de rejeter d'un bloc tous les miracles, même les mieux établis, il faut prendre garde de nier un prodige par là même qu'il n'est pas dans l'ordre des choses communes. — M. Renoul ne semble pas non plus s'être fait une opinion bien arrêtée sur le serment exigé des prêtres par l'Assemblée constituante, et que le recteur de Saint-Similien, M. Le Breton de Gaubert, eut l'insigne faiblesse de prêter. De ce que la formule du serment soit, à première vue, inoffensive, il ne s'ensuit pas que les engagements qu'il supposait fussent également sans danger. Les prêtres jureurs étaient par ce fait même schismatiques, et l'on comprend « qu'ils devinssent de la part d'une certaine opinion l'objet » d'une vive censure. » Mais l'auteur, reconnaissant lui-même qu'il ne lui appartient pas d'émettre une opinion sur le fond d'une pareille question, nous nous abstiendrons de le critiquer plus longtemps.

En résumé, ce travail, intéressant comme tout ce qui a pour objet les origines d'une cité ou d'une paroisse, n'apporte guère de lumières nouvelles, et reproduit même les errements d'une école historique actuellement condamnée.

LOUIS DE KERJEAN.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18. Paris, Lemerre.

En rendant compte, l'an dernier, de la séance solennelle de la Société académique, M. Louis de Kerjean signalait, dans sa chronique, l'effet produit par la lecture de quelques fragments d'un petit poème intitulé *Les Casseurs de pierres*, œuvre de l'un de nos compatriotes, M. Robinot-Bertrand. Il y louait avec raison une facture savante, mise au service d'idées énergiques, et il exprimait l'espoir que l'accueil fait à ses premiers vers déciderait l'auteur à en publier d'autres, dont il l'accusait très-justement de frustrer le public.

L'espoir de notre collaborateur vient de se réaliser. M. Bertrand a publié récemment à Paris *La Légende rustique*, poème qui ne forme pas moins d'un volume et que les amateurs de beaux vers n'accueilleront point avec indifférence. Certaines personnes, et nous sommes de celles-là, blâmeront les tendances d'esprit de

l'auteur; on ne fera toutefois que lui rendre justice en disant qu'il a du souffle, qu'il sait composer, que son style est châtié, et qu'enfin, chose encore assez rare parmi ses émules du Parnasse contemporain, il s'est montré dans cet ouvrage capable de parcourir sans défaillance une longue carrière. S'il arrive que le public, plus facilement attiré par les pièces courtes et détachées, ne lui tienne pas un compte suffisant de son effort, nous ne doutons pas qu'en revanche, des juges éclairés ne le louent d'avoir su joindre à l'art d'écrire de beaux fragments celui de composer une œuvre. Ses concitoyens verront en outre avec plaisir la poésie donner un nouveau lustre à un nom qui fut dignement porté au commencement de ce siècle dans notre ville par son oncle, M. Robinot-Bertrand, sculpteur de mérite, dont on cite avec éloge les belles statues du fronton de la Bourse.

La Légende rustique est l'histoire d'un jeune paysan que son père a mis au collége pour en faire un *monsieur*, sur le conseil du maître d'école, qui avait remarqué les rares aptitudes de l'enfant aux travaux de l'esprit. Ainsi qu'il arrive souvent en pareille circonstance, le père a travaillé pour le malheur de son fils, et l'élévation de Gabriel, — c'est le nom du héros, — n'est pour lui que l'occasion d'une chute plus profonde. Différent en cela de la plupart de ses pareils, ce ne sont pas les difficultés matérielles de la vie qui causent sa souffrance; il aurait pu, s'il l'eût voulu, se faire une large place dans la société; il succombe sous le poids de tortures morales que son intelligence moins développée eût ignorées. Les écueils sur lesquels il se brise, son frère Pierre les a évités en restant au village, où son travail lui procure une existence calme et heureuse. On dirait, au premier abord, que l'auteur a voulu montrer que le bonheur est une plante rare, placée quelquefois par Dieu auprès de notre berceau, et que l'on s'expose à ne point cueillir si on va la chercher au loin.

Cette morale ne serait point pour nous déplaire; mais la vérité nous oblige à reconnaître que tout autre nous paraît avoir été l'intention de M. Bertrand en composant son poème. Son idéal est le progrès, c'est-à-dire l'humanité glorifiée dans ses tendances révolutionnaires; et loin de vouloir célébrer la simplicité d'autrefois,

c'est à la *muse des temps nouveaux* qu'il demande d'inspirer ses chants. Gabriel le démocrate, et à vrai dire l'homme de la ville, est sur un piédestal, tandis que son frère Pierre, l'homme de la campagne, vaque aux occupations vulgaires de l'agriculture. Au premier doit appartenir la gloire de faire de sa vie un holocauste à la *vérité;* le lot du second est plus modeste, il a en partage la félicité des laboureurs chantée par Virgile avec la restriction bien connue : *Sua si bona norint.* La campagne est le cadre ; mais l'intérêt est concentré sur la personne de Gabriel, et l'œuvre perd ainsi toute la portée morale qui naissait tout naturellement du contraste des deux destinées. C'est en vain qu'on alléguerait que la modération des désirs trouve ici dans le bonheur sa récompense ; il suffit, pour faire la balance de l'autre côté, que l'infortune apparaisse ornée de quelques rayons de gloire. Le mot de de Maistre n'a point cessé d'être vrai : Où sont les hommes disposés à se contenter du bonheur ?

Nous excuserions volontiers M. Bertrand de n'avoir point fait une œuvre morale, s'il nous était possible de ne voir en lui qu'un disciple de la doctrine de l'art pour l'art, se contentant d'observer la nature et de l'idéaliser sans se soucier d'atteindre un autre but. Mais comment admettre qu'il ait voulu garder la neutralité sur les questions de principes, quand il nous donne comme un héros de devoir et de vertu un sceptique très-lettré qui entreprend de régénérer l'humanité, sans avoir sur Dieu et sur l'âme une seule notion précise? D'autre part, l'idée religieuse n'a dans son poème d'autre représentant qu'un vieux prêtre, aussi vénérable sans doute que la couleur locale l'exige, mais auquel il s'est bien gardé de donner un rôle à la hauteur de son caractère. Ce vieux curé semble placé là uniquement pour accompagner quelques personnages dans leurs excursions, et l'on n'entend pas sortir de sa bouche une seule de ces paroles de foi, que certaines gens tolèrent par respect de la vraisemblance, lorsqu'ils font converser ensemble un libre penseur et un prêtre. La morale indépendante, au contraire, est triomphante, et elle triomphe jusque dans les derniers instants du héros. Nous avons peine à croire que le sentiment artistique ait seul inspiré le récit de cette mort. On a bientôt fait de

dire que, de temps à autre, il y a des gens qui meurent ainsi et que la mort de l'impie peut, non moins bien que celle du juste, faire l'objet d'un tableau ; il faut encore que le tableau soit vrai, et qu'on ne l'arrange pas pour les besoins d'une cause. Or, nous le demanderons de bonne foi à l'auteur, vit-on jamais, auprès d'un impénitent, un vieux et saint prêtre, son ami, ne rien trouver à répondre à une dissertation philosophique dans laquelle le mourant ne fait pas même l'honneur, à la doctrine catholique, de la placer au nombre de ses nombreuses hypothèses? Pourquoi un prêtre au chevet de cet inspiré, de ce *voyant* de la dernière heure, qui rend le dernier soupir en s'écriant : Je vois! sinon pour lui fournir une occasion de montrer son dédain de toute religion?

Rien n'est donc plus évident que l'intention du poète de faire servir son art à la glorification de la libre pensée. A nous d'étudier l'existence de l'homme que l'on nous présente comme un type disposé tout exprès pour faire honneur à sa doctrine, de voir si l'on trouve dans Gabriel les caractères de la véritable grandeur, et si l'on peut, avec raison, dire de lui que *sa vie fut un martyre*? Il est entré jeune au collége, où il a bientôt par ses succès éclipsé ses rivaux. Il s'y est lié avec un jeune gentilhomme, qui avait une sœur charmante dont il est devenu amoureux. Les circonstances lui ont permis de la voir souvent, et ayant reçu d'elle quelques timides encouragements, il a fini par croire que l'infériorité de sa naissance était le seul obstacle qui la séparait d'elle. Pour surmonter cet obstacle, il entreprend d'acquérir par son travail la noblesse du mérite personnel. Seulement il choisit un moyen peu sûr pour arriver à son but; il veut attendrir le cœur d'une jeune fille, patricienne de famille, de mœurs et d'idées, et il se jette naïvement dans les rangs de la démocratie la plus avancée. Il ne tarde point à y devenir célèbre ; mais alors se produit un résultat facile à prévoir : la jeune fille se marie avec un autre. Cette déception est le commencement de son martyre, et le désespoir qu'il éprouve le suivra jusqu'au tombeau. C'est en vain qu'il lutte pendant quelques années pour la cause du progrès ; l'amour qu'il a voué à l'humanité ne peut chasser de son cœur le souvenir de celle qu'il a aimée une fois ; et quand un certain chan-

gement politique lui démontre l'impossibilité de réaliser prochainement son idéal social, le découragement le prend, et il revient à son village, où il meurt de la façon que l'on sait.

Malgré toute notre bonne volonté, nous avons de la peine à voir dans cet homme le type d'un héros ou d'un martyr. A quelle idée s'est-il sacrifié? Au progrès et à la démocratie? Nullement, car, dans le principe, il espérait servir son amour en suivant ses idées, et, plus tard, il abandonne la partie, parce qu'il croit ses efforts inutiles. Est-ce que ce n'est pas le dévouement aux causes vaincues qui fait seul les héros et les martyrs? Sans doute, on peut s'intéresser à un homme qui, ayant pesé l'amour, l'art, la science, la politique, demeure découragé, en voyant que l'amour l'a déçu, que les joies du savant et de l'artiste sont vaines, que l'idéal politique qu'il a rêvé ne pourra se réaliser de longtemps; et, à ce point de vue, Gabriel captive, surtout si l'on se laisse bercer par l'harmonie des beaux vers; mais où est l'héroïsme d'un pareil caractère? Contre quelles difficultés le voyons-nous se roidir? Le devoir, c'est-à-dire le dévouement à sa cause, l'emporte-t-il chez lui sur sa passion? Non, il ne réussit point à faire taire les battements de son cœur, et, désabusé de tout, le sommeil et l'oubli sont les seuls biens qu'il désire. Gabriel a le droit d'occuper une place honorable dans la nombreuse famille dont Werther est le chef; nous croyons toutefois que les libres penseurs feront bien, dans leur intérêt, de ne pas placer sur leurs autels de pareils saints et de pareils martyrs; ceux du Christianisme gagneraient trop à la comparaison.

La franchise avec laquelle nous venons de signaler les défauts de *la Légende rustique* nous fait un devoir de constater, en même temps, les sérieuses beautés qu'elle renferme. Nous avons déjà dit de ce poème qu'il était bien composé, et cela est vrai; il a un commencement, un milieu, une fin; l'intrigue, si peu qu'il y en ait, ne languit pas, elle marche au dénoûment; les scènes se succèdent avec ordre; les descriptions sont à leur place; les comparaisons et les images naissent tout naturellement, et l'on rencontre çà et là des tableaux qui brillent de toutes les splendeurs de la poésie. Si certains caractères, pris dans leur ensemble, manquent de vérité,

on n'en saurait dire autant d'une foule de détails qui sont rendus avec une rare perfection. Nous louerons encore M. Bertrand de la façon délicate avec laquelle il a présenté les scènes d'amour de son poème; tout ce qui a trait à ce sentiment y est d'une irréprochable pureté. Il ne s'est pas moins montré homme de goût en bannissant avec soin les déclamations contre la société, qu'un autre, moins habile, n'eût pas manqué de mettre dans la bouche de Gabriel.

Toute sa première partie, intitulée le *Retour*, est un morceau achevé; c'est le temps des vendanges et Pierre, apprenant que son frère arrive, se dispose à aller au devant de lui. Il jette un coup d'œil au pressoir et il se met en route avec le vieux curé :

Ils marchent : le sommeil bientôt sur la nature
Règnera; l'on n'entend déjà que le murmure
De l'eau parmi les joncs, quelques chantantes voix,
Et le frémissement de la feuille des bois;
Le ciel est parsemé d'étoiles innombrables;
Le chemin, qui s'égaye à leurs clartés aimables,
Brille, et de la vallée et des ruisseaux errants
Monte le lent tissu des brouillards transparents;
Un vent léger parfois comme une âme soupire.

Ils sont à la station :

Bientôt deux rouges feux, le long de la rivière,
Teignirent bois et prés d'une étrange lumière :
Comme des yeux ardents d'où jaillirait l'effroi,
Ils flamboyaient au front sinistre du convoi,
Et lui, pareil au corps d'un animal énorme,
Traînait les noirs troncons de sa taille difforme.
Il élait loin encore, et, dans l'éloignement,
On l'entendait souffler et gronder bruyamment;
Mais le monstre irrité, la poitrine enflammée,
Lançant au ciel en lourds tourbillons de fumée
Son haleine brûlante, et, parfois insensé,
Cherchant à fuir d'un bond hors du chemin tracé,
Aussi prompt que le trait qui plonge dans l'espace
Ou que l'éclair qui sort de la nue et qui passe,
Accourt, se précipite, et sur les rails déserts
Vole : un long sifflement a déchiré les airs.

L'émotion de Gabriel en franchissant le seuil de la maison où s'écoula sa première enfance, a fourni à M. Bertrand l'occasion d'écrire plusieurs pages que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier. Il pense tour à tour à tous ceux qui ne sont plus :

Il revit cette mère au visage modeste,
A l'expression tendre, à la bonté céleste,
Aux rigides vertus, aux yeux pleins de douceur,
Qui douze ans seulement l'abrita sur son cœur.
Près de l'âtre fumeux qui flamboie et pétille,
Elle tient un enfant qui crie ou qui babille,
Et, pour calmer l'humeur de ce petit démon,
Qu'elle veut mettre au lit et qui lui répond : « Non ! »
L'agace de la main, lui sourit, le caresse,
Lui chante la chanson aimée, avec adresse
Le berce, et, l'endormant d'un tranquille sommeil,
S'enivre de ce souffle et de ce teint vermeil;
Et, comme alors paraît le fils aîné, la mère
Lui présente l'enfant : il l'embrasse d'abord,
Et, sans le réveiller, sur son bras déjà fort
Dans son berceau d'osier porte le petit frère.

C'est au commencement du second chant, *Souffles de mai*, que Gabriel entame le récit de ses infortunes sous forme de confidences faites à son frère. L'auteur a été bien inspiré en faisant remonter ce récit jusqu'à sa première enfance ; on ne trouve rien à reprendre et il y a beaucoup à admirer dans les pages où il décrit les joies du petit garçon à la campagne et le serrement de cœur qu'il éprouve en entrant au collége.

Lorsque Gabriel s'est engagé dans la mêlée et prend au sérieux son rôle de héros, on rencontre encore de beaux vers ; toutefois il nous a paru qu'ils devenaient plus rares; on ne se joue pas impunément du précepte de Boileau :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Personne, en effet, ne contestera la justesse de l'observation que nous avons faite en lisant cet ouvrage : c'est que, partout où l'auteur s'est placé en présence d'une situation ou d'un sentiment vrais, le vers est venu docilement, ferme et sonore, pour exprimer

l'idée. De là tant de belles descriptions que nous aurions aimé à citer et cette jolie scène dans laquelle Pierre demande en mariage une jeune fille nommée Rose, tableau où se trouve reproduite sans afféterie toute la grâce des mœurs villageoises. Malheureusement l'espace nous manque pour citer davantage, et ce n'est pas notre faute si, par ses doctrines, M. Bertrand nous a mis dans l'obligation de consacrer à le blâmer plusieurs pages qui, pour l'agrément du lecteur, auraient gagné beaucoup à se montrer pleines de vers harmonieux.

ALFRED LALLIÉ.

— Le dimanche, 6 janvier, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, la séance annuelle de la Sociéte Industrielle de Nantes. M. Renoul, vice-président, l'a ouverte par un discours sur *l'Emulation;* puis la parole a été donnée au secrétaire, M. Hippolyte Thibeaud, pour la lecture du compte rendu des travaux pendant l'année 1866. Il est difficile, à propos d'une aride question de recettes et de dépenses, de trouver et de rendre en meilleur langage autant d'idées vraies et ingénieuses. Le jeune avocat a soutenu la cause de ses intéressants clients avec une verve éloquente qui ne sera pas, espérons-le, sans porter d'heureux fruits. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir placer ici le plus petit fragment de ce spirituel et charitable plaidoyer.

— En attendant la livraison prochaine, qui en rendra compte, nous recommandons le charmant volume de poésies que M. Joseph Rousse vient de publier sous ce titre : *Au pays de Retz*, avec cette épigraphe, tirée de Hebbel, et qui caractérise si bien l'inspiration du nouveau poète breton : « Ne bois que dans une coupe de pur cristal. »

— M. Edouard de Kersabiec donne, en un beau volume in-8°, une seconde édition de sa *Françoise d'Amboise*, dont l'éloge n'est plus à faire.

L. DE K.

CHRONIQUE.

L'INAUGURATION DES CHEMINS DE FER VENDÉENS.

Nantes, le 29 décembre 1866.

Il est dix heures; la locomotive siffle, le panache blanc de la vapeur flotte au gré de la brise, et le Ministre des Travaux publics, qui est venu inaugurer les nouvelles lignes de Napoléon et des Sables, monte dans son salon capitonné, suivi par les regards curieux de toute une foule, qui se pâme devant ses broderies, son chapeau à plumes et ses décorations. Pour nous, qui avons eu hier l'honneur de dîner avec lui et de voir, sous cette brillante enveloppe, l'esprit le plus fin et la plus aimable urbanité, sans nous embarrasser de la mise en scène, nous nous occupons des détails de notre installation personnelle. La Compagnie ne pouvait être ingrate envers ses ingénieurs, et, grâce à leur hospitalité, je me trouve, moi aussi, dans un salon qui nous offre les divans les mieux rembourrés, une douce température et même des glaces, où il nous est loisible de suivre le jeu de nos chapeaux à claque, qui se refusent obstinément à un équilibre assez difficile. — Le train part. Des yeux perçants verraient peut-être au loin M. le Maire de Nantes justifiant une fois de plus la fable du *Lièvre* et de *la Tortue*, car nous sommes venus à pied, et il accourt, mais trop tard, de toute la vitesse de son équipage.

Au viaduc sur la Loire, voici que le cortége officiel descend pour examiner ce beau travail, et M. Béhic, comme récompense à son auteur, M. Moreau, l'ingénieur de la ligne, lui remet un ruban rouge, ainsi qu'à M. Porcherot, chef de traction à Tours. Ces messieurs remontent avec nous; et, tout en donnant l'accolade aux nouveaux chevaliers, nous admi-

rons le point de vue et le magnifique panorama de Nantes qu'on a de cet endroit. La distinction, si bien méritée, que l'on vient d'accorder à nos compagnons de voyage, a mis tout le monde en gaieté; la présence du docteur*** n'est pas pour la diminuer : il connaît parfaitement tout le pays que nous allons parcourir et a, sur chaque localité, une histoire toute prête. — La locomotive file rapidement; faisons comme elle, et, après un coup d'œil sur les frais paysages de Vertou et de la Haie-Fouassière, qui seront charmants quand il y aura de la verdure et un peu plus de chaleur, arrivons au Pallet. Là, deux souvenirs nous attendent, et le docteur ne se pardonnerait pas de les laisser grelotter à la porte, d'autant plus que l'un d'eux est âgé, c'est celui d'Abélard. Quant à l'autre, qui a trait au parc et à l'amiral marquis de la Galissonnière, il ne date que de 1750. Pour un souvenir, c'est presque de la jeunesse. — Je ne profiterai pas de la circonstance pour vous raconter l'histoire d'Abélard; qui ne la connaît pas? Du château de son père, le comte Bérenger, il ne reste plus rien, que l'éminence où il fut bâti et un pan de murailles de l'ancienne église du bourg, qui était, dit la tradition, la chapelle du château. C'est ainsi que le monument religieux a survécu au monument féodal : avertissement à ceux qui voudraient briser toute puissance morale pour ne laisser debout que la force matérielle et les théâtres où elle recouvre, d'un velours un peu usé, son gantelet de fer... Mais pas de regard sombre sur l'avenir; le ciel nous dit que le jour doit être heureux; car, par une exception assez rare en décembre, il nous envoie un beau soleil et une température presque d'automne.

Donc, nous longeons le parc de la Galissonnière, que l'amiral, à son retour du Canada, dont il était gouverneur, avait planté des arbres les plus rares; car c'était un naturaliste aussi distingué qu'un habile marin. Le vandalisme des révolutionnaires n'a pu souffrir ce vestige féodal et a rasé tous ces beaux arbres, pour en faire du bois à brûler. Ce n'étaient pourtant pas tout à fait des gens sans cœur que ces marquis. Quand l'amiral de la Galissonnière fut nommé par Louis XV au commandement de l'escadre qui devait prendre Mahon et battre l'amiral anglais Byng, qu'on pendit en guise de consolation, il était fort malade, et son médecin ne lui donnait pas deux mois de vie, s'il prenait la mer. — « Qu'importe! répondit cet anti-patriote, (selon les lecteurs du *Phare de la Loire*), mon roi le demande, et ma mort peut être utile à la France; je partirai demain. » — Le seul débris du château, brûlé en 93, est une ancienne tour, où l'on voit encore les armes de la famille.

Nous traversons la Sèvre sur un joli petit pont, au milieu d'une vallée de prairies et de vignes, et nous voici à Clisson. Du discours de M. le Maire et de la réponse du Ministre, je ne dirai rien, sinon que le soleil nous ayant abandonnés en ce moment, il faisait très-froid et qu'on grelottait à écouter les harangues officielles. — Nous laissons sur la gauche

le vieux château du connétable. On ne peut jeter qu'un rapide coup d'œil à ses vieilles tours démantelées. C'est comme dans la ballade de Burger : « Hurrah! hurrah! les morts vont vite! » La vapeur va presque aussi vite qu'eux et sur sa croupe nous traversons Montaigu, situé dans une charmante position, sur un coteau qui doit l'été être très-pittoresque. Nouvelle harangue; nouvelles promesses. Ici, nous avons la distraction d'un vieil adjoint de campagne qui, sachant bien qu'on doit rester nu-tête devant M. le Ministre, a imaginé un compromis : un vieux bonnet de filoselle noire lui couvre les oreilles, et il ne sort de cette filoselle qu'un nez en éteignoir et un menton de galoche. Le bonhomme, sérieux comme un diplomate, ne se doute point à qui s'adressent nos rires et nous le laissons, bien convaincu que ce quart d'heure est le plus beau jour de sa vie. (Style prudhommien.)

Si j'avais un huissier à mes ordres, je l'enverrais au soleil pour le sommer de comparaître à nouveau, car l'enthousiasme tend à se refroidir. Le nez collé à la vitre, j'examine le pays, que je ne connaissais point et qui, je le confesse, ne fait pas ma conquête. — On passe auprès du Boiscorbeau, à M. de Villebois, et du château de la Lande, à M. Auguste de Cornulier. C'est beau, sans doute, aú mois de juin; mais en ce moment les bois sont nus, les terrains inondés, et la nature dans un déshabillé peu galant.

Nous voici à l'Herbérgement. Je ne suis pas étymologiste de profession; cependant cet *Herbergement* m'intrigue; l'herbergement d'autrefois serait aujourd'hui un hébergement, une sorte d'auberge; y hébergeait-on les gens? Y avait-il là une halte pour les pèlerins qui gagnaient le Midi, se rendant en Terre-Sainte? Je serais porté à le croire et me réserve de faire quelques investigations là-dessus, à une autre tournée.

Que dire de Belleville? Que ce lieu est bien mal nommé, et qu'une population de tortillards et de malingres nous regarde passer, bouche béante. J'aime mieux les laisser à leur admiration et me transporter de suite à Napoléon-Vendée, où nous sommes reçus par les clairons, les tambours et l'air accoutumé : *Partant pour la Syrie.* Que n'y sommes-nous, en Syrie? On n'y verrait pas tous les nez rouges, qui déshonorent de frais visages appartenant à l'estrade des dames. Mais ici un nouvel incident vient interrompre mes réflexions. Sur la foi du camarade Moreau, nous cherchions un petit escalier dérobé, qui, pendant l'ascension de Son Excellence sur le tapis des grandeurs, nous eût permis d'arriver à la place plus modeste qui nous était réservée. — Hélas! le menuisier, dans sa hâte, a oublié l'escalier; il faut escalader la tribune, avec des sous-pieds très-justes, une épée très-longue, un tricorne vacillant, sous le feu des regards féminins qui vous contemplent. — On s'en est tiré, mais ce n'a pas été sans peine!

Tout le monde est à sa place. Mgr l'Évêque de Luçon, du haut de sa

tribune, vis-à-vis celle du Ministre, prononce un discours plein de tact et d'à-propos, puis bénit les locomotives. — Si nous n'étions sur un terrain sérieux, je dirais bien un mot du suisse, qui mérite une mention honorable, et du capitaine de pompiers, qui lui fait pendant; mais je pourrais troubler leur gloire; poursuivons notre route. — Les détails de la cérémonie sont si connus, qu'il est inutile de s'y arrêter.

A partir de Napoléon, ce n'est plus la Compagnie d'Orléans qui nous festoie; mais, par une heureuse transaction, nous conservons notre salon, ses divans rembourrés et ses moelleux tapis. J'en rends grâce à la Compagnie des chemins de fer de la Vendée : sans être un sybarite, on peut ne pas détester le capitonnage; puis la campagne est si triste! des plaines arides, quelques prairies marécageuses, bordées d'arbres qui ont l'air de grands squelettes; n'est-ce pas le cas de renfoncer sa tête dans le coussin et de méditer sur les conclusions du discours de Mgr Collet : — Cette vapeur, qui nous fait dévorer l'espace, jusqu'où nous emportera-t-elle? Aurons-nous les fusils à vapeur, les locomotives armées de faulx, qui moissonneraient les bataillons, et tant d'autres douceurs qu'on nous promet pour l'avenir? Hélas! je cherche la machine qui doit nous conduire au ciel et il me semble que, sur bien des voies, elle a complétement déraillé. — Dans cet ordre d'idées, les instants passent vite. Je traverse la Motte-Achard sans y prendre garde. Le Ministre en faisait autant, lorsqu'il est rappelé par les bras d'un maire s'agitant en télégraphe et par les acclamations de la foule. Le train revient un peu sur ses pas, et le vœu général des populations s'échappe du sein municipal par ce cri : — « Des foires, Monseigneur! des foires! » Son Excellence sourit, promet, et nous reprenons notre course.

Aux marécages s'ajoutent les dunes; nous approchons des Sables-d'Olonne, et, laissant le bourg d'Olonne sur la gauche, nous voyons devant nous la cité maritime, terme de notre course. La gare a des drapeaux en cotonnade et des trophées en carton, comme à Napoléon, comme à Clisson, cela va sans dire; les compagnies tiennent magasin de ces choses. A chaque inauguration, c'est un peu plus fripé, voilà tout. — Ce qu'il y a de particulier aux Sables, c'est l'animation de tout ce peuple de matelots et de poissonnières; c'est le bouquet et le compliment, présentés par deux sardinières, auxquelles la réponse du Ministre arrache des sanglots d'émotion. — Nous trottons, à la suite de S. E., qui, je crois, a les bottes du Petit-Poucet. On visite cette belle plage des Sables; — un coup d'œil au faubourg de la Chaume; — la tour crénelée, dont le phare éclaire la jetée, a un petit air féodal qui n'est pas sans charme. On arpente les quais, on se bouscule dans le Casino, où nous attend un lunch municipal, dont les estomacs à jeun ont le plus grand besoin. C'est regrettable, mais il n'y a place que pour les estomacs brodés et privilégiés, et je vois, autour des heureux, quantité de figures famé-

liques et de nez cramoisis qui hument l'odeur du festin, ne pouvant faire mieux. — Cependant, si j'en crois quelques indiscrétions, ce ne sont pas les vivres qui manquent, car la municipalité des Sables, s'imaginant avoir l'honneur du banquet final, a commandé un superbe dîner, dont on ne sait plus que faire, puisque Napoléon-Vendée l'a emporté, grâce à son titre de préfecture. Tout au rebours de feu Vatel, le Maire est prêt, non à se poignarder, mais à se donner une indigestion en compagnie de son conseil, parce que la marée est trop abondante et que les faisans truffés se faisandent trop, lorsqu'un Sablais, mieux avisé, émet cette idée lumineuse : — Il n'y a pas mal de gourmets aux Sables; eh bien! faisons tambouriner et trompeter ceci par la ville : Tout citadin aura droit, moyennant une rétribution de 5 francs, de venir s'asseoir au festin destiné à S. E. On mangera à discrétion, mais, si l'on a soif, il faut apporter sa bouteille, ou payer un supplément. – Ainsi dit, ainsi fait. On força à jeûner beaucoup d'habits noirs qui n'auraient pas mieux demandé que de goûter les faisans faisandés; en revanche, le soir bon nombre de paletots se trouvèrent trop étroits pour la somme de satisfactions qu'on avait pu se procurer avec ses cent sous.

A trois heures et demie, départ. — Les dunes et les marais sont encore là, mais le souvenir de cette population sablaise, si animée, si rieuse, si satisfaite de son Ministre et de ses promesses, nous conduit jusqu'à Napoléon, où les derniers tableaux du programme vont se dérouler devant nous. — Napoléon est une ville bâtie tout d'une pièce, avec quatre grandes places, des édifices aussi réguliers que monotones; on dirait une vaste caserne. L'herbe y pousse dans les rues, qui suent l'ennui par tous les pores. — Aujourd'hui, la cité a mis sa chemise des dimanches et son jabot d'illuminations; la préfecture reluit comme une escarboucle, ainsi que la mairie, où a lieu le banquet. — On mange, on boit, on fait des discours; M. Béhic a réponse à tout. — Au dehors, fanfares, feu d'artifice, qui parvient un moment à dissiper les épaisses ténèbres de l'immense place, au milieu de laquelle Napoléon Ier, sur son cheval, semble parfaitement insensible à la joie populaire; les fusées s'élancent, les pétards pétardent, les soleils tournent, une locomotive en feu figure le succès du chemin de fer; tout le monde est content, et les convives, pleins de champagne, de dinde rôtie et d'enthousiasme, se rendent à la gare, escortant le Ministre, au milieu d'une rangée de lanternes vénitiennes. Cette marche aux flambeaux produit un charmant effet; c'est réussi; il ne reste plus qu'à retrouver son wagon, à s'y installer, à dormir, si l'on peut, et à se réveiller à Nantes à onze heures et demie.

CH. DU CHALARD.

UN HOMMAGE A LA BRETAGNE.

—

Jadis, quand un hôte illustre venait visiter un toit modeste, la maison entière était en fête. La façade cachait sa pierre sous la feuillée, le portail se changeait en voûte de fleurs, chaque fenêtre souriante avait sa guirlande et sa banderole. Tous les bras étaient tendus, toutes les mains applaudissaient, toutes les bouches saluaient de leurs cris joyeux le nouvel ami qui s'avançait, apportant à la famille un nouvel honneur, une nouvelle force, une nouvelle date mémorable à inscrire dans ses annales.

Tel était l'antique usage : s'il subsistait encore, la *Revue de Bretagne*, aujourd'hui, devrait se pavoiser du haut en bas. Car aujourd'hui, c'est la grande, la fière et forte Poésie qui daigne lui rendre visite ; bien plus, c'est un homme de cœur, un poète aussi haut par le caractère que par le talent, qui choisit de préférence notre humble foyer pour adresser à notre mère, la Bretagne, un magnifique hommage.

Oui, Poète, votre hommage à la Bretagne causera à tous les Bretons une joie et une émotion profondes, — encore moins pour être l'œuvre d'un grand talent que le cri d'un grand cœur.

Et pourtant il y a ici deux vers contre lesquels nous protesterons tous. — La Bretagne, dites-vous, « ne vous connaît pas, » elle vous « ignore ! » Ah ! détrompez-vous, retirez cette parole, ce serait trop nous faire injure.....

Il y a longtemps que nous vous connaissons, nous vous admirons, nous vous aimons, — longtemps que nous vous regardons comme un des nôtres, un vrai Breton de tête et de cœur, — et plût à Dieu que tous les Bretons de race eussent autant de droits que vous à se parer de notre vieille devise nationale : *Potius mori !*....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

A LA BRETAGNE.

Potius mori quam fœdari.

Tu ne me connais pas, chère et sainte Armorique;
D'un moins noble pays je suis le barde obscur;
Je n'ai jamais encor respiré ton air pur
Et courbé mes genoux sur ton sol héroïque.

Moi, l'amoureux de l'ombre et l'écho des grands bois,
Fidèle au gui sacré, couronné de verveines,
Je n'ai pas visité tes vieux temples gaulois,
« O terre de granit recouverte de chênes! »*

Mais, du fond des cités et surtout des déserts,
Hôte ignoré de toi, j'ai fréquenté ton âme;
J'ai vécu de ta vie et brûlé de ta flamme,
J'ai rendu témoignage au vrai Dieu que tu sers.

* Vers de Brizeux.

Combien parmi tes fils n'ai-je pas eu de frères,
Toi qui nous mis à tous notre harpe à la main!
Tes bardes, les premiers, m'ont tracé le chemin,
Et je glane après eux dans le champ de vos pères.

Ma Muse, en butinant le seigle et le blé noir,
Suivit, sous les pommiers, sur la lande fleurie,
L'abeille de Brizeux au jardin de Marie;
Elle a bu de ton cidre au seuil du vieux manoir.

Que de fois j'ai serré cette main franche et brusque!
Et comme avec amour, au soleil de ses vers,
Je cueille et je respire, en dépit des hivers,
Ta fleur d'or radieuse en son beau vase étrusque!

Jeune encore et tremblant, j'approchai de celui
Qui menait le grand deuil des dieux et des ancêtres;
J'ai vu René sourire en son sublime ennui;
Moi chétif, j'entendis ce maître de nos maîtres.

Tout un siècle a germé de ce cœur soucieux!
Son vol dans l'idéal nous a frayé la route;
Aux froids ricanements du blasphème et du doute
Il arracha la Muse et lui rouvrit les cieux.

Sois fière et dans ce fils reconnais ton génie!
Il montra le premier, fidèle à tous les droits,
Un citoyen debout devant la tyrannie,
Un poète, un penseur courbé devant la croix.

Je veux, mère des saints, des héros et des bardes,
M'unir par un hommage à tes vaillants esprits :
J'honore à deux genoux ceux que Dieu t'a repris,
Et je tends mes deux mains à ceux que tu nous gardes.

Accueille, au milieu d'eux, vassal ou compagnon,
Ce pèlerin venu de la pauvre contrée
Où d'Urfé promena les bergers de l'*Astrée*.
Dans ton large Océan reçois notre Lignon.

Je viens comme l'idylle aux pieds de l'épopée.
Comme le pâtre admis devant le chevalier,
Soldat du même Dieu, docile et familier,
J'incline mon bâton devant ta grande épée.

Nous avons eu, pourtant, nos martyrs, nos héros;
Les vieux murs de Lyon en savent quelque chose.
Durant vos grands combats et pour la même cause,
Notre sang a coulé sous les mêmes bourreaux.

Au pays de Forez, où ma Muse chemine,
De plus humbles échos s'éveillent sous ses pas,
O terre de la gloire, et nous ne portons pas
La couronne ducale et le manteau d'hermine.

Mais, tandis que chacun dans l'or voit le bonheur,
Chez nous, comme chez toi, c'est plus haut que l'on vise :
Et nous avons peut-être, ô terre de l'honneur,
Le droit d'inscrire aussi ta sublime devise.

Nous bravons, comme toi, les faux dieux triomphants;
Sous le sayon rustique et sous la noble armure,
En face des combats promis à nos enfants,
Nous leur disons : « La mort plutôt qu'une souillure ! »

Toi, tu seras toujours le soldat obstiné,
La terre du vieux droit rebelle aux nouveaux maîtres.
Comme en ton dur granit un chêne enraciné,
Tu retiens dans tes flancs la foi de tes ancêtres.

De nul vainqueur jamais tu n'as suivi le char,
La dernière soumise et libre la première !
Ton sol a rejeté les traces de César ;
Le Christ seul t'imposa son joug fait de lumière.

Tout ce qui touche à toi s'empreint d'éternité.
Les pierres des dolmens fondront comme du sable,
Avant qu'on ne t'ébranle en ton âme indomptable;
Rien n'en extirpera Dieu ni la liberté.

Quand tout s'abaisserait sous la force usurpée,
Vous seuls sur ce granit, Bretons au cœur féal,
Vous resteriez debout, gardant à l'idéal
Une lyre toujours et toujours une épée.

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

L'ABBÉ CARRON.

—

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France.*

—

Je tenais beaucoup à rendre compte de cet ouvrage, par plus d'une raison. Et d'abord, pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'Église de France pendant les trente ans qui suivirent 1790, la pieuse figure de l'abbé Carron se détache de l'ensemble, avec celles de l'abbé Legris-Duval, de l'abbé Emmery, de l'illustre archevêque d'Aviau, par un caractère particulier de bonté, de charité et de fermeté qui forme un saisissant contraste avec les violences et les faiblesses du temps. C'étaient les hommes les plus humbles, qui fuyaient le plus l'éclat; aucun d'eux n'est cité comme un génie, et cependant ils comptent parmi ceux qui exercèrent le plus d'influence sur une société qui ne voulait plus en reconnaître aucune. Mais l'abbé Carron était de plus, pour moi, si je l'ose dire, un ami d'enfance : ses *Vies des Confesseurs de la foi*, ses *Héroïnes chrétiennes*, ses *Écoliers vertueux*, ses *Justes dans les divers états de la vie*, avaient servi à la nourriture de mon âme. Ils me rappelaient les plus chères impressions de l'éducation maternelle et se confondaient dans mon affectueux souvenir avec les histoires et les héros de la Bible. Bien des fois, depuis lors, j'avais recommandé aux mères et aux enfants ces petits livres d'une simplicité parfois incorrecte, je le veux bien, mais toujours attrayante et émue, et

* Un vol. in-8°, Paris, Douniol.

vingt fois je m'étais désolé de ne plus les trouver que rarement chez les libraires.

Tels étaient et tels sont toujours mes sentiments pour la mémoire vénérée de l'abbé Carron. Or, on comprendra ma surprise de me voir tout à coup signalé, dans sa *Vie*, comme un écrivain malintentionné à son égard et à l'égard des siens. J'aurais nié, à ce qu'il paraît, la noblesse de sa famille, et je lui aurais contesté à lui-même son discernement dans la direction des âmes, à propos de l'entrée dans les ordres de l'abbé de la Mennais [1]. Tout le monde comprendra que je dusse tenir à m'expliquer sur ces deux points; je le ferai carrément et nettement.

Premier grief [2] : — J'aurais nié la noblesse de la famille Carron. Ceux qui me connaissent et qui savent avec quel soin j'évite toute négation ou contestation de ce genre, dont l'effet pourrait être d'éloigner ou d'irriter, seront, j'en suis bien sûr, tout aussi étonnés que moi du reproche. Qu'ai-je donc dit vraiment? L'abbé de la Mennais affligé, à bon droit, de ne pas voir le nom de l'abbé Carron parmi ceux des évêques nommés en 1818, écrivait : « On a laissé de côté notre bon père. Quel homme cependant était plus digne de l'épiscopat et plus capable d'en porter le fardeau! Mais quoi! *il n'est pas noble!* »

J'étais d'autant mieux fondé à ne pas admettre, pour les Bourbons et pour la Grande-Aumônerie, un pareil motif d'exclusion, qu'un neveu de l'abbé Carron, portant le même nom que lui et n'étant dès lors *pas plus noble que lui*, fut nommé évêque du Mans, en 1829. C'est ce que je me permis de faire remarquer. Ainsi je

[1] Ces reproches s'adressent à l'*Introduction* dont j'ai fait précéder les *Lettres inédites des abbés J.-M. et F. de la Mennais à Mgr Bruté, évêque de Vincennes.* — Nantes, Forest, 1862.

[2] Je commence par celui-là parce qu'il prend l'abbé Carron au berceau. Le premier dans le livre a peu d'importance. Je ne veux cependant pas complétement l'omettre. J'avais dit que l'abbé de la Mennais avait cherché un asile, en 1815, dans l'établissement *fondé* par l'abbé Carron à Kensington. On me fait remarquer que cet établissement avait été fondé à Tottenham, puis transféré successivement à Somers-Town, aux Feuillantines de Paris, et, en 1815 seulement, à Kensington, où il se trouvait, en effet, comme je l'ai dit, lorsque la Mennais arriva en Angleterre. Nous apprenons d'ailleurs, par la *Vie de l'abbé Carron*, que l'établissement de Somers-Town continua d'exister en même temps que celui de Kensington.

rétorquais contre l'abbé de la Mennais une assertion qui lui appartenait en propre, et je ne pouvais m'attendre, à coup sûr, qu'on signalerait, un jour, à cette occasion, les *allégations tranchantes de M. de la Gournerie.* Pourquoi ne pas dire les allégations de M. de la Mennais? car enfin je ne viens qu'après lui, comme autorité et comme date[1].

Deuxième grief : — Je me serais *exclamé* à propos de l'entrée de la Mennais dans le sacerdoce, entrée peu spontanée, longtemps incertaine, et décidée enfin par les conseils de l'abbé Jean et de l'abbé Carron : *fatale erreur des intentions les plus saintes!* « ... Les *gens* qui se flattent d'être perspicaces, me répond-on, ont beau jeu pour signaler, après coup, les indices fâcheux que présentait dès l'abord un caractère et pour conduire savamment leur étude morale jusqu'à la catastrophe. C'est oublier que le directeur, obligé, lui, de se prononcer avant l'événement, doit tenir compte de la liberté donnée à l'homme pour réagir contre les dangereuses tendances de sa nature. S'il y a une doctrine odieuse à un chrétien, c'est bien le fatalisme des instincts naturels, qui prétendrait juger par des signes infaillibles, et avec des règles invariables, un résultat dernier, qui dépend de deux éléments occultes, la grâce de Dieu et le libre arbitre personnel[2]. »

Voilà de bien gros mots ! Comme il s'agit, après tout, beaucoup moins d'avoir raison que d'être toujours sincère et vrai, je rappellerai qu'une observation analogue, conçue d'ailleurs dans des termes fort obligeants, m'a déjà été faite par un prêtre distingué,

[1] *Vie de l'abbé Carron,* pp. 615 et 616. — Voici, au reste, les notes que je trouve, dans le nouvel ouvrage, sur la famille Carron. Elle remonte à Pierre Carron, sieur de la Carrière, gendarme dans la compagnie d'ordonnance du maréchal de Brissac, en 1596. Ses armoiries sont *d'azur au chevron d'or, deux croissants d'argent en chef et trois carreaux du même en abime.* Les Carron avaient toujours porté le titre d'*écuyer*. Enfin des lettres de noblesse furent accordées, par Louis XVIII, à M. Malo Carron, avocat à Rennes, en reconnaissance des éminents services rendus par son frère l'abbé; mais ces lettres n'étaient qu'une confirmation officielle des anciens titres. — On comprend que je ne pouvais deviner ces détails en présence de l'assertion de l'abbé de la Mennais, compatriote et ami de M. Carron. Si j'ai mérité un reproche, ce ne pourrait être, dans tous les cas, que de n'avoir pas attaché assez d'importance à une question de noblesse pour un prêtre et une famille dix fois nobles par leurs vertus.

[2] *Vie de l'abbé Carron,* p. 553.

dont les cheveux blancs ne m'inspireront jamais autant de respect que son talent et son caractère. Les lecteurs de la *Revue* savent tous que je veux parler de M. de Lézeleuc. Je me suis fait un devoir, en effet, de mettre sous leurs yeux sa critique, bien qu'elle ne fût pas destinée à la publicité [1].

M. de Lézeleuc avait sur moi l'avantage d'avoir connu la Mennais et ses premiers directeurs, tandis que moi, je ne pouvais le juger que par sa correspondance. Or, je trouvais dans les lettres que m'avait transmises M. de Courcy, ces mots de l'abbé Jean : « Il lui en a singulièrement coûté pour prendre sa dernière résolution. M. Carron, d'un côté, moi, de l'autre, nous l'avons entraîné; mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup [2]. » Je trouvais, d'un autre côté, dans la collection de M. Forgues, ce mot de la Mennais lui-même, écrit, non après coup, mais à l'instant : « *Ce n'est assurément pas mon goût que j'ai écouté, me décidant à reprendre l'état ecclésiastique;* mais enfin, il faut tâcher de mettre à profit cette vie si courte. Ce qu'on donne à Dieu est bien peu de chose, rien du tout, et la récompense est infinie [3]. » Malgré le sentiment profondément religieux qui termine la phrase, comment ne pas rester quelque peu sous l'impression du commencement? On sait, par le cardinal Bernetti, le jugement que le saint pape Léon XII porta sur la Mennais, après une seule entrevue, dix ans avant sa chute : — « Nous l'aurons mieux jugé que pas un, dit le pape au cardinal. Quand nous l'avons reçu et entretenu, nous avons été frappé d'effroi [4]. » Enfin, nous connaissons aujourd'hui cette exclamation de Lacordaire : *Si j'avais découvert en lui un seul sentiment d'humilité* [5]!... Voilà mes excuses.

Mais ai-je jamais eu la pensée que l'abbé Carron fût coupable et eût besoin de justification, comme on voudrait me le faire dire

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2e série, t. IV, p. 313.

[2] *Lettres inédites des abbés J.-M. et F. de la Mennais à Mgr Bruté, évêque de Vincennes*, p. 125.

[3] *Correspondance*, t. I, p. XII.

[4] Lettre du cardinal Bernetti au duc de Laval — 30 août 1824 — citée par Crétineau-Joly, — *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 340.

[5] *Lettres à des jeunes gens*, p. 225.

aujourd'hui[1]? Nullement. Autant vaudrait faire un crime au saint évêque Achillas de s'être trompé sur Arius, et à saint Grégoire de Nazianze de n'avoir pas deviné cet homme, dont l'illustre évêque de Poitiers nous rappelait, il y a quelques années, le souvenir?

— « Sans doute, poursuit-on, il y a des marques peu rassurantes en pareil cas; mais sont-ce bien celles que met en avant l'estimable auteur que nous citons? *Je ne sais,* dit-il, *si la vie passionnément studieuse qu'il avait adoptée était la plus propre à le conduire au sacerdoce*[2]. »

— J'en demande pardon à mon docte contradicteur; mais il m'est impossible de me reconnaître complétement ici. J'ai dit : « Fatale erreur des intentions les plus saintes! *Féli* (l'abbé de la Mennais) *n'avait ni le calme des pensées, ni l'amour de la discipline qu'exige le sacerdoce*[3]. » Voilà les *marques* que *je mettais en avant.* Le reste n'était que subsidiaire. Je maintiens d'ailleurs, et je maintiendrai ce que je dis de l'étude portée jusqu'à la passion, tant qu'il sera vrai que *la science enfle,* comme le disait la Mennais lui-même, en citant l'Écriture, ce qui s'entend évidemment de la science qui absorbe la vie, sans être soumise à une règle et à une discipline.

Enfin, on me reproche ces deux mots : *Le sacerdoce exige une vie d'action plus encore qu'une vie d'étude*; et l'on ajoute : « Nous ignorons jusqu'à quel point cette *grave doctrine* d'un écrivain *laïque*[4] est bien fondée, si nous considérons, non pas les idées à

[1] « Puisqu'on semble souvent leur faire des *reproches*, *au nom de l'Église elle-même...* » — p. 555.

[2] *Vie de l'abbé Carron*, p. 554. — « Admettons, si l'on veut, poursuit l'auteur, que tout ce qui est passionné est mauvais, bien qu'il fût difficile, d'autre part, de faire consister la vertu dans l'impassibilité... » Je suis vraiment bien à plaindre si, depuis plus de trente ans que j'écris, on en est encore à supposer que je considère comme une vertu l'impassibilité en fait d'étude et surtout d'étude religieuse! Mais de l'impassibilité à la passion, il y a loin, ce me semble.

[3] *Lettres inédites*, p. XXIII.

[4] Ce mot de laïque est souvent jeté, comme une fin de non-recevoir, aux personnes qui, sans être revêtues d'un caractère sacré, se vouent à la défense de l'Eglise. Que de fois ne l'a-t-on pas opposé à Louis Veuillot? Sans doute les laïques peuvent se tromper, et ils se tromperont plus souvent que les ecclésiastiques; mais ils rendront aussi des services qu'un ecclésiastique ne peut pas toujours rendre, et s'ils

part d'une époque ou d'une société, mais la pratique générale de l'Église dans le choix de ceux qu'elle a élevés au sacerdoce. »

Eh bien! le dirai-je? c'est surtout après avoir lu l'histoire de l'Église et celle des ordres religieux que cette pensée s'est souvent présentée à mon esprit. J'ouvre à l'instant le troisième volume des *Moines d'Occident*, et ce n'est assurément pas lui qui pourrait me faire renoncer à ce qu'on appelle ma *doctrine*. Toujours et partout, en effet, même dans les ordres les plus spécialement voués à la science, je vois l'étude ne venir qu'après les œuvres et la prière. Et quelle prière! non pas seulement celle du prêtre, mais une prière qui interrompt chaque nuit le sommeil, chaque heure l'étude, pour ramener sans cesse l'esprit, si prompt à se complaire dans ses pensées, devant Dieu et aux pieds de Dieu. Lorsque j'allai, pour la première fois, à Solesmes, la mémoire pleine des nombreux ouvrages qui font déjà, aux nouveaux Bénédictins, une si riche couronne de science et de mérites, *Institutions liturgiques, Année liturgique, Vie de sainte Cécile, Vie de saint Léger, Vies des saints de l'Anjou, Histoire de l'église du Mans, Spicilegium Solesmense*, Essai sur le *Naturalisme*, discussions sur le *Traditionalisme*, etc., je me figurais des religieux en société à peu près constante avec leurs livres. Qu'ai-je vu, au contraire? Cette société brisée à tout instant et comme à dessein, afin sans doute que ce qu'il y a de plus particulièrement humain dans l'étude : l'imagination, le contentement de soi, l'esprit de système, ne finissent jamais par prévaloir. Voilà ce que j'ai vu avec admiration et avec respect; et jamais je n'ai mieux senti, quoique simple *laïque*, la beauté de la règle qui place ainsi l'étude au second rang, afin qu'elle soit toujours plus sûrement l'œuvre de Dieu [1].

En était-il ainsi pour l'abbé de la Mennais? j'en doutais en lisant

se trompent, leurs erreurs ne compromettent pas. Aussi le Saint-Siége, moins sévère, se plaît-il à leur donner des encouragements, et, parfois même, des éloges.

[1] C'est dans ce sens, indiqué d'ailleurs par les phrases suivantes, et mettant de côté les voies extraordinaires qui sont l'effet d'une grâce spéciale, que je crois pouvoir maintenir ma pensée. On peut s'assurer d'ailleurs, par les vies des prêtres qui se sont consacrés uniquement à l'étude, que chez presque tous, le prêtre a disparu peu à peu pour ne laisser voir que le philosophe ou le savant avec ses systèmes et quelquefois ses erreurs.

sa correspondance, et j'en doute plus encore aujourd'hui, en trouvant, dans le nouveau livre, cette phrase de Mme Agathe Carron : « Il ne remplissait aucune autre fonction sacerdotale que sa messe et son bréviaire ; mais il consacrait tous ses instants à l'étude et à la composition [1]. »

Ceci une fois dit, livrons-nous sans réserve au plaisir d'étudier une belle vie et un bon livre. Quelques personnes seront peut-être étonnées de la grosseur du volume pour une vie modeste, qui ne se trouva mêlée qu'en sous-ordre à de grands événements et n'a pas créé d'institutions qui lui aient survécu. Mais l'érudition de nos jours est curieuse et minutieuse ; elle épuise les documents, et ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. Walkenaër a bien consacré un volume tout aussi gros à la Fontaine et quatre ou cinq à Mme de Sévigné ; encore n'a-t-il pas conduit celle-ci, à beaucoup près, jusqu'au tombeau. L'érudition actuelle tient bien moins à nous faire des récits comme en faisait l'excellent abbé Carron, qu'à donner la parole aux personnages eux-mêmes et à leurs contemporains, à ressusciter en quelque sorte les temps et les lieux, de manière à ce que chacun y joue lui-même son rôle. Les livres ainsi compris ne sont pas, il est vrai, des livres populaires, mais les livres populaires en sortent tout naturellement par l'abondance des matériaux qui y sont rassemblés. Il y a donc tout ensemble agrément pour ceux qui aiment les sujets approfondis et utilité pour tous.

Prenons pour exemple les vingt premières années de l'abbé Carron. Il serait assurément très-facile de les raconter, sans grande lacune, en cinq ou six pages, tandis que le nouvel historien leur en consacre plus de soixante ; mais nous y gagnons d'avoir sous les yeux les premiers élans de cette âme expansive et pieuse, ses petits sermons de quinze ans aux pauvres qu'il évangelisait, et sa correspondance avec sa sœur Marie-Anne, deux enfants qui avaient déjà sur le monde, sur Dieu, sur l'avenir, toutes les vues élevées et les émotions des saints. L'histoire même du temps y rencontre plus d'un trait dont elle peut profiter. Ainsi, le jeune abbé se trou-

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 560. Il est juste d'ajouter néanmoins que la Mennais s'occupait alors de l'instruction d'un petit juif qui le servait.

vant dans la petite ville de Hédé, en 1773, écrivait à sa sœur : « Hier au soir, je soupois chez Mme L.... Mon frère parla de moi, au sujet de la tonsure. L'un disoit que les prêtres ne valoient rien ; l'autre, qu'il ne recevroit jamais de prêtres chez lui. Celui-ci me disoit que le mariage étoit le premier des sacrements. Tous ces obstacles me firent réfléchir. Je pensai combien le monde est perverti[1]. »

Voilà ce qui se disait en pleine Bretagne et dans un monde soi-disant bien élevé. C'était cependant au milieu de ce monde que devait vivre, et c'était sur lui que devait agir le jeune clerc. Afin d'avoir plus d'action sur lui, il commença par chercher dans ses rangs des leçons et des exemples. Chaque jour, sans doute, la sainteté devenait plus rare; mais il n'était pas difficile cependant de rencontrer, dans beaucoup de familles, des fleurs de piété et de vertu. Les mettre en évidence, les proposer à l'émulation de tous, telle fut la première pensée de l'abbé Carron. Ses *Héroïnes chrétiennes* parurent en 1781, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait que vingt ans, et obtinrent un très-grand succès.

Qu'était-ce cependant? un recueil de vies de quelques jeunes filles inconnues du monde et mortes dans la douce innocence d'une première ferveur. Peu ou point d'événements, mais partout l'amour de la famille et l'amour de Dieu. L'une de ces jeunes filles était la sœur que l'abbé Carron avait perdue, cette confidente de toutes ses pensées, cette amie si dévouée et si mûre à quinze ans; et dans tout le livre se retrouvait le cœur de Marie-Anne. Les *Héroïnes chrétiennes* furent louées à l'envi par les plus hauts personnages du temps. Les évêques surtout félicitèrent le jeune auteur et, parmi eux, se fit remarquer, dit le nouvel historien, Talleyrand lui-même, évêque d'Autun, malgré les préoccupations révolutionnaires qui commençaient dès lors à l'assaillir[2].

De tels encouragements ne purent que fortifier l'abbé Carron dans la voie d'édification littéraire qu'il s'était tracée. L'auteur du *Comte de Valmont*, l'abbé Gerard, avec lequel il se mit en rela-

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 25.

[2] On sait, en effet, que Talleyrand ne parvint à l'évêché d'Autun qu'en octobre 1788.

tion, lui écrivait que ce genre de lectures pourrait produire de grands fruits et plus que n'en produiraient aujourd'hui malheureusement les vies des saints qu'on regarde pour la plupart, disait-il, ou comme apocryphes, *ou comme inimitables, ou comme étant faites seulement pour des personnes religieuses et ecclésiastiques*[1]. Rien de plus vrai, à coup sûr, comme expression des idées du temps, mais rien aussi de plus triste comme diagnostic des maladies d'une époque. On en était venu, en effet, les uns à ne plus vouloir du surnaturel, et les autres, les meilleurs, à avoir peur du surnaturel. Les vrais chrétiens ne sauraient assurément trop réagir contre cette peur qui oublie, suivant le mot du nouvel historien, que, *si la faiblesse humaine est extrême, tout est possible à la grâce de Dieu*[2].

Les ouvrages de l'abbé Carron ne peuvent donc nullement suppléer les vies des saints ; mais ils y préparent et ils les complètent. Ce fut dans cette pensée qu'il les composa et l'effet a prouvé que cette pensée venait de Dieu, car elle a produit un grand bien.

Les *Héroïnes chrétiennes* furent promptement suivies des *Époux chrétiens* et des *Modèles du clergé*, que l'abbé Carron trouva le temps d'écrire au milieu des fatigues du plus pénible apostolat. N'étant encore que diacre, il avait été invité par l'abbé de Forsanz, curé de Saint-Étienne de Rennes, à prononcer le panégyrique de l'illustre diacre et martyr qui était le patron de sa paroisse. C'était le 14 mai 1782. L'abbé Carron avait vingt et un ans ; il profita avec empressement de cette occasion pour se tracer à lui-même, devant les habitants de sa paroisse natale, une voie dont il ne lui fut plus possible de dévier jamais. Prenant à témoin son *divin Maître*, le *peuple fidèle* au sein duquel sa jeunesse s'était écoulée, les *ministres du Seigneur* qui *éclairèrent* son *berceau*, l'*autel de l'Agneau*, la *chaire de vérité*, les *voûtes du temple*, il s'engagea à ne plus vivre que pour bénir Dieu, l'aimer et le faire aimer des hommes, à consacrer à ce but ses forces, ses travaux, ses veilles, à ne réserver pas même son sommeil, et à *voler nuit et jour sur les pas du pécheur pour le convertir*[3]. Ce vœu solennel produisit sur l'assis-

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 209.
[2] *Vie de l'abbé Carron*, p. 576.
[3] *Vie de l'abbé Carron*, p. 90.

tance des effets divers. Ostentation ! dirent les uns ; imprudence ! dirent les autres ; mais on tarda peu à voir qu'il y avait eu quelque chose de plus élevé que les vaines pensées de l'homme, qu'il y avait eu inspiration de Dieu.

A peine en effet l'abbé Carron est-il prêtre que son vœu s'accomplit. Nommé vicaire de Saint-Germain, il réclame pour son zèle une partie éloignée et séparée de la paroisse, qui était le refuge de toutes les misères et de toutes les hontes. La *Rue-Haute* était connue dans tout Rennes comme un de ces lieux qu'on ne fréquente pas, surtout la nuit. Et voilà ce prêtre de vingt-trois ans, car il avait été ordonné avant l'âge, qui le fréquente à toute heure, accueilli d'abord comme un ennemi, puis comme un conseil, puis comme un père. Parmi ces âmes avilies, beaucoup n'étaient qu'oppressées par le vice et se sentent soulagées à sa voix ; de jeunes enfants, qui ne savaient pas ce que c'était que le bien parce qu'ils n'avaient jamais vu que le mal, s'attachent au bien en le voyant, et méritent d'être cités dans ses livres. Il en est d'autres qu'il n'a cités jamais, cet homme surtout dont il avait converti la concubine et qui, pour se venger, le fit demander la nuit, dans une maison écartée, sur le bord de la rivière. Lorsque l'abbé Carron entra, il était mort. Le bruit de cette mort se répandit dans toute la ville ; les deux complices, qui étaient allés chercher l'abbé Carron, confessèrent leur faute en allant subitement s'enfermer à la Trappe ; mais lui, il ne dit rien. Interrogé, un jour, sur cette mort terrible, par Mlle de Lucinière, il se contenta de répondre : « S'il m'était permis de vous rapporter tous les traits de la justice divine dont j'ai été témoin dans le cours de mon ministère, je vous ferais frémir [1]. »

Mais l'abbé Carron n'avait pas seulement le zèle de la charité ; il y joignait ce que j'appellerai la science de la charité. Non-seulement il consolait, mais il s'efforçait de soulager. Convertir n'était pas tout pour lui ; il s'étudiait ensuite à garantir. Trente ans auparavant, un gentilhomme dévoué à toutes les œuvres utiles, M. du Sel des Monts, avait fondé à Salleverte, près du Mail de Rennes, une manufacture de toiles et plus tard de dentelles, dans laquelle les

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 118.

enfants de l'hôpital étaient admis. S'inspirant de cette idée, l'abbé Carron se fait industriel, à son tour, et fonde à la Piletière, vaste établissement occupé aujourd'hui par les *Petites-Sœurs des Pauvres*, une manufacture de toiles à voiles pour les pauvres de sa ville natale. Ils devaient y trouver à la fois et du pain et une surveillance paternelle et religieuse; mais, ce qui est plus rare, c'est que les personnes qui l'aidèrent à cette œuvre de charité, y trouvèrent, de leur côté, d'importants bénéfices, jusqu'au jour où l'établissement fut saisi par la Révolution. Au nom de la Fraternité et de l'Égalité, bienfaiteurs et pauvres furent alors ruinés du même coup.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin prochainement).

LA MOLIÈRE.

—

JOURNAL DE DEUX GENTILSHOMMES BRETONS AU XVII• SIÈCLE.

1636-1711.

—

SOMMAIRE. — Le château de la Molière et ses anciens possesseurs jusqu'au XVII• siècle. — Jean Robinaud père et fils, seigneurs de la Molière, auteurs du journal (1636 à 1711). — Reconstruction de la Molière en 1636. — Complainte satirique sur la mort du Père Joseph, confident de Richelieu, (mort en 1638). — Dialogue en vers du duc *Jean Nu-Pieds* et du *Peuple;* la révolte des Nus-Pieds (1639). — Epitaphe en vers de la reine Marie de Médicis (1642). — Les Etats de Bretagne en 1671 et M. du Boschet.

Parmi tous les châteaux qui bordent la Vilaine, sur le parcours du chemin de fer de Rennes à Redon, il en est un dont jusqu'ici l'on a peu parlé, et qui cependant mérite l'attention du voyageur. Ce n'est pas toutefois que l'architecture en soit bien remarquable. Bâti en 1728 par Jacques Desclos de la Fonchais, il se compose d'un corps de logis et de deux pavillons à toits plats, comme on commençait à les faire alors; les murs sont revêtus de briques et dépourvus de toute sculpture. Ce qu'il faut admirer plutôt, c'est la magnifique position de ce château, sur la crête d'un coteau, à plus de cent pieds, presque à pic, au-dessus de la rivière, dominant toute la vallée de la Vilaine et du Samnon, d'un côté jusqu'à Laillé, de l'autre jusqu'à Poligné et au Tertre-Gris [1]. Là existait, avant la construction que nous voyons aujourd'hui, un antique manoir ou plutôt château-fort; car la position que les premiers

[1] Colline escarpée près de Pancé, que plusieurs géologues considèrent comme marquant le lieu d'un ancien volcan.

possesseurs avaient choisie montre assez qu'ils voulaient en faire un lieu de défense. Peut-être aussi, comme les barons des bords du Rhin, voulaient-ils, du sommet de leur coteau, exercer un droit de surveillance et de péage sur la Vilaine et le pays d'alentour.

La Molière [1] était d'ailleurs une terre féodale au premier degré ; elle avait haute, moyenne et basse justice, et relevait directement du roi. Possédé d'abord par les sires de Quintin dès le XIIIe siècle, ce fief passa aux Rohan vers 1486, par suite du mariage de Jeanne du Perrier, comtesse de Quintin, avec un seigneur de cette famille, puis à Guy, comte de Laval, Montfort, Quintin, vicomte de Rennes, baron de Vitré, etc. Ce seigneur posséda la Molière assez peu de temps, et la vendit à Pierre de Thierry, seigneur du Bois-Orcan, en 1524. A sa mort, elle passa à Marguerite de Thierry, douairière de Pougny, qui épousa Jacques d'Angennes, ambassadeur en Angleterre, puis Nicolas de Morays. Leurs héritiers échangèrent cette terre avec Jean Robinaud, écuyer, sieur de la Haye de Mordelles.

Ce dernier possesseur, qui avait épousé dame Perronnelle du Bouëxic, a laissé un journal assez curieux, que son fils, appelé aussi Jean Robinaud, a continué après lui. Ce journal, qui eut la chance d'échapper aux bandes venues de Bain pendant la Révolution pour piller la Molière, nous a été conservé. Nous allons essayer de le faire connaître.

Il semble, au premier abord, qu'un tel document doive avoir peu d'intérêt sérieux ; toutefois on aime à ressaisir les pensées, les goûts, les sentiments de ceux qui nous ont précédés ; et peut-être sera-t-on surpris de trouver dans cet obscur gentilhomme breton toute l'élévation d'idées et la somme de connaissances que nous révèle son journal.

On peut y distinguer trois parties ou trois ordres de matières : la politique, — les livres et l'étude, — enfin les événements ordinaires de la vie [2].

Et tout d'abord, avec cette épigraphe : *Memor fui dierum antiquorum*, qu'il fait bientôt suivre de cette maxime pratique tirée de

[1] Ce château est situé en la commune de Saint-Senoux, qui fait aujourd'hui partie du canton de Guichen, dans l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine).

[2] Dans les extraits qui vont suivre, l'enchaînement naturel des idées nous a

la Sainte-Écriture : *Juste vivere summa calliditas*, écuyer Jean Robinaud nous raconte qu'en 1636, voulant commencer de bâtir à la Molière, il a démoli ce qui restait de l'ancien château. Ceci n'a d'autre intérêt pour nous que de confirmer ce que nous avons dit d'abord de l'existence d'un château-fort en ce lieu, puisque Jean Robinaud dut combler les douves, abattre ce qui restait d'une tour où étaient autrefois les prisons et basses-fosses, niveler des portions de terrain en certains endroits plus haut qu'un homme, restes sans doute des anciennes fortifications, et qu'il fallut plus de trois cents ouvriers pour un pareil travail. L'histoire de Bretagne ne nous dit rien de ce château ; Ogée, dans son *Dictionnaire*, ne fait que le nommer comme fief, sans indiquer autrement son importance ; nous n'avons donc pour base de notre opinion que les notes fournies par l'auteur du journal, et, comme on l'a déjà dit, la position exceptionnelle de ce castel, dominant tout le pays, — d'autant mieux qu'aux environs rien n'indique une autre position fortifiée jusqu'à Lohéac, ni un autre fief d'une telle valeur, possédé par d'aussi puissantes maisons. Il ne reste plus rien aujourd'hui qui puisse guider les recherches sur ce point : Jean Robinaud avait tracé, sur ce terrain nivelé, un jardin à la française avec des terrasses, dont les deux plus belles subsistent encore. Peut-être Le Nôtre, venu au château du Boschet pour faire de cette résidence un petit Versailles, monta-t-il jusqu'à la Molière et y laissa-t-il quelque trace de son talent : Châtelain, appelé par le possesseur actuel, a remué la terre à son tour, et les débris jetés sur le penchant du coteau ne peuvent plus nous donner là-dessus aucune lumière.

Quant à ce qu'on peut appeler la partie *politique* de notre journal, ce n'est qu'un écho très-affaibli des choses et des bruits du temps, sans presque aucune réflexion, aucune appréciation qui puisse faire connaître l'opinion de l'auteur. Toutefois, l'on peut juger que le sieur de la Molière était Breton du fond du cœur, et que, s'il allait aux États, comme le demandait son titre de gentilhomme, il se rappelait avant tout que la Bretagne avait eu son indé-

semblé préférable à la rigueur trop précise de l'ordre chronologique ; mais nous avons soigneusement rétabli cet ordre dans notre sommaire.

pendance, ses franchises et ses lois propres. En effet, au sujet de la mort de M. du Boschet (10 avril 1703), il signale cet homme « comme un des cinq traîtres qui vendirent la province aux États » de Vitré, en 1671, » et raconte que « sa mort fut digne d'une » telle vie ; en sorte que les personnes qui assistèrent au convoi et » qui connaissaient très-bien le personnage, rougirent du panégy- » rique que le recteur de Guichen en faisait. » Voilà la seule trace d'appréciation personnelle que nous ayons pu saisir ; et, en effet, ce fut dans ces États que la pauvre Bretagne, déjà à demi-ruinée, fut vendue, en quelque sorte, au duc de Chaulnes et à Louis XIV, par ses trop dociles représentants, « qui semblaient (disait un Bas- » Breton à Mme de Sévigné) sur le point de mourir, faisant ainsi » leur testament et donnant leur bien à tout le monde. »

Quand Jean Robinaud commença son journal, la France était agitée par les calvinistes mécontents et par les partis qui se servaient du pusillanime Gaston d'Orléans, frère du roi, pour tâcher d'enlever à Richelieu la direction du pouvoir. Alors, comme à toute époque de troubles, ne manquaient pas ces précurseurs des chefs de la Fronde, *poursuivants d'essais et nouvelletés* dont parle Montaigne, qui promettent monts et merveilles à qui veut les écouter et les suivre. Disons-le aussi, les lourds impôts exigés par la guerre poussèrent à bout la patience de certaines provinces plus éprouvées que les autres. La Bretagne avait senti la dure main du ministre de Louis XIII s'appesantir sur elle ; elle avait vu ses places démantelées, et Henri de Talleyrand, prince de Chalais, décapité à Nantes. Nous ne serons donc pas surpris de cette sédition populaire qui s'éleva en Normandie et menaça de gagner la Bretagne, sous le nom de révolte des *Nus-Pieds*. Jean Robinaud nous a conservé le récit en vers de l'entrevue du *duc Jean Nu-Pieds* et du *Peuple*, sorte de manifeste colporté sans doute par les mutins pour gagner des partisans. Nous donnons ici cette curieuse pièce telle qu'elle est dans le journal de notre gentilhomme, avec toutes les fautes de prosodie, qui n'ont pas lieu d'étonner d'ailleurs dans un pareil morceau, de facture essentiellement populaire et même rustique :

LE DUC.

« Je suis Jean Nu-Pieds, qui, les armes au poing,
Veult secourir le peuple en son pressant besoing,
Qui vous viens présenter, d'une main libéralle,
L'asseurance et le bien d'un secours favorable;
Et qui, pour vous tirer de la captivité
Où plusieurs partisans vous ont précipités,
Veult prodiguer son sang et marquer sa mémoyre
Pour votre liberté d'une heureuse victoire.
Voulez-vous m'obéir, peuple, dites-le moy;
Me voulez-vous jurer une inviolable foy?

LE PEUPLE.

» De longtemps désiré, ô duc grand et céleste,
Nous mettons en vos mains ce qui nous est de reste;
Et du profond du cœur prions votre valleur
De vouloir nous ayder contre un tas de volleurs
Qui mangent notre pain, et d'un nouveau *salaige* [1]
Veulent encore enfler et grossir leur pillaige.
Abattez les impôts qu'un fâcheux partisan
Practique chaque jour sur le pauvre paisan;
Secourez, s'il vous plaist, cette trouppe fidelle
Qui se range et se met en l'abri de vos ailes,
Et qui vous faict serment que plus tost mille morts
Luy feront passeport au royaume des morts
Que de vous estre ingratte; ains, que sa bienveillance
Ferme secondera toujours votre vaillance.

LE DUC.

» C'est assez : je l'accepte et ay pour asseuré
Par le Dieu souverain dont je suis commandé,
Que je rendray en bref la première franchise
Du noble, du paisan, et de la saincte Eglise,
Je veux dire, en l'état où nous étions alors
Que Louis douziesme menait un siècle d'or :
Et malgré le génie dont la science noire
A dessus l'innocent toujours eu la victoire,
Et qui, par les esprits que lui fournist l'Enfer,
Vous a toujours tenus en un siècle de fer,
Heureux je vous feray. Cependant, que les armes
Soient prestes à servir aux premières allarmes!

[1] *Salaige*, *salage*, impôt sur le sel. Ce fut là, en Basse-Normandie, la principale cause de la révolte; voir ci-dessous, p. 112, l'extrait que nous donnons de l'*Histoire de Louis XIII*, de M. Bazin. (*Note de la Rédaction.*)

» *Signé :* JEAN NUPIEDS ; *et plus bas :* GIROUFLE SANS-SEMELLE, » *controllé, vérifié par lettres expédiées du camp de Bonvouloir,* » signé BRASDEMER, *scellé du sceau de nos armes ;* et au-dessous » est un placart de cire verte couvert de papier sans armes.

» *De la part du seigneur* JEHAN NUPIEDS, *général des Souffrans.* » Ce que dessus étant tumbé entre mains du seneschal de Fou- » gères, par la voie du Messager, il l'a envoyé au Parlement de » Bretaigne, au moys de septembre 1639 [1]. »

Cette pièce, que nous croyons inédite, venait donc du côté de la Normandie ; elle avait pénétré dans la première ville bretonne de ce côté, et avec elle pouvait se répandre la sédition qui venait d'éclater à Rouen et dans plusieurs villes de la province, sédition à laquelle le parlement de Normandie s'était si faiblement opposé que le roi crut devoir le suspendre et envoya de suite dans la province le chancelier Séguier pour y faire de cette révolte une justice exemplaire. Les troubles furent assez graves pour que le colonel de Gassion fût chargé de les réprimer, avec l'assistance de La Vrillière, secrétaire d'Etat. Nous ignorons d'où venait aux rebelles le nom de Nu-Pieds, mais la concordance des dates ne permet guère de douter que notre dialogue en vers ne se rattache précisément aux faits de cette révolte [2].

Quant aux vers suivants, aussi extraits du journal de Robinaud, il n'y a à leur sujet aucun doute ; c'est l'épitaphe de la reine, mère de Louis XIII, Marie de Médicis, morte à Cologne en 1642 :

Le palais florentin m'a donné le berceau,
Le Louvre de Paris a vu régner ma gloire ;
Le nom de mon époux, d'immortelle mémoyre,
Brille dedans les cieulx comme un astre nouveau.
J'ai pour gendres deux rois, pour filz un clair flambeau,
Qui de mille rayons éclairera l'histoire.
Parmy tant de grandeurs, — le pourrait-on bien croire ? —
Je suis morte en exil : Cologne est mon tombeau,
Vieille université de la terre allemande.
Si jamais y passant, curieux, tu demande

[1] Cette note est inscrite au-dessous de la pièce de vers dans le journal de Jean Robinaud.

[2] Voir à la fin de l'article la note sur la révolte des Nu-Pieds.

Le funeste récit des maux que j'ay soufferts,
Lis sur ce mien tombeau, qui chestive m'enserre :
La royne dont le sang règne en tout l'univers,
N'avait pas en mourant un seul poulce de terre.

Sur ces vers (peu connus, je crois) Robinaud ne fait d'ailleurs aucun commentaire. En voici d'autres plus curieux : c'est encore une épitaphe, celle du fameux Père Joseph, capucin [1], qui, ayant d'abord embrassé le parti des armes, avait fait une campagne au siége d'Amiens, sous le nom de *baron de Maflée*. Ces vers sont une mordante satire contre le confident, bras droit et *âme damnée* de Richelieu; l'esprit gaulois y abonde, et l'on ne peut qu'y voir un reflet de l'opinion du temps. Les voici :

1.

L'on a semé soubz cette terre
Les os d'un père de la guerre :
Si le fonds est bien de façon
Que pour un grain cent il rapporte,
Que Dieu en gresle la moisson
Et qu'il nous gard' de la récolte.

2.

Le chapelet est deffilé,
Le gros *pater* s'en est allé;
Que Dieu dispose aussi de l'autre
Pour achever la patenostre.

3.

Cy gist un père trop actif
Qui n'engendra jamais personne;
De quoy, passant, ne t'en estonne,
C'était un père putatif.

4.

En finissant les destinées
D'un père digne d'estre de choix [2],
Qui, le long de plusieurs années,
Fut amy d'un bon saint François,

5.

La France qu'il a bien servye
Publie, en l'honneur de son nom,
Qu'il a eu moins soing en sa vie
De la reigle que du canon.

6.

On dit que l'Ordre de ce Père
Est uni à la Passion :
L'habit de pourpre, en ce mystère,
Etait sa méditation [3].

7.

La pauvreté luy fut si chère
Cependant qu'il fut parmy nous,
Que, sans prescher Dieu ny sa Mère,
Il l'a rendu commune à tous.

8.

Il est mort deux fois en ce monde;
De l'une il franchit le tumbeau :
S'il revient de cette seconde,
On luy donnera le chapeau.

[1] De son nom patronymique il s'appelait Le Clerc du Tremblay (François), né en 1577, mort en 1638.

[2] Vers faux et peu intelligible, mais qui est ainsi transcrit au journal de Robinaud.

[3] Il aspiroit à estre cardinal. (*Note du journal de Jean Robinaud.*)

9.

Passant, tu le peux bien cognoistre,
C'est un bon serviteur de Dieu,
Qui, dans la pauvreté du cloistre,
A sceu trouver un *riche lieu*.

10.

N'use contre luy de vengeance,
Prye pour le père trépassé,
Qui n'a jamais dit pour la France.
Un *Requiescat in pace*.

L'esprit de parti se laisse voir dans cette épitaphe, et l'on peut supposer que l'histoire n'a pas été aussi sévère pour le Père Joseph.

L'ABBÉ A. GUILLOT.

(La fin au prochain numéro.)

NOTE SUR LA RÉVOLTE DES NU-PIEDS.

Pour se convaincre que le *Dialogue de Jean Nu-pieds*, imprimé ci-dessus, p. 109, se rapporte incontestablement aux troubles de la Normandie en 1639, il suffit de lire le récit abrégé de ces événements dans l'excellente histoire de Louis XIII, de M. Bazin :

« C'était, dit-il, un soulèvement de gens qui prétendaient avoir faim, de paysans et de bourgeois se refusant à payer la taille, sans aucun égard pour l'honneur que leur rapportaient tant d'armées employées en Italie, en Flandre, dans l'Artois, dans la Lorraine et devers le Roussillon. La principale cause du mécontentement avait été une disposition de la loi fiscale qui rendait les habitants de chaque commune solidaires pour le paiement de la taxe imposée aux particuliers. Ceux qui ne payaient rien et exposaient les autres à payer pour eux, crièrent le plus fort, comme de coutume. Ce fut en Normandie surtout qu'ils firent entendre leurs plaintes. Le parlement de Rouen et la cour des Aides se montrèrent favorables aux réclamations de ces malheureux. Soutenus dans leur droit par leurs magistrats, ils voulurent résister par la force aux officiers de finances, et en tuèrent quelques-uns. Dans la ville même de Rouen, le peuple (21-23 août 1639) envahit les bureaux de recettes, brûla les registres, enleva l'argent et chassa les commis, qui allèrent s'établir au Pont-de-l'Arche.

» Presque en même temps, les paysans de la basse Normandie, menacés de l'établissement de la gabelle, prirent les armes, se choisirent un chef, qu'on dit avoir été un prêtre, et marchèrent fièrement par le pays en se proclamant *Nus-pieds* ou *Souffrants*. Le colonel Gassion, avec son corps de soldats étrangers, eut ordre d'exterminer ces rebelles. Il partit de Picardie, s'avança en toute hâte (24 novembre) vers Caen où l'on croyait que l'insurrection avait son appui, força les habitants de cette ville à lui remettre toutes leurs armes, et sachant que les séditieux s'étaient enfermés dans Avranches, il y mena aussitôt une partie de ses

troupes. Il paraît que l'organisation militaire des rebelles avait fait de rapides progrès, car ils avaient de la cavalerie. Le colonel les trouva campés en bon ordre et fortement barricadés sur les avenues d'Avranches. Attaqués avec cette ardeur confiante que donne aux soldats l'habitude de la guerre (30 novembre 1639), ils se défendirent bravement et tuèrent des premiers coups le baron de Courtaumer, qui commandait l'infanterie. Mais enfin, ils furent écrasés par la force régulière, les uns tués en combattant, les autres noyés en voulant fuir, de sorte qu'à la fin de la journée il ne resta plus rien de leur rassemblement. Le colonel entra ensuite dans Avranches, en désarma les habitants, et alla rejoindre devant Rouen le chancelier Séguier, pour lui servir d'escorte à son entrée dans la ville.

» Le chancelier avait été envoyé par le roi comme représentant de son autorité en Normandie. Il arrivait (2 janvier 1640) avec une déclaration portant interdiction du parlement, de la cour des Aides, du corps de ville, et même des officiers de finances, tous suspects de connivence ou de mollesse.... A la place de tous ces pouvoirs il devait établir celui du roi, absolu, sans limites, sans autre forme que la notification de sa volonté.... et le colonel Gassion restait placé sous ses ordres, comme une espèce de prévôt chargé d'exécuter les rigueurs; car il n'y avait plus à combattre.... » (Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, liv. XIV, chap. III, 2e édit., t. III, p. 33-35.)

Ces renseignements concordent entièrement avec le *Dialogue de Jean Nu-pieds*, qui s'intitule, on l'a vu, « général des *Souffrants*, » et où *le Peuple* articule pour premier grief l'établissement d'un « nouveau *salage*, » c'est-à-dire un accroissement de la gabelle. N'est-il pas bien clair aussi qu'Avranches ayant été le quartier-général des séditieux en basse Normandie, l'arrivée du *Dialogue de Jean Nus-pieds* en Bretagne par la ville de Fougères, si voisine d'Avranches, s'explique tout naturellement?

Dans son *Récit de la vie et de la mort du maréchal de Gassion*, publié à Orléans en 1647, l'abbé de Pure dit de son héros : « En 1639, il fut » choisy du roy pour dissiper une racaille de païsans et de malôtrus qui » s'étaient mis en armes sous un gueux nommé *Va-nuds-pieds*.... » (*Archives curieuses de l'hist. de France*, 2e série, t. VI, p. 46.) L'abbé se trompe légèrement, le chef des rebelles s'intitulait lui-même *le duc Jean Nu-pieds*; mais en rapprochant ce passage de la note qui suit le dialogue en vers, il semble que dans le principe le nom générique des mutins, celui qu'ils se donnaient à eux-mêmes, était « les Souffrants, » tandis que le nom de « Nu-pieds, » qui cependant leur est resté dans l'histoire, aurait d'abord désigné exclusivement leur chef, d'où il se serait plus ou moins légitimement étendu à tout le parti.

(Note de la Rédaction.)

LE GÉNIE DE LA BRETAGNE.*

—

De la grâce printanière et souriante ou soupirant à demi, passons à la grâce attendrie et mélancolique, aux accents pathétiques de l'âme douloureusement émue. La note moqueuse et gaie n'est pas absente de la poésie bretonne, comme le prouve la *Meunière de Pontaro*, mais elle y est peu fréquente, et je n'ai pas le temps de m'y arrêter.

Le *Barzaz-Breiz* est riche, au contraire, en poésies d'une tristesse exquise et pénétrante; le *Retour d'Angleterre, Azénor la Pâle*, le *Page du roi Louis XI*, les *Fleurs de mai*, offrent plus d'un exemple de ces plaintes d'un cœur frappé injustement par la vie, atteint dans ses amours, dans ses illusions, dans sa fleur de jeunesse, et se faisant un chant de ses soupirs.

Le *Retour d'Angleterre* nous montre une mère attendant anxieusement son fils parti pour le « pays des Saxons » avec les Bretons auxiliaires de Guillaume le Conquérant :

« J'ai près de ma porte une petite colombe blanche qui couve dans le creux du rocher de la colline; j'attacherai à son cou, j'attacherai une lettre avec le ruban de mes noces, et mon fils reviendra.

» — Lève-toi, ma petite colombe, lève-toi sur tes deux ailes; volerais-tu, volerais-tu loin, bien loin par delà la grande mer, pour savoir si mon fils est encore en vie? »

La scène change :

« — Voici la petite colombe blanche de ma mère, qui chantait dans le bois; je la vois qui arrive au mât, je la vois qui rase les flots.

* Voir la livraison de Janvier, pp. 5-24.

» — Bonheur à vous, Silvestik, bonheur à vous, et écoutez : J'ai ici une lettre pour vous.

» — Dans trois ans et un jour, j'arriverai heureusement ; dans trois ans et un jour, je serai près de mon père et de ma mère. »

Et la colombe et la chanson retournent au pays.

« Deux ans s'écoulèrent, trois ans s'écoulèrent... — Adieu, Silvestik, je ne te verrai plus ! Si je trouvais tes pauvres petits os, jetés par la mer au rivage, oh ! je les recueillerais ! je les baiserais ! »

Mais un vaisseau de Bretagne, « fracassé de l'avant à l'arrière, » est venu se perdre à la côte :

« Il était plein de morts ; nul ne pourrait dire ou savoir depuis combien de temps il n'avait vu la terre ; et Silvestik était là ; mais ni père ni mère, hélas ! ni ami n'avait *aimé* ses yeux ! »

Le Breton dit *aimé* et non *fermé* les yeux ; dans l'emploi de ce mot, quelle nuance de délicate affection !

Azénor la Pâle est tout un drame d'amour sacrifié, et ce drame est un chef-d'œuvre. Le dialogue, coupé, heurté, poignant, se précipite et retentit comme un long sanglot :

« La petite Azénor la Pâle est fiancée, mais elle ne l'est pas à son plus aimé ;

» La petite Azénor la Pâle est fiancée ; mais à son doux clerc, elle ne l'est pas. »

Assise au bord de la fontaine, toute seule, « assemblant des fleurs de genêt, » elle en faisait un bouquet pour le jeune clerc de Mezléan, destiné à être homme d'Église, quand le seigneur Yves de Kermorvan l'aperçut et résolut de l'épouser bon gré mal gré. Or, voici les noces qui approchent, et le clerc de Mezléan d'écrire une lettre à sa « douce amie. »

« Elle la posa sur ses genoux, et se mit à la lire.

» Elle n'en pouvait venir à bout, tant elle avait de larmes aux yeux.

» — Si cette lettre dit vrai, il est sur le point de mourir. »

Et la petite Azénor d'aller par la maison, demandant avec amertume pourquoi tant d'apprêts de fête et ce qu'il y a de nouveau céans ?

« Ce soir, il n'y a rien de nouveau céans ; mais vos noces auront lieu demain.

» Si mes noces ont lieu demain, je m'irai coucher de bonne heure.

» Et je ne me lèverai que pour être ensevelie. »

Et le lendemain, au matin, sa petite servante monte et lui annonce la riche cavalcade qui s'avance, avec « messire Yves » en

tête. Elle sait bien ce que pense sa jeune maîtresse de tout ce pompeux cortége :

« Maudite soit l'heure qui l'amène ! Maudits soient mon père et ma mère tout les premiers.
» Jamais les jeunes gens, en ce monde, ne feront ce que leur cœur désire. »

Heureux cependant, petite Azénor, le cœur qui se brise, mais qui aime ! O rare et douce fraîcheur de l'âme, que la douleur même n'altère pas, il est beau déjà que tu aies pu fleurir ! Celui qui calcule de bonne heure sa vie comme une affaire, celui qui marche prématurément dans le sentier des vieillards, n'est pas jeune : toi, du moins, tu as la jeunesse, la vraie jeunesse !

« La petite Azénor la Pâle pleurait en allant à l'église ce jour-là.
» La petite Azénor demandait, en passant près de Mezléan :
» — Mon mari, s'il vous plaît, j'entrerai un moment dans cette maison.
» — Pour aujourd'hui, vous n'entrerez pas ; demain, si cela vous fait plaisir.
» La petite Azénor pleurait amèrement, et personne ne la consolait ;
» Et personne ne la consolait, que sa petite servante.
» La petite Azénor pleurait auprès de l'autel à midi ;
» De l'autel à la porte de l'église, on entendait son cœur se fendre.
» — Approchez, ma fille, que je vous passe l'anneau au doigt.
» — M'approcher me semble bien dur ; je n'épouse point celui que j'aime.
» — Petite Azénor, vous péchez, vous épousez un homme *comme il faut ;*
» Un homme qui a de l'or et de l'argent, et le clerc de Mezléan est pauvre.
» Quand je serais réduite à mendier avec lui mon pain, cela ne regarderait personne ! »

Fi ! les sentiments bas que voilà ! Azénor est bien peu digne de cet homme *comme il faut.*

» — Madame ma mère, s'il vous plaît, où est allée ma femme ?
» Se coucher dans la chambre haute ; montez-y et consolez-la.
» Quand il entra dans la chambre de sa femme : — Bonheur à vous, dit-elle, ô veuf !
» — Par Notre-Dame et la Trinité ! est-ce que vous me prenez pour un veuf ?
» — Je ne vous prends point pour un veuf, mais dans peu vous le serez.
» Voici ma robe de fiancée qui vaut, je pense, trente écus ;
» Ce sera pour la petite servante, à qui j'ai donné bien des peines,
» Qui portait des lettres perdues....., de Mezléan chez nous, mon mari.
» Voici un manteau tout neuf que m'a brodé ma mère ;
» Celui-ci sera pour les prêtres, afin qu'ils prient Dieu pour mon âme.

» Quant à ma croix et à mon chapelet, ils seront pour vous, mon mari ;

» Gardez-les bien, je vous en prie, comme un souvenir de vos noces. »

Qui ne serait touché de la rencontre de cette jeunesse de cœur, dans la fiction ou dans la réalité, dans la fiction d'autant plus que la réalité l'offre moins ? Aimons donc la petite Azénor la Pâle ! Sous les traits d'une simple enfant bretonne, c'est la poésie infiniment tendre et idéalement belle, qui passe devant nous dans la blancheur de ses voiles.

Le *Page du roi Louis XI* est également un poème d'une allure élégiaque et dramatique tout ensemble. Le jeune page est en prison pour « avoir joué de l'épée sans l'agrément du roi » et « tué le plus beau de ses pages. » En grand danger de perdre la vie, il reussit à envoyer un messager en Bretagne, vers sa sœur, qui traite la noblesse du pays dans son manoir de Bodinio : s'il la revoit, il mourra consolé ! La noble dame franchira-t-elle assez vite les cent trente lieues environ qui la séparent du pauvre enfant ?

« — Alerte ! palefrenier, alerte ! douze chevaux, et partons !

» Quand je devrais en crever un à chaque relai, je serai cette nuit à Paris, cette nuit !

» Quand j'en devrais crever un à chaque heure, je serai cette nuit près de mon frère ! »

N'entendez-vous pas le galop du cheval qui bondit, et les battements du cœur de la châtelaine ? Mais nous sommes loin de la Bretagne maintenant :

« Le petit page du roi disait, en montant le premier degré de l'échafaud :

» Peu m'importerait de mourir, n'était loin du pays, n'était sans assistance !

» N'était loin du pays, n'était sans assistance, n'était une sœur que j'ai en Basse-Bretagne !

» Le petit page du roi disait, en montant le second degré de l'échafaud :

» — Je voudrais, avant de mourir, avoir des nouvelles de mon pays ;

» Avoir des nouvelles de ma sœur, de ma chère petite sœur. — Sait-elle ? »

Ce *sait-elle?* vaut un poème de larmes et de suprêmes angoisses !

« Le petit page du roi disait, en montant sur la plate-forme de l'échafaud :

» — J'entends résonner le pavé des rues ; c'est ma sœur et sa suite qui viennent !

» C'est ma sœur qui vient me voir ! Au nom du ciel, attendez un peu !
» Le prévôt répondit au page, quand il l'entendit :
» Avant qu'elle soit arrivée, votre tête aura été coupée. »

Elle arrive, mais pour voir tomber la tête de l'adolescent :

« Et le sang jaillit sur son voile, qu'il rougit du haut jusqu'au bas. »

Elle se rend au palais du roi :

« — Je vous salue, roi et reine, puisque vous voilà réunis dans votre palais :
» Quel crime a-t-il commis, que vous l'avez décapité ? »

Le roi prononce le nom d'*assassin ;* la douleur de la sœur, de la noble dame qu'on outrage avec la victime ne connaît plus de bornes :

« Des assassins ! nous ne le sommes pas, Sire, pas plus qu'aucun gentilhomme de Bretagne ;
» Pas plus qu'aucun gentilhomme loyal ; quant aux Français, je ne dis pas ;
» Car je le sais bien, fils de Loup, vous aimez mieux tirer du sang que d'en donner. »

Le roi rappelle un vieux dicton, qui applique aux Bretons le nom de « pourceaux sauvages. »

Mais la dame de Bodinio :

« — Tout roi de France qu'il est, Louis n'est qu'un méchant railleur.
» Mais tu verras prochainement, si c'est à tort ou à raison que tu railles ;
» Quand bientôt j'aurai fait voir à mes compatriotes mon voile ensanglanté,
» Alors tu verras bien si la Bretagne est véritablement peuplée de pourceaux sauvages. »

Et elle part, le cœur navré, le front haut, avec ce *voile ensanglanté*, qui doit soulever tout un pays : le petit page du roi sera vengé ! Tendresse et force, tout n'est-il pas là ?

Un suave parfum de mélancolie s'exhale des *Fleurs de mai*. « Un poétique et gracieux usage, dit le traducteur du *Barzas-Breiz*, existe sur la limites de la Cornouailles et du pays de Vannes : on sème de fleurs la couche des jeunes filles qui meurent au mois de mai.... On chante en Cornouailles une élégie composée sur ce doux et triste sujet par deux sœurs paysannes, » qui sont aussi les auteurs de la chanson des *Hirondelles*. Je cite :

« Qui aurait vu Jeff sur la grève, les yeux brillants et les joues roses ;
» Qui aurait vu Jeff au pardon, aurait eu le cœur réjoui.

» Mais qui l'aurait vue sur sont lit, eût pleuré de pitié pour elle;
» Pour la pauvre fille malade, aussi pâle qu'un lis d'été.
» Elle disait à ses compagnes assises sur le banc de son lit:
» — Mes compagnes, si vous m'aimez, au nom de Dieu, ne pleurez pas.
» Vous savez bien, il faut mourir : Dieu lui-même est mort en croix. »

C'est ainsi qu'elle chante, résignée, et, de sa voix pure, elle continue :

« Comme j'allais puiser de l'eau à la fontaine, le rossignol chantait d'une voix douce :
» — Voilà le mois de mai qui passe et les fleurs des haies avec lui;
» Heureuses les jeunes personnes qui meurent au printemps !
» Comme la rose quitte la branche du rosier, la jeunesse quitte la vie;
» Celles qui mourront avant huit jours, on les couvrira de fleurs nouvelles.
» Et du milieu de ces fleurs, elles s'élèveront vers le ciel, comme le passe-vole du calice des roses. »

Le temps est venu : il faut partir. Elle prie et incline la tête :

« Elle pencha la tête, et puis ferma les yeux.
» En ce moment, on entendit le rossignol qui chantait encore au courtil :
» Heureuses les jeunes personnes qui meurent au printemps,
» Heureuses les jeunes personnes que l'on couvre de fleurs nouvelles ! »

Jamais, ce me semble, — j'en appelle aux échos de l'Italie et de la Grèce, — jamais, ni de cette Hellade embaumée, pleine d'harmonies délicieuses, et où la grâce savait parer jusqu'à la mort même; ni de ces rivages latins où tant d'élégances divines ont régné, soupir plus charmant et plus doux n'est venu voltiger au-dessus du linceul de la jeunesse, pour toujours endormie avec une étoile d'or au front, des roses et des fleurs d'aubépine dans les mains.

J'ai dû beaucoup citer, pour donner une juste idée et de l'inspiration et du tour de ces poésies populaires. Toutefois, je n'ai rien dit encore des chants où la légende et le sentiment religieux interviennent et se déploient de préférence. La croyance au fantastique dans ses rapports avec l'histoire des vieux temps apparaît dans la *Submersion de la ville d'Is;* ce thème, auquel le *Barzaz-Breiz* doit un morceau d'une concision antique, est devenu pour un jeune poète contemporain, breton et bretonnant, M. Olivier Souvestre, un sujet très-largement développé. La légende du *don*

Juan breton, ou le *Carnaval de Rosporden*, n'est pas moins curieuse dans son genre. Parmi les chants spécialement consacrés aux traditions ou dogmes catholiques, je pourrais facilement choisir un nouveau bouquet de citations; mais outre que nous y retrouverions plus d'un trait commun aux autres poésies, ce côté du génie breton est un des plus connus : je n'ai donc pas besoin d'y insister. Ceux qui aiment les chants graves et profonds, rappelant les grandes vibrations de l'orgue sous les voûtes d'une cathédrale, ou les notes argentines d'une voix jeune qui monte avec des nuages d'encens, auront de quoi admirer dans la *Légende de saint Ronan*, dans celle de *saint Efflamm* et de *saint Enora*, dans le *Chant des âmes du purgatoire*, dans le *Paradis*. Quant au chant de l'*Enfer*, il contient des beautés d'une horreur sublime, qui font songer au Dante; on frémit au spectacle de cet abîme où les damnés sont plongés du sein des flammes dans un lac de glace, « et du lac de glace dans les flammes, » et dont la *clef est perdue!* En dehors du *Barzaz-Breiz*, le *Mystère de Jésus*, publié par M. de la Villemarqué, mérite une mention. C'était jadis l'usage, aux veillées, de conter quelqu'un de ces dévots *Mystères* légués par le moyen âge aux populations rustiques; quelquefois on le représentait, avec une naïveté primitive, dans la salle du manoir ou de la ferme : bien des gens en France se souviennent d'avoir été, dans leur enfance, témoins de pareils spectacles, où paysans et artisannes figuraient les saints personnages. Le *Grand mystère de Jésus*, refondu au XVIIIe siècle, mais antérieur à cette époque, célèbre dans les veillées et imprimé dès le XVIe siècle, est un drame breton du moyen âge comprenant les scènes de la Passion et de la Résurrection. Il renferme plus d'un passage remarquable par une austère ou touchante expression, et le rôle du *Témoin* semble y tenir l'emploi du *Chœur* dans la tragédie grecque. Les *Dialogues de la Passion*, qui accompagnent ce drame religieux, ont encore plus d'intérêt, selon nous; tandis que le langage du *Mystère* est assez peu différent de celui des compositions de même espèce qui avaient cours alors par toute l'Europe et dans toutes les langues, l'expression et le sentiment des *Dialogues* sont empreints d'une vive originalité. C'est peu de chose, en somme, que ce spécimen de l'art dramatique

chez nos Armoricains; pourtant, si l'on veut réfléchir que nombre de poèmes du *Barzaz-Breiz* ont, en raccourci, l'allure dramatique par excellence, ne trouvera-t-on pas, dans l'ensemble de ces diverses productions, de quoi juger des aptitudes de ce peuple pour le théâtre? Que si l'on rapproche de ces rudiments l'existence d'un théâtre gallois et d'un théâtre cornouaillais ou cornique, anciennement florissants de l'autre côté du détroit, on pensera, sans doute, que la race bretonne pouvait aborder la scène et y développer un génie spécial et national, les circonstances aidant. L'élément fantastique ou féerique y eût très-probablement gardé une large place auprès de l'élément national. Je ne saurais m'imaginer ce théâtre complétement épanoui en dehors de la légende. On n'ignore pas combien, ailleurs, le théâtre de Shakspeare et le théâtre espagnol ont profité de l'histoire et de la légende pénétrées l'une par l'autre.

..... Les chanteurs populaires de la Bretagne française ont un patron, poète errant et aveugle, Homère chrétien, que l'Église catholique invoque sous le nom de saint Hervé ; la vie de saint Hervé est un des coins fleuris de cette *Légende celtique* si bien mise en lumière par M. de la Villemarqué. Outre ses actes officiels, l'Église d'Irlande, de Cambrie et d'Armorique, possède, nous dit-il, un cycle de légendes formant un genre littéraire tout original, « toléré par l'Église catholique comme un art pieux et charmant. » Laissons l'apôtre de l'Irlande, saint Patrick ou Patrice, et saint Kadok, l'apôtre de la Cambrie, qui sont, avec saint Hervé, les héros de ces merveilleuses histoires. Mais la vie du *saint* bas-breton et celle de son père, qui fut barde en Gaule près du roi frank Childebert, puis en Armorique, sont empreintes d'une grâce naïve et attendrissante dont je voudrais donner quelque idée par une ou deux citations. Hervé est né aveugle, et, tout petit, n'ayant plus de père, il commence par les campagnes sa vie de chanteur nomade, tendant la main pour sa mère impotente. Après sept ans de courses difficiles, au milieu de paysans barbares et païens qui l'insultent, il se retire dans un ermitage, d'où il ne sort que pour voir sa mère et l'assister quand elle meurt. Plus tard, il tient école de religion, de morale, de poésie et de musique pour les enfants du pays, et adoucit les

mœurs sauvages ; plus tard, il s'occupe de bâtir une église et un couvent, pour coloniser, défricher, répandre aux alentours les bienfaits de l'agriculture ; et, de rechef, pasteur vagabond, architecte mendiant, il va par les chemins chanter et quêter pour son œuvre. Enfin, plus tard, dans un synode d'évêques armoricains, l'humble ermite concourt aux cérémonies de l'excommunication d'un chef du nom de Kon-Mor, exécré en Bretagne pour ses cruautés. Rien de plus intéressant que la légende de ce ferme et doux aveugle, établissant partout le travail, la justice, l'amour du bien et du beau, et suivi dans la mort par la petite Kristina, sa filleule et sa compagne, *blanche colombe* que sa mère lui avait léguée. Voici un fragment de la légende en vers bretons de Rivanone et de son fils Hervé :

« Un jour, l'orphelin disait à sa mère malade, en la serrant dans ses petits bras :

» — Ma chère petite mère, si vous m'aimez, vous me laisserez aller à l'église ; car voilà que j'ai sept ans accomplis, et à l'église je ne suis pas encore allé.

» — Hélas ! mon cher enfant, je ne puis vous y conduire, quand je suis sur mon lit, malade ; quand je suis malade d'une maladie qui dure depuis si longtemps, que je serai forcée d'aller demander l'aumône.

» — Demander l'aumône, ma mère, vous n'irez point, j'irai pour vous, si vous le permettez. J'irai avec quelqu'un qui me conduira, et, en marchant, je chanterai ; je chanterai vos beaux cantiques, et les cœurs seront attendris. »

» Et il partit afin de chercher à manger pour sa mère qui ne pouvait pas marcher. Or, il eût été dur le cœur qui n'eût point été ému sur le chemin de l'église, quel qu'il fût, en voyant le petit aveugle de sept ans, sans autre guide que son chien blanc ; en l'entendant chanter, grelottant, battu par le vent et la pluie, sans chaussure à ses petits pieds, et ses dents claquant par le froid. »

Voici un autre fragment qui nous montre Rivanone jeune fille, la première fois qu'elle rencontra le barde Hyvarnion dans la forêt. Le barde avait fait un rêve où une ravissante et virginale figure lui était apparue au bord d'une fontaine. Il confie ce beau songe au représentant du roi frank en Bretagne, chargé de lui offrir l'hospitalité, et celui-ci l'emmène dans une partie de chasse :

« Comme ils entraient dans la forêt .. ils entendirent une voix qui chantait au loin, avec un charme inexprimable. Le jeune homme tressaillit et retint son cheval par la bride : « J'entends, dit-il, chanter la voix que j'entendis la nuit dernière. »

» Sans répondre un mot, l'officier royal le conduisit vers le point de la forêt d'où partait la voix, et suivant un sentier qui courait le long d'un

ruisseau, ils arrivèrent à une source près de laquelle une jeune fille s'occupait à cueillir des simples.

» La jeune fille était près de la fontaine, dit un barde populaire breton; sa robe était blanche et rose son visage.

» Si blanche sa robe, si rose son visage, qu'elle semblait une fleur d'églantine sortant de la neige.

» Et elle ne faisait que chanter : — « Quoique je ne sois, hélas! qu'une pauvre iris du bord de l'eau, c'est moi qu'on nomme la *Petite Reine*. »

» Le seigneur comte dit à la jeune fille en s'approchant : « Je te salue, *Petite Reine de la fontaine*. Comme tu chantes gaiement et comme tu es blanche!

» Comme tu es blanche et comme tu chantes gaiement! Quelles fleurs cueilles-tu donc là?

» — Je ne suis pas blanche, je ne chante pas gaiement, ce ne sont pas des fleurs que je cueille;

» Ce ne sont pas des fleurs que je cueille, mais deux ou trois espèces de plantes salutaires;

» L'une est un baume pour les gens tristes; pour les aveugles, l'autre est bonne; et, si je puis trouver la troisième, celle-là guérira de la mort.

» — Petite reine, je t'en supplie, donne-moi la première de ces plantes.

» — Sauf votre grâce, seigneur, je ne la donnerai qu'à celui que j'épouserai.

» Tu l'as donnée! donne-la donc, s'écria l'officier royal, tu l'as donnée à ce jeune homme qui est justement venu ici pour te demander en mariage. »

» Et la *Petite Reine de la fontaine* donna au barde, en gage de sa foi, la plante qui produit la gaieté. »

N'est-ce pas une apparition idéale que cette *Petite Reine de la fontaine* surprise par l'amour, alors qu'avertie aussi par un rêve, elle cherchait dans ces lieux hantés par les fées « l'herbe qui produit l'union des cœurs et donne la joie, quand, trempée dans l'eau des fontaines par une vierge, elle a été secouée sur le front de l'homme qu'elle veut prendre pour époux... la fleur d'or qui répand la lumière et qui, en ouvrant les yeux du corps et de l'esprit, ouvre l'intelligence des choses de l'avenir... l'*herbe de la mort*, qu'on eût mieux nommée l'*herbe de la vie*, parce qu'on ne mourait pas quand une fois on l'avait trouvée? [1] »

FÉLIX FRANK.

[1] La *Légende celtique*, etc., par M. de la Villemarqué.

QUI A BU BOIRA.

PROVERBE.

LA SCÈNE SE PASSE A PARIS, EN 1784.

Personnages :

LE COMTE.
LA COMTESSE.
ROUSSILLON, valet du Comte.
PAQUERETTE, camériste de la Comtesse.
UN LAQUAIS.

Un salon Louis XVI, très-richement meublé. — Grande porte au fond, portes dans les angles. — A droite, une cheminée avec pendule; à gauche, une fenêtre. — Au premier plan, cabinets latéraux. — Lustres et girandoles, dont les bougies sont en majeure partie consumées. — Le désordre des meubles annonce le lendemain d'un bal. — Roussillon dort dans un fauteuil.

SCÈNE PREMIÈRE.

ROUSSILLON, *seul, se réveillant.*

Ouf!...

(Se frottant les yeux et regardant à la pendule.)

Dix heures trois quarts...

(Se levant.)

Oh! le mauvais sommeil!

(Regardant autour de lui.)

Ont-ils dansé longtemps!...

(Composant sa phrase et s'écoutant.)

J'ai vu ton front vermeil,
Aurore!.... Et, pour mes yeux, qui l'ont cent fois bénie,

La nuit a commencé... quand elle était finie...
(Se rengorgeant.)
Je parle mieux qu'un livre....
(Rangeant les meubles.)
Ex-garçon perruquier,
Je dois l'art de bien dire à mon ancien métier....
C'est tout simple... mon maître avait la clientèle
Des auteurs.... J'ai rasé la phalange immortelle...
(Prenant un plumeau sur un guéridon.)
Que de soins m'a coutés le menton de Parny !
J'ai tenu, sous mon fer, Marmontel rajeuni....
J'étais superbe à voir, la serviette en écharpe,
Poudrant l'abbé Delille ou savonnant La Harpe...
(Sur le devant de la scène, son plumeau sous le bras.)
Mais, trop voisin du feu, l'on se brûle. — Un matin,
(J'épilais, ce jour-là, le chaleureux Bertin)
Mon cerveau tout à coup s'enflamme.... J'abandonne
Le rasoir... A la Muse en entier je me donne....
Hélas ! je pris si haut mon vol parnassien,
Je fis de si beaux vers... qu'on n'y comprenait rien...
(Avec une résignation orgueilleuse.)
C'est le sort des esprits qui dépassent les cimes....
Les sots, pour les siffler, se disputaient mes rimes...
Les sots n'ont triomphé qu'un jour... Le lendemain,
Cet éloquent plumeau voltigeait dans ma main...
A mon siècle puni j'ai refusé ma gloire...
Hippocrène ! jamais je ne reviendrai boire
A tes eaux.
(Epoussetant un fauteuil.)
Le valet fera ses trois repas ;
Mais le poète est mort... vengé !
(Se retournant.
J'entends des pas.
(Entre Paquerette, elle tient à la main un gros anneau de cuivre.

SCÈNE II.

ROUSSILLON, PAQUERETTE.

ROUSSILLON, *avec joie.*
Dois-je en croire mes yeux ?

PAQUERETTE, *froidement.*

Roussillon.

ROUSSILLON.

Paquerette,
On se fait annoncer...

PAQUERETTE.

L'anneau de la sonnette
Dans les doigts m'est resté.

(*Elle le jette sur un meuble.*)

ROUSSILLON.

Qui t'amène en ce lieu,
Ma Philis?

PAQUERETTE.

Le hasard.

ROUSSILLON.

Le hasard est un dieu.

PAQUERETTE.

Un diable... car il veut qu'ici je te revoie,
Ingrat, monstre... J'étais heureuse à Courbevoie,
Je t'oubliais...

ROUSSILLON.

Oui dà!

PAQUERETTE.

Je pressentais le jour
Où, dans mon cœur, l'absence aurait tué l'amour...

ROUSSILLON.

Tu m'aimes donc encor?

PAQUERETTE.

J'en serais bien fâchée...
Mais la mauvaise chance à moi s'est attachée...
Je servais une dame excellente... Hier matin,
Cette dame me dit : « La comtesse d'Hortin,
» Ma nièce, me demande une femme de chambre.... »

ROUSSILLON,

Vive, jolie, adroite et fine comme l'ambre...?

PAQUERETTE.

« La place, ajouta-t-elle, est fort douce; prends-la. »
Je me laisse gagner, je pars.... et me voilà.

ROUSSILLON.

Quel bonheur !

PAQUERETTE.

Quel malheur !

(Croisant les bras et regardant Roussillon.)

Dire qu'un pareil homme

M'enjola !...

(Soupirant.)

Mais on est fille d'Ève, et la pomme

Vous tente....

ROUSSILLON.

C'est heureux !

PAQUERETTE.

Tu n'étais pas si beau !

Comment t'avais-je vu ?

ROUSSILLON.

Sans être dans la peau

D'Adonis, j'ai su plaire.

PAQUERETTE.

Innocence ! innocence !

Tu chantais au lutrin... mais faux.

ROUSSILLON.

La médisance !

PAQUERETTE.

Dans l'almanach, c'est vrai, tu lisais couramment...

ROUSSILLON.

Neveu d'un magister, on sait son rudiment.

PAQUERETTE.

On peut savoir cela sans en être moins bête.

ROUSSILLON.

D'un substantif commun tu fais une épithète

Blessante... Qui t'apprit les lettres de ton nom ?

(Tendrement.)

Nous épelions sous l'orme, ensemble....

PAQUERETTE.

Sot ou non,

Je t'aimais.... et voilà qu'un matin tu me lâches !

ROUSSILLON.

Les événements...

PAQUERETTE.

Ah ! que les hommes sont lâches !

ROUSSILLON.

N'accuse que Pégase... il m'emporta trop loin...

PAQUERETTE.

Si je comprends un mot...

ROUSSILLON.

Épargne-toi ce soin...
D'un noble espoir ma tête un jour s'est enivrée,
Et la réalité... ce fut cette livrée...
(*Avec chaleur.*)
Mais je t'adore.

PAQUERETTE.

Et moi, je te hais, entends-tu ?
Ton infidélité me rend à la vertu.

ROUSSILLON.

L'amour...

PAQUERETTE.

Ne parlons plus d'amour ; voilà son compte
Réglé... Quel est ton rôle, ici ?

ROUSSILLON.

Valet du comte...

PAQUERETTE.

D'Hortin ?

ROUSSILLON.

Oui.

PAQUERETTE.

Depuis quand ?

ROUSSILLON.

Dix fois, le blond Phébus,
Dans le sein d'Amphitrite...

PAQUERETTE.

Oh ! oh ! pas de rébus !
Quand, chez le comte, as-tu commencé ton service ?

ROUSSILLON.

Le trois janvier...

PAQUERETTE.

Dix jours... et tu n'es pas novice.
En dix jours, un valet sait son maître par cœur.
Raconte-moi le tien.

ROUSSILLON.

Libertin et joueur.

PAQUERETTE.

Riche?

ROUSSILLON.

Demande-moi s'il fait beau dans la lune.

PAQUERETTE.

Imbécile!... Et madame, une grande fortune?

ROUSSILLON.

Elle a de beaux salons où danse tout Paris,
Sa loge à l'Opéra, six chevaux gris-souris,
Un carrosse jonquille avec des housses bleues,
Et des robes traînant d'interminables queues.

PAQUERETTE.

La femme et le mari...?

ROUSSILLON.

Sont au mieux... Seulement,
Ils se voient peu... Chacun a son appartement;
La comtesse, au premier, et le comte, au deuxième.
Monsieur vit en garçon...

PAQUERETTE.

Et madame?

ROUSSILLON, *malicieusement.*

De même.

PAQUERETTE, *réfléchissant.*

Écouter sans entendre et regarder sans voir,
D'une fille qui sert c'est le premier devoir.

ROUSSILLON.

Te voilà renseignée...

(On entend un coup de sonnette à gauche.)

PAQUERETTE.

On sonne.

ROUSSILLON.

C'est madame.

(Indiquant une porte à gauche.)

Par là...

(Cherchant à embrasser Paquerette, qui l'évite.)

Rien... Pour t'avoir si bien instruite ?

PAQUERETTE, *sur le seuil de la porte à gauche, avec une indignation comique.*

Infâme !

(Elle sort.

SCÈNE III.

ROUSSILLON, *seul.*

Elle me boude... Eh ! bien, malgré tant de rigueur,
Sa présence a versé du baume dans mon cœur.
Que m'avait-elle fait pour être abandonnée ?
Rien... non plus que Didon à l'inconstant Enée...

(Soupirant et rêvant, les yeux au plafond.)

Paquerette d'amour,
Quand ton œil m'assassine,
Je sens, dans ma poitrine,
Mon cœur plus chaud qu'un four...

(S'interrompant.)

Des vers !... oui ; malgré moi... La muse me tourmente...
Un brûlant madrigal dans mon cerveau fermente.
Et comment résister ?...

(Voyant entrer le comte.)

Le comte... Il était temps ;
J'allais me parjurer...

SCÈNE IV.

LE COMTE, ROUSSILLON.

LE COMTE.

Es-tu sourd ?

ROUSSILLON.

Moi, j'entends
Fort bien.

LE COMTE.

Voilà vingt fois au moins que je t'appelle.

ROUSSILLON.

L'écho des escaliers, monsieur, n'est pas fidèle
Comme l'écho des bois.

LE COMTE, *haussant les épaules.*

Il devient fou ! Pourquoi
Es-tu chez la comtesse au lieu d'être chez moi ?

ROUSSILLON.

Laperle, le valet de madame, est malade ;
C'est mon ami, je fais sa besogne ; Pylade
Remplace Oreste...

LE COMTE, *l'interrompant.*

Assez de Pylade !... Va voir
Si madame est levée et veut me recevoir...

ROUSSILLON, *sortant.*

Les pavots de Morphée, un lendemain de fête,
Sont lourds à secouer...

(Il sort par la gauche.)

LE COMTE, *seul.*

Oh ! la fâcheuse bête
Qu'un valet bel esprit !

(Sur le devant de la scène — qu'il parcourt, pensif et agité.)

Quelle nuit de malheur !
Toujours le dé fatal ou la fausse couleur !...
Mille louis perdus... que je dois... Où les prendre ?

(Très-réfléchi.)

Ma tante... Mais, hélas ! voudra-t-elle comprendre ?

(Tirant un billet de la poche de sa veste.)

Ce billet suppliant pourra-t-il l'émouvoir ?
J'en doute.

(Passeyant et se relevant aussitôt.)

Je n'ai plus aujourd'hui qu'un espoir :
La comtesse... Elle est riche... Allons ! un coup de maître,
Et me voilà sauvé.

ROUSSILLON, *rentrant.*

Madame va paraître.
Madame était joyeuse et son regard brillait,
Limpide.

LE COMTE, *à lui-même.*

A tout hasard, lançons notre billet.

(Remettant le billet à Roussillon.)

A la marquise d'Hertz, ma tante... Cela presse.

ROUSSILLON, *prenant le billet.*

Zéphyre, prête-moi tes ailes.

(Il sort par le fond. — Entre, par la gauche, la comtesse suivie de Paquerette.)

LE COMTE, *à part.*

La comtesse.

LA COMTESSE, *à part, du fond.*

C'est dit... Vous me plaisez...

(Regardant le comte qui se frotte joyeusement les mains.)

(A part.)

Le comte a l'air bien gai...

Il a donc de l'argent... Tant mieux !...

(Tirant un billet de son sein et le donnant à Paquerette.)

Au duc d'Arquai,

Mon oncle... son adresse est sur la lettre... vite !

(Paquerette sort par le fond.)

SCÈNE V.

LE COMTE, LA COMTESSE.

LA COMTESSE.

Eh ! qui peut me valoir votre chère visite,

Comte ?

LE COMTE.

Le souvenir de votre bal.

LA COMTESSE, *assise.*

Vraiment ?

Mon bal vous a plu ?

LE COMTE, *assis.*

S'il m'a plu ! c'était charmant.

Trianon copié... Vous faites bien les choses !

J'ai trouvé ravissant ce portique de roses,

Où passaient, saluant la dame du château,

Vos danseurs travestis en bergers de Watteau.

LA COMTESSE.

Et ce jet d'eau?

LE COMTE.

Parfait.

LA COMTESSE.

Et ces airs de village
Que l'orchestre jouait?

LE COMTE.

Exquis.

LA COMTESSE.

Et ce feuillage
En verdoyant berceau transformant mon boudoir?

LE COMTE.

D'un goût divin... C'est là qu'étaient venus s'asseoir
Berquin et Florian, tandis que, l'âme pleine
D'émotion, muets, retenant notre haleine,
Nous écoutions la voix du rossignol...

LA COMTESSE.

C'est vrai :
Garat chantait!

LE COMTE.

Quel bal!... Oh! je m'en souviendrai.
C'était l'illusion d'une fête champêtre.

LA COMTESSE.

Elle valait son prix.

LE COMTE.

Cinq cents louis, peut-être?

LA COMTESSE.

Mille... au moins.

LE COMTE.

Pour le bal... et mille pour le jeu.

LA COMTESSE.

Vous les avez perdus?

LE COMTE, *gaiement.*

Je vous en fais l'aveu...

LA COMTESSE, *à part.*

Il est donc cousu d'or ?

(*Haut.*)

La somme est assez ronde...

LE COMTE.

Puis-je la regretter ? Oh ! jamais ! rien au monde
Ne paierait le bonheur que vous m'avez donné...

(*La comtesse fait un geste de surprise.*)

Ne me regardez pas de cet air étonné...
Votre bal, grâce à vous, à vous seule, comtesse,
D'un légitime orgueil m'a fait goûter l'ivresse.
Vous êtes apparue à mon cœur transporté,
Rayonnante d'esprit, d'entrain et de beauté ;
Et, joyeux, fier, les cils trempés de douces larmes,
Je me disais tout bas : « C'est à moi tant de charmes ! »
Mais, cachant mon bonheur, pour le savourer mieux,
Je jouais, sans cesser de vous suivre des yeux ;
De l'ombre au pharaon, j'allais, la bourse ouverte,
Rêveur, ne calculant ni le gain ni la perte,
Provoquant les paris, tenant tête aux plus fous,
Et de mes doigts distraits laissant fuir les atouts...
J'ai perdu mon argent... j'aurais perdu mon âme,
Si j'en avais pu faire un enjeu... mais, madame,
Tant qu'a duré le bal, attachée à vos pas,
Mon âme, cette nuit, ne m'appartenait pas !

(*A part.*)

Émue !... Elle paiera pour moi.

LA COMTESSE, *à part.*

Monsieur se range.

(*Se rapprochant du comte.*)

Tirons sur sa tendresse une lettre de change.

(*Haut.*)

Comte, ménagez-moi, ma joie est grande aussi,
Bien grande... J'ai voulu vaincre, et j'ai réussi.
Une seconde fois, j'ai fait votre conquête ;
Cette chère victoire a couronné ma fête ;
Elle en était le but... Oui, le seul !... Croyez-vous

Que les succès du bal à mon cœur soient bien doux?
Ah! je sais trop combien vos ailes sont légères,
Plaisirs étourdissants, ivresses mensongères!
Je sais combien l'encens du monde est frelaté;
Combien la médisance, avec habileté,
Enveloppe de fleurs le trait qui nous déchire;
Combien on peut cacher de fiel dans un sourire!...
Mais, en ouvrant ma porte au bal jeune et doré,
J'espérais que par lui vous seriez attiré;
Je n'ai point épargné ma peine pour vous plaire,
Et cette peine heureuse a reçu son salaire...
Votre cœur m'a coûté mille louis... Eh! bien,
A ce prix-là, le cœur d'un mari, c'est pour rien!
(*Désignant le comte.*)
Le voilà mon trésor.
(*Elle tend la main au comte, qui la lui baise.*)

LE COMTE.

Ma déesse!...

LA COMTESSE, *avec amour!*

Cher comte!
(*A part.*)
L'entrepreneur du bal peut apporter son compte.

LE COMTE.

Ne désunissons plus nos deux âmes.

LA COMTESSE.

Pourquoi
Chercher loin le bonheur, quand on l'a près de soi?
Fuyons le bruit, l'éclat, n'éveillons plus l'envie;
Le secret d'être heureux, c'est de cacher sa vie.

LE COMTE.

Ne vivons, tous les deux, que l'un pour l'autre.

LA COMTESSE.

Oh! oui.

LE COMTE.

Suivant l'article trois d'un contrat inouï,
Nos biens sont séparés... Cette clause importune,
Biffons-la... Dès ce jour, faisons bourse commune.

LA COMTESSE.

Bourse commune... Ah! oui; j'avais rêvé cela.

LE COMTE.

Un rêve bien charmant que vous aviez fait là!
A le réaliser votre mari s'empresse...
Je dois huit mille écus... Prêtez-les-moi, comtesse.
Hier mon dernier louis, et mon dernier espoir,
Sur un as sont partis, sans me dire au revoir...
L'honneur est engagé... Mais, madame, je compte
Sur vous pour m'acquitter... Ma bourse est vide...

LA COMTESSE.

Comte,
La mienne l'est aussi.

LE COMTE.

Vous êtes sans argent,
Et vous donnez des bals?

LA COMTESSE.

Le comte est obligeant,
Me disais-je... il paiera.

LE COMTE, *se levant.*

Vraiment vous êtes folle.

LA COMTESSE, *se levant.*

Vous êtes bien plus fou... Risquer votre parole
Et votre honneur!

LE COMTE.

Madame!

LA COMTESSE.

Ah! votre bel amour,
Je le comprends... C'était un perfide détour;
Vous vouliez, par mon cœur, arriver à ma bourse...
Un mari livre au jeu sa dernière ressource,
Mais sa femme lui reste... Elle n'était pour lui,
Tant qu'il roulait sur l'or, qu'une source d'ennui;
Monsieur n'a plus un sou, madame est adorable...

LE COMTE.

Comtesse!

LA COMTESSE.

Ce mari, dédaigneux et coupable,
(Oui, coupable; on connaît vos tendres liaisons;
Les boudoirs vainement font doubler leurs cloisons)
Ce mari, d'un amant prend le visage et l'âme,
Et, dans un but vénal, vient séduire sa femme!...
Mes compliments! le piége était bien inventé...
Un mari qui s'enflamme est une étrangeté,
Un phénomène... Mais, aveugle quand on aime,
Au devant de l'erreur, on se jette soi-même;
J'aimais, j'ai cru... Mon bal...

LE COMTE, *l'interrompant.*

Parlons-en, votre bal
Était un sacrifice à l'amour conjugal?
Vous le donniez pour moi... moi seul?.. Le joli conte!
Mon cœur s'y laissait prendre... Ah! que j'étais sot!

LA COMTESSE.

Comte!

LE COMTE, *raillant.*

Voyez-vous mon Annette, assise au coin du feu,
Et pour son cher Lubin tricotant un bas bleu?

LA COMTESSE, *colère.*

Monsieur.

LE COMTE, *sérieusement.*

Le masque usé laisse voir le visage.
De votre liberté vous avez fait usage;
Fort bien... Vous donniez bal, pour que, le lendemain,
Le sceptre de la mode échût à votre main...

LA COMTESSE.

Parce que vous savez exploiter le mensonge...

LE COMTE.

Finissons... L'entretien trop longtemps se prolonge...
Qu'ai-je besoin de vous?.. Ma tante acquittera
Ma parole...

LA COMTESSE.

Le duc à mon bal pourvoira.
Le duc chérit sa nièce...

LE COMTE.

Et ma tante m'adore.
(*Saluant la comtesse.*)
Votre humble serviteur.

LA COMTESSE, *saluant.*

Votre servante.

(*Entrent ensemble, par le fond, Roussillon et Paquerette.*)

PAQUERETTE, *à Roussillon.*

Encore !

ROUSSILLON, *à Paquerette.*

Tout péché, confessé, mérite son pardon.

LA COMTESSE, *allant à Paquerette, vivement.*

Eh ! bien, le duc?

PAQUERETTE, *montrant un billet à la comtesse.*

Voici sa réponse.

(*La comtesse prend la lettre et fait signe à Paquerette de la suivre. Elles sortent par la gauche.*)

SCÈNE VI.

LE COMTE, ROUSSILLON.

LE COMTE, *regardant Roussillon, qui est resté à l'écart.*

Viens donc !
Tu sors de chez ma tante... Eh ! bien?

ROUSSILLON.

Je sonne; on m'ouvre;
Votre lettre à la main, j'entre; je me découvre...
Mais quel charmant visage a captivé mes yeux !...

LE COMTE.

Ma tante est belle encor.

ROUSSILLON.

D'une fille des dieux,
Comme c'est bien l'image.

LE COMTE, *impatient.*

Abrège.

ROUSSILLON.

Blonde.

LE COMTE.

Oui, blonde.

ROUSSILLON.

N'ayant pour vêtement... que sa pudeur profonde.

LE COMTE.

Impertinent.

ROUSSILLON.

J'ai vu... Ses pieds effleuraient l'eau...

LE COMTE.

Qu'as-tu donc vu? Réponds.

ROUSSILLON.

J'ai vu, dans un tableau,
Diane au bain.

LE COMTE.

Bourreau!.. Mais ma tante?

ROUSSILLON.

Partie
Pour son château, depuis ce matin.

LE COMTE, *à part.*

Avertie
Trop tard!...

(Sur le devant de la scène, très-agité. — Roussillon, au fond, achevant de ranger les meubles.)

Quand le guignon vous a sauté dessus,
C'est comme un créancier, il ne vous lâche plus...
Après tout, quel espoir fonder sur la marquise?
Dans sa bourse, voilà bien longtemps que je puise.
Ma tante, l'autre jour, ne m'a-t-elle pas dit :
« C'est la dernière fois, cher neveu! » Sort maudit,
Que t'ai-je fait?

(Remontant la scène.)

Allons méditer.

ROUSSILLON.

Si l'on sonne?

LE COMTE.

Je sors.

ROUSSILLON.

Alors, Monsieur n'y sera pour personne ?

LE COMTE, *sortant.*

Animal.

ROUSSILLON.

Animal !... C'est un moment d'oubli...

(Regardant à gauche.)

Ma Paquerette est là... Minois frais et joli,
Souris-moi... Mon bonheur a retrouvé son astre.

(Entre Paquerette, par la gauche.)

Paquerette d'amour,
Quand ton œil m'assassine...

SCÈNE VII.

ROUSSILLON, PAQUERETTE.

PAQUERETTE, *vivement.*

Roussillon...

ROUSSILLON.

Ma beauté...

PAQUERETTE.

Je prévois un désastre
Dans cette maison.

ROUSSILLON.

Bah ! Par quel avant-coureur
S'annonce l'ouragan ?

PAQUERETTE.

Madame avec fureur
De son oncle a froissé la lettre.

ROUSSILLON.

C'est la foudre,
Que précède l'éclair.

PAQUERETTE.

Je cherchais de la poudre
Dans un coffret d'ébène... Oh ! que ça sentait bon !

ROUSSILLON.

La bergamote ?

PAQUERETTE.

Non..

ROUSSILLON.

La menthe ?

PAQUERETTE.

Le citron.
Sais-tu ce que je vois dans le coffret ? Devine...
Du papier timbré...

ROUSSILLON.

Ciel !

PAQUERETTE.

Plein d'écriture fine.

ROUSSILLON.

Des grimoires d'huissier ?

PAQUERETTE.

Oui.

ROUSSILLON.

Gare !

PAQUERETTE.

Un gros paquet.
La comtesse, frappant du pied sur le parquet,
Parlait bas. J'ai surpris ces mots : « Tailleuse, orfèvre ;
» Tous mes meubles saisis ; chien d'oncle... »

ROUSSILLON.

J'ai la fièvre.

PAQUERETTE.

Une débâcle.

ROUSSILLON.

A fuir il faut se dépêcher.

PAQUERETTE.

Nigaud... C'est de l'eau trouble, il fait bon d'y pêcher.
Restons.

ROUSSILLON.

Tu dis : Restons ?... Que ce pluriel m'enchante ?
Restons ; et fais-moi grâce.

PAQUERETTE.

A toi? Jamais.

ROUSSILLON.

Méchante!

Quand je trahis pour toi mon serment?...

PAQUERETTE.

Quel serment?

ROUSSILLON.

Celui que l'Hippocrène a reçu.

PAQUERETTE.

Franchement,

Tu m'agaces... Parlons français... Que veux-tu dire?

ROUSSILLON, *tirant un papier de sa poche.*

Ecoute... et sur mon cœur reconnais ton empire.

(Lisant le papier.)

Paquerette d'amour,
Quand ton œil m'assassine,
Je sens, dans ma poitrine,
Mon cœur plus chaud qu'un four
Où le pain cuit encore;
Car c'est toi que j'adore,
Paquerette d'amour!

PAQUERETTE, *attendrie.*

Les jolis vers!... Pourtant, je leur préfèrerais
La prose d'un contrat.

ROUSSILLON.

Quoi!... tu consentirais...

(Entre la comtesse.)

PAQUERETTE.

Chut!... Madame.

LA COMTESSE, *à elle-même.*

Eh bien!... oui... Le désespoir rend brave.

Agissons...

ROUSSILLON, *à Paquerette.*

Du naufrage à toi la moindre épave.

LA COMTESSE, *à Roussillon.*

Roussillon, prévenez le comte; je l'attends.

ROUSSILLON.

Madame la comtesse attendra bien longtemps.
Monsieur n'est pas chez lui.

(Entre le comte.)

LA COMTESSE.

Non... car le voici.

ROUSSILLON, *à lui-même.*

Dame !
Je ne suis pas devin.

LA COMTESSE, *à Roussillon.*

Sortez.

(A Paquerette, en lui faisant signe de rentrer dans l'appartement à gauche.)

Chez moi.

(Roussillon sort par le fond, en envoyant un baiser à Paquerette, qui sort par la porte indiquée.)

SCÈNE VIII.

LA COMTESSE, LE COMTE.

LE COMTE.

Madame,
En m'éloignant d'ici, j'avais là, sur le cœur,
Quelques mots échappés à la mauvaise humeur...

LA COMTESSE, *à part.*

Il fait les premiers frais.

LE COMTE.

S'il restait quelque trace
De ma vivacité, que mon retour l'efface.

LA COMTESSE.

Vous êtes un peu vert.

LE COMTE.

Je m'emporte d'abord.

LA COMTESSE.

S'emporter, n'est-ce pas prouver que l'on a tort?
Mais, moi-même, souvent pour un rien je bouillonne,
Et je dois pardonner afin qu'on me pardonne.

(Ils s'asseyent.)

LE COMTE.

Je suis bien éprouvé.

LA COMTESSE.

Le sort est rigoureux
Envers moi.

LE COMTE.

Mais le Duc pour vous est généreux ?

LA COMTESSE.

Il le fut !

LE COMTE.

Quoi ! le duc...

LA COMTESSE.

Est sourd à ma détresse.
Si j'avais, comme vous, une tante...

LE COMTE.

Oui, comtesse,
Une tante... qui fuit quand je lui tends les bras...
Beau secours !

LA COMTESSE.

Les parents sont de fameux ingrats !

LE COMTE.

Tirons-nous du fossé, nous-mêmes... A personne
Ne laissons cette gloire...

LA COMTESSE.

Et comment ?

LE COMTE.

Rien ne sonne
Dans votre bourse... Mais vos diamants sont beaux...
Eh ! que ne mettez-vous en gage ces joyaux ?
Ainsi faisaient les rois quand ils allaient en guerre.

LA COMTESSE.

Comte ! mes diamants se sont changés en verre...
D'effrontés créanciers s'acharnaient à mes pas.
Vous pâlissez, monsieur... Mais ne pouvez-vous pas
Battre monnaie avec votre riche vaisselle,
Inutile trésor qu'un vieux bahut recèle ?

LE COMTE.

Hélas ! un beau matin, (le cas était urgent),
J'ai fondu, chez un juif, mes derniers plats d'argent !
J'arrivais de Versaille... et je trouve à ma porte
Une lettre de change et sa hideuse escorte...
Vous n'étiez pas chez vous... alors...

LA COMTESSE, *se levant.*

Tout est perdu !
Luxe, luxe fatal, à ton fruit j'ai mordu !
Son éclat m'attirait, son parfum m'a séduite ;
Il enivre d'abord, il empoisonne ensuite !...
Soyez maudits, salons au décor fastueux,
Lustres étincelants, miroirs voluptueux,
Tapis où l'œil se perd, sophas où l'on se noie,
Robes folles, amas d'arrogance et de soie,
Plumes, rubans, pompons, et tous les oripeaux
A la mode, payant de ruineux impôts !...
Soyez maudits, galas de cour, bals chez la Reine,
Plaisirs, que l'orgueil change en belliqueuse arène !....
Ah ! la vie à grands frais, la vie aux jours ardents,
C'est le ciel au dehors, c'est l'enfer au dedans !

LE COMTE, *levé.*

Qu'est-ce que votre enfer auprès du mien, madame ?
Le véritable enfer, c'est celui dont la flamme
Nous consume le corps et l'esprit, c'est le jeu ;
Cet enfer qui nous prend notre dernier cheveu !...
Cartes, dés, qu'inventa le démon ; tables vertes,
Que d'un or corrosif la démence a couvertes ;
Cornets, engins fiévreux, que ma brûlante main
Tant de fois agita du soir au lendemain,
Ah ! que sur vous le ciel fasse éclater sa foudre !
Que ne puis-je moi-même en poussière vous moudre !
Espérer tout d'un trèfle et tourner un carreau,
C'est sentir sur son cou la hache du bourreau !
Tentations du jeu, dans mon cœur soyez mortes !
Je les reconnaîtrai vos infernales portes,

Tripots, qui sur l'honneur jetez votre harpon,
Où l'on est entré dupe et d'où l'on sort fripon!

LA COMTESSE.

Mon mobilier saisi... C'est à prendre une pierre
Et plonger avec elle au fond de la rivière...
Luxe affreux !

LE COMTE.

Plus un liard chez moi... Plus de crédit...
Et l'honneur engagé... Jeu, mille fois maudit!...
Je n'ai plus qu'à lancer ma cervelle aux murailles...
Déshonoré!

LA COMTESSE.

Cruel duc!

LE COMTE.

Tante sans entrailles!

(Entre Roussillon, portant deux lettres sur un plateau d'argent.)

ROUSSILLON.

Deux lettres dans mes mains remises à la fois.

LE COMTE, *prenant les deux lettres, l'une après l'autre, et regardant la suscription.*

(Roussillon sort.)

De ma tante.

(Donnant une des deux lettres à la comtesse.)

Pour vous.

LA COMTESSE, *reconnaissant l'écriture.*

Oh! qu'est-ce que je vois?
Mon oncle... qui m'écrit!...

LE COMTE, *lisant.*

Une roue de ma berline s'étant cassée, un peu avant le village de Vincennes, j'ai pris le coche qui passait et je suis rentré à Paris, où je trouve votre désolée supplique. — Vous êtes un vaurien, monsieur mon cher neveu; et, si je vous envoie, en billets au porteur, la somme que vous implorez, c'est par respect pour la mémoire de votre père, que je chérissais, et non par affection pour vous, que je déteste. — MARQUISE D'HERTZ. — *Post-scriptum :* N'y revenez plus; c'est pour la dernière fois.

(Riant.)

Post-scriptum adorable!
Chère tante!...

(A la comtesse.)

Et le duc, est-il inexorable?

LA COMTESSE, *gaiement.*

Jugez-en.

(Lisant la lettre du duc.)

Le plus grand malheur de ma vieillesse, c'est de trop vous aimer. J'aurais dû vous laisser sous le coup de ma première réponse. Je n'en ai pas eu la force. Vous méritiez pourtant bien cette leçon. Votre contrat de mariage ayant stipulé, entre vous et votre mari, la séparation de biens, vous ne pouvez pas le rendre responsable de votre ruine. Dans tous les cas, madame ma nièce, ne comptez plus à l'avenir sur moi. — DUC D'ARQUAI.

(A partir de ce moment, jusqu'à la fin de la scène, Roussillon et Paquerette se montrent, écoutant à la porte des cabinets latéraux.)

Et plus bas :

(Lisant.)

Cette après-midi, mon intendant vous apportera les mille louis.

Cher oncle !

LE COMTE, *regardant la comtesse.*

Eh ! bien ?

LA COMTESSE, *de même.*

Eh ! bien ?

LE COMTE.

Vous allez payer ?

LA COMTESSE.

Tout... plus tard ; aujourd'hui, rien.
Il me faut remplacer, car j'en étais honteuse,
Par de vrais diamants ma parure menteuse ;
Je ne les obtiendrai que l'argent à la main ;
La somme y passera... Cela fait, dès demain,
J'annonce un nouveau bal... Comte, je vous invite...

LE COMTE.

J'accepte.

LA COMTESSE.

Vous payez sur le champ ?

LE COMTE.

Pas si vite !
On accorde aux joueurs vingt-quatre heures... Ce soir,
Si certain coup savant répond à mon espoir,
(Il est temps que la veine enfin me favorise)
Le jeu centuplera l'argent de la marquise.

UN LAQUAIS, *entrant, du fond.*

Madame, le carrosse est attelé.

LA COMTESSE, *au laquais.*

Fort bien.

(Le laquais sort.)

(Au comte.)

Venez-vous ?

LE COMTE.

Volontiers... Le grand air fait du bien;
C'est le meilleur calmant des émotions fortes.

LA COMTESSE, *au bras du comte, le raillant.*

« Tentations du jeu, dans mon cœur soyez mortes! »
Comte, vous l'avez dit; je l'ai bien entendu.

LE COMTE, *raillant la comtesse.*

Et vous : « Luxe fatal, à ton fruit j'ai mordu;
» Sois maudit! »

(*Ils remontent la scène.*)

LA COMTESSE, *très-gaiement.*

Nous étions de vrais fous.

(*Roussillon et Paquerette, qui écoutaient, l'un à droite et l'autre à gauche, derrièr la porte des cabinets, croyant leurs maîtres sortis, s'élancent sur la scène, en riant aux éclats.*)

LE COMTE, *se retournant.*

Qu'est-ce à dire?

(*Le comte et la comtesse redescendant.*)

LA COMTESSE.

Vous écoutiez.

LE COMTE.

Pourquoi ce double éclat de rire?

PAQUERETTE, *cherchant une excuse.*

Je ris... de Roussillon... parjure à son serment,
Qui ne veut plus rimer et rime constamment...

ROUSSILLON, *embarrassé.*

Moi,
(*Montrant Paquerette.*)
je ris d'Ariane... à mes remords sensible.
(*Se désignant.*)
Epousant son Thésée...

LE COMTE, *gaiement.*

En effet... c'est risible...
Où l'on glisse une fois toujours on glissera,
(*En regardant Roussillon.*)
Et, (risquons l'hiatus?) et *qui a bu boira!*

HIPPOLYTE MINIER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

ANTÉCÉDENTS DE L'HÉGÉLIANISME DANS LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE. — DOM DESCHAMPS, SON SYSTÈME ET SON ÉCOLE, par M. Emile Beaussire, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Paris, Germer-Baillière, 1 vol. in-12.

Nous venons bien tard parler, à notre tour, de la curieuse publication de M. Beaussire. Elle n'a pas attendu, d'ailleurs, que nous lui apportions notre contingent de publicité, pour faire son chemin dans le monde philosophique et littéraire. Ce livre nous offre, en effet, une piquante révélation. Nous connaissions le XVIIIe siècle railleur, sceptique, économique, encyclopédique, sensualiste, si vertueux en maximes, pratiquement si corrompu, et qui, à quelques vérités neuves et fécondes, mêla tant de légèreté et d'erreurs. Mais nous ignorions que ce siècle étonnant et disparate eût pressenti la philosophie allemande de nos jours dans ce qu'elle a de plus pédantesquement obscur et, si j'ose dire, de plus subtilement épais. — Vous figurez-vous l'aile de l'épigramme voltairienne alourdie par ce plomb! — Et pour comble de surprise, c'est dans un monastère, et du Poitou, s'il vous plaît, de ce pays où germe déjà le nom immortel de Vendée, — que s'élabore la doctrine nouvelle... si tant est qu'elle soit nouvelle, car le mot fameux de Salomon est surtout vrai de la philosophie, cette éternelle trame tissée de quatre ou cinq fils principaux, que tant de Pénélopes se sont évertuées à mêler, à démêler et surtout à emmêler. — Ce précurseur de Hégel et de Feuerbach, ce fut un moine, un bénédictin, né à Rennes, le 10 janvier 1716.

Je regrette de ne pouvoir suivre M. Beaussire dans les détails biographiques qu'il nous donne sur dom Deschamps, — un nom jusqu'ici à peu près ignoré et avec lequel les historiens des systèmes philosophiques auront désormais à compter. Ignoré, ai-je

dit, moins pourtant en son temps que dans le nôtre. Avec le manuscrit de l'auteur, M. Beaussire a découvert à la Bibliothèque de Poitiers et publie des lettres inédites, qui démontrent l'existence de relations suivies entre le moine philosophe et plusieurs des coryphées du mouvement d'alors. C'était déjà pour plusieurs le *maître*, prudemment caché toutefois dans la pénombre crépusculaire de sa doctrine. Non point que cette doctrine fût timide. Le XVIIIe siècle, cet âge par excellence des témérités de la pensée, n'en vit peut-être pas de plus audacieuse au fond. Avec la rigueur de logique d'un esprit éminemment métaphysicien, dom Deschamps, après quelques tâtonnements préliminaires, en arriva à pousser le futur système hégélien jusqu'à ses dernières conséquences, résumant par avance à lui seul Hégel et ses enfants terribles, Bauer et Arnold Ruge.

On connaît en raccourci le système de Hégel, conception si remarquable comme effort d'esprit, mais si chimérique par la base : l'idée-néant sortant d'elle-même et devenant le monde, revenant à elle-même et devenant l'esprit, en un mot l'idée-univers, l'idéalisme panthéistique [1]. — C'était déjà tout le système de dom Deschamps. A le regarder de bien près, ce système ne serait-il pas un peu, comme tant d'autres, renouvelé des Grecs, ces subtils et maîtres sophistes qui ont laissé à leurs successeurs si peu de régions vraiment nouvelles à découvrir dans le domaine philosophique? Sans remonter plus haut, l'idéalisme de dom Deschamps n'est-il pas, en ligne plus ou moins collatérale, arrière-petit-neveu de l'idéalisme alexandrin de Proclus, rajeuni de nos jours par M. Vacherot avec une si remarquable éloquence? Comme si l'esprit humain était condamné à tourner dans le même cercle, et comme si toutes les époques de lassitude intellectuelle devaient se ressembler et se repaître des mêmes vaines et vides abstractions! Je

[1] Cette conception est peut-être, au fond, moins originale qu'elle n'en a l'air. Avant Hégel, Gœthe, son précurseur aussi et peut-être son maître secret, voyait déjà dans la nature l'universel *devenir*. Chez lui, de même que le savant avait devancé Geoffroy Saint-Hilaire dans la conception scientifique du monde (unité de plan et symétrie organique), — le philosophe avait également devancé Hégel dans son panthéisme. Brochant sur le tout, le poète s'évertua à réaliser les rêves panthéistiques du philosophe et du savant. L'*homunculus* du second *Faust*, qu'est-ce, sinon le symbole de l'aspiration de la nature vers la vie? De même, le sabbat de la nuit du Walpürgis n'est que la vision des évolutions de la nature en voie de formation. (Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les récentes et belles études de M. Caro sur la philosophie de Gœthe.)

ne parle pas du panthéisme proprement dit, lequel est vieux comme la philosophie elle-même, et dont la science soi-disant positive de nos jours prétend faire une vérité toute neuve. — Un autre nom doit encore être prononcé ici. Dom Deschamps, dont M. Beaussire fait à bon droit le précurseur de Hégel, que fut-il autre chose au fond sinon un disciple, plus ou moins conscient, de Spinoza, le géomètre de la métaphysique, qui prétendit régler la pensée humaine, chose si ondoyante, avec l'équerre et le compas. Et notez que dom Deschamps nous a laissé une réfutation de Spinoza ! C'est à croire qu'en réfutant le juif de La Haye, notre moine aura, sans y prendre garde, emprunté quelque chose de ses doctrines à son contact. Ce « tout universel » de dom Deschamps, « seul principe, dont les êtres sensibles sont des nuances, » pourrait être aisément confondu avec la « substance unique » de Spinoza. En rattachant aussi étroitement dom Deschamps à Hégel, M. Beaussire me paraît avoir été quelque peu exclusif : au fond, notre bénédictin est spinoziste autant que hégélien, spinoziste tout idéaliste, il est vrai, et avec l'élément de l'*étendue* en moins ; il fut le chaînon qui relia les deux systèmes. Quoi qu'il en soit, dom Deschamps avait déjà trouvé le secret de ces formules abstraites et obscures, si rebutantes pour la clarté de notre langue et de notre sens national, et dans lesquelles affecte de s'envelopper la métaphysique d'outre-Rhin, — à peu près comme la sagesse égyptienne dérobait ses arcanes au vulgaire sous les voiles hiératiques de ses hiéroglyphes. Par là aussi notre moine est déjà un hégélien tout venu. Jugez-en : « ...Par delà ces deux *moi*, le métaphysique et le physique, qui comprend le moral, il y a le *moi en soi*,.... qui, étant *tout* et non plus *le tout*, donne pour dernière vérité que *tout est tout*, et alors tout est dit. » — Et ailleurs : « *Tout* qui ne dit point de parties, existe et est inséparable *du tout* qui dit des parties et dont il est l'affirmation et la négation tout à la fois. *Tout* et *le tout* sont les deux mots de l'énigme de l'existence, mots que le cri de la vérité a distingués en les mettant dans notre langue. — *Tout* et *rien* sont la même chose. »

Ne croirait-on pas lire déjà quelque sentencieux apophthegme de la *Phénoménologie de l'esprit ?*

O Voltaire !

« Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, disait ce grand railleur, et que celui qui parle ne se comprend plus,

c'est de la métaphysique. » — Et ce frivole XVIIIe siècle de rire ! — Et par une piquante coïncidence, à cette même date, à la date de *Candide*, à cent lieues du salon de Mme Geoffrin, dans un recoin ignoré de la province, une cellule du monastère de Montreuil-Bellay voyait un moine libre-penseur s'empêtrer déjà dans tout l'amphigouri transcendental du futur idiome hégélo-germanique. Rien n'y manque, pas même le fameux soi-disant principe de l'*identité des contraires*, identité qui s'explique du reste, les contraires étant supposés n'être qu'apparents et se concilier dans *le tout* (à moins que ce ne soit dans *tout*, car je ne manie qu'en tremblant le patois sacro-saint de cette métaphysique, où un peu de *fiat lux* ne serait vraiment pas du superflu).

Oh ! qu'on respire délicieusement une bouffée d'air pur et de sens commun au sortir de cette atmosphère lourde et sans clarté, que l'on dirait déjà épaissie de vapeurs de bière et de fumée de tabac, comme celle de cette taverne de Heidelberg où je m'assis un soir, moi profane, après Hégel et Strauss, qui y étaient sans doute venus plus d'une fois chercher au fond de leur *seidel* de bière et de leur pipe, la solution de quelque haut problème de psychologie ou d'exégèse.

Non point que j'aie la pensée de chercher à jeter du ridicule sur un système qui, tout erroné qu'il est, dénote en son auteur une rare force d'intelligence, système ingénieux et subtil souvent, parfois profond. En le faisant connaître, M. Beaussire a ajouté un chapitre intéressant et, à coup sûr, inattendu, à l'histoire de la philosophie française. D'ailleurs le jeune professeur vendéen accompagne l'exposé de sa théorie d'un commentaire critique, qui, tout en discutant victorieusement le côté faible de celle-ci, accuse dans le savant éditeur un esprit des plus exercés en ces difficiles matières, et, ce qui vaut mieux encore, des principes franchement spiritualistes. De ces mêmes principes devait s'inspirer bientôt l'éloquent auteur de l'*Essai sur la liberté*, dont M. Edmond Biré nous faisait ici même récemment un si sympathique compte rendu. Le nom de M. Beaussire sera cité désormais à côté de ceux de MM. Janet, Lévesque et Caro, les chefs de cette vaillante phalange qui vient de relever avec tant d'éclat le drapeau de la philosophie spiritualiste.

Nul doute que ces précieux auxiliaires n'aident puissamment la grande armée religieuse (dont plusieurs, en outre, sont des

membres dévoués), à repousser l'invasion de barbares néo-matérialistes qui nous menace. L'esprit humain procède d'ailleurs ainsi, par *action* et réaction : c'est comme le flux et le reflux de cet océan, aussi mobile que l'autre. De l'excès des spéculations hasardées est né le terre-à-terre positiviste; l'idéalisme effréné de Hégel a abouti au matérialisme de Wirchow et de Büchner. L'esprit humain, l'esprit français surtout ne peut en rester là et s'attarder longtemps dans la boue où plusieurs voudraient le noyer. Un jour, ses ailes moins alourdies s'ouvriront d'elles-mêmes, et, s'échappant de la matière, il reprendra son essor vers les pures et hautes régions du spiritualisme.

LUCIEN DUBOIS.

LE POÈTE DU PAYS DE RETZ.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, imprimeurs-éditeurs, 1867. Un vol. in-12.

C'est un fort joli coin de terre ce pays de Retz, et qui mérite bien avoir son poète. La Loire d'un côté, l'Océan de l'autre, lui font une ceinture splendide; — la Loire « aux bords si frais en avril » quand les peupliers et les saules se parent de leur jeune feuillage, » si mélancoliques en hiver quand l'air est chargé de nuées; » — l'Océan bordé de dunes, où le promeneur se plaît « à suivre des » cours d'eau sinueux et limpides à travers des vallées sablonneuses, » toutes fleuries d'œillets, de thlaspi blanc, d'euphorbes veloutés, » de chardons bleus, de giroflées qu'on dirait poudrées avec une » poussière de cristal, » — l'Océan avec ses grèves immenses, ses » rochers vêtus de goëmons et d'algues vertes, ses salines qui étin- » cellent comme des miroirs parmi les champs de fèves aux fleurs » parfumées; » — et, tout au beau milieu du pays, brillante elle-même comme une glace immense, la nappe du lac de Grand-Lieu, qui cache sous ses flots unis un monde mystérieux de ruines et de légendes.

Ah! oui, vraiment, M. Rousse — à qui j'emprunte presque tous ces traits, — M. Rousse, dans sa préface, a bien raison de dire que « tout ce pays de Retz, parsemé de débris celtiques, de

» vieux donjons et de jeunes églises, » habité par « des populations » toujours fidèles aux croyances et aux chansons d'autrefois, ne » dépare pas la Bretagne ; que Nominoë a eu bon goût de l'ad- » joindre jadis à son royaume ; et que les barons de Retz, au temps » où la patrie bretonne était libre, avaient bien le droit de placer » leur écusson — *d'or à la croix de sable* — au quatrième rang » parmi les armes des neuf anciens barons de Bretagne. » — Cette Bretagne d'outre-Loire, cette vieille *marche bretonne*, n'est-ce pas en effet le vrai trait d'union entre les deux nobles contrées dont les noms s'unissent au frontispice même de notre *Revue ?* N'est-ce pas le terrain où les deux races bretonne et vendéenne se rencontrent, se touchent, s'allient, et mêlent fraternellement leurs vertus, leurs usages, leurs traditions ? Et enfin n'est-il pas vrai que M. Rousse a été bien inspiré de vouloir « rendre la poésie des sites et des mœurs » d'un tel pays ?

L'exécution a répondu à l'idée. En homme bien avisé, qui connaît son temps, qui sait que—si déjà Boileau préférait à *tout un long poème* un seul sonnet parce qu'il n'a que quatorze vers, — aujourd'hui, dans notre époque affairée, hâtée, heurtée, bousculée, les longs poèmes ne se lisent plus du tout et sont, malgré leur mérite, condamnés à moisir chez Barbin, — M. Rousse a évité de s'embarquer en de longues narrations, et s'est, tout au contraire, efforcé de condenser le plus possible ses inspirations poétiques. De là ce recueil, formé d'une trentaine de pièces, dont trois, les plus longues, ont cinquante vers, une autre quarante, et tout le reste, en moyenne, de dix à vingt-cinq. A qui voudrait critiquer cette brièveté de forme, la taxer par exemple de *courte-haleine*, M. Rousse peut répondre avec Brizeux :

> Court est le chant de la mésange,
> Mais qu'il s'élève au ciel mélodieux et clair !
> Un mot suffit au blâme, un mot à la louange :
> Dites, mes bons amis, est-il long le *Pater* [1] ?

Il est vrai que plus le cadre est étroit, plus l'idée doit être haute, la forme achevée et précise. Hé bien, à mon sens, presque partout M. Rousse a satisfait à ces conditions. Il nous présente une galerie de petites toiles exprimant chacune un site, un détail de mœurs, une vieille légende ou quelque épisode touchant de la vie de nos Bretons d'outre-Loire, tout cela en quelques traits, quelques coups

[1] Brizeux, *Journal poétique*, 2e partie, XIII.

de pinceaux, mais qui donnent à sa peinture le relief, la couleur et la lumière, et par-dessus cela l'idée qui lui donne la vie.

Ainsi, un jour, en se promenant, le poète rencontre un vieux colombier croulant, la porte encombrée de houx et d'églantiers, la muraille tapissée de ronces et de scolopendres; jadis, avant que cette tour fût une ruine, le poète l'avait connue joyeuse, sonore, animée incessamment par des volées de colombes, blanches et murmurantes, qui y faisaient leur séjour; mais maintenant plus rien, le lieu est morne et solitaire, à peine si de loin en loin un oiseau vient quelques instants reposer sur les débris de la toiture. Dix-huit vers suffisent à M. Rousse pour peindre ces deux tableaux, en opposant fortement à la joie et à la lumière de l'un, l'ombre et la tristesse de l'autre; puis il se tait. Un rimeur ordinaire n'eût point manqué de partir de là pour s'épandre en gémissements infinis sur le vide, la désolation du cœur dont les illusions se sont envolées, comme les colombes de la tour; M. Rousse écrit seulement en tête de sa poésie : *Ut turris sic anima*, et laisse le commentaire au lecteur. Cela n'est pas d'un poète vulgaire.

Un autre jour, le poète s'arrête dans un vallon et il aperçoit... Mais laissons-le dire lui-même ce qu'il y vit, ce sera plus tôt fait :

Je vis une chaumière au fond d'une vallée :
Des aulnes l'entouraient; à sa porte un ruisseau
Coulait sous un vieux pont, dont l'arche était voilée
Par les rameaux touffus et fleuris d'un sureau.
Fraîche et blonde, une fille à la fenêtre assise
Filait. Tout était calme, et le soir approchait.
Les glaïeuls du ruisseau frissonnaient à la brise,
Derrière les coteaux le soleil se couchait.
— « Fille heureuse! disais-je; ô séjour plein de charmes! » —
J'avançai..... son visage était baigné de larmes.

C'est tout le tableau, et il est « de main d'ouvrier. » Le trait final, inattendu, qui donne seul le sens de la pièce, a dans sa coupe une sobriété magistrale où se révèle le vrai artiste.

Voici une autre petite toile d'un ton différent, moins finie de détail que la précédente, mais plus forte et plus puissante par l'idée; — l'idée même ici, à le bien prendre, déborde le cadre :

Un chevreuil est sorti de ses forêts natales
Et dans les champs, voilés de brumes matinales,
Il erre en bondissant, fier de sa liberté.
Par l'Océan bientôt dans sa course arrêté,
Il s'étonne devant cette beauté nouvelle.
Plus verte que l'émeraude, aussi limpides qu'elle,

Les flots se balançaient sous le ciel infini.
Le globe du soleil en sortait à demi,
Splendide, étincelant. — Aussitôt sur la plage
L'hôte des bois s'élance, et le voilà qui nage
Vers l'astre dont l'éclat grandissant l'a séduit.
Aveuglé par la vague, étourdi par le bruit,
Il est jeté sanglant sur des roches aiguës;
Mais il voit le soleil qui monte dans les nues
Et, combattant les flots par un suprême effort,
Il meurt — en admirant l'astre auteur de sa mort.

Ce morceau a pour titre : *l'Idéal.* On voit que M. Rousse ne se borne point à peindre fidèlement la nature en de pittoresques tableaux, mais à ces tableaux il donne une âme, sous la nature il fait transparaître l'idée. C'est dans ce goût que sont conçues la plupart des pièces du recueil, entre autres *le Menhir, A un poète sceptique, Près d'un dolmen, l'Urne de marbre, la Route abandonnée, le Sonneur de biniou, la Rose d'églantier*, etc.

Mais en tout cela, dira-t-on, où est le pays de Retz? D'abord tous les paysages des pièces précédentes sont des sites du pays de Retz, mais si l'on veut des peintures plus spéciales et plus caractérisées, on en trouvera d'excellentes dans *un Jour d'automne, la Lanterne des morts, les Passereaux* (charmante idylle), *les Chansons d'une folle, le Mendiant de Prigny, la Fontaine de saint Martin, le Bourg natal* (deux pièces des meilleures), *le Pavillon des dunes, le Tombeau du croisé, la Chapelle de Saint-Gildas.* Pour faire connaître la manière de M. Rousse dans ce que l'on pourrait appeler le paysage historique, je citerai la pièce suivante, qui regarde la capitale même du pays de Retz :

Le Donjon de Machecoul.

Il est beau dans la nuit, ce donjon solitaire,
Drapé comme un géant dans son manteau de lierre,
Quand la lune, au milieu des nuages errants,
Laisse tomber sur lui ses rayons blanchissants;
Il est beau quand le vent tourmente les grands chênes,
Et qu'au bord des fossés les saules et les frênes,
Avec un bruit sinistre agitant leurs rameaux,
Se penchent sur l'eau sombre où tremblent les roseaux;
Il est beau quand la neige au loin couvre la terre.
Sous un ciel morne et gris, cette tour solitaire,
Débris silencieux des siècles écoulés,
Semble régner encor sur les champs désolés.

Mais, quand les violiers dorent les murs antiques
Et qu'un ciel bleu sourit aux fenêtres gothiques;

Quand l'abeille bourdonne autour du saule en fleurs
Où l'orageux matin a répandu ses pleurs;
Que la verte lentille avec les renoncules
Fait un tapis sur l'eau, séjour des libellules;
Que la fauvette chante au pied du vieux château
Sur son nid balancé par un frêle roseau,
— Alors, les souvenirs qui peuplent son histoire,
Ces souvenirs sanglants traversent ma mémoire,
Et le donjon me semble un spectre grimaçant
Qui s'est paré de fleurs où j'aperçois du sang.

L'inspiration de M. Rousse est toujours pure, élevée, franchement chrétienne et bretonne. Ce n'est pas qu'il fasse nulle part de sermons, et je l'en félicite : rien de pire que les poètes-prédicateurs. Mais partout un souffle chrétien et spiritualiste pénètre et anime ses vers ; sans Dieu, pour lui, pas de poésie. Plus d'une fois même, dans son recueil, il proteste explicitement contre les lâches pratiques et les énervantes doctrines du matérialisme contemporain :

Les ombres des faux dieux s'approchent en silence;
Ils règneront bientôt : les hommes à genoux
N'adorent que la Force en tremblant sous ses coups!

dit-il dans la belle pièce *Près d'un dolmen*. Et plus loin, à l'occasion d'une *Jeune martyre* des catacombes, transférée dans l'église de Paimbœuf :

Fille des vieux Romains, son âme était romaine :
Le bourreau dans sa gorge enfonça le couteau,
Mais elle souriait, et tomba plus sereine
Qu'un bluet renversé sous les pieds d'un taureau.

Dans ces jours de mollesse, elle semble nous dire
Qu'il faut savoir aimer la mort et la douleur;
Elle avait devant soi le printemps, le bonheur,
La richesse, l'amour,.... et choisit le martyre !

Quant à la fibre bretonne, lisez seulement ces deux strophes, les dernières du recueil, où l'auteur fait appel aux poètes bretons :

Dans les champs de Kerné résonnent les bombardes;
J'entends les harpes d'or aux montagnes d'Arez;
Le son d'un cor d'ivoire a réveillé les bardes
Depuis l'île de Sein jusqu'au pays de Retz.

C'est toi qu'ils chanteront, ô Bretagne héroïque!
Pour tes cheveux blanchis ils tresseront des fleurs.
Les Français n'ont conquis que le sol d'Armorique :
Toujours libres et fiers, nous garderons nos cœurs!

Ces derniers vers nous révèlent un poète de la famille de Brizeux,

et qui même, à en juger par le volume dont nous rendons compte, ne fera nullement rougir son aîné.

Est-ce à dire que nous ne trouvions rien à reprendre chez M. Rousse? Non certes; la critique après l'éloge peut avoir son tour. On a reproché à notre poète de ne pas soigner assez ses rimes; je n'insisterai pas beaucoup sur ce grief. Je n'ai point — je m'en accuse — la superstition de la rime riche; j'en pense exactement comme Musset et comme M. Louis Veuillot, dont on peut voir l'opinion supérieurement développée et motivée dans une de ses meilleures et de ses plus spirituelles *Satires*. Toutefois, plus le cadre où l'artiste enferme sa pensée est étroit, plus la forme doit être soignée; en tous cas rien n'autorise un auteur du talent de M. Rousse à laisser passer des rimes insuffisantes, telles que *cadencés* et *alternés* : je n'ai trouvé, il est vrai, que celle-là dans son recueil, mais c'est déjà trop.

Je crois aussi qu'en variant un peu plus son mètre, M. Rousse obtiendrait, avec ses petites pièces, de très-heureux effets. Et quant à son goût très-décidé pour la brièveté et la concision de la forme, je n'ai certes rien à y reprendre, car il dénote à mes yeux l'horreur des deux choses les plus antipoétiques que je connaisse : le délayage et le lieu-commun. Pourtant, il y aurait danger à laisser ce goût si légitime passer en système. Il est des idées qu'on ne peut mettre dans tout leur jour, dans toute leur valeur, sans des développements plus amples; j'en pourrais citer quelques-unes, restreintes par M. Rousse à quinze ou vingt vers, qui semblent près de faire éclater leur cadre, et eussent certainement gagné, je le crois, à s'étendre tout à leur aise en une centaine de rimes. Et toutefois, entendons-nous : l'excès de concision, surtout en vers, n'est qu'un excès de vertu, comme l'excès de macération chez un chrétien; l'excès contraire est un vice insupportable. Mais il n'y a pas lieu de craindre d'y voir tomber M. Rousse; son talent est trop original, trop ferme, trop distingué.

Puisque j'ai tant parlé de forme, un mot encore de la forme *matérielle* du volume. Mon Dieu, je n'irai pas par quatre chemins : c'est simplement à mes yeux un petit chef-d'œuvre d'impression. Sauf les merveilles de Perrin, de Lyon, qui a de nos jours renouvelé l'âge des Estienne et des Elzévir, je ne connais vraiment rien de mieux dans la typographie contemporaine. Titre rouge, caractères elzéviriens du meilleur style, beau papier de Hollande, et sur-

tout cette netteté, cette élégance, ce goût si apprécié des connaisseurs, qui distingue éminemment l'imprimeur-artiste du simple ouvrier typographique, on a tout cela dans ce petit volume. Allons, encore quelques pas, Monsieur Forest; semez-nous à propos, parmi ces beaux types si bien employés, des fleurons de têtes, des culs-de-lampes, des lettres ornées dans le grand style du XVIe siècle, — et alors, si Louis Perrin est vraiment l'Elzévir de Lyon, je ne vois pas pourquoi vous ne seriez point à votre tour le Perrin de la Bretagne.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOUVEAUX SAMEDIS. *Troisième série*, par M. Armand de Pontmartin. — Un vol. in-18. Paris, 1867, chez Michel Lévy frères.

Ce volume comprend un choix des causeries littéraires publiées par M. de Pontmartin, de septembre 1865 à juin 1866. Il renferme vingt-deux chapitres, dont plusieurs compteront au nombre des meilleurs qui soient sortis de cette plume élégante, spirituelle, distinguée, honnête. Les pages consacrées à M. Victor Hugo, aux *Chansons des rues et des bois* et aux *Travailleurs de la mer*, sont dignes de prendre place à côté de celles de M. Louis Veuillot sur le même sujet dans les *Odeurs de Paris*. A propos du *Lion amoureux* et de *la Contagion*, le talent de M. Ponsard et celui de M. Augier sont appréciés avec un rare *bon sens*, ce dont ces Messieurs ne sauraient se plaindre, en leur qualité de chefs de feue l'*Ecole du bon sens*. M. Guizot est noblement loué, M. Renan est vertement fustigé. Sauf une indulgence peut-être excessive pour deux jeunes écrivains, M. Jules Vallès et M. Jules Claretie (qui n'a point encore mérité l'honneur d'être appelé *Claretie* tout court), je ne vois rien à reprendre dans ces causeries, où tant de science vraie et d'esprit critique se cache sous tant de grâce et de vive et belle humeur.

LE BÉARNAIS, drame historique, en cinq actes et en prose, par M. Charles de Batz-Trenquelléon. — Un vol. in-18. Bordeaux, 1867, chez Veuve Justin Dupuy.

Ce drame, représenté pour la première fois, le 24 novembre

1867, sur la scène du Théâtre-Français de Bordeaux, a obtenu un succès éclatant et il le mérite. La pièce s'ouvre en 1579, à l'époque des conférences de Nérac entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre; elle se termine en 1587 par la victoire de Coutras. Les grandes lignes de l'histoire sont observées et le caractère du Béarnais est rendu avec une heureuse fidélité. J'aime moins celui de la Reine-Mère, jeté dans un moule un peu banal. Un personnage épisodique, celui du chevalier Bordenas, est d'un comique de très-bon aloi et fait un heureux contraste avec le sévère Agrippa d'Aubigné. Le drame de M. de Batz-Trenquelléon est écrit avec soin, d'un style ferme et pur, qui n'a qu'un tort, celui de ne pas valoir le style du *roi Henri*. — Heureuse la ville de province qui possède des auteurs dramatiques tels que M. Hippolyte Minier et M. de Batz-Trenquelléon! Grâce à eux, la *décentralisation littéraire*, qui n'est qu'un *mot* dans tant d'autres villes, est devenue à Bordeaux une *réalité*.[1]

CH. DUCLOS, de l'Académie française (1704-1772), par M. J.-M. Peigné. Paris, 1867. Un vol. in-32, chez Dentu.

M. Peigné a entrepris une série d'études biographiques sur les Dinannais et les Malouins célèbres, Châteaubriand, La Mennais, Broussais, Duclos, le comte de la Garaye. Duclos, l'auteur de l'*Histoire de Louis XI* et des *Considérations sur les mœurs*, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est de ceux qui ont failli atteindre la gloire et qui n'ont conquis que la réputation; il s'en est fallu de peu qu'il ne devînt un grand écrivain : à quoi cela a-t-il tenu? On le verra dans la très-intéressante notice de M. Peigné, et peut-être eût-il dû insister davantage sur ce point. Je lui ferai une autre petite chicane : pourquoi décerne-t-il à M. Arsène Houssaye le titre de *maître?* Quand on a l'honneur d'être le compatriote de Châteaubriand et de La Mennais, on ne va pas à l'école de M. Houssaye.

EDMOND BIRÉ.

[1] En ce moment même, le proverbe de M. Minier, que renferme notre livraison, est joué à Bordeaux, et obtient un véritable succès. Nos lecteurs ne s'en étonneront pas. *(Note de la Rédaction.)*

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Un romancier de Saint-Pétersbourg. — Les âmes mortes et les âmes vivantes. — M. Cousin. — M. Ingres. — La musique est-elle toujours l'harmonie ? — Beaucoup de monde au *Désert*. — Le château de Dinan. — L'avenir est aux Vaucansons.

Nicolas Gogol, le romancier russe, nous a initiés aux détails de la vie de son pays. En ajoutant à la peinture de l'existence intime une teinte de fantaisie et d'imprévu, il s'est fait à la fois le Balzac et le Dickens du Nord. Son œuvre des *Ames mortes* est justement populaire. C'est l'histoire des âmes serviles, qui n'ayant pas pensé à grand'chose pendant qu'elles étaient sur terre, sont fort ingénieusement utilisées alors qu'elles n'y sont plus. De cette contrée-là à la nôtre, il y a une grande distance : car, paradoxe à part, si là-bas on sait se servir des esprits sans valeur, et même quand ils ont disparu, chez nous, au contraire, c'est à peine si les livres et les exemples des hautes intelligences qui s'en vont sont d'une utilité éphémère. Le sillon que les grands hommes creusent s'efface vite par le temps d'indifférence qui court. C'est contre cet abandon et cette légèreté que notre chronique d'aujourd'hui protestera ; et ce que je veux faire en parlant d'âmes, non pas mortes, mais éternellement vivantes, c'est une louange adressée moins à elles ou à leur œuvre, qu'aux résultats qu'elles ont produits. Les grands esprits, en effet, sont comme les grands arbres : ils sont moins admirables par eux-mêmes que par le bien qu'ils répandent autour d'eux; et, devant ceux-ci, tel qui ne vante que la hauteur de la tige ou l'exubérance de la végétation, ne se doute pas que c'est à la beauté de l'arbre qu'il doit la pureté de l'air qu'il respire.

Dans le domaine de la science, une perte considérable a marqué le mois dernier. Le 24 janvier, M. Cousin mourait à Cannes, jeune encore d'intelligence et d'ardeur. Né en 1792, parti du rang le plus obscur, grâce aux études les plus brillantes et les plus rapides, il arrivait à l'Ecole Normale, à la Sorbonne où son professorat faisait époque, et enfin à la plus haute situation politique que l'homme de science puisse occuper. Ses cours publics pendant la Restauration, ses œuvres philoso-

phiques, ses discours en tant que pair de France et que ministre attestent que chez lui le génie était toujours aux ordres du travail. Ce n'est pas limité dans une causerie comme celle-ci, que nous pourrions chercher à retracer son œuvre, à analyser sa pensée. A ceux qui veulent une identité absolue entre la doctrine philosophique et le dogme religieux, M. Cousin paraîtra toujours attaquable; mais aux esprits plus calmes qui permettent à la Science de vivre près de la Religion, et qui considèrent avec bonheur l'accord de leur foi avec les théories d'une philosophie élevée, M. Cousin apparaîtra comme la plus haute et la plus heureuse personnification du spiritualisme au XIXe siècle.

Son œuvre philosophique a été complexe. Il a tout d'abord glorieusement créé l'histoire de la philosophie; et ne s'est jamais montré plus complet que dans la critique des systèmes de tous les temps et de tous les pays. Des siècles voisins et du fond des âges, des contrées les plus proches et des régions les plus lointaines, il a rappelé les doctrines et les hommes; il les a fait comparaître devant nous, acceptant celles de leurs pensées qui cadraient avec ce haut spiritualisme qu'il a professé partout et toujours, rejetant celles qui par leur déduction amènent la raison à des conséquences fatales. C'est dans cette lutte qu'il a terrassé à tout jamais cette philosophie sensualiste ou sceptique, et abattu par avance les statues à cinquante centimes que l'on élève à ses grands hommes.

L'œuvre de M. Cousin n'a pas été qu'une critique; il a formulé sa doctrine; mais, pour la formuler en lui donnant des bases déjà acquises, il a cherché le bien là où il l'avait tout d'abord remarqué. Cette méthode a été celle de l'éclectisme, celle du choix libre et intelligent; et c'est alors que contre ce mode de procéder et les théories auxquelles on croyait qu'il allait conduire, s'élevèrent des objections nombreuses. Celles-ci tenaient en grande partie à ce que l'on confondait la méthode avec la doctrine elle-même. Alors que le philosophe élucidait des idées étrangères, on était naturellement porté à lui en attribuer quelques-unes. Une preuve en existe dans la contradiction du double reproche qui lui était fait. C'est ainsi que, à la suite de son exposition des théories de l'Ecole écossaise, théories si nettes et si lumineuses, mais d'où la métaphysique est souvent absente, on reprocha à l'écrivain de n'avoir rien de scientifique; puis, lorsqu'il introduisit pour la première fois en France l'analyse des écoles allemandes, et disséquait cette idéologie abstruse dont le P. Hyacinthe a fait si éloquemment justice une dernière fois, — on reprochait à M. Cousin de se perdre dans les brumes panthéistes de Hégel. Et avec quelle vigueur, depuis lors, M. Cousin n'a-t-il pas démenti ces opinions; avec quelle netteté de termes, avec quelle propriété d'expression n'a-t-il pas rejeté comme loin de sa croyance ces théories germaniques qui, sortant de l'inconnu, vont aboutir à l'absurde, et, partant

d'une donnée rêvée qu'on estime être l'absolu, viennent gravement en déduire l'identité des contraires !

Une étude approfondie de l'âme, une analyse ingénieuse de ses facultés, l'affirmation la plus éloquente de la liberté propre, et, comme corollaire, la responsabilité morale et la liberté politique affirmées, une théodicée qui nous montre un Dieu, Bonté Beauté et Vérité essentielles et dont toutes choses bonnes, belles ou vraies ne sont qu'un reflet lointain, — voilà l'œuvre de l'homme qui n'appartient à aucune secte, qui n'a pas été un chef de secte, mais un penseur; qu'à juste titre ont le droit de dire un des leurs une religion qui veut le bien des âmes et toute doctrine qui combat l'athéisme et le panthéisme, cette double forme d'une même erreur.

Chaque période séculaire a une existence qui peut se comparer à une vie humaine : il y a des siècles dont la jeunesse à peine éclose est déjà productive, abondante, et dont l'âge mûr n'a pas pour cela moins de séve; d'autres sentent leur force épuisée avant la fin de leur carrière. Ainsi du nôtre ; il est vieux avant l'âge ; aux deux tiers de son cours, non-seulement il a donné depuis longtemps tout ce qu'il promettait, mais encore ses grands hommes s'éteignent sans que d'autres viennent les remplacer ; on dirait d'un vieillard dont les facultés s'épuisent et ne se renouvellent plus. Dans le domaine de l'art, le grand nom d'Ingres vivra à tout jamais. Né en 1780, le temps ne lui a pas été compté pour combattre et pour triompher. Sa mort récente a pris tous les caractères d'un deuil public. La presse entière a rendu compte de sa fin calme et profondément chrétienne, de ses funérailles princières, et des regrets que, pour l'honneur de l'art, je voudrais pouvoir dire unanimes, inspirés par cette perte irréparable.

Par son testament, M. Ingres a laissé au musée de Montauban, sa ville natale, tous les objets d'art qu'il possède, ses esquisses et sa dernière œuvre, *Jésus au milieu des docteurs*, la seule peut-être de ses toiles que je ne connaisse que de nom. Les Montalbanais doivent être doublement fiers de leur compatriote. Le musée de Nantes, plus heureux que bien d'autres, car les cadres du maître sont en nombre restreint, possède une toile d'Ingres. Ce n'est, à vrai dire, qu'un simple portrait, celui de Mme de Sénones, une commande bourgeoise, exécutée vers 1815, à l'époque où M. Ingres vivait à Rome, dans une période de lutte, où « la critique pouvait lui arracher des cris de douleur, mais sans l'accabler jamais. » Si le peu d'importance de ce tableau ne donne pas l'idée des grandes qualités de l'artiste, il reproduit néanmoins les caractères originaux de ses peintures : le modelé dans la lumière et le relief sans opposition vigoureuse. A ce titre, ce sera là toujours une œuvre précieuse pour l'étude du maître français.

M. Ingres a passé plus de vingt années de sa jeunesse en Italie, et per-

sonne ne peut s'y tromper. Élève de David, il avait hérité du maître l'amour du contour sévère ; et ses ennemis n'ont voulu voir en lui que cet héritage. Grand prix de Rome dans un temps où les dépenses militaires ne permettaient pas de payer aux lauréats leur pension en Italie, ce n'est qu'en 1806 qu'il put y arriver. C'est là que, devant les chefs-d'œuvre de l'antiquité vraie, il modifia ses impressions premières et renonça à la sécheresse et à la raideur théâtrale de l'école où il était né. C'est là que, devant les toiles immortelles de la Renaissance, il se créa une foi. Unir la pureté de l'art antique au charme atteint, à l'idéal entrevu par l'école romaine, voilà quelle fut la recherche de toute sa vie. L'étude de la nature, à l'exclusion de la laideur, qui, disait-il, n'est qu'un accident, voilà son moyen; et cette étude sans trève fit qu'il considéra toujours la richesse obtenue par un travail facile comme de l'argent mal acquis. Son inspiration n'était donc point de la fougue ; son pinceau ne fut jamais une brosse. Reproduire la pensée par l'harmonie calme de la forme, tel fut son but, plutôt que de peindre la passion en mouvementant les figures. Aussi ses adversaires, et leur nombre a été en proportion de son génie, ont-ils parfois réussi à le frapper juste, non pas en critiquant ce qu'il faisait, mais en lui reprochant amèrement ce qu'il ne faisait pas. Quant à la vieille querelle du dessin et de la couleur, elle commence à aller rejoindre les disputes démodées des classiques et des romantiques, — et aussi les neiges d'antan. Personne n'incrimine plus aujourd'hui le dessin de Delacroix, parce qu'il est en pleine pâte. Quant à ceux qui trouvent Ingres uniformément gris, je les renvoie à sa Chapelle sixtine ; et à qui ne veut pas voir l'âme sous la ligne, je rappellerai la tête de M. Molé, toute une existence se déroulant dans un portrait. Ne craignons donc pas d'être accusés de partialité en admirant sans réserve l'œuvre du maître, et en affirmant, devant l'ensemble de ses ouvrages, comme nous l'avons fait devant ceux de Flandrin, que, maintenant comme jadis, l'idée chrétienne peut être la grande inspiratrice des arts.

Dans la bataille de la vie, il n'y a pas que les généraux qui succombent. Parmi les officiers modestes qui combattent sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, ceux qui sont frappés ont droit à ce que nous apportions aussi un grain de sable à leur monument. Ce droit devient un devoir, quand ces hommes de bien sont bretons. Aimé Pâris est né à Quimper en 1798. En 1820 il était avocat. Sa première cause, brillamment plaidée, lui valut l'acquittement d'un voleur; celui-ci vint lui faire une visite de remerciement, et pour tous honoraires lui enleva adroitement son chapeau. Pâris jura que sa première cause serait la dernière. Ce fut alors qu'il suivit les cours de Galin. Celui-ci est une des figures originales de cette époque. Philosophe et mathématicien, il voulut être musicien par surcroît. Mais arrêté par les difficultés de la lecture de la musique écrite, il chercha à faire pour cet art ce que Marle a voulu faire

pour l'orthographe. Déjà J.-J. Rousseau avait préconisé les chiffres comme pouvant remplacer les notes. Galin fit plus; il divisa les mesures et les temps, et rendit pour ainsi dire sensibles ces divisions par un système de barres horizontales. Les clefs étaient supprimées, les dièzes et les bémols remplacés eux-mêmes par des accents Le moyen d'instruire les élèves ne consistait plus qu'à promener à travers dès barreaux une baguette indicatrice de notes qui n'existaient même pas. On chantait dans un ton que l'on remplaçait par un autre ton, mais toujours sur l'indication du maître, et sans changer pour cela la note elle-même, bien qu'on modifiât sa valeur. Cette méthode, dite du Méloplaste, fut prônée à Nantes, il y a quelque quarante ans, et non sans succès.

Pendant que Galin recherchait sa nouvelle écriture musicale, Pâris se vouait à la vulgarisation de la philosophie générale des signes. Il parcourait les provinces et donnait des leçons gratuites de mnémotechnie. Les leçons se terminèrent à Nantes par une petite catastrophe. La science parfois un peu enfantine de la mnémotechnie rappelle les choses par des figures; trois de ces figures juxtaposées représentaient un enfant jouant à l'émigrant, un empalé et un pendu. On vit là une allusion politique, et l'autorité expliqua ce rébus en disant que Pâris enseignait qu'il fallait empaler les émigrés ou tout au moins les pendre. Cette explication, vraiment trop ingénieuse, interrompit l'apostolat de Pâris, et le jeta dans une direction meilleure. Il reprit l'application des signes à la musique; avec l'aide de M. Chevé, son beau-frère, il compléta la méthode de Galin qui venait de mourir.

A partir de ce moment, les premières écoles Galin-Pâris-Chevé furent créées tant à Paris qu'en province. L'avantage qui résulte de la notation abrégée en chiffres, c'est qu'elle permet d'étudier le rhythme d'un côté et l'intonation de l'autre. Diviser la difficulté n'est pas l'anéantir, mais c'est la diminuer. De plus, cette méthode rend la mesure si facilement saisissable, que les élèves peuvent arriver rapidement à écrire sous la dictée quelque mélodie facile.

Décrire les luttes incroyables dans lesquelles les deux inventeurs se sont jetés depuis cette époque pour populariser leur œuvre serait chose impossible; il y a là une épopée au petit pied, et qui a son côté comique. Le Conservatoire attaqué par l'école nouvelle, les assaillants armés d'un côté de croches et de doubles croches, les novateurs brandissant les signes et les barres, ceux-ci appelant ceux-là des encroûtés, ceux-là rendant coups pour coups et à cheval sur le bécarre ne voulant pas qu'on les en désarçonnât, voilà quelle était l'harmonie des musiciens entre eux. Charlatans mercenaires! Plaisantins musicaux! telles étaient les aménités que comme les héros de l'*Iliade* ils échangeaient en frappant toujours d'estoc et de taille. Obscurantistes! disaient les uns. Ignorantins! criaient les autres. On a vu jusqu'à M. Edmond About se précipiter dans la mêlée, une noire pointée à

la main, et M. Sarcey renversant les rangs ennemis cuirassé d'une armure de sept bémols. L'Institut tout entier descendu dans la carrière n'a pas fait reculer l'école d'une semelle : Rossini la soutenait. C'est ainsi que s'est passée une guerre plus longue que celle de Troie, car il y a vingt ans qu'elle dure et elle n'est pas finie. Si le ciel m'avait départi le sentiment poétique, je n'aurais d'autre ambition que d'être l'Homère de ces luttes entre les fils du vieil Orphéon et les descendants du Méloplaste.

En résumé, l'enseignement de MM. Pâris et Chevé a de grands avantages ; avec eux on lit plus rapidement la musique et on la comprend mieux. Il y a à Paris des milliers d'ouvriers qui sont arrivés rapidement à chanter des chœurs par cette méthode, et à les chanter fort bien. En Bretagne l'expérience a été faite, et dans les ports de Brest et de Lorient, l'honorable M. Gouzien a obtenu des résultats prompts et excellents. Seulement, il faut bien avouer que le chanteur qui suit toujours le même ton apparent se rend un compte médiocre des modulations; et de plus que cette notation ne paraît en rien applicable à la musique instrumentale. Il y a donc là une grande route, plus facile que les chemins déjà tracés, mais qui jusqu'ici ne mène pas loin.

Le rôle de propagateur, M. Pâris l'a rempli avec un zèle et un dévouement tels qu'il y a sacrifié sa fortune et peut-être sa vie. Il a parcouru la France entière faisant des cours gratuits, formant des élèves pour le remplacer, et par son exemple, par la sympathie qu'inspirait son ardeur et sa foi, vivifiant tout sur son passage. Le nombre de tableaux, de machines, de moyens matériels, originaux, frappants, qu'il a inventés pour rendre sa pensée, est incroyable. Il a en outre publié à ses frais des méthodes, des traités, des recueils d'airs; son désintéressement allait jusqu'à l'héroïsme : à son lit de mort, il donnait l'ordre que le cours ne fût pas retardé à cause de lui. M. Chevé et M. Pâris qui avaient consacré leur vie à la même œuvre sont partis presque à la même heure; cette œuvre n'est pas parfaite, mais elle vivra parce qu'elle a été inspirée par l'amour du bien.

Ce n'est pas, il est vrai, avec la notation des signes que Félicien David eût pu écrire sa partition du *Désert*, si excellemment interprétée à Nantes il y a quinze jours par la Société pour la propagation de la musique classique. La salle des Beaux-Arts et le Théâtre ont tour à tour servi d'asile à cette interprétation, et n'a pas été auditeur qui a voulu [1]. Les

[1] Tandis que le cercle des Beaux-Arts donne des matinées musicales et des conférences, son émule, le club du Sport, fait, de temps en temps, jouer des comédies et des proverbes, dans sa charmante petite salle de spectacle. Les pièces sont, en général, bien choisies, et les interprètes valent les pièces, puisqu'ils viennent tantôt du Théâtre-Français, comme M. et Mme Lafontaine, tantôt du Théâtre de Nantes, comme Mlle Saint-Marc et M. Béjuy, l'excellent comique. Nous rendrons, une autre fois, plus ample justice à ces efforts intelligents.

applaudissements n'ont manqué à aucune des parties de cette symphonie merveilleuse, qui jette en plein Orient les spectateurs éblouis. La marche de la caravane, le simoun, le calme, la nuit sous la tente, le chant des muezzins, la fantasia arabe, le lever du soleil, tout cela a été rendu au mieux par les solistes, les chœurs et l'orchestre. L'appel du haut de la mosquée a produit notamment son effet bizarre et saisissant. En somme, il y a eu là un succès d'enthousiasme, et chacun s'en allait dans la rue en fredonnant :

Allons,
Trottons,
Cheminons,
Marchons.
Nous respirons
A pleins poumons.

Car telle est la poésie grandiose dont a dû se pénétrer le compositeur pour rhythmer la marche cadencée de la caravane; c'est grâce à des vers aussi harmonieux et aussi bien scandés, qu'il a réussi à nous montrer ce défilé de chameaux, de burnous, de bédouins en armes et de femmes voilées, qui apparaissent dans le lointain, viennent camper près de nous, et, toujours sur le même rhythme et les mêmes paroles, reprennent leur voyage interrompu et disparaissent à l'horizon.

Il y a des chroniqueurs qui gardent une bonne nouvelle pour la fin : ce sont les habiles. J'en ai ménagé une qui est tout le contraire. Un honnête journal de Saint-Malo et de Saint-Servan, ces deux villes qui m'ont toujours fait l'effet de frères Siamois gigantesques, annonce la prochaine mise en vente sur trois feux et au dernier enchérisseur du château de Dinan. Ce château a abrité nos ducs et nos rois ; à son ombre, et grâce à une victoire en champ-clos, Bertrand Duguesclin délivrait son frère Olivier. Ce vieux manoir est une des gloires de la Bretagne et l'une de ses beautés architecturales. Aussi était-il étonnant qu'il n'eût pas été dépecé, morcelé, disséqué, vendu pierre à pierre. On va heureusement réparer cet oubli. J'ose même dire que, si ma fortune répondait à mes désirs, je me précipiterais, le jour de l'adjudication, chez l'honorable tabellion qui allumera les bougies, et je me rendrais acquéreur de cet édifice. Je ne doute pas que je ne pusse revendre, en valeur de pierres de taille, ce que m'eût coûté le siége de la duchesse Anne, consacré par la tradition il est vrai; mais qu'est la tradition, que sont les légendes, que sont les souvenirs? Billevesées que la Bourse ne cote point et qu'il faut laisser aux rêveurs d'un autre temps. Tout cela ne m'étonne pas, moi qui naguère ai entendu sérieusement soutenir, par un personnage grave ou soi-disant tel, que si on détruisait le château de Nantes, on aurait un emplacement dont l'aire revendue indemniserait au double des frais de démolition. Marchons donc sans crainte dans cette voie si largement ou-

verte. Anéantissons un passé ridicule au profit d'un présent insoucieux et d'une ère future que nos amis les progressistes vont nous constituer de toutes pièces avec les découvertes nouvelles. Dans un siècle, nous ne verrons plus ni monuments antiques, ni ruines respectées. Nous nous serons créé un monde tout neuf, tout confortable, et dont nous n'avons encore qu'une idée superficielle. Les villes ne seront qu'un réseau de grandes percées à perte de vue; tous les logis semblables les uns aux autres seront si agréablement habitables que la campagne ne sera peuplée que des animaux dont parlait La Bruyère; les chemins de fer, remplacés par des moyens de locomotion infiniment plus prompts, ne serviront que pour les distances les plus courtes; ce seront railways de poche, pouvant être utilisés dans les maisons, voire même d'étage en étage. La galvanoplastie sera perfectionnée à ce point qu'on pourra instantanément se revêtir d'un métal et prendre une couverture de cuivre quand il fera froid, comme je prends mon paletot, et la quitter de même. Les télégraphes électriques, création déjà vieillotte, ne serviront alors qu'au commerce de la conversation. Ceux qui voudront bien marcher et causer eux-mêmes seront notés comme rétrogrades. Courage donc! En avant vers cet avenir enivrant où sur la table rase que s'efforce de faire notre temps, le progrès nous donnera des petits-neveux, qui ne seront plus des hommes, mais des mécaniques, si ingénieuses, si mathématiquement organisées qu'elles ressembleront parfaitement à des hommes — sauf peut-être qu'elles n'auront qu'un grand ressort à la place du cœur!

LOUIS DE KERJEAN.

CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES.

La poésie, à son berceau, se manifesta par des paroles cadencées jointes à un rhythme musical. Chez les Grecs qui cultivèrent la musique et le chant avant même de connaître les premiers éléments des lettres, les meuniers, les tisserands, les vendangeurs, les moissonneurs, les femmes mariées, les jeunes filles, les esclaves berceuses, enfin chaque profession avait sa chanson particulière.

Orphée et Linus passent pour être les premiers auteurs de ces poésies, dont l'usage s'est conservé chez tous les peuples modernes et surtout chez les Français qui, au dire de Voltaire, possèdent le plus grand nombre de jolies chansons et dont, suivant Rousseau, l'humeur chansonnière est un des principaux caractères. Et, en effet, en France, on improvise, dans toutes les circonstances, et sur les événements même les plus graves et les plus importants. On rima sur la Ligue, la Fronde, la Régence, la Révolution de 89; pendant la Terreur même s'entonnaient, aux frontières, en face de l'ennemi, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, en même temps que la populace, en présence de la guillotine, hurlait le *Ça ira* et la *Carmagnole*.

Aucun nom historique n'échappa aux couplets : ni le duc de Guise, ni le bon roi Henri, ni le puissant Richelieu, ni l'habile Mazarin, ni les favorites intrigantes, ni les intelligences honnêtes qui secondaient les pures intentions de Louis XVI, ni les membres du Directoire, du Conseil des Anciens, des Cinq-Cents. Tous

furent chansonnés sans merci. Disons aussi que nos meilleurs écrivains, nos maîtres en fait de goût, n'ont pas su résister à l'entraînement de cette poésie si gaie et si franche. Montaigne appréciait son mérite et lui accordait une préférence qu'il explique dans ses ouvrages. Mme de Sévigné s'amusait des mazarinades qui, trouvait-elle, avaient le diable au corps. Molière opposait aux compositions prétentieuses, à la mode de son temps, cette simple chanson populaire :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris,
J'aime mieux ma mie, o'gai !
J'aime mieux ma mie.

Mais les poésies lyriques des troubadours, produit de l'art, les chansons guerrières, politiques ou satiriques composées par des contemporains et signées; les chants nationaux comme *la Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *God save the king*, le *Rule Britannia*, ne sont pas des chants populaires. Le chant populaire, souvent anonyme, naît spontanément au sein des masses. « C'est le fils dévoué de la patrie, qui en revêt les mœurs, en garde les coutumes et se fait l'arche dépositaire de ses plus précieux souvenirs; c'est la ronde de noce, la chanson de berceau, de table ou de métier, c'est la ballade amoureuse ou guerrière, c'est la saga scandinave et le rune finnois; c'est le chant que les mères de Lithuanie, d'Allemagne, et de Norwège apprennent à leurs enfants pour les prémunir contre le danger des ondines et du roi des aunes; c'est la dumka russienne, le crakowik polonais, la saltarelle ou la tarantelle napolitaine, la barcarolle vénitienne, le yole tyrolien, le kuhreihein des Alpes; c'est enfin toute une mélodie qui porte empreints la nationalité d'un peuple, ses guerres, ses mœurs, ses jeux, ses traditions et ses croyances.[1] »

[1] *Dictionnaire de la conversation*, par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. W. Duckett.

Chaque nation a ses chants qui, sauf chez les peuplades les plus sauvages, furent d'abord religieux et passèrent du temple dans les festins, dans les palais, dans les camps et dans les danses. Les Brésiliens, les habitants des îles Sandwich, des Philippines, des îles d'Afrique, les Chinois, les Indiens, les Egyptiens, les Caraïbes, les Cannibales même expriment en chantant les sentiments que le climat, les mœurs, les coutumes, les temps font bien différents. Tantôt ce sont ou des vociférations, ou des psalmodies, ou des chants sans tonalité ni mesure, pouvant à peine se noter ; ailleurs, au contraire, on surprend de véritables mélodies empreintes de mollesse et de mélancolie, ou des airs vifs, ardents, très-rhythmés.

En Europe, au Midi, nous trouvons des souvenirs de la mélopée antique ; en Italie, la chanson galante et amoureuse, peu soucieuse du passé ; au Nord, au contraire, en Suède et en Danemark, les veillards et les jeunes gens, sur leurs montagnes, au bord de leurs grands lacs solitaires, devant cette austère nature, répètent encore les vieilles traditions dont les notes sourdes et monotones semblent s'harmoniser avec le souffle de la brise dans les pins. Les chants norvégiens, quoique graves, sont plus gais ; mais ceux d'Islande, semblables au murmure continuel de l'Océan, sont à la fois monotones, sombres et plaintifs. Les chants d'Angleterre, bizarres dans leur originalité, contrastent avec les airs des clans écossais et surtout avec ceux d'Irlande, infiniment plus doux et plus mélodieux. Mais c'est dans les Alpes suisses qu'il faut aller chercher des chants d'un caractère à la fois primitif et original, portant l'empreinte de cette nature simple, forte et belle ; c'est là qu'abondent des couplets satiriques, des complaintes amoureuses, des rondes villageoises, de vieilles ballades curieuses à plus d'un titre.

Nous ne pouvons signaler tous les chants populaires implantés dans le souvenir des peuples et nous ne ferons qu'indiquer en passant les airs hongrois, les runes de la Finlande, les chants grecs modernes et les chants illyriques, tous si poétiques. « Chaque branche de la famille des Slaves, dit M. Ampère, est riche en poésies populaires dans lesquelles on retrouve toujours un caractère semblable de vivacité, de chaleur, de passion et souvent même

une hardiesse et une imagination tout orientales. » A ce trait général chaque province ajoute sa couleur locale et sa beauté particulière. Les Polonais, par exemple, comme tous les peuples malheureux, ont une grande puissance de souvenirs et d'inspiration qui leur est propre, et c'est en parlant des chants répétés par toute cette nation, que le poète Mickiewicz disait : « Chants populaires ! arche d'alliance entre les temps anciens et les nouveaux ! c'est en vous qu'une nation dépose les trophées de ses héros, l'espoir de ses pensées et la fleur de ses sentiments. Arche sainte ! nul coup ne te frappe, ne te brise, tant que ton propre peuple ne t'a pas outragée. O chanson populaire ! tu es la garde du temple des souvenirs nationaux ; tu as les ailes et la voix d'un archange ; souvent aussi tu en as les armes. La flamme dévore les œuvres du pinceau, les brigands pillent les trésors ; la chanson échappe et survit ; elle court parmi les hommes. Si les âmes avilies ne la savent pas nourrir de regrets et d'espérances, elle fuit dans les montagnes, s'attache aux ruines et de là redit les temps anciens ; ainsi le rossignol s'envole d'une maison incendiée, et se pose un instant sur le toit, mais si le toit s'affaisse, il fuit dans les forêts et, d'une voix sonore, il chante un chant de deuil aux voyageurs entre des ruines et des sépulcres. »

En France, notre fonds commun se compose de chansons sur des airs de chasse ; de cantilènes et de complaintes dont la mélodie est empruntée aux chants d'église ; de barcarolles venues des bords de l'Océan et de la Méditerranée ; de noëls bourguignons, poitevins, francomtois, béarnais, provençaux, languedociens, gascons ; de romances, de ballades qui commencèrent d'éclore et s'emparèrent de l'idiome vulgaire, au XIIe siècle, et dont on retrouve le souvenir dans les chansonnettes servant au jeu des enfants dans le genre de : *Nous n'irons plus au bois*, — *Quand Biron voulut danser*, — *La tour, prends garde.*

Quant au fonds spécial à chaque province, et qui comprend un certain nombre de chansonnettes, destiné, de temps immémorial, à égayer tel ou tel village, ou tel groupe de hameaux, il diffère suivant les habitudes, le climat, le caractère de la race. Dans les

chansons de l'Ile-de-France, de la Normandie et de la Picardie, on peut remarquer le goût des propos goguenards et licencieux ; celles de la Bretagne sont graves, et quelquefois même dramatiques. « Elles semblent réunir, dit M. de la Villemarqué, la sensibilité exquise et recueillie de la poésie germanique, le génie épique des poètes serviens et la tristesse douce de la poésie écossaise. » Tandis qu'en Alsace on célèbre de préférence le vin et la bonne chère, au contraire, dans le Béarn, les pensées adoucies, élevées, ont une suavité pleine de coloris, et dans le Languedoc, elles renferment un sentiment pieux et délicat. En général, dans les pays de labour, l'harmonie se ressent de la pesanteur des habitants. Mais en quittant les plaines, les mélodies s'épurent, s'animent, et les chants du Jura et des Pyrénées ont une franchise de rhythme et une poésie naturelle d'une grande beauté. — Les chants funèbres de la Corse, appelés *vocero* ou *ballata*, et ceux d'amour, ou *serenata*, ont aussi leur cachet particulier et leur caractère propre.

Des littérateurs distingués se sont occupés de cette intéressante branche des lettres. M. Fauriel, savant philologue, d'une immense érudition, préféra toujours aux plus belles œuvres d'art la poésie inculte, naturelle, spontanée, « cette poésie, comme il le dit lui-même, qui vit, non dans les livres, d'une vie factice, mais dans le peuple même et de toute la vie du peuple, et qui laisse une impression semblable à celle que l'on éprouve à contempler le cours d'un fleuve, l'aspect d'une montagne, une masse pittoresque de rochers, une vieille forêt, car le génie inculte de l'homme est aussi un des phénomènes, un des produits de la nature. »

M. Fauriel fit paraître un recueil des chants populaires de la Grèce, persuadé qu'il était que ces poésies originales, hardies, pouvaient ouvrir à notre littérature épuisée des sources nouvelles. Et, en effet, son livre exerça une influence durable et, on peut le dire, réveilla le goût et ranima l'étude des poésies populaires. M. de la Villemarqué fit, avec infiniment de talent, pour les chants de notre Bretagne, ce que son illustre devancier avait fait pour ceux de la Grèce. Bientôt parurent successivement des recueils

de chants des Serbiens, de ballades allemandes, de chansons du Nord, du Béarn, de romances espagnoles. Enfin, en 1852, le ministre de l'instruction publique fit rendre un décret qui ordonnait la publication d'un recueil général des poésies populaires de notre pays, et confia cette œuvre vraiment nationale au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Ce grand ouvrage n'est pas encore exécuté, mais deviendra possible quand toutes les provinces auront mis au jour leurs richesses diverses. Il offrira un intérêt immense au point de vue littéraire, par les caractères si originaux, si simples, si francs, qui distinguent ces compositions, et au point de vue historique, par les faits que les chansons retracent ou auxquels elles font allusion, et par le tableau des mœurs qu'elle reproduisent.

Depuis cette époque, plusieurs départements ont apporté de nouveaux contingents aux monuments déjà connus. « D'autres, dit M. Wekerlin [1], n'ont pas donné signe de vie. En Champagne, par exemple, M. Tarbé a bien fait paraître cinq volumes de cantiques, noëls et chansons populaires, sous le titre *Romancero de Champagne*, mais sans musique. C'est donc la moitié seulement de la besogne, ou plutôt c'est à recommencer ; car on ne peut assez répéter que la chanson populaire, sans musique, ne représente qu'une œuvre informe; ce n'est pas une littérature : il faut l'air et les paroles, l'un tenant l'autre, et ce tout forme la chanson. » M. Ampère dit aussi : « L'air, mieux que le mot, révèle le nom du pays où la chanson est éclose ; le caractère de la musique nationale traduit le fond même de l'âme d'un peuple. Cependant quelques recueils sont venus prouver, de la part des investigateurs, un goût et une persévérance remarquables. Un écrivain de notre ville, un modeste et intrépide travailleur, un de ces hommes consciencieux que ne rebutaient ni les recherches, ni les difficultés, M. Armand Guéraud, enlevé trop tôt à sa famille, à ses amis, à sa vie de labeur, quoique n'ayant pu achever la tâche qu'il avait entreprise, nous a laissé un très-beau travail dans son étude sur les *Chants*

[1] Ménestrel.

populaires de la Bretagne et du Poitou. « Pour offrir une réunion de trois cents chansons, il en a recueilli plus de huit cents, qu'il a dû analyser et choisir, et, s'il en a sacrifié les deux tiers, son ouvrage n'en sera pas moins un des livres les plus curieux nés en Bretagne [1]. »

Quelques années plus tard, MM. Champfleury et Wekerlin ont publié les *Chansons populaires des Provinces de France.* Enfin, M. Bujeaud vient de faire paraître un recueil des *Chants et Chansons populaires des Provinces de l'Ouest,* (Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois), avec les airs originaux. Ce travail à double titre, c'est-à-dire considéré comme une nouvelle pierre au monument qui se fera dans l'avenir, et comme œuvre se rapportant aux provinces qui nous avoisinent, mérite notre intérêt et notre sérieuse attention.

« Cette partie de l'Ouest de la France [2], enserrée entre la Loire et la Gironde, semble former une grande province, une par le langage et les coutumes.

» Partez à vol d'oiseau de la rive droite de la Basse-Garonne et pointez vers la rive gauche de la Loire ; et, dans un autre sens, des limites extrêmes de l'Angoumois, celles qui confinent au Périgord et au Limousin, volez aux bords de l'Océan ; dans ce vaste et plantureux pays qui se nommait jadis l'Angoumois, l'Aunis, la Saintonge et le Bas-Poitou, vous signalerez peu de différences génériques de langage, mais seulement des diversités de prononciation qui ne seront jamais assez tranchées pour empêcher un paysan de l'une de ces provinces de comprendre les paysans des autres provinces, ses voisines. De plus, si vous surprenez ici une croyance vivace, soyez assurés de lui découvrir des rejetons là-bas ; et il en sera de même des coutumes. Cette unité devait de toute nécessité relier ces peuplades, d'autant que la nature n'avait posé aucune barrière entre elles, ni montagnes escarpées, ni fleuves rapides, ni

[1] M. Gautier, *Etude sur les Chants populaires.* (Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1859.)

[2] Introduction aux *Chants et Chansons populaires*, par M. Bujeaud.

landes infranchissables. Aussi de temps immémorial leurs intérêts ont-ils été solidaires; et tandis que l'Angoumois et la Saintonge fournissaient au Bas-Poitou et à l'Aunis l'élève de leurs bestiaux, l'Aunis et le Bas-Poitou leur rendaient en échange les blés de leurs plaines et les bœufs gras de leurs immenses marais...., etc. Ces relations, ces mélanges, pour mieux dire, ont établi entre ces provinces une communauté d'esprit, d'où est née une poésie populaire qui porte l'empreinte d'un caractère général incontestable.

» Écoutez une chanson du Bocage, chanson lente et mélancolique, lente comme l'esprit même du Bocain [1], suivez-la à travers ces pays ; vous la verrez se dégourdir dans la Plaine poitevine ; plus loin, en Saintonge, vous la rencontrerez décidément gaie, troussée à la mode de l'endroit, et enfin en s'introduisant dans l'Angoumois, elle se déridera tout à fait et pétillera de verve et d'entrain, tandis que sur la côte elle résonnera encore traînante et monotone comme le vent de la mer. Le fond n'en aura pas changé, l'allure seule aura varié en s'imprégnant du caractère particulier à chaque province. »

L'auteur n'affirme pas que toutes ces chansons, réunies par lui, aient pris naissance dans les provinces désignées, mais il assure qu'elles y sont populaires. Nous comprenons la réserve de M. Bujeaud et l'impossibilité de satisfaire sur ce point la curiosité du lecteur. Dans un classement et des recherches semblables, la question des origines est évidemment la plus difficile. — « La chanson à peine éclose vole, de voix en voix, par tous pays, cherchant les hommes dont elle allégera le travail, dissipera l'ennui, charmera le cœur et égaiera l'esprit.[2] »

Des chants du Nord ont voyagé d'un bout de l'Europe à l'autre. Il existe des traditions qui ont réellement fait le tour du monde. Parties du Caucase ou de l'Inde, elles ont parcouru l'est de l'Europe, l'Allemagne, la Suède, la Norwége, l'Irlande, sont venues mourir ou en Angleterre ou en Ecosse, ou même en Normandie et jusque dans le royaume de Naples. — Dans le Bas-Canada, vivent encore

[1] *Bocain*, habitant du Bocage vendéen.
[2] M. Bujeaud, *Introduction*.

d'anciennes chansons françaises. Un voyageur y entendit la romance de *la Claire fontaine,* dans laquelle il reconnut un chant populaire qu'on chante encore dans la Franche-Comté et dans la Bretagne :

En revenant des noces, dondaine,
Bien las, bien fatigué, dondé,
Bien las, bien fatigué (*bis*).

Près la claire fontaine, dondaine,
Je me suis reposé, dondé,
Je me suis reposé (*bis*).

A la claire fontaine, dondaine,
Les mains me suis lavé, dondé,
Les mains me suis lavé (*bis*).

A la feuille d'un chêne, dondaine,
Me les suis essuyé, dondé,
Me les suis essuyé (*bis*).

A la plus haute branche, dondaine,
Le rossignol chantait, dondé,
Le rossignol chantait (*bis*).

Chante, rossignol, chante, dondaine,
Puisqu'tu as le cœur gai, dondé,
Puisqu'tu as le cœur gai (*bis*).

Le mien n'est pas de même, dondaine,
Car il est affligé, dondé,
Car il est affligé (*bis*).

C'est mon ami Pierre, dondaine,
Qui avec moi s'est brouillé, dondé,
Qui avec moi s'est brouillé (*bis*).

C'était pour une rose, dondaine,
Que je lui refusai, dondé,
Que je lui refusai (*bis*).

Je voudrais que la rose, dondaine,
Fût encore au rosier, dondé,
Fût encore au rosier (*bis*).

Et qu'mon ami Pierre, dondaine,
Fût encore à m'aimer, dondé,
Fût encore à m'aimer (*bis*).

« Y a plus [1], les Indiens *coureurs de bois* savent encore de ux refrains français qui, égarés bien loin de leur berceau, retentissent aujourd'hui dans les forêts et les déserts immenses situés entre le Canada et l'Orégon. M. de Tocqueville a entendu, dans l'Amérique du Nord, un *bois-brulé* [2] chanter, sur un air très-mélancolique, une chanson française qui commençait ainsi :

Entre Paris et Saint-Denis
Il était une fille, etc.

» De même le chant de la Vallière, qui n'est qu'un refrain des montagnards du Quercy, a été retrouvé, sous la Restauration, par un Périgourdin, sur les rives du Mississipi. »

Il existe en Grèce un chant populaire sur une donnée semblable à celle que nous rencontrons dans le Haut-Béarnais :

Ces montagnes qui sont si hautes
M'empêchent de voir où sont mes amours.
Si je savais où les voir, où les rencontrer,
Je franchirais le torrent sans crainte de me noyer.
De la patience, les montagnes s'abaisseront,
Et mes amours reparaîtront.

Et dans celui de la Corrèze :

Baichate, montagne,
.....
Baisse-toi, montagne,
Lève-toi, vallon ;
Vous m'empêchez de voir
Ma Jeanneton.

Quelques chants de Bretagne semblent rappeler les traditions mythologiques des anciens Scandinaves. Le morceau suivant qui, par ses allusions aux anciennes superstitions et par ses évocations des éléments, fait penser aux runes finnois, se retrouve dans plu-

[1] M. Ampère. — *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, année 1853, n° 4.

[2] On nomme ainsi un métis né d'une Indienne et d'un Européen.

sieurs parties de la France sans qu'aucun vestige ait pu présent indiquer son point de départ :

Le Conjurateur et le Loup.

Il y a un loup dedans un bois,
Le loup ne veut pas sortir du bois.
Ha ! j'te promets, compèr' Brocard,
Tu sortiras de ce lieu-là.
Ha! j'te promets, compèr' Brocard,
Tu sortiras de ce lieu-là.

Le loup ne veut pas sortir du bois,
Il faut aller chercher le chien.....
Il faut aller chercher le chien,
Le chien n'veut pas japer au loup,
Le loup ne veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas japper au loup,
Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher le feu,
Le feu n'veut pas brûler le bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas japper au loup,
Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher de l'eau,
L'eau n'veut pas éteindre le feu,
Le feu n'veut pas brûler le bâton,
Le bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas japper au loup,
Le loup n'veut pas sortir du bois.....

Il faut aller chercher le veau,
Le veau ne veut pas boire l'eau,
L'eau ne veut pas éteindre le feu,
Le feu n'veut pas brûler le bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas japper au loup,
Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'boucher,
L'boucher n'veut pas tuer le veau,
Le veau ne veut pas boire l'eau,
L'eau n'veut pas éteindre le feu,
Le feu n'veut pas brûler l'bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas japper au loup,
Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'diable,
Le diable veut bien venir,
L'boucher veut bien tuer le veau,
Et le veau veut bien boire l'eau;
L'eau veut bien éteindre le feu,
Le feu veut bien brûler l'bâton,
L'bâton veut bien battre le chien,
Le chien veut bien japper au loup,
Le loup veut bien sortir du bois.
Ha! j'te promets, compèr' Brocard,
Tu sortiras de ce lieu-là.
Ha, j'te promets, compèr' Brocard,
Tu sortiras de ce lieu-là.

L'ouvrage de M. Bujeaud présente successivement des berceuses, des chansons dansantes, des chansons d'amour, de mariage, des chants historiques, des complaintes, des légendes, des satires et des chansons diverses.

Les *berceuses*, destinées à apaiser les premières souffrances, ont, en général, du charme et de la fraîcheur; celles du recueil joignent à de la naïveté quelque chose de cette grâce enfantine que revêt instinctivement l'esprit en présence de ces petits êtres dont l'intelligence commence à s'ouvrir aux choses de la nature et de la vie. Quoique l'auteur ait tenu à ne faire entrer dans son répertoire que des refrains non publiés, tout le monde, dans le comté nantais, connaît et entend répéter tous les jours aux mères endormant leurs enfants :

Papa l'a dit fallait dormi,
Maman l'a dit fallait dormi
Dodo le petit,

Puisque papa, maman l'ordonnent,
Dodo le petit,
Puisque papa, maman l'ont dit.

Et cette autre :

C'était une poule grise
Qu'allait pondre dans l'église,
Pondait un petit coco
Que l'enfant mangeait tout chaud.

Après les *berceuses* viennent tout naturellement les chansons dont se servent les enfants dans les jeux et celles, plus vives, plus animées, propres à la danse. La *ronde* est notre véritable danse nationale. C'est par des rondes que les enfants s'épanouissent au grand soleil et que les paysans célèbrent l'heureux achèvement de la moisson et des vendanges. Cette danse se plie facilement à la chanson et son mouvement s'adapte à toutes les allures. Dans le Poitou la ronde prend le nom de *branle*. Les branles, autrefois répandus dans plusieurs provinces de France, ressemblaient à une danse grecque qui consistait dans l'imitation des mouvements propres à certaines professions. Ainsi nous avions le branle des lavandières où les danseurs frappaient dans leurs mains; celui des sabots où l'on battait du pied le sol ; celui de la torche, parce que le danseur tenait à la main une torche ou un flambeau allumé. Le bal s'ouvrait ordinairement par le branle simple, suivi du branle gai et se terminait par le branle de sortie. Tous ces branles se fondirent plus tard dans le branle à mener, où chacun conduit la danse à son tour et se met ensuite à la queue ; d'où il résulte que cette danse semble avoir une certaine analogie avec notre antique *boulangère*. « Les branles du Poitou, jadis renommés pour leur entrain, ne cessent de mériter leur vieille réputation, et si le roi Louis XI reparaissait aujourd'hui dans son château de Plessis-lès-Tours et qu'il voulût égayer, comme autrefois, sa chagrine vieillesse, il pourrait encore s'adresser aux bergers et aux bergères poitevines qui dansent parfois jusqu'à l'extinction de leurs forces.[1] »

[1] Introduction aux *Chants populaires de la Bretagne et du Poitou*, par M. Armand Guérand.

Parmi les rondes nous avons remarqué la suivante, qui, quoique dégagée de la croyance au diable et de l'invocation des éléments, n'en semble pas moins avoir été inspirée par le *Conjurateur et le Loup*, cité plus haut :

Ah ! tu sortiras, biquette.
Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Il faut aller chercher le loup (*bis*)
Le loup n'veut pas manger biquette,
Biquett' n'veut pas sortir des choux.
Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Il faut aller chercher le chien (*bis*);
Le chien n'veut pas manger biquette,
Biquett' n'veut pas sortir des choux....

Il faut aller chercher l'bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas manger biquette,
Biquette n'veut pas sortir des choux....

Il faut aller chercher le fermier,
L'fermier veut bien prend' le bâton,
L'bâton veut bien battre le chien,
Le chien veut bien mordre le loup,
Le loup veut bien manger biquette,
Biquett' veut bien sortir des choux.
Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Cette même chanson se retrouve en Allemagne, dans un pays dont la langue n'a aucun rapport d'origine avec la nôtre.

La ronde *Le peureux :*

Tout en passant par un petit bois,
Tous les coucous chantaient
Et dans leur joli chant disaient :
Coucou, coucou, coucou, coucou,
Et moi je croyais qu'ils disaient
Cop' li le cou, cop' li le cou,
Et moi je m'en cour, cour, cour,
Et moi je m'en courais,

est remplie de naturel et de mouvement.

Nous sommes forcée d'abréger les citations et nous renvoyons le lecteur à toutes ces chansons de ronde si pleines d'entrain, de vivacité et d'insouciance. Cette partie de l'ouvrage avait, à mes yeux, un attrait particulier, car non-seulement je reconnaissais des airs répandus dans le comté nantais, et qui y sont aussi familiers que chez nos voisins, mais je retrouvais, avec le plaisir, charmant quoique mélancolique, que donnent certaines réminiscences du passé et de la jeunesse, les joyeux refrains que j'avais entendu chanter en Vendée dans des fêtes champêtres où régnaient la cordialité la plus franche et la gaieté la plus expansive.

La *bourrée*, originaire de l'Auvergne et encore en honneur dans ce pays et dans l'Angoumois, fut très-populaire. Ce pas de danse se compose de deux mouvements : un demi-coupé, ou pas marché sur la pointe du pied, et un demi-jeté, ainsi nommé parce qu'il n'est sauté qu'à demi. Les bourrées ne peuvent être dansées qu'avec des jupes très-courtes. Marguerite de Valois, qui avait les jambes fort belles, les introduisit à la cour où elles prirent faveur et continuèrent d'être à la mode jusqu'au règne de Louis XIV. L'air sur lequel se danse la bourrée, porte le même nom. M. Bujeaud en a réuni plusieurs, ainsi qu'une valse et quelques chansons dansantes ne rentrant pas dans les catégories précédentes.

Les *chansons d'amour* sont en tout pays très-nombreuses. Parmi celles que contient le recueil, quelques-unes se distinguent par la pureté, la délicatesse, la grâce même du sentiment; mais elles sont rares, la plupart sont d'un prosaïsme fort grossier.

Les *chansons de la mariée*, toujours graves, renferment pour les époux de sages conseils et leur présentent la vie de ménage sous ses aspects les plus sérieux.

Les *chants historiques* ont pour sujet la guerre de la Vendée. La collection en est pauvre et l'auteur a montré, dans ses notes, combien peu lui étaient sympathiques les héros royalistes vendéens. Dans un travail où la question d'art devrait primer, il est à regretter que se soient développées des opinions politiques personnelles ne pouvant que nuire à la bonne et douce impression qu'a le privilége de laisser toute œuvre exclusivement littéraire.

Les *chansons satiriques*, si bien dans l'esprit français, offrent quelques traits remplis de verve et d'originalité; mais *la muse gauloise y a ses coudées par trop franches.*

Tout en restant peu sévère, tout en comprenant la nécessité dans un recueil bien fait, de mettre au jour toutes les richesses que présente la poésie populaire, afin de prouver et sa diversité et son caractère original, nous croyons cependant que l'ouvrage eût gagné à la suppression de quelques chansons de mauvais goût, et d'ailleurs, sous d'autres rapports, sans aucune valeur. Nous regrettons aussi que M. Bujeaud n'ait pas compris, dans sa collection, les chants religieux, parmi lesquels on compte tant d'œuvres vraiment remarquables. S'il est vrai que des recueils de noëls très-complets ont été publiés, il en existe sûrement d'inédits. Du reste, en dehors des noëls, la foi chrétienne compte des légendes, des cantiques, dont M. Bujeaud n'a pas dit un mot.

C'est, dans l'ensemble, la note grave, sérieuse, qui fait défaut; c'est une lacune dont ne nous dédommagera pas très-certainement la page sur l'esprit satirique de la muse populaire ni les couplets cités qui sont loin d'être l'expression du génie français, tout à la fois caustique, sagace et fin. Non, ce n'est pas dans les invectives grossières ou haineuses, ce n'est pas dans la *Carmagnole vendéenne*, dans la complainte sur Marat, *cette lumière de la France*, que nous apprendrons à connaître ce que la poésie populaire doit nous présenter : le caractère, les croyances, le tableau des mœurs d'un peuple, surtout quand on ne peut mettre en regard les compositions qui renferment tout un autre ordre d'idées et découvrent d'autres aspects.

Malgré ces restrictions, qui sont loin de vouloir combattre le mérite de l'ouvrage de M. Bujeaud, nous nous plaisons à reconnaître que l'auteur a fait preuve d'érudition, de savoir et de véritable patience. Des juges compétents ont déjà rendu justice à ce recueil, précieux au double point de vue littéraire et musical, car nous devons ajouter que Mme Bujeaud a noté, avec talent, d'après la diction populaire, les airs de ces chansons et, grâce à ces mélodies, a complété l'œuvre.

AMÉLIE HUBANS.

L'ABBÉ CARRON.*

—

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France.[1]

—

L'abbé Carron n'avait pas voulu émigrer; mais il fut déporté, peu de jours après le massacre des Carmes. Débarqué à Jersey, le 16 septembre 1792, avec 250 ecclésiastiques chassés comme lui, il trouva cette vieille île normande courbée sous le joug le plus intolérant, et malheureusement toute disposée à faire peser ce joug sur les autres. « Quand ma mère se rendit à Jersey, racontait une jeune émigrée, il n'y avait même pas moyen d'obtenir la permission de célébrer la messe dans une chambre. Les protestants menaçaient de mettre le prêtre qui célébrerait, dans une chaudière d'huile bouillante, comme cela s'était fait sous le règne de la *bonne* Élisabeth. Enfin, un Irlandais, prêtre catholique, promit à ma mère de célébrer le saint sacrifice chez elle, et mon père répondait cette première messe, son épée nue près de lui, se promettant de défendre chèrement la vie du prêtre. Ma pauvre mère était tremblante, mais enfin Dieu la soutint. Elle gagna son hôte et obtint de lui qu'elle serait libre chez elle et que lui-même ferait la garde pendant le saint sacrifice. Un peu plus tard, il y avait neuf messes chaque matin dans notre petit parloir[2]. »

Ainsi peu à peu la pitié se fit jour, puis l'admiration, puis le respect, et l'on finit par ne plus comprendre l'intolérance en présence

* Voir la livraison de février, pp. 94-104.

[1] Un vol. in-8°, Paris, Douniol.

[2] *Vie de l'abbé Carron*, p. 463.

de tant de malheurs et de tant de vertus. L'abbé Carron contribua plus qu'aucun autre à ce résultat, d'abord à Jersey, puis à Londres, lorsque le gouvernement britannique, pour soustraire les émigrés, pendant la guerre, aux dangers du voisinage de la France, leur ordonna de passer sur le sol anglais [1]. On peut dire, en effet, que l'abbé fut l'âme et la voix de cette pauvre colonie errante, sans toit, sans asile et n'ayant gardé des temps prospères que la foi qui sauve et la charité qui ne meurt pas. Mais cette charité, sous l'active impulsion de l'abbé Carron, fit réellement des merveilles. On se rappelle les vers de Delille :

Salut, ô Somers-Town, abri cher à la France!
Là, le malheur encor bénit la Providence;
.....
Là, près d'un Dieu sévère éclate un Dieu propice;
Quel riche bienfaisant a fondé cet hospice?
A la voix de Carron le luxe s'attendrit.
.....
Par lui, pour l'indigent, la douce bienfaisance
Trouve le superflu même dans l'indigence;
Et, parmi les bannis, ses pieuses moissons
De l'avare opulence ont surpassé les dons [2].

La poésie ne doit rien ici à l'imagination; tout est vrai. Ce fut, en effet, parmi les pauvres, parmi ces bannis spoliés et ruinés que l'abbé Carron trouva ses premières ressources. A ceux qui avaient sauvé quelques livres, il demande ces livres et fonde pour toute la colonie une bibliothèque; à ceux qui avaient quelque argent, il demande cet argent et fonde une pharmacie gratuite; à tous il demande leurs fils et leurs filles et fonde pour eux des écoles. Tant qu'on fut à Jersey, ces écoles se tinrent dans sa chambre, une pauvre chambre qui servait tour à tour de classe, de chapelle, de salon et de chambre à coucher. Mais à Londres, le développement que prirent ces écoles en fit bientôt de véritables établissements d'utilité publique. L'Angleterre s'émut devant cette charité vivante; le gouvernement alloua des pensions; les particuliers multiplièrent

[1] Les émigrés quittèrent Jersey en 1796.
[2] *La Pitié*, ch. II, v. 217.

les offrandes. « Ce ne sont pas des mille guinées que j'ai eues à ma disposition, disait plus tard le vénérable prêtre, ce sont des millions[1]. »

Comment lui venait cet argent? de la manière souvent la plus imprévue. De tout temps, à Rennes comme à Londres, l'abbé Carron avait beaucoup compté sur Dieu. Sa ressource ordinaire était même, lorsque les fonds commençaient à lui manquer, de faire une grande aumône, et Dieu demeurait rarement sourd à cet appel de la charité[2]. Un jour, c'était à Rennes, au milieu des angoisses que lui donnait la fondation de la Piletière, il est accosté tout à coup par M. de la Bourdonnaye-Blossac qui lui dit brusquement : — N'est-ce pas vous, monsieur, qui faites tant de bonnes œuvres? — et lui remet un billet de 25,000 livres avec demande de prier pour lui. Un autre jour, c'est un joueur qui l'arrête en pleine rue et lui verse, dans son chapeau, 6,000 fr. qu'il vient de gagner. L'ancien curé de St-Germain, l'abbé Després, aimait aussi à raconter l'anecdote suivante. L'abbé Carron, se promenant, un jour, à Londres, avec lui, vit des papiers tomber de la poche d'un passant. Il les ramasse ; c'était un rouleau de *bank-notes*. Aussitôt il appelle celui qui les a perdues et court après lui : — Voilà ce qui vous appartient, lui dit-il. — Moi, je n'ai rien perdu, répond le passant. — Mais vous ne voyez donc pas que ce sont des *bank-notes?* — Je vous dis que je n'ai rien perdu. — D'où ces papiers sont-ils donc tombés? lui demande alors l'abbé avec insistance. — Du ciel, répond l'Anglais, et il court encore. Il y avait *plusieurs dizaines de mille francs*[3].

Mais les rencontres n'étaient pas toujours aussi heureuses. On lit dans les *notes* des œuvres de Delille, que l'abbé Carron, quêtant un jour pour ses œuvres, dans une société protestante, reçut d'un des assistants un soufflet au lieu d'aumône! Tout le monde fut indigné ; l'abbé Carron seul garda le plus grand calme, et tendant la

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 332.
[2] *Vie de l'abbé Carron*, p. 365.
[3] *Vie de l'abbé Carron*, pp. 216, 217, 218, 333.

main à celui qui l'avait insulté : « Le soufflet est pour moi, lui dit-il, mais n'avez-vous rien à donner pour les pauvres? [1] »

En définitive, les œuvres se multipliaient autour de l'abbé Carron : hôpital pour les Françaises malades, hospice pour les ecclésiastiques vieux ou infirmes, *chambre de la Providence* pour les indigents; (c'était à la fois un vestiaire et une maison de secours); chambre de *la Conférence* pour les aspirants au sacerdoce ; écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, Anglais et Français; enfin, pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles qui comptèrent, chacun, jusqu'à soixante-dix élèves. Les jeunes gens avaient pour professeurs des prêtres émigrés et quelques laïques, M. du Bourblanc, entre autres, qui enseignait les mathématiques, et M. de la Fruglaye, le dessin. Leurs surveillants étaient tous des chevaliers de Saint-Louis. C'étaient MM. de Rumédon, de Godefrey, de Lancesseur, de Verdun et de Payen.

> Là, nos fiers vétérans retrouvent le repos
> Et le héros instruit les enfants des héros [2].

Les institutrices des jeunes filles étaient, à Jersey : Mlles de France, de Landal, de Villiers et de Bédée ; à Londres, ce fut Mme du Quengo et, avec elle, Mlles de France, de Tremereuc, de Kersalio, de Villiers, de Cornulier-Lucinière et de Couëssin du Bois-Riou. On apprenait tout avec ces dames, disait une pensionnaire , *depuis les points cardinaux jusqu'aux points de couture.*

Voilà où en était l'abbé Carron lorsque le concordat de 1801 rouvrit tout à coup aux prêtres émigrés les portes de la patrie. Ce qui était un bienfait pour tous le jeta néanmoins dans une anxiété pénible. Abandonnerait-il ses œuvres et tout le bien qu'elles produisaient? Reprendrait-il le chemin de la France lorsque les princes, qui avaient son affection et dont les encouragements ne lui manquèrent à aucune époque, semblaient condamnés plus que jamais à

[1] Ce fait a été souvent cité et quelquefois prêté à d'autres. Est-il authentique? Je n'oserais le dire, car il ne se trouve pas dans l'ouvrage actuel qui est très-complet. L'auteur des *notes* a commis, dans tous les cas, une erreur évidente, en racontant que la quête avait lieu dans un *temple protestant.*

[2] Delille. — *La Pitié,* ch. II, v. 219.

l'exil ? Pouvait-on compter d'ailleurs sur la liberté d'un culte qu'enserraient de toutes parts les *articles organiques* ? Ces considérations diverses furent mûrement pesées dans la balance de son jugement et de son cœur, et il se décida à continuer le bien où il le faisait, dans l'incertitude des moyens qui lui seraient donnés ailleurs de le faire. Et cependant les plus belles perspectives se présentaient devant lui. En donnant sa démission au Saint-Père, M. de Girac, évêque de Rennes, nommait l'abbé Carron comme étant le plus digne de lui succéder. Le pouvoir lui-même l'engageait à revenir ; ses parents l'appelaient de tous leurs vœux ; il demeura non pas sourd mais inflexible ; son cœur fut brisé, mais il resta.

Et il fit bien ; il nous est facile, en effet, de deviner aujourd'hui quel eût été son sort, comme évêque de Rennes, par celui de Mgr de la Tour-Landry qui remplaça Mgr de Girac. M. de Maillé de la Tour-Landry, ancien évêque de Saint-Papoul, n'avait pas quitté la France, même aux plus mauvais jours de la Terreur, et c'était vers lui qu'allaient les jeunes clercs de tous les diocèses qui voulaient recevoir les ordres. Plus tard il fut déporté à l'Ile-de-Rhé et souffrit courageusement pour la foi. Personne enfin n'avait plus mérité de l'Eglise et personne ne lui était plus dévoué. Mais à Rennes il se trouva en face du parti constitutionnel qui était dévoué à l'erreur, et d'un préfet, Mounier, le célèbre Mounier de l'Assemblée Constituante, le rapporteur éloquent de la *Déclaration des droits de l'homme*, et qui, tout législateur qu'il fut, n'avait jamais beaucoup médité sur les droits de l'Eglise [1]. Mounier prétendit imposer à l'évêque, comme curé de Saint-Sauveur, le premier vicaire de l'évêque intrus Le Coz ; l'évêque refusa. De là une lutte ardente, à la suite de laquelle M. de la Tour-Landry, malade de corps,

[1] Tout le monde sait que Mounier, après avoir fait de son mieux pour lancer le char de la Révolution, s'effraya, au bout de six mois, de son œuvre, et qu'au lieu de lutter, il quitta la partie ; sa démission de député fut donnée le 22 novembre 1789. Un an avant de venir à Rennes, il avait publié à Tubingue où il était émigré un volume intitulé : *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*. Cet ouvrage était dirigé contre les curieux mémoires de Barruel, sur le *Jacobinisme*. Une faute d'impression fait de Mounier *Nounier*, à la page 419 de la *Vie de l'abbé Carron*.

d'esprit et de cœur, comme il le disait lui-même, se rendit à Paris où il mourut (27 novembre 1804).[1]

Voilà quelles étaient les difficultés et les hommes que l'abbé Carron eût rencontrés sur son chemin. Les hommes! il les connaissait de vieille date; l'ancien vicaire de Le Coz était même du nombre de ses plus anciennes relations de jeunesse et de famille, et le coup, pour une âme aussi sensible que la sienne, n'en eût été que plus douloureux.

Mais s'il évita de grandes douleurs, il en eut d'autres à subir en Angleterre. Elles se bornèrent toutefois à des calomnies, la chose du monde dont la vertu triomphe le mieux et se préoccupe le moins. Le Concordat avait soulevé là, plus encore qu'ailleurs, de grosses questions et de grosses passions. Nous ne comprenons plus rien à ce trouble des âmes, aujourd'hui que la Révolution a balayé, à force d'orages, les traditions royales et nationales de la France. Mais, en 1801, on n'était point accoutumé encore à séparer le droit divin du droit royal, ni le code politique de la loi religieuse qui est la sanction naturelle de tous les devoirs et de tous les droits. Le traité conclu entre Pie VII et un pouvoir issu de la Révolution, attrista donc quelques fidèles, surtout de ceux qui, éloignés de la patrie, ne pouvaient suivre de l'œil les progrès croissants de l'incrédulité et de la démoralisation. Cette tristesse d'ailleurs était permise. Il était facile de s'expliquer aussi l'inquiétude que causait à beaucoup de bons esprits cette restauration incomplète qui

[1] Les évêques de 1802 eurent tous plus ou moins à subir les mêmes difficultés. On peut lire dans la vie de M. Montault des Isles, évêque d'Angers, par l'éloquent et pieux évêque de Saint-Denis, Mgr Maupoint, comment la pensée d'une rétractation fut accueillie par les prêtres constitutionnels de son diocèse. A Nantes, Mgr Duvoisin essaya de tourner la difficulté. Le ministre Fouché n'admettait pas qu'on demandât autre chose aux prêtres, assermentés ou insermentés, qu'un acte de soumission au Concordat. Mgr Duvoisin, au moment de la signature, fit remarquer que cet acte de soumission contenait implicitement une adhésion à tous les actes du Saint-Siége. Le premier appelé fut un des principaux curés de la ville, lequel, si nous en croyons la tradition, s'exprima ainsi : « *Quoi qu'on dise* que cette signature est une adhésion à tous les actes du pape, je signe. » A Rennes, Mgr de la Tour-Landry ne parvint à éloigner de la cure de Saint-Sauveur le prêtre dont nous avons parlé qu'en le nommant chanoine.

nous rendait sans doute la religion, mais comme un vieil arbre dépouillé de ses branches, sans ses droits propres, sans congrégations et sans liberté. Que tels aient été les sentiments de l'abbé Carron, nous l'avons déjà dit, on ne peut en douter. Mais d'autres allèrent plus loin, et, le gallicanisme aidant, ils contestèrent plus ou moins ouvertement au Pape le droit qu'il s'attribuait de paître avec indépendance les brebis comme les agneaux du troupeau de Jésus-Christ. Or ceux qui agirent ainsi étaient précisément par leur âge, leurs titres et leurs dignités, les personnages les plus éminents de l'émigration ecclésiastique. L'abbé Carron était accoutumé à les vénérer ; leurs sentiments même étaient les siens jusqu'à une certaine limite; mais, à partir du point où commença l'opposition, il n'hésita point; lui simple prêtre, lui comblé des bontés des Bourbons dont les prélats dissidents affectaient d'épouser la querelle, il n'hésita pas, disons nous, à se séparer d'eux. Il le fit d'ailleurs sans éclat, avec la douceur qui était toujours unie chez lui à la fermeté de la conscience; mais il le fit simplement et résolûment. Cette conduite profondément chrétienne lui attira, il faut bien le dire, des ressentiments et des rancunes qui se manifestèrent surtout par l'injure et par l'intrigue. Mais il est consolant d'ajouter que les princes, qui semblaient les plus intéressés dans la question, ne lui retirèrent jamais leur faveur. Faisant un jour allusion aux nombreux ennemis du vertueux prêtre, le comte d'Artois dit publiquement : « Quant à moi je trouverais très-mauvais qu'on parlât mal de lui, en ma présence. Que ceux qui l'ont égalé en bonnes œuvres lui jettent la première pierre[1]. » Il fit plus, et, afin de témoigner, aux yeux de tous, de son estime, il choisit le moment où l'abbé Carron était attaqué avec le plus d'aigreur, pour aller distribuer les prix aux enfants de ses écoles[2].

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 420.

[2] Suivant le nouvel historien, ce seraient les rancunes dont nous venons de parler qui auraient empêché l'abbé Carron d'être évêque en 1818. On peut le croire, d'autant mieux que la feuille des bénéfices était alors entre les mains d'un prélat dont la conduite avait été très-différente de la sienne. L'abbé Carron s'oubliait, au reste, tellement lui-même, que ses amis, dans cette circonstance, l'oublièrent, je crois,

Enfin 1814 arriva et l'abbé Carron revit la France; mais il avait trop de liens avec l'Angleterre, il s'y était naturalisé par trop de grandes et saintes œuvres pour ne pas éprouver, au moment du départ, cet *exil du cœur* dont parle le pieux auteur de l'*Imitation*. Ses œuvres d'ailleurs subsistèrent; il les confia à des mains sûres; sa chapelle de Somers-Town devint la propriété du vicaire-apostolique de Londres et des catholiques anglais; puis, après s'être dépouillé de tout, n'ayant pas même gardé de quoi payer le voyage de son domestique, l'humble apôtre se mit en route pour venir fonder un autre Somers-Town à Paris.

Il y avait autrefois, rue Saint-Jacques, un couvent de Feuillantines, fondé en 1620 par Anne Gobelin, dame d'Estourmel, d'une famille qui figure à plus d'un titre parmi les illustrations de Paris. La chapelle du couvent présentait sur la rue une façade pyramidale, à deux ordres de colonnes, dans le style monotone et froid qui fut, pendant plus d'un siècle, l'unique forme de la pensée religieuse dans l'architecture. Cette chapelle fut détruite par la Révolution, mais le couvent existait encore avec son vaste enclos et ses beaux ombrages. Ce fut là, dans ce qu'on appelait l'impasse des Feuillantines, que l'abbé Carron fixa sa demeure, avec ses pieuses coopératrices et les jeunes filles qui les avaient suivies.

Peu d'années auparavant, cette impasse lointaine et ignorée avait été habitée par une famille peu connue alors, mais qui allait devenir célèbre. Je veux parler de la famille du général Hugo. Tandis que le général guerroyait en Espagne, sa femme, une Bretonne, une *brigande* [1], que la Révolution avait faite l'épouse d'un général républicain, s'était retirée dans ce coin solitaire

un peu. Il est certain, en effet, que Louis XVIII lui témoignait la plus haute estime. Quant à Charles X, ne pouvant le nommer évêque, puisqu'il était mort lors de son avénement au trône, il nomma son neveu.

[1] « Sa mère, pauvre fille de quinze ans, en fuite à travers le Bocage, a été une *brigande*, comme Mme de Bonchamps et Mme de la Rochejaquelein. » (Victor Hugo, préface des *Feuilles d'Automne*). Mme Hugo était sœur de M. Trebuchet qui a été, jusqu'à sa mort en 1828, chef du secrétariat et des archives, à la préfecture de la Loire-Inférieure. Elle avait, en outre, deux sœurs Ursulines, à Nantes, dont l'une, Sœur Aimée-de-Jésus, vit peut-être encore.

de la capitale pour y élever ses fils. Le général Lahorie, un ami de Moreau, compromis dans la conspiration de 1804, leur y donnait secrètement des leçons; puis, après l'arrestation de Lahorie en 1812, l'éducation des jeunes Hugo, parmi lesquels se trouvait Victor, l'*enfant sublime*[1], fut confiée à un vieux prêtre dont les enseignements ne furent pas sans influence sur la première direction des idées du poète. Ce fut, en effet, aux Feuillantines, que le chantre futur des *Vierges de Verdun*, de *la Vendée* et de *Quiberon*, ébaucha ses premiers vers. Qui ne connaît la pièce intitulée : *Ce qui se passait aux Feuillantines, en 1813 :*

J'eus, dans ma blonde enfance, hélas! trop éphémère,
Trois maîtres, un jardin, un vieux prêtre et ma mère[2].

A cette illustration naissante devait succéder bientôt, au même lieu, une autre illustration également à son aurore. Pendant son court exil des Cent-Jours, l'abbé Carron reçut à Londres le jeune abbé de la Mennais, fugitif comme lui, et, après son retour aux Feuillantines, il lui offrit de nouveau l'hospitalité. Les Feuillantines devinrent donc la demeure de l'éloquent écrivain, chaque fois qu'il fit quelque séjour dans la capitale, et ce fut de ce pieux asile que sortit l'*Essai sur l'indifférence*. Victor Hugo, la Mennais, Carron! quels souvenirs et quels contrastes! O mon Dieu! que le génie est peu de chose près de la vertu!

L'abbé Carron reprit, à Paris, sa vie de Londres, mais avec une santé épuisée et une bourse plus souvent vide. Louis XVIII lui alloua des pensions pour un certain nombre de jeunes personnes appartenant à des familles victimes de la Révolution. On les

[1] Mot de Châteaubriand, à la première lecture des *Odes et Ballades*.

[2] La famille Hugo dut quitter l'impasse des Feuillantines vers 1814. Ce n'est donc point là que Victor offrit un asile à son ami Delon, compromis dans la conspiration de Saumur. On sait qu'il écrivit à la mère de celui-ci : « Je suis trop royaliste pour qu'on s'avise de venir le chercher dans ma chambre. » Le lettre fut interceptée et mise sous les yeux du roi. « Je connais ce jeune homme, répondit simplement Louis XVIII; il se conduit en ceci avec honneur; je lui donne la première pension qui vaquera. » La pension fut donnée peu après et acceptée.

appelait les *Elèves royales*. Le pensionnat en comprenait d'autres qui payaient elles-mêmes leurs dépenses, et de ce nombre furent les nièces de l'abbé Carron, qu'il se refusa toujours à porter sur la liste des élèves du roi. Les maîtresses continuèrent d'être ses anciennes auxiliaires déjà nommées, Mlles de Lucinière, de Villiers, de Trémereuc, auxquelles était venue se joindre Mme de Cougnac. Plusieurs prêtres habitaient la maison, l'abbé Carissan, entre autres, souvent l'abbé de la Mennais; et les visiteurs s'y pressaient, chaque jour. C'étaient surtout l'abbé Rauzan, l'abbé Lowembruck, des riches qui venaient donner, des pauvres qui venaient implorer une assistance trop souvent à bout de ressources; tels furent, de 1814 à 1821, l'aspect et le mouvement de l'impasse des Feuillantines.

A l'intérieur, on eût dit une vie de famille douce, facile, enjouée, pour les élèves comme pour les maîtres, et sous cet enjouement se cachait l'enseignement le plus sérieux et le plus solide. L'affection même n'y trompait jamais le jugement. Quand parut le second volume de l'*Indifférence*, le *bon* abbé Carron fut le premier à en signaler les dangers à son ami, et, lorsque ce malheureux ami approcha de l'abîme, ce fut encore de cet ancien cercle des Feuillantines que lui vinrent le plus affectueux appel et les plus hautes leçons. Ai-je besoin de rappeler les admirables lettres de Mlle de Lucinière, celle-ci, surtout : « Quel bruit vous faites, mon pauvre ami!.... »

M. l'abbé Carron rendit son âme à Dieu le 15 mars 1821, en répétant les paroles qui suivent la communion : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Ses derniers mots à ceux qui l'entouraient avaient été : « Soyez toujours unis, aimez Dieu, et lorsque, rassemblés près de votre foyer, vous parlerez de votre pauvre maître, songez à prier pour lui [1]. »

Je me suis peu arrêté aux livres de l'abbé Carron, qui prirent cependant une part très-notable de sa vie. On est tout étonné, en en parcourant la liste, de compter jusqu'à vingt-huit ouvrages différents, dont un grand nombre en plusieurs volumes. Ses *Pensées*

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 623.

chrétiennes pour tous les jours de l'année en forment, à elles seules, douze. Ses *Vies des justes dans l'état du mariage,* un nombre pareil. On se demande comment des jours, absorbés par les œuvres, pouvaient encore suffire à un travail de tête et de plume aussi prolongé. Sans doute l'abbé Carron visait peu au succès littéraire; mais ses œuvres n'en forment pas moins un ensemble remarquable par la piété et l'érudition pratique, la simplicité et l'onction. Ajoutons que les justes dont il a écrit la vie seraient aujourd'hui pour la plupart oubliés sans son pieux souvenir.

L'*Ami de la religion* faisait remarquer dans le temps que la famille de saint Louis avait fourni à l'abbé Carron la plupart de ses notices sur les *Justes dans les plus hauts rangs de la société.* Le fait est vrai, et c'est là encore la plus grande gloire de cette famille. Sans doute il est à regretter, comme je le lis dans le nouvel ouvrage, que tous les rois qu'elle a donnés à l'Europe n'aient pas été des saints, et que plusieurs, dans le dernier siècle, notamment en Espagne et en Italie, aient porté de rudes coups à l'Eglise. Ces regrets sont justes; mais n'oublions pas, en les exprimant, qu'au XVIIIe siècle, d'un bout de l'Europe à l'autre, les rois furent presque tous frappés de vertige et d'erreur. Triste temps que celui où des prélats couronnés rédigeaient les *articles d'Ems*, et où le chef du saint empire romain, Joseph II, sapait, jusque dans sa base, la discipline ecclésiastique. Si Louis XVI, *le plus vertueux des princes régnants* [1], commit des fautes, il eut du moins le rare courage de les reconnaître et de s'humilier. L'auteur considère sa mort, *si affreuse et si injuste qu'elle fût*, plutôt comme une *expiation sublime* que comme le *martyre d'une âme vierge de toute erreur.* Eh! mon Dieu, sont-ils donc si nombreux, depuis saint Pierre, les martyrs dont l'âme fut vierge de toute faute? Rappelons-nous la magnifique allocution de Pie VI dans le consistoire du 17 juin 1793 : « O jour de triomphe pour Louis! le ciel lui a donné la patience dans les plus rudes épreuves et lui a fait trouver la victoire dans les bras de la mort. Oui, nous en avons la confiance,

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 584.

il n'a laissé cette couronne périssable et ces lys si tôt flétris que pour en recevoir une immortelle, tressée de la main des anges. » Après de tels mots, sortis d'une telle bouche, que reste-t-il à dire ?

J'ai dit, en commençant cet article, que l'abbé Carron n'avait pas laissé d'œuvre qui lui eût survécu. Il est certain, en effet, qu'il n'a pas, comme le P. Rauzan, comme le P. Libermann et bien d'autres, fondé un institut, et prolongé ainsi sa mission par delà les limites si courtes toujours de la vie. Et cependant ne peut-on pas dire que son œuvre dure ? Rappelons-nous l'état du catholicisme en Angleterre lorsqu'il y débarqua. Sans doute le prêtre, qui revenait du continent sans abjurer sa religion *dans trois jours*, n'était plus condamné à être *pendu, éventré, écartelé*, comme le voulaient les actes du Parlement de 1652; mais il ne célébrait néanmoins l'office qu'à la dérobée, et nous n'avons point oublié ces messes de Jersey où l'épée était debout, comme une sauvegarde, près des burettes. Le clergé émigré fit, par sa seule présence, nous l'avons dit, une large trouée dans le vieux boulevard de la tyrannie protestante [1]; mais nul plus que l'abbé Carron, nous l'avons dit encore, n'agrandit la brèche par sa charité, son prosélytisme, ses conversions et ses exemples. Sa chapelle de Somers-Town, cette chapelle qui lui coûta cent mille francs et qui accusait nettement la forme d'un oratoire public, fut à Londres une des premières expressions monumentales du catholicisme, un des premiers actes publics de reprise de possession de l'*Ile des Saints* par la foi d'Alfred-le-

[1] La trouée fut assurément large, car on vit l'université d'Oxford publier une édition de la *Vulgate*, ou mieux, dit-on, du *Bréviaire romain*, pour les prêtres français qui en étaient dépourvus. C'est à ce souvenir que Delille fait allusion, au IVe chant de la *Pitié* :

Sion, dans son exil, chante le saint cantique.
.....
Pour corriger encor la fortune ennemie,
Du vénérable Oxford l'antique Académie
Multiplia pour vous ce volume divin
Que l'homme infortuné ne lit jamais en vain.

Et aujourd'hui c'est d'Oxford qu'est parti, avec l'illustre docteur Newmann, le mouvement catholique.

Grand et de saint Edouard. Le mouvement était donc imprimé, et l'émancipation des catholiques en 1829, le rétablissement de la hiérarchie en 1850, n'en ont été que les conséquences. En 1765, le nombre des catholiques d'Angleterre et d'Ecosse n'était que de 60,000; en 1821 il atteignait 500,000, et aujourd'hui il dépasse deux millions. Que de noms illustres ont marqué dans cette marche triomphale de la foi: Weld, Wiseman, Manning, Newmann, Oakeley, Wilberforce, Faber, etc., etc.! mais, en les prononçant, il est impossible d'en oublier un autre, et de ne pas ajouter : cette œuvre de Dieu, cette grande conquête qui se poursuit et qui s'achèvera, est aussi, et peut-être avant tout, l'œuvre de l'abbé Carron.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LA MOLIÈRE.*

—

JOURNAL DE DEUX GENTILSHOMMES BRETONS AU XVII• SIÈCLE.

1636-1711.

—

SOMMAIRE. — Arrêt du Parlement sur la chasse (1643). — Discours attribué à Louis XIV, à l'occasion de sa majorité, (1651). — Vers satiriques concernant la répression de la révolte du Papier-Timbré en Bretagne, en 1675. — Instruction littéraire et bibliothèque d'un gentilhomme breton au XVII• siècle. — Remarques sur la température : hiver de 1709 ; grêle et gelées de 1710. — Cas de longévité extraordinaire en 1703 et 1711. — La politique de Louis XIV et les moulins de la Molière. — Mobilier, portraits, sépulture des Robinaud. — Possesseurs de la Molière depuis 1711 jusqu'à nos jours.

Voilà les trois seules pièces politiques que l'auteur a insérées dans son journal ; on pourrait juger d'après leur choix qu'il était lui-même un peu frondeur ou du moins ne rejetait pas tout ce qui ressemblait à la critique de l'autorité. On le penserait de même à la façon singulière dont il raconte la cérémonie de la majorité du roi Louis XIV :

« Après les formalités d'usage, le roi s'assit (écrit-il), en son lit de justice et dit : « Estant parvenu en l'âge où, par les lois du » Royaume, j'espère de la bonté divine des forces suffisantes pour » gouverner l'Estat selon piété et justice... Mon chancelier dira le » reste. »

* Voir la première partie de ce travail dans notre livraison de février, pp. 105-113.

Il est difficile de croire que Louis XIV, si rempli d'égards pour tout ce qui tenait à l'étiquette, ait agi aussi cavalièrement dans une cérémonie de cette importance, et l'on voit plutôt percer, dans l'arrangement de ce récit, quelque chose de cet esprit breton qui s'opposa longtemps à l'union complète avec la France [1]. Du reste du couronnement Robinaud ne parle que pour rappeler le don fait au roi par les Etats de Bretagne, lequel, avec les intérêts et gratifications, s'éleva à la somme, considérable alors, de trois millions cinq cent mille livres.

Presque plus rien ensuite qui ait trait aux affaires publiques, si ce n'est un arrêt de la cour du Parlement, « portant règlement sur » le faict de la chasse, » motivé sur ce que « l'usage des fusils » s'étant rendu commun, les fuyes des gentilshommes seront » ruinées et les campagnes dépourvues de gibier, » parce que « les » laboureurs, artisans et autres personnes de condition commune » abandonnent leur mestier et labeur de la terre, les escholliers » leurs études et les clercs leurs praticques pour le plaisir de la » chasse.... La Cour fait inhibition et deffense à ces personnes, de » porter fusilz et autres armes à feu et tirer sur les pigeons, » chasser aux bêtes fauves, noires, lièvres, lapins, faisans, perdrix,

[1] En arrangeant de la sorte les paroles où Louis XIV déclara au parlement sa majorité, Jean Robinaud semble effectivement avoir eu une intention ironique. Toutefois le jeune prince n'en dit guère plus long; il est vrai que le *grand roi* n'était encore alors qu'un petit garçon; né le 5 septembre 1638, il avait précisément, lors de la cérémonie de la majorité (7 septembre 1651), treize ans et deux jours. — Une relation quasi officielle de cette cérémonie nous a été conservée dans les mémoires de Mme de Motteville, d'après laquelle le roi en son lit de justice, s'adressant aux pairs de France et à tous les membres du parlement, parla en cette sorte : « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire » que, suivant la loi de mon Etat, j'en veux prendre moi-même le gouverne- » ment; et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Mon » chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions. » Suivant lequel commandement de Sa Majesté, le chancelier fit une harangue en laquelle il s'étendit fort éloquemment sur ce qu'avoit dit le roi, y ajoutant des réflexions très-judicieuses sur le passé et sur le présent. » (Mémoires de Mme de Motteville, édition Charpentier, 1856, t. III, p. 438.) — Au reste, l'étiquette habituelle des lits de justice voulait que le roi n'y fît qu'une allocution très-courte, et remit à son chancelier la charge de faire connaître plus explicitement la volonté royale.

(*Note de la Rédaction.*)

» oiseaux de rivière, se servir de furets, collets et autres engins, » sur peine de punition corporelle, cinq cents livres d'amende, et » de confiscation de leurs armes et engins, dès à présent desclarez » acquis aux dénonciateurs et à ceux qui les arresteront. » Le présent arrêt devait être lu et publié aux lieux ordinaires, « mesme » aux prosnes des églises parrochiales par les recteurs d'icelles et » affixé aux portes desdites eglises. — Faict en Parlement, à » Rennes, le 1er jour de décembre 1643. Signé Aulnette. A Rennes, » cheix François Harau, imprimeur et libraire ordinaire du roy. »

Voilà à peu près les seules traces qu'ait laissées dans son journal la vie politique de ce gentilhomme breton. Dans un espace de soixante-quinze ans, de 1636 à 1711, ce journal, continué en 1649 par son fils, messire Jean Robinaud, époux de dame Marie Ravenel, ne nous dit absolument rien des grands événements de cette époque. Les États de Bretagne sont convoqués, l'auteur s'y rend et le consigne sur son livre ; voilà tout. Pourtant, à force de recherches, j'ai découvert enfin, entre un acte de naissance et un compte de paille d'orge, écrits en divers sens et divers endroits de la page, des vers inachevés pour la plupart, et dont la pensée n'est pas toujours complète. Ils se rapportent sans doute à la cruelle répression qui suivit la révolte du *Papier-Timbré*, advenue en Bretagne en 1675 ; mais il semble difficile d'en bien préciser le sens. — La facture de ces vers indique, croyons-nous, qu'ils appartiennent à Jean Robinaud ; et ainsi nous savons que c'est un Breton de pure race, qui déplore les outrages faits à son pays, et sait trouver de rudes accents pour les flétrir. Je les donne dans l'ordre que j'ai pu établir et avec toutes leurs incorrections :

C'est un tas d'innocents qu'un Hérode nouveau
Passant (?) dans ta province,
Par les mains cruelles d'un prince
Veult bien lui servir de bourreau.
O bourreau de Paris ! Fallait-il, misérable,
Pendre tant d'innocents pour sauver un coupable ?

Fallait-il, pour un estranger,
Trahir ton pays et ta gloire ?

Et te rendre, pour te venger,
Le plus laid objet de l'histoire ?

Une meschante soldatesque
Jura tousiours par la foy
De nous coupper je ne sais quoy
Qu'on couppa jadis à un autre
D'un pays fort voisin du nostre,
Et qui mesme estait, ce dit-on,
Un peu de meilleure maison.[1]

Mais si seullement Paris
Eust été le but de leur rage !
Mais qu'avaient faict aux favoris
Tous ces pauvres gens de village ?
Après tous les impôts, devaient-ils..... etc.

Cet anti-dieu qui veult, quand sa rage l'obstine,
Par miracle eschanger l'abondance en famine.....

Qui pourra lire sans effroy,
Sinon qu'il corrompe l'histoyre,
Comme ils ont abuzé du roy
Pour cette trahison si noire ?

Ce malheureux n'excelle enfin qu'en cruauté,
Et monstrant bien qu'il n'eust jamais de vrai courage,
Il mord en trahison, comme un chien plein de rage.

Rapprochons maintenant de ces pensées à peine formulées quelques mots des lettres de Mme de Sévigné, et nous y trouverons le véritable commentaire de nos vers :

« Il y a présentement cinq mille hommes à Rennes ; ils vivent, » ma foi, comme en pays de conquête..... C'est une chose pi- » toyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'avaient » rien vu de pareil depuis les guerres de Montfort et de Blois. Ce » sont des larmes et des désolations ! On a fait une taxe de cent » mille écus sur le bourgeois : et si on ne trouve cette somme dans » vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. » On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les » recueillir sur peine de la vie ; de sorte qu'on voyait tous ces mi-

[1] Allusion faite, on peut le croire, au supplice du roi d'Angleterre Charles Ier.

» sérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs
» au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nour-
» riture ni de quoi se coucher..... On a pris soixante bourgeois, on
» commence demain à pendre..... Tous les villages contribuent
» pour nourrir les troupes, et l'on sauve son pain en donnant ses
» denrées..... Enfin, vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bre-
» tagne, et c'est dommage. »

Dans la pensée de Jean Robinaud, Hérode est sans doute le duc de Chaulnes, et les autres favoris, ces habitués de Versailles auxquels, toujours selon Mme de Sévigné, on sacrifia les pauvres Bretons. L'auteur de notre journal, avec un sentiment plus patriotique que la spirituelle marquise, a traduit dans l'intimité le sentiment pénible que lui faisaient éprouver les exactions, les rigueurs, et l'on peut même dire les cruautés infligées à son pays.

Plus rien désormais qui ait rapport à la politique : écuyer Jean Robinaud et son fils y semblent complétement étrangers. Faudrait-il partir de là pour voir en eux des hommes que leur peu de capacité ou leur indolence éloignait de la vie publique? — A s'en tenir simplement à leur journal, à ce qu'il nous révèle de leurs études et de leurs connaissances personnelles, cette conclusion serait très-fausse.

Nous savons tous qu'au XVIIe siècle, si grand en toutes choses, les études n'étaient pas bornées, comme aujourd'hui, à ce cours, aussi vaste que rapide, qui se termine, pour la plupart, au baccalauréat. Alors on étudiait longtemps, toute sa vie même, et nous avons droit d'être surpris, effrayés, de la profondeur des investigations des savants et des moralistes de cette époque, eux qui n'avaient pas, comme nous, et en aussi grand nombre, les travaux de leurs devanciers pour appui. Regardez les écrivains de ce siècle : ils semblent tous formés à une régularité, une précision qui nous désespère aujourd'hui. L'éducation devait être forte, l'imagination y avait sans doute peu de place ; on habituait l'enfant, sans charger sa mémoire, à se rendre compte de tout ce qu'il apprenait ; l'idée n'était point alors sacrifiée à une forme vaine et fantasque, et la phrase la rendait avec cette simplicité grande et vigoureuse qui,

même dans les moindres écrivains, constitue le caractère de cette époque.

Écuyer Jean Robinaud avait reçu cette éducation sans doute, et il la fit goûter à son fils. Nous sommes loin déjà de ce moyen âge où le haut baron, fier de sa vaillance et de son épée, se glorifiait, dit-on, de ne savoir lire. L'auteur de notre journal a fait ce qu'on appelait alors de bonnes *humanités :* il possède une connaissance de la sainte Écriture qui ferait honneur aujourd'hui à plus d'un prédicateur, et il en sait user à propos. Les événements qu'il raconte, les incidents de la vie domestique, sont caractérisés par une sentence pieuse, qui atteste la foi du gentilhomme breton et le sentiment élevé qu'il a des choses de la vie. Son mariage lui rappelle ce précepte : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram ;* la mort de son père, celle de ses enfants, de ses proches, ces touchantes pensées : *Deus adsit. Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Justorum animæ in manu Dei sunt, non tanget eas malignus. Beati mortui qui in Domino moriuntur.* De M. du Plessix-Bardoul, qui lui avait fait du tort, il ne sait que dire : *Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus ;* et d'un autre, dont il raconte en deux mots la vie dissipée : *Vox quidem Jacob, est autem manus Esaü.*

Il analyse les livres dont il fait sa lecture, et l'on peut s'en faire une idée fort exacte par ce qu'il en dit. Ainsi donne-t-il un résumé succinct des ouvrages sur *la Perfection et l'Oraison* du capucin anglais le P. Benoît de Caufeld ; il prend note des sermons du chanoine Hippolyte Caracciolo, traduits par Coëffeteau, prédicateur du roi. La *Somme théologique* du jésuite François Garasse lui est connue, et il écrit dans son journal toute la division de ces ouvrages. Sa bibliothèque, augmentée par son fils, et dont il fait le catalogue, a droit de nous surprendre par le choix judicieux et distingué des auteurs qui la composent. Il connaît les bons, les meilleurs même, ceux d'autrefois comme ceux de son temps ; et la plupart ne seraient point rejetés aujourd'hui d'un homme de goût. J'en cite quelques-uns à titre d'exemple :

La Guide universelle des Pays-Bas, par le P. Boussingault ;

Les Méditations historiques de Camérarius;

Les Lettres provinciales de Pascal ;

La Méthode des histoyres, par Bodin ;

Les ouvrages de la Mothe Levayer ;

Ozorius, *De l'Hystoire du Portugal ;*

Gomaza, *De l'Hystoire des Indes ;*

Le Journal des Sçavans ;

Dictionnaire poétique et hystorique ;

Saint Thomas annoté, par le dominicain Gonet;

L'Hystoire des Croisades, de l'Arianisme, des Iconoclastes, du Schisme d'Occident, par le P. Maimbourg ;

Les Intérêts et les Maximes des Princes ;

Le Mercure Hollandais, en cinq vol. ;

Le Mercure François;

Nouveaux Éléments de Géométrie ;

La Suite de l'Hystoire Romaine depuis Constantin ;

Justin, — Tacite, — César, — Térence, — Claudian, — Vitruve ;

Les Propositions de Jean Cousin *sur la Peinture;*

Annales de Grotius ;

Davila, *Des Guerres civiles de France* ;

L'Hystoire Sainte, avec l'explicalion des points controversés de la Religion, par le P. Gautruche.

Œuvres morales de Godeau, évêque de Vence;

Les Négociations de Nimègue, par Saint-Didier ; *de Suède*, par Chanut ;

Bossuet, — Moréri, — Boileau, — Bourdaloue, — Fléchier ;

Hystoire de la Régale ;

Vie de Gustave-Adolphe, — du roi Jacques d'Angleterre, — du P. Joseph ;

Le Bail, *De triplici examine ordinandorum confessariorum et pœnitentium.*

J'omets un certain nombre de livres de piété, qui ne m'ont pas paru empreints de l'esprit de Port-Royal.

On voit que la variété ne manque pas dans le choix de ces ou-

vrages, et qu'elle prouve en même temps l'étendue des connaissances et le bon goût de ces deux gentilshommes bretons. J'ai retrouvé bon nombre de ces livres dans la bibliothèque de la Molière, quoique les *Cent-Sous* de Bain, comme on les appelait alors, en aient brûlé une partie pendant la Révolution. La plupart ont des notes marginales ou écrites sur des bandes laissées entre les feuillets, qui témoignent du soin que les deux Robinaud apportaient à leurs lectures.

Après cela, je ne trouve plus que des remarques sur la température et sur les récoltes de diverses années. Les événements qui regardent la vie intime de ces deux gentilshommes nous intéresseraient peu ; c'est la mort et la naissance des vieux parents et des enfants, racontées avec calme et simplicité, la perte des amis, d'un vieux recteur de Saint-Senoux, messire Jean Le Viel, sans doute commensal et confident du château, car c'est le seul que le journal mentionne ; c'est quelque tracasserie suscitée par un voisin incommode, et supportée, comme tout le reste, avec la philosophie du Breton et du chrétien. Mais nulle part, pas plus que pour les choses publiques, il n'y a de réflexions capables de nous faire connaître les sentiments qui, dans ces diverses situations, ont dû agiter ces deux hommes. A en juger par leur style, par ce qui reste d'eux dans les peintures qui les représentent, ce devaient être des caractères froids, sérieux, bien trempés, bretons enfin.

Quant aux remarques sur les saisons, je transcris ici seulement ce qui a rapport aux années 1709 et 1717 ; les autres ressemblent toutes à peu près à ce que nous voyons aujourd'hui :

« L'hyver commença le 6 janvier (1709) avec un vent si brûlant » pendant trois semaines, que les jasmins, romarins, lauriers, » abricotiers et noyers périrent ; tous les boutons des poiriers et » pommiers brûlèrent, partie des châteigners moururent en may, » après avoir poussé. Tous les blés gelèrent : le bled valait 28 et » 29 livres à la récolte. Malgré la rigueur du froid, la pescherie ne » gela point comme en 1684. La glace étoit épaisse d'une brasse » sur le Rhin et sur le Danube. Il faut attribuer au vent brûlant la » ruine des arbres, et la pluye a continué depuis la fin de janvier

» jusqu'à deux ou trois jours avant la Madeleine (22 juillet). Il » gelait encore deux jours auparavant. Les vignes ont péri ; il n'y » avoit pas une pannerée de raisin dans celle de la Mollière ; partie » des ceps de vigne sont morts, le reste a repoussé au pied. La » famine a été épouvantable et sera encore plus grande l'année » prochaine. La plus part des païsans n'ont vécu que d'avoine, dont » ils faisaient des *noces,* du gruau, de la galette, etc.

» On couppa du bled un peu après la Madeleine, et on mettait la » paille au four pour battre le bled. Les païsans, même les plus » riches, ont vendu leurs bestiaux et leurs meubles pour subsister. » Il venait tous les jours cinquante à soixante pauvres, qui estoient » tous nuds et nuds-pieds. Je ne crois pas que, depuis le règne du » roy Robert, que les hommes se mangèrent les uns les autres, on » ayt veu une plus grande misère. Malgré tout cela, notre bon roy » (remarquez l'à-propos de cette épithète) a augmenté les imposi- » tions et les taxes.

» L'hyver de 1710 n'a pas esté extraordinairement froid ni plu- » vieux. Le printemps a esté humide et froid. Le 2 juin, il tomba » une gresle épouvantable, qui ruina tout le pays jusqu'à Guignen : » tous les bleds compris dans cet espace ont été ruinés sans qu'il » en soit demeuré un grain, la gresle ayant deux pouces en quarré. » On faucha les pailles et on en brûla pour ressemer du bled noir. » On n'avait jamais vu une pareille désolation : les arbres fruic- » tiers et les chesnes mêmes furent désolés. Il a faict des gelées » continuelles en may, juin et juillet ; les vignes sont toutes gelées. » Il a faict des tonnerres en novembre et décembre, huit ou dix » jours avant Noël avec des pluyes continuelles. »

Les autres remarques consignées dans le journal, au sujet des saisons, constatent toutes des années plutôt mauvaises que bonnes, des pluies excessives ou des sécheresses désolantes. Puis j'y trouve diverses recettes médicales, et enfin un certain nombre de notes pour signaler les centenaires, par exemple : l'évêque de Viviers, mort en 1698, à près de 120 ans, et cette autre mention assez curieuse d'un « François Lébaupin, apotiquaire de Châteaubriand, qui a vécu » 107 ans. Il se maria à 50 ans et eut seize enfants ; se remaria à

» 80 ans et eut seize autres enfants, plus deux jumeaux à 103 ans. » — Comme il faut bien trouver la raison d'une vie si longue, jointe à une santé si vigoureuse, l'auteur du journal en rapporte le mérite à un prétendu élixir des plus merveilleux, découvert par Lébaupin au cours de ses manipulations pharmaceutiques. Quel malheur que ce savant apothicaire ait tenu son élixir secret et emporté la recette avec lui ! — A moins pourtant qu'il n'en eût fait part à certain matelot de Taillebourg en Saintonge, mentionné aussi dans notre journal sous la date de 1711, et « qui, nous dit Robinaud, est mort » âgé de cent douze ans. Sa femme, qui èst vivante, en a cent neuf. » Ils ont vécu ensemble pendant quatre-vingt-huit ans et dix mois : » ce qui n'a peut-être pas d'exemple en Europe. » — Nous le croyons aisément.

Enfin, la dernière page du journal est signalée par cette appréciation politique, à propos des moulins de la Molière, à la construction desquels messire Jean Robinaud avait donné tous ses soins : « Comme il n'y a rien de fixe dans un règne comme celui-cy, » j'ai tiré peu de revenu de cette entreprise si magnifique, ne se » faisant plus aucun commerce à Rennes. » — Puis sentant approcher sans doute la fin de sa vie avec celle des longs travaux qu'il avait entrepris pour l'amélioration de ses terres et l'embellissement de la Molière, il laisse échapper de sa plume cette pensée de Salomon, qui lui faisait si bien comprendre toutes les vanités de la vie : *Cumque me convertissem ad omnia opera quæ fecerant manus meæ et ad labores in quibus desudaveram, vidi in omnibus afflictionem.* (Eccli.)

Ici s'arrêtent les notes. Messire écuyer Jean Robinaud, sieur de la Molière, de la Haye de Mordelles, de la Richardière et de la Fonchaix, mourut peu de temps après. Sa femme l'avait précédé dans la tombe. Outre les portraits de famille, il reste de cette maison deux magnifiques bahuts en ébène, à incrustations d'écaille et d'ivoire : l'un d'eux surtout est remarquable par ses panneaux intérieurs, sur lesquels toute la Fable est représentée ; des fauteuils à bras recourbés du temps de Louis XIII, et d'autres de la belle époque de Louis XIV, dont je n'ai vu d'analogues qu'au château de

Goulaine, près Nantes. Il y a encore deux fort bons tableaux, richement encadrés, et représentant en pied le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, et sa femme de la maison de Noailles. Au cimetière qui entoure l'humble église de Saint-Senoux, paroisse de la Molière, reste encore debout une croix de deux pieds de haut à peine ; on y lit ces mots : *Pryez Diev povr lvy*. Au-dessous est une pierre de schiste bleu, comme la croix, à demi-cachée sous la terre et la mousse. Je l'en ai débarrassée, et j'ai pu lire le nom de Robinaud. La Révolution est venue gratter les titres inscrits sur cette tombe pourtant si modeste ; elle a respecté, je ne sais pourquoi, le seul qui fût vraiment hors de ses atteintes, le seul aussi auquel, d'après leur journal, les deux gentilshommes bretons semblaient surtout tenir : « .... *mort*.... *chrestien*.... »

Jean Robinaud laissait un fils qui épousa demoiselle Eugénie Le Bastard de Villeneuve. Mort sans postérité, il laissa la terre de la Molière à sa sœur Agnès, qui, ayant épousé N... Ferron du Chêne, près Dinan, le vendit en 1718, à escuyer Jacques Desclos, qui prit le surnom de la Fonchaix. Les auteurs du journal croyaient travailler plus longtemps pour leur race. En 1775 restaient de ce Jacques Desclos trois fils et trois filles. L'aîné, seigneur de la Molière, mourut dans l'émigration. C'était son père qui avait bâti et terminé, en 1728, le château actuel, à peu près comme il est aujourd'hui. En quittant la France, il laissait sa fille Emilie sous la garde d'un serviteur dévoué ; elle passa à la Molière tout le temps de la Révolution au milieu des craintes continuelles qu'excitaient les incursions des gens de Bain, les *Cent-sous* dont j'ai parlé déjà, qui venaient y brûler les papiers en vidant les tonneaux. Cette jeune fille épousa, en 1802, Guy-Victor-Uniac Huchet de Quenetain, père du possesseur actuel.

L'ABBÉ A. GUILLOT.

UN HÉBRAISANT BRETON.

—

Chacun connaît le zèle si louable que déploie le savant conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, pour rechercher et collectionner tous les travaux imprimés ou manuscrits qui ont pour auteurs des Bretons. Cette collection, déjà considérable, et qui s'accroît chaque jour, formera certainement, bientôt, la partie vraiment originale de notre Bibliothèque, sinon la plus intéressante.

Il y a quelques mois, un heureux hasard fit tomber entre les mains de M. Péhant de volumineux manuscrits sur la philologie sacrée. Ces manuscrits, qui paraissaient remonter au commencement du siècle, étaient, pour la plupart, dans un parfait état de conservation ; mais le désordre qui régnait dans leur classement témoignait assez des vicissitudes par lesquelles ils avaient dû passer. Il était aisé, cependant, de voir qu'ils formaient un ouvrage conçu d'après un plan d'ensemble, et le désir de nous rendre compte de l'importance scientifique de ce travail et d'en connaître l'auteur, nous en fit entreprendre le dépouillement.

Notre peine ne fut pas perdue. Une brochure, adressée à M. Besnard, prêtre à Josselin, et couverte de caractères hébraïques, nous apprit bientôt où nous devions nous adresser pour avoir de plus amples renseignements. Écrire à Josselin, à notre collaborateur M. A. de Bréhier, dont le lecteur a pu apprécier dans ces pages la science historique, telle était la voie, aussi simple que sûre, qui

s'offrait à nous pour arriver au but de nos recherches; et ce fut avec la plus parfaite obligeance que M. de Bréhier, s'associant à notre idée de rendre hommage à la mémoire du trop modeste travailleur, nous fournit l'intéressante biographie qu'on va lire.

L'abbé François-Marie Besnard, auteur des manuscrits en question, naquit le 26 février 1758, d'une honnête famille de laboureurs, qui exploitait alors la métairie de la Villeplançon, dans la commune de la Croix-Helléan (Morbihan). Réduite à l'état de simple ferme, cette maison appartenait, au XIIe siècle, à un seigneur nommé Plançon, qui figure dans un acte de donation en faveur des moines de Marmoutiers, du prieuré de Saint-Martin de Josselin.

Dès sa plus tendre enfance, le jeune Besnard annonça des dispositions pour l'étude. Sa vocation et ses goûts s'accordaient d'ailleurs parfaitement avec sa constitution frêle et délicate, qui le rendait impropre au rude labeur des champs. Ce goût prononcé pour la science dégénéra plus tard en une passion exclusive, qui le détourna pendant toute sa vie de l'exercice des fonctions du ministère dans une paroisse.

A peine ordonné prêtre, il accepta le modeste emploi de précepteur et d'aumônier au château de la Riaye, dans la famille du Plessix de Grénédan. Il y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution, lorsqu'au nom de la liberté et de la tolérance religieuse, (tolérance sans limite, à la vérité, pour toutes les erreurs et toutes les folies), il fut défendu aux seuls catholiques d'adorer Dieu suivant leurs croyances. Il est digne de remarque, en effet, — et cela est vrai pour tous les siècles et pour toutes les histoires, — que les chaînes ne sont jamais plus lourdes qu'alors que le nom de la liberté se lit en gros caractères dans les lois et les constitutions, et qu'il résonne bien haut dans toutes les bouches.

Forcé de quitter ses élèves, l'abbé Besnard jugea qu'il pouvait rendre plus de services à ses compatriotes et à la religion en demeurant dans le pays, qu'en s'exilant sur la terre étrangère. Il resta donc longtemps caché à la métairie de la Villeroncelin et dans les bois du château de Penhouët, dont elle dépend; mais la persécution devenant plus ardente, l'honnête fermier qui l'avait recueilli

obtint d'un de ses parents, alors membre de la municipalité de Josselin, les moyens de faire entrer le fugitif dans l'intérieur de la ville, où il trouva un refuge chez M. Rougeard de Coessou. Cette retraite forcée fut loin d'être oisive et surtout inutile à la population chrétienne de Josselin. La nuit, le courageux prêtre visitait les malades, baptisait les enfants et célébrait la sainte messe; le jour, il payait la dangereuse hospitalité qu'on lui accordait en enseignant les belles-lettres au fils de la maison et à un autre jeune homme qui, dans la suite, est parvenu aux plus hautes fonctions de l'ordre rigoureux qu'il avait embrassé. Nous voulons parler du révérendissime Père Joseph-Marie Hercelin, mort, il y a peu d'années, supérieur général de toutes les Trappes de France.[1]

Lorsqu'enfin on parla moins de liberté et qu'il fut permis de rouvrir les églises, M. Besnard refusa une cure, voulant se consacrer entièrement à l'étude de l'Écriture Sainte et continuer les travaux commencés dans l'ombre de sa cachette. Le défaut de fortune le contraignit cependant d'accepter la charge d'aumônier des forges de la Nouée, tout en continuant d'habiter avec la famille Rougeard, près de laquelle il est demeuré jusque vers l'année 1835, époque où cette famille quitta la ville de Josselin. Alors le pieux savant, retiré dans une modeste chambre, se plongea plus exclusivement encore dans ses études favorites. Il ne voyait personne et ne fré-

[1] Cf. *Les Trappistes, ou l'Ordre de Cîteaux au XIXe siècle, par C. Gaillardin, Paris,* 1844. On doit à dom Joseph-Marie la restauration de l'abbaye de la Trappe, qui avait été supprimée, ainsi que tous les couvents de Trappistes, par Napoléon Ier (décret du 28 juillet 1811). Il contribua puissamment au rétablissement de cet Ordre en France, et ce fut même lui qui y mit la dernière main. Lorsque l'abbé Hercelin entra à la Trappe en 1817, il était alors professeur au séminaire de Vannes. « L'étude profonde de la théologie, » dit son historien (*Les Trappistes,* t. II, p. 454) « et une connaissance remarquable de l'Ecriture ne lui avaient point ôté le souvenir de fortes études classiques qui se retrouvait dans la facilité de sa parole et la pureté de sa diction. » Or, cette profonde connaissance des saintes Ecritures, nous savons de bonne source que le jeune Hercelin l'avait puisée dans les leçons de l'abbé Besnard, qui poussa fort loin les études de son élève et lui fit même commencer, sous sa direction, les études théologiques. C'est donc à l'abbé Besnard qu'appartient l'honneur d'avoir formé cet homme éminent, fils d'un simple laboureur de la commune de Saint-Congard (Morbihan), dont nous ne pouvons nous lasser d'admirer, dans l'ouvrage cité, la grande et noble figure.

quentait que ses livres. Les infirmités, suite inséparable de la vieillesse, l'obligèrent bientôt à renoncer au voyage hebdomadaire des forges ; puis, désireux de se procurer les soins que nécessitait son âge avancé, il prit un appartement, ainsi que sa pension, chez Mme Le Galles, où il mourut, le 20 juin 1847, âgé de plus de quatre-vingt-neuf ans.

« Si pour les temps plus reculés, » nous dit M. de Bréhier, dont nous tenons tous ces détails, « je me suis vu forcé d'aller aux informations, il n'en est plus ainsi à partir de 1830, et je n'ai besoin que d'évoquer mes souvenirs. Il me semble voir encore ce petit vieillard, à la taille voûtée, aux cheveux rares et argentés, recouverts d'un chapeau haut et un peu conique en feutre grossier, rougi par un long service ; vêtu d'une soutane courte et étroite, d'une couleur indéterminée ; enveloppé, toute l'année, d'un manteau très-court, dont le collet droit et roide laissait à peine voir un nez proéminent et un peu recourbé, une bouche légèrement rentrée, encadrée de lèvres minces, et des yeux petits, mais intelligents. Malgré l'irrégularité des traits, cette figure exprimait tant de calme, tant de bienveillance, qu'elle inspirait le respect. Toute la vie du bon abbé était réglée avec une précision astronomique, et l'on pouvait être certain de le voir, à huit heures sonnantes, se rendre à l'église, dont il revenait à neuf heures. »

S'il faut en croire quelques personnes, la passion de l'étude n'aurait pas été la seule cause qui empêcha l'abbé Besnard d'accepter aucune charge d'âmes ; mais, appartenant à cette école ultra-gallicane dont la morale sévère a donné lieu à ses adversaires de l'accuser de tendances jansénistes, il ne voulut jamais se charger de la direction des consciences.

Pendant les rares visites qu'il faisait ou qu'il recevait, il se montrait gai et d'une grande politesse. M. de Bréhier doit à quelques-unes de ces visites la connaissance de la chambre qu'habitait notre savant. Qu'on se figure une vaste pièce, sans plafond ni tentures, — à moins qu'on ne veuille accorder ce nom à quelques lambeaux de papier humide et décoloré ; — pas d'autres meubles qu'un lit des plus simples ; quelques tables grossières et des chaises non moins

rustiques ; une cheminée dont le seul rôle était, en hiver, de maintenir la température de la chambre au niveau de celle de la rue. C'est que toutes les ressources du bon vieillard étaient absorbées par l'acquisition des livres qui garnissaient les rayons disposés le long des murailles, dont ils cachaient seuls la froide nudité. Le plus grand nombre, ne pouvant y trouver place, jonchaient le parquet, couvraient les tables, les chaises, et envahissaient le lit lui-même. Ici, une *Vulgate,* recouverte d'une précieuse reliure en peau de truie imprimée, gît auprès d'un rouleau de cuir et de divers instruments de cordonnerie ; plus loin, de charmants *Elzévirs* et plusieurs beaux volumes de la *Bible polyglotte* supportent une écuelle ébréchée et des lambeaux de draps destinés au raccommodage d'une soutane, le docte abbé employant ses courts loisirs à confectionner sa chaussure et à rapiécer ses vêtements.

Ne pouvant résister à l'atmosphère glacée de cette pièce vaste et mal close, l'habitant de cette chartreuse avait imaginé de se faire construire une caisse en menuiserie, vitrée par devant, à peine assez large pour contenir un fauteuil de paille et une tablette sur laquelle il écrivait. Pour parvenir jusqu'à ce sanctuaire de l'étude, le visiteur embarrassé devait enjamber plusieurs piles de *Commentaires* grecs, syriaques et latins, respectables in-folio qui n'étaient eux-mêmes que les ouvrages avancés d'une triple muraille d'autres volumes, non moins formidables par leur taille et leur contenu, rangés à la portée de la main du savant.

Cette riche bibliothèque, lentement amassée au prix de tant de sacrifices, a sans doute été dispersée et vendue après la mort du bon abbé. Quant à ses manuscrits, et c'est là le plus important, ils sont aujourd'hui déposés à la Bibliothèque publique de Nantes, et répartis, d'après un premier classement, en vingt-cinq fascicules, formant ensemble plus de quatorze mille pages, numérotés comme suit :

Nos 1-16. Texte hébreux des saintes Écritures, avec notes philologiques et grammaticales.

17-19. Études lexicologiques.

20. Etudes grammaticales (langues hébraïque et chaldaïque).
21. — — (langues grecque, arabe et syriaque).
22. — sur les particules hébraïques et chaldaïques.
23 — sur divers passages des saintes Écritures. Traductions, observations et recherches diverses. Concordances ; parallélismes.
24. Brouillons ; feuilles volantes ; débris.
25. Travaux laissés en préparation.

Quant à la valeur scientifique réelle de ces immenses travaux, j'avoue n'avoir pas compris le plan d'ensemble de l'auteur ; mais il n'en faut accuser que mon incompétence, et je désire vivement qu'un juge plus éclairé les vienne parcourir. Toujours est-il que ces manuscrits représentent aux érudits qui voudront les consulter soixante années au moins du travail assidu d'un homme intelligent qui a fait de l'étude des textes sacrés son occupation unique. Il me paraît bien difficile de croire qu'il n'y ait pas là quelque chose à glaner pour ceux qui, de nos jours, se livrent aux mêmes études. Les hébraïsants, grâce aux soins du vénérable supérieur du Grand-Séminaire de Nantes, deviennent de jour en jour moins rares, au moins dans notre diocèse ; puissent les travaux du modeste prêtre de Josselin, tout en nous rappelant sa mémoire, leur être de quelque secours.

LÉON BUREAU.

POÉSIE.

A Monsieur le Directeur de la Revue de Bretagne et de Vendée.

Saint-Uhel, 25 février 1867.

MON CHER DIRECTEUR,

Débuter à cinquante ans dans le métier de rimeur, publier des vers pour la première fois, à l'âge où l'on quitte plutôt la poésie pour la prose et finir par où les autres commencent, c'est peut-être me donner un ridicule aux yeux du public. Laissez-moi donc lui dire, à titre d'excuse, que les stances sur La Moricière ne sont pas, en réalité, mon début poétique, que j'ai fait beaucoup de vers dans ma vie, et que, si je les ai presque tous gardés en portefeuille ou déchirés, c'est que généralement ils ne m'ont point paru mériter les honneurs de la publicité.

Peut-être, cette fois encore, eût-il été plus sage de ne rimer que pour moi seul et pour quelques amis intimes; mais, vous le savez mieux que personne, il a été fait à ma discrétion une douce violence, et si elle se trouve en défaut, je ne suis ni le seul, ni le premier coupable.

Tout à vous de cœur,

Vincent DE KERDREL.

Nous nous sommes fait un devoir de publier la lettre ci-dessus pour satisfaire au désir de notre excellent ami et collaborateur, M. de Kerdrel; mais nous ne pouvons, quoi qu'il en pense, nous empêcher de la trouver presque superflue.

En lisant la pièce suivante, nul — nous le croyons — n'eût été tenté d'y voir le coup d'essai d'un novice; et si l'on regarde au sujet, on comprend assez qu'en le choisissant, en burinant d'un trait énergique la grande figure d'un héros si essentiellement français, chrétien, libéral, M. de Kerdrel n'a fait que suivre et confirmer une fois de plus la ligne ferme et courageuse à laquelle il a voué toute sa carrière.

Il nous reste à le remercier d'avoir bien voulu se rendre à nos instances et donner à notre *Revue* la primeur de ces beaux vers, auxquels l'exécution, tout récemment commencée, du monument de La Moricière, prête encore le mérite de l'à-propos.

Pourquoi faut-il que le conseil de la *prudence* nous force de supprimer, dans la cinquième strophe, un vers où le poète a peint d'une touche vigoureuse le coup étrange qui jeta, il y a quinze ans, le héros breton hors des frontières de cette France, dont il était dès lors l'une des gloires les plus éclatantes et les plus pures? — Prudence excessive, dira-t-on peut-être, surtout quand on nous annonce..... — Pas un mot de plus, cher lecteur, je ne sais pas ce qu'on nous annonce, je sais seulement que la presse fera bien encore, pendant quelque temps, de parodier Racine et de répéter :

Je crains *tout*, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte!

Le Directeur de la REVUE,

A. DE LA BORDERIE.

LA MORICIÈRE.

STANCES.

I.

Il a vingt ans à peine et les vieux généraux
Admirent son coup d'œil, l'appellent un héros.
Encore un peu de temps et parmi nos phalanges
Son nom en dira plus que toutes les louanges,
Il aura je ne sais quel prestige vainqueur,
Les zouaves, au feu, l'acclameront en chœur,
Un cri dominera la fanfare guerrière :
« La Moricière! »

II.

Médéah, Mouzaïa, lieux d'un terrible accès,
Sont témoins tour à tour de ses hardis succès.
Il campe sur l'Atlas, il ouvre Constantine,
Et, s'il faut châtier quelque tribu mutine,
Qui franchira ces pics dont l'abord fait frémir ?
Qui saisira d'un bond l'insaisissable Emir
Et rendra nos soldats au toit de leur chaumière ?
La Moricière.

III.

Plus tard, qui sauvera l'ordre et la liberté
Sur le pavé sanglant de Paris révolté ?
Quel sera, pour combattre un peuple qu'on égare,
Le chef assez français pour n'être pas barbare ?
Qui peut nous ramener, glorieux, triomphants,
Nos jeunes bataillons, des conscrits, des enfants,
Et finir en trois jours la lutte meurtrière ?
La Moricière.

IV.

Quand la paix au guerrier a donné le repos,
C'est son droit de dormir à l'ombre des drapeaux.
Mais du héros breton la nature énergique
Voulut d'autres combats après ceux de l'Afrique.
Quel est cet orateur, à l'œil vif, au front haut,
Qui monte à la tribune aussi prompt qu'à l'assaut,
Dont la voix, vrai clairon, retentit libre et fière ?
La Moricière.

V.

A le voir si brillant sur des terrains divers,
Ne l'aurait-on pas dit à l'abri des revers ?
La fortune pourtant avait juré sa chute.
Du moins tombera-t-il au milieu de la lutte
Et l'épée à la main ? Non, il ne pourra pas
Affronter, cette fois, un glorieux trépas .....
. . . . . .
La Moricière ! !

VI.

Pour longtemps à la France il lui faut dire adieu ;
Mais s'il perd sa patrie, il retrouve son Dieu,
Ce Dieu qu'on aime enfant, que plus tard on délaisse,
Mais pour lui revenir si la route vous blesse.
C'est si triste l'exil ! Le guerrier, l'orateur,
A besoin d'y chercher le vrai consolateur,
Et le ciel, dans la joie, a reçu ta prière,
La Moricière.

VII.

Qu'importe désormais cet assaut répété,
Que te va, nuit et jour, livrer l'adversité !
La foi revêt ton cœur d'une armure invincible ;
Il saura défier le coup le plus sensible.
Et cependant pour lui quels douloureux instants !
De l'Alma, d'Inkermann voici les combattants,
Mais je n'aperçois pas sous leur noble bannière
La Moricière.

VIII.

Qui rendra donc l'épée à sa vaillante main ?
Oh ! qui la lui rendra? .. Le Pontife romain.
Menacé de nouveau dans la Ville éternelle
Par des fils, les bénis de sa main paternelle,
Il a des défenseurs, mais il faut devant eux
Un chef dont le nom seul puisse enfanter des preux.
Qui fera ce rempart au trône de saint Pierre ?
La Moricière.

IX.

Mais il sera vaincu, sa gloire en souffrira,
Plus d'un, qui l'admirait, demain le raillera !
Peut-être aurait-il pu bientôt servir la France?
Il est vrai, mais plus haut il place l'espérance;
Et les rires moqueurs, les paroles de fiel
Ne sauraient l'effleurer, car il cherche le ciel.
Oui, pour toi maintenant tout le reste est poussière,
La Moricière.

X.

O Castelfidardo ! de nobles jeunes gens
Sont surpris, égorgés contre tout droit des gens.
Bientôt à rendre Ancône il fallut se résoudre,
Après avoir brûlé son dernier grain de poudre.
Le brave fut vaincu, comme on l'avait prédit;
Mais loin de s'éclipser, sa gloire resplendit ;
Elle a comme entouré de céleste lumière
La Moricière.

XI.

Dieu n'a jamais donné cet éclat qu'aux élus :
Le héros est complet, il ne combattra plus.
Un soir, des Livres saints méditant une page,
Il pensait à la mort, mais sans triste présage ;
Soudain elle apparaît, il la reconnaît bien,
Il prend un crucifix, cette arme du chrétien,
Puis s'agenouille... ainsi termine sa carrière
La Moricière.

XII.

Après avoir été cent fois victorieux,
Tu fus, dans la défaite, encor plus glorieux ;
On t'avait vu toujours sublime en la bataille ;
Des sots et des méchants tu bravas la mitraille ;
Acclamé, méconnu, tu fus fort, tu fus grand ;
Jamais pourtant, jamais tu ne le fus autant
Qu'au suprême combat de ton heure dernière,
La Moricière.

XIII.

Nos fils au premier rang ne pourront plus te voir,
O toi qui leur traças le sentier du devoir ;
Et pour que l'avenir y demeure fidèle,
Il faut qu'un monument t'honore et te rappelle.
A l'œuvre donc, sculpteurs ! Mais quelle inscription
Parlera de sa gloire à toute nation ?
Pour moi, je n'écrirais qu'un seul mot sur la pierre :
« LA MORICIÈRE ! »

Vincent AUDREN DE KERDREL.

POÉSIE BRETONNE.

L'ÉTÉ EN BRETAGNE.

A M. VANNIER, RECTEUR ET BARDE DE SAINT-HENVEL*.

La voûte des cieux est sans nuages et belle comme la soie bleue; le soleil, semblable à un grand roi, y poursuit sa marche grave et lente pour caresser de ses rayons les fruits que rapporte la terre, et en hâter la maturité pour les besoins de l'homme.

ANN HANV.

D'ANN AOTROU VANNIER, PERSOUN HA BARZ ZAND-HENVEL.

Bolz ann env zo digoumoul ha kaer evel zeiz glaz,
Ann heol a weleur enn-hi, evel eur roue braz,
O kerzout, goreg ha drand, da ober gweladen
D'ar frouez a daol ann douar, d'ho darevi d'ann den.

* Je compte publier un jour, dans la *Revue*, la légende bretonne de ce saint.

Par la vertu de l'œil vivifiant de cet astre, les épis, dans les champs, prennent une teinte dorée, et, chargés qu'ils sont du poids de leurs grains, baissent tous la tête, tandis que la sauterelle et le grillon, perchés dans le gazon des contre-fossés, chantent, dans un délicieux silence, leur chanson courte et monotone.

Dans les hautes régions de l'air, on entend le trône[1], qui, sans jamais se laisser voir, chante ses louanges en l'honneur de Dieu; le papillon voltige devant la poursuite de l'hirondelle, et les merles flûtent, à l'envi, au sommet des plus hauts arbres.

La perdrix perce le fossé pour se saupoudrer de terre; le cerf, altéré, s'empresse d'aller boire au courant du ruisseau limpide, pendant que le lièvre et le lapin broutent le trèfle, et qu'on entend les gousses des ajoncs crépiter au haut des haies.

Sur le versant de la colline, les brebis se couchent à l'ombre, vaincues par la chaleur et ne pouvant brouter une seule pousse d'ajoncs; les linges, récemment lavés, mis au soleil dans la vaste lande, brillent comme la neige dans le lointain de l'horizon bleu.

Gand he lagad buezeg ann toc'hed, er parkou,
Vel ann aour a zo melen hag a bleg ho fennou;
Gwintet war geod ar c'hrimen, ar c'hril hag al lamper,
Enn eur sioulded dudiuz, a gan ho zounik verr.

Ann troun a gleveur huel, heb he welout morse,
O kana meuleudiou enn enor da Zoue;
Ar valafen a darnij araog ar gwennili,
Ha war ar gwez huela e kan ar vouilc'hi.

Ar c'hlujar a doull ar c'harz hag en em zouara;
Ar c'haro az a founnuz d'ann dour-red da eva;
Ar c'had hag ar c'houlin besk war ar melchoun a beur,
O stlaka war ar c'hirsier ann had-lann a gleveur.

War grab ar roz ann denved, enn disheol gourvezet,
Gounezet gand ann tomder peuri lann n'hellont ket;
Ar c'houezou o sec'ha, gwenn-kan el lannek vraz,
Evel ann erc'h a lugern du-hond enn dro-heol c'hlaz.

[1] On donne ce nom à un bourdonnement semblable à celui d'un essaim d'abeilles, qu'on entend dans l'air et sur une vaste étendue, pendant les grandes chaleurs de l'été, mais toujours invisible, introuvable, et ainsi nommé parce qu'il semble venir du ciel.

Les faucheurs, dans les prés, coupent le foin en sillons, et tirent souvent de son étui leur pierre à aiguiser; le bruit de cette pierre grinçant sur l'acier court d'écho en écho, et l'œil perçant du maître est bien joyeux en l'entendant.

Après eux viennent garçons et filles, munis chacun d'un râteau et d'une fourche en bois; ils retournent le foin dans la prairie; les cœurs sont réjouis et les corps souples; pour ce qui est de la réjouissance, rien ne saurait être comparé à la jeunesse.

Quand le foin est sec et mis en vieillotes, le premier garçon de ferme vient avec un grand chartil, attelé de trois ou quatre chevaux pommelés; le fouet éclate, les grelots bruissent, il arrive au pré et la charretée est faite, propre, haute et de main de maître.

Les petits enfants du village, sous la surveillance d'un valet, attendent, à la ferme, l'arrivée du foin; ils le reçoivent dans les greniers, et l'entassent, avec nombre de petites culbutes, mille et mille éclats de rire; ce qui fait voir qu'on y travaille avec courage et contentement.

Ar falc'herien, er prajou, a ra ervennou foen,
Hag a denn euz he voutek dalc'h-mad ho higolen;
Trouz ar meah war ann diren gand ann ekleo a red,
Ha lagad lemm ann Aotrou a zo zeder meurbed.

Goude, gant peb a rastel, ha gant peb a forc'h koad,
Paotred ha merc'hed az a da drei ar foen d'ar prad;
Ar c'halounou zo laouen, hag ar c'horfou mibin,
N'euz ket vel ar iaouankiz evit beza lirzin.

Hag ar foen seac'h ha bernied, e teu ar mevel braz
Gand eur c'hastel-kar-eost, tri pe bevar marc'h glaz;
Arc'hrizillounou a drouz hag ar skourjez a stlak,
Setu gread ar garg er prad, kempen, huel, distak.

Er vereuri eur mevel hag ar vugaligou,
Da zigemeroud ar foen az a er zolierou;
Gant lampou choug-a-bennik, mil ha mil c'hoarzaden,
E poanier, war ar geod seac'h, kalouneg ha laouen.

Au marché, sur les places publiques, on voit, exposées en vente, des faucilles neuves, par tas, et liées avec des cordons de paille; c'est que froment, avoine et seigle sont mûrs à couper, et les maîtres de maison, s'approchant des marchands, demandent à acheter.

D'aussi bon matin que le soleil et les petits oiseaux, les moissonneurs, tout courbés, se rendent aux champs; aussitôt les tiges et les épis gémissent sous leurs coups; et, tôt après, ils jonchent le sol, comme les cadavres jonchent un champ de bataille.

Le froment et le seigle seront d'abord relevés, liés en gerbes et emmulonnés; après la coupe de l'orge, on ramasse l'avoine, et le tout est entassé tout autour de l'aire pour y attendre la venue du batteur.

Aujourd'hui on ne rencontre plus de fléaux en Bretagne; on ne jouit plus du plaisir que l'on avait au temps de mon enfance, en allant du haut au bas de l'aire, en bras de chemise, pieds nus, frappant le blé, comme autrefois nos pères frappaient leurs ennemis.

War leuriou-kear, er marc'had, e weleur, a verniou,
Filsier nevez, ereet gant kerden plouzennou;
Gwiniz ha kerc'h ha zegal zo daro da drouc'ha,
Ann tieged a dosta hag a c'houlenn prena.

Ker mintin hag ann heol, al labousedigou,
Ar vederien az a kroum a vagad d'ar parkou;
Dindan ann taol ec'h hirvoud ar gorzen, ann toc'hed,
Hag, evel korfou maro, kerkend ind astennet.

Ar gwiniz hag ar zegal a vezo endrammet,
Ereed a foeskennou ha goude grac'hellet;
Pa vezo troc'hed ann heiz, ar c'herc'h a zastumer,
Ha war al leur ez eond da c'hortoz ann dorner.

Na weleur ken a c'houistou, allaz! e Breiz-Izel,
N'en d-euz ken a blijadur evel pa oann bugel,
O vont kreac'h-traoun d'al leuriou, korf-roched, diarc'hen,
O skei evel hon tadou war ho enebourien.

Comme les loups, dans les bois, on entend, nuit et jour, la machine à battre hurler dans les campagnes; maintenant les blés sont bruyamment battus par l'entremise des animaux, et la tâche de l'homme est réduite à secouer la paille.

Écoutez les hourras! ils annoncent quelque part la clôture de la moisson; la maîtresse du logis, assise sur une gerbe (réservée à cet effet), est promenée en triomphe tout autour de l'aire; après la joie qui fait tressaillir les cœurs, une ration d'eau-de-vie, versée à plein verre, ranime les forces du batteur.

Maintenant c'est au vanneur de visiter les aires; la paille est transportée au pailler et les blés vont aux greniers; les champs et les prés sont tondus au ras, et les hommes, en prévision de l'hiver, ont mis leur nourriture en réserve.

Les animaux ont aussi leurs petits greniers, et y déposent leurs provisions avec art, coquetterie et promptitude; le hérisson emmagasine des pommes et l'écureuil des noisettes; la belette et l'hermine font aussi leur moisson.

Noz ha deiz, war ar mezou, e kleveur o iuda,
Vel ar wan-waon er c'hoajou, ann ijinou dorna;
Breman e torn al loened ann ed gant kalz a drouz,
Ann dud n'ho deuz ken labour nemed da heja plouz.

Klevid ar iouc'hadennou, gwastel eunn tu a zo,
Greg ann ti, war eur foesken, d'al leur a ra ann dro;
Goude reuz ann drid-kaloun, eur banne jigoden,
Diskenned a leiz gweren, a zalc'h ann dorner gren.

Setu tro ar wenterez da zont war al leuriou,
Ar plouz az a d'ar blouzeg, ann ed d'ar zolierou;
Ar parkou hag ar prajou a-rez a zo touzet,
Ann dud, a benn ar gouanv, ho boed ho deuz tuet.

Al loened ho deuz ivez ho grinielou bihan
Hag enn-ho e lekeont, kleng ha brao ha buan,
Ann hurusoun avalou, ar wiber kraou-kelvez;
Ar gerel, ann hermini a ra hoc'h eosd ivez.

Quand le soleil darde ses rayons ardents, on rencontre, dans les chemins qu'elles traversent, des multitudes de fourmis allant à la recherche de leurs petites proies; on les voit s'éloigner de leur château fort, par bandes et avec ordre, comme des guerriers marchant au combat.

Écoutez,... c'est un père et une mère qui pépient dans le buisson; leurs petits, faibles encore, leur demandent la becquée,.... mais un chat, qui sait son métier, rôde aux environs, faisant le guet; les ailes battent lugubrement; l'un des petits est pris, il est mort!...

Combien vous êtes heureux, vous, chers enfants chrétiens, d'avoir toujours auprès de vous un père et une mère; ils sauvent de tout danger et votre corps et votre âme, et, si la mort vient vous ravir à leur amour, vous allez aussitôt dans le ciel.

Faisons d'abondantes moissons pour le paradis; c'est là le véritable grenier de réserve pour nous tous, jeunes et vieux; les souris et les rats n'y vont point faire leurs dégâts, car le blé qui s'y trouve durera éternellement.

J.-M. Le Jean.

Pa vez ann heol o tomma e kaveur enn henchou,
Euz ann eil tu d'egile, merrien a c'hrubuillou,
Da vond da glasg ho freizig ez eond a vanden
A-bell oud ho c'hastel-kre gant reiz brezeleurien.

Klevid eunn tad hag eur vamm o tika er voden,
Ho re vihan, dinerz c'hoaz, magadur a c'houlenn,
Eur c'haz, a oar he vicher, a ra d'ezho ann dro...
Ann diouaskel a ziflap... unan a zo maro!

Pegen evuruz oc'h-hu, c houi, bugalez kristen,
Da gaoud eunn tad hag eur vamm bepred enn ho kichen;
A beb droug e tiwallond ho korf hag hoc'h ene,
Ha mar deuid da vervel ez id d'ann env goude.

Dastumomp eostou founnuz da gas d'ar baradoz,
Hou-nez eo ar wir zolier d'ann holl, iaouang ha koz;
Al logod hag ar razed eno n'az eont ket
Rag ann ed a zo eno a zo da bad bepred.

I.-M. ar Iann.

SCÈNES ET TABLEAUX

DE

LA VIE RUSTIQUE EN BRETAGNE

AU XVIe SIÈCLE.*

I.

Une Ferme bretonne.

— « Monsieur, dit Eutrapel à Polygame, il semble que vous ayez » perdu tous vos biens aux dés ; vous êtes aussi mélancolique, » aussi atterré ; *faites grand'chère, corbeau, le roi le veut bien* [1]. » Voilà le soleil qui jà ayant découvert la cîme du tertre de Saint-» Laurent et voltigé sur la chênaie de Bonespoir [2], nous invite » sortir hors et nous essorer [3]. »

* Nous extrayons les morceaux qui suivent des œuvres, aujourd'hui rares, d'un conteur breton du XVIe siècle, Noël du Fail, conseiller au parlement de Bretagne, mort en 1585. Nous publierons prochainement une notice, où nous essaierons de jeter quelque lueur nouvelle sur la vie de cet auteur. Disons simplement ici que, dans la plupart de ses récits, du Fail lui-même figure sous le nom d'*Eutrapel* et se donne pour interlocuteur un de ses voisins ou amis, déguisé sous le surnom de *Polygame*, parce qu'il s'était marié plus d'une fois. — UN VIEUX BOUQUINISTE.

[1] Proverbe populaire, cité par Eutrapel pour engager son ami à secouer sa torpeur et se donner du bon temps.

[2] *Bonespoir*, ancien fief, aujourd'hui village de la commune de Saint-Erblon, canton et arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine). Bonespoir est sur le bord de la petite rivière de la Seiche, au nord-est et à peu de distance de Château-Letard, terre et résidence champêtre de Noël du Fail, c'est-à-dire d'Eutrapel ; ainsi celui-ci va nous peindre les mœurs ordinaires de sa paroisse, et qu'il avait chaque jour sous les yeux.

[3] *Essorer*, prendre son essor.

Polygame, qui jamais ne contrarioit personne, fut content, et ayant à toute peine monté sur sa mule et Eutrapel sur son petit chevalin, prirent chemin tout le long de la prairie, toujours balivernant et riant du meilleur de la ratelle [1]. Au bout, le bonhomme Polygame eut soif, et par une même impression, convenance et sympathie de mœurs, Eutrapel commença enrager de même accident. Il fallut descendre; mais où, à votre avis? Chez un prud'homme rustique et bon vilain [2], qui jamais ne reculoit quant au fait et train de bien boire. Écoutez donc comme le vilain étoit logé.

Étant entrés en la cour, close de beaux églantiers et épines blanches, voyez en une orée [3] un beau fumier amassé; des tects [4] çà et là, bâtis en forme carrée, hauts de trois pieds et quelques poucées. Je laisse un petit appentis joignant l'entrée, sous lequel étoient force charrues, charrettes, essieux, timons et limons, et je viens au principal étage [5], qui en sa circonférence avoit dix-sept pieds en carré et vingt-huit en large et non plus, à raison que le villageois disoit le nid être assez grand pour l'oiseau. La paroi ne fut de jaspe, porphyre, marbre, encore moins *rajasse* [6], tufeau, *quérignan* ou *dingé* [7], ains [8], de belle terre détrempée avec beau foin. Sur la muraille étoient très-bien et beau entravées quatre

[1] Diminutif de *rate*.

[2] *Vilain* a ici partout le sens de campagnard, paysan, villageois, conformément à l'étymologie de *villanus*.

[3] Sur un des côtés de la cour.

[4] *Tects*, étables.

[5] Le principal *étage*, c'est le principal bâtiment de ceux qui composent la ferme, l'habitation du fermier.

[6] Ou *rajace*, pierre blanche, très-dure et très-propre à la sculpture par la netteté de sa coupe. (Voir Duboille, *Manuel lexique des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*; Paris, 1788.)

[7] Le *quérignan* et le *dingé* sont deux granits bretons, dont le second se tirait de la paroisse de Dingé, (canton de Hédé, arrondissement de Rennes, Ille-et-Vilaine), et l'autre, de celle de Languedias, (arrondissement de Dinan, Côtes-du-Nord), près du château de Quérignan ou Quérinan, ancien fief qui fut érigé en vicomté par Henri IV, en 1598. « Le granit exploité à Quérinan est fort estimé en Bretagne (dit » le nouvel éditeur du *Dictionnaire* d'Ogée); il a servi à construire Notre-Dame de » Lamballe, la cathédrale de Saint-Malo, Saint-Sauveur de Dinan, et aussi, dit-on, » la cathédrale de Dol. »

[8] *Ains*, mais.

poutres en quatre mortaises, le tout perpendiculairement et au niveau jointes ; au-dessus, force sablières et chevrons, dont étoit enlevé [1] le beau pignon vers soleil couchant, guinchant [2] un peu sur le midi d'un côté ; de l'autre, regardant sur les prés de la Barmette, avec la lucarne que j'ai cuidé [3] oublier. La couverture fut de paille et joncs entremêlés ; car, disoit le vilain, l'ardoise me coûterait à mener. — Toutefois, le tout étoit si proprement agencé, que Hugues même, excellent couvreur, confessa que de mieux étoit impossible ; et au-dessus du faîte, force marjolaine et herbe au charpentier.

Mais entrons en la maison. Devant, à l'entrée, en lieu d'escalier, étoit le billot de bois plus bas que le seuil de l'huis, afin que sans se malaiser [4], on entrât facilement.

Entré, voyez justement près l'huis une cheville à laquelle pendoient d'ordre colliers, estulles [5], aiguillons, fouets, paronnes [6], brides et semblables équipages du métier, et ce à main gauche ; de l'autre, vous détournant, voyiez, si le vouliez regarder, tant en juste ordre que l'un ne passoit l'autre, faucilles, vouges [7], serpes, fourches, leviers, socs, coûtres, avec un boisseau plein de clous, tenailles, marteaux, cordes, alênes et menues ferrailles, qui toutes servoient à ménage, ainsi que l'affirmoit le villageois. De là en avant trouveriez, si voyez l'avoir affaire, une table de bonne étoffe [8] sans mignarderie, sans ouvrage que plain, sur le bout de laquelle la touaille ou nappe, ce m'est tout un, étoit encore de reste du dîner, comme voulant inviter et semondre l'étranger ou le las se recréer ou solacier [9] avec elle, et ce qu'étoit dedans, c'étoit de bon pain frais et quelque lopin de lard restant du dîner : en

[1] Sur lesquels était *élevé* le beau pignon, etc.

[2] *Tournant* un peu vers le midi.

[3] Que j'ai *pensé* oublier.

[4] Sans *se gêner*.

[5] *Estule*, boule de bois (*Glossaire* de Roquefort).

[6] *Paronne*, pièce de la charrue à laquelle on attelle les chevaux (Roquefort).

[7] *Vouge*, serpe attachée à un long manche pour divers usages des champs et des jardins (Duboille).

[8] De bonne *matière*.

[9] *Semondre*, avertir ; *le las*, l'homme las ; *solacier*, soulager, consoler.

rien ressemblant ces beaux et magnifiques bâtiments où les yeux sont aucunement recréés, mais le ventre crie à la faim, à l'aide.

Tirant vers le foyer, étoit un coffre, auquel étoient en élégante disposition les hardes du bourgeois champêtre, comme chapeau, gibecière, sa ceinture bigarrée et demi-ceint [1] de sa femme, entremêlées d'odorante marjolaine ; et là-dessus étoient les écuelles de bois, vollets [2], un picher de terre, (vous appelez celui-ci un pot à eau), une bue ou un cruon [3], un tranchoir ou (selon la petite bouche) une toude [4]. Le lit du bonhomme étoit joignant le foyer, clos et fermé de même et assez haut enlevé.

Je laisse les selles [5] et chaises de bois, tortues de nature, et les pièces bien rapportées, et je viens au tect aux vaches [6], car celui des brebis étoit de l'autre côté, clos de gaules de coudre entrelacées subtilement.

Je vous assure que Polygame trouvoit cela fort bon, et contemploit tout d'assez bonne forme, estimant la vacation être de beaucoup meilleure condition qu'une plus haute, et moins sujette, et plus affranchie d'envie et émulation.

II.

Veillée rustique.

Robin-Le Clerc fut moult prud'homme [7] et celui de tout son quar-

[1] *Demi-ceint*, tablier; ceinture d'argent avec des pendants que portoient les femmes du peuple (Roquefort).

[2] Dans un assez grand nombre d'anciens textes, ce mot de *volet* désigne un trait d'arbalète; mais ici nous sommes dans la vaisselle, il a un tout autre sens et s'applique à des couvercles de vases tels que pots, écuelles, etc. (Voir Duboille.)

[3] *Cruon*, grande cruche.

[4] Nous ne connaissons pas ce mot de *toude*, qui, d'après du Fail, ne serait qu'un synonyme de *tranchoir*, introduit par les beaux parleurs du temps (*selon la petite bouche*) : pour *tranchoir*, c'est une assiette, ou plutôt un plat sur lequel on découpait la viande.

[5] *Selles*, siéges.

[6] Malheureusement du Fail n'y vient pas du tout et ne parle pas autrement de l'étable aux vaches.

[7] Très-brave homme.

tier qui autant bien faisoit un guéret; qui inventa, la bonne personne, mille bons mots concernant le fait d'agriculture. Volontiers après souper, le ventre tendu comme un tabourin, jasait, le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanvre, ou raccoutrant à la mode qui couroit ses bottes, cousant des mains et chantant de la gorge mignonnement, comme il le savoit faire, quelque chanson nouvelle; Jeanne, sa femme, de l'autre côté, qui filoit, lui répondant de même; le reste de la famille ouvrant[1] chacun en son office : les uns adoubant[2] les courroies de leurs fléaux, les autres faisant dents à râteaux, brûlant harts pour lier l'aixeul[3] de la charrette rompu par trop grand faix, ou faisant une verge de fouet de néflier ou meslier.

Et ainsi occupés à diverses besognes, le bonhomme Robin, après avoir imposé silence, commençoit le conte de la cigogne, du temps que les bêtes parloient, — ou comme le renard déroboit le poisson, — comme il fit battre le loup aux lavandières lorsqu'il l'apprenoit à pêcher[4], — comme le chien et le chat alloient bien loin, — du lion, roi des bêtes qui fit l'âne son lieutenant, et [celui-ci] voulut être roi du tout[5] — de la corneille qui en chantant perdit son fromage, — de Mélusine — du loup-garou, — du cuir d'Anette[6] — du moine bourru, — des fées, et que souventes fois il parloit à elles familièrement, même la vêprée, passant par le chemin creux, qu'il les voyoit danser au branle près la fontaine du Cormier, au son d'une belle vèze[7] couverte de cuir rouge, ce lui sembloit, car il avoit la vue courte.

Disoit, en continuant, que en charriant elles le venoient voir, affirmant qu'elles sont bonnes personnes et que volontiers leur eût

[1] Travaillant.

[2] *Adouber*, apprêter, mettre en état.

[3] L'essieu.

[4] C'est évidemment le renard qui fit battre le loup par les lavandières, pour le payer de ses leçons de pêche.

[5] Roi tout à fait.

[6] Le *cuir d'Anette*, c'est précisément le conte de *Peau d'âne*, populaire (on le voit) dans nos campagnes bretonnes dès le XVIe siècle, aussi bien que la fable du renard et du corbeau.

[7] Instrument de musique analogue au biniou.

dit le petit mot de gueule s'il eût bien osé, ne se défiant point qu'elles ne lui eussent joué un bon tour; aussi, que un jour les épia lorsqu'elles se retiroient en leurs caverneux rocs, et que soudain qu'elles approchoient d'une petite motte, elles s'évanouissaient : dont s'en retourna, disoit-il, aussi sot comme il étoit venu. — En ce disant faut penser qu'il ne rioit aucunement, ains faisoit bonne pipée.

Que si quelqu'un ou une se fût endormie d'aventure, comme les choses arrivent, lorsqu'il faisoit ces hauts contes — desquels maintes fois j'ai été auditeur, — maître Robin prenoit une chenevotte allumée par un bout, et souffloit par l'autre au nez de celui qui dormoit, faisant signe d'une main qu'on ne l'éveillât; lors disoit : — « Vertugoy ! j'ai eu tant de mal à les apprendre, et me romps la » tête ici pensant bien besogner; encore ne daignent-ils m'é- » couter ! » — Que s'ils ne rioient de ce, le bonhomme, las de conter, pour ce qu'il s'oublioit le plus souvent en ses fables, demandoit à Jeanne, sa femme, un petit à boire, qu'il avoit bien gagné.

III.

L'Image de saint Roch.

Le prieur de Châteaubourg [1], successeur de ce docte Pierre Colson, qui a laissé une belle mémoire par sa bombarde, voyant que l'image de saint Roch, qui étoit en son église, gagnoit honnêtement ses dépens et étoit de bon revenu, encore qu'il fût tout poudreux et pourfilé d'iraignes [2], s'avisa de le faire repeindre tout à neuf, jugeant par l'argument *a majori ad minus* (qu'on estime valoir beaucoup en logique) que, si les bonnes gens lui apportoient force dons, présents et offrandes, étant si pauvrement vêtu et accou-

[1] Chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré.
[2] Brodé, festonné de toiles d'araignée; *iraigne*, araignée.

tré en gueux, à plus forte raison hausseroient-ils les brevets et s'élargiroient davantage [1] quand il seroit magnifiquement habillé et bien en point.

Mais, — comme disoit de bonne mémoire Mérence, — *la chose tourna sur le chose* [2]; il arriva tout au rebours, comme il survient bien des inconvénients entre bouche et cuiller. Car les pauvres villageois, voyant ce bon patron saint Roch ainsi brave et en équipage de chevalier de l'ordre de la grande année [3], cessèrent de lui rien donner, disant entre eux : — A cette heure qu'il est gentilhomme, pensez-vous qu'il voudroit prendre un denier, une poignée de filasse, deux œufs, comme il faisoit lorsqu'il étoit roturier et du tiers-état?

Tels étoient les discours et pourparlers de cette superstitieuse simplicité rustique en matière de théologie ; — car en choses politiques et où il va de leur profit ou perte, ils sont autant avisés qu'en autre saison qui ait jà pieçà passé. — Ce fut occasion que le saint fut remis en son premier état, sali et barbouillé comme devant.

Ceci soit dit sans offenser la mémoire et vénération des vertueux et saints personnages, passés de ce siècle en l'autre [4], qui jouissent bienheureux du repos éternel.

IV.

Breton et Normand.

Tourtelier étoit l'un des plus gentils et experts maréchal, serrurier, arquebusier, fondeur de cloches et artillerie qui fut en tout notre *océan* [5]. Il savoit forger et polir fort proprement les arcs d'arbalète ;

[1] Augmenteraient leurs largesses.

[2] L'un de ces proverbes populaires dont du Fail est si prodigue ; quant à ce Mérence qui l'avait mis à la mode, il nous est inconnu.

[3] Façon de parler proverbiale : *la grande année* est ici apparemment celle où le roi avait fait une nombreuse promotion dans son Ordre.

[4] De ce monde en l'autre.

[5] Manière facétieuse et drôlatique de dire : *En tout notre monde, en tout notre pays*. Peut-être aussi serait-ce une faute d'impression pour : En tout notre *occident*.

mais la manière et industrie de les bien tremper, comme faisoit Houlard d'Avranches, le plus expérimenté en cet article qui fût deçà les monts, — lui défailloit.

Tourtelier, toutes choses cessantes, habillé en gueux, se présenta à la forge de Houlard, et après plusieurs injures reçues : — *coquin, grand truand, grand pendard,* — fut installé à fendre le bois, porter le charbon et frapper sur la grosse enclume, où il faisoit mille fautes et incongruités : tantôt il frappoit à côté, tantôt de travers, et le plus souvent sur le billot où elle est plantée. Les serviteurs, qui tous étoient venus de parties lointaines [1] pour apprendre de Houlard, et notamment pour *crocheter* ce secret de la trempe, donnoient avis qu'on devoit chasser et renvoyer ce grand vilain Breton, larron et ignorant, en son pays. Les autres disoient que ce seroit grande aumône lui faire gagner sa vie : ce qui émut Houlard à le prendre de plus près à son service, estimant qu'il pourroit s'aider de ce gros ânier à bourrelet pour faire ses eaux et trempes, sans crainte qu'il en eût compris la science. Il entre au cabinet; il soufflait à grandes tirasses [2]; mais Houlard, en riant, lui apprenoit à modérer les soufflets et les mener par les moyens compassés et requis.

Tourtelier fit tant en ses journées [3], qu'il apprit, par ses feintes niaisetés, tout ce que son maître savoit. Et un jour de petite fête, que les compagnons étoient allés à la débauche et le bonhomme de Houlard à sa grand'messe, Tourtelier, — lequel, comme dernier venu, portoit la clef de la forge, — fit un petit arc d'arbalète bien trempé et mignonnement dressé, lequel il mit sur la grosse enclume, la clef sous l'huis, et tira au pied vers les Trois-Maries [4], près Rennes, dont il étoit.

Le lendemain, vous n'eussiez ouï que : « Où est la clef? où le » Breton? Je disois bien qu'il nous donneroit un coup de son mé-

[1] De *régions* lointaines.

[2] A tours de bras.

[3] En ses *travaux*.

[4] Cornuz-les-Trois-Maries, absurdement orthographié aujourd'hui *Corps-Nuds*, commune du canton de Janzé, arrondissement de Rennes, Ille-et-Vilaine.

» tier ou de son fouet ! » — Finalement, cet arc trouvé et appris n'être de la façon de pas un, Houlard, l'ayant fait monter et connu qu'il étoit de sa trempe, se happa au nez, disant aux compagnons, pour s'assurer encore de plus : — « Est-ce point quelqu'un de vous » qui l'a fait ? » — Mais il ouït *una voce dicentes* [1] : — « Ce n'a » pas été moi, ne moi, ne moi ; » *et per omnes casus :* « Ne moi, » ne moi. » — La plupart disoient que c'étoit bien fait, et qu'il n'eût pas montré son secret à l'un d'eux, qui le venoient trouver de si loin et à grands frais.

Ce fut à Houlard à piller patience de Lombard [2]. Mais un jour, étant venu à Rennes, comme étoit sa coutume, avec dix ou douze chevaux chargés d'arbalètes, il va reconnoître à la butte du Champ-Jaquet [3] son valet Tourtelier, qui de sa part avoit apporté pareille marchandise. Ce fut alors qu'après avoir honnêtement celui Tourtelier requis pardon de telle tromperie, qu'il baptisoit du nom de bonne *(nam veteres bonum dolum dixerunt),* laquelle lui avoit coûté maintes injures et coups de poing sur les épaules, ils s'embrassèrent d'un haut appareil, burent ensemble, à la charge que Tourtelier cèleroit la science de tremper et aurait bon bec [4], et que Houlard, de son côté, l'accorderoit avec les compagnons de la *Frairie blanche* [5], auxquels il se recommandoit *omisso medio* et sans autrement approuver leurs qualités.

[1] Il les entendit tous disant d'une seule voix, etc.

[2] A faire contre fortune bon cœur : encore un proverbe.

[3] La place du Champ-Jaquet, encore existante à Rennes.

[4] Bon bec pour se taire et cacher secret.

[5] La confrérie des forgerons initiés à ce fameux secret de la trempe, appelée *blanche* sans doute par antiphrase.

CHRONIQUE.

BRASCASSAT.

L'Académie des Beaux-Arts est de nouveau douloureusement éprouvée; le mois de janvier dernier, c'était son illustre doyen, le grand Ingres, qu'elle conduisait au tombeau, et voilà que son deuil se ravive par la mort de Raymond Brascassat, l'un des plus éminents de ses membres.

En publiant cette triste nouvelle, plusieurs journaux de Paris et des départements l'ont accompagnée de notes biographiques auxquelles il y a lieu de faire des rectifications, et surtout d'ajouter quelques détails inédits. Cependant je ne prétends pas aujourd'hui rédiger une étude complète sur l'œuvre et la vie de Brascassat: bien des raisons s'opposent à ce projet; mais en ma qualité de compatriote du célèbre peintre, en retour de la bienveillance avec laquelle il me conseillait, et surtout comme membre de la commission du Musée qui possède la plus haute expression du talent de l'artiste, je viens accomplir un devoir en déposant une couronne sur la tombe de cet homme de mérite et de bien, couronne pieusement tressée par l'amitié, la reconnaissance et l'admiration.

C'est à Bordeaux que naquit Brascassat, dans la vieille et populeuse paroisse Sainte-Croix, non pas le 30 août 1805, comme on l'a généralement avancé [1]; mais bien le 30 août 1804, ainsi que le prouve l'extrait du registre des actes de naissance pour l'an XII de la République française.

[1] Les anciens catalogues du Musée de Nantes, 4e et 5e éditions, indiquaient la ville de Toulouse comme lieu de naissance de Brascassat; mais on a corrigé cette

Je n'irai pas puiser les éléments de cette notice dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Le Bas, dans celui de la *Conversation* ou des *Contemporains* de M. Vapereau, et je délaisserai même la *Nouvelle Biographie* de F. Didot. Mais je vais emprunter les faits de ce récit à des publications oubliées depuis longtemps, aux notes de MM. Lacour et Jules Delpit, de Bordeaux, aux confidences de la vieille mère de Brascassat et de ses amis, aux souvenirs de Mme la comtesse de Bouillé, fille du généreux donateur du Musée de Nantes ; enfin à mes souvenirs personnels.

Jacques-Raymond Brascassat était le fils aîné d'un pauvre ouvrier tonnelier, et son goût pour la peinture se développa tout naturellement. Il était à peine âgé de douze ans, lorsqu'il entra dans l'atelier d'un peintre obscur, nommé Lacaze, qui, malgré sa grande médiocrité, avait un ardent amour de l'art et sut l'inspirer à son élève. Là, Brascassat peignit des sujets d'attiques et des trumeaux pour l'ornementation des cheminées, et contribuait puissamment aux bénéfices de l'atelier, ou, pour mieux dire, de la boutique de son patron. Mais, comprenant qu'il perdait un temps précieux dans ce bas métier de l'art, Brascassat laissa le peintre Lacaze pour suivre les conseils d'un jeune élève de l'école de peinture de la ville de Bordeaux, nommé Dubourdieu, condisciple d'Alaux (devenu directeur de l'École de Rome), de Monvoisin et de Michel Gué, qui ont laissé un nom dans les arts. Brascassat ne resta pas longtemps sous la direction de son jeune maître, et, sur les conseils de ce dernier, il suivit les cours de l'école municipale, où il obtint le prix de figure dessinée d'après nature, prix qui se voit encore dans la galerie de cet établissement. Si rapide qu'ait été son séjour dans l'atelier du peintre Dubourdieu, Brascassat s'en souvenait quarante ans plus tard, en envoyant à Bordeaux deux exemplaires de ses lithographies la *Lutte de Taureaux* et la *Vache attaquée par des*

erreur dans les éditions suivantes. Plusieurs journaux de Paris ont adopté comme date de naissance du célèbre artiste le 30 août 1805, qu'ils ont empruntée au *Dictionnaire* de M. Vapereau ou à la *Nouvelle Biographie* de Didot. L'*Opinion nationale* a pensé rectifier cette date en désignant le 19 août 1804 ; sans être dans la vérité, elle s'en est beaucoup plus rapprochée que les catalogues du Musée de Bordeaux, qui indiquent le 30 avril de cette même année.

Loups, exemplaires sur lesquels j'ai lu cette dédicace : « A mon ancien maître M. Dubourdieu. — R. Brascassat. »

C'est peu de temps après son entrée à l'école de dessin, alors dirigée par M. Lacour fils, que Brascassat fut remarqué de M. Théodore Richard, ancien élève du paysagiste Bertin, et qui était alors ingénieur en chef du cadastre à Bordeaux. — M. Richard prit le jeune peintre sous sa protection et l'emmena plusieurs années de suite étudier la nature dans les montagnes de l'Aveyron. C'est de là qu'il revint à Paris, en 1825, quelques mois avant le concours de paysage historique; et, pour s'y préparer, il entra dans l'atelier de Hersent (Louis), membre de l'Institut.

Admis au concours de Rome, Brascassat s'y livrait avec une ardeur tellement fiévreuse, que parfois sa nature débile et maladive l'obligeait à se faire transporter à l'École des Beaux-Arts. Et c'est en reconnaissance des soins que le docteur Vitrac lui avait alors prodigués, que ce dernier reçut du jeune artiste un petit tableau, ayant pour motif : *La Laitière et le Pot au lait.*

Le concours de paysage de l'année 1825 avait pour sujet *la Chasse de Méléagre ou le sanglier de Calydon.* — Brascassat produisit une œuvre où se révélait une étonnante habileté d'exécution, qui lui fit obtenir un véritable succès; néanmoins le jugement de l'Institut ne lui fut pas entièrement favorable, et Giroux (André) obtint le premier grand prix. — Voici comment les *Annales de la littérature et des arts* (t. XXI, p. 73) rendent compte de l'incident qui eut lieu à la distribution des prix : — « Le public et les jeunes » élèves ont porté sur l'issue de ce concours un jugement contraire » à celui de l'Académie; cette jeunesse, ayant cru reconnaître plus » de mérite et de talent dans le tableau de M. Brascassat (Jacques), de » Bordeaux, âgé de vingt-un ans, élève de MM. Hersent et Richard, » qui a obtenu le second grand prix, que dans celui de M. Giroux, » a salué, par une triple salve d'applaudissements, le nom de » M. Brascassat, lorsqu'il a été prononcé dans la séance académique. » Cette manifestation eut un tel retentissement, qu'elle attira l'attention de la duchesse de Berry. Citons encore les *Annales* qui conservent le récit d'un événement dont l'influence a été bien grande sur l'avenir de Brascassat.

« Le roi, qui accorde aux beaux-arts une si généreuse protection, » vient d'en donner une nouvelle preuve en envoyant à Rome, aux

» frais de la liste civile, M. Brascassat, jeune artiste de la plus » haute espérance, au talent duquel l'Académie des Beaux-Arts » a rendu tout récemment une justice éclatante. Qu'il nous soit » permis de révéler la part que S. A. R. Madame, duchesse de » Berry, a eue à ce bienfait : Madame arrivait de Saint-Cloud; on » lui dit que l'élève de M. Richard avait mérité le second grand » prix de paysage; qu'il pouvait peut-être aspirer au premier : » aussitôt elle se rend dans la salle même où les couronnes » venaient d'être distribuées; elle examine, elle étudie les ouvrages » exposés, et son goût lui fait bientôt distinguer celui qu'on a » signalé à sa bienveillance. Aussitôt elle revient chez elle, va chez » son auguste père, et, la justice d'une bonne cause lui inspirant » tout ce qu'elle doit faire et dire, elle détermine Sa Majesté à » accorder au jeune Brascassat la récompense de ses heureux » essais. Puisse-t-il se rendre digne du double honneur qu'il » reçoit dans cette circonstance ! » (*Annales de la littérature et des arts*, Paris, J. Trouvé, 1825, t. XXI, p. 281.)

Jamais auguste protection ne fut plus heureusement accordée. — Brascassat partit pour Rome, et M. le comte de Peyronnet, alors ministre de la justice, fit l'acquisition du tableau du jeune artiste bordelais et l'offrit au musée de sa ville natale.

Sous le ciel poétique de l'Italie, le jeune paysagiste redoubla d'ardeur et de zèle et parcourut sans relâche les plaines et les montagnes, le sac au dos, l'album à la main, des rives du Tibre aux rochers sauvages de la Calabre [1]. Non-seulement ses portefeuilles s'emplirent de belles études et de nombreux dessins, mais ses envois de pensionnaire lui obtinrent des succès au Salon de Paris, notamment son tableau d'*Argus et Mercure*, actuellement au Musée d'Aix.

De retour en France, Brascassat, déjà connu, commença l'exposition plus régulière de ses œuvres et sa réputation prit un rapide essor. Au Salon de 1831 il exposa des paysages d'Italie et des études d'animaux, qui attirèrent vivement l'attention des artistes et lui gagnèrent la faveur du public. Cependant c'est ici que je dois

[1] J'ai vu, chez l'un des frères de Brascassat, le portrait de ce peintre, par Duval Le Camus, peint en pied et dessinant le sac au dos. Au Salon de 1835, Dantan jeune exposa le buste de Brascassat; enfin, le portrait de l'artiste, peint par lui-même, a été exposé à Paris en 1855 et à Bordeaux en 1856.

placer un fait qui n'est pas à l'honneur des anciens administrateurs bordelais.

En 1831, dame Jeanne Papon, par acte du 1er septembre, passé chez Me Loze, notaire à Bordeaux, fit donation d'immeubles en faveur des trois enfants Brascassat; pour payer une partie des frais de cet acte, le jeune peintre vint à Bordeaux, où il exposa publiquement deux petites toiles : bien qu'elles fussent cotées à des prix très-minimes, elles ne trouvèrent pas d'acheteurs. — Cette indifférence froissa le cœur de l'artiste; il remporta ses tableaux à Paris, où des amateurs mieux inspirés en firent l'acquisition. Et voilà peut-être comment il faut expliquer l'absence si regrettable, au Musée de Bordeaux, d'une œuvre sérieuse de Brascassat, même après le vote des conseillers municipaux qui, comprenant la faute de leurs devanciers, voulurent, en 1846, obtenir du membre de l'Institut ce qu'on avait dédaigné du pensionnaire de Rome.

Si la réputation naissante de Brascassat n'était pas encore très-répandue à Bordeaux en 1831, ses lauriers d'école, ses rapides progrès, ses fortes et nombreuses études, annonçaient à coup sûr qu'il deviendrait un peintre distingué. Eh bien ! tous ces témoignages ne furent pas assez puissants pour rompre l'indifférence de ses concitoyens, de ceux qui, par leur fortune ou leurs fonctions administratives, sont les protecteurs-nés des beaux-arts. Ces faux Mécènes oublient trop souvent que leur rôle ne consiste pas seulement à couvrir d'or aux enchères les œuvres des artistes en renom, de ceux qui s'imposent par une supériorité incontestée, mais bien à distinguer les vocations sérieuses et vraies, à leur venir en aide et à encourager leurs premiers succès.

J'arrive à des temps plus heureux. Le jour de l'ouverture du Salon de 1833, un gentilhomme breton, député de la Loire-Inférieure, visitait les galeries de peinture ; il s'arrêta devant un paysage, représentant une *Sortie de forêt*, signé Brascassat. L'exécution brillante de ce tableau, la fluidité de son horizon lumineux, séduisirent l'amateur. Le lendemain, M. Urvoy de Saint-Bedan se présentait dans l'atelier du peintre, faisait l'acquisition de son œuvre, et dès lors naissaient d'affectueuses relations qui devaient à jamais unir dans une commune renommée les noms de l'artiste célèbre et du riche et généreux bienfaiteur.

En effet, c'est à dater de cette année et pendant la plus belle

période de la vie du maître, de 1833 à 1844, que les tableaux les plus importants de Brascassat passèrent des Salons de Paris dans la galerie de l'hôtel de Saint-Bedan, et même l'un des plus remarquables vint directement de l'atelier de l'artiste et ne fut jamais exposé [1].

Je ne veux point analyser maintenant l'œuvre de Brascassat au Musée de Nantes [2] : un jour, je l'espère, j'en ferai l'objet d'un travail spécial ; mais puisque je désire être ici tout simplement anecdotique, je dois relater les particularités qui se rapportent aux toiles principales de cette galerie.

Quelque temps avant l'ouverture du Salon de 1837, M. de Saint-Bedan se trouvait dans l'atelier de Brascassat, qui donnait alors les dernières touches à son véritable chef-d'œuvre, la *Lutte de Taureaux* (première édition, et la meilleure), tableau qui avait été commandé par l'amateur nantais, pour un prix librement convenu. Sur ces entrefaites, survint un marchand belge, qui n'hésita pas à faire à l'artiste les offres les plus séduisantes. Tout aussitôt M. de Saint-Bedan dégagea le peintre de sa parole ; mais loin d'être ému par la sonorité des chiffres, Brascassat répondit : « Si mon tableau n'eût pas été réussi, vous l'eussiez assurément gardé. Eh bien ! quelles que soient les propositions brillantes qui me seront faites, ce tableau vous appartient désormais. » La générosité de l'amateur ne fut pas moins grande que celle de l'artiste : il augmenta de beaucoup le prix qui avait d'abord été fixé.

Avant de poursuivre cette étude biographique, rappelons sommairement que le tableau dont il vient d'être question eut un immense succès au Salon de 1837, et qu'il fit obtenir à Brascassat la croix de la Légion d'honneur. Cette distinction, si bien méritée, me rappelle une douce impression : En 1848, la vieille mère de Brascassat habitait Bordeaux, cours d'Aquitaine, n° 88, au deuxième, et c'est là que j'allais, à mon retour de Paris, porter à

[1] *Repos d'animaux sous un chêne*, H^r, 1 95; L^r, 1 70; signé : J.-R. Brascassat. 1843-1844.

[2] A Nantes, tout le monde connaît la généreuse donation de M. de Saint-Bedan ; mais, pour les personnes étrangères à cette ville, il est juste de leur indiquer le 2e volume de la *Revue des provinces de l'Ouest*, Nantes, A. Guéraud, 1854, p. 27, dans lequel se trouvent tous les « Documents officiels concernant la donation artistique et charitable faite à la ville de Nantes par M. Urvoy de Saint-Bedan. »

cette respectable veuve des nouvelles de son illustre fils. Dans la petite pièce où l'on m'accueillait si bien, tout respirait une touchante simplicité : aux murs étaient appendus des dessins d'après la bosse, une tête de Diane datée de 1822, une étude peinte d'après un tableau de Gros, et des lithographies de paysages et d'animaux ; mais ce qui attirait surtout l'attention, c'étaient deux petites toiles, dont l'une représentait un ouvrier tonnelier, en costume de travail, et l'autre, une modeste ouvrière, assise et raccommodant des vêtements. A ces deux tableaux-portraits se trouvaient juxtaposés d'autres portraits de famille, et l'un d'eux représentait un jeune homme, au teint méridional, au regard sévère et rêveur. Touchant ce dernier, et suspendu par un lien, se voyait un petit sabot d'enfant, bien usé, bien usé, et semelé de quelques clous... Et tous ces souvenirs formaient l'encadrement d'une croix d'honneur, surmontée de cette dédicace : *A mon père, Raymond Brascassat !*

Je reprends le récit des diverses phases de cette vie d'artiste. Brascassat vint deux fois à Nantes, la première vers 1835, au retour d'un voyage en Basse-Bretagne, en compagnie d'un homme de lettres, Henry Berthoud, et la seconde en 1839. A cette époque, il séjourna deux mois au château de Casson, résidence d'été de son noble protecteur, où il fit de nombreuses études, entre autres celle du *Taureau brun*, qui lui a servi pour son tableau du Musée de Nantes, acheté par la Ville en 1840. — C'est à Casson que Brascassat exprima hautement la pensée de prouver qu'il savait peindre la figure, en représentant *Pépin-le-Bref combattant un lion* [1]. J'ignore les circonstances qui ont empêché l'exécution de ce sujet. Peut-être retrouvera-t-on, dans les albums ou dans les portefeuilles de l'artiste, l'esquisse ou le dessin de ce tableau projeté.

Le dernier tableau que peignit Brascassat pour M. Urvoy de Saint-Bedan, fut le *Repos d'animaux sous un chêne*, celui que j'ai déjà cité comme n'ayant jamais figuré dans aucune exposition, et qui porte la double date 1843-1844. C'est une des toiles qui nous montrent le talent de l'artiste sous ses aspects les plus variés. Jus-

[1] Camille Melliner, dans son discours prononcé en 1840 à la Société Académique de Nantes, mentionne en ces termes le projet de l'artiste : « Plus près de nous, Brascassat y médite, en présence de son magnifique taureau, la belle et audacieuse pensée de son lion combattu par le fils de Charles-Martel. » (*La Commune et la Milice de Nantes*, t. III, p. 5.)

qu'en 1845, Brascassat se produisit assez régulièrement au Salon, où il exposa le tableau qui fait partie du Musée du Luxembourg, et sa *Vache attaquée par des loups*, scène dramatique qu'il a choisie pour faire pendant à sa *Lutte de taureaux*. Il a reproduit lui-même ces deux sujets par la lithographie.

A partir de cette époque, Brascassat subit l'influence des succès de l'école réaliste, de l'école qui sacrifiait tout au coloris, et, sous prétexte qu'on ne peut exalter les uns qu'en abaissant les autres, les œuvres du nouveau membre de l'Institut [1] furent l'objet de critiques outrageantes : comme si le grand chemin de la célébrité n'était pas assez large pour laisser passer de front Rosa Bonheur, Troyon et Brascassat!

La seule excuse honnête qu'on puisse donner, pour expliquer l'injustice ou la malveillance de quelques critiques, c'est leur ignorance des œuvres du maître. Ils n'ont jugé l'artiste que par son tableau du Luxembourg, ou sa répétition du tableau de Nantes, maintenant à Reims, après avoir été exposée à Paris en 1855. Si, lors de ce grand concours, Brascassat eût envoyé la première pensée de ce *Combat de taureaux*, peint à l'époque où ses facultés physiques n'étaient pas affaiblies, et réuni à ce chef-d'œuvre ses admirables études du *Taureau se frottant contre un arbre* ou des *Vaches à l'abreuvoir*, je ne crains pas d'avancer qu'il eût soutenu, à son honneur, toute comparaison avec les plus célèbres peintres animaliers d'Angleterre, de Belgique et de France.

Mais, vieilli avant l'âge, pratiquant son art avec une extrême conscience et le respect des traditions, et peut-être trop esclave du précepte de Boileau, il voulut réagir contre l'indépendance de l'école moderne et le désordre de ces systèmes qui ne visent qu'à l'impression et dédaignent toute minutieuse analyse. Quoi qu'il en soit, les œuvres de Brascassat ont toujours une correction, une science profonde, qui doivent imposer, sinon le plus vif enthousiasme, du moins la plus respectueuse admiration.

Les événements de 1848 et les violentes secousses politiques et sociales qui en furent les conséquences, augmentèrent les inquiétudes et la tristesse naturelle de l'artiste. Il vint alors à Bordeaux,

[1] Nommé le 28 novembre 1846, en remplacement du paysagiste Bidauld. (*Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, 1858, t. I, p. 137.)

où de nombreux amis des arts lui firent une magnifique réception; il en a consacré le souvenir en adressant à tous les souscripteurs du banquet qui lui fut offert, un exemplaire d'une eau-forte, uniquement tirée à cette intention et portant une dédicace personnelle. De retour à Paris, Brascassat vécut dans la solitude de l'atelier et ne prit aucune part aux expositions publiques. Il reparut seulement en 1855, mais avec la mélancolie d'un soleil couchant. Depuis lors, il habitait souvent le village de Magny, près de Chevreuse, dans une résidence charmante, entourée d'un petit bois de chêne et d'où la vue s'étendait sur une étroite, ombreuse et fraîche vallée. C'est là qu'au milieu de quelques amis et livré à ses études favorites, « il achevait sa vie en faisant le bien. » Mais, affaibli, souffrant, il revint à Paris, où cette belle et frêle existence était alors près de s'éteindre; encore quelques années, et Dieu paralysait cette intelligence d'élite, qui exhala son dernier souffle dans la nuit du 28 février 1867.

Et maintenant, administrateurs de la patrie d'Ausone, laisserez-vous passer dans des mains étrangères les plus remarquables études de cette grande illustration bordelaise? Ne disputerez-vous pas, au poids de l'or, les dessins et les dernières peintures du maître? Où placerez-vous son buste? Quelle rue, quel boulevard portera son nom? Voici l'heure d'atténuer la déplorable insouciance de vos prédécesseurs; l'honneur de la cité vous impose ce devoir.

Mais quels que soient les sacrifices et les désirs de mes compatriotes, la galerie Urvoy de Saint-Bedan possèdera toujours les plus précieux fleurons de la couronne de l'artiste; et si, pour étudier Paul Potter il faut aller à La Haye, il faudra venir à Nantes pour étudier Brascassat.

Charles MARIONNEAU.

MÉLANGES.

— En attendant une étude plus sérieuse, nous tenons à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'*Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé F. Lagrange, vicaire général d'Orléans. (Paris, Mme Poussielgue-Rusand, rue Cassette. 7 fr.) Sainte Paule est une sainte contemporaine de sainte Monique, dont un autre vicaire général d'Orléans, M. l'abbé Bougaud, vient de nous retracer l'histoire. Elle compte parmi les plus grandes âmes de ce IVe siècle, qui en a tant vu naître. Patricienne des plus illustres, elle méprisa toutes les splendeurs du monde, pour aller cacher sa vie à Bethléem, près du berceau de Jésus-Christ, et son existence fut intimement mêlée à celle de saint Jérôme, un des plus éloquents docteurs de l'Église d'Occident. On comprend que la pensée se porte avec plus d'attention vers cette époque troublée et orageuse qui offre tant d'analogies avec la nôtre, et que les exemples de ces grandes saintes sont d'autant plus utiles à contempler à cette heure, que les âmes ont plus besoin d'être relevées et fortifiées.

Il nous a été déjà donné de lire d'importants fragments de cette monographie, dans un volume dont nous avons rendu compte ici même, les *Études littéraires et religieuses de l'Académie de Sainte-Croix*. L'ouvrage réalise pleinement les espérances que ces premières pages nous avaient fait concevoir. C'est à la fois un livre d'histoire sérieuse et de haute édification pour les âmes. Nous nous bornons aujourd'hui à le recommander comme une des lectures les plus utiles pour ce Carême.

— Nous ne pourrons pas, malheureusement, faire, à l'égard de l'*Éducation homicide, plaidoyer pour l'enfance*, que vient de publier notre collaborateur, M. Victor de Laprade (Paris, Dentu), ce qui nous sera permis pour l'*Histoire de sainte Paule*, cette vive et excellente brochure n'étant pas autre autre chose qu'une discussion d'économie sociale. « Ces pages, dit l'Avertissement, ne sont pas dictées par un sentiment politique; elles ont une source plus haute. C'est le cri de la sollicitude paternelle, c'est l'expression d'un amour ardent pour l'enfance et la jeunesse, pour ces générations en fleurs, de qui dépend l'avenir du pays... Pour réclamer une meilleure éducation physique en faveur de la jeunesse lettrée, un régime moins contraire au développement des forces du corps et de l'énergie vitale, il ne fallait qu'écouter, en père de famille, nos souvenirs d'écolier et l'expérience d'une carrière dont la moitié s'est passée sur les bancs ou dans les chaires de l'instruction publique. » Puisse cette voix éloquente être entendue, pour le plus grand bien des générations à venir !

— La télégraphie électrique, qui rend tant de services, réaliserait un immense progrès par le secret de la transmission des dépêches. M. Arnoux, chef d'escadron d'artillerie à Lorient, nous paraît avoir résolu le problème avec les appareils qu'il décrit dans son ouvrage, intitulé *La Lettre électrique*. (Paris, Arthus Bertrand.) Nous faisons des vœux pour que le succès couronne ses efforts.

— M. J.-M. Peigné a bien voulu reproduire, dans *le Dinannais*, les lignes où nous déplorions, le mois dernier, la prochaine mise en vente du

château de Dinan; puis il ajoute : « Rassurez-vous, les Dinannais ne sont pas gens à laisser déchirer, sans mot dire, une page de leur histoire. Les Bretonnes filaient autrefois pour payer la rançon du connétable de la Motte-Broons; chacun de nous donnerait son obole pour mettre l'antique demeure de la duchesse Anne à l'abri des spéculations de la bande noire. Nous y porterions nos dix sous plus volontiers qu'à la statue de Voltaire; mais, Dieu merci! nous n'aurons pas besoin de recourir à ce moyen. La municipalité dinannaise s'est émue comme vous, comme tous ceux qui tiennent aux nobles souvenirs et respectent les derniers témoins d'un passé qui ne fut pas sans gloire. La ville paiera le vieux château, si le gouvernement l'exige : mais le château ne peut et ne doit appartenir qu'à elle. »

— La commission pour le monument du général de la Moricière a choisi, à l'unanimité, le projet soumis à son examen par M. Paul Dubois, l'auteur de ce ravissant chanteur florentin qui a obtenu la grande médaille d'or au dernier Salon. — Il se compose d'un tombeau sur lequel est couché le glorieux mort, enveloppé dans un suaire, pressant le crucifix contre sa poitrine et ayant son épée étendue à ses côtés. Quatre colonnes s'élèvent du tombeau et supportent une sorte de baldaquin, au-dessus duquel est un lion, dans une pose magnifique, protégeant de ses griffes puissantes la tiare et les clés de saint Pierre. Enfin, aux quatre angles du monument, se dressent quatre statues symboliques : la Religion brisant des fers, et la Foi, d'un côté; de l'autre, le Courage militaire et le Courage civil. En outre, deux bas-reliefs montrent : l'un, la Moricière sur la brèche de Constantine, d'après le tableau d'Horace Vernet; et l'autre, la Moricière offrant son épée au Chef de l'Église.

— M. le marquis du Hallay-Coëtquen, dernier représentant d'une des plus anciennes familles de Bretagne, vient de mourir à Paris. Capitaine aux grenadiers à cheval de la garde royale, M. du Hallay brisa son épée en 1830 pour demeurer fidèle à la foi politique de ses pères. Ce fut pour lui un véritable sacrifice, car une brillante carrière s'ouvrait devant lui, et il aimait avec passion le métier des armes.

On sait que, dans la haute société parisienne, les jugements du marquis du Hallay, en matière d'honneur, étaient toujours acceptés comme des arrêts.

— Nous avons lu avec grand plaisir, dans le *Moniteur* du 23 février, la nomination au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur de M. Prosper Choyau, de Luçon (Vendée), interne des hôpitaux de Paris. — M. Choyau s'était distingué d'une façon toute spéciale pendant l'épidémie du choléra à Paris. Proposé alors pour recevoir la récompense qu'on lui accorde aujourd'hui, son extrême jeunesse seule l'empêcha de l'obtenir, mais sa belle conduite à Amiens a fait oublier ses vingt-quatre ans.

— Au concert donné, à Rennes, le 15 mars, au bénéfice des pauvres, on a joué un opéra-comique en un acte, *Michel Columb, le sculpteur breton*, dont les paroles sont de notre collaborateur, M. S. Ropartz, et la musique, de M. P. Thielemans, organiste à Guingamp. Nous dirons bientôt quel accueil a été fait à cette œuvre toute bretonne.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

Liste mensuelle des ouvrages imprimés dans les départements de la Bretagne et de la Vendée, et de ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements.

ALMANACH ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, pour l'année 1867. In-18, 250 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. 1 fr 25

ALMANACH DU COMICE AGRICOLE DE NOZAY ET DE DERVAL; calendrier du cultivateur; année 1867. In-18, 36 p. — Châteaubriant, lib. Marchand.

ANNETTE TAUDET, ou les sorciers du Poitou au XIXe siècle, croquis de mœurs d'après nature; par Henri-Edme Bouchard. In-12, 186 p. — Poitiers, imp. Dupré; Paris, lib. Douniol. 2 fr. 50

ANNUAIRE DU COMMERCE pour l'année 1867 (Étrennes nantaises), précédé d'une description de Nantes. In-18, 324 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet. 1 fr. 25

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE, contenant les faits principaux arrivés chaque année, la nomination des évêques aux différents siéges, le catalogue des saints nés dans cette province, les familles nobles qui ont existé en Bretagne et l'ont illustrée, de l'an 275 à 1866, d'après dom Lobineau, dom Morice, Albert de Morlaix, Travers et quelques auteurs estimés; par un ancien professeur. Orné de photographies authentiques des ducs et personnages les plus remarquables de cette province. Livraison 1 à 4. In-4o, 72 p. — Nantes, imp. Charpentier; l'auteur, rue Lafayette, 4.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1866, par M. G. Lechartier, à la faculté des sciences de Rennes, sous les auspices de M. le Ministre

DEUX SOLDATS DU CHRIST, ou Guillaume le Grand et La Moricière; par Aug. Cizel. In-8o, 11 p. — Besançon, lib. Jacquin.

Extrait des *Annales franc-comtoises*.

DES DEVOIRS DE L'HOMME. Discours à un jeune homme, par Silvio Pellico. Traduction avec une introduction et des notes par Alfred-Louis Reneaume, avocat. In-8o, 230 p. — Saint-Nazaire-sur-Loire, imp. Richier.

ESSAI DE CULTURE. Plan général de la culture qui tire de la terre le plus grand bénéfice possible. Application. Transformation de la culture. In-8o, 77 p. — Saint-Malo, imp. Mme Hamel.

ÉTUDES SUR LA MARINE, CANONNAGE; 2e partie; par C.-A. Thomassin, lieutenant de vaisseau. Exercice des armes en usage dans la marine: petites armes; pièces de mer. In-18, 420 p. avec fig. — Nantes, imp. Bourgeois.

La 1re partie contenant : le questionnaire sur les amarrages; mouvements de pièces dans les batteries; exercices de pièces de côté, exercice du revolver, a été publiée en 1865.

GUIDE DES CONCERTS DE MUSIQUE CLASSIQUE. Nos 1, 2, 3 (novembre 1866 à janvier 1867), 32 p. in-4o. — Nantes, imp. Merson.

Ce recueil, publié sous la direction de M. L.-A. Bourgault-Ducoudray, s'adresse aux personnes qui composent l'auditoire ordinaire des concerts de musique classique. Il a pour but de répandre certaines connaissances utiles à la complète intelligence des œuvres qu'on y exécute. — Chaque n°, composé de 8 à 12 p., se vend 20 c.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PORT DE BREST; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. Tome 3, la ville depuis 1861. In-8o, 387 p., et plan. — Brest, imp. Anner. — Paris, Bachelin-Deflorenne. 7 fr.

Les deux premiers volumes contiennent : la ville et le port jusqu'en 1861. — Le premier a été publié en 1864, le second en 1865.

BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE (la); par le vicomte E. Sioc'han de Kersabiec. 2e édition. In-8o, XXI-360 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, Bray. 3 fr. 50

DUNES DU NORD ET DU SUD-OUEST DE LA FRANCE (les); par M. Béraud, conservateur des forêts. In-8o, 35 p. — Amiens, imp. Yvert.

EUROPE NOUVELLE (l'); par le vicomte de l'Ecuyer. In-8o, 16 p. — Rennes, imp. Leroy.

LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LA RÉPUBLIQUE (la); par Ernest Merson. In-8o, VIII-318 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, Dentu. 4 fr. »

Extrait du journal *l'Union Bretonne*.

OFFICIERS DU CHATEAU DE NANTES ET DE LA FORTERESSE DE PIRMIL (les); de l'agriculture et du commerce. In-12, 179 p. — Rennes, imp. Oberthur. par Charles Bougoüin fils. In-8o, 16 p. et 1 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

TOME DEUXIÈME DE L'HISTOIRE DE JULES CÉSAR (le); par Ernest Merson. In-8o, 110 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, Dentu.

Extrait du journal *l'Union Bretonne*.

ORDO DIVINI OFFICII RECITANDI ET MISSÆ CELEBRANDÆ AD USUM DIŒCESIS NANNETENSIS, pro anno 1867. In-12, LVIII-227 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

—

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE.

RÉCIT D'UNE SŒUR, souvenirs de famille, recueillis par Mme Augustus Craven, née La Ferronnays [1].

Je viens, bien tard, rendre compte d'un livre qui en est déjà à sa sixième ou septième édition ; mais ces éditions ont passé si vite que je suis, en vérité, très-excusable. Ce en quoi je le suis moins, c'est que j'ai hésité quelque temps à ouvrir ce livre. Les personnes qui y figurent ne m'étaient pas complétement inconnues ; j'avais encore très-présent Albert de la Ferronnays, bien que je ne l'eusse rencontré que dans deux circonstances, et non moins présent l'ange qui porta son nom, bien que je ne l'eusse vu qu'une seule fois dans ma vie. Mais j'avais surtout le souvenir très-vif des moindres détails de leurs derniers moments ici-bas, et j'hésitais, je le répète, à revoir, sous le charme romanesque d'un premier amour, deux pieuses mémoires que je ne considérais plus, depuis vingt et trente ans, que dans la sereine grandeur de leur mort. Ajouterai-je que le tableau tracé par l'abbé Gerbet de la mort d'Albert, cette messe nocturne, cet autel orné de toutes les parures d'un mariage qu'allait suivre une si prompte séparation, cette dernière communion

[1] Paris, Didier. 2 vol. in-12.

de l'époux à laquelle s'unissait la première communion de l'épouse, restait pour moi une de ces pages consacrées auxquelles on ne voudrait retrancher rien ni ajouter rien.

Et cependant le nom de Mme Craven était une sûre garantie du sentiment élevé et profond qui avait inspiré l'ouvrage. « Quand Pauline s'est emparée de moi, disait de Mme Craven son admirable sœur Eugénie, j'étais un morceau brut; elle m'a polie et façonnée. Les portes de mon intelligence étaient toutes fermées; elle les a toutes ouvertes, et ce temps est toujours resté dans ma mémoire comme le passage de la nuit au jour. » C'est ce que Mme Swetchine résumait en deux mots, lorsqu'elle disait de Mme Craven, qu'elle avait été pour sa sœur *sa première étoile sur la route du ciel* [1]. Bien d'autres depuis ont trouvé la même étoile toujours sur la même route, et aujourd'hui il est impossible de lire le *Récit d'une sœur,* sans la retrouver encore [2].

Mais pourquoi, disent quelques-uns, avoir livré à la curiosité exigeante du monde tant de souvenirs privés et de confidences intimes? Les vertus du foyer se plaisent surtout dans l'ombre et le silence ; pourquoi les en avoir tirées? Le demi-jour ne leur allait-il pas mieux qu'une pleine lumière qui, si elle éclaire les uns, offusque les autres? Que beaucoup aient été offusqués, cela me semble tout au moins douteux, à voir les exemplaires sans nombre qui ont été enlevés en moins d'un an. Je ne sache même pas de succès plus consolant et plus extraordinaire que celui qui s'attache à des ouvrages tels que le *Journal* et *les lettres* d'Eugénie de Guérin, la *Vie de Mme de Montagu,* le *Récit d'une sœur,* au milieu du dévergondage de la littérature actuelle. Jamais protestation contre les mémoires et les romans à l'eau forte n'a été ni plus heureuse, ni plus marquée. On s'est reporté avec un sentiment voisin de l'enthousiasme vers le vrai, vers l'honnête, vers le simple, le simple

[1] *Lettres de Mme Swetchine,* t. II, p. 402.

[2] La dédicace du nouveau livre en indique toute la pensée : « Mon Dieu, dit Mme Craven, votre nom est le premier que je veux écrire en commençant ces pages. Je désire qu'elles vous fassent aimer plus encore que je ne désire faire aimer ceux à qui elles sont consacrées. »

ému et chrétien se présentant, non plus comme un produit de l'imagination, mais comme l'expression vivante de caractères vivant hier encore au milieu de nous.

Ce n'est point, au reste, à Mme Craven qu'est venue la première pensée d'écrire la vie et la mort de son frère Albert de la Ferronnays. M. de Montalembert l'avait eue dès 1837; il l'avait même communiquée à la pieuse veuve de son ami, et celle-ci, loin de le détourner de son projet, s'estimait heureuse d'*entendre louer Albert*. « Cher ami, répondait-elle, cette idée que vous écrirez notre histoire me sourit. Imaginez que j'avais eu vaguement la même pensée. C'est à vous seul que je voudrais confier ce soin, car vous l'écririez chrétienne, comme elle doit l'être, cette histoire, et, en même temps, pas austère, chose qui me fait toujours peur. Je connais aussi, cher ami, votre amour du vrai et je sais que, quoiqu'en l'arrangeant comme épilogue, vous ne voudriez *rien dire qui n'eût été en réalité*, et, pour cela, celle que j'écris vous servira beaucoup[1]. »

Il était assurément impossible de tracer plus exactement à l'avance ce qui a été fait, sinon par M. de Montalembert, du moins par une plume non moins chrétienne et non moins dévouée. Le journal de Mme Albert de la Ferronnays, ce journal en trois volumes, dont le premier était intitulé *Amour;* le second, *Amour et Mariage;* le troisième, *Amour, Mariage et Mort,* a servi également, suivant son vœu, de base au récit. Le texte même en a été reproduit souvent, et, si la teinte est parfois romanesque, c'est que le roman se trouve souvent dans la vie.

Mais cette vie si courte ne trahit-elle pas un peu trop la passion? dit-on encore. Je ne prétends point, à coup sûr, qu'Albert n'aimât pas Alexandrine d'Alopeus *comme un fou*, car il eut l'imprudence

[1] *Récit d'une sœur*, t. II, p. 139. — Comment ne pas transcrire encore ces lignes : « Oh ! oui, cher ami, c'est digne de vous et cela sera infiniment doux pour moi, que Dieu a rendue si heureuse par un amour légitime, de voir enfin ce bonheur célébré et rendu souhaitable, de voir montré comment il n'y a jamais eu un aussi délicieux amour que *celui qui peut paraître toujours devant Dieu et devant les hommes;* que jamais deux êtres n'auront tant de jouissances en s'aimant *que lorsqu'ils aiment Dieu aussi.* »

de le lui dire à elle-même. Cela seul, toutefois, dans une lecture entre une mère et ses enfants, pourrait donner lieu à d'utiles réflexions. Voilà un jeune homme d'une admirable candeur, jointe à l'esprit le plus élevé et au cœur le plus délicat. A peine âgé de vingt ans et à l'heure où l'on abandonne si souvent ses résolutions premières, il *retrempe* les siennes dans une retraite fervente et s'impose un genre de vie où Dieu occupera toujours la première place. Dès lors cependant une autre place y est prise, qui trop souvent est la première. Il a rencontré, le 27 janvier 1832, une amie de ses sœurs, dont il traçait immédiatement ce portrait : « Elle a tout ce qui fait les fortes passions : la grâce, la timidité, la décence, avec une de ces âmes passionnées pour le bien, qui aiment parce qu'elles vivent.... Elle a un corps délicat et tout ce qui annonce la faiblesse et la dépendance, mais une âme forte et courageuse qui braverait la mort pour la vertu[1]. »

C'était beaucoup voir en peu d'instants, et cependant Albert n'avait rien vu que de vrai, ainsi que la suite l'a prouvé.

Cette première émotion d'un cœur tout jeune, qui aime et qui se sent aimé, laisse d'ailleurs la foi d'Albert toujours active. S'il se trouve seul, avec Alexandrine, c'est pour lui parler de religion et d'immortalité, et Alexandrine écrit sur son journal : « Cette conversation, si différente de toutes celles qui avaient fatigué mes oreilles dans le monde, cette conversation descendit au fond de mon cœur[2]. » La rencontre-t-il sur les marches de Saint-Pierre, à Rome, le jour du Jeudi-Saint, il se laisse aller à dire : « Je suis bien heureux ; j'ai communié ce matin et je vous aime ! » Il est impossible, à coup sûr, de ne pas être touché de cet amour qui ne craint pas l'œil de Dieu ; mais, avec les meilleures intentions du monde, le cœur va vite, et, tandis qu'Alexandrine cherchait à entendre de l'amitié ce mot: *Je vous aime,* qui lui semblait *un peu fort,* Albert sentait poindre déjà la jalousie pour peu ou pour rien. Aussi lorsque je le vois écrire, presque à la même date : « *Spleen* affreux ; il me semble que je traîne des siècles après moi et non des

[1] *Récit d'une sœur*, t. I, p. 35.
[2] *Récit d'une sœur*, p. 26.

jours.... Je me sens comme mort quoique je marche et que je respire, » je ne suis nullement surpris ; lorsqu'il dit : « Quand je lui parle, quand elle me tend la main, j'oublie totalement ce que je fais, je ne sais plus où je suis », rien ne m'étonne.

Albert avait sur le mariage une théorie très-belle, mais à laquelle je voudrais changer un mot : « Il n'y a de concevable, écrivait-il à M. de Montalembert, que les mariages d'inclination ; il n'y a, selon moi, de tout à fait heureux que ceux-là, quand on s'est assez éprouvé pour espérer que des liens essentiels nous lient l'un à l'autre et qu'on est sûr enfin que l'âme et l'esprit vivent le plus en vous. J'avoue que j'ai la plus grande admiration pour le courage de ceux qui se marient par calcul et *sans entraînement ;* il en faut plus pour cela que pour rester debout près d'une mine prête à éclater. Je ne l'aurais jamais eu ; et probablement, sans la rencontre de mon Alexandrine, sans cette délicieuse atmosphère qui l'entourait à Rome, cette vie retirée et presque monastique qu'elle menait, et au sein de laquelle naquit mon amour ; sans tout cela, je crois que je ne me serais marié de ma vie. Je trouve que le mot *mariage* par lui-même est un mot qui fait peur.[1] »

Eh bien ! l'avouerai-je ? ce qui m'effraierait plus que le mariage, ce serait l'*entraînement*, qui est toujours plus ou moins une diminution de la raison et de la liberté. J'admire comme Albert le courage de ceux *qui se marient par calcul*, mais, au lieu d'ajouter : *et sans entraînement*, j'ajouterais : *et sans sympathie*. L'entraînement ; mais c'est la passion ! et la passion a, de vieille date, le renom d'être aveugle. Que faut-il souvent pour la faire naître, même dans les cœurs les plus honnêtes et les plus candides ? Un sourire, un regard, un *cheveu*, comme dit l'Écriture (*in uno crine colli sui*). Or, il n'est pas difficile de prévoir, à la suite, de cruelles déceptions.

Sans doute les mobiles d'Albert étaient bien autrement élevés, et cependant telle est la fascination d'un sentiment exalté qu'il passait ses nuits dans une agitation fébrile. « Si vous ne me permettez pas de vous écrire, mandait-il alors à Mlle d'Alopeus, les émotions

[1] *Récit d'une sœur*, t. I, p. 351.

qui me remplissent le cœur me suffoqueront. Que direz-vous si vous voyez cette lettre? vous rirez peut-être encore; eh bien! oui, riez; je suis un enfant, je suis un fou; *mais je ne suis pas ridicule, car je vous aime.*[1] » Voilà de ces mots que le cœur trouve seul, un mot profond et fier, profond pour soi, fier pour l'objet aimé. « Il est trois heures, ajoutait-il; je n'ai pas la moindre envie de dormir. A quoi bon, au fait? je rêve si délicieusement éveillé. »

Il n'est pas assurément difficile d'imaginer l'impression que devait produire un pareil style sur l'âme candide et confiante de Mlle d'Alopeus. Dès le premier jour, elle avait remarqué l'expression des yeux d'Albert et le souvenir lui en était agréable. Deux semaines après, le voyant à genoux dans une église, elle se sentit de l'intérêt pour ce jeune homme si étranger au respect humain et *une singulière confiance en lui.* La confiance alla même si loin bientôt qu'elle lui remit le cahier où elle inscrivait ses pensées de chaque jour; ce n'était pas précisément jeter de l'eau sur le feu. A la dernière feuille se trouvait écrit : « Je crois que j'aime Albert. » Au lieu de déchirer la feuille, Alexandrine s'était bornée à la cacheter, certaine qu'Albert l'aimait trop pour briser le cachet. Mais, au contraire, Albert l'aimait trop pour laisser la feuille close. Il rompit le cachet; n'en aurions-nous pas fait autant?

Eh bien! je le demande, tous ces préludes de ce qu'on appelle mariage d'inclination sont-ils sans péril? En Angleterre et en Allemagne, je le sais, c'est chose habituelle et reçue; mais avons-nous le flegme allemand et la gravité britannique? Qu'un obstacle se fût opposé à l'union de ce jeune homme et de cette jeune fille si chastement épris, et leur vie eût été brisée. Un pareil résultat ne vaut-il pas la peine qu'on y pense?

Les obstacles cependant s'élevaient d'eux-mêmes entre Albert et Alexandrine; premièrement, différence de religion; Albert était catholique et Alexandrine luthérienne; secondement, deux santés faibles et l'une même plus ou moins gravement atteinte. On passa outre néanmoins; c'était, je crois, le seul parti à prendre. Lorsque

[1] *Récit d'une sœur*, pp. 48 et 49.

l'amour, en définitive, ne fait *jamais oublier Dieu*, on a bien quelque raison de compter sur la grâce divine. Que ceux ou celles cependant qui s'imagineraient que la différence de foi est peu de chose, et qu'une conversion vient d'elle-même lorsque l'on s'aime, lisent attentivement les lettres recueillies dans ces deux volumes, ainsi que le récit de la mort d'Albert. Ils verront ce qu'il en coûte souvent et à quel prix fut obtenue la conversion d'Alexandrine.

Jusqu'ici j'ai fait quelques timides réserves, mais dorénavant je n'en ferai plus et je ne puis qu'admirer l'action persévérante de la grâce sur ces âmes qui, même en s'aimant, *osaient parler de Dieu.* Quelle est, en effet, la principale préoccupation d'Albert dans le premier billet qu'il adresse à Mlle d'Alopeus? la préoccupation de la seule chose qui lui manque, la foi! « D'où vient l'ascendant que vous avez sur moi? lui écrit-il; *personne n'aura-t-il sur vous celui qui vous serait nécessaire pour vous guider sur ce point qui vous rend si souvent triste et rêveuse?* Oh! joignez-vous à moi pour obtenir du Seigneur cette joie qui donne le bonheur.» Et Alexandrine, relisant ces lignes après la mort d'Albert, ajoutait : « O mon Dieu, dans son premier billet, tu l'as vu, plus encore que son amour, il exprimait le désir de me voir posséder la foi. J'ai plus vite acquis la certitude de son désir de me voir catholique que celle de ses sentiments pour moi [1]. »

Et cependant son amour *était parvenu au plus haut degré,* comme il l'écrivait à M. de Montalembert; il avait même tous les enfantillages de l'amour. Ainsi, suivre en voiture découverte la voiture d'Alexandrine et ne pas reculer, malgré une pluie d'orage, afin de la voir plus longtemps; la suivre même, à pied, au pas de course, le soir, à la sortie du monde, afin d'apercevoir une fois encore, à l'arrivée, sa robe blanche, tels étaient ses jeux. Un bouquet, un ruban qui venaient d'elle étaient des reliques pour Albert; mais ces reliques ne lui faisaient du moins pas oublier celles qu'il portait toujours sur lui, c'est-à-dire son ruban de première communion, une prière de sa mère et une relique de saint Alphonse de Liguori.

[1] *Récit d'une sœur*, p. 28.

S'il sentait quelquefois sa ferveur décroître, il recourait à la prière. « Mon Dieu! disait-il, donnez-moi la ferveur que je n'ai plus. On est si heureux en priant bien et c'est un bonheur qui doit durer toujours! tous les sentiments vagues et passionnés qu'on éprouve, lorsqu'on est jeune, donnent à la religion quelque chose qui calme et satisfait tellement l'âme.... ! Oh! mon Dieu, j'ai oublié cette langue qui n'est comprise que de ceux qui n'aiment que vous. Cette langue qu'on ne parle que dans une église, tout seul, je la savais autrefois, je la trouvais si belle, j'aimais tant à la parler; mon Dieu! rendez-la moi[1].»

Albert demandait à Dieu, au prix même de sa vie et de son bonheur, la conversion de celle qu'il aimait. Il fit, un matin, dans ce but, le pèlerinage des sept basiliques de Rome, nu-pieds et sous l'humble habit de pèlerin. Sa mère et sa pieuse sœur Eugénie montaient, de leur côté, à genoux, les vingt-huit degrés de la *Scala Sancta* pour Alexandrine. « Nous avons bien prié, lui écrivait Eugénie. Dieu nous entende, ami chéri! cela nous a fait plaisir de faire complétement un acte de pèlerins. J'ai fait ce que j'ai pu pour être aussi humble qu'eux[2]. »

Parmi les écrits d'Albert, écrits qui tous expriment les mêmes sentiments, se trouve une lettre adressée à un jeune Anglais qu'il avait rencontré à Rome et avec lequel il avait eu quelques discussions religieuses. Elle prouve combien ses préoccupations personnelles, si vives qu'elles fussent alors, l'absorbaient peu lorsqu'il s'agissait des grandes questions de cette vie et de l'autre. M. de Montalembert, rappelant un jour quelques lignes *admirables, sublimes, délicieuses* d'Albert dans son *Journal*, disait : « Je ne connais rien de plus beau dans *René* ou dans aucun des chefs-d'œuvre de la littérature du cœur[3]. » Eh bien! moi, je serais presque tenté de dire : Je ne connais rien de plus vrai, de plus simple et de plus

[1] *Récit d'une sœur*, t. I, p. 43.

[2] *Récit d'une sœur*, t. Ier, p. 138. — Tout le monde sait que la *Scala Sancta* est l'ancien escalier du palais de Pilate que Jésus-Christ monta et descendit durant sa passion. Il fut transporté à Rome par sainte Hélène.

[3] *Récit d'une sœur*, t. II, p. 68.

éloquent que cet exposé de notre foi, fait par un jeune homme du monde, qui comptait à peine vingt ans, et qui se plaignait tristement de son éducation manquée. J'ai voulu revoir, après l'avoir lue, la lettre du P. Lacordaire à la comtesse Edling et mon impression première n'en a nullement été affaiblie. Quelle précision surtout à démêler le point capital dans toute discussion de ce genre! « Dieu, dans sa bonté, nous a donné un flambeau pour nous préserver de l'erreur. *L'Eglise est la forme visible de la foi.* Elle est la base de laquelle nous devons nous élancer vers le ciel par notre amélioration constante; tandis que si nous passions notre vie à chercher le point de départ, *la mort nous surprendrait avant d'avoir commencé l'œuvre principale*[1]. »

Suit un passage admirable sur la confession et sur le *bonheur qu'elle procure.* Quelle vérité dans ce mot pour qui connaît le cœur de l'homme : « Parce que, comme vous le dites, chacun sait qu'il doit être bon, pensez-vous qu'il soit inutile de se l'entendre répéter, et que nos réflexions suffisent? » Et, sur la sécurité du catholique dans sa foi : « Le prêtre ne peut ni se tromper ni nous tromper, car la doctrine qu'il nous enseigne *n'est pas la sienne.* » Ailleurs, en effet, autant de doctrines que d'individus. Le catholique seul n'en a qu'une, celle de l'Eglise. On le voit; la réponse est toujours brève, prompte et porte coup. Comme on reconnaît, en lisant ces pages, *ce cœur si plein d'amour et de dévouement pour ses semblables, ce cœur le plus sûr,* disait M. de Montalembert, qu'il eût jamais rencontré [2].

Me sera-t-il permis, après avoir cité ce jugement du plus distingué et du plus intime des amis d'Albert, de rappeler quelques impressions qui me sont personnelles? La première fois que je me trouvai avec Albert de la Ferronnays, c'était en 1829; son père venait de quitter le ministère des affaires étrangères et de partir pour l'Italie. Lui-même devait l'y rejoindre; mais, en attendant, il

[1] *Récit d'une sœur,* t. Ier, p. 172. — Jouffroy disait la même chose en voyant M. Cousin passer son temps à raisonner sur l'*origine des idées,* et il ne le disait pas avec plus d'éloquence.

[2] *Récit d'une sœur,* t. I, p. 171.

était venu avec une partie de sa famille au château de Dangu qu'habitaient son frère Charles et sa belle-sœur Emma auxquels me liaient amitié et parenté [1]. Albert se présente souvent dans son *Journal* comme timide, comme sauvage même. Il est certain qu'il était loin d'avoir la faconde importante de beaucoup de jeunes gens dont la jeunesse cependant ne s'est pas toujours passée, comme la sienne, dans les ministères et les ambassades. Très-jeune alors et d'une santé déjà faible, il se mettait peu en avant; mais il semblait aimer les longues conversations à deux. Je n'oublierai jamais, pour mon compte, une conversation de ce genre que nous eûmes sur la terrasse de Dangu, tandis que ses plus jeunes sœurs et une de ses cousines se préparaient pour une noce villageoise. Ce qui me frappa dès l'abord, ce fut bien moins une timidité naturelle qu'une défiance extrême de lui; mais parlait-on de la foi? touchait-on aux cordes du cœur? la défiance faisait aussitôt place à l'élan. Je lis dans son *Journal :* « Oh! que j'aime à rencontrer excès de foi, excès d'amour! combien alors mon cœur a soif d'épanchement! mais en présence du doute, du non-croire, je sens le besoin de me taire, de rentrer en moi-même comme un limaçon qui s'épanouit au soleil et se retire dans sa coquille, quand il disparaît [2]. » Le voilà bien tel qu'il se représente à mon souvenir! j'ai reconnu aussi, non sans émotion, dans le *Récit d'une sœur,* plus d'une des pensées qu'il exprimait alors sur son éducation imparfaite et sur son besoin d'étude, qui ne savait où se fixer. Mme d'Alopeus disait d'Albert qu'il y avait *tout un ciel* dans ses yeux. Il est bien évident que l'éclat devait en être tout autre près d'elle et de sa fille à Rome; que près de moi à Dangu; mais leur expression, parfois triste, était, je me le rappelle, toujours douce et profonde. Et, lorsqu'il parlait du bonheur

[1] Dangu, dont il est plusieurs fois question dans le *Récit d'une sœur,* est situé à l'extrémité est du département de l'Eure, sur un coteau qui domine la petite rivière d'Epte. Ce château, qui appartient aujourd'hui au comte Fréderic de Lagrange, était alors la propriété de sa mère, Françoise-Jeanne de Talhouët, comtesse de Lagrange, dont la troisième fille, Emma, avait épousé, en janvier 1829, Charles de la Ferronnays. Il m'est impossible de rappeler ces temps lointains sans un souvenir ému pour ceux qui ne sont plus comme pour ceux qui restent.

[2] *Récit d'une sœur,* t. Ier, p. 277.

domestique, de sa famille, de Montigny, noble et belle habitation de son père, où il aspirait à voir tous les siens réunis, on sentait son cœur dans sa voix. L'impression qui m'en resta fut telle que, dix ans après, en 1839, et lorsqu'Albert était déjà mort depuis trois ans, je ne voulus pas traverser la Beauce sans aller voir Montigny, bien que ce château n'appartînt plus à sa famille[1].

Tels sont les premiers souvenirs que j'aie conservés d'Albert de la Ferronnays. A le voir et à l'entendre, il me sembla, suivant une expression vulgaire qui me vint alors à l'esprit, que son âme était de ces lames qui usent le fourreau.

Les années suivantes, j'entendis fréquemment parler de lui et appris plus ou moins les incidents divers qui forment le fonds du récit de Mme Craven. J'étais enfin à Rome, en 1834, lorsque son mariage me fut annoncé. De Rome j'allai naturellement à Naples et de Naples à Castellamare où Charles de la Ferronnays avait bien voulu me donner rendez-vous. Mme Craven a décrit, avec complaisance et émotion, l'élégante *villa* dans laquelle la famille entière se trouvait alors réunie. « Un escalier couvert d'un berceau de vigne et de roses, dit-elle, conduisait de la route à cette jolie maison dont le rez-de-chaussée, occupé par Albert et Alexandrine, s'ouvrait par de grandes fenêtres sur le jardin. Charles et Emma habitèrent le premier étage; mes parents, Fernand, mes sœurs et moi, le second; et, à chaque étage, se trouvaient des terrasses, communiquant les unes avec les autres par des escaliers extérieurs. Outre les repas que nous faisions en commun et les lectures qui nous réunissaient, nous étions sans cesse en communication, les uns avec les autres, par ces terrasses, et toujours charmés de tous les prétextes pour nous retrouver; car jamais, je le crois, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs n'ont été plus joyeusement, plus cordialement unis[2]. »

[1] « Tu me parles de Montigny! Montigny est vendu et tu ne saurais croire la peine que j'en ressens.... Que de châteaux en Espagne n'avais-je pas faits! car, cher ami, après s'être bien nourri d'impressions sous ce beau ciel d'Italie, la félicité n'est pas complète si l'on ne peut pas venir les savourer *at home*. » (Lettre d'Albert à M. de Montalembert, t. Ier, p. 186.) Alexandrine, qui n'avait jamais vu Montigny, tenait beaucoup, par souvenir d'Albert, à aller le voir. (T. II, p. 131.)

[2] *Récit d'une sœur*, t. I, p. 198.

tholicisme depuis qu'elle vivait avec des catholiques, on eût dit qu'elle s'en éloignait. A l'âge de quinze ans, se sentant des doutes sur la doctrine luthérienne, Alexandrine avait écrit une prière qui ne la quittait plus, prière admirable par laquelle elle faisait à Dieu *le solennel abandon de son bonheur en cette vie,* lui demandant, *à ce prix, la claire vue de la vérité.*[1] Et, en effet, elle sembla aller au-devant tant qu'elle vécut avec les hérétiques; mais transportée soudain dans un milieu tout différent où elle se trouvait, disait-elle, *seule de son espèce,* un certain désir de se défendre et de défendre sa famille se fit jour dans son esprit, et lui suggéra mille objections qui se résumaient en un mot peu réfléchi, mais touchant : « Si l'on me disait, écrivait-elle, que mon pauvre père a la *mauvaise* part et qu'Albert est destiné à avoir la *bonne,* puis, qu'après en avoir choisi une, je me sépare de l'autre à jamais, je crois que, puisque le bonheur serait promis à Albert, je l'y laisserais seul et que je voudrais rejoindre mon pauvre père[2]. »

Vainement lui rappelait-on qu'à part son père et son grand'père, ses aïeux avaient été catholiques, et que l'Eglise d'ailleurs n'a jamais condamné à la *mauvaise* part tous les hérétiques sans exception[3], elle restait comme aveuglée par sa tendresse. Albert se contentait de prêcher de foi et d'exemple sans paraître jamais vouloir attaquer. « Je voyais seulement en lui, disait Alexandrine, un tendre et constant espoir que nous aurions un jour la même foi; » mais M. de Montalembert plus à l'aise, parce qu'il n'avait pas de position officielle, mettait tout à profit, la lecture surtout qui, dans sa bouche, avait toujours le don de charmer ses amis. Il leur lisait des légendes qu'Alexandrine était la première à trouver *délicieuses;* il leur parlait de la vie de sainte Elisabeth qu'il écrivait, et Alexandrine comprenait que ce *serait charmant.* Remarquait-elle, avec surprise, que tous les livres qui formaient sa bibliothèque de

[1] *Récit d'une sœur,* t. I, p. 30.

[2] *Récit d'une sœur,* t. I, p. 327. La lettre entière, adressée à M. de Montalembert, est des plus confiantes et des plus touchantes.

[3] Voir particulièrement des fragments de lettres de ses deux pieuses belles-sœurs, Pauline et Eugénie.

voyage, avaient un but religieux, il ouvrait aussitôt un de ces livres et lui lisait, *en triomphe,* un beau passage de saint Alphonse de Liguori sur le culte de la Vierge. Profitant même de la familiarité des longues causeries et de cette douce intimité de frère et de sœur qu'autorisait sa confiance, il l'engageait à jeter au feu *le P. Clément,* un mauvais livre contre le catholicisme, qui lui avait été donné comme antidote ; ou quelquefois il la querellait sur ce qu'il appelait sa vie *dissipée* et *dangereuse,* celle d'avant son mariage, et les 379 admirateurs qu'il lui supposait généreusement. Alexandrine se défendait alors par respect pour son père et pour sa mère, puis elle ajoutait doucement : « Cher bon ami, il me semble que vous êtes toujours trop sévère pour ce pauvre monde. »

M. de Montalembert avait rapporté de ses voyages une foule d'airs nationaux et de charmants cantiques qu'Alexandrine chantait le soir. L'un de ces cantiques surtout, traduction allemande d'une prière de saint Bernard, *Jesü wie sus,* « Rien n'est doux que Jésus! » était dit par elle avec une expression que M. de Montalembert comparait à celle des pieuses jeunes filles de Ratisbonne, de la bouche desquelles il l'avait recueilli, et, tout en disant que c'était *presque une profanation* de le laisser chanter à une luthérienne, il se sentait ému [1].

« Reste son ami, lui écrivait plus tard Albert, lorsqu'il entrevoyait déjà, de plus ou moins près, la mort... tes lettres sont toujours attendues et reçues comme celles d'un frère. Ecris-nous donc souvent, *à elle plutôt qu'à moi;* tu peux lui faire grand bien. *Il est un sujet qu'un ami seul peut aborder* [2]. » Touchante confiance d'une amitié vraiment chrétienne! M. de Montalembert fut l'ami fidèle de l'âme d'Alexandrine, ami sévère quelquefois, dévoué toujours.

Je ne dirai rien de la longue et douloureuse maladie d'Albert, des soins pieux d'Alexandrine, de sa résolution définitive de rompre la seule barrière qui existât encore entre son mari et elle, et de la lettre inspirée qu'elle adressa alors à sa mère. Sa mère lui avait dit que le jour où elle embrasserait la foi d'Albert, elle *la clouerait dans le cercueil.* Alexandrine se mit à genoux et, après avoir demandé à

[1] Voir t. Ier, pp. 228, 229, 253, etc.
[2] T. I, p. 344.

ceux de sa famille qui avaient été catholiques et qui étaient au ciel de prier pour elle, elle écrivit d'un trait, à sa *douce mère*, cette lettre où le sentiment religieux rend plus respectueux encore et plus tendre son affection de fille. M. de Montalembert écrivait : « Si par bonheur pour Albert et par *malheur* pour elle il est mieux, elle reculera; » et, sans se froisser, Alexandrine lui répondait : « Cher ami, j'ai hâte d'être des vôtres; vous me croyez capable de faiblesse, de froideur, d'indifférence, et moi, je crois pourtant que j'ai senti que *je serais probablement plus heureuse, veuve et catholique, que toujours femme d'Albert et toujours protestante ou entre les deux* [1]. » Ceci n'est pas seulement sublime, on dirait une voix céleste.

Les derniers instants d'Albert sont trop connus pour que je me permette de rien dire après l'abbé Gerbet et Mme Craven. Il y a là une scène inénarrable comme la religion seule peut en produire. Je ne veux en relever que quelques traits : ce père désolé, cet ancien ministre, servant lui-même la messe où va communier pour la dernière fois son fils, cette épouse vêtue de blanc comme les premières communiantes, près du lit de mort de son époux, et tenant serrée sa main défaillante; ce mourant enfin si serein et si calme, retirant doucement sa main de cette main chérie au moment où le saint sacrifice commence, et disant à celle qui semble chercher encore son appui : *Va, va, sois tout à Dieu.*

Et elle fut tout à Dieu, non-seulement à cette heure solennelle, mais durant les douze années qu'elle devait être encore exilée sur la terre. Le second volume du *Récit d'une sœur* est consacré à cette seconde partie de la vie d'Alexandrine, *vie active et féconde,* dit Mme Craven, vie *même heureuse et dont le bonheur surnaturel et mystérieux était utile non moins que doux et consolant à révéler.* L'impression dans ce second volume n'est plus absolument la même. Ce n'est plus l'amour humain, sanctifié, il est vrai, par une pensée constamment élevée et religieuse, mais tenant toujours plus ou moins des agitations de cette vie; c'est l'amour divin que rien ne trouble, que tout occupe, la piété surtout et la charité, pour

[1] T. I, p. 380.

qui le passé, même triste, est sans amertume, le présent plein de résignation et de paix et l'avenir radieux d'espérance. Que ceux qui doutent du bonheur que donne la foi, lisent et méditent ce volume. Or ce n'est pas seulement l'histoire d'une femme, c'est celle de toute une famille; c'est celle de ce noble comte de la Ferronnays qui ne voit plus, depuis la mort d'Albert, qu'*une douce apparence à la mort;* on sait quelle fut la sienne! C'est l'histoire de sa pieuse et héroïque compagne, de cette mère *qui donna tant au ciel*, pour répéter un mot de M. de Montalembert qui dit tout. C'est l'histoire d'Eugénie, de cette sœur d'Albert, dont Alexandrine disait : Il n'y a pas, je crois, sur la terre, une seule *femme aussi ressemblante à un ange.* Elle en avait en effet la candeur, le dévouement, la piété, joints aux dons et aux talents qu'apprécie le plus le monde, et à une gaieté qui s'associait au désir constant de la mort. *Votre âme a un timbre dont le son fait monter la mienne*, écrivait l'abbé Gerbet à Alexandrine; il n'est personne qui ne sente la même impression en lisant les lettres ou en entendant parler d'Eugénie. C'est enfin l'histoire d'Olga, de cette autre sœur, morte à vingt ans, et dont les dernières paroles devraient être citées toujours à ceux qui meurent : *Je crois, j'aime, j'espère, je me repens.* C'est enfin la vie intérieure, douce, bénie et profondément chrétienne d'une famille qui nous tient à tous comme chrétiens et plus directement à nous autres, comme Bretons, par son nom, son origine et la naissance de son illustre chef[1]. « Rien de triste et d'austère ne frappait ceux qui

[1] Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de la Ferronnays, premier gentilhomme de S. A. R. Mgr le duc de Berry, maréchal de camp, pair de France, ambassadeur et ministre, marié à Klagenfurt, en 1802, à Charlotte-Albertine du Bouchet de Sourches de Montsoreau, était né en Bretagne, et ses deux sœurs passèrent leur vie, comme religieuses, au couvent de la Visitation de Nantes. Les Ferron paraissent dans l'histoire de Bretagne dès l'an 1118; Guillaume Ferron était chevalier du Temple en 1160, Payen Ferron, croisé en 1248. Cette famille a produit six officiers généraux depuis le milieu du dernier siècle, et un évêque, Jules-Basile Ferron de la Ferronnays, qui occupa successivement les siéges de St-Brieuc, de Bayonne et de Lizieux, de 1769 à 1799. Cet évêque est resté célèbre pour sa charité. A Bayonne, les paroisses voisines de la ville ayant été ravagées par une épizootie, il leur fournit des bœufs pour le labourage, et, à Saint-Brieuc, il avait sauvé un enfant lors de la terrible inondation dont Chatelaudren fut victime en 1773. Ce fut à cette occasion que Louis XV dit : « Ces Ferronnays vont à l'eau comme au feu. » Le fief de la Fer-

arrivaient par hasard, dit Mme Craven...., et jamais de cette retraite (Boury [1]) ne fut bannie cette gaieté naturelle et vraie qui, lorsqu'elle naît de la sérénité de la vie et de la pureté du cœur, survit à la douleur et reparaît après tous les orages, comme le véritable soleil de l'âme en paix. »

Peu de jours après la mort d'Albert, Alexandrine s'écriait : « Oh ! si je pouvais recommencer notre doux ménage, tout en sachant qu'il finirait le jour où il a fini ! » Mais elle sentit, plus vivement chaque jour, que l'amour ici-bas n'était qu'une ombre, et que la *vérité de tout était au ciel ;* elle comprit que le cœur pour qui une absence, même courte, est *un déchirement,* était trop *insatiable de bonheur* pour qu'il ne lui en fallût pas un *éternel et parfait.* Mme Craven lui disant un jour : « Mais si on remettait là, devant toi, la vie telle que tu l'avais rêvée avec Albert et qu'on te la promît pour de longues années ! » Elle n'hésita pas à répondre : « Je ne la reprendrais pas ! » réponse qui peut surprendre, mais qui n'est cependant au fond que le développement réfléchi d'une pensée qui lui était familière. *Ici on n'a pas le temps de s'aimer,* disait-elle, et elle le disait, sans y bien songer peut-être et en se jouant, même avant son mariage. Albert voulant avoir une bague qu'elle portait au doigt et dont l'inscription était : *Pour la vie. — C'est trop court la vie,* répondit-elle [2].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ronnays est situé en Calorguen sur la Rance. Les la Ferronnays possédaient, en outre, au diocèse de Nantes, la belle seigneurie de St-Mars-la-Jaille, depuis 1697, par suite du mariage de Pierre-Jacques Ferron de la Ferronnays avec Marie-Anne-Gabrielle Constantin, dame de Saint-Mars. Ce fut à Saint-Mars que naquit, en 1735, l'évêque de Saint-Brieuc. Saint-Mars-la-Jaille appartient toujours à la famille.

[1] Boury est situé à l'extrémité sud-ouest du département de l'Oise, non loin de Dangu et des bords de l'Epte. Je me rappelle l'avoir visité, en juin 1835, avec le noble comte de la Ferronnays, au moment où il allait l'acheter. Boury, si bruyant naguère, était alors désert et morne. La nombreuse et ancienne famille qui porte son nom, venait de se disperser, et nous parcourions seuls ces grandes salles où trente enfants et petits-enfants se pressaient, la veille encore, autour d'un aïeul vénéré. Mme Craven dit toujours *ce triste Boury.* Il est certain que cette belle habitation, cachée en quelque sorte dans une oasis de verdure, au milieu d'une plaine triste et nue, forme contraste avec Montigny dominant fièrement la petite ville de Cloye et la vallée du Loir.

[2] Voir *Récit d'une sœur,* t. I, pp. 176, 181, et t. II, pp. 27 et 372.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

—

PIERRE-LOUIS GINGUÉNÉ.

—

Notre compatriote Ginguené est plus connu comme critique et historien que comme poète, et, cependant, c'est à la poésie qu'il dut ses premiers succès. Son nom fut dans toutes les bouches, aussitôt après la publication de sa *Confession de Zulmé,* qui eut un succès incroyable, je ne sais vraiment pas pourquoi. Je viens de relire ce poème, dans la *Nouvelle encyclopédie poétique de Capelle* (1830), et certes, je n'y vois rien d'extraordinaire ni de remarquable. Dans cette pièce — comme dans la *Confession du Confesseur,* qui est en quelque sorte le pendant, et que je trouve dans le même recueil, — il y a des vers assurément très-faciles, mais à coup sûr trop licencieux pour être goûtés de beaucoup de monde.

Non-seulement la *Confession de Zulmé* fit du bruit, mais plusieurs personnes se l'attribuèrent. Publiée sans signature, à Paris, en 1779, toutes les feuilles de l'époque la reproduisirent sous divers noms : les unes, du marquis de Pezay, du poète Barde de Lyon, les autres, du duc de Nivernais, de M. de la Fare, etc., etc.. Ces Messieurs ne protestèrent pas le moins du monde et l'un d'eux même, le marquis de Pezay, dit hautement qu'elle était de lui. Heureusement pour Ginguené qu'il avait lu ses vers à plusieurs amis, longtemps avant qu'ils fussent imprimés, car sans cela il eût

eu bien de la peine à s'en faire restituer la paternité. Les journaux de l'époque s'en émurent et s'en occupèrent. Rochefort et Garat, amis du poète, prirent sa défense et flagellèrent les plagiaires de toute la force de leur talent.

Pierre-Louis Ginguené naquit à Rennes le 25 avril 1748, d'une famille bourgeoise extrêmement honorable et considérée. Après lui avoir fait faire d'excellentes études au collége de sa ville natale, — d'abord, sous les Jésuites, et, après leur expulsion, sous les prêtres séculiers, — son père, d'une érudition remarquable, voulut lui-même compléter l'instruction de son fils et lui inculqua de bonne heure des goûts littéraires, en lui faisant comprendre et admirer la beauté des œuvres de Milton et du Dante.

Dès cette époque, Ginguené consacra ses loisirs à la poésie, et à vingt ans, il avait acquis une certaine célébrité, surtout parmi les dames rennaises, qui trouvaient charmantes les tendres élégies du débutant. A vingt-quatre ans, il s'en alla comme précepteur à Paris, où il devint aussitôt le collaborateur assidu de l'*Almanach des Muses*, et de plusieurs autres recueils.

Lorsque le maëstro Piccini vint à Paris, en 1776, sans savoir un mot de français, il fit la connaissance de Ginguené, qui parlait sa langue presque aussi bien que lui et qui put, par cela même, lui être très-utile : aussi se lièrent-ils bientôt d'une étroite amitié. L'illustre, musicien — choisi pour maître de chant par Marie-Antoinette, — fit représenter devant la cour un opéra bouffe en deux actes, intitulé le *Tuteur mystérieux*, dont Ginguené avait fait le libretto. A l'apparition de cette œuvre, deux camps se formèrent, pour et contre la musique italienne. Notre compatriote se lança dans l'arène pour défendre son ami et se révéla, tout à coup, comme critique d'un talent véritable. A partir de ce moment sa réputation fut établie.

Employé tout le jour au ministère des finances, Ginguené consacrait ses soirées à la poésie et à un ouvrage de longue haleine, qu'il faisait alors en collaboration avec Framery : *L'Encyclopédie méthodique des différents systèmes de musique*. En 1790, il entra à la rédaction du *Moniteur*, où il resta toute sa vie. Il écrivit aussi,

avec Cerutti et Chamfort, dans la *Feuille villageoise*, journal très-avancé, dont il blâma souvent les excès. Enfin il créa, avec d'autres écrivains, *la Décade philosophique*, journal littéraire et politique, fondé dans le but d'empêcher l'argot d'envahir la langue française.

Malgré des idées fort libérales, Ginguené fut incarcéré et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Il fit preuve de courage en conduisant presque seul, avec Siéyès et Vampraët, le convoi funèbre de son ami l'infortuné Chamfort, mort en avril 1794, qui avait été lui aussi emprisonné comme suspect et qui avait essayé de se suicider dans sa prison.

La Convention chargea le poète breton, en même temps que Garat, en 1795, de réorganiser l'instruction publique. On ne pouvait guère, en ce temps-là, faire un meilleur choix. Plus tard le Directoire le nomma ministre plénipotentiaire à Turin, son pays de prédilection, où il ne recueillit cependant qu'ennuis et déceptions. Des difficultés de toutes sortes surgirent entre la cour de Sardaigne et lui. Mme Ginguené (sa *Nancy*, comme on l'appelait alors), qui, nécessairement, avait accompagné son mari, fut présentée à la reine en robe à la française et non en robe de cour, ce qui ne s'était pas encore vu. Cette anecdote fit beaucoup parler d'elle.

Le poète revint en France, sans avoir même visité l'Italie, le cœur plein d'amertume, et regagna le nid qu'il s'était fait à Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency. Pour se consoler de ses chagrins il se livra tout entier à la littérature et entassa œuvre sur œuvre. Ce fut vers ce moment qu'il écrivit un très-grand nombre de fables, que j'ai sous les yeux, et parmi lesquelles il s'en trouve d'assez jolies. Les critiques du temps leur reprochèrent de manquer de naïveté, ce qui est malheureusement vrai. Le *Fablier des dames* en contient trois, qui sont charmantes : *La poule, la fauvette et le coucou, — Les femelles des oiseaux en ambassade devant Jupiter, — La sensitive et la violette.* Seulement, toutes sont trop longues pour le cadre que nous nous sommes imposé. *La Muse bretonne de 1811* en contient également trois qui ont bien leur mérite : *Le vieux rossignol, — L'amant poète, — Les deux guerriers blessés.* Enfin, le tome XII de *l'Encyclopédie poétique* renferme *Le loup converti*, que je puis transcrire en entier.

Le Loup converti.

Un jour un loup des plus gloutons,
Après avoir, dans une bergerie,
Assouvi sa fureur sur de pauvres moutons,
Se mit à réfléchir sur cette barbarie.
Pour la première fois il sentit des remords
Naître dans son cœur sanguinaire.
Quoi ! toujours, disait-il, d'une aveugle colère
Ecouterai-je les transports !
Toujours du sang! toujours des morts!
Je suis las à la fin de ce train de corsaire.
Que m'a fait ce peuple innocent
Qui de ma rage est la victime?
Il est faible, et je suis puissant,
Mais sa faiblesse est-elle un crime ?
C'en est fait, je veux aujourd'hui
Quitter des mœurs que je déteste;
Au lieu de l'opprimer devenir son appui,
Et dépouiller, en vivant avec lui,
Cette férocité funeste.
Cela dit, maître Loup vers le troupeau voisin
Tourne ses pas, repassant dans sa tête
Et la sérénité des plaisirs qu'il s'apprête,
Et quelle joie et quelle fête
Ce sera de le voir, devenu plus humain,
Près du petit mouton Robin
Bondir et folâtrer. Tout plein de cette idée,
Il arrive auprès d'un troupeau,
Qui, sortant du prochain hameau,
Broutait le serpolet, et foulait la rosée.
A cet aspect, adieu ses beaux projets;
De la rage la plus cruelle
Il sent renaître les accès :
Il s'élance, il saisit la brebis la plus belle,
Et court la dévorer dans le fond des forêts.
— A ces beaux pénitents bien simple qui se fie :
Dès la première occasion,
Les serments du matin le soir on les oublie :
Le loup n'est pas longtemps mouton.

Toutes ces fables furent publiées en un volume in-18, intitulé : *Fables nouvelles*, chez Michaud frères (1812).

Le 18 brumaire rappela le poète sur la scène politique, où il fut aussitôt nommé membre du Tribunat. Ses idées républicaines le firent éliminer en 1802. Il reprit avec ardeur ses travaux littéraires et fit paraître une traduction remarquable, en vers français, des vers de Catulle. Je viens de lire *les Noces de Thétis et de Pélée*, qui m'ont causé un sensible plaisir. La versification en est facile, les idées fidèlement rendues et les nuances admirablement saisies. Cette traduction, pleine d'érudition, avec des notes fort intéressantes, fut soumise à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, qui la mit au nombre des lectures publiques, dans sa séance d'avril 1803.

Il publia plus tard, à partir de 1811, les premiers volumes de son œuvre capitale : *Histoire littéraire de l'Italie*, qui fut traduite en italien dès son apparition. Malheureusement la mort vint enlever l'auteur avant l'achèvement complet de ce grand ouvrage, qui a été terminé par Salfi, en 1819. Une édition complète parut en 1824, 10 vol. in-8°.

Le poète breton mourut à Paris le 16 novembre 1816 et fut enterré auprès de Parny, dans le cimetière du Père Lachaise. Voici son épitaphe (composée par lui-même) :

Celui dont la cendre est ici
Ne sut, dans le cours de sa vie,
Qu'aimer sa patrie,
Les arts, l'étude et sa Nancy.

Tous les articles publiés à sa mort lui prodiguèrent les plus grands éloges et convinrent qu'il avait été toujours inspiré des meilleurs sentiments, et s'était montré le modèle des époux et des amis.

Ginguené fut nommé membre de l'Institut en 1803. — Il a laissé : des *Lettres sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, 1791, in-8°, — de nombreux *mémoires*, sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne, dont il faisait partie à

l'Institut, — des articles et des notices dans la *Décade philosophique*, — *la Revue philosophique*, — *le Mercure de France*, — *le Moniteur*, — *l'Encyclopédie méthodique*, — *l'Histoire littéraire de la France*, — *la Biographie universelle de Michaud*, etc., etc. — Ginguené a mis en ordre et publié les œuvres complètes de Lebrun-Pindare son ami (1811, Gabriel Warée, — 4 volumes in-8°).

Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — associé correspondant de l'Académie *Della Crusca*, membre de l'Académie de Turin celtique, — des sociétés académiques de Nantes, Niort, Vaucluse, etc., etc.

Adolphe Orain.

HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES BRETONNES.

—

NOYAL-MUZILLAC

(MORBIHAN).

—

I. — Constitution du sol.

Le sol de la commune de Noyal-Muzillac est généralement granitique. Il renferme cependant peu de bonnes pierres de taille. La partie nord contient un schiste grossier, de l'est à l'ouest, remarquable surtout dans la lande du village de Trebigan; une chaîne de rochers quartzeux semble sortir de terre par un effet violent d'une combustion intérieure, et porte partout des traces vives de feu. Par endroits, on rencontre des carrières de quartz, des fragments de minerai de fer et d'étain en très-petite quantité. Dans les ruisseaux on rencontre du grenat; j'y ai même vu trois ou quatre paillettes d'or. Des cailloux, sur la surface de la terre, semblent formés de quartz, de silex et d'agates grossières. La terre est généralement légère et sablonneuse.

Le terrain est accidenté. Plusieurs vallées profondes et sinueuses sont bordées de mamelons, de rochers, de bois et de terres en culture ou prairies.

L'agriculture a fait peu de progrès apparents. Cependant, depuis une vingtaine d'années, il y a eu beaucoup de défrichements et

d'améliorations. Il reste encore beaucoup de landes. Le défaut d'engrais est ici comme ailleurs l'obstacle principal à la marche de l'agriculture. Les bestiaux sont les mêmes que dans les autres parties de la Bretagne. On engraisse les bœufs dans presque toutes les fermes afin de les vendre à la boucherie.

II. — Occupation celtique du territoire.

S'il est vrai que les monuments spéciaux d'un peuple, demeurés sur le sol, y attestent son passage, les Celtes ont occupé Noyal-Muzillac et les environs. En effet, depuis dix-huit ans que je suis dans cette paroisse, j'ai trouvé sept celtæ, sur les landes et en d'autres endroits; un dolmen entre les villages de Kerluré et Kermabalan, deux autres sur la lande située entre la Maison-Neuve et Cocar. Il m'a semblé voir les ruines de quelques autres encore, mais si mal conservées que je n'ose rien affirmer.

Les communes environnantes m'ont offert les mêmes indices. Ainsi, j'ai rencontré un celtæ en Muzillac, un dans Ambon, deux dans Berric, trois dans Questembert, un dans Limerzel, deux dans Péaule, un dans Marzan.

III. — Occupation romaine.

Il y a dans nos contrées immensément de débris romains. M. Louis Galles et moi, en dépensant quinze francs fournis par la Société Archéologique, avons découvert un hypocauste au village de l'Elvéno. Il renfermait seulement trois chambres, le *calidarium*, le *tepidarium* et le *frigidarium*. Les piliers, en briques, étaient assez bien conservés, ainsi que quelques tuyaux. Nous avons constaté une quantité de cendre. — A la porte de la ferme qui a remplacé l'antique manoir de Carné, dans le grand champ, et à droite comme on y entre, se trouvent des briques à rebords et le tracé d'un mur. Un peu plus loin, au sud, mêmes indices. — Entre les villages de Bodrefaux et de Kermoridon, dans le grand champ de cette dernière ferme, est une lande boisée, qui est à côté; il y a une

quantité de fragments de briques à rebords. Ils sont même si condensés par endroits qu'ils forment le sol. A côté, sur la partie sud du commun de Lanvais, on remarque des trous, qui ressemblent presque à des carrières, et des tronçons de routes. J'ai toujours pensé que les Romains avaient là une fabrique de tuiles. — La route romaine de Vannes vers Nantes passe au sud de Noyal-Muzillac, et est bien conservée dans les landes du Camp et de Liniac. Malheureusement, le chemin vicinal de cette dernière commune à Marzan en a effacé environ un kilomètre en la remplaçant. Dans la lande de Grâce, sur les bords de cette route, on remarque en deux endroits des débris de constructions romaines. Vers le pont Marchant, il y a encore des briques, et les apparences d'un tronçon de route, qui semble se diriger vers l'embouchure de la Vilaine. — J'ai trouvé aussi différentes pièces de monnaies des empereurs romains, et j'en ai remis quelques-unes au musée de Vannes. Je n'étends pas ces remarques aux paroisses voisines, qui toutes offrent les mêmes renseignements sur leur circonscription territoriale.

IV. — Nom de la commune.

La première fois que je trouve le nom de Noyal-Muzillac dans l'histoire du pays, c'est en 1252. Agathe, du bourg de Noyal-Muzillac, écrivit à Cadioc, évêque de Vannes, qu'elle avait été payée pour les propriétés qu'elle avait cédées au duc de Bretagne pour la fondation de l'abbaye de Prières. Sa lettre était datée du samedi d'avant l'ascension 1252. Le latin porte : *Agatha de villa Noeal.*

Par suite du conflit de juridictions temporelles entre l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon et les officiers du duc, Jean II donna, le samedi après l'exaltation de la Sainte-Croix 1289, des lettres patentes pour trancher les difficultés. Dans ces lettres, écrites en langue romane, et rapportées parmi les *Preuves* de dom Lobineau, il est déclaré que les terres et hommes de l'abbaye seront soumis pour certaines choses aux juridictions ducales, « excepté ce que

lesdits religieux ont dans les paroisses de Redon, Blain, Brein, Longon et au village de Breulis en la paroisse de *Noeal*, qui ressortira uniquement de la juridiction abbatiale. » L'orthographe du village de *Breulis*, situé au midi de Noyal-Muzillac, n'a pas changé, mais celui de la paroisse s'est transformé comme on le voit.

Quoique le grand saint Martin de Tours ait toujours été patron principal de l'église, il fut un temps où sainte Noyale était patronne secondaire. Je ne sais si son nom serait pour quelque chose dans l'origine de celui de la paroisse, mais il n'y en a point de preuves. Le nom de Muzillac a été visiblement ajouté pour distinguer la localité en question des autres qui portent la même appellation.

Les actes de l'abbaye de Prières constatent qu'en 1403, Pierre le Chastelier, du village de Beizit en Noyal-Muzillac, donna à l'abbaye une tenue. Depuis lors, nous ne voyons plus de changement dans le nom de la commune.

V. — Châteaux situés sur son territoire.

1° Le premier, en date, est certainement celui de *Carné*, qui a donné son nom à la célèbre famille du même nom. Il est situé au nord du bourg, à environ trois kilomètres. Il ne reste rien des anciennes demeures; cependant, le colombier, le portail, une tourelle aux écuries, qui pourraient remonter au XVIe siècle, s'y voient encore. La chapelle, dédiée à saint Sébastien, fut détruite pendant la Révolution.

L'écusson de la famille de Carné est placé sur le mur du colombier. Il est d'or, à deux fasces de gueule. On le voit aussi sur les murs de l'église paroissiale. Elle avait pour devise : « Plutôt rompre que plier. » La tradition locale la rendait : « Bras d'acier, plutôt rompre que plier. »

En 1248, Olivier de Carné alla aux croisades, et ses armes sont demeurées au musée de Versailles. — En novembre 1392, Jean de Carné est mandataire pour le duc de Bretagne, dans une transaction à faire pour dommages causés au connétable Olivier de Clisson. — En 1419, un membre de la même famille assiste à une

assemblée de la noblesse à Dinan. — En 1424, Jeanne, duchesse de Bretagne, envoya Rolland de Carné vers le maréchal de Rieux. Ce même Rolland fut échanson de Jeanne, maître d'hôtel de François, son fils. Le 27 septembre 1451, il est maître d'hôtel de Pierre II. En 1452, il est ambassadeur pour le même duc auprès du roi de France. — En 1420, Jeanne de Carné est fille d'honneur de Mme de Châteaubriand. — En 1433, Sylvestre de Carné reçoit des étrennes du duc, avec son frère Rolland. En 1440, il reçoit l'ordre du Camail du duc d'Orléans. — Aux Etats de Vannes, en 1455, Eon de Carné fut placé à la gauche du duc et l'abbé de Prières à sa droite. — En 1474, Jeanne de Carné est condamnée à élever une croix expiatrice sur l'endroit où elle avait consenti à l'assassinat de Berthelot l'abbé, dans la forêt du Cellier.

La famille de Carné possède de bonne heure le château de Cohignac en Berric. Un chemin le reliait avec celui de Noyal-Muzillac ; on en voit encore les traces. Elle possède aussi le manoir de la Touche, dans la paroisse de Roc-Saint-André ; Coëtbihan et Kerbourdin, en Questembert ; Bleheban, en Caden ; Lestier, en Béganne ; Castellan, en Saint-Martin ; Crémeur, en Guérande. Le 10 octobre 1850, on trouva, dans la chapelle de Saint-François, de l'église de Guérande, une pierre tombale, sur laquelle étaient représentés en relief un chevalier et une dame, avec cette inscription : « Ci git tre noble puissant seigneur Tristan de Carné, en son vivant chevalier héréditaire, premié maistre dostel des ducs de Bretagne servant en ledit estat la roine Anne, duchesse de Bretagne, maistre doste des rois Louis, François et de monseigneur Fran.... » Ici le coin de la pierre était brisé. Une autre inscription était ainsi conçue : « Ci-git tre noble et vertueuse dame, madame Jeanne de la Salle en son vivant femme de monsieur Tristan de Carné e dame de Carné, de la Touche, de Cohignac, Crémeur, héritière de la Salle, etc., laquelle trépassa à Crémeur l'an 1526. Dieu lui fasse miséricorde. » Notre manoir de Carné appartenait donc alors à Tristan du nom. Il fut en grande estime auprès de la duchesse Anne, qui lui demanda son fils à son service, en 1513 ; et la même année, elle lui confia 500 hommes pour la défense de son duché. Il était gouverneur de Guérande.

En 1568, Charles IX écrivit à Jérôme de Carné, gouverneur de la ville et du château de Brest, et le fit chevalier de son ordre. En 1565, ce Jérôme avait fait relever une partie de la chapelle de Cohignac, comme le porte l'inscription qui est sur une pierre du chœur. Sa femme était Alice de Kerloaguen.

Deux frères de Carné prirent part aux guerres de la Ligue, sous le duc de Mercœur. L'un fit des prodiges de valeur à Hennebon, en 1590. Ils étaient tous les deux à l'attaque du château de Kérouserai, près de Saint-Pol-de-Léon, vers la fin de la même année. Après la soumission du duc de Mercœur, ils passèrent au service de Henri IV. François de Carné, sieur de Rosampoul, était le fameux gouverneur du château de Morlaix, en 1594, et l'oncle des précédents.

Parmi les titres manuscrits que j'ai trouvés en Noyal-Muzillac, je signale les suivants : 1° En 1691, demoiselle Jeanne Huart de Carné se déclare seigneur du manoir de Carné. 2° François de Carné, chevalier, chef de nom et d'armes, vicomte de Cohignac, baron de Kerliver, Kerversio, seigneur de Kervi, Kerbriant, Tromelin, est propriétaire de Carné, en 1596. 3° En 1783, César-Hippolyte-Jean-Baptiste-René de Trecesson (en Campenéac), des sires de Carné, chevalier, etc., est propriétaire de Carné et de la ferme noble de Trebica.

La seigneurie de Carné avait haute, moyenne et basse justice, droit à une fourche patibulaire à trois poteaux.

2° Le deuxième château fut *Kerdréan*, détruit vers la fin du XVIIe siècle. En 1785, il en restait encore des pans de murs considérables, dont on se servit pour relever le portail et le pignon de l'église. Le peu de ruines que j'ai pu voir, annonçaient une construction du XIVe siècle.

Ce manoir me semble avoir été constamment habité par la famille de Muzillac.

En 1089, Bernard de Muzillac est témoin d'un accord passé entre Robert, abbé de Saint-Sauveur de Redon, et les chapelains d'Alain Fergent. — En 1250, Pierre de Muzillac cède quelques propriétés au duc pour la fondation de l'abbaye de Prières. — En 1381, Pierre

de Muzillac ratifie le traité de Guérande. — En 1402, Olivier de Muzillac est capitaine du château de l'Isle en Marzan. — En 1425 et 1430, nous voyons Jean de Muzillac à la cour du duc. — En 1428, Guillaume de Muzillac est ambassadeur du duc vers le roi de France. — Enfin, pendant tout le XVe siècle, nous voyons cette famille mêlée aux affaires publiques.

Les registres de la paroisse de Noyal-Muzillac, qui ne remontent qu'à 1610, renferment fréquemment les noms de Jeanne et de François de Muzillac de Kerdréan pendant la première partie du XVIIe siècle. Ils tenaient un bon nombre d'enfants pauvres sur les fonts du baptême et faisaient beaucoup d'aumônes. Le 28 juillet 1637, Jeanne de Muzillac, vivante dame de Kerdréan, mourut au château de Kerdréan à neuf heures du matin. Elle fut enterrée le 30 dans l'église; Jean le Bot, subcuré, lui avait administré les derniers sacrements. François mourut vers le même temps. En 1648, Kerdréan appartenait à dame Olive du Coudrai, douairière de Limoges, de Brouel, en Arzal, et y résidant. En 1665, il appartenait à M. Vincent-Exupère de Larlan, et depuis, il a toujours été attaché à Rochefort et à Keralio. On a trouvé dans les décombres du château, et à ma connaissance, une pièce de monnaie de François Ier et une autre de Henri IV. Aujourd'hui les vipères sont nombreuses parmi les pierres qui restent et les broussailles qui les recouvrent.

Kerdréan avait haute, moyenne et basse justice, fourche patibulaire.

3° *Trémondet* est le troisième château que nous devons remarquer. Une tourelle et plusieurs pans de murs ont été abattus les années dernières pour refaire la ferme.

Le 11 juillet 1484, N..., écuyer de Lesnare, sieur de Trémondet, fait un échange de biens avec l'abbé de Prières.

Le 20 novembre 1704, François-Joachim Descartes, chevalier, seigneur de Kerleau, conseiller du roi, est propriétaire de Trémondet.

René-Jacques-Louis Le Prestre, chevalier, seigneur de Châteaugiron, conseiller du roi, président à mortier au parlement de Bretagne, est propriétaire de Trémondet, en 1763, par suite de son mariage avec dame Marguerite-Sylvie Descartes de Kerleau en Elven.

En 1784, Marie-Rose-Françoise de Larlan, dame de Rochefort, possédait la terre, le manoir et la seigneurie de Trémondet, sans doute par achat. Cette seigneurie avait haute, moyenne et basse justice.

4° *Le Closne* appartenait à la famille de Noyal. Ce château avait été fortifié. On y voit encore le fossé et les douves. Il est tombé au moment de la Révolution, et les pierres ont servi à reconstruire plusieurs fermes de Keralio sous la Restauration.

Au moment de la fondation de Prières, en 1250, nous voyons Agathe de Noyal écrire à l'évêque de Vannes pour lui attester qu'elle a été payée pour les terres cédées par elle au duc à cette occasion.

Amaury de Noyal vivait en 1330; seigneur du Closne, il épousa Hélène de Carné. Roland, son fils, épousait Jeanne de Loyon, en 1380. Montre de 1479 et 1480. Réformations de 1427 et 1536; à celle de 1669, 14 générations.

Les registres de la paroisse nous fournissent les indications suivantes : 1° De 1622 à 1634, dame Isabeau de Bréhant, femme et compagne de François de Noyal, seigneur du Closne, tient un certain nombre d'enfants pauvres sur les fonts du baptême. Elle assiste aux cérémonies religieuses qui ont lieu à l'occasion de baptêmes et mariages des familles nobles. Parfois, elle signe seulement dame du Closne. 2° En 1648, Adrien de Noyal, fils de François et de dame du Quingo, reçoit le sacrement de baptême. François de Noyal était donc remarié. L'acte est signé par Jacques du Quingo, parrain, Suzanne de Bréhant, Michelle de la Salle, dame de Kerambart, Charles de la Pommeraye, sieur de Kerambart, Charles de Vallois de Séréac, Claude de Boju, dame de Keralio, de Kerméno, Jeanne de Tregouët et Anne de Tregouët. 3° En 1646, mort d'André de Noyal du Closne. 4° Le 13 mars 1660, mort de Mathurin de Noyal. 5° Le 9 mars 1666, mort de Simon de Noyal. 6° Le 17 septembre 1671, Sébastien de Noyal, chevalier, seigneur du Closne, tient un enfant sur les fonts du baptême.

Après cela on ne trouve plus la famille de Noyal. Les Boisorhant ont aussi occupé le Closne, dont la seigneurie avait haute, moyenne et basse justice.

5° *Keralio*. Ce château existe encore. Il est du XV° siècle. Il a dû être bâti par la famille de Kerméno.

En 1573, M. de Kerméno, sieur de Keralio, est gouverneur de la ville de Vannes. En 1574, René de Kerméno stipule pour l'érection d'un collége dans la même ville. En 1626, Préjent de Kerméno, chevalier de l'Ordre du Roi, commandeur pour Sa Majesté des villes de Guérande et du Croisic, est seigneur de Keralio, et des seigneuries de Bopilio et Liniac en Noyal-Muzillac. Nous le voyons paraître sur les registres de la paroisse en 1629 et 1647.

En 1588, Jean de Kerméno achète la seigneurie de Liniac. En 1658, la famille de Kerméno vendit Liniac, Keralio et Bapilio à M. Vincent-Exupère de Larlan, la somme de 120,000 francs.

A la même époque M. de Larlan acheta le château et le comté de Rochefort, qui lui furent cédés par Charles de Lorraine, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté dans la province de Picardie, de l'Artois, du Boulonnais, comte d'Harcourt, duc d'Elbœuf, seigneur de Rieux, etc.

M. de Larlan était conseiller du Roi, membre du Parlement de Bretagne, chevalier. Dans le pays on l'appelait le président de Rochefort.

Le 19 mai 1662, M. de Larlan tient un enfant sur les fonts du baptême, dans l'église de Noyal-Muzillac. Sa fille Catherine-Marie fut marraine. En 1663, il est encore parrain, et Mme du Quingo du Closne, marraine.

Le 17 août 1667, M. de Larlan accompagne sa fille Catherine-Marie, qui est marraine. En 1672, M. de Larlan assiste, avec sa femme Renée de Querouartz, à un mariage : Mme de Larlan écrivait son nom, indifféremment, Kerouartz ou Querouartz. Elle est marraine en 1673.

En 1670, M. de Larlan et sa femme fondent le couvent des Ursulines de Muzillac, qui prospéra jusqu'à la Révolution. Les religieuses faisaient l'école, tenaient des pensionnaires, donnaient des consultations et des remèdes aux malades. En 1754, sœur Agathe

Le Reste était supérieure et avait remplacé Claude Lory; vinrent ensuite une demoiselle de Sesmaisons et une d'Armaillé; la dernière supérieure, Mme Crespel, fonda les Ursulines de Vannes après le rétablissement du culte, vers 1808. Je n'ai pas les actes sous les yeux, mais il me semble avoir vu que ce furent encore M. Vincent-Exupère de Larlan et sa femme qui établirent les Ursulines de Ploërmel et de Malestroit. M. de Larlan mourut à Rennes en 1692. Ses entrailles furent inhumées dans l'église des Cordeliers de Rennes, son cœur dans l'enfeu de Keralio, situé dans l'église de Noyal-Muzillac, et son corps dans l'église de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchaye, à Rochefort.

Julien-François de Larlan succéda à son père dans la jouissance du comté de Rochefort. J'ai vu plusieurs actes faits en son nom, pour ses propriétés de Keralio et Liniac, Bopilio, Kerdréan et Bocquai en Noyal-Muzillac. Voici les titres qu'il prenait : chevalier, comte de Rochefort, marquis de la Dobiais, baron de Kerouserai et Trongof, seigneur de Questembert, des châtellenies de Malestroit, Enquidice, Saint-Jean-sur-Coasnon, Chienné, vicomte de Liniac, Keralio, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne. Il mourut en novembre 1722, laissant ses enfants mineurs, Jean-Anne et Thérèse. Il avait fondé à Rochefort des écoles charitables et des bouillons pour les pauvres. Il habitait tantôt à Rochefort, tantôt à Keralio et autres lieux.

Jean-Anne de Larlan succéda à son père. Tous les actes se font en son nom jusqu'en 1760. Il prend tous les titres seigneuriaux de ses ancêtres, même celui du château de Bleheban en Caden, à l'exception de ceux qui se rattachaient aux fonctions civiles. Il laissa une fille, qui suit.

En 1761, Marie-Rose-Françoise de Larlan, en se mariant au marquis Hay des Nétumières, transporta le château et le comté de Rochefort, avec toutes ses dépendances, dans cette dernière famille. Elle faisait cependant tous les actes en son nom, et aux titres déjà signalés, elle ajoutait ceux de Cohignac en Berric, de Trémondet et du Closne en Noyal-Muzillac. Elle habita continuellement Rochefort ou Keralio. Elle était fort simple et très-charitable. Quatre bœufs,

attelés à sa voiture, la conduisaient sur ses dernières années de Keralio à l'église. Elle mourut vers la fin de l'année 1785, et son fils aîné, Marie-Paul Hay, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis des Nétumières, lui succéda dans le comté de Rochefort, dont le château fut démoli en avril et mai 1793.

Tandis que je me trouve sur la question de la seigneurie de Rochefort, je vais relater quelques faits peu connus. Cette seigneurie passa, en 1374, dans la famille de Rieux, et y demeura jusqu'en 1567, moment de la mort de Renée de Rieux, dernière de la branche aînée de sa maison. Guy XIX de Laval hérita d'une partie des biens de sa tante, et transmit Rochefort à son fils Guy XX, qui décéda sans héritiers directs en 1606. Alors Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, etc., devint propriétaire du comté, et son fils, qui porta aussi le nom de Charles, le conserva jusqu'en 1658. — Pendant la Ligue, le château, qui était ordinairement entre les mains des royalistes, subit plusieurs assauts. En 1598, Henri IV, en passant à Rennes, donna « ordre à Sully de donner une gratification à la garnison de Rochefort, et ensuite d'en faire raser le château. » Quelques années après le bon roi permettait à Charles de Lorraine de le réparer, et ce qui reste des anciennes fortifications laisserait penser que les premiers ordres ne furent guère exécutés.

6° *Vicomté de Liniac.* A quelle époque a commencé le vicomté de Liniac? Nous ne le savons pas. Nous sommes obligé de prendre les renseignements qui nous restent, dans les archives de l'abbaye de Prières.

Le frère dom Pardy écrivait ce qui suit vers 1695 : « On ne peut présentement dire comment cette rente de 90 perrées de seigle, mesure de Vannes, nous vient sur Liniac. »

Est-ce une fondation ou une aliénation de rente? Nous l'ignorons. Cependant la tradition porte que cette propriété appartenait à l'abbaye, qui la vendit, en se réservant la rente actuelle. En 1426, le monastère soutint pour elle un procès, devant la Cour de Vannes, contre le sieur de Plessix-Angier. Il finit par transaction en 1477, et il fut reconnu qu'il devait recevoir annuellement sur cette propriété 120 boisseaux, mesure de Muzillac, ou, ce qui est la même

chose, 90 perrées, mesure de Vannes. En 1575, Jérôme de Carné, alors propriétaire et seigneur, intenta un nouveau procès. Le 10 juillet 1576, un jugement de la Cour de Vannes fit droit à l'abbaye. Jérôme forma appel, la discussion traîna, et le 27 mars 1588 les sieurs de Carné vendirent Liniac à Jean de Kerméno, seigneur de Keralio, et tout cela sans rien stipuler en faveur de Prières. Pendant les longueurs de l'appel, la rente n'avait point été payée, Jean de Kerméno n'avait rien fait, son fils Claude se vit assigné pour solder vingt-neuf années d'arrérages, sauf son recours vers les sieurs de Carné. Le 16 mars 1625, les religieux sont maintenus par arrêt de la Cour, et saisie mise sur la terre de Liniac et toutes autres appartenant au sieur de Kerméno. Ils reçoivent alors 14,046 fr. pour le passé et 522 fr. pour les frais. En 1658, Guillaume de Kerméno vendit ses terres, dont Liniac faisait partie, à M. Vincent-Exupère de Larlan et depuis lors l'abbaye toucha régulièrement ses 90 perrées de revenus annuels.

Un décret de 1792 transféra cette rente aux hospices du département, et les familles des Nétumières et de Lauzanne l'ont toujours acquittée.

VI. Clergé de la paroisse.

La tradition locale porte qu'un recteur de Noyal-Muzillac fut tué par les protestants, et que c'est en expiation et en mémoire de ce fait qu'une croix fut érigée dans la lande de Kervi, au nord, route de Kanter. Il y a là en effet une croix qui porte la date de 1590.

En 1609, lors des préludes d'un procès qui a duré deux siècles avec les Trévien du Guerno, nous trouvons que messire Sempton est recteur de Noyal et défend ses droits curiaux contre leurs assertions. Après lui vint M. Le Gallois qui était en même temps grand vicaire de l'évêque et official à l'officialité de Vannes. Son nom paraît dans beaucoup d'actes publics de ce temps-là. C'était un homme remarquable. Messire Le Bot, subcuré, remplissait presque toutes les fonctions religieuses à sa place.

En 1646, il a pour successeur messire Jean Coüé, docteur en

théologie de la faculté de Paris. Il mourut le 24 novembre 1666, et fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale. On lui mit une pierre tombale, mais il fallut pour cela l'autorisation du seigneur de Keralio, M. de Larlan, attendu que les seigneurs de ce château étaient les fondateurs de l'église.

M. Le Vergotz fut recteur de 1666 à 1670.

M. Le Roux vint ensuite et mourut en 1683. Il fut enterré dans le chœur.

Charles Guillo mourut en 1702. Voici son testament, que je ne puis m'empêcher de donner en entier :

« *In nomine Jesu Christi. Amen.* A tous ceux que les présentes verront, salut et bénédiction. Comme par la miséricorde de Dieu, le 3 décembre 1689, j'ai évité une mort imprévue, suis encore revenu en parfaite santé et plein jugement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, rien de plus incertain que son heure, désirant pourvoir au salut de mon âme, j'ai fait et dépose mon testament ainsi qu'il suit : 1° Je recommande mon âme à Dieu mon créateur, à la bienheureuse vierge Marie et à tous les saints. 2° Je veux que mon corps soit inhumé dans le cimetière qui est le lieu ordinaire destiné au repos des corps, et non dans l'église qui est la maison de Dieu. 3° Trois cents messes seront dites pour le repos de mon âme, celles de mes parents et amis. 4° Je fonde sur les biens que je laisserai, provenant de mon bénéfice, deux messes par semaine à perpétuité. La propriété de la Miche-au-Chêne que j'ai acquise au bas du bourg, servira pour cette fondation. 5° Je ne réclame rien de la fabrique pour le rétable que j'ai placé à mes frais à l'église. Je n'impose que cette réserve, que mes héritiers ne soient pas inquiétés pour les réparations du presbytère. 6° Mes héritiers n'auront rien à réclamer les uns des autres pour les fruits perçus sur ma propriété patrimoniale de la Coudraie, en Sérent. 7° A ma mort on donnera un tonneau de seigle et un tonneau d'avoine aux pauvres de la paroisse. 8° Je nomme mon subcuré, messire Robinet, mon exécuteur testamentaire.

Fait à Noyal-Muzillac, le 22 février 1702.

Signé : Charles Guillo, recteur. »

M. Guinarho succéda à Charles Guillo et mourut en 1735. Il fit beaucoup de bien. Son procès avec les Trévien du Guerno le rendit plusieurs fois malade.

En 1736, vint M. Pierre Jouïn ; il mourut en 1771. C'était un homme très-instruit et très-capable. Il donna plusieurs missions. Son neveu Jacques Jouïn lui succéda et fonda une rente pour des retraites. Au mois d'août 1792 il partit en exil pour l'Espagne. Il en revint en 1802 et mourut en 1817 sans rien laisser à ses parents. Il avait reconstruit à ses frais la chapelle de Bengué.

Au XVIIe siècle il y avait un certain nombre non de vicaires, mais de prêtres auxiliaires, dans la paroisse. Au siècle suivant, il y en avait moins. Ces prêtres avaient été reçus pour la plupart grâce à un titre constatant des biens patrimoniaux suffisants pour leur existence. Ils vivaient donc chez eux, disaient la messe, confessaient, voyaient les malades, surtout faisaient l'école aux enfants qui ne manquaient pas d'instruction.

Le recteur avait généralement un subcuré, qui l'aidait dans l'accomplissement de toutes ses fonctions curiales et pastorales. Ordinairement il était nourri à sa table, logé au presbytère et recevait une certaine somme de lui.

Les honoraires des messes étaient à douze sous. Quand il y en avait, c'était une ressource de plus.

VII. — L'église paroissiale.

La nef de l'église, reconstruite en 1850, parce qu'elle menaçait ruine, était entièrement romane, à l'exception du portail et du pignon refaits en 1785. Les chapelles collatérales de la Vraie-Croix, de saint Jean-Baptiste et de saint Yves appartenaient à la famille de Keralio. Celle du Rosaire avait été reconstruite en 1639, sur l'emplacement et avec les débris de celle dite des Champions, qui appartenait à M. Préjent de Kerméno de Kersalio. La sacristie fut faite en 1636, et servit d'abord pour la réserve du Saint-Sacrement. En 1854, elle fut détruite par un incendie dont la cause est restée inconnue.

L'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, a la forme plutôt d'un *tau* grec que d'une croix latine, avec une abside demi-circulaire. La tour sur le transept sud, avec flèche en ardoise et contreforts élevés, simples et peu saillants, est carrée. La flèche fut renversée par la foudre en 1812. Le chœur est relié aux transepts par des arcades en cintre brisé, portées sur de lourds piliers entourés de colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de feuillages et dentelures, à base peu élevée. Arc plein cintre et petites fenêtres romanes sur les côtés. Ecussons : 1° à deux fasces plusieurs fois répété ; c'est celui de Carné ; 2° parti au 1er de Carné, au 2 à un sautoir ; c'est celui de Boisorhant du Closne ; 3° écartelé au 1er de Carné, au 2 vairé de Rochefort, au 3 à la croix de mâcles de Larlan, au 4 à neuf besants de Rieux.

L'église renferme plusieurs tableaux remarquables venus du château de Keralio : le *Crucifiement*, l'*Annonciation*, la *Visite de Jésus enfant à saint Jean-Baptiste*, une copie du *Songe de saint Bruno*, par Le Sueur, obtenu par l'entremise de M. Jolivet Castellot, député.

Saint Martin de Tours a toujours été le patron principal de l'église. Au commencement du XVIIe siècle, les curés s'intitulaient *recteurs de l'église de Saint-Martin de Noyal*. En 1853, on obtint des reliques de ce grand saint de Mgr Morlot, archevêque de Tours. On les expose à la vénération des fidèles le jour de sa fête.

VIII. — Chapelles de la paroisse.

Les chapelles de la paroisse sont les suivantes : 1° La chapelle de Notre-Dame-de-Bengué, située dans le bourg, brûlée en 1793 par Le Batteux ; elle fut relevée en 1817. Elle possède une statue de la Vierge en albâtre, qui vient de Keralio. C'est un simple vaisseau qui n'a rien de remarquable. 2° La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, située sur un monticule qui domine la mer à l'embouchure de la Vilaine, fut longtemps entretenue par les marins qui y venaient en pèlerinage, y faisaient dire des messes et la blanchissaient de chaux à l'extérieur. Elle leur servait, dit-on, de phare.

C'est la forme d'un vaisseau simple. Elle est du XVIIe siècle et renferme un calice de ce même temps. 3° Logorenne est une chapelle reconstruite en 1701. Elle est dédiée à la Sainte-Trinité. Un *lec'h*, carré et élevé, est à la porte. 4° Brangolo passe pour avoir appartenu aux Templiers. Elle est dédiée à la sainte Vierge. Sa forme est la croix latine. Elle a un clocheton en ardoises et une cloche de l'an 1658, qui fut cachée dans les vases du moulin du Pomin pendant la Révolution. Ses portes sont en anse de panier. Celle de l'ouest, à pilastre et entablement, avec traces d'écussons et la date de 1627 ; au-dessus, blason à une croix formée de neuf mâcles ; c'est celui de la famille de Larlan, et c'est la première date de son apparition dans le pays. Au-dessus de la porte du nord, est la date de 1590. Les transepts, séparés du chœur par des arcs plein cintre, sont portés sur des colonnes cylindriques engagées. Les fenêtres sont en cintre brisé dans les transepts ; celle du fond du chœur est en plein cintre de la Renaissance. Un petit vitrail, représentant le crucifiement, est au milieu. Les niches sont à coquilles. Une vieille statue représentant le mystère de la Sainte-Trinité : le père est un vieillard qui tient le Christ en croix et l'Esprit-Saint en forme de colombe sur son cœur. A l'intérieur, est l'écusson de Carné avec la date de 1723. Il est aussi à l'extérieur au sud. Les jeux des seigneuries de Carné et Cohignac avaient lieu sur la lande au nord. La fontaine porte la date de 1607 et l'inscription : « Faite par F. Glouzey. »

Cette chapelle allait être brûlée en 1793 par Le Batteux : un traître vint lui dire d'arriver à l'église paroissiale, où était la population assemblée, et la chapelle fut sauvée. Elle renferme un calice qui porte cette inscription : *Donné par L.-G. Dréano, 1617*. Mais il est bien plus ancien; sa coupe est évasée comme ceux des siècles précédents. Il est en argent doré.

Paul V, pape, donna une bulle pour cette chapelle, la neuvième année de son pontificat, c'est-à-dire en 1613. Elle nous fait connaître : 1° qu'une confrérie de personnes de l'un et de l'autre sexe existait dans cette chapelle; 2° que les confrères exerçaient les œuvres de charité, de piété et de miséricorde, surtout envers les pè-

lerins qui y venaient en pèlerinage; 3° qu'en continuant ces œuvres, ils auront désormais des indulgences à gagner. Or, les œuvres, que leur demande la bulle, sont : l'assistance aux prières de la confrérie, à ses processions ordinaires et extraordinaires, aux offices publics qui se célèbreront dans la chapelle; la dévote réception des sacrements, les prières pour les morts, le logement des pauvres pèlerins, la réconciliation des ennemis, la conversion des pécheurs, l'enseignement des commandements de Dieu aux ignorants.

L'official de Vannes, au nom de l'évêque, ordonna à tous les vicaires et recteurs de lire et publier cette bulle au prône des messes paroissiales dans tout le diocèse, afin d'exciter les fidèles à s'associer à la confrérie. Il ajoute que les deniers qui seront perçus, par suite du désir de gagner les indulgences, auront pour emploi les réparations, l'ornementation et la solennité des offices divins dans la chapelle. M. Le Gentil était official, et son mandement est du 25 octobre 1613. — Les jours d'indulgences étaient ceux des fêtes de Saint-Philippe et Saint-Jacques, de l'Assomption, de la Circoncision, de la Toussaint. L'original de la bulle est aux archives de la mairie de Noyal-Muzillac.

5° Le prieuré de Bourgerel avait une belle chapelle du XVI° siècle. Découverte au moment de la Terreur, de crainte qu'elle ne fût brûlée, elle n'a pas été restaurée. Elle avait pour patron saint Gildas de Rhuis et dépendait de cette abbaye. On lit dans une charte de Charles IX, roi de France, à la date de 1565, que Jehan de Broël, prieur de Bourgerel, a fait remarquer que, lors de la fondation de ce prieuré par les ducs de Bretagne, il fut doté de plusieurs domaines. En effet, il possédait la ferme et la maison à côté de la chapelle et des champs en Limerzel, Questembert et Ambon. Les prieurs, par suite de fondations, devaient aller dire la messe, une fois chaque semaine, aux chapelles du Moustéro, alors dans Ambon, et de Saint-Nicolas à Muzillac. Cette dernière chapelle n'existe plus. Les prieurs, dont les noms ont pu être conservés, sont : François de Broël, en 1545; Jean de Broël, en 1565 et 1580; Jean Bouxo, en 1601; dom Ambroise de Trégouët, en 1624;

Jacques Morin, prieur claustral de Saint-Gildas de Rhuis, en 1625; Guy Macé, en 1669; dom Antoine Loverot, en 1673; dom Guillaume Crin, en 1677; frère Jean-René Rouault, en 1722 et 1737. En 1761, messire Le Govello, vicaire à Noyal-Muzillac, reçoit une certaine somme pour dire la messe une fois chaque semaine à la chapelle du prieuré, et à la décharge des fondations. Le 26 février 1671, procès-verbal est fait *du lieu et manoir noble de la prieuré de Bourgerel et de la chapelle qui y est.* Le 10 octobre 1790, la municipalité de Noyal-Muzillac constate que la métairie du prieuré de Bourgerel a besoin d'urgentes réparations, et que le fermier a droit à des dédommagements de 600 fr. pour les pertes qu'il a déjà subies.

IX. — Miracles de S. Vincent Ferrier à Noyal-Muzillac.

Au moment des recherches faites pour la canonisation de saint Vincent Ferrier, plusieurs personnes de Noyal-Muzillac furent appelées en témoignage. Guillaume Levrarin, âgé de cinquante ans, rapporta que Marie, sa fille, femme de Jean Le Duc, tous deux demeurant dans la même maison, tomba malade au mois d'août 1451. Longtemps, elle fut atteinte de la peste, qui sévissait alors. Elle devint frénétique au point de sortir toute nue de la maison : son père eut peine à la faire rentrer. Pendant trois semaines on la crut folle, et pendant neuf jours, elle perdit l'usage de la parole. Elle avait également au côté gauche un charbon, qui était une suite de la peste, et entre deux côtes un trou qui donnait lieu à la respiration. Pendant neuf jours, elle ne but ni ne mangea presque pas; on lui arrosait les lèvres avec une plume trempée dans de l'eau. Elle n'ouvrait pas la bouche. Des signes de mort commençaient à paraître. Alors il se souvint de maître Vincent. Il tourna les yeux vers l'église de Vannes, où son corps était enterré. Il se mit à genoux et lui recommanda sa fille. Aussitôt la malade recouvra la parole et dit qu'elle se sentait mieux. Elle mangea d'une pomme cuite, but du vin dont elle n'avait pu goûter pendant sa maladie. Elle garda néanmoins le lit pendant deux mois. Quand cette déposition fut faite,

elle souffrait encore un peu du charbon et de la tumeur purulente.

Le même témoin assura qu'il devait à l'intercession du même Vincent la guérison de son fils Jean, qui fut également atteint de la peste au mois d'août précédent; que, du reste, toute la paroisse avait horriblement souffert du fléau, qui emportait jusqu'à cent personnes par semaine ; qu'on avait fait une procession publique et solennelle au tombeau du serviteur de Dieu à Vannes, qu'à partir de ce moment la peste avait bien diminué, et qu'aujourd'hui on ne voyait plus qu'une victime par semaine ou à peu près.

Olivier Denoual, laboureur, de Noyal-Muzillac, âgé de cinquante ans, vit et entendit maître Vincent célébrer la messe et prêcher dans le bourg de Muzillac, ainsi qu'à Questembert. Un de ceux qui le suivaient lui apprit à faire le signe de la croix. Un jour étant allé à Vannes au tombeau du serviteur de Dieu, afin d'y gagner une indulgence plénière, il remarqua un grand nombre de vœux, ou *ex-voto*. De retour à la maison, et voyant son fils, âgé de cinq ans, privé de la parole depuis environ un an, il raconta à sa femme ce qu'il avait vu. Ils s'encouragèrent à le mettre sous sa protection. Ils le firent en ces termes : « Maître Vincent, nous savons que Dieu opère de grands miracles par votre intercession. Daignez le prier de rendre la parole à notre fils. Alors nous irons visiter votre tombeau et nous y ferons une offrande. » L'enfant recouvra la parole et ne la perdit plus. — Ils accomplirent leur promesse. Il rapporta aussi que Perrine, fille d'Yves Dagaud, fut guérie de la peste par le même Vincent, et que cette guérison fut regardée comme miraculeuse dans tout le voisinage.

Saint Vincent Ferrier passa à Questembert, à Muzillac et à l'abbaye de Prières sur ses derniers jours ; rendu à Vannes, il y mourut peu après.

Abbé Piédeferrière.

(La fin prochainement.)

POÉSIE.

—

A Monsieur le Directeur de la Revue de Bretagne et de Vendée.

MONSIEUR,

Le magnifique hommage rendu à la Bretagne par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, nous a rappelé une ode, sur un sujet presque identique, pour ainsi dire improvisée par un officier, M. *Groschan de Rouville*, lieutenant au 8e lanciers, régiment alors en garnison à Pontivy, dont un détachement avait été envoyé, par ordre du Ministre de la guerre, pour honorer, avec d'autres détachements d'infanterie, d'artillerie et de gardes nationales, l'inauguration de la statue élevée à Carhaix à la mémoire de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, le 27 juin 1841.

Ce détachement, fort de cent-vingt hommes, commandé par un capitaine, aujourd'hui général de brigade, un lieutenant et un sous-lieutenant, morts tous deux depuis, était logé au château de Kerampuil [1] que le propriétaire, qui l'habitait alors, avait mis à la disposition de la ville de Carhaix, pour l'exonérer d'autant de l'embarras du logement des hommes et des chevaux.

Au déjeûner du 27, deux bardes très-connus, dont l'un est membre de l'Institut, mais dont les œuvres n'avaient pas encore acquis l'éclat dont elles ont brillé depuis, firent entendre une cantate et des couplets très-applaudis en l'honneur du héros breton.

M. Groschan de Rouville, ayant été dénoncé par son capitaine comme s'occupant aussi de poésie, après quelques hésitations, se mit à la disposition du maître de la maison, et lui demanda un sujet qu'il s'efforcerait de traiter et de présenter au dîner du même jour. M. de Saisy lui donna pour sujet : *La Bretagne et la Tour d'Auvergne*, et certes il n'y avait pas ici de compérage.

Les nombreux convives du soir ne furent pas peu charmés d'entendre la belle ode, composée sur le sujet donné, ni M. de Saisy peu reconnaissant de l'aimable attention de l'auteur à lui en offrir la dédicace. Voici cette remarquable pièce de vers :

[1] Le château de Kerampuil est inhabité depuis le départ de M. Paul de Saisy, en juin 1860, pour s'engager dans les zouaves pontificaux. Il est capitaine de la 2e compagnie de ce régiment, dévoué à la vie, à la mort, à la défense du pontife-roi.

LA BRETAGNE & LA TOUR D'AUVERGNE.

—

Carhaix, le 27 juin 1841.

Oui ! la noble Bretagne a sous sa rude écorce
Un instinct glorieux de courage et de force
Qu'on sent sourdre en tout lieu ;
C'est un géant armé, qui baisse sa visière,
Pour cacher sous l'acier son attitude altière :
C'est du fer, c'est du feu !

Dans le cours du passé, si haut que l'on remonte,
De la gloire toujours ! Jamais défaite ou honte
N'a sali son blason ;
Et son hermine blanche a traversé les âges
En préservant toujours, vierge de tous outrages,
Sa splendide toison.

Quand César sous ses pieds abaissait tous les glaives,
La voyez-vous d'abord, se dressant sur ses grèves,
Accepter son défi ;
Et, repoussant bientôt le barbare et ses aigles,
Seule rester debout.... et moissonner ses seigles,
Libre encor devant lui ?

Ensuite le Normand, jaloux de ses rivages,
D'innombrables vaisseaux vient inonder ses plages :
Victoire !... Il s'écriait ;
Mais une sainte voix, la voix de l'Armorique,
A cet appel altier devait une réplique :
L'histoire la connaît.

Albion de sa honte a, sur ce sol qui brûle,
— Où tout combat ou meurt, mais jamais ne recule, —
Plus d'un sanglant témoin ;

Et ses trente guerriers, que sa noblesse pleure,
Sont couchés là, vaincus, pour lui dire à toute heure :
Tu n'iras pas plus loin!

Des bataillons gaulois ardente sentinelle,
Elle a sur l'Océan qui murmure autour d'elle
L'œil sans cesse arrêté;
Puis, lorsque le destin du vaisseau franc se joue,
Son fils, dur matelot, reste fier sur sa proue,
Le front en liberté.

Point de fers à ses mains, point de joug, point d'entrave:
Du faible elle a pitié; les forts, elle les brave
En maintenant ses droits,
Et viendra quelque jour, fiancée à la France,
Apporter en grondant sa fière indépendance
Jusqu'au trône des rois.

Implacable au combat, mais après, débonnaire,
Ouvrant de ses forêts l'ombrage tutélaire
A d'immenses malheurs,
Elle rompra, soumise à sa foi légitime,
Le pacte qui la lie, et d'un manteau sublime
Couvrira ses erreurs!

Tout palpitant d'honneur, de force et de colère,
Ce pays qui toujours fume comme un cratère,
N'a pas que des guerriers :
Il a sa large part à toutes nos victoires;
Il compte un de ses fils près de toutes nos gloires,
Près de tous nos lauriers.

Parmi tous les anneaux de l'éternelle chaîne
Que Dieu dans sa bonté donne à la race humaine
Pour monter jusqu'à lui;
Parmi tous ces héros, ces bardes, ces martyres,
Qui parlent par le fer, qui pleurent par les lyres,
Que de ses fils ont lui!

Intelligence et foi, divine poésie,
Saint respect du serment, amour de la patrie,
Haine pour le méchant,
Vos apôtres sont là!... noble et brillante histoire
Qui commence à Guesclin, et va de gloire en gloire
Jusqu'à Châteaubriand!

Jusqu'à vous, qui versez dans les sables d'Afrique
Le sang pur et brûlant des fils de l'Armorique,
Moricière et Bedeau;
Bourgeons déjà fleuris du vieil arbre des pères,
Qui viendrez ombrager leurs cendres séculaires
D'un feuillage nouveau.

Jusqu'à toi, dont ici nous célébrons la fête,
D'Auvergne, sorti pur des flots de la tempête
Et mort au champ d'honneur!
Breton de bronze et d'or, héros digne d'Homère,
A qui manque un Plutarque, et dont la rude mère
Vient de revoir le cœur.

Elle en aura frémi jusque dans ses entrailles,
Cette vieille Bretagne, au corset de murailles,
A la robe d'airain,
En voyant dans les airs s'élever ta statue,
Et briller, haut et fier, au milieu de la nue,
Ton profil aquilin.

Honneur donc à vous tous, heureux fils, noble terre!
Et, si dans l'avenir quelque ligue étrangère
Menaçait nos sillons,
Mêlons tout noble sang à tout sang de vaillance :
Imitons tous Corret, simple soldat de France,
Quoique fils des Bouillons.

Alors à rangs serrés, frères de cœur et d'âme,
Élevant du pays l'éclatante oriflamme,
Autour du piédestal
Nous dirons : En avant! union et courage;

Et debout sur son roc, ce *Memnon* de notre âge
Donnera le signal!

M. de Saisy, ayant fait lithographier ces vers, les adressa à différentes personnes, entr'autres à M. de Châteaubriand; ce fut à cette occasion que M. Groschan de Rouville écrivit à M. de Saisy :

« Pontivy, le 20 juillet 1841.

» MONSIEUR,

» Vous m'aviez promis un petit mot, et je vois avec douleur que vous » m'oubliez; seriez-vous malade? Vos hôtes du 8e lanciers sont plus » mémoratifs, et ils se rappellent à votre souvenir. Ils n'oublieront jamais » votre si bienveillant accueil. Je viens de recevoir une lettre charmante » de M. de Châteaubriand, sous les yeux duquel mes vers sont tombés, je » ne sais comment. Ne seriez-vous pas coupable de cette douce indis- » crétion? »

M. de Saisy fit la réponse suivante :

« Kerampuil, le 26 juillet 1841.

» MONSIEUR,

» Je n'ai pas oublié que je m'étais engagé à vous donner de mes nou- » velles; mais j'ai été absent plusieurs fois depuis un mois, et je ne rece- » vais pas votre belle ode, que j'avais recommandé de me faire lithogra- » phier à Brest. Il ne m'en a été adressé que cinquante exemplaires qui » ont été bientôt épuisés, et je regrette de ne vous en avoir envoyé que » dix. Votre œuvre a été justement appréciée par le juge le plus compé- » tent. Mon regret est que vous ne m'ayez pas fait connaître en quels » termes il vous en félicite.

» J'étais trop fier de la dédicace de ce beau morceau de poésie pour » n'en pas revendiquer la propriété, après vous; et j'en ai fait hommage, » à mon tour, à beaucoup de personnages hauts placés, tant en France » qu'à l'étranger. Il sera même lu par d'augustes exilés qui croiront en- » tendre l'écho de la patrie; car ils ne renient aucune des gloires fran- » çaises; et ces gloires, célébrées dignement par le petit-fils de l'illustre » amiral de Grasse, si connu par son héroïque courage, auront un intérêt » de plus aux yeux de celui dont Châteaubriand disait, en s'adressant à » sa mère : Madame, votre fils est mon roi!..... »

Voilà, Monsieur le Directeur, un incident qui s'est passé il y a plus d'un quart de siècle. J'en livre la publication à votre discernement.

Votre dévoué serviteur et abonné,

Cte DE SAISY.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE.

Il y a environ un an, je passais à Saint-Pol-de-Léon. Je résolus de m'y arrêter dans un de ces hôtels qui ont conservé l'aspect et les habitudes des anciennes auberges de Bretagne. Bien que j'y fusse inconnu, je trouvai chez les maîtres de la maison, ainsi que chez les habitués de la table d'hôte, un mélange de politesse simple et de respectueuse déférence que l'on rencontre encore souvent dans ces hôtelleries bretonnes, situées en dehors du parcours des voyageurs affairés et un peu exigeants de notre temps. Je me sentais même flatté d'être considéré, à cause sans doute de la voiture assez confortable que j'avais fait remiser dans l'arrière-cour et du domestique un peu parisien qui m'accompagnait, comme une sorte de grand seigneur voyageant incognito.

Durant le premier dîner de table d'hôte où j'assistai et où je tenais beaucoup à prendre mon repas, afin de me mettre au courant des nouvelles de l'endroit, on parla d'une vente de meubles qui devait avoir lieu le lendemain, par l'entremise d'un commissaire-priseur. Ces meubles provenaient d'un château voisin, qui lui-même venait, ainsi que le domaine dont il était le centre, d'être dépecé et vendu en détail. C'étaient les derniers débris d'une fortune dévorée par l'unique rejeton d'une famille fort ancienne du pays. Le jeune héritier était mort phtisique en Egypte, où ses médecins l'avaient envoyé, avec l'espérance qu'il trouverait sa guérison sur les bords du Nil. Il avait expiré à Jaffa, justement à quelques

pas d'un vieux rempart au pied duquel avait été enterré un de ses ancêtres, mort glorieusement dans la croisade de saint Louis, en escaladant les murs de cette cité. Ses nombreux créanciers, auxquels il avait emprunté à gros intérêts des sommes considérables, dépensées sur le turf ou employées à satisfaire mille ruineuses folies, après avoir liquidé tous les gages immobiliers laissés par le jeune prodigue, faisaient vendre, le lendemain, à Saint-Pol, le reste du mobilier du château de Kerivor.

J'ai toujours eu un goût très-vif, et ce goût, devenu malheureusement très-général, est aujourd'hui fort coûteux à satisfaire, pour les vieux meubles. Une des meilleures occasions de le satisfaire consiste, comme tout le monde le sait, à rechercher avec soin ces ventes opérées dans une petite ville éloignée, où les connaisseurs sont rares, où la concurrence doit être par suite moins à craindre, et où l'on peut rencontrer un commissaire-priseur assez ignorant pour confondre avec de la faïence la porcelaine de Chine, ou pour ne pas savoir distinguer les deux LL entrelacées, initiales de Louis XV ou de Louis XVI, qui servent de marques distinctives aux pièces si élégantes et si légères sorties de l'ancienne manufacture de Sèvres. On se figure aussi que personne, dans ces encans de village, ne saurait justement apprécier un meuble sculpté, une pendule de Boule, ou un panneau de tapisserie des Gobelins. Je recueillis donc avec un vrai plaisir ce que j'entendais raconter du luxe du château de Kerivor, de l'ancienne splendeur de la famille qui l'avait habité durant des siècles, et je restai persuadé que, le lendemain, je rendrais un véritable service au notaire et au commissaire-priseur chargés de la vente, en acquérant, à des prix fort modérés, ces débris luxueux et un peu vermoulus auxquels les bons bourgeois de Saint-Pol hésiteraient à donner asile, près de la commode et du lit de cerisier ornant l'intérieur de leur maison.

Dès dix heures du matin, je m'en allai, modestement vêtu, afin de donner un peu le change sur ma situation financière, à la salle de vente, qui était tout simplement un hangar attenant à l'habitation du notaire. Du premier coup d'œil, je vis qu'il fallait rabattre beaucoup de mes espérances. Evidemment je n'avais plus devant moi que le résidu d'un triage fait par des connaisseurs qui m'avaient

devancé. J'appris, en effet, que des marchands de Rennes, de Paris même, et que des agents du grand commerce de bric à brac qui exploite l'Europe entière, avaient enlevé à Kerivor ce qu'il y avait de plus rare et de plus précieux. Le *caput mortuum* déposé sous le hangar contenait encore quelques débris propres à déceler l'ancien luxe du manoir de Kerivor; mais ce n'étaient plus que des bribes insignifiantes. On y voyait, par exemple, des haillons de soie, tristes échantillons des rideaux et des courtes-pointes brodées de ces lits magnifiques en leur temps, en ce temps où leurs hôtes s'en allaient aux Etats de Bretagne, *dorés jusqu'aux yeux*, comme dit Mme de Sévigné, à propos des Etats de Vitré où elle assista. A côté, gisaient des fragments d'ornements d'église, provenant de la chapelle de Kerivor, et auxquels on avait arraché la passementerie d'or pour la vendre au poids, des dossiers, des accoudoirs, ou des bâtons de fauteuils et de chaises brisés ou disjoints, des tessons de faïence ancienne ou de porcelaine, des fragments de cuivre autrefois dorés, et enfin toute la partie à peu près moderne, mais sans valeur, du mobilier; en un mot, tout ce que des brocanteurs expérimentés avaient dédaigné d'exporter de la Bretagne en le dirigeant sur Paris. A cet aspect, si décevant pour moi, je me disposais à retourner à mon hôtel et à dire adieu à Saint-Pol, après avoir visité une dernière fois le Kreisquer et la vieille et vénérable cathédrale, siége de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, lorsque je m'avisai de soulever des fragments, à moitié rongés par les rats, d'une vieille tapisserie que je reconnus pour un des morceaux de cette antique légende reproduite en laine et en soie passée dans de nombreux manoirs de Bretagne, et qui consiste à représenter les amours et le mariage de la bonne duchesse Anne et de son second mari, le roi Louis XII.

Un instant de digression, je vous prie; il m'est impossible de passer outre, sans m'arrêter ici un moment. D'où vient cette légende bretonne, adoptée aussi par quelques historiens français, suivant laquelle la bonne duchesse Anne aurait voué dès son enfance au duc d'Orléans une affection romanesque, affection couronnée, contre toutes les probabilités, par son second mariage avec l'objet de cette première passion? L'histoire ne nous fournit aucune preuve déci-

sive à ce sujet. Anne avait épousé jeune Charles VIII adolescent. Peu de temps après ce mariage, le jeune roi avait traversé triomphalement l'Italie et ajouté à sa couronne celle de Naples. Il avait combattu vaillamment à Fornoue, monté sur un magnifique cheval de bataille, vêtu d'une jaquette brodée de croisettes de Jérusalem. Le bouton de la visière de son casque avait été brisé par l'épée d'un chevalier italien. Quoi de plus séduisant pour une reine de dix-huit ans ? Comment croire que la jeune princesse et la jeune mère avait mis quelque partie de son cœur en réserve, et comment admettre qu'elle célait en elle un vœu qui n'avait aucune chance alors de se réaliser ? Cherchons donc ailleurs l'origine et l'explication de cette légende. Louis XII, comme duc d'Orléans, avait combattu à Saint-Aubin du-Cormier pour l'indépendance de la Bretagne. Il avait cousu sur sa poitrine, aussi lui, la croix noire qui distinguait ce jour-là les Bretons croisés pour défendre leurs libertés et leur constitution un peu saxonne. En épousant plus tard la veuve de Charles VIII, il avait, mieux que le premier époux, respecté dans le contrat de mariage la dot de sa fiancée, c'est-à-dire la Bretagne elle-même. Voilà pourquoi les Bretons, s'identifiant avec leur bonne duchesse et lui prêtant leurs propres sentiments, se sont imaginé que cette dernière avait aimé, dès son jeune âge, le défenseur de leurs droits et préféré plus tard au jeune conquérant de la Bretagne le prince qui avait montré plus de respect pour l'indépendance de la patrie commune.

Mille pardons de la digression ; je reviens au haillon de laine et de soie que je soulevais au fond du hangar de Saint-Pol-de-Léon. C'était, comme je l'ai dit, un des sept ou huit morceaux de la légende dont je viens de parler, et je reconnus, du premier coup d'œil, celui qui représente le festin de noces de Louis XII et d'Anne, où l'on remarque, à gauche, une immense cheminée devant laquelle tourne un énorme rôti, porté sur des chenêts antiques, avec un soufflet pendu à l'âtre et un chat qui fait le gros dos, comme s'il guettait un moment opportun pour goûter à la sauce. Attendu que je possède déjà ce morceau et que l'exemplaire m'appartenant est beaucoup mieux conservé que celui dont je soulevais un pan déchiré et poudreux, j'allais le laisser tomber à

terre, lorsque j'aperçus une petite cassette en bois noir ou noirci, à moitié cachée sous cet amas de vieilles tapisseries. Je m'en emparai pour l'examiner au jour. C'était évidemment un morceau qui avait échappé aux recherches des agents et des courtiers du bric à brac. La cassette était en bois d'ébène artistement sculpté. On aurait dit l'œuvre d'un artiste italien du XVIe siècle, époque à laquelle, conduits par François Ier, tant de chevaliers français et bretons avaient occupé la haute Italie et rapporté sans doute de leurs campagnes des objets d'art italien. Des moulures rehaussées de baguettes d'ivoire encadraient, sur le couvercle et sur les quatre côtés, tantôt des scènes où figuraient des muses, groupées comme celles qui couronnent le Parnasse de Raphaël, tantôt des bouquets de fleurs ou des grappes de fruits. Aux quatre coins, des chimères ailées, à la croupe écaillée et recourbée des sirènes, encadraient les quatre panneaux. Une serrure garnie de sa clef fermait ce petit bijou. Je l'entr'ouvris et j'y remarquai plusieurs tiroirs qui, à la première inspection, me semblèrent vides. Je remis cet objet à sa place et j'allai m'asseoir sur une des chaises grossières destinées aux acheteurs. La vente ne tarda pas à commencer. Un des premiers objets placés sur la table fut le coffret d'ébène. La mise à prix me parut modérée. Un ou deux habitants de Saint-Pol enchérirent sur moi; mais le ton décidé avec lequel je couvris leurs enchères les effraya sans doute, et bientôt je pus emporter à l'hôtel, après l'avoir payé comptant, ce charmant spécimen de l'art italien au XVIe siècle.

A peine rentré, je visitai avec soin l'intérieur de mon coffret. Je remarquai en l'entr'ouvrant qu'il s'en exhalait une odeur d'ambre. On sait combien ce parfum est persistant. — Quelle châtelaine, me disais-je, imprégna ce petit meuble de cette senteur qu'elle aimait sans doute? — Il me vint à la pensée que ce parfum si durable avait quelque analogie avec celui de la vertu. Inépuisable aussi, il s'exhale parfois dans la solitude, sans que les années en atténuent l'intensité. Tout en faisant ces réflexions, je découvris un bouton d'ivoire, qui me servit à ouvrir un tiroir secret. Ce tiroir renfermait pour tout bien un rouleau de papier, noué au moyen d'une longue tresse de cheveux bruns, mince comme un cordonnet. Je me hâtai

de développer ce rouleau. C'était un manuscrit, d'une écriture d'homme, mais fine et serrée. J'allai m'asseoir près de la fenêtre et je lus, avec quelque intérêt, je l'avoue, le récit suivant :

— Je suis né aux États-Unis, dans un vaste domaine situé sur les bords de l'Ohio. Mon père, cadet de la maison bretonne de Kerestuër, avait servi la France, comme officier dans le régiment des dragons de Soubise. Brave, mais un peu étourdi, il avait entamé sa petite fortune de cadet. Un duel avec un de ses supérieurs et quelques aventures qui le brouillèrent avec ses frères, dont l'aîné était le marquis de Kerestuër, l'engagèrent à chercher fortune dans le Nouveau-Monde. A cette époque, justement, commençait la lutte des colonies anglaises du nord de l'Amérique contre l'Angleterre. La France, jalouse de la prospérité de sa rivale, voyait avec faveur la rebellion des provinces qui sont devenues depuis la république des États-Unis. Mon père prit un des premiers la résolution de jeter son épée de gentilhomme français dans le plateau républicain de la balance. Il s'embarqua pour Boston, traçant la route à quelques gentilshommes qui ne tardèrent pas à le suivre, et bientôt même à la grande expédition française qui vint décider la question. Il avait obtenu, par sa bravoure et ses talents militaires, un grade élevé dans l'armée américaine. A la fin de la guerre et après la déclaration d'indépendance des États-Unis reconnue par la métropole, il reçut au-delà des monts Alleghanys, sur les bords de l'Ohio, alors déserts, un vaste domaine comme marque de reconnaissance des services rendus à l'État naissant, et comme compensation du sang qu'il avait versé deux fois sur les champs de bataille. Devenu citoyen des États-Unis, il résolut de s'y fixer sans esprit de retour. Il s'allia à une ancienne famille catholique anglaise, originaire du Cumberland qui, fuyant autrefois la mère-patrie, chassée, comme les puritains, par les persécutions religieuses, était venue chercher dans ces solitudes la liberté de conscience et le droit d'adorer Dieu suivant les préceptes de son antique croyance. Ces familles catholiques ne sont pas rares aux États-Unis; on les remarque pour la pureté de leurs mœurs, la ferveur d'une foi conservée avec une constance d'autant plus louable, que les occasions de réunions et de prières

en commun, sous la direction d'un membre du clergé, sont, et étaient autrefois surtout, plus rares. La famille de ma mère s'appelait O'Donoghue.

Mon père alla s'établir, avec ma mère et un de ses beaux-frères, sur sa concession au bord de l'Ohio. Il s'y livra à des travaux de défrichements sur une échelle très-étendue. Il y joignit des exploitations de forêts, dont les produits s'exportaient par la rivière navigable voisine. C'est dans ces circonstances et sur ce domaine que je vins au monde.

Tous mes souvenirs d'enfance se rattachent à cette vie libre du planteur américain et toutes les scènes dont je fus témoin alors sont de celles qui appartiennent à la nature sauvage et grandiose des forêts primitives du Nouveau-Monde et au spectacle que m'offraient les grands lacs et les vastes fleuves, coulant dans des vallées peuplées d'animaux à peu près indomptés. J'ai à peine connu mon père, qui mourut des suites de ses blessures, peu de temps après ma venue au monde. C'est à ma mère, Américaine de naissance et de traditions, et à mon oncle Tobie O'Donoghue que je dois les premières notions offertes à mon esprit ou gravées dans ma mémoire. Elles étaient tout à fait américaines, sans emprunts à l'histoire et aux mœurs de l'ancien monde. On m'apprenait à me montrer fier d'appartenir à une société libre. Il est vrai que parfois on m'avait dit que nos ancêtres paternels et maternels avaient fait partie d'une autre société. Mais ces notions de ma primitive enfance se présentaient alors à mon esprit, comme on peut supposer que des souvenirs d'un état antérieur pourraient apparaître à l'âme parvenue à un second degré de métempsychose.

La population étant devenue plus dense et s'accumulant chaque jour par suite du flot croissant de l'immigration, nos domaines acquirent une valeur considérable, surtout sous l'active et intelligente direction de mon oncle Tobie O'Donoghue. Resté seul, j'étais destiné à recueillir une fortune considérable. Ma mère et mon oncle ne négligèrent rien pour me donner une éducation digne de la position que je devais occuper. A l'âge de quinze ans, je fus dirigé sur Boston, qui a toujours été la ville des écoles et des universités d'Amérique. J'y passai cinq années, durant lesquelles j'étudiai les

langues anciennes et les sciences exactes. Je m'y adonnai même à l'étude des lois, j'eus soin d'y cultiver aussi la langue française, que de nombreux domestiques français m'avaient habitué à parler dès mon enfance. J'avais vingt-un ans lorsque je revins près de ma mère et de mon oncle Tobie. Ce dernier ne tarda pas à mourir et à me laisser la direction des affaires de nos domaines. Je m'en occupai activement. Je commençai même à me mêler des affaires publiques. J'assistai à plusieurs réunions politiques où s'agitaient les grandes questions qui divisent ordinairement la population des États-Unis ; c'étaient alors des questions de douane ou de banques qui préoccupaient l'opinion. Je prononçai, dans plusieurs circonstances, de ces discours improvisés, familiers, mais énergiques, où j'essayais cependant, sans que mes auditeurs en eussent conscience, de m'astreindre aux règles et aux divisions que j'avais étudiées dans mes auteurs classiques ou observées dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence ancienne. L'effet en fut si satisfaisant, sur mes auditeurs peu cultivés, que j'eus occasion d'en conclure que les principes posés par Quintilien et pratiqués par Démosthènes et Cicéron, devaient être le résultat d'une longue expérience, facile du reste à acquérir chez des nations où les affaires publiques, librement discutées au forum, se trouvaient naturellement confiées aux orateurs les plus entraînants.

On parlait déjà dans le pays de me confier un mandat politique, lorsque ma mère reçut une lettre importante, qu'elle me communiqua aussitôt. Nous n'avions conservé, depuis la mort de mon père, que de rares relations avec la France. Nous savions que la Révolution avait dispersé les membres de sa famille. Tous ses frères, excepté l'aîné, y avaient péri. Le marquis seul avait survécu à ces grands événements et conservé une fortune, amoindrie sans doute, mais encore considérable. Il vivait en Bretagne, veuf et sans enfants. J'étais donc le seul représentant des Kerestuër. La lettre qui m'était communiquée venait du notaire chargé des affaires du marquis. Il mandait à ma mère, sous la dictée de mon oncle, privé par une paralysie de la faculté d'écrire, que son plus vif désir était de me connaître et de me voir avant de mourir. Il déplorait les malentendus qui l'avaient autrefois brouillé avec mon père ; il protestait

des sentiments paternels qu'il éprouvait pour le représentant des Kerestuër, et il déclarait que, dans le cas même où je résisterais à l'instante prière qu'il m'adressait de venir lui fermer les yeux, tout ce qu'il possédait, surtout en domaines de famille, serait ma propriété après sa mort, et que nulle affection, nulle relation, sauf quelques legs de peu de valeur, ne prévaudrait contre les devoirs que lui imposait son nom.

Cette lettre touchante me faisait un devoir d'obéir au vœu d'un mourant, de mon plus proche et, pour ainsi dire, de mon seul parent du côté paternel! Un voyage en Europe était d'ailleurs un excellent moyen de compléter mon éducation. Je me décidai donc à m'embarquer pour la France. Ma mère, au moment où je pris congé d'elle, me recommanda de conserver soigneusement les croyances dans lesquelles elle m'avait élevé. Elle ajouta avec cette gravité peinte sur son visage si calme et si digne, de me souvenir, au milieu de cette Europe qui de là-bas nous semblait si frivole et si agitée, si passionnée et si inconstante tout à la fois, de me souvenir, dis-je, qu'il y avait un asile sûr en Amérique, où les hommes se faisaient un devoir de n'attenter ni à la vie, ni à la propriété, ni à la conscience des autres, et où ils avaient résolu, par un profond respect des droits d'autrui, le problème de leur liberté personnelle. Toutefois, à la fin de ce discours, elle tira d'un livre d'heures de famille un morceau de parchemin plié en quatre, et elle me dit en me le remettant :

— « Silas (c'est mon nom de baptême), votre père qui, à l'époque où il m'épousa, n'avait, pour ainsi dire, aucune relation avec ses frères, se borna à leur faire connaître son mariage sans leur donner aucun détail sur cette union. Voici une généalogie des O'Donoghue, remontant fort haut. Vous y verrez que la famille, dont je suis issue et que seule peut-être je représente encore, a produit de nombreux chevaliers décorés des ordres de l'Angleterre, et qu'avant de préférer l'exil à l'abandon de sa foi, elle était alliée aux plus nobles familles du Cumberland. Si votre oncle a quelques doutes à ce sujet, ceci servira à lui prouver que, bien que citoyen des États-Unis, vous pouvez porter la tête haute dans les foules orgueilleuses de l'ancienne Europe. » —

J'admirai la discrétion de ma mère et celle de mon oncle Tobie, qui ne m'avaient jamais parlé du lustre dont avait brillé jadis le nom des O'Donoghue, et je souris en pensant que l'intention de ma mère, en me confiant ce parchemin, était de m'en faire une cuirasse pour abriter mes sentiments de citoyen des Etats-Unis.

La traversée fut heureuse et prompte. Débarqué dans un port de Normandie, au Havre, je me hâtai de prendre le chemin de la Bretagne. C'était au mois de mai 1817. La France, après avoir traversé près de trente années de révolutions sanglantes et de guerres civiles et extérieures tout à la fois d'abord, puis étrangères et ruineuses, se retrouvait, à la suite de deux invasions, provoquées par ses attaques répétées contre l'indépendance des nations voisines, réduite aux frontières, toutefois un peu rétrécies, qu'elle avait conquises sous son ancienne monarchie. Cette ancienne monarchie, qu'elle avait renversée pour s'affranchir du despotisme, venait de lui concéder plus de libertés qu'elle n'avait su s'en donner elle-même dans des constitutions que l'on disait émanées de sa propre initiative ou consacrées par la solennelle acceptation du peuple. Telle fut, du moins, l'impression que produisit sur moi, étranger aux partis qui divisaient la France, la situation générale d'un pays où, conduit par le respect et l'affection que je devais à des proches, je venais, — je le croyais du moins, — remplir des devoirs et non chercher une nouvelle patrie. Cependant, une étude un peu plus approfondie de la situation des partis, ne tarda pas à me prouver que les plus beaux titres de la monarchie restaurée à la confiance de la nation n'étaient peut-être pas assez justement et généralement appréciés par ses amis les plus dévoués, tandis que chez d'anciens adversaires la reconnaissance était loin d'égaler le bienfait.

L'Empire, préoccupé de fonder sa prééminence en Europe et de s'assimiler ses conquêtes, avait laissé dans le plus complet abandon les provinces de l'ancienne France. Ses préfets, préposés avant tout à la rentrée des impôts et principalement de celui du sang, n'avaient ni le temps ni les moyens de s'occuper des routes détériorées, de l'industrie privée de tout débouché, de l'agriculture épuisée, ni des écoles absentes ou désertes. L'ancien système de

prévoyance et de bienfaisance de la France avait été complétement bouleversé par la vente des biens du clergé et la suppression des couvents. Au lieu d'appliquer ces dotations, faites la plupart dans un but charitable, au soulagement des misères humaines, on les avait vendues sans aucune réserve, et le produit en avait été dépensé à solder des frais de guerre. Ce déficit dans le budget de la prévoyance et de la charité n'avait pu être comblé durant une période où le travail ne recevait aucun encouragement et où les capitaux ne se formaient qu'avec les plus grandes difficultés. Je fus donc frappé, comme le devait être un jeune homme appartenant à une société où le travail et la prévoyance sont si honorés et si hautement encouragés, de la misère des provinces françaises et du haut prix auquel ce pays, qui avait fait tant de bruit en Europe depuis le commencement du siècle, avait acheté sa gloire.

Quoique nous fussions au printemps, je ne franchis que difficilement, à cause du mauvais état des voies de communication et de la lenteur des voitures publiques, la distance qui me séparait de Saint-Pol-de-Léon. Le château de Kerivor, habité par mon oncle et une de ses nièces à la mode de Bretagne, orpheline et portant notre nom, était situé à trois lieues de cette petite ville, au bord de la mer. Je trouvai facilement une voiture et un conducteur pour atteindre cette vieille résidence, très-connue dans le pays. J'éprouvais un désir assez vif de voir ce lieu, possédé et habité pendant des siècles par ceux dont je portais le nom et où m'attendait un vieillard qui, malgré des malentendus et des dissentiments que mon père, s'il avait encore vécu, aurait sûrement oubliés et pardonnés du fond de son cœur, avait manifesté à mon égard les sentiments les plus propres à mériter mon respect et mon affection. Ce fut donc avec un mélange de vive curiosité et d'étonnement que j'aperçus, du haut d'une colline, au fond d'une vallée largement ouverte, la masse granitique du château de Kerivor. Quel contraste cette demeure offrait avec les établissements des colons américains dans les solitudes du Nouveau-Monde! Sauf la façade principale, qui se développait comme une courtine entre les pavillons dissemblables qui flanquaient les deux extrémités, il n'y avait rien de régulier, ou même de contemporain dans cette cons-

truction. La partie moyenne, qui était la plus moderne, était percée de fenêtres, à peu près de la même grandeur et du même style. Mais la porte principale, précédée d'un portique soutenu par deux colonnes de granit et recouvrant un perron presque monumental, n'était pas au milieu de la façade. A droite, l'édifice s'appuyait sur une grosse tour octogone, couronnée de créneaux et surmontée d'un toit aigu, du haut duquel s'élançait l'élégant campanile d'une horloge. A gauche, on distinguait un massif pavillon carré qui formait une telle saillie en avant, que dans l'angle de la potence un architecte du XVIe siècle avait pu loger une charmante cage d'escalier à jour, dont les arcades superposées dessinaient extérieurement les volées et les paliers des degrés de granit que cet élégant appendice renfermait. A ce pavillon de gauche se rattachait une longue galerie de rez-de-chaussée un peu ruineuse, conduisant du château à la chapelle. De magnifiques orangers, mêlés à des massifs de buis et d'ifs artistement taillés en boules, en pyramides et même en formes d'animaux, ornaient une terrasse que nous contournâmes pour aller chercher une porte massive, en granit aussi, qui servait d'entrée à une vaste cour d'honneur. Mais, pour le moment, cette cour contenait plus de charrues et de véhicules propres aux travaux d'agriculture, que de carosses et de voitures de luxe. Je dois même ajouter que le gazon en était peu soigné, que le sable manquait, soit à l'allée principale, soit à celles que les habitants du château se frayaient en lignes à peu près droites et souvent croisées, pour se rendre au poulailler, au cellier et aux diverses entrées des servitudes. Je traversai à pied cette large cour, avec l'assurance d'un descendant des anciens maîtres de ces lieux. J'entrai dans un vestibule désert; je traversai une antichambre, également déserte, j'allai droit à une porte à deux venteaux qui, selon moi, devait donner entrée dans le grand salon du château. Je ne m'étais pas trompé : j'étais dans une longue pièce, éclairée par quatre fenêtres ouvrant sur la terrasse, mais assombrie par d'épais rideaux et par des tapisseries de laine encadrées dans des lambris de vieux chêne. A l'extrémité opposée, j'aperçus, assise dans un fauteuil antique, une femme dont je ne pus d'abord distinguer l'âge et les traits. Devant elle, il m'en sou-

vient, et sur un tapis dormait étendu un chien de chasse de grande taille. J'approchai. Au bruit de mes pas, l'animal, se soulevant à demi sur ses pattes de devant, et entr'ouvrant ses deux mâchoires, me regarda, muet encore, mais avec cette fixité qui dénote l'inquiétude et précède la colère. Je continuai de m'avancer, et quand je fus tout près, le molosse, comme s'il m'avait reconnu, laissa retomber sa tête sur le plancher et, me suivant encore de l'œil, mais d'un regard amical, se mit à battre en mesure, pour ainsi dire, de sa queue le parquet du salon. Je me trouvai alors devant une jeune personne qui, se levant tout à coup de son fauteuil, et laissant de côté un ouvrage d'aiguille, fixa sur moi à son tour ses regards étonnés. Le manége du chien, qui continuait d'agiter, en signe de joie et de reconnaissance, sa queue aussi régulièrement que le balancier d'un métronome, lui sembla, m'a-t-elle dit depuis, inexplicable; puis soudain, s'élançant vers moi : — « Vous êtes un Kerestuër, s'écria-t-elle, vous êtes Silas, mon cousin! Il n'y a que vous dans le monde auquel Ralph puisse faire cet accueil!....

— Vous attribuez à ce bel animal, dis-je en m'inclinant profondément, plus d'intelligence qu'il n'en a peut-être...

— Oh! repartit-elle vivement, la fidélité est la source de l'instinct des animaux. Pourquoi cacher votre nom? D'ailleurs, vos traits vous décèlent. Tenez, jetez les yeux sur ce portrait; c'est celui de votre aïeul... Qui méconnaîtrait en vous un de ses descendants?...

— Hélas! m'écriai-je, je n'ai aucune intention de céler mon nom. Je suis Silas, votre cousin, votre ami avant peu, j'espère, et je suis heureux de me trouver dans la demeure de mes pères, près d'un oncle auquel j'apporte du fond de l'Amérique un dévouement filial.

La joie la plus vive se peignit sur les traits d'Eliane de Kerestuër; car tel était son nom.

— O mon Dieu! s'écria-t-elle en serrant ma main dans les siennes, béni soit le jour où le soutien et le représentant de notre nom, l'héritier de ce domaine vient prendre possession de ce manoir. Vous arrivez à temps, Silas, pour fermer les yeux de votre oncle. Il vit encore, mais cloué sur un lit de douleur. La paralysie

a atteint et troublé profondément chez lui les organes de l'intelligence : le pauvre oncle ne vit plus que d'une vie végétative. J'ignore même si nous réussirons à lui faire comprendre que vous êtes ce neveu si impatiemment attendu et dont il se proposait de fêter solennellement l'arrivée... Prenez un instant de repos, et après que je l'aurai préparé à vous recevoir, je vous conduirai près de lui... Mais, hélas! je crains bien de ne pouvoir lui faire comprendre que le moment qu'il a tant souhaité avant cette funeste attaque, est enfin arrivé...

J'avais réellement besoin de quelques moments de calme; car j'avais éprouvé une émotion plus vive que celle à laquelle je m'attendais. J'allai m'asseoir sur un de ces fauteuils antiques, en priant ma jeune cousine de s'occuper de ses devoirs habituels de maîtresse de maison, sûrs que nous étions d'avoir désormais tout le temps d'échanger sur mille sujets nos questions et nos réponses.

Je savais que Élie-Anne, et par contraction, usitée en Bretagne, Élianne, de Kerestuër avait à peu près mon âge. Fille d'un cousin-germain de mon père, seul de sa branche, elle était restée orpheline fort jeune et presque sans fortune. Son père, officier de marine et émigré, avait été fusillé à Quiberon, et sa mère, restée seule avec cette enfant, était morte de douleur, peu de temps après cette catastrophe. Recueillie par mon oncle, Élianne avait été élevée à Kerivor. Elle n'en était sortie que pour aller passer quatre années, consacrées à son éducation, dans un couvent de Quimper. Elle était d'une taille au-dessus de la moyenne, parfaitement prise, bien que svelte et élancée. Le caractère le plus frappant de sa personne était une extrême distinction. Ce que l'on remarquait tout d'abord dans sa physionomie, c'était l'expression de ses yeux noirs, trop grands peut-être, et dont son teint un peu mat, mais sans pâleur, faisait ressortir la vivacité. Il y avait dans ce regard, comme je l'ai souvent remarqué depuis, une singulière variété d'expression. Mais, lorsqu'elle y joignait un sourire que je n'ai retrouvé sur aucune autre physionomie humaine, tant il était doux et profond tout à la fois, les moindres manifestations de sa pensée apparaissaient empreintes d'une bonté et d'un charme indicibles. Voilà ce qu'elle était aux yeux du monde; mais il y avait aussi parfois, dans l'expression

générale de son visage, quelque chose au-delà du temps, ou du moins quelque chose qui semblait ne pas lui appartenir, et quand elle devenait pensive, ce qui lui arrivait souvent, on aurait dit que, préoccupée de Dieu, du devoir et de rêveries éthérées et immortelles, elle ne conservait la faculté de douter, inséparable, hélas ! de l'âme humaine, que pour la concentrer presque indifférente sur elle-même, sur sa personnalité ou sa destinée, sur ce qu'elle pouvait espérer ou craindre, mais seulement ici-bas. Ceux qui ne sauraient concevoir la beauté sans éclat, sans assurance et sans un effet constant, auraient pu réserver leur assentiment, pas pour longtemps peut-être. Pour moi, je restai tout d'abord persuadé que ce front élevé, ce regard limpide et pénétrant tout à la fois, et ce charmant sourire, ne pouvaient appartenir qu'à un être doué d'une extrême noblesse de sentiments et en pleine possession de la faculté de s'abstraire et de se désintéresser des choses vulgaires.

Élianne ne tarda pas à venir me rejoindre au salon.

— Je crains bien, me dit-elle, comme je vous le disais tout à l'heure, que mon pauvre oncle ne reste insensible à votre arrivée ici. J'ai voulu le préparer à vous recevoir, et je n'ai pu réussir à lui faire comprendre un bonheur qu'il aurait autrefois si vivement ressenti. Venez, toutefois, je vous précède.

Nous montâmes au premier étage, par le grand escalier intérieur dont chaque marche était formée d'un énorme bloc de granit de Kersanton et dont la rampe était ornée d'une série d'enroulements en fer, terminés au centre par une rosace dorée. Je me trouvai bientôt en face d'un lit antique à baldaquin, sur lequel reposait un vieillard chauve et à la barbe blanche; son profil fortement accentué me fit souvenir d'un portrait de mon père. Sa taille, bien au-dessus de la moyenne, et la puissance musculaire d'une de ses mains étendue sur la couverture du lit, me firent songer à la force physique qui avait caractérisé de tout temps, m'avait-on dit, les hommes de notre race. Mais le regard fixe du vieillard avait perdu tout éclat. La pensée et le souvenir semblaient pour toujours éteints en lui. Je me penchai vers son visage, je saisis sa main, à moitié refroidie : — Je suis votre neveu Silas, lui dis-je lentement et distinctement. J'ai traversé les mers pour embrasser le frère de mon père. C'est à votre

appel que j'ai obéi... — Puis, j'ajoutai, après un moment de silence : — Si vous ne pouvez exprimer vos pensées par la parole, veuillez, du moins, serrer ma main dans la vôtre, et cette pression, si légère qu'elle soit, m'apprendra que vous accueillez avec bienveillance le fils de votre frère, de ce frère qui, comme vous, naquit sous ce toit.

Aucune marque ne témoigna du retour, même le plus passager, de l'intelligence ou de la mémoire du vieillard. Son regard resta vague et morne, et aucun muscle de sa large main ne tressaillit au contact de la mienne.

Je me tournai vers Élianne. Je remarquai que ses yeux étaient humides comme les miens. Il n'y a rien de plus triste que cette existence prolongée, chez ceux qui nous sont chers, au-delà de la pensée et de l'exercice de l'intelligence : parfois, du moins, cette flamme interne, après avoir été quelque temps latente, se réveille pour jeter quelques lueurs, avant de s'éteindre pour toujours. Telle était évidemment la seule espérance que nous pouvions encore conserver.

Je commençai, ce jour-là, à vivre à Kerivor, comme si j'y étais établi pour longtemps. J'occupais, dans la tour octogone percée de fenêtres ogivales, une chambre qui m'était destinée depuis le moment où l'on avait reçu l'avis de mon projet de départ pour l'Europe. C'était celle que mon père avait habitée autrefois. Élianne, qui en avait disposé l'ameublement, m'y installa. Quant à Ralph, il s'établit à la porte, qu'il ne quittait que pour me suivre. Ma cousine me montra ensuite tous les grands appartements du château. Ils étaient meublés à l'antique et remplis de portraits de famille, dont elle me citait les noms. Celui de mon père encore enfant avait été placé dans ma chambre. A quelques-uns de ces appartements se rattachaient des légendes ou des souvenirs touchants. Il y en avait un, par exemple, destiné de tout temps aux dames de la maison et où plusieurs générations étaient venues au monde. Quels étranges événements il avait fallu, me dis-je, pour que le dernier représentant des Kerestuër fût né citoyen des États-Unis sur les bords de l'Ohio!

A peine fus-je établi dans le château, que je me vis l'objet du

respect général, non-seulement de la part des domestiques dont beaucoup étaient d'anciens serviteurs, mais de tous les fermiers du domaine et même de tous les voisins. Cette déférence m'embarrassait et blessait ma délicatesse. Je ne manquais aucune occasion de dire que je n'étais rien qu'un parent venu pour passer quelques mois en Europe, sans autre but que de faire connaissance avec mon vieil oncle et de raviver des souvenirs de famille. Le marquis, — car c'est le titre qu'on lui donnait, — avait si hautement proclamé que son héritage m'appartiendrait tout entier, conformément, du reste, aux lois françaises, puisque je représentais le seul de ses frères qui eût laissé un héritier, que tout le monde, et surtout Élianne, me regardait comme si je possédais déjà Kerivor et tous les domaines qui l'entouraient. Quoi que je fisse, j'étais obligé de m'avouer à moi-même combien il était difficile de combattre ou de modifier l'opinion publique sur ce point.

Je m'accoutumai promptement à la vie que je menais à Kerivor. Elle était parfaitement régulière. L'usage était alors, en Bretagne, de faire deux repas principaux, le dîner à midi et le souper à huit heures du soir. Je ne voyais guère qu'au milieu du jour Elianne, occupée tout le matin de ses devoirs de piété et de la direction de la maison, direction dans laquelle je refusai péremptoirement d'intervenir en aucune manière. Nous passions ensuite quelques instants ensemble, au bord du lit de mon oncle, plongé toujours dans la même insensibilité, état automatique que le médecin déclarait pouvoir se prolonger assez longtemps. Une promenade, une lecture, de longues conversations prenaient une partie de l'après-midi. Une course à cheval, dirigée vers quelque site curieux ou quelque ruine pittoresque, une visite en voiture à la ville voisine ou à quelque famille des alentours habitant un manoir isolé, variaient souvent nos après-midi.

Nous commençâmes, Elianne et moi, par nous questionner beaucoup sur notre passé. Elevés, sauf ce qui concernait nos principes religieux, dans des milieux si différents, nous étions sans contredit l'un pour l'autre un intéressant objet d'étude. Elianne représentait à mes yeux le vieux monde, avec ses recherches, ses

délicatesses, mais aussi avec ses préventions. Je supposais que j'étais à ses yeux un véritable sauvage, tout au plus une sorte de Chactas; car je m'aperçus qu'elle ne connaissait l'Amérique que par l'admirable épisode du *Génie du Christianisme*, livre qui lui était d'autant plus cher, qu'il avait été écrit par un Breton. Elle écoutait donc attentivement mes récits, lorsque je lui parlais des scènes de mon enfance, de nos forêts vierges, de nos lacs immenses, et surtout lorsque mes observations portaient sur les relations habituelles de la société américaine ; mais elle éprouvait un étonnement qu'elle avait peine à me cacher, lorsque je louais nos mœurs, nos lois, et que je lui laissais entrevoir l'attachement que je sentais réellement en moi pour le pays qui avait toujours été jusque-là et qui, selon toute probabilité, devait rester ma seule patrie. Cependant elle me laissait parler librement, et quand j'avais achevé mes récits, elle se gardait de heurter de front des opinions qui se détruiraient d'elles-mêmes, croyait-elle, lorsqu'elles se trouveraient en contradiction avec de nouvelles habitudes, des mœurs différentes, d'autres devoirs de société et peut-être aussi une ambition plus haute. Elle ne doutait point qu'en visitant l'Europe, en trouvant mon nom honoré dans le pays habité de tout temps par mes pères, en devinant l'avenir qui m'y attendait, à la seule condition de redevenir Français et Breton, je n'oubliasse facilement que j'étais le fils d'une Américaine et que l'eau avec laquelle j'avais été baptisé avait été puisée dans le lit sauvage de l'Ohio.

Pour le moment, aucune pensée de ce genre ne s'éveillait en moi. La vieille Europe, à mon arrivée, m'avait inspiré une vive curiosité sans doute, mais aucune admiration, aucun regret d'être né loin d'elle. Je ressemblais un peu, — qui pouvait m'en faire un crime ? — à ce savant français du dernier siècle qui, délaissé par une grande dame, sa véritable mère, recueilli et tendrement élevé par une artisane, puis sollicité, plus tard, de désavouer sa mère adoptive pour retrouver la fortune et recouvrer son nom, préféra à la dame de haut rang celle qui avait réchauffé sur son sein l'enfant abandonné.

Quelles étaient les raisons qui faisaient agir Elianne, et pour les-

quelles elle désirait si vivement que j'abjurasse ma patrie américaine ? J'ai hâte de le dire, les motifs de sa conduite vis-à-vis de moi étaient aussi purs que son cœur. Il y avait, en toute occasion, deux principaux mobiles en elle : ses croyances d'abord, et, comme je l'ai dit, elles étaient désintéressées dans cette question ; puis le dévouement, le zèle, l'abnégation, dont elle se sentait remplie, quand il s'agissait du nom qu'elle portait. Ce nom antique, dont nul en Amérique ne connaissait la valeur, se fondrait-il dans cette société lointaine, où le pouvoir n'appartient qu'à l'intelligence, comme la fortune au travail et à l'économie ? Le domaine des Kerestuër aurait-il un maître absent ? appartiendrait-il à un citoyen des États-Unis, discutant dans les meetings du Nouveau-Monde des questions de banque ou d'impôt ? Dans un moment comme celui où se trouvait la France, à une époque où renaissaient tant d'espérances, où se ravivaient tant de souvenirs, l'écusson des Kerestuër resterait-il à terre et sa vieille devise : *Resurgam*, serait-elle un mensonge ?

En me voyant jeune, plein de force et d'activité, en devinant les dispositions viriles de mon esprit et ma propension à m'occuper de questions sérieuses, elle se promettait de ne rien épargner pour me gagner à sa cause, justement parce qu'elle pensait que j'avais ce qu'il fallait pour la servir et travailler utilement à son triomphe. Quant à elle, désintéressée de ce monde et d'elle-même, elle obéissait à ce qu'elle croyait être un grand devoir, sans y mêler aucun intérêt personnel.

J^s DE L'AUNAY.

(La suite prochainement).

FÊTE PUBLIQUE A RENNES EN 1744.*

—

Relation de la feste donnée par M. le duc de Rohan, le 18 novembre 1744, pendant l'assemblée des Etats dans la ville de Rennes, à l'occasion du rétablissement de la santé du Roy et de ses conquêtes.

Les Etats voulant laisser un monument de leur zèle et de leur amour pour le Roy, ordonnèrent, le 5 novembre 1744, qu'il seroit erigé, dans la ville de Rennes, une statue pedestre de Sa Majesté, en mémoire du rétablissement de sa santé et de l'heureux succez de ses armes, avec une inscription dont ils ont chargé M. Duclos de l'Académie royalle des Belles-Lettres, et membre de l'ordre du tiers.

M. le duc de Rohan, président de la noblesse, plus distingué encore par son zèle pour le Roy que par sa naissance et ses dignités, offrit à l'instant de donner une feste, qui fut exécutée le 18 de ce mois.

Les Etats en ont été satisfaits, le nom de M. le duc de Rohan est si cher à la province, et l'objet de la feste leur est si précieux, qu'ils ont cru donner une nouvelle marque de leur amour pour le Roy, en ordonnant qu'on insereroit dans leurs registres le détail de cette feste.

Elle fut annoncée le matin par plusieurs salves de canon, la milice bourgeoise s'étant mise en bataille sur la place du palais: M. le

* Ce curieux document a été communiqué à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine par M. Duportal, sur une copie du temps.

maréchal de Brancas, commandant de la province, accompagné de MM. les Commissaires du Roy et l'assemblée des Etats, après avoir assisté au *Te Deum* chanté dans la chapelle des Etats, se rendirent dans la grande salle du palais pour être présents au banquet public; deux trompettes et deux cors de chasse, excortés de plusieurs chevalliers commencèrent la marche et entrèrent dans la place en sonnant des fanfares, qui donnèrent le signal aux salves du canon et de la mousqueterie et aux cris de joye du peuple; on vit en même temps paroître une troupe de jeunes gens, vêtus de blanc et ornés de rubans bleufs, portant des corbeilles pour distribuer les pains; une pareille troupe, distinguée par des rubans rouges, étoit chargée de la distribution des viandes. Ces deux troupes étoient accompagnées de bergers, également habillés et marchant au son des musettes, des hautbois et des tambourins.

Deux Suisses et douze hommes de livrée de M. le duc de Rohan marchoient ensuite et précédoient un grand char tiré par six chevaux couverts de caparaçons armoriés, et menés en main par des palfreniers de la même livrée. Le char, monté sur huit roues, orné de lauriers, de festons, de guirlandes et de banderolles, formoit une table couverte d'une toile, qui en couvroit toute la charpente, et sur laquelle étoient peints tous les attributs de l'abondance; sur cette table étoit un plat argenté de trente pieds de long sur dix de large, au milieu duquel s'élevoit un surtout portant un bœuf et deux veaux rôtis posés sur leurs pieds; les flancs du plat étoient garnis de douze moutons rôtis et flanqués de cent pièces de diferentes especes de viandes; le tout parsemé de fleurs et de branches de laurier.

Vingt cavalliers ouvroient et fermoient la marche. Le char étant entré entre deux barrières, la distribution du pain et des viandes se fit au peuple avec autant d'ordre qu'il fut possible d'en observer avec la multitude.

On avoit elevé aux quatre coins de la place des échafauds ornés de pampres et de lierre, sur lesquels étoient des tonneaux de vin, que des hommes, deguisés avec les attributs de Bacchus, versoient à tous ceux qui se presentoient.

Des troupes de chanteurs, vêtus d'habits de caractère, répandus dans la place et dans les rües, et animés par la joye publique, la redoubloient encore par des chansons vives et convenables à la feste. Le repas fut suivi de danses au son des musettes, des tambours de basque et autres instruments, qui ne finirent qu'avec le jour. La feste fut terminée par la comédie que M. le duc de Rohan fit donner gratis au peuple.

Cette feste, marquée par la magnificence, a été accompagnée d'une charité d'autant plus respectable, qu'elle a eu moins d'éclat. On a fait une distribution abondante aux prisonniers. Ce fut dans ce jour que ces malheureux cessèrent de l'estre.

Après la feste du peuple, M. le maréchal de Brancas et ses états se sont rendus chez M. le duc de Rohan où l'on a trouvé un nouveau spectacle du goût de ceux à qui il étoit destiné.

Une illumination prodigieuse et faite avec intelligence formoit une architecture très-bien ordonnée, composée d'un portique qui couvroit le portail, et de 27 arcades qui ornoient la cour.

Le souper, où les trois ordres des Etats, et toutes les personnes distinguées étoient invitées, a été de la dernière magnificence. La première table etoit de cent couverts, et les autres en formoient environ trois cents; mais indépendamment des personnes invitées par billet ou qui etoient censées l'estre par leur etat, il suffisoit de se présenter pour estre admis. On dressoit à l'instant de nouvelles tables, de sorte qu'il a été distribué mil à douze cents couverts; on a surtout admiré l'élégance du fruit qui etoit une allegorie noble tirée de la fable et relative aux vertus du Roy, au bonheur de la gloire de son reigne et ornée de devises ingénieuses; le repas fut suivi d'un bal masqué qui termina la feste.

Tout s'est passé avec un goût et un ordre qui se rencontrent rarement avec tant de magnificence, et l'on a trouvé la feste aussi royalle dans son exécution que dans son objet.

Relation fidelle et véritable de la fête donnée à Rennes le 18 novembre 1744 par Monseigneur le duc de Rohan à l'occasion de la convalescence du Roy.

Sur l'air : *Y allons donc, Mademoiselle.*

De la plus vive allégresse
Goûtons enfin les douceurs,
Le ciel à notre tendresse
Rend l'idole de nos cœurs.
LOUIS vit, plus de tristesse :
LOUIS vit : séchons nos pleurs.

Pour cette convalescence,
Partout on a fait des feux :
En fait de rejoüissance,
Que Rohan l'entend bien mieux.
Que l'on vante,
Que l'on chante
Notre grand
Duc de Rohan.

Du bon pays de Cocagne,
Son aimable attention
Fait débarquer en Bretagne
La plus riche cargaison.
Que l'on vante, etc.

On voit, dans un char splendide,
Veaux, cochons, poulets, moutons
Former une pyramide,
Avec canards et dindons.
Que l'on vante, etc.

Cette table magnifique
Est *gratis* ouverte à tous :
Traiteurs, fermez la boutique,
On n'a plus besoin de vous.
Que l'on vante, etc.

Notre duc qui sçait l'histoire
De notre pays breton,
A lû, que chez nous, sans boire,
Jamais repas ne fut bon.
Que l'on vante, etc.

Dans cette feste galante,
Coulent cent ruisseaux de vin,
Dont l'impression charmante
Inspire à tous ce refrain :
Que l'on vante, etc.

Chacun ménage sa tête,
Par respect pour ce grand jour;
Mais, pour l'auteur de la fête,
Les cœurs sont yvres d'amour.
Que l'on vante, etc.

Si l'adorable duchesse,
Dont le ciel le fit l'époux,
Partageoit notre tendresse,
Que notre sort seroit doux!
Mais, hélas! elle nous laisse,
Sans penser, peut-être, à nous.

Que jusqu'aux dernières races
Ses illustres rejettons
Portent les vertus, les grâces,
Des Rohans, des Châtillons.
Que l'on vante, etc.

Qu'il soit toujours de son prince
Aussi chéri, qu'estimé :
Qu'il aime cette province
Autant qu'il en est aimé.
Que l'on vante, etc.

Que cet aimable vicomte,
Qui dans ces lieux l'a suivi,
Daigne un peu nous tenir compte
De tout ce qu'on sent pour lui.
Que l'on vante,
Que l'on chante,
Les deux frères à l'envy.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

L'ILIADE d'Homère, traduction nouvelle par M. Leconte de Lisle. — Un vol. in-8°, Paris, Alph. Lemerre.

Qui ne sait que, depuis un demi-siècle, le goût littéraire français a subi une révolution profonde et, à tout prendre, salutaire? Pour n'insister que sur un point, le seul qui doive nous occuper ici, la façon dont étaient jadis jugées et appréciées chez nous les littératures étrangères, s'est singulièrement modifiée et élargie. Nous avons renoncé pour toujours à cet exclusivisme, aussi étroit qu'injuste, qui nous faisait nous renfermer chez nous, comme dans l'arche sainte du goût et du génie, tout le reste étant estimé indigne de notre étude, à peu près comme les Grecs et les Romains flétrissaient du nom de barbares tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue.

Le temps où Voltaire appelait Shakespeare un *Gilles ivre*, et Dante un *babouin*, est à jamais passé. Sans que notre admiration pour nos génies nationaux en soit en rien diminuée d'ailleurs, nous savons reconnaître et saluer chez les autres les gloires qu'ils ont vues naître et briller. Nous pourrions nous appliquer, au point de vue littéraire, le mot fameux d'un ancien : rien de ce qui est humain ne nous est étranger désormais. Notre goût, plus large et plus compréhensif, s'il sait choisir encore et s'il n'admire pas tout, ne rejette rien du moins de parti pris. Chants nationaux, simples chansons populaires, cantilènes barbares, ou même sauvages (comme ces chants traditionnels de la Nouvelle-Zélande, qui ont permis à l'anglais Hale d'éclaircir en partie le mystère des migra-

tions polynésiennes): tout est bon à l'intelligente curiosité moderne, qui a su trouver tant de perles dans ce fumier d'Ennius inconnus. Supposez le *Barzaz-Breiz* publié un siècle plus tôt : au lieu d'un succès éclatant, quel profond silence et quel long oubli !

De cette disposition nouvelle devait naître, comme conséquence, une nouvelle façon de rendre en notre langue les ouvrages étrangers, même les classiques. La méthode qui, jusque-là, avait présidé aux traductions, devait recevoir le contre-coup de cette révolution du goût. Ainsi est-il arrivé. Le grand révolutionnaire de notre littérature en ce siècle, celui que l'on retrouve comme un rénovateur au seuil de toutes les branches littéraires, l'initiateur de Lamartine et de Hugo en poésie, et d'Augustin Thierry en histoire, — Châteaubriand enfin, fut également le premier à donner, dans sa traduction du *Paradis perdu* de Milton, l'exemple et le modèle de la nouvelle méthode : exemple vivement discuté d'abord, modèle contesté, mais trop conformes au courant des choses pour ne pas finir bientôt par être acceptés. En s'attachant trop obstinément à reproduire la *littéralité* du texte, La Mennais, dans sa traduction posthume du Dante, me paraît avoir outré parfois le nouveau système : par un respect trop scrupuleux pour les subtiles obscurités du poète, sa traduction aurait elle-même quelquefois besoin d'être traduite. Car la méthode nouvelle a ses écueils comme l'ancienne : si celle-ci, par une trop libre paraphrase, fait perdre à l'auteur sa physionomie, l'originalité propre de son génie, — celle-là, trop littérale, finit par parler grec ou latin en français. Il ne faut *trahir* ni l'auteur que l'on traduit, ni la langue dans laquelle on le traduit.

La nouvelle traduction de l'*Iliade*, qui nous a inspiré ces trop longues réflexions préliminaires, nous paraît réunir cette double qualité. Constamment littérale, serrant toujours de près l'expression grecque et s'attachant à la rendre par un équivalent, suivant, autant que la clarté le permet, le tour de la phrase ou du vers, — cette traduction cependant est d'un bout à l'autre éminemment française. Précision, limpidité, surtout franchise d'expression : le vieux poète se retrouve là, vraiment traduit enfin et non *trahi*,

avec sa mâle beauté, sa rudesse héroïque, sa majesté simple, et non plus édulcoré, mitigé, affadi. Combien nous sommes loin de Mme Dacier, de Bitaubé et autres *traditori!* En ce temps-là, il en était des traductions comme du théâtre : on ne se permettait de présenter au public les auteurs grecs ou latins, comme les personnages dramatiques — qu'ils fussent persans ou chinois — que dûment habillés à la française, avec haut-de-chausses, perruque, tricorne et jabot à dentelles. Autres temps, autre goût. Depuis Lekain, les personnages ne paraissent plus sur la scène que sous leur costume national. En ce qui concerne les auteurs traduits, la réforme s'est fait attendre plus longtemps; mais elle est venue, et vraisemblablement elle restera. M. Leconte de Lisle aura puissamment contribué à la faire prévaloir. Poète lui-même, plus éminent que célèbre, *maître*, au sens pythagoricien, de toute une jeune école, dont je regrette de ne pouvoir louer toutes les tendances morales et littéraires, — il était, mieux que bien d'autres, préparé à la tâche. Le style de sa traduction a une netteté, une fermeté, une précision nerveuse et, pour tout dire, un relief et une saveur des plus rares. Ce français, si clair et si correct pourtant sous ses apparences rugueuses, finit, si j'ose ainsi dire, par sonner grec à vos oreilles. Au bout de quelques pages, l'illusion est quasi complète : il vous semble entendre ou lire le poète dans sa langue originale. Si je ne me trompe, c'est bien là l'idéal que le traducteur doit se proposer d'atteindre.

Sommes-nous donc ici en présence d'une œuvre sans défauts? Je n'oserais le dire. Sans parler des inévitables erreurs de détail qui ont pu se glisser dans un travail d'aussi longue haleine, et que je laisse aux hellénistes le soin de relever, il est une objection qui a été et sera faite par beaucoup, tant une longue routine est malaisée à extirper.

Tout d'abord, dans la traduction qui nous occupe, les yeux se heurtent à une nouveauté qui, à vrai dire, n'en est plus une, plusieurs l'ayant déjà tentée, et dans laquelle nos voisins, les Anglais et les Allemands, nous ont devancés : les noms propres grecs, que nous sommes habitués à recevoir traduits du latin, restent ici

tels quels. Jupiter s'appelle bravement *Zeus*, Junon *Héré*, Minerve *Athéné*, et ainsi des autres personnages mythologiques, historiques ou simplement allégoriques. Au premier moment, vous êtes étonné et dérouté, sinon choqué. Mais, à la réflexion, cela paraît non-seulement logique, la méthode de traduction littérale étant admise, mais encore conforme à nos propres habitudes. Quel traducteur a jamais eu l'idée de franciser ces noms modernes à physionomie si étrange pourtant, tels que Fichte, Zimmermann, Gogol, Shakespeare, etc.? Pourquoi user d'un autre procédé à l'égard des noms propres grecs et latins? Habitude consacrée, dira-t-on. Habitude illogique, répondrons-nous, et qu'il est toujours temps de réformer. N'est-il pas d'ailleurs contradictoire, entre autres exemples, d'appeler *Ulysse* le héros, et *Odyssée* le poème qui chante les aventures de celui-ci? Appeler *Minerve* la déesse qui donna son nom à *Athènes*, n'est-ce pas également étrange? Aussi bien, nos traités classiques de mythologie, cause première du mal (si mal il y a), sont à revoir, à modifier et surtout à compléter en bien des points. Se copiant les uns les autres, depuis des siècles bientôt, ils ne semblent pas se douter des découvertes de l'érudition moderne, laquelle a élucidé cependant tant de points obscurs du sujet complexe qu'ils ont la prétention d'enseigner.

En confondant, en unifiant presque, comme ils l'ont fait jusqu'ici, la mythologie latine et la grecque, ces traités sont-ils bien assurés d'être dans le vrai, au point qu'il soit permis de traduire indifféremment tel nom propre grec par tel nom latin? Il est permis d'en douter. Sans doute les divinités qui peuplaient l'Olympe des Grecs et celui des Romains, se ressemblaient de plus ou moins près, puisqu'elles procédaient d'une origine commune, la grande source des traditions orientales. Mais, à y regarder de près, chaque divinité eut sa physionomie propre, chacun des deux Olympes subit l'influence des circonstances locales, du génie particulier, des origines plus immédiates, ici étrusques, là doriennes et arcadiennes.

D'ailleurs ces noms de divinités ne sont, au fond, ni latins ni grecs. Ils remontent bien plus haut, ils appartiennent à cette langue primitive des Aryas, nos pères, langue qui vit ses rameaux se dis-

perser, en même temps que s'éparpillèrent les branches de la race, de la Bactriane et de l'Oxus jusqu'à l'Indus au sud, et, vers l'occident, jusqu'à l'Islande, au Groënland et peut-être au-delà. L'étude du sanscrit et du zend, deux des dérivés les plus anciens de l'idiome âryaque, a jeté sur ces points, d'un intérêt si capital pour nous, une lumière inattendue. La mythologie grecque, notamment, et, par suite, la latine voient leurs mystères s'éclaircir peu à peu. Si le génie poétique des Grecs perd, à ces éclaircissements, quelque chose de sa réputation de fécondité et d'originalité, nous y gagnons la solution de problèmes longtemps obscurs et discutés. Nous savons enfin que les dieux de la mythologie gréco-latine furent, non point des personnages historiques divinisés comme plusieurs l'ont cru depuis Evhémère jusqu'à Ottfried Müller exclusivement, mais bien des personnifications symboliques des forces et des phénomènes de la nature. Se transformant peu à peu, le naturalisme mystique des antiques Aryas aboutit à un pur et simple anthropomorphisme, sous l'influence de l'imagination sensuelle des Grecs. En nous offrant les mêmes mythes dans leur pureté originelle, ou à peu près, les *Védas* de l'Inde nous permettent d'en saisir le sens et d'en suivre les transformations successives. Si l'érudition contemporaine ne les a pas encore tous expliqués, le doute du moins n'est plus permis relativement à leur origine orientale, à leur parenté avec les mythes hindous. — *Zeus* (génitif *dios*, en sanscrit *dyans*, jour, lumière; d'où *Jupiter*, père du jour, d'après la même étymologie sanscrite), Prométhée (en sanscrit *Pramathyus*), Vénus, personnification de l'Aurore, s'élevant du sein des ondes, et ses compagnes les trois grâces (en grec Χαριτες, en sanscrit *Haritas*, cavales du char de l'Aurore); Ganymède (*Canwoa-médhya*), Bacchus, sa mère Sémélé (*Sómalatâ*, vigne, mère du vin), Centaures (*Gand harvas*), Pan (racine *pâ*, pâture, pasteur, etc.),[1] Orphée, etc. : — toutes ces fables allégoriques se retrouvent dans les poèmes védiques; sans oublier les rites symboliques dse vendanges, qui donnèrent naissance à la tragédie et à la comédie, les deux formes les plus originales du génie

[1] Une autre étymologie rattache le mot Pan au vocable sanscrit *Pâna*, pileurs de raisins, buveurs de moût.

grec. Ces poèmes hindous sont désormais le commentaire obligé d'Hésiode, d'Homère et de Pindare.

Chez les Grecs comme chez les Romains, la mythologie d'ailleurs fut loin d'être fixe et varia avec le temps. C'est au point que d'ingénieux critiques ont remarqué que l'Olympe de l'*Odyssée* n'est déjà plus le même que celui de l'*Iliade*, celui-ci étant peuplé de dieux plus violents, plus querelleurs et, pour tout dire, plus grossiers; dans le second au contraire, ces mêmes dieux étant devenus plus policés, plus « comme il faut. » Le point géographique lui-même, où trône Jupiter avec sa cour, a changé dans l'intervalle, l'Olympe de l'*Iliade* étant l'Olympe réel de Bithynie, dernier pic de la chaîne asiatique qui commence à l'Himâlaya; tandis que l'*Odyssée* nous peint un Olympe fantastique, juché au-dessus des nuées, à la façon du *Borj* des Perses et du *Mérou* hindou. — Ces différences, jointes à plusieurs autres tirées de la comparaison des dialectes, de la forme épique, du style, des mœurs sociales, des détails géographiques, mythologiques et même zoologiques (tant la critique est méticuleuse et s'ingénie), — toutes ces différences, disons-nous, paraissent à plusieurs autant de preuves péremptoires que les deux fameuses épopées ne sont pas l'œuvre d'un seul et même poète, et qu'un long intervalle, de plusieurs siècles peut-être, a dû séparer les époques qui les virent naître.

Probablement d'origine gréco-asiatique, l'*Iliade*, la première en date, incarnation littéraire du moyen âge féodal grec, poème violent et sublime, analogue à notre rude et héroïque *Chanson de Roland*, l'*Iliade* nous raconte ce que — toutes réserves faites quant au temps, aux hommes et au but — on pourrait appeler la croisade de Troie, et retentit des disputes d'un Achille et d'un Agamemnon, à peu près comme nos *Chansons de gestes* célébrèrent depuis les démêlés de nos preux, d'un Richard-Cœur-de-Lion et d'un Philippe-Auguste. L'*Odyssée* nous peint des mœurs plus douces; c'est un *Roman d'aventures* comparable à ceux que notre vieille littérature vit succéder aux cantilènes héroïques de Thérould et de ses émules.

La Grèce eut ses troubadours et ses trouvères dans ses *aëdes*,

poètes primitifs, auteurs de ces chroniques rhythmées, de ces chants destinés à se transformer plus tard en grandes épopées. Elle eut aussi ses jongleurs et ses ménestrels dans ses *rhapsodes*, qui s'en allaient de ville en ville, chantant sur la lyre ou déclamant les poèmes des aëdes, comme les premiers vulgarisaient chez nous les poésies des trouvères et des troubadours. La Grèce moderne a encore ses aëdes et ses rhapsodes. Ou plutôt n'est-ce pas là un phénomène littéraire à peu près universel, du moins chez les diverses branches de la race âryaque, Hindoux, Persans, Latins, Celtes, Germains, Slaves, Scandinaves? Tant l'humanité se ressemble à elle-même!

Le problème posé par Wolff dans ses fameux *Prolégomènes*, relativement à l'authenticité de l'existence d'un Homère, auteur de l'une ou de l'autre épopée, sinon des deux, — est lui-même bien près d'être résolu par les mêmes érudits d'une façon décidément négative. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient, raisons tirées surtout des analogies que présentent nos littératures modernes en ce qui concerne la composition anonyme et collective de plusieurs poèmes célèbres (par exemple, les *Niebelungen*, avec lesquels l'*Iliade* a de si frappants rapports et qui, bien que faisant un tout complet, sont en partie formés de sagas scandinaves et islandaises), ces raisons paraissent, sinon décisives, du moins d'un poids considérable. La question, toutefois, sera-t-elle jamais complétement résolue?

Cette légende qui nous peint Homère comme un mendiant vagabond et aveugle, ne se rapporterait-elle pas plutôt à un rhapsode fameux, qui aurait laissé un nom célèbre entre tous et dans lequel la tradition se serait insensiblement habituée à voir l'auteur même des poèmes qu'il chantait? Aujourd'hui encore, ne sont-ce pas les mendiants et les aveugles qui sont les plus actifs vulgarisateurs des chants populaires, aussi bien dans l'Attique que dans notre Cornouailles armoricaine? Il serait d'ailleurs de toute impossibilité d'attribuer à un poète aveugle-né la composition de vastes épopées où les phénomènes physiques sont décrits avec une si merveilleuse exactitude. En outre, la profonde incertitude qui voile

la vie d'Homère et le lieu de sa naissance, n'est pas de nature à éclaircir l'énigmé.

Pour en revenir enfin à M. Leconte de Lisle, il évite sagement de poser ces problèmes, d'entrer dans ces controverses. Il prend le texte homérique tel que la tradition nous l'a transmis, sans s'inquiéter des inévitables modifications que lui ont fait subir les nombreux remaniements dont il a été l'objet, depuis Pisistrate jusqu'aux scoliastes alexandrins.

Et ce texte, il s'applique à le traduire fidèlement, littéralement, en lui conservant avec un soin constant son relief, sa physionomie à la fois simple et sublime et jusqu'à ses rudesses, luttant pied à pied avec son inimitable modèle, rarement inférieur, égal souvent. C'est comme un moulage admirablement réussi d'un chef-d'œuvre de la statuaire antique, — moulage qui restera lui-même comme un modèle et qui de longtemps ne sera pas surpassé.

L'*Odyssée*, dont la traduction ne se fera pas attendre, nous l'espérons, sera sans doute digne de sa sœur l'*Iliade*. Pour élever à Homère ce double monument, M. Leconte de Lisle aura trouvé un aide intelligent, j'allais dire un collaborateur, dans son éditeur M. Alphonse Lemerre, actif et *oseur* comme la jeunesse, un naïf qui croit encore à la poésie en ce temps de prose et de prosaïsme, et qui, tout en ne craignant pas de publier, en l'an 1867, un *Parnasse contemporain*, élabore une splendide réédition de la *Pléiade* et d'un monumental *Montaigne* avec commentaires.

LUCIEN DUBOIS.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — La musique en Bretagne : Un concert à Nantes; — *L'hymne à la joie*, de M. Bourgault-Ducoudray; — *Michel Columb*, de MM. Ropartz et Thielemans. — Le P. Hyacinthe à Rennes. — Notre part dans les médailles décernées pour le choléra. — Le Combat, peint par un général breton.

Un concert de charité bien réussi, c'est à la fois une bonne chose et une belle chose. La charité, qai partout ailleurs entraîne avec soi un peu de sacrifice, devient ici presque de l'égoïsme. Il fallait être, en effet, ennemi de soi-même et de son plaisir pour ne pas assister à la solennité donnée, il y a quelques semaines, à la Société des Beaux-Arts, en faveur des bonnes œuvres de la ville. — C'est à la généreuse initiative de M. Bourgault-Ducoudray fils qu'était due la condensation de toutes les forces musicales qui ont concouru à cette soirée. Le jeune maëstro avait déployé toute son influence, toute son énergie, et, grâce à elles, des chœurs de plus de cent cinquante exécutants, et un orchestre nombreux s'unissaient pour interpréter cinq œuvres chorales remarquables. — Nous avons dit, il y a deux ans, ce que nous pensions du *Stabat* de M. Bourgault. C'est un grand ensemble, où l'inspiration un peu archaïque, ce qui ne messied pas dans un tel sujet, est traduite par les formes les plus sévères et en même temps les plus modernes de l'art. L'auteur nous a fait entendre cette fois une partie seulement de l'œuvre, le *Pro peccatis*, et ce n'est pas la moins belle. Toutefois, j'aimais mieux cette page quand elle faisait corps avec le reste de la composition magistrale dont on l'a détachée. Qu'il nous rende donc le *Stabat* en entier, l'année prochaine, qu'il nous fasse encore entendre ces voix de basses tranchant sur les masses chorales dans le *Quis est homo*, la douce prière du *Virgo virginum*, et enfin l'ensemble grandiose du finale fugué, précédé de cet *Inflammatus*, si facile à saisir et si émouvant.

Le second chœur était pour voix de dames; c'était le chœur des *Péris* de Schuman. Par le temps qui court — notons bien que je ne parle

que d'art, — je ne suis pas fanatique de tout ce qu'on entend au-delà du Rhin; et il y a là certaine musique qui ferait aussi bien de ne pas passer la frontière. Schuman est pourtant fort à la mode chez certaines gens. Mais il y a tant d'esprits qui aiment la nouveauté parce qu'elle est nouvelle, plutôt que parce qu'elle est belle, qu'il faut se défier de ces appréciateurs-là. Au reste, et pour rentrer plus encore dans notre sujet, disons que le chœur des *Péris* est gracieux et charmant justement parce qu'il ressemble assez peu aux œuvres heurtées et savantes d'un homme dont les quintetti et les quatuors sont des combinaisons plus mathématiques que mélodiques.

Le troisième chœur était la prière de *Joseph*. Ce cantique si simple et si beau de Méhul a été largement interprété. Puis est venu l'*Alleluia* du *Messie* de Haëndel, ce noble et lumineux génie, que l'Angleterre appelle le plus grand de ses compositeurs; ce en quoi elle a raison, parce qu'il est le seul, mais ce en quoi elle a tort, parce que Haëndel n'était pas Anglais du tout, mais tout ce qu'il y a de plus Allemand. C'est ce même Haëndel, qui, riche pourtant lui-même de mélodies, s'appropria un motet de Lulli, écrit pour la chapelle de Versailles ou de Saint-Cyr, et le transforma de manière à mettre dessus les paroles du *God save the king*. Tout cela prouve que les nations et les musiciens, il y a deux siècles, ne regardaient point à prendre hardiment sur leurs voisins. Aujourd'hui nous avons de bien autres délicatesses.

Le dernier chœur avait pour titre : *L'hymne à la joie,* de M. Albert Bourgault. Cet hymne, j'allais dire cette hymne, tant ce chant a le caractère élevé et religieux, est une œuvre de valeur. Mais ce n'est pas l'expansion de la joie qui y est peinte; c'est la joie intime, la joie grave, douce, pénétrée plus que pénétrante, qui a inspiré cette composition complexe et qu'il faudrait entendre plus d'une fois pour en apprécier tous les détails et tout le mérite.

— C'est aussi à un concert de bienfaisance qu'à été joué à Rennes, le mois passé, l'opéra-comique, ou plutôt la pastorale, de *Michel Columb*, dont notre collaborateur M. S. Ropartz a fait les paroles et M. Thielemans la musique. Voici la donnée, dans sa plus simple expression : — Michel Columb, qui était parti du Folgoët, il y a dix ans, obscur tailleur d'images, rentre au pays natal, où son absence l'avait fait oublier de tous, excepté de sa fiancée, Annaïc, qui a refusé les meilleurs partis pour rester fidèle à son serment. Michel Columb a imité cette noble constance, malgré les séductions de la gloire, et il rapporte à la gracieuse Annaïc, fille de Morvan, le descendant des vieux rois de Léon, un nom que l'art a illuminé, depuis que le sculpteur breton « a fait, dans l'église des Carmes de Nantes, le tombeau du feu Duc » dont on « parle comme d'un morceau de premier mérite et sans égal dans le duché. »

Aussi, Michel a-t-il été comblé des faveurs de la duchesse Anne : pour le payer du tombeau de son père, François II, elle l'a nommé son *imagier*, elle l'a enrichi, elle l'a ennobli; et Columb peut s'écrier : *L'art m'a fait gentilhomme*.

Nul ne s'étonnera que la plume finement taillée du librettiste ait tiré un bon parti de ce thème, tout local, qui a fourni au compositeur une occasion précieuse de « mettre, comme on l'a dit, nos airs nationaux à la portée de tous. » Seulement, il est regrettable que, dans les deux concerts où il s'est produit, *Michel Columb* ait été exécuté d'une manière insuffisante, et nous sommes persuadé que, quand cette pièce sera donnée dans des conditions favorables, elle obtiendra tout le succès auquel elle a droit.

— Nous n'avions pas, par malheur, la chance d'être au nombre des trop rares élus qui, le vendredi 8 avril, se pressaient dans l'élégante chapelle bâtie par M. l'abbé Brune, pour les Carmes de Rennes, et que Mgr Saint-Marc venait de consacrer. L'orateur, chargé de prendre la parole en cette fête, était cet illustre religieux, le P. Hyacinthe, dont les accents remuaient nos âmes, il y a un an, dans la chaire de notre cathédrale de Nantes. Plus favorisé, notre ami, M. Ropartz (que des raisons de famille ont récemment forcé à quitter la Basse-Bretagne pour se fixer à Rennes), a eu la bonne fortune d'entendre ce discours « exquis et de tout point éloquent. » Laissons-le nous l'analyser en quelques phrases :

« Le P. Hyacinthe a exposé la raison d'être des Ordres monastiques dans tous les temps, et en particulier leur raison d'être dans le temps présent. Deux aspirations contraires et que l'Eglise devait fondre dans une complète harmonie, se partagent le cœur de l'homme : il aspire à la solitude, il aspire à la société. Son aspiration à la solitude, s'il est livré à lui-même, le conduira à la misanthropie, à l'abstraction stérile, au songe-creux, au rêve; son aspiration à la société, même à la société la plus sainte, à la famille, constamment contrariée par les courants sociaux et par les intérêts individuels, n'aboutira à rien si elle s'épanche, n'aboutira qu'à l'égoïsme si elle se concentre. Mais avec le vœu de chasteté, qui élargira le cœur au-delà du cercle de la famille, et même du cercle de la patrie; avec le vœu de pauvreté, qui anéantira les effets dissolvants de l'intérêt; avec le vœu d'obéissance, qui ne laisse place ni à l'abstraction, ni au rêve, les institutions monastiques donneront complète et parfaite satisfaction au double instinct du cœur humain. Mais ces institutions, vieilles de tant de siècles, ne sont-elles pas incompatibles avec l'esprit moderne et ne faut-il pas les reléguer, avec tant d'autres institutions dont on a fait table rase, dans le domaine des choses purement archéologiques? Le siècle affairé se

livre avec fièvre au travail, à l'industrie ; la richesse n'est plus un immeuble : que peuvent signifier au milieu de nous des gens qui ne font rien et qui ne veulent rien posséder ? Le siècle, avide de progrès, change et modifie toutes choses ; que peuvent prétendre au milieu de nous des gens qui, soumis à des règles séculaires, ne peuvent jamais changer ? Le siècle, avide de liberté, ne peut se coudoyer avec des hommes éternellement courbés sous le joug de la servitude absolue.

» La réponse à ces objections, dont la première a fourni à l'orateur une brillante allusion à l'exposition universelle de 1867, a été faite dans le langage le plus ému et le plus convaincu. La nécessité de la prière, pour ceux-là même qui n'ont plus le temps de prier assez, la nécessité de la sainteté, plus féconde dans les cloîtres, à propos de quoi le P. Hyacinthe a dit en termes magnifiques ses impressions de Rome, où il assistait naguère à une canonisation ; l'immense variété des ordres monastiques, leurs réformes, leur transformation, qui lui ont donné sujet de rendre hommage à l'éminent historien des *Moines d'Occident ;* enfin la solennelle et perpétuelle consécration du principe même de la liberté, par la soumission libre, volontaire et intelligente de l'homme ; tous ces grands principes ont été exposés avec une clarté, une précision de langage auxquelles n'enlevait rien l'émotion chaleureuse et communicative du débit. Le P. Hyacinthe a ensuite expliqué les rôles relatifs du clergé séculier, armée permanente, et comme l'a reconnu humblement l'éminent religieux, armée principale de l'Eglise, attachée aux autels permanents comme aux foyers sacrés des chrétiens ; et du clergé monastique, armée volante, auxiliaire, n'ayant point de campements fixes, prête à courir en tout lieu où les chefs l'appellent.

» Enfin, et pour péroraison, après un délicat hommage rendu à Mgr Saint-Marc pour la part qu'il a prise à l'établissement des Carmes de Rennes, s'est échappé des lèvres et du cœur du P. Hyacinthe un inimitable dithyrambe en l'honneur de la Bretagne, cette terre si éminemment monastique. »

— Un hommage d'un autre genre, mais qui, sous sa forme un peu aride, n'en a pas moins sa haute éloquence, c'est celui que renferme le *Moniteur* du 20 mars dernier, où se trouve une liste motivée des médailles décernées par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1866. Le chiffre, pour toute la France, s'en élève à 687 ; les départements de la Bretagne en ont reçu 78. Nous y voyons figurer 9 religieuses, 9 ecclésiastiques, 10 maires et adjoints, 25 médecins, 15 fonctionnaires, dames ou particuliers, et 10 gendarmes. — A Nantes, un médecin, M. le docteur Galicier, a été décoré à cette occasion.

Ne pouvant citer tous les noms, nous donnerons, au moins, ceux des

religieuses et des ecclésiastiques : Sœur S.-Lazare du S.-Esprit, à Bringolo, (Côtes-du-Nord) ; — la Supérieure des dames de S.-Thomas de Villeneuve, à Brest ; — sœur Marie-Cyrille, des filles de la Sagesse, à Gouësnou, (Finistère) ; — sœur S.-Célestin, supérieure de la Charité, à Concarneau ; — sœurs S.-Jean-Baptiste et Ste-Elisabeth, à Moëlan ; — sœurs Stéphanie et Marie-Perpétue, arrondissement de Quimper. — Une médaille d'or est décernée, en général, aux sœurs de S.-Laurent-sur-Sèvre, dites *Sœurs de la Sagesse*, qui, chargées de la direction des hôpitaux de Nantes et de Paimbœuf, ont vu quatre des leurs succomber presque foudroyées par l'épidémie, sans que leur zèle et leur dévouement aient un instant faibli, et qui ont puissamment concouru à relever le moral de la population.

Les neuf ecclésiastiques sont : MM. Quéré, recteur, Quéméneur et Caroff, vicaires de Moëlan ; — Monfort, recteur de Lanvéoc ; — Cascavin, vicaire de Carhaix ; — Combot, recteur, Rolland et Le Saün, vicaires de Guilvinec, (Finistère) ; — Thomin, desservant d'Arzon (Morbihan).

Dans le Finistère, nous remarquons le nom de Mme la comtesse de Bremond d'Ars, dont nous avions, l'an dernier, signalé la généreuse conduite, et à qui la Société nationale d'Encouragement au Bien a décerné, au mois de juin 1866, une médaille d'honneur de première classe. — Enfin, la Vendée, qui a été beaucoup moins atteinte par le terrible fléau, a vu récompenser trois de ses docteurs et un ancien infirmier de la marine.

Cette distribution de médailles nous rappelle une pensée de Montaigne, qui trouve ici sa juste application : — « C'a esté une belle invention, et reçeuë en la plus part des polices du monde, d'establir certaines marques vaines et sans prix, pour en honorer et recompenser la vertu : comme sont les couronnes de laurier, de chesne, de meurte.... et choses semblables... Si au prix qui doit estre simplement d'honneur, on y mesle d'autres commoditez, et de la richesse, ce meslange au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, et en retranche. »

— Nous recueillons avec un soin jaloux, on le sait, tout ce qui accroît l'honneur de notre chère province. Aussi, n'oublierons-nous pas d'enregistrer le succès prodigieux qu'obtient, en ce moment même, un livre émané d'un des plus nobles enfants de la Bretagne. — *L'Armée française en 1867* n'avait pas paru depuis quinze jours, que déjà l'on en publiait la onzième édition ! L'auteur n'a pas cru devoir signer ; mais son nom n'est un secret pour personne. A ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient encore, nous dirons que celui qui le porte est ce vaillant général qui s'écria, la main étendue sur le cercueil de Lamoricière : « Nous jurons, sur cette tombe qui va se fermer, de vivre et mourir comme lui, catholiques dévoués et fidèles Bretons ! »

L'Armée française en 1867 échappe, hélas ! à notre appréciation. Du moins avons-nous eu la joie d'y découvrir un passage où la politique et l'économie sociale n'ont absolument rien à voir, et nous détachons avec empressement ce sobre et énergique tableau du *Combat*, heureux de contribuer, pour notre faible part, à la diffusion de cette œuvre si remarquable :

«.... Les troupes sont encore tout entières à leurs généraux; elles ont les yeux sur eux, elles attendent tout d'eux, et elles obéissent silencieusement à leur parole. Encore un instant, et leur voix et toutes les voix du commandement seront dominées par la tempête du combat. Le canon se rapproche et tonne, la fusillade éclate. Les boulets passent en trouant les lignes; les balles pleuvent en blessant et tuant; des ondes de mitraille, dessinées sur le sol par les soulèvements réguliers d'une poussière épaisse, cheminent en ricochant vers les rangs, les atteignent et les renversent. L'atmosphère est tourmentée par mille bruits à la fois sourds et aigus. Le terrain se couvre de morts, de mourants qui expirent dans d'intraduisibles convulsions, de blessés qui se traînent péniblement, cherchant l'abri des haies, des fossés, des murs de clôture, pour échapper aux pieds des chevaux et aux roues de l'artillerie. Partout des amas d'armes, de coiffures, de havre-sacs; partout des chevaux étendus ou qui errent épouvantés sans maître, annonçant à l'infanterie immobile que la charge vient de passer près d'elle! des soldats accumulés en nombre toujours excessif[1] autour de leurs officiers blessés, les transportent sur les derrières, cherchant le drapeau rouge des ambulances et réclamant des secours. Des goupes dépareillés, qui ont subi des pertes extraordinaires, désertent la tête égarée, annonçant que l'ennemi les suit, que tous leurs camarades ont été tués, que tout est perdu. D'autres groupes réguliers venant des réserves, opposent aux premiers le contraste de leur confiance et de leur ardeur; ils courent en avant, s'excitant mutuellement à une offensive résolue.

» O vous tous, hommes de gouvernement et de commandement, qui avez été les témoins de ces crises indescriptibles, dites, pensez-vous *qu'à ce moment*, l'appât de la gloire pour quelques-uns, des récompenses

[1] « Quand, en vue du combat, les troupes n'ont pas reçu une forte préparation; quand elles n'ont pas été à l'avance pénétrées de cette idée que « *le plus sûr moyen de servir les blessés, c'est de battre l'ennemi, attendu que dans la défaite ils sont horriblement sacrifiés,* » on voit une foule extraordinaire de soldats se jeter sur eux pour les emporter, malgré le réglement qui le défend. L'effectif des combattants en est réduit dans une proportion notable, et c'est un grave désordre. Il y a là un premier sentiment naturel et très-avouable, celui d'assister, et un deuxième, naturel aussi, mais moins avouable, celui de se soustraire aux coups, en donnant à cette retraite le passe-port *d'une bonne action.* »

pour quelques autres, suffise à soutenir les cœurs soumis à de telles épreuves? Non, il leur faut un plus noble excitant. Il leur faut le haut sentiment des grands devoirs et du sacrifice. C'est alors que, dans leur liberté, ils marchent fermement et dignement à la mort. Et parmi eux, ceux-là seulement ont la sérénité, qui croient à une autre vie!

» Au milieu de ce désordre et de cette destruction, qui sont comme le chaos, les individualités, même les plus grandes dans la hiérarchie, semblent disparaître. Les troupes ne voient plus leur chef, lui-même ne les aperçoit que dans un ensemble tumultueux et confus. Les officiers, porteurs de ses ordres, n'arrivent pas tous à leur destination, ou ne reviennent pas tous à leur point de départ. Quelques-uns ont été tués, blessés, pris ou se sont égarés. Les nouvelles manquent; si elles abondent, celles qui sont défavorables et inquiétantes priment le plus souvent les bonnes, particulièrement quand l'action est incertaine et longtemps disputée. Les officiers qui sont jeunes, inexpérimentés, impressionnables, sont là « de vrais enfants terribles. » Un premier accourt effaré, il annonce que la droite plie; un deuxième, que le centre est menacé d'un gros orage de cavalerie; un troisième, que la gauche est tournée. Tous se font l'écho des instances des commandants particuliers, lesquels, ne se préoccupant que de leur propre situation, et n'apercevant pas les exigences de l'ensemble, demandent des renforts. Si le chef se laissait aller aux premiers mouvements provoqués par les observations et avis qui se succèdent autour de lui, toutes les réserves auraient marché avant l'heure et, au moment décisif, il serait désarmé. Il faut qu'il reste froid, étudiant, jugeant, attendant qu'une éclaircie se fasse au milieu de ces obscurités, qu'un apaisement momentané de la lutte se produise par un commencement de retraite de l'ennemi ou par d'autres circonstances. Alors, il parcourt les lignes, rétabit l'ordre, prescrit des dispositions, ressaisit enfin le *commandement personnel* et poursuit le combat. »

Que vous en semble, ami lecteur? Cette effrayante peinture, (j'allais dire cette photographie,) est-elle bien propre à vous inspirer la passion de la guerre? Quant à moi, je l'avoue humblement, elle me fait aimer la paix de toutes les forces de mon âme, et je m'écrie, comme un poète breton, Boulay-Paty, qui l'a dignement célébrée :

La Paix est belle avec son front riant et calme,
Compagne des beaux-arts, sœur de la liberté,
Reine ayant dans la main pour son sceptre une palme,
Et mère inépuisable en sa fécondité.

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

— Le Musée de Rennes vient de s'enrichir d'un objet d'art qui comptera parmi les plus remarquables sculptures dont il est décoré. Nous voulons parler de la belle statue colossale de Louis XVI, en marbre blanc de Carrare, œuvre d'un de nos artistes vivants les plus connus et les plus féconds, Dominique Molknecht... Elle avait été commandée, en 1827, à Molknecht, alors dans tout l'éclat de son talent et de sa réputation, par la ville de Rennes. Elle était destinée à remplir ce vide disgracieux de la niche ouverte au centre de l'hémicycle de l'Hôtel-de-Ville, où figurait, avant la Révolution, le beau groupe de Le Moyne, représentant Louis XV, avec la Santé et la Bretagne. Elle allait recevoir sa destination, quand éclata la catastrophe de 1830. Les passions politiques du temps laissaient peu de place à l'art. La statue fut reléguée dans les ateliers de l'État, à l'Ile des Cygnes, près du Champ-de-Mars de Paris. Il ne fut plus question de la faire venir à Rennes. — Elle était payée pourtant, et avait coûté à la ville 40,000 fr.

M. le Maire a pensé que cette œuvre d'art ne devait pas rester plus longtemps absente de notre ville, à qui elle appartient. Il a donc fait les démarches nécessaires auprès du Gouvernement, qui a accordé l'autorisation de retirer la statue du dépôt. Le transport s'est effectué dans les meilleures conditions, et aujourd'hui Louis XVI est placé sur un socle de granit dans la grande salle des sculptures de notre Musée... Il y a là une inspiration grandiose et largement traduite par le ciseau de l'éminent artiste. Le Roy-Martyr est en costume royal; son regard s'élève vers le ciel; sa tête est admirable d'expression et de fidélité historique. Son bras gauche, se dégageant des riches draperies, s'étend dans l'attitude de la prière; l'auguste victime implore Dieu pour la France, tandis que sa main droite tient les feuillets de son immortel Testament. — *(Journal de Rennes.)*

— M. Robinot de Saint-Cyr, maire de Rennes et président honoraire de la cour impériale de cette ville, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

— Le 25 mars, à Paris, l'association des artistes musiciens a fait exécuter, par 400 artistes, dans l'église de Notre-Dame, une messe solennelle de M. Charles Colin, organiste distingué de la cathédrale de Saint-Brieuc, et compositeur de talent.

— Le Saint-Père a accordé la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand à notre honorable compatriote, M. le baron Onffroy, qui s'est si activement employé à la propagation de l'œuvre des volontaires pontificaux, représentants des paroisses de France à Rome.

— M. le comte de Falloux, élu directeur de l'Académie française, pour le trimestre qui s'ouvre au 1er avril, se trouve par là même chargé de faire le rapport sur les prix Montyon. — M. Cuvillier-Fleury, succédant à M. Dupin, a été reçu, le 11 avril, par M. Nisard.

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ NANTAISE.

—

Il est bon, dans notre siècle, de remuer les ruines amoncelées par la tempête révolutionnaire, de jeter un coup d'œil en arrière sur les institutions qui firent la gloire de nos aïeux et que rien ne représente aujourd'hui. Renouer le passé au présent, ou plutôt, oublier un peu le présent pour revivre dans le passé, tel est le besoin que l'on éprouve. C'est en cédant à ce besoin que nous consacrons ici quelques pages à l'histoire de l'Université nantaise. Parmi nos contemporains, il en est bien peu qui l'aient vue existante, et encore étaient-ils au début de leur vie. Aussi, maintenant, comme bien d'autres choses, l'a-t-on entièrement oubliée.

Les universités naquirent, au moyen âge, de la transformation des écoles épiscopales et abbatiales. Dans les plus mauvais jours des siècles que l'histoire a stigmatisés du nom, bèaucoup trop dur, de siècles de fer, les monastères gardèrent seuls le culte des sciences. Les évêques, sortis presque tous des ordres religieux, transportèrent dans leur palais épiscopal les écoles dans lesquelles eux-mêmes avaient été élevés, et chargèrent des hommes de leur entourage, un membre de leur chapitre, *le scolastique,* de donner des leçons aux jeunes clercs. Peu à peu, ces écoles grandirent, elles prirent un caractère moins exclusivement ecclésiastique ; à l'étude de la théologie elles joignirent celle du droit, de la médecine et des lettres, et l'on vit apparaître les universités. De toutes, la plus

célèbre fut, sans contredit, l'Université de Paris, centre des lumières au moyen âge, illustre pépinière de savants de toute sorte, de saints prélats et de prêtres dévoués, comme aussi d'habiles légistes et de grands magistrats. Les jeunes gens affluaient de toutes parts dans ces écoles, et suivaient avec empressement les leçons des maîtres; des colléges nombreux, fondés par la charité des particuliers et la prévoyance de l'Eglise, leur offraient le logement et la nourriture [1]. Puis, quand les études étaient terminées, quand, après des examens sévères, ils avaient obtenu les titres envyés de docteur en théologie ou en droit, ou encore celui de maître ès-arts, ils retournaient dans leur pays, légers d'argent, mais riches d'espérance. Ils se présentaient devant les évêques, qui examinaient sérieusement leurs mœurs et leurs dispositions, puis leur assignaient, soit d'eux-mêmes, soit sur la demande des seigneurs qui avaient droit de présentation, un bénéfice ecclésiastique. Ainsi la science acquise par un pénible travail était récompensée ; ainsi l'Eglise, non contente de répandre partout l'instruction, faisait de cette instruction même, de la correspondance à ses soins, la base de ses appréciations, la condition première, indispensable, du succès et de la richesse.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir nous étendre sur l'histoire de l'Université de Paris. Cette école ne fut pas, en effet, sans avoir sur notre diocèse quelque influence, et nous en trouvons la preuve dans le titre de docteur que plusieurs de nos évêques surent y conquérir. Olivier Saladin (1339), Simon de Langres (1366), Pierre I (1397), Henri le Barbu (1404), étaient docteurs en théologie, et nous ne sommes pas téméraires en avançant que d'autres ecclésiastiques de Nantes avaient la même qualité. Que firent ces évêques pour répandre l'instruction dans le diocèse? Quelles institutions existaient avant eux? quelles écoles laissèrent-ils, en descendant au tombeau ? Il est difficile de le savoir. Tout ce qu'on

[1] Entre ces colléges, il convient de citer la Sorbonne, fondée par Robert de Sorbon, confesseur de saint Louis, et qui devint par la suite une assemblée illustre de théologiens, une sorte de concile permanent, comme l'appelèrent les papes. Rappelons, en passant, le collége de Montaigu, où tout était aiguisé, s'il faut en croire le dicton : *Mons acutus, ingenium acutum*, et, hélas! *dentes acuti*.

peut dire, c'est que, dès 1263, le scolastique était une des dignités du chapitre, et qu'en 1325, Eudes de Rougé en remplissait les fonctions. On peut, en outre, affirmer que les ordres religieux fondèrent des écoles à Nantes, comme ils en fondèrent partout ailleurs. Les Dominicains ou Jacobins, établis en 1240, les Cordeliers, en 1250, les Carmes, en 1327, enseignèrent la théologie et les autres sciences, dans des cours publics, qui subsistaient encore en 1659. Un peu plus tard, mention est faite de certaines écoles de grammaire, dont un recteur, nommé Pierre Briant, peut-être le scolastique, légua en mourant (1396) son missel, estimé quarante francs, au chapitre de la Collégiale. Puis, viennent la fondation de la Psalette, par l'évêque Henri le Barbu, et, vers 1410, l'obligation rappelée au chantre du chapitre de tenir école de musique, au scolastique, école de grammaire. A cette même époque, on peut retrouver la trace de deux colléges déjà bien anciens, celui de Sainte-Croix, peut-être chez les Jacobins, et celui de Saint-Jean. Ce dernier était établi dans l'hôpital du même nom, fondé, vers le XIIe siècle, dans la rue de l'Echellerie, actuellement la rue des Carmes.

Qu'enseignait-on dans ces colléges? On le voit : la théologie et la grammaire, auxquelles on joignait, sans aucun doute, le droit et la médecine. Quelques-uns trouveront peut-être que c'était bien peu de choses pour occuper l'intelligence des enfants et les loisirs d'un homme instruit. De nos jours, on professe un dédain marqué pour la théologie, reléguée dans les grands séminaires et considérée, tout au plus, comme bonne à former des prêtres. Au moyen âge, on jugeait autrement. La théologie, c'était la science de Dieu, et, comme telle, elle primait toutes les sciences. D'ailleurs, elle comprenait, comme dans une vaste synthèse, la science de l'homme, de son origine et de sa fin, la science du monde dans ses rapports avec son créateur et avec l'homme, la science des relations de l'homme avec Dieu et avec ses semblables, c'est à dire, de la religion et de la morale; en un mot, l'ensemble de toutes les connaissances sur les points les plus importants, ceux-là seuls qu'il est essentiel d'approfondir. Qu'on parcoure le chef-d'œuvre de la théologie, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, l'ouvrage peut-être qui fait le plus d'honneur à l'esprit de

l'homme, et l'on comprendra ce qu'était cette science, dont maintenant on rougirait de s'occuper. La philosophie, simple servante de la théologie, lui fournissait des moyens de preuve et des formes de discussion. Elle ne se substituait pas encore à sa maîtresse, et ne s'enorgueillissait pas de quelques lambeaux de ses dépouilles, enlevés sans pudeur et donnés au monde comme des découvertes nouvelles. Les grandes querelles théologiques divisaient les savants; les nominalistes et les réalistes, et, sous ce nom, le matérialisme et le spiritualisme, faisaient retentir toutes les chaires de leurs disputes, subtiles parfois, plus souvent éloquentes, grandes toujours par l'importance même des questions qu'elles soulevaient et prétendaient résoudre. Nantes, la patrie d'Abélard [1], ne pouvait manquer d'entendre comme un écho des discussions du célèbre professeur avec des adversaires demeurés victorieux parce qu'ils étaient plus éloquents et plus chrétiens. Qu'on cesse de juger toutes choses au point de vue exclusif de notre époque. Que la passion des sciences physiques et naturelles ne fasse pas mépriser le culte de la science spéculative. Que l'esprit, penché vers la matière, pour en analyser les éléments et en déduire les lois, se relève parfois et s'occupe de lui-même, de sa dignité, de sa pensée, des lois spéciales qui le régissent.

La théologie traitait les questions les plus hautes; la grammaire donnait les éléments des lettres. Elle ne se contentait pas d'apprendre les règles du langage, elle indiquait, en même temps, celles de la composition, elle analysait les auteurs anciens, elle en relevait les beautés, elle s'essayait à les reproduire. Il y a loin, nous en convenons, de ces essais inféconds des maîtres du XIIe et du XIVe siècle, aux compositions brillantes des savants de la Renaissance; mais ces maîtres traçaient la voie; ils faisaient disparaître les difficultés; ils conservaient le précieux trésor, légué par l'antiquité, et le transmettaient à ceux qui devaient s'en servir, en oubliant de qui ils le tenaient. Les régents des écoles de grammaire ne se bornaient pas à cela. Maîtres ès-arts, ils enseignaient à leurs élèves toutes les sciences classées par Alcuin et ses prédécesseurs dans le trivium ou le quadrivium : la grammaire, la rhéto-

[1] Né au Pallet, en 1079.

rique et la dialectique, d'un côté ; l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique, d'un autre ; — division bien ancienne, et que l'enseignement de nos jours n'a fait que reproduire, en croyant peut-être l'inventer, lorsqu'il a séparé la faculté des arts en deux facultés, celle des lettres et celle des sciences. Et qu'on ne croie pas que les savants de cette époque étaient des hommes de peu. Sans doute, manquant d'une bonne méthode scientifique, ils avaient fait trop souvent fausse route ; mais leurs études étaient longues, leurs connaissances variées, l'objet de leurs investigations, étendu. Les *Miroirs* de Vincent de Beauvais, précepteur de saint Louis, et, bien auparavant, les *Etymologies* de saint Isidore de Séville, ces deux encyclopédies universelles de la science de leur époque, suffisent pour montrer ce qu'étaient ces hommes, et comment ils savaient étudier. Ne croyons donc pas être seuls louables, nous, les héritiers ingrats de nos devanciers, et qui, venus à une époque où tout est fait, ne savons que mettre en œuvre les matériaux amassés depuis des siècles. Saluons, au contraire, ces penseurs profonds, ces chercheurs infatigables, qui consacrèrent à s'instruire une somme d'étude et d'attention telle, qu'il est difficile de s'en faire une idée complète.

Tous ces établissements d'instruction, quelque florissants qu'ils fussent, manquaient d'un centre qui les reliât entre eux et leur communiquât une même et énergique impulsion ; ils la trouvèrent dans l'Université de Nantes. Les ducs de Bretagne, jaloux de donner à leur duché une institution faite sur le modèle de celle qui était l'illustration de Paris, résolurent de la fonder à Nantes, dans la ville, qui alors, comme maintenant, était la plus importante de toute la province. Ils demandèrent au Saint-Siége de l'ériger dans les formes ordinaires, et leurs demandes furent favorablement accueillies. Aux yeux des hommes de ce temps, le pape était comme la source unique de tout progrès et de toute science ; le trône pontifical paraissait comme un brillant soleil d'où se répandaient dans le monde les flots d'une lumière éclatante. Certes, il ne se trompaient pas, et l'histoire est là pour témoigner que l'initiative de tout progrès véritable, que le signal d'une marche nouvelle dans la voie de l'intelligence, est toujours parti de Rome.

D'ailleurs, les titres décernés par l'Université devant donner droit aux bénéfices ecclésiastiques, il était nécessaire qu'ils émanassent, en dernier lieu, du suprême dispensateur des dignités dans le sanctuaire. Jean XXIII en 1414, Martin V en 1418, Nicolas V en 1448. donnèrent des bulles d'érection qui, pour divers motifs, restèrent sans résultats. François II, monté sur le trône ducal en 1458, fit des démarches nouvelles, et, le 4 avril 1460, Pie II accorda l'institution demandée, par la bulle : « *Inter cæteras felicitates*[1]. » Le Souverain-Pontife, après avoir fait l'éloge de la science, dont l'acquisition, dit-il, est l'un des plus grands bonheurs que l'on puisse goûter ici-bas, concède à Nantes une Université, dans laquelle on enseignera la théologie, le droit canon et le droit civil, la médecine et toute autre science. Il lui accorde les mêmes priviléges qu'aux universités de Paris, de Bologne, d'Avignon et de Sienne, et confère à l'évêque de Nantes le titre de chancelier.

Dès que les lettres pontificales furent arrivées, on s'occupa de la cérémonie d'installation. L'évêque, Guillaume de Malestroit, les fit publier le 21 juillet. Le 23, il réunit dans son palais épiscopal tous les gradués des diverses universités qui se trouvaient à Nantes, et leur donna lecture de la bulle d'érection. Tous les gradués présents furent déclarés suppôts de l'Université nouvelle, qui se trouva de la sorte définitivement fondée. On en compta soixante-dix-sept, à savoir : quarante-un canonistes, vingt-sept légistes, quatre médecins et quatre maîtres ès-arts. Un seul docteur en théologie, le carme Jean Longue-Espée, forma la première des cinq facultés. On s'occupa aussi de distribuer les dignités et les offices. Thomas de Metz, chefcier de la Collégiale, fut nommé recteur; Jean Huaud, recteur de Saint-Vincent, scribe ; le chanoine Jacques de la Motte, syndic ; Jean Guitton, receveur, et Pierre Garnier, bedeau. Jacques Longue-Espée reçut, par honneur et exceptionnellement, le titre de doyen perpétuel. L'année suivante, les statuts furent arrêtés. Les classes devaient être fermées à la mi-août, et ouvertes le lendemain de la Saint-Clair, 11 octobre, à moins que ce ne fût un samedi. La faculté de théologie était tenue de donner un sermon, toutes les fêtes principales de l'année. L'Université jouit immédiatement de

[1] Dom Morice, *Preuv.*, t. II, col. 1748.

grands priviléges. Son procureur-général exerça même la police à Nantes, d'accord avec le prévôt de la ville. La cité dut payer quatre cents livres pour l'entretien de quatre professeurs. Tous les membres du docte corps, maîtres et suppôts, furent autorisés à porter un costume distinctif. Ils eurent, dans le principe, une robe et une chape rouges; dans la suite, ils changèrent cette couleur et prirent le noir. Le recteur seul conserva l'ancien costume. L'Université se choisit également un patron : ce fut saint Yves. Elle en célébra la fête en grande pompe, à la Collégiale, en 1486 et les années suivantes. Après 1507, elle le fit à la cathédrale, grâce à la munificence d'Yves de Quérissec, archidiacre et grand-vicaire, qui fit une fondation dans ce but. Elle n'était pas très-riche, en effet, et, en 1508, pour la fête de son patron, elle dut borner sa dépense à quatre misérables francs.

L'Université prit aussitôt la direction des anciens colléges. Celui de Saint-Jean était tombé; il fut relevé, et enrichi, en 1471, par Guillaume de Launay, qui lui donna un fonds de terre considérable. Par reconnaissance, l'établissement prit le nom de son bienfaiteur. Ce collége avait pour régent principal le scolastique du chapitre, qui se faisait représenter par un sous-régent, chargé d'enseigner à sa place. Outre les leçons de grammaire, on faisait à Launay des cours de droit. Cette dernière faculté avait d'autres cours dans le collége de Melleray en Saint-Denys, dans ceux du cloître Saint-Martin, en Sainte-Croix, et de la Porte-de-Fer, rue Saint-Guédas, ou Gildas, maintenant, rue des Carmélites. Quant à la théologie, les moines se chargeaient de l'enseigner dans leurs couvents.

Le collége de Saint-Jean ou de Launay ne jouit pas longtemps de cette prospérité. Il fut éclipsé par celui de Saint-Clément, qui fut fondé en 1555, à la place de l'hôpital de ce nom. Cet hôpital remontait peut-être au IXe siècle et avait remplacé l'ancienne abbaye du même nom. Il était placé en dehors de la ville, près de la porte Saint-Pierre[1]. On supprima l'hôpital, dont les malades furent

[1] C'était dans cet hôpital que les nouveaux évêques de Nantes passaient leur première nuit. Le lendemain, ils faisaient leur entrée solennelle dans la ville, sur une chaise magnifiquement ornée, que portaient les quatre barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant. C'est Olivier Saladin, qui le premier, en

transportés dans celui de Toussaints, sur les Ponts, en 1557, et dans les bâtiments demeurés vides on établit les classes.

Saint-Jean tomba rapidement. En 1582, l'évêque Philippe du Bec donna un mandement pour le rétablir; mais ce fut sans résultat. On obligea le régent de cet établissement à n'enseigner que les premiers principes de la grammaire, et la décadence s'accéléra de jour en jour. Enfin, en 1657, il fut totalement supprimé. Les bâtiments furent vendus, l'argent qu'on en retira servit à rebâtir le collége de Saint-Clément, et une nouvelle classe, établie dans ce dernier, servit seule à rappeler la maison disparue. Au-dessus de la porte de cette classe, on mit une plaque de marbre, avec ces mots en lettres d'or : « SCOLA JOHANNEA, » et tout fut terminé. Quant à Saint-Clément, il se vit enrichi, en 1559, par l'union qui lui fut faite des dîmes de Saint-Julien de Vouvantes. Cependant on n'en retira pas tout le profit qu'on avait lieu d'attendre.

Vinrent les troubles de la Ligue. L'Université s'y jeta à corps perdu, et, dans l'effervescence de ses manifestations, les études durent grandement souffrir. Elle montra une exaltation sans pareille, et l'un de ses membres, frère Jacques le Bossu, égala, par son panégyrique public de Jacques Clément, les prédicateurs les plus avancés de la capitale. Si grande fut la perturbation, que l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, soupçonné de calvinisme, parce qu'il était plus calme, dut quitter la ville et se retira près d'Henri IV. Ainsi dégénéra, par l'imprudence d'esprits turbulents et sous l'impulsion de grands seigneurs ambitieux, l'une des manifestations les plus éclatantes de la vieille foi française. La Ligue eut un résultat magnifique : elle nous maintint catholiques; mais, ce résultat obtenu, elle devait s'arrêter. Malheureusement, elle alla plus loin : elle devint un parti politique, et, les démagogues s'en mêlant, on la vit se livrer, au nom de la religion, à des excès que les jacobins devaient, trois siècles après, renouveler au nom de la liberté. Triste destinée des choses les plus saintes, de servir ainsi de drapeau à

1339, fut honoré de cette pompe, et ses successeurs en jouirent jusqu'à Philippe du Bec (1566), qui fit son entrée simplement à pied. C'était aussi à l'hospice Saint-Clément, que les magistrats lavaient en public les pieds aux pauvres, le jour du Jeudi Saint.

des hordes d'insensés, qui salissent l'étendard sous lequel ils s'abritent, et font maudire les grandes causes dont ils ont voulu faire des instruments de tyrannie!

Une fois que les troubles furent apaisés, les études reçurent une impulsion nouvelle. En même temps, la ville prenait une décision qui devait amener un important résultat. Les Oratoriens furent appelés à Nantes par l'évêque Charles de Bourgneuf. Pour les établir, le cardinal de Bérulle, leur fondateur en France, acheta l'hôtel dit de Briord, qui, plus tard, servit de séjour aux Jésuites et qui a donné son nom à la rue actuelle. Les magistrats firent d'abord quelques difficultés, et l'établissement projeté fut différé jusqu'en 1617. Les Pères, en attendant, se retirèrent au faubourg de la Fosse, et y enseignèrent la théologie morale. Enfin, approuvés par le chapitre et par l'autorité civile, ils virent en 1625 le bureau de la ville, entièrement revenu de ses préventions, leur offrir la direction du collége Saint-Clément. L'Université avait, l'année précédente, empêché les Jésuites d'obtenir cette faveur; elle se montra de même mal disposée contre les nouveaux venus[1]. On passa outre; les Oratoriens prirent à bail pour six ans le collége, et s'engagèrent à y tenir un principal et six régents. La ville devait payer 1500 livres par an pour l'entretien de ces professeurs. Le bail fut renouvelé plusieurs fois; enfin, en 1672, le bureau, reconnaissant des soins qui étaient donnés aux études et des progrès accomplis par les écoliers, transmit aux religieux la pleine propriété du collége. L'Université, de son côté, se les affilia et en composa presque exclusivement sa faculté des arts. La congrégation, à cette occasion, étendit ses premiers engagements et consentit à fournir désormais un préfet, six régents pour les lettres, deux pour la philosophie, et deux pour la théologie. Ils s'engageaient aussi à prendre des pension-

[1] L'Université nantaise se montra toujours tracassière et jalouse de conserver le monopole de l'enseignement. En 1659, elle contraignit les Jacobins à fermer les écoles d'humanités, qu'ils tenaient dans leur monastère. Un peu plus tard, Mgr de Beauveau ayant fait enseigner la théologie dans son grand-séminaire, l'Université lui fit défendre de continuer par le parlement de Bretagne. Il fallut, pour casser cet arrêt et triompher du mauvais vouloir de la faculté, un arrêt royal, qu'obtint Mgr de Tressan. Pour prévenir de nouvelles difficultés, les professeurs du séminaire furent affiliés à l'Université.

naires. En 1756, leur programme comprenait le latin, depuis la sixième [1] jusqu'à la philosophie inclusivement; de plus, les mathématiques, l'histoire, la géographie et le blason. Le prix de la pension était fixé à 330 livres. En outre, les Pères consentaient à faire représenter des tragédies par leurs élèves; mais, en 1767, ils se firent décharger de cette obligation, qui n'était pour eux et pour les classes qu'une occasion de trouble, et qui même, à plusieurs reprises, avait failli être la cause d'inconvénients fort graves. On les remplaça par des exercices littéraires, qui augmentèrent le nombre des actions publiques et des discours, qui se faisaient à des époques réglées. La ville accepta également de payer chaque année une somme assez importante, destinée à acheter des livres qui devaient être donnés en prix à la fin des classes. Les bâtiments de l'ancien collége furent remplacés par des constructions nouvelles. On en posa la première pierre en 1655, et, en 1716, les Pères en prirent définitivement possession. L'église avait été commencée dès 1651. Le collége, après avoir servi longtemps de caserne de gendarmerie, a fini par céder la place à des hôtels. Quant à l'église, elle contient maintenant le Musée archéologique.

L'Université avait subi les Oratoriens; elle repoussa les Jésuites. En cela elle épousait la cause de l'Université de Paris et déguisait mal une jalousie de métier. L'instruction plus sérieuse et mieux entendue donnée par les Révérends Pères, la meilleure tenue de leurs colléges, la plus grande faveur dont ils jouissaient dans les hautes classes de la société, faisaient craindre à l'ancien corps enseignant une dangereuse concurrence. Pour se faire pardonner cela, ou bien pour détourner l'attention du public, on faisait retentir les beaux mots de patriotisme, de dévouement à la cause royale, on parlait des libertés de l'Église gallicane, on peignait la Société redoutée avec les plus noires couleurs. Se rappelant sa propre conduite pendant la Ligue, l'Université de Nantes, ainsi que celle de Paris, cherchait à la faire oublier, en chargeant les Jésuites de tout le mal qui s'était fait alors. C'était eux qui avaient assassiné Henri III, soudoyé Châtel et Barrière, armé le bras de Ravaillac. Rien n'était plus faux. Quelques Jésuites avaient pu proférer des

[1] C'était cette classe de sixième qui portait le nom de *Schola Johannea*.

paroles imprudentes, mais l'Université les avait laissés bien loin derrière elle dans la fougue de son emportement. On les déclara néanmoins coupables. Ainsi va la nature humaine : plus on a été plongé dans une erreur, plus on est acharné à la reprocher aux autres, à leur en faire un crime. La passion s'augmentant, elle en vient même à se faire illusion, à oublier le passé, et à se croire, presque de bonne foi, parfaitement innocente. Les rancunes parlementaires firent cause commune avec les craintes de l'Université, et à Nantes les Jésuites ne purent avoir gain de cause. Il fallut un ordre exprès de Louis XIV, en 1668, pour contraindre le corps de la ville à passer par dessus des préjugés, et les Pères s'établirent, en 1671, dans l'hôtel de Briord. Ils avaient dû s'engager, auparavant, à ne pas tenir de collége. Cependant ils ouvrirent une école d'hydrographie, conformément aux intentions du roi ; mais la ville leur montra tant de mauvaise volonté, que cette école fut pendant longtemps insignifiante. Ils la gardèrent jusqu'en 1762, époque à laquelle ils furent violemment expulsés. Un professeur, désigné par l'Académie des sciences, fut chargé d'enseigner à leur place.

De pareilles dispositions contre les Jésuites indiquaient nettement quelle voie l'Université suivrait dans la question du Jansénisme. Elle ne manqua pas d'y entrer. Dès le principe, elle se déclara formellement contre les décisions pontificales, et, le 10 mars 1717, la faculté de théologie avec la faculté des arts adhéra à l'appel fait par plusieurs ecclésiastiques de la constitution *Unigenitus* au futur concile. Mgr de Beauveau interdit immédiatement les deux facultés. Ce scandale heureusement fut promptement étouffé, du moins, en partie. L'exclusion des six principaux meneurs, les mesures énergiques des évêques, en particulier, de Mgr de Tressan, ramenèrent au devoir la faculté de théologie, qui, le 1er février 1723, cassa solennellement la décision de 1716. Elle continua dès lors de suivre cette marche vraiment catholique, et, le 19 avril 1746, elle censura quatre-vingt-dix-neuf propositions extraites d'un livre de l'abbé Travers : « Pouvoirs légitimes du premier et du deuxième ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Église. » Quant à la faculté des arts, elle resta plus ou moins at-

tachée à ses anciennes erreurs, et nous la verrons, avant peu, mettre le comble à son égarement.

La conduite de l'Université nantaise dans l'affaire du Jansénisme, les difficultés que l'administration épiscopale rencontra dans le clergé de Nantes et qui exigèrent de fréquents recours à l'autorité royale, indisposèrent vivement la cour, et lui firent prêter l'oreille à des démarches faites depuis longtemps, pour transférer à Rennes les deux facultés de droit. Un avocat au parlement de Bretagne, né à Nantes, M. Arot, homme de bien et remarquable par sa piété, fut un des principaux instruments de cette translation. Les réclamations de la ville furent inutiles, et, le 1er octobre 1735, un arrêt royal consomma la séparation. Peu s'en fallut qu'en 1762, les autres facultés ne suivissent le même chemin; peu s'en fallut que, par un juste châtiment de la Providence, l'Université nantaise ne périt, au moment même où elle voyait bannis et dépouillés ces mêmes Jésuites, qu'elle avait poursuivis toujours avec autant d'acharnement que d'injustice.

Vint la Révolution. Depuis plusieurs années déjà, les Oratoriens de Nantes comptaient dans leurs rangs Joseph Fouché, destiné à devenir tristement célèbre, sous la République, comme régicide et émule de Carrier dans la Nièvre ; sous l'Empire, comme duc d'Otrante et ministre de la police. Cet homme sans conviction, ne cherchant que sa propre fortune, et la poursuivant à travers les trahisons de tout genre, s'était jeté dans les idées nouvelles et n'avait pas eu de peine à y entraîner à sa suite la plus grande partie de ses collègues. L'Oratoire, pour soutenir ses nombreux colléges, avait été obligé d'accepter tous les aspirants qui se présentaient, et, de cette manière, avait accueilli bien des sujets indignes. Aussitôt que la constitution civile du clergé eut été décrétée par l'Assemblée nationale, des avis de la municipalité enjoignirent à tous les instituteurs ecclésiastiques de prêter le serment qu'elle exigeait. L'Université ne se fit pas attendre. Dès le 21 janvier 1791, elle se présenta devant les magistrats. La faculté de théologie, il faut le dire à sa gloire, était presque toute absente, deux de ses membres avaient cédé. Quant à la faculté des arts, elle était là tout entière, et tout l'Oratoire s'y trouvait, sauf le supérieur, le P. Latyl, fidèle à son devoir. Le recteur, M. Lefèvre, docteur-mé-

decin, prit la parole, et, au nom de ses collègues, prononça un discours dans lequel il s'élevait fortement contre « les déclamations insensées et furieuses que se permettaient des prêtres égarés. » Or, parmi ces prêtres, se trouvaient l'évêque de Nantes, Mgr de la Laurencie, et la presque totalité du clergé. Le président répondit par un discours analogue, et l'Université, fondée trois siècles auparavant par l'Eglise, signa son arrêt de mort, en abandonnant sa fondatrice dans une démarche solennelle. Cet acte de complaisance ne la sauva pas. Enveloppée dans le décret du 14 juin 1791, qui proscrivait toutes les corporations, elle s'éteignit sans bruit, et sans laisser derrière elle de bien vifs regrets. Les Oratoriens subsistèrent, en se déclarant complétement pour le nouvel ordre de choses, et en transformant leur établissement en un collège national, sous la direction de Fouché.

La tempête révolutionnaire eut son cours, et au milieu de toutes les horreurs de Carrier et de l'armée de Marat, l'instruction ne fut guère en honneur. En 1796, quand le calme commença à renaître, on s'occupa d'organiser quelque chose et l'on créa l'Ecole centrale, qui s'établit rue Pigalle, dans les bâtiments des anciennes Ursulines (partie du Lycée actuel).

Napoléon sentit qu'il y avait davantage à faire, et qu'il fallait, de toute nécessité, remplacer les institutions détruites et les corporations religieuses. De cette pensée naquit l'Université de France. Créée en 1806, organisée en 1808 et 1811, cette institution se distinguait de l'ancienne en ce qu'elle centralisait tous les établissements particuliers, autrefois indépendants les uns des autres. A la nouvelle du projet impérial, Nantes s'émut; elle essaya de devenir le chef-lieu d'une académie. Des démarches pressantes furent faites auprès du gouvernement. Elles demeurèrent sans résultat, et Rennes qui, en 1736, nous avait enlevé les facultés de droit, s'enrichit du reste de nos dépouilles. Un lycée seulement fut accordé à Nantes; il ouvrit ses classes le 1er mai 1808, dans le local qu'il occupe encore aujourd'hui, c'est-à-dire à la place de l'Ecole centrale, dans l'ancien grand séminaire et la communauté des Ursulines. Ainsi, Nantes, qui avait tant acclamé la Révolution à son début et qui, en 1793, avait été si cruellement récompensée de son

enthousiasme, y perdit encore un établissement dont elle avait eu lieu d'être fière. Depuis lors, elle a renouvelé ses plaintes; mais la création de l'Ecole de Médecine et celle de l'Ecole préparatoire aux lettres et aux sciences (1854), ne l'ont que bien faiblement dédommagée de ce qu'elle a perdu. Espérons qu'un avenir plus heureux se lèvera pour elle.

Somme toute, l'histoire de l'Université nantaise n'offre pas, à part les souvenirs locaux, un très-grand intérêt. Elle ne semble pas s'être distinguée entre tous les établissements du même genre, et son existence de trois siècles s'écoule au milieu de luttes mesquines avec les congrégations religieuses, ou de résistances malheureuses aux décisions de l'autorité ecclésiastique et du pouvoir civil. La Ligue, le Jansénisme, le schisme constitutionnel, la trouvèrent toujours disposée à la révolte, et l'on ne peut douter que ces dispositions malheureuses et ces agitations sans but n'aient influé d'une façon regrettable sur les progrès des études. Et cela est d'autant plus triste, que cette compagnie, fille de l'Eglise par son origine et dans ses constitutions, n'avait besoin, pour se signaler, que de rester fidèle à sa condition. Cette réflexion sur la nature de l'Université en suggère tout naturellement une autre, qui est une réponse aux attaques continuelles dont l'Eglise est l'objet : c'est que, bien longtemps avant les philosophes du XVIIIe siècle et les libres penseurs de notre époque, le clergé catholique s'était ému de la situation intellectuelle des masses, et qu'il avait multiplié les moyens de répandre partout l'instruction. On peut sans crainte défier qui que ce soit d'indiquer, dans la France au moins, une institution sérieuse existant avant la Révolution, qui ait été absolument indépendante, à son origine première, de l'influence ecclésiastique, et qui ne paraisse, d'une manière ou d'une autre, comme la transformation, le développement naturel, régulier, d'un établissement fondé par le clergé ou soutenu par lui. Sans doute, quelques uns nieront ce que nous avançons; mais ils le nieront sans preuve; fidèles à leurs habitudes, ils se déroberont à une discussion sérieuse, et jetteront, pour unique réponse, quelques plaisanteries de mauvais aloi, quelques phrases stéréotypées sur l'obscurantisme et l'inquisition.

Abbé P. Teulé.

UN COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

JOURNAL HISTORIQUE DE DENIS GÉNÉROUX, NOTAIRE A PARTHENAY, DE 1567 A 1576.*

Dans le tableau des luttes sanglantes qui ont signalé l'établissement de la *Réforme*, c'est un parti pris pour certains écrivains de représenter les protestants toujours comme victimes, comme *persécutés*, jamais comme *persécuteurs*. Il semble, dit un auteur allemand [1], qu'on ait voulu imputer aux catholiques comme le *monopole* de la persécution. Contre une pareille prétention l'histoire se révolte. On se dit : Mais qu'était-ce donc que ces exécutions qui se succédèrent en Angleterre sous Henri VIII, sous Elisabeth, les massacres d'Irlande et d'Ecosse, les guerres implacables de l'Allemagne, les égorgements et les violences de toutes sortes dont le parti protestant a souillé la France pendant tant d'années ?

En ces temps, il faut le reconnaître, dans chaque parti, soit qu'il s'agît de défendre l'ancienne religion vivement attaquée, soit qu'il s'agît d'en établir une nouvelle, l'opinion *prédominante* admettait généralement l'emploi de la force. Les docteurs de la Réforme n'étaient

* Publié pour la première fois et annoté par M. Bélisaire Ledain, membre de la Société française d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société statistique des Deux-Sèvres. 1 vol. in-8°. Niort, chez Clouzot, libraire.

[1] Jarcke, *Etudes historiques sur la Réforme et son époque*. Bruxelles, 1854.

point en arrière sur ce point. « Il faut, disait Luther, chasser du » pays tout ce qui porte le nom de juif, arracher des mains juives » leur Talmud, leurs livres de médecine et de sciences et jusqu'à » la Bible elle-même, mettre le feu à toutes leurs synagogues pour » la plus grande gloire de Dieu, y secouer la poix, le soufre et les » flammes d'enfer pour purifier ces demeures abominables [1]. » A l'épiscopat il criait : « Attendez, évêques, attendez, larves et diables, » le docteur vient vous lire une bulle qui sonnera mal à vos » oreilles : bulle du docteur Martin : quiconque aidera de son » corps, de ses biens, à dévaster l'épiscopat et à tuer l'ordre » épiscopal est enfant chéri de Dieu, bon chrétien [2]. » Dans l'assemblée des Luthériens tenue à Hombourg le 7 août 1536, et à laquelle il avait envoyé ses instructions, il fut passé un décret portant : « Qui rejette le baptême des enfants, qui transgresse les ordres des magistrats... qui pèche contre la foi soit puni de mort [3]. »

Celui qu'on a appelé le *doux* Mélanchton proclamait les mêmes principes. Il a écrit un traité particulier qui a pour titre : « Comme » quoi l'autorité civile est tenue de frapper les anabaptistes de » peines corporelles. » Il y décide que, selon la gravité des circonstances, ils doivent même être punis par le glaive. « De même, » ajoute-t-il, qu'il est du devoir de l'autorité de réprimer et de » punir les sacriléges, les blasphèmes, les parjures, de même il » est de son devoir de réprimer et de punir les fausses doctrines » publiques, les faux cultes et les hérésies [4]. » Au landgrave Philippe de Hesse il envoya un *responsum* dans le même sens. Toute l'orthodoxie luthérienne partagea ce sentiment.

Calvin ne fut pas plus tolérant. « Quiconque, écrivait-il, outrage » la gloire de Dieu, doit périr par le glaive. » Dans le code politico-religieux qu'il imposa à Genève, l'idolâtrie, le blasphème, l'hérésie sont déclarés crimes capitaux et punis de mort. Contre la sorcelle-

[1] Voir *Vie de Luther*, par Audin, et les autorités qui y sont citées. Paris, 1839. t. I, p. 103 et 146.

[2] *Traité contre la hiérarchie sacerdotale.*

[3] On pourrait citer de Luther beaucoup d'autres paroles dans le même sens.

[4] *Etudes historiques sur la Réforme*, par le docteur Jarcke, déjà citées.

rie il décréta le supplice du feu, et dans l'espace de soixante ans, d'après les registres de la ville, cent cinquante individus furent brûlés pour crime de magie [1].

La persécution pénètre jusque dans l'intérieur des familles, elle épie tous les actes de la vie. La possession d'images papistes est proscrite comme idolâtrie. Le nombre des plats, la forme des souliers, la coiffure des femmes, l'habillement, tout est réglé sévèrement; la danse, les instruments de musique, les jeux de cartes sont défendus. L'absence au prêche est punie soit d'une amende, soit même corporellement; tout citoyen qui manque de participer à la cène pendant une année est banni du territoire [2].

La torture n'est point épargnée. Sur la saisie de quelques lambeaux de papiers trouvés à son domicile, le poète Gruet, « *comme contrevenant à la Réforme tant par parole que par* » *vouloir,* » est livré aux tourments les plus cruels pendant un mois entier et périt sur l'échafaud. A l'instigation de Calvin, Servet est condamné comme anti-trinitaire par le tribunal criminel de Genève et il est brûlé vif.

Théodore de Bèze disait sérieusement : « *Libertas conscientia-* » *rum diabolicum dogma.* »

En Angleterre la législation fut encore plus dure.

La peine de mort était prononcée contre l'hérésie, c'est-à-dire, principalement contre les catholiques désignés sous le nom de Papistes. Avoir dit que l'on croyait le roi hérétique, ne pas reconnaître sa suprématie en matière de foi, étaient des crimes de haute trahison qui étaient punis comme tels. (Statuts 25 et 34 de Henri VIII.)

Sous Elisabeth la situation des catholiques ne devint pas meilleure.

Contre ceux qui admettaient la suprématie du pape *en matière religieuse*, et refusaient de reconnaître celle que s'attribuait la reine, la peine de mort fut de nouveau décrétée. (Statute Book.)

Il est ordonné aux catholiques d'assister aux offices protestants,

[1] Audin, *Vie de Calvin*, pp. 293, 299, 300, 304. Paris. 1851.
[2] Audin, pp. 304, 305, 308.

sous peine de 6,500 livres d'amende par an. (Acte du Parlement, Will. Cobbett.)

Il est défendu à tout jésuite, à tout prêtre de séminaire et à tout autre prêtre d'entrer dans le royaume sous peine de mort et de confiscation des biens. (Acte du Parlement de 1585.)

Ce régime atroce continua pendant bien des années.

Un acte de 1652 décréta que tout prêtre catholique qui reviendrait en Angleterre et n'abjurerait pas sa religion dans les trois jours serait condamné à être pendu, éventré, écartelé et à avoir les entrailles arrachées...; que toute personne qui embrasserait la religion catholique ou contribuerait à la faire embrasser à un autre, serait également condamnée à être pendue, écartelée, etc.

La tête d'un prêtre catholique fut mise au même prix que celle d'un loup, — 5 livres sterl. (Acte de 1681.)

Contre tout prêtre ayant dit la messe ou confessé, peine de mort. (Acte de 1698.)

Contre ceux qui entendraient la messe ou se confesseraient, peine de mort. (Statute Book et Will. Cobb., p. 265).

Un nouvel acte du Parlement condamna à l'amende répétée de 500 livres tout catholique qui n'entrerait pas dans le temple protestant. (Will. Cobbet, p. 335).

Les catholiques étaient privés de tous droits politiques et civils. Ils ne pouvaient être ni tuteurs, ni médecins, ni avocats. (Acte du Parlement, *id.*)

La succession d'un protestant dont les héritiers directs se trouvaient être *catholiques*, était enlevée à ces héritiers, *parce qu'ils étaient catholiques*, et était dévolue au plus proche parent protestant. (Acte du Parlement, Will. Cobb., p. 335.)

Tout protestant qui voyait entre les mains d'un catholique un cheval valant plus de 125 livres, pouvait, en comptant seulement ces 125 livres, s'emparer du cheval, quelque haute valeur qu'il eût. (Acte de 1696.)

L'obligation de prêter le serment du *Test* excluait tous les catholiques des fonctions publiques et notamment de prendre séance au Parlement. Ce n'est qu'en 1829 qu'ils ont été relevés de cette interdiction par ce qu'on a appelé l'*émancipation catholique*.

M. Thiers avait bien raison de dire, dans la séance du Corps » Législatif du 14 avril 1865 : « Il faut que vous sachiez qu'en » Angleterre, malgré la grande liberté qui y règne, l'église nationale » a entraîné des tyrannies insupportables, des exactions de tous » genres. »

La législation des autres peuples qui adoptèrent les nouvelles doctrines ne furent guère moins persécutrices.

En Suède, en 1595, il fut arrêté, dans une assemblée des Etats, que l'on ne souffrirait pas d'autre doctrine que celle de la confession d'Augsbourg, que les prêtres de la religion romaine seraient obligés de sortir du pays dans l'espace de six semaines, qu'à l'avenir les Suédois qui embrasseraient une autre religion que la protestante, seraient inhabiles à succéder et bannis du royaume, et qu'à l'égard de ceux qui avaient professé la religion romaine avant le couronnement du roi Sigismond, ils pourraient demeurer en Suède, mais sans y faire l'exercice public de leur religion, ni posséder aucune charge.

Plus tard dans ce pays la persécution ne fit que s'accroître. Gustave-Adolphe, *ce glorieux champion de la liberté religieuse*, fit trancher la tête à deux bourgeois de Stockolm coupables du crime d'avoir professé *en secret* le catholicisme [1].

Il y a à peine quelques années, des familles suédoises étaient encore exilées de leur patrie pour le seul motif qu'elles avaient embrassé la religion catholique. Si, en 1860, une loi [2] a supprimé la peine de l'exil, elle met aux conversions de telles conditions, elle y attache de telles conséquences qu'elle les rend, pour ainsi dire, impossibles, et l'exercice du culte catholique reste entouré d'entraves [3].

[1] Ce fait a été cité en 1857 dans les chambres suédoises lors de la discussion d'un projet de loi relatif à la liberté religieuse, mais qui fut rejeté (*Constitutionnel* du 17 novembre 1857).

[2] Loi du 23 octobre.

[3] En plein XVIIIe siècle *l'exclusivisme* était encore tellement dans les idées et dans les mœurs, que Jean-Jacques Rousseau lui-même s'exprime ainsi dans son *Contrat social* : « Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient » au souverain de fixer les articles....., sans lesquels il est impossible d'être » bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, *il*

En France les Huguenots mirent, aussi eux, largement en pratique la doctrine de la légitimité de l'emploi de la force pour faire triompher leur cause. Ce n'est pas la croix à la main qu'ils se présentaient, mais c'est avec l'épée, la hache et la torche. La dévastation, le pillage, l'incendie des églises, les massacres, toutes les violences, ils se les permirent.

Dès 1561, un an à peine après la conjuration d'Amboise, ils envahissent Nîmes, chassent les religieux de leurs maisons, dévastent les églises [1].

En Provence, en Gascogne, dans le Bas-Languedoc, nul *prêtre romain n'ose plus se montrer* [2].

A Montpellier, un grand nombre de catholiques sont massacrés.

A Rabastens, des religieux tombent aussi sous le fer des Huguenots.

Dans ces deux villes, à Castres, à Montauban et dans une infinité d'autres, les églises sont pillées et dévastées [3].

Dans une partie même de la Normandie, le culte catholique est mis en interdit [4].

« Les Aquitains, qui ont maintenant pleine liberté pour leur re-
» ligion, écrit Bèze le 6 janvier 1562, viennent d'abattre les idoles
» et de massacrer les prêtres [5]. »

Tout cela se passe avant l'affaire de Vassy, qui n'a lieu que le 1er mars 1562 [6].

Depuis, que de *Saint-Barthélemys protestantes* se succèdent dans les provinces, avant que n'éclate à Paris celle du 24 août 1572!

» *peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas;* il peut le bannir non comme
» impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois.
» la justice...! que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes
» dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort (chap. 8).

[1] Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes.*

[2] *Lettres* de Languet, historien du parti protestant.

[3] Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc,* t. v.

[4] *Lettres* de Stuckens, envoyé de Zurich au colloque de Poissy.

[5] Voir dans *le Correspondant*, t. L, p. 102 et suivantes, année 1860, une étude très-remarquable sur *le Calvinisme en France,* au XVIe siècle, par M. Ernest Grégoire, et aussi dans la 1re et la 2e livraison de la *Revue des Questions historiques,* 1866, un article également très-distingué sur la *Saint-Barthélemy,* par M. Georges Gandy.

[6] *Mémoires de Castelneau,* t. I, p. 80.

A Orléans, et dans les environs, prêtres et religieux sont égorgés [1].

A Lyon, des prêtres et des religieux sont précipités vivants dans des puits [2]. Les démolitions s'exécutent systématiquement [3]. Les protestants exilent et dépouillent tous ceux qui ne veulent pas de leur bannière. (Archives du Rhône, mars 1828.)

A Montbrison, un grand nombre de catholiques sont mis à mort avec les raffinements de la plus horrible barbarie [4].

Au Mans, des incendies, des massacres [5].

A Troyes, les enfants massacrés, les femmes outragées, les habitants ruinés [6].

A Tours, à Bayeux, des prêtres, des catholiques sont pendus ou égorgés [7].

A Venèz, en Languedoc, plus de cent prisonniers catholiques sont massacrés et jetés dans un puits. Le sang ruisselle dans la rivière [8].

A Nîmes, le 30 septembre et le 1er octobre 1567, ce sont les massacres désignés sous le nom de la *Michelade* [9], et en 1569, la journée dite des *Grilleurs*.

En Béarn, le sang des catholiques coule à flots [10].

Nous passons sous silence bien d'autres horreurs et tous les faits de guerre ; et nous ne parlons en ce moment que d'événements qui précédèrent le 24 août 1572.

Dans la plupart des lieux où le parti huguenot venait à dominer, il faisait peser sur les catholiques le plus dur asservissement. Il

[1] Guyon, *Histoire d'Orléans*.

[2] *Histoire de France*, du P. Daniel, t. x, p. 202.

[3] De Rubys, *Hist. de Lyon*, et M. de Montfalcon.

[4] Voir l'article déjà cité de M. G. Gandy, et les autorités qui y sont indiquées. Gabriel Sagonay, *Troubles advenus à Lyon, etc.* Lyon 1569, *Hist. de France*, de Velly, Villaret et Garnier, t. 30.

[5] Le Courvaisier, *Histoire des Evêques du Mans*.

[6] Courtalon, *Topographie hist. de la ville de Troyes*.

[7] Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*.

[8] Mémoires de Jacques Gache (protestant).

[9] *Massacre prémédité. Enquête du lieutenant du juge de Beaucaire*, 2 janvier 1568, et *Arrêt du Parlement de Toulouse*, du 28 mars suivant.

[10] Soulier, *Hist. du Calvinisme*, p. 119, et dom Vaissette, t. v, etc. — Dans cette province, les protestants continuèrent leurs violences et leurs persécutions jusque sous Louis XIII.

prohibait l'exercice de leur culte. Les prêtres, les religieux, quand ils n'étaient pas égorgés, étaient outragés, chassés, exilés. Tous les moyens étaient employés pour forcer les catholiques à abjurer leur foi et à assister au prêche. Les autels étaient renversés, les tombeaux violés. Citons seulement deux pages de l'impartial historien du Languedoc; les faits se passent à Montpellier, en 1561, le 20 octobre.

« Le peuple, animé, se répandit dans la ville et les fauxbourgs, » et massacra sans miséricorde tous les prêtres, religieux et prin- » cipaux catholiques qu'il rencontra sur son chemin; pilla et dé- » pouilla entièrement toutes les églises, couvents et chapelles, au » nombre de soixante, en sorte qu'on compte qu'il périt dans cette » émotion environ cent cinquante prêtres ou religieux [1]. Tous les » autres furent obligés de se cacher ou de se déguiser; et on ne » célébra plus ni la messe, ni l'office divin dans aucune église.... »

« Le 20 novembre fut publié un nouvel édit du roi, enjoignant » aux chefs des religionnaires de désemparer les églises dont ils » s'étaient saisis, de les laisser pour l'usage auquel elles étaient » destinées, avec défense de briser les images et les croix et *de* » *s'injurier en se nommant Papistes ou Huguenots*... Les catho- » liques, qui étaient restés dans la ville, n'osèrent se montrer.... » La messe ne fut point rétablie à Montpellier, non plus que dans » les villages voisins, et les religionnaires y continuèrent leurs » excès. Ils mirent en pièces, entr'autres, tous les anciens tom- » beaux qui étaient dans les églises, et en déterrèrent les corps et » les ossements, qu'ils abandonnèrent à la merci des chiens. Leur » haine et leur fureur contre la religion catholique allèrent si loin » qu'ils tentèrent d'en effacer jusqu'aux moindres vestiges, et que » lorsqu'ils rencontraient quelque prêtre ou religieux, ils le for- » çaient malgré lui d'assister au prêche, d'embrasser le calvinisme » et de renoncer à sa profession et à l'Eglise romaine. C'est ce qui » est rapporté par un historien *calviniste* contemporain et témoin » oculaire, qui n'est pas suspect. On força aussi, ajoute-t-il, les re- » ligieuses à quitter leurs habits et à assister au prêche; et on » obligea ceux qui, après avoir embrassé la prétendue réforme,

[1] Plus les laïcs qui tombèrent victimes des Huguenots, mais dont le nombre n'est pas indiqué.

» étaient retournés à l'Eglise catholique, de faire une confession » et une pénitence publiques, tant hommes que femmes. Enfin, » cette haine monta à un tel point, qu'ils obligèrent tous les gens » de robe qui portaient des bonnets quarrés, à prendre des cha- » peaux ou des bonnets ronds, pour ne conserver aucune confor- » mité avec les ecclésiastiques romains; et on en fit de même à » Nismes. Les calvinistes de Castres ne furent pas plus modérés...[1] »

Voilà quels furent en France les procédés de la Réforme, et tout ce que nous avons dit n'est qu'une énumération écourtée. Que l'on jette les yeux sur le *Theatrum crudelitatum hæreticorum*[2], et l'on verra à quels tourments, à quels supplices étaient voués les catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que les protestants ne se refusèrent aucune sorte de persécution.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, la lumière se fait de plus en plus. Chaque jour, pour ainsi dire, les recherches des érudits, le hasard même, nous apportent de nouveaux documents; tantôt c'est la *Chronique des Trois Henri*; tantôt c'est le *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche;* tantôt c'est la *Chronique de Langon,* c'est le journal de Pierre Brisson, celui du siége de Poitiers....

Aujourd'hui, c'est le *Journal historique de Denis Généroux, de Parthenay*. Pour celui-là, on en doit la découverte au hasard. Les liquidations de successions sont la mort des manuscrits. On sait ce qu'ils deviennent le plus souvent, en pareil cas. Celui dont nous avons à parler aurait été la proie d'un marchand de tabac, si la bonne étoile d'un avocat du Poitou, M. Paul Taudière, ne l'eût amené sur les lieux au moment décisif, et c'est des mains généreuses de l'intelligent enchérisseur qu'il est passé dans celles du jeune savant à qui l'on en doit aujourd'hui la publication[3].

Ce journal embrasse la période la plus terrible des guerres civiles et religieuses qui ont désolé notre pays, car le récit s'étend du

[1] V. Dom Vaissette, t. v, p. 208, 209.

[2] *Antuerpiæ*, 1587.

[3] M. Ledain l'a enrichi (c'est bien l'expression) de nombreuses notes très-importantes, qui supposent une grande érudition, et ont dû nécessiter d'immenses recherches.

14 novembre 1567 au 26 décembre 1575. Il ne pouvait donc manquer d'être très-intéressant.

La plupart des événements dont il parle, l'auteur les a vus, ou il y a été mêlé. Il était l'aîné de vingt-et-un frères et sœurs d'un seul mariage. En ce temps-là, les familles nombreuses n'étaient pas rares. Ses études faites, il alla à Paris et obtint gratuitement de Léonor d'Orléans, comte de Dunois, seigneur de Parthenay, un office de notaire dans cette ville, sa ville natale. Plus tard, il cumula les fonctions de greffier de la Gâtine.

Quand les événements devinrent plus graves, quand la guerre éclata de nouveau plus terrible, plus menaçante, Denis Généroux, catholique de cœur et d'âme, n'hésita pas: il suivit l'exemple presque général de la bourgeoisie du XVIe siècle. Malgré les exigences de sa profession, malgré les attaches de la famille, il prit les armes pour la cause de l'Église, pour la religion de la France. Au mois de janvier 1568, on le trouve servant en qualité de volontaire à Saint-Maixent, dans la compagnie du capitaine Signac, tandis que son frère Nicolas était à Sainte-Gemme, dans la compagnie du capitaine Baigne. Tout annonce qu'il n'était point un homme ordinaire, qu'il jouissait d'une grande considération, d'un grand crédit. La ville de Parthenay le chargea plusieurs fois de missions importantes près du duc de Longueville, près du duc d'Anjou, plus tard encore près de celui-ci devenu Henri III, et on le voit faire pour cela les voyages de Paris et de Lyon. Il fallait aussi qu'il joult d'une certaine fortune, car, à ses frais, il fit plusieurs fois représenter, pour le plaisir de ses concitoyens, des tragédies alors en vogue. Il a donc été dans une excellente position pour connaître et apprécier les faits, et, en notaire et greffier de la Gâtine, il les enregistre scrupuleusement, minutieusement. Sans doute il y a dans son journal des détails de naissances, de mariages et de décès qui n'intéressent guère que la localité, mais il s'en trouve beaucoup qui ajoutent aux faits déjà connus, qui les éclaircissent, qui les expliquent et les confirment, et on y découvre en même temps des événements jusqu'ici complétement inconnus. Le vandalisme, la barbarie des Huguenots éclatent à chaque page, presque à chaque ligne.

En voici quelques exemples :

« En ce mois de janvier (1568), dit l'auteur, pages 14 et 15, les » habitants de la Rochelle se mutinèrent de façon que les hugue- » nots ayant fait entrer en icelle plusieurs de leurs complices » étrangers, furent enfin les maîtres sur les catholiques, prirent » tous les prêtres qu'ils purent trouver, les menèrent prisonniers » en la tour du Garot, et quelques jours après les précipitèrent tous » d'icelle en la mer, chose très *sithique* et cruelle. Le curé de » Saint-Barthelemi exhorta fort tous ses compagnons à prendre » patiemment leur martyre en gré. La négligence du seigneur de » Jarnac, gouverneur d'icelle, et l'intelligence qu'ils avaient avec » le prince de Condé, fut cause de ce malheur, ruine de tout » Poitou, Saintonge, Angoumois et Aunis. »

Aux pages 15 et 16 : « Le vendredi 6 du mois de février, la ville » de Blois fut prise par les huguenots et Provençaux et *rendue par* » *composition* par les capitaines Montreuil et Richelieu, après » brèche faite et avoir soutenu quelques assauts, *à condition que la* » *ville ne serait pillée et que lesdits soldats et gens de service sorti-* » *raient leurs bagues* (bagages) *sauves moyennant IIII mille escus* » *que donnèrent les habitants. Et néanmoins contre leurs promesses* » *et toute discipline de guerre fut la ville pillée et plusieurs habi-* » *tants et soldats tués, et lesdits soldats tous dévaliziés.* »

Page 17 : « Le mercredi 18 février, les séditieux rochelais pri- » rent Luçon où ils tuèrent VI soldats de la compagnie des Verts, » et entr'autres le fils aîné du seigneur de Lingremière ; ils pen- » dirent tous les chanoines et clergeons, pillèrent tout le bourg, » mirent le feu en l'évêché et l'église, l'une des plus belles de » France, et firent des maux infinis selon la coutume des ré- » formés. »

Page 53 : « Le 30 juillet 1569, les huguenots de Parthenay, » (profitant du départ du capitaine Allard, qui y commandait alors » pour le roi), y arrivèrent le soir, qui y firent mille maux et plu- » sieurs meurtres, et entr'autres le Sr de Magot, comme on dit, » tua Thomas Jaulnay ; un sellier, beau-frère du Rat, tua Jaquette » la Laquaise et la veuve de Blaise Moreau. »

Page 75 : « Le dimanche second jour du mois de juillet

» (1570), le capitaine Sore (Souriet, originaire de Dieppe), pirate » huguenot, défit quelques navires portugais près de l'île de Palme- » ès-Canaries, où étaient entr'autres XXXVIII jésuites, qui s'en » allaient prêcher l'évangile de Jésus-Christ aux barbares, mais le » corsaire cruel et sanguinaire les fit tous noyer. Ils portèrent leur » martyre fort constamment, et ne regrettaient sinon le fruit qu'ils » espéraient faire envers ces pauvres sauvages à la connaissance de » Dieu, pour quoi ce fut un merveilleux dommage. »

Page 81 : « Le mercredi 25 du mois de juillet (1571), les » Srs de la Baubetière, de la Guyonnière, la Mothe, Laspaye, » Damiette et autres huguenots en armes et à cheval, entrèrent au » logis d'Étienne Mousnier, dit Gendrière, au Marchioux, et » comme il tirait du vin lui baillèrent un coup d'épée sur le visage. » De là ils rencontrent Jehan Rougeau, mon cousin, sur le chemin » de Saint-Christophe, auquel ils donnèrent VI grands coups d'épée » et le laissèrent pour mort. Autant en faillirent faire à Jacques » Amidoux, Laurent Guy et autres qui avaient porté les armes » pour le Roi. Dont il cuida y avoir une grande sédition à Par- » thenay, *car on était alors en paix.* »

« Le dimanche 19 du mois de septembre (1567), les troupes de » Dandelot ayant passé la rivière de Loire, volèrent, pillèrent et » rançonnèrent le Sr d'Argenton-Château au dit lieu et lui firent » mille maux. » (Page 29.)

« Ledit jour, le seigneur de Coulombiers entra sous ombre » d'amitié à Oiron, appartenant à Me le Grand-Ecuyer, et se voyant » maître audit logis, prit ledit Sr le Grand-Ecuyer prisonnier, ses » serviteurs et chanoines, vola et pilla sa dite maison, armes, » meubles, grands chevaux du Roi et eut X mille écus pour les » meubles qu'il ne pouvait emporter. Bref, ils firent dommage au » dit seigneur de L ou LX mille écus avec dix mille cruautés et se » l'emmenèrent avec ses dits chanoines prisonniers à la Rochelle. » Ils gâtèrent toute l'église dudit lieu, et les tombeaux de marbre, » bronze et autres choses excellentes qui y étaient. » (Page 30) [1].

[1] La publication de M. Ledain a pour Nantes un intérêt particulier. Elle fait connaître les origines de plusieurs des familles qui l'habitent.

Inutile de prolonger les citations. En définitive, si en histoire il est quelque chose de certain, c'est que le protestantisme, en principe, en législation et en fait, fut intolérant et persécuteur.

Ce n'est pas sans regret que nous avons rappelé d'aussi tristes souvenirs ; mais quand, sur tous les points, par tous les moyens, on attaque le catholicisme, quand on fait tout pour en inspirer la haine, quand « on ne cesse de dire à la foule qu'à l'époque des guerres » de religion le catholicisme fut constamment cruel, qu'il bénit les » poignards qui devaient verser le sang dans la nuit du 24 août » 1572, quand le théâtre s'est emparé de cette imposture, qu'il lui » a prêté dans un opéra, devenu populaire, les enchantements de la » musique et de la mise en scène[1], » il est impossible de rester muet ; la défense est alors un droit et un devoir.

Sans doute il vaudrait mieux se serrer la main. L'unité de la Foi ne repousse que l'erreur et non les personnes. Aujourd'hui que l'on voit à quelles dénégations entraîne l'anarchie des idées, vers quel chaos s'achemine l'humanité, la nécessité d'un commun symbole ne se fait-elle pas invinciblement sentir, et ne devient-il pas de plus en plus manifeste que là seulement, dans l'unité de la Foi, est le port de salut?

Louis-Hippolyte THIBEAUD père.

[1] *Revue des questions historiques*, article sur la Saint-Barthélemy déjà cité.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE*

—

Il entrait dans les vues de Mlle de Kerestuër de me faire connaître la Bretagne en me la présentant sous ses côtés les plus poétiques; elle voulut d'abord que j'étudiasse l'histoire de cette province et elle me fit lire plusieurs résumés de ses annales.

Elle avait parlé, dès son enfance, la langue bretonne, et c'était le dialecte le plus pur, parmi les deux ou trois qui se partagent la presqu'île armoricaine, qui lui était familier. Elle connaissait toutes les légendes qui se rattachaient aux ruines ou aux antiques oratoires du Léonais. Sa mémoire était ornée de tous les chants nationaux des anciens bardes. Elle avait même fidèlement retenu tous les refrains populaires et toutes les pastorales chantés dans les veillées ou répétés dans les landes par les pâtres gardant leurs troupeaux. Quand je le lui demandais, elle m'en donnait aussitôt la traduction. Elle n'adressait jamais la parole aux serviteurs de la maison et aux habitants du voisinage que dans la langue nationale. J'étais toujours frappé de l'attention avec laquelle elle était écoutée. Il me semblait lire sur le visage de ses interlocuteurs un mélange de reconnaissance pour le respect qu'elle leur montrait en se servant du vieil idiome et aussi d'étonnement à cause de la pureté avec lequel elle le scandait et de l'euphonie ravissante dont elle savait revêtir les rudes voyelles et les aspirations gutturales qui attestent, suivant les grammairiens, l'antiquité et la lointaine origine de la langue bretonne

* Voir la livraison d'avril, pp. 297-315.

Dispensatrice des aumônes du château, elle y joignait toujours sa douce et bienveillante parole. Il n'y avait point de chaumière pauvre qu'elle n'eût visitée, dans un rayon fort étendu, point de misère qu'elle n'eût essayé de soulager. Aussi, à quelque distance que nous nous éloignassions de Kerivor, dans nos excursions à pied ou à cheval, toutes les têtes aux longs cheveux se découvraient devant elle. Nous apercevions souvent, à une grande distance des chemins de traverse que nous suivions, des laboureurs qui, nous reconnaissant de loin, arrêtaient leurs charrues et, levant en l'air leurs chapeaux ou leurs bonnets, essayaient d'attirer notre attention sur ces marques de respect destinées à la bonne demoiselle de Kerivor. Un jour, il m'en souvient, dans une de nos courses à cheval, nous arrivâmes au bord d'un gué que les pluies de la veille avaient fait déborder. Je me mis à le sonder en faisant avancer avec précaution mon cheval, d'une plus haute taille que celui d'Élianne, afin de m'assurer si elle pourrait le traverser sans danger. Un jeune paysan aux longs cheveux et entièrement vêtu de toile, suivant l'usage du pays, devinant sans doute ma pensée, s'avança vers Mlle de Kerestuër, son chapeau à larges bords à la main, et, après un court colloque en bas-breton que je ne compris pas, mais qui avait eu évidemment pour résultat de rassurer entièrement la jeune écuyère, je le vis saisir la bride du poney, et, guidant l'animal avec une extrême sollicitude, traverser, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, le gué débordé. Quand il arriva de l'autre côté, il était ruisselant. J'interrogeai Élianne du regard, pour savoir d'elle si c'était un de ces services que l'on paie avec de l'argent. Elle me répondit brièvement en français de n'en rien faire; puis, serrant cordialement la main calleuse de son guide, après un autre colloque durant lequel j'éprouvais quelque étonnement de l'assurance et de la dignité naturelle avec laquelle le paysan prenait part à la conversation, nous nous éloignâmes du gué. Élianne me dit alors : — « Ne soyez surpris ni des façons de mon guide, ni de son désintéressement, ni de la manière dont j'ai cru devoir le remercier. Ce jeune homme porte un nom fort ancien dans le pays, et il aurait incontestablement le droit d'assister aux États de Bretagne dans l'ordre de la noblesse. Quant à y donner son avis, il ne pourrait le faire sans interprète, car

il ne sait pas un mot de français. Il n'est pas rare, du reste, de rencontrer dans ce pays de ces gentilshommes, si pauvres, qu'ils ont été contraints de revenir à la charrue abandonnée autrefois par leurs pères. Quant à celui-ci, l'offre d'une rémunération en argent l'aurait d'autant plus humilié, qu'il saisissait avec empressement, en me rendant ce petit service, l'occasion de reconnaître les bienfaits que sa famille a reçus de mon oncle. Aussi, l'ai-je remercié en gentilhomme, comme il me parlait lui-même, et dans cette langue que vous ne comprenez pas, mais qui conserve ces grandes formes cavalières, ou plutôt chevaleresques, du moyen âge. »

De semblables rencontres n'étaient pas rares en Bretagne, il y a bientôt cinquante ans. Des familles très-nombreuses de bons gentilshommes, sans avoir tout à fait repris la houe et les manchons de la charrue, vivaient avec la plus grande simplicité dans leurs manoirs délabrés. Un jour, par exemple, nous allâmes rendre visite à une de ces familles, à l'occasion de la mort de son chef. Nous trouvâmes sa veuve en vêtement de deuil, assise près de l'âtre d'une vaste salle servant de cuisine. Elle allaitait le dernier de ses enfants. Deux jeunes filles nubiles berçaient deux de leurs jeunes sœurs. Une autre enseignait à lire à deux garçons de dix à douze ans, et nous apprîmes que des trois aînés l'un dirigeait les travaux de l'exploitation agricole et les deux autres chassaient ou pêchaient tour à tour pour alimenter le garde-manger. La conscription avait, durant l'Empire, décimé beaucoup de ces familles. Mais il en était aussi sorti des hommes qui, par leur vigueur et leur bravoure sur les champs de bataille, avaient fait honneur à la forte race dont ils étaient issus.

Elianne me dit un jour : — « Nous aurons prochainement une occasion excellente de vous faire passer en revue les costumes si variés de notre Bretagne. La semaine prochaine, (c'était vers la fin du mois de juin), aura lieu le grand pardon de Notre-Dame de Guingamp. Les pèlerins y affluent de toutes parts. Il en vient même de la Haute-Bretagne, et, comme ils ont soin de revêtir ce jour-là leurs plus beaux costumes, vous verrez, réunis sur un seul point, des spécimens de tous les clans de l'Armorique. » — J'acceptai avec grand plaisir, et nous nous rendîmes à Guingamp pour ce

jour solennel. Une foule bigarrée de pèlerins occupait les places, les promenades et surtout les abords de l'antique église du chef-lieu du duché de Penthièvre. A l'intérieur de l'édifice gothique, on avait exposé, dans de riches reliquaires, les ossements vénérés de plusieurs saints. La statue, très-ancienne, de la sainte Vierge avait été revêtue de riches ornements, et des plats de cuivre, larges comme des boucliers, déposés sur des crédences, recevaient les offrandes des pèlerins. Il régnait dans les groupes de ceux-ci une activité extrême. Il y en avait même qui, ayant promis de faire le tour du sanctuaire à genoux, s'occupaient à accomplir l'obligation qu'ils avaient contractée, soit pour obtenir la guérison d'un enfant malade, soit pour détourner quelque malheur dont ils se croyaient menacés. Tout était sacré à leurs yeux dans ce sanctuaire vénéré. Aussi je fis remarquer à Elianne, qui s'empressa de la détromper en breton, une pauvre Léonaise qui, accompagnée de son enfant, s'était agenouillée devant la statue, cuirassée et couchée sur un tombeau, d'un seigneur de Locmaria, sénéchal, en son temps, du malheureux prétendant au duché de Bretagne, Charles de Blois. Elle sollicitait naïvement de ce vaillant défenseur d'une cause perdue il y a plus de quatre siècles, l'accomplissement de quelque vœu modeste et pieux. Je remerciai Elianne, qui n'avait pu d'abord s'empêcher de sourire de cet acte de charité; mais, une fois sorti de l'église, je me crus obligé d'ajouter que la bonne Léonaise n'était peut-être pas aussi ignorante que nous l'avions supposé. Il est possible, dis-je à Elianne, qu'en s'adressant au fidèle sénéchal de l'infortuné duc de Bretagne, cette pauvre femme se soit souvenue que ce prince avait été, à juste titre, regardé même par ses contemporains comme un saint. Dans l'enquête qui précéda sa canonisation, que de traits de générosité, de piété naïve et de courage ne remarque-t-on pas? Combien le souvenir de ce bon duc était resté profondément gravé dans la mémoire de ses vieux serviteurs, ruinés pour sa cause! C'est un sire de Montbourcher qui raconte que, chaque matin, il avait soin, par l'ordre de son maître, de conserver du feu dans une marmite, afin qu'il y en eût toujours pour que l'aumônier du prince pût dire la messe à quelque heure que ce fût. C'est un vieil écuyer qui, trouvant un matin son cheval,

son unique avoir peut-être, crevé dans l'écurie, adresse une prière à son ancien maître, et, grâce à l'intercession du bienheureux Charles de Blois, voit son destrier revenir à la vie. — « La pèlerine léonaise, dis-je à Elianne, me semble, en y réfléchissant bien, plus juste et plus respectueuse vis-à-vis de ce souvenir, que ne s'est montrée la Bretagne. J'ai vu avec un sentiment douloureux, (nous avions fait une visite le matin même à la vieille église de Grâces, près de Guingamp, où se trouve le tombeau de Charles de Blois), j'ai vu avec quelque indignation l'abandon dans lequel on a laissé les restes d'un prince qui avait entraîné la moitié de la Bretagne dans sa querelle. Il me semble que l'on a trop imité sa levrette, qui, au milieu de la bataille d'Auray, abandonna son maître à moitié vaincu (Ralph l'aurait étranglée), pour aller lécher la main de son heureux rival. Pourquoi la pèlerine, en s'agenouillant devant le tombeau du sénéchal de Locmaria, n'aurait-elle pas songé que le meilleur moyen d'obtenir la protection d'un saint, autrefois trahi comme prince par la fortune, était d'implorer près de lui l'intercession d'un de ses plus fidèles serviteurs ? »

— Que ne m'avez-vous fait toutes ces belles réflexions dans l'église! me dit Élianne; j'aurais laissé la bonne pèlerine achever son oraison. Du reste, je partage votre opinion, touchant l'abandon dans lequel la Bretagne a laissé les restes d'un prince pour lequel nos pères ont versé tant de sang, et dont la vertu et le courage ne furent point égalés par son rival plus heureux. Comme vous, c'est avec indignation que j'ai vu, ce matin, le coffre de bois, dressé près de l'autel de Grâces, dans lequel on a déposé les restes du héros mort sur le champ de bataille d'Auray. J'ai peine à comprendre que les Bretons ne se soient pas associés pour réparer un oubli qui fait tort à leur patriotisme.

C'est au coucher du soleil que s'organise la longue procession de pèlerins qui, partant de l'église, fait le tour de la ville et dont la tête revient souvent à Notre-Dame avant que le clergé, qui forme avec les autorités de la ville les derniers anneaux de cette immense chaîne, soit sorti de la chapelle de la sainte Vierge. Elianne tenait beaucoup à se placer au nombre des pèlerins. Je l'accompagnai; c'est à dire que je marchais du côté des hommes et vis-à-vis d'elle.

C'est là que je passai en revue les costumes si variés des différents cantons de la Bretagne.

On remarquait des femmes de Douarnenez, dont les coiffes, hautes et brodées comme celles des Normandes, étaient ornées de larges barbes retombant des deux côtés comme des voiles affalées, faute de vent. Les manches de leur spencer ajusté se terminaient par des bandes de passementerie de diverses couleurs, et le bas de leurs robes reproduisait le même ornement. A côté d'elles, des filles de Kerlouan, coiffées, comme des religieuses, de bonnets empesés et sans plis, rattachaient la piécette brodée de leurs tabliers, plissés aussi régulièrement que les vêtements des statues étrusques, sur une large collerette en forme de mouchoir. Des femmes de Pont-Aven, coiffées de bonnets sans barbes, portaient l'un sur l'autre plusieurs spencers, bordés de couleurs variées et tranchantes, se détachant sur un plastron bariolé qui leur servait de collerette. Des filles de Kerfuntun, cuirassées dans des vestes noires, découpées et bordées de galons, étaient coiffées de simples bavolets, tandis que les coiffes élégantes des habitantes de Rosporden, ainsi que leurs collerettes, se distinguaient par une profusion de festons et de dentelles. Une ceinture rose serrait leur taille. On reconnaissait les femmes de Pleyben au béguin de religieuse qui enveloppe leur figure. La coiffe de Landerneau, au contraire, s'allonge par derrière, comme la cornette du moyen âge. Mais un des plus riches costumes était celui des filles de Pont-l'Abbé. La coiffe, appliquée sur le front et descendant le long des tempes, rappelle un peu les coiffures persanes. La jupe, le corsage, les manches, sont ornés de larges galons, rouges, bleus, verts, dorés, ainsi que de broderies, de torsades de soie, de laine de toutes couleurs, et de fils d'or et d'argent, le tout harmonieusement entremêlé.

Les costumes des hommes n'étaient pas moins variés. Il y en avait dont le long habit brun ou noir, doublé de rouge ou de vert, rappelait les amples formes du siècle de Louis XIV. Beaucoup, au contraire, portent de longues vestes blanches, couvertes de rangs de boutons serrés et de broderies de soie rouge. A côté du bragou-

bras ou braie celtique à mille plis, bouffante et terminée au genou, on remarquait de larges pantalons débordant sur le cou-de-pied. D'autres portaient des culottes collantes, boutonnées sur la jambe. Des guêtres de cuir, piquées de fils colorés, serrant la jambe, faisaient souvenir des jambières des palicares grecs. Quant aux coiffures des hommes, elles étaient très-variées. Généralement, c'était de larges chapeaux de feutre, quelquefois relevés sur un côté, et dont la forme était entourée de rubans de velours et de chenilles aux vives couleurs. On distinguait, dans la pénombre de ces vastes sombreros, des traits fortement caractérisés, et le galbe du visage disparaissait sous des flots de chevelures brunes, retombant sur les épaules. Ces hommes ne portaient point de cravates, et le revers de la chemise s'étalait librement, attendu que les vestes n'ont ordinairement pas de collet.

Des milliers de cierges, portés par les pèlerins et que l'on dépose à l'issue de la procession sur l'autel de la sainte Vierge, avaient été allumés après le coucher du soleil. De grands feux de joie, préparés dans les carrefours, projetaient vers le ciel leurs langues de flamme, éclairant les pignons gothiques des maisons de bois qui bordent les rues et la grande place triangulaire, voisine de Notre-Dame.

Cette fête est la grande solennité religieuse de la Bretagne. Mais chaque village a sa fête patronale, que l'on appelle *pardon*, parce que c'est une occasion d'invoquer l'intercession d'un saint renommé et d'obtenir, par sa puissante intervention, le pardon de ses fautes. Souvent aussi, quand les cérémonies religieuses sont accomplies, on se livre, dans ces occasions, à des plaisirs chers aux Bretons. La danse s'organise sur un pâtis voisin, au son du *biniou*, instrument national, mais aussi peu harmonieux que varié. A la gravité avec laquelle on se livre à ce plaisir, à la lenteur des mouvements des figurants, et cependant à la passion qu'éprouvent ces populations pour cet exercice, on croirait que les combinaisons fort simples de ces danses, où l'on figure généralement deux à deux, remontent à quelques cérémonies religieuses antérieures au christianisme. Du reste, on a remarqué, depuis longtemps, que ce sont les peuples septentrionaux ou les colonies provenant des races

parties du nord, qui se livrent à la danse avec le plus d'ardeur, sans abandonner dans cet exercice la gravité qui les caractérise. Ce plaisir est abandonné aux esclaves en Orient, tandis que les peuples du Nord l'ont toujours tenu pour noble et comme empreint primitivement d'un caractère religieux.

Souvent, à côté du pâtis qui sert de salle de danse, s'organise la lutte, exercice viril aimé des Bretons. Le prix destiné au vainqueur est ordinairement un mouton, offert par la commune ou par un propriétaire aisé du voisinage, ou bien encore acheté par souscription. L'animal est attaché à un pieu, au moyen d'un licou formé souvent d'une simple hart. Un cercle s'établit, le premier rang des spectateurs couché à terre, le second à genoux, et le troisième debout. Hervé, Ledhu, Scaër, ou tout autre champion renommé dans le pays, saisit le mouton par le licou et le promène lentement en faisant le tour de l'intérieur du cercle. C'est le défi, c'est le bouclier du chevalier appendu dans l'arène du tournoi et qu'on touchera de la lance, si l'on accepte le combat. Qui met la main à la hart de l'animal accepte la lutte. Le rival trouvé, les deux champions s'avancent au milieu du cercle. Veste et gilet sont mis de côté. Le bragou-bras et la chemise de grosse toile sont les seuls vêtements de combat. Les parrains s'avancent, et rassemblant derrière la tête les longs cheveux des champions, les lient soigneusement avec un ruban. Quelquefois, c'est un homme dans la force de l'âge qui lutte avec un jeune débutant. Des rides creusées par le travail des champs sillonnent déjà le visage du premier; mais ses bras nerveux, ses jambes nues aux muscles saillants, parfois aussi la renommée acquise par de nombreuses victoires, font craindre que son jeune concurrent, malgré sa forte musculature, ne soit couché sur l'arène, victime de sa témérité.

Le signal donné, les deux lutteurs font le signe de la croix, puis se joignent de près. Les bras s'entrelacent; chacun applique ses deux mains crispées sur les flancs de son adversaire, sans pouvoir le saisir à bras le corps; car la règle fondamentale et toujours respectée est de renverser son rival sur le dos, de façon que les deux épaules touchent à la fois le gazon, mais sans qu'il soit permis d'entraver avec ses jambes celles du vaincu, et sans autre effort

que celui des deux mains appliquées sur ses flancs, dont elles déchirent souvent la peau. Que de péripéties! En voilà un qui chancelle; il se redresse. C'est l'autre qui tombe, mais si adroitement, qu'il touche la terre de côté : coup nul. Il se relève. Il a plus de souffle que son adversaire. Ce dernier se fatigue; sa respiration bruyante devient haletante. Tout à coup, au grand étonnement des spectateurs, celui qui semblait le plus faible fait un suprême effort. Soit adresse, soit vigueur mieux économisée, il parvient à soulever son rival et à le renverser à plat sur l'herbe du pré. On bat des mains. Si le vainqueur est le plus jeune des combattants, et surtout si son nom est inconnu jusque-là sur le turf, ce nom circulera de paroisse en paroisse et quand il reparaîtra sur l'arène, il promènera le mouton plusieurs fois autour du cercle, avant que personne ose y toucher. Il lui arrivera même parfois de ne pas trouver d'adversaire et de s'approprier le prix, sans qu'aucun rival ait osé le lui disputer.

J'aimais ce spectacle : tout ce qui est lutte et *challenge* devait plaire au fils d'un Breton et d'une Saxonne. Mais, lorsque j'avais l'occasion d'en être témoin, Elianne, qui le trouvait cruel, se gardait bien de m'accompagner. Elle allait avec les jeunes filles du pays écouter dans l'église de la paroisse quelque sermon prêché en breton, en l'honneur du saint patron, par un prêtre du voisinage renommé pour son éloquence et sa connaissance du vieil idiome national.

Cependant mon oncle, selon l'opinion du docteur, n'avait plus que quelques jours à vivre. A la torpeur dans laquelle nous l'avions vu plongé, succédait par moments une agitation qui, sans réveiller son intelligence, annonçait une crise prochaine et probablement mortelle. Un matin, le curé de la paroisse fut mandé et, pendant la cérémonie si touchante de l'extrême-onction, Elianne et moi nous nous agenouillâmes près du lit du mourant, ainsi que tous les serviteurs de la maison. Puis Elianne plaça sur la poitrine du vieillard une croix antique de cuivre doré, ornée de pierres précieuses, et renfermant un morceau de la Vraie-Croix. Selon la tradition, c'était un don que Baudouin de Jérusalem avait fait à un Kerestuër, qui l'avait apporté en Bretagne, au retour de la croisade. Cette sainte

relique avait reçu le dernier baiser de nombreuses générations. Tout à coup, au milieu des convulsions de l'agonie, mon oncle saisit de ses mains tremblantes cette croix vénérée et l'approcha de ses lèvres. Dans son regard, éteint jusque-là, se ralluma au même instant une flamme vacillante, dernier reflet de la vie. Muet, il considéra d'abord Elianne, avec l'expression d'une infinie reconnaissance, puis, se tournant vers moi, il me regarda d'un œil fixe et doux. Sa poitrine se souleva légèrement, ses lèvres s'agitèrent, sa langue embarrassée essaya d'articuler quelques paroles confuses, parmi lesquelles, au milieu d'un profond silence, nous distinguâmes nettement celles-ci : « Silas, fils de Philippe, mon frère.... seul ... héritier du nom.... marquis.... » Un profond accablement succéda à cet effort suprême. Nous comprîmes que le vieillard entrait, pour ainsi dire, dans le vestibule de la mort. Nous commençâmes à réciter les prières des agonisants. A peine pûmes nous distinguer le moment où les portes du temps se refermèrent sans bruit sur le passage à l'éternité du vieux marquis de Kerestuër.

La mort du chef de la famille est une circonstance où, même dans le plus pauvre manoir de gentilhomme, reparaît en Bretagne une pompe inaccoutumée. Mais, à cette époque éloignée où la difficulté des communications était extrême et où l'on ne pouvait convoquer ses voisins dans un rayon étendu que par messagers, l'usage était de renvoyer au service de quinzaine les invitations nombreuses que nous devions adresser au clergé de tout le pays et aux familles en relations de parenté ou d'amitié avec mon oncle. Les obsèques se firent donc avec le seul concours du clergé des paroisses très-voisines.

Nous adressâmes, pour le service qui devait avoir lieu à la paroisse, quinze jours après l'enterrement, des invitations à la ville voisine, aux parents, — il n'y en avait que d'éloignés, — et à presque toute la noblesse du pays de Léon. La plus grande partie du clergé de l'ancien évêché avait été conviée à la cérémonie. L'usage, facile à comprendre, du reste, à cause des points éloignés d'où viennent les invités, est qu'à l'issue du service, tous les assistants prennent part à un repas préparé pour eux par la famille du défunt. Les pauvres du pays ne sont pas oubliés et ils reçoivent

toujours, dans cette occasion, des secours en aliments et en argent. D'immenses tables, posées sur des tréteaux, avaient donc été dressées dans le grand salon du château et dans la longue galerie conduisant de l'aile droite à la chapelle. Le clergé et les invités de tout rang arrivèrent en foule, à pied, à cheval et en voiture. La cour, les écuries, étaient remplies de véhicules de toute forme et de chevaux de tout âge et de tout prix, mais généralement assez beaux, car le pays est une contrée d'élevage. Je remarquai une famille de ces cultivateurs-gentilshommes, alliés même aux Kerestuër, qui arriva de dix lieues, représentée par son chef, vénérable vieillard à la longue chevelure blanche, vêtu de noir, mais à la façon des riches paysans du Léonais, monté sur un étalon et suivi de ses sept fils, vêtus de la même manière, chevauchant sans selle, sur sept poulains gris. Ils étaient de ce clan qui porte pour marque distinctive une croix entourée de rayons, brodée en soie de couleur vive, juste entre les deux épaules, au milieu du dos de leur veste à longues basques.

La cérémonie achevée, nous revînmes à Kerivor, en suivant une longue avenue conduisant de la porte de l'église paroissiale à celle du château. Là, vêtu en grand deuil, je reçus dans le salon les condoléances, tant en breton qu'en français, de chacun des invités. Plus de deux cents convives prirent ensuite place aux tables, couvertes d'énormes plats de viande. Le vin n'avait pas été oublié; car je dois dire qu'en semblable occasion, il en est consommé une grande quantité. L'héritier qui aurait oublié, dans ce temps-là du moins, d'en verser largement à ses invités, aurait couru risque d'être mal noté dans le pays pour le reste de sa vie. Elianne, qui avait tout disposé de manière que l'honneur séculaire de la maison de Kerestuër n'éprouvât aucune éclipse, avait fait ranger, sur la haute cheminée de marbre du salon et sur des buffets, placés dans la grande galerie, non-seulement des bataillons serrés de bouteilles de vin de Bordeaux, mais un resplendissant état-major, composé de cruchons de vins de liqueurs, offrant sur leur face antérieure des étiquettes imprimées en lettres d'or, accompagnées de vignettes coloriées, représentant des scènes bachiques,

champêtres ou même légèrement anacréontiques. Ce luxe auquel, du reste, les invités s'attendaient généralement et qui figurait, il faut bien le dire, parmi les causes pour lesquelles nos invitations avaient été reçues avec une faveur marquée, ne tarda pas à dérider les convives. Je présidais au banquet du salon, où se trouvait un grand nombre de membres du clergé, réunis aux personnages les plus âgés et les plus marquants de l'assemblée. Il y régna un complet décorum. Mais des conversations très-bruyantes ne tardèrent pas à s'établir dans la longue galerie, où beaucoup de petits propriétaires et de riches paysans en costumes variés formaient la majorité des convives. La langue dominante était le breton. Il se fit là une consommation effroyable de vivres et de boissons de toute espèce, et le soir arriva avant que la majorité pût se décider à quitter la partie. La plupart des invités ne se levèrent qu'en chancelant de cette table vraiment hospitalière. Heureusement on ne se querella pas; mais divers convives ne se hissèrent, dit-on, qu'avec peine sur leurs chevaux, et, le lendemain, dans un coin de la galerie on trouva, oubliés par leurs maîtres, un faisceau de ces bâtons noueux à tête, que les Bretons appellent *penbas* et dont l'abandon aurait été fort inopportun, si leurs possesseurs n'avaient pas eu pour les ramener chez eux le secours de leurs montures.

Le testament de mon oncle me proclamait, conformément, du reste, à la loi, son seul héritier. Tous les domaines m'étaient dévolus. J'acquittai facilement, au moyen des valeurs mobilières faisant partie de la succession, les legs constitués en faveur des anciens serviteurs de la famille.

Mon premier soin fut de prier Elianne de regarder ma maison comme la sienne et de continuer à y exercer une autorité, que je m'étais empressé de proclamer, devant les serviteurs du château, comme aussi entière que par le passé.

Hélas! ce n'était pas là, tant s'en fallait, tout ce que j'aurais eu à lui dire; car, je dois l'avouer, je ne pouvais plus me méprendre sur la nature des sentiments que m'avait inspirés Elianne. Mais ses manières à mon égard, si cordiales, si affectueuses qu'elles fussent, n'avaient aucune de ces significations qui eussent pu me

donner la hardiesse de lui ouvrir mon cœur tout entier. Un instinct secret me faisait même redouter le moment où la vérité m'échapperait. Etranger, d'ailleurs, à la rhétorique des passions, à ce langage qui, du reste, n'aurait eu aucune autorité sur une personne si simple et si franchement affectueuse, je comprenais que tous mes discours ne pourraient rien sur le cœur d'Elianne, si elle n'était vaincue d'avance. Aucun symptôme ne pouvait, pour le moment, me donner cette espérance ni même l'illusion qui la remplace si souvent.

J'avais dans l'esprit qu'Elianne avait formé, depuis longtemps, quelque projet dont l'exécution devait suivre de près le décès de mon oncle. Je ne pouvais me dissimuler qu'il en devait être ainsi chez une personne aussi sérieuse et aussi résolue. Ce qui contribuait à m'effrayer le plus, c'est que le testament de mon oncle ne contenait aucune disposition en faveur de sa nièce qui lui avait été cependant si dévouée et si chère tout à la fois. Je savais qu'elle ne possédait qu'un petit domaine de très-peu de valeur, mais qui se trouvait avoir été le berceau même de notre famille. C'était une vieille tour en ruines, bâtie sur un rocher battu par la mer, sur la côte du Léonais. Cette ruine, qui ressemblait à un nid de forbans et qui l'avait peut-être été, s'appelait *la Tour de Kerestuër*. Deux ou trois petits domaines congéables, ne valant pas ensemble mille francs de rente, y étaient restés attachés. Pourquoi mon oncle n'avait-il pas légué à sa nièce, soit en capitaux, soit en terres, une provision suffisante pour lui assurer une complète indépendance ?

Je ne pouvais expliquer cette omission que par un refus positif de la part d'Elianne, refus motivé sur quelque projet de retraite, qui devait l'exiler loin du monde et de ses exigences. J'étais prêt, sans doute, à réparer ce que je ne pouvais malheureusement considérer comme un oubli; mais cette prétérition, que je ne pouvais expliquer autrement que je viens de le dire, me frappait comme un douloureux et funeste pressentiment.

D'autres que moi, d'ailleurs, présumaient quelque résolution de ce genre, arrêtée depuis longtemps chez Mlle de Kerestuër, et je n'avais pas été sans recueillir de vagues soupçons à ce sujet, de la part des voisins du château.

Avais-je contribué, par mes façons ou mes discours, à créer entre nous quelque incompatibilité secrète et inavouée ? Non, sans doute.

Si, dans les premiers jours de mon arrivée en France et à Kerivor, j'avais exprimé avec la franchise naturelle à un étranger et surtout à un jeune Américain du Nord, mon étonnement, vis à vis certains faits commentés habituellement, ou certaines idées échangées chaque jour dans la société qui nous entourait et avec laquelle Elianne était en parfait accord, je n'avais pas tardé, cependant, à comprendre combien la situation du pays où j'étais né était différente de celle de la France. Bien que je n'eusse pas dès lors acquis l'expérience que j'ai due plus tard à l'âge mûr, il était déjà évident pour moi que les principes dans lesquels j'avais été élevé ne convenaient point à l'Europe, en général, ni à la France, en particulier. Je comparais la liberté, dont on m'avait enseigné à connaître le prix dès mon enfance, à un arbre disposé à végéter vigoureusement dans une terre neuve et franche, mais qu'on ne saurait planter avec succès dans un sol formé de décombres et où ses racines rencontreraient mille obstacles en se heurtant à d'antiques substructions. Aussi, j'avais de bonne heure pris l'habitude de renfermer en moi mes réflexions sur ce sujet et de n'émettre que des idées fort générales, lorsque la conversation s'égarait sur des questions de cette nature entre Elianne et moi. Il s'était produit, d'ailleurs, en France une erreur fondamentale, à mes yeux, durant la révolution politique de la fin du dernier siècle, et c'était principalement à cette erreur que j'attribuais la fragilité de ces constitutions renversées les unes sur les autres à de si courts intervalles. Cette erreur était le mépris que les réformateurs avaient montré pour la liberté de conscience et l'obstination aveugle avec laquelle ils avaient essayé, — ce qui constitue la plus effroyable tyrannie aux yeux d'un Américain du Nord, — d'anéantir cette première des libertés de l'homme en société. Cette opinion, que j'avais émise parfois devant Elianne, établissait, il est vrai, un point de contact entre elle et moi ; mais je m'aperçus bientôt que je ne pouvais guère m'y appuyer. Comme cela était naturel chez une jeune fille, qui n'avait pas fait une étude appro-

fondie de ces questions, les idées politiques de ma cousine ne formaient qu'un bloc avec ses principes religieux, et je vis, tout de suite, qu'elle ne me comprendrait jamais, si j'essayais de défendre des maximes de droit public, qui, malheureusement en France, par suite d'une profonde erreur, s'étaient produites comme incompatibles avec ses propres croyances. Je me souviens que, dans une circonstance où, par mégarde, — car, je le répète, j'évitais avec soin toute discussion de ce genre, — j'avais été amené à établir une distinction, fondamentale en Amérique, entre les croyances et les lois, il se peignit sur son charmant visage un mélange de tristesse et d'étonnement. Nous étions assis, en ce moment, sur un rocher de la côte. On apercevait de là, par dessus les futaies de Kerivor, à une grande distance, les ruines d'une abbaye, détruite durant la Révolution et dont le clocher antique, à moitié démoli, s'élevait à l'horizon, comme une main accusatrice et mutilée tendue vers le ciel. Elle dirigea son bras vers ce point, et me montrant du doigt la ruine, rougie par les feux du soleil couchant : — « Silas, me dit-elle, prenez garde de faire cause commune avec ceux qui brûlèrent l'église de Saint-Houardon. » — Je vis combien il était difficile de séparer, dans le cœur de cette excellente et aimable fille, ce que Dieu a posé face à face dans le cœur de l'homme, la foi et l'amour de la liberté ; je veux dire ce qu'il y a établi comme deux sentiments, solidaires sans doute, mais entre lesquels il a placé la charité, cette divine conciliatrice, afin qu'ils ne se heurtent jamais. On comprend, d'après cela, quel embarras je devais éprouver pour avouer à Elianne la chère ambition que j'avais conçue, celle de l'emmener avec moi au-delà des mers, d'en faire la compagne de ma vie, la mère et l'éducatrice de futurs citoyens des Etats-Unis. Ces réflexions aboutissaient d'ordinaire à de tristes conclusions. Je me disais que, si j'étais condamné à traverser seul de nouveau l'immense Atlantique, et à laisser sur la vieille terre d'Europe cette fille, si isolée elle-même dans ce monde, et dont mon cœur croyait connaître tout le prix, je partirais, un jour, pour retourner dans ma véritable patrie, aussi triste qu'un exilé qui, ne pouvant emporter avec lui son unique trésor, l'enterre sous le foyer désert de la maison paternelle.

Si je me rendais bien compte des sentiments qui animaient Élianne, je discernais tout d'abord en elle, ainsi que je l'avais fait au premier instant, comme une idée qui dominait tout, c'est-à-dire, cette vive et persistante ambition pour le nom qu'elle portait, et dont j'étais l'unique représentant. C'était comme une seconde religion à laquelle elle aurait fait les plus grands sacrifices. J'étais même porté à croire que, si j'avais pris la résolution de me dépouiller de ma nationalité et de reprendre dès lors la qualité de Français, ce qui, légalement, ne m'aurait pas été difficile, et que, dans ces conditions, je lui eusse offert ma main, elle l'aurait refusée sans hésitation, en m'objectant sa pauvreté. Cette alliance avec une fille sans fortune aurait été à ses yeux un obstacle à la réalisation de ses vœux les plus chers, parmi lesquels figurait, au premier rang, un mariage à la cour, alliance qui, dans son opinion, m'eût ouvert le chemin des honneurs et des grandes charges. Cent fois, dans ses discours, elle avait essayé de faire miroiter devant moi ces perspectives, si brillantes à ses yeux qu'elle s'étonnait de ne pas m'en voir ébloui de prime abord. Je me disais donc tristement que je ne pouvais rien espérer que de l'avenir, de la reconnaissance d'Élianne pour les marques de dévouement dont j'étais prêt à lui donner toutes les preuves, et, enfin, de la bonté de son cœur, qui l'inclinerait, peut-être, peu à peu vers le mien.

Un incident assez grave ne tarda pas à me prouver, du moins, combien son amitié était vraie et son dévouement entier.

Élianne aimait à diriger nos promenades vers le bord de la mer, dont on apercevait les flots, tantôt calmes et tantôt agités, entre deux collines, flanquées de bois du côté de Kerivor, mais assez nues du côté de l'Océan, à une demi-heure environ de distance du château. Il y avait surtout un point de la côte qu'elle préférait à tout autre. Le rivage de la mer était, en cet endroit, défendu par ces énormes rochers de granit qui, après avoir formé la base de toute la Bretagne, se dénudent à mesure que la presqu'île s'abaisse à l'occident, et, se prolongeant au-delà de ce qu'on pourrait appeler la proue de l'Armorique, sèment, vers l'île de Sein et celles d'Ouessant, une mer orageuse et toujours émue d'écueils

comparables aux nœuds disjoints d'une queue monstrueuse, squelette d'une terre incessamment rongée par les fureurs ambitieuses de l'Océan. Au fond d'une baie, but fréquent de nos promenades, au milieu d'un haut rempart de granit, se trouvait une immense grotte ou caverne, creusée sans doute par les flots. L'entrée, tournée du côté de la mer, s'arrondissait comme une voûte gigantesque, formée de blocs irrégulièrement entassés. Cette voûte, surbaissée par intervalles, mais toujours très-élevée, se prolongeait assez avant dans la masse du rocher, et à l'extrémité, du côté de la terre, on pouvait s'y introduire par un petit corridor, creusé naturellement dans la roche et communiquant avec la partie supérieure de la côte. Quand la mer était haute, il était impossible d'entrer dans la caverne du côté de l'Océan ; mais on pouvait aller s'asseoir sur une de ces roches isolées, semées sur le rivage, tout près de l'entrée de la grotte, et qu'on aurait pu comparer aux propylées d'un temple dédié aux génies de la tempête. Le silence n'y régnait jamais. Quand la mer, agitée, brisée par ces mille écueils, parvenait, à travers ces obstacles, au seuil de la caverne, des grondements pareils à ceux du tonnerre retentissaient, répétés par l'écho jusqu'au fond de la grotte. L'oreille en était assourdie. Même, dans les temps les plus calmes, lorsque le flot lavait mollement les flancs polis des roches et s'insinuait par mille détours, mais sans colère, jusqu'à l'entrée de la grotte, il ne s'interdisait pas un soupir en expirant sur le sable, et ce petit bruit, recueilli, agrandi et multiplié par les échos, ressemblait à ce faible murmure qui, pénétrant dans l'oreille inquiète d'un despote, y prend, dit-on, l'intensité d'une clameur. Les reflets de la lumière, brisée par les anfractuosités de la grotte, donnaient à ses diverses parois des teintes variées. Des lichens, de couleurs différentes, tapissaient les flancs du rocher, et l'air, chargé de vapeurs aqueuses, y décomposait parfois les rayons du soleil en leurs nuances primitives. Les oiseaux de mer hantaient la haute voûte et y construisaient leurs nids en toute sécurité. A l'époque où ils exercent leurs petits à pêcher en planant sur les flots, des bandes de ces oiseaux s'échappaient de la caverne à notre approche, en poussant de grands cris,

auxquels Homère compare ceux des Troyens et des Grecs sur le point d'en venir aux mains.

Élianne aimait à s'asseoir tout près de l'entrée de la grotte, et à contempler, en écoutant sa plainte incessante, la lutte incessante de la mer. Les grandes rumeurs sortant de la caverne lui rappelaient deux vers harmonieux du Tasse, qu'elle se plaisait à citer :

Treman le spaziose atre caverne
E l'aër cieco à quel rumor rimbomba [1].

Une après-midi, nous avions choisi ce but de promenade, et nous nous étions assis, suivant notre coutume, sur une des roches du rivage. La marée commençait à monter et la vague, dont le flanc se creusait en volute couronnée d'une frange d'écume blanche, semblait augmenter, à chaque instant, de vitesse pour accourir et expirer à nos pieds. Il s'éleva tout à coup une brise qui, soufflant du large, ébranla la masse des eaux. L'entrée de la caverne devint promptement inabordable. Nous venions d'apercevoir, sur un des écueils, un enfant de pêcheur du village voisin qui, armé d'un long râteau et muni d'un panier, s'était imprudemment avancé jusque-là pour recueillir des débris de goëmon et de plantes marines, excellent engrais, comme l'on sait, pour la culture des terres. Soudain, une lame, contrariée par les écueils, s'élevant plus haut que les autres, et balayant la crête du rocher où l'enfant se tenait pieds nus, l'entraîna avec elle dans des remous profonds. Élianne poussa un grand cri. Cédant à un sentiment irrésistible, je me jetai, avec les vêtements extrêmement légers que je portais, au milieu des écueils, espérant atteindre et sauver l'enfant, soit en m'accrochant aux rochers, soit en nageant jusqu'à lui. Habitué dès mon enfance à lutter contre les courants de nos fleuves et à traverser à la nage des rapides aussi dangereux qu'une mer agitée, je n'hésitai pas à me diriger vers le point où l'enfant avait disparu. Mais, bien que la distance à parcourir ne fût pas très-grande, la tâche que j'avais entreprise était pleine de dangers. Je perdais pied à chaque instant. La lame, resserrée entre

[1] Les noires et spacieuses cavernes en frémissent et l'air aveugle repercute ces rumeurs. — *Jérusalem délivrée*, chant IVe, stance III.

les passes, me frappait violemment en pleine poitrine et me renversait submergé dans des tourbillons écumeux. Aveuglé, assourdi, j'avais peine à retrouver le point vers lequel je devais me diriger. Je l'atteignis enfin. J'aperçus l'enfant qui, se débattant au milieu des flots, essayait de nager, ballotté par les coups incessants de la la mer. Je le saisis et me mis à l'œuvre pour regagner le rivage. Comment y arrivai-je ? Tout ce dont je me souviens, c'est qu'après des efforts répétés, qui m'avaient épuisé en me rapprochant cependant du but vers lequel je tendais, je me sentis soulever par une lame énorme et précipité avec une violence irrésistible contre un obstacle infranchissable, comme si, courant dans les ténèbres, je m'étais heurté contre un mur. A ce choc terrible, mes oreilles se remplirent d'un bourdonnement aigu, et puis je ne sentis plus rien... J'ai su, depuis, que, poussé par d'autres lames et porté par elles sur le sable du seuil de la grotte, j'y avais été délaissé comme une épave, privé de connaissance, avec une large déchirure au front, mais tenant toujours l'enfant serré d'une main contre moi. J'ai su également qu'Élianne, pleine d'angoisses, accourant par le petit passage communiquant avec la grotte, m'y avait recueilli, et que, tandis qu'elle soulevait ma tête sur ses genoux, étanchant le sang qui commençait à couler de ma blessure, l'enfant, sain et sauf et bientôt remis de sa frayeur, s'était dirigé en toute hâte vers un village voisin, d'où il avait amené une demi-douzaine de pêcheurs, par les soins desquels j'avais été rapporté à Kerivor.

Le docteur, mandé aussitôt, n'avait pu d'abord se prononcer sur le degré de gravité de la lésion. Partagé entre la crainte et l'espérance, il avait, du moins, constaté que la vie n'était pas éteinte en moi. Je m'agitais, en effet, de temps à autre, proférant des paroles et des cris inarticulés. Il semblait, — et ce devait être là ce que j'éprouvais réellement, — que je luttais encore contre les flots, essayant d'échapper aux étreintes de l'abîme. J'étais évidemment sous l'empire d'une violente congestion au cerveau, résultant du choc terrible que j'avais éprouvé. Mais la vigueur de ma constitution devait me sauver. Vers le matin, un assez long assoupissement mit fin à ces crises répétées. Puis mes yeux se rouvrirent, et le premier objet que j'aperçus, ce fut le visage d'Élianne, penché

vers le mien. Un inexprimable sourire accueillit mon premier regard. Je crus que je me réveillais dans un autre monde, et qu'au seuil de cette vie meilleure, un ange me souhaitait la bienvenue. La main d'Élianne, aussi blanche et aussi légère que celle d'un séraphin, interrogeait doucement mon pouls. — « Ne parlez pas, Silas, murmura-t-elle de sa voix harmonieuse, restez calme, je vous en conjure; vous êtes sauvé, mais vous avez besoin d'un repos absolu. » — « Je suis près de vous, mort... ou vivant, répondis-je, cela me suffit. » — « Vous êtes à Kerivor, reprit-elle, et l'enfant que vous avez arraché à la mort est sain et sauf. » — Ce souvenir, évoqué par Élianne me rappela à la réalité. — « Dieu soit béni ! ajoutai-je ; je comprends tout maintenant... Mais je vois bien que je dois vous obéir... J'ai une horrible douleur à la tête et je suis brisé. » — Je sentis, à ce moment, un long souffle sur mon autre main penchée hors du lit, et à l'âpreté de la caresse dont elle devint l'objet, je devinai que Ralph manifestait, en y promenant sa langue, la satisfaction qu'il éprouvait aussi lui en m'entendant parler.

Ma convalescence dura quelques semaines, pendant lesquelles je fus entouré de toutes les sollicitudes d'Elianne; sollicitudes de sœur! Ma vigueur et ma jeunesse ne tardèrent pas cependant à prendre le dessus. Les douleurs de tête s'apaisèrent, ma blessure se cicatrisa, et enfin je recouvrai complétement la santé.

Durant le temps où j'avais été alité, Elianne ne m'avait presque pas quitté. C'était elle qui plaçait et levait les appareils posés sur ma blessure. Quand elle baignait de lotions sédatives mon front endolori, je la priais d'y poser sa main et je sentais ma douleur se calmer sous cette douce pression. Lorsqu'il me fut permis de parler ou de chercher dans la lecture quelques distractions, elle avait soin de m'entretenir de ce qui pouvait m'intéresser, ou bien elle me faisait elle-même des lectures, entrecoupées de repos, choisissant toujours des sujets de nature à ne pas fatiguer ma pauvre tête fracassée. Cette délicate sollicitude, ces soins intelligents, cette chère présence, rendaient ma convalescence si douce, que j'aurais voulu la prolonger indéfiniment.

J^e DE L'AUNAY.

(La fin au prochain numéro.)

HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES BRETONNES.

—

NOYAL-MUZILLAC

(MORBIHAN).*

—

X. — Noyal-Muzillac pendant la Révolution.

Le 5 février 1792, M. Jacques Joüin, recteur depuis 1772, assemble les membres de la fabrique et quelques notables. Il leur dit : — « Vous voyez comme moi la tournure périlleuse que prennent les affaires publiques en France. Avant longtemps, je serai sans doute obligé à de grands sacrifices; déjà je ne puis plus m'occuper de l'administration de l'église; veuillez donc recevoir les comptes que je vous apporte et m'en donner décharge. Vous savez que j'avais, en 1784, placé, de mes propres deniers, une somme de 3,800 francs sur les fonds du clergé, et une autre somme de 2,000 francs chez les Dames religieuses du petit couvent à Vannes. Les rentes de ces deux sommes avaient été destinées par moi, et cela à perpétuité, à donner des exercices périodiques d'une mission dans la paroisse, et à soulager les pauvres. Depuis plusieurs années déja, nous n'avons point touché de rentes; rentes et principal vont être engloutis. Conservez, retirez quelque chose, si vous le pouvez. » — Les fabriciens terminèrent leur acte de délibération par ces mots : « Les membres de la fabrique reconnaissent avec gratitude que le sieur recteur a fait, jusqu'à ce jour, avec autant de zèle que d'équité, l'emploi des rentes perçues des fondations qu'ils avaient faites. Le 24 août suivant M. Joüin partait pour l'exil. Il alla en Espagne.

* Voir la livraison d'avril, pp. 273-291.

Trois prêtres, originaires de la paroisse, demeurèrent sur les lieux : MM. Foucault, Plessix et Rault. Pendant dix ans, ils remplirent les fonctions de leur ministère avec un zèle admirable, souvent très-imprudent pour leur existence, menacée de toutes parts. En maintes occasions, il furent dénoncés. M. Girard, chef de la gendarmerie de Muzillac, aurait pu les faire arrêter mille fois. Républicain décidé, il poursuivait les chouans, les réfractaires, mais jamais les catholiques inoffensifs. Il avait dans sa femme une chrétienne discrète et bonne, qui trouvait moyen d'avertir les prêtres de changer de demeures, au moment du passage et des recherches de son mari.

Un jour, ou plutôt une nuit, il tomba, avec ses gendarmes, sur M. Foucault, à la ferme de Trevinet. Comme il marchait le premier, et à une certaine distance de ses hommes, il entendit un bruit de prières vocales qui lui fit tout comprendre. Sous prétexte qu'un chouan allait l'attaquer dans l'ombre, il tira un coup de fusil. Aussitôt ses compagnons accoururent; il les mit à la recherche de l'ennemi prétendu. Un instant après, ils se retrouvaient. Une visite dans la ferme était inévitable. En ce moment M. Foucault achevait sa messe. Comme il était très-mince, il avait eu l'idée de revêtir un habillement de femme; mais n'y pouvant parvenir, il prit un canal qui conduisait de la maison principale dans un petit appartement à côté et qui était rempli de fagots. M. Girard entra dans la ferme; elle était pleine de gens, venus pour entendre la messe. On fit sortir séparément chaque personne; et, avant de lui donner la liberté, on l'examinait de très-près. Les notables furent enmenés à Muzillac et relâchés le lendemain. M. Foucault fut sauvé.

Non loin de cette ferme, dans la lande, était un souterrain, qu'on avait creusé pour cacher les prêtres *réfractaires*. Souvent il y en avait plusieurs dans ces nouvelles catacombes. Les fidèles avaient la messe presque tous les dimanches, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Les granges isolées servaient surtout à la célébration du saint sacrifice. Les sacrements étaient administrés, les malades visités.

Pour nous représenter l'état de la commune à la même époque, le registre des délibérations de la municipalité va nous être ici d'un grand secours. Il est conservé; nous allons faire le dépouillement des faits qu'il renferme.

Pierre-Paul de Bodevran est nommé maire, le 7 février 1790. Le 2 avril suivant, il reçoit une lettre des commissaires de Vannes,

qui demande l'état des biens ecclésiastiques situés dans la commune, dont le Guerno faisait partie. Le 27 juin, la municipalité délibère sur le décret de l'Assemblée nationale, qui requiert que des députés des divers districts soient envoyés au pacte fédératif du 14 juillet suivant à Paris. On élit vingt-huit hommes, qui devront se rendre à la Roche-Bernard, chef-lieu du district, pour l'élection des députés.

Le 29 juin, grande solennité : tous les hommes censés de la milice nationale sont réunis sur la grande place du bourg, ils se mettent sur deux rangs, et le maire leur adresse le discours suivant, qu'il n'avait pas fait : — « Messieurs, vous avez déjà juré d'être fidèles à la constitution, à la loi et au roi; nous ne pouvons douter de votre civisme. La liberté est le plus grand des biens : elle anéantit les priviléges et l'orgueil des hommes, habitués à nous voir ramper comme des esclaves. Nous ne pouvons douter que ces hommes n'aient par leurs brigues excité des révoltes dans certaines provinces et dans la nôtre, afin d'arriver à une contre-révolution. Le moyen d'y mettre un obstacle invincible est de nous unir fortement et de nous opposer avec courage à tous les troubles. Nous maintiendrons, Messieurs, la tranquillité dans notre localité. Ainsi unissez vos efforts à ceux de la municipalité et aux miens; les lois vous y obligent et vous prescrivent un serment qui est déjà formé dans vos cœurs. »

Les membres de la milice, officiers et soldats, lèvent la main et jurent fidélité à la constitution, à la loi et au roi, et promettent de les maintenir, au péril de leur vie.

Le 11 juillet, la municipalité fait savoir qu'en vertu d'une adresse des citoyens de Paris, tous les citoyens français doivent prêter un serment fédératif, le 14 courant, et que cela doit se faire dans tout le royaume, d'un concert unanime, à la même heure, c'est-à-dire à midi. — Le mercredi 14, tous les habitants, le maire et la municipalité en tête, se rendent à l'église, à onze heures précises. M. Jacques Joüin, recteur, dit une messe du Saint-Esprit, pour demander l'assistance divine, et à l'issue de la messe, tous se rendent sur la place publique. Ils y prêtent le serment que voici : — « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation

des grains dans l'intérieur du royaume, la perception des impôts, sous quelque forme et nom qu'ils soient prescrits, de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

« Après ce serment, tous les membres, dit le rapport, sont retournés à l'église pour assister à un *Te Deum*, qui a été chanté avec la piété la plus touchante et la plus sainte allégresse. »

Le 27 septembre 1790, le président du district de la Roche-Bernard arrive et demande à la municipalité les rôles des impositions personnelles et patriotiques. M. Jacques Jouin fut imposé à 160 livres.

Le 13 février 1791, à cinq heures du matin, le maire est éveillé brusquement. Cinq hommes inconnus et armés lui présentent une lettre sans signature, qui lui demande de sonner le tocsin, de ramasser vite des hommes pour aller à Theix, et qu'il y a ordre de fusiller tous ceux qui ne voudront pas marcher. — Aussitôt que le tocsin sonne, les cinq inconnus se retirent en réitérant leurs ordres avec fureur. Le maire se rend à Theix avec trente-deux hommes et n'y trouve rien.

Le 18 novembre 1792, les citoyens actifs sont convoqués pour élire les membres d'une nouvelle municipalité. Dix-sept votants se présentèrent et firent les élections. Julien-Paul fut nommé maire par 12 voix sur les 17.

Le 20 janvier 1793, plusieurs habitants demandent des certificats de civisme à la municipalité. On les leur délivre ; ils en avaient besoin pour leur sûreté personnelle. J'en donne un pour modèle : — « Nous accordons un certificat de civisme à J. P. F, en conformité à l'arrêté du département du 15 décembre dernier, et nous nous fondons pour cela sur ce que, 1° il s'est fait inscrire dès le principe dans les cadres des gardes nationales ; 2° a assisté à toutes les élections, tant celles de la fédération qu'aux autres ; 3° s'est fait inscrire pour le jury de 1791 ; 4° a assisté aux différentes assemblées primaires des communes et y a fait le serment civique ; 5° a rempli avec civisme les fonctions de secrétaire de la municipalité dès 1791 ; 6° a toujours montré dans sa vie privée des sentiments conformes aux principes de la révolution et engagé les citoyens à l'obéissance aux lois ; 7° n'a jamais été lié avec les prêtres réfractaires, notoirement connus comme perturbateurs de l'ordre public ; 8° est regardé dans la contrée comme citoyen ferme et ami de la révolution. » — Tous ceux qui ont connu les membres de la muni-

cipalité et le brave homme auquel elle délivra ce certificat, ont affirmé et affirment que tout y était supposé, que la crainte seule le faisait agir. Ce citoyen, *qui n'était point lié avec les prêtres réfractaires,* les recevait dans sa maison et leur donnait l'hospitalité.

La commune de Noyal-Muzillac fut une des premières à se révolter contre la réquisition. Les jeunes gens ne voulurent point devenir soldats, ils se firent chouans.

Le 3 mai 1793, une garnison arrivait ; son entretien était mis aux frais des habitants. On leva le double des contributions mobilières, et les parents des réfractaires furent imposés extraordinairement. Ce n'était là que le commencement des peines. Écoutons :

— Le jour de dimanche, onze frimaire, an second de la République française une et indivisible, environ les onze heures du matin, le citoyen Le Batteux arriva au bourg de notre commune (de Noyal-Muzillac), à la tête du 5e bataillon du Bas-Rhin, bataillon dit *armée révolutionnaire.* Il trouva les habitants sortant de l'église, où ils étaient rassemblés pour faire leurs prières et entendre la lecture des lettres et ordonnances qui leur étaient adressées par les membres du district de la Roche-Sauveur (Roche-Bernard), et la municipalité allait leur distribuer des billets de réquisition d'avoine pour le lendemain dans cette ville. Les soldats firent rentrer à l'instant tout le monde, en disant qu'on ne devait pas craindre et que personne n'aurait de mal. Ils frappèrent à coups de sabre ceux qui ne voulaient pas rentrer assez vite. Quand tous furent réunis, des gardes furent mises à toutes les portes, et des soldats furent envoyés dans les maisons du bourg pour y prendre les hommes et les amener à l'église.

Le Batteux, pendant ce temps-là, s'en fut à la municipalité, qu'il trouva rassemblée pour pourvoir au moyen de fournir l'avoine dont il a été question. Il lui dit qu'il venait de la part du citoyen Carrier, représentant du peuple, résidant à Nantes, duquel il tenait des pouvoirs illimités; qu'on avait à lui livrer immédiatement les armes et la poudre qu'on tenait d'Ambon, les révoltés de Silz, nommer tous les coupables, compter 6,000 francs pour les frais de guerre, deux barriques de cidre pour sa troupe ; qu'il ne leur accordait qu'une dernière heure pour lui procurer le tout, et que si, au moment fixé, il n'avait pas pleine satisfaction, il les fusillerait tous. Il ajouta : — De crainte que la mémoire ne vous fasse défaut, je vous laisse ce billet :

« Au nom de la loi : Moi, commissaire civil, je donne une demi-heure aux officiers municipaux de Noyal-Muzillac pour dénoncer et fournir les coupables qui ont pris les armes à Ambon, me donner les barils de poudre, me livrer les Silz et 6,000 francs pour frais de guerre.

» Signé : Nogues, secrétaire. A Noyal, 11 frimaire. »

Cela fait, il se transporta à l'église, avec les hommes qui l'accompagnaient, et où se trouvait déjà une partie de son armée. Il fit mettre les femmes à la porte, et les hommes sur plusieurs rangs. Quelques soldats se promenaient entre les rangs, demandant la dénonciation des coupables et des chefs de brigands, la poudre, et ajoutant que, sans ces aveux, ils allaient tous périr. Le Batteux fit transporter à la municipalité tous les papiers qui étaient à la sacristie et déchirer les ornements qui s'y trouvaient encore. Les soldats portèrent du bois et de la lande sur un des autels, disant à tous qu'on allait les rôtir et griller s'ils ne dénonçaient pas. Le Batteux tenait lui-même ces propos dans la chaire, où il était monté. Il retourna à la municipalité, demanda si on avait délibéré sur ses ordres. On lui répondit qu'on n'avait aucune connaissance des faits allégués. Il sortit furieux, et, de retour à l'église, il ordonna à ses volontaires de charger leurs armes. Un jeune homme, appelé Jacques Mari, âgé d'environ vingt-six ans, voulut se sauver par la porte du midi. Saisi par les cheveux, traîné au portail, il est attaché, avec un autre jeune homme d'environ trente-trois ans, François Lescop. On les met dans le cimetière et on les fusille. Jean Rival, de la première réquisition, est interrogé par un gendarme, à la figure noire, qui lui demande, sans le connaître, si ce n'est pas lui qui a empêché de faire la liste des garçons requis. Rival répond qu'effectivement il a bien fait quelque chose de pareil, mais qu'aujourd'hui il est prêt à partir, et même à l'instant. On le mène dans le cimetière et on le fusille. Le même gendarme, chargé de mettre les hommes dehors un à un, leur demande toujours leurs noms. Guillaume Dréno, âgé d'environ vingt-neuf ans, donne aussi le sien ; on lui lie les bras et on le fusille. Ignace Lescop vient à son tour et prend le nom de Guain. Le gendarme demande au maire, qui était à côté, s'il dit vrai. Celui-ci répond qu'il doit mieux savoir son nom que tout autre. Le jeune homme tout effrayé dit : — « Oui, je m'appelle Ignace Guain.... » et la vérité sortant avec ses larmes, son

nom lui tombe des lèvres.... Lescop! Le gendarme alors : « Votre frère vient d'être fusillé ; c'est votre tour. » On le fusille. On observe que Le Batteux n'était pas à la porte, mais à une petite distance. Le gendarme tenait un papier entre les mains, et de temps en temps jetait les yeux sur lui. Un autre jeune homme, de la réquisition, nommé Pierre Méter, saisi de peur, brise un vitrail et veut fuir par une fenêtre. Il réussit, mais trois cavaliers le poursuivent et l'atteignent à trois cents pas, caché dans une haie. Ils le hachent à coups de sabre. Le Batteux fait mettre le feu dans la chapelle de Bengué, qui est dans le bourg, et tous les ornements sont brûlés ou pris; cela, à trois heures après midi. Des soldats sont envoyés au village de Breulis et mettent le feu à plusieurs maisons, qui furent incendiées avec ce quelles renfermaient. Dans le bourg, différents vols furent commis. Les soldats prirent six chevaux aux pâturages. Le Batteux remit l'ordre suivant à la municipalité :

« Au nom de la République française : Moi, Le Batteux, commissaire auprès du cinquième bataillon du Bas-Rhin, dit révolutionnaire, en vertu des pouvoirs illimités que m'a donnés le représentant Carrier; vu que la municipalité de Noyal-Muzillac m'a promis de me fournir la somme de 6,000 livres pour frais de guerre, toutes les armes et munitions de la paroisse, et que le tout me serait remis demain; c'est-à-dire sous vingt-quatre heures à Questembert; que tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans se rendraient, sous le même espace de temps, à la Roche-Sauveur; — attendu qu'il est du caractère d'un bon patriote d'être toujours porté à pardonner, quand le peuple veut rentrer dans le devoir et reconnaître les lois, je veux bien faire grâce aux coupables. — Signé : Le Batteux. — Plus bas : Nogues, secrétaire. 11 frimaire. »

Le lendemain, 11 frimaire, un détachement du même bataillon se rendit au village de la Grée-Bourgerel en Noyal, et mit le feu aux maisons de Guillaume Le Pautremat, qui étaient remplies de mobilier; 230 francs en argent, son linge et son cheval lui furent enlevés, et tout cela, parce qu'un mois auparavant, les chouans, venant de l'affaire d'Ambon, s'étaient battus dans le village contre des cavaliers patriotes, et avaient pris du grain chez ledit Pautremat, et l'avaient mené à Questembert.

La municipalité de Noyal-Muzillac se rendit, le 12 frimaire, à Questembert. Le Batteux leur fit restituer les six chevaux pris la veille, et leur donna la quittance suivante : — « Le commissaire

auprès du cinquième bataillon du Bas-Rhin, après avoir imposé une somme de six mille livres aux habitants de Noyal-Muzillac pour frais de guerre, parce qu'ils s'étaient révoltés au mois de mars dernier et même depuis peu, reconnaît que les officiers municipaux de cette localité lui ont compté cette somme; à eux maintenant de se faire rembourser par les habitants; ce à quoi je les autorise. — Signé : Le Batteux, commissaire, Nogues, secrétaire. Ce 12 frimaire, an II de la République. »

Tout ce que nous venons de raconter se passait le 1er et le 2 décembre 1793; car le 11 et le 12 frimaire, an II, me semblent correspondre à cette date.

Le 11 décembre, la municipalité se réunit pour recouvrer les 6,000 livres, dont elle avait fait les avances; c'est-à-dire qu'elle avait empruntées. Il est entendu qu'on imposerait à tous le triple des contributions mobilières, et deux hommes sont choisis pour le recouvrement dans chaque frairie, le Guerno excepté, attendu qu'il vient de s'ériger en commune séparée. Le même jour, on nomme deux hommes, également par chaque frairie, pour faire la liste de tous les garçons de la première réquisition, qui ne sont pas partis et les avertir de se rendre à la Roche-Sauveur, sous les peines portées par les décrets.

Le 25 frimaire (14 décembre 1793), ordonnance du district de la Roche-Sauveur, qui prescrit de faire la liste de tous les garçons de vingt-cinq à quarante ans, pour le recrutement de la cavalerie. Deux jours après, les citoyens Toquin et Rigon, membres de la commission administrative du Morbihan, arrivent à Noyal-Muzillac et déposent sur le bureau de la municipalité leurs pouvoirs, ainsi conçus : — « L'administration du département, suivant la réquisition du citoyen Julien, commissaire du comité du salut public, a nommé les citoyens Toquin et Rigon, deux de ses membres, à l'effet de se transporter à Muzillac, Noyal-Muzillac et autres lieux, pour y prendre tous les renseignements sur les exécutions qui ont eu lieu en ces communes par l'armée révolutionnaire, ses chefs civils et militaires; elle les autorise en conséquence à sommer les municipalités à leur donner tous les éclaircissements qui seront en leur pouvoir. — Signé : Riose, Haumont, Mancel. » — Nous avons donné ci-dessus le rapport de la municipalité, qui fut plus tard envoyé à Paris, lors du procès de Carrier.

Le 20 janvier 1794, on prie de nouveau la municipalité de faire

connaître les biens de la ci-devant fabrique. Elle déclare que l'église n'avait ni biens, ni rentes, mais était entretenue par le casuel et les offrandes avant la Révolution.

Le 25 janvier, on fait connaître qu'il y a dans la commune deux cavaliers réfractaires, que ceux qui les rencontreront sont obligés de les avertir de se rendre, et que ceux qui les recevront chez eux seront responsables des frais occasionnés par la troupe qui vient d'arriver à leur recherche.

Le 17 février, sur les réquisitions du district de la Roche-Sauveur, la municipalité arrête : 1° que la commune a à fournir quatre milliers de foin au citoyen Girard, maître de poste à Muzillac ; 2° à procurer les charrois nécessaires pour transporter les grains de l'émigré Bavalan, de la maison de Trébenan à Muzillac ; 3° à donner au citoyen Jouan, sous les peines de droit, les selles, brides, bridons, licols, mors, sangles, éperons, peaux de toute nature, propres à la cavalerie. Elle nomme des hommes qu'elle charge de pourvoir à toutes ces demandes en allant dans toutes les maisons.

Le 24 février, la municipalité est requise de composer une société populaire, dite de *Surveillance générale* sur toute la commune. Elle nomme quatorze hommes, pris sur les frairies et le bourg, qu'elle déclare membres de ce comité. Le même jour, on est obligé de faire à la République don de cinquante sacs de grain, qui sont répartis sur les citoyens les plus aisés. Une commission est nommée pour faire la liste et donner les noms de tous les hommes de vingt-cinq à soixante ans, afin d'en envoyer copie au district.

Le 24 mars 1794, la municipalité est requise de se faire rendre compte de toutes les armes qui seraient dans la commune et d'en donner avis au district ; — d'envoyer pour la marine tous les fers des édifices nationaux, qui ne leur seraient pas absolument nécessaires ; — d'obliger tous les jeunes gens réfractaires à se rendre le lendemain à la Roche-Sauveur ; — de faire toutes les diligences, afin de former une somme d'argent pour aider à payer les pensions et indemnités aux défenseurs de la patrie et à leurs parents ; — de rendre la culture de la pomme de terre générale et populaire ; — de faire le recensement de tous les chanvres et d'en envoyer copie. — Bientôt des chanvres furent expédiés à la Roche-Sauveur.

Le 9 juillet, on descend la croix du clocher de l'église, et on donne des certificats de civisme à plusieurs membres de la municipalité soupçonnés. Ces certificats sont affichés, pendant trois jours, à la porte de la maison commune.

Le 16 août, le citoyen Férinet, commandant en second le 4e bataillon du Calvados, arrive avec sa troupe, demande des renseignements à la municipalité sur les réfractaires et les citoyens suspects, et, avec des membres du district de la Roche-Sauveur, parcourt toute la commune.

Le 25 août, le citoyen Verger est envoyé par le district de la Roche-Sauveur, avec plein pouvoir pour saisir les déserteurs et les réfractaires; s'il ne les trouve pas, il doit prendre leurs pères, mères, frères et sœurs. Il est entouré de la force armée. Saisie est mise sur les foins et gerbes du citoyen Daniélo et de dix autres. Ordre est donné de faire récolter gratuitement par les voisins et de tenir compte du tout au profit de la République. En partant, Verger réclame et obtient 2,633 francs, 6 sols, 6 deniers, pour frais de la force armée qui l'accompagne. Par suite, la municipalité, le 8 septembre, prend l'arrêté suivant : — « Il est juste, dit-elle, que celui qui, par sa conduite et sa désobéissance aux lois, occasionne des frais et des pertes susceptibles de réparation, les supporte. Or, les réfractaires, déserteurs et réquisitionnaires ont été seuls cause que la force armée est venue différentes fois dans cette commune et y a valu des dépenses et des pertes. Ainsi, depuis peu, on a payé la somme de 2,845 francs, 9 sols, à différentes reprises. De là, la municipalité et le comité de surveillance sont d'avis que les susdits insoumis, remboursent proportionnellement cette somme, et, à leur défaut, leurs pères et mères, tuteurs, et cela, solidairement. Si le conseil du district n'approuvait pas notre arrêté, le tout serait prélevé sur les contributions mobilières. » — Le conseil du district approuva, et les parents des réfractaires payèrent.

Le 10 septembre 1794, le conseil du district de la Roche-Sauveur demande et exige 600 quintaux de froment, 140 d'avoine, 100 de paille, 200 de foin. La commune ne peut satisfaire à tout, réclame, et fait observer qu'elle vient déjà de fournir sept quintaux d'avoine à l'étape de Muzillac, et 36 à la gendarmerie du même lieu. — A une autre requête elle répond : — « En vertu de la loi du 19 octobre 1790, nous avons envoyé au district cinq calices et cinq patènes, un ostensoir, un ciboire, des custodes, pesant 21 marcs d'argent. Nous en avons conservé le reçu. Les ornements furent brûlés par Le Batteux, le 11 frimaire dernier. »

Le 14 septembre, l'agent national publie un décret de la République concernant la mendicité, et prie tous les pauvres de venir

recevoir un secours accordé par elle.... Il ne manquait pas de pauvres; aucun ne se présente.

Le 6 octobre, on reçoit l'ordre de faire vendre les blés noirs de plusieurs réfractaires insoumis encore, et de conduire à Muzillac les cochons gras, au-dessus de huit mois. — On reçoit une adresse des détenus de Vannes, le 8 octobre. Ils exposent leurs motifs d'élargissement, fondés sur leur inculpabilité. Le 10, la municipalité de Noyal-Muzillac approuve cette pétition et demande qu'on renvoie les détenus de la paroisse dans leurs foyers, comme on l'a déjà fait pour les districts de Vannes, Josselin et autres.

Le 28 octobre, deux commissaires arrivent. Ils exigent que l'on rende dans la ville de Rennes, sous quinze jours, 200 quintaux de foin et 150 de paille. On fournira, en outre, 140 quintaux d'avoine, et le tout, même le transport, aux frais de la commune.

Le 1er novembre, Jean Fonchais, tailleur d'habits, se présente devant la municipalité. — « J'ai, dit-il, été nommé officier municipal par mes concitoyens, et toujours j'ai désiré répondre à leur confiance. Les événements malheureux qui ont frappé cette commune, les menaces personnelles qui m'ont été faites, m'avaient épouvanté. Craintif, j'avais quitté mon domicile, j'avais été mis au nombre des suspects. Ma femme est en prison à Vannes; elle y languit depuis huit mois; la proclamation du représentant du peuple Boursault m'a rendu l'espoir. Cependant elle ne me concerne pas, car je n'ai ni suivi, ni favorisé les ennemis de la République. Je viens de vous dire ce que j'ai fait, et vous le saviez. Je puis donc, à plus forte raison, compter sur ma grâce et sur celle de ma femme. Je vous prie d'intercéder pour moi auprès de l'autorité. Je vous donne ma démission, et je redemande mon domicile. » — Ce brave homme obtint ce qu'il sollicitait.

Le 6 février 1795, la force armée rentre à Noyal et contraint les habitants à transporter du bois de corde à Muzillac, pour l'usage de la troupe qui y résidait. — Depuis ce jour, jusqu'à l'an XI, notre registre des délibérations de la commune garde le silence.

Le 16 mars 1802, on vote une imposition extraordinaire pour faire les réparations les plus urgentes à l'église et au presbytère. Une somme de 500 francs est allouée au recteur pour son existence annuelle; les vicaires auront les offrandes des quêtes des fidèles. — La Révolution est passée.

L'abbé Piéderrière.

POÉSIE.

LE RÉVEIL.

Poésie ! en mon cœur je te croyais bien morte,
Et j'allais gémissant,
Comme un père gémit, quand le cercueil emporte
Sa fille, — tout son sang !

Je remuais la cendre au foyer de mon âme,
Foyer si clair jadis :
Mon souffle en vain tentait de raviver la flamme
Des charbons refroidis.

J'errais, le cœur navré, j'errais, le regard sombre,
Par les prés, les chemins,
Où la Muse m'avait cueilli des fleurs sans nombre,
Des vers à pleines mains.

La terre se cachait sous un manteau de neige ;
Et j'en étais jaloux,
Et dans mon désespoir je m'écriais : « Que n'ai-je
» Un destin aussi doux ?

» Ton front a disparu sous ce linceul austère :
» Tu gîs sans mouvement ;
» Mais tu le secoûras, ô trop heureuse terre !
» Ce sommeil d'un moment.

» Cette mort apparente aura refait tes forces,
» Qu'épuisaient les moissons ;
» Le gai printemps va rendre aux rugueuses écorces
» Et feuillage et chansons.

» Mais dans mon âme, hélas ! qui de douleur succombe,
» L'oiseau chanteur n'est plus !
» J'ai crié, j'ai pleuré sur ma pauvre colombe :
» Pleurs et cris superflus ! » —

Or, voici qu'un matin, — avril venait d'éclore, —
Sous des lilas en fleurs,
J'entendis une voix : — « Oh ! je respire encore !
» Ami, sèche tes pleurs !

» Et viens le saluer, ce printemps qui m'éveille ;
» Tout germe, tout est vert :
» Butinons, butinons, maintenant qu'à l'abeille
» Tout calice est ouvert ! »

Emile GRIMAUD.

LETTRES PARISIENNES.

—

XI.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou.....

Paris, 30 avril 1867.

De tous les journaux quotidiens qui se publient à Paris, savez-vous, Madame, quel est à la fois, sans comparaison, le plus respectable par son ancienneté, le plus exact dans ses informations, le plus utile, le plus impartial, le plus varié d'intérêt, le plus instructif sur les faits de la vie sociale, celui qui est le plus fidèle miroir des mœurs, celui qui fournit à l'économiste, au législateur, au penseur, qui pourrait fournir au romancier le plus de sujets d'étude et de méditation, celui enfin qui a le plus d'influence sur les déterminations de ses lecteurs? Voilà bien des superlatifs, que vous allez me croire embarrassé de justifier. J'ajoute que ce journal n'est ni politique ni littéraire, qu'il ne contient aucune discussion, aucun récit, aucun feuilleton, et que si, dans sa vaste administration, il y a des fonctionnaires décorés du titre de rédacteurs, ils sont dispensés de connaître l'orthographe ; que cependant le numéro du matin n'a souvent pas moins de soixante pages, complétement inédites, que remplacent, le lendemain, soixante autres pages. Je vous entends vous récrier contre l'énigme que je vous propose, et vous soupçonnez peut-être quelque vulgaire équivoque

de langage. Rassurez-vous, je ne songe à fabriquer ni à répéter aucun jeu de mots, et c'est très-sérieusement que le journal que je viens de parcourir m'a paru avoir, pour l'observateur, dans son originalité sans style et sans prétention, tous les genres de supériorité. J'ai senti palpiter, presque sous chaque ligne, le drame intime, le drame pathétique mais discrètement voilé de la famille, non le drame à fracas des grandes scènes ni des cours d'assises; j'ai même çà et là entrevu, en souriant, cette chose si-exquise, si délicate et si rare, la comédie, non les trivialités et les lazzis des petits théâtres ni de la police correctionnelle.

Rassurez-vous, en effet, de nouveau, Madame, je ne viens pas commenter la *Gazette des Tribunaux*. Ce n'est pas cette feuille qu'on rencontrerait jamais sur ma table, je m'en détourne plutôt avec une sorte de répugnance, je la laisse aux spécialistes, comme les gazettes de médecine. Je bénis le ciel qu'il se trouve, en nombre suffisant, de studieux jeunes gens prêts à embrasser ces professions qui ont pour objet les désordres moraux et les infirmités physiques. J'admire qu'il y ait des magistrats et des médecins, traversant gaillardement la vie dans la fréquentation incessante des misères qui affligent le plus l'humanité. Je les honore de tous mes respects, je les entoure de toute ma reconnaissance, mais je n'éprouve aucune fantaisie d'amateur de me mêler à leurs redoutables fonctions, pour mon agrément personnel, et il ne me plairait pas plus d'assister, soit en personne, soit le lendemain dans la gazette, au jugement des crimes qu'aux opérations chirurgicales.

Le journal que je veux vous recommander est tout simplement celui qui est connu sous le nom de *Petites Affiches*. Je lis sur la couverture que son origine remonte à 1612, ce qui donne plus de deux siècles et demi d'antiquité à sa noblesse. Vous doutiez-vous que, parmi nos institutions modernes les plus florissantes, il s'en trouvât une fondée sous l'administration éphémère du maréchal d'Ancre? Voilà de ces choses qu'ont négligé de noter tous les historiens de la minorité de Louis XIII. Je n'ai pas le loisir de vérifier si nos archives possèdent la collection complète des *Petites Affiches* depuis 1612; à coup sûr ce serait un des documents les plus curieux qu'on pût consulter pour l'étude des mœurs domes-

tiques de nos pères; que serait-ce donc si l'on retrouvait les *Petites Affiches* de Rome ou d'Athènes !

La première partie est consacrée aux annonces judiciaires ou légales; elle débute par les expropriations pour cause d'utilité publique. A tout seigneur, tout honneur, et notre grand mandarin M. le baron Haussmann, assisté de maître Picard, avoué de la ville de Paris, a soin de remplir à lui tout seul, chaque matin, plusieurs pages du journal. Mais permettez-moi de vous arrêter un moment, Madame, sur ce vilain mot d'expropriation, ce mot doublement barbare, et si peu français que l'Académie ne lui donnait pas encore droit de cité en 1814. Elle s'est ravisée en 1835, dans la plus récente édition de son *Dictionnaire*. J'y lis : « Expropriation, terme de jurisprudence, action d'exproprier, » et voilà certes bien éclairés les gens naïfs confiants dans l'autorité de ce monument. Je crois vous avoir déjà fait remarquer combien l'Académie se pique peu d'exactitude dans ses définitions. Celle-ci est doublement boiteuse, l'expropriation n'est pas du tout un terme de jurisprudence, et elle n'est pas une action. Le bon Boiste me satisfait bien davantage, en disant simplement : expropriation, privation de la propriété. Au moins j'y comprends quelque chose. Il est vrai que l'illustre compagnie ose définir plus loin la jurisprudence *la science du droit*, ce qui est une grosse hérésie. Le successeur de M. Dupin eût singulièrement choqué les oreilles de ses auditeurs non académiciens, si en prononçant l'éloge convenu il eût imaginé de vanter la profonde jurisprudence de son prédécesseur.

Je vous demande pardon de cette petite digression de puriste; je résiste difficilement à la tentation de signaler les incorrections que se sont permises les législateurs de notre langue. Au surplus, à la façon dont fonctionne, sous la direction de M. le sénateur Préfet, la puissante machine de l'expropriation, le mot est devenu bien usuel, bien français, bien parisien surtout, et les définitions seraient désormais superflues; seulement, Madame, ne vous apitoyez pas trop sur nos expropriés, et réservez votre sensibilité pour d'autres infortunes. Ne croyez pas qu'ils s'éloignent les larmes aux yeux de leurs demeures ni de leurs boutiques, en exhalant les plaintes touchantes de Mélibée, cet exproprié qu'a immortalisé Virgile. Les

nôtres, sauf exception, s'en vont tous contents et félicités. La plupart, c'est mon journal qui m'en donne la consolante assurance, ont traité amiablement avec les agents de M. le Préfet, et grâce à cette publicité, leurs voisins et leurs amis apprennent au juste quelle somme chacun a reçue pour céder sa maison ou pour transporter ailleurs son commerce. Les plus tenaces, les moins accommodants résistent jusque devant le jury. Un avocat spécialiste, variant à peine un imperturbable refrain, vient exposer leurs doléances. Il s'essouffle à démontrer combien le client vivait heureux dans son palais ou dans sa masure, dans ses vastes magasins ou dans son comptoir, avant d'y être troublé par M. le Préfet; combien ses affaires étaient prospères et son commerce achalandé; combien il avait admirablement choisi cette retraite ombragée, où il élevait en paix sa famille, cette bruyante encoignure, où il abreuvait les passants de bière et d'absinthe; c'était l'âge d'or, et l'éloquence émue du défenseur fait de chaque local revendiqué un paradis terrestre, de chaque marchand de vin expulsé un véritable Mélibée. La conclusion est que l'indemnité offerte est dérisoire et doit être doublée.

Vient le tour du contradicteur, l'avocat de la ville de Paris. Avec non moins d'éloquence, peut-être un peu moins de poésie, celui-ci s'évertue à établir qu'il y avait bien des serpents parmi les fleurs de ce paradis terrestre; que la maison menaçait ruine, que la boutique était obscure et malsaine, et que les chalands y manquaient. Il insinue même charitablement que Mélibée était à la veille de faire faillite, il conclut en demandant de réduire de moitié les offres trop généreuses de M. le Préfet. Bien éclairés par la discussion, les jurés délibèrent et statuent, le plaideur est joyeux ou irrité, suivant qu'après avoir payé son avocat et son avoué, il recueille un peu plus ou un peu moins qu'il n'eût obtenu par les voies amiables, mais au fond toujours satisfait d'avoir été expulsé, et désireux de l'être encore du nouveau refuge où il ira porter ses pénates éplorés. Quelle plus belle chance, en effet, que d'être deux ou trois fois de suite exproprié ! Petit poisson devient gros d'emblée, le débitant de la barrière fonde, de l'aventure, un café somp-

tueux sur les grands boulevards ; le savetier du coin s'élève à la dignité de bottier.

Permettez, Madame, que j'ouvre encore une parenthèse. Les derniers mots que je viens d'écrire réveillent chez moi un souvenir déjà ancien. Je traversais, il y a plusieurs années, la cité de Bourges, et mes regards rencontrèrent, au-dessus de la porte d'une échoppe, une enseigne ainsi conçue :

Ici l'on répare la chaussure humaine.
Savignac, ex-bottier.

Je suis certain du texte, et le nom même de l'artiste déchu est resté gravé dans ma mémoire. C'est qu'en effet je demeurai longtemps rêveur après avoir lu cet écriteau mélancolique, qui témoignait si bien à la fois de l'instabilité des choses et des chaussures humaines. Voici un homme, me dis-je, à qui les personnages les plus haut placés ont peut-être naguère tendu le pied. Il sait au juste la mesure de chacun, il a pénétré, dès le matin, dans les intérieurs de l'aristocratie, il a eu la gloire d'être bottier. La roue de la Fortune a fait quelques tours, et, précipité de son sommet, il est réduit à rapiécer de vieux souliers. Mais dans quel noble et fier langage il rehausse l'humilité de sa situation actuelle!

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

On sent ici l'artiste inspiré, qui consacre encore ses talents à une œuvre humanitaire. Il se voue à réparer les dégradations que les fatigues de la marche, que les intempéries, que les cailloux dont sont semées toutes les routes de la vie ont amenées dans la chaussure humaine ; souvent, sans doute, il voit reparaître entre ses mains, il reconnaît avec attendrissement, à la finesse du travail, une botte qu'aux jours de sa splendeur il avait confectionnée lui-même, et une larme furtive, s'échappant des yeux du philosophe, tombe sur la tige, tandis qu'il s'applique pieusement à cicatriser la blessure. Décidément le chevalier dont parle Sterne, qui, sa croix de Saint-Louis sur la poitrine, vendait des petits pâtés aux portes du parc de Versailles, n'était pas plus touchant.

On m'a rapporté, Madame, que vous auriez parfois l'indiscrétion de communiquer mes lettres au directeur de je ne sais quelle Revue de Bretagne, lequel ne se gênerait pas pour les publier, lorsqu'il est embarrassé de remplir son numéro. Je ne pense pas que cette Revue compte beaucoup d'abonnés dans la capitale du Berry; autrement, et si ces lignes devaient être lues à Bourges, je demanderais des nouvelles du pauvre Savignac. J'apprendrais avec un vrai plaisir que son échoppe eût été expropriée par les édiles du lieu, pour faire place à quelque chaussée magistrale.

Je reviens à mon sujet, et sans trop de détours, car il n'y a pas loin d'une enseigne à une affiche. Mais, hélas! je m'aperçois que j'ai à parcourir un bien grand nombre de pages qui ne témoignent que de trop réelles et de trop poignantes infortunes. J'en suis au chapitre, effroyablement étendu, des expropriations sans indemnité, des ventes par autorité de justice, ordonnées sur la poursuite des créanciers; je traverse des régions désolées, où il n'y a pas, je vous assure, le moindre petit mot pour rire.

Que de ruines amoncelées! C'est le patrimoine de la famille, c'est le berceau chéri, c'est le foyer sacré des aïeux qu'à la suite de dissipations ou de fausses spéculations il faut se résigner à laisser adjuger à la barre du tribunal. Représentez-vous le manoir de Kerlouarnec désert, et une grande affiche jaune placardée sur ses vieux murs, annonçant que tel jour, à telle heure il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur. — C'est l'exploitation rurale, hardiment entreprise par un agriculteur peut-être aussi habile que courageux. Après avoir, aux dépens de sa santé, drainé les fiévreux marécages, défriché les bruyères, desséché les étangs, dirigé les eaux stagnantes de la Sologne, ou contenu par des digues les flots de la mer et arrêté les sables envahissants de nos plages bretonnes; après avoir joui de ses premières conquêtes, avoir vu des moissons et des prairies verdoyantes couvrir les steppes qu'il avait trouvées si arides, et de nombreux troupeaux y tondre l'herbe dans un air assaini, après avoir usé sa vie à cette noble lutte contre la nature, il succombe devant une catastrophe imméritée, devant l'inondation qui emporte à la fois les cultures, les troupeaux et le sol même, devant la mer furieuse qui rompt les digues, devant les tourbillons de sable

qui ensevelissent les pâturages, ou plus vulgairement, et non moins tristement, devant l'épuisement de ses ressources et de son crédit. — C'est encore l'usine fondée à grands frais, la ruche industrielle où sous une impulsion vaillante bourdonnaient des centaines d'ouvriers. Une invention nouvelle, une concurrence, un caprice de la mode, un changement imprévu dans la législation douanière, un de ces accidents multiples qui menacent constamment l'industrie, a tari la source des bénéfices et arrêté le travail. Les ateliers sont déserts, et sur ces murailles, plongées dans un morne silence, la griffe de la procédure vient marquer aussi l'heure fatale de la dépossession.

Tel est, Madame, l'affligeant commentaire de chacun des courts articles qui se succèdent sous la rubrique des adjudications immobilières. Et, par exemple, le numéro d'avant-hier, 28 avril 1867, contient un avis particulièrement navrant. Sachez que le 15 mai prochain, en l'audience des criées du tribunal civil d'Alger, sera vendu à la folle enchère, sur la mise à prix de 50,000 francs seulement, un magnifique domaine de 1,726 hectares, situé au bord de la mer, à huit lieues d'Alger à peine. L'annonce décrit des merveilles, des forêts de chênes-liéges, des pépinières, des prés, des vignes, une habitation mauresque et dix maisons de fermiers aux alentours. Elle ajoute qu'il y a deux ans la propriété a été achetée pour la somme de 441,000 francs. C'est tout cela qui va être offert à si vil prix. Deux ans auront suffi pour consommer la ruine du précédent acquéreur, d'un jeune homme qui a sans doute été imprudent et qui a trop compté sur le crédit, mais qui a un cœur généreux et élevé, qui a rêvé la vie large et utile, la grande culture, la colonisation, le repos sous les palmiers, devant les flots bleus de la Méditerranée, mêlant à des rêves de fortune des rêves de poésie orientale, et qui a rencontré, dans toute leur hideuse réalité, deux plaies orientales aussi, celle de l'usure et celle des sauterelles. Cet infortuné a une jeune femme qui a partagé ses illusions, qui l'a suivi avec tout l'élan de la tendresse, qui a vu sans se plaindre le gouffre engloutir sa dot. Un pauvre enfant vagissant, baptisé dans les eaux de l'Atlas, est tout ce qu'ils rapportent de leur passage sur la terre d'Afrique.

Je tourne plusieurs feuillets en les froissant, impatient de me distraire de cette image qui m'obsède; j'aperçois la longue nomenclature des adjudications mobilières, c'est-à-dire l'annonce des ventes des fonds de commerce, des marchandises, et de toutes les dépouilles des débiteurs malheureux. Vous conviendrez que ce n'est guère consolant; peut-être y a-t-il même quelque chose de plus triste encore dans l'ordonnancement symétrique de la dispersion de toutes ces dépouilles personnelles, effectuée de jour en jour et d'heure en heure sous les voûtes de l'hôtel des commissaires-priseurs. Une rue étroite et courte sépare seule cet hôtel du vieil Opéra; le temple du brocantage fait face au temple de la danse et de l'harmonie; les mêmes échos répètent le jour les éclats de la voix des crieurs, le soir ceux de la voix des virtuoses. L'édilité parisienne a donné à la rue séparative le nom de Rossini, et ce nom glorieux, par une sorte de dérision, se trouve ainsi associé à celui des huissiers dans l'annonce de toutes les ventes forcées. Là des chariots attelés de chevaux hennissants apportent et emportent incessamment des amas d'objets mobiliers, depuis les collections de tableaux de prix et les fantaisies des dissipateurs jusqu'aux batteries de cuisine, depuis les somptueux ameublements du boudoir des Aspasies jusqu'à l'humble défroque du petit locataire qui n'a pas pu payer son terme. Une foule de brocanteurs mâles et femelles sont les hôtes habituels du temple, et y ont presqu élu domicile; quelques oisifs, quelques amateurs, rares d'ailleurs, à moins qu'il ne s'agisse d'une galerie d'objets d'art, se fourvoient au milieu de la tourbe des acheteurs professionnels.

Je vous avoue, Madame, que j'ai toujours éprouvé une profonde répugnance à disputer à leur convoitise les épaves d'un naufrage. Je professe l'horreur des choses d'occasion; je ne voudrais pas les acquérir, même de seconde main, et ne saurais me résoudre à consacrer à mon usage des meubles, non plus que des vêtements, qui auraient un passé mystérieux. C'est une impression peut-être excessive et mélangée de superstition; il est fort heureux qu'elle ne soit pas universelle, autrement il n'y aurait pas d'acheteurs aux ventes publiques, ce qui serait un plus grand dommage pour les dépossédés sur le sort desquels je m'apitoie. Néanmoins, sans être

universelle, cette impression est assez répandue et il est assez médiocrement agréable de se confondre parmi la tribu d'Israël pour que la concurrence des amateurs soit fort peu sérieuse. Aussi, le résultat de ces ventes publiques est presque toujours déplorable, et achève la ruine qui les a rendues nécessaires.

Je tourne de nouveau quelques feuillets; c'est pour voir s'étaler la statistique journalière des faillites. Je vous demande la permission de ne pas m'y arrêter : il n'y a encore là que des douleurs. Il semble seulement que la fréquence de ces catastrophes commerciales leur donne un caractère de vulgarité qui atténue l'émotion pénible que chacune d'elles inspirerait isolément, comme à la guerre le nombre des victimes émousse la sensibilité. Je transcrirai pourtant un petit avis, où je trouve, par exception, dans le numéro d'aujourd'hui même, un échantillon presque risible de ce genre de littérature qui n'a d'ordinaire rien de burlesque : « MM. les créan- « ciers vérifiés et affirmés de la société à responsabilité limitée du « grand café chinois Ba-Ta-Clan peuvent se présenter chez M. ***, « syndic, rue ***, pour toucher un dividende de 2 fr. 06 c. pour « cent, *unique répartition.* » Ainsi, un ingénieux industriel avait conçu la pensée de fonder un grand café chinois, qui manquait à la capitale de la France. A cette première idée lumineuse, il avait ajouté un trait de génie, la séduisante enseigne de Ba-Ta-Clan. Il avait fait partager sa confiance à de débonnaires actionnaires; il avait formé une société, qui avait au moins, d'après la loi, trois administrateurs, et avait ainsi mis à couvert, avec une prudence avisée que l'événement a justifiée, sa responsabilité personnelle. Il avait choisi un emplacement sur les boulevards neufs, y avait bâti un kiosque monumental à trois étages, avait appelé des artistes à le décorer à la mode du Céleste Empire, et orné les salles de potiches et de magots. Je gage même que, pour plus de couleur locale, il avait enrôlé deux magots vivants, aux longues tresses, originaires peut-être de la rue Mouffetard, et bronzés chaque matin dans l'office, lesquels offraient aux consommateurs le thé de caravane, à défaut de nids d'oiseaux. Le succès n'a pas couronné tant d'efforts, et l'inventeur grossit la liste des génies méconnus. Les actionnaires, s'ils veulent utiliser leurs titres, pourront s'en servir pour allumer un

cigare, et je vous ai dit le sort peu différent de MM. les créanciers, invités à recevoir un unique dividende de répartition de deux pour cent. Mais l'ingrat public n'y a rien perdu, l'enseigne n'a pas été changée, Paris est demeuré en possession du grand café Ba-Ta-Clan. Je viens d'avoir la curiosité de m'en assurer ; j'ai admiré la façade bariolée du kiosque monumental, chargée d'ornements bizarres et d'inscriptions chinoises, qui rompt l'uniformité monotone des constructions du Boulevard ; j'ai pu régler ma montre à un cadran où les heures sont marquées par des chiffres chinois ; j'ai lu, à la porte du café, les affiches qui annoncent les merveilles promises par le nouveau propriétaire, et il ne tiendrait qu'à moi d'y aller prendre le thé ce soir, en écoutant les romances épicées de je ne sais quelle chanteuse, en assistant aux exercices d'un jongleur indien, et en contemplant l'exhibition d'un géant chinois, plus ou moins authentique.

A la suite de la statistique officielle des faillites, mon journal donne une autre statistique qui n'est pas plus gaie, celle des discordes domestiques, se traduisant par des demandes et des jugements de séparation de corps. Une publicité implacable les atteste, et proclame les noms et les adresses des époux. Quelquefois cependant une adresse y manque, et je lis par exemple qu'un jugement vient de prononcer la séparation de corps entre la dame N... (vous me dispenserez de la nommer ici), et le sieur X..., son mari, *sans domicile connu*. La pauvre femme était donc abandonnée de son mari lorsqu'elle s'est décidée, dans l'intérêt de ses enfants sans doute, à donner plus de sécurité et d'indépendance à sa situation de mère de famille. Combien d'années avait-elle souffert ? Combien de mauvais traitements avait-elle endurés en silence avant cet abandon final, qui a dû être pour elle une sorte de délivrance ?

C'est assez de douleurs, Madame, j'ai hâte de vous conduire dans des régions plus sereines. J'aborde la seconde partie de mon journal, celle qui n'est pas officielle, et je constate tout d'abord avec plaisir qu'il ne va plus s'agir que de transactions amiables. Aussi le ton change, et à la sécheresse, à la sobriété austère du style officiel, succède un style presque fleuri. Voici d'abord les biens ruraux, les fermes, les forêts, les châteaux à vendre ; par-

tout des vues splendides, des eaux jaillissantes, des parcs charmants, des arbres séculaires, des rivières poissonneuses, des chasses giboyeuses, et un produit susceptible d'une grande augmentation. Puis, les simples maisons de campagne des environs de Paris. Ici, il serait difficile de vanter le produit : on s'en dédommage par la description d'autant plus séduisante de tous les agréments de l'habitation. L'expérience a fait admettre en cette matière une règle arithmétique d'une précision assez rigoureuse, c'est qu'une maison de campagne coûte, en frais de jardinage et d'entretien, une somme annuelle au moins égale à l'intérêt du capital improductif consacré à son acquisition. Sur un modeste chalet de 20,000 francs, entouré d'un jardinet, on ne dépensera pas moins de mille francs par an ; pas moins de trois mille sur une propriété de 60,000 francs ; pas moins de dix mille sur une habitation de luxe, avec parc de quelques hectares, achetée au prix de 200,000 francs. Les amateurs feront sagement de méditer cette règle, qu'ils ne trouveront pas sur les *Petites Affiches*. C'est parce qu'elle n'est pas assez connue ou assez méditée que tant d'imprudences sont commises, que la villégiature amène tant de gênes et de mécomptes, et que les maisons de campagne des environs de Paris changent de mains, en moyenne, tous les cinq ans, suivant une autre formule en cours. — Puis viennent les immeubles à vendre à Paris même, et la liste en est longue, les locations diverses, les fonds de commerce à céder. En tout cela, il n'y a rien d'intéressant pour vous, et je passe rapidement. Vous me permettrez cependant de relever un échantillon assez macaronique d'argot commercial. Je remarque qu'on offre gravement de céder un « joli fonds de spécialité de confection d'enfants. » C'est textuel, et il n'y a pas d'autre explication. La chose me paraît en effet aussi jolie que spéciale, et pour peu qu'elle vous tente, adressez-vous rue de la Michodière, N° 21.

Il y a un certain chapitre de demandes d'associations et d'emprunts qui mérite de nous arrêter davantage. Ici, l'on croirait entrer en plein pays de chimères. Des inventeurs besoigneux, qui ont rêvé un moyen de faire fortune, et qui pensent qu'il ne leur manque, pour y parvenir, qu'un peu de l'argent d'autrui; des industriels à bout de ressources, après avoir épuisé leurs démarches

près des gens qui les connaissent, et constaté qu'ils ne leur inspirent aucune confiance, imaginent de rechercher s'ils ne seraient pas plus heureux près de ceux qui ne les connaissent pas. Vous allez croire, Madame, que la tentative est insensée, et qu'elle n'a aucune chance de réussir. Détrompez-vous, elle réussit quelquefois, car il y a aussi, parmi les capitalistes, des esprits chimériques, il y en a d'avides jusqu'à la naïveté; et d'ailleurs combien ne faut-il pas de sots pour faire un public ? L'ingénieux inventeur du grand café chinois Ba-Ta-Clan avait eu peut-être recours à ce procédé. Je lis, par exemple, qu'un individu mystérieux désire « un associé avec » 30,000 francs pour un objet breveté, que l'on peut très-facile- » ment vendre 25 cent., en gagnant 10 centimes par objet. Il s'en » consomme à Paris un million par mois. Partage des bénéfices. » Convenez qu'il faudrait n'avoir pas 30,000 francs dans sa poche pour n'être pas séduit. Un bénéfice de 5 centimes sur douze millions d'objets, cela représente, si je sais bien compter, 600,000 francs par an, pour l'intérêt d'une mise de fonds de 30,000 francs. On pourrait en rabattre beaucoup sans qu'il y eût encore à se plaindre. Mais quel est donc l'objet de 25 centimes dont il se consomme un million par mois à Paris ? Je vous avoue que je ne m'en doute pas. — Un autre, plus modeste, n'a besoin que de 5,000 francs, mais se contente d'offrir en échange « un moyen de gagner » 100 francs par jour, par une occupation facile, pouvant convenir » à une dame. » 100 francs par jour, ou 36,500 francs par an, pour une avance de 5,000 francs, ce n'est pas non plus à dédaigner. — Un autre, moins exigeant encore, ne réclame qu'une mise de 3,000 francs, et promet « des bénéfices inévitables et illimités, prove- » nant d'une exploitation unique, honorable et hors ligne. S'adresser » au concierge du N° 47, rue ***. » Ce portier a dû flairer une mine de diamants sous sa loge; il ne lui manque que 3,000 francs pour creuser le sol. — Un autre demande de suite « un riche capita- » liste, d'une honorabilité connue, pour aider à vendre à tous les » gouvernements une nouvelle invention expérimentée, infaillible » contre les armes à feu, fusils à aiguilles, armes blanches et le » canon, etc. » L'inventeur est un sténographe, M. Plantier, rue Jean-Bart, N° 6, et je comprends malaisément comment il y a été

conduit par la pratique de la sténographie. Mais, pour le coup, je dis mille fois bravo, et n'ai que le regret de n'être pas un riche capitaliste, espérant que M. Plantier aurait trouvé mon honorabilité suffisante. Aucune découverte ne pouvait arriver plus à propos, quand tous les gouvernements rivalisent d'efforts et de sacrifices pour perfectionner leurs instruments de guerre. A quoi bon désormais ? Voici que M. Plantier, sténographe, va leur vendre un moyen infaillible de ne rien redouter de ces formidables engins de destruction. La paix universelle, la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre est évidemment au bout de cette petite annonce de quelques lignes, et M. Plantier aura été le plus grand bienfaiteur de l'humanité. Il ne lui reste à trouver que le capitaliste confiant, et ce serait vraiment dommage qu'il ne le rencontrât pas.

Voilà, Madame, quelques extraits textuels de ce chapitre, et vous m'accorderez qu'il n'est pas trop banal. Chaque jour voit éclore de nouvelles balivernes de la même farine, et il paraît prouvé qu'il y a dans le monde assez de niais pour que les frais d'annonces ne soient pas toujours perdus.

J'arrive aux demandes et aux offres d'emplois ou de travail personnel. Lorsque, par aventure, revenant de quelque voyage, je passe au point du jour devant la place de l'Hôtel-de-Ville, je ne puis pas contempler sans une émotion presque religieuse les nombreux rassemblements d'ouvriers qui, leur outil à la main, attendent de l'ouvrage. C'est le marché du travail, et suivant les besoins de la journée, les entrepreneurs envoient là embaucher des escouades de terrassiers ou de maçons. L'impression est la même, et peut-être plus saisissante encore, si je traverse le matin, en temps de vendanges, un village de la Bourgogne. Je vois les montagnards du Morvand, hommes, femmes et enfants, chacun portant une hotte ou une simple corbeille, se réunir sur la place du village, pour se mettre aux ordres des vignerons. Je pense à l'Evangile du père de famille : « Il sortit de grand matin, afin de prendre à la » journée des ouvriers pour sa vigne..... Il sortit encore sur la » onzième heure, et en ayant trouvé d'autres qui étaient là, il leur » dit : Pourquoi vous tenez-vous tout le jour sans rien faire ? — Ils » lui répondirent : C'est que personne ne nous a loués. — Il leur

» dit : Allez-vous-en aussi à ma vigne. » Les choses se passaient donc en Judée, il y a bientôt deux mille ans, exactement comme je les ai sous les yeux. Seulement, hélas ! les ouvriers de la onzième heure ne trouvent pas d'ordinaire un père de famille compatissant et généreux pour les envoyer à sa vigne en leur payant leur journée entière, et je dois même reconnaître que l'économie politique ne permet guère de mettre ici-bas en pratique la touchante parabole qui s'applique au royaume des cieux. A mesure que le soleil monte sur l'horizon, l'ouvrier oisif, affamé peut-être, que personne n'a loué, éprouve de cruelles anxiétés, et, dans les temps de chômage, il n'y a rien de plus douloureux et de plus effrayant à la fois que le spectacle de ces bandes de travailleurs sans travail offrant inutilement leurs bras robustes. C'est alors que fermentent dans leurs cœurs les mauvaises passions, les creuses utopies et les séditieux desseins : *Malesuada fames.*

L'antique procédé du marché public du travail subsiste donc dans toute sa simplicité pour les métiers qu'on exerce à la journée et qui ne réclament que des bras. Mais on comprend que ce procédé a dû être modifié pour les emplois plus intellectuels qui exigent des conditions spéciales d'aptitude, de confiance personnelle et de moralité. Des institutions intermédiaires se sont créées, les unes sous l'inspiration de la charité chrétienne, les autres sous celle de l'intérêt, et nous avons les bureaux de placement. Enfin, on a eu recours à l'annonce, qui est la forme moderne du marché public. Il existe encore beaucoup de préventions contre l'annonce, et je me crois sûr, Madame, que vous les partagez. Vous n'avez pas absolument tort, les charlatans usent et abusent démesurément de l'annonce, et vous auriez même absolument raison de ne jamais vous fier à une annonce. Mais il ne faut y voir que ce qu'elle est en réalité, une indication. A cette condition, elle est infiniment précieuse, et elle rendra de plus en plus de services. Je suis convaincu qu'elle n'est qu'au début de sa mission d'utilité sociale, et je hâte de mes vœux le jour où tous les honnêtes gens s'empresseront d'y avoir recours. Les honnêtes gens ne vont-ils pas au marché pour s'approvisionner de ce qui leur manque ? Souvent

l'aumône la mieux placée et qui viendrait le plus efficacement en aide à certaines infortunes serait celle d'une annonce.

Cette mission utilitaire et bienfaisante commence à être remplie par la dernière partie des *Petites Affiches,* et il en résulte une sorte de foire permanente très-curieuse. Voici quatre officiers ministériels, avoués ou notaires, qui demandent à la fois un petit-clerc. L'article se fait donc rare et doit être en hausse. Savez-vous au juste, Madame, ce que c'est qu'un petit-clerc? Ne croyez pas que ce soit le plus jeune clerc de l'étude; c'est le titulaire d'une fonction *sui generis* qui participe de la domesticité, qui consiste à faire les courses, à porter les grimoires au palais et chez les clients, à rapporter les déjeûners ou la bouteille de bière. C'est d'ordinaire un adolescent, un échappé de l'école des Frères, un saute-ruisseau dont l'agilité est la première vertu, à condition qu'il n'ait pas conservé des habitudes d'école buissonnière. S'il est intelligent et studieux, il n'est pas impossible qu'il s'élève à la dignité de clerc; la difficulté est qu'il ne gagnerait plus de quoi vivre, les derniers clercs de l'étude n'étant que peu ou point payés. Faute de moyens de subsistance, il est donc exposé à vieillir dans sa condition subalternisée, et l'on a vu des petits-clercs en cheveux blancs. C'était fréquent à une époque moins démocratique que la nôtre, où l'on acceptait plus aisément la hiérarchie des rangs, mais on ne veut plus de situations aussi limitées, et la rareté de l'article, constatée par quatre annonces simultanées en concurrence, devient ainsi pour moi un symptôme des mœurs et un signe des temps.

Voici qu'on demande, « pour l'Exposition, des demoiselles con-
» naissant le service, genre bouillon Duval, et des dames de comp-
» toir pour la limonade. » Voici qu'on demande « un placier en
» ficelles de couleurs. » Convenez, Madame, que vous n'auriez pas deviné cette dernière spécialité, qui consiste à savoir placer habilement, non pas même les vulgaires pelotons de ficelle blanche, mais des ficelles de couleurs. Que parlé-je de ficelles? Voici qu'on demande « pour domestiques des femmes de couleur des Antilles,» et certes l'utilité de l'annonce est ici bien éclatante. C'est le cas de le dire, il ne faut pas disputer des goûts ni des couleurs. Ce qui suit est plus général. Sachez qu'on offre « à toute personne active,

» intelligente et pouvant fournir de bons renseignements une occu-
» pation facile, agréable, *très-lucrative* et pouvant s'exercer en
» dehors du travail ordinaire. » Je ne doute pas qu'il n'y ait foule à l'adresse indiquée ; je crains seulement les déceptions.

Voulez-vous un valet de chambre qui parle arabe, russe ou hongrois ? Avez-vous besoin d'une institutrice anglaise ou allemande, d'un précepteur pour vos enfants, d'un garde-chasse, d'un ménage de concierges, ou d'un précieux factotum comme cet « ex-sous-
» officier de cavalerie, trente-sept ans, cuisinier, sachant soigner les
» chevaux et les conduire, pouvant donner des leçons d'armes et
» d'équitation ? » Il y a de tout dans mon répertoire, il y a même des demandes de mariage. Je vous signale « un homme de trente-
» cinq ans, propriétaire d'un joli café-liquoriste, d'une famille ho-
» norable et ayant un avenir *pécunier* assuré, » qui sollicite une compagne. J'espère pour elle que le cœur vaut mieux que l'orthographe. Je vous signale aussi un jeune homme de grande famille,
« beau titre, bien doté, espérances considérables, qui désire
» s'unir à une demoiselle honorable *ayant une dot importante.* »
Notez, je vous prie, ce dernier point. Jamais on n'a plus effrontément offert de trafiquer d'un nom et d'un titre, mais sauf le cynisme de la forme, à laquelle nous ne sommes pas encore habitués, la chose n'est-elle pas en usage depuis deux siècles ?

Je préfère m'arrêter sur un avis discret, qui, je vous l'avoue, m'a profondément touché. Je le transcris fidèlement dans son intégrité.
« Une dame, âgée de vingt-cinq ans, parlant plusieurs langues et
» pouvant donner des leçons de piano et de chant, désire entrer
» dans une famille. Pour les renseignements, s'adresser à M. le
» docteur F..., rue ....., n° 31. » Ce n'est pas l'adresse d'une officine de placement, c'est celle d'un médecin respectable, qui ne fait pas de réclames personnelles et qui n'a pas craint de livrer son nom à la publicité dans l'intérêt de sa cliente. Remarquez qu'elle n'est pas désignée comme veuve ni comme demoiselle ; elle a donc un mari, qui probablement l'a ruinée et ensuite délaissée, puisqu'il n'y a plus de vie commune. Elle a reçu évidemment une éducation très-distinguée ; elle parle plusieurs langues, elle est en état d'enseigner le piano et le chant, elle a dû jouir d'une grande aisance,

elle a eu peut-être de brillants succès de salons. Mon imagination me la représente volontiers comme belle, trop belle même pour qu'elle ait osé exposer son abandon aux périls de l'indépendance en recherchant des leçons particulières, et elle demande prudemment pour sa jeunesse, au prix de la liberté, l'abri tutélaire d'un toit étranger. Elle est courageuse, résignée, résolue à supporter fièrement son infortune, et à ne pas importuner de ses larmes les hôtes qui l'accueilleront. Oh ! souhaitons-lui, Madame, la consolation de rencontrer un intérieur digne d'elle, une famille aux sentiments nobles et délicats, où elle sera entourée d'égards attentifs, et une jeune élève heureusement douée, qui saura payer de tendre reconnaissance les soins maternels qu'elle est prête à lui prodiguer.

Alfred DE COURCY.

CHRONIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RENNES.

D'ordinaire, quand les organisateurs d'une solennité publique ont des reproches, hélas! trop fréquents, à adresser à la température, c'est sur sa maussaderie. Le bureau de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui annonçait, pour le jeudi 9 mai, sa séance publique, dans la grande et belle salle de la Mairie de Rennes, aurait pu concevoir la pensée de maugréer contre la saison, si exceptionnellement chaude, au début, qu'inaugure, cette année, le joli mois printanier. En effet, quel espoir qu'un public nombreux et sympathique vînt s'asseoir dans une salle si charmante quelle soit, pour écouter des lectures scientifiques, lorsqu'il faisait si bon aller aux champs, voir ouvrir les fleurs et écouter chanter les oiseaux? Pourtant, le printemps a eu le dessous; la science l'a emporté, et un auditoire d'élite, nombreux et empressé, répondait à l'appel de la Société. Le clergé, l'armée, la magistrature, le haut enseignement, y avaient des représentants, mêlés aux hommes de loisir et à une jeunesse attentive. Le fait seul de la réunion d'une pareille assistance est, pour la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, et pour les sciences archéologiques et historiques, un vrai et important succès. Ce succès avait déjà été obtenu à Rennes, deux fois l'an dernier. Il a été le même, partout où les Sociétés savantes de Bretagne, reprenant, autant qu'il est en elles, les traditions de l'Association Bretonne qui eut une si heureuse influence sur les études historiques, se sont mises directement en rapport, par des communications orales, avec les milieux intelligents parmi lesquels elles vivent et travaillent.

C'est donc avec toute justice que M. de la Borderie, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, ouvrait la séance de jeudi par un discours plein de choses, et dans lequel brillaient à chaque instant ces perspectives si claires et si vraies que le savant orateur a ouvertes sur les points les plus obscurs de notre histoire, rendait un sympathique hommage à cette Association Bretonne, à laquelle presque tous ceux qui consacrent encore, à cette heure, leurs loisirs aux études locales, doivent leur vocation. M. de la Borderie, généralisant le compte rendu analytique des travaux de la Société d'Ille-et-Vilaine, l'a montrée fidèle à cette mission, qui sera l'honneur de ce siècle, de bannir de l'histoire le roman et

le système pour chercher avant tout la vérité vraie dans un accord intelligent des études historiques et des recherches archéologiques; puis, présentant en quelques traits rapides, mais burinés d'une main magistrale, le portrait de cette chère Bretagne à la gloire de laquelle se consacrent tous ces labeurs, l'orateur a fait voir nos ancêtres constitués sous un régime à la fois municipal et féodal, dont l'unité est le *plou* ou la paroisse; fidèles à ces institutions libérales, plus qu'au sol lui-même; forts contre l'étranger; fermes contre tous les despotismes, montrant enfin cette heureuse et chrétienne alliance entre l'esprit d'initiative et l'esprit conservateur, qui seule est la durable sauvegarde de l'indépendance et de l'autonomie des nations.

Après M. de la Borderie, M. Duplessis, vétérinaire en chef du 1er d'artillerie, a donné lecture d'un mémoire fort intéressant sur la civilisation de l'homme primitif ou antédiluvien, manifestée par ces armes en pierres non polies, en bois de rennes, en os d'animaux, des bracelets, des colliers, des figures gravées, des poinçons, des navettes, des sifflets, des couteaux, des pointes de flèches, des haches, trouvées pêle-mêle avec des os de mammouths, d'ours monstrueux; et d'autres espèces disparues, et pêle-mêle aussi avec de nombreux squelettes humains, entassés au même lieu avec une intention manifeste de sépulture, dans des terrains que la géologie déclare antérieurs au déluge. Le travail très-intéressant de M. Duplessis résumait avec beaucoup de clarté l'état de la science sur ces questions pleines d'imprévu et d'attrait, et si fort à la mode aujourd'hui. Pour compléter sa démonstration et la rendre palpable, M. Duplessis avait apporté une certaine quantité d'objets ainsi trouvés, dans les cavernes, dans les couches successives de la terre, et dans les cités lacustres; puis, pour expliquer l'usage de plusieurs des pierres polies, que l'archéologie celtique trouve dans les sépultures post-diluviennes, qu'elle qualifie *âge de pierres*, M. Duplessis exhibait plusieurs armes et outils de la même pierre polie, la serpentine, emmanchés et utilisés encore aujourd'hui par les sauvages de la Nouvelle-Calédonie. Cette exhibition comparative a vivement excité l'intérêt des membres de la Société et de l'assistance.

Après M. Duplessis, M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, vice-président de la Société, a donné lecture du dernier chapitre de ses savantes études sur l'Armorique au Ve siècle. Ce chapitre, résumé condensé d'un travail étendu, analyse, aussi serrée que possible, d'une thèse développée, à la Faculté des lettres, dans le cours même de l'auteur, ne se peut pas analyser. Nous dirons seulement que, sur cette question toujours controversée de nos origines, M. Morin, d'accord avec D. Lobineau, M. de la Borderie et toute l'école moderne, pour rejeter au domaine des fables Conan Mériadec et sa dynastie, pour combattre Gallet et D. Morice, se sépare à son tour de D. Lobineau, pour soutenir le système de la domination absolue des Francs sur notre péninsule, durant

le Ve siècle, pour attribuer aux évêques gaulois l'introduction du christianisme en Bretagne, pour reprendre, en un mot, avec des arguments nouveaux, avec une intelligence plus approfondie des textes comparés, la thèse de Dubos et celle de Vertot. Ces thèses, Dieu merci, n'ont plus aucune signification politique; Vertot n'est plus l'historiographe officiel, et D. Lobineau n'est plus le défenseur des libertés provinciales menacées dans leur principe et leur source. Aussi, l'assemblée, sans entendre manifester son opinion sur le fond même de la question soulevée, a unanimement applaudi l'énorme érudition que démontrait très-amplement cette substantielle conclusion d'un profond travail.

Pour clore la séance, M. Ropartz a pris la parole et, dans une piquante improvisation, il a retracé l'état du théâtre breton moderne. Les pièces de ce répertoire rustique, que l'on met souvent trois grands jours à représenter, ne sont que des copies serviles des vieux mystères français. Aussi, l'orateur a-t-il négligé les drames eux-mêmes, pour donner de curieux détails sur la manière dont on les joue. Théâtre sans coulisses et sans rideaux, adossé à un talus et reposant sur des barriques; souffleur ayant le courage de son rôle et soufflant ouvertement à pleins poumons; loques de papier doré collées sur n'importe quel vêtement pour figurer les costumes ecclésiastiques, emprunts à la défroque de tous les anciens soldats, depuis la première République jusqu'à nos jours, pour représenter les guerriers, telles sont les particularités qui ont fourni à la verve de M. Ropartz de curieux développements. Il a terminé par quelques considérations sur la déclamation du théâtre breton, qui en est pour ainsi dire le cachet propre, et qui lui a conservé son caractère primitif essentiellement hiératique. — L'assistance a vivement applaudi la parole facile, élégante, sûre d'elle-même de M. Ropartz, mais elle aurait voulu l'entendre plus longtemps. Ce n'est pas nous seulement qui faisons cet éloge de notre collaborateur, c'est aussi le *Journal de Rennes*, mais nous avons bien le droit de nous y associer.

Après d'aussi brillants essais, on peut bien affirmer que les séances publiques d'archéologie sont désormais fondées à Rennes. Qu'on se le dise en Bretagne, et, ce qui serait mieux, qu'on les imite.

Louis DE KERJEAN.

— M. le docteur Jobert (de Lamballe), membre des Académies de Médecine et des Sciences, commandeur de la Légion d'honneur, etc., est mort à Paris, à l'âge de 67 ans, et ses obsèques ont été célébrées, le 27 avril, avec une grande pompe, dans sa ville natale.

— Le 9 mai, la ville de Rennes a eu le regret de perdre un de ses avocats les plus distingués, M. Garnier du Plessix, ancien bâtonnier.

— Nous donnerons, le mois prochain, une pièce de vers bretons de M. Le Jean, *La Bretagne à M. de Laprade*, qui nous est venue trop tard pour paraître dans ce numéro.

LE

CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1791.

Avec l'année 1791 s'ouvre pour l'Église catholique de France une ère de proscription qui durera longtemps. Nous avons vu, dans un précédent chapitre[1], que Louis XVI avait, le 26 décembre 1790, sanctionné, sous la pression de l'Assemblée constituante, le décret relatif au serment des évêques et des prêtres « fonctionnaires publics. » La majorité de l'Assemblée ne tarda point à prendre des mesures pour l'exécution immédiate de ce décret : les ecclésiastiques revêtus du mandat de députés durent venir à la tribune prononcer leur serment. En leur imposant cette obligation, dit M. de Pressensé, l'Assemblée « élevait elle-même le piédestal de la contre-révolution, car elle provoquait une scène pathétique, où l'honneur serait tout entier pour le parti du haut clergé[2]. »

Je n'ai point à retracer cette séance du refus de serment, qui a rendu fameuse la journée du 4 janvier 1791; mais il importe de bien préciser quel était le caractère de l'acte que l'Assemblée voulait imposer aux

[1] Cet article est un chapitre détaché d'une étude sur *les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le district de Machecoul*, étude beaucoup trop développée, pour que nous puissions entreprendre de la publier intégralement, mais dont l'auteur nous a remis plusieurs fragments importants. (*Note de la Rédaction.*)

[2] *L'Église et la Révolution française*, p. 147. — In-8°, Paris, Dentu, 1864. — On sait que M. de Pressensé est l'un des chefs les plus justement honorés de la portion du parti protestant demeurée fidèle à la croyance en la divinité de Jésus-Christ.

ecclésiastiques. Aux historiens qui soutiennent encore aujourd'hui que le serment exigé par le décret du 27 novembre 1790, ne pouvait engager une conscience catholique [1], je pourrais, comme je l'ai déjà fait en appréciant le caractère de la constitution civile du clergé, opposer simplement l'autorité de M. de Pressensé, d'après lequel l'Assemblée n'avait pas le droit d'exiger autre chose qu'un serment général à la loi et au roi. « Il fallait s'en tenir là, dit cet auteur. Faire porter le serment directement sur la constitution civile du clergé, c'est-à-dire sur une mesure qui blessait profondément la conscience d'un nombre considérable de prêtres honorables, c'était transformer la résistance en un devoir sacré... c'était jeter un défi à des convictions respectables et entrer dans une voie au bout de laquelle était la dictature et la proscription [2]. »

Mais il y a plus, et si l'on prend la peine de lire la discussion qui s'engagea à ce sujet, on aperçoit clairement que l'Assemblée ne voulut entendre à rien qui fût de nature à autoriser les illusions de la bonne foi sur le sens du serment exigé. Quand M. de Bonnal, évêque de Clermont, avait proposé d'ajouter à la formule du serment cette phrase : « Exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle, » réserve nécessaire si l'Assemblée ne voulait pas revenir sur le décret par lequel elle avait solennellement renoncé à exercer aucun empire sur les consciences, il avait été sommé de prêter le serment pur et simple [3].

[1] Voyez notamment M. Louis Blanc, qui traite d'*absurde* la résistance du clergé fidèle. *Hist. de la Révol.*, t. v, p. 135. — M. Fillon, *Hist. de Fontenay*, p. 347, qualifie, avec raison, l'opposition du clergé de « juste résistance à un empiétement contraire aux lois de l'Eglise. » — On pourrait citer, néanmoins, quelques exemples de prêtres orthodoxes, ayant hésité quelque temps sur cette question, notamment un prêtre de Laval, qui se laissa élire au siége épiscopal de cette ville sur le conseil de son évêque. Mais, dès avant qu'il eût reçu de Rome un avis qu'il y avait demandé, il avait donné sa démission, le 22 février 1791. (*Hist. de l'Église*, par Rohrbacher, t. XXVII, p. 495.)

[2] *L'Église et la Révolution française*, p. 140.

[3] Séance du 2 janv. 1791. *Journal des Débats et Décrets*, n° 568, p. 2. — Jager, *Hist. de l'Église pendant la Révolution*, t. II, p. 93. — Le 5 janvier, on refusa le serment d'un prêtre qui prétendait le prêter avec la restriction de M. de Bonnal. *Journal des Débats*, n° 571, p. 3. — Ce même jour, M. Méchin, curé de Brains, district de Nantes, porté sur les journaux comme ayant prêté le serment, protesta qu'il ne l'avait fait qu'avec cette même restriction. (Sa lettre, *Débats*, n° 572.)

Quand, deux jours après, Grégoire, tout en se défendant d'approuver « la doctrine perfide des restrictions mentales, » était venu prétendre qu'en exigeant ce serment, l'Assemblée ne demandait aux fonctionnaires que l'obéissance et l'exécution de la loi, et nullement un assentiment intérieur, il n'avait rendu que plus évidente la différence qui séparait ce serment du serment civique, au lieu d'établir l'identité de l'un et de l'autre. En vain Mirabeau avait essayé de faire admettre cette subtilité; la force des choses l'avait ramené à soutenir que l'Assemblée ne touchait point au spirituel.

Un point résultait cependant avec évidence de l'un de ses discours : c'est que, pour tout prêtre qui se bornerait à refuser le serment, sans protestations séditieuses, le refus n'aurait que l'effet d'une démission volontaire, et ne pourrait lui être imputé à délit [1].

On comprend que l'Assemblée nationale, occupée à faire des lois, c'est-à-dire à tracer, d'une manière abstraite en quelque sorte, une règle de conduite à la nation, ait pu, dans les commencements de la lutte contre le clergé, espérer conserver une certaine modération ; mais elle aurait dû prévoir que les administrations, aux prises avec les difficultés de l'application, ne tarderaient pas à s'engager dans la voie dangereuse de l'arbitraire.

Le 1er janvier 1791 était, aux termes de l'article 3 du décret du 22 avril 1790, la date à partir de laquelle les bénéficiers devaient cesser de percevoir à leur profit les dîmes et redevances. Ce jour-là, M. Hervé de la Bauche, curé-doyen de la Trinité de Machecoul, avait, au prône de la messe paroissiale, fait allusion à sa nouvelle situation. « Je vous recommande les pauvres d'une manière particu-

[1] Séance du 4 janvier 1790. *Journal des Débats*, n° 570, p. 6 et 11. — Lors de la publication du décret à Paris, on avait inséré frauduleusement sur les placards une phrase qui déclarait perturbateur tout prêtre, quel qu'il fût, qui refuserait le serment. Mirabeau protesta contre cette falsification, qui avait eu pour but, dit M. Louis Blanc (*Hist. de la Révol.*, t. v, p. 154), d'irriter le peuple contre les prêtres. — Voyez, à ce sujet, la lettre du ministre Duport-Dutertre, *Journal des Débats* du 5 janvier 1791, n° 571. « Si c'était une erreur de copiste, comme le soutint Bailly, au fond, dit M. de Pressensé (p. 149), le copiste ne s'était trompé que de date. »

lière, avait-il dit, et, si les pauvres essuient des privations, qu'ils ne murmurent pas; *soyez tous soumis, comme je le suis moi-même.* » Puis, parlant de ses droits de prêtre, il avait déclaré qu'il tenait sa cure de Dieu et de l'Église, et que personne ne pouvait la lui enlever [1].

Ce sermon fut immédiatement dénoncé comme inconstitutionnel, et, à la suite d'une délibération de la municipalité transmise au district, le directoire de cette dernière administration envoyait les pièces à M. Hervé de la Bauche, pour qu'il eût à avouer ou à désavouer les faits [2]. Jamais rien de plus grave ne put être mis à sa charge, ainsi qu'il résulte d'une très-volumineuse enquête, qui a été conservée et dont j'aurai occasion de reparler.

A Nantes, on procédait de la même façon à l'égard des mandements de M. de la Laurencie. Plusieurs membres du club des *Amis de la Constitution* allaient à la municipalité dénoncer ces écrits comme incendiaires, et cette administration, « pénétrée d'indignation contre ceux des ministres de la religion qui se permettent de l'outrager en répandant des maximes séditieuses qui tendent à tromper et à égarer les fidèles, » arrêtait, le 14 janvier 1791, que ces mandements seraient envoyés au tribunal du district, « pour qu'il défendît à tous les curés de les lire et à tous imprimeurs de les reproduire; » et que, de plus, on ferait à l'évêché une visite domiciliaire pour les rechercher [3].

Le département de la Loire-Inférieure était alors dans la crise du refus de serment. Le décret du 25 janvier 1791 [4] avait remis aux corps administratifs et aux municipalités le soin de faire exécuter celui du 26 décembre, qui prescrivait cette formalité, et, comme un très-petit nombre de prêtres paraissaient disposés à se soumettre,

[1] Extrait de la dénonciation faite contre M. Hervé de la Bauche. (Pièces de l'instruction de son procès faisant partie des papiers du tribunal du district de Machecoul. — Archives du greffe du tribunal civil de Nantes.)

[2] Délibération du district de Machecoul, du 10 janvier 1791. Tableau abrégé des opérations du district. Archives de la Préfecture.

[3] *Journal de la correspondance de Nantes*, janvier 1791, t. VII, p. 515. — *Annales curieuses*, de Verger, t. V, p. 109.

[4] *Journal des Débats et Décrets*, n° 595, p. 7.

on affectait de craindre que la tranquillité ne fût troublée, même à Nantes. Il eût été impossible de signaler la moindre tentative de rebellion ; mais la prétendue révolte des prêtres était devenue le thème obligé des déclamations du jour. Coustard, rendant compte dans un journal de la prestation du serment civique par quarante-sept dames, au nombre desquelles se trouvait « sa chère Victorine, » disait, au début de son article : « Tandis que nos saints lévites appellent les massacres, et brûlent de voir couler notre sang, nos dames viennent de donner un témoignage éclatant de leur patriotisme [1]. » Aussi, le 24 janvier, la Commune, considérant le refus de serment d'un grand nombre d'ecclésiastiques, nommait une commission, pour s'entendre avec le Département sur les moyens à employer pour empêcher que la paix publique ne fût troublée. Le colonel du régiment de Rohan dut tenir à la disposition des autorités deux cents hommes, jusqu'à ce que la constitution civile du clergé fût mise à exécution [2].

La mesure était prématurée ; toutefois, on pouvait, à la fin du mois de janvier, mesurer l'étendue des difficultés qui allaient surgir, lorsqu'on voudrait priver l'immense majorité des paroisses rurales de leurs pasteurs ; les adhésions à la constitution civile n'arrivaient pas, et leur rareté pouvait faire juger des vastes proportions qu'atteindraient les refus de serment. Bien que l'aveuglement fût si grand, qu'au club on louait les administrateurs d'avoir refusé le serment de plusieurs prêtres, en leur opposant l'expiration du délai [3], ce n'était pas moins avec la perspective d'une sérieuse résistance que les administrations s'occupèrent, de suite, de convoquer les électeurs investis du droit d'élire des successeurs aux curés que le refus de serment faisait considérer comme démissionnaires.

Le 26 janvier, ceux de Saint-Lumine et de Saint-Mesme sont convoqués à l'effet de remplacer MM. Chevalier et Massonnet. Un

[1] Article daté du 22 janvier 1791. *Journal de la correspondance*, n° du 28 janvier, t. VIII, p. 15. Coustard était président de l'administration du Département.

[2] *Archives curieuses*, de Verger, t. V, p. 118.

[3] *Chronique de la Loire-Inférieure*, n° 15, du 9 février 91, p. 184.

semblable arrêté est pris, le 31 janvier, concernant les curés et vicaires des paroisses de la Trinité et de Sainte-Croix de Machecoul ; il y est dit que, néanmoins, ils continueront leurs fonctions jusqu'à leur remplacement [1].

Les électeurs de Montbert et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte furent convoqués le 2 février pour remplacer MM. Gestin et Rolland, curés. Plusieurs de ces élections devaient rester à l'état de projet, comme nous le verrons plus loin.

Le 3 février, le district de Machecoul reçut divers procès-verbaux de municipalités, constatant qu'à Saint-Mars-de-Coutais, M. Millier, curé, et M. Hardouin, son vicaire, de même qu'à Saint-Colombin, M. Giraud, curé, et MM. Girard et Pelletier, vicaires, avaient refusé le serment, et que le curé et les vicaires de Bourgneuf avaient, au contraire, consenti à remplir cette formalité. Le 10 février, convocation des électeurs de Geneston pour procéder au remplacement de M. Simon [2].

Ces prêtres, en refusant le serment, ne faisaient qu'user d'un droit reconnu par l'Assemblée constituante ; il eût donc été convenable de les laisser en paix. Mais c'était un parti pris ; on ne pouvait pardonner au clergé de garder ses convictions, et, au lieu de l'engager à la soumission, on le provoquait. « Nos prêtres, — écrivait, le 28 janvier, le maire de Saint-Colombin, dans une lettre rendue publique, — *semblent* nous menacer secrètement... ; il osent prétexter une religion dont ils sont l'opprobre. Voilà l'instant du dévouement ; toutes les villes se tiennent sur leurs gardes ; il faut déployer un peu de vigueur. Un seul instant de faiblesse pourrait nous reculer de bien loin. Tous ces prêtres ont trop longtemps abusé de la clémence de la nation [3]. »

Le 17 février 1791, la municipalité de Saint-Lumine se réunit ; le procureur de la commune, Jean Papin, prend la parole : « L'exécution de la loi contre notre recteur est, dit-il, à la veille de se consommer... ; mais, pour ne pas hasarder la tranquillité

[1] Tableau abrégé des opérations du district, déjà cité.
[2] *Ibid.*
[3] *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 5 février 1791, p. 171.

publique, je requiers que vous réclamiez auprès du Département pour notre pasteur la permission de continuer ses fonctions publiques, vu la certitude de la nullité de son remplacement. » Le conseil général de la commune rédige, en conséquence, une pétition, dans laquelle « il supplie le Département de ne pas donner suite à l'élection d'un curé..., à l'effet de prévenir les funestes effets de la résolution du peuple de ne recevoir aucune administration spirituelle de la part du nouvel élu [1]. »

Or, voici comment un journal apprécia cette pétition : « Les paysans de Saint-Lumine se disposent, dit-on, à refuser le nouveau curé qu'on doit leur envoyer. Ils se sont déjà rassemblés plusieurs fois sur différentes alertes. Ils se disposent à dresser des embuscades et doivent, de derrière les haies, tirer sur les Nantais qui serviront d'escorte. Ces dispositions hostiles sont le fruit des pacifiques homélies du curé de Saint-Lumine. » Le journaliste ajoutait : « On voit les dangers qui nous menacent, et l'on semble servir la cause de nos ennemis en reculant l'élection de l'évêque, ce qui retarde l'installation des curés et donne aux calotins le temps d'ourdir leurs trames perfides [2]. »

A Saint-Étienne-de-Mer-Morte, une poursuite est intentée, le 3 mars, contre plusieurs habitants pour troubles religieux [3].

Le même numéro de la *Chronique* que je viens de citer annonce que le 13 mars est le jour fixé pour l'élection du nouvel évêque. En attendant, et comme pour préparer les esprits, un article des plus injurieux est publié contre M. de la Laurencie [4], à la suite d'un pompeux éloge de Minée, curé des Trois-Patrons de Saint-Denis, près Paris.

Minée était de Nantes; selon M. l'abbé Tresvaux, il avait, au moment de son élection, quitté la cure des Trois-Patrons, pour occuper, à Paris, celle de Saint-Thomas-d'Aquin, paroisse érigée

[1] Délibération de la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais. (Archives de la Préfecture. Fonds du département.)

[2] *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 2 mars 1791, n° 21, p. 233.

[3] Registre des dépôts en matière criminelle du tribunal du district de Machecoul (greffe).

[4] Même journal, du 12 mars 1791, p. 255.

par les autorités civiles dans l'église des Dominicains. D'après le même auteur, des trois curés de Nantes qui avaient fait le serment, deux espéraient être nommés : le curé de Sainte-Croix et celui de Saint-Similien ; mais Minée, qui était inconnu quelques jours auparavant, aurait dû son élection à une intrigue de Coustard, ourdie dans un intérêt personnel [1].

Quoi qu'il en soit, Minée fut élu, le dimanche 13 mars. « L'élection, lit-on dans la *Chronique*, a été annoncée par une salve d'artillerie et le son des cloches de la cathédrale. Les bons citoyens, les amis de la Constitution ont prouvé leur satisfaction en faisant illuminer le local des maisons qu'ils occupent [2]. »

C'était le temps du carnaval, et jamais, disait-on, il n'avait été plus gai que cette année [3]. Villers, curé assermenté de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'un des électeurs de Minée, avait profité de son voyage à Nantes pour se faire affilier au club des Capucins, et y prononcer un discours fort ampoulé sur la liberté et sur la gloire que l'on acquiert à combattre les ennemis de la Révolution [4].

Je ne finirais pas, si je voulais enregistrer ici toutes les provocations lancées par les patriotes, dans les journaux et les clubs, contre les prêtres qui refusaient le serment. Tantôt on affectait de croire que l'installation des nouveaux curés « se ferait paisiblement, et qu'il ne resterait aux vils partisans du despotisme, marqués du signe de la bête, que la honte et l'ignominie [5] ; » tantôt on affectait de se réjouir du succès de la force. Ainsi, à propos d'un mouvement religieux qui avait été réprimé à Vannes, on disait, en parlant des prêtres : « Notre droit *canon* leur a prouvé *in barbara* que leurs majeures et leurs conséquences étaient fausses ; qu'ils étaient citoyens et devaient obéir aux lois civiles. Saint *Sabre* qui

[1] *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. I, p. 227 et 228. — Le curé de Sainte-Croix se rétracta à la fin d'avril. (Voyez *Chronique* du 4 mai 1781. n° 39, p. 367.

[2] *Ibid.*, n° du 16 mars 1791, p. 266.

[3] *Ibid.*, n° du 19 mars 1791, p. 267.

[4] *Ibid.*, n° du 19 mars, p. 267. — Ce club des Capucins était le même que celui des *Amis de la Constitution*, ou, autrement dit, *Jacobins*.

[5] *Ibid.*, n° du 12 mars 1791, p. 257.

vaut saint Labre et *Notre-Dame-Bayonnette*, n'ont pas peu contribué à leur dessiller les yeux. Ils ne se sont cependant pas soucié qu'ils vinssent leur déchirer le bandeau [1]. »

Pour bien comprendre la portée de ces articles, il faut savoir que la *Chronique de la Loire-Inférieure* était l'organe du club des *Amis de la Constitution*, et que l'influence de cette société populaire, affiliée à toutes celles des autres villes, tendait à devenir immense. Ces clubs n'étaient pas le gouvernement, mais ils étaient, en quelque sorte, des écoles où l'on discutait théoriquement les principes nouveaux que les esprits disposés au mouvement accueillaient avec avidité. L'action que les clubs exerçaient à Paris sur l'Assemblée, ils l'exerçaient en province sur les administrations; action funeste, car la direction imprimée à l'opinion publique par les sociétés populaires devait amener bientôt le gouvernement de la populace, de tous le moins respectueux de la légalité, et qui faisait dire à Armand Carrel : « C'est dans les bras de la populace qu'il faut se jeter quand on ne veut plus de lois [2]. »

Cependant l'évêque Minée était attendu avec impatience, parce qu'aux termes de la constitution civile du clergé, (art. 36 et 37), les curés élus ne pouvaient entrer en fonctions sans avoir reçu l'institution de l'évêque. Régulièrement même, dans les départements où il y avait lieu de nommer un nouvel évêque, les élections des curés n'auraient dû se faire qu'après l'installation de celui-ci; mais, dans la Loire-Inférieure, on ne tint aucun compte du décret du 26 janvier 1791 [3].

Le 8 mars, la municipalité de Saint-Jean-de-Corcoué et le 20 mars, celle de Touvois, annonçaient que leurs curés et vicaires avaient refusé le serment; et le district, comme il l'avait fait pour d'autres communes, prenait un arrêté pour la convocation des électeurs [4].

Dans la prévision que, des deux paroisses de Machecoul, la Tri-

[1] *Ibid.*, n° du 23 mars 1791, p. 276.
[2] Cité par M. Lanfrey : *Études et Portraits politiques*, p. 163.
[3] Voyez ce décret : *Journal des Débats et Décrets*. n° 595, p. 21.
[4] Tableau abrégé des opérations du district de Machecoul.

nité et Sainte-Croix, il n'y aurait que la première de conservée, on ne s'occupa pour l'instant que de nommer un successeur à M. Hervé de la Bauche. Je n'ai pu me procurer la date authentique de ces élections, mais je crois ne pas me tromper en disant qu'elles eurent lieu le 27 mars 1791, un procès-verbal de la municipalité de Machecoul portant que l'on fit ce jour, qui était un dimanche, des élections dans l'église, à la suite d'un *Te Deum* chanté par le curé constitutionnel de Saint-Philbert (Villers), en action de grâces de la convalescence du roi [1]. Ce même procès-verbal nous apprend que M. Hervé de la Bauche avait refusé d'officier, et que le matin, à la suite de la grand'messe, il avait transporté le Saint-Sacrement au couvent des Calvairiennes, et que l'on attribua la fermentation qui régna ce jour-là au fanatisme du curé-doyen, qui avait donné publiquement lecture d'une lettre de Rome, prononçant l'excommunication contre les prêtres assermentés [2].

Le nouveau curé, appelé à remplacer M. de la Bauche, était un vicaire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, nommé Letort. Il avait refusé la cure de Saint-Sébastien, à laquelle il avait été élu le 14 février, « par la difficulté de faire, dans une paroisse prévenue et soulevée, tout le bien qu'il désirait [3]. »

S'il eut réellement l'espoir de trouver plus de calme à Machecoul,

[1] On lit dans la *Chronique*, n° 29, du 30 mars, p. 290, le passage suivant d'un article portant la date du 25 : « J'ai parcouru aujourd'hui la ville de Nantes, et j'ai vu les habitants de cette cité, les braves Nantais qui, les premiers, se sont armés pour la conquête de la liberté, se réjouir à la manière des esclaves, et manifester le plaisir qu'ils ont de voir la santé du roi rétablie, comme ils célébraient autrefois la convalescence des tyrans. O raison, que tu marches à pas lents ! »

[2] Procès-verbal de la municipalité de Machecoul, du 27 mars 1791, signé : Cavierzel, maire. (Arch. de la Préfect.) — La lettre de Rome, dont il est parlé dans ce procès-verbal, était vraisemblablement le bref du 10 mars 1791, adressé par Pie VI aux évêques qui lui avaient envoyé l'*Exposition de principes*. (Voyez *Mémoires de Picot pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, 3e édit., t. VI, p. 81.) — Ce ne fut que plus tard, le 9 juin 1791, que la publication des bulles fut interdite sous peine de dégradation civique. *Journal des Débats*, du 9 juin, N° 748, p. 9.

[3] Election de Letort à Saint-Sébastien, le 14 fév. 1791. *Chronique de la Loire-Inf.*, n° 17, p. 198. — Sa lettre, datée de Saint-Philbert, 21 février, adressée au Département et contenant son refus. (Arch. de la Préfect. Papiers du Département.)

il ne tarda point à être détrompé. Dès le lendemain, 28 mars, le procureur-syndic du district faisait des remontrances tendant à demander au Département l'envoi de cinquante hommes de troupe de ligne. On désirait prévenir les troubles dont on était menacé, « surtout de la part de ceux qui se laissent aller aux discours insidieux et même incendiaires que quelques curés prononcent contre le chef-d'œuvre de la nation française, en voulant persuader au peuple la nullité du décret qui ordonne le remplacement des prêtres qui se sont refusés à prêter le serment civique [1]. » Le Département, faisant droit à cette demande, envoya cinquante dragons du régiment Conti, qui arrivèrent à Machecoul le 2 avril, et que l'on installa au couvent des Capucins, « que cela ne peut gêner, car ils peuvent se retirer dans une autre maison de leur ordre [2]. »

Du moment, en effet, que l'on voulait établir le schisme constitutionnel dans le district de Machecoul, il était indispensable de recourir à la force. Déjà, le 1er avril, le commandant de la garde nationale de Sainte-Pazanne avait demandé à sa municipalité de la poudre, des balles, un corps de garde et une prison. La municipalité avait accordé trois cents cartouches et statué qu'on en référerait au district pour la prison et le corps de garde [3]. De semblables préparatifs ne pouvaient manquer de se généraliser dans le district; un état officiel, arrêté par cette administration, le 30 mars 1791, pour être envoyé au Département, constate que, sur les 59 prêtres desservant les 24 paroisses du district, et remplissant sept places d'aumôniers et de bénéficiers résidants, le curé et les vicaires de Bourgneuf et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et un bénéficier de Sainte-Pazanne, ont seuls consenti à prêter le serment; soit, en tout sept prêtres, dont un ne l'a prêté qu'avec restriction; les électeurs convoqués n'ont pu nommer qu'à dix cures, attendu la disette d'ecclésiastiques bien disposés, et encore, lit-on au bas de ce document: « Les élus accepteront-ils? C'est un problème? [4] »

[1] Délibération du district, du 4 avril 1791, où se trouve rapportée la demande du procureur-syndic.

[2] Autre délibération du même jour.

[3] Délibération de la municipalité de Sainte-Pazanne du 1er avril 1791. (Arch. de la Préfect., fonds de Machecoul.)

[4] Etat des ecclésiastiques du district de Machecoul, arrêté en directoire. (Arch.

Cette disposition bien marquée du clergé du diocèse de Nantes à refuser le serment, n'empêche pas les patriotes de cette ville de voir approcher avec joie le moment de l'arrivée de l'évêque constitutionnel. Pour exhorter à la concorde, on dit des prêtres réfractaires : « La conservation de l'État est incompatible avec la leur; il faut que l'un des deux périsse[1] »; et dans l'espoir de rendre plus facile l'entrée triomphale de Minée, on publie la note suivante, sous cette simple rubrique : « Avis : Nous croyons devoir prévenir les petites bonnes vieilles et déterminées bigotes, que 45 à 50 jeunes gens, bien forts et bien vigoureux, doivent, munis de verges, bénites ou non bénites, se disperser dans tous les quartiers de la ville, le jour de l'arrivée du nouvel évêque et de celui de son installation, pour administrer le fouet à celles qui auraient l'imprudence de faire des sorties que pourrait leur suggérer leur imbécile hypocrisie.... Si vous avez le malheur de mépriser notre avertissement et de vous laisser trousser le cotillon, vous pouvez être certaines de notre aptitude à rendre compte de la journée des *culs fouettés*. — *Nota*. Quoique nous ayons semblé ne désigner que les vieilles, nous assurons cependant que les verges sont pour tout âge, tout sexe et tout costume[2]. »

Cet avis concerne les Nantais; voici pour les paroisses rurales « Les prêtres réfractaires de nos campagnes lisent à nos frères, les agriculteurs, de fausses lettres et un faux bref du Pape. Nous invitons les bons citoyens à se réunir pour désabuser les malheureux

de la Préfect. Fonds du directoire de Département.) Les cures de Sainte-Croix de Machecoul et de Geneston devant être supprimées, il n'en restait plus que douze à pourvoir; mais on ne réussit jamais à le faire, comme nous le verrons plus loin — M. l'abbé Cahour, dans sa *Statistique du clergé nantais à l'époque de la Révolution*, œuvre d'apparence modeste, qui a dû coûter à son auteur d'immenses recherches, constate (p. 5), que, sur 1050 ecclésiastiques de tous ordres que possédait le diocèse en 1791, 159 prêtèrent le serment, dont 132 le rétractèrent à diverses époques, 27 seulement ayant persévéré jusqu'à la fin. — Dans le diocèse d'Angers, la proportion des assermentés fut de 385 sur 1540. (Tresvaux, *Hist. du diocèse d'Angers*, t. II, p. 380.)

[1] *Chronique* du 2 avril 1791, n° 30, p. 309.

[2] *Chronique de la Loire-Infér.*, n° 33, du 13 avril 1791, p. 326. Voy. aussi p. 329. — Ces menaces n'ont rien de commun avec l'affaire des *fouetteuses des Couëts*.

que l'on cherche à tromper et qu'on excite à la révolte. Le curé de Montbert, qui ne sait parler aucune langue, (l'abbé Gestin), pas même le bas-breton, quoiqu'il soit né dans la Basse-Bretagne, s'en va de porte en porte, dans la paroisse dont il était ci-devant curé, criant : — Voilà une lettre que le Pape m'a écrite. Ah ! vous allez avoir beau jeu, vous allez tous être excommuniés. — En vérité, nos administrateurs sont bien tranquilles. Dans plusieurs départements on a fait des proclamations ; ici rien, on laisse le champ libre... Nous nous lasserons.... Les verges sont coupées et trempent dans le vinaigre ; ils auront le fouet et nous nous moquerons d'eux, et ça ira [1]. »

Nous ne sommes encore qu'au mois d'avril 1791, et deux longues années s'écouleront avant que les catholiques des campagnes ne se lèvent en masse pour revendiquer, les armes à la main, la liberté et le respect de leurs autels. On a écrit beaucoup de phrases sur les incessantes excitations du clergé à la guerre civile ; mais on est encore à attendre les preuves de ses provocations. Quant aux invectives et aux menaces que je viens de citer, je laisse au lecteur le soin d'en déterminer le véritable caractère.

Minée fit son entrée à Nantes le vendredi 15 avril. « Hier, lit-on dans la *Chronique* du 16 avril, fut le jour de l'arrivée du nouvel évêque. Jour fortuné, jour souhaité et désiré depuis si longtemps par les véritables amis du repos et de la tranquillité des citoyens. Il est entré au milieu des acclamations mille fois répétées d'un peuple libre, ami des usages antiques de l'Église et des vertus primitives de la Religion. Toutes les gardes nationales, la gendarmerie nationale, un grand nombre d'ecclésiastiques patriotes, les corps administratifs et des députations des deux sociétés des *Amis de la Constitution* ont été au devant de ce vertueux prélat.... Le son des cloches et le bruit du canon annonçaient au loin la joie et le sentiment du peuple.... Les ecclésiastiques réfractaires à la loi.... ont eu l'excessif et étonnant courage de ne pas empoisonner par leurs

[1] *Chronique, ibid.*, p. 328. Il serait aisé de multiplier beaucoup ces citations, car la *Chronique* contient une foule de provocations semblables; celles-là suffisent à montrer sous quels auspices on inaugurait le nouveau culte.

haleines infectes et leurs bouches impures et mensongères l'air salubre que respiraient les vrais enfants de la Religion, de la Patrie et de la Liberté[1]. »

Aussitôt son arrivée à Nantes, Minée était allé visiter la cathédrale, « où l'on entonna en son honneur cette ariette d'opéra si connue : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*[2] ? » Deux jours après, le 18 avril, qui était cette année le lundi-saint, les deux clubs des *Amis de la Constitution* furent l'objet de ses premières visites pastorales[3]. Son installation solennelle eut lieu le 1er mai ; à cette occasion, les gardes nationales offrirent aux troupes de ligne et aux députés des districts un banquet qui eut lieu dans la cour du collége de l'Oratoire et auquel prirent part 1800 convives[4]. L'administration épiscopale fut peu après organisée ; le choix de quelques *vicaires épiscopaux* dans une ville comme Nantes était loin de présenter les mêmes difficultés que le placement des curés dans les campagnes. Minée parut la première fois en public lors de la procession des Rogations ; il était couvert de rubans tricolores et portait une énorme cocarde à son bonnet carré[5].

Quand on commença dans le district de Machecoul à installer les prêtres constitutionnels, cette opération s'effectuait déjà depuis quelque temps par les soins de la garde nationale, dans les environs de Nantes. Diverses localités de la Vendée, Saint-Jean-de-Mont, Palluau, notamment, avaient été le siége de mouvements qui avaient motivé une intervention armée[6]. Le jour de l'élection de l'évêque de la Vendée, une émeute avait eu lieu à Saint-Christophe-du-Ligneron[7].

Aussitôt qu'ils furent connus, ces événements du district de Challans servirent de prétexte à une pétition des *Amis de la Consti-*

[1] *Chron. de la Loire-Inférieure*, n° 34, p. 336.

[2] *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, t. v, p. 146.

[3] *Chron. de la Loire-Inférieure*, du 20 avril 1791, n° 35, p. 345.

[4] *Ibid.*, n° 39, p. 376. — *Journ. de la correspondance de Nantes*, t. IX, p. 96, n° du 1er mai 1791.

[5] Jager, *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 317.

[6] *Chron. de la Loire-Inférieure*, n° du 11 mai 1791, n° 41, p. 392.

[7] Fillon, *Histoire de Fontenay*, p. 356.

tution, tendant à supplier l'Assemblée nationale « de prendre en considération les motifs de sûreté et de tranquillité publique qui sollicitent une loi prompte et générale pour l'éloignement des curés réfractaires..., comme seul moyen de prévenir l'effusion du sang. » Cette pétition, accueillie au Département, donna lieu à un long réquisitoire du procureur général syndic, dans lequel ce fonctionnaire approuvait fort l'opportunité d'une pareille mesure, sans dissimuler cependant qu'elle était contraire aux intentions de l'Assemblée nationale. Cela ne l'empêcha pas, en présence des nécessités du maintien de l'ordre, de demander qu'on donnât aux prêtres insermentés « un avertissement de pourvoir à leur propre sûreté et à celle des autres, en s'éloignant des lieux où la loi, à laquelle ils ont désobéi, a mis ou mettra à leur place d'autres fonctionnaires publics [1]. »

Le Département prit, en conséquence, un arrêté, le 9 mai 1791, portant qu' « on enverrait à l'Assemblée nationale la pétition des *Amis de la Constitution*, pour solliciter une loi prompte et générale pour l'éloignement des curés de tous les lieux où ils devront être remplacés [2], » et que l'on joindrait à cette pétition les procès-verbaux des événements du dictrict de Challans. En attendant que la loi fût décrétée, le Département enjoignait aux prêtres non assermentés de s'éloigner de leurs paroisses, la veille ou la surveille du jour où ils seraient remplacés. Au cas où il y aurait des troubles, on devait s'emparer de leurs personnes comme ôtages de la tranquillité publique [3].

Loin d'avoir donné un semblable pouvoir aux administrations, le décret du 25 janvier 1791 [4] déjà cité, en remettant l'exécution de la loi du 26 décembre 1790 (relative au serment), aux corps administratifs, réservait expressément aux tribunaux le droit de prendre connaissance des cas prévus aux articles 6, 7 et 8 de cette loi. Or,

[1] Verger, *Archives curieuses de Nantes*, t. v, p. 153 et suiv.

[2] Registre du directoire de Département, n° 4, f° 103. (Archives de la Préfect.)

[3] Verger, *loc. cit.*, a publié une analyse de cet arrêté, qui se trouve intégralement reproduit par le *Journal de la correspondance de Nantes*, n° du 15 mai 1791, t. IX, p. 175.

[4] *Journal des Débats et Décrets*, n° 595, p. 7.

les cas prévus étaient ceux du refus de serment avec sédition ou coalition, l'immixtion dans des fonctions supprimées, la continuation d'un service ayant légalement pris fin. Les peines étaient pour ces prêtres la privation du traitement, la déchéance du droit de citoyen actif, l'incapacité de remplir les fonctions publiques, sans préjudice de peines plus graves, s'il y avait lieu, conformément au droit commun.

Mais ni le droit commun, ni l'application de peines spéciales confiée aux tribunaux, ne suffisent aux administrateurs de la Loire-Inférieure, et, dès les premières difficultés, il leur faut l'arbitraire. Ce n'est pas que beaucoup de ces hommes ne fussent de bonne foi dans leur amour pour la liberté ; mais ils l'aimaient à la façon de ceux qui, en la demandant pour tout le monde, ne peuvent admettre que les fidèles de l'Église catholique soient traités comme tout le monde. Au fond, c'était beaucoup moins l'établissement du culte constitutionnel que l'abaissement du catholicisme qui se trouvait en cause ; la philosophie rationaliste croyait avoir une revanche à prendre, et elle la prenait sous le masque de la liberté. Cela est si vrai, que l'un des hommes de France le mieux autorisé à parler sur ce sujet, en sa qualité d'initiateur principal du grand mouvement libéral de 1789, Mounier, écrivait l'année suivante : « Je suis bien dégoûté de ce qu'on nomme dans le monde les opinions philosophiques : c'est la témérité de nos beaux esprits, c'est l'audace avec laquelle ils ont livré au ridicule tout ce que le peuple regardait comme sacré, qui est la cause de nos malheurs [1]. »

Ce que Mounier disait de la nation entière, se vérifiera d'une manière plus saisissante encore dans nos contrées, où l'incrédulité livrera un combat d'autant plus rude à la foi catholique, que celle-ci avait conservé sur les âmes un plus grand empire. Aussi voit-on, dès le principe, les habitants des paroisses du district de Machecoul montrer leur répugnance à l'établissement des prêtres constitutionnels.

Dans l'espoir de vaincre cette répugnance, le 28 mai, on envoie

[1] Lettre inédite du 18 août 1790 ; *Revue des questions historiques*, t. II, p. 299. *Mounier démocrate*.

six dragons à Sainte-Pazanne pour installer M. Bizeul, curé constitutionnel [1].

Le 2 juin, le Département reçoit une dénonciation contre M. Genevois, curé de la Chevrolière, signalant ce prêtre comme un perturbateur [2].

Le 5 juin, on installe M. Guiheneuf à Saint-Hilaire-de-Chaléons, en qualité de curé constitutionnel. Deux jours auparavant, on avait notifié au sr Letourneux, recteur et maire, et au sr Joyau, son vicaire, d'avoir à vider les lieux, faute de prestation de serment. « On compta la somme de 17 liv. 10 sous au sr Mathurin, Jean, pour la nourriture des chevaux des dragons qui vinrent accompagner ledit curé [3]. »

Peu de jours après, sans que rien ne justifie cette nouvelle rigueur, le Département prend un arrêté ordonnant la fermeture des chapelles, et l'interdiction aux prêtres réfractaires d'y célébrer, à moins d'avoir une mission particulière de l'évêque, visée par le curé de la paroisse [4]. Chaque municipalité devra surveiller les prêtres non assermentés, et dresser procès-verbal des troubles qu'ils pourront occasionner, (art. 10). En cas de négligence de la part des municipalités, les bons citoyens sont invités à dénoncer les perturbateurs. Le Département, sur le vu des procès-verbaux, enjoindra à ces ecclésiastiques de se rendre au chef-lieu, où ils seront sous la surveillance des corps administratifs [5].

Il semblerait, d'après cela, que si les prêtres fomentaient la sédition, on devrait trouver de nombreuses dénonciations portées contre eux, et présentant un caractère suffisamment précis pour que les tribunaux pussent être saisis de la poursuite des délinquants. Il n'en est rien, et, sauf la plainte pendante contre le curé de Machecoul, pour son sermon du 1er janvier 1791, je n'ai point

[1] Tableau abrégé des opérations du district.

[2] Dénonciation. — Papiers du Dép. (Arch. de la Préfect.)

[3] Compte de l'administration de la régie de Saint-Hilaire-de-Chaléons. (Préfect., fonds de Machecoul.)

[4] Comparer cette disposition avec le décret du 13 mai 1791, conçu dans un sens tout opposé.

[5] Registre du directoire de Département, n° 4, f° 135. — *Journ. de la correspond. de Nantes*, t. IX, p. 350. — Verger, *Annales curieuses*, t. V, p. 162.

aperçu de traces de procédures suivies contre des prêtres par le tribunal de ce district. Au surplus, si l'on en croit Dumouriez[1], qui commandait alors dans le pays, ces mouvements n'avaient point la gravité que l'on se plaisait à leur attribuer, et ce général se faisait fort, à ce moment, de voler au secours de l'Assemblée nationale avec 2,000 hommes du seul département de la Loire-Inférieure, « sans que la tranquillité de ce département soit troublée, malgré les contre-révolutionnaires que nous mettrons à la raison, » disait-il en terminant sa lettre du 23 juin 1791 [2].

On continua durant le mois juillet de s'occuper de l'installation des curés constitutionnels, mais les difficultés semblaient augmenter, en raison de la force que l'on déployait pour les vaincre.

Le chef du cantonnement de dragons du régiment ci-devant *Poitou*, établi aux Noyers, près Saint-Colombin, le 25 juin, demande, le 30, au Département de faire délivrer 240 cartouches à balle à ses vingt soldats pour le maintien du bon ordre [3].

Relevons, en passant, ce trait de mœurs d'une municipalité patriote, désireuse de faire respecter le culte constitutionnel : le 29 juin 1791, la municipalité de Saint-Hilaire-de-Chaléons condamne le sieur Jean Richard, coupable d'avoir donné à boire pendant l'office du jour, à payer une amende de dix livres au profit des pauvres de la paroisse [4].

Plus tard, on ne fera pas difficulté de reconnaître que le mécontentement des campagnes s'est surtout prononcé depuis l'éloignement des prêtres de leurs paroisses, mais il suffit, pour l'instant, que les administrations aperçoivent quelques ferments de discorde,

[1] Dumouriez jouissait alors de toute la confiance des patriotes; Gallois et Gensonné, dans leur rapport, lui donnèrent notamment un témoignage de haute satisfaction pour ses expéditions en faveur de la répression des troubles. (Voy. *Journal des Débats*, du 9 octobre 1791, n° 9, p. 10. — Dumouriez partageait avec un autre maréchal de camp nommé Harembure, sous les ordres supérieurs du divisionnaire Verteuil, le commandement des troupes réparties dans les Deux-Sèvres, la Loire-Inférieure et la Charente-Inférieure. (Lettre du ministre Duportail au Département, du 27 avril 1791.)

[2] Voy. sa lettre lue à l'Assemblée nationale, séance du 27 juin 1791, *Journal des Débats*, n° 767, p. 11.

[3] Délibér. du district de Mach. (Arch. de la Préfect., fonds de Mach.)

[4] Arrêté de la municipalité. (Arch. de la Préf., fonds de Machecoul.)

pour qu'elles s'en prennent exclusivement aux prêtres, d'où doit venir tout le mal. Les corps administratifs, c'est-à-dire le Département, le District et la municipalité de Nantes, réunis en assemblée, chargent, en conséquence, le procureur général syndic « de rédiger une pétition tendant à ce que, vu le trouble causé *dans le royaume* par les prêtres assermentés, l'Assemblée nationale rende un décret qui expulse du royaume tous les ecclésiastiques non fonctionnaires et même ceux qui le sont, à fur et à mesure qu'ils pourraient être remplacés, qui ne se seraient pas conformés à la loi du serment prescrit par la constitution civile du clergé[1]. »

Les mêmes autorités ordonnent que « les ecclésiastiques qui seront arrêtés à l'avenir, pour propos séditieux, seront conduits au séminaire, pour y être surveillés par le supérieur[2]. » Ceux d'entre eux qui sont au château seront aussi envoyés au séminaire, où ils continueront d'être en état d'arrestation[3]. Divers arrêtés, pris les jours suivants, trahissent de la part des autorités un certain embarras, ou tout au moins une grande hésitation. Le 2 juillet on décide que le séminaire cessera d'être une maison d'arrêt pour les prêtres réfractaires[4]; puis, le 13, que ces détenus auront la faculté d'habiter, soit le chef-lieu, soit de sortir du département, et que ceux, contre lesquels il y a dénonciation en justice, devront être transférés dans la maison d'arrêt de leur district[5]. On avait pensé à les mettre tous aux Carmes, lisons-nous dans une lettre du président du Département au directoire de Machecoul, mais on a cru qu'il suffirait d'interroger ceux sur lesquels il n'existait pas de dénonciation et de les obliger à se représenter souvent[6]. Ainsi, même les prêtres qui n'avaient donné lieu à aucune espèce de reproche, étaient éloignés de leurs paroisses.

Alfred LALLIÉ.

(La fin au prochain numéro.)

[1] Registre des procès-verbaux des séances des trois corps administratifs. Séance du 26 juin 1791, f° 12. (Arch. de la Préf.)

[2] *Ibid.*, arrêté du 28 juin, f° 15.

[3] *Ibid.*, du 30 juin, f° 18.

[4] *Ibid.*, f° 21.

[5] Registre du directoire de Départem., n° 4, f° 192.

[6] Lettre originale du 16 juillet 1791. (Arch. de la Préfect.) Voy. une delibération de la municipalité de Nantes à ce sujet. Verger, *Archives curieuses*, t. v, p. 173.

POÉSIE.

—

LA BRETAGNE A M. DE LAPRADE.*

—

Potius mori quam fœdari.....

Courbée sur mon penn-baz, telle qu'une mendiante aveugle, — je marchais sur la route, très-inquiète et très-exténuée, — et je me disais tout bas, les larmes aux yeux : — « Mon Dieu !!... je suis » dans l'abandon comme une pauvre orpheline.

» Où êtes-vous, jours de splendeur? où êtes-vous, santé robuste? » — enfants affectueux, les plus forts de l'univers, — batailles, » combats tumultueux, beauté, biens immenses, — le vent vous a » tous emportés ; je ne suis plus, hélas ! qu'une ruine. »

AR VREIZ D'ANN AOTROU DE LAPRADE.

—

Kentoc'h mervel eged en em vastari.

Daoubleget war ma fenn-baz evel eur baourez dall
E oann o vont gand ann hent, marc'heduz braz ha fall;
Hag e lavarenn, zioulik, daelou em daoulagad :
« Doue!... me zo enn dilez evel eunn emzivad.

» Deiziou kaer, pelec'h oc'h-hu? pelec'h oc'h-hu iec'hed?
» Bugalez karantezuz, ar c'hrenva euz ar bed,
» Emgannou, stourmou trouzuz, gened ha madou braz,
» Ead oc'h holl gand ann avel, enn dismantr ounn, siouaz! »

* Voir la *Revue*, livraison de février 1867.

Quelquefois cependant je me raidis contre la destinée, — et tout aussitôt j'aperçois des masses d'ennemis, le poing levé, — qui viennent sur le dragon rouge prédit par Merlin, — et dont l'aspect est aussi épouvantable que celui des flammes à la gueule d'un four.

Quand je les vois venir, je me couche comme morte, et me relève ensuite ; — blessée quelquefois, jamais souillée, je marche de nouveau ; — après la pluie, l'horizon bleu, après cette vie, le ciel, — car la foi et l'honneur sont chez moi toujours vivaces.

Si ma condition est digne de pitié, elle n'inspire pas de honte ; — car si j'ai été terrassée, foulée aux pieds et dépouillée, — il en a coûté à mes muscles tendus, mais l'ennemi a eu chaud ; — nul de ma race énergique ne fit jamais trahison.

Malgré tout mon courage, ma grande force sans pareille, — le temps m'a refoulée dans la voie de la douleur ; — je ne suis plus, malheureusement ! qu'une petite fumée — que le vent chasse à son gré comme il chasse un nuage.

Awechou en em reudann dindan ma flaneden,
Ha kerkend all e welann berniou enebourien
War ǵein dragoun ruz Marzin, zavet gant-ho ho dourn,
Ha ker spountuz da weloud hag ann tan enn eur fourn.

Neuze e rann ar maro hag e savann goude ;
Gouliet, nann mastaret, e kerzann adarŕe ;
Goude ar glao ar zec'hour, goude ar bed ann env,
Rag ar feiz hag ann enor gan-in-me a zo krenv.

Mar d-eo truezuz ma stad, evit mezuz ne-ket,
Rak mar d-ounn bet diskared, flastred ha diwisket
Eo bet stenn ma gwaziet ha tomm d'ann enebour :
Nikun euz ma gwenn galet n'eo bet morse traitour.

E desped d'ann holl galoun, d'am nerz vraz ha dispar,
Gand ann amzer ounn bouted enn hend du ar glac'har ;
Ne d-ounn me ken, siouaz d'in ! nemed eur vogeden
Kased du-man ha du-hond evel eur goumoulen.

Cependant, quand je regarde bien, je vois encore la mer — qui vient, en grondant, baigner le seuil de ma porte; — il y a toujours dans mon sein de grands rochers et de vieux chênes; — allons! pauvre vieille, consolez-vous, votre nom est BRETAGNE.

Oui, Dieu béni! malgré mon âge décrépit, — mon sang sait encore bouillonner quand j'entends dire : « Bretagne. » — Je ne suis donc pas encore morte, et mes enfants inquiets — me creusèrent trop tôt une tombe à Quimper [1].

La langue que je parle vit encore dans la bouche des Bretons, — en dépit des malédictions des insensés et des faiseurs; — quand cette belle langue mourra, la foi disparaîtra aussi; — adieu alors à la loyauté que l'on trouve aujourd'hui en Bretagne.

Quelle belle langue est la mienne! Disons, en passant, — qu'elle est forte comme le coup, dure comme l'acier; — elle convient au commandement, elle est propre à persuader; — douce ou rude à volonté, il n'y en a pas de pareille.

Koulskoude, pa sellann mad, e welann c'hoaz ar mor
O tond enn eur grozmola betek treuzou ma dor,
Gerek braz ha dero koz a zo bepred em c'hreiz....
Groac'h koz, en em frealzid, ho hano a zo Breiz.

Ia, ma Doue benniget, enn desped d'am c'hozni
Pa glevann lavarout : « Breiz! » ma gwad a oar bervi,
N'ounn ket maro c'hoaz eta; ma bugalez nec'het
Ho devoa gread, e Kemper, eur bez d'in re abred!...

Ma iez a zo beo ivez e genou ar Vreiziz
E desped da valloziou ann dud nai hag iskiz;
Pa varvo ar iez kaer-ze, ez aio kuid ar feiz...
Kenavo d'al lealded a zo hirio e Breiz.

Pebez iez eo ma hini, leromp enn eur dremen
Eo nerzuz evel ann taol, kalet vel ann diren...
Mad eo da c'hourc'hemenni ha mad da frealzi,
Kun ha treng eo pa gerer, n'ez euz ked evel-t-hi.

[1] Allusion à la lettre d'invitation à l'enterrement de la Bretagne.

Marchons toujours, clopin-clopant.... Dieu! qu'est-ce — que j'entends au haut de la forêt résonner si majestueusement? — Est-ce le biniou? est-ce la bombarde? Suis-je sourde ou ne le suis-je pas? — Sont-ce des chiens qui aboient? Je ne saurais le dire.

J'entends maintenant la voix, semblable à celle du bourdon du biniou, — quand on l'entend de loin dans les ébats du soir; — c'est une voix belle et retentissante, la voix d'un grand barde chrétien, — lequel chante en mon honneur des vers qui me réjouissent:

« Tu ne me connais pas, chère et sainte Armorique,
» D'un moins noble pays je suis le barde obscur;
» Je n'ai jamais encor respiré ton air pur
» Et courbé mes genoux sur ton sol héroïque »

Appuyée sur mon penn-baz, immobile comme une statue d'église, — j'ai écouté le chant, le cœur grandement attendri; — et, tel qu'un onguent salutaire ferme une large plaie, — il me rendit encore jeune malgré mes nombreuses années.

Deomp c'hoaz enn eur jilgamma... Jezuz Doue, petra
A glevann er choad huel ker kaer o tregorna?
Ar biniou? ar vombard? Bouzar ounn pe n'ounn ket?
Ar chas o c'harza ind-hi? n'oufenn ket lavaret....

Ar vouez a glevann breman evel ar grozunel
A gleveur war dro kus-keol er jabadao, a bell;
Eur vouez kaer ha sklentin eo, mouez eur barz braz Kristen,
Pehini a gan d'in-me eur werz am gra laouen.

« Te n'am anavezez ked, Arvorik keaz zantel,
» Euz a eur vro disteroc'h eur barz divrud ounn-me;
» N'am beuz ket c'hoaz tanveet blaz iac'huz da avel,
» Ha n'ounn ket bet daoulinet war da zouar ive. »

Evel eur zand enn iliz, harpet war ma fenn-baz,
Em euz selaoued ar werz, ma chaloun tenez braz;
Evel eul louzou iac'huz a wella d'eur gouli
E reaz d'in beza iaouang enn desped d'am c'hozni.

Lorsque l'écho eut cessé d'éclater dans la forêt, — j'élevai aussitôt mes regards vers le ciel, — afin d'implorer l'aide de Dieu pour chanter, à mon tour, — dans la langue de mon pays, des vers à celui qui venait de me chanter :

« Vous n'êtes pas inconnu, Monsieur, sur la terre d'Armor ; — » votre pays, ainsi que le mien, est le pays de l'honneur ; — le » vent qui souffle ici souffle également chez vous, — et avec vous » je m'agenouille devant la Croix du Fils de Dieu.

» L'écho des sombres forêts est l'inspiration des bardes, — et » par mes soins il vous sera envoyé un faix de gui — pour vous » faire garder le souvenir de mes forêts de chênes, — jusqu'à ce » que vous veniez les voir, un jour à venir.

» Comme vous j'aime la solitude, son imperturbable silence ; — » c'est là que nos âmes se sont rencontrées ; — elles ont rendu, » de concert, témoignage à la foi du vrai Dieu ; — cette rencontre » ne vous étonnera donc pas plus que moi.

Pa baouezaz ann ekleo da grogoilla er c'hoad,
Me a zavaz d'ann envou kerkent ma daoulagad
Da c'houlenn zikour Doue evit kana, d'am zro,
D'ann hini en doa kaned, eur werz e iez ma bro.

« N'oc'h ked dizanaf, Aotrou, war zouar ann Arvor,
» Ho pro koulz ha ma hini a zo bro ann enor ;
» Ann avel a c'houez aman a c'houez ivez du-ze,
» Evel-d-hoc'h e taoulinann dirag kroaz mab Doue.

» Ekleo ar c'hoajou teval eo awen ar varzed,
» Ha d'e-hoc'h eur beac'h huelvar gan-in a vo kaset
» Evit ma talc'hod envor euz ma c'hoajou dero
» Ken a zeuod d'ho gweloud eunn deiz a erruo.

» Evel-d-hoc'h, e karann me ann distro, he zioulded,
» Hag eno hon eneou a zo en em gavet;
» Roed ho deuz testeni da feiz ar gwir Doue ;
» Ann dra-ze ne ked espar na d'e-hoc'h-hu, na d'in-me.

» Dans mon pays il y a eu et il y a encore une foule de bardes ;
» — votre harpe d'or en main, je vous entends chanter, comme
» eux, — Dieu, votre pays, vos saints, vos vieux pères ; — voilà
» pourquoi vous êtes frères; recevez tous à ce titre ma bénédiction.

» Brizeux, le barde aux cheveux d'or, savait trouver le moyen —
» d'envoyer, aux champs, des visiteurs au blé blanc, au blé noir ;
» — il conduisait l'abeille butiner auprès de Marie... — Combien
» était-il heureux avec cette douce amie dans le vieux manoir !

» Quoique nous ayons des manières rudes, nous sommes, au
» fond, tout affection ; — la fleur de l'ajonc, la fleur du genêt, sur
» la colline dorée, — se montrent chez nous, été comme hiver,
» scintillant comme les étoiles ; — les bois sont verts, les blés
» aussi; qu'il fait bon être parmi nous !

» Châteaubriand, le poète incomparable, a-t-il été connu de
» vous? — C'était un fort gaillard, s'il en fut au monde; — son
» René et sa pauvre Atala font verser des pleurs; — approchez-les
» sans crainte, vous les trouverez dans le ciel !....

» Kalz a varzed a zo bet, a zo c'hoaz er vro-man ;
» Ho talen aour enn ho tourn, evel-t-ho ho kwelann
» O kana Doue, ho pro, ho send, ho tadou koz....
» Setu perag oc'h breudeur, gan-e-hoc'h holl ma bennoz.

» Brizeuk, ar barz bleo melen, a wie kavout tu
» Da gas ann dud da welout ann ed-gwenn, ann ed-du;
» Ar wenanen a gase da voeta gant Mari...
» Pegen euruz e vije er c'hoz kastel gant hi !...

» Karantez holl omp aman, daousd ha ma-z-omp kalet !...
» Ar bleun lann, ar bleun balan, war ar roz alaouret,
» Han-goan a vez gweled, vel stered o lintri ;
» Ar c'hoajou glaz, glaz ann ed, peger brao eo d'e-omp-ni !...

» Kastelbriand, barz dispar, hoc'h euz anavezet ?
» Hen-nez a oa eur paotr-mad, mar boe hini er bed...
» Rene hag Atala geiz a ra skuilla daelou,
» Tostaid out-ho heb aoun, e maind holl enn envou,

» Mon cher fils Châteaubriand n'est plus, hélas ! — Son corps » repose sur un grand rocher près de la grève de Saint-Malo ; — » celui-là terrassait à volonté les écrivains de mauvaise foi, — et » montrait ainsi au monde entier le chemin de la sagesse.

» Il me fait beaucoup d'honneur, car il était bon Breton ; — » tenant beaucoup à ses droits, il fut le premier, — comme vous » le dites bien, fort contre la tyrannie, — tout en étant un doux » poète, le chantre du Christianisme.

» Vous serez le bienvenu sur la terre des vieux saints ; — » guerriers, saints, bardes, vous bénissent d'un commun accord ; » — ils louent fortement les saints prêtres de votre pays, — qui » aiment à porter l'Evangile dans les contrées lointaines.

» On vous fera une réception de grand seigneur ; — car de tout » temps nous avons aimé les pèlerins ; — nous ne leur demandons » jamais d'où ils viennent, — nous ne leur demandons point » quelle est la langue qu'ils parlent.

» Kastelbriand, ma mab ker, siouaz ! a zo maro,
» He gorf zo war eur mean braz e tal aod Zant-Malo ;
» Pa gare e roe lamm d'ar skrivagnourien fall,
» Hag e teske d'ar bed-holl hend ar furnez rak-tal.

» Kalz a enor a ra d'in, rak mab he dad e oa ;
» Vel ma talc'he d'he wirioa hen a oe da genta,
» Evel m'hoc'h euz lavaret, reud oud ar vac'herez
» Har, war eunn dro, eur barz c'houek, kaner ar gristenez !

» Deuet mad et viot-hu war zouar ar zent koz,
» Brezelidi, zent, barzed a ro d'e-hoc'h ho bennoz ;
» Ha meuli stard a reond ho peleien zantel
» A gar mond d'or broiou pell da gas ann aviel.

» Digemered e viod evel eunn aotrou braz,
» Ar belerined aman a gareur a viskoaz,
» Na c'houlenneur ked out-ho a beleac'h e teuont
» Na c'houlenneur ked out-ho pez seurd iez a gomzont.

» Vous vous faites trop petit quand vous pouvez être grand; —
» vous n'êtes pas un berger, mais un fier chevalier, mon héros; —
» votre Dieu est mon Dieu, votre foi est ma foi, — je vous salue
» de ma grande épée; venez sur la terre de Bretagne.

» Oui, votre pays et moi, avons combattu autrefois ensemble
» — pour la foi, le roi et l'ordre renversé; — nos guerriers
» courageux, nos saints martyrs — savaient frapper, prier et sou-
» vent mourir.

» Ma couronne est brisée et je la porte toujours; — malgré tous
» mes malheurs, je ne suis qu'infirme; — le doux souvenir de
» mon ancien temps fait le lien de mes cheveux blancs; — à moi
» le manteau d'hermine et à vous les artistes.

» Non, nous ne recherchons pas l'or, ni votre pays ni le mien;
» — ce beau trompeur jaune ne nous fascine pas trop; — Dieu, la
» foi, l'honneur, voilà ce que nous aimons; — inscrivez donc,
» je vous prie : *Potius*... ma devise.

» C'houi en em ra re vihan pa hellit beza braz,
» Ne-ked eur mesaer oc'h, eur marc'hek tear, ma gwaz,
» Ho Toue eo ma hini, hag ho feiz eo ma feiz,
» Salud d'e-hoc'h gant ma c'hleze, deuit war zouar Breiz.

» Ia, ho pro ha me, Aotrou, hon euz stourmet kevret
» Evid ar feiz, ar roue, hag ar reiz diskaret,
» Brezelidi kalouneg ha merzerien zantel
» A wie skei ha pedi hag aliez mervel!...

» Ma c'hurunen zo torred ha c'hoaz ounn kurunet,
» Enn desped d'am holl wallou n'ounn nemet mac'hagnet;
» Envor gun ann amzer goz eo ere ma bleo gwenn...
» Ar vantel hermini d'in ha d'e-hoc'h ar gretourien.

» Nann, na glaskomp ked ann aour, ho pro ha ma hini;
» Ann toueller melen-ze, na blich ket re d'e-omp-ni;
» Doue, ar feiz, ann enor, ar re ze ni a gar...
» Skrivid eta, me ho ped, *Potius*... ma lavar,

» Vous agissez très-bien en tournant le dos à tous les faux dieux;
» — car celui qui les invoque a une bien triste situation ; — à la
» ville comme à la campagne, dans la paix, dans la guerre, —
» soyons toujours loyaux, autrement mieux vaudrait mourir.

» J'ai toujours eu la renommée d'avoir la tête dure ; — j'aime
» mes anciennes coutumes et je ne les délaisserai point; — la
» langue bretonne et la foi demeureront collées à mon cœur, —
» tandis que la mer m'entourera et qu'il y aura dans mon sein des
» pierres et des chênes.

» J'ai combattu souvent, jamais je n'ai été vaincue ; — j'ai reçu
» et donné force coups de poings et coups de bâtons ; — mais
» César le tyran était un orgueilleux, — nous avons balayé ses
» traces ; le Christ seul nous a soumis.

» La main de Dieu est et sera toujours sur moi; — mes rochers
» et mes grèves garderont leur blanc aspect, — le vent des enfers
» aura beau se déchaîner, — Dieu, la foi, la liberté, ceux-là auront
» nos cœurs.

» Mad a rid o trei ho kein d'ann holl Doueou faoz,
» Ann neb a bed ar re-ze a zo gwell fall he aoz;
» Hag e kear ha war meaz, er peoc'h hag er brezel
» Bezomp bepred tud leal, anez eo gwell mervel !

» A viskoaz em euz ar vrud da gaoud eur penn kalet,
» Ma giziou koz a garann ha n'ho dilezinn ket;
» Ar brezouneg hag ar feiz gan-in-me a choumo
» Keid ha ma vo mor em zro, em c'hreiz mein ha dero.

» Stourmed em euz aliez, morse n'ounn bet trec'het,
» Taoliou dourn ha taoliou baz em euz bet ha roet;
» Hogen Kezar ar mac'her a oa eur c'houezaden,
» Skubed hon euz he roudou, ni zouj d'ar C'hrist hep-ken.

» Dourn Doue a zo war-n-ounn hag a vo da viken,
» Ma c'hereg ha ma aotchou a vezo ato gwenn,
» Kaer en devezo c'houeza avel ann iferniou,
» Doue, ar feiz, ar frankiz, ho do hor c'halounou,

» J'ai été garrottée, parce que je l'ai bien voulu; n'en parlons » point... — Si mon sol est dur, je ne le suis pas moins... — » Le souvenir de ma splendeur passée sera toujours présent à mon » esprit, — et je lui ai gardé ma vieille épée et ma harpe d'or. »

Quand j'eus achevé mon chant, l'écho de la sombre forêt — me répondit d'une voix semblable à celle du tonnerre; — je vis dans les nuages un ange blanc aux ailes déployées, — qui prit son essor vers Lyon en chantant : « Honneur,

» Honneur, honneur à jamais à la chère Bretagne, la patrie des » saints; — honneur à ses habitants, qui marchent dans le droit » chemin; — honneur insigne à qui l'aime, qui a la foi comme » elle; — honneur à Monsieur de Laprade, qui sait chanter sa » gloire! »

J.-M. Le Jean.

Guingamp, avril 1867.

» Dre ma ioul ec'h ounn staget, tavomp war gement-ze...
» Mar-d-eo kalet ma douar, me zo kalet ive;
» Envor ma sked tremened a vo ato em fenn
» Ha d'ezhan em euz mired eur c'hleze, eunn delenn!!! »

Pa baoueziz da gana, ann ekleo er c'hoad braz,
Evel mouez ar c'kurunou d'am gwerz a respountaz;
Eunn eal gwenn, war ar c'houmoul, he ziouaskel digor,
Az eaz war zu Leon enn eur gana : « Enor,

» Enor, enor da viken d'ar Vreiz ger, bro ar zent,
» Enor d'ar re zo enn-hi o kerzoud er gwir hent;
» Enor vraz d'ann neb he c'har, en deuz feiz evel-t-hi,
» Enor d'ann aotrou Laprad a oar kana d'ezhi. »

I.-M. ar Iann.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE*

—

A mesure que je reprenais mes habitudes, Elianne modifiait peu à peu les siennes. Je ne la voyais plus, le matin, que pendant quelques moments fort courts. Elle se retirait souvent chez elle, dans l'après-midi, et, le soir enfin, elle quittait le salon plus tôt qu'à l'ordinaire. Nos promenades devenaient plus courtes et plus rares. Habitué à respecter sa liberté, je tenais à ne manifester aucun autre sentiment qu'un peu de tristesse, mais je voyais que ma tristesse augmentait la sienne.

Je compris cependant qu'il était temps de provoquer entre nous une explication sérieuse, et je craignais même, par moments, que quelque départ subit d'Elianne ne m'en laissât pas le loisir.

Un soir donc, dans les derniers jours du mois d'août, que nous étions assis, à la fin d'une journée brûlante, sur un banc rustique placé au sommet d'un petit coteau, en face de Kerivor, et d'où l'on apercevait, d'un côté, le vieux manoir se détachant sur un massif de futaies et, de l'autre, la mer noyée dans les brumes de l'horizon, je me décidai à lui ouvrir mon cœur et à lui demander quels étaient ses projets pour l'avenir. Malgré l'émotion profonde que j'éprouvais, j'étais décidé à n'user que d'un langage précis et à ne mettre en œuvre que des moyens avoués par la raison la plus sévère. Je savais bien, d'ailleurs, que toute faiblesse, toute déclamation ne

* Voir la livraison de mai, pp. 364-383.

pourrait toucher Elianne. Elle aimait la force, la franchise et la netteté en tout.

— Elianne, lui dis-je après un assez long silence, vous avez sûrement deviné combien vous m'êtes devenue chère et quel empire vous avez pris sur moi depuis que je vis ici près de vous. Ce temps a été bien court, mais il m'a suffi pour acquérir la profonde conviction que je me regarderais comme le plus heureux des hommes, si vous consentiez à me suivre au-delà des mers.

— Êtes-vous donc, me répondit-elle, à la veille de retourner en Amérique?

Mon séjour en Europe, repris-je, ne peut être désormais bien long. Vous savez que j'ai laissé ma mère seule sur les bords de l'Ohio, et, bien qu'elle me conseille de profiter de mon voyage en France pour visiter l'Europe et compléter ainsi mon éducation, je quitterais le vieux monde sans regret..., s'il m'était permis d'emporter avec moi le seul bien qui désormais m'y rattache.

— Quoi! me répondit-elle, vous avez vu la France et la Bretagne, sans éprouver d'autre émotion qu'un peu de sympathie pour une pauvre fille comme moi! Ce vieux château, que tant de générations ont habité avant vous, le respect dont vous avez vu votre nom entouré dans ce pays de vos pères, l'espérance, ou plutôt la certitude de maintenir ou même de rehausser la valeur de ce nom dont vous êtes le dernier possesseur, les chances favorables que la situation actuelle de la France vous offre pour atteindre ce but, ces souvenirs, ces considérations, ces devoirs sacrés, ne vous ont pas suggéré la noble ambition de reprendre ici votre rang en vous y fixant sans retour? Je n'ai pourtant rien oublié pour susciter en vous cette généreuse pensée.

— J'ignore, dis-je à mon tour, quel sera mon avenir; mais j'avoue que le temps que je viens de passer en Europe n'a pas suffi pour me détacher de ma première et véritable patrie. Après vous avoir exprimé, Elianne, le désir sincère d'y retourner avec vous, je ne trouve, en l'interrogeant, aucune autre ambition dans mon cœur.

— Vous n'iriez même pas à Paris! reprit Elianne. Vous le savez

cependant, rien ne vous serait plus facile que de vous faire présenter aux Tuileries. Votre grand père était monté dans les carrosses du roi. Plusieurs Kerestuërs ont eu des charges de cour. Le roi actuel connaît parfaitement votre nom. Ne vous a-t-on pas fait pressentir qu'il serait aisé d'obtenir pour vous une place de gentilhomme honoraire de la chambre?

— Ce titre irait assez mal avec celui de citoyen des Etats-Unis!... dis-je avec quelque hésitation, car je compris quelle profonde dissonance il y avait entre la question et la réponse.

— On peut abdiquer l'un sans regret pour conquérir l'autre, reprit-elle.

— Je ne sais, continuai-je, car je voulais éviter tout débat sur ce point; mais il est pardonnable à mon âge d'hésiter à rompre brusquement avec son pays, ses souvenirs, ce qu'on a jusque-là regardé comme son devoir, en abandonnant une mère âgée et aussi isolée que la mienne, ou en essayant de la contraindre à venir achever sa vie en Europe, contrairement à ses goûts. Pourquoi tant de sacrifices et de violences? Pour aboutir à la satisfaction d'une seule passion, l'ambition; car je devine que ce serait là toute la récompense que j'aurais à attendre.

Elianne resta quelques moments pensive, non qu'elle semblât convaincue ou indécise sur le sens de sa réponse, mais parce qu'elle paraissait hésiter à émettre sa pensée, dans la crainte de me mécontenter.

Elle se tourna enfin à demi vers moi : — Silas, me dit-elle gravement et lentement, j'avais pris un engagement avant de vous connaître, c'est celui de quitter le monde après la mort de mon oncle et de me consacrer à la retraite. Le moment est venu d'exécuter ce dessein.

Je l'interrompis en disant : — Voulez-vous parler d'un engagement devant Dieu, d'un vœu? Vous savez, comme moi, que ces promesses ne sont point obligatoires, qu'elles sont considérées comme dénuées de valeur réelle, comme imprudentes même, et que sur votre demande rien n'est plus facile que de vous en relever.

— Je suis décidée à accomplir la promesse que j'ai faite, reprit-elle doucement.

— Qui vous y oblige? m'écriai-je. Toute votre existence n'a été qu'une suite de bonnes œuvres. Qu'avez-vous donc à expier?....

— Hélas! me répondit Elianne, quand ceux qui ont commis le mal, ne l'expient pas eux-mêmes, c'est à d'autres que Dieu impose ce devoir. J'implorerai sa miséricorde pour tant de crimes qui sollicitent sa vengeance, heureuse si je puis contribuer à détourner les fléaux de sa colère....

— Vous ne me laissez donc aucun espoir? lui dis-je, en me tournant tristement vers elle.

— Personne, reprit-elle, ne vous porte une plus sincère et plus vive affection que moi; mais cette affection est subordonnée à des devoirs que je dois accomplir.

— Je vois, lui dis-je, que la répugnance que vous éprouvez à quitter la France et à vous fixer en Amérique, dans ce pays inconnu et si différent du vôtre, est pour beaucoup dans votre résolution. Nos mœurs vous semblent sans doute antipathiques avec vos goûts et vos idées. J'ai eu le malheur de naître dans ce pays et de l'aimer. Je resterais en Europe, que j'aurais, peut-être, beaucoup de peine à me défaire de mes habitudes et par conséquent à me conformer complétement aux vôtres.... Puisque tant de raisons nous séparent, chère Elianne, acceptez, je vous en conjure, l'offre que je vous fais du fond du cœur. Je possède, au-delà de l'Atlantique, des domaines bien plus étendus que celui-ci, et dont les revenus, dans un pays prospère comme les Etats-Unis, m'assurent pour l'avenir un état de fortune supérieur à mes besoins. Acceptez la succession de mon oncle. Peut-être cette position nouvelle vous réconciliera-t-elle avec la société, où vous pourrez faire beaucoup de bien et où votre devoir serait de rester. Pour moi, à quoi bon transporter au-delà des mers la propriété d'un domaine que je ne reverrai peut-être jamais? Qu'est-ce qu'un nom et les souvenirs qui s'y rattachent, pour un homme comme moi, destiné à vivre au milieu de cette association d'émigrés et de pionniers oublieux du vieux monde, et qui ont à tout jamais rompu avec ses habitudes, ses traditions et ses mœurs? Vous connaissez ma franchise, Elianne; acceptez mon offre, je vous en conjure.... — Et je crois bien qu'en disant ces mots, mes yeux se mouillèrent de larmes.

C'était trop pour Elianne ; elle se tourna vers moi : — Vous êtes cruel, Silas! me dit-elle d'une voix émue. Vous blessez tout à la fois mon orgueil et mon cœur. Si je ne vous épouse pas, c'est que je n'épouserai jamais personne..., soyez en sûr. Si je ne reste pas dans ce monde avec vous et pour vous, c'est que je lui ai dit adieu. Mais que j'y reste ou que je le quitte, je suis incapable de m'enrichir de vos dépouilles. Déshériter le dernier des Kerestuër! ah! vous me connaissez bien mal! J'ai conjuré mon oncle de n'affaiblir en rien, à mon profit, l'héritage qui vous appartenait, et j'ai fait cela avant de vous connaître.... Tenez, dit-elle, en me présentant un petit rouleau de papier, voici un bien faible don que je voulais vous faire et que je vous conjure, à mon tour, d'accepter. Je possède, vous le savez, quelques ruines qui portent notre nom et qui furent, il y a plusieurs siècles, le berceau de notre famille. Ce petit domaine doit être votre propriété. Je tiens à vous le donner. Vous me feriez une peine profonde en ne l'acceptant pas. Je n'ai plus besoin de rien, et quelques autres ressources suffiront amplement à l'exécution de mes desseins. Prenez, Silas. — Et elle me tendait d'un air suppliant l'acte qu'elle avait rédigé pour me transférer la propriété de la Tour de Kerestuër.

— C'est un combat qu'il est inutile de prolonger, lui dis-je ; de grâce, n'insistez pas! — Et après un moment de silence, j'ajoutai avec un peu d'amertume : — Je le sais, vous ne voyez en moi qu'un marquis de Kerestuër ; vous ressemblez à ces filles d'autrefois, auxquelles on arrachait le cœur dès leur enfance et qu'on accablait, de bonne heure, des dédains de la maison paternelle afin qu'elles fissent sans regret le sacrifice d'une liberté dont elles n'avaient jamais joui. Puis elles quittaient le monde sans le connaître, n'emportant pour toute consolation, — ce qui leur suffisait parfois, — qu'un fol orgueil pour leur nom, orgueil auquel on avait réussi à donner des proportions monstrueuses.... Était-ce donc là des vocations agréables à Dieu?....

Elianne ne me répondait pas. Je me tournai de son côté. Elle avait caché sa figure dans ses mains. Je devinai, au mouvement saccadé de sa tête penchée, que c'était pour me dérober ses larmes.

Je ne pus m'empêcher de lui dire : — J'ai été injuste envers vous, Elianne ; pardonnez-le moi, je vous en prie. Mais laissons de côté, pour le moment, ce triste sujet de conversation. Nous y reviendrons dans des dispositions plus conciliantes ; je l'espère, du moins...

Elle se leva. Nous reprîmes lentement le sentier qui nous ramenait au château. Elianne se retira de bonne heure, et je montai dans cette tour octogone où, dès le premier jour de mon arrivée, j'avais été installé par elle.

J'essayai vainement de retrouver un peu de calme. Les agitations de la soirée se prolongèrent durant la plus grande partie de la nuit. Je me demandais quel moyen me restait à employer pour changer les résolutions d'Elianne. Il me semblait évident que toute espérance de l'emmener en Amérique devait être abandonnée. Avais-je plus de chances de la retenir à Kerivor, en restant en Europe et en acceptant, loin de ma mère et de mes concitoyens, de nouvelles destinées?.... Assuré, comme je l'étais, qu'il n'entrait aucun calcul dans sa conduite vis-à-vis de moi, j'en étais réduit à douter que ce sacrifice, immense alors à mes yeux, triomphât de sa résolution... — J'ai trop d'affection pour elle, me disais-je par moment, pour persister dans le dessein de l'entraîner au-delà des mers, où elle serait malheureuse. Peut-être en a-t-elle assez pour moi, dont elle connaît maintenant toutes les pensées, pour refuser le sacrifice de ma patrie et de mes goûts? Pénible alternative! Ah! que n'accepte-t-elle l'offre que je lui ai faite? Que n'est-elle moins désintéressée, moins digne de mon dévouement? Je partirais, le cœur gros sans doute, mais, une fois au-delà des mers, je retrouverais ma mère, mes occupations, un but à mon activité, et j'aurais noblement rompu avec la patrie de mes pères. J'aurais laissé Elianne heureuse.... — D'autres combinaisons se présentaient à mon esprit. Je me sentais tour à tour faible, puis énergique, enfin indécis..., et je m'étonnais de tant d'hésitations, si peu naturelles à mon caractère. Vers le matin, un sommeil lourd et agité, où je retrouvais dans mes rêves les impressions douloureuses de la veille, mit un terme à ce long et fatigant débat.

Je descendis assez tard au salon. A peine y fus-je assis qu'un des vieux serviteurs du château vint me remettre une lettre. Je reconnus sur l'adresse l'écriture d'Elianne. — Quoi! m'écriai-je, où est Mlle de Kerestuër? — Mademoiselle est partie ce matin, bien avant le lever du soleil, reprit le vieux serviteur.

Je devinai tout. Je tins longtemps la lettre entre mes mains, sans oser l'ouvrir, et ce souvenir a laissé en moi une trace si profonde que, pendant de longues années, j'ai hésité à rompre le cachet d'une missive, toutes les fois que j'ai pu supposer qu'elle renfermait quelque nouvelle douloureuse pour moi. J'ouvris enfin la lettre d'Elianne. Voici ce qu'elle m'écrivait :

« Cher Silas,

» Je vais où je crois que la volonté et la miséricorde de Dieu m'appellent. Je vous l'ai dit hier, c'est une résolution ancienne que j'accomplis.

» Il y a quelques mois, nous ne nous connaissions pas. Des impressions aussi récentes s'effacent promptement. Cependant ne m'oubliez, Silas, que dans la mesure où cela est nécessaire.

» Pour moi, je crois que je puis emporter dans la retraite toute l'affection que j'ai conçue pour vous. Je n'ai rien à en laisser au monde, ni même à la terre. Tant que je vivrai, vous pourrez dire qu'il y a quelqu'un ici-bas qui prie pour vous.

» J'ai été un peu exigeante à votre égard; pardonnez-le moi. Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante, et vous connaissez mille fois mieux que moi les devoirs que vous avez à remplir vis-à-vis des autres hommes. Je serais bien coupable d'apporter le moindre obstacle à l'accomplissement de ces devoirs tels que vous les entendez. Je devine, je sais cela..., et cependant je regrette profondément mon idéal. Vous aviez reçu tout ce qu'il fallait, tout ce que je pouvais souhaiter, pour réaliser mon rêve chevaleresque, ce rêve évanoui...

» Le sang n'est pas de l'eau, et celui qui coule dans nos veines vient d'une source commune. Ce qui nous sépare, Silas, c'est notre parfaite ressemblance, c'est-à-dire, une égale fidélité à des devoirs

différents; mais si nos voies semblent divergentes ici-bas, elles se confondront sûrement, un jour, car je sais que nous marchons, guidés par la même étoile. C'est là-haut, cher Silas, que je vous donne rendez-vous.

» Je regrette que vous ayez refusé le faible don que je vous destinais, celui d'une ruine qui vous appartient plus qu'à moi et dont la possession m'est désormais tout à fait inutile.

» Votre cousine dévouée,
» Elianne DE KERÈSTUER. »

Lutter contre l'usage légitime de la liberté d'une autre créature de Dieu a toujours été un acte de coupable égoïsme à mes yeux. Cette réflexion, qui me laissait ma douleur tout entière, terrassa du premier coup mon orgueil. Je restai longtemps immobile; puis je me mis à me promener lentement. « Allez et venez, » disent parfois les médecins à leurs malades. Cette méthode convient aussi à certaines affections de l'âme. Les jours se succédèrent...; ma seule consolation était de voir que tous les habitants du château respectaient et partageaient ma douleur. Je les apercevais traversant les appartements, la cour, et se croisant en tous sens, sans échanger d'autres paroles que celles exigées par les besoins du service.

J'allais souvent m'asseoir sur un banc, placé sur la terrasse et où nous avions passé de longues heures, Elianne et moi, l'un près de l'autre: Ralph m'y accompagnait. Dans les premiers jours, après m'avoir regardé fixement, il partait tout à coup, suivant les allées du parc, s'arrêtant de temps à autre et quêtant, comme pour retrouver une trace. Après de longs détours, je le voyais revenir lentement, par le côté opposé; puis, se couchant à mes pieds, il allongeait sa tête intelligente sur ses larges pattes, en poussant un sourd grognement, expression, sans aucun doute, du regret que lui inspirait l'inutilité de ses recherches.

— Pauvre Ralph! lui disais-je, nous ne la verrons plus! — Et, sans changer de place, il tournait obliquement son regard et le fixait sur moi, comme s'il avait compris mes paroles.

Plusieurs jours s'écoulèrent, avant que j'eusse le courage d'aller visiter l'aile du château et l'appartement occupés par Elianne. Rien n'est plus triste que la vue des lieux et des objets qui vous rappellent plus intimement une personne, chère à votre souvenir, absente..., morte pour vous. J'y allai un jour. Les meubles étaient vides et les tiroirs ouverts. Il n'y restait rien qui lui eût appartenu. Elle avait tout donné. Je remarquai cependant un coffret d'ébène, finement sculpté, dont elle m'avait souvent dit qu'elle me ferait cadeau. Je l'ouvris et j'y trouvai un mince cordonnet, tressé avec ses beaux et longs cheveux, qui lui servait, en faisant le tour de sa tête, à fixer sur son front une ferronnière formée d'une grosse opale d'Amérique que je lui avais donnée. Je pris le coffret et j'éprouvai un grand plaisir à songer qu'elle y avait peut-être laissé à dessein le seul souvenir qui me soit resté d'elle.

Je ne tardai pas à apprendre qu'Elianne était entrée dans un couvent d'un ordre austère, situé dans une des grandes villes de la haute Bretagne. Elle me fit dire qu'elle me verrait toujours avec le plus grand plaisir, mais après la prononciation de ses vœux.

Je réglai toutes mes affaires, et je résolus, avant de retourner en Amérique, de faire quelque long voyage. L'Orient m'attirait. La civilisation européenne est sortie de l'Asie. Pour nous, enfants de l'Europe et de cette civilisation moyenne, ne sommes-nous pas plus éloignés d'un degré de cette antique Asie, de cet ancêtre commun, qui doit nous inspirer, à nous autres Américains, la vénération dont on entoure une aïeule? Ces plaines, aujourd'hui désertes, de l'Orient, sont parsemées de ruines inconnues au Nouveau-Monde, où l'on ne trouve rien de semblable. Que sont ces ruines? Des larmes figées dans de la cendre humaine. — Il me serait doux, me disais-je, d'aller m'asseoir sur ces restes fameux. Qu'est la douleur d'un seul à côté de ces témoignages grandioses de l'instabilité des empires? Qu'est-ce qu'un cœur secrètement brisé, à côté de ces vastes funérailles de civilisations et de peuples ensevelis dans un si profond oubli, que le savant, penché sur les débris de leurs monuments, ne peut même réussir à épeler les caractères dont ils se servirent pour graver leur histoire, les décrets de leurs despotes ou les prières adressées à leurs dieux?

J'écrivis à ma mère que j'allais exécuter les projets de voyages qu'elle m'avait conseillé de faire avant de retourner en Amérique.

Je visitai, en employant à ces excursions plus d'une année, la Grèce, l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie, et je revins en Europe par Constantinople. J'étais en Allemagne lorsque je reçus, par la voie de mon banquier, une lettre de ma mère, que je n'avais pas embrassée depuis près de deux ans. Elle me mandait que sa santé s'était affaiblie et qu'elle désirait me revoir. Cet appel était sacré pour moi. Je gagnai en toute hâte une des villes Hanséatiques et je m'y embarquai pour les Etats-Unis.

Je retrouvai ma mère vivante sur les bords de l'Ohio. Mais je m'aperçus, du premier coup d'œil, qu'elle n'avait pas longtemps à vivre. Je la perdis quelques mois après.

Qu'avais-je à faire? Je m'employai de bonne foi à reprendre ma vie américaine. Je fis de grands efforts pour me rattacher à des intérêts qui, autrefois, m'avaient semblé être de premier ordre et dignes de toutes mes préoccupations. Mes amis ne m'avaient point oublié. Je visitai les établissements voisins, et je fus reçu partout avec la plus grande cordialité. On me donnait des fêtes et j'étais invité, comme autrefois, à toutes les grandes chasses du pays. La contrée avait même gagné depuis mon départ. De nouvelles routes avaient été tracées. Quelques villes s'étaient fondées sur les rives de l'Ohio. Le flot de l'émigration n'avait pénétré jusqu'à cette époque au-delà des monts que par une sorte d'infiltration. Mais, après s'être accumulé et grossi au pied de la chaîne des Alleghanys, comme l'eau s'élève devant un barrage, il s'apprêtait à déborder au-delà de l'obstacle et à inonder ces plaines qui, depuis, se sont couvertes d'une population active et prospère.

Mais je ne tardai pas à m'apercevoir de l'atteinte profonde que mes habitudes d'enfance et mes sentiments intimes avaient reçue pendant mon séjour en Europe. Bien que mon père se fût expatrié volontairement, il avait fallu des événements extraordinaires dans sa vie, et sans doute de grands mécomptes, pour l'amener à se fixer au-delà de l'Atlantique. Peut-être cette douleur latente de l'exil se transmet-elle avec le sang, et il ne faut qu'une circons-

tance favorable pour développer chez la génération suivante le germe indestructible de l'amour de la patrie. Je m'étonnais de la transformation qui s'opérait en moi, presque à mon insu, car je n'avais goûté que les tristesses de l'Europe. Mais il y a des amertumes qui enivrent.

J'étais parfois tenté de croire que ce changement était l'effet des prières d'Elianne. — C'est ainsi, me disais-je, que Dieu, compatissant à la requête d'une âme fidèle, courbe et incline peu à peu la volonté d'une autre de ses créatures; mais cette pression insensible est si doucement exercée, qu'elle laisse au plus opiniâtre comme au plus faible, au plus superbe comme au plus humble, la conviction de son libre arbitre et de sa spontanéité. — Je m'empressais alors d'ajouter que Dieu, sans doute, n'accepte une semblable responsabilité que lorsqu'il s'agit de nobles et généreux desseins, et cette dernière réflexion donnait à mon désir de rapatriation la valeur d'une sorte d'inspiration providentielle.

J'étais dans ces dispositions, lorsque je reçus, de la supérieure du couvent de ***, une lettre où elle m'annonçait que Mlle de Kerestuër avait succombé à une maladie de poitrine. Elle m'adressait, en même temps, un extrait d'un testament par lequel Elianne m'avait légué en toute propriété le domaine de Kerestuër....

La mort ne pouvait exhausser la barrière qui me séparait d'Elianne, et, ne me rappelant que le rendez-vous qu'elle m'avait donné dans sa dernière lettre, je trouvai même que cette mort nous avait rapprochés, puisque l'un des deux attendait déjà l'autre au but.

Peu de temps après, je revins en Europe et j'y repris ma qualité de Français. Fidèle à ma double origine, j'essayai de concilier les principes de ma jeunesse avec les devoirs nouveaux que j'avais librement acceptés : œuvre difficile que d'autre continueront et dont je ne verrai pas l'achèvement !

Ici se terminait le manuscrit. — Lorsque j'en eus achevé la lecture, je le roulai et le rattachai avec le mince cordonnet de cheveux bruns pâlis par le temps, dont j'ignorais d'abord l'origine et que je ne touchais plus qu'avec un véritable respect ; puis je replaçai religieusement le tout dans le coffret d'ébène.

J'étais resté assis près de la fenêtre ouverte. Mes regards se portèrent naturellement vers l'horizon sur une longue ligne de côtes brumeuses et dans la direction où devait se trouver le manoir de Kerivor. Un soleil pâle d'automne allait atteindre la limite de sa course. Tout près de moi, des corneilles à la voix rauque volaient en rond autour des clochers de l'antique cathédrale. Ces croassements monotones des habitantes, peut-être séculaires, de ces tours bien plus vieilles encore, les rayons sans éclat du soleil couchant, rougissant, comme en signe d'adieu, les pignons frustes de la vieille église et l'aiguille ajourée du Kreisquer, le silence profond qui, à part les cris d'oiseaux, enveloppait la petite ville bretonne, en deuil de sa dignité épiscopale, tout me semblait en parfaite harmonie avec l'impression que m'avait laissée la lecture du manuscrit.

L'heure du souper approchait. Je descendis de ma chambre par le grand escalier tournant en pierres de taille, et j'allai m'asseoir sur un banc, placé près de la porte cochère, au bord de la rue. Je ne tardai pas à y être rejoint par le maître de la maison, qui revenait de son jardin, situé dans le faubourg, armé d'un râteau et muni d'un panier rempli de laitues. Il présidait chaque jour aux deux repas de la table d'hôte où il occupait la place d'honneur, sa serviette passée dans la boutonnière la plus haute de son habit. J'y avais fait sa connaissance. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, dont la figure ronde, couperosée et bourgeonnée était ordinairement encadrée dans un haut collet de chemise raide et serré d'une cravate de couleur. Il vint, après m'avoir salué, s'asseoir près de moi. Il fumait une pipe courte de racine de bruyère, dont le foyer était admirablement ébénisé par un long usage. Décidé à lui adresser quelques questions, j'allumai un cigare, afin d'établir entre nous ces relations préliminaires qui naissent facilement entre deux fumeurs.

Ce fut lui qui m'adressa le premier la parole : — Avez-vous été, me dit-il, avec un accent breton très-prononcé, à la vente de meubles annoncée ce matin par le crieur public?

— J'y suis allé, répondis-je, mais, en général, ce qu'on y vendait avait bien peu de prix.

— Je m'en doutais, répliqua mon hôte. Il y avait de belles choses à Kerivor; mais cela a été enlevé par les fripiers de Paris qui n'y ont rien laissé de précieux.

— Vous connaissez le château et vous avez peut-être eu des relations avec ses anciens propriétaires? m'empressai-je d'ajouter, car c'était là que je voulais en venir.

— Sans doute; qui ne connaît Kerivor dans le pays et qui ne s'y rappelle le *mârquis*, répliqua mon hôte, se plaisant avec son accent breton à allonger outre mesure la première voyelle de ce titre, je veux dire le père du jeune homme qui est mort l'année dernière dans les pays chauds.

— Ah! repartis-je, vous avez connu le marquis?...

— Oh! beaucoup, répondit mon hôte, celui que nous appelions le *mârquis* d'Amérique. Un brave homme, celui-là.... Des hommes comme ça, Monsieur, ne devraient jamais mourir, parce qu'il est impossible de les remplacer. Tout le monde l'adorait dans le pays.

— Est-ce que son fils ne lui ressemblait pas? répliquai-je.

— Je n'ai point de mal à en dire, ajouta vivement mon hôte; le pauvre jeune homme, je ne l'ai pour ainsi dire pas connu. Son père le marquis s'était marié à Paris; mais sa femme n'aimait guère la Bretagne, et, après la mort de son mari, il y a une dizaine d'années, elle cessa tout à fait d'y venir. Quant au jeune homme, il n'y paraissait guère qu'un instant, pour les courses et les chasses d'automne; mais c'était avec un train de prince, et Kerivor était trop petit pour lui. Toutes les fois que le père venait en ville, il descendait ici et il aimait beaucoup notre table d'hôte, mais le fils ne m'envoyait que ses piqueurs et ses grooms, et ça vivait ici grassement, je vous assure. Le *câfé* (c'était un de ces mots que ne manquait jamais d'accentuer énergiquement mon hôte armoricain), n'était jamais assez noir pour eux. Il fallait qu'Annaïk apportât le filtre sur la table, et ils y mettaient tant de poudre que l'eau bouillante ne pouvait passer. Aussi, ça n'a pas duré longtemps. Tout a été croqué en quelques années, et maintenant il n'y a pas plus de Kerestuërs que d'évêques de Saint-Pol, car on ne peut pas dire

qu'il y a un évêque de Saint-Pol, parce que celui de Quimper ajoute ce titre au sien. Du reste, Monsieur, ajouta-t-il, après avoir aspiré deux ou trois longues bouffées de tabac, tous nos fils de famille en font autant. C'est à qui mangera son bien le plus vite, comme si l'on n'avait plus besoin d'eux. Jusqu'au jeune Monsieur B...., de Paimpol, dont le père, (je l'ai bien connu), avait ramassé des millions à la pêche du grand banc, et qui a mangé en cinq ou six années, à Paris, toutes les morues que son père avait salées pendant trente ans à Terre-Neuve !

— C'est triste, dis-je, de voir ainsi les noms honorables disparaître.

— Oui, sans doute, me répondit mon brave hôte, ce sont de vieilles connaissances auxquelles nous tenions... ; mais *voilà* le *soûper* qui *sônne* et il faut que *j'assaisônne* la *salâde.*

— Si cela ne vous contrarie pas, pourriez-vous y mettre un peu moins de poivre et de vinaigre? lui dis-je, en me rappelant les brûlots que notre amphytrion avait l'art et l'habitude de composer.

Ces réflexions de mon hôte, sur la fragilité de la fortune et la disparition des anciennes familles du pays, ainsi que sur l'abandon que leurs jeunes représentants semblent faire de la chose publique, réveillèrent dans ma mémoire une impression de voyage. Je me souvins d'avoir autrefois visité, en Sicile et en Grèce, les ruines d'antiques cités renversées dans la poussière. Çà et là, cependant, lorsque le couronnement d'une acropole ou d'un temple s'est écroulé sous l'effort du temps ou sous les atteintes des hommes, quelques colonnes, destinées à soutenir l'édifice, sont restées fièrement debout. Autour d'elles, à leurs pieds, sont venues se grouper la chaumière du laboureur et la hutte du berger s'appuyant avec confiance à leurs piédestaux mêmes et le support que ces stèles altières offrent à ces humbles demeures, semble les consoler de ce que leurs chapiteaux n'aient plus rien à soutenir.

Je quittai le lendemain matin Saint-Pol-de-Léon pour continuer mes investigations d'antiquaire.

J^s DE L'AUNAY.

LES TITRES DE LA CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS A NANTES.

Vous connaissez sans doute le marché du samedi sur la place Bretagne de Nantes?... Là, se trouve un peu de tout, et cet agencement de vieilles nippes, entremêlées d'objets les plus disparates, présente un certain pittoresque, qui parfois vaut réellement la peine du coup d'œil. Les contrastes y abondent : à côté d'une bonne paysanne marchandant, sou à sou, une marmite, des souliers, un cotillon ou une robe, qu'elle essaie sans vergogne, une pimpante actrice fait emplette du collier de strass destiné à rehausser sa beauté aux feux de la rampe. Par ici, c'est du fer et de la ferraille, plus loin, de la corde; voilà du poisson, des légumes.... Le numismatiste y rencontrera des monnaies de cuivre et même d'argent; j'y ai vu des jetons, si rares aujourd'hui, des maires de Nantes. Des haches en silex et en bronze attireront, de temps à autre, l'attention du celtomane. L'amateur de faïences y découvrira, peut-être, certains échantillons, longtemps oubliés dans le fond d'un grenier. Le lecteur s'y procurera, à bon marché, tous les romans modernes, et souvent des ouvrages d'histoire et de littérature beaucoup plus instructifs et plus utiles. Il n'est pas jusqu'au bibliophile qui ne puisse avoir la chance d'y récolter quelques raretés, car c'est encore sur la place Bretagne qu'a été vendu, pour cinquante centimes, le *Traité de la nature et usage des marches séparantes les provinces de Poictou, Bretagne et Anjou*; *par M. Gabriel Hullin, licencié es droicts, procureur fiscal à Tiffauges. A*

Nantes, par la vefve de Luc Gobert, imprimeur et libraire, MDCXVI.

Or, par une des froides matinées du mois de février dernier, qui cependant n'avait pas empêché les collectionneurs de venir inventorier, en grelottant, l'exhibition nantaise, l'un des plus assidus avisa, au milieu de pipes en bois, de montures de lunettes et de verres de lampes, un rouleau de parchemins. Aussitôt il s'abaisse, avance le bras, et.... se relève sous la pression d'une main amie qui, familièrement, s'était posée sur son épaule. La conversation s'engage, d'une façon, sans doute très-intéressante, car l'amateur de parchemins, détourné de sa pensée première, qui pourtant était la bonne, oublie un instant l'objet de sa convoitise. Un marchand, également à l'affût, avait remarqué le geste interrompu du promeneur, et, profitant habilement de la distraction de celui-ci, se rend acquéreur du rouleau, au moment où le premier, reportant de nouveau la vue sur la place où gisaient les parchemins, ne rencontre plus que le vide!!....

Suivre l'acquéreur, examiner le rouleau, en demander le prix, qui alors avait plus que triplé, fut la seule préoccupation du collectionneur désappointé, envoyant, *in petto,* à tous les diables le malencontreux ami, dont la rencontre l'avait empêché d'exécuter tout d'abord son projet.

Et franchement il y avait bien de quoi!...

Le premier des actes était le testament de Martin Badaud, prêtre, « demourant en la Saulzaye de Nantes, » en date du « xxvie jour d'aougst, lan mil quatre cens saexante seix », par lequel le testateur, voulant être inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, « devant l'autier Monseigneur St Sebastien, » ordonne mille messes, plus trois trentains pour le repos de son âme, et que, pendant son enterrement, « ait neuf torches de cire neuffves et honnestes ardentes en ladite chapelle de Bon-Secours, ainsi qu'il est de coustume. » Puis le service fait, « icelles torches demeurent à ladite chapelle pour servir au service divin. » Soixante dix sous dix deniers sont affectés à la fondation d'une messe annuelle de *requiem*, à l'autel de saint Sébastien. La succession est partagée

entre les nièces du digne prêtre qui, à juste titre, déroge un peu à l'égalité, dans les termes suivants : « Item je ordonne à Jehanne ma niepce qui ma pansé et gouverné en ma dite maladie, une grande paille (poêle) d'arain, seix escuz et une de mes robes de gris fourrée de panne noire ; aussy troys escuelles, un plat et deulx saulciers d'estain, et en oultre veulx quelle demeure quitte de cinquante souls quelle me devait à cause de prest. Item, je donne à Pierre Reg(ines), pour les paynes et labeurs quil a prins pour moy en madite maladie et pour estre a james en ses bonnes prières et oroysons, mon vieil brevière, — ce qui prouve, contrairement à l'assertion de l'abbé Travers, que les prêtres de Nantes en avaient déjà depuis longtemps, — mon Decret, mon Dictionnaire et deux petits livres dont lun est de lexposicion des euuangiles et l'autre de l'exposicion des saincts, et ung livre nommé *Guillelmus Parisiensis* [1]. »

Dom Martin était le premier chapelain de Notre-Dame-de-Bon-Secours, ce qui explique sa dévotion envers ce sanctuaire. Son testament, écrit sur papier et auquel il ne manque que quelques mots, avait pour enveloppe une lettre de convocation aux États de Bretagne, qui devaient se tenir à Vitré le 13 juin 1671, adressée au s^r^ Yves Morice, conseiller d'État et procureur général de la chambre des comptes de Nantes.

La troisième pièce est une belle feuille de vélin de 0,68 c. sur 0,52, contenant un accord entre messire Nicolas Poupart, « presbstre ou nom et comme chapelain d'une chapellanie fondée et desservie en la Saulzaye de Nantes, appellée Nostre Dame de Bon Secours, » et Pierre Rivière, marchand, par laquelle ce dernier s'oblige à payer par moitié, aux termes de la Saint-Jean et de Noël, le « numbre de cent cinq sols monnoye de Bretaigne de rente chef-fons. » Fait en la maison de M. de la Tullaye, le 27 mai 1552.

Il est inutile, croyons-nous, de rappeler ce qu'était la chapelle de Bon-Secours. Chacun, à Nantes, a entendu parler de ce mo-

[1] Guillaume, dit *de Paris*, parce qu'il fut évêque de cette ville, de 1228 à 1248, a laissé divers ouvrages de théologie, réunis et publiés en deux volumes in-f°, à Venise en 1591.

deste sanctuaire, élevé, au milieu du XVe siècle, sur la grève de la *Saulzaye*, aujourd'hui l'île Feydeau. M. l'abbé Jules Lagrange en a retracé l'historique dans un manuel in-18, imprimé en 1853 chez Charpentier, et la neuvaine de Notre-Dame-de-Bon-Secours, rétablie dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, est une des dévotions les plus suivies et les plus populaires de notre ville.

On peut donc juger combien grande fut la contrariété de notre antiquaire dépisté. En effet, les titres qui venaient de lui être si prestement soulevés avaient une certaine valeur locale ; car ils se rattachaient à un monument religieux, non des plus remarquables, mais des plus connus, et sur lequel nos archives départementales ne possèdent guère qu'un seul document, la copie de l'acte de fondation de la chapelle en 1444 [1]. Aussi ne voulut-il pas, dans un premier mouvement d'humeur, consentir à donner les six francs auxquels le nouvel acquéreur fixait les *vieux contrats*. Bien lui en prit, car le lendemain le marchand se présentait à M. Péhant, conservateur de la Bibliothèque publique, qui accueillait avec empressement le petit rouleau de parchemins, désormais placé à l'abri de toute dispersion fâcheuse.

Le bibliothécaire eut lieu de s'applaudir du dénoûment de l'historiette précédente et de la persévérance avec laquelle il se tient constamment à la piste des occasions d'augmenter la riche collection confiée à ses soins et à son active administration ; car, trois ou quatre jours après, un autre brocanteur lui apporta sept autres pièces concernant la même chapelle, ce qui porte à neuf le nombre des titres du dossier de la Bibliothèque publique sur Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le premier est un légat de 10 sous, fait par Mathée Libourne, femme d'Eonnet Rouxeau, le 17 août 1447.

Le second, une donation de 4 sous de rente, par Pierre de la Venerie, le 4 février 1455.

[1] Archives départementales, fonds de Sainte-Croix. — Outre ces titres, que nous énumérons ici, nous croyons devoir indiquer que M. Van Iseghem en possède encore quelques autres, qui lui sont échus par la succession de son grand-oncle, le respectable abbé Urien, dernier chapelain de Notre-Dame-de-Bon-Secours, mort curé d'Ancenis, en 1834, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le troisième, une acquisition faite par le même, de deux quartiers de vignes, sis au clos de *Digne-Chien*, au fief de Sesmaisons en Saint-Sébastien, clos sur lequel étaient hypothéqués les quatre sous précédents, 28 janvier 1468.

Le quatrième, le don « d'un demy runt, ou fleuve et ripvière de Loire, » par Jehan Guilgay, le 3 juin 1468 [1].

Le cinquième est l'achat d'un demi-runt en la rivière de Loire, pour 17 #, 10 sous monnaie, le 3 décembre 1484.

Le sixième, la nomination à une chapellenie, fondée par défunts Alain Resmond et Jamette Phélippe, sa femme, « *in capella, in loco Saliceti Nannetensis super riparium Ligeris constructam*, » 26 juin 1493.

Le septième est une reconnaissance de dix sous de rentes, donnée à la chapelle par Jean Regnault, Nicolas Visonneau et Macé Chesnart, le 3 décembre 1496 [2].

Le nom du modeste et laborieux conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes vient d'être prononcé. Au risque de lui déplaire, c'est une occasion toute naturelle, et que nous ne saurions laisser échapper, de rendre un juste hommage au zèle incessant et éclairé qu'il déploie dans toutes les parties du service confié à ses soins. Grâce à lui, l'amélioration, le classement de la Bibliothèque ont fait de rapides progrès ; son développement a pris de telles proportions, que l'espace lui manque, et son chiffre s'est tellement accru, qu'elle peut déjà prétendre à une belle place parmi les établissements scientifiques analogues de France, et ne pas être longtemps au-dessous du rang qu'occupe elle-même la ville qui la renferme.

Le cabinet de M. Bizeul a servi de larges bases à un fonds de titres, chartes, autographes, pièces manuscrites, etc., auquel sont venues s'adjoindre les notes de MM. Chevas, A. Guéraud, Verger, etc. Les bibliographies révolutionnaires, bretonnes, nantaises, sont

[1] *Runt*. Ce mot ne se trouve pas dans les glossaires. Il désignait, sauf meilleur avis, un des côtés de la partie inférieure de l'arche d'un pont, affectée à la pêche, et plus tard nommé *rotereau*.

[2] Ces deux liasses de titres étaient parvenues aux mains des deux marchands, à la suite de la vente mobilière, faite après le décès de Mme veuve Jacquiers.

aussi riches que variées, et forment deux sections créées par M. Péhant.

Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est le Catalogue, dont le quatrième volume vient de paraître, l'une des œuvres intellectuelles qui honorent le plus notre ville, et qu'elle connaît certainement le moins. Encore loin de son terme, cet ouvrage révèle des richesses considérables, faites assurément pour inspirer le goût de l'étude et surtout faciliter les recherches de toutes sortes. Le mérite de ce remarquable travail ressort surtout de la manière dont il est conçu, de la méthode claire et savante avec laquelle il est rédigé, de l'exactitude scrupuleuse qui s'y rencontre à chaque article. Commencé dès l'entrée en fonctions de M. Péhant, en 1848, continué depuis lors sans interruption, le Catalogue forme maintenant quatre fort volumes in-8°. Il en formera bientôt six. Il contient 42,250 numéros, représentant environ 59,298 volumes et 20,350 pièces ; ce qui fait supposer, pour l'ensemble de la Bibliothèque, un total de 120,000 volumes ou pièces, au moins. — Il y a vingt-cinq ans, elle en avait 30,000.

Quant aux détails d'exécution, ils sont, pour ainsi dire, infinis et presque toujours irréprochables. La reproduction fidèle et intelligente des titres de tant de livres, leur classification rigoureusement scientifique, l'indication accessoire des sources à consulter pour tous les genres d'études disséminées dans les recueils et collections, la mise à profit des publications les plus récentes et les plus complètes, souvent rectifiées et améliorées ici, tout cela fait du Catalogue de Nantes un répertoire digne de figurer à côté des meilleurs comme des plus utiles catalogues des Bibliothèques de France, Déjà il est indiqué, au loin, comme une autorité : le monde érudit s'en sert avec confiance. M. J.-C. Brunet, le patriarche de la bibliographie française, le cite et lui rend justice. Nous ne pouvons donc pas le méconnaître, ou du moins l'ignorer, une plus longue indifférence deviendrait impardonnable : Nantes doit apprécier, ainsi qu'il mérite de l'être, le beau monument, élevé silencieusement à la science par M. Émile Péhant.

Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

ROME SOUS PIE IX.

L'article qu'on va lire est extrait d'un Appendice que notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, vient d'ajouter à son ouvrage de *Rome chrétienne*, dont la quatrième édition va paraître (chez A. Bray, rue Cassette, à Paris). Cet Appendice comprend l'histoire de Rome depuis la promulgation du dogme de l'*Immaculée Conception* (3 décembre 1854), jusqu'à la célébration du dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul (29 juin 1867). Notre vénérable Evêque a daigné adresser, au sujet de cette addition, la lettre suivante à l'auteur :

Nantes, le 6 mai 1867.

Monsieur,

J'ai lu avec un grand intérêt l'Appendice pour la quatrième édition de *Rome chrétienne*, que vous avez bien voulu mettre sous mes yeux. C'est un complément très-utile de cet excellent ouvrage. Vous avez résumé en quelques pages l'histoire contemporaine du Saint-Siége. Je souhaite vivement que cet Appendice puisse être lu, même séparément du grand ouvrage : il rappellerait à tant d'esprits oublieux la vraie situation catholique.

Que Dieu vous récompense de ce nouveau service rendu à l'Église ! Je lui demande de vous bénir, et je vous bénis en son nom, ainsi que tout ce qui vous appartient.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de parfaite estime et d'affectueux dévouement.

† ALEXANDRE, *Évêque de Nantes.*

Nous sommes heureux de donner un passage de cet Appendice, que nous ne pouvons pas reproduire en entier. — NOTE DE LA RÉDACTION.

« Le Saint-Père, écrivait le cardinal Antonelli, dans un mémoire resté célèbre, le Saint-Père ne cesse de penser à ce qui peut contribuer au bien-être, tant moral que matériel, de ses sujets, et aux moyens de réaliser des améliorations, autant que les circonstances et la pénurie de ses finances le lui permettent. »

On devine, en effet, ce que devait être cette pénurie depuis 1848, et surtout depuis 1861 ; et cependant Pie IX n'en poursuit pas moins les grandes œuvres commencées dans les premières années de son règne. L'armée est réorganisée, la carte géographique des États romains est publiée à l'échelle de un quatre-vingt millième, et avec une précision de détails qui en fait une œuvre rare de gravure et de topographie ; la statistique de la population est également mise au jour dans les formes les plus modernes ; des chemins de fer sont établis pour relier Rome avec Civita-Vecchia, Naples, Ancône et Florence ; les marais d'Ostie et les marais Pontins deviennent l'objet de travaux d'assainissement qui rappellent ceux déjà opérés par Pie IX près de Ferrare, où de puissantes machines à vapeur rendirent à la culture des vases improductives. Un institut agricole est en même temps fondé à la Villa-Pia, aux portes de Rome ; une chaire d'agriculture est érigée à la Sapience ; les ports sont agrandis et un vaste dock est créé à Civita-Vecchia.

A Rome, l'enceinte est restaurée; la porte Saint-Pancrace et la porte Pie le sont même avec magnificence ; une nouvelle fontaine monumentale s'élève sur la *Piazza Pia ;* de nombreuses maisons sont bâties à l'usage des ménages pauvres ; ajoutez trois nouveaux asiles pour l'enfance dans les quartiers les plus nécessiteux. Les hôpitaux sont, de leur côté, et partout, améliorés, agrandis ou plus richement dotés. L'hôpital du Saint-Esprit, déjà un modèle, devenait et plus vaste, et plus complet, et plus magnifique. Le régime des prisons n'est pas l'objet de moins de perfec-

tionnements et de soins, et tous les procédés de la science sont mis à contribution pour assurer leur salubrité. Les États romains étaient le pays d'Europe qui comptait proportionnellement le plus d'écoles, et Pie IX en ouvre chaque jour de nouvelles. L'observatoire était reconstruit et enrichi d'un magnifique cercle méridien ; un observatoire météorologique lui était annexé. L'observatoire du collége romain, célèbre par les découvertes du Père Secchi, recevait une nouvelle installation, et la télégraphie électrique y était mise, pour la première fois, au service habituel de la météorologie. Un institut technique de géodésie et d'iconométrie avait été fondé dès 1852 ; il était reconnu comme lycée public.

L'étude de la musique n'était pas moins encouragée ; l'art dramatique l'était lui-même, et le gouvernement ne négligeait aucun moyen de rendre utile à la morale cet art qui lui est souvent si funeste. - Mêmes faveurs aux beaux-arts ; mêmes largesses pour l'archéologie tant sacrée que profane. L'antique Ostie sortait de terre ; la voie Appienne livrait à la science des statues, des colonnes, des cippes, des vases, des inscriptions, enfouis depuis des siècles. Le Colisée était fortifié contre une dégradation imminente ; le Forum était fouillé ; le Panthéon isolé ; les marches qui conduisaient à la basilique Ulpienne déterrées, et le Palatin cessait de recéler dans ses flancs les richesses perdues du palais des Césars.

Et les catacombes ! Elles étaient explorées avec une intelligence et une énergie toutes nouvelles, grâce à la munificence du Saint-Père et au génie archéologique du chevalier de Rossi. La publication de la *Rome souterraine* de cet illustre érudit est devenue un événement pour l'Europe savante.

Le Latran possède désormais un musée comme le Vatican et le Capitole, un musée chrétien sorti des catacombes, et ce musée est décrit dans un splendide volume par le Père Jésuite Garucci. Le Vatican est restauré de fond en comble ; un nouveau et élégant escalier conduit à la cour des Loges ; d'admirables toiles de Léonard de Vinci, de Francia, de Sassoferrato, de Murillo sont ajoutées à la collection de chefs-d'œuvre de la Pinacothèque, et une salle est consacrée aux peintures qui doivent perpétuer le souvenir

de la promulgation du dogme de l'*Immaculée Conception*. Enfin, la reconstruction de Saint-Paul était achevée ; l'autel papal, la *confession* et la tribune de Saint-Jean de Latran, étaient restaurés ; un nouveau pavé de marbre y était placé aux frais du pape ; des travaux analogues renouvelaient la *confession* de Sainte-Marie-Majeure; Saint-Sauveur *in Lauro* recevait une nouvelle façade ; une chapelle était érigée sous le vocable de Saint-André, entre les portes Saint-Pancrace et Cavalleggieri ; la colonne de l'Immaculée Conception s'élevait sur la place d'Espagne, et l'antique basilique de Saint-Laurent, enfouie et mutilée depuis des siècles, était rendue avec luxe à son état primitif. Les monuments funéraires de Grégoire XVI à Saint-Pierre, du Tasse à Saint-Onuphre, du comte Rossi à Saint-Laurent *in Damaso*, des glorieuses victimes de Castelfidardo à Saint-Jean de Latran, payés en tout ou en partie par le Pape, attestaient à la fois son pieux souvenir et sa générosité.

Voilà ce qu'a fait cette royauté appauvrie et chancelante ! Les passions ne lui donnent pas un jour et elle travaille pour les siècles ! Mais, dit-on, ces soins d'une administration vulgaire la détournent des immenses devoirs de sa charge spirituelle. Ici la réponse est facile. Qu'on parcoure les allocutions et les encycliques de Pie IX, et l'on verra si la papauté n'est pas aujourd'hui, comme au temps de saint Hilaire, comme toujours, une bouche qui suffit au monde, *Os sufficiens orbi*. Est-il un intérêt qui soit resté en souffrance ? est-il une question dogmatique, philosophique ou sociale, qui n'ait pas été résolue ? La hiérarchie est rétablie en Angleterre et en Hollande ; les évêchés sont multipliés en Amérique ; des concordats sont conclus avec un grand nombre de gouvernements, et la Bulgarie, le schisme grec lui-même, se laissent pénétrer par la foi de Pierre.

La philosophie n'a jamais été plus audacieuse que de notre temps; elle nie tout sans affirmer rien que l'indépendance de la raison et le droit suprême de la critique. Or, il n'est pas une des formes de ces négations qui n'ait été atteinte par Pie IX, pas une qui n'ait été qualifiée de ce mot juste et infaillible qui ne laisse jamais sommeiller l'erreur. La raison a été sauvegardée, à la fois, contre les exa-

gérations du traditionalisme, et contre elle-même, lorsqu'elle se laisse prévenir par un ontologisme exagéré. Les envahissements de la science sur le dogme, d'une science mobile et changeante sur le dogme immuable et révélé sont, d'un autre côté, réprimés d'une main ferme, et toutes les erreurs qui s'attachent à la constitution de la société, erreurs sur les droits du *vrai*, sur la tolérance du *faux*, sur la prééminence de l'âme et, par conséquent, de l'autorité qui régit les âmes, sont hautement précisées et condamnées.

Jamais peut-être plus grand spectacle ne fut donné au monde que le 8 décembre 1864, jour où fut promulguée la célèbre encyclique *Quanta cura*. Rome n'était plus qu'un pouvoir vieilli, caduc, disait-on, et ce pouvoir ne craignait pas d'attaquer, de front, comme aux jours de sa plus grande force, les préjugés des temps et des peuples. La vérité seule le guide et le soutient, et il n'est pas une erreur, quelle qu'elle soit, qui échappe au regard du vicaire de Jésus-Christ, pas une qui obtienne grâce de son indéfectible justice.

Tel a été Pie IX et son règne troublé sera encore le plus beau règne de notre temps. Ses œuvres vivront; ses allocutions solennelles resteront comme des modèles de dignité et de fermeté évangélique, et ses allocutions familières, comme des types de spirituelle et douce bonté. Les mots qui peignent ou qui frappent lui viennent naturellement à la bouche, surtout les mots de l'Écriture.

L'outrage lui a été prodigué, mais les plus éloquentes admirations l'ont chaque fois vengé des injures. Je ne rappellerai point les mots odieux d'un ministre anglais, Gladstone; qu'il me suffise de citer ceux de M. Disraëli traitant le pouvoir temporel de gouvernement *décrépit et sans consistance*. Eh bien! ce même M. Disraëli a dû proclamer en plein parlement qu'il y a, dans la question de Rome, un *intérêt général pour le monde* et même *pour une puissance protestante comme l'Angleterre*. Cet intérêt, il l'a dit, c'est l'*indépendance du pape*. Son compatriote et coreligionnaire, Macaulay, n'avait-il pas, au reste, déjà écrit ces lignes magnifiques : « *Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté soit proche*? La papauté a vu le commencement de tous les gouver-

nements qui existent aujourd'hui et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée, avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence grecque était florissante encore à Antioche, quand les idoles étaient adorées encore dans le temple de la Mecque. Elle peut donc encore être grande et respectée, *alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera, au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul.* »

En France, jamais les écrits en faveur de la papauté n'ont été plus savants ni plus nombreux. Ai-je besoin de rappeler les éloquents traités de Mgr Gerbet, l'illustre auteur de l'*Esquisse de Rome chrétienne?* J'ai déjà cité ceux des évêques d'Arras, de Nîmes, de Poitiers et d'Orléans; je pourrais citer encore l'énergique protestation de l'évêque de Nantes, sous le coup de Castelfidardo. « La force ne constitue pas le droit; le succès ne justifie rien; la félonie et la trahison sont de mauvais appuis d'un trône... » Mais il faudrait citer tout le mandement, il faudrait citer tous les évêques.

Et les publicistes, les hommes d'Etat! Combien parmi eux n'ont été ni moins éloquents, ni moins empressés, quelles que fussent d'ailleurs leurs dissidences.... Chaque jour cependant les inquiétudes devenaient plus vives, et, lorsque le drapeau de la France fut sur le point de quitter Rome, on vit recommencer une nouvelle croisade. Le gouvernement français avait recruté lui-même une légion pour l'offrir au Pape, et les zouaves accoururent de partout, de France, de Belgique, de Hollande; d'anciens officiers reprirent l'épée ou plutôt le mousquet pour servir le Pape; un nouveau bataillon fut formé, et les sympathies populaires ne manquèrent point à ces généreux étrangers qui venaient, comme les enfants d'une même famille, défendre leur père. Depuis lors, l'heure critique a sonné sans faire naître aucun trouble, et le Pape, abandonné à lui-même, a été plus acclamé que jamais.

Que faisait-il cependant à cette heure critique, à cet instant marqué par toutes les voix de la révolution pour la chute de son

trône? Il convoquait les évêques de la chrétienté à Rome, pour le 29 juin 1867, afin de célébrer avec eux le dix-huitième centenaire du martyre de l'apôtre. Quelle dynastie a jamais célébré un pareil anniversaire? Et Pie IX le célèbrera par de nouvelles canonisations. Jamais peut-être aucun pape n'a inscrit autant de noms sur le catalogue des saints. « Puisque les vivants se taisent, disait un religieux, l'Église fait parler les morts [1]. » Et les morts ont parlé; les anciens martyrs du XVIe siècle ont protesté du haut du ciel contre les persécutions et les persécuteurs de notre temps, et les pauvres, les mendiants comme Benoît Labre, ont opposé au sensualisme qui nous envahit leur énergique misère et leurs illustres haillons.

Ainsi, Rome est toujours la même et, quelles que soient les épreuves qui l'attendent, elle restera ou elle redeviendra ce qu'elle a toujours été. Vingt fois, trente fois, nous l'avons vu, les papes ont dû s'éloigner des tombeaux des apôtres et nous nous rappelons comment chaque fois ils y sont revenus. Lors de la canonisation des martyrs japonais, Pie IX fit frapper deux médailles pour les évêques et pour les prêtres qui affluaient alors autour de lui. Celle des évêques représentait la basilique de Saint-Paul dans tout l'éclat de sa restauration; la médaille des prêtres, au contraire, la représentait dans toute la désolation de sa ruine. « Elle vous rappellera, dit l'auguste pontife, que, malgré tous les efforts contraires, l'Église rétablit toujours ce qui doit rester debout. » C'est toujours le mot de saint Hilaire que Pie IX citait dans une autre circonstance : « Le propre de l'Église catholique est de vaincre lorsqu'elle est blessée, de soumettre l'intelligence lorsqu'elle est accusée, de gagner tout lorsqu'elle est abandonnée [2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Poiché tu ciano i vivi, la Chiesa fa parlare i morti*, — Le Père Eusèbe, *Vie du B Benoît d'Urbin*.

[2] *Consistoire du 13 juillet 1860.*

PAR MA FENÊTRE.

A MON AMI E. B.

« La Pierre philozoffale :
» Chacun soit content de son bien,
» Qui a soussilance n'a rien. — 1570. »

Gravé sur une pierre de l'escalier du château de Langeais. (Indre-et-Loire.)

Tout le monde n'est pas heureux comme toi, mon cher Eugène !... Se réveiller avec l'aube, s'oublier quelque quart d'heure dans le *far niente* de ce premier moment de la journée, où les objets n'apparaissent encore que dans une demi-vapeur transparente, où les murmures du dehors ne sont pas devenus des bruits ; puis, peu à peu, se sentir vivre, relever lentement de la main le pan de ses rideaux ; par la fenêtre apercevoir la campagne fraîche, gaie, matinale, sur laquelle joue déjà un coquet soleil d'avril ; voir les bœufs qui vont aux champs avec leur attirail de labour, les troupeaux qui, là-bas, dans le lointain de leur grande prairie, semblent des points blancs ou fauves ; plus près, les ménagères qui s'activent, les filles de basse-cour qui rapportent de l'étable leurs larges bassins remplis de lait ; répondre ensuite soi-même à l'invitation de cette mise en scène virgilienne ; aller bientôt, en vêtement du matin, y prendre son rôle, qui est tout simplement le premier, surveiller ses ouvriers, diriger les travaux, recevoir ses voisins qui viennent chercher des conseils, suivre de l'œil, ici, le sillon de la charrue, là, le drainage qu'on essaie, plus loin, les arbres qu'on abat ; voilà ce que

j'appelle une existence vraiment royale ; — pardon, si l'épithète n'est plus très-juste, — c'est patriarcale que je veux dire.

La ville n'a point tant d'attraits ; elle n'a ni le même calme, ni les mêmes tableaux. Mais la bonne philosophie consiste à se contenter de ce qu'on a. Platon doit l'avoir dit quelque part. Je mets l'axiôme en pratique, et, — tu peux compter sur ceci, — le jour où l'ennui frappera à ma porte, je prendrai des fourches pour le chasser.

J'en conviens pourtant volontiers : de la table où je t'écris, dirigeant mes yeux vers ma fenêtre, je ne puis y encadrer une aussi riante perspective que la tienne, heureux mortel qui as un Salvator Rosa dans ta chambre et la vue des champs à ta croisée !... Comme tu sais que la cour est close, le mur me dérobe entièrement la rue et ses passants...., ce dont je ne me plains pas ; car, à mes heures, et sans craindre alors d'être distrait, je me retire dans ma thébaïde. Après cela, du royaume des pavés, s'il monte jusqu'à moi quelque murmure, une rumeur, les mots échangés d'une querelle, ou, comme une gamme joyeuse, le rire d'une jeune fille, je ne fais qu'entendre, ma pensée se charge à sa guise d'ébaucher en deux traits ce qui se passe et ce que je ne vois pas. N'étant ni un concierge, ni tout à fait un badaud, je n'accuse pas trop l'obstacle — le rideau, si tu veux, — qui, me cachant tout le bas de la scène, ne me laisse apercevoir que le haut du décor.

Celui-ci n'est pas, à le bien prendre, complétement dépourvu de charmes ; il ferait, il est vrai, le désespoir d'un géomètre et le cauchemar de M. Haussmann, car la classique ligne droite y apparaît à peine dans les derniers plans. En revanche, voilà de quoi faire la joie de plus d'un petit propriétaire, qui, serrant dans le fond de son tiroir un vieux titre tout jauni par les années, répète avec contentement : — Cette maison est à moi ! Elle n'est ni jeune, ni haute, ni large ; je voudrais bien que les angles en fussent de superbe granit vermiculé, et les pans en belle pierre, au lieu de ce lattis recouvert de terre battue ; mais enfin je l'aime, mon logis..., parce qu'il est à moi.

Mon verre *est bien petit*, mais je bois dans *mon* verre.

Bref, c'est une rangée de baraques qui borde l'autre côté de la rue. Elles n'ont ni style, ni genre, ni prétention, pas une seule tête de corniche ouvragée, pas le moindre pignon sur rue, mais un assez joli luxe d'enseignes, force lucarnes, dans les toits, et force cheminées au-dessus. Tout cela construit sans méthode, irrégulièrement, à bâtons rompus, sans savoir pourquoi, s'interrompant, se reprenant, se continuant, décousu comme une causerie de valets dans une comédie de Molière, présentant à l'œil, en dépit de la municipalité toujours un peu prude, le plus bel assemblage de lignes brisées qui se puisse imaginer.

La dernière maisonnette de la rue n'est plus qu'une loge, une cahute, mais une cahute que je m'amuserais à te décrire, si j'étais Dickens; elle a six pieds de haut par ce bout, quatre de l'autre, une cheminée faite avec trois tuiles. C'est un savetier guilleret qui l'habite. Ce chevalier de l'alêne chante en rapetassant, et, comme l'auvent ferme mal, parfois, le soir, il s'échappe de l'intérieur, avec un filet de lumière, une appétissante odeur de rôti qui vous fait instinctivement ralentir le pas dans la rue.

Ce propriétaire-là ne doit pas avoir de titre dans son tiroir; il me semble, quand je vois sa case, qu'elle a dû échouer là un beau matin par hasard; elle s'est d'abord blottie avec timidité, s'est appuyée un peu, puis s'est accrochée résolûment aux autres. Le logis voisin a laissé faire; en bon prince, il a tendu le dos. Six méchantes briques et quatre ardoises ont cimenté l'alliance. Je sais bien des alliances qui ont coûté davantage. Enfin, c'est la moule qui s'attache à la quille d'une barque, le colimaçon qui se colle à ta cloche à melons...., une *accession*, comme disent les jurisconsultes.

Pardon pour ce mot. Les hauts toits du Palais de Justice m'y ont fait penser, il a glissé sous ma plume, et je n'ai pu résister à la tentation. En effet, puisque je te décris ce qu'encadre ma fenêtre, aussi faut-il bien tout dire : là-bas, derrière mes baraques, — qui doivent engendrer dans leurs flancs tant de mitoyennetés plébéiennes, — voici la silhouette majestueuse de l'ancien palais du Parlement.

Viens, mon ami, viens seulement un soir voir cet ensemble, à l'heure où la nuit va tomber, à cette heure où l'on ouvre si volontiers une fenêtre sur ce doux pays de la fantaisie dont parle Montaigne, quand il y a dans l'air de la jeunesse, du printemps et de rêveuses choses, viens t'accouder à mon balcon. Le soleil va dépasser l'horizon ; il y met une large bande d'or sur laquelle s'enlèvent en vigueur mes lignes noires des premiers plans. Viens me dire ce que tu penses de la perspective que je t'offre, quel effet produisent enfin l'écheveau embrouillé de mes baraques, mes cheminées, qu'entoure le vol des hirondelles, et ces hauts toits du Palais où dorment, avec les camaïeux d'Erard, les splendeurs de Coypel et de Jouvenet.

Mais tu ne songes qu'à ton nouvel essai de drainage... et tu me négliges !

Est-ce tout ? Voyons : pour t'attirer, n'ai-je pas quelque nouveauté qui puisse t'allécher ? Les flâneurs sont comme les enfants, ils veulent qu'on pique leur curiosité. Je te reconnais, à tes heures, certaines velléités de flânerie. C'est là ton moindre défaut. Or, il est un personnage, un nouveau-venu, un étranger, auquel je brûle de te présenter.... Chut ! le voici justement qui passe dans ma cour, sous ma fenêtre, boutonné jusqu'au col dans son pardessus gris-perle. Un habit du dernier goût, ainsi que tu vois, et très-fin de ton. Il repasse encore, et s'arrête un instant, comme si un léger bruit, frappant son oreille, l'avait enlevé à ses réflexions. Il a tourné vers ma persienne son œil noir, bien fendu, langoureux, d'où s'échappe un regard un peu mélancolique. Il écoute, ou bien il médite. Est-ce un amoureux ? Est-ce un philosophe ? Ne dirait-on pas qu'il recherche profondément le rapport des effets et des causes ? — Un philosophe alors ! réponds-tu. — Mon Dieu ! ne te hâte point tant. Les amoureux sont à cette recherche aussi forts que Descartes.

Le bruit a cessé. Mon hôte a repris silencieusement sa marche avec sa rêverie. Soulève seulement un peu ma persienne et regarde-le encore : je veux que tu le connaisses bien, puisque je te le présente, je veux que tu le saches par cœur, au physique et au moral,

avant que..... Là, dis-moi, n'est-ce pas qu'il est d'un bon ton parfait, n'ayant, il est vrai, dans son allure ni la précision rythmée d'un maître de danse, ni la gracieuse afféterie d'un dandy du club, mais, ce qui vaut mieux, la distinction de l'originalité ? Du reste, l'individu le plus candide, le plus placide, le plus débonnaire, quoiqu'il ait, à l'occasion, bec et ongles, comme cela se dit, — enfin, un puits de bonnes qualités.

Hier, le grand portail qui ferme la cour roulait avec fracas sur ses gonds, une voiture pesamment chargée résonnait sur les pavés, des garçons en livrée bleu-savon en descendaient, les uns après les autres, — livrée trop connue, hélas ! des débiteurs dont vient l'échéance, — et, des flancs de cette bienheureuse voiture, ruisselait tout à coup une suite de petits sacs à l'aspect réjouissant, rebondi, au son métallique et musical, enfin tout un Pactole !... Il y avait là deux millions qu'on encaissait. Un des sacs se délia et laissa couler à terre un flot d'un jaune d'or, d'un ton plus chaud que la couleur du Véronèse. Quelle aubaine pour un curieux ! Quel coup d'œil pour un avare ! Quel péché d'envie pour un pauvre hère, qui n'a que des actions de Paris à la lune ! J'ai vu des gens, d'un âge à être député, fascinés par ce spectacle, comme certains enfants par l'éventaire des confiseurs. Eh bien ! mon ami était là : il a passé, froid, insouciant, impassible, olympien, sans lever son regard, sans détourner même la tête. Pas un mot, pas un geste, ni un désir, ni le diminutif d'un désir. Il ne sacrifie pas au veau d'or ; il n'est pas de son siècle. Comme Diogène, il trouve qu'une sébile lui suffit pour boire. Il doit être né au moyen âge, à moins qu'il ne remonte à l'âge de pierre.

— Décidément, c'est un philosophe !

— Eh ! mon cher, attends encore pour te prononcer.

Ce matin, pas plus tard, de ma fenêtre j'assistais à son déjeuner. La classique sébile de bois s'y trouvait, j'en conviens. Mais, à part cela, quels apprêts, quels soins recherchés, quel flair, quels raffinements de gourmet petit-maître !... Ce ne sont pas cependant déjeûners à la Sardanapale, tant s'en faut. Le menu ne serait pas désavoué par un anachorète. Une sardine, voilà tout ce qui le com-

pose ; mais, comme il la prend, comme il la retourne avec délicatesse, comme il la trempe et la retrempe dans l'eau claire de la sébile, pour qu'elle s'en imprègne suffisamment et présente à son palais tout l'onctueux désirable ! Puis, de temps en temps, il interrompt sa besogne. Quels regards caressants jetés au cristal de son miroir ! Quels retours adroitement combinés sous la persienne ! Que de patience, que de politique aimablement déployée, que d'œillades à tourner une tête, que d'adorables moues pour obtenir mieux encore et plus qu'il n'a !

Je t'entends : cela te déroute. Ton philosophe est bien près de s'envoler à tire d'ailes. Aussi, j'abrège. Mon libre-penseur moyen âge, mon amoureux gris-perle est tout simplement un peu parent des canards. Je l'ai apporté de la pointe du cap Fréhel.

C'est en septembre dernier, un jour d'excursion lointaine, — le 14, je ne l'oublierai pas, — que, dans le creux d'un rocher très-abrupt, nous découvrîmes son nid... Quand je dis qu'il tient aux canards par un lien de parenté, du moins les savants l'affirment. Il est encore allié à la famille des mouettes et cousin-germain des goëlands. Geoffroy Saint-Hilaire l'a rangé dans l'ordre des palmipèdes ; c'est peut-être un *pétrel* ou un *puffin* ; il ressemble fort au *puffinus cinereus* qu'ont décrit certains naturalistes ; pourtant je n'affirme rien, et je ne voudrais, pour un royaume, me mettre mal avec ces messieurs de l'ornithologie.

Sa tête est forte, le cou allongé, mais il le renfonce souvent entre ses épaules, ce qui lui donne l'air bonasse, avec un grain de goguenardise. Son bec est long et dur, la mandibule supérieure est arquée, légèrement crochue à l'extrémité. Cela a le bien trempé d'un acier de Solingen ; j'en appelle à ceux qui en ont fait l'expérience. Du reste, les premières rémiges des ailes sont noires avec des taches blanches, le manteau est cendré-clair, les pattes grises et palmées. Les vieux livres l'appellent *caniart*. Le vulgaire, qui n'est pas académicien, dit tout simplement *caniat*. Enfin, Belon, parce que *le champ de son pennage est gris*, l'appelle pour cela *grisart*, ce qui n'a guère besoin d'être approfondi.

C'était donc en septembre. Nous avions donné rendez-vous à la

famille de Saint-Alban, qui habite une ravissante maison d'été entre le cap Fréhel et la pointe d'Erquy. A peine avions-nous mis pied à terre sur l'esplanade du phare que nous vîmes déboucher, à l'autre extrémité du chemin, la victoria des Saint-Alban. Voilà ce que j'appelle être exact, et c'est de très-bon augure pour commencer une partie où tout doit être joyeux.

Tu connais Mlle Alice de Saint-Alban. Elle était ravissante ce jour-là; — c'est son habitude, — mais encore plus ce jour-là que de coutume, fraîche et jeune comme ses vingt ans, en robe de soie toute noire, sur laquelle tranchaient seulement le voile de son montpensier rejeté en arrière et un étroit ruban groseille autour du col. Ce fut moi qui lui tendis la main pour qu'elle descendît de voiture. Je fus trop payé : j'eus un sourire, et, quand elle s'appuya prestement sur moi, je remarquai que son teint s'était coloré de rose.... tu sais, ce léger carmin qui dure une minute et que j'aime tant.

— Les caresses de cet affreux vent de la côte! disait sa mère.

Il est certain qu'il soufflait de l'ouest de fortes rafales, et que j'avais failli perdre mon chapeau. Mais il ne faut point médire de son ennemi : « cet affreux vent » étant venu à tomber, un gros nuage creva en pluie sur nos têtes, et il fallut bien le laisser pleurer. Heureusement que la trouée se fit promptement dans le ciel, le bleu reparut plus intense, et pour la journée, le soleil inonda de ses rayons les steppes, le phare, les grèves, la mer, et les rochers gigantesques qui font la pointe de Fréhel. Des géants n'ont-ils pas tenté là aussi de jeter Pélion sur Ossa?

Ter sunt conati imponere Pelion Ossam....

— Tu sais le reste. — Rien d'imposant, de colossal, comme ces masses de rochers superposés en falaises abruptes au-dessus des flots. Ces assises perpendiculaires, taillées de main surhumaine dans la pierre noire, font penser aux Titans ou bien aux Cyclopes. Polyphème doit être couché dans quelqu'une de ces grottes. Et quelles grottes!... Imagine, mon ami, des cavernes hautes de deux cents coudées, noirâtres, ruisselantes, humides, de gigantesques

cassures où l'on placerait l'enfer du Dante, où l'on ferait couler un Tartare, et devant lesquelles Gustave Doré briserait ses crayons. Maintenant laisse percer par quelque fissure là-haut un coin de ciel, fais descendre obliquement dans ces antres un trait de lumière fluide, comme un rayon dans la chambre obscure, écoute gronder là-dessous l'océan, fais étinceler sur ces prismes du rocher le flot de la marée montante.... — ou plutôt, non, n'imagine rien, et allons voir cela ensemble.

La pointe extrême du Cap est une immense muraille naturelle qui regarde l'Angleterre. Le long de la paroi verticale de cette masse, à peu près à mi-hauteur entre le sommet et la mer, court un petit sentier, large d'un pied à peine, une vraie corniche, qui contourne toute la pointe : on dirait un pauvre fil de moucheron se jouant autour de la taille d'un géant.

Nous étions du côté où se trouve une roche qui représente assez bien une vieille forteresse ébréchée, au milieu de l'eau. On l'appelle, je crois, la Fauconnière.

— Si nous faisions le tour du Cap par le sentier? proposa tout à coup Mlle Alice, en battant des mains.

Je t'ai dit ce qu'est le sentier; par endroits, il s'incline tout à fait vers l'abîme. Le long de la paroi, rien pour s'accrocher, la roche toute nue. Mais je ne suis pas homme à reculer. Nous partîmes; je marchais devant, et, comme la première partie de l'étroit sentier est encore praticable, on nous laissa faire. Après avoir tourné le premier angle, l'entreprise devint plus périlleuse. Mlle Alice avait relevé les pans de sa robe autour de sa taille admirablement prise; elle riait en posant sur le petit relai de pierre son pied, dont je constatai la cambrure fine et hardie.... A un point, le sentier faisait complétement défaut.

— C'est le *tour des fous* que nous exécutons! dit-elle. Et elle franchit la crevasse, sans regarder au-dessous. Nous continuâmes de l'autre côté, mais plus péniblement, à mesure que nous avancions. Soixante mètres plus bas, la mer battait avec fracas le pied de la falaise. Mlle Alice était devenue sérieuse.

Une grosse pierre qui se détacha sous ses pieds roula dans le

gouffre, à notre droite. Elle la regarda tomber et me saisit le bras brusquement. La pierre, à l'instant où elle avait été engloutie, nous avait paru grosse comme un grain de sable.

— Achèverons-nous le tour ? demanda-t-elle. Sa voix était brève. Comme elle me tenait toujours le bras, je m'aperçus qu'elle tremblait. En me retournant, je vis qu'elle était très-pâle. A ce moment, un oiseau de mer sortit bruyamment d'une anfractuosité un peu au-dessus de nous, il poussa un cri effrayé et tournoya une minute sur lui-même, en rasant ma tête de son vol. C'était un *caniart*, dont nous avions surpris la nichée. Comme je voulais explorer son nid, en escaladant le roc jusqu'au creux d'où l'oiseau s'était échappé, Mlle Alice s'enlaça avec plus de force à mon bras.

— Non, non ! fit-elle vivement, je ne veux pas ! Au nom du ciel, ne m'abandonnez pas ainsi ! Ne me laissez pas seule ; je m'attache à vous. Je ne vois plus.... le rocher tourne autour de moi.... cette pierre, qui vient de rouler.... la mer.... Revenons !

Et ses deux mains serraient nerveusement la mienne.

Ah ! c'est une terrible chose que le vertige !...

Un quart-d'heure après, nous avions rejoint le gros de notre société, au pied du phare. On parla beaucoup de notre expédition ; Mlle Alice, comme les autres. Cependant elle me jeta un regard à la dérobée. Elle était encore un peu pâle.

Quant à moi, je retournai bientôt à la corniche, parce que je tenais à mon nid. J'avais mon oiseau dans la tête.

Il y avait deux petits, qui pouvaient à peine ouvrir leurs ailes. L'un d'eux était malingre et chétif, mais l'autre était fort, d'une nature superbe. Son œil était noir, cerclé de bleu turquoise. Il promettait déjà beaucoup en finesse et en intelligence, — et il a tenu toutes ses promesses.

Cette journée du cap Fréhel est restée dans ma mémoire..., j'allais dire dans mon cœur. Je ne sais si Mlle Alice en a conservé quelque souvenir. Cela m'amène à te dire qu'il y a quinze jours on m'a appris son mariage. C'est en Touraine qu'elle se marie. J'ai reçu par la poste une lettre de faire part, entourée d'un liseré bleu. C'est ainsi que cela se fait aujourd'hui, ce n'est plus le vert, qui

veut dire l'espérance. Moi, je l'aurais bien encadrée de noir, cette lettre!... Mais pourquoi t'entretenir de cela?

Revenons à mon palmipède.

Le voilà qui a fort à faire, car deux chiens, un basset et un gros caniche, viennent d'envahir le coin de la cour qu'il occupe par préférence. Il faut le voir leur tenant tête à tous deux, chassant l'un, perçant l'autre, jouant du bec et d'estoc et de taille, parant quarte et poussant tierce, sans jamais être pris à découvert. Aussi, est-il la terreur de toute la gent canine du quartier. Qui connaît la pointe de son bec ne s'y vient plus frotter. Ma chienne Rita seule a toutes sortes de privautés : elle boit dans sa sébile, elle est de la maison. Du reste, il n'attaque jamais le premier, il défend son bien; son système est la neutralité armée.

Les enfants des rues voisines le connaissent et ne laissent point passer de jour sans lui rendre de fréquentes visites. Il y a parfois là toute une galerie. *Canîat* y gagne de petits cadeaux qui entretiennent l'amitié, et que son gosier engloutit toujours avec reconnaissance. J'ai remarqué surtout parmi ses assidus un bambin de douze ans, blond comme un archange, qui, accoudé sur une borne de pierre, demeure devant lui des heures, en observation muette. J'ai su depuis que la mère s'en plaignait, que l'école municipale était désertée, que les leçons d'écriture avaient tort, enfin que la famille était dans la désolation de le voir ainsi faire le *renard*... pour un oiseau. L'enfant revient malgré tout, et observe de plus belle. Je voudrais te le montrer; sous ces boucles blondes, dans ce front large et proéminent, — le front d'un grand homme, — peut-être devinerais-tu un Cuvier de l'avenir.

Un briquet, qui veut passer pour finaud, a eu la fantaisie sans invitation de partager, l'autre jour, le dîner de mon volatile. Le gourmand se pique de connaître la stratégie : il a immédiatement enveloppé son adversaire emplumé dans une série d'évolutions dont il resserrait toujours davantage le cercle. Je les observais sans mot dire. La course en spirale du briquet, dessinant enfin un orbe très-rétréci, la défense s'est beaucoup animée; au milieu de cris et d'aboiements furieux, les coups de bec pleuvaient comme une

grêle. Le briquet a été mis en déroute, et mon ami n'a pas laissé une plume sur le champ de bataille.

Rien de calme alors comme son triomphe. Debout sur une de ses pattes, l'autre repliée sous l'aile, il pose à la façon des échassiers. Souvent il avise un petit tertre, un pavé sorti de son alvéole; il y grimpe, s'y installe et s'y immobilise, avec tout le grandiose d'un empereur romain au pinacle d'une colonne. C'est là qu'il médite pendant de longues heures, et poursuit silencieusement de hautes combinaisons philosophiques : il doit avoir tout un *Gorgias* dans la cervelle.

Ne te semble-t-il pas que, vu de profil, posé ainsi sur une seule jambe, perdu dans une somnolence béate qui le poétise, il fait songer à ces ibis sacrés, dont on voit la figure à la frise des temples égyptiens? — Pauvres oiseaux descendus du piédestal où l'on vous adorait, voilà longtemps déjà qu'on vous a mis à pied ! Comme de simples mortels, vous suivez maintenant la route vulgaire : qu'elle ne vous soit pas trop épineuse!

Au moins, vous est-il échu en partage, — fortunés que vous êtes ! — un trésor inestimable, dont l'adoration vous avait privés : — la liberté. Mon *caniart* a perdu la sienne. De là cette teinte mélancolique, qui est le fond de son caractère. Je la comprends, et cela me rend aussi quelquefois triste à cause de lui. En effet, pour peu que tu te mettes un instant à sa place, ne trouveras-tu pas tout simple, par exemple, qu'il se prenne, vingt fois par jour, à regretter ses mers, ses grèves, ses rochers, l'essor de son vol, et les immensités qui ont bercé son enfance? N'est-il pas bien naturel qu'il songe à son ancien nid, d'où l'on entendait la tempête et où il faisait si chaud pourtant, à ses amis qu'il n'a qu'entrevus, à une jeune et gentille mouette, qu'il a seulement rêvée, et qu'il eût si doucement aimée aussi lui?.... car les oiseaux ont leur poésie.

Au lieu de cela, il se promène solitaire, bien loin de ses rivages. Pour falaise, il a son pavé, et pour océan, sa sébile pleine d'eau. Ne pouvant être amoureux, il est devenu philosophe....

Ce que c'est que de nous !

Loïc Petit.

Rennes, 7 mai 1867.

LES PORTRAITS DE LA MOLIÈRE.

—

Le vénérable M. A. de la Fonchais, « un de nos premiers abonnés et de nos vieux amis, » comme il aime à le dire, nous demande de publier la note suivante. « Les choses du temps passé, nous écrit notre honorable correspondant, je les ai présentes, je les sens comme je les sentais. Mon nom, celui de ma famille, amené sous la plume de l'abbé Guillot, m'a entraîné peut-être. Je m'en rapporte à votre jugement. » — Bien loin de nous en plaindre, nous regrettons, au contraire, que les rares « témoins du temps passé » ne nous honorent pas plus souvent de leurs communications, toujours si précieuses. — (*Note de la Rédaction*).

L'auteur de l'article sur la Molière inséré dans le numéro de mars de la *Revue*, connaît très-bien, je crois, la terre et le château de la Molière; mais comme il cite mon nom, celui de ma famille, qu'il ne connaît pas, il m'oblige à en parler et à rectifier les erreurs qu'il a commises.

Cet écuyer Jacques Desclos, qui a bâti la Molière, était le père de mon grand-père. Les portraits restés, à ce que je crois, dans le grand salon au nord du château, sont le sien, celui de sa fille Marthe, mariée au marquis Méhérenc de Saint-Pierre, celui d'Emilie, mariée au marquis de Maurepas; celui de son fils aîné, Jacques-Joseph, capitaine au régiment de Clermont, marié à Marie-Rose de Robinault; enfin, celui de mon grand-père (j'ai la copie de ce portrait), René-Bonable, mousquetaire, blessé à Fontenoy. Il laissa une fille, mariée au marquis de Monbail, et deux fils, l'aîné, François-Victor, capitaine aux dragons de Conti, marié à Mlle d'Auzance (province du Poitou). Il mourut avant l'émigration, à la Molière, ne laissant qu'une fille, Emilie, par laquelle ce château est arrivé au propriétaire actuel.

Le second fils de Bonabe fut mon père, Jean-Roland, chevalier de la Fonchais, comme on disait alors, qui était lieutenant de vaisseau. Il émigra avec le corps presque entier de la marine royale. — En 1787, il avait épousé Angélique Desilles de Cambernon, sœur (je me laisse aller à le dire) de ce jeune Desilles qui, en 1790, à Nancy, couvrit, de son corps et de ses mains, deux canons

chargés à mitraille, braqués sur l'armée du roi, commandée par le marquis de Bouillé, et reçut, dans cette position, dix-huit blessures; mais l'armée pénétra dans la ville, et cette première tentative de la Révolution fut entravée. La France, encore monarchique, porta, pendant huit jours, le deuil de Desilles; Louis XVI honora sa famille, et Saint-Malo le place, à présent, dans ses illustrations.

Un autre dévouement attendait ma mère, Angélique Desilles, sa sœur [1]. Trois femmes, dit la *Quotidienne* du 21 juillet an II de la République, « ont eu, jusqu'à présent, l'honneur de la grandeur » d'âme et du courage : Charlotte Corday, Mme de la Fonchais et Mlle de Sombreuil. »

Mais je reviens à la Molière; un mot sur la manière dont elle a été transmise au propriétaire actuel. Son père était veuf et il avait un fils, lorsqu'il épousa Emilie de la Fonchais. Celle-ci, après un an de mariage, mourut en couches, laissant elle-même un fils, qui vécut deux heures après sa mère. Le demi-frère hérita de son demi-frère. Le père, s'étant marié une troisième fois, eut un troisième fils. Celui-ci a hérité encore de son demi-frère et, par conséquent, est entré en possession du château de la Molière. — C'est lui, enfin, que je remercie d'avoir respecté les portraits d'une famille qui lui est étrangère, de les avoir laissés, sans doute comme un souvenir, dans ce salon qui fut le sien, où, moi, enfant avec mon frère j'ai joué avec Emilie, et où, au moins, pourront aller les voir mes petits-enfants. (J'ai soixante-dix-huit ans.)

A. Desclos de la Fonchais.

[1] Voir dans l'histoire du temps et spécialement dans celle de la Vendée, d'Alph. de Beauchamp, le récit de la conspiration de la Rouarie qui fut, dès 1793, le commencement, le germe de la résistance de la Bretagne et de la Vendée à la Révolution. Beauchamp raconte la mort de la Rouarie, puis comment le plan de l'insurrection, caché chez le père de Desilles, à la Fosse-Inguant, près Saint-Malo, fut livré par le traître Cheftel. Il dit les noms de ceux et de celles qui furent arrêtés, traînés à Paris, jugés et exécutés sur l'échafaud de la place de la Révolution. Il raconte que Mme de la Fonchais, jugée et condamnée à la place de sa belle-sœur qui portait le même nom, ne voulant pas éclaircir ses juges, monta pour elle sur l'échafaud et la sauva. Il donne même la lettre qu'elle écrivit à ses sœurs compromises, mais acquittées, en les chargeant de recommander ses enfants (mon frère et moi), à sa belle-sœur; et cette belle-sœur était la mère d'Emilie à la place de laquelle elle allait mourir.

CHRONIQUE.

—

SOMMAIRE. — Un solde d'arriéré. — Elections du Père Gratry et de M. Jules Favre à l'Académie française. — Les prix Monthyon. — La Bretagne et la Vendée au congrès des Sociétés savantes. — Jobert (de Lamballe). — Où en est la souscription à la statue de Laënnec. - Un projet de monument funéraire pour Mgr de la Marche. — Arrivée à Guingamp des restes de Mgr Le Mintier de Saint-André. — L'amiral Le Goarant de Tromelin. — M. Tristan Martin du Verger. — La femme de chambre Charlotte Moreau.

Je ne lui en fais pas de reproches, au contraire, mais mon aimable et spirituel voisin du mois dernier, M. Alfred de Courcy, était si bien en train de causer et causait si bien, selon sa coutume, que je n'ai pas osé l'interrompre, pour lui faire humblement observer que le pauvre chroniqueur n'aurait plus guère où loger sa prose d'arrière-garde. Comme tous les retardataires, je dois souvent me contenter de l'espace que l'on consent à m'abandonner : *tardè venientibus ossa.* Mes chers collaborateurs tranchent à leur aise dans le vif, et les reliefs sont pour votre serviteur. Résignons-nous; aussi bien, depuis quelque dix ans que j'ai l'honneur de fermer notre marche mensuelle, je commence à y être fait. —Pour ne rien laisser perdre, je vais tâcher, d'abord, de solder l'arriéré.

Je ne fais pas profession, vous le savez, d'être un détracteur de l'Académie française, et j'ai l'habitude, comme le montrera bien notre table décennale qui va paraître, de tenir mes lecteurs au courant de tous les faits et gestes de MM. les Quarante. Or, je n'ai pu enregistrer, le mois passé, la double élection du P. Gratry et de M. Jules Favre, le premier succédant à M. de Barante, et le second, à M. Cousin. « Sans doute, a dit avec toute raison M. Alfred Nettement, dans son excellente *Semaine des familles*, il y aurait eu quelque chose de plus logique à donner le P. Gratry pour successeur à M. Cousin, et M. Jules Favre à M. de Ba-

rante. Le philosophe catholique eût été mieux préparé à louer le platonicien; le politique et l'orateur des assemblées contemporaines eût été plus compétent pour apprécier le politique et l'orateur des assemblées de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Mais l'Olympe littéraire, comme l'autre Olympe, a ses mystères, nous ne les violerons pas. D'ailleurs, nous ne sommes pas disposé aujourd'hui à chicaner l'Académie française, qui n'a pas toujours été aussi heureuse dans ses choix. »

Nous ne la chicanerons pas non plus, pour les œuvres auxquelles, le 28 mai, elle accordait les prix Monthyon. Nous la louerons sincèrement, au contraire, d'avoir déposé des couronnes sur le front d'écrivains qui en sont si dignes à tous égards. Parmi les huit lauréats, nous nous réjouissons de rencontrer, en première ligne, Mme Augustus Craven, née la Ferronays, dont la *Revue* appréciait récemment le touchant *Récit d'une sœur*, « livre écrit avec le cœur, » comme M. Villemain s'est plu à le lui dire; puis, M. A. de Margerie, dont nous vous avons recommandé la *Théodicée, étude sur Dieu, la création, et la providence.* En novembre dernier, M. Edmond Biré, à propos de la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral,* saluait en M. Emile Beaussire, de Luçon, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, « un des hommes qui, par l'élévation de leur talent et la dignité de leur caractère, honorent le plus nos provinces de l'Ouest. » L'Académie ne pense pas autrement, et M. Emile Beaussire est un des heureux vainqueurs de cette année, ainsi qu'un Nantais, M. Jules Verne, l'un des trois rédacteurs habituels de ce charmant recueil périodique, que publie Hétzel sous le titre de *Magasin d'éducation.* — Tous ces ouvrages ont obtenu un prix de deux mille francs.

N'abandonnons pas le chapitre des récompenses, sans mentionner celles que le congrès des Sociétés savantes a décernées, le 27 avril, à nos compatriotes. M. Paul Marchegay, de la Vendée, ancien conservateur des Archives d'Angers, a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Nous applaudissons à cette distinction, parfaitement méritée.

MM. F. Cailliaud, de la Société académique de Nantes, et Arthur de Lisle, de la même Société, ont obtenu une médaille d'argent, le premier, pour ses études sur les animaux marins de l'Océan; le second, pour ses travaux de zoologie. Une médaille semblable a été donnée à M. Hesse, de Brest, pour ses études sur les crustacés des côtes de l'Océan.

MM. Geslin de Bourgogne, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, F. Cailliaud, déjà cité, et E. Maillard, auteur d'une histoire de la ville d'Ancenis (dont nous avons rendu compte, t. VIII, p. 313), ont été nommés officiers d'Académie.

Après les éloges aux vivants, il convient de rendre de justes hommages à ceux qui ne sont plus, et c'est à ce pieux devoir que je demande de consacrer le reste de ma chronique.

Les quatre lignes par lesquelles nous avons annoncé la mort de M. Jobert (de Lamballe) ne sauraient suffire à la mémoire de ce Breton, qui fut un des princes de la science médicale.

Antoine Jobert naquit, en décembre 1799, à Matignon (Côtes-du-Nord), que son père quitta bientôt pour se fixer à Lamballe, avec sa famille. Un vieux et digne prêtre, M. Micault de Soulleville, à qui son grand âge ne permettait plus les fatigues du ministère, consacrait ses loisirs à enseigner, dans sa modeste maison, près de l'église Notre-Dame, la lecture et l'écriture à un petit nombre d'enfants pauvres, parmi lesquels se trouvait Antoine Jobert. M. de Souleville fut frappé des aptitudes extraordinaires de ce dernier, et ne doutant pas qu'il ne fût appelé à une très-haute destinée, il voulut, pour lui faciliter la voie, lui léguer, à sa mort, une somme de six mille francs, qui le mettrait en situation de poursuivre son éducation médicale; car c'est à Lamballe même qu'il commença ses études, sous la direction du docteur Bedel, qui lui donna les premières leçons d'ostéologie. Le bon docteur aimait fort son élève; aussi, quand les héritiers de M. l'abbé de Soulleville conçurent, un instant, la regrettable pensée de faire casser la clause du testament favorable au jeune Antoine, M. Bedel était-il tout disposé à affronter un procès, pour défendre les droits et sauver l'avenir du futur chirurgien. — Coïncidence remarquable! le docteur Bedel mourait vingt-un jours seulement avant son illustre élève, à l'âge de soixante-dix neuf ans.

On s'imaginera facilement les prodigieux efforts que dut faire à Paris le jeune Breton pour gagner tous ses grades, et se créer la situation qui le fit sortir si promptement de la foule. « Jeté à dix-huit ans, a dit M. Gosselin, sans guide et sans appui, dans le tourbillon de la vie parisienne, il avait su prendre, sous la seule inspiration de ses heureuses qualités, la meilleure route, celle du travail opiniâtre. Des victoires éclatantes avaient marqué ses premiers pas. A vingt-neuf ans, il était devenu, après des luttes brillantes, agrégé de notre Faculté et chirurgien des hôpitaux. A trente-deux ans, il entrait à l'hôpital Saint-Louis, où sa réputation devait se fonder et grandir si rapidement. Son ardeur pour l'investigation, son infatigable activité, l'avaient mis de bonne heure au rang des chirurgiens les plus célèbres de Paris, et tous ses mérites l'avaient élevé peu à peu aux honneurs les plus enviés de la science et de la profession médicales. »

Il avait fait une étude spéciale des plaies des armes à feu, et, en 1833, il publia sur ce sujet un traité que tous les médecins connaissent. Aussi, les néfastes journées de juin 1848 lui fournirent-elles l'occasion de déployer, jour et nuit, toutes les ressources de son admirable talent, avec un zèle qu'aucune fatigue ne pouvait lasser; car, malgré ses dehors brusques et rudes, Jobert ne manquait point de cœur. Un de ses plus intimes

amis, M. le docteur Arnal, l'a bien prouvé par ce trait, qu'il a raconté en présence de son cercueil :

« Un jour, Richerand, dont il était l'ami, l'invita à se rendre près d'un riche banquier atteint d'un anthrax volumineux dont il fallait faire l'incision : au moment où Jobert allait partir pour ce rendez-vous, on vint en toute hâte à l'hôpital Saint-Louis demander du secours pour un pauvre ouvrier, père de trois enfants, qui venait de se briser la cuisse, et qui se mourait d'hémorrhagie : l'embarras était grand, mais le parti du jeune chirurgien fut bientôt pris : il laissa le riche qui pouvait se passer de lui, courut au pauvre, pratiqua la ligature de l'artère fémorale et appliqua l'appareil approprié à la fracture. Le lendemain, Richerand lui reprocha vivement, en ma présence, ce qu'il croyait être son oubli et le blâma d'avoir manqué à gagner 500 fr., ajoutant avec plus de raison que pareille somme devait pourtant être assez rare dans la bourse d'un chirurgien du Bureau central. — C'est vrai, répliqua Jobert, j'aurais gagné 500 fr., mais j'ai fait mieux encore, car j'ai sauvé pour rien la vie à un malheureux père de famille, et il raconta ce qui précède. Richerand, qui, lui aussi, avait du cœur, ému jusqu'aux larmes, se jeta, pour toute réponse, dans les bras de son élève et l'embrassa avec effusion. »

Nous empruntons cet autre trait à l'*Indépendance belge* : — Une pauvre femme s'en va le consulter un jour dans son somptueux appartement de la rue de la Chaussée-d'Antin. La consultation terminée, elle glisse timidement sur la table une pièce de cent sous. Soudain Jobert la rappelle de sa voix peu caressante : — Madame!...

L'infortunée, qui s'était probablement saignée pour amasser cette maigre somme, se retourne, convaincue que le chirurgien va lui en reprocher la modicité; mais lui, toujours brusque : — Qu'est-ce que ça signifie? vous me donnez cent francs et vous n'attendez pas que je vous rende la monnaie!

En même temps il lui glisse, bon gré, mal gré, quatre louis dans la main et la pousse dehors.

Il y a quelques années, Jobert écrivait cette lettre à M. le docteur de Closmadeuc, maire de Lamballe, qui l'a lue sur sa tombe : — « Autrefois j'étais pauvre et je me le rappelle. Lorsque j'étais jeune et malheureux, un homme de bien s'est occupé de moi et m'a donné une certaine somme pour finir mes études. Sa bonne œuvre a réussi; aujourd'hui je veux reconnaître ce que cet homme généreux a fait pour moi, et je viens vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien me prêter votre concours, mais en me gardant le plus strict *incognito*. »

Pour mettre l'ombre à côté de la lumière, et tracer un portrait ressemblant, il est nécessaire de reproduire les appréciations suivantes de M. le docteur Legouest : — « Médiocrement armé pour les luttes de plume ou

de parole, esprit inégal où se révélaient de nombreuses lacunes, on a pu s'étonner que M. Jobert se fût emparé du succès et qu'il ait réussi à le fixer. Nature incomplète, en effet, mais supérieure par maints endroits; génie partiel, mais de forte trempe, apte aux découvertes, impropre à la généralisation; artiste plus que savant; utile aux jeunes générations par l'exemple de l'action chirurgicale, perfectionnée et élevée jusqu'à la hauteur d'un enseignement; plus sensible à la renommée qu'à la rémunération pécuniaire, tels sont les éléments avec lesquels il a dominé la fortune.... L'individualité morale de M. Jobert n'était pas moins pleine de contrastes, d'oppositions, de traits heurtés, que son individualité scientifique. Tour à tour brusque jusqu'à la dureté, expansif jusqu'à la confidence, d'une véhémence habituelle et comme contractée, doux parfois jusqu'à la tendresse, réfractaire aux exigences suivies de la société, capable du dévouement le plus fidèle, il ne pouvait avoir, comme toutes les natures originales, que des amis ou des ennemis également ardents; ni les uns ni les autres ne lui ont manqué. Il attirait à lui certains hommes qui savaient le deviner dans son âpre écorce, ceux-là même que caractérisait une personnalité vigoureuse, qui résistaient à sa rudesse fantasque, dont il s'éprenait subitement et à qui il rendait sympathie pour sympathie : il en éloignait à jamais certains autres. »

Nous renvoyons aux journaux de médecine ceux de nos lecteurs qui tiendraient à connaître les découvertes qui feront vivre le nom de Jobert. A quoi servirait de dire ici, par exemple, qu'il découvrit de bonne heure la meilleure méthode d'entéroraphie pour le traitement des sections intestinales; c'est-à-dire la loi d'adossement des surfaces de même nature, pour en déterminer l'adhérence, les séreuses juxtaposées aux séreuses principalement ?....

On sait qu'il y a dix-huit mois environ, le malheureux Jobert perdit la raison et qu'il est mort dans la maison d'aliénés de Passy, le 19 avril dernier. — Il était membre de l'Académie des sciences (où M. Nélaton vient de lui succéder), et de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, membre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine, ancien chirurgien du roi Louis-Philippe, premier chirurgien de l'empereur, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, etc.; commandeur de la Légion d'honneur, et décoré de toutes les croix qu'il est possible de suspendre à une brochette. Quant à la fortune qu'il laisse, elle ne monte pas à moins de deux millions sept cent cinquante mille francs, que se partagent deux frères et trois sœurs.

Élèvera-t-on, quelque jour, une statue à Jobert, sur une place de Lamballe? Cela ne nous surprendrait point, et, comme on le voit, sa famille, si elle y tient, est parfaitement en situation de faire les frais du monu-

ment, à elle toute seule. En attendant, on s'occupe avec activité de l'érection de celle de Laënnec à Quimper. M. le docteur Henri Roger, secrétaire de la souscription, a lu, à l'Association générale des médecins de France, tenue à Paris en avril dernier, un rapport qui montre avec quel sympathique empressement cette idée a été reçue partout. Le chiffre recueilli dépasse aujourd'hui vingt mille francs, et il suffit déjà « pour que le monument consacré à Laënnec puisse durer; de bronze et de granit, il défiera les siècles, presque à l'égal de l'admirable *Traité de l'auscultation médicale.* » Faisant un rapprochement avec la statue de la Tour d'Auvergne, *mort au champ d'honneur,* que possède Carhaix, M. Roger dit éloquemment : « Voici qu'une seconde statue va s'élever dans le Finistère;... mais ce sera, cette fois, celle d'un héros de la science, celle d'un médecin qui usa sa vie dans la recherche du vrai, de l'utile. Héros et martyr du dévouement à l'humanité souffrante, Laënnec ne mérite-t-il pas, à plus juste titre, que l'on écrive en caractères ineffaçables sur le piédestal de sa statue : « Il a vécu, il est mort au champ d'honneur ! »

L'Association a décidé, pour donner plus de solennité à la fête, que l'inauguration aurait lieu à la fin de mai 1868, pendant le concours régional agricole, qui doit se tenir à Quimper. — Nous ne manquerons pas au rendez-vous.

La souscription pour le monument Laënnec s'adressait à la France et à l'étranger. Le Finistère en ouvre une autre, qui fait surtout appel aux diocésains de Quimper et aux catholiques bretons. – L'abbé Mahé, chapelain des armées catholiques de S. M. la reine Victoria, avait conçu la généreuse pensée, en priant sur leurs tombes, dans le cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, à Londres, de rendre à leurs anciens diocèses les restes de Mgr de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, et ceux de Mgr Le Mintier de Saint-André, dernier évêque de Tréguier. Le zèle du révérend abbé est parvenu à surmonter tous les obstacles, et, le 18 septembre 1866, la vieille cathédrale de Saint-Pol recevait la chère dépouille de Mgr de la Marche, mort en exil, le 25 novembre 1806. Une commission, composée de MM. le curé de Saint-Pol, de Rodellec, président, Le Hir, vice-président, Pol de Courcy, secrétaire, et Le Floc'h, trésorier, expose en ces termes le but qu'elle est chargée d'atteindre :

« Il n'est personne en Bretagne qui n'ait applaudi à l'œuvre réparatrice de la famille de Mgr de la Marche, restituant ses restes à l'église dont ce grand Évêque a été l'une des gloires. Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon, voulant s'associer à l'hommage solennel rendu à la mémoire de son éminent prédécesseur, a reçu lui-même à Saint-Pol le cercueil de Mgr de la Marche ; et, après avoir rappelé la carrière si bien remplie de ce confesseur de la foi, Mgr a annoncé qu'il reviendrait, accompagné de plusieurs prélats, inaugurer le monument destiné à recevoir ses précieuses dépouilles.

» Sa Grandeur chargeait en même temps une commission de faire exécuter le monument projeté, de recueillir les souscriptions destinées à en couvrir les frais et s'inscrivait en tête de la liste des souscripteurs.

» L'exemple de leur vénérable Pasteur ne saurait être méconnu des populations bretonnes de tous rangs et de toutes conditions, qui ne sont point oublieuses des services rendus à leurs pères par Mgr de la Marche. Chacun tiendra à honneur de perpétuer le souvenir du bienfaiteur de la ville et du pays de Léon, du dispensateur pendant les jours d'épreuves des nombreux subsides répartis à la fois entre les sept cents prêtres fidèles, réfugiés en Angleterre, ceux déportés à la Guyane, les autres familles de proscrits, et les prisonniers de guerre français. »

La première liste de souscription donne un total de 3,524 francs.

Sans doute, le diocèse de Saint-Brieuc ne voudra pas faire moins que celui de Quimper, et de semblables honneurs seront rendus au frère d'exil de Mgr de la Marche, à Mgr Le Mintier de Saint-André, décédé en 1801, et dont le cercueil entrait, le 15 mai, et au milieu des témoignages de la plus profonde vénération, dans l'église de Guingamp. Là, le noble confesseur de la foi, le digne coopérateur du saint abbé Carron, repose dans le tombeau de Pierre Morel, autre évêque de Tréguier, en attendant sa translation dans son ancienne ville épiscopale.

A peu près vers le temps où les deux évêques exilés mouraient à Londres, un de leurs compatriotes, prisonnier de guerre des Anglais, à la suite de la bataille de Trafalgar, dont il était un des derniers débris, parvenait, après deux ans de captivité, à s'évader, au prix de beaucoup d'énergie, de courage et de souffrances, sur une frêle barque, à travers mille périls auxquels il devait lui-même être étonné d'avoir pu échapper. Cet énergique Breton, si peu soucieux de dormir son dernier sommeil au milieu de ses ennemis intimes, les enfants d'Albion, n'était autre que le contre-amiral Le Goarant de Tromelin, né à Gourin (Morbihan), le 11 janvier 1786, et qui vient de mourir à Lorient. Sa carrière a été aussi longue qu'honorable : il fit les campagnes de Saint-Domingue et de l'Inde ; fut envoyé à la recherche des restes de Lapeyrouse à Vanikoro ; chargé de travaux hydrographiques, de missions scientifiques, d'explorations importantes ; assista à la prise d'Alger, en qualité de commandant de la *Thémis ;* servit sous les amiraux Linois, Halgan, Roussin, Duperré, Hugon, qui rendirent tous hommage à son activité et à son mérite ; commanda la division des mers du Sud, et, en 1827, fut le premier officier général qui fit réellement le tour du monde.

Pour terminer notre revue nécrologique, nous devons encore saluer deux tombes, qui ne sauraient être indifférentes à la Vendée militaire. — M. Tristan Martin du Verger, membre des Sociétés archéologiques de Nantes et d'Angers, est mort, le 10 mai dernier, à Saint-Pierre-Mont-

limart (Maine-et-Loire). Cet archéologue distingué s'est occupé surtout des antiquités gauloises et romaines du pays des Mauges, et notamment de l'importante question de la *Statio Segora*. — M. Tristan Martin était fils d'un ancien chef de division des armées de la Vendée pendant la grande guerre, que ses talents firent nommer adjudant général en 1815, lorsque les Vendéens recommencèrent la lutte, et auquel Louis XVIII donna des lettres de noblesse, le brevet de colonel et la croix de Saint-Louis.

Quant au dernier nom qu'il nous reste à inscrire, il ne sera pas déplacé à côté de ceux des savants, des prélats, des soldats, dont nous avons évoqué le souvenir, parce que c'est le nom d'une femme aussi humble par sa position, qu'elle fut grande par le cœur et le dévouement. Charlotte Moreau, que Châteauthébaud a récemment perdue, était cette femme de chambre qui, en 1832, se refusa si vaillamment à trahir Mme la duchesse de Berry, cachée, à Nantes, chez Mlles du Guiny, qu'elle servait. Quand, le lendemain de l'arrestation de la princesse, Mlles du Guiny écrivirent au général d'Erlon, pour le supplier de les laisser voir encore une fois « MADAME, » afin de la remercier de la confiance qu'elle leur avait témoignée, du bonheur qu'elle leur avait donné en allant prendre asile dans leur maison, la fidèle Charlotte Moreau avait ajouté, en *postscriptum* : — « Je ne suis qu'une femme de chambre ; mais si MADAME ne m'en trouve pas indigne, je sollicite la même grâce que mes maîtresses. » — Maîtresses et servante étaient égales en magnanimité !

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

—

Liste des ouvrages imprimés dans les départements de la Bretagne et de la Vendée, et de ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements.

ANNUAIRE DE SAINT-MALO, SAINT-SERVAN, DOL, ET DE L'ARRONDISSEMENT. Année 1867. In-16, 199 p. — Saint-Malo, imp. Renault.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1704-1772); par J.-Marie Peigné. In-18, 114 p. — Saint-Servan, imp. Le Bien; Paris, lib. Dentu... 2 fr.

Charles Pineau Duclos, historiographe de France, naquit à Dinan, en 1704.

DE LA CULTURE. Plan général, ou composition de la culture qui tire de la terre le plus grand bénéfice possible, toujours aux moindres frais possibles, en proportion des ressources quelles qu'elles soient. Application; par C. Raffron de Val. In-8°, 63 p. — Saint-Malo, imp. veuve Hamel.

EXERCICES AUTOGRAPHIÉS pour former à la lecture du manuscrit, à l'usage des classes tenues par les religieuses Ursulines de Jésus, de la congrégation de Chavagnes. 2e éd. In-12, 82 p. — Nantes, lith. Charpentier.

EXTRAIT DE LA FLORULE DES ENVIRONS DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE (Vendée); par Gaston Genevier. In-8°, 35 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

Extrait des *Mémoires de la Société académique d'Angers.*

LA FORTERESSE DE PIRMIL (en Bretagne); par Ch. Bougoüin fils. In-8°, 31 p. — Nantes, imp. veuve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES D'OLONNE. In-18, 196 p. et carte. — Napoléon-Vendée, impr. veuve Ivonnet.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE; par G. Balay, instituteur communal à Saint-Marc (près Brest). In-18, XII-140 p. — Landerneau, imp. et lib. Desmoulins.

LES PAYSAGES DE CHATEAUBRIAND; par Victor de Laprade. In-8o, 28 p. — Nantes, imp. de Vincent Forest et Émile Grimaud.
Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE; par L. de Kerjégu, président de la Société d'agriculture de Brest. In-18, 52 p. — Brest, imp. Lefournier.
Extrait du journal *l'Océan.*

NOTES HISTORIQUES SUR LA COMMUNE DE COUERON, canton de Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), par M. Spal. In-8o, 132 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum Societatis Mariæ, anno 1867. In-32, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

ORDO, seu calendarium divini officii recitandi missæque celebrandæ in diocœsi Rhedonensi, pro anno 1867. In-12, 144 p. — Rennes, imp. Vatar.

PETITE GÉOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE DE LA FRANCE, accompagnée d'un précis de géographie générale; par Loiseau, inspecteur de l'enseignement primaire. — Départements des Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée. — Paris, lib. P. Dupont.
Chaque département forme 1 vol. in-18 et se vend séparément.

PROCÈS DU FŒDERIS ARCA, contenant : Acte d'accusation, arrêts, détails sur l'exécution des accusés, etc. In-12, 100 p. — Brest, imp. et lib. Royer fils..... 60 c.

RAPPORT SUR LE CONGRÈS POMOLOGIQUE DE NANTES, EN 1864; par Rouillé-Courbe. In-8o, 28 p. et pl. — Tours, imp. Ladevèze.

RECHERCHES SUR LE PUY DU CHALARD (Corrèze) et sur les restes qui y ont été découverts; par Alphonse Trémeau de Rochebrune. In-8o, 10 p. et 1 planche. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*

SUR LA VITICULTURE DE L'OUEST DE LA FRANCE. Rapport à Son Exc. M. Armand Béhic, ministre de l'agriculture; par le Dr Jules Guyot. Grand in-8o, 377 p. — Paris, imp. impériale.

THÉORIE DU PROGRÈS; par H. de Ferron. 2 vol. in-18 jésus, 1074 p. — Rennes, imp. Leroy.

TRAITÉ DE STYLE ÉPISTOLAIRE, ou modèles pour toutes sortes de lettres; par C. G., 1 vol. in-18, 103 p. — Nantes, imp. Charpentier.

UNE CHASSE AU PAPILLON, comédie en un acte et en vers; par A. Joubert. In-8o, 34 p. — Brest, imp. Roger.

UNE PAROISSE POITEVINE. Essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles, (Vienne); par Stéphane de la Nicollière. In-8o, 32 p. et planches. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*

VINGT-ET-UNE LETTRES SUR DIVERS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE NANTES; par Gustave Grignon-Dumoulin. In-8o, 47 p. — Nantes, lib. Petitpas.

Lithographies.

LA GAMOTERIE sur la rivière d'Erdre, près Nantes.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE H. SUSER, à la Morinière, près Nantes.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE H. SUSER, à Nantes, 3 lithographies par F. Benoist et Sabatier. — Nantes, lith. Charpentier.

Ne se vendent pas.

ROME DANS SA SPLENDEUR : Basilique de Saint-Pierre du Vatican, vue générale de l'intérieur. — Amphithéâtre Flavius, dit Colisée, Meta Sudans et Arc de Constantin. — Colisée, vue intérieure. — Basilique et place de Saint-Pierre. — Colonne de l'Immaculée-Conception. — Panthéon d'Agrippa. — Basilique de Saint-Paul hors des murs. — Rome chrétienne. — Chaire de Saint-Pierre. — Ruines du palais des Césars. — Basilique de Saint-Jean-de-Latran. — Villa Borghèse. Dessiné par F. Benoit et lithog. par Sabatier, Ph. Benoit. — Nantes, imp. Charpentier.

SCÈNES DE LA VIE RURALE EN BRETAGNE : Porte et marché de Saint-Paterne à Vannes. — Une noce au bourg de Batz, près Guérande. — Entrée d'une ferme dans le Morbihan. — Le four banal (Morbihan). — Un champ de foire dans le Faouet (Morbihan). — Pardon de Saint-Léger, à Riec (Finistère). — Une noce près de Quimper. — Battue du blé, côtes de Penmarch. — Paludiers et marchands de briquettes de tourbe (bourg de Batz). — Intérieur près Pontivy. — Attelage des environs de Quimper. — Intérieur d'auberge, près Châteaulin, par Hipp. Lalaisse. — Nantes, lith. Charpentier. — Paris, même maison.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-ET-UNIÈME

ANNÉE 1867. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Le Génie de la Bretagne, par M. *Félix Frank*..... 5
Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, par M. *Js de l'Aunay*..... 25
Poésie. — Les Iles de Santorin, par M. le *Vte Henri de Bornier*... 46
Un épisode de l'insurrection vendéenne. — Gaudin-Bérillais et sa négociation, par M. *Alfred Lallié*..... 52
L'Affiliation de l'Association philarmonique de Nantes à l'Association des Artistes musiciens de France, par M. *L.-A. Bourgault-Ducoudray*..... 68
Notices et Comptes rendus. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, de M. J.-C. Renoul, par M. *Louis de Kerjean*. — *La Légende rustique*, de M. Charles Robinot-Bertrand, par M. *Alfred Lallié*..... 74
Chronique. — L'inauguration des chemins de fer vendéens, par M. *Ch. du Chalard*..... 84

FÉVRIER.

A la Bretagne, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française. 89
L'abbé Carron, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 94
La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle (1636-1711), par M. *l'abbé A. Gaillot*..... 105
Le Génie de la Bretagne (*fin*), par M. *Félix Frank*..... 114
Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, par M. *Hippolyte Minier*..... 124
Notices et Comptes rendus. — *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française*. — *Dom Deschamps, son système et son école*, de M. Émile Beaussire, par M. *Lucien Dubois*. — *Au pays de Retz*, poésies, de M. Joseph Rousse, par M. *Arthur de la Borderie*. — *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pont-

martin ; — *Le Béarnais,* drame historique, de M. Ch. de Batz-Trenquelléon ; — *Ch. Duclos,* de M. J.-M. Peigné, par M. *Edmond Biré*..... 149
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 161

MARS.

Chants et Chansons populaires, par Mlle *Amélie Hubans*..... 169
L'abbé Carron (*fin*), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 185
La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle (1636-1711) (*fin*), par M. l'*abbé A. Guillot*..... 198
Un Hébraïsant breton, par M. *Léon Bureau*..... 208
Poésie. — La Moricière, stances, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*..... 216
Poésie bretonne. — L'Été en Bretagne (Ann Hanv), par M. *J.-M. Le Jean*..... 221
Scènes et Tableaux de la Vie rustique en Bretagne au XVIe siècle.. 227
Chronique. — Brascassat, par M. *Charles Marionneau*..... 236
Mélanges..... 245
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 247

AVRIL.

Une Famille chrétienne, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 249
Galerie des poètes bretons.— Pierre-Louis Ginguené, par M. *Adolphe Orain*..... 267
Histoire des villes et paroisses bretonnes. — Noyal-Muzillac (Morbihan), par M. *l'abbé Piéderrière*..... 273
Poésie. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, par M. *Groschan de Rouville*..... 292
Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle, par M. Js *de l'Aunay*... 297
Fête publique à Rennes en 1744..... 316
Notices et Comptes rendus. — *L'Iliade,* traduction nouvelle, de M. Leconte de Lisle, par M. *Lucien Dubois*..... 321
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 329
Mélanges..... 336

MAI.

L'Ancienne Université nantaise, par M. *l'abbé P. Teulé*..... 337
Un Coup d'œil sur l'Histoire du Protestantisme, par M. *Hippolyte Thibeaud* père..... 351

Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle, *(suite)*, par M. *Js de l'Aunay*..... 364
Histoire des villes et paroisses bretonnes. — Noyal-Muzillac (Morbihan), *(fin)*, par M. *l'abbé Piéderrière*..... 384
Poésie. — Le Réveil, par M. *Emile Grimaud*..... 395
Lettres parisiennes — XIe lettre, — par M. *Alfred de Courcy*..... 397
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 414

JUIN.

Le Clergé du district de Machecoul en 1791, par M. *Alfred Lallié*.. 417
Poésie bretonne. — La Bretagne à M. de Laprade (Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade), par M. *J.-M. Le Jean*..... 436
Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle (*fin*), par M. *Js de l'Aunay*..... 446
Les Titres de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière*..... 460
Rome sous Pie IX, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 466
Par ma fenêtre, par M. *Loïc Petit*..... 473
Les Portraits de la Molière, par M. *A. de la Fonchais*..... 484
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 487
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 494

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Gaudin-Bérillais et sa négociation, par M. *Alfred Lallié*, 52-67. — La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle, par M. *l'abbé A. Guillot*, 105-113, 198-207. — Noyal-Muzillac (Morbihan), par M. *l'abbé Piéderrière*, 273-291, 384-394. — Fête publique à Rennes en 1744, 316-320. — L'ancienne Université nantaise, par M. *l'abbé P. Teulé*, 337-350. — Un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme, par M. *Hippolyte Thibeaud père*, 351-363. — Le Clergé du district de Machecoul en 1791, par M. *Alfred Lallié*, 417-435. — Les titres de N.-D. de Bon-Secours de Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 460-465. — Rome sous Pie IX, par M. *Eugène de la Gournerie*, 466-472. — Les portraits de la Molière, par M. *A. de la Fonchais*, 484-486.

BIOGRAPHIE. — L'abbé Carron, par M. *Eugène de la Gournerie*, 94-104, 185-197. — M Cousin, 161-163; — M. Ingres, 163-164; — Aimé Pâris, 164-166, par M. *Louis de Kerjean*. — L'abbé Besnard, par M. *Léon Bureau*, 208-215. — Brascassat, par M. *Charles Marionneau*, 236-244. — Pierre-Louis Ginguené, par M. *Adolphe Orain*, 267-272. — M. le marquis du Hallay-Coëtquen, 246. — Jobert (de Lamballe), par M. *Louis de Kerjean*, 487-491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, de M. J.-C. Renoul, par M. *Louis de Kerjean*, 74-76. — *Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay — 1567-1576*, — publié par M. Ledain, par M, *Hippolyte Thibeaud père*, 351-363.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, janvier (inauguration des chemins de fer vendéens), par M. *Ch. du Chalard*, 84-88; février, 161-168, avril, 329-335, mai, 414-416, juin, 487-493, par M. *Louis de Kerjean*. — Un hommage à la Bretagne, par M. *A. de la Borderie*, 89. Mélanges, 245-246, 336. — Lettre parisienne (XIe lettre), par M. *Alfred de Courcy*, 397-413.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Le Génie de la Bretagne, par M. *Félix Frank*, 5-24, 114-123. — Le Poète du pays de Retz, par M. *Arthur de la Borderie*, 153-159. — Chants et chansons populaires, par Mlle *Amélie Hubans*, 169-184. — Une Famille chrétienne, par M. *Eugène de la Gournerie*, 249-266. — Pierre-Louis Ginguené, par M. *Adolphe Orain*, 267-272.

RÉCITS, NOUVELLES ET PROVERBES. — Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, par M. *J. de l'Aunay*, 25-45. — Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, par M. *Hippolyte Minier*, 124-148. — Scènes et tableaux de la vie rustique en Bretagne au XVIe siècle, 227-235. — Le Manuscrit du coffret d'ébène, par M. *J. de l'Aunay*, 297-315, 364-383, 446-459. — Par ma fenêtre, par M. *Loïc Petit*, 473-483.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La Légende rustique*, poème de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. *Alfred Lallié*, 76-83. — *Dom Deschamps, son système et son école*, de M. Émile Beaussire, par M. *Lucien Dubois*, 149-153. — *Au Pays de Retz*, poésies, de M. Joseph Rousse, par M. *Arthur de la Borderie*, 153-159. — *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin, 159; — *Le Béarnais*, drame historique de M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-160; — *Ch. Duclos*, de M. J.-M. Peigné, par M. *Edmond Biré*, 160. — *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, de M. Jérôme Bujeaud, par Mlle *Amélie Hubans*, 169-184. — *Vie de l'abbé Carron*, d'un Bénédictin de la Congrégation de France, par M. *Eugène de la Gournerie*, 94-104, 185-197. — L'*Iliade*, traduction de M. Leconte de Lisle, par *M. Lucien Dubois*, 321-328.

POÉSIE. — Les Iles de Santorin, par M. *le Vte Henri de Bornier*, 46-51. — A la Bretagne, par M. *Victor de Laprade, de l'Académie française*, 89-93. — Qui a bu boira, proverbe en un acte, par M. *Hippolyte Minier*, 124-148. — La Moricière, stances, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, 216-220. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, par M. *Groschan de Rouville*, 292-296. — Le Réveil, par M. *Émile Grimaud*, 395-396.

POÉSIE BRETONNE. — Ann Hanv (l'Été en Bretagne), par M. *J.-M. Le Jean*, 221-226. — Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade (la Bretagne à M. de Laprade), par M. *J.-M. Le Jean*, 436-445.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie bretonne et vendéenne, 247-248, 494-496.

BEAUX-ARTS.

L'Affiliation de l'Association philarmonique de Nantes à l'Association des artistes musiciens de France, par M. *L.-A. Bourgault-Ducoudray*, 68-73.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

AUDREN DE KERDREL (Vincent). — La Moricière, stances, 216-220.

DE L'AUNAY (Js). — Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, 25-45. — Le Manuscrit du coffret d'ébène, 297-315, 364-383, 446-459.

BIRÉ (Edmond). — *Nouveaux Samedis*, par M. de Pontmartin, 159. — *Le Béarnais*, drame, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-160. — *Ch. Duclos*, par M. J.-M. Peigné, 160.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Un hommage à la Bretagne, 89. — Le Poète du pays de Retz, 153-159.

DE BORNIER (Vte Henri). — Les Iles de Santorin, poésie, 46-51.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.). — L'Affiliation de l'Association philarmonique de Nantes à l'Association des Artistes musiciens de France, 68-73.

BUREAU (Léon). — L'abbé Besnard, 208-215.

DU CHALARD (Ch.). — L'Inauguration des chemins de fer vendéens, 84-88.

DE COURCY (Alfred). — Lettre parisienne (XIe lettre), 397-413.

DUBOIS (Lucien). — *Dom Deschamps, son système et son école*, par M. Émile Beaussire, 149-153. — L'*Iliade*, traduction de M. Leconte de Lisle, 321-328.

L'ÉVÊQUE DE NANTES (Mgr). — Lettre à M. Eugène de la Gournerie sur sa 4e édition de *Rome chrétienne*, 466.

DU FAIL (Noël). — Scènes et tableaux de la vie rustique en Bretagne au XVIe siècle, 227-235.

DE LA FONCHAIS (A.). — Les Portraits de la Molière, 484-486.

FRANK (Félix). — Le Génie de la Bretagne, 5-24, 114-123.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — L'abbé Carron, 94-104, 185-197. — Une Famille chrétienne, 249-266. — Rome sous Pie IX, 466-472.

GRIMAUD (Émile). — Le Réveil, poésie, 395-396.

GROSCHAN DE ROUVILLE. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, 292-296.

GUILLOT (abbé A.). — La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle, 105-113.

HUBANS (Mlle Amélie). — Chants et chansons populaires, 169-184.

De Kerjean (Louis). — M. Cousin, 161-163. — M. Ingres, 163-164. — Aimé Pâris, 164-166. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, par M. J.-C. Renoul, 74-76. — Chronique de février, 161-168; d'avril, 329-335, de mai, 414-416, de juin, 487-493.

Lallié (Alfred). — Gaudin-Bérillais et sa négociation, 56-67. — *La Légende rustique*, poème, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 76-83. — Le Clergé du district de Machecoul en 1791, 417-435.

De Laprade (Victor), de l'Académie française. — A la Bretagne, poésie, 89-93.

Le Jean (J.-M.). — Ann Hanv (l'Été en Bretagne), poésie, 221-226. — Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade (La Bretagne à M. de Laprade), poésie, 436-445.

Marionneau (Charles). -- Brascassat, 236-244.

Minier (Hippolyte). — Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, 124-148.

De la Nicollière (Stéphane). - Les Titres de N.-D. de Bon-Secours, à Nantes, 460-466.

Orain (Adolphe). — Pierre-Louis Ginguené, 267-272.

Petit (Loïc). — Par ma fenêtre, 473-483.

Piéderrière (abbé). — Noyal-Muzillac (Morbihan), 273-291, 384-394.

Teulé (abbé P.). — L'ancienne Université nantaise, 337-350.

Thibeaud père (Louis-Hippolyte). — Un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme, 351-363.

*** Fête publique à Rennes en 1744, 316-320.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

L'Armée française en 1867, 333-335.

Au Pays de Retz, poésies, par M. Joseph Rousse, 83, 153-159.

Barzaz-Breiz, (Chants populaires de la Bretagne), publiés par M. de la Villemarqué, 5-24, 114-123.

Le Béarnais, drame historique, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-160.

Chants et chansons populaires de l'Ouest de la France, par M. Jérôme Bujeaud, 169-184.

Dom Deschamps, son système et son école, par M. Emile Beaussire, 149-153.

Ch. Duclos, de l'Académie française, par M. J.-M. Peigné, 160.

L'Education homicide, plaidoyer pour l'enfance, par M. Victor de Laprade, 245.

Histoire de sainte Paule, par M. l'abbé F. Lagrange, 245.

L'*Iliade*, traduction nouvelle de M. Leconte de Lisle, 321-328.

Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay, de 1567 à 1576, 351-363.

La Légende rustique, poème, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 76-83.

La Lettre électrique, par M. Arnoux, 245.

Michel Columb, le sculpteur breton, opéra-comique, par MM. S. Ropartz et P. Thielemans, 246, 330-331.

Nouveaux Samedis, par M. A. de Pontmartin, 159.

Œuvres de Pierre-Louis Ginguené, 267-272.

La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien, par M. J.-C. Renoul, 74-76.

Récit d'une sœur, souvenirs de famille, recueillis par Mme A. Craven, 249-266.

Les Trappistes, ou l'ordre de Cîteaux au XIXe siècle, par M. C. Gaillardin, 211.

Vie de l'abbé Carron, par un Bénédictin, 94-104, 185-197.

FIN DU TOME VINGT-ET-UNIÈME.

Nantes, Imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

1re Livraison. — Janvier 1867.

NANTES
Imprimerie de Rédaction et d'Abonnement, place de l'Empereur, 4.
1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages.

I. LE GÉNIE DE LA BRETAGNE, par M. ***Félix Frank*** 5

II. IL N'EST PIRE SOURD QUE CELUI QUI NE VEUT PAS ENTENDRE, proverbe en un acte, par M. ***J. de l'Aunay*** 25

III. Poésie. — LES ILES DE SANTORIN, par M. le ***Vte Henri de Bornier*** 46

IV. Un épisode de l'insurrection vendéenne. — GAUDIN-BÉRILLAIS ET SA NÉGOCIATION, par M. ***Alfred Lallié*** 52

V. L'AFFILIATION DE L'ASSOCIATION PHILARMONIQUE DE NANTES A L'ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE, par M. ***L.-A. Bourgault-Ducoudray*** 68

VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, de M. J.-C. Renoul, par M. ***Louis de Kerjean***. — *La Légende rustique*, de M. Charles Robinot-Bertrand, par M. ***Alfred Lallié*** 74

VII. CHRONIQUE. — L'inauguration des chemins de fer vendéens, par M. ***Ch. du Chalard*** 84

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Décembre 1866, les articles suivants :

I. L'économie politique et la liberté, par M. Antonin d'Indy. — II. Les vaches, poésie, par M. V. de Laprade. — III. Lectures et conférences publiques dans l'antiquité, par M. H. Béthune. — IV. Félix Holt le radical (fin), par M. E. Jonveaux. — V. L'agriculture française en 1866, par M. le vicomte de Tocqueville. — VI. Conversion de l'Angleterre par les moines, par M. Foisset. — VII. L'enquête agricole, par M. le comte de Falloux. — VIII. Mélanges. — IX. Revue scientifique, par M. A. Mangin. — X. Revue critique, par M. P. Douhaire. — XI. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XII. L'*Athéisme et le péril social*, par Mgr l'Evêque d'Orléans. — XIII. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

BARZAZ-BREIZ, chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. 6e édit. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-8o. — Paris, Didier, quai des Grands-Augustins, 35.

MARVAILLOU GRAC'H-KOZ, par M. G. Milin. — Un vol. in-18. — Brest, J.-B. Lefournier.

EUNN TESKAD GWIRIONESIOU. — BUGALE AR PESKETER, par le même. — Une brochure in-12. — Même librairie.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1704-1772, par M. J.-Marie Peigné. — Un vol. in-18. Paris, Dentu.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, par M. Léon Philouze, docteur en droit. — Une broch. in-8o. — Rennes, au bureau du *Journal de Rennes*.

LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un beau vol. in-8o, 2e édit., Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; Nantes, Mazeau et Libaros. — Prix : 3 fr. 50.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Paris, Douniol, 1 vol. in-8o de 612 et LIX pages.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-12. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 3 fr.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul; Nantes, chez les principaux libraires. — Prix : 3 fr.

LA FORTERESSE DE PIRMIL, EN BRETAGNE. — LES OFFICIERS DES CHATEAUX DE NANTES ET DE PIRMIL, par M. Charles Bougoüin. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Un brochure gr. in-8°.

LES AVENTURES D'UN PRÊTRE ET D'UN MARIN, par M. F.-J. Carou, ancien magistrat. — Paris, Douniol, 1 vol. in-18.

ESQUISSE DE L'INDUSTRIE LINIÈRE, dans le département des Côtes-du-Nord, par M. Gaultier de Kermoal. — Saint-Brieuc, Guyon. — Une brochure gr. in-8°.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE ET RELIGIEUSE CARMÉLITE, par M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. — Deux beaux volumes in-8° avec 3 gravures et 1 planche. — Prix : 12 francs. Paris, chez Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90. — Nantes, chez Mazeau, chez Libaros, libraires, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Par la poste... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.

A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

2e Livraison. — Février 1867.

1157

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. A LA BRETAGNE, par M. ***Victor de Laprade***, de l'Académie française..... 89

II. L'ABBÉ CARRON, par M. ***Eugène de la Gournerie***..... 94

III. LA MOLIÈRE. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle (1636-1711), par M. ***l'abbé A. Guillot***..... 105

IV. LE GÉNIE DE LA BRETAGNE (*fin*), par M. ***Félix Frank***..... 114

V. QUI A BU BOIRA, proverbe en un acte, en vers, par M. ***Hippolyte Minier***..... 124

VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française.* — *Dom Deschamps, son système et son école*, de M. Emile Beaussire, par M. ***Lucien Dubois***. — *Au pays de Retz*, poésies, de M. Joseph Rousse, par M. ***Arthur de la Borderie***. — *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin ; — *Le Béarnais*, drame historique, de M. Ch. de Batz-Trenquelléon ; — *Ch. Duclos*, de M. J.-M. Peigné, par M. ***Edmond Biré***..... 149

VII. CHRONIQUE, par M. ***Louis de Kerjean***..... 161

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Janvier 1867, les articles suivants :

I. L'Europe en 1789, par M. Léonce de Lavergne.—II. La Télégraphie sous-marine. — III. L'Allemagne et la Provence, par M. St. O. de Blowitz. — IV. Caravanes, par M. Léon Lagrange. — V. Débats sur la méthode théologique au XIIe siècle, par M. l'abbé Eug. Michaud. — VI. Journal de campagne, par M. J. Autran. — VII. M. de Barante, sa vie et ses œuvres, par M. A. Boullée. — VIII. Mélanges. — IX. Revue critique, par M. P. Douhaire. — X. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XI. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

LETTRES DE BRETAGNE, par M. Victor Pierre. — Paris, imp. A. Pillet. Une brochure in-18. Ne se vend pas.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU MORBIHAN (1867), par M. A. Lallemand. — Un vol. in-18, Vannes, Galles. Prix : 1 fr. 25.

BARZAZ-BREIZ, chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. 6e édit. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-8o. — Paris, Didier, quai des Grands-Augustins, 35.

MARVAILLOU GRAC'H-KOZ, par M. G. Milin. — Un vol. in-18. — Brest, J.-B. Lefournier.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1704-1772, par M. J.-Marie Peigné. — Un vol. in-18. Paris, Dentu.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, par M. Léon Philouze, docteur en droit. — Une broch. in-8o. — Rennes, au bureau du *Journal de Rennes*.

LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un beau vol. in-8o, 2e édit., Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; Nantes, Mazeau et Libaros. — Prix : 3 fr. 50.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Paris, Douniol, 1 vol. in-8o de 612 et LIX pages.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-12. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 3 fr.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul; Nantes, chez les principaux libraires. — Prix : 3 fr.

LA FORTERESSE DE PIRMIL, EN BRETAGNE. — LES OFFICIERS DES CHATEAUX DE NANTES ET DE PIRMIL, par M. Charles Bougoüin. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Un brochure gr. in-8°.

LES AVENTURES D'UN PRÊTRE ET D'UN MARIN, par M. F.-J. Carou, ancien magistrat. — Paris, Douniol, 1 vol. in-18.

ESQUISSE DE L'INDUSTRIE LINIÈRE, dans le département des Côtes-du-Nord, par M. Gaultier de Kermoal. — Saint-Brieuc, Guyon. — Une brochure gr. in-8°.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE ET RELIGIEUSE CARMÉLITE, par M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. — Deux beaux volumes in-8° avec 3 gravures et 1 planche. — Prix : 12 francs. Paris, chez Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90. — Nantes, chez Mazeau, chez Libaros, libraires, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Par la poste... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

3e Livraison. — Mars 1867.

1157

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES, par Mlle **Amélie Hubans** 169

II. L'ABBÉ CARRON (*fin*), par M. **Eugène de la Gournerie** 185

III. LA MOLIÈRE. Journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle (1636-1711) (*fin*), par M. **l'abbé A. Guillot** 198

IV. UN HÉBRAISANT BRETON, par M. **Léon Bureau** 208

V. Poésie. — LA MORICIÈRE, stances, par M. **Vincent Audren de Kerdrel** 216

Poésie bretonne. — L'ÉTÉ EN BRETAGNE (ANN HANV), par M. **J.-M. Le Jean** 221

VI. SCÈNES ET TABLEAUX DE LA VIE RUSTIQUE EN BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE 227

VII. Chronique. — BRASCASSAT, par M. **Charles Marionneau** 236

VIII. MÉLANGES 245

IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE. ... 247

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4 à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Février 1867, les articles suivants :

I. Influence politique et sociale des moines anglo-saxons, par M. le comte de Montalembert. — II. L'abbé Marchena, par M. A. de Latour. — III. Le fénianisme et les griefs de l'Irlande, par M. J.-M. Gardet. — IV. L'Emeraude, par M. H. Cantel. — V. *Le Travail*, de M. J. Simon, par M. G. de Chabrol. — VI. L'empire d'Autriche depuis le traité de Prague, par M. P. de Hauleville. — VII. M. Victor Cousin, par M. A. Cochin. — VIII. Mélanges. — IX. Revue scientifique, par M. A. Mangin. — X. Revue critique, par M. P. Douhaire. — XI. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

MICHEL COLUMB, LE SCULPTEUR BRETON, opéra-comique en un acte, paroles de M. S. Ropartz, musique de M. P. Thielemans.— Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — In-12, prix : 1 fr.

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES POUR 1867. — Nantes, veuve Mellinet, in-18.

LETTRES DE BRETAGNE, par M. Victor Pierre. — Paris, imp. A. Pillet. Une brochure in-18. Ne se vend pas.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU MORBIHAN (1867), par M. A. Lallemand. — Un vol. in-18, Vannes, Galles. Prix : 1 fr. 25.

BARZAZ-BREIZ, chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. 6e édit. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-8o. — Paris, Didier, quai des Grands-Augustins, 35.

MARVAILLOU GRAC'H-KOZ, par M. G. Milin. — Un vol. in-18. — Brest, J.-B. Lefournier.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1704-1772, par M. J.-Marie Peigné. — Un vol. in-18. Paris, Dentu.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, par M. Léon Philouze, docteur en droit. — Une broch. in-8o. — Rennes, au bureau du *Journal de Rennes*.

LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un beau vol. in-8o, 2e édit., Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; Nantes, Mazeau et Libaros. — Prix : 3 fr. 50.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Paris, Douniol, 1 vol. in-8° de 612 et LIX pages.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-12. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 3 fr.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul; Nantes, chez les principaux libraires. — Prix : 3 fr.

LA FORTERESSE DE PIRMIL, EN BRETAGNE. — LES OFFICIERS DES CHATEAUX DE NANTES ET DE PIRMIL, par M. Charles Bougoüin. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Une brochure gr. in-8°.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE ET RELIGIEUSE CARMÉLITE, par M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. — Deux beaux volumes in-8° avec 3 gravures et 1 planche. — Prix : 12 francs. Paris, chez Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90. — Nantes, chez Mazeau, chez Libaros, libraires, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Hôtel.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

4e Livraison. — Avril 1867.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.
1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages.

I. UNE FAMILLE CHRÉTIENNE, par M. ***Eugène de la Gournerie*** 249

II. GALERIE DES POÈTES BRETONS. — PIERRE-LOUIS GINGUENÉ, par M. ***Adolphe Orain*** 267

III. HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES BRETONNES. — NOYAL-MUZILLAC (MORBIHAN), par M. ***l'abbé Piédeerrière*** 273

IV. POÉSIE. — LA BRETAGNE ET LA TOUR D'AUVERGNE, par M. ***Grescham de Rouville*** 292

V. LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE, nouvelle, par M. ***J^s de l'Aunay*** 297

VI. FÊTE PUBLIQUE A RENNES EN 1744 316

VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *L'Iliade*, traduction nouvelle, de M. Leconte de Lisle, par M. ***Lucien Dubois*** 324

VIII. CHRONIQUE, par M. ***Louis de Kerjean*** 329

IX. MÉLANGES 336

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Mars 1867, les articles suivants :

I. De l'avenir de l'Autriche. — II. Proudhon et sa morale, par M. l'abbé Largeron. — III. L'éducation selon Mgr l'évêque d'Orléans. — IV. L'été de la Saint-Martin, par Mme la comtesse de Mirabeau. — V. Louis XVI et les successeurs de Turgot jusqu'en 1789, par M. R. de Larcy. — VI. Recensement de la population de la France en 1866, par M. Raudot. — VII. La loi du 15 mars 1850 et l'enseignement populaire, par M. Albert Gigot. — VIII. Mélanges. — IX. Revue critique, par M. P. Douhaire. — X. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XI. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

LES MOINES D'OCCIDENT, par M. le comte de Montalembert, de l'Académie française. Tomes III, IV et V. — Paris, Lecoffre et Cie. — La *Revue* en rendra compte.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1867. — Un vol. in-8o. Paris, Amyot, rue de la Paix. — Prix : 5 fr.

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES-D'OLONNE. — Napoléon-Vendée, veuve Ivonnet, 1866, 1 vol. in-12.

MICHEL COLUMB, LE SCULPTEUR BRETON, opéra-comique en un acte, paroles de M. S. Ropartz, musique de M. P. Thielemans.— Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — In-12, prix : 1 fr.

LETTRES DE BRETAGNE, par M. Victor Pierre. — Paris, imp. A. Pillet. Une brochure in-18. Ne se vend pas.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU MORBIHAN (1867), par M. A. Lallemand. — Un vol. in-18, Vannes, Galles. Prix : 1 fr. 25.

BARZAZ-BREIZ, chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. 6e édit. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-8o. — Paris, Didier, quai des Grands-Augustins, 35.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1704-1772, par M. J.-Marie Peigné. — Un vol. in-18. Paris, Dentu.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, par M. Léon Philouze, docteur en droit. — Une broch. in-8o. — Rennes, au bureau du *Journal de Rennes*.

LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRE-

TAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un beau vol. in-8o, 2e édit., Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; Nantes, Mazeau et Libaros. — Prix : 3 fr. 50.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Paris, Douniol, 1 vol. in-8o de 612 et LIX pages.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-12 Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 3 fr.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul; Nantes chez les principaux libraires. — Prix : 3 fr.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE ET RELIGIEUSE CARMÉLITE, par M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. — Deux beaux volumes in-8o avec 3 gravures et 1 planche. — Prix : 12 francs. Paris, chez Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90. — Nantes, chez Mazeau, chez Libaros, libraires, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8o.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

5e Livraison. — Mai 1867.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.
1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages.

I. LE CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL EN 1791, par M. ***Alfred Lallié*** 417

II. Poésie bretonne. — LA BRETAGNE A M. DE LAPRADE (Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade), par M. ***J.-M. Le Jean*** 436

III. LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE, nouvelle, (*fin*), par M. ***Js de l'Aunay*** 446

IV. LES TITRES DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS A NANTES, par M. ***Stéphane de la Nicollière*** 460

V. ROME SOUS PIE IX, par M. ***Eugène de la Gournerie*** 466

VI. PAR MA FENÊTRE, par M. ***Loïc Petit*** 473

VII. LES PORTRAITS DE LA MOLIÈRE, par M. ***A. de la Fonchais*** 484

VIII. CHRONIQUE, par M. ***Louis de Kerjean*** 487

IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE 494

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD,
IMPRIMEURS-ÉDITEURS, PLACE DU COMMERCE, 4, A NANTES.

LES RÉFORMATIONS DES XVe & XVIe SIÈCLES.

LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE BRETONNE,

PUBLIÉES, POUR LA PREMIÈRE FOIS,

PAR M. AURÉLIEN DE COURSON.

M. Pol de Courcy a doté la Bretagne d'un *Nobiliaire* et d'un *Armorial* qu'on ne refera certainement pas. Aussi venons-nous offrir au public, non pas un travail de *généalogiste*, mais le texte le plus ancien et le plus complet de nos anciennes *Réformations*, c'est-à-dire, le véritable *livre d'or* de la vieille noblesse bretonne[1]. Cette noblesse a été soumise, du XVe au XVIe siècle, à diverses Réformations dont il existe, dans quelques dépôts publics et particuliers, des analyses plus ou moins exactes, plus ou moins abrégées. L'exemplaire de la Bibliothèque municipal de Saint-Brieuc, inscrit au catalogue sous le No 5871, et qui forme neuf volumes petit in-fo, offre, de l'avis de tous, les caractères d'authenticité les plus incontestables. Cet exemplaire appartenait, avant la Révolution, au chevalier de Boisgelin et paraît avoir été écrit vers le milieu du XVIe siècle. Aussi les caractères en seraient-ils, en plus d'un endroit, d'une lecture assez difficile, si l'on ne pouvait disposer de copies postérieures. Ces manuscrits forment plusieurs sections qui correspondent à chacune des époques où s'accomplirent les Réformations. La première et la plus ancienne remonte au mois d'octobre 1426 et de mai 1427. On n'y trouve que la simple nomenclature des nobles établis dans telles ou telles paroisses d'un diocèse.

En 1451, une nouvelle enquête fut ordonnée par le Duc, enquête dont le but, paraît-il, était de réparer les omissions de la précédente. Il est à croire, toutefois, que le travail des commissaires ne fut pas trouvé satisfaisant, car, dans les mois de mars et d'avril 1459 et 1460, d'autres commissaires furent chargés de la même besogne. Cette fois, ils insérèrent, dans l'enquête, non-seulement la liste des gentilshommes, mais encore celle de tous les manoirs et maisons nobles du pays.

[1] La Bretagne est le seul pays de France où de pareilles *enquêtes contradictoires* aient été faites aussi anciennement et avec une telle suite (1426-1535). La Normandie elle-même ne possède pas de Réformation antérieure au règne de Louis XI (1461-1483).

Une quatrième Réformation des personnes et des lieux nobles fut ordonnée en 1513, « en vertu de commission du Roy. » Elle est beaucoup plus étendue que les précédentes et donne le nom des anoblis, des manoirs, des métairies, etc. L'historien y puisera des notions, qu'il chercherait vainement ailleurs, sur la géographie, les mœurs, les coutumes rurales du pays.

En vertu d'une ordonnance de François I, tuteur du Dauphin, son fils, une cinquième Réformation « des fiefs, maisons, terres, choses héritelles nobles et tenues possédées par gens non nobles et non extraits de nobles génération, » eut lieu en 1535. On remarque, dans cette Réformation, la plus consciencieuse de toutes, un certain nombre de noms d'hommes et de lieux, cités pour la première fois, mais qui, rapprochés de ceux des Réformations antérieures, permettent d'établir un relevé presque complet des gentilshommes et des fiefs bretons, vers le milieu du XVIe siècle.

A la fin de l'enquête relative à chaque diocèse, est placée une *monstre* ou revue des « nobles, anoblis et exempts dudit diocèse, en 1469. »

Il est peu de documents où l'on trouve, sur l'accoutrement des nobles, sur leurs habitudes, sur l'état de leur fortune, etc., de plus curieux renseignements.

On le voit donc, l'ouvrage que nous annonçons peut être, sans aucune exagération, considéré comme l'une des sources les plus importantes de notre histoire féodale, comme un complément nécessaire aux preuves de l'histoire de Bretagne, et c'est pourquoi nous publierons, *sans y changer un iota*, le texte du manuscrit Boisgelin. Nous indiquerons seulement en notes les variantes indispensables.

L'ouvrage, précédé d'une Introduction générale, sera suivi de Pièces justificatives assez importantes : — Extraits du *Domesday book* au sujet des familles bretonnes dont les membres ont suivi Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre; — Catalogue des nobles de la Bretagne, tués ou blessés en servant le pays, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XVI; — Extraits des enquêtes faites, par ordre du Roi, pour établir la noblesse des jeunes Bretons appelés aux écoles militaires; — Liste, aussi complète que possible, des gentilshommes de Bretagne qui ont assisté aux Etats de la Province; etc., etc.

Si nous recueillons, pour chaque volume, le nombre suffisant d'adhésions, les neuf Evêchés de Bretagne *seront publiés, dans le format grand in-8° et imprimés sur beau papier, avec titres en lettres rouges. Le prix de chacun des volumes sera successivement établi d'après son importance.*

*Prix de l'*Evêché de Nantes, *qui ouvrira la série et contiendra de 1 à 500 pages :* **10 francs** *pour les Souscripteurs, et* **15 francs** *à la mise en vente.*

Nantes. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

6e Livraison. — Juin 1867.

1157

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXII.

ANNÉE 1867. — DEUXIÈME SEMESTRE.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

MADELEINE.

EGLOGUE.

A quelque distance de la ville de Nantes, sur le bord de la route qui se dirige vers Paris et qui, autrefois, dans les temps reculés où n'existait pas de chemin de fer, était la seule voie de communication entre la grande ville et sa sœur de province, se trouve un vallon d'une fraîche apparence, dont un ruisseau bavard suit toutes les sinuosités, avant d'aller, à deux ou trois lieues de là, se jeter dans la Loire. Ce vallon est large et riche. Une terre profonde, grasse, plantureuse, y porte de belles moissons, et, des deux côtés, sur les pentes adoucies qui ferment l'horizon, s'étendent de vertes prairies, semées çà et là de châtaigniers, de cerisiers et de pommiers, à l'ombre desquels ruminent, nonchalamment couchées dans l'herbe, de belles vaches brunes aux larges épaules et au fanon pendant. De temps à autre, une châtaigneraie touffue, un bouquet de bois, où les noisetiers poussent à l'abri des chênes leurs longs rameaux flexibles, arrête le regard qui voudrait suivre les gracieux méandres du ruisseau murmurant; aussi ne peut-on apercevoir de la route, quoiqu'elle n'en soit pas très-éloignée, une belle ferme, qu'on nomme la ferme d'Avaugour, du nom d'un ancien château fort, au bas des ruines duquel on l'a bâtie et qui appartenait autrefois à la branche cadette de la famille ducale de Bretagne. Les paysans, dans cette partie du département de la Loire-Inférieure, sont

actifs et laborieux et ne se ressentent pas trop du voisinage dangereusement civilisateur de la ville de Nantes ; ce sont de vrais agriculteurs, passant avec une activité incessante de la récolte faite à celle qu'il faut préparer, et ne fréquentant guère le bourg voisin que le dimanche, lorsque les offices divins les y appellent. Les hommes y sont grands, vigoureux, hardis, et leurs yeux largement ouverts ont une expression de douceur qui contraste avec leurs membres robustes; chez quelques-uns, un rayon de gaîté gauloise anime et vivifie des traits accentués, mais réguliers, tandis que chez d'autres, au contraire, un calme rêveur, presque mélancolique, trahit une plus forte dose de sang armoricain.

Or, par une belle soirée des derniers jours de septembre 186.. un jeune homme, appartenant peut-être à cette dernière partie de la population, s'avançait sur la route, d'un pas ferme, mais lent. Son visage sérieux n'offrait pas l'expression joyeuse et animée qu'on voit d'ordinaire sur celui de l'absent qui revient au pays ; et pourtant tout en lui annonçait un de ces enfants de la France, qui, après avoir payé à leur patrie le rude impôt des plus belles années de leur vie, ne demandent pour toute récompense que la permission d'aller reprendre au village natal la bêche et la charrue, et de creuser de nouveau leur sillon interrompu. Ses vêtements étaient ceux d'un matelot. Il portait le chapeau ciré autour duquel on lisait le nom du vaisseau qu'il venait de quitter, *la Sérieuse*. Sur ses épaules un havre-sac assez lourd, mais dont il paraissait à peine sentir le poids, contenait ses effets, et autour de son cou, le grand col de chemise bleu s'étalait, laissant à découvert les fortes attaches de sa tête ronde, couverte de cheveux noirs, épais et frisés, quoique coupés très-ras. Sa physionomie douce et agréable avait une singulière expression de tristesse; entre ses deux sourcils noirs, un pli profond se creusait de plus en plus, à mesure qu'il avançait. Arrivé au haut d'une grande côte, où la route s'enfonce droite et raide entre deux collines pour aller passer, au fond de la vallée, le petit ruisseau dont nous avons parlé, le voyageur s'arrêta et regarda au-dessous de lui les vertes prairies et les bouquets de bois semés çà et là sur les pentes. Derrière un de ces îlots de feuillage

jaunissant, sur les limites prochaines de l'horizon rétréci, on voyait s'élever en tournoyant une légère fumée. Le jeune homme l'aperçut : un sourire joyeux courba sa lèvre, mais, l'instant d'après, un soupir lui échappa et une larme vint humecter son grand œil noir. Il l'essuya vivement du revers de sa main, puis, quittant la grande route, il s'enfonça dans un sentier qui descendait aussi la colline, passa le ruisseau sur une planche vermoulue, et remonta à droite dans un champ de genêts. De temps à autre, il jetait un coup d'œil autour de lui; il s'arrêtait même et semblait examiner ce qui l'entourait avec un certain intérêt; mais il y avait toujours cependant dans ses regards comme un voile de tristesse, et parfois il secouait la tête douloureusement en reprenant sa marche. Enfin, après avoir traversé plusieurs champs, des taillis et un petit bois, il arriva à l'entrée de la ferme d'Avaugour. Il ouvrit facilement la barrière fermée, et s'avança dans la cour. Deux grands chiens roux se précipitèrent alors vers lui en aboyant avec fureur.

— Ah ! vieux Louvard, tu ne me reconnais pas ! dit le jeune homme avec un amer sourire, en s'adressant au plus vieux des deux animaux.

Mais il se trompait, la fidèle bête s'arrêta d'abord comme étonnée, puis, remuant la queue, rampant sur le ventre, et faisant entendre des gémissements de plaisir, elle vint lécher les pieds du voyageur, qui se baissa et passa la main dans les rudes poils fauves du chien.

— Quant à toi, tu es un nouveau venu, reprit le jeune homme en regardant l'autre dogue, qui se tenait à distance et continuait à aboyer, je ne dois pas m'étonner de ta réception. Plût à Dieu que je n'en eusse pas de plus terrible à affronter !

Il se dirigea alors vers la maison ; la porte en était ouverte et les derniers rayons du soleil couchant y pénétraient joyeusement. Ils éclairaient près du foyer un grand vieillard à cheveux gris, assis sur une chaise de paille et chauffant à la flamme pétillante d'un feu de genêt ses pieds humides et ses mains larges et rudes ; à côté de lui, courbée sur l'âtre, une jeune fille soulevait le couvercle de la marmite suspendue à la crémaillère ; les reflets du feu

éclairaient son visage délicat et lui donnaient une coloration vive dont il manquait habituellement, car ses traits fins et son teint transparent et mat n'annonçaient pas la robuste santé qui brille d'ordinaire en chaudes couleurs sur les joues des paysannes; en rien, du reste, elle ne rappelait la belle et forte race à laquelle elle se trouvait mêlée. Ses mains, quoique hâlées, étaient petites et adroites, sa taille paraissait mince à travers ses grossiers vêtements, et, dans son attitude penchée, il y avait une grâce, une souplesse, qu'on n'est pas habitué à trouver chez les femmes occupées aux rudes travaux de la campagne. A l'autre bout de la chambre, une fillette de dix ans taillait la soupe dans un plat de terre vernissée, pendant qu'un garçon de treize ou quatorze ans nettoyait avec soin un vieux fusil. Le jeune voyageur jeta un coup d'œil sur cet intérieur paisible, sa figure s'illumina, cette fois, d'un sourire franchement joyeux, et il fit un pas pour entrer. Sa haute et belle taille en remplissant la baie de la porte intercepta le rouge rayon et son ombre se projeta sur le foyer. Le vieillard et la jeune fille tournèrent ensemble la tête et aperçurent le matelot; une exclamation de surprise échappa au vieillard; la paysanne laissa tomber le couvercle qu'elle tenait à la main, poussa un grand cri et s'élança vers l'arrivant, comme pour lui sauter au cou; mais, au moment où elle se trouva près de lui, elle se retira, rougissante et confuse, derrière le vieillard, qui s'était levé plus lentement, mais vers lequel le matelot s'était précipité. Le jeune garçon et la fillette accoururent également et le voyageur les embrassa tour à tour.

— Vous ne m'attendiez pas! dit-il en souriant lorsque la première émotion se fut calmée; je suis arrivé, il y a huit jours seulement à Brest; on désarme le bâtiment et l'on m'a expédié mon congé. Je suis parti tout de suite par la voiture et le chemin de fer, et me voici.

— As-tu reçu nos lettres? demanda le vieux fermier d'un air grave.

— Oui, répondit son fils, je les ai trouvées à Brest. L'expression de sa figure changea, il baissa la tête et s'avança vers le feu. Ce mouvement le mit en face de la jeune fille, qui s'était tenue jus-

que-là derrière tout le monde. Le jeune homme la regarda avec surprise, sembla hésiter un instant, puis souriant avec effort :

— Comment, c'est toi, Madeleine ? dit-il, avec une indifférente bienveillance ; comme te voilà devenue grande ! C'est tout au plus si je t'ai reconnue d'abord.

Il passa, sans lui faire plus d'accueil, et alla s'asseoir près du foyer, où il resta en silence, les yeux fixés sur la flamme rougeâtre.

Le père revint prendre sa place ; les deux enfants, encore tout émus de joie, se tinrent debout près de leur frère. Madeleine seule se recula lentement de l'autre côté de la table, sur laquelle elle s'occupa à mettre un nouveau couvert.

— Cela m'a donné un coup d'apprendre que Monique était mariée, dit enfin le matelot avec un profond soupir.

— Oui, je le pensais bien, répondit gravement le vieillard ; mais, vois-tu, Pierre, il faut de la raison. Elle n'est pas si coupable qu'on pourrait le croire, cette jeunesse. Son père est venu à mourir ; elle s'est trouvée seule avec sa mère à la tête de la ferme. Des femmes ne peuvent pas faire l'ouvrage d'un homme. Elle aurait voulu t'attendre, mais quand devais-tu revenir ? Personne ne le savait. Sa mère la pressait de se marier. Valentin la recherchait depuis longtemps. Elle s'est décidée à l'épouser ; il y a six mois qu'ils sont mariés. Je ne peux pas dire qu'elle ait mal agi.

— Ni moi non plus, dit simplement Pierre. Valentin a toujours été un brave garçon ; j'espère qu'il n'a pas changé et qu'il la rendra heureuse. Mais cette nouvelle m'a fait beaucoup de peine ; je ne m'y attendais pas. J'arrivais bien joyeux. J'ai été au moment de me réengager et de repartir ; je suis fait à la mer à présent, et mes officiers étaient bons pour moi. Mais j'ai pensé à vous, qui vieillissez, mon père, à ces deux enfants, que vous avez de la peine à élever, et je suis revenu. Mon chagrin passera peut-être en travaillant.

— Il faut l'espérer, dit le vieillard, de sa voix grave et lente. Le travail est un bon remède ; sans lui, je n'aurais pas supporté la mort de ta pauvre mère, et pourtant je sentais que mes enfants avaient bien besoin de moi. Le premier coup de bêche m'a été dur le second m'a fait du bien.

Ni le père, ni le fils n'avaient baissé la voix pour échanger ces confidences. Les enfants les avaient entendues; Madeleine elle-même, quoique plus éloignée, n'en avait pas perdu un mot. Pourquoi aurait-on mis du mystère à une histoire si simple? Pierre avait aimé une jeune fille d'une ferme voisine; il avait espéré l'épouser; la conscription était venue l'enlever à ses doux rêves; on l'avait mis dans la marine et envoyé dans les pays étrangers; il y était resté longtemps, sans pouvoir même donner de ses nouvelles, si longtemps que sa promise, entraînée par de tristes circonstances, l'avait abandonné. Il revenait pour la trouver mariée et heureuse, car elle avait épousé un honnête homme auquel lui-même rendait justice. Qu'y avait-il là à cacher? Sa souffrance? Elle venait du cœur, non de l'amour-propre : il pouvait l'avouer à tous. L'infidélité de sa fiancée? Elle était excusable; lui-même en convenait. Leurs anciens sentiments? Il n'avait pas le désir de les voir continuer en dehors de l'austère devoir : non, il pouvait parler tout haut, il n'y avait ni mal, ni honte dans ses confidences.

Madeleine seule en les entendant éprouvait une étrange émotion; sa main tremblait, lorsqu'elle posait sur la table un verre ou une fourchette. Malgré cela, un peu plus lentement qu'à l'ordinaire, elle réussit à tout préparer et mit sur la table la soupe de lait de beurre fumante.

Pierre reprit au souper de famille sa place, vide depuis si longtemps, et la conversation tomba sur ses campagnes et ses voyages dans les pays inconnus et lointains *où les citronniers fleurissent;* les enfants écoutaient avec avidité; le vieux Jacques Auray lui-même laissa plusieurs fois sa cuillère inactive; Madeleine, suspendue pour ainsi dire aux lèvres de Pierre, le regardait avec des yeux pleins de curiosité et d'admiration, et l'on aurait pu croire que le jeune homme avait oublié le passé, si de temps en temps, au milieu de ses plus joyeux ou de ses plus émouvants récits, un profond soupir n'était venu soulever sa poitrine.

On se coucha de bonne heure. Pierre avait fait une longue route à pied; les autres étaient fatigués du labeur du jour : Madeleine se retira dans la chambre haute qu'elle occupait avec la petite Jeanne;

le vieux fermier se mit au lit en remerciant Dieu de lui avoir rendu son fils aîné, dont le retour lui permettait désormais de vivre et de mourir en paix. Pierre, couché près de son jeune frère, se réveilla plusieurs fois, croyant sentir le roulis du vaisseau et entendre les mugissements des flots. Il tressaillait, regardait autour de lui, à la lueur du feu mourant, cet intérieur rustique, se rappelait les beaux rêves qu'il avait fait souvent en pensant à son retour au pays et se demandait s'il aurait le courage de revoir son infidèle fiancée. A cette pensée, son cœur se serrait et il se sentait trembler comme un enfant.

Le lendemain, Pierre reprit ses habits de paysan, appendit à un clou, au-dessus de la cheminée, son chapeau ciré, puis, jetant une bêche sur son épaule, alla rejoindre son père qui, aidé de son plus jeune fils, préparait sa charrue dans la cour de la ferme. Pierre amena les bœufs et se mit à les lier; il n'avait point oublié le nœud compliqué qui attache au joug la forte tête de ces patients animaux, et ses doigts, accoutumés à plier les cordages goudronnés, tournèrent avec facilité la longue courroie flexible. Pendant qu'il s'occupait ainsi, Madeleine vint lui apporter le panier qui contenait le dîner du laboureur; car il allait travailler dans un champ éloigné et ne devait rentrer que le soir. Pierre la remercia avec un bon sourire et la suivit des yeux, lorsqu'elle retourna à la maison.

— Voilà Madeleine tout à fait grande et elle est devenue jolie fille, dit-il, quand elle eut disparu; vous en êtes toujours satisfait, mon père?

— Oui, c'est une bonne travailleuse, répondit le vieillard, avec sa tranquillité ordinaire; elle m'a été secourable dans tous les temps; c'est elle qui a élevé en partie ton frère et ta sœur, et pourtant elle n'était guère plus vieille qu'ils ne le sont à présent, quand tu es parti, mais elle avait plus de courage et de raison qu'on n'en a ordinairement à cet âge.

— Ma pauvre mère la connaissait bien et l'aimait beaucoup, reprit Pierre; elle avait coutume de dire, je m'en souviens, que la sainte Vierge l'avait conduite, le jour où elle avait été chercher Madeleine à l'hôpital à Nantes, parce qu'elle avait dit son chapelet

pendant toute la route ; aussi elle n'a pas voulu la rendre après l'avoir élevée.

— Oui, oui, la pauvre défunte n'avait que trop bon cœur, répondit Jacques Auray en secouant la tête; aussi, quand j'ai vu comme elle s'était attachée à cette petite, je n'ai pas voulu lui laisser prendre d'autres enfants en nourrice. Passe pour une, mais, s'il avait fallu garder tous ceux qu'elle aurait apportés, la maison aurait été trop petite pour nos propres enfants.

— Cette fois, vous avez été récompensé de sa bonté, puisque Madeleine est devenue une si bonne fille. Mais je n'aurais pas cru qu'elle fût si jolie et si avenante.

— Oh! jolie, si l'on veut, continua le fermier, elle est toujours pâle comme de la gelée blanche et si mince que sa taille tremble pis qu'un roseau sous le moindre faix d'herbe; et puis, elle vous a des mains d'enfant de dix ans. Voilà Jeanne qui, à son âge, est plus forte qu'elle. Mais elle a du cœur et ça lui donne des forces. Quand Jeanne a été malade si longtemps d'une mauvaise fièvre, Madeleine l'a soignée nuit et jour pendant un mois et encore elle faisait l'ouvrage de la maison et trouvait la force de chanter des chansons tout le long du jour à la petiote. Elle a une voix douce comme celle d'un rossignol ; aussi, l'enfant l'aime quasiment autant que sa mère ; et puis, elle n'est pas sotte; ta défunte mère a voulu l'envoyer à l'école, ni plus ni moins que vous autres, parce qu'elle disait que peut-être elle finirait par se trouver d'une famille riche, et elle a appris tout ce qu'on a voulu.

— Tant mieux, dit Pierre en souriant, mais quant à retrouver une famille riche, la pauvre enfant n'en a guère la chance ; ce ne sont pas des gens à l'aise qui mettent leurs enfants à l'hôpital.

— C'est vrai, et pourtant on m'a dit, il y a quelques mois, qu'une dame était venue dans le pays, s'était informée de Madeleine et de l'endroit où elle demeurait. Ça a fait parler dans le bourg ; mais personne n'est venu jusqu'ici et la petite fille n'a pas voulu que j'allasse voir ce qui en était. Elle est comme honteuse de sa naissance et n'aime pas à en parler. Mais, allons, Pierre, emmène tes bœufs et je vais aller avec ton frère arracher les pommes de terre.

Pierre partit, guidant le lent attelage au bas de la colline, par un chemin raboteux qui descendait le long des prés verts. Il marchait doucement, suivant le pas de ses bœufs qui s'en allaient ruminant leur dernière botte de foin et souvent regardait autour de lui. Quel changement dans ce qui l'environnait! Il y a huit jours c'était l'océan bleu avec ses vagues houleuses, les voiles blanches sur sa tête, la fumée sortant en nuage épais de la cheminée du bâtiment, l'activité de l'équipage, le sifflet des maîtres, les ordres brefs et pressés des officiers. Maintenant autour de lui le silence harmonieux des bois et des champs, où l'on entend de temps en temps le craquement d'une branche, le cri d'un oiseau, le pas furtif d'un animal sauvage ; au loin le murmure chantant du ruisseau et dans les arbres celui du vent qui caresse les feuilles. Sur sa tête s'étendaient les branches touffues des hêtres et des châtaigniers, sous ses pieds l'herbe molle et la mousse fraîche, puis en lui-même il éprouvait cette sensation inexprimable de liberté regagnée qui fait de l'homme son propre maître, son roi, et son œil se promenait sur toutes ces scènes familières à son enfance qui gardent éternellement le charme puissant du souvenir. Pourquoi donc a-t-il ce poids sur sa poitrine et sur les regards ce voile de tristesse qui décolore la douce beauté du paysage? Ne peut-il oublier qui l'oublie? Cesser d'aimer quand on ne l'aime plus? Pourquoi pense-t-il sans cesse à celle qu'il avait espéré retrouver tendre et constante, et qui l'a abandonné? Pourquoi, à chaque détour du chemin, s'imagine-t-il voir sa coiffe blanche et son tablier bleu? Il l'a si souvent autrefois rencontrée au coin de cette haie, sous ce cormier, là-bas dans le pré vert; il semble que toutes ces choses inanimées ont gardé son image et la lui présentent comme un miroir fidèle, plus fidèle qu'elle ne l'a été, hélas! Il voudrait ne plus regarder tous ces lieux de leur rendez-vous; il ne peut s'en empêcher. Ah! c'est là, sous ce saule, qu'il lui a fait sa première couronne de joncs; ils étaient tout jeunes alors ; plus tard, il a cueilli pour elle une aubépine dans cette haie; un oiseau y chantait comme aujourd'hui; et ce gros chêne! il ne le reconnaît que trop bien; quoi? on ne l'a pas abattu! il est encore debout, le vieil arbre! Mais les serments qui se

sont échangés sous son ombre se sont envolés bien loin ; il en entendra d'autres encore peut-être avant de tomber sous la hache; seront-ils plus durables ? Mais a-t-elle donc tout oublié ? Est-ce possible ? Elle passe par ces prés, par ces champs, et elle ne se souvient de rien ? Le sillon creusé s'est retourné et une autre récolte a pris la place de celle que l'absence a flétrie. Pourquoi donc, lui, ne peut-il oublier !

Il arriva dans le champ qu'il devait labourer et commença à creuser lentement le sillon, en appuyant sur la charrue dont le soc s'enfonçait dans la terre sous son bras vigoureux. Arrivé au bout du morceau de terre, il revint sur ses pas, puis recommença. La monotonie de ce travail endormit sa pensée, et jusqu'à midi, il continua son œuvre. Alors le soleil était haut sur l'horizon, les bœufs semblaient fatigués et lui-même se sentait besoin de repos. Il délia les animaux, les plaça à l'ombre d'un grand ormeau, et il s'étendit près d'eux sur l'herbe fraîche, après avoir dîné. — Au bout d'une heure de repos et de songeries, comme il se relevait, il aperçut, par dessus la haie, Madeleine qui tricotait en gardant ses vaches dans un petit pré voisin.

— Bonjour, Madeleine, dit-il ; qui donc fait le ménage aujourd'hui ?

La jeune fille tressaillit en entendant la voix de Pierre et se rapprocha de la haie qui les séparait.

— C'est Jeanne, répondit-elle ; il faut bien qu'elle apprenne, cette jeunesse ; et puis je pensais, Pierre, que la journée vous paraîtrait peut-être longue et que vous ne seriez pas fâché de causer un peu.

— Tu as bien pensé, vraiment ! reprit Pierre en souriant et en s'appuyant nonchalamment sur son aiguillon, tandis qu'il regardait la jeune fille avec intérêt. Peut-être les idées qu'il avait emportées du pays sur la beauté féminine s'étaient un peu modifiées pendant ses voyages, mais il est certain qu'il ne partageait pas à ce sujet les opinions de son père et que la frêle et mignonne Madeleine lui paraissait fort jolie. Oui, Madeleine, tu as eu raison ; le temps commençait à me paraître long et mon travail bien solitaire. D'ailleurs, j'ai du chagrin, vois-tu, et cela ne fait pas bien passer les heures.

— Oh ! oui, je le sais, dit Madeleine en levant les yeux de dessus son ouvrage et regardant Pierre avec une singulière expression. Pourquoi vous faites-vous tant de peine pour quelqu'un qui ne le mérite pas ?

Pierre fronça le sourcil.

— Ne dis pas de mal d'elle, Madeleine, cela me peinerait encore davantage ; j'aime mieux penser qu'elle n'a pu faire autrement.

— Croyez-le donc, si cela vous console, dit Madeleine d'un air mutin ; moi, je ne suis pas de cet avis. Que craignait-elle donc? La misère? Eh bien! ne vaut-il pas mieux jeûner de pain que de bonne amitié ? Et si elle vous avait aimé comme elle l'aurait dû, ne souffrirait-elle pas davantage à présent dans son cœur que le froid et la faim n'auraient pu la faire souffrir dans son corps ?

— Tu parles bien vivement de cela, petite Madeleine ! dit Pierre étonné. Est-ce que tu sais ce que c'est que d'aimer ?

Madeleine secoua la tête en rougissant.

— Je ne peux pas me permettre cette pensée-là, dit-elle tristement, vous savez bien ce que je suis. Qui est-ce qui voudrait aimer une pauvre enfant trouvée telle que moi ? Mais je puis savoir ce que j'aurais fait à la place de Monique, et certainement, si elle m'eût ressemblé, elle ne se serait pas mariée.

Pierre secoua la tête sans pouvoir s'empêcher de sourire.

— Vraiment ! dit-il ; malheureusement elle ne te ressemblait pas du tout ; mais tu l'as vue, dans le temps de son mariage ; avait-elle l'air content ?

— Je ne peux pas dire qu'elle fût gaie, répondit-elle en hésitant et comme à contre-cœur. Non, elle pleurait même beaucoup, et elle m'a dit qu'elle était bien affligée.

— Elle t'a parlé, Madeleine, elle t'a parlé ! reprit vivement Pierre. Répète-moi ce qu'elle t'a dit. Répète-le moi, ma chère petite amie ; veux-tu ?

— Je crois bien qu'il vaudrait mieux n'en rien faire, répondit Madeleine avec répugnance ; cela ne fera que vous entretenir dans votre chagrin.

— Oh ! quant à cela, ne t'en inquiète pas, mon enfant, dit Pierre

avec un soupir. Le chagrin est là, vois-tu, ajouta-t-il en frappant sur sa poitrine, et il y restera longtemps. Parle, va, parle sans crainte.

— Eh bien! elle est venue me trouver dans le pré au bord de la rivière où j'étais à laver, et, après être restée un bon moment en silence, car je n'avais guère envie de causer, je savais son mariage et je songeais à vous, elle m'a dit en pleurant qu'elle avait beaucoup de peine; que sa mère la forçait à se marier; mais que son cœur ne changerait pas et qu'elle n'oublierait jamais le gros chêne de la *Bouige-aux-Grolles*.

— Ah! chère Monique, dit Pierre d'une voix tremblante, je savais bien que tu ne pouvais avoir tout chassé de ton esprit. Non, non, je ne l'oublierai jamais le gros chêne, ni ce que tu m'as dit sous son ombre. Oh! pourquoi ne suis-je pas revenu plus tôt? C'est là ce qui a fait notre malheur.

Le bruit d'un sanglot attira tout à coup l'attention du jeune homme, pendant qu'il parlait ainsi; il se retourna avec surprise et vit Madeleine qui s'était laissée tomber sur l'herbe et pleurait amèrement. Il lui demanda avec surprise ce qu'elle avait et la remercia de prendre tant de part à sa douleur. La jeune fille se releva promptement.

— Oui, je pleure à cause de vous, mais peut-être pas pour ce que vous croyez, répondit-elle d'un air boudeur; vous ne me comprenez pas, et cela vaut mieux peut-être.

Elle s'éloigna sans le regarder et s'en alla s'asseoir à l'autre bout du pré, où bientôt Pierre l'entendit chanter à pleine voix une de ces vieilles chansons en cinquante couplets, dont les refrains traînants sont souvent portés par la brise à des distances infinies.

Pierre la regarda avec une surprise plus grande. Il aurait voulu lui parler, lui demander de nouveaux détails; il était avide de savoir le ton, les paroles, les moindres démarches de Monique; mais Madeleine était sans doute trop loin pour l'entendre et pour le voir, car elle ne bougea pas lorsqu'il l'appela et ne fit aucune attention à ses signes suppliants. Force fut au jeune paysan de retourner à sa charrue. Toutes les fois que son sillon le ramenait à ce bout du

champ, il regardait par dessus la haie et voyait toujours la jeune bergère assise et travaillant avec activité. Il pensait, du moins, retourner avec elle à la ferme, puisque Madeleine devait suivre le même chemin que lui ; mais elle rassembla son troupeau et partit de bonne heure ; quand il arriva à son tour, il la trouva si affairée, si occupée, qu'il fut impossible de lui faire dire un seul mot.

Le lendemain, Madeleine resta à la maison et envoya Jeanne aux champs ; il en fut de même le jour d'après ; enfin, Pierre commençait à désespérer de la revoir, lorsqu'elle vint d'elle-même le rejoindre et reprit la conversation où elle avait été interrompue. Cette fois, elle se montra d'humeur causante, triste, mais calme, elle lui donna tous les détails qu'il voulut, l'écoutant sans impatience et lui répondant avec douceur, recommençant même vingt fois à répéter les propres expressions de Monique. Parfois la voix de la jeune fille tremblait, comme si son gosier s'était tout à coup rempli de sanglots ; mais elle prenait sur elle et parlait tranquillement. Les jours suivants, Madeleine continua à se montrer affectueuse et bonne pour Pierre ; elle trouvait toujours moyen de lui dire quelques mots d'encouragement et de consolation. Il aimait, le dimanche, à faire avec elle de longues promenades ; il s'était accoutumé à penser tout haut devant Madeleine. La tendresse compatissante de celle-ci la rendait une compagne appropriée à l'état morbide de son âme, et il lui racontait ses souffrances intimes sans s'inquiéter de l'impression que ses discours faisaient sur la jeune fille. Parfois, il est vrai, il s'apercevait tout à coup qu'elle était bien pâle, mais son père, Jacques Auray, avait comparé les joues de Madeleine à la gelée blanche ; c'était apparemment leur teinte ordinaire. D'autres fois, au contraire, elle devenait subitement rouge comme une cerise ; Pierre la trouvait jolie et le lui disait ; ce qui fixait pour quelque temps sur son visage ces roses inaccoutumées.

Cependant le temps coulait ; les jours monotones tombaient dans le passé ; les sillons, creusés, retournés, ensemencés, se couvraient d'une herbe verte et flexible ; les feuilles tombaient, jaunes et rouges, dans les sentiers du bois ; l'automne s'avançait, et le ruisseau, grossi par des pluies fréquentes, prenait des airs de rivière

et grondait en écumant contre ses berges pierreuses. Pierre avait repris toutes ses habitudes de paysan ; il ne pensait plus guère à la mer ; il ne s'éveillait plus la nuit en croyant entendre le craquement du navire et le murmure des vagues se mêler au bruit du vent ; son sommeil était devenu plus calme et sa tristesse se dissipait peu à peu. Il se sentait plus fort, plus courageux ; ses conversations avec Madeleine ne roulaient plus constamment sur le même sujet ; au grand plaisir de la jeune fille, il lui parlait maintenant de ses voyages, de ses campagnes, des choses curieuses qu'il avait vues, et les étonnements naïfs, les questions curieuses de sa compagne provoquaient souvent son rire joyeux et sonore. Il avait enfin cru pouvoir tenter la plus dure épreuve et avait été un dimanche seul à la ferme de Malvaux, où Monique habitait. Il fut bien reçu ; la belle jeune femme lui fit un accueil simple et cordial. Elle rougit bien un peu en le voyant ; sa voix trahit quelque émotion en lui souhaitant la bienvenue ; sa main trembla légèrement en lui versant un verre de bon vin pour fêter son retour ; mais ce fut tout. Pierre vit qu'elle était heureuse et que les souvenirs de leurs jeunes amours étaient effacés chez Monique par une nouvelle et plus solide affection. Valentin lui témoigna uue grande amitié ; ils étaient parents, et, depuis le retour de Pierre, il attendait cette visite, qui devait lui prouver que son ancien ami lui avait pardonné son mariage. Il se montra donc très-heureux de la franche poignée de main de l'ancien matelot, lui servit son meilleur vin et voulut le reconduire lorsque Pierre se retira. Celui-ci aurait préféré être seul ; son émotion avait été forte en revoyant Monique, moins peut-être qu'il ne s'y attendait, mais assez cependant pour rouvrir la plaie mal fermée, et il ne se sentait pas d'humeur à causer et à rire avec le bon vivant, heureux et réjoui, qui l'accompagnait. A quelque distance de la ferme, il prit congé de Valentin, en prétextant une affaire, et lorsque celui-ci, s'en retournant à regret, eût disparu dans les détours du chemin, Pierre ralentit le pas et s'en alla doucement, examinant son cœur qui venait de souffrir rudement, mais qui cependant était plus étourdi que blessé par cette douloureuse secousse. Il se disait que, lors de son arrivée au

pays, il se faisait un grand effroi de cette entrevue, et qu'assurément alors il n'aurait pu la supporter; mais où avait-il trouvé la force et le courage dont il venait de faire preuve ? Qui avait ainsi cicatrisé la plaie saignante de son cœur ? Il se faisait ces questions pendant qu'il descendait la colline sans regarder autour de lui, lorsque, arrivé près du petit bouquet de bois qu'on appelait la *Bouige-aux-Grolles*, il vit une forme légère se détacher du pied d'un arbre et s'avancer dans le sentier. C'était Madeleine. La jeune fille était pâle ; ses lèvres, serrées l'une contre l'autre, semblaient annoncer une vive souffrance, comprimée avec énergie, et son œil noir brillait comme si quelques larmes fussent venues en humecter la prunelle. Pierre s'arrêta en l'apercevant et l'accueillit avec un faible sourire.

— Je viens de Malvaux, dit-il, d'une voix un peu altérée.

— Je le sais, répondit la jeune fille, et je vous attendais.

— Ah ! oui, reprit Pierre avec un soupir, sous le chêne de la *Bouige-aux-Grolles ;* tout ce qui s'est dit là est bien oublié à présent !

Il se laissa tomber sur la mousse, au pied de l'arbre; Madeleine, debout devant lui, le regardait avec une étrange expression; parfois ses yeux semblaient lancer des éclairs, d'autres fois un sentiment plus doux en adoucissait l'éclat et un soupir, aussitôt étouffé, soulevait sa poitrine. Cette fois, c'était elle qui semblait avide de détails, et qui interrogeait le jeune homme; elle voulait tout savoir; mais sa perspicacité devançait parfois les réponses de Pierre, et il s'étonnait de la voir si bien comprendre tout ce qu'il venait d'éprouver.

Le coude appuyé sur son genou, la tête penchée sur sa main, Pierre regardait Madeleine et se demandait ce qui était changé en elle. Cette jeune figure lui paraissait modifiée. Il y avait comme une lumière intérieure brillant à travers ces traits délicats et leur communiquant une expression singulière, que Pierre ne comprenait pas, mais qui pénétrait pourtant son cœur et le remuait. Il lui semblait qu'il la voyait pour la première fois, ou que, du moins, elle était bien différente de la petite fille qu'il avait quittée

autrefois avec tant d'indifférence, en partant pour le service, et même de celle qu'il avait retrouvée, quelques mois auparavant, sans la remarquer à peine. Tout à coup il lui vint à l'idée de comparer cette figure soucieuse et agitée, pleine d'ombres et d'éclairs, qui ressemblait à une matinée mêlée de nuages et de soleil, comme on en voit au mois d'avril, à la beauté calme et forte, douce et paisible de Monique; cette taille légère et mignonne, qui semblait près de plier au moindre souffle du vent, à la haute stature de la belle fermière, ces petites mains, aux doigts pointus, à la robuste main qui enlevait sans trembler le sac de grain ou la bêche, et, quoiqu'il se dît que, raisonnablement, Monique était bien plus belle, il ne pouvait s'empêcher de sentir le charme puissant de l'étrange beauté de Madeleine.

Tout en pensant ainsi, Pierre avait les yeux fixés sur elle et la regardait avec une attention dont la jeune fille finit par s'apercevoir. Un instant même, leurs yeux se rencontrèrent et une vive rougeur s'étendit en un moment sur le visage de Madeleine; puis, presque aussi rapidement, elle devint pâle comme la mort, ses yeux se remplirent de larmes, et, se détournant, elle reprit le chemin de la ferme.

Pierre, tout étonné, la suivit, mais il eut beau chercher à renouer la conversation, il ne put y réussir; la jeune fille répondit par monosyllabes à tout ce qu'il put lui dire; toute sa curiosité semblait s'être éteinte et une triste préoccupation s'était emparée d'elle. Ils arrivèrent ainsi à la ferme d'Avaugour, et Madeleine profita du repos du dimanche pour se retirer de bonne heure dans sa chambre.

Sa tristesse ne fit qu'augmenter, les jours suivants. Elle ne quittait plus la maison. Pierre attendait en vain qu'un pas bien connu vînt troubler sa solitude et lui annoncer la présence désirée de la jeune fille. Il n'entendait plus retentir dans les bois et les prés la voix fraîche qui lui apportait tant de joie. Les journées lui paraissaient longues, le soleil moins brillant, l'air glacé; il revenait de bonne heure au logis, ne se sentant plus le cœur à l'ouvrage, et trouvait quelquefois Madeleine assise sur la pierre du

foyer, oisive et baignée de larmes. Il l'interrogeait sur la cause de son chagrin, mais la jeune fille secouait la tête sans répondre et se remettait à travailler avec une activité et une gaîté forcées.

Cette mystérieuse douleur devint alors la principale préoccupation de Pierre; il ne pensait plus à autre chose et s'étonnait parfois de l'intérêt qu'il prenait à cette enfant. — Résolu à lui arracher un secret qui la faisait tant souffrir, car elle maigrissait à vue d'œil, il se promit de l'interroger, la première fois qu'il la rencontrerait seule. Cela ne pourrait pas beaucoup tarder, pensait-il; et pourtant l'occasion qu'il attendait avec impatience ne se présentait pas. Madeleine était tout à coup devenue inabordable. Le pauvre garçon finit par comprendre qu'elle l'évitait avec autant de soin qu'elle en mettait autrefois à le rechercher. Au lieu de la voir apparaître soudainement, gaie et souriante, lui apportant soit sa veste oubliée, soit le panier contenant sa soupe chaude ou une gourde de bon vin; au lieu de l'attendre pour se rendre à l'église, le dimanche, afin de faire la route avec lui, ou de le suivre dans les champs solitaires, pendant que toute la jeunesse se réunissait au bourg pour jouer et causer à la sortie des vêpres, Madeleine ressemblait maintenant au feu follet des marécages, qui se laisse approcher, mais jamais saisir, et Pierre ne pouvait deviner ce qui avait si subitement changé le caractère de sa petite amie.

Jules D'HERBAUGES.

(La fin au prochain numéro.)

LE

CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1791 [1].

Les prêtres du district de Machecoul ne furent point oubliés au milieu de cette recrudescence de sévérité. Bien que l'Assemblée nationale n'eût point fait droit à la pétition du 9 mai 1791, tendant à obtenir une loi qui permît seulement d'éloigner les prêtres de leurs paroisses (le décret du 28 juin se borna à enjoindre aux accusateurs publics de poursuivre les prêtres perturbateurs), plusieurs emprisonnements avaient été ordonnés par mesure administrative.

Le district de Machecoul ne pouvait donc invoquer aucune loi, quand il fit arrêter, à la fin de juin, M. Simon, curé de Geneston, et M. Julien Genevois, curé de la Chevrolière [2], et le 1er juillet, M. Houssays, curé de la Limousinière, M. Gillier, vicaire de Legé, M. Loyseau, curé de Fresnay, M. Rolland, curé de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, M. Giraud, curé de Saint-Colombin, et M. Girard, son vicaire, M. Durand, vicaire de Touvois, et le Père Mallet, jacobin [3].

A Saint-Lumine, les gardes nationaux n'ayant pu trouver M. Che-

[1] Voir la livraison de juin, pp. 417-435.

[2] Lettre du district de Nantes à celui de Machecoul, annonçant l'incarcération de ces deux ecclésiastiques au château, datée du 1er juillet. (Arch. de la Préfecture.)

[3] Arrêté du district de Machecoul, du 1er juillet 1791. (*Ibid.*)

valier, malgré leurs perquisitions chez les habitants et à la cure, avaient emmené à sa place M. Billot, vicaire de Frossay, qu'ils avaient saisi au moment où il se disposait à dire sa messe[1].

Ces ecclésiastiques avaient été conduits à Nantes, où les avait précédés M. Hervé de la Bauche et son vicaire, M. Renaudineau, saisis en vertu d'un ordre du Département[2]. M. Hervé, à son arrivée, avait été enfermé au séminaire, puis ensuite envoyé au Bouffay, sans égard pour son âge et son état de maladie. Dans l'interrogatoire qu'il y subit, le 1er juillet, il déclarait ignorer la cause de son arrestation. Selon lui, il ne pouvait y en avoir une autre que le prochain établissement à Machecoul du sieur Letort[3]. Son frère écrivit au Département pour demander à le prendre chez lui, sous caution juratoire de le présenter quand il serait besoin. On se borna à apostiller la lettre de cette simple phrase : « M. Hervé n'étant qu'en état d'arrestation, l'administration n'empêche pas qu'il puisse être visité[4]. »

Le mois suivant, on se décide enfin à instruire son procès à Machecoul. Sur les remontrances de l'accusateur public, une enquête est ouverte, de nombreux témoins sont entendus. Aucun fait, autre que ceux dont j'ai déjà parlé, n'est allégué contre lui[5]. Le 13 août, il s'adresse aux juges du chef-lieu de département, demandant qu'on lui fasse connaître les causes de son incarcération, et

[1] Procès-verbal du premier lieutenant de la compagnie la *Sincérité*, 4e bataillon de la garde nationale de Nantes, en mission à Machecoul depuis le 29 mai, parti de cette ville le matin du 1er juillet, à quatre heures, accompagné de gardes nationaux de Machecoul. (Arch. de la Préf., fonds de Machecoul.)

[2] Arrêté du district de Machecoul, du 29 juin 1791, relatif à l'envoi de ces deux prêtres, en exécution d'une lettre du Département. — On lit dans la *Chronique*, du 2 juillet 1791, n° 56, p. 516 : « Les calotins arrêtés jeudi sont : Labauche, doyen de Retz, Renaudais, vicaire de Machecoul... Grand nombre d'autres prêtres réfractaires ont été arrêtés, depuis et avant. On les met au séminaire... Le curé de la Chevrolière vient aussi d'être arrêté. »

[3] Interrogatoire de M. Hervé de la Bauche. (Son dossier, papiers du tribunal de Machecoul. Archives du greffe).

[4] Lettre originale du 8 juillet 1791. (Archives de la Préfect.)

[5] Papiers du tribunal du district de Machecoul. L'enquête est extrêmement volumineuse. Les remontrances de l'accusateur public, dont les fonctions étaient, par intérim, remplies par le juge de paix Paynot, sont du 10 août 1791.

ce n'est que le 2 septembre qu'on le ramènera à Machecoul, où, après une détention de quelques jours, il sera élargi et mis en liberté sous caution[1].

Malgré l'arrivée du nouveau curé Letort, qui dut entrer en fonction vers le milieu du mois de juillet, on n'avait point traité avec la même rigueur les prêtres de l'église Sainte-Croix de Machecoul; grâce à cette circonstance que, leur paroisse étant supprimée, on ne pouvait les mettre en demeure de prêter le serment[2], il y a tout lieu de penser qu'ils n'avaient point été inquiétés. Toutefois, la veille du 15 août, ils furent invités à se joindre à la procession du vœu de Louis XIII, sous la conduite du curé Letort. Sur leur refus, la municipalité arrêta, le même jour, que « les sieurs Blanchard, curé, et Baudet, son vicaire, seraient à l'instant sommés de se transporter le lendemain, à trois heures, dans l'église de la Trinité, pour, à l'issue des vêpres, assister à la procession. » Nouveau refus, et nouvelle délibération, le 15 août, à l'effet de transmettre cette affaire au Département[3].

La prise de possession de la paroisse de Legé par le curé constitutionnel Bossis, donne lieu à des difficultés d'un autre genre. C'est la municipalité elle-même qui refuse de recevoir son nouveau pasteur. Ce refus a lieu le 27 juillet 1791. Il avait été précédé d'une demande, faite le 13, pour obtenir l'élargissement du vicaire, M. Gillier, détenu au séminaire de Nantes. Le 29, le district de Machecoul prend un arrêté, portant qu'il sera procédé par la force à l'installation du curé de Legé; que cette expédition sera faite par M. Dupeloux, officier, assisté de quarante hommes du second ba-

[1] Sa requête du 13 août (Arch. de la Préf.). — Un certificat du médecin Michel, de Nantes, du 22 août, porte que M. Hervé est exposé à une mort prochaine, s'il n'est soigné, et que sa maladie provient de l'humidité de sa prison et du défaut d'exercice. (Dossier de M. Hervé. Arch. du greffe.)

[2] Aux termes du décret du 24 novembre 1790, sur les suppressions de paroisses, c'était le curé de l'église à laquelle se faisait la réunion qui devenait curé de toute la nouvelle circonscription; ceux des églises supprimées avaient seulement la faculté d'être ses vicaires. (Répert. de Dalloz, t. XIV, *Culte*, p. 678.)

[3] Délibération de la municipalité de Machecoul, des 14 et 15 août 1791. (Arch. de la Préfecture.)

taillon du 84e régiment, lesquels, à la demande du curé Bossis, tiendront garnison dans cette ville jusqu'au 15 août[1].

On destitue les huit officiers municipaux de Legé, et on les mande à comparaître devant le Département, le 8 août. Ils y déclarent qu'ils se croyaient en droit de s'opposer à l'installation du sr Bossis, attendu que, par arrêté de la commune, M. Bucher, l'ancien curé, a été autorisé à continuer ses fonctions, et que le district de Machecoul ne les a pas officiellement prévenus de la nomination du nouveau curé.

Force reste à la loi, et M. Bossis est installé; mais, le jour de la procession du 15 août, il est insulté. Le directoire de Machecoul se réunit pour délibérer de cette affaire. Le procureur syndic expose que l'on distribue dans la paroisse de Legé une ordonnance de l'évêque de Nantes, du 12 mai, à laquelle est du ce réveil du fanatisme[2]. « Vous voyez, Messieurs, ajoute-t-il, que le feu de la discorde qui a embrasé cette grande paroisse et que vous aviez étouffé par l'envoi d'un détachement de quarante hommes de troupes de ligne, renaît avec plus de violence que jamais. Le moment est venu d'employer les mesures les plus rigoureuses pour dissiper les troubles, les séditions et les entreprises des mauvais citoyens. » Faisant droit à ces conclusions, le directoire décide qu'il sera informé contre plusieurs personnes, et que la troupe restera à Legé aussi longtemps qu'il sera nécessaire[3].

La commune de Saint-Lumine présente un spectacle analogue. Le curé Guidon, arrivant au milieu de son troupeau, est obligé de se faire accompagner, le 21 juillet, par un peloton, composé de soldats de la ligne et de gardes nationaux. Le 24, il faut envoyer de nouveau la force armée. Le 17 août, le district s'occupe de

[1] Délibération du district de Machecoul. (Arch. de la Préfecture.)

[2] Cette ordonnance de M. de la Laurencie avait vraisemblablement pour objet de notifier le second bref du pape, du 13 avril 1791, adressé à tout le clergé et à tous les fidèles, pour ordonner la rétractation du serment dans quarante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres. Les élections de pasteurs et les érections d'évêchés et de cures y étaient aussi déclarées sacriléges. (Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église*, t. XXVII, p. 495.)

[3] Délibération du district de Machecoul, des 18 et 19 août 1791. (Archives de la Préfecture.)

diriger sur cette paroisse un détachement de vingt soldats du 84e régiment, avec des munitions de guerre. Toutefois, dès le lendemain, quatorze reviennent à Machecoul, sur la demande du curé, qui, attendu les promesses de tranquillité, consent à ne garder que six hommes au presbytère [1]. L'opposition venait surtout des officiers municipaux, ainsi que l'atteste cet arrêté du district, du 23 août : « Le prix des soldats (envoyés à Saint-Lumine) sera à la charge de ceux qui sont notoirement reconnus pour ennemis de la Constitution, tels que les officiers municipaux, le procureur de la commune et les notables. »

Disons de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que, le 16 octobre, une plainte fut déposée au tribunal criminel contre un nommé René Duguy, coupable d'avoir conduit un certain nombre de personnes à la chapelle de Saint-Lumine, où l'on avait chanté les vêpres [2], et qu'à la fin du même mois le curé Guidon n'avait pu réussir encore à se faire reconnaître comme prêtre par les habitants. « D'après cela, Messieurs, lit-on dans une de ses lettres au district de Machecoul, je vous prie d'aviser aux moyens de me mettre en sûreté dans mes fonctions publiques. Je crois que le meilleur moyen est d'envoyer des troupes aux frais des rebelles, et de les y laisser séjourner autant que le bon ordre l'exigera [3]. »

Le 5 août, le district décide qu'il n'y a pas lieu de faire droit à deux pétitions, la première des habitants de la Limousinière, ayant pour objet de demander le retour de M. Houssays, leur curé, enfermé au séminaire, la seconde, des habitants de Fresnay, demandant le retour de M. Loyseau [4]. Le vicaire de celui-ci, M. Guillon, était resté sur le territoire de Fresnay, où il exerçait en cachette

[1] Diverses délibérations du district se rapportant aux dates mentionnées. (Arch. de la Préfecture.)

[2] Registre de dépôt en matière criminelle du tribunal du district de Machecoul. (Archives du greffe.) — La rareté de ces plaintes et la futilité de leurs motifs peuvent servir à donner une idée du véritable caractère de l'opposition dont on se plaignait tant.

[3] Lettre originale de Guidon, du 25 octobre 1791. (Arch. de la Préfect., fonds du Département.)

[4] Délibération du district, du 5 août 1791. (Arch. de la Préfecture.)

son ministère. La municipalité de Bourgneuf-Saint-Cyr le dénonça et demanda en même temps que l'église de Fresnay fût fermée, les habitants pouvant très-bien venir à la messe à Saint-Cyr. Le district fit droit à la demande de la municipalité et enjoignit au sr Guillon de venir à Nantes, conformément aux art. 12 et 13 de la proclamation du Département, en date du 6 juin 1791[1]. Cette mesure, dit M. Chevas, ne fit qu'irriter les esprits[2].

Bien qu'elle ait pour curé M. Jean-Joseph-Esprit Musset, ancien chanoine hebdomadaire de la cathédrale de Luçon, destiné à devenir président du district l'année suivante, la paroisse de la Chevrolière est loin de se montrer disposée à se rallier au culte constitutionnel. Voici ce qui s'y passe, d'après une lettre du curé au procureur syndic du district : « Monsieur, notre municipalité vient de vous prier de lui envoyer demain, sans faute, quatre ou six gardes nationaux ou soldats de troupe de ligne, afin qu'ils puissent saisir quelques-uns de ces marchands de processions. C'est vraiment un service nous rendre, car les deux abbés commencent à faire du mal dans ma paroisse, d'autant plus qu'ils se déguisent. » Il ajoutait de venir vers trois ou quatre heures du matin, pour les surprendre, et que l'un de ces abbés avait été vicaire à Saint-Aignan.

Le procureur syndic, envoyant cette lettre au Département, expose que « cette paroisse n'est pas la seule qui fasse de ces processions. Legé, ainsi que Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint-Colombin éprouvent la même chose, et vraisemblablement cette épidémie fanatique va gagner toutes les paroisses[3]. » Le procureur syndic remarque ensuite que, depuis le décret du 14 septembre 1791, qui abolit toutes les procédures relatives à des faits de la Révolution[4], l'audace augmente ; les curés sont injuriés, les enfants

[1] Dénonciation du 20 octobre. Arrêté du district du 29.

[2] *Notes sur la Loire-Inférieure*, p. 203.

[3] Lettres de Musset et de Guilbaud, procureur syndic, du 3 octobre 1791. (Arch. de la Préfect.)

[4] Le décret du 14 septembre 1791, qui accorda une amnistie générale, à l'occasion de la promulgation de la Constitution.

sont sans état civil; on enterre dans les jardins. « Les curés qui avaient abandonné leurs cures ont repris leurs fonctions, et quelques-uns de ceux qui ont été remplacés n'ayant point abandonné le pays, mais s'étant tenus cachés, donnent VRAISEMBLABLEMENT les plus mauvais conseils. »

Ces processions et ces neuvaines nocturnes avaient, paraît-il, commencé dans le district de Clisson, autour de la chapelle Saint-Sauveur, près d'Aigrefeuille, et de là s'étaient propagées dans le district de Machecoul [1].

Un arrêté fut pris aussitôt par le Département, défendant de s'assembler pour des cérémonies religieuses, « hors le cas où elles sont permises, suivant le rit de l'Eglise et les lois du royaume », sous peine de dispersion par la force armée, sans préjudice de la poursuite devant les tribunaux.

On comprend aisément qu'avec de pareilles dispositions, les messes des prêtres constitutionnels devaient être peu fréquentées. Un fait, particulier à la commune de Sainte-Pazanne, en fournit une preuve certaine. C'est l'envoi d'une requête de cette municipalité au district, pour appuyer une pétition des fermiers des chaises, ayant pour objet de demander une réduction sur le prix du bail, attendu qu'il ne vient presque personne à la messe du prêtre constitutionnel [2].

Partout, au contraire, où les paysans savaient qu'ils avaient chance d'entendre une bonne messe, ils y couraient. Ainsi l'on savait à Sainte-Pazanne que M. Charette de Boisfoucault se faisait dire la messe dans sa chapelle par un religieux chartreux nommé Cleret, et l'on s'arrêtait dans le chemin auprès de la chapelle, à l'heure de la messe. Ce fait devint l'objet d'une dénonciation au district contre le sieur Cleret, mais on n'y donna pas suite, par la raison que ce religieux consentait à suppléer le curé constitutionnel de la Basse-Indre [3].

[1] Lettre du 3 octobre, déjà citée. — Voyez, sur le caractère paisible de ces processions en Maine-et-Loire, lieu de leur première origine, l'abbé Tresvaux, *Hist. de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, t. II, p. 407.

[2] Délibération du district de Machecoul, du 17 septembre 1791.

[3] Délibération du district de Machecoul, du 4 octobre 1791.

L'empressement était moindre auprès d'un autre religieux, du nom de Courjault, qui de Récollet était devenu curé constitutionnel de Montbert. Celui-là était en querelle avec son maire et avec ses paroissiens, et ce n'était pas par la mansuétude qu'il essayait de gagner les cœurs. Dans une échauffourée, à laquelle avait pris part une partie de la population, on le vit, le 13 novembre ajuster la foule avec son fusil [1]. Vainement, quelques jours après, la municipalité de la paroisse de Geneston, voisine de celle de Montbert, pétitionnait pour qu'on rendît à ses paroissiens leur curé, M. Simon. Le district accueillit cette demande en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à délibérer [2].

Le tableau que je viens de tracer ne donnerait qu'une idée fort incomplète de la situation véritable de ces diverses paroisses, si l'on envisageait l'irrégularité du ministère de leurs pasteurs, au seul point de vue de l'accomplissement des devoirs religieux; mais la qualité de curé emportant encore avec elle le droit exclusif de rédiger les actes de l'état civil, des embarras de toute sorte résultaient de cette double qualité de prêtre et d'officier de l'état civil, aussi bien dans les lieux où il n'y avait pas de curés officiels que dans ceux où il y en avait, mais où l'on répugnait à s'adresser à eux [3].

Il devenait alors évident, à ne s'en tenir qu'aux faits, que l'expérience de l'établissement du culte constitutionnel dans les cam-

[1] Déclaration de Jacques Dupont, mennier, lors de l'instruction de l'affaire, en juillet 1792. (Papiers du tribunal de Machecoul. Archives du greffe.)

[2] Délibération du district de Machecoul, du 18 novembre 1791. (Arch. de la Préf.)

[3] On peut conclure d'une réponse faite à Bailly, venant à l'Assemblée, le 14 mai 1791, dénoncer la négligence des parents à faire baptiser leurs enfants à l'église paroissiale, que le comité ecclésiastique avait, dès ce moment, préparé une loi, d'après laquelle les actes d'état civil ne seraient plus confondus avec les actes religieux. (*Monit.*, du 17 mai 1791, N° 137.) D'autres soins ayant détourné l'attention de l'Assemblée, les députés Baert et Hilaire, le 24 octobre de la même année, renouvelèrent la demande de cette loi. Un rapport sur cet objet, dont on avait chargé Muraire, fut lu, le 15 février 1792. On commença la discussion au mois de juin, et la loi du 27 septembre 1792, qui en résulta, est la première loi de la période révolutionnaire qui ait enlevé aux ministres du culte, pour les remettre aux municipalités, les registres de l'état civil. (Voy. cette loi, *Répert.* de Dalloz, t. II, p. 489, *Actes de l'Etat civil.*)

pagnes de la Loire-Inférieure avait été complète. Il fallait être aveugle, pour ne pas apercevoir que l'on allait à une persécution violente, si l'on s'obstinait davantage à marcher dans cette voie. Au lieu d'avancer on reculait, car les adversaires des idées nouvelles, consultés sur le meilleur moyen à employer pour rendre la Révolution odieuse, n'auraient pu conseiller une politique plus efficace que celle des administrations. Sans cesse les hommes qui les composaient parlaient du fanatisme de leurs adversaires, et la passion qui les animait était une passion plus méprisable que le fanatisme, puisqu'ils voulaient imposer par la force une religion à laquelle il n'avaient pas même le mérite de croire. Vainement on dirait qu'il était nécessaire de briser l'ancienne hiérarchie ecclésiastique pour opérer des réformes durables ; c'était s'engager dans une folle aventure que de venir rétablir, sous une forme qui devait soulever de sérieuses résistances, la confusion du spirituel et du temporel, que l'on avait eu la prétention de détruire à jamais. Un peu de réflexion suffit à montrer que rien ne s'oppose à ce que deux cultes, complétement différents, vivent en paix dans une paroisse rurale, sous la protection d'un gouvernement impartial, parce qu'alors chaque pasteur reconnaît son troupeau et chaque troupeau son pasteur ; mais telle n'était point la situation des prêtres réfractaires à l'égard des curés constitutionnels. Le culte de ceux-ci ne différait point assez du culte de ceux-là, pour que ces derniers ne fussent pas dans l'obligation d'éclairer les fidèles sur les dangers d'un schisme, qui se parait, avec une hardiesse qui n'excluait pas l'hypocrisie, du drapeau et des formes extérieures de l'orthodoxie.

Dans le district de Machecoul, l'attachement des paysans pour leurs curés était si grand, que nous les avons vus, lors de la rédaction des cahiers, placer au rang des réformes l'augmentation des portions congrues, accordées jusqu'alors à ceux-ci, et leur admission aux conseils de la province. Comment espérer que, dans des paroisses où il n'y avait qu'une église, ces mêmes paysans verraient sans regret s'éloigner d'eux de vieux amis, investis de leur confiance, et ne protesteraient pas contre leur remplacement par des inconnus ? Je n'ignore pas qu'on ne laisse de répéter que les prêtres regrettaient leurs dîmes et leur influence perdues, et que

c'était pour les reconquérir qu'ils poussaient à un soulèvement. Ce raisonnement serait acceptable, si nous n'avions pas constaté le désintéressement avec lequel le clergé avait lui-même, à partir de 1789, abandonné ses priviléges pécuniaires, sorte de priviléges sur lesquels on ne revient pas, quand ils ont été détruits[1]. Mais comment parler du regret des privilèges pécuniaires de la part des prêtres du district de Machecoul? Si la plupart d'entre eux percevaient des dîmes et tiraient un certain revenu des terres attachées à leurs cures, il y en avait plusieurs dont le sort se trouvait notablement amélioré par les lois nouvelles[1]. Au surplus, ce que j'avance ici n'est pas une simple hypothèse; les états des revenus des bénéfices dressés par les soins des municipalités pour le comité ecclésiastique, ont été en partie conservés, et si je base mes appréciations sur ceux que j'ai pu me procurer, grâce à l'aide bienveillante et éclairée de M. Ramet, l'archiviste de la Préfecture, j'arrive au résultat suivant : les curés de la Benate, de la Chevrollière, de Fresnay, de Geneston (l'abbaye y remplissait les fonctions curiales), de la Marne de la Limousinière, de Montbert, de Saint-Mars, de Saint-Lumine, de Saint-Philbert, se partageaient inégalement une somme de 25,000 livres, dîmes comprises, avec la charge de payer et d'entretenir les vicaires; et si ces mêmes prêtres, curés et vicaires, avaient consenti à prêter le serment, ils auraient perçu ensemble un peu plus de 19,000 livres[2].

Dans la crainte que mes propres recherches, incomplètes sous tant de rapports, ne soient pas considérées comme suffisantes pour m'autoriser à porter sur le clergé du diocèse de Nantes ce jugement

[1] Etats des revenus du clergé de chaque paroisse, dressés en mars 1791 par les municipalités, comparés avec le registre de comptabilité du district de Machecoul. (Archives de la Préfecture.)

[2] La *portion congrue* était de 500 livres, depuis l'édit de 1768, et sur la demande de l'assemblée du clergé de 1786, (voy. *Mémoires de Picot sur l'Eglise au XVIIIe siècle*, 3e éd. t. IV, p. 169, et t. V, p. 214), Louis XVI, par une déclaration du 16 février 1789, spéciale à la Bretagne, l'avait portée à 700 livres, pour les curés, et à 350 livres, pour les vicaires. — Le décret du 24 juillet 1790, annexé à celui sur la constitution civile du clergé, accordait 1,200 livres, comme minimum, aux curés, et 700 livres aux vicaires. (Art. 4 et 9, *Répertoire* de Dalloz, t. XIV, *Culte*, p. 670.) Quant aux curés bénéficiers, l'article 4, 2e, leur accordait une portion de leurs revenus, pourvu que le tout ne dépassât pas 6,000 livres.

favorable, j'appellerai l'attention du lecteur sur cette page d'un historien, qui avoue lui-même avoir commencé l'étude des mêmes faits avec un esprit prévenu : — « Nous avons, dit Mellinet, vécu avec les hommes de notre ville les plus attachés à la philosophie de leur époque... Ces premières relations... nous avaient disposé à croire que le clergé de Nantes s'était attiré la persécution par ses propres fautes, car nos souvenirs sympathisent encore de patriotisme avec ces hommes dont la fougue d'esprit n'excluait pas la noblesse de cœur... Nous nous disions, avec le sentiment de justice que nous croyons avoir dans l'âme : La religion était pure, ses ministres ne l'étaient pas. Mais, lorsque tout s'est déroulé sous nos yeux, lorsque nous avons eu en main tous les actes de la cité, soit des ministres du culte, soit des délégués du pouvoir ou du peuple, il nous a été donné d'apprécier par nous-même la conduite de chacun ; alors avec quel sentiment pénible nous avons vu comment la calomnie était facilement accueillie, comment les préventions les plus injustes étaient facilement adoptées! [1] »

On ne doit pas s'attendre à trouver des déclarations de cette nature dans le rapport de Gallois et Gensonné sur leur mission dans les provinces de l'Ouest [2]. Toutefois, si on lit ce document avec attention, et en faisant la part de l'exagération que comportait la phraséologie du temps, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les seuls mobiles auxquels ces commissaires attribuent les émeutes sont, de la part des prêtres, un ensemble de mesures propres à prémunir les esprits de l'invasion du schisme, et, de la part des fidèles, un inaltérable attachement au culte orthodoxe.

Ils constatent que, jusqu'à l'époque de la prestation du serment, le pays avait été tranquille : les citoyens aimaient la paix, ils avaient le sentiment de l'ordre et reconnaissaient les bienfaits de la Révo-

[1] *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, t. VI, p. 154.

[2] Gensonné, membre du tribunal de cassation, et Gallois, commissaire de l'instruction publique, avaient été envoyés en mission dans la Vendée, pour y étudier l'état des esprits, par décret de l'Assemblée constituante, du 16 juillet 1791. Nommés tous les deux membres de l'Assemblée législative, ils y rendirent compte de leur mission dans un rapport que lut Gensonné, le 9 octobre 1791, et dont le *Journal des Débats*, (N° 9), contient une analyse très-détaillée. Voir aussi l'abbé Jager. *Hist. de l'Eglise de France pendant la Révol.*, t. II, p. 451 et suiv.

lution. A Châtillon, les commissaires avaient reçu des prières instantes de conserver les anciens prêtres; on ne voulait pas autre chose; des paysans avaient offert pour prix de ce bienfait le double de leurs contributions. Les hommes qu'on avait peints aux commissaires comme des furieux, les avaient quittés l'âme remplie de paix et de bonheur, lorsqu'ils leur avaient fait entendre qu'il était dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences. « Ces paroles d'un des chefs de la Gironde, dit M. de Pressensé, renferment la plus sévère condamnation de toutes les mesures de la Révolution. Elles prouvent que la guerre civile pouvait être évitée par une pratique loyale de la constitution[1]. »

Gallois et Gensonné avaient vu les choses de près et les avaient bien vues. Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée au Département par les membres du directoire et le procureur syndic du district de Machecoul, lettre contenant des renseignements que le ministre de l'intérieur avait demandés. « Notre district, écrivaient-ils, le 7 novembre 1791, avoisine la Vendée et lui ressemble. Nul n'offre peut-être un moindre nombre de prêtres assermentés. Des 24 paroisses dont il est composé, deux curés seulement, savoir, ceux de Bourgneuf et de Saint-Philbert, ont obéi à la loi. Quelque désir que l'on eût de remplacer les 22 autres, et quelques recherches que l'on ait faites, à peine a-t-on trouvé huit sujets qui aient voulu consentir à leur élection. Encore en a-t-on tiré des districts voisins, et nul de ces curés constitutionnels, si ce n'est celui de Bourgneuf, n'a de vicaire. Il est vrai que, dans l'état où sont les choses, ils n'en ont pas besoin. » Tels sont les progrès de l'erreur, que l'on considère un prêtre assermenté comme un schismatique, et que « communiquer avec lui, c'est participer à ses erreurs. D'après ces idées, la multitude ne veut ni assister à sa messe, ni entendre ses instructions, ni recevoir de lui aucun sacrement. Les églises à ce moyen sont désertes, et si l'on en excepte un nombre de patriotes dans les villes, le reste fait ainsi que la presque totalité des habitants de la campagne, et va cher-

[1] *L'Eglise et la Révolution*, p. 197.

cher à une et deux lieues une messe que l'on trouverait à sa porte. » On se dédommage en insultant le prêtre assermenté, ce qui crée des discordes dans les familles, « le bien public en souffre, l'amour de la constitution s'affaibit, beaucoup de municipalités sont sans zèle. *Tels sont les tristes effets du serment sans restriction*, décrété et exigé à la suite de la constitution civile du clergé. *Soit coalition, soit erreur, ce qu'il y a de vrai, c'est que c'est de l'époque du serment en question que datent les troubles qui désolent nos campagnes*, troubles qui fatiguent et la garde nationale et la troupe de ligne sans cesse sur pied pour contenir les séditieux, protéger les curés constitutionnels et prêter main-forte à la loi. » Ici, les auteurs de la lettre expriment quelques regrets que l'on n'ait pas [illegible] la restriction de l'évêque de [illegible] et se demandent s'il n'y [illegible] pas avantage à modifier cette loi, « qui n'est qu'un décret [illegible] »

[illegible] à la nouvelle circonscription des paroisses [illegible] empêche de donner les [illegible] empiétement [illegible]

[illegible] s'exprime [illegible] de Bourgneuf [illegible] l'abbaye de [illegible] depuis la [illegible] Nous demandons [illegible] d'autres couvents [illegible] Va-de-Marière. »

[illegible] en disant qu'il [illegible] dans les [illegible] campagnes [illegible]

[illegible]

Cette impossibilité étant nettement constatée par des fonctionnaires en situation d'être bien informés, on se trouve amené à conclure que les agissements du Département en faveur du maintien du culte constitutionnel, tendaient directement à la destruction de la religion orthodoxe. On a vu que les membres du district de Machecoul auraient désiré un accommodement; mais ils devaient, comme beaucoup d'autres, subir la pression des Sociétés populaires. Machecoul en avait une, qui, sous le nom de *Société des amis de la Constitution*, participait à la grande affiliation jacobine, et cette société, ne pouvant supporter la présence du curé de Sainte-Croix, signait une pétition, le 20 novembre 1791, pour demander une prompte solution relativement à la suppression ou au maintien de cette paroisse, et, pour le cas où elle serait maintenue, le remplacement du curé dans un bref délai. « Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, lit-on dans cette pétition, et nous ne cesserons de le répéter, l'intérêt de la religion, le bon ordre de la société, exigent une prompte solution. [1] »

Cependant l'Assemblée législative avait remplacé l'Assemblée constituante, et en avait reçu la lourde tâche de résoudre la question du clergé insermenté. « Cette question était celle de savoir si l'on suspendrait la constitution pour frapper et écraser le clergé dissident; si, non content de lui refuser la liberté des cultes, on lui retirerait les droits reconnus à tous les citoyens. Il s'agissait donc de décider si l'on fondrait la liberté par la liberté, ou bien si on lui donnerait l'arbitraire le plus odieux pour garantie [2]. »

de Machecoul; M. Blanchard, de Saint-Mesme; M. Juguet, de la Marne; M. Guilband, de Paulx; M. Loyseau, de Fresnay; M. Simon, de Geneston; M. Milliers, de Saint-Mars-de-Coutais; M. Gohéau, de la Benate; M. Rolland, de Saint-Étienne-de-Mer-Morte; M. Mulonnière, de Touvois; M. Houssays, de la Limousinière; M. Giraud, de Saint-Colombin; M. Buord, de Saint-Étienne-de-Corcoué; M. Brossaud, de Saint-Jean-de-Corcoué.

Signé des membres du district, le 7 novembre 1791.

[1] Original de cette pétition au Département, signée de 32 membres de la Société, en tête desquels se trouve le curé Letort. (Archives de la Préfect.)

[2] M. de Pressensé, ouvrage déjà cité, p. 206. — C'est aussi à ces deux termes que le député Baert avait ramené la question, le 21 octobre 1791. Voy. *Journal des Débats*, N° 21, p. 8.

Je n'entrerai point dans tous les détails de la longue discussion, proposée, le 7 octobre 1791, par Couthon, engagée, le 21 du même mois, et qui se termina par le décret du 29 novembre 1791 ; plusieurs auteurs en ont retracé un tableau véridique et animé [1]. Coustard, qui avait été l'un des premiers à prendre la parole, peut être compté au nombre des orateurs qui se montrèrent les plus hostiles aux prêtres réfractaires, et dont les discours n'eussent point été déplacés à la Convention, dans ses plus mauvais jours [2]. Un membre, qui proposa de déclarer que la constitution civile du clergé n'était pas la constitution du royaume, et que chaque homme, ayant le droit de choisir son Dieu, a le droit de choisir aussi ses ministres, fut accueilli par des murmures [3]. Gensonné, qui avait plus de titre qu'un autre à se faire entendre dans cette discussion, ne réussit pas davantage à ramener l'Assemblée aux idées libérales et modérées.

Selon ce député, il fallait, dans l'appréciation des faits, tenir moins de compte de la différence des opinions religieuses que de l'intimité des rapports qui lient cet objet à l'ordre social, par suite des fonctions d'officiers de l'état-civil, dont les prêtres ont été laissés en possession. Il s'éleva ensuite contre l'enlèvement des prêtres non sermentés, demandant que cette loi fût proscrite, comme tendant à une exécution purement arbitraire et comme contraire à l'intérêt de cette portion du peuple auquel on dirait vainement que les églises paroissiales sont ouvertes, lorsqu'il n'y trouverait qu'un culte qui blesserait la liberté de sa conscience. « L'insuffisance des mesures, disait-il, en attirerait bientôt de plus sévères, et qui peut calculer le terme où l'on pourrait s'arrêter ! »

Gensonné proposait, comme moyen de réprimer les troubles, une loi contre l'intolérance de toutes les sectes, loi purement civile, également protectrice de toutes les opinions, contraire à tout esprit

[1] Notamment M. l'abbé Jager et M. de Pressensé, le premier, t. III, p. 7, le second, p. 207, de leurs ouvrages déjà cités.

[2] Voir le discours de Coustard, auquel le *Journal des Débats*, du 28 octobre, ne consacre que quelques lignes, dans le *Journal de la Correspondance*, t. XI, p. 332, et les *Annales* de Verger, t. V, p. 208.

[3] Discours de Fressenel, *Journal des Débats*, du 24 octobre 1791, N° 24, p. 6.

de parti, et qui détacherait les fonctionnaires ecclésiastiques de tout ce qui peut intéresser l'ordre civil [1].

Il est fort douteux que l'Assemblée se serait ralliée à ces sages propositions, mais elle trouva un nouveau prétexte à son irritation dans un récit de troubles qui venaient d'éclater en Maine-et-Loire, et qui présentaient, d'après les dépêches des administrations lues dans la séance du 6 novembre [2], tous les caractères d'une véritable guerre civile. Goupilleau profita de l'occasion pour dire que la Vendée éprouvait les mêmes agitations et pour avancer ce fait, si souvent reproduit ensuite, de prêtres parvenus à persuader aux crédules habitants des campagnes qu'ils seraient invulnérables tant qu'ils se battraient pour la religion.

Un autre député, de la Loire-Inférieure, annonça qu'un curé constitutionnel de ce département venait d'y mourir avec tous les symptômes du poison, « événement qui a épouvanté tous les prêtres sermentés, qui veulent se retirer [3]. »

C'était de calme que l'Assemblée avait besoin, et on ne négligeait aucune occasion de passionner le débat. A Nantes, on suivait la même tactique. Le journal la *Chronique* demandait hautement une solution radicale, interdisant tout exercice de leur culte aux prêtres réfractaires et à leurs adhérents. « Il est de fait, disait ce journal, que ceux qui ont une religion qui diffère de celle catholique, apostolique et romaine, tels que les Juifs, les Mahométans et les payens, ont le droit incontestable d'élever, à leurs frais, des temples pour y exercer le culte de la religion qu'ils professent, et ce sont eux, eux seuls, qui peuvent et doivent s'autoriser de l'article x de la *Déclaration des droits de l'Homme*. Mais vouloir permettre à des prêtres menteurs et fanatiques d'élever des églises particulières pour y exercer le culte catholique, apostolique et romain, seul salarié par l'État, c'est autoriser des bouches vendues à

[1] *Journal des Débats*, du 3 novembre 1791, N° 34, p. 12.

[2] *Ibid.*, N° 37, p. 6. — Voy., sur les troubles, qui étaient fort loin d'avoir le caractère d'une guerre civile, l'abbé Tresvaux, *Hist. de l'Église et du diocèse d'Angers*, t. II, p. 404 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 8. Je ne puis apporter un démenti catégorique à cette affirmation, mais j'ai constaté que la *Chronique* avait négligé d'enregistrer l'événement.

l'aristocratie, c'est vouloir éterniser des haines superstitieuses contre la constitution..... Donnez-leur des églises particulières, c'est leur ouvrir des lieux de ralliement ; c'est dans ces fournaises de fanatisme qu'ils forgeront le fer qui devra faire couler le sang des patriotes..... Les prêtres non assermentés n'ont-ils pas la libre entrée des églises dans lesquelles on exerce le culte de la religion catholique, apostolique et romaine ? Ne peuvent-ils pas célébrer les cérémonies qu'elle prescrit et auxquelles la constitution n'a apporté aucun changement? etc. [1] »

Les prêtres pourtant n'étaient pas les seuls que l'on eût pu accuser de troubler l'ordre ; Gensonné disait, le 21 novembre, que « vainement l'Assemblée chercherait des moyens de répression contre les prêtres perturbateurs, si elle ne punissait en même temps les fonctionnaires publics qui fomentaient les troubles [2]. » Dans une adresse au Roi, du 20 novembre, le clergé demandait qu'on produisît des preuves à l'appui des dénonciations faites contre lui [3].

Le décret du 29 novembre 1791 [4] ordonnait à tous les ecclésiastiques non assermentés de se présenter dans la huitaine, à partir de la publication, devant la municipalité de leur domicile pour y prêter le serment civique, dans les termes de l'article v, titre 2, de la constitution. (Art. 1.) [5] Les municipalités doivent former un tableau des prêtres assermentés et de ceux qui ne le sont pas ; les premiers sont dispensés de toute formalité ; les autres ne pourront toucher aucune espèce de traitement du Trésor public, à moins qu'ils ne présentent la preuve de la prestation du serment civique. (Art. 2, 3 et 4.) [6] Ceux-là seront soumis à une surveillance

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 29 octobre 1791, N° 90, p. 782.

[2] *Journal des Débats*, N° 52, p. 6.

[3] Voy. cette adresse, dans le N° du 4 décembre 1791, du *Journal de la correspondance de Nantes*, t. x, p. 425.

[4] Ce décret, n'ayant pas été sanctionné par le Roi, n'eut jamais d'autorité légale ; aussi ne se trouve-t-il pas dans tous les recueils de lois. Ses articles furent votés, selon l'usage, à divers intervalles ; j'indique la date du vote de chacun d'eux, ce qui fournit un moyen aisé de suivre la discussion dans le *Journal des Débats*. — Le *Journal de la Correspondance* contient ce décret, t. xi, p. 451.

[5] *Journal des Débats*, du 16 nov. 1791, N° 47, p. 17.

[6] *Ibid.*, du 17 nov., N° 48, p. 17.

active, et s'il survient des troubles religieux dans une commune où ils résident, ils pourront être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile par arrêté du Département. (Art. 5 et 6.) En cas de désobéissance à l'arrêté du Département, ils seront punis d'un an de détention. (Art. 7.) [1] S'il s'élève des séditions dans une commune, les frais de la répression seront supportés par tous les citoyens, sauf leur recours contre les coupables. (Art. 9.) [2] Les articles 10 à 13 [3] déterminaient l'usage qui serait fait des listes : les directoires des Départements devaient s'en servir pour former un état très-minutieux, contenant des renseignements sur les prêtres, à la suite duquel le conseil de Département prendrait un arrêté motivé qu'il communiquerait à l'Assemblée nationale. Le dernier article, voté, ainsi que le préambule, le 29 novembre [4], donnait droit à tous les citoyens d'acheter, d'affermer des édifices, pour y célébrer un culte quelconque ; mais cette faculté ne pouvait s'étendre aux prêtres qui avaient refusé de prêter le serment civique ; ceux-là « sont déclarés incapables d'exercer aucune fonction ecclésiastique ni civile. »

Est-il besoin de faire remarquer à quel point, par ce décret, la Révolution, personnifiée dans l'Assemblée législative, mentait à ses promesses les plus solennelles? La constitution n'avait imposé le serment civique qu'aux seuls fonctionnaires, et on l'exige de toute une classe de citoyens qui n'aspiraient à aucune fonction. Pourquoi une législation pénale particulière et une loi des suspects créées pour cette même classe? Si les prêtres étaient coupables, était-il donc impossible de les convaincre de leurs méfaits et de leur faire appliquer par les tribunaux la peine réservée aux séditieux? Le décret du 20 avril 1790 (art. 5 et 6), avait placé les pensions ecclésiastiques au rang des dépenses nationales ; celui du 8 février 1791 [5] accordait un traitement de cinq cents francs aux curés

[1] *Ibid.*, 18 nov., N° 49, p. 13.

[2] *Ibid.*, 19 nov., N° 50, p. 10.

[3] *Ibid.*, 21 nov., N° 52, p. 13.

[4] *Ibid.*, N° 60, p. 16. — Les art. 15, 16 et 17, peu importants pour notre sujet, furent votés le 23 nov. *Ibid.*, N° 54, p. 15.

[5] Voyez ces décrets dans le *Répertoire* de Dalloz, t. XIV. *Culte*, p. 666.

remplacés qui se retireraient pour refus de serment, et les administrations étaient investies du pouvoir arbitraire d'enlever, sous le moindre prétexte, ce traitement, plusieurs fois garanti par la loi.

M. Louis Blanc, pour atténuer la portée de ce décret, fait remarquer que le serment prescrit n'était point celui de la constitution civile du clergé, et que, de l'aveu de M. Jager, plusieurs ecclésiastiques respectables déclarèrent qu'on pouvait le prêter en toute sûreté de conscience [1]. Cela est vrai, mais toute la vérité eût consisté à dire que M. Jager ajoute, ensuite, que la majorité du clergé de France adopta l'opinion contraire. Il n'est, en effet, pas permis de se méprendre sur la partie de ce serment civique, si l'on étudie la discussion du décret du 29 novembre. Sans parler de l'exception introduite en faveur des ministres protestants que l'on dispensait de fournir ce gage de patriotisme [2], l'Assemblée avait repoussé un amendement proposé par Lemontey et tendant à établir une démarcation entre la constitution de l'Etat et le règlement de la police religieuse [3].

Bien que ce décret n'ait jamais eu force de loi, il était utile de le faire connaître comme témoignage des dispositions du pouvoir législatif, dans lesquelles les administrations départementales ne virent qu'un encouragement à persévérer dans la voie des mesures arbitraires contre le clergé.

Au fond, il importait peu au Département de la Loire-Inférieure que le décret du 29 novembre n'eût pas force de loi, si, au moyen de ses arrêtés, il pouvait en appliquer les dispositions principales. Cela ne tarda point; le 8 décembre, une pétition fut rédigée et signée, et remise au Département.[4] On y demandait avec instance

[1] Comparer sur ce point M. Louis Blanc, *Hist. de la Révol.*, t. VI, p. 214; — M. l'abbé Jager, t. III, p. 46; — M. de Pressensé, p. 220; — M. Michelet, *Hist. de la Révol.*, t. III, p. 343.

[2] *Journal des Débats*, du 29 novembre 1791, n° 60, p. 6, et l'article dernier du décret.

[3] Séance du 16 novembre 1791, *Journal des Débats*, n° 47, p. 15.

[4] Voir l'analyse de cette pétition dans les archives de Verger, t. V, p. 213. — Le décret du 29 novembre 1791 eut l'approbation d'un grand nombre de prêtres constitutionnels et notamment de Grégoire. (V. *Chronique*, n° 100, p. 866.)

des mesures rigoureuses contre le fanatisme, représenté par les prêtres insermentés, coupables de tout, même du non recouvrement des impôts[1]. Le conseil, qui tenait alors sa session, fit droit à cette pétition par son arrêté du 9 décembre, en marge duquel on lit, sur le registre original : « Arrêté vigoureux relatif aux prêtres, » et dont voici les principales dispositions : — « Le conseil général du Département, considérant l'état de fermentation et de troubles où sont actuellement les habitants des campagnes, séduits par des hommes qui abusent de leur confiance en mettant leurs idées religieuses en opposition avec leur soumission aux lois....; considérant que les administrateurs chargés de veiller à la sûreté et à la tranquillité des citoyens seraient coupables, s'ils laissaient paralyser en leurs mains le pouvoir que la loi leur a confié;

» A arrêté et arrête : 1° Que les ecclésiastiques qui ont été ci-devant amenés au chef-lieu du département, en exécution des arrêtés du Directoire, et qui en sont sortis, seront tenus, dans le délai de huitaine, à compter de la publication du présent, d'y revenir et d'y fixer leur résidence, à faute de quoi ils y seront conduits par la force publique.

2° Que lesdits ecclésiastiques seront tenus de constater chaque jour à midi leur présence au Directoire de Département, en s'inscrivant sur un registre qui sera ouvert à cet effet dans un des bureaux du secrétariat.

3° Que tous les ecclésiastiques non sermentés quels qu'ils soient qui, par leur conduite, leurs discours ou leur *présence*, inspireraient la désobéissance aux lois, l'éloignement du culte salarié par la nation, et l'esprit de sédition et de révolte, et qui abuseraient des choses les plus sacrées pour égarer les esprits, seront conduits au chef-lieu du département, pour y résider et constater leur présence comme ci-dessus.

4° Dans le cas où l'exécution des articles ci-dessus laisserait des

[1] On lit dans le *Journ. de la Correspondance de Nantes*, 11 décembre 1791, t. XI, p. 476 : « On a imputé à l'anarchie la cessation du paiement des contributions; c'est au fanatisme qu'il fallait l'imputer, à ce fanatisme qui pèse de tout son poids sur le crédit public et tend à l'anéantir en faisant perdre aux assignats toute confiance. »

paroisses dépourvues de ministres, il y sera sur le champ suppléé par M. l'Evêque, qui en sera prévenu.....

7° Une expédition du présent sera envoyée à l'Assemblée nationale et au roi pour être soumis à leur approbation [1]. »

Cette mention de l'envoi au roi n'était plus qu'une vaine formule, mais l'arrêté parvint à l'Assemblée et Goupilleau (de Fontenay) [2] le lut dans la séance du 20 décembre 1791, en exprimant le désir que l'Assemblée le ratifiât, et en priant qu'il en fût fait mention honorable au procès-verbal. A cette proposition plusieurs membres répondirent par celle de l'ordre du jour; d'autres, par celle du renvoi au comité de législation. Un député d'Ille-et-Vilaine, Duval [3], voulut combattre la demande de mention honorable; on lui refusa d'abord la parole, qui lui fut ensuite accordée par un décret, et voici ce qu'il dit : « J'ai été surpris, lorsqu'après la lecture faite de cet arrêté, M. Goupilleau a demandé qu'il en fût fait mention honorable ; je l'ai été bien davantage, lorsque j'ai vu que cet acte, parfaitement inconstitutionnel, trouvait des approbateurs. Je ne me dissimule pas combien les circonstances ont d'empire sur des administrateurs environnés de dangers; mais le plus grand de tous serait que les départements, qui n'existent que par la loi, fissent renaître dans l'empire ce monstre, que l'Assemblée constituante a eu tant de peine d'écraser, l'arbitraire..... Les administrateurs du Département ont pris un arrêté qui viole la justice et les lois; je demande donc qu'il n'en soit pas fait de mention honorable. » On lui répon-

[1] Registre des procès-verbaux de la session du Conseil de Département, f° 32, présidence de Villers (Arch. de la Préfecture). Reproduit intégralement dans le n° 103 de la *Chron. du dép. de la Loire-Inférieure*, du 15 décembre 1791, p. 888.— M. Crétineau-Joly (*Vendée militaire*, t. I, p. 33, 3e édit.) cite un arrêté semblable du Directoire du Département de Maine-et-Loire, portant la date du 1er février 1792. Ce Département était, on le voit, fort distancé par celui de la Loire-Inférieure.

[2] C'était son homonyme, Goupilleau, de Montaigu, qui, membre de l'Assemblée constituante, se plaignait, à la séance du 13 août 1791, de la faiblesse de la répression dans le département de la Loire-Inférieure, où trente personnes venaient d'être tuées dans les séditions (*Moniteur* du 14 août, n° 226, p. 937); fait dont je n'ai trouvé aucune trace.

[3] Duval, selon la biographie de Rabbe, lorsqu'il devint membre de la Convention, s'attacha au parti de la Montagne.

dit, non sans raison, que les administrateurs du Département avaient agi dans le même esprit que l'Assemblée; qu'ils n'avaient fait que ce que l'Assemblée avait fait et ce dont le *veto* seul avait empêché l'exécution. Un ordre du jour pur et simple couvrit cette illégalité ; c'était franchement reconnaître qu'il n'y avait plus de lois [1].

Dans le district de Machecoul, l'une des dernières mesures de l'année 1791 consista dans l'envoi d'une circulaire à toutes les municipalités, pour les prier d'employer les moyens les plus efficaces, afin de se procurer tous les écrits séditieux que le *fanatisme* aurait pu répandre parmi les habitants de leurs communes, notamment un *libelle* intitulé : *Catéchisme à l'usage des fidèles de la campagne* [2].

On avouera qu'il fallait un certain courage à un prêtre pour oser venir rétracter son serment dans de pareilles circonstances. C'est donc rendre un hommage à sa mémoire que d'enregistrer la rétractation de l'abbé Paulmier (prêtre desservant le prieuré de Saint-Philbert?) que cet ecclésiastique fit parvenir, le 14 décembre, à la municipalité de Bourgneuf, en disant qu'il agissait « sous l'empire de ses remords. » La municipalité mentionna cet acte, en « considérant que les remords de l'abbé Paulmier n'étaient que des mots, » et en déclarant qu'elle « le regardait comme ennemi de la patrie et se trouvant, par sa rétractation, sous le coup de la loi du 28 juin 1791, qui le prive de tout traitement [3]. » Cet acte-là, du moins, était conforme à la légalité de l'époque.

Alfred LALLIÉ.

[1] *Journal des Débats*, 20 décembre 1791, n° 82, p. 1 et 2.

[2] Délibération du district, du 16 décembre 1791. (Arch. de la Préfect.) — Les municipalités ne furent autorisées à empêcher la distribution de journaux ou feuilles publiques notoirement inciviques, que par décret du 9 août 1792, art. 3. (Duvergier, collection de lois, 2e édit., t. IV, p. 290.)

[3] Extrait des registres de la municipalité de Bourgneuf-Saint-Cyr. (Arch. de la Préfecture.)

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

—

M. ÉMILE PÉHANT.

—

En parcourant, il y a quelques semaines, le salon des peintres anglais à l'Exposition universelle, je m'arrêtai devant un tableau signé H. Wallis. Il représente un jeune homme étendu, à demi-déshabillé, sur le lit d'une mansarde. On voit le ciel bleu-vert du matin et la silhouette d'une ville par la fenêtre, où frissonne un rosier. Le jeune homme est mort ou mourant. Sa main gauche écarte encore sur son cœur sa chemise entr'ouverte, comme pour dire que là est son mal, et la droite pend à terre. Au pied du lit, une table porte une écritoire ; près du chevet, une malle ouverte est remplie de papiers en désordre; des cahiers déchirés sont épars sur le carreau, à côté d'une fiole qui a servi à empoisonner le poète; car ce jeune homme, c'est Chatterton.

Ce tableau m'avait attiré, autant par sa couleur un peu fantastique que par son sujet; depuis, je l'avais oublié, mais il m'est revenu en mémoire pendant la lecture d'un volume de poésies publié à Paris en 1835, et dont je voudrais faire connaître tout le mérite.

L'auteur, que ses amis (des amis illustres : M. Villemain, Alfred de Vigny, Brizeux, Barbier, Boulay-Paty, Antony Deschamps), appelaient le nouveau Chatterton, est né à Guérande, le 19 janvier

1813. Son père y exerçait la profession de médecin. C'était un homme de beaucoup d'esprit, ayant quelque commerce avec la Muse et entouré du respect public. Malheureusement, il mourut quand son fils avait à peine quatre ans, et laissa sa veuve sans fortune, avec trois enfants à élever.

Nulle ville, en Bretagne, n'est mieux faite pour éveiller dans l'âme d'un enfant le sentiment poétique que Guérande, avec ses remparts de granit, ses douves bordées de peupliers et couvertes de roseaux, son église grandiose et sombre, ses maisons antiques, son admirable horizon du côté de la mer.

Le jeune Emile Péhant ne dut pas être insensible à ces beautés; aussi, quand, après avoir traversé le séminaire de Guérande et le lycée de Nantes, où il obtint les plus brillants succès, il se trouva face à face avec la science un peu aride du droit, l'inspiration littéraire vint le tourmenter avec tant de violence, qu'il abandonna tout à coup les études juridiques et courut à Paris pour tenter la gloire et la fortune. Les clochettes d'or de la rime n'avaient pas encore tinté à son oreille et il ne songeait qu'à devenir un romancier; mais ses romans ne trouvaient point d'éditeur, et bientôt il se vit poursuivi par une ombre qu'il eût volontiers échangée avec Pierre Schlemilh, le héros d'Adalbert de Chamisso. Cette ombre était la Misère, compagne trop ordinaire des poètes. Ce qu'il endura de souffrances est indicible et le désespoir s'était emparé de lui, quand Alfred de Vigny releva son courage et lui montra la source de poésie cachée dans son âme et qui ne demandait qu'à jaillir.

C'était le temps où les disciples de Victor Hugo, exagérant les défauts du maître, prodiguaient la couleur et les rimes flamboyantes aux dépens de la raison. M. Péhant voulut réagir contre cette école et, précurseur du système qu'on a appelé depuis le réalisme, il se promit « d'écarter avec soin la métaphore et de ne demander qu'à la coupe du vers et à l'emploi du mot propre, fût-il vulgaire, l'effet poétique qu'il rêvait. »

Il avait tant souffert et son âme était remplie d'une telle amertume, qu'il se sentit poussé malgré lui à chanter ses douleurs. Le sonnet fut la forme qu'il choisit pour encadrer ses tableaux. Ce choix

fut malheureux, ce me semble, car le sonnet, très-agréable quand il est isolé au milieu d'autres pièces plus longues, devient fatigant et monotone, quand il reparait trop souvent. L'exigence des rimes, la nécessité de condenser les idées, sont autant d'obstacles très-difficiles à vaincre et le talent du poète s'épuise inutilement à lutter contre une forme ingrate. Il faut reconnaître pourtant que M. Péhant maniait le sonnet avec une aisance étonnante et je sais peu de poètes qui s'en soient rendus maîtres à ce point.

S'il prit ses propres souffrances pour sujet de ses poèmes, ce ne ne fut point, dit-il, pour satisfaire « un égoïsme blessé, mais parce qu'il se croyait l'interprète de beaucoup de jeunes gens qui souffraient comme lui et par les mêmes causes que lui. Ses exclamations d'angoisses n'étaient pas les plaintes d'un individu, mais celles de toute une classe. »

Quand on a lu le volume de sonnets qu'il publia à la fin de 1834 (sous la date de 1835), on ne peut regretter qu'il l'ait rempli du récit de ses malheurs. Il y a dans ces pages un sentiment douloureux si poignant, une telle âpreté de passion, que Gilbert, Hégésippe Moreau et les autres poètes malheureux sont presque pâles à côté de lui. Ses amis avaient bien raison de l'appeler un nouveau Chatterton, et le tableau dont j'ai parlé au commencement de cette étude, me revenait sans cesse à l'esprit, pendant que je lisais ces sonnets. Je me disais qu'il avait fallu à M. Péhant une âme bien vaillante, pour ne pas succomber à des épreuves qui conduisirent le poète anglais sur le lit d'agonie, que cette toile m'avait mis devant les yeux.

Qu'on en juge par les sonnets suivants :

La Pauvreté.

Mes bons et chers parents, mes bons et chers amis,
Comment à vos conseils n'ai-je pas voulu croire ?
Comment ai-je quitté les bords de notre Loire ?
Moi qui vous aimais tant, comment vous ai-je fuis ?

C'est que mon front voulait des lauriers à tout prix;
C'est qu'un spectre de feu passait dans ma nuit noire,

Qui me criait de loin : « Suis-moi, je suis la Gloire;
» Suis-moi sans plus tarder, je t'attends à Paris. »

Hélas! j'y suis venu sans nulle défiance;
Et, le front couronné des fleurs de l'espérance,
J'ai bondi dans ma joie et dans ma liberté!

Mais le spectre bientôt, jetant au loin son masque,
A retourné vers moi sa face maigre et flasque;
Et je l'ai reconnu !... C'était la Pauvreté.

Homère.

O riches de la terre, à tout homme qui pleure
Et qui, les yeux baissés, vous dit tout bas : « J'ai faim! »
Il faut vous montrer bons, et de votre demeure
Ne pas le renvoyer sans un morceau de pain.

Mais de vos charités préparez la meilleure,
Lorsque c'est un poète, hélas! qui tend la main;
Pour lui prêter secours n'attendez pas qu'il meure :
C'est un suprême effort, s'il s'expose au dédain.

Donnez donc, car qui sait, ô riches de la terre,
O riches sans pitié, si ce n'est pas Homère
A qui vous refusez votre hospitalité !

Donnez, et votre aumône aura sa récompense;
Car, s'il obtient de vous part à votre opulence,
Il vous partagera son immortalité.

La Mendiante.

Je pleure; car j'ai vu, sur une froide pierre,
Une femme, bien pâle et bien maigre de faim,
— Cependant belle encor, — presser contre son sein
Un enfant, — tout en pleurs, maigre comme sa mère.

Elle m'a regardé d'un œil plein de prière;
Mais en montrant son fils, qui demandait du pain,
Elle n'a pas osé vers moi tendre la main.....
Le mépris si souvent répond à la misère.

Et moi, je n'avais rien ! Pas un franc ! ! Pas un sou ! ! !
J'ai passé, tout honteux, triste, ployant le cou,
Et reprochant à Dieu ma profonde détresse;

Car si Dieu m'eût fait riche, oh ! j'aurais eu bon cœur :
Chaque pauvre aurait eu sa part de ma richesse,
Et chaque malheureux sa part de mon bonheur.

Boileau disait jadis qu'un sonnet sans défaut valait un long poème. Je ne sais ce qu'il aurait dit de ceux-là, mais, pour moi, je les mets au nombre des plus beaux qui aient été écrits dans ce siècle.

Outre des sonnets, sans autre lien qu'un sentiment commun de douleur ou de consolation, le volume renferme un petit poème divisé en seize sonnets et qui a pour titre : *Le Corps et l'Ame.* L'idée philosophique cachée sous le symbole n'est pas juste et l'ensemble du poème rappelle trop l'*Eloa* d'Alfred de Vigny; mais il y a des détails charmants et quelquefois très-beaux [1].

La publication de ces poésies fut annoncée dans la *Revue de Paris,* par le comte de Vigny (l'article n'est pas signé). Le Ministre de l'instruction publique et celui de l'intérieur accordèrent des subventions au poète sur leurs fonds d'encouragements aux lettres; mais une courte note de Gustave Planche dans la *Revue des Deux Mondes,* un article de Merle dans *la Quotidienne,* quelques lignes dans divers journaux et revues furent tout ce qu'accorda au jeune Breton la presse parisienne, si libérale pour les gens de lettres affiliés à ses coteries. — En vain M. Anselme Luminais, dans *l'Ami de la Charte,* de Nantes, et M. Hyppolite Etiennez, dans *le Breton,* firent-ils tous leurs efforts pour attirer le succès vers leur compatriote ; le silence et l'oubli entourèrent bientôt les poésies de M. Péhant. Et pourtant ceux qui voudront les lire seront frappés du talent incontestable que possédait ce poète de vingt ans, et si jamais un jeune homme mérita d'être encouragé par la presse, c'était bien l'auteur de ces sonnets si artistement ciselés, d'une facture si ferme et dont le style sobre contrastait avec celui des

[1] On pouvait regretter dans le recueil de M. Péhant certaines expressions forcées, quelques tournures peu naturelles, mais dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Nantes d'heureuses corrections manuscrites ont fait disparaître la plupart de ces taches.

jeunes écrivains de son temps. Il est vrai qu'alors chantaient Lamartine, Hugo, Musset, et leurs chants couvraient ceux des autres poètes. — Quand le soleil a disparu, que les grandes clameurs du jour sont éteintes, on voit briller la moindre étoile, on écoute même le chant d'un grillon dans les blés ; pour les *poetæ minores*, il faut le crépuscule et le silence des voix éclatantes. Mais doit-on classer parmi eux un poète qui n'était qu'à son début et qui n'avait certes pas donné toute la mesure de son talent ?

M. Péhant, dédaigné par la fortune, voyait sans cesse à ses côtés le spectre de la Misère, quand, heureusement, M. Villemain, alors sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et qui l'honorait d'une bienveillance presque intime, le nomma, en juin 1835, professeur de rhétorique à Vienne [1]. Là, il se lia avec M. Ponsard, alors inconnu, mais dont il devina le talent. Ils en furent bientôt aux confidences poétiques, et M. Ponsard, qui songeait déjà à sa *Lucrèce*, engagea un jour son nouvel ami à traiter ce sujet. Le poète breton, dont l'inspiration était plus lyrique que dramatique, refusa l'offre et prédit à celui qui la faisait le succès que devait avoir, un jour, cette idée réalisée par lui. Le collége de Vienne ayant été fermé momentanément, M. Péhant fut arraché à cette douce intimité et envoyé à Tarascon comme régent de rhétorique et de philosophie.

Tombé ainsi dans l'isolement, il ne put en supporter les tristesses. Il croyait son talent mûri par l'étude et revint à Paris, résolu de ne demander à ses illustres amis le pardon de son imprudence qu'après avoir conquis le succès. Mais, privé de tout appui, il vit les mêmes déceptions accueillir ses nouveaux efforts et, une fois de plus, il dut regretter d'avoir cédé trop facilement à ses illusions.

[1] On lit, sous la date de 1835, p. 99, dans le journal d'Alfred de Vigny, publié, sous le titre de *Journal d'un poète*, par M. Louis Ratisbonne : « Il m'est arrivé ce mois-ci trois choses heureuses : Emile Péhant, placé à Vienne comme professeur de rhétorique. — *Sauvé.* — Chevalier, marié par amour et *heureux*. — Léon de Wailly a hérité de cinq cent mille francs, dit-on. — Que les autres soient heureux au moins, leur vue me fait du bien. »

Parmi les pièces de vers que M. Péhant écrivit à cette époque, et qui n'ont pas été imprimées ou n'ont reçu qu'une publicité restreinte, je crois devoir citer en entier, pour mon plaisir et celui du lecteur, le morceau suivant, qui me semble plein de souffle, de verve et de passion, et où des images splendides revêtent les sentiments les plus nobles.

A M. de Salvandy,

Ministre de l'Instruction publique.

Quand le Rhône se perd sous le sol qui s'entr'ouvre,
Le voyageur le croit englouti pour toujours;
Mais bientôt il échappe à la nuit qui le couvre,
Et là-bas, au soleil, le regard le découvre,
Comme un long serpent bleu, précipitant son cours.

Qu'il aille! son destin a subi son épreuve,
Car ses flots oubliés grossissaient leurs trésors :
Ce n'était qu'un torrent, désormais c'est un fleuve,
Et plus d'une cité, qui sans lui serait veuve,
De feux reconnaissants couronnera ses bords.

Un jour que je pleurais, pauvre enfant sans ressource,
Un élu du Seigneur* m'apparut, et mes vers
Prirent à sa parole, en bondissant, leurs course...
Moïse ainsi d'un mot fit jaillir une source
Des flancs d'un roc aride, au milieu des déserts.

Ils se creusaient un lit, et leur onde sonore
S'éclairait de lueurs et fixait les regards :
Une brume flottait au-dessus d'eux encore ;
Mais quand on voit fumer les fleuves à l'aurore,
Le soleil en montant dissipe les brouillards.

Des cimes de l'espoir, où planait mon audace,
Je les voyais s'étendre avec rapidité ;
Les siècles derrière eux s'enfuyaient, et leur trace,
S'élargissant toujours dans le temps et l'espace,
Resplendissait au loin, jusqu'à l'éternité.

* Alfred de Vigny.

Mais que de pleurs souvent l'espérance nous coûte !
Où donc s'est envolé le rêve auquel j'ai cru ?
Ma poésie, hélas ! au milieu de sa route,
D'un gouffre ténébreux a rencontré la voûte,
Et son flot tournoyant a soudain disparu.

O vous, dont on vantait les rives pleines d'ombre,
Où tombait la fraîcheur des longs peupliers verts,
Où l'herbe s'étoilait de pervenches sans nombre,
Où chantaient les oiseaux sous le feuillage sombre,
La foule vous oublie à présent, ô mes vers.....

Eh ! que m'importe donc ce que pense la foule ?
Si mes vers sont tombés dans l'abîme béant,
Je sais que dans la nuit toujours leur source coule
Et que, brisant d'un bond le roc qui les refoule,
On les verra bientôt rejaillir du néant.

Pauvres vers ! le malheur tient leurs ondes captives,
Comme un fleuve glacé par le froid des hivers :
Pour que notre œil joyeux voie encor les eaux vives
Sautiller, en chantant, sous les fleurs de leurs rives,
Il faut que le soleil sourie à l'univers.

Et moi j'ai tant souffert, je souffre tant encore !
D'autres se sont tués qui souffraient moins que moi.....
Maux cruels, qu'en mon sein chaque jour fait éclore
Comme un nid de serpents, je veux qu'on vous ignore :
Tout homme à votre aspect reculerait d'effroi.

Longtemps je crus avoir vidé jusqu'à la lie
La coupe où le Destin nous verse la douleur ;
Mais voilà qu'à pleins bords elle est encor remplie !....
Oh ! ne me force pas, mon Dieu, je t'en supplie,
A m'enivrer toujours du vin de ta fureur.

Mon indigence, hélas ! s'est tellement accrue,
Qu'il m'a fallu souvent, pendant tout un long mois,
Errer, durant les nuits, au hasard dans la rue,
Attendant que l'aurore enfin fût reparue,
Pour aller me coucher au soleil dans les bois.

Astres qui me voyiez dans ces nuits déplorables,
Ah ! vous savez combien mon corps m'occupait peu,

Vous savez qu'oubliant des maux intolérables,
Mon âme se mêlait à vos chœurs adorables
Et chantait avec vous des cantiques à Dieu.

Quelquefois cependant, las de traîner ma chaîne,
Plus d'un désir mauvais à minuit m'est venu :
Je descendais alors sur le bord de la Seine....
Mais quand la mort allait m'arracher à ma peine,
Je ne sais quel espoir m'a toujours retenu.

Je me disais les noms des poètes célèbres
Que de son noir linceul couvrait la pauvreté,
Et qui sont tout à coup sortis de leurs ténèbres,
Comme, au dernier des jours, de leurs couches funèbres
S'envoleront les morts, couronnés de clarté.

Quand un malheur soudain nous engloutit, sans doute
On peut, sans s'avilir, pousser un cri d'effroi;
Mais qu'on aille en avant, qu'on achève sa route,
Il est certain qu'après la ténébreuse voûte,
On verra le bonheur resplendir devant soi.

Ainsi, quand sous les pieds la terre se dérobe,
Si du fond de l'abîme on ne voit plus les cieux,
En descendant toujours on percerait le globe;
De lointaines lueurs brilleraient comme l'aube,
Et l'on retrouverait le soleil radieux.

Rêves au doux ramage, illusions dorées,
La faim, l'ignoble faim, hélas! venait souvent
Vous chasser, comme on voit des vierges éplorées,
Dans les longs corridors s'enfuir, décolorées,
Quand un vainqueur lascif s'empare d'un couvent.

Quoi! trouver le désert dans une capitale!
Quoi! devant tant de luxe être à jeun jusqu'au soir!
Ah! je sentais alors que, dans sa tour fatale,
Ugolin souffrit moins que ne souffrait Tantale;
Et l'envie aigrissait mon amer désespoir.

Savourez bien la vie, ô riches de la terre;
Couronnez-vous de fleurs aux banquets du plaisir;
Si le peuple affamé veut bien encor se taire,
Que vos fêtes du moins s'entourent de mystère,
Ou nous écouterons les conseils du désir.

Le bonheur est un arbre, où le désir s'élève
Parmi de beaux fruits d'or que convoitent nos yeux,
Et, pareil au serpent qui fit succomber Ève :
« Pourquoi donc, nous dit-il, vous contenter d'un rêve ?
» Ne goûterez-vous pas ces fruits délicieux ? »

Non, car, pour les cueillir, il faut commettre un crime,
Et, si nous nous ployons aux volontés du Ciel,
Le Christ un jour viendra sauver ceux qu'on opprime,
Et sa main, nous versant le baume qui ranime,
Brisera pour jamais notre coupe de fiel.

Vous tremblerez alors, riches au cœur barbare,
Et vous regretterez d'avoir été de fer.
Je vous plains, je vous plains ! vous dont la table avare
A toujours refusé ses miettes à Lazare ;
Vos grincements de dents réjouiront l'enfer.

Mais ce n'est pas pour moi que ma voix vous implore
Et vous ne rirez pas de mon abjection :
Malgré les maux nombreux dont la dent me dévore,
Riches, regardez-moi, j'ai le front haut encore,
Car je n'accepte pas toute protection.

Fût-ce pour éviter les dalles de la morgue,
Jamais pour le veau d'or ne fumera mon vœu.
De quoi peut-on louer un banquier plein de morgue ?
La lyre du poète est sainte comme l'orgue,
Qui garde tous ses chants pour les temples de Dieu.

Notre reconnaissance est, en effet, un culte,
Car nous ouvrons souvent l'Olympe à des mortels....
Or, nous ne voulons pas que le peuple en tumulte,
A nos hymnes pieux mêlant ses cris d'insulte,
De son pied indigné renverse leurs autels.

L'homme auquel sans rougir peut s'adresser l'artiste,
Quand il faut un remède à son mal agrandi,
Je l'ai cherché longtemps dans la foule égoïste;
Et, ne le trouvant pas, je m'en allais tout triste,
Quand des voix ont chanté : « Salut à Salvandy !

» Salut à Salvandy ! s'il est puissant, la gloire
» Fut son seul marchepied pour monter aux honneurs

» Sa statue est promise au temple de l'histoire,
» Et Mécène sera jaloux de sa mémoire,
» Car Mécène n'a pas guéri tant de douleurs. »

Ces voix ont rassuré mon âme désolée;
Je viens et ne crains pas que tu me dises non:
Réchauffe d'un regard ma verve encor gelée,
Et, reprenant son cours dans la verte vallée,
Mon vers réfléchira les splendeurs de ton nom.

Si le fleuve en hiver s'engourdit sous la glace,
Comme un homme plongé dans un profond sommeil,
Dès que le soleil vient amollir sa surface,
Il s'éveille, s'élance et, dévorant l'espace,
Emporte dans ses flots l'image du soleil.

Paris, 1838.

Ces beaux vers furent presque les derniers du poète. Epuisé par la lutte, il revint à Nantes, en 1839, et prenant au sérieux les devoirs de la vie, il demanda au travail et en obtint l'aisance que la poésie lui avait refusée. En 1842, un mariage honorable lui fit enfin connaître les joies de la famille; et de la gloire envolée il ne garda nul regret. Nommé, en 1848, conservateur de la Bibliothèque de la ville, M. Péhant s'est, depuis lors, consacré tout entier à la régénération de cet établissement. Un travail immense fait avec une patience inouïe et une intelligence parfaite, un Catalogue dont quatre volumes ont déjà été publiés et dont la préface est remarquable, a occupé tous ses instants.

C'est ainsi que l'érudit a succédé au poète et que la Muse s'est enfuie, préférant les champs et le ciel à la vue des in-folios poudreux. Si cependant elle est revenue de temps à autre chanter quelques mélodies à l'oreille du bibliophile, nous souhaitons vivement que ces chants ne soient point perdus pour la Bretagne, qui mettra l'auteur des stances à M. de Salvandy au rang de ses plus chers poètes et lui demandera compte de toutes les confidences de la Muse.

Joseph Rousse.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

—

UN ENNEMI DU R. P. HYACINTHE, par M. Victor Martin, docteur-ès-lettres. — Paris, Sarlit. — Nantes, Mazeau et Libaros. — Une brochure in-8o.

Qui n'a entendu parler du R. P. Hyacinthe et de ses prédications de l'Avent à Notre-Dame de Paris? Qui ne sait la puissance de son éloquente parole? Depuis longtemps déjà, l'opinion publique l'a placé au premier rang parmi les orateurs contemporains, et lorsque nous avons eu le bonheur de l'entendre naguère, dans la cathédrale de Nantes, célébrer la gloire et les vertus de la bienheureuse duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, nous avons salué en lui l'héritier et le digne émule de l'illustre Lacordaire.

Un succès aussi complet, aussi persévérant, aussi incontestable, ne pouvait manquer de susciter des jalousies : nous n'avons donc été nullement surpris en voyant paraître, il y a quelque temps, une brochure, imprimée à Versailles et intitulée : *Lettre d'un catholique au R. P. Hyacinthe,* brochure dans laquelle M. Jean-Baptiste Bon conjurait les admirateurs de l'éminent conférencier de se tenir en garde contre les *originalités dangereuses,* les *nombreux sophismes,* les *utopies, fausses dans leurs principes, dans leurs développements et dans leurs conclusions,* les *hérésies,* renfermés spécialement dans les discours de l'Avent 1866.

Le factum de M. Bon, aussi étrange par le fond que par la forme, devait provoquer des répliques dans le diocèse de Nantes, où le R. P. Hyacinthe a laissé de très-nombreux amis. Dès son apparition, la *Semaine religieuse*, invitée à l'annoncer et priée d'en publier le compte rendu, s'y refusait énergiquement et le qualifiait d'usurpation malheureuse et d'inconvenance regrettable, en lui opposant les éloges publics donnés au P. Hyacinthe par Mgr l'archevêque de Paris, son supérieur légitime. — Depuis, M. l'abbé Victor Martin, docteur-ès-lettres, professeur de rhétorique au collége des Enfants-Nantais, s'est chargé de repousser les accusations injustes lancées contre son ancien professeur de théologie. Il faut lire cette réponse, pleine de verve, de logique, de savoir, et au be-

soin de finesse malicieuse, pour apprécier à leur juste valeur les déclamations maladroites, erronées, ignorantes, du *pieux* laïque, se posant, contre toute bienséance, en docteur de l'Eglise et faisant tout à la fois la leçon à l'archevêque de Paris et à l'éloquent prédicateur. « La brochure de M. Victor Martin, dit la *Semaine religieuse de Paris*, provoque plus d'un sourire ; mais nous ajoutons bien vite que ce n'est pas tout à fait en l'honneur de M. J. Bon. Si nous étions M. J. Bon, nous ne regretterions pas peu d'avoir laissé échapper une belle occasion de nous taire. »

Le travail de M. Victor Martin se divise en trois parties. Dans la première, le spirituel écrivain dévoile le but charitable que M. J. Bon s'est proposé dans son opuscule ; il voit dans « son épître un pamphlet dirigé par un *catholique* contre un vaillant défenseur de la cause catholique. Vous vous intitulez *catholique*, et votre but est de dénigrer ! Cela est profondément regrettable. » — Dans la seconde partie, les *petites industries* auxquelles a recours M. J. Bon, sont démasquées, percées à jour ; tout l'échafaudage d'autorités sur lequel il prétend s'appuyer, croule sous ses pieds ; tous ces soi-disant approbateurs « ne figurent dans la lettre que sous le plus strict *incognito*. » Quelle bonne justice est faite « de toutes ces formules de politesse doucereuses, fades, gênées, compassées, de tous ces tours et ces détours avant de donner le coup de griffe ! » — M. Bon s'imagine qu'il pourrait bien être l'instrument de la Providence, il croit et il a la simplicité de dire que c'est le ciel qui l'inspire. « En vérité, monsieur Bon, il faut un certain sans gêne pour mettre ainsi vos impertinences sur le compte de Dieu. Non ! Dieu ne vous a point inspiré d'admonester le R. P. Hyacinthe : il vous a laissé faire une sottise : voilà tout. »

Les reproches adressés au P. Hyacinthe font l'objet de la troisième partie. M. J. Bon, fort de son autorité doctrinale, blâme le choix des sujets, la doctrine, les expressions. Nous n'essaierons pas d'analyser les réponses péremptoires de M. Victor Martin ; l'espace nous ferait défaut. Qu'on lise les trente pages dans lesquelles le pauvre M. Bon est si rudement flagellé, convaincu sans pitié d'ignorance, de mauvaise foi, de défaut d'intelligence, d'ineptie, d'insinuations perfides, et l'on ne pourra s'empêcher de partager l'émotion de l'ancien élève du P. Hyacinthe, on dira avec lui : « Ah ! quand j'entends un *catholique* traiter ainsi un prêtre respecté, un religieux honoré, un des maîtres de la parole sainte, une des gloires de

l'éloquence chrétienne, l'indignation m'emporte et le dégoût me soulève le cœur. Je regrette d'avoir touché à ces misérables pages, dont le seul but est de salir une réputation sans tache ! Ne suffisait-il pas d'abandonner de pareilles insultes au mépris des cœurs honnêtes? Que peut-on craindre d'une telle œuvre? L'homme sur qui elle retombe s'est jeté lui-même la honte au front! »

Disons, en terminant, notre pensée tout entière : M. J. Bon, du boulevard Montparnasse, nous semble l'organe par trop naïf d'une coterie mesquine et intolérante, et ce qui le blesse, lui et ceux qui le font parler, ce sont les applaudissements de l'auditoire. — Que M. J. Bon ne cherche pas à se justifier, en nous opposant, comme il l'a fait à la *Semaine religieuse de Paris,* l'*imprimatur* qu'on lit en tête de son opuscule, et que M. Victor Martin a soin de mentionner à sa première page. Pourquoi cet *imprimatur* vient-il de Versailles? Est-ce que Mgr l'archevêque de Paris n'est pas le supérieur légitime du P. Hyacinthe? Est-ce que M. J. Bon, domicilié au boulevard Montparnasse, n'est pas du diocèse de Paris? Paris, manque-t-il d'imprimeurs? Paris manque-t-il de vicaires généraux qui consentent à parapher les élucubrations de M. Bon?...

Que la *Lettre d'un catholique au Révérend Père Hyacinthe* porte en tête l'*imprimatur* de M. Bouix, nous ne le nions pas; mais que cette *Lettre* ne soit pas une attaque plus ou moins directe contre la mission que le Révérend Père tenait de Mgr l'archevêque de Paris, contre l'enseignement donné par lui à Notre-Dame, avec l'approbation formelle et authentique, s'il en fut jamais, du vénérable prélat, c'est ce qu'il est impossible de dissimuler sous les subterfuges et les équivoques même les plus habiles. Or, voilà ce que l'on a appelé avec raison dans la *Semaine religieuse de Nantes,* et ce que nous appelons avec elle, une usurpation, une inconvenance suprême; et tous les *imprimatur* possibles ne feront pas qu'il n'y ait, dans ce procédé, défaut de pouvoir, de justice et de convenance.

Sans doute, très-honorable monsieur J. Bon, les tribunaux ecclésiastiques ne s'occuperont pas de votre opuscule : qui voudrait votre condamnation? Mais vous restez justiciable du tribunal du bon sens, qui a bien sa valeur en notre France. Que n'avez-vous consulté ce juge sans appel! Avant de condamner le P. Hyacinthe, quelques jours de réflexion auraient pu vous convaincre, — nous voulons l'espérer, — que si votre parole n'est pas d'argent, votre silence eût été d'or.

Louis DE KERJEAN.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A VOL D'OISEAU.

COUP-D'ŒIL D'ENSEMBLE.

Il est deux circonstances où l'embarras est permis à qui entreprend d'écrire : la stérilité, ou la trop grande abondance du sujet à traiter. Le dernier cas est le mien. Comment oser m'aventurer au sein de ce prodigieux microcosme industriel et artistique qui s'étale en ce moment au Champ-de-Mars, et auprès duquel la classique tour de Babel devait être un modèle d'unité et de simplicité? Entre le monument assyrien et la Babel parisienne, il y a toute l'incommensurable distance qui sépare la brique cuite au soleil d'une machine à vapeur. Le roi Nabuchodonosor a pris la peine de nous transmettre après coup, sur le premier, de piquants renseignements en calligraphie cunéiforme, tout récemment déchiffrés par l'érudition moderne, sur des fragments de briques, un livre qui vaut bien pour la durée nos in-12 en papier de chiffons. J'ignore si, en l'an 4000, quelque Jules Oppert, venu peut-être de la Nouvelle-Zélande tout exprès pour pratiquer des fouilles archéologiques dans les ruines de la Babylone des bords de la Seine, parviendra à découvrir quelque inscription plus ou moins fruste, écrite en une langue morte depuis des siècles, qui lui parlera de notre Babel de 1867. Il y aura beau temps alors que nos livres, revues et journaux, auront disparu, rongés par les vers, ces maîtres suprêmes de

l'homme et de ses œuvres. — La Babel asiatique n'était-elle pas, en effet, comme la manifestation du génie de l'homme d'alors, comme une exposition générale de son industrie? Je me hâte d'ajouter que la comparaison ne doit pas aller plus loin, et que le monument du Champ-de-Mars n'affecte aucunement, matériellement du moins, la prétention sacrilége d'escalader le ciel et de braver Dieu sur son trône éternel. Un simple coup d'œil suffit pour juger ses visées moins audacieuses. Plusieurs même, et je serais de ce nombre, les accuseraient volontiers d'être modestes jusqu'à l'humilité.

Tout a été dit sur les défauts et sur les qualités, également considérables, du nouveau temple élevé à l'Industrie. Qui ne connaît les critiques dont a été l'objet cette construction de fer et de verre si colossale en surface, mais relativement si mesquine en hauteur? Les lazzis même ne lui ont pas été épargnés. Tous les termes de comparaison ont été épuisés: halle, dock, usine à gaz, gare de chemin de fer, etc. Il n'est pas jusqu'au « boudin » de Louis Veuillot[1] qui n'ait fait rire Paris pendant au moins vingt-quatre heures, *grande Parisiensis ævi spatium,* comme dirait Tacite. — La *Lune* (non point l'astre des nuits, mais le journal satirique de ce nom), cherchant un rapprochement dans le même domaine culinaire, a irrévérencieusement comparé la rotonde du Champ-de-Mars à une poêle à frire.... Pour contenter tout le monde, mettons le « boudin » de M. Veuillot à frire dans la « poêle » de la *Lune,* et n'en parlons plus.

Constatons, toutefois, que, à mesure que l'ordre se faisait dans ce chaos, les lazzis se taisaient devant la grandeur et la variété du spectacle. Ce spectacle est en effet incomparable en son genre, et jamais l'homme depuis la création n'en contempla de pareil.

Quand, de l'amphithéâtre du Trocadéro, l'œil enveloppe cet étonnant ensemble, il est tout à la fois émerveillé et dérouté. Ce fouillis de constructions de tous les pays, de tous les styles, de toutes les architectures, depuis le palais turco-persan où l'art oriental a déployé tous ses caprices, toutes ses gracieuses fantaisies,

[1] *Les Odeurs de Paris.*

jusqu'au temple protestant aux formes pesantes et écrasées; — ce chaos de pagodes, de mosquées, d'église gothique, de temples, de kiosques, de palais mauresques, de cottages anglais et américains, de tentes arabes, de *téocalli* mexicain, de caravansérai égyptien, etc., groupés en désordre et comme semés au hasard par la main d'un géant; — par dessus, cette forêt de mâts, de tours, de cheminées, de phares, de moulins, de minarets, de clochetons, de dômes, de coupoles, de hampes où flottent aux vents les pavillons bariolés de toutes les nations et des principales villes du monde; — au milieu, cette énorme masse rougeâtre, cette vaste et lourde ellipse de tôle, dont le dos arrondi ressemble à la carapace de quelque monstre antédiluvien endormi : — tout cela compose un spectacle assurément des plus étranges et qui tient de la fantasmagorie. S'il fait nuit, et si, débouchant tout à coup des hauteurs de Passy, vous contemplez le même panorama éclairé des feux de milliers de becs de gaz et des éclairs intermittents des phares, que les eaux fuyantes de la Seine reflètent et multiplient, — vous êtes ébloui, et vous vous demandez quelle fête nationale célèbrent ces illuminations. Cette fête-là, Paris se la donne tous les soirs.

Mais descendons de ces hauteurs, et approchons.

Il n'est sans doute pas un seul de mes lecteurs qui n'ait vu, au moins en image, le palais de l'Exposition. Aussi ne m'arrêterai-je point à décrire la forme extérieure de ce vaste entonnoir, lequel, procédant, du plus au moins, au rebours des conditions ordinaires de l'art, va se creusant de la circonférence au centre, et dont le jardin du milieu semble être le fond. Puique l'on tenait absolument à l'aménagement intérieur actuel, fort ingénieux d'ailleurs, imaginez le même édifice élevant, comme autant de gradins, ses zônes concentriques jusqu'à une coupole dominant le tout; sous ce dôme, comme dans un sanctuaire, placez les principaux chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie, disposés en groupes harmonieux, entrecoupés de verdoyants parterres et d'eaux courantes, — et vous aurez, au lieu de ce dédale de boutiques et de magasins, un magnifique coup-d'œil d'ensemble, plus imposant que celui que nous offrait la grande nef du palais de 1855. Les ingénieurs en ont décidé autrement, car ce sont des ingénieurs et non des architectes qui ont

édifié ce colosse de fer. Quelle plus belle occasion pourtant fut jamais offerte à l'art architectural, de se manisfester et de s'illustrer ! Elever un temple à l'industrie et aux arts de tous les peuples, quel programme ! C'eût été là, pour l'architecture, son exposition à elle, et ce pouvait être l'une des plus magnifiques. Mais, de tous les arts, l'architecture moderne est le plus stérile et le plus stationnaire. Chez elle, l'invention fait place au pastiche, et elle ne sait plus qu'imiter les Grecs, les Romains, les Persans ou les gothiques.

Nos architectes auraient-ils fait mieux que les ingénieurs en cette solennelle circonstance? Il est permis d'en douter, si nous en jugeons par les monuments dont ils émaillent à la douzaine le nouveau Paris, depuis l'église triangulaire de Saint-Augustin jusqu'au tribunal de commerce, si plaisamment coiffé de travers de sa toque pyramidale, sans oublier les nouvelles Tuileries, où les bœufs paissent sur les toits sous prétexte de représenter l'agriculture. La tâche est malaisée d'ailleurs, je le reconnais : défaire l'œuvre de dix siècles et la refaire en dix ans, c'est à peine si l'immortelle pléïade artistique de Périclès et celle de Léon X réunies y eussent suffi.

Revenons à l'édifice du Champ-de-Mars. Tel quel, il faut l'accepter. Aussi bien, s'il flatte peu l'œil par son aspect, il l'étonne par ses dimensions. Je doute que jamais la terre ait porté une aussi gigantesque construction en métal. Quelques chiffres donneront l'idée de ses proportions, mieux que ne pourrait le faire une description détaillée. L'édification de ses murailles, arcatures, etc., de ce que l'on pourrait appeler son squelette, a exigé jusqu'à *treize millions* de kilogrammes de tôle. La garniture des fenêtres et baies diverses qui éclairent son enceinte, n'a pas demandé moins de *six hectares* de verre à vitres. Une égale surface de zinc a été dépensée pour la couverture. La superficie du terrain sur lequel s'élève l'édifice, ne mesure pas moins de 155,000 mètres carrés, dont 9,300 en promenade couverte, 5,700 en jardin central et 140,000 en galeries d'exposition [1]. Le visiteur, ou mieux le voyageur qui entreprendrait

[1] Pour mieux juger, par comparaison, des proportions de l'édifice du Champ-de-Mars, rappelons que le Palais de Cristal de Londres en 1851 et celui de Paris en 1855, ne mesuraient, avec toutes leurs dépendances, le premier, que 95,000 mètres

de parcourir ces galeries dans leurs divers tours, détours et méandres, n'accomplirait pas un trajet moindre de *soixante-douze kilomètres*, un peu plus que la distance de Nantes à Saint-Nazaire, un espace de dix-huit lieues qu'un train express de chemin de fer mettrait trois heures à fournir. Encore ne parlons-nous ici que de l'intérieur du palais. A quel chiffre arriverions-nous si nous mesurions la surface, double en étendue, du reste du Champ-de-Mars, les mille sinuosités qui, sur un espace de 300,000 mètres carrés, partagent le parc et les jardins, et en font un labyrinthe aussi vaste que compliqué! Un ingénieux industriel n'a-t-il pas imaginé, pour guider le voyageur dans ce dédale, une boussole, comme s'il s'agissait de traverser l'Océan ou le grand désert? Dans le parc du moins, en plein air, l'explorateur peut se reconnaître plus aisément; pour calculer sa longitude et sa latitude, il a certains points de repère, et tout d'abord le cours du soleil, cette boussole des premiers navigateurs.

LE PARC EXTÉRIEUR.

Section française.

Puisque nous sommes dans le parc, restons-y. N'est-il pas logique, d'ailleurs, d'étudier le vestibule avant d'entrer dans le temple? Ici, du reste, contrairement à la règle ordinaire, le vestibule est plus vaste que l'édifice, l'accessoire l'emporte, en étendue du moins, sur le principal. Il ne s'agit de rien moins pour nous que d'une sorte de voyage de circumnavigation à la façon des Magellan et des Cook, du tour du monde en raccourci.

Nous sommes en France. Comme de juste et en vertu de l'axiome de la charité bien ordonnée, notre pays s'est fait la part la plus large; et cette part est si bien remplie, qu'elle paraît trop petite encore. Comment décrire tout ce qui s'y trouve entassé : usines,

carrés, et le second que 123,000. Comparez ces chiffres aux 455,000 mètres consacrés au palais de 1867 et à ses annexes, sans parler encore de l'exposition particulière de Billancourt, qui ne comprend pas une surface moindre de 225,000 mètres!

machines, palais, kiosques, moulins, carillons, ruines factices, châlets, castels gothiques, cascades, rivières serpentant à travers de verdoyantes pelouses ombragées de massifs d'arbres, lac du sein duquel jaillit, à cent pieds en l'air, le rouge style en fer du phare des Roches-Douvres? C'est toute une ville au complet et pouvant se suffire, avec son église gothique, son riche pavillon impérial, ses maisons ouvrières, sa crèche, son théâtre, ses brasseries, ses cafés, ses restaurants, ses statues, ses magasins, ses établissements artistiques (photographie, photosculpture, hydroplastie, galvanoplastie, électrochimie, cristallerie, imprimerie, etc.), sa manutention perfectionnée, où le blé entre en grain pour en sortir bientôt sous la forme de pains appétissants, par milliers de kilogrammes. Tout à côté, le ministère de la guerre vous offre une jolie collection d'engins plus perfectionnés encore, destinés à guérir l'homme de la dégradante nécessité de manger, et à le mettre en état de n'avoir plus besoin des services de la manutention voisine. Ne vous disais-je pas que nous étions en pleine civilisation? Il est vrai que, non loin de là, la Société internationale récemment instituée pour le soulagement des blessés sur les champs de bataille, — et dont les armoiries chrétiennement éloquentes consistent simplement en une croix rouge sur fond blanc, — a exposé d'autres engins destinés à combattre les meurtriers effets des premiers. Le sens commun se demande s'il ne vaudrait pas mieux que l'homme commençât par ne pas tuer ou blesser son semblable ; cela le dispenserait de rechercher ensuite les moyens de réparer les ravages de ses fureurs fratricides. Mais ce raisonnement est si simple qu'il risque fort de n'être pas mis en pratique de sitôt. Depuis que l'homme existe, il ne s'est peut-être pas écoulé un seul jour où il n'ait rougi de son sang un point ou un autre de la terre. Suivant le mot douloureusement profond de Joseph de Maistre, il semble qu'il soit utile que le céleste jardinier émonde de temps en temps l'arbre humain, pour en activer la séve. Flèche sauvage, fusil à aiguille, ou canon rayé, — peu lui importe l'instrument pour sa divine besogne. L'arme réputée la plus civilisée est précisément celle qui répand le plus de sang et moissonne le plus de vies dans le moins de temps possible : amère ironie du *progrès* et des *lumières!* —

Ajoutons que la Prusse et les Etats-Unis d'Amérique se distinguent tout particulièrement par l'ingéniosité de leurs appareils, dans ce concours universel de philanthropie aussi contradictoire que digne d'éloges. Ces deux pays devaient bien à l'humanité cette compensation. Le sanglant holocauste d'hommes tués ou mutilés qu'ils viennent d'offrir au Moloch de la guerre, a dû être pour eux une école qui leur a permis d'étudier à leur aise, et sur la plus vaste échelle, le mérite comparatif des méthodes de pansement.

N'insistons pas sur ce douloureux sujet, et passons.

La section française du parc, en se continuant vers l'Ecole Militaire, nous conduit au jardin réservé, un Eden artificiel, que la magique baguette de M. Alphand, l'enchanteur Merlin aux ordres de M. Haussmann, a fait surgir des stériles fondrières du Champ-de-Mars. Ce ne sont que pelouses et boulingrins, monticules aux molles ondulations, sentiers sinueux, ruisselets et lacs en miniature, bouquets d'arbrisseaux exotiques, parterres de fleurs rares; pavillons et châlets, serres parfumées que domine la voûte aérienne du palais de cristal; grottes sombres et fraîches aux tortueux détours, qui étonnent le visiteur et l'égarent dans leur dédale souterrain; aquariums où s'ébattent des poissons de mer ou d'eau douce, sous vos pieds, à vos côtés, ou nageant sur votre tête dans leur transparent bassin de cristal, où ils se détachent sur le ciel comme une bande d'oiseaux qui volent; cavernes où les stalactites qui descendent et les stalagmites qui montent se rencontrent pour former de frêles colonnettes d'albâtre.... Si, vous attardant par une tiède soirée, vous vous arrêtez à contempler cet ensemble, du seuil de la grande serre ou du sommet de l'aquarium d'eau douce, vous aurez peine à vous soustraire au charme, surtout si, par surcroît, un orchestre vous envoie du châlet de là-bas ses harmonieuses fanfares...

Section allemande.

En sortant du jardin réservé, nous tombons sans transition au beau milieu de la Belgique et de la Hollande. Après un regard jeté dans l'intérieur de cette *métairie hollandaise,* à la pro-

verbiale propreté, mêlons-nous au flot de ces pieux pèlerins qui vont faire leurs dévotions à l'un des dieux de ce monde, le plus puissant peut-être, même avant l'or,—au dieu Diamant. Nous entrons dans la célèbre taillerie de M. Coster d'Amsterdam, la première du monde, celle qui a eu l'honneur de polir l'*Etoile-du-Sud* et le *Koh-i-noor*, deux pierres grosses comme mon pouce et avec lesquelles on pourrait acheter un royaume, et pas mal de consciences par dessus le marché. Ces diamants bruts que nous voyons là étalés, n'ont-ils pas toutes les allures de vulgaires cailloux? Vous et moi nous les foulerions irrévérencieusement aux pieds sans y prendre garde, si nous venions à les rencontrer sur notre chemin, ce qui est peu probable d'ailleurs, les cailloux de cette espèce étant fort rares et ne se trouvant guère que dans quelques lieux privilégiés, comme l'Inde, l'Oural, Bornéo, et surtout au Brésil, dans la province de Minas-Geraes, d'où proviennent tous ceux que nous avons sous les yeux. Ce n'est qu'au moyen de sa propre poussière, saupoudrant une plaque horizontale d'acier sur laquelle on l'appuie et qui tourne avec une rapidité de 2,500 tours à la minute, que le diamant peut être entamé et taillé en facettes. Cet orgueilleux et inutile frère du modeste et précieux charbon de terre, n'est-il pas un symbole saisissant de l'injustice comparative avec laquelle sont appréciés ici-bas le brillant et l'utile? Le diamant et l'or d'une part, la houille et le fer de l'autre : comparez les destinées et pesez les services, et dites s'il n'y a pas toute une philosophie dans ce simple rapprochement. Je doute fort que le jour vienne jamais où ces dames en arriveront à se parer d'un bracelet de fer ou d'un collier de charbon de terre. Et pourtant, Madame, ce diamant dont vous êtes si vaine, saviez-vous qu'il n'est chimiquement qu'un pur et simple morceau de charbon, comme cet humble et noir fragment de houille que vous dédaignez?

Porte monumentale de la citadelle d'Anvers, guerrier gaulois debout sur un dolmen celtique, machines agricoles et autres ; une fort remarquable exposition de peintures, la première peut-être après la française, avec laquelle elle devrait, en bonne justice, se

fondre, presque tous les artistes belges étant Parisiens de par l'éducation et le domicile : voilà ce que nous présente la Belgique. J'allais oublier une fort ressemblante statue équestre du feu roi Léopold, qui semble saluer son vis-à-vis Guillaume de Prusse, caracolant sur son cheval de bataille. On raconte qu'à son récent voyage, S. M. prussienne a souri gracieusement à cette courtoisie du hasard et a daigné rendre en personne son salut à son royal voisin de bronze, lequel continue impassiblement à tenir son chapeau à la main... pour le roi de Prusse.

L'œil inquiet cherche en vain ici la statue de M. de Bismark, en grande tenue de major de cuirassiers de la landwehr, portant à la main un fusil à aiguille et sur la tête son casque à paratonnerre. C'est une lacune regrettable et dont nous ne nous consolerions pas s'il ne nous avait été donné de contempler la personne même du Richelieu berlinois.

Vous plairait-il d'aller vous reposer un instant à cette ferme, qui, près de la statue héroïquement tapageuse, encasquée et moustachue du vainqueur de Sadowa, produit l'effet d'une idylle coudoyant la guerre? Lait chaud et œufs frais, voilà ce que vous offrent à l'envi vaches et poules, non point en figure, mais bien en chair et en os, ruminant et caquetant. A moins que vous ne préfériez goûter aux produits de ce restaurant populaire, vaste comme une halle, véritable usine à bouillon et à roastbeef, outillée pour servir par jour dix à quinze mille dîners. Puis, après avoir erré au milieu de ces basses-cours, de ces ruches bourdonnantes, de ces cloches sonores, de ces machines agricoles et de ces locomotives routières (celles, entre autres, de deux Nantais, MM. Renaud et Lotz), des tentes et autres ustensiles du *Dock du campement* et du *Bazar du voyage*; après avoir respectueusement salué au passage ce tonneau monumental, de la contenance de 210,000 litres, rival de ce foudre fameux des Electeurs palatins, célébré par Hoffmann et que mes yeux eurent, il y a quelques années, l'honneur de contempler dans les caves du château de Heidelberg; après avoir respiré en passant l'âcre parfum du fromage de Roquefort, que vous pouvez voir se fabriquer et se manipuler dans ce souterrain; — nous poursuivrons, s'il vous plaît, notre excursion ethnologique.

Voici groupés, en dépit de la géographie, la Prusse et ses divers appareils ; — la Bavière et sa belle exposition de tableaux ; — le Danemark et son humble maisonnette ; — le Wurtemberg et sa machine à papier en pâte de bois ; — la Saxe et son établissement scolaire ; — le Tyrol et son châlet à toit quadrangulaire ; — la Slavonie et ses bois débités ; — l'Autriche, avec ses terres cuites, ses magnifiques bois de construction, sa fameuse brasserie Dreher, sa boulangerie non moins renommée, son café, son débit de vins de Tokai et autres (décidément on mange et on boit beaucoup en Autriche) ; — l'Espagne, avec son *horchateria* (lisez café) ; où vous êtes servi par de nobles *segnoras* et *segnoritas* tout étincelantes de soie, d'argent et d'or, et que volontiers vous prendriez pour de royales infantes ; avec son monumental castel de Salamanque, un peu lourd, mais de grand air et de haute mine, où sont entassés les produits de la métropole et des colonies, principalement les vins de celle-là et les non moins célèbres cigares de celles-ci, pêle-mêle avec un taureau empaillé, symbole de la passion nationale pour la tauromachie ; — le Portugal, enfin, et son ravissant pavillon maures-que-renaissance, où les Indes et l'Afrique ont étalé leurs productions brutes et ouvrées, débris d'une prospérité à jamais éteinte.

A quelques pas de l'Espagne, la Suède et la Norwége ont construit deux maisons en bois, dont l'une, dite de *Gustave Wasa,* est la fidèle reproduction de la chaumière habitée par le héros pendant son exil en Dalécarlie. Etroite à la base, évasée au sommet, flanquée d'un escalier extérieur en colimaçon, ceinte d'une galerie à jour, revêtue de feuilles de bois qui lui font comme une cuirasse d'écailles, pour toit une prairie émaillée de fleurs : voilà en quelques traits cette étrange maison.

La Russie nous offre de son architecture des spécimens plus variés, en raison de la multiplicité des races humaines répandues sur son immense surface. A côté de l'*ourassa* (wigwam d'été), en écorce de bouleau, d'une famille yakoute de la Sibérie (en hiver ces peuples misérables se bâtissent sans doute des huttes de glace et de neige durcie, comme font leurs frères d'Amérique les Esquimaux), s'arrondit la *yourta,* ou tente, en feutre multicolore, des Kirghizes nomades des steppes asiatiques. Un peu plus loin s'élève

une élégante habitation en deux corps de bâtiments réunis par une cour couverte, le tout bâti en troncs entiers de sapin, habilement enchevêtrés et calfeutrés, avec toit et pendentifs en solives richement ouvragées. A l'intérieur, des harnais, des instruments de labour, des fourrures, des pelisses en peaux de mouton, un large fourneau revêtu de faïence et dont le dessus sert de lit d'hiver à la famille, de naïves images du czar, de saint Nicolas et de la Panagia, que l'on dirait sorties des presses de notre Epinal, et à côté desquelles est un petit sanctuaire avec lampe et bougies coloriées... Cela, dit l'étiquette, nous représente une *isbah* de paysan russe. Plus d'un bourgeois parisien se contenterait de ce charmant châlet pour maison de campagne. O Gogol, Tourguenef, Tchihatchef et tant d'autres, que nous contiez-vous donc de la profonde misère des prolétaires vos compatriotes? Heureusement que M. de Custine nous a appris à nous prémunir contre le besoin qu'éprouve votre pays, votre gouvernement surtout, de se parer, de se farder, de *s'enguirlander* aux yeux de l'étranger, et notamment des occidentaux. Aussi, je soupçonne fort cette prétendue demeure de paysan de n'être qu'une maison d'apparat, une isbah d'opéra-comique, destinée à nous vanter les délices de la *sainte Russie,* et renouvelée de ces villages fantastiques dont Potemkin égayait les voyages de sa souveraine, Catherine-*le-Grand,* comme disait ce parfait courtisan Voltaire, qui, par parenthèse, rirait bien de la statue que se prépare à lui élever une fraction de ce peuple qu'il déclarait « sot et barbare, un troupeau de bœufs à jamais condamnés au joug, à l'aiguillon et au foin. »

En regard de l'isbah vraie ou apocryphe, s'étend un long châlet, succursale parisienne des écuries impériales de Pétersbourg, où sont soigneusement entretenus de magnifiques étalons de l'Ukraine, trotteurs incomparables, qui, chaque jour, côte à côte avec de grands et longs lévriers de Sibérie, prennent leurs ébats, tenus en laisse par des palefreniers moscovites.

Section orientale.

De la Russie, nous sautons sans transition à l'Italie, en ayant

bien soin, à l'exemple d'Ulysse, de fermer nos oreilles aux roulades des sirènes de ce café-concert qui les relie.

Ce que l'Italie nous offre de plus digne d'attention, ce n'est point cette maison florentine, ornée de faïences émaillées, ou ce temple gréco-romain, où sont exposés les productions et les outils d'une industrie si peu avancée encore; c'est, à mon avis, cet humble et petit souterrain, dont l'entrée étroite et basse semble se dérober sous un grossier portique d'argile rougeâtre, au-dessus duquel flotte le drapeau pontifical, armorié de la tiare et des clés symboliques. Ceci n'est ni plus ni moins qu'un spécimen des catacombes de Rome, édifié par les soins et sous la direction de M. J.-B. de Rossi, l'homme du monde qui connaît le mieux ces cryptes fameuses, l'Ariane, si j'ose dire, du grand labyrinthe chrétien. Entrez et voyez : ne dirait-on pas d'un fragment détaché de l'un des soixante hypogées jusqu'ici catalogués et dont le développement total, dans leurs trois ou quatre étages superposés, n'est pas évalué à moins de 300 lieues? De ces étroites galeries longues de quelques mètres, l'infatigable et savant explorateur des catacombes a su composer comme le résumé de ces immenses cimetières souterrains, où par des calculs approximatifs on a pu supputer jusqu'à *six millions* de tombes. Pour cela, M. de Rossi a choisi les principaux détails que lui ont présentés les cryptes de *Callixte*, de *Domitilla*, de *Lucina*, de *Commodilla* et autres femmes ou hommes illustres, qui, propriétaires du terrain, l'ouvraient libéralement aux sépultures de leurs frères dans la foi, ainsi que faisaient d'ailleurs les riches païens eux-mêmes. Ces détails, nous les retrouvons ici en grand nombre : *cella* intérieure (chapelle), où les tombeaux servaient d'autels; *loculi* ou niches, creusées dans la muraille; inscriptions tumulaires, parfois à moitié païennes encore (par exemple, celles portant la dédicace *Diis manibus*); *graffiti*, ou inscriptions tracées par les passants à la pointe du couteau, comme il s'en rencontre un si grand nombre sur les ruines pompéiennes, à la grande joie des amateurs d'anecdotes familières sur l'antiquité; bas-reliefs naïfs; peintures à fresque rappelant celles de Pompéi par le vif coloris et le gracieux caprice; images d'oiseaux, de fleurs, du bon Pasteur chargé de sa brebis (d'autres voient dans ce symbole le *Mercure*

criophore de Calamis, retrouvé dans la tombe des Nasons et ailleurs); etc. Nous assistons ici à la transition de deux arts, de deux religions, de deux mondes. Avec sa merveilleuse sagacité, aidée des lumières de son frère Michel, le savant géomètre, mais surtout grâce au puissant et bienveillant patronage de Pie IX, M. J.-B. de Rossi est tout simplement en train de renouveler l'histoire romaine elle-même à cette époque, et principalement celle des premiers siècles du christianisme. Nombre de points obscurs ont été éclaircis, relativement à la société romaine, à ses rapports avec les premiers chrétiens, aux traditions, au culte et même au dogme de la religion nouvelle. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce sujet si intéressant. Je ne puis cependant m'empêcher de rappeler que, dans la crypte de *Lucina*, remontant jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne suivant les estimations de M. de Rossi, le célèbre archéologue a retrouvé les noms des plus nobles familles de Rome, des Antonius, Æmilius, Cornelius, Cœcilius, Pomponius, Atticus, etc., ce qui fait clairement voir, contrairement à une opinion généralement admise, que ce ne furent pas seulement les pauvres et les esclaves qui embrassèrent le nouveau culte. Serfs et maîtres, clercs et patrons, plébéiens et patriciens, ergastules d'esclaves et palais princiers, entendirent dès l'abord la « bonne nouvelle. » Domitilla, parente de Vespasien, dut voir les apôtres ou leurs disciples directs.

Ainsi procède la vraie science, sans passion, sans parti-pris, à l'aide de textes et de monuments authentiques, pour arriver à éclaircir cette grande question des origines du christianisme, pendant que la fausse science accumule ses arguties et ses hypothèses pour l'obscurcir. Passer du Ier siècle au XIXe, de Rome au Caire, du christianisme à l'islamisme, de Pie IX à Ismaïl-Pacha, — la transition est quatre fois malaisée; et pourtant voilà de ces chausses-trappes que sèment sous vos pas la géographie et la chronologie, également fantaisistes, de la commission impériale. M. Mariette, le Rossi égyptologue, voudra bien, j'espère, me tendre la main pour m'aider à franchir un aussi large espace et me faire passer d'un saut des catacombes de Rome aux hypogées de Philœ.

Donc nous voici en plein Orient, classique pays de la féerie, comme chacun sait. Il n'a eu garde de manquer à sa renommée;

l'occasion était trop belle pour ne pas chercher à nous éblouir : il a cherché, et il a réussi. De tout le parc, c'est assurément ici la région la plus étrange et la plus somptueuse. La Turquie, la Roumanie, l'Égypte, Tunis, Siam, la Chine, le Japon, bizarrement entremêlés, luttent de magnificence ou d'imprévu. L'Orient s'est souvenu qu'il a vu naître les arts, en particulier l'architecture. Il a tenu à nous montrer qu'il n'était pas indigne de son antique réputation et qu'après tant de siècles, il n'avait pas oublié les traditions des artistes d'Ispahan et de Bagdad.

A tout *Grand Seigneur* tout honneur. — Voici d'abord un établissement qui vous invite à goûter les raffinements des bains orientaux, massage, étuve, ablutions odorantes, lit de repos, etc. — Ce kiosque du sultan, avec ses divans circulaires, ses épais tapis, son jet d'eau parfumée, ses vitraux peints à travers lesquels filtre un jour discret et doux, — ne le croiriez-vous pas apporté de toutes pièces de ces rives enchantées du Bosphore, où le pacha indolent, étendu sur de moelleux coussins, savoure le kief, ce *farniente* oriental, tout en fumant son tchibouk et en regardant couler l'eau, moins paresseuse que lui? — Ne vous semble-t-il pas entendre, du haut de ce minaret, le muezzin proclamant les heures et invitant les vrais croyants à venir invoquer Allah et son prophète dans cette mosquée, jolie réduction de la célèbre mosquée verte de Brousse, avec son *mihrab* et son *mimber* d'où l'*imam* lit le Koran au peuple? — Voilà pour la Turquie. Bains, kiosque et mosquée, n'est-ce pas là toute la vie musulmane résumée dans ces trois édifices?

Quant à l'Égypte, c'est tout un éblouissement. Évidemment l'Altesse a voulu surpasser la Majesté, le vice-roi a tenu à éclipser son suzerain. Dépensant les millions sans compter, Ismaïl-Pacha a fait les choses en prince des *Mille et une Nuits*. Ne mentionnons que pour mémoire ce corps de logis, d'un cachet déjà si original, où sont logés les palefreniers et chameliers bronzés ou noirs, auxquels un ruisseau vient complaisamment apporter l'eau nécessaire à leurs ablutions religieuses. — Que dites-vous de ce vaste *okel* ou karavanséraï, clos de fenêtres et de grilles à la façon d'un couvent? Comme ce rez-de-chaussée est élevé, ombreux et frais! Comme les deux pans obliques du plafond fuient à propos pour arrêter le soleil

au passage et l'empêcher de pénétrer à l'intérieur! Comme l'air et la lumière circulent librement et se jouent à travers ces larges et élégantes claires-voies, ces ravissants *moucharabiehs* découpés comme une dentelle et sortis des ateliers du Caire! Là-haut, le long de ces galeries circulaires, s'ouvrent des appartements, les uns servant de logement au personnel indigène, les autres contenant une précieuse collection de cinq cents têtes de momies, classées suivant les dynasties et les localités. Plus haut encore est le toit en terrasse, d'où l'œil charmé découvre, dans un vaste panorama, l'Exposition, toute une partie de Paris et de ses environs, jusqu'aux collines boisées de Meudon et de Saint-Cloud. — Redescendons pour voir travailler ces ouvriers africains, orfèvres, brodeurs, tisseurs de nattes, passementiers, tourneurs, barbiers, venus du haut Nil, jusque du Soudan peut-être, pour nous offrir un spécimen vivant de leur primitive industrie. Idée originale et féconde, pour le dire en passant, et qui, d'après le premier programme de la présente Exposition, devait être réalisée sur une tout autre échelle.

Tout d'abord, en effet, on avait conçu le projet de faire appel à toutes les nations civilisées et de les inviter à envoyer au Champ-de-Mars un ou plusieurs représentants des diverses races humaines habitant leur métropole ou leurs colonies. Quel curieux spectacle, quel intérêt puissant n'eût pas offert un tel congrès, à la fois industriel et ethnologique! Vous figurez-vous le barbare et le sauvage se coudoyant, l'Australien de la Nouvelle-Galles du sud, le Kanaque des Marquises, le Polynésien de Taïti, le Malai de Java, le Tagal de Manille, le Cingalais de Kandy, l'Annamite de Saïgon, le Parsi de Bombay, le Hottentot du Cap, l'Yolof et le Peul du Sénégal, le M'pongwé du Gabon, le nègre de Loanda, le Kafre du Mozambique, le Tongouse de la Sibérie, l'Esquimau du Groënland, le Sioux des grands lacs canadiens, l'Apache des Montagnes-Rocheuses, l'Indien de Moyabamba, le Quichua du Pérou, le Botocudo du Brésil, le gaucho des pampas argentines, etc., etc., travaillant côte à côte et offrant à l'observateur le spectacle de leurs différents caractères anthropologiques et de leurs procédés industriels, en même temps que de leurs costumes et de leurs mœurs? Et pour eux-mêmes, quelle école! quels enseignements éloquents et sans doute féconds.

leur eût offerts ce prodigieux assemblage de merveilles! Pour peu que son intelligence ne fût pas trop obstinément fermée, chacun d'eux eût pu devenir auprès des siens un missionnaire de civilisation et de progrès. Il est fort regrettable que, par suite de raisons financières et de certains scrupules, on ait renoncé à donner suite à ce projet que les sociétés savantes de Paris, notamment celles de Géographie et d'Ethnologie, appuyaient de leur plus sympathique patronage. Il n'y a guère que l'Égypte et l'Algérie qui aient répondu à l'appel en nous envoyant des échantillons, celle-là de ses Nubiens, de ses Fellahs, de ses noirs Soudaniens; celle-ci de ses Kabyles, de ses Arabes et de ses Maures.

Mais fermons la parenthèse et revenons à l'Égypte. — Sommes-nous à Philœ, à Karnaq, ou à Edfou? Ce temple que nous avons devant nous, n'est-ce pas un de ceux que Strabon nous décrivait déjà avec tant d'exactitude, il y a dix-neuf siècles? Le calque est parfait, ainsi que l'illusion, surtout si vient à passer, comme une vision orientale, un chameau *mahari*, rival du vent, — et si un de ces brûlants soleils qui parfois échauffent le macadam parisien comme ils feraient le sable du désert de Lybie, éclaire le monument et fait ressortir les mille détails, le vif coloris de ses innombrables fresques. Ce pylône évasé portant au front le globe ailé symbolique; cette avenue de sphinx en granit rose, accroupis; ce vestibule gardé par deux autres sphinx en marbre noir, mystérieuses sentinelles de ce mystérieux sanctuaire; ce fronton décoré du globe et du scarabée sacrés; cette galerie carrée entourant l'édifice et dont le toit repose sur vingt-deux colonnes trapues, au sommet desquelles s'épanouissent en chapiteau la feuille du lotus et le quadruple masque jaune de la déesse Athor, aux énormes yeux noirs; ces murailles partout couvertes, à l'intérieur et à l'extérieur, d'hiéroglyphes, ou de peintures représentant divers métiers, des combats ou des scènes de la vie domestique : — tout y est. On reconnaît ici la haute et sûre direction de M. Mariette, du célèbre explorateur du *Sérapéum* et du *Pastophorion*. L'intérieur, plus digne encore de notre intérêt, nous offre, non plus des imitations, mais des réalités, antiquités diverses empruntées au musée de Boulaq, bijoux, ustensiles, et surtout des statues en bois, en bronze ou en pierre,

notamment celles de Chéphrem, peut-être les plus anciennes du monde, figées depuis quarante ou cinquante siècles dans leur immobilité hiératique : vénérables témoins d'un art si lointain et qui, dès les premières dynasties, quand les ancêtres de nos ancêtres étaient à peine nés, atteignit à son apogée, pour dégénérer ensuite, comme celui de la Chine, en une longue décadence. Ce n'est pas là d'ailleurs le seul point de ressemblance entre la Chine et l'Égypte. Comme les Chinois, les anciens Égyptiens étaient vraisemblablement d'origine chamite, relevée toutefois ici de croisement sémite, ainsi que l'indiquent les caractères physiognomoniques de la race et la syntaxe de son idiome élucidée surtout par M. de Rougé. Ici et là du reste, même absence d'idéal, même sens pratique et réaliste, même art colossal et imparfait, même civilisation stationnaire, même système de mandarinat administratif, même perfection dans l'agriculture, même antiquité mystérieuse, même passé ténébreux.

Par exemple, un édifice où l'art gigantesque et lourd de la terre d'Osiris ne fait pas sentir son influence, mais où éclate plutôt la gracieuse fantaisie de l'art persan, c'est ce pavillon du vice-roi, où toute l'Egypte est modelée en relief, et surtout ce charmant *salamlik* tout étincelant de dorures et de glaces, salon particulier de Son Altesse, son lieu de repos lors de ses visites à l'Exposition. Ce *salamlik*, c'est l'art des kalifes dans sa floraison, comme le *temple* antique représente l'art pharaonesque, et l'*Okel*, l'Egypte de nos jours.

L'Isthme de Suez : Ici, grâce à M. de Lesseps, nous sommes au moins autant en France qu'en Egypte. Ce long bâtiment, terminé en rotonde, nous offre tout ensemble un relief de l'isthme, une section du canal avec modèles des bateaux, dragues et machines employés au creusement ; une riche collection archéologique et minéralogique ; puis, un superbe panorama, une des curiosités les plus attractives de cette partie du parc, où le public vient admirer, en image, les efforts titanesques de l'industrie moderne pour parfaire l'œuvre inachevée des Pharaons.

Encore une fois, tout cela est étrange et éblouissant. Et pourtant, à mon avis, la palme de la section orientale appartient à un autre

monument, au palais du bey de Tunis, imité du Bardo, son Versailles africain. Découpé, ciselé, fouillé, percé de *moucharabiehs* à jour, qui laissent passer une lumière doucement harmonieuse et comme attiédie, — ce bijou de l'art mauresque est assurément l'édifice qui répond le mieux à l'idée que les livres et les rêves de notre propre imagination nous ont faite de l'Orient. C'est comme une page des *Mille et une Nuits* traduite en pierres. Escalier monumental encadré de lions, vestibule, salle des gardes avec sa riche panoplie, ravissants *salamlik* ou salons se succédant en carré, avec leurs tapis aux couleurs éclatantes, leurs moelleux divans, leurs tentures en riches étoffes, leurs plafonds guillochés et dorés, leur mobilier incrusté de nacre, — tout cela éclairé au moyen de légers treillis ou de rosaces garnies de verres coloriés, à travers lesquels glissent discrètement les rayons lumineux avec toutes les nuances de l'arc-en-ciel ; — au milieu, sous un toit incliné, aux tuiles vertes, porté par douze colonnettes de marbre, s'ouvre le *patio* (l'*atrium* des maisons pompéiennes) avec ses murailles revêtues de faïences vernissées et peintes, et son frais jet d'eau qui babille en retombant dans sa vasque encadrée de verdure et de fleurs. — Etonnez-vous, après cela, de l'indolence orientale ! Que faire en un tel séjour, à moins d'y rêver, d'y dormir, d'y fumer le tabac opiacé du tchibouk et du narghillé, d'y jouir enfin paresseusement de la vie, sans s'inquiéter de la façon dont la terre tourne et se gouverne ?

Pourquoi faut-il que ce charmant palais ait vu son rez-de-chaussée envahi et déshonoré par tous ces établissements interlopes, tunisiens aussi, il est vrai : boutiques où se vendent, avec force glapissements, dattes, tissus, tabac, cigares et cigarettes ; café-concert (!) où grince le rebec, où la mandoline nazille, où le tambourin de grès résonne sourdement, où trois ou quatre virtuoses miaulent à rendre jaloux nos chats de France, — le tout assaisonné d'une gorgée de café, liqueur et marc, servie dans une coquille en porcelaine emboîtée dans une autre ? Si l'Afrique a voulu nous exposer là un échantillon de sa musique nationale, l'intention est louable ; mais Auber et Rossini peuvent dormir tranquilles.

Du campement marocain, aux noires tentes en tissu de poil de

chameau, nous passons à ces jolies tourelles de la Roumanie, percées de leurs étranges fenêtres obliques, et où l'on sent déjà que le souffle du génie oriental a passé. — Deux pas encore, et nous avons franchi la mer Noire et l'Asie occidentale : nous sommes à Siam. L'empire des Thaï nous a envoyé un éléphant et ses cornacs, logés dans une chaumière-écurie. (O Bangkok, où sont tes élégantes pyramides étagées ?) — De Siam en Chine, il n'y a guère que quelques centaines de lieues, — une misère, que nous franchissons d'un saut, avec des bottes bien autrement puissantes que celles du Petit-Poucet. Nous voici bel et bien à Pékin, ou à Canton, dans une façon de pagode-restaurant-café-théâtre, mi-parti chinois et parisien, où des garçons nés natifs des Batignolles vous servent de la bière de Strasbourg en guise de vin de riz, et des beefsteaks au lieu et place de nids d'hirondelles ou d'ailerons de requins à l'huile de ricin. Dans cet établissement pseudo-chinois, au toit recourbé aux angles en accent circonflexe, il n'y a d'authentiquement national que quelques bateleurs et deux ou trois de ces dames aux longs yeux et aux petits pieds, si souvent décrites par les voyageurs. Les premières peut-être qui soient venues en France, ces Chinoises sont, dans cet amas de choses curieuses, l'une des plus recherchées.

Cet enclos, voisin de la Chine, vous représente un cottage japonais, comme qui dirait une maison bourgeoise d'un faubourg de Nangasaki ou de Yokohama. Avec sa clôture de planches, son jardinet, sa physionomie calme et honnête, cette maison tient de la chaumière et du châlet. N'étaient ces Japonais aux yeux obliques et ces Japonaises qui s'éventent nonchalamment en souriant et en caquetant, jolies d'ailleurs et blanches comme des Parisiennes de Paris, — cela vous produirait volontiers l'effet d'une de ces villas champêtres où vit, l'été, le petit commerçant de la rue Saint-Denis retiré des affaires. Sous quelque latitude qu'il vive, l'homme ressemble à l'homme.

Section anglo-américaine.

A côté de ces pays du soleil, quelle mine piteuse et effacée fait

notre brumeux Occident ? — Car, en deux pas, nous enjambons tour à tour l'océan Pacifique et l'Atlantique. — Voyez plutôt ces Etats-Unis d'Amérique, cette Angleterre, qui se proclament superbement l'avant-garde de la civilisation. En regard de ce magnifique ensemble de temples et de palais turcs, égyptiens et tunisiens, mettez cet incohérent amas de constructions à physionomie terne, grise et plate, ces maisons d'école, cette habitation de *settler* du Far-West, ces noires piles de charbon. Evidemment nous avons là sous les yeux deux civilisations fort différentes ; — l'une surtout éprise de couleur, de fantaisie et d'éclat ; l'autre, utilitaire, réaliste, plus pressée de produire que de jouir, inquiète, fiévreuse, ne passant pas son temps à élever des kiosques dorés ou des palais sculptés comme des bijoux d'orfévrerie ; — l'une ayant pour symbole ce svelte minaret ; l'autre, une machine à filer le coton. Le beau et l'utile seraient-ils donc deux formes de civilisation inconciliables et devant se partager les races humaines suivant leurs aptitudes et leur génie ? Grave question que je me garderai bien d'essayer de résoudre.

Non point que je me fasse illusion sur les splendeurs réelles de l'Orient. Je ne me laisse pas éblouir au point d'oublier que l'échantillon que nous en avons ici est plus ou moins apocryphe, paré et enguirlandé, comme l'*isbah* russe. Sous cet éclat extérieur, quelles turpitudes, quelle dégradation ! C'est au moins une justice à rendre à l'Angleterre et à sa fille-sœur la république américaine : elles n'ont pas pris la peine de se farder, elles se montrent à nous telles qu'elles sont. Mais si la figure est sincère et naturelle, par contre, il faut le reconnaître, elle manque quelque peu de gaîté et d'éclat, même dans la manifestation de ses arts et de sa foi religieuse. A côté de ce gigantesque phare électrique juché sur son haut squelette de madriers que l'on n'a pas pris le temps de vêtir de planches, parcourez les rues de cette cité protestante, temple, prêche, école, boutiques de librairie, etc., dont la Société biblique de Londres a illustré le parc : quelle physionomie morne et revêche dans ces laides constructions ! quel terre-à-terre ! quelle absence d'idéal dans ces soi-disant symboles de l'idéal ! Mais aussi quelle fastueuse prodigalité de papier imprimé !

quelle pluie d'évangiles, de petits traités pieux, de feuilles volantes, de brochures dévotes, en tous formats, en toutes langues, — vous tombe sur la tête de toutes parts ! Embusqués aux portes ou dans l'embrasure des fenêtres, de zélés distributeurs vous attendent, vous guettent, vous arrêtent au passage, tenant à la main une pile de livres, dont ils vous bourrent les poches. Quel pécheur recevant en pleine poitrine cette pieuse artillerie, serait assez endurci pour résister à ses coups? Fragments bibliques, conseils, historiettes édifiantes, réflexions, maximes, tous les moyens sont mis en usage pour l'ébranler et fondre la glace de son cœur. Presque toujours, il faut le reconnaître, le catholique le plus défiant ne trouverait rien à reprendre à l'orthodoxie de ces petits traités, d'où toute polémique est absente. Quel peut être l'effet pratique de cette active propagande par la lettre morte ? A dire le vrai, je le crois mince. Le passant, le Parisien surtout, goguenard et sceptique, prend, lit et rit, — et il n'en est guère que cela. Comment ne pas rendre justice cependant à l'ardeur de ce zèle, à son désintéressement surtout, si l'on songe à l'universalité et à la persistance de son action, sinon à son efficacité ? Depuis un demi-siècle, la Société biblique de Londres, — en publications religieuses, en traductions dans toutes les langues du monde, en diffusion de ses traités et surtout de la Bible sur toute la surface de l'univers, — n'a pas dépensé moins de *neuf cents millions* de francs ! Comparez cette somme prodigieuse, — donnée avec une générosité si digne d'une meilleure cause, aux quelques centaines de francs versées en un an par telle nation catholique dans la caisse de la *Propagation de la Foi*, — et jugez !

J'allais oublier le Mexique. Que mériterait-il, en effet, sinon le silence, ce pays que Dieu fit si beau et si riche, et que l'homme a fait si affreux, qui vient encore d'épouvanter le monde par un forfait nouveau ? Assis sur sa base carrée, évasé en pyramide tronquée, tout bariolé d'hiéroglyphes grotesques, son *téocalli* ou temple de Xochicalco nous représente bien, avec sa lugubre forme de tombeau ou de sarcophage, ce culte de vampires, où *Teoyaotlohua* et *Teoyoomiqui*, le dieu et la déesse de la Mort, tenaient l'un des principaux rangs, et dont les rites consistaient surtout en

sacrifices humains. L'œil cherche involontairement autour de cette corniche à teinte verdâtre, ces hideuses guirlandes de crânes décharnés, décrites par A. de Solis, l'historien de Cortez. Justement, voici, pendus au sommet de la porte principale, toute une file de crânes blanchis qui se balancent au vent.

Rien d'ailleurs de très-digne d'intérêt dans ce temple-musée, sinon quelques antiquités et une copie du fameux zodiaque aztèque ou toltèque, dans lequel les archéologues ont constaté des analogies inattendues avec le zodiaque thibétain, ce qui ne serait pas un argument de mince valeur en faveur de l'opinion qui suppose que l'Amérique a été peuplée par l'Asie. Tout cela est gardé par cinq ou six Hispano-Mexicains, coiffés du large *sombrero*, vêtus du *puncho* et du pantalon aux guêtres évasées, en cuir, avec force boutons d'argent.

Ce périple, déjà trop long peut-être, ne serait pas complet si, passant sous ce pont au milieu des cascades retentissantes des pompes à feu, nous ne descendions vers le bord de la Seine, où nous attendent d'autres spectacles.

A gauche, ce sont les machines marines à vapeur anglaises et françaises, au premier rang desquelles il convient de placer la belle machine du *Friedland*, aux chaudières vastes comme une maison, avec son immense arbre de couche poli comme un miroir, et son hélice de cuivre aux ailes luisantes. Nommer Indret, dont les ateliers ont construit ce magnifique appareil, cela suffit à l'éloge de l'établissement et de son œuvre. — A droite, ce sont d'abord les divers systèmes de sauvetage et d'appareils plongeurs, parmi lesquels se distinguent les scaphandres que M. Denayrouze, lieutenant de vaisseau, leur inventeur, fait fonctionner dans un haut bassin plein d'eau, le jour à la lumière du soleil, le soir à la lueur d'un foyer électrique. Puis, c'est toute une flotille de bateaux de plaisance, à voile ou à vapeur, représentant le sport nautique des deux mondes : yoles, skiffs, yachts, gondoles, etc., les uns remisés à sec sous des hangars fermés, les autres flottant gaiement en pleine eau, les mâts pavoisés aux couleurs des diverses nations d'Europe, d'Amérique et d'Afrique. Ce microscopique trois-mâts, de quelques tonneaux, a

bravement fait la traversée de l'océan Atlantique; cet autre est venu du Danube à travers la Hongrie, l'Allemagne, la Belgique et la France. Cette gondole vénitienne, ornée de riches sculptures, a eu l'honneur de porter des Majestés, et ce yacht, des Altesses. Mais, de toute cette flotte, l'embarcation qui attire plus spécialement le regard par ses formes particulières, non moins que par son équipage, c'est la *dahabieh* du vice-roi d'Egypte, amenée du Caire à Paris avec ses noirs matelots nubiens. Naguère, le simoun embrasé enflait ses voiles triangulaires; sa carène était caressée par l'eau fuyante du Nil, venue de ses sources toujours mystérieuses, des profondeurs de l'Abyssinie ou du Soudan, du Nyanza-d'Oukéréoué ou du Bahr-el-Ghazal. Aujourd'hui, elle flotte sur l'eau verdâtre de la Seine, et son pavillon déploie le croissant de l'Islam au souffle de notre pluvieux vent d'ouest. En passant devant l'obélisque de Louqsor, l'exilée a pu du moins saluer un souvenir de la patrie.

Tel est, à vol d'oiseau, l'ensemble de ce parc-univers. Si quelque lecteur s'étonnait de cette profusion et de cette variété de choses, de ce chaos étourdissant où sont rassemblés et résumés tous les âges, tous les peuples, toutes les civilisations, depuis la hutte sauvage jusqu'au palais, depuis le temple des Pharaons jusqu'à la machine à vapeur, — qu'il songe que nous ne sommes encore qu'au vestibule de l'Exposition et que nous en avons à peine entr'ouvert la porte!

Lucien Dubois.

CHRONIQUE.

—

LES FÊTES DE SAINT PIERRE A ROME.

—

L'époque actuelle abonde en contrastes; les idées les plus diverses se produisent, les enseignements les plus opposés se font jour; les actes répondent aux théories. L'Exposition universelle des arts et de l'industrie appelle à Paris peuples et rois; — Rome convoque les catholiques à la prière, et la terre s'émeut et obéit. Amis et ennemis constatent ce résultat inattendu; les uns s'en réjouissent et disent : C'est l'aurore; les autres s'irritent et proclament : C'est la nuit. Il y a lutte. Je n'ai point à rechercher ici ce qui en sortira; mon rôle est plus modeste; simple chroniqueur, j'ai à vous entretenir des fêtes de saint Pierre à Rome.

Parler de saint Pierre et de Rome, c'est là une mission dont je ne me dissimule pas les difficultés. Tant d'autres en ont si bien parlé avant moi! Et puis, ce sujet est si vaste! trop vaste pour une chronique : le tableau déborde le cadre. Il faut, pour me hasarder à vous donner en quelques mots mes impressions, une grande abnégation de moi-même et une grande confiance. J'aurai l'une et l'autre, et sans trop de mérite, puisque je m'adresse à des Bretons, qui sont catholiques sans épithètes, et à des lecteurs de la *Revue,* qui sont, je l'espère, des amis.

Rome est vraiment le lieu que Dieu s'est choisi et préparé pour établir en ce monde le siége de son Eglise, qui est son épouse ; il en a fait la ville forte par excellence : *Roma,* citadelle de l'amour, *Amor*. Elle est placée au milieu de l'Europe, qui devrait être chrétienne, et qui, trop souvent, est infidèle, comme Jérusalem l'était au milieu du monde ancien,

qui devait adorer Dieu et qui, trop souvent, fut idolâtre. Rome est la lumière; tous les yeux sont tournés vers elle, comme jadis ils l'étaient vers la montagne de Sion. C'est le réservoir de la sagesse et de la science véritable; ce qui est intelligent et curieux de vérité en notre monde moderne, court y puiser, comme jadis les sages allaient à Jérusalem. Quoi que l'on fasse et quoi que l'on imprime, Rome est la capitale du monde et règne sur les âmes; l'humanité est toujours en marche vers elle; c'est le terme de tout ici-bas : tout y ramène, tout chemin y conduit. Disons-le, de quelque côté qu'on l'aborde, tous ces chemins sont charmants.

Pour moi, pèlerin venu de Bretagne, je reconnaissais partout cette main de la Providence, et j'admirais cet art créateur qui a dessiné ainsi les avenues de cette résidence divine. C'est, d'abord, la Loire molle et douce au milieu de ses sables dorés et de ses coteaux verdoyants; puis la Seine, la Marne, les riches collines de la Bourgogne, et Lyon; — Lyon, la Rome des Gaules, portique et comme avant-goût de la Rome véritable; Lyon, avec ses ruines romaines, ses aqueducs, et surtout ses cryptes sacrées, ses cachots de saint Pothin et de sainte Blandine, les reliques de ses innombrables martyrs à Saint-Irénée et la colline sainte de Notre-Dame de Fourvières. Après le portique le jardin : le cours du Rhône, les montagnes du Bugey et leurs cascades, la Savoie et ce géant qu'on nomme le Mont-Cenis, l'admirable plaine du Piémont, et Turin, entourée d'une ceinture de montagnes neigeuses; Bologne la savante, les Apennins, Florence, et ces villes étrusques, groupées sur des mamelons à pic, qui toutes portent des noms illustres dans l'histoire des arts ou de la sainteté: Fiésole et son Beato Angelico, Pérouse et le lac Trasimène, et le Pérugin, Cortone et sainte Marguerite, Assise et ses deux héros, saint François et sainte Claire, Spolète et le dévouement des volontaires irlandais.... Rome, enfin, apparaît, comme une reine, dans un lointain lumineux.

Quel est donc le pauvre esprit, se croyant assurément profond, observateur, pratique, comme ils disent dans leur jargon, qui a laissé tomber le premier cette sottise, aussitôt ramassée et portée en pompe par le vulgaire imbécile, que Rome est une ville triste, assise au milieu d'une plaine aride et désolée? Rien n'est plus contraire à la réalité, en même temps qu'à l'effet produit sur les âmes qui ont quelque ressort et qui s'élèvent au-dessus du terre à terre très-plat de ce qu'on nomme le *positivisme*. Au printemps, la campagne de Rome est admirable, avec ses foins abondants et verts, ses troupeaux innombrables de chevaux à moitié sauvages et de bœufs gris aux longues cornes. De grandes ruines sortent de toutes parts du sol onduleux; les arcades infinies des aqueducs se détachent sur un ciel plein de lumière et d'azur; les montagnes, couvertes d'oliviers touffus, cernent les lointains, et ces montagnes portent des noms harmonieux : Tusculum et Cicéron, Tivoli, le Tibur d'Horace et

d'Adrien, Albano et les souvenirs d'Enée, des Curiaces, de Camille, les monts de la Sabine, ceux des Volsques et, plus au loin, les trois sommets du Soracte. La moisson faite, il se produit là ce qui a lieu partout ailleurs : la terre se dessèche aux feux de l'été, et l'herbe attend pour reverdir les nuits plus fraîches de l'automne. C'est le cours naturel des choses ; la campagne de Rome y est soumise comme toute autre, et personne à Rome ne s'en étonne ; mais il n'en est pas ainsi ailleurs : les gens sensés, pour qui le oui et le non sont identiques et qui ne connaissent la nature que par les rêves de leurs esprits, encore plus malsains que malades, voudraient le soleil du Midi plongé dans les brumes du Nord.

Je m'oublie en ces souvenirs, qui m'entraînent trop loin ; ce n'est pas Rome, si belle qu'elle soit, — je dis *belle*, et non *jolie*, ce qui est bien différent, — ce n'est pas Rome qui m'attire aujourd'hui pour elle-même. J'y viens surtout voir deux choses, les plus grandes qu'il soit donné de contempler sur la terre : le tombeau de saint Pierre et le Pape. Quelle histoire que celle de ce tombeau ! Chacun la sait, et pourtant il fait bon la redire en quelques mots.

Un Juif, sectateur d'un autre Juif, qu'on nommait Jésus, et qui était mort attaché à une croix, étant venu à Rome, se mit à prêcher une doctrine nouvelle, étrange, ennemie de toutes les doctrines et de tous les usages reçus. Il parlait au nom de ce mort qu'il prétendait Dieu et ressuscité. Sa parole était simple et sans apprêts ; il n'avait point étudié dans les écoles et l'on ne vantait pas son éloquence. Cependant nombre de gens, riches et pauvres, puissants et misérables, se laissèrent persuader ; bientôt même on nomma, parmi ses disciples, un sénateur, le grave et vertueux Pudens, ses deux filles, les nobles dames romaines Praxède et Pudentienne, et aussi des familiers de César, employés dans ses palais. Cette doctrine était pure, irréprochable sans doute, mais elle n'admettait pas l'omnipotence de César dans les choses de l'âme. Aussi Pierre, — c'est le nom de ce Juif, — et son compagnon, Paul, un autre Juif, furent-ils cités devant l'empereur, qui les condamna à mourir. Pierre fut pendu à une croix, la tête en bas, sur le mont Janicule ; Paul eut la tête tranchée, le même jour, sur le chemin d'Ostie. Cela fait, on permit de mettre les corps en terre. Or, ce Juif Pierre, c'est le premier des Papes, dont Pie IX est le légitime et direct successeur ; seulement, de Pierre à Pie IX, il s'est opéré de grands changements. Le Juif Jésus a été reconnu et proclamé Dieu, sur toute la surface de la terre ; le César Néron et ses successeurs ont disparu ; leur poussière même est on ne sait où..... on ne sait où est leur tombeau..... Les corps meurtris des victimes, rayonnants d'une gloire immortelle, ont été enchâssés dans le marbre et l'agate polis et travaillés avec amour par les artistes les plus renommés, enfermés dans l'or le plus pur.

Assurément, rien de cela ne s'est accompli sans peine et sans contestations, on le sait; on sait aussi qu'à notre époque nombre de gens, qui prétendent vouloir marcher en avant, reculent vers ce passé ; que les protestations ne manquent pas aux pieds des Césars; que les Césars ne reculeraient point à détruire l'œuvre de Pierre; qu'il se trouve des plumes pour écrire le blasphème; des faméliques pour en vivre, des marchands d'argent pour le payer, des lecteurs pour s'en nourrir et le propager. Ce Dieu Jésus, qu'annonçait Pierre, et pour qui il est mort, l'Europe légale a permis qu'on tentât de le faire tomber de l'autel, qu'on l'insultât : elle le permet chaque jour.

Mais, à côté de cette Europe qui se prétend désarmée en face de ces choses, qui les permet, ou les tolère, qui apostasie et abdique, il y en a une autre; il y a un monde catholique qui s'indigne, se retrempe dans sa foi et par sa foi s'affirme, affirme sa force, sa puissance et son prochain triomphe. Chacun l'a compris, et ceux qui s'irritent et menacent, et ceux qui, suivant les pas de Pie IX, s'avancent en chantant des hymnes vers le glorieux tombeau, s'y agenouillent, en répétant l'antique *Credo* de Pierre et de Paul, et se relèvent, remplis du calme que donné l'espérance et de la pitié douce qu'enfante la charité.

Esquissons, dans les limites qui nous sont permises, cette belle page de l'histoire de notre siècle, préface des grandes choses que nous sommes appelés à voir. Tandis que toute vérité absolue est niée, que toute religion révélée est repoussée au rang des fables, que l'idée même de Dieu est obscurcie, qu'on exalte en son lieu la matière transformée et que l'homme, se contemplant en ses œuvres, arrive à n'aimer et à n'adorer que lui-même, le Pape élève la voix. Il proclame les droits de Dieu sur la société ; il condamne l'erreur ; il exalte ceux qui meurent pour l'Eglise ; il canonise des saints en ce XIXe siècle, qui ne croit plus à la sainteté, et il offre aux hommages du monde ceux que le monde dédaigne, méprise et tue : un archevêque polonais, saint Josaphat Kuncewicz, assassiné par les Russes; — un grand inquisiteur d'Espagne, saint Pierre d'Arbuès, assassiné par les Juifs; — dix-neuf religieux, assassinés par les calvinistes à Gorcum en Hollande; — des moines, saint Léonard de Port-Maurice et saint Paul de la Croix, au moment où l'on poursuit et où l'on dépouille les moines, aux plus grands applaudissements de la civilisation libérale moderne; — une religieuse, sainte Marie des Cinq-Plaies, quand on affirme que l'état religieux est, pour l'homme comme pour la femme, l'état de paresse organisée ; — enfin, une bergère française, qui ne réalise en rien les types créés par les imaginations des romanciers de tout sexe. C'est de la folie ! Oui, c'est un trait de cette folie de la Croix, qui fait trembler le monde ; et ils tremblent tous.

Voici qui est plus étrange encore. Par une coïncidence que les hommes

n'ont pas cherchée et que le ciel a voulue, Paris et Rome, dans le même mois, presque au même jour et à la même heure, ont réuni les représentants et comme les survivants et les acteurs de ce grand drame. Paris brûle l'encens en l'honneur de cette civilisation, qui jadis acclamait les Césars persécuteurs; Rome célèbre le dix-huit centième anniversaire du supplice des Apôtres.

C'était le 29 juin dernier. Ce jour, dès l'aube, toute la population, doublée des étrangers, accourus au désir exprimé du Saint-Père, roulait ses flots vers le Tibre et le pont Saint-Ange. Elle s'engouffrait là, entre ces deux beaux parapets de marbre, surmontés, de distance en distance, par les anges du Bernin, tourmentés, sans doute, dans leur pose, mais beaux cependant, et d'autant plus, qu'ils semblaient, en ce jour, répondre, par leur attitude empressée, au mouvement qui emportait tout autour d'eux. Après avoir salué d'un regard le drapeau pontifical, arboré sur le front du môle d'Adrien, devenu le château Saint-Ange, la foule, continuant sa marche, se trouva en présence de la merveille de Rome moderne et du monde : la grande basilique et la coupole de Saint-Pierre du Vatican. Chacun, en ce moment, choisit; on se divise ; les uns pénètrent dans la basilique; ils assisteront à la messe pontificale; les autres restent au dehors et attendent la procession. Il est sept heures, elle va commencer. Pie IX est descendu à la chapelle Sixtine; il y revêt ses ornements sacrés; on chante l'*Ave maris Stella*. Le cortége s'organise; tous ceux qui doivent y prendre part portent, d'une main, un cierge allumé, et de l'autre, un petit livre contenant des prières. On se met en marche. En tête, sont des enfants revêtus de la soutane blanche, telle que la porte le Saint-Père.— Ce sont les orphelins de Sainte Marie-in-Aquiro, fondation du Pape lui-même, qui veut les voir prendre part à toutes les fêtes. — Après eux, suivent les religieux des ordres mendiants et monastiques, les chanoines réguliers, les séminaires, le collége romain, les curés des paroisses, les chanoines des basiliques mineures et majeures, annoncés par la clochette et précédés du large pavillon d'honneur, souvenir de la Rome antique et du *Pulvinar*. Le vice-gérant et les membres du tribunal du cardinal-vicaire viennent ensuite, puis les membres de la sacrée congrégation des Rites, les consulteurs, les prélats, les avocats des causes des bienheureux et, enfin, les bannières qui représentent les bienheureux eux-mêmes. La bannière de la bergère française ouvre la marche, celle de la bienheureuse Marie des Cinq-Plaies la suit; puis viennent celles du bienheureux Léonard, du bienheureux Paul de la Croix, des bienheureux martyrs de Gorcum, du bienheureux d'Arbuès et du bienheureux Josaphat.

Les chapelains ordinaires du Pape suivent, portant les tiares, puis les camériers d'honneur et les camériers participants; puis les évêques, les archevêques et les patriarches du rite latin, revêtus de la chape lamée

d'or, et ornés de la mitre de lin. — Les évêques, archevêques et patriarches orientaux usaient des ornements qui leur sont propres. Quelle splendeur! quelle apparition des types les plus vénérés de l'antique Église! — On croit voir les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, avec leurs longues barbes, leurs mitres arrondies et couvertes de pierreries, et leurs chapes aux formes si graves et si caractéristiques. Plus de quatre cent cinquante prélats, disposés selon l'ordre des préséances, s'avancent deux à deux et priant. Touchante union! les patriarches, les archevêques, les évêques latins, marchaient à côté des patriarches, des archevêques et des évêques Grecs-Melchites, Grecs-Ruthènes, Grecs-Rumènes, Grecs-Bulgares, Arméniens, Syriens, Chaldéens, Maronites, Coptes. — Derrière les patriarches, venaient les cardinaux-diacres en dalmatique, les cardinaux-prêtres en chasuble, et les cardinaux-évêques en chape. Puis apparurent les conservateurs et le Sénateur de Rome, marquis Cavaletti, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la sainte Église romaine, deux auditeurs de Rote, les deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal-diacre ministrant, les deux premiers maîtres des cérémonies, la garde du Saint-Père, les officiers supérieurs des gardes noble, suisse et palatine; les camériers secrets de cape et d'épée, les massiers, et, au-dessus de cette foule et la dominant, le Pape, assis et porté sur la *sedia gestatoria*, la mitre en tête, le corps enveloppé des plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé. — Qui dira la joie pieuse, l'enthousiasme, les supplications ardentes, les larmes de cette foule immense couvrant l'immense place trop étroite, et sur laquelle tant de gens avaient passé la nuit précédente dans l'attente!... Il passait en bénissant, et l'on sentait, sans plus de raisonnements ou de souvenirs historiques, que c'était là bien véritablement l'Apôtre, le Vicaire de Jésus-Christ, préposé au gouvernement du monde, tant que le monde sera digne d'être dirigé par des idées et non plus seulement par des appétits.

A l'intérieur, la basilique avait été décorée avec un goût parfait, de façon à faire ressortir les grandes lignes de cette belle architecture. Quinze mille cierges répandaient leur clarté sur les marbres brillants. Tous les yeux se portaient sur un lustre splendide, représentant la croix renversée de saint Pierre, surmontée de la tiare et des clefs. — Les bannières des Apôtres, descendant du haut des voûtes, s'inclinaient vers la glorieuse *Confession* de Pierre et de Paul; — c'est ainsi qu'on nomme ce sépulcre qu'abrite le grand dôme; sépulcre le plus illustre qu'il y ait au monde, après celui qui est à Jérusalem.

Je n'ai point à rendre compte en détail de la messe pontificale; il faut se borner. Qu'on sache seulement que le Pape à l'autel s'était fait accompagner par l'archevêque de Toulouse, la patrie de sainte Germaine Cou-

sin, par l'archevêque de Saragosse, où saint Pierre d'Arbuès fut martyrisé, et par l'archevêque de Tarse en Cilicie, prélat qui est né dans cette ville, où le glorieux Paul, apôtre, était né, il y a de cela dix-huit cents ans. Ce sont là de ces attentions du cœur, familières au grand cœur de Pie IX. A l'Evangile, les prélats s'avancent au pied du trône; on supplie instamment le Pape de proclamer les saints. Pie IX répond en demandant des prières. On chante les litanies des saints. A des instances plus vives, il répond encore par la demande de prières plus ardentes, et l'on entonne le *Veni Creator*. Enfin, il consent à parler, et, sur la requête très-instante des postulateurs, il prononce, de cette voix qu'on n'oublie plus jamais quand on a eu le bonheur de l'entendre une fois, le décret de canonisation.

Les chantres entonnent le *Credo*. A ce moment, et comme obéissant à une inspiration soudaine, des cinq cents poitrines des évêques, des cent mille cœurs des assistants, une même voix s'élève : — *Credo!* et le majestueux acte de foi se poursuit là, devant cette tombe vivante, qui en répète tous les échos. Du portique, de la coupole et de la crypte, trois chœurs se répondent et se renvoient ce cri sublime : *Tu es Petrus*... — Oui, tu es Pierre, ô Pie IX! Les cardinaux, les patriarches, les archevêques, les évêques de tous peuples, de toutes nations, de toutes langues, dix-huit mille prêtres, venus de toute la surface de la terre, deux cent cinquante mille catholiques, ambassadeurs envoyés de tous les points du globe, représentants de toutes les familles et de toutes les races, répètent, en un admirable concert, cette parole sublime, qui est notre gloire et notre assurance, à nous autres catholiques, et qui est l'écrasante condamnation de tout schisme et de toute hérésie. *Tu es Petrus!* Oui, tu es Pierre, ô Pape Pie IX! et, de quelque masque qu'elle se couvre, la violence ou la douceur feinte, de quelque encens qu'on l'enivre, jamais la puissance de l'Enfer ne prévaudra contre toi, qui es le fondement de l'Eglise!

Le *Te Deum* continue cette belle fête, et le Pape prononce une homélie à la gloire des saints apôtres Pierre et Paul, à la gloire de Rome et à son avenir. – C'est la doctrine prêchée par Pierre et par Paul, dit-il, qui a préservé Rome du tombeau et qui fait sa gloire et sa puissance incontestée. Cette doctrine, c'est celle qui conduit à la sainteté. Invoquons les saints; prions Dieu, afin qu'il défende Rome par sa droite divine contre les embûches et les efforts de ses ennemis.

Le lendemain, dimanche, la foule se précipitait sur la voie d'Ostie, vers la splendide basilique de Saint-Paul-hors-des-Murs. Le Pape s'y rendait en train de gala. Quelle foule! quelle joie! quel enthousiasme! quels cris! — Je me répète; mais aussi, comment faire, pour exprimer, par des paroles différentes, des sentiments qui vont toujours se perpétuant?

Ce n'est pas le fracas parisien, c'est la joie pure d'un peuple qui possède vraiment la royauté, et qui n'oublie jamais ce qu'il se doit à lui-même.

Sans faire la moindre excursion sur un terrain qui m'est défendu, qu'on me permette, en terminant cette causerie, trop longue peut-être et pourtant si incomplète, une réflexion : le monde souffre et a besoin de repos; la paix ! la paix! est le cri de l'Europe tourmentée de craintes, hélas ! trop justifiées; qui nous donnera la paix ?... — Dieu seul, qui en est l'auteur. Pour aller à la paix, il faut aller à Dieu. C'est ce que le Pape nous dit, en condamnant les erreurs de la civilisation moderne, et non ce qu'elle peut réaliser de bon; — c'est ce que les évêques du monde entier répètent après lui et avec lui. La paix ! le Pape nous la fait entrevoir en annonçant la réunion prochaine d'un concile général à Rome. Cette grande assemblée, qui, proclamant, avant tout, les droits de Dieu sur la société, réalisera cette parole prophétique que M. de Bonald proférait au commencement de ce siècle : — « La Révolution a commencé par la proclamation des Droits de l'homme; elle finira par la proclamation des Droits de Dieu ! » — Le Pape fait plus : il assure, dans sa réponse à l'adresse que quinze cents députés de cent villes d'Italie lui ont présentée le 1er juillet dernier, qu'« aujourd'hui commence l'heure de la » miséricorde; l'heure est venue, le triomphe ne peut manquer..... » l'heure du triomphe a commencé.... Ce sera mieux, si les ennemis de » Rome peuvent être épargnés; mais, s'il est nécessaire, ils sentiront » les coups de la justice divine. »

Louis DE KERJEAN.

— M. François Ponsard, de l'Académie française, est mort à Passy, le 8 juillet, à l'âge de cinquante-trois ans.

— Notons ce fait, si honorable pour la religieuse Vendée : les assises qui devaient s'ouvrir le 15 juillet, n'ont pas lieu, *faute d'affaires inscrites au rôle !*

— Nous regrettons que M. Octave de Rochebrune n'ait point obtenu, cette année, la médaille à laquelle tous ses confrères déclarent qu'il avait droit. C'est aussi, apparemment, l'opinion du Conseil municipal de Paris. Ayant acquis, pour y établir son musée, l'hôtel Carnavalet, autrefois habité par Mme de Sévigné, il en a commandé la gravure à notre habile compatriote. Quel parti son burin ne va-t-il pas tirer de ce monument, remarquable par son joli style et ses fines sculptures de Jean Goujon !

Ce choix flatteur vaut bien *la médaille*, sans doute !

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

LES ANCIENS MANOIRS BRETONS.

LES MANOIRS DE LA FERRIÈRE, DE LA COCQUERIE DE LA COUR-PÉAN, ET LA POTERIE DES LANDELLES, DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Lorsqu'on se rend de Châteaubriant à la Meilleraye, l'on rencontre, sur le bord de la route, le joli manoir de la Ferrière, restauré avec goût depuis quelques années, et, un peu plus loin, un village qui porte le nom des Landelles. Au moyen âge, la Ferrière était une seigneurie jouissant du droit de haute, moyenne et basse justice, et les Landelles renfermaient une population de potiers dont les traditions remontent assez haut.

Je possède quelques vieux papiers qui concernent ce manoir et cette poterie ; ils ne sont pas, je crois, dépourvus d'intérêt.

La maison noble de la Ferrière étendait sa juridiction dans les paroisses d'Erbray et de Moisdon. Elle donna son nom à une famille qui possédait aussi le manoir de Gastines, en Issé, et qui portait les armoiries parlantes : *d'argent à trois fers de mule de sable.*

Jean de la Ferrière possédait la Ferrière en 1427 ; Jean de la Ferrière, seigneur de Gastines, vivait en 1478 ; Robert de la Ferrière, son fils, épousa Jeanne Lorance [1].

Au commencement du XVIIe siècle, ce manoir était entre les mains des seigneurs de la Cocquerie. La maison noble de la Cocquerie, paroisse de Saint-Aubin-des-Châteaux, est voisine de la Ferrière et tout aussi ancienne. Sa juridiction s'étendait en Erbray et en Saint-Aubin, et était seulement moyenne et basse. Yvon Beaucen possédait cette seigneurie en 1443, et au XVIe siècle, la famille Bonnier rendit ce manoir assez tristement célèbre par ses erreurs religieuses.

André Bonnier fut secrétaire du Roi en 1572 ; Mathurin Bonnier et François, son frère, furent anoblis en 1594 ; leur écusson était : *d'argent à trois trèfles de sinople.* Dès l'an 1548, Françoise Gascher, femme de Jean Bonnier, seigneur de la Gaudinais, possédait la Cocquerie.

Lorsque le ministre du Gravier eut, en 1560, prêché le protestantisme à Châteaubriant, les seigneurs de la Cocquerie se firent les zélés protecteurs de la prétendue réforme ; aussi, nous dit Philippe le Noir, pasteur de Blain, leur manoir devint-il un lieu de refuge pour les protestants des alentours. « Outre Chamballan et le Bois-Péan [2], le troupeau de Châteaubriant pouvait aussi se réunir à la Cocquerie, dont le maître était de la religion, et qui n'était pas éloigné de Châteaubriant, devant en être une annexe. [3] »

En 1584, le seigneur de la Cocquerie maria sa fille avec M. de la Rivière d'Artois. Ce mariage et le baptême d'un enfant, que les nouveaux époux eurent l'année suivante, se firent avec une certaine solennité à la Cocquerie, au milieu des protestants du pays réunis à cette double occasion.

Nous arrivons ainsi à Pierre Bonnier, seigneur de la Cocquerie,

[1] *Nobiliaire de Bretagne*, par M. de Courcy.

[2] Les seigneurs de Chamballan et du Pois-Péan avaient embrassé le protestantisme.

[3] *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, par Philippe le Noir, sieur de Crévain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain.

la Ferrière, Monjonnet et la Chapelle [1], conseiller de Roi au parlement de Bretagne, auquel rendit aveu, en 1626, Jean Pitrault, potier des Landelles.

Le village des Landelles est situé dans la paroisse d'Erbray ; il s'y trouvait jadis une chapelle où se marièrent, en 1692, Henri Louvel et Jeanne Pitrault ; il était, à l'époque dont nous parlons, presque exclusivement habité par des potiers qui dépendaient de la seigneurie de la Ferrière, comme va nous l'apprendre Jean Pitrault, auquel nous laissons la parole :

« Devant nous notaires des courts de Châteaubriant, la Ferrière, etc., a comparu en sa personne Jan Pitrault, potier, demeurant au villaige des Landelles, en la paroisse d'Erbray, lequel se cognoissant et confessant et par les présentes cognoist et confesse estre suject, comme tous et chacun les aultres potiers dudit villaige et poterie des Landelles, de noble et puissant messire Pierre Bonnier, seigneur de la Coquerie, la Ferrière, Monjonnet, la Chapelle, et conseiller du roy au partement de Bretaigne et luy debvoir, comme tous et chacun les aultres potiers et consorts de ladicte poterie, les rentes, debvoirs et obéissances cy-après déclarés, comme au seigneur de ladicte poterie, à cause de sa juridiction de la Ferrière. »

Après ce préambule Jean Pitrault fait connaître les différents droits du seigneur de la Ferrière sur les potiers.

« Premièrement, il est dû audict seigneur le *rouage* audit village et poterie des Landelles sur tous et chacun les potiers de la dicte poterie, scavoir, que chacun potier, ayant roue à faire pocts levée et tournante audict village et poterie, doit par chacune roue, par chacun an, à chacune feste de la Pentecoste, audict seigneur de la Coquerie, comme seigneur de la dicte poterie, le nombre de six deniers monnoye de Nantes. »

Le droit de *service* suivait le droit de *rouage;* les potiers devaient, en effet, « *l'usaige de poteries pour le service de la maison*

[1] Montjonnet était une moyenne justice, en Erbray, qui appartint plus tard à la famille Thuillier. — La Chapelle est une terre, en Saint-Aubin-des-Châteaux, que possède maintenant M. le Pays de la Riboissière.

dudict seigneur, qu'ils doivent rendre, après avoir esté choisies par ledict seigneur ou gens de par luy, sur lesdites poteries et sur chacun desdits potiers, jusqu'en l'une des maissons ou manoirs de leur dict seigneur soit aux paroisses de Sainct-Jan-de-Béré ou Sainct-Aubin-des-Chasteaux.

» Et oultre *trois pièces de royelles* que luy doivent chacun desdicts potiers, le jour de la vigille de la Pentecoste, au choix dudict seigneur. »

Vient maintenant le droit de *quintaine,* avec tous ses détails :

« Oultre confesse ledict Pitrault qu'il doit audict seigneur de la Cocquerie, à cause de sa dicte seigneurie de Ferrière, *le droict de quintainne* audict villaige et poterie des Landelles, qui est que chacun homme et femme, qui coucheront la première nuict de leur noces au dict villaige des Landelles, doivent courir à cheval, frapper et rompre en courant une lance ou une perche en forme de lance convenable, et ce contre ladicte quintainne dudict seigneur, plantée audict villaige, armoriée de ses armes; faulte de quoy faire et de rompre ladicte lance doivent audict seigneur un septier d'avoinne contenant seize bouexaulx d'avoinne, mesure de Châteaubriant. »

Il était défendu aux potiers des Landelles de travailler à leur métier depuis le 24 décembre jusqu'au 22 janvier ; c'est ce qui explique l'*amende* suivante établie peut-être pour éviter une concurrence illimitée :

« Mesme confesse que chacun desdicts potiers de ladicte poterie, tenant roue à faire pocts levée et tournante, en quelque endroict du temps que ce puisse estre depuis la vigille de Nouel jusqu'à la sainct Vincent en janvier, doict comme dict est, et *est amendable vers ledict seigneur de soixante souls et un denier,* monnoye d'amende.

» Et oultre confesse ledict Pitrault, que tous les potiers dudit villaige et poterie des Landelles sont *tenuz de graver et mettre sur toutes leurs œuvres et ouvraiges de poterie les armes dudict seigneur,* comme étant seigneur de ladicte poterie.

» Et confesse qu'audict seigneur de la Coquerie, à cause de sa

dicte seigneurie de la Ferrière, appartient *haulte, basse et moienne justice,* etc. »

Cependant, Pierre Bonnier de la Cocquerie n'était pas seul à se dire seigneur de la poterie des Landelles ; le possesseur d'un manoir voisin prétendait avoir les mêmes droits que vient de nous faire connaître l'aveu précédent.

Ce manoir était la Cour-Péan, haute justice située dans la paroisse d'Erbray, appartenant au XVIe siècle à la famille de la Grée. En 1546, Jeanne de la Grée, dame de la Cour-Péan et du Port-de-Roche, épousa René de Kerboudel, dont elle eut Jacques de Kerboudel, seigneur de la Cour-Péan, capitaine de Châteaubriant, pour le duc de Mercœur, en 1591, et marié en 1579 à Louise des Ridellières.

En 1628, la Cour-Péan appartenait à Jean de Kerboudel, héritier de feu son frère Pierre et placé sous la curatelle de Pierre de Caradeuc, seigneur de la Chalotais. Ce seigneur prétendit enlever à Pierre Bonnier les droits dont il jouissait aux Landelles à cause de sa terre de la Ferrière ; toutefois leur procès ne dura pas longtemps et se termina par une transaction dont l'original est malheureusement trop déchiré pour pouvoir être analysé. Disons maintenant, en terminant, ce que sont devenus depuis cette époque les trois manoirs dont nous venons de parler.

Le protestantisme ne réussit guère aux Bonnier ; ils disparurent de Châteaubriant au milieu du XVIIe siècle, et la Ferrière passa entre les mains de la famille Belot qui possédait aux environs la Hunaudais et Beaumont, en Issé, la Galmélière et la Rivière-Péan, en Moisdon. En 1669, une demoiselle Belot, dame de la Galmélière et de la Ferrière, épousa Jean Fournier, seigneur de Tharon, et lui apporta ses deux terres en dot. En 1738, Nicolas du Pin possédait la Ferrière qui appartient encore à ses descendants ; nous avons dit qu'ils venaient de reconstruire le vieux manoir.

La seigneurie de la Cocquerie appartenait, en 1746, à Joseph Thuillier, fils de Guillaume Thuillier et de Perrine Brossays. La famille Thuillier de la Cocquerie s'est éteinte de nos jours, à Châteaubriant, en la personne de mon grand oncle Guillaume Thuillier,

ancien officier dans l'armée de Condé. Quant au manoir de la Cocquerie, il appartient maintenant à la famille Bain, Guy Bain ayant épousé au XVIIIe siècle Catherine Thuillier, nièce de Guillaume, seigneur de la Cocquerie [1].

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du manoir de la Cour-Péan. René de Kerboudel le possédait en 1754, mais, depuis cette époque, la vieille maison seigneuriale s'est vue abandonnée et ce n'est plus de nos jours qu'un logement de fermiers. Jusqu'en 1789 les seigneurs de la Cour-Péan jouirent à Béré d'un droit féodal assez singulier, dernier souvenir, je pense, de l'ancien droit de *past* ou de repas assez fréquent au moyen âge. A l'issue de la grand' messe d'une fête dont je n'ai pas la date précise, le sénéchal de la Cour-Péan se présentait, chaque année, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Béré à Châteaubriant. Alors paraissait le fermier du prieuré de Saint-Sauveur-de-Béré [2] qui, apportant du pain et du vin, criait par trois fois : « *Monsieur de la Cour-Péan, venez dîner.* » Le sénéchal s'avançait à cette invitation et recevait le frugal repas que lui offrait le représentant des moines de Béré. Il y a peu d'années qu'on se rappelait encore à Châteaubriant avoir vu Louis Baguet, Sr de la Rolandière, l'un des derniers fermiers du prieuré de Béré, apporter le dîner du seigneur de la Cour-Péan.

J'ai parfois vu rire de cet usage des gens qui n'en comprenaient pas l'origine : qu'était cependant ce repas offert par les moines de Béré, sinon, très-probablement, un témoignage de gratitude perpétué de siècle en siècle par ces bons religieux à l'égard d'un seigneur, bienfaiteur de leur monastère ?

[1] Les seigneurs de la Cocquerie possédaient un hôtel qui portait leur nom dans la ville de Châteaubriant.

On voit encore sur le pavillon d'un jardin de cette ville les armoiries de la famille Thuillier, qui étaient : *d'argent à trois tuiles de sinople* (?), *posées* 2, 1 *et liées par une chaîne posée en orle.*

[2] Dans l'origine, ce devoir féodal devait être rendu à la porte de l'église priorale de Saint-Sauveur par les moines de Béré eux-mêmes; mais les bénédictins ayant quitté Châteaubriant au XVIIe siècle et aliéné leur monastère en faveur des religieuses Ursulines, le fermier du prieuré de Béré devint dès lors naturellement le représentant du prieur absent et le dîner fut apporté à la porte de l'église de Saint-Jean, l'église priorale n'existant plus.

Le souvenir de ces vieilles coutumes s'efface aujourd'hui de plus en plus et les ruines des anciens manoirs qui florissaient aux XVIe et XVIIe siècles sont bien plus nombreuses dans nos campagnes bretonnes que certaines gens ne se l'imaginent. Aussi aimons-nous à en relever les dernières pierres, afin de recueillir les quelques traditions locales qui s'y trouvent encore cachées.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.

MADELEINE.*

ÉGLOGUE.

Cet état de choses durait déjà depuis quelques semaines, lorsqu'un dimanche, Pierre, ayant vu Madeleine s'éloigner en beaucoup trop nombreuse compagnie pour qu'il pût espérer lui parler en particulier, se laissa emmener par Valentin et d'autres camarades dans un des cabarets du bourg. — Au moment où il allait y entrer, il en vit sortir une dame mise avec une élégance très-éclatante et dont l'arrivée avait produit, le matin même, un certain effet sur l'esprit des paysans rassemblés pour les offices divins. C'était une femme ayant passé la première jeunesse, mais conservant encore les restes d'une beauté qui avait dû être autrefois délicate et remarquable. Cependant, malgré tous les artifices d'une habile toilette, l'âge et surtout la fatigue avaient profondément marqué leur passage sur son visage. L'expression de sa physionomie offrait d'ailleurs quelque chose d'étrange et de déplaisant, comme si des sentiments opposés luttaient péniblement en elle et se trahissaient sur sa figure. Sa bouche avait un sourire hardi et le plus souvent forcé; ses sourcils se fronçaient parfois rapidement et comme malgré elle, creusant entre ses yeux un pli profond et d'une signification douloureuse; son regard alors se voilait d'une amère tristesse; puis tout à coup une étrange flamme le traversait et le

* Voir la livraison de juillet, pp. 5-21.

rendait provoquant et cynique. En sortant de l'auberge, elle se trouva face à face avec Pierre Auray, qu'elle toisa d'un coup d'œil.

L'ancien matelot, un peu moins simple que ses camarades, sur lesquels l'élégance bruyante de la dame produisait une grande impression, lui rendit son regard sans beaucoup de cérémonie ; mais, sans qu'il sût pourquoi, il y avait dans la physionomie de cette femme quelque chose qui frappa le jeune homme, et il porta tout à coup la main à son chapeau avec une bizarre émotion. Cependant il ne tarda pas à oublier cette rencontre et il n'en avait plus le moindre souvenir, lorsque, quelques heures plus tard, il quitta l'auberge, laissant ses compagnons encore attablés autour des *pichets* et des bouteilles. Ils s'étaient montrés trop tapageurs pour lui et il ne fut pas fâché de retrouver au dehors la fraîcheur et la solitude.

Il marchait lentement, perdu dans ses réflexions, lorsque, à quelque distance, il aperçut une jeune fille qui, plus lentement encore, s'avançait dans la même direction. La tête baissée, les bras tombant d'un air de découragement profond, Madeleine, car c'était elle-même, semblait traîner sur les cailloux de la route son pied, autrefois si leste et si prompt. Pierre, en reconnaissant la jeune fille, se dit que l'occasion longtemps attendue par lui se présentait enfin, et qu'il fallait la saisir. Il pressa le pas, et en quelques minutes rejoignit Madeleine. Enfoncée dans ses tristes pensées, elle ne l'avait pas entendu venir ; elle tressaillit vivement, lorsqu'il prononça son nom, et tourna vers lui un visage baigné de larmes.

— Tu pleures donc encore ! tu pleures donc toujours ! dit-il en cherchant à lui prendre la main, que la jeune fille retira résolûment ; qu'as-tu Madeleine ? Je veux que tu me le dises.

— Vous êtes bien bon, répondit-elle en essuyant ses yeux ; qu'est-ce que ça peut vous faire que j'aie du chagrin ?

— Comment ! ce que ça me fait ? Ça m'afflige, Madeleine, et ce n'est que juste. Ne cherchès-tu pas à me soulager, quand tu me vois dans la peine ? Depuis que je suis de retour au pays, ne m'as-tu pas donné par tes bonnes paroles du courage, de la résignation ? Sans toi, ma petite amie, je n'aurais jamais supporté tout ce qui me brisait le cœur.

— Je suis contente, très-contente de vous avoir fait du bien, dit Madeleine en sanglotant ; oui, cette pensée-là me console de tout.

— Il y paraît! reprit Pierre en la regardant; te voilà tout en larmes. Voyons, Madeleine, parle-moi, qu'est-ce que tu as? As-tu à te plaindre de quelqu'un à la ferme? Mon frère Mathurin, ma sœur Jeanne, mon père? Ils t'aiment tous et savent bien ce que tu vaux; mais encore, dans un mauvais moment, ils auraient pu te choquer. Est-ce cela ? Dis?

Madeleine secoua la tête et essaya de répondre; mais elle ne put y réussir, et elle continua à pleurer, comme si son cœur se fendait. Pierre la regardait d'un air désolé.

— Non, non, dit-elle enfin d'une voix étouffée; ils sont bien bons pour moi, trop bons; je les aime de tout mon cœur; c'est pour cela que ça m'afflige de les quitter.

— Les quitter! s'écria le jeune paysan en tressaillant, tu ne penses pas à sortir de chez nous, j'espère? Est-ce que la ferme d'Avaugour n'est pas ta maison? Si tu n'y es pas née, tu y as été élevée, et ma pauvre mère t'aimait comme un de ses propres enfants. Tu n'as jamais vécu ailleurs; où voudrais-tu aller pour te trouver mieux?

— Jamais mieux, nulle part, répondit la jeune fille en secouant la tête; mais il faut que je parte.

— Partir ! toi ! Je n'aurais jamais eu cette idée-là, répéta Pierre consterné. Mais que deviendrons-nous, que deviendrai-je sans toi ! C'est impossible ! Qu'est-ce qui te manque ? Dis-le seulement, et, quoique les temps soient durs, nous te le donnerons.

— Il ne me manque rien, je n'ai besoin de rien. Je n'ai jamais aimé que vous tous ; vous avez été ma seule famille, et une bien bonne famille. Vous m'avez élevée, vous m'avez fait instruire, j'aurais voulu vivre avec vous toujours et mourir en vous servant. C'est pour ça qu'il faut que je m'en aille.

Elle voulut s'enfuir en courant; mais Pierre la rejoignit facilement, et, l'arrêtant par le bras :

— Madeleine, tu n'es pas dans ton bon sens, dit-il avec douceur. Voyons, tu as l'esprit troublé; tu dis des choses que tu ne

peux pas penser. Parle-moi raisonnablement, dis-moi ce qui t'afflige, confie-toi à moi, comme si souvent je me suis confié à toi. Tu as su toutes mes tristesses ; il faut que je sache les tiennes.

— Eh bien ! dit-elle en se retournant, les yeux brillants et la figure animée, puisque vous m'y forcez, je vous dirai tout ; vous saurez ce que je pense, et il faudra bien, après cela, que vous me laissiez partir. Je vous aime, Pierre, non pas comme un maître, non pas comme un frère, mais comme un mari, et je ne peux pas être votre femme.

Pierre lâcha le bras de la jeune fille et se recula de quelques pas, confondu et bouleversé par cet aveu. Madeleine se trouva libre; elle aurait pu s'enfuir alors ; mais le cœur de la pauvre enfant avait laissé échapper son douloureux secret, et, maintenant, elle éprouvait une âpre jouissance à le révéler tout entier.

— Oui, je vous aime, continua-t-elle, et il y a longtemps, quoique je ne le comprisse pas bien clairement. Pendant que devant moi vous en regrettiez une autre, cela me faisait une peine terrible ; mais je ne savais pas pourquoi. Je croyais seulement partager votre chagrin. Je me sentais contre Monique des mouvements de haine et je pensais que je lui en voulais de vous rendre malheureux, et que si j'avais pu vous ôter ce chagrin, vous marier avec elle, je l'aurais fait volontiers. Mais le jour que vous avez été chez elle et que je vous ai attendu dans le taillis des Ajoncs, je me suis demandé tout à coup pourquoi j'étais si fâchée que vous allassiez la revoir, pourquoi je m'inquiétais de ce que vous ressentiriez en la retrouvant et pourquoi j'avais tant de peur qu'elle vous parût belle encore ; et alors il m'est venu dans la pensée que je vous aimais. Cela m'a couru dans les veines comme un frisson. J'ai bien vu que c'était vrai, que, depuis mon enfance, je n'avais pensé qu'à vous, vécu que pour vous, absent ou présent, triste ou gai, amoureux même d'une autre et me le disant, ne vous souciant pas plus de moi que de votre vieux chien Louvard, moins peut-être, n'ayant pas pensé à moi une fois pendant que vous étiez sur mer ; tout cela ne faisait rien, je vous aimais ; mais en même temps, je voyais bien que vous ne pouviez pas m'épouser, parce que je suis une pauvre enfant d'hôpital élevée par charité, n'ayant que mes deux bras pour

tout bien, et que votre père ne m'accepterait point pour sa bru. Ainsi, je me suis dit que tout ce que j'avais de mieux à faire, c'était de m'en aller, afin de ne plus vous voir.

Elle couvrit son visage de ses deux mains et pleura avec amertume, pendant que Pierre, tout ému par cette véhémence, et par ce qu'il venait d'apprendre, restait immobile et silencieux.

Au bout d'un moment, elle écarta ses mains et tourna de nouveau vers lui son visage pâle.

— Vous voyez bien qu'il faut que je parte, dit-elle avec vivacité, vous ne vous y opposez plus, vous ne pouvez même pas me dire un mot de consolation. C'est qu'il n'y en a pas pour moi ! Il aurait mieux valu que je fusse partie sans rien dire ; mais vous avez voulu savoir ce qui m'affligeait ; vous le savez à présent. Adieu, Pierre, vous ne penserez pas longtemps à moi, et moi, je ne vous oublierai jamais.

La jeune fille s'éloigna lentement, sans que Pierre, toujours immobile à la même place, fît un effort pour la retenir. Il la suivit des yeux jusqu'à ce que sa coiffe blanche eût disparu au tournant du sentier, puis, baissant la tête sur sa poitrine et couvrant aussi son visage de ses mains, il chercha à lire dans son cœur. Les paroles de Madeleine avaient déchiré le voile qui depuis longtemps lui cachait ses sentiments pour elle et tout à coup il avait senti que lui aussi l'aimait, que cette tendresse douce et ardente de la jeune fille avait pénétré son cœur à son insu, guérissant sa première blessure, mais s'emparant en même temps de toute son âme et la dominant. Et maintenant la laisserait-il partir, celle qui avait été sa consolation et son amie, lorsque leurs deux cœurs s'étaient compris, lorsqu'elle lui avait laissé voir avec tant de naïf courage l'amour qu'elle lui portait et qui la forçait à s'éloigner ? Ne lui tendrait-il pas sa main, ne lui ouvrirait-il pas les bras, n'aurait-il pas le courage d'être enfin heureux en acceptant cette affection si profonde et si constante, lui qui avait tant souffert de l'oubli et de l'infidélité ? Toute son âme s'élançait vers Madeleine ; il fit un mouvement pour courir après elle, puis la réflexion l'arrêta et, se détournant, il s'enfonça dans le bois et se mit à errer dans les prés et les champs solitaires, roulant dans son esprit les mêmes entraînements, les

mêmes angoisses, jusqu'à ce que d'heure en heure le crépuscule fût arrivé, puis l'obscurité plus grande, puis la nuit enfin, une nuit d'hiver si épaisse, que tout autre qu'un habitant du pays aurait eu peine à se diriger à travers les sentiers pleins de pierres et de broussailles.

Il y avait longtemps que le souper était fini et que son père était couché, lorsque le jeune homme rentra. Il trouva une chandelle sur le foyer, son souper sur la table, mais personne, en apparence, ne l'attendait; seulement il crut entendre, au haut de l'escalier, une porte qui se fermait avec précaution, comme si quelqu'un eût épié son retour.

Le lendemain, il était aux champs dès la pointe du jour et, sur le midi, il alla trouver son père, qui coupait des ajoncs dans un pré voisin; il lui raconta ce qui s'était passé entre lui et Madeleine.

— Eh bien! que veux-tu y faire? dit tranquillement le vieux fermier; c'est fâcheux et nous perdons là une brave fille; mais elle a raison de vouloir partir. Elle aurait encore mieux fait de s'en aller sans rien dire, mais c'est si jeune! Ça n'a pas encore de force, il faut l'excuser; je vas tâcher de lui trouver une bonne condition.

— Il faut donc qu'elle parte? dit Pierre avec angoisse.

— Dame, je le pense, répliqua le père; tu ne l'aimes pas, tu ne penses pas l'épouser et elle ne peut pas rester autrement à présent.

— Elle est bien bonne et bien avenante, dit Pierre en hésitant; elle a pris part à ma peine et l'a consolée; je crois que sans elle je n'aurais pas eu le courage de rester au pays et je ne sais pas comment j'y resterai, si elle part.

— Voyons, mon garçon, dit le vieux fermier en se redressant, il faut te faire une raison. Tu ne penses pas épouser Madeleine, ça ne te convient pas. Quoique nous ne soyons pas riches, nous avons pourtant du bien à nous, et elle n'a rien; et pourtant, la pauvre créature, ce n'est pas encore ça qui lui manque le plus; mais elle ne peut nommer ni son père, ni sa mère, et si elle pouvait les nommer, ça n'en vaudrait pas mieux peut-être. Ce n'est pas sa faute sans doute, mais, après tout, c'est une honte dont nous ne

sommes pas obligés de nous charger. D'autres peuvent être moins difficiles, mais, dans notre famille, il n'y a jamais eu de tache.

— Oui, je pensais bien que cela vous déplairait, reprit Pierre avec tristesse; ainsi vous voulez la laisser partir? Est-ce que ça ne vous sera pas dur de ne plus la voir?

— Si vraiment; mais ça vaut mieux. Allons, du courage, mon garçon. Je suis fâché de t'affliger; mais penses-y toi même, et tu verras que tu aurais tort d'agir autrement. Je parlerai demain à Madeleine.

— Mon père, dit Pierre avec gravité en posant la main sur le bras du vieillard, il ne faut pas brusquer cette affaire-là. J'ai eu de mauvais moments depuis mon retour, comme je vous le disais tout à l'heure, et, en y pensant bien, j'ai vu que c'était cette enfant qui m'avait encouragé. Je n'ai pas senti tout d'abord ce qui en était; mais je comprends bien maintenant que je n'éprouvais pas seulement de l'amitié pour elle et que, si elle s'en va, ce sera terrible à supporter. Laissez-moi y réfléchir. Je trouve très-raisonnable ce que vous venez de me dire; mais il faut encore que j'aie la force de prendre ce parti-là.

Le fermier regarda son fils avec inquiétude. Le visage de Pierre exprimait une tristesse si profonde, on voyait si clairement qu'il se livrait un rude combat dans son cœur, que le vieux Jacques eut peur de la résolution qui pourrait sortir de cette angoisse. Le départ de son fils eût été l'arrêt de ruine et de mort du fermier. Il sentait qu'il s'affaiblissait tous les jours; les bras de son jeune et vigoureux garçon devaient remplacer les siens pour faire prospérer la ferme; il réfléchit un moment.

— Écoute, mon cher fils, dit-il, il ne faut pas agir à la légère; tu as raison, réfléchis mûrement et décide toi-même; tu sais mon avis maintenant; mais je ne veux pas faire ton malheur. Prends ton temps; nous reparlerons de cette affaire.

— C'est bien dit, mon père, répondit Pierre, mais je ne veux pas rentrer à la ferme. Ainsi je vais vous quitter pour quelques jours et m'en aller à Nantes, peut-être plus loin. Il faut que je sache si je peux me passer d'elle.

— Tu t'en vas, dit le père, sérieusement inquiet, mais pas pour longtemps, j'espère?

— Peut-être que non, peut-être que oui, répondit Pierre; mais il le faut, je n'aurais pas mon bon sens, si je restais ici; laissez-moi partir et ne dites rien à Madeleine avant mon retour. Envoyez-moi mes effets au bourg, quand vous serez retourné à la maison. Vous aurez bientôt de mes nouvelles, je vous le promets.

Il fallut bien que le père Jacques Auray consentît à cet arrangement; mais ce ne fut pas sans une répugnance visible et une sourde anxiété; il voyait que son fils, comme il le dit plus tard, méditait un mauvais coup, et il commençait à se repentir d'avoir tout d'abord traité trop légèrement ce qu'il avait pris pour une fantaisie sans danger.

Mais il était trop tard pour revenir sur ce qu'il avait dit et pour rappeler le fugitif. Pierre, après avoir ôté sa blouse pour prendre sa veste, avait dit à son père un bref adieu, il était parti pour le bourg. Il s'éloigna d'un pas ferme et rapide, du moins tant que les regards inquiets du vieux Jacques purent le suivre; mais il ne conserva pas longtemps cette allure décidée; peu à peu sa tête se baissa sur sa poitrine, ses bras pendirent à ses côtés avec découragement; enfin au moment d'atteindre la grand' route, il finit par s'arrêter, s'asseoir à l'abri d'une haie et se laisser aller à la longue et douloureuse série de ses réflexions.

Il lui était dur de partir; son cœur avait pris au pays de nouvelles racines qui, pour ne pas plonger bien loin dans le passé, n'en étaient pas moins fortes. Il s'étonnait de la profondeur du sentiment nouveau qui s'était emparé de lui; il ne connaissait pas cette ironique maxime de la Bruyère, que *les blessures de l'amour se guérissent par l'amour,* et, l'eût-il connue, il est douteux qu'il se la fût appliquée; il souffrait réellement, et quand on souffre, on n'est point en humeur de moraliser. Ce sont les cœurs tranquilles qui font des réflexions sur les chagrins des autres, comme ce sont les médecins bien portants qui auscultent les malades.

Il fut tout à coup tiré de ses tristes pensées par le bruit d'un pas léger sur le gravier du chemin et par le frôlement d'une robe de

soie dont la longue queue se traînait résolûment dans la poussière ; en même temps une voix féminine l'interpella.

— Hé ! jeune homme, vous n'avez pas l'air très-occupé ; pourriez-vous me rendre un service ? Vous ne perdriez pas votre temps.

Pierre leva la tête et reconnut la femme qu'il avait déjà aperçue au bourg la veille ; il la regarda en face avec attention. Dans sa physionomie soucieuse et fatiguée il ne retrouva pas ce qui l'avait frappé au premier coup d'œil, et, assez mécontent de l'interruption, ainsi que du ton leste de l'étrangère, il répondit sans se lever :

— Qu'est-ce que vous désirez ?

— Oh ! un service qui ne vous fatiguera guère, dit-elle en le toisant d'un regard surpris et moqueur, le chemin de la ferme d'Avaugour.

Pierre tressaillit, il la regarda encore : il y avait sur les lèvres de l'étrangère un demi-sourire, dans son œil un éclair qui troublèrent le jeune homme ; cet indéfinissable je ne sais quoi, dont la veille il avait été subitement ému ; c'était une ressemblance, vague, fugitive surtout, troublée et comme souillée, mais une ressemblance qu'il ne pouvait méconnaître. Une pensée le frappa comme un éclair ; il frémit et trembla, et se levant immédiatement :

— Je puis vous y conduire, Madame, dit-il avec émotion.

L'étrangère parut étonnée, mais elle se mit à rire.

— A la bonne heure, dit-elle. Eh bien ! marchez devant, je vous suivrai.

Pierre reprit alors le chemin qu'il venait de parcourir et s'avança rapidement dans la direction de la ferme. Sa compagne le suivait d'un pas leste que n'arrêtaient ni les ornières ni les cailloux du sentier. Parfois elle s'arrêtait pour dégager sa robe ou son écharpe accrochées dans les ronces, puis rejoignait en courant le jeune paysan. Ils avaient fait ainsi à peu près la moitié de la route, lorsqu'elle lui adressa de nouveau la parole.

— Vous me paraissez connaître parfaitement le pays, jeune homme, dit-elle en regardant Pierre avec attention ; et peut-être pourriez-vous me donner certains renseignements dont j'ai besoin. C'est bien dans la ferme d'Avaugour, n'est-ce pas ? qu'habite une jeune fille d'environ dix-sept ans, qu'on appelle Madeleine ?

— Oui, répondit Pierre d'une voix tremblante.

— Croyez-vous que je la trouve à la ferme à cette heure? Je voudrais la voir et lui parler.

— Que lui voulez-vous? demanda le jeune homme en se retournant brusquement.

— Mais vous êtes bien curieux! J'ai affaire à elle, et ce que j'ai à lui dire ne vous regarde pas, je pense.

— Peut-être, c'est selon; que savez-vous si je ne suis pas un de ses parents, son frère!

Elle éclata de rire.

— Ah! la bonne farce! dit-elle, en riant toujours; je sais que Madeleine est une enfant trouvée.

— N'importe, reprit Pierre, j'ai des raisons pour vouloir savoir ce que vous avez à lui dire, et vous ne la verrez pas sans cela.

Tout en parlant, ils avaient continué de marcher vers la ferme d'Avaugour et ils en étaient déjà assez près pour que les yeux de Pierre, accoutumés à cette chère vue, pussent distinguer à travers les arbres le pignon gris et le toit de tuiles rouges. Il jugea qu'il ne fallait pas aller plus loin, et se retournant, il se tint immobile, les bras croisés au milieu du sentier.

— Eh bien! dit l'étrangère, un peu intimidée par la bizarre conduite du jeune homme, je veux la prendre à mon service et l'emmener avec moi.

Pierre hésita. Etait-ce possible? Madeleine avait elle eu la même pensée que lui et déjà cherché à quitter le pays? Mais non, la jeune fille ne connaissait personne à la ville, elle n'aurait pas si vite réussi dans un pareil projet ni choisi une semblable protectrice; et puis cette ressemblance! Non, ce n'était pas un si banal intérêt qui amenait cette femme à la ferme d'Avaugour. Le jeune homme secoua la tête :

— Madeleine est bien où elle est, dit-il; elle n'a pas envie de quitter le pays.

— Qu'en savez-vous? reprit la dame; l'existence que je veux lui proposer est bien différente de celle qu'elle mène ici.

Pierre demeura en silence; c'était vrai; qu'en savait-il? Ah!

quelques jours auparavant, il n'aurait rien craint pour Madeleine. Quelque séduisants que pussent paraître aux yeux de l'innocente fille la fausse élégance et les sentiments moins vrais encore qu'on eût étalés devant elle, il y avait dans son cœur quelque chose qui l'eût préservée de toute dangereuse tentation. Maintenant qui pouvait dire ce que, dans un moment d'angoisse désespérée, l'ignorante enfant accepterait. Il lui avait arraché son secret, un élan irréfléchi, spontané, irrésistible, avait ouvert ce cœur tendre et fier. Elle lui avait dit qu'elle l'aimait, et il était resté muet, insensible en apparence. Devant cet aveu naïf, et brûlant à la fois, d'une tendresse qui s'était prouvée par un si noble dévouement, il avait hésité, il avait refoulé les battements de son cœur et froidement calculé sa conduite. Elle devait se croire méprisée, repoussée à jamais, et on allait lui proposer une existence de gaîté, de fêtes, d'étourdissement, dont elle ne verrait que la brillante surface. Il avait refusé de lui tendre la main ; ne se jetterait-elle pas dans les bras qui s'ouvraient pour la recevoir ? Et si elle y rencontrait le danger, la honte et la mort, ne serait-ce pas lui qui l'y aurait poussée et serait cause de son malheur? Ah! comme, à cette pensée, toutes ses hésitations s'étaient évanouies rapidement, comme il se reprochait d'avoir un instant caché ses sentiments, comme il se sentait résolu à la protéger, à se mettre entre elle et cette femme, à la sauver, sa Madeleine, sa fiancée, sa femme! Non, il ne permettrait même pas qu'elle connût ce qui la menaçait, il lui épargnerait ce trouble nouveau, il ne voulait pas que personne autour de lui soupçonnât ce qui se passait; lui seul le saurait; lui seul soutiendrait la lutte et repousserait ce mauvais génie dont le souffle aurait empoisonné son bonheur.

Il releva la tête et échangea un regard significatif avec la dame; tous deux virent qu'ils s'étaient compris.

— Eh bien, dit-elle impétueusement et répondant à la pensée qu'elle avait lue dans les yeux du jeune homme, quand cela serait! Quand j'aurais des droits à faire valoir! Madeleine ne connaît pas sa famille, je viens de la part de sa mère.

— Sa mère n'a pas de droits sur elle, répondit Pierre rudement; elle l'a abandonnée dès sa naissance ; Madeleine ne lui doit qu'une

existence misérable et honteuse, et peut-être ce qui a pu lui arriver de plus heureux ç'a été de ne pas rester près d'une femme indigne de l'élever et qui aujourd'hui, grâce à Dieu, ne peut réclamer sa fille.

Une faible rougeur envahit lentement le visage de l'étrangère, et sa voix était légèrement émue lorsqu'elle reprit :

— Peut-être ne pensera-t-elle pas comme vous? En tout cas, je veux la voir, lui parler; laissez-moi passer!

— Madeleine est heureuse parmi nous, continua Pierre sans bouger ; elle y restera.

— Heureuse! allons donc! Heureuse comme une servante soumise aux caprices et aux brusqueries de tous, travaillant depuis le matin jusqu'au soir, sans gagner seulement de quoi s'acheter un ruban ou un bout de dentelle; joli bonheur, en vérité!

— Elle le préfère, dit Pierre.

— Eh bien! je veux le savoir d'elle-même, je veux qu'elle choisisse son sort; je veux la voir; je ne suis venue ici que pour cela.

— Madame, reprit Pierre en faisant un mouvement pour fermer davantage le passage, vous ne verrez pas Madeleine aujourd'hui, j'y suis résolu ; si je vous ai amenée ici, ç'a été pour pouvoir vous parler seul, sans être interrompu, et non pour vous mener jusqu'à la ferme d'Avaugour; mais je sais que, demain ou un autre jour, vous pourriez la rencontrer et c'est ce que je ne veux pas. Écoutez-moi et, si vous vous intéressez réellement à elle, voyez si vous voulez troubler son sort. C'est vrai que nous menons une vie pénible et que nous souffrons beaucoup de misère, nous autres paysans; mais Madeleine a été élevée parmi nous et cette rude existence ne peut pas l'effrayer. Elle a trouvé, dans la maison où elle a été élevée, une famille dont elle est estimée et aimée, et je connais un honnête garçon qui ne désire qu'une chose : c'est d'en faire sa femme et de la rendre heureuse autant qu'il le pourra.

La jeune femme parut frappée de l'accent grave et ému de Pierre.

— C'est vous qui l'aimez, dit-elle brusquement.

— Oui, répondit Pierre.

— Je m'en doutais; mais Madeleine vous aime-t-elle?

— Je le crois, répondit Pierre d'une voix étouffée, et pourquoi cacherais-je la vérité? Oui, elle m'aime plus que je ne le mérite peut-être.

— Et vous l'épouserez malgré...

— Malgré tout, dit Pierre avec énergie.

La dame resta les yeux fixés sur le jeune homme, comme si elle voulait lire au fond de son cœur; puis, secouant la tête, elle se détourna et se mit à marcher lentement de long en large dans le sentier, la tête baissée, paraissant livrée à de profondes réflexions. De temps à autre elle jetait un coup d'œil inquiet sur Pierre, toujours immobile au milieu de la route. Tout à coup elle se rapprocha de lui.

— Voulez-vous me la laisser voir? demanda-t-elle d'une voix émue, je vous le répète, je ne suis venue ici que pour cela.

Pierre secoua la tête.

— Non, répondit-il avec fermeté, mais sans rudesse cette fois.

— Je ne lui parlerai pas, je la regarderai seulement, ajouta-t-elle d'un air humblement suppliant.

— Non, non, dit-il résolûment.

Elle recommença à marcher lentement d'un air soucieux et triste; Pierre crut même voir une larme briller à ses cils noirs. Plusieurs fois encore, elle le regarda, puis promena les yeux autour d'elle, comme si elle avait une vague espérance de voir apparaître inopinément l'objet de sa recherche. Une fois, ses sourcils se contractèrent et elle jeta sur le jeune paysan un coup d'œil si profondément empreint de fureur impuissante, qu'il en tressaillit; puis tout à coup elle passa vivement la main sur son front, comme pour éloigner une pensée importune.

— Apparemment que tout est pour le mieux, dit-elle, j'aurai fait seulement un voyage inutile; elle tourna sur le talon et regarda en riant Pierre tout étonné. Allons, mon brave garçon, je ne vous tourmenterai pas davantage. Merci pour Madeleine; épousez-la; on m'avait bien dit quelque chose de cela au bourg, et je devine qui vous êtes. Je suis fâchée de ne pas voir cette petite, mais cela

vaut mieux, vous avez raison ; ne craignez donc rien de moi, je ne reviendrai plus, je pars demain et j'aurais fait, si j'avais emmené Madeleine, une folie dont je me serais probablement bientôt repentie. Mais maintenant nous avons assez causé et il faut que vous me remettiez dans mon chemin, si vous voulez que je m'en aille.

Pierre y consentit volontiers et la reconduisit jusqu'à la grand'-route, où il aperçut de loin une voiture qui semblait attendre la voyageuse ; elle se dirigea de ce côté, d'un pas leste, après avoir salué de la main le jeune paysan. Celui-ci poussa un soupir de soulagement, lorsque, la jeune femme étant montée en voiture, l'équipage s'éloigna rapidement.

Il reprit alors le chemin de la ferme. Son pas était élastique et joyeux ; l'air lui semblait plus pur, le soleil couchant, dégagé des nuages, paraissait couronner de rayons dorés les branches dépouillées des arbres et leur rendre comme un feuillage de flammes. Sa résolution était prise et il sentait qu'il marchait vers le bonheur.

Il y avait, à peu de distance de la ferme, une fontaine dont l'eau cristalline tombait par un conduit de pierre dans un trou de rocher, tout abrité de ronces, de fougères et de folles herbes. C'était là que les femmes venaient puiser de l'eau pour les besoins journaliers de la maison ; mais cette source capricieuse coulait en mince filet, et il fallait quelquefois attendre longtemps avant que le vase fût rempli. On avait bien essayé d'élargir le conduit naturel, mais l'on n'avait réussi qu'à troubler et détourner l'eau qui, dans ce cas, se frayait un peu plus loin un nouveau chemin. Il n'y avait à cet inconvénient d'autre remède que la patience. Aussi, lorsque Pierre arriva à la fontaine, il aperçut Madeleine. Debout près du rocher, la main appuyée parmi la mousse et les herbes, elle rêvait tristement, sans s'apercevoir que le vase placé à ses pieds était rempli depuis longtemps, si bien que l'eau débordait par dessus. Elle ne sentait pas davantage les larmes silencieuses qui baignaient son visage et tombaient dans la fontaine ; mais elle entendit le bruit des pas du jeune homme, les reconnut, leva les yeux sur lui, et se baissa comme pour prendre la cruche, mais en réalité pour cacher sa figure humide de pleurs.

— Madeleine, dit Pierre en s'approchant et d'une voix tremblante, je suis bien aise de te trouver seule, car je veux te faire une question. Tu m'as dit hier des choses que tu regrettes peut-être aujourd'hui, car tu étais hors de toi. Est-ce bien vrai, Madeleine, que tu m'aimes ?

— Pourquoi voulez-vous me faire répéter ce que j'ai eu tort de vous dire une fois? balbutia Madeleine en se couvrant la figure de ses mains; je sais bien que j'aurais dû me taire et qu'à ma place une autre jeune fille essaierait de nier et de mentir; mais je ne peux pas..... je ne peux pas..... Je vous aime, Pierre, je vous aime de tout mon cœur, quoique ce soit honteux à avouer, puisque vous ne vous souciez pas de moi.

— Eh bien ! moi aussi je t'aime, ma petite Madeleine, dit Pierre en lui pressant fortement les mains, et je crois aussi qu'il y a longtemps; je ne m'en apercevais pas, parce que je me croyais toujours l'esprit embarrassé d'un regret dont tu m'avais consolé; mais, quand tu m'as parlé, ç'a été comme si un coup d'orage chassait le brouillard de mes pensées. Marions-nous, ma petite amie; ne pense ni à ceci, ni à cela, ni à rien qui puisse t'affliger. Puisque je t'offre mon nom et ma famille, tu n'as pas besoin d'en avoir à toi. Bien hardi serait celui qui oserait dire une méchante parole à la femme de Pierre Auray.

Madeleine, pendant qu'il parlait, dégageant peu à peu l'une de ses mains, avait jeté son bras avec un mouvement enfantin autour du cou de Pierre, en se cachant la tête sur l'épaule du jeune homme.

— Votre père ne consentira jamais, dit-elle tout bas.

— Mon père entendra raison et aimera mieux me voir rester heureux près de lui, que de me voir partir pour toujours; et c'est ce que je ferais, vois-tu, si je ne t'épousais pas. Est-ce que je pourrais vivre sans toi? Quand tu n'y serais plus, la maison me paraîtrait vide, comme un nid de l'an passé ! Viens avec moi, nous allons parler tout de suite à mon père.

Les deux jeunes gens, la main dans la main, se dirigèrent résolûment vers la ferme. Lorsqu'ils entrèrent dans la maison, le vieux Jacques Auray vit du premier coup d'œil ce qui se passait.

— Mon père, dit Pierre, vous m'aviez recommandé de penser sérieusement à la résolution que j'avais à prendre, et j'avais voulu m'en aller bien loin pour cela. C'était inutile; j'ai pris mon parti, sans même avoir été jusqu'à Nantes. Je sais que je ne pourrais pas vivre ici sans Madeleine, et qu'elle ne peut pas quitter la ferme sans courir des dangers. Donnez-la moi donc, mon père, permettez-moi de l'épouser, et je ne vous quitterai jamais.

Le fermier avait réfléchi depuis sa conversation avec Pierre ; le départ de celui-ci l'avait effrayé ; il craignait de ne plus le revoir et se reprochait amèrement de l'avoir laissé partir. Le retour inopiné du jeune homme le soulagea d'un grand poids, mais lui prouva que Pierre avait pris un parti et qu'il y aurait de l'imprudence à lui résister. Dans ces circonstances, le mariage avec Madeleine lui sembla le moindre des maux à choisir.

— Eh bien! mon garçon, dit-il, ce qui est dit est dit ; tu n'as pas été trop chanceux jusqu'ici, et il serait malheureux de te causer un nouveau chagrin. Fais donc ce qui te plaît, je ne m'y opposerai pas.

Et le mariage fut décidé. Quelques jours après, Madeleine, parlant gaîment à son fiancé, lui dit :

— Il était temps que vous vinssiez me consoler, Pierre, car j'étais si malheureuse, que je ne sais pas ce que j'eusse été capable de faire.

— Ah! le chagrin est un mauvais conseiller, répondit Pierre ; je me rappelais bien ce que j'avais éprouvé après le mariage de Monique, et je ne voulais pas laisser au malin esprit le moyen de te tenter dans ta tristesse ; mais, aujourd'hui, il ne serait pas possible de te décider à nous quitter, n'est-ce pas, ma Madeleine ?

Elle lui répondit par un regard, et Pierre fut rassuré.

Jules D'HERBAUGES.

ÉPISODES DE L'INSURRECTION VENDÉENNE.

—

LA PROUTIÈRE EN 1791.

—

..... A la fin de juin 1791, l'affaire de la Proutière fut pour les habitants de Machecoul l'occasion d'une nouvelle alerte. La Proutière est le nom d'un château situé dans la commune de Poiroux, à environ trois lieues des Sables, à quinze lieues de Machecoul, deux lieues de la côte, et dont le propriétaire d'alors, M. de Lézardière [1], gentilhomme très-partisan des réformes en 1789, s'était montré, dit M. Fillon, dans la rédaction du cahier de la noblesse du Poitou, sauf quelques articles, « infiniment plus libéral qu'une partie des membres du Tiers-Etat [2]. »

Au mois de novembre 1790, selon le même auteur, Goupilleau (de Montaigu) avait reçu une lettre anonyme, datée d'Angers, où on l'informait de l'existence de dépôts d'armes à la Proutière, et d'intelligences secrètes de M. de Lézardière avec d'autres gentilshommes du pays. Le district des Sables, avisé de cette dénonciation avait, ou négligé de s'en occuper, ou fait une recherche inutile, lorsque le bruit se répandit, le 27 juin, dans le pays, qu'il y avait à la Proutière une réunion nombreuse de gentilshommes

[1] Il était le père de Mlle de Lézardière, le célèbre auteur de la *Théorie de la politique de la monarchie française.*

[2] *Histoire de Fontenay*, p. 358.

animés d'intentions contre-révolutionnaires. Ce même jour, le district de Challans écrivait à celui des Sables qu'on avait aperçu, en vue de Saint-Jean-de-Mont[1], plusieurs vaisseaux étrangers, qui devaient tenter un débarquement[2]. Des troupes de ligne et les gardes nationaux de Machecoul étaient requis de se porter en grande hâte à la Proutière[3]; des secours avaient été demandés à Nantes, et Dumouriez était parti de cette ville, se dirigeant sur Challans, avec un détachement de soixante hommes du 25e régiment[4]. Le 29 juin on disait à Nantes que les Anglais avaient effectué leur descente auprès de Saint-Gilles en un lieu nommé Sion[5]. Dumouriez n'alla pas plus loin que Machecoul; dans la nuit du 28[6], les gardes nationaux des Sables unis à d'autres troupes investissaient et brûlaient le château, et les hôtes de M. de Lézardière s'échappaient à la faveur d'un orage; lui seul était arrêté, et l'un de ses domestiques avait été tué[7].

Au premier moment, l'affaire avait été beaucoup grossie, car, sans prétendre, comme le fait M. Louis Blanc, que cette réunion eût pour objet de se concerter pour une expédition sur Châtillon[8], sans parler de navires étrangers en vue des Sables, circonstance qui démontrerait, selon cet auteur, la vérité des déclarations du cuisinier de la Proutière, duquel on apprit l'intention des conjurés de s'emparer des Sables, on écrivait, le 30 juin, à la *Chronique de la Loire-Inférieure* : « Quinze cents hommes ont entouré le château qu'ils tiennent bloqué. Dans la nuit de dimanche à lundi (du 26 au

[1] Point de la côte situé à la hauteur de Challans, et distant de cette ville de quelques lieues seulement.

[2] Registre de correspondance du district de Challans, 27 et 28 juin 1791. (Archives de Napoléon-Vendée.)

[3] Tableau abrégé des opérations du district de Machecoul, 27 juin 1791. (Arch. de la Préfecture de Nantes.)

[4] *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 29 juin 1791, n° 55, p. 503.

[5] Registre du comité des trois corps administratifs de Nantes, f° 16. (Arch. de la Préfecture de Nantes.)

[6] *Poitou et Vendée*, par M. B. Fillon, *Poiroux*, p. 10.

[7] *Chronique de la Loire-Inférieure*, n°s du 2 et du 6 juillet, pp. 516 et 524.

[8] *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 181. M. Louis Blanc ne peut faire allusion qu'à un projet d'expédition, car l'affaire de Châtillon n'eut lieu que l'année suivante, le 22 août 1792. — B. Fillon, *Pièces contre-révol.*, p. 18. — Louis Blanc, t. VIII, p. 184.

27 juin) entre minuit et une heure, on entendit trois coups de canon du côté de la mer, et lorsqu'il fit jour, on aperçut une flotte de vingt-six voiles, composée de trois gros navires, d'un bateau plat et de vingt-et-un petits bâtiments. Cette flotte était précisément à la hauteur dudit château, et certainement les trois coups de canon qu'on avait entendus étaient le signal d'arrivée. Là, une de ces voiles a répandu l'alarme sur toute la côte.... Les insurgents assiégés dans le château ont demandé à capituler, ce qu'on a refusé; on veut les avoir à discrétion, on tire sur ceux qui veulent s'enfuir; on en compte déjà une cinquantaine de morts. En vain les chefs demandent qu'on suive le parti de la douceur, ils ne sont point entendus, on veut les passer tous au fil de l'épée, et nous ne doutons point que la vue de cette flotte ne soit le signal de leur mort[1]. » La même lettre ajoute que le bruit, qui s'était d'abord répandu, de l'arrivée d'une flotte anglaise sur les côtes de Vendée, ne s'est point confirmé, et que « la conjecture la plus vraisemblable est que la flotte aperçue vis-à-vis le château de la Proutière, porte les émigrés bretons qui ont pris la route de France, au lieu de prendre celle d'Ostende où ils avaient intention de se rendre en quittant Jersey. »

Il suffirait de jeter les yeux sur une carte de la Vendée pour s'apercevoir que le signal donné soit à Saint-Jean-de-Mont, soit aux Sables, soit même à Talmont, le lieu de la côte le plus rapproché de la Proutière, ne pouvait y être entendu; mais admettons que la chose fût possible, le fait de la présence d'une flotte ennemie en vue des côtes de la Vendée, resterait encore à démontrer. Or, le contraire résulte très-nettement de la mention de ce fait grave, à titre de simple rumeur, dans le rapport présenté à la Constituante sur ces événements, le 16 juillet, et d'une note de M. Verger sur Machecoul, où nous lisons que Dumouriez vint dans cette ville, à la fin du mois de juin 1791, et qu'on avait pris, pour une flotte anglaise, une flottille de chasses-marées retardés par le vent[2]. Le registre des trois corps administratifs de Nantes

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure*, n° du 2 juillet 1791, p. 511.

[2] Manuscrit de M. Verger, déposé à la Bibliothèque de Nantes. M. Verger n'in-

(f° 17) n'est pas moins explicite : on annonce à la séance du 30 juin que l'apparition d'une flotte ennemie ne paraît avoir aucune espèce de fondement.

Quel était le but que se proposait M. de Lézardière, en provoquant à son château cette réunion de gentilshommes? Faut-il voir dans l'affaire de la Proutière une preuve de l'existence d'une confédération poitevine, « ligue habilement ourdie, dit M. Fillon [1], sur le plan de celle de Bretagne conçue par La Rouërie, et qui avait à sa tête M. de Lézardière, homme intelligent autour duquel venaient se grouper les gentilshommes de la contrée? »

Le but de M. de Lézardière était, croyons-nous, de délibérer avec ses amis politiques sur les moyens de rendre la liberté au roi, qui venait d'être arrêté à Varennes; et, sans qu'il soit besoin d'invoquer ici la tradition de la famille, conforme à cette opinion, il est bien difficile de voir un autre but dans la réunion de la Proutière, si l'on se reporte aux renseignements fournis à l'Assemblée nationale, (séance du 16 juillet 1791) sur les troubles de la Vendée après le départ du roi : « Longtemps auparavant, dit le rapporteur du comité des recherches, il *semblait* y avoir une coalition entre les ci-devant nobles et les ecclésiastiques de ce département pour exciter les paysans au soulèvement contre la Constitution. Au moment de la nouvelle du départ du roi, plusieurs de ces nobles ont quitté leurs châteaux pour aller rejoindre le roi. En même temps *s'est répandue* la nouvelle que les Anglais faisaient une descente par le Poitou. Les paysans *ont supposé* en ces nobles de l'intelligence avec les ennemis. Ils se sont transportés vers leurs châteaux, dont plusieurs ont été brûlés [2]. On a trouvé chez eux des billets où ils disaient : Le roi et la reine sont partis. Allons, volons au Champ-de-Mars et à la gloire [3]. »

dique pas ses sources, mais les copies qu'il a faites sont d'une authenticité qui n'a jamais été contestée.

[1] *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 9.

[2] La Proutière ne fut pas le seul château incendié dans nos départements : on lit, dans la *Chronique* du 29 juin 1791, p. 504 : « Deux châteaux ont été brûlés dans le district de Châteaubriant... Ces deux châteaux étaient des repaires d'aristocrates. »

[3] *Journal des Débats*. Séance du 16 juillet 1791. N° 787.

Mais existe-t-il vraiment des documents positifs, propres à établir l'existence de cette confédération poitevine ? Beauchamp, tout en croyant à la réalité de la conjuration, déclarait, en 1820, qu'il n'y avait sur ce fait que des traditions et aucun monument historique [1], et M. Fillon lui-même se borne à avancer le fait sans en fournir aucune preuve [2]. Quant à relier directement l'affaire de la Proutière à la révolte de 1793, il faudrait, ce semble, démontrer auparavant que M. de Lézardière et ses amis avaient formé un projet de soulèvement des campagnes, et il me paraît certain qu'on ne les a jamais convaincus d'avoir formé ce projet. On voit bien que des perquisitions furent faites dans plusieurs maisons suspectes; car le district de Challans en parle dans sa correspondance, « où il exprime l'espoir qu'avec le temps et de la fermeté, on parviendrait à s'emparer de tous ces drôles et à les forcer d'abandonner un pays qu'ils ont voulu accabler des horreurs d'une guerre civile [3]. »

On constate aussi que plusieurs gentilshommes tentèrent d'émigrer par mer, dans les mêmes jours, et que ces émigrés sont soupçonnés d' « avoir été pour quelque chose dans l'affaire de la Proutière [4]. » Mais aucun de ces faits n'est une preuve de l'allégation de MM. de Beauchamp et Fillon. M. Louis Blanc raconte, à ce propos, que l'on arrêta un grand nombre de conjurés, et que le décret d'amnistie, en les sauvant, leur fut une occasion de triomphe, parce qu'aux Sables le prêtre dominait. M. de Lézardière et ses fils auraient même, selon lui, été l'objet d'une ovation, à leur sortie de prison. Qu'une ovation ait été faite à M. de Lézardière, je veux bien le croire ; mais il est impossible d'admettre que le décret d'amnistie l'ait sauvé d'une condamnation. Le décret d'amnistie ne fut proposé par Louis XVI que le 13 septembre [5], et si, du mois de juillet au mois de septembre, on n'a pas saisi les fils de la conju-

[1] Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, t. I, 4e éd., p. 79.

[2] Dans son ouvrage sur le Poitou, M. Fillon, *loc. cit.*, annonce qu'il traitera plus tard cet épisode.

[3] Lettre du district de Challans au Département, du 4 juillet 1791. (Archives de Napoléon-Vendée.)

[4] *Chron. de la Loire-Inf.*, du 3 août 1791, p. 587.

[5] *Moniteur* du 14 septembre 1791, p. 1070.

ration, c'est qu'en réalité on ne put établir aucun fait à la charge de Lézardière. Il s'en faut, en effet, que, dans les jours qui suivirent l'affaire de la Proutière, l'amnistie ait pu arrêter les poursuites, comme l'insinue M. Louis Blanc ; bien au contraire, puisque, à la date du 16 juillet 1791, un décret ordonnait de poursuivre jusqu'à la fin les procédures commencées dans divers tribunaux, et notamment dans ceux de Challans et des Sables [1].

Dumouriez était resté à Machecoul ; vraisemblablement, parce qu'il ne crut pas utile de se rendre jusqu'à la Proutière, les alarmes sur la flotte anglaise s'étant dissipées. L'expédition de ce général ne fut pas cependant complétement inutile ; le district de Machecoul en profita pour lui recommander de faire prendre des mesures contre les prêtres insermentés, et obtenir de lui la concession, à la garde nationale de la ville, de 4,000 cartouches à balles, d'un millier de pierres à fusil et d'un caisson contenant 150 gargousses de 4. Toutes les munitions destinées à l'expédition de Saint-Christophe et de Challans, et « pour le détachement de dragons envoyé dans diverses paroisses, pour l'installation des curés, » étaient épuisées depuis plusieurs jours [2].

Alfred LALLIÉ.

[1] *Journal des Débats* du 16 juillet 1791.
[2] Délibération du district de Machecoul, du 24 et du 30 juin 1791.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A VOL D'OISEAU.*

II. — LE PALAIS.

Le Promenoir extérieur.

— Venez-vous prendre une glace au café napolitain?

— Si nous allions plutôt nous rafraîchir d'une *seidel* à la brasserie bavaroise? A moins toutefois que vous n'ayez des préférences pour la bière de Vienne?

— Une *sandwich* et un pot de *pale-ale*, au buffet anglais, ne vous iraient-ils point?

— Le parfum de ce moka turc, ou de ce thé japonais, ne dit-il rien à votre nerf olfactif?

Telles sont les conversations que vous entendez s'échanger aux abords du palais. A mesure que vous en approchiez, vous vous sentiez plus disposé au recueillement, une émotion presque religieuse vous envahissait malgré vous. Et voilà que vous tombez en pleine gastronomie! Vous rêviez un temple, et vous trouvez un cabaret. Pour pénétrer dans l'enceinte sacrée, il vous faut franchir tout un rempart de cafés et autres établissements de bouche, bruyants, affairés, vertigineux. Des légions de garçons, au classique tablier, et de cuisiniers habillés de blanc, en dignes lévites du dieu Gaster: tels sont les gardiens du sanctuaire de l'industrie et des arts. Là, sous cette immense marquise ou vérandah circulaire, qui termine le pourtour extérieur du palais, sont étalés les échantillons de tous

* Voir la livraison de juillet, pp. 58-80.

les comestibles connus, non point endormis sous desvitrines muettes, mais en action, livrés au couteau et à la fourchette de cinquante mille consommateurs. Dans cet espace, de 1,500 mètres environ de circuit et ne mesurant pas en surface moins de 9,300 mètres, se succèdent en cercle, restaurants, cafés, brasseries, buffets, etc., dont chacun correspond à la partie du palais affectée à la nation dont il porte l'enseigne.

Ce sont d'abord les vastes et brillants cafés-restaurants français, où resplendit de tout son éclat notre cuisine nationale, réputée la première du monde, ce qui ne doit pas médiocrement flatter notre patriotisme. (Apicius, s'il vivait de nos jours, aurait un *chef* français; le pauvre Bellot, avant de s'ensevelir sous les glaces du détroit de Wellington, constatait, non sans amertume, que les seuls Français qui l'eussent devancé au pôle nord, étaient des cuisiniers, en service à bord des bâtiments anglais.) Puis viennent : les *salons de dégustation* pour les crûs de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne; — le *café algérien* et ses servants bronzés; — le réduit parfumé où cette créole des Antilles, au teint bistré, coiffée du madras bariolé, vous offre la pâte de goyaves et les liqueurs des îles; — le *café belge* et son faro; — le *café hollandais*, où des femmes, encasquées de lamelles d'or, vous servent le curaçao d'Amsterdam; — le *restaurant prussien*, visiblement délaissé de la foule; — l'*exposition vinicole hongroise-autrichienne*, où le Johannisberg coudoie le Tokai; — les *brasseries viennoises* et *bavaroises*, où la bière, versée par des Hébés blondes comme elle, en costume d'opéra comique, ne cesse de répandre ses flots du matin au soir, avec accompagnement des fanfares d'un orchestre de cuivre condamné au Wagner forcé à perpétuité; — la *buvette suisse*, illustrée de deux ou trois Suissesses qui, en venant d'Appenzell, ont dû s'attarder sur le boulevard Montmartre; — le *café espagnol*, où la mantille castillane ne brille guère que par son absence; — le *café danois*, ses tartines et son kümel; — le *café suédo-norwégien*, qui vous présente sa blanche Suédoise et son punch, l'une versant l'autre; — le *restaurant russe*, où tout du moins est russe des pieds à la tête, y compris l'établissement lui-même, bâti de troncs et planches de sapins apportés de Russie; où des *moudjiks*, vêtus

d'une longue tunique de soie rose, blanche ou bleue, vous apportent, à votre choix : tranches de saumon crû, *caviar* (œufs d'esturgeon confits) et autres mets aussi appétissants, pendant que de fraîches Moscovites trônent au comptoir, la tête couronnée du *kokochnik* national en velours rose, orné de perles et de pierreries (fausses); — le *restaurant napolitain*, qui n'a guère de napolitain que l'enseigne; — les *cafés roumain, turc, tunisien,* où l'Orient a marqué son empreinte par sa fantaisie et son luxe éclatant; — le débit de *thé chinois;* — le *barroom* des Etats-Unis, ses sodas mousseux et ses grogs, que l'on hume à l'aide de chalumeaux; — les *bar* (buffet) et café anglais, enfin, qui complètent le cercle, avec leurs sémillantes *misses,* leur *sherry*, leur *stout* et leur *porter*...

On le voit, « le boudin » de Louis Veuillot n'était qu'à moitié une métaphore.

Ne dirait-on pas que quelque Gamache millionnaire aurait convié à ses noces toutes les nations du monde et les aurait fait asseoir à sa table? — une table longue d'un kilomètre et démi! C'est comme un *steeple-chase* culinaire, un congrès de tous les peuples représentés par leur cuisine; un cours comparé de gastronomie internationale. La Bretagne elle-même avait envoyé ici un spécimen de ses plus jolis costumes, porté par une mère et sa fille; ces deux femmes, dont la physionomie aristocratique ne tarda pas à éveiller toute une douloureuse légende, et dont la modestie fuyait les regards qu'attirait leur beauté, ne tardèrent pas à disparaître, abandonnant à d'autres un métier auquel sans doute elles n'étaient pas habituées.

Boire le matin sa tasse de chocolat à Madrid, déjeûner à Moscou, prendre une glace à Naples et le café à Tunis ou à Constantinople, de temps à autre se rafraîchir d'une chope de bière à Munich ou à Vienne, *luncher* à Londres, dîner à Paris, souper à New-York : jamais gastronome rêva-t-il une journée mieux remplie? Cette jouissance-là, il peut se la donner tous les jours, en parcourant quelques centaines de mètres.

C'est ici assurément un des spectacles les plus vivants et les plus variés qu'offre Paris en ce moment.

Comment vous peindre cette foule, cette cohue de toutes nations, de tous costumes, de toutes langues, de toutes races, de toutes couleurs, qui se presse, se coudoie, se bouscule : Ecossais vêtu de son plaid et de son jupon flottant, Hongrois à la poitrine chamarrée de brandebourgs (je ne parle pas des autres étrangers européens, tous confondus sous la laideur commune du paletot et du cylindrique gibus, l'uniforme de notre civilisation égalitaire), Turcs, Egyptiens, Arabes, Tunisiens, Chinois, Japonais, allant, venant, criant, tranchant par leur costume sur la multitude des redingotes et des noirs *tuyaux de poêle* au milieu desquels ils s'agitent ?... Qui sont ces personnages portant un anneau dans le nez et coiffés d'un diadème de plumes? N'est-ce point là ce couple peau-rouge que nous députa récemment l'Amérique ? O Chactas ! ô Atala ! Place ! place ! voici venir les chameliers égyptiens juchés sur la bosse de leurs rapides *mahara*... Prenez garde à ces fringants onagres d'Alexandrie (les fiacres de là-bas), qui trottinent sous leurs noirs âniers.....

De cette foule, de ces cafés, de ces restaurants, de ces boutiques, de ces étalages en plein vent, s'élève un concert discordant, auquel la voix nasillarde des ténors tunisiens vient marier ses notes glapissantes, et que perce de temps à autre le trille risqué de la *prima donna* de la *Salle Suffren* d'en face.

Ahuri, vous vous demandez si vous n'assistez pas à quelque gigantesque foire de Beaucaire ou de Nijni-Nowgorod. Que manque-t-il à la comparaison ? A quelques pas d'ici, s'exhibe un géant chinois long de je ne sais combien de pieds. Le *Théâtre International* voisin offre à votre curiosité toute une troupe de bateleurs plus ou moins africains, sans parler de ses *Aïssaoua* mangeurs de feu, avaleurs de serpents. La femme à barbe, le veau à deux têtes et autres phénomènes, ornements obligés de toute fête foraine qui se respecte, ne peuvent manquer de venir bientôt compléter le spectacle,... *avec la permission de M. le maire.*

Il faut bien le dire, plus d'un austère puritain gémit de voir le seuil du temple ainsi profané. Cette ceinture de tonneaux, de bouteilles, de *bocks,* de *mooss,* de jambons, de saucisses, de beefsteacks, disposés en façon de couronne autour des chefs-d'œuvre du génie

humain, paraît d'un goût équivoque à ces censeurs moroses. Ils voient là encore ce penchant au mercantilisme qu'ils accusent d'avoir fait, d'une grande manifestation internationale, une entreprise, une *affaire*....

Avouons, toutefois, que le public ne paraît pas partager ces scrupules, si l'on en juge par l'empressement avec lequel il encombre ces établissements. L'Exposition est toute une ville, c'est un monde ; n'est-il pas utile que ses passagers habitants y trouvent le comfort, le vivre et le couvert ? Les organisateurs de l'entreprise, en disposant ainsi les choses, ont bien jugé leurs contemporains, leurs goûts et leurs tendances. Admirer les chefs-d'œuvre artistiques et industriels, c'est bien ; mais boire et manger, c'est mieux. Buvons et mangeons d'abord, nous admirerons ensuite. L'esprit aura assez tôt sa pâture ; au ventre d'abord la sienne. — Aussi, voyez comme tous ces cafés, restaurants et buffets prospèrent, malgré les loyers exorbitants dont les a grevés l'économe et prévoyante Commission.

Je ne gagerais même pas que quelques chalands, s'attardant dans les délices de cette Capoue culinaire, sans s'apercevoir de la fuite des heures, ne trouvent plus le temps de franchir le seuil du palais.

Ne faisons pas comme eux.

Toutefois, et avant de nous engager au sein du labyrinthe, un mot de géographie locale.

A l'instar de l'enfer du Dante, le palais compte sept cercles. Zônes circulaires concentriques, coupées de secteurs transversaux : tel est, en deux mots, l'aménagement intérieur. Ce sont comme les parallèles et les méridiens de cet hémisphère de tôle. Chacune de ces zônes est affectée plus particulièrement à une classe de produits, tandis que les secteurs, rayons de cette roue immense, sont les frontières qui séparent les nations exposantes. Voulez-vous parcourir l'exposition d'un peuple dans ses diverses parties? Suivez ce secteur de la circonférence au centre. Préférez-vous, au contraire, étudier dans leur ensemble les produits d'une classe donnée ? Laissez-vous guider par cette galerie dans son évolution elliptique. — Disposition toute géométrique et qui, par son intelligente symétrie,

met l'ordre dans ce chaotique entassement. Chacune des rues circulaires ou rectilignes de cette ville de fer et de verre porte d'ailleurs un nom, et nous n'avons pas à craindre de nous égarer.

Cela dit, entrons et regardons.

I. — Machines et matières premières.

Quel spectacle! quel mouvement! quel bruit! Cette gigantesque galerie qui élève sur votre tête sa voûte de tôle à 75 pieds de hauteur, et qui, large de plus de 100, fuit là-bas de chaque côté dans la courbure de son ellipse de 1200 mètres de développement: quel cadre, et quel tableau il renferme! Ne sentez-vous pas tout d'abord le vertige vous monter au cerveau? Tout à l'heure, nous nous agitions au milieu de la cohue humaine; maintenant, c'est une autre cohue, tout un peuple de fer, de bronze, d'acier, de cuivre, — ici, muet, dressé en pyramides ou en trophées; là, vivant, criant, soufflant, sifflant, mugissant, — Briarée gigantesque et multiple, agitant ses membres, étirant ses mille bras, frappant l'air de sa tête. Les cyclopes mythiques auraient-ils transporté ici leurs forges étnéennes? Mais où sont les forgerons? Toutes ces masses métalliques semblent se mouvoir par une force automatique et mystérieuse. Combien la réalité surpasse ici les rêves de la fable, et comme la plus faible de ces machines l'emporte en puissance sur tous les Polyphèmes homériques!... Franchissons les degrés de cet escalier et montons sur cette plate-forme si à propos élevée tout autour de la galerie, et qui nous permettra de dominer le spectacle, d'en mieux saisir tout à la fois les détails et l'ensemble. Vues de ce balcon aérien, ces machines hurlantes et rugissantes, mues toutes à la fois par la vapeur, âme invisible de ce prodigieux et complexe organisme, — ne vous semblent-elles pas comme une troupe de monstres domptés par l'homme, et pourtant ne lui obéissant encore qu'en protestant et en murmurant? Créations de l'homme, plus puissantes que lui; forces de la nature, qu'il a emprisonnées dans des corps de fer et d'acier, qu'il a faites ses esclaves pour l'aider dans l'œuvre providentiel de la civilisation. C'est la matière domptée servant à dompter la matière.

cristal, lance sur le tout ses éclairs irisés, comme un nimbe radieux.

Je n'ai encore rien dit de ce riche musée naval, appareils et modèles de bâtiments blindés, — toute une flotte en miniature ; — de la carrosserie, de son luxe, de ses formes variées ; — du matériel des chemins de fer, locomotives et wagons, pour le comfort desquels nos administrations auraient tant à apprendre de l'étranger, de la Prusse notamment (nous avons pu en juger sur les lieux) ; — des engins et ustensiles nécessaires à l'exploitation des mines, — de la télégraphie électrique, si riche déjà de systèmes ingénieux, dont le plus étonnant est assurément le *pantélégraphe* de M. l'abbé Caselli, qui vous permet d'envoyer instantanément votre portrait à deux cents lieues de distance, etc., etc.

Voulez-vous un saisissant contraste ? Après avoir admiré ces merveilleuses inventions, arrêtez-vous un instant devant ces travailleurs algériens, cet orfèvre en filigrane, ces brodeurs maures, ces tisserands arabes, ce vieux nègre vannier, ces Kabyles tailleurs de bouchons de liége. Quelques pas les séparent à peine de la ruche parisienne dont nous avons essayé de décrire l'activité. Mais ces quelques pas sont un monde ; c'est l'industrie primitive et ses procédés naïfs, côte à côte avec l'industrie la plus raffinée, aidée des inventions les plus parfaites de la science.

Cette galerie des machines nous offre d'ailleurs, sous ce rapport, le plus éloquent enseignement. Elle est, dans son ensemble, comme la frappante image du degré de civilisation matérielle auquel sont parvenus, à l'heure qu'il est, les divers peuples du monde. Pour en juger, il n'est pas même besoin d'ouvrir les yeux, il suffit de prêter l'oreille. En France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, dans les États-Unis d'Amérique, tout est bruit et tumulte. En Espagne, en Portugal, en Italie, le silence est déjà sensible. En Turquie, en Égypte, en Chine, à Siam, au Japon, il est complet. Des crocodiles et un chameau empaillés, un éléphant en plâtre, un tombereau, des palanquins (fort élégants et fort riches du reste) : voilà les « machines à vapeur » que nous envoie l'Orient ! Partout ailleurs, sauf dans les arts du dessin, il peut lutter encore, quelquefois même avec avantage. Mais ici, la supériorité de l'Occident est écra-

sante. Sans nous arrêter aux réflexions que ce contraste fait naître en foule sur le passé, le présent et l'avenir de l'humanité, sur le génie comparatif des diverses races et les aptitudes des différents peuples, — poursuivons notre chemin, continuons nos instructives comparaisons, autant que la chose est possible à de profanes touristes qui n'ont jamais vécu dans la familiarité des bielles, des pistons et des coussinets.

Ici encore, à y regarder de près, chaque peuple industriel révèle son génie spécial, son caractère, par d'intéressantes particularités. Les machines françaises ont je ne sais quoi de fini, d'élégant, une tendance au parfait en même temps qu'à l'économie du combustible et de la matière première, deux choses dont la nature s'est montrée avare à notre égard. L'Angleterre, elle, vous offre de robustes machines construites pour faire le plus de besogne dans le moins de temps possible, et douées d'une insatiable faim de combustible, à laquelle peuvent largement satisfaire les dépôts houillers dont cette même nature a si libéralement pourvu ce sol privilégié ; — dépôts qui s'épuisent pourtant, tout en livrant chaque année à l'industrie 84 millions de tonnes de houille, équivalant à un travail mécanique de *108 millions* de chevaux-vapeur ! Mais, d'ici à un ou deux siècles, terme assigné par la statistique au complet épuisement de ces dépôts, la science a le temps de découvrir une nouvelle source de force dynamique. Ajoutons, comme dernier trait de caractère, que l'Angleterre a érigé au seuil de son exposition une pyramide haute d'environ soixante pieds et figurant le volume de l'or extrait des mines de l'Australie dans les quinze dernières années. Que de dévots pèlerins vont pieusement contempler ce simulacre doré ! comme leurs yeux brillent de convoitise en lisant ce chiffre fabuleux de 36,000,000 d'onces, représentant une valeur de plus de *trois milliards et demi* de francs ! Qu'était en comparaison le veau d'or des Hébreux ? Ce veau-ci, il est vrai, n'est que doré ; mais n'est-ce pas la digne idole de ce temps de ruolz et de strass ? — En Amérique, les machines ont quelque chose d'original et d'audacieux, qui sent bien ce peuple d'aventureux *squatters*, plus pressés de produire vite que de produire bien, toujours en quête du nouveau.

Pour ce qui est de la Prusse, en fait de machines perfectionnées,

elle nous envoie des canons, de tous calibres, de toutes formes, à âme lisse ou rayés, en bronze ou en acier, se chargeant par la bouche ou par la culasse, ceux-ci énormes, ceux-là mignons et charmants comme des bijoux de poche : tout un arsenal au complet. M. de Bismark a-t-il voulu nous faire peur en étalant sous nos yeux tout ce parc d'artillerie, cet attirail de guerre, à peu près comme fait le magister qui montre le martinet aux écoliers récalcitrants pour les inviter à être bien sages? On le croirait, surtout à voir ce monstre d'acier, ce canon géant, qui pèse avec son affût près de *cent cinquante mille livres* et lance des boulets creux du poids de 500 kilogrammes... Au moins M. de Bismark se conduit là en galant homme et sachant son monde, il n'épargne pas la matière et nous envoie un diplomate de poids. Chaque parole, chaque coup, veux-je dire, de ce Talleyrand de fer, ne coûte guère qu'un millier de francs! Espérons pour les finances prussiennes, et aussi un peu pour cette pauvre vie humaine si menacée, qu'il ne sera pas trop bavard. Si sa parole coûte si cher, son silence serait d'un tout autre prix! Nos journaux, d'autre part, ne nous parlaient-ils pas naguère d'un petit canon récemment inventé chez nous et qui, David de bronze, dirait au besoin son fait au Goliath prussien? En attendant, notre fonderie impériale de Ruelle riposte au léviathan de M. Krupp (le Vulcain du Jupiter à aiguille) par l'envoi de deux colosses, lesquels, à la vérité, ne pèsent que 38,000 kilogrammes, une misère! 12,000 de moins environ que leur rival d'Essen...

D'ailleurs, ici, l'œil se heurte un peu partout à des engins de guerre, tous plus formidables les uns que les autres, et luttant de puissance destructive.

Tant il est vrai que le palais de l'Industrie est le *temple de la Paix !*

II.

Après la galerie des machines, vient celle des matières premières : houille, fer, bois, cuirs, minéraux et végétaux, produits terrestres et marins. Là, c'était la matière animée et vivante ; ici, c'est la matière brute et morte. Là, des monstres dévorants de tôle

et d'acier, qui réclament leur proie en hurlant ; ici, des substances toutes passives, qui semblent attendre que les dents et les bras des monstres voisins les saisissent, les broient, les aplatissent, les tordent, les étirent, les filetent, les travaillent et les torturent de toutes manières.

Cette zône des matières premières, l'une des moins fréquentées de la foule, est cependant l'une des plus dignes d'intérêt. Les autres galeries sont plus spécialement consacrées aux produits du travail de l'homme. Celle-ci est, si j'ose dire, la galerie du travail de Dieu. L'homme ne fait que manipuler et transformer ce qui est : Dieu seul crée. L'homme use la vie de nombreuses générations pour arriver à découvrir un fait inaperçu jusque-là. Ses plus sublimes inventions ne sont que la constatation pure et simple de lois providentielles qui existaient à son insu ; et, quand après des efforts séculaires il a reconnu enfin une de ces lois, il se proclame grand et se dresse des statues, comme s'il avait établi cette loi lui-même, et en oubliant trop souvent le véritable législateur. La matière a été livrée à l'homme pour qu'il la travaille et la façonne à son gré : là s'arrête son pouvoir. Quoi que rêve son orgueil, il ne franchira jamais ce cercle si vaste et si étroit tout ensemble ; jamais il ne lui sera donné d'accroître d'une parcelle ce domaine de la matière abandonné à son activité. Tout le génie humain, dans sa collectivité de temps et d'espace, viendra toujours échouer contre un atome, comme l'Océan trouve la limite de sa puissance dans le grain de sable de ses rivages. C'est assez pour la gloire de l'homme que Dieu l'ait élevé à la dignité d'auxiliaire, de collaborateur de sa Providence. A Dieu seul appartient le secret de la création et de la vie.

Regardez plutôt et admirez la merveilleuse variété des richesses dont le Créateur, si paternellement prodigue, a doté notre globe, notre France en particulier.

La terre est ici tout entière résumée dans ses produits, de l'Australie à l'Europe, de la Sibérie glacée au brûlant Sénégal.

C'est d'abord l'innombrable famille des végétaux : bois français et exotiques, pour la menuiserie, la charpente et les constructions navales ; les divers textiles, lin, chanvre, etc. ; les céréales, les

cafés, les tabacs, etc., dans toutes leurs variétés connues, — le caoutchouc, ce ductile Protée qui se prête à tant de métamorphoses ; — puis, cette si curieuse collection d'éponges de toutes formes, de toutes grosseurs, êtres mystérieux tenant du minéral, du végétal et de l'animal comme un anneau destiné à relier les trois règnes (quelques-unes de ces éponges ont, par un singulier hasard, végété sur des amphores phéniciennes en bronze, que les plongeurs ont ramenées avec elles du fond de la Méditerranée, où elles gisaient depuis vingt ou trente siècles) ; — ensuite, le groupe des produits chimiques, si riche, si varié, tout étincelant de ses cristaux, et, en première ligne, ces couleurs admirables que l'industrie, guidée par la science, vient de tirer de la houille, cette obscure et noire matière appelée si justement, par l'illustre Stephenson, un « morceau de soleil, » lequel, emmagasiné par le travail des âges, se réveille enfin, après avoir dormi dans les entrailles de la terre pendant des milliers de siècles, et nous apparaît aujourd'hui sous la triple forme de chaleur, de lumière et de couleurs, sans parler de ses précieuses vertus antiseptiques récemment découvertes par la médecine ; — enfin, toute cette vaste province de la métallurgie, qui vient de s'enrichir de conquêtes inattendues, et qui nous offre ici les spécimens de ces nouveaux métaux : *cæsium*, *thallium* et *rubidium*, dont le soleil, par l'analyse spectrale de son atmosphère, vient de révéler si merveilleusement l'existence à la terre : preuve nouvelle et éclatante de la providentielle solidarité qui relie les mondes entre eux, la création dans son ensemble !

Certes, l'homme a tiré de ces richesses naturelles un merveilleux parti, nous venons de le voir et nous l'allons mieux voir encore. Le *roseau pensant* a le droit d'être fier de son œuvre. De son intelligence, comme d'un sceptre, ce fragile roi de la création domine la matière, dont la conquête lui fut un jour imposée comme épreuve et comme réhabilitation. Trop faible pour attaquer directement cet élément si puissant dans son inertie, il est allé jusqu'à lui communiquer un souffle de sa vie, afin de faire de cet ennemi son plus actif auxiliaire, le contraignant ainsi à lutter contre lui-même et à concourir à sa propre défaite.

Et pourtant, parmi ces produits spontanés du sol, combien ne

sont pas encore utilisés! Ce sont précisément les régions que la nature a le plus largement dotées, — ce vieil Orient si fécond toujours, cette Afrique toute chaude des rayons d'un soleil généreux, cette Amérique méridionale fertilisée par les plus grands fleuves du monde, — ce sont ces régions qui, par leurs produits végétaux et minéraux, occupent ici la plus large place et qui, dans les autres galeries, occupent la plus petite. La nature avance plus à créer que l'homme à transformer.

Vêtement, Mobilier et Arts libéraux.

I.

Nous venons de parcourir tour à tour, trop à la hâte, le monde des machines et celui des matières brutes : les deux cercles suivants nous offrent les produits de la transformation des unes par les autres. Et il faut voir quelle variété de merveilles a enfantée cette collaboration! Ces titans de bronze et d'acier, que nous voyions tout à l'heure broyer la matière avec une irrésistible puissance, sont aussi des fées dont les doigts déliés et subtils savent se prêter aux œuvres les plus délicates.

Depuis que l'araignée (son nom ârya-sanscrit signifie *la tisseuse*) enseigna, dit-on, à l'homme l'art de filer et de tisser le lin, quel chemin parcouru! Comme le vêtement humain s'est compliqué depuis la feuille de figuier de l'Eden! L'homme s'est ingénié pour élargir et modifier de mille façons ce primitif et sommaire habillement. D'une infirmité dont, seul parmi les animaux, il fut frappé, il s'est évertué à faire un ornement, une parure. Ses besoins, stigmates indélébiles de sa misère, ont été par contre le plus actif stimulant de son génie, la source la plus féconde de son progrès matériel et social.

Il faut avouer toutefois que, dans l'art du vêtement, la part comparative des deux sexes est loin d'être égale en variété et en éclat. Il semble que l'homme, à mesure qu'il se civilise, fasse tous ses efforts pour épaissir les tissus à son usage, en éteindre les couleurs,

en roidir la coupe, pour se couvrir d'une enveloppe étriquée, anguleuse, morose, aux sombres reflets, comme s'il portait le deuil de quelque catastrophe. Il faut aller chez le paysan, chez l'homme barbare ou même sauvage, dans cet Orient surtout où le soleil semble tout teindre de ses rayons, pour retrouver la fantaisie, la variété, l'ampleur, la légèreté, les couleurs éclatantes.

Pendant que le fils civilisé d'Adam s'étudie à s'enlaidir ainsi des pieds à la tête, toutes les ressources de la nature son mises à contribution pour parer la fille d'Eve. La mer lui apporte ses perles et son corail, la terre la couronne de ses diamants et de ses pierres précieuses, le lin et le ver à soie la vêtent de leurs fils délicats..... Parcourez toute cette zône des tissus et des bijoux, féerique royaume où trône invisible la reine de la création : ces moires chatoyantes, ces châles brodés, ces robes constellées, ces mousselines semblables à des nuages, ces velours moelleux, ces tulles diaphanes, ces dentelles de France, d'Angleterre, de Belgique et de Suisse, luttant de finesse et de grâce vaporeuse; ces soieries diaprées, dont le sceptre appartient toujours à nos fabriques lyonnaises, de par le goût et la perfection; ces vitrines toutes rayonnantes du feu des diamants, du reflet de l'or et des pierreries, opulentes parures que mille yeux dévorent et dont la valeur se calcule par millions. — Et dans une sphère plus humble, ces draps de Sedan, de Roubaix, de Rheims et d'Elbeuf; ces cotonnades et ces coutils de Normandie; ces perses imprimées d'Alsace; ces chaussures dans toutes leurs variétés; ces coiffures de toutes formes, depuis notre laid, incommode et noir cylindre de feutre, jusqu'à ce microscopique fouillis de fleurs, de dentelles et de rubans, que, par habitude, ces dames appellent encore un chapeau.....

Nous voilà bel et bien habillés, de pied en cap. Il s'agit présentement de nous loger. Les maisons ne sont pas là, mais voici du moins tout ce qu'il faut pour les meubler : lits, bahuts, dressoirs, fauteuils, canapés, divans, bibliothèques, tables, pendules, glaces, cheminées, lustres, candélabres, etc., de tous genres : marqueterie, mosaïques, incrustations de cuivre à la façon de Boule; de tous styles, y compris l'égyptien, le *campana*, l'étrusque, le pompéien,

le byzantin, le gothique, le renaissance, le Louis XIV, le Louis XV, le Louis XVI, le Directoire, l'Empire (où est le style Napoléon III?). Le bronze et le marbre, seuls ou mariés l'un à l'autre dans une savante harmonie ; l'onyx, le porphyre, l'acier, le cuivre, le zinc, le fer repoussé, la fonte, le carton-pâte, le carton-pierre, la faïence, les émaux, la nacre, l'ivoire; tous les bois connus, chêne, ébène, thuya, etc., — maniés par nos habiles artistes, Fourdinois, Grohé, Mazaroz, Guéret, Viot, Leglas-Maurice (de Nantes), Michel Bouquet (de Lorient), etc., — rivalisent de fantaisie, d'imprévu et de richesse pour créer une ébénisterie sans rivale.

Mais quels seront les Rotschild assez millionnaires pour payer l'orfévrerie de ces Cellini modernes qui s'appellent Christophle, Froment-Meurice, Fannière, Odiot; — ces tapisseries d'Aubusson, de Beauvais, de la Savonnerie ; ces bronzes de Barbedienne et de Mène, ces immenses glaces de Montluçon et de Saint-Gobain mesurant plus de *20 mètres* en surface; — surtout ces éblouissants amas de cristaux, lustres géants, vasques-fontaines hautes de 20 pieds, candélabres énormes, corbeilles, girandoles, bols, vases, hanaps, buires, gobelets, flacons, coupes, verres, si variés de formes, de contours et de couleurs, croisant leurs feux comme de multiples arcs-en-ciel, massifs ou minces et fragiles à ne pas oser les toucher du doigt, transparentes mousselines vitrifiées, bulles de savon fixées, — prodige de l'industrie, *palais de diamants* des *Mille et une Nuits* édifié concurremment par les célèbres cristalleries de Saint-Louis, de Clichy et de Baccarat? Quant à ces chefs-d'œuvre de Sèvres et des Gobelins (cette ravissante copie de l'*Aurore* du Guide, en particulier, si pure de dessin, si harmonieuse de ton, d'une perfection si étonnante), ce sont là morceaux de princes, que les Majestés s'offrent en présents.

A côté des porcelaines de Sèvres, les faïences de MM. Pull, Jean, Deck et autres céramistes de renom, ne laissent pas que de faire figure, bien que l'imitation de l'éternel Palissy continue à se faire trop sentir. Encore un peu et notre faïence moderne, aidée des progrès de la chimie, n'aura rien à envier aux fameuses fabriques de Nevers et de Rouen.

Et les *armes* que j'oublie ! et les étoffes pour rideaux et tentures,

reps, damas, lampas, etc., qui le disputent en coloris et en variété de dessins aux papiers peints, si surprenants eux-mêmes de fini et de nuances; — et la *parfumerie,* qui imprègne l'air de ses senteurs énervantes, odorant champ de bataille où tous les Jean-Marie Farina, ces Etéocles et Polynices de l'eau de Cologne, continuent leur lutte épique à coups de flacons; — et l'*horlogerie,* qui s'évertue à mesurer avec une précision de plus en plus étroite les quelques instants que nous avons à vivre ici-bas; — et la *photographie,* cette invention française qui, née depuis moins d'un demi-siècle, fait chaque jour de si étonnants progrès; — et la *musique,* ses pianos, ses orgues, ses harmoniums, tout son orchestre d'instruments à cordes ou de cuivre; — et la *librairie,* les magnifiques vitrines de Mame, de Hachette, de Curmer, de Didot, de Jouaust, ces Elzeviers et ces Aldes français qui rivalisent de luxe d'impression, de reliure et d'*illustrations*; l'Imprimerie Impériale et sa magnifique collection de caractères typographiques anciens et modernes, les cunéiformes assyriens et les hiéroglyphes d'Egypte compris; — et la *lithographie* et la *xylographie,* toujours en progrès; — et la *géographie,* ses cartes, ses globes, ses sphères, ses atlas, parmi lesquels nous regrettons de ne pas voir les beaux plans-reliefs des montagnes de France, de M. Bardin, chef-d'œuvre de précision et de science patiente; — et la *coutellerie,* toute hérissée de ses lames tranchantes; — et l'*art médical,* ses appareils orthopédiques et chirurgicaux, les curieuses pièces d'anatomie clastique du docteur Auzoux; — et les *instruments de précision,* cette remarquable machine à calculer, de M. Thomas; ces télescopes, ces batteries et appareils électriques, en particulier cette redoutable bobine Rhumkorff, toujours prête à lancer la foudre; — et cette intéressante galerie de *costumes populaires* des diverses provinces de France, où la *coiffe* de Pornic coudoie le large chapeau du paludier de Saillé, et où les costumes bas-bretons se distinguent tout particulièrement par leur cachet original et leur élégance rustique, qui justifient de reste la vogue que le caprice de la mode est en train de leur faire jusque sur le macadam du boulevard des Italiens....

A côté de la métropole, nos colonies des Antilles, du Sénégal,

du Gabon, de l'Algérie, de Bourbon et de la Nouvelle-Calédonie, exposent de riches spécimens minéralogiques, agricoles et forestiers, ainsi que d'intéressantes collections de leur industrie indigène, armes, casse-tête, flèches empoisonnées, idoles, fétiches, meubles, peaux préparées d'animaux sauvages, etc. : l'extrême barbarie à deux pas de l'extrême civilisation.

II.

En sortant de France, je ne puis que mentionner au courant de la plume (le défaut d'espace ne me permettant qu'un aride inventaire) :

La Saxe, son linge damassé, et sa porcelaine qui s'attarde encore au biscuit Pompadour; — la Bohême et ses cristaux renommés, dont le bon marché n'est pas le moindre mérite; — Nuremberg et ses poupées, si distancées par nos poupées parisiennes benoitonnantes, lesquelles rivalisent de luxe ruineux avec les petites filles auxquelles elles sont destinées, et les mamans de celles-ci; — la Forêt-Noire, ses *orchestrions* mécaniques, et son armée de pendules-coucous en bois sculpté; — la Belgique, ses armes et ses dentelles; — la Suisse, son horlogerie, ses pendules à musique, ses tissus et ses dentelles aussi; — l'Espagne, ses costumes pittoresques et un merveilleux meuble en mosaïque; — la Grèce, si déchue, qui, en fait d'industrie, ne nous offre guère que les costumes éclatants de ses palikares, et qui agirait sagement en faisant moins de révolutions et en se rappelant plus efficacement son glorieux passé; — le Danemark, son industrie déjà si remarquable, sa collection de crâniologie comparée et une reproduction, d'un naturel à faire peur, du terrible gorille, le roi des forêts du Gabon; — la Suède et la Norwége, également en progrès sensible et qui attirent une foule toujours empressée autour de leur si curieuse galerie de costumes nationaux, ou plutôt de scènes populaires jouées avec une vérité qui fait illusion, par des personnages muets, de grandeur naturelle, Dalécarliens, Islandais, Lapons, etc.; — la Russie et son industrie si avancée déjà, ses draps, ses cuirs à la pénétrante senteur, ses riches fourrures, sa belle orfèvrerie au cachet byzantin, ses su-

perbes mosaïques, ses malachites et son écrin de pierreries de l'Oural, ses opales, les plus grosses du monde, et la collection complète de ses costumes et types ethnologiques si variés; — l'Italie, cette autre déchue, qui jadis, comme la Grèce, eût tenu le premier rang dans un concours universel de ce genre, et qui en est encore à copier ses glaces, ses meubles et ses majoliques du XVI° siècle; — Rome enfin, ses mosaïques incomparables, ses camées, ses meubles incrustés, et surtout le *Météorographe*, déjà célèbre, du P. Secchi, étonnante machine, — à la fois thermomètre, baromètre, pluviomètre, anémomètre et psychromètre, — laquelle, mue par l'électricité et armée de crayons, indique et enregistre automatiquement les divers phénomènes météorologiques à mesure qu'ils se produisent : le vent, sa direction et sa force ; la chaleur, la pluie et la quantité qui tombe ; la densité, la pesanteur et l'humidité de l'air. Une fois monté, l'appareil continue pendant dix jours de suite son savant travail de greffier automate, préparant ainsi pour l'avenir d'inappréciables archives, qui ne peuvent manquer d'exercer une féconde influence sur les progrès de cette science encore si obscure de la météorologie. C'est assurément là une des merveilles de cette admirable exposition, et la renommée de l'illustre jésuite, ainsi que celle de l'observatoire du Collége romain qu'il dirige, ne peut qu'en recevoir un nouvel éclat.

Après Rome, vient l'Orient, avec son industrie, raffinée et primitive tout ensemble, restée à peu près absolument *humaine* et *personnelle*, et à laquelle la machine n'a pas imprimé son froid et rigide cachet mathématique ; avec son génie du coloris, avec son art à la fois naïf et brillant, mais qui depuis tant de siècles demeure stationnaire, immobilisé qu'il est par un abrutissant despotisme : la Roumanie et ses riches étoffes ; — la Turquie, ses tapis renommés, ses vaporeux tissus lamés d'or, sa jolie bijouterie en filigrane, ses meubles incrustés d'ivoire et de nacre ; — l'Egypte, le Maroc, Tunis, la Perse, Siam, la Chine, le Japon, qui ne nous offrent guère que ce que nous avons vu déjà chez les marchands de curiosités : éclatantes panoplies, harnais rehaussés d'or, étoffes aux couleurs voyantes, meubles d'un travail précieux et patient, etc.

L'Amérique suit l'Orient : un monde qui commence en regard

d'un monde qui finit. Voici les États-Unis, leur canon-revolver et leurs pianos fabriqués à la vapeur (ils ont mis des machines jusque dans leur bijouterie); — le Canada et ses riches essences forestières; — le Pérou et ses préparations de *coca*, cette plante quasi fabuleuse, le plus puissant peut-être des toniques végétaux; — le Venezuela, son antique urne funéraire et son crâne de Caraïbe; — l'Uruguay et son *gaucho* déployant le *lazo* sur un cheval sauvage invisible; — le Brésil et sa forêt vierge en miniature..... Non loin de là, les îles Hawaï nous présentent, dans un piquant voisinage, une Bible et un journal publiés à Honolulu en langue polynésienne, côte à côte avec un collier et un manteau de plumes dont naguère encore peut-être se parait un ascendant, quelque peu anthropophage, de S. M. Kamehameha.

Enfin, nous arrivons à la plus sérieuse rivale de la France, à l'Angleterre. Car ce n'est pas seulement en politique que Paris et Londres, cette Rome et cette Carthage modernes, se disputent la prééminence. Armée de ses puissantes machines, de son admirable outillage, de ses opulentes mines de houille et de ses métaux, à la tête de ses habiles ouvriers, — l'Angleterre engage résolûment la lutte sur tous les points, disputant le terrain pied à pied dans les diverses branches : orfévrerie, bijouterie, céramique, meubles, cristaux, tissus, soieries, pianos, imprimerie, etc. Si la victoire est souvent douteuse, le progrès est sensible du moins, et pour maintenir la supériorité que jusqu'ici lui a assurée son goût, cette qualité française par excellence, — la France fera bien de ne pas s'endormir sur sa réputation et d'imiter les constants et opiniâtres efforts de son émule.

A côté de l'Angleterre, et avant de clore cette longue et sèche nomenclature, mentionnons enfin cette magnifique exposition de l'Inde, toute resplendissante de ses étoffes brochées d'or, de ses châles de Kachemir, de ses gazes transparentes, de ses vases d'or, de ses ivoires sculptés, de ses meubles en ébène découpés à jour avec une si surprenante habileté de main, de ses pierreries de Golconde....., sans parler de cette galerie de types anthropologiques, au sommet desquels se distinguent, par la blancheur du teint et

la régularité des traits, les descendants des antiques Aryas, frères de nos pères, — descendants si étonnés de retrouver aujourd'hui des frères consanguins dans ces blonds Anglais, leurs conquérants, venus des froides régions du Nord.

N'oublions pas non plus l'Australie, cet aïeul des mondes, le premier né géologiquement, géographiquement le dernier, cette autre conquête de la moderne Carthage, — qui étale sous nos yeux des spécimens déjà remarquables de son industrie naissante, des laines de ses innombrables troupeaux, des minerais d'or de son opulent Ballarat, des bois de ses forêts, des échantillons de sa faune et de sa flore, également étranges, qui paraissent remonter toutes deux par delà l'époque quaternaire. En outre, une intéressante série de photographies nous fait connaître les principaux types physiognomoniques de ces autochthones néo-hollandais, estimés par certains anthropologistes à peine comparables à des singes pour l'intelligence, mais que des juges plus impartiaux ont relevés de cette sentence, trop sévère et trop absolue, des polygénistes.

Beaux-Arts.

A mesure que nous avançons, la matière se raffine, se subtilise, pour ainsi parler ; car, à mesure aussi, l'homme y incarne une part de plus en plus grande de son âme. De la matière brute aux tissus et aux meubles; — de ceux-ci aux cristaux, à la céramique et à l'orfévrerie ; — de l'orfévrerie aux instruments de musique, auxquels l'homme donne une voix qui parle, chante et l'émeut comme sa propre voix ; — de ces instruments aux appareils scientifiques, qui lui prêtent comme une image du pouvoir divin : — la gradation est sensible. Viennent enfin les beaux-arts, qui la complètent. Ici surtout s'opère l'incarnation du génie humain. Un peu de toile et de couleurs, un bloc de marbre et un ciseau : voilà matériellement tout l'art. Que l'âme d'un artiste inspiré vienne à toucher d'un de ses reflets cette poignée de matière, et de ce contact vivificateur de l'esprit naîtra un chef-d'œuvre qui ravira d'âge en âge les générations. A l'exemple de Dieu fécondant l'argile de son souffle tout-puissant et en tirant la vie, l'homme aura créé — une

image inanimée, il est vrai, puisqu'il n'est pas donné au génie lui-même d'aller plus loin ; mais, par cet acte du moins, il se sera le plus possible rapproché du suprême Créateur.

Parmi les artistes de tous pays dont nous voyons ici les œuvres étalées, combien en est-il qui aient vraiment créé ainsi ? Sur lequel de ces innombrables tableaux et statues rayonne le reflet du génie ? Le moment est solennel : l'art contemporain tout entier, à de rares exceptions près, tient là ses assises. Où sont ses Raphaël, ses Michel-Ange ? Où sont même ses Jules Romain et ses Bernini ? Si le génie est rare, sinon absent, le talent foisonne du moins.

Il ne saurait entrer dans notre cadre de passer en revue ces milliers d'œuvres d'art. La plupart, d'ailleurs, sont pour nous de vieilles connaissances, ayant déjà figuré dans les salons des dernières années, où presque toutes, parmi les françaises, du moins, ont été honorées de médailles.

Voici les *orientales* de Gérôme, les merveilles microscopiques de Meissonnier, les *Vénus* savonneuses de M. Cabanel, les pastorales écossaises de Rosa Bonheur (un talent qui décline) ; les paysages de Jules et d'Emile Breton, ces deux Arcadiens du pinceau ; les batailles d'Yvon et de Pils, les maréchaux de la palette ; les prodigieux trompe-l'œil de Desgoffe, les charmantes miévreries de Hamon, la *Psyché* de M. de Curzon ; la *Messe en mer sous la Terreur*, si émouvante, de M. Duveau ; le *Héro et Léandre* d'un autre Breton de talent, M. Baader ; l'*Arguenon* de ce regrettable Blin..... Si je me laissais aller, je remplirais plusieurs pages de noms propres. Les maîtres que la mort vient de frapper successivement, à de si courts intervalles, Ary Scheffer, Horace Vernet, Decamps, Delacroix, Brascassat, Ingres, sont absents. De tout l'œuvre de H. Flandrin, son seul *Portrait de l'Empereur* figure ici ; il est vrai que ce pourrait bien être là le chef-d'œuvre de l'Exposition tout entière.

Bien que décapitée de ses plus illustres maîtres contemporains, l'école française maintient visiblement son rang, et ce rang est le premier. Si même on étudie successivement les autres écoles, on constate sans peine l'influence plus ou moins directe exercée par Paris sur la plupart d'entre elles, une part équitable étant faite

toutefois au génie de chaque peuple, au tempérament particulier de chaque artiste.

Si Paris est l'Athènes de l'Europe, Munich est l'Athènes de l'Allemagne, et son exposition est particulièrement remarquée, grâce à ses Kaulbach, Baumgartner, Piloty, etc. La Prusse a son Knauss, avec ses jolies scènes, si spirituellement observées. La Belgique a son Leys, l'archéologue systématique; ses deux Stevens, son Robie, rival de notre Saint-Jean, etc. L'Autriche a son Matejko; la Suisse, son Karl Girardet, son Castan, etc.; l'Espagne, son Figueras, son Gonzalvo, son Zamacoïs, un nouveau venu d'espérance. Il n'est pas jusqu'au Danemark, à la Suède, à la Norwége et à la Russie, (pays où la couleur doit geler, ce semble, sur la palette), qui ne nous aient envoyé de fort bons tableaux, *intérieurs*, scènes historiques, ou paysages polaires aux étranges reflets.

En Italie, la sculpture éclipse la peinture. La foule se presse autour du *Napoléon* de Véla, de son *Printemps*, de la *Pietà* de Dupré, des bustes de Marcello (duchesse Colonna), de la *Charlotte Corday* de Miglioretti, de toutes ces œuvres charmantes où s'accuse, — trop peut-être, une extrême habileté de ciseau. Dans la patrie du Bernin et de Canova, l'art de manier le marbre a conservé toute sa traditionnelle dextérité, sans perdre non plus son penchant à la miévrerie.

Voici du moins un pays qui reste obstinément fidèle à son tempérament si accentué. Hermétiquement close dans son île, l'Angleterre met un soin jaloux à se préserver de l'influence extérieure; elle n'emprunte à ses voisins ni sa politique, ni ses mœurs, ni ses arts. Aussi la peinture anglaise ne ressemble-t-elle à aucune autre; elle déroute l'œil tout d'abord par la naïveté de ses procédés, le rendu minutieux et lourd des détails, la raideur de son dessin et le ton criard de son coloris. On se demande où les paysagistes anglais ont pris ces teintes si chaudes; car ils n'ont pu vraisemblablement emprunter ces incendies à leur pâle « soleil de charbon de terre. » Prenez une palette, disposez dessus les couleurs les plus voyantes au hasard de leurs nuances, appliquez le tout sur une toile; puis, pratiquez çà et là quelques liaisons et retouches, — et vous aurez à peu près un tableau anglais Non point qu'il n'y ait dans plusieurs

de ces peintures du talent, et beaucoup; mais c'est d'une esthétique toute spéciale et qui sent son terroir. Dans cet art tout anglais cherchez bien plutôt une certaine étrangeté que l'harmonie et le goût. Là aussi, comme en tout, le génie anglo-saxon a marqué sa forte empreinte; et, par ce temps de centralisation, d'unification, d'universel effacement, nous ne nous sentons pas le courage de nous en plaindre.

Qui le croirait? *frère Jonathan,* aux allures pourtant si décidées, au type si spécial, à la personnalité énergique jusqu'à la brutalité, le fier Yankee s'est montré moins que son aîné John Bull, réfractaire à l'action du dehors. L'art nouveau-né des États-Unis d'Amérique est moins original, et l'influence européenne, je veux dire française, s'y fait manifestement sentir, même dans ces paysages où semble flotter l'écharpe de l'Iris mythologique, où les cataractes de Niagara étalent la gamme diaprée de leurs arcs-en-ciel vaporeux.

A cette rapide revue, si nous ajoutons les œuvres de la sculpture française éparpillées dans le jardin central (l'*Impératrice Joséphine,* de M. Vital Dubray, un artiste dont le ciseau est également énergique et délicat; le *Bacchus enfant,* digne de l'antique, de M. Perraud; le groupe si dramatique d'*Ugolin,* rival du *Laoocoon* grec, de M. Carpeaux; le déjà célèbre *Chanteur florentin,* de M. P. Dubois; etc.), — nous aurons achevé ce que nous avions à dire des beaux-arts.

Ne sortons pas toutefois du jardin central sans dire un mot du pavillon, qui en occupe le milieu, centre du centre, pôle du colossal hémisphère de métal. Là, comme dans un sanctuaire, *saint des saints* de la matière, devaient rayonner de tous leurs feux les diamants de la couronne : symbole et quintessence de tout ce monde matériel, idole que seraient venues dévotement adorer toutes les convoitises, soleil autour duquel auraient gravité dans leurs zônes elliptiques, toutes ces œuvres du génie humain, comme autant de satellites et de planètes dans leurs orbites. J'ignore pour quels motifs le projet a été abandonné (la peur des voleurs y a peut-être bien été pour quelque chose; ne se serait-il pas trouvé des dévots capables de voler le dieu pour mieux l'adorer?) Quoi qu'il en soit, le *Régent* et ses précieux acolytes ont été remplacés par une exhibi-

tion, moins étincelante, mais pourtant intéressante aussi, des étalons des monnaies, poids et mesures en usage chez les principaux peuples du monde. Mesurer la matière, la peser, la payer : n'est-ce pas là à peu près tout le commerce ? Ces indispensables instruments de la mécanique des échanges sont plus vraiment utiles que le diamant. Ils le seraient bien davantage encore, n'était leur gênante variété. Un congrès international s'occupe en ce moment même de travailler à les uniformiser. Espérons que les préférences particulières et les habitudes invétérées s'effaceront devant l'avantage commun. Un grand pas serait fait dans les relations de peuple à peuple; si surtout, à l'unité des poids, mesures et monnaies, venait s'adjoindre l'unité des méridiens, pour la plus grande utilité des marines du monde.

Histoire du travail.

Nous en avons fini avec le présent; il nous reste à parler du passé. Car les organisateurs de l'Exposition ont eu l'idée, vraiment belle et féconde, de mettre en présence l'un et l'autre. Parallèle intéressant, s'il en fut : pouvait-on mieux couronner cette grande fête du travail que par l'histoire du travail même ? — Voilà où en sont arrivés l'art et l'industrie : voici d'où ils sont partis et comment ils ont progressé. — Les parts respectives attribuées au présent et au passé sont loin d'être égales toutefois. Des sept cercles qui se partagent le palais, le présent s'en est égoïstement attribué six, laissant comme par grâce le dernier, le moins étendu, aux soixante siècles, et plus, qui se sont écoulés avant lui. Mais quel puissant intérêt offre cette modeste galerie, et comme il déborde cet étroit espace ! Nous n'avons ici, en effet, rien moins que l'histoire même de l'homme, résumée dans les monuments de son industrie, aux diverses phases de son développement. Suivons ces phases rapidement et en quelques mots, tout en regrettant de ne pouvoir nous étendre, comme il conviendrait, sur un tel sujet.

Tout d'abord, l'âge de la pierre nous offre ici de lui-même des témoignages aussi précieux qu'abondants, grâce aux récentes découvertes de MM. Lartet, Christy, de Vibraye, etc.

La pierre, tel fut, comme chacun sait, le premier des matériaux de l'industrie humaine, son premier auxiliaire [1]. Encore les archéologues distinguent-ils plusieurs périodes dans cet âge lointain, selon que la pierre est encore quasi brute, ou *travaillée*, ou *polie*, (c'est à cette troisième époque que se rattachent les dolmens, menhirs et autres monuments dits *celtiques*, répandus sur presque toute la surface de la terre, et dont la mystérieuse origine exerce depuis si longtemps la sagacité des antiquaires).

Armé de sa hache de pierre — silex, serpentine, néphrite ou obsidienne, — l'homme attaque un animal — renne ou bœuf primitif, — et le tue pour se repaître de sa chair; avec son couteau de silex, il dépouille soigneusement les os de leurs muscles et de leurs tendons (certains ossements que nous avons là sous les yeux portent les traces visibles encore de ce travail); puis, ces os eux-mêmes, taillés, percés, vont devenir à leur tour des armes et des outils : voyez plutôt cette riche collection d'hameçons, de harpons et d'aiguilles.

Cependant l'homme, que certains naturalistes regardent comme le fils, ou tout au moins le frère du gorille et de l'orang-outang, — l'homme, dès cet âge reculé, offre déjà tous les caractères distinctifs de son espèce; c'est déjà l'être moral et religieux, créateur et pensant, ayant l'instinct du beau, le sentiment de l'idéal. L'homme est déjà artiste : — regardez ces pierres, ces ossements, ces ivoires, ces cornes, sur lesquels des graveurs inconnus sculptèrent, il y a des milliers d'années, l'image des animaux qui les entouraient, renne, mammouth, etc. (Un outil cylindrique trouvé dans une caverne du Périgord, présente même une effigie humaine.)

Le défaut d'espace, et plus encore, notre incompétence, nous défendent de discuter, à ce propos, la question de l'âge de l'homme, problème redoutable auquel nous avons eu l'occasion de toucher ici même [2] en passant. Au lieu de nous engager à la suite des archéologues contemporains, au sein de cette longue nuit d'âges

[1] Par une singulière coïncidence, le Champ-de-Mars lui-même a fourni à l'archéologie plusieurs objets en pierre taillée, exhumés de ses sablières.

[2] V. *Cinq heures en Espagne.*

sans histoire, de nous perdre dans cette ténébreuse série de périodes quaternaire, glaciaire, diluvienne, dont le mystère ne sera sans doute jamais entièrement éclairci, — rappelons que l'âge de la pierre varia en antiquité et en durée suivant l'aptitude des races à se civiliser, et qu'aujourd'hui encore il existe chez certaines peuplades de l'Océanie et de l'Amérique. Les Esquimaux, notamment, se servent encore, pour râcler les peaux dont ils se vêtent, d'un couteau de pierre semblable à ceux trouvés en France, en Suède, en Angleterre. Cette curieuse coïncidence serait-elle une preuve nouvelle à ajouter à celles qui semblent démontrer que les races finnoises ou boréales actuelles vécurent jadis chez nous, et que, chassées par des invasions de peuples supérieurs, comme le sont aujourd'hui les indigènes de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, elles émigrèrent de plus en plus vers le nord, emmenant avec elles le renne, le mammouth et autres animaux polaires, dont on retrouve de si nombreuses traces dans l'Europe centrale?

Quoi qu'il en soit de ces obscurs problèmes, la haute antiquité des instruments en pierre leur fit attribuer chez divers peuples un caractère religieux. C'est avec un couteau en silex que se pratiquait chez les Juifs la circoncision; une hache de pierre servait chez les Romains au culte de Jupiter Latialis; les Chinois conservent également avec vénération des instruments de même matière; enfin, dans le parc même du Champ-de-Mars, le temple mexicain, dont nous avons parlé plus haut, nous présente, entre autres curieuses antiquités, un couteau en obsidienne, le même, assure-t-on, qui servait aux prêtres aztèques pour arracher le cœur des victimes humaines dans leurs sanglants sacrifices. — Ceci nous conduit à faire une triste réflexion.

La première œuvre de l'industrie, le premier monument de l'histoire, — fut une arme, destinée moins sans doute à protéger l'homme contre les bêtes féroces qu'à le défendre contre son semblable, ou peut-être même à l'attaquer. Quelle arme grossière et primitive toutefois! On voit assez que nos pères n'étaient que de misérables barbares. Combien nous, leurs fils civilisés, nous les avons laissés loin en arrière dans le grand art de tuer! Comparez l'une de ces haches de pierre au canon prussien, et niez, si vous

l'osez, le progrès de la civilisation ! C'est à peine si l'arme sauvage arriverait à blesser mortellement un seul homme, tandis que la machine civilisée en tuerait proprement vingt ou trente d'un seul coup ! Que serait-ce si, à cette inoffensive panoplie en pierre de nos ancêtres, nous opposions tout notre arsenal : canons, mortiers, obusiers, carabines, fusils, mousquets, pistolets, revolvers, bombes, boulets, capsules, cartouches, torpilles, machines à balles, etc., de Liége, de Saint-Etienne, de Paris, de Manchester, de Liverpool, de Suède, de Prusse, d'Autriche, d'Amérique, — chaque pays ayant tenu à honneur de figurer dans ce grand concours d'instruments de mort, et de briguer la première place dans l'art de la destruction ? Il y a là de quoi exterminer cent mille hommes en quelques minutes. Ne nous invite-t-on pas tous les jours à saluer l'aurore de l'universelle fraternité des peuples ?

Depuis qu'il existe, l'homme a dépensé le plus clair de son temps et de son génie à inventer et à perfectionner les moyens de se détruire, comme si tuer était le dernier mot de la civilisation. Nous pouvons suivre ici concurremment les progrès de la civilisation et de l'art de détruire, l'un marchant du même pas que l'autre. Nous pouvons étudier notamment les transformations successives du canon et du fusil (deux terribles engins dont l'enfer a dû envier à la terre l'invention, et qui ont tué plus d'hommes que la peste et le choléra), depuis ces longs tubes de fer couchés comme des serpents sur leurs affûts vermoulus, jusqu'aux canons rayés ; depuis l'arquebuse à mèche et à rouet, jusqu'au fusil-revolver. Car, ainsi que nous l'allons voir, cet étonnant musée archéologique nous offre, entre autres surprises, celle de trouver des revolvers datant de trois cents ans avant le colonel Colt, et des canons rayés inventés cent ans avant la bataille de Solferino ! N'est-ce pas le cas ou jamais de répéter encore avec Salomon : *Nil sub sole novum ?*

Arrive enfin l'emploi des métaux.

Aux trois périodes de la pierre, succède l'âge du bronze, âge qui, comme le premier, varia fort quant à l'époque de son avénement dans les diverses régions, et qui, pour certains peuples, n'a pas encore commencé [1]. Dès lors, l'industrie s'élargit,

[1] L'étude des langues d'origine âryaque (sanscrit, lithuanien, zend, etc.,) a révélé

ainsi qu'en témoignent ces armes (toujours), ces ornements, ces colliers, ces bracelets. Avec l'époque gallo-romaine, l'art s'élève jusqu'à ces statues et à ces bas-reliefs. L'époque carlovingienne nous offre de riches reliquaires byzantins, des olifants d'ivoire, des manuscrits déjà illustrés de miniatures et de reliures émaillées. Quant au moyen âge, il nous éblouit du trésor qu'il étale sous nos yeux : manuscrits enluminés, vases sacrés, ornements sacerdotaux, diptyques, triptyques, tapisseries, châsses gothiques, etc., tous objets pour la plupart envoyés par les cathédrales d'Angers, de Reims et de Troyes. — La Renaissance s'enorgueillit à juste titre de ses émaux de Limoges, de ses aiguières en or et en argent repoussé, de ses faïences de Palissy et de Henri II, etc. — Le XVIIe et le XVIIIe siècle ne nous offrent pas moins de plusieurs milliers d'objets, dont chacun mériterait une mention : meubles de Boule, vieux Sèvres, vieux Gobelins, terres cuites de Clodion, une curieuse collection de chaussures historiques, un merveilleux éventail d'ivoire ayant appartenu à Marie-Antoinette, une serrure exécutée par Louis XVI, faïences, orfévrerie, bonbonnières, tabatières, montres, — tout un musée aussi charmant que riche, accumulé par les collectionneurs.

Voilà pour la France.

Un mot rapide sur l'exposition particulière de chacune des autres nations.

L'Autriche a d'admirables vases en cristal de roche, des armes magnifiques et d'anciennes porcelaines viennoises. La Hongrie, fille d'Attila, se distingue par l'étrangeté de son art primitif.

A côté des vestiges de son âge de pierre et de son crâne de Celte-Ibère, l'Espagne expose de jolies réductions de l'Alhambra, des pièces remarquables d'orfévrerie religieuse, un vieux et curieux meuble avec mosaïques d'ivoire, puis enfin deux inappréciables reliques : la cotte de mailles et l'épée du Cid Campeador. — Une collection complète des médailles et monnaies nationales, un su-

ce fait remarquable que nos pères les Aryas connaissaient déjà le bronze avant leur dispersion et leur départ de l'Asie. Ce furent vraisemblablement eux qui apportèrent ce métal aux peuplades primitives de l'Europe occidentale.

perbe ostensoir du XVIe siècle en gothique fleuri, des faïences de Porto : telle est, en raccourci, la part du Portugal.

La Hollande nous a apporté quelques spécimens de sa célèbre céramique de Delft, un charmant violon en faïence, et de formidables cornes à boire, autrefois en usage dans ces *ghildes* et ces *kermesses* célébrées par le pinceau réaliste des Flink, des Vander-Helst.

En Suède et en Norwége, après avoir salué en passant ces antiques vêtements sacerdotaux, reliques vénérables du catholicisme, aujourd'hui persécuté, nous contemplons tour à tour l'armure de Gustave Wasa, le berceau et l'épée de Charles XII, et deux ou trois inscriptions runiques, hiéroglyphes scandinaves qui attendent encore leur Champollion.

Le Danemark, ce pays par excellence de l'archéologie, qui recèle dans ses tourbières un vaste musée paléontologique, nous a envoyé de nombreux spécimens de son âge de pierre et de son âge de bronze, et tout d'abord un bloc de ses célèbres *Kjœkkenmœddings* (rebuts de cuisine), reliefs des grossiers festins de ses habitants primitifs, débris comestibles composés surtout de coquillages et d'os d'animaux (urus, lynx, chien, porc, etc.) et qui, accumulés pendant des siècles, forment des couches longues de plusieurs centaines de mètres, larges à proportion et épaisses de trois à neuf pieds : encore un chronomètre anthropologique qui nous recule loin dans le passé [1]. Mentionnons encore à l'actif du Danemark, cette curieuse couleuvrine de fer du XVe siècle, se chargeant par la culasse (!), ce fusil-revolver à six coups de 1597, ce canon rayé du XVIIIe siècle..., enfin, ce traîneau esquimau-groënlandais et son attelage de chiens. — Elle aussi, la Russie a son fusil-revolver, datant de 1638; il ne doit pas toutefois nous faire oublier ce magnifique lampadaire byzantin du XIIe siècle, ces tableaux peints sur bois, non plus que cette opulente vaisselle plate ciselée, en argent, en or et en vermeil, de divers czars et czarewitchs.

La Suisse n'est représentée que par ses antiquités lacustres; il est vrai que nous avons là tout un musée, qui nous raconte les obscures

[1] Des débris analogues viennent d'être découverts en Provence, en Angleterre et en Italie.

annales des palafittes depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'âge du bronze inclusivement : haches en silex, dont quelques-unes encore munies de leur manche ; vases grossiers, contenant des grains carbonisés de froment, d'orge, d'avoine, de pois, de lentilles ; faucilles, tissus de laine ou de lin, armes, bijoux, bracelets, longues épingles à cheveux, boucles d'oreilles, — frêles témoins d'un mystérieux passé, enfouis pendant tant de siècles dans le limon des lacs helvétiques, et qui viennent d'ajouter à l'histoire de l'homme un chapitre inattendu.

Grâce surtout au trésor royal et au musée de Kensington, l'Angleterre se distingue par une exposition particulièrement complète et brillante : armes de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, colossales armures anglo-saxonnes faites pour des géants, cuirasse incrustée d'argent de Charles Ier, châsse de S. Patrick, coupe de S. Thomas Becket, masses, épées, aiguières, faïences, terres cuites, bijoux, miniatures, — objets auxquels il convient d'ajouter d'immenses albums mobiles de photographies représentant les œuvres de cet art si étonnant de l'Inde, de son architecture notamment, temples souterrains d'Ellorah, etc.

L'Italie, enfin, nous intéresse vivement à son tour, par sa pirogue récemment exhumée des vases du Tibre et qui, taillée dans un seul tronc d'arbre, offre la plus frappante analogie avec les pirogues polynésiennes actuelles[1] ; par ses antiquités romaines, par ses débris pompéiens, surtout par le fac-simile de ces cadavres moulés dans le *lapillo* du Vésuve et restés pendant dix-huit siècles ensevelis dans leur linceul de cendres, jusqu'au jour tout récent où M. Fiorelli les retrouva à la place où les surprit le volcan, gardant encore, dans la rigide immobilité de la mort, les attitudes convulsives de leur dernière agonie.

Telle est, fort en abrégé, cette magnifique galerie de l'histoire du travail, dont chaque vitrine est comme un chapitre des archives de l'humanité, à commencer par les ténèbres de l'âge de pierre, pour finir avec le XVIIIe siècle.

[1] Un bateau du même genre vient d'être trouvé dans les alluvions de la Seine, et figure au musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye.

Une réflexion naît spontanément de cette revue du passé : l'homme est-il en progrès? question moins indiscrète et moins hasardée qu'elle ne le paraîtrait tout d'abord. Évidemment l'homme industriel se perfectionne; comment le nier en présence de cet amas de produits merveilleux, derniers nés de son génie? Mais pouvons-nous en dire autant de l'homme artiste? La machine est en progrès: en est-il de même de l'art? Qui oserait le dire après avoir passé en revue les œuvres du passé, œuvres dont nous n'avons encore ici qu'un si incomplet échantillon? Si la vue de nos machines nous rend fiers à bon droit, par contre, celle des chefs-d'œuvre artistiques de nos devanciers doit nous apprendre à être modestes. Ce passé si volontiers méconnu et calomnié, qui nous a légué le trésor de ses œuvres et de son expérience, et dont nous sommes les ingrats héritiers, — nous en sommes réduits à copier son architecture, sa sculpture, sa peinture, son orfévrerie, sa littérature, sans parvenir à les égaler, encore moins à les surpasser. Il y a des milliers d'années que l'homme s'est élevé jusqu'au sommet de la conception du beau ; la machine est d'hier, l'art est éternel. Serait-il destiné, non pas à disparaître, mais à s'éclipser?

L'idéal laisserait-il ses rayons s'éteindre sous la matière? Le culte du beau doit-il décidément céder le pas à la recherche absorbante de l'utile?

Il semble que l'homme ne puisse s'élever d'un seul coup et tout entier à la même hauteur, et que l'équilibre de ses facultés soit fatalement destiné à se rompre, les unes tendant à descendre quand les autres prédominent. L'art est une fleur délicate qui a peine à s'acclimater dans une atmosphère de fumée de houille. Le bruit des marteaux, le sifflement de la vapeur effarouchent l'inspiration. L'art, cette autre aristocratie, est en proie aujourd'hui à une crise solennelle : le flot démocratique le menace à son tour. Dans son duel inégal contre l'industrie, cette bourgeoise parvenue, il est bien près de succomber. Déjà il pactise avec sa rivale et se fait industriel. C'est un noble en train de se faire roturier.

Ainsi se déroule de cercle en cercle ce spectacle grandiose, dont

nous avons essayé de fixer un trop pâle reflet dans ce compte rendu, si court et si long tout ensemble [1]. Spectacle écrasant par sa variété et son immensité ; un monde à envelopper d'un coup d'œil, à faire tenir en quelques pages ! Une bibliothèque et une science encyclopédique suffiraient à peine pour traiter comme il conviendrait un aussi immense sujet. Ce que contiennent ces quelques milliers de mètres carrés, ce n'est rien moins que l'humanité résumée dans l'espace et le temps, l'univers et l'histoire en raccourci, l'abrégé du génie humain dans ses œuvres. Et quelle somme de génie et de talent l'ensemble de ces œuvres représente ! La pensée en est comme effrayée. Ce que nous contemplons ici, c'est le trésor même de l'humanité, son capital intellectuel et matériel, l'épargne séculaire de son expérience, — pour tout dire, c'est la civilisation, dans ses diverses phases, depuis l'aurore des âges jusqu'à nos jours, depuis la hache en pierre du sauvage jusqu'à la machine du *Friedland*, depuis la hutte yakoute en écorce d'arbre jusqu'à ce colosse de fer de 1,500 mètres de pourtour.

Supposez un instant qu'un autre Omar mette le feu à ce monument, bien autrement précieux que la bibliothèque d'Alexandrie ; supposez que disparaissent en même temps toutes les œuvres et machines diverses dont nous avons les spécimens ici rassemblés, et que l'homme en vienne tout à coup à oublier ce qu'il a mis si longtemps à apprendre : à l'instant même, la société rétrograde de plusieurs milliers d'années, jusqu'à la primitive barbarie, jusqu'à l'âge de la pierre, et l'œuvre de la civilisation est à recommencer.

Un tel spectacle est trop complet pour qu'il puisse se renouveler de sitôt. L'année 1867 restera longtemps comme la grande olympiade de l'industrie. Il n'y a pas encore soixante-dix ans, ce même Champ-de-Mars vit une première Exposition industrielle : *cent dix* exposants répondirent à l'appel du gouvernement d'alors. Un peu plus

[1] Encore n'avons-nous rien dit de l'Exposition agricole de Billancourt, toute spéciale, il est vrai. Nous aurions désiré aussi mentionner en passant nos exposants de l'Ouest ; mais comment arriver à découvrir les aiguilles bretonnes et les épingles vendéennes dans cette colossale botte de foin ? Nommons toutefois, un peu au hasard, M. Suzer, auquel ses cuirs ont justement valu la décoration ; MM. Lotz et Renaud, leurs locomobiles et machines agricoles ; MM. Colombi (de S.-Malo), opticiens distingués ; M. Nerrière-Ménard (de Nantes), et ses bâches imperméables, etc.

d'un demi-siècle s'écoule, et le nombre des exposants s'élève à près de *cinquante mille !* — Grâce à son génie expansif et sociable, et à l'irrésistible attraction qu'elle exerce, la France seule, de l'aveu même de ses rivaux, pouvait réaliser avec ce succès et sur cette échelle une semblable entreprise. Parmi toutes les villes du monde, il n'y avait que Paris qui pût être le théâtre d'une manifestation aussi vraiment universelle, et dont le magnétique prestige fût capable d'attirer ce concours inouï de souverains et de peuples. Londres, Berlin, Vienne, Pétersbourg, sont des capitales : Paris est la capitale par excellence, l'universel rendez-vous, l'hôtellerie du monde.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul côté de ce grand fait dont la France ait le droit d'être fière. Son exposition particulière se distingue entre toutes par l'éclat, la perfection et cette fleur du goût, cachet indélébile de son génie. Sur ce pacifique champ de bataille, comme sur les autres, la victoire lui reste presque toujours fidèle. Ses industriels et ses artistes sont dignes de ses soldats.

Puissent du moins les innombrables visiteurs, couronnés ou non, de notre Exposition, y apporter autre chose qu'une vaine curiosité ! Que le spectacle de la matière triomphante ne leur fasse pas oublier l'esprit, source de toutes ces merveilles, — l'âme, d'où procède toute vraie civilisation, — et moins encore Celui de qui émanent l'âme et l'esprit. Qu'ils se rappellent que, sans vertu et sans grandeur morale, toutes les splendeurs de la civilisation matérielle ne sont au fond que misère et décadence. Cette imposante manifestation internationale, ce grand jubilé des peuples, inspirera-t-il enfin à ceux-ci des sentiments de justice, de concorde, de fraternelle union ? Ce Champ-de-Mars s'appellera-t-il désormais le Champ-de-Mai ? Lui qui vit autrefois s'accomplir la fédération de nos provinces, verrait-il aujourd'hui, comme on l'a répété, l'aurore de la fédération des peuples ? Puisse du moins cette autre fédération n'être pas cruellement démentie par les sanglants excès qui suivirent de si près la première !

Lucien Dubois.

POÉSIE.

LE CAYLA.

C'était le trois juillet; — ce jour en ma mémoire
Demeurera gravé jusqu'à mes derniers ans; —
J'allais vers ce Cayla, qu'une si pure gloire
Illumine à jamais de rayons éclatants.

Quand de l'ombreux sentier une courbe imprévue,
— Au loin, sur le ciel bleu, surgissant d'un coteau, —
Me dévoila ce toit que cherchait tant ma vue,
En tressaillant, mon cœur salua le château.

Ah! comme avec bonté, douce et grave, une femme, *
Qui marche vers la tombe en vêtements de deuil,
Et dont l'air tout céleste attire à soi votre âme,
Reçut le pèlerin, hésitant sur le seuil!

Près du vaste foyer tous deux nous nous assîmes,
De ce foyer si morne et qui fut si joyeux!...
Sombre ou clair, du passé nous remontions les cimes,
Et nous portions envie à ses frères des cieux.

L'heure, éclair trop rapide, avait fui devant l'heure;
Il fallait rompre, hélas! nos pieux entretiens,
Et quitter, — pour toujours peut-être! — la demeure
Que de leur foi suave embaumaient ces chrétiens.

* Mlle Marie de Guérin.

Alors celle pour qui ces murs sont comme un temple,
Se levant : « Suivez-moi, » dit-elle avec douceur,
« Et qu'un instant au moins votre œil ami contemple
» Les lieux que chérissaient et mon frère et ma sœur. »

Nous allâmes, cueillant pas à pas chaque trace :
Et le jardin, le pré, la garenne, la cour,
Avec ses grenadiers tout en fleur, la terrasse,
A mes regards émus s'offrirent tour à tour.

Puis, l'antique escalier par ses degrés de pierre
Nous mena dans la *salle*, au solennel aspect.
— Là, Maurice naquit et ferma sa paupière...
— Ici, les anges même entrent avec respect.

Car c'est l'endroit sacré, la cellule bénie,
Où la flamme d'en haut dévorait cette enfant,
Que le monde connaît sous le nom d'Eugénie,
Et que suscita Dieu, las du mal triomphant.

O chambre virginale ! ô touchant oratoire !
L'âme s'y purifie aux parfums d'autrefois :
Là, Jésus vit sa fille aimer, espérer, croire,
Et porter vaillamment sa douloureuse croix.

Quand ceux qu'attendrira son bienfaisant génie,
Auront peuplé le ciel de glorieux essaims,
Dans quels transports de joie ils loûront Eugénie :
L'enfer les attendait.... elle en a fait des saints !

Emile GRIMAUD.

4 juillet 1867.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, publié par ordre du Ministère de l'Intérieur et dressé par M. E. Quesnet, archiviste. — Cinq fascicules in-4°, ensemble de 140 pages.

Autant la Révolution mit de zèle sauvage à disperser et détruire les titres du passé, autant nos contemporains, de toute classe et de tout rang, particuliers et corporations, à commencer par l'Etat lui-même, mettent de soin à recueillir les précieux débris d'anciennes archives, échappés au vandalisme. Les révolutionnaires voyaient dans ces parchemins la consécration et la sanction d'institutions dont ils craignaient par dessus tout le rétablissement ; nous, au contraire, nous n'y trouvons que les témoins inoffensifs et impartiaux d'un passé souvent plein de gloire et toujours plein d'enseignement. Ces débris d'archives sont plus nombreux qu'on ne le pense généralement. La plupart des titres importants existaient en nombreuses copies, et il n'y a guère de lacune absolument impossible à combler. Seulement, les recherches étaient jusqu'ici bien difficiles et bien ardues ; souvent l'investigateur était en face d'une interruption inattendue, et nul ne pouvait lui indiquer dans quel dépôt il trouverait, à son heure, l'autre bout du fil auquel il fallait renouer sa trame. Dans l'avenir, cette difficulté capitale n'existera plus. Depuis cinq ans déjà, le catalogue, contenant des analyses sommaires, de toutes les archives départementales de la France, se publie, dans le même format et suivant le même plan.

Un échange entre les divers départements fait que dans chaque

dépôt se trouvent réunis les inventaires de tous les autres départements; de telle sorte que l'historien peut savoir d'un coup d'œil où il doit aller chercher le document qui fait défaut. Ces inventaires, dressés par les archivistes, sortis pour la plupart de l'Ecole des Chartes, mettent en relief une inépuisable patience et une savante sagacité. Ils n'ont pas la prétention de vulgariser l'érudition, et ne remplacent pour personne la lecture des titres eux-mêmes; pas plus que ces admirables *Index rerum* qui couronnent les in-folios des érudits de l'autre siècle, ne suppléent à l'étude des textes; mais les uns comme les autres ont cet inappréciable avantage de vous indiquer d'un coup d'œil, sur mille pages, sur dix mille chartes dont vous n'avez que faire, les dix feuillets, la charte unique dont vous avez besoin. Jamais meilleur auxiliaire n'a pu être offert aux investigations des historiens.

Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine sont très-importantes, bien que le trésor des chartes ducales ne soit point conservé dans l'ancienne capitale de la Bretagne, mais à Nantes, comme chacun sait. Rennes, en revanche, possède les deux fonds, à l'aide desquels, en y joignant les archives du Parlement, intégralement conservées au greffe de la Cour, on pourrait écrire la très-intéressante histoire de notre organisation provinciale, depuis la Réunion à la France; je veux parler du fonds des États et du fonds de l'Intendance. C'est à l'inépuisable fonds de l'Intendance que sont consacrés quatre des cinq fascicules publiés jusqu'à ce jour par M. Quesnet : c'est-à-dire une centaine de pages grand in-4° à deux colonnes. Le premier cahier contient l'inventaire des actes émanant du pouvoir souverain, c'est-à-dire les édits, déclarations, lettres-patentes et arrêts du conseil d'État, commençant à Louis XI pour finir à Louis XVI. L'ordre chronologique pouvait seul être adopté dans cette énorme quantité de pièces plus ou moins importantes et qui montrent comment la légomanie, née très-vivace du despotisme de Louis XIV, n'a fait que croître et se fortifier depuis lors.

L'Intendance, c'est la main même du despotisme; main aux cent doigts, qui s'étend à tout, qui touche à tout et qui ne lâche rien de ce qu'elle a une fois touché.

La mainmise de l'Intendance sur la Bretagne est relativement

moderne. Elle date seulement de 1695. Il est curieux de suivre la marche cauteleuse, mais permanente et persistante, de la toute-puissante institution, pour s'introduire et s'implanter dans une province, dont l'esprit était présenté, en 1731, par l'intendant de la Tour des Gallois, « comme étant toujours opposé aux plus petites nouveautés. » Il est vrai qu'une fois installée, l'Intendance s'appliqua à détruire ce détestable esprit. C'est dans ce sens que l'intendant Feydau de Brou écrivait en 1723 à propos du livre de la Gibonais, pourtant si anodin et si discret sur le chapitre des libertés provinciales : « Il est important qu'un tel ouvrage passe par l'examen avant d'être mis au jour, par rapport aux opinions des gens de cette province, qui ne s'accordent pas toujours avec la vérité, non plus qu'avec les droits du Roi sur la Bretagne. »

Pourtant le roi hésita longtemps avant de doter la Bretagne de cette intendance si zélée pour ses droits. Créés, en 1551, par Henri II, les intendants n'apparaissent chez nous qu'en 1636, et encore est-ce d'une manière tout à fait passagère. On voit, en cette année, aux Etats, tenus en décembre, apparaître un commissaire, qui avait nom M. d'Estampes de Vallancey, et se qualifiait intendant de justice, police et finances en Bretagne, pour demander un secours extraordinaire en hommes et en chevaux et un subside de 1,200,000 écus. On lui accorda deux millions, et on ne le revit plus.

En 1647, Mazarin tenta un nouvel essai; un gentilhomme breton, M. de Coëtlogon de la Mejusseaume, parut aux Etats de Nantes, avec le titre d'intendant de Bretagne. Les Etats l'acceptèrent comme un des commissaires du roi, mais en enregistrant ses pouvoirs, ils « protestèrent que l'enregistrement d'icelle commission et de ladite qualité d'intendant, de justice, police et finances ne pourra nuire ni préjudicier aux droits, franchises et libertés de la province. » Le ministère n'insista pas, et l'intendant disparut.

Il reparut dans la personne de M. de Pommereu, le terrible auxiliaire du duc de Chaulnes, pour ne plus disparaître. Il entendait merveilleusement ses fonctions, ce premier intendant de Bretagne. C'est lui qui, aux Etats de 1689, terminait sa harangue, en disant : « Qu'il était venu pour arrêter le zèle des Etats, les empê-

cher d'excéder leur puissance, et leur défendre d'offrir à Sa Majesté pour don gratuit plus de trois millions de livres dont elle veut se contenter. »

C'est réellement à partir de 1695, comme je l'ai dit, que l'Intendance, se trouvant suffisamment assise et devenue indispensable par le vote de la capitation, se mêla en Bretagne « *de omni re* ADMINISTRABILI *et quibusdam aliis.* » D'abord restreinte aux finances et à la police du domaine du Roi, elle s'étendit, avec l'impôt et par l'impôt, à tout. Ainsi, la tutelle des quarante-deux villes qui députaient aux États et avaient une communauté, lui fut tellement attribuée, à cause des octrois, que devant ses instructions se fondirent et les antiques priviléges et les constitutions réglementaires que le Parlement leur avait données. Exécuteur des décrets centralisateurs de Versailles, l'intendant traitait les officiers municipaux comme des valets. J'en trouve un piquant exemple : Une déclaration royale de 1703 défendait aux communautés de faire aucune députation sans permission : un nouvel intendant, M. d'Agay, venait d'arriver en Bretagne. Les bourgeois s'empressent de députer vers lui pour le complimenter. M. d'Agay reçoit les compliments ; mais au prochain budget, il biffe les frais de voyage alloués aux députés, attendu qu'on a contrevenu à l'ordonnance.

Il est très-inutile d'insister sur l'intérêt que présente un pareil fonds, où vient se résumer l'histoire administrative, financière, municipale ; mieux encore, l'histoire policière, anecdotique, intime jusqu'aux lettres de cachet et aux demandes de secours, de toute une grande province pendant tout un siècle. Mais quel dédale que cette paperasserie ! M. Quesnet l'a débrouillé, et il a su rendre son analyse, non-seulement instructive, mais intéressante, en y intercalant à propos quelques-uns de ces mots caractéristiques, tels que ceux que j'ai cités, d'après lui, dans cette notice, et qui peignent d'un trait une époque ou un homme.

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine avait félicité, au début, le consciencieux et patient archiviste. Il y aurait maintenant, de la part des érudits, auxquels il rend si facilement accessible une mine inexplorée, injustice véritable à ne pas le remercier à leur tour.

S. Ropartz.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, *ancien curé de Saint-Julien-de-Concelles, mort curé de Saint-Jacques, ville de Nantes, le 10 avril 1862*, par M. l'abbé Mce Planté, curé des Sorinières. — Brochure in-32, chez Libaros, à Nantes.

Il y a quelques années, nous annoncions ici même la première édition de cette intéressante et pieuse notice. Trois mois suffirent pour épuiser le tirage. Ce succès, d'ailleurs si mérité, imposait à l'auteur la tâche de compléter son œuvre. Après la mort de M. Durand, M. l'abbé Planté s'était empressé, dans sa piété filiale, de modeler le buste du saint prêtre, afin de conserver ses traits vénérés dans toute leur parlante physionomie. Cette fois, c'est une statue qu'il nous présente, non point encore de hautes proportions (ce sera l'affaire d'une troisième édition), mais suffisante pour faire mieux connaître encore et apprécier le modèle. Le premier opuscule, entièrement refondu, est devenu un travail nouveau. Sans parler des nombreux détails ajoutés à la biographie de M. Durand, la présente brochure s'ouvre par un long chapitre inédit sur l'histoire de l'Église de Nantes pendant la Révolution et au commencement de ce siècle. Il y a là des faits aussi peu connus que dignes d'être relatés, et nous devons remercier M. le curé des Sorinières de les avoir rappelés, sinon appris, à la génération nouvelle. C'est à peine, d'ailleurs, si nous avons le droit de dire de ce travail tout le bien que nous en pensons, tant à cause du profond et affectueux respect qui nous lia autrefois à l'humble héros de ce livre, et de l'amitié qui nous unit à son auteur, que pour certaines considérations d'un ordre tout intime. Il nous est permis du moins de dire que, telle qu'elle est, cette notice offrira à ses lecteurs, notamment au clergé, des faits intéressants et surtout un modèle de la plus haute édification. M. Durand fut le Vianay du diocèse de Nantes, moins célèbre assurément que le curé d'Ars, mais peut-être d'une vertu égale, dans sa sphère plus modeste. Pour ceux qui l'ont connu pendant sa vie, ou qui apprendront à le connaître d'après le portrait que M. Planté en a tracé, M. Durand restera comme le type même du prêtre, type accompli autant que l'humaine fragilité peut le permettre. J'ajoute que le prêtre capable de tracer ainsi un tel portrait, d'apprécier et de raconter de telles vertus, de ce ton ému et pénétrant, ne peut être qu'un fidèle imitateur de ce modèle, dont

il lui arriva plus d'une fois d'ailleurs de partager le mérite et les œuvres pieuses.

Lucien D.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred Nettement. — 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre.

Nous ne le tairons pas, M. Alfred Nettement est fort de nos amis, et, sitôt que nous voyons sortir un livre de sa plume, nous nous prenons à lui souhaiter le plus complet succès et nous y aidons de tout notre faible pouvoir, en répétant autour de nous : « Prenez, lisez et faites lire ; car ces pages, il n'est pas besoin de les connaître pour être sûr d'avance qu'elles respirent l'amour du juste, de l'honnête et du beau, celui dont elles émanent étant, avant tout et par dessus tout, le *Vir probus dicendi peritus;* ce qui doit, ici, se traduire de la sorte : « Un chrétien d'élite, sachant bien écrire, et n'écrivant jamais que pour le bien. »

N'est-ce pas encore ce but si élevé et si noble qui a fait entreprendre à M. Alfred Nettement son œuvre la plus récente : *De la seconde éducation des filles ?* « Il est constant, a dit Fénelon, que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes. » Cette pensée d'un mal à combattre a été le point de départ, la raison d'être de l'excellente étude que nous avons sous les yeux. — Une mère demande à l'expérience du directeur de la *Semaine des familles* des conseils sur les directions à donner à l'esprit de sa fille qui vient de quitter le pensionnat. « C'est, lui répond M. Nettement, une chose difficile que je veux essayer cependant de faire,... parce qu'un travail de ce genre peut devenir d'une utilité générale... Pour le mettre en relief par un titre neuf et original, il faudrait l'intituler, si on ne craignait point les titres trop longs : *Traité de l'éducation des jeunes filles qui ont terminé leur éducation.* »

Puis, il entre dans le vif de son sujet, et il vous fait parcourir, avec cet art et cet agrément dont il a donné tant de preuves, le XVIIe et le XVIIIe siècles, envisagés au point de vue spécial de l'éducation des femmes. L'histoire, « cette expérience écrite des sociétés, » lui fournit une suite de conseils appropriés aux besoins de notre temps ; et, quand il a achevé sa tâche, vraiment paternelle, il vous dit, avec un bienveillant sourire, avant de prendre congé de vous : — « Je me croirai amplement récompensé si j'ai

inspiré à quelques lectrices le goût du travail intellectuel, ce fidèle compagnon de tous les âges et de toutes les fortunes, car elles contracteront le goût du vrai et du beau qui les affermira dans l'amour du bien, et j'aurai ainsi servi les femmes, la famille dont elles gouverneront le foyer, et la société dont elles relèveront le niveau si abaissé de nos jours par la prédominance des intérêts matériels et les caprices d'un luxe effréné, réfractaire aux lois de la morale, et qui a même perdu le sentiment de l'art et le goût du beau. »

Je tiens à le répéter en finissant : « Prenez, lisez et faites lire. »

Emile GRIMAUD.

ROME CHRÉTIENNE, ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, 4e édition, comprenant le récit des derniers événements, par M. Eugène de la Gournerie, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. — 3 vol. in-18. — Paris, Bray, rue Cassette ; Nantes, Mazeau et Libaros.

Tout ce que nous venons de dire de M. Alfred Nettement, il n'est pas un de nos lecteurs qui ne le pense de M. Eugène de la Gournerie, et qui ne sache que l'historien de la Restauration et l'historien de Rome chrétienne sont deux esprits de la même famille, deux généreux champions des mêmes causes, en un mot, deux âmes loyales, qui laisseront un nom béni dans la mémoire des honnêtes gens. — Nous n'ajouterons rien à cet éloge, pour ne pas livrer à une trop rude épreuve la modestie de notre collaborateur. Il nous permettra cependant de constater que cette belle et complète monographie, — nous allions dire ce fidèle miroir, — où se reflètent si bien tous les aspects de la Ville Eternelle, a fait son chemin, dans le monde sérieux et religieux, sans le plus petit secours des bruyantes fanfares de la réclame, et par la seule force de son propre mérite. *Rome chrétienne* arrive aujourd'hui à sa quatrième édition ; elle en atteindra bien d'autres ; car nos enfants se plairont à l'étudier autant que nous-mêmes, et je la tiens pour un des plus solides fondements de la pure et pieuse renommée de notre ami.

E. G.

CHRONIQUE.

—

LA FÊTE DE PAIMBŒUF.

—

A M. Arthur de la Borderie, directeur de la REVUE.

Le Pouliguen, 1er août 1867.

Mon cher ami,

Vous voulez que je vous dise, pour les transmettre à nos lecteurs, les impressions que m'a laissées la journée de lundi dernier, 29 juillet; — date à jamais fameuse dans les annales de la France, puisque cette journée fait partie de l'une des *trois glorieuses;* date non moins célèbre dans les fastes de notre bonne ville de Paimbœuf, comme je vais avoir le plaisir de vous le démontrer.

Je m'étais arraché, dès le dimanche soir, à cette charmante plage du Pouliguen, où votre chroniqueur, ni plus ni moins que S. E. Mgr Chigi, nonce du Saint-Père, aime à aller, tous les ans, se délasser du séjour de la grande ville, et le lendemain matin, à huit heures et demie sonnante, j'étais bel et bien installé dans l'un des meilleurs bancs de l'église de Paimbœuf. La cérémonie qui m'avait attiré ne commençant qu'à dix heures, j'avais tout le loisir d'examiner le saint milieu où m'avait transporté la vapeur.

Connaissez-vous cette église? Si vous ne l'avez jamais visitée, je ne vous conseillerai pas de vous déranger à cette intention : sans chercher à la discréditer, je dois à la vérité de dire qu'elle est parfaitement insignifiante, et ne vaudrait pas un coup d'œil du touriste, si elle ne possédait une œuvre digne d'attention, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Eh bien! mon cher ami, de cet intérieur mesquin, sans style, sans caractère, le vénérable curé de Paimbœuf, M. l'abbé Guillet, avait su tirer un parti surprenant : grâce à son zèle, au goût et à l'adresse des pieux fidèles qui l'avaient secondé, il sera vrai que l'église de Paimbœuf aura été belle, au moins une fois en sa vie. – Guirlandes et lustres de fleurs, banderoles, oriflammes, draperies écarlates, écussons herminés, tous ces ornements d'emprunt donnaient à la maison de Dieu un air d'allégresse et de fête, qui pénétrait forcément les âmes les moins faciles à émouvoir.

A l'étranger qui, venu là par hasard, eût ignoré le caractère et le but de cette manifestation, les emblèmes que les oriflammes faisaient flotter partout au-dessus de sa tête, eussent bien suffi à les expliquer. C'étaient autant de voix muettes, mais grandement éloquentes, qui disaient : — *Le combat est la vie de l'Église.* — *Dieu et les âmes, c'était là sa devise.* — *J'adore J.-C. me demandant le sacrifice de la séparation.* — *Le martyre est mon plus grand désir.* — *Mon unique désir est de faire croître J.-C. en moi.* — *Oh! si mes Chinois savaient combien je les aime!* — *Combien c'est poignant de voir tant d'âmes se perdre!* — Ainsi s'exprimait cet amant invisible de la mort soufferte en vue du ciel; puis l'Église, à son tour, prenait la parole et achevait l'histoire de ce soldat de la croix : — *Pœnas cucurrit fortiter et sustinuit viriliter.* — *Dealbaverunt stolas suas in sanguine Agni.* — *Cum justus probatus fuerit, accipiet coronam vitæ....*

Quel était donc le juste, le témoin de la foi de J.-C., pour lequel se déployaient tant d'honneurs et tant de pompe? — Ce vieillard, encore vert, dont le front s'incline, là-bas, dans le premier banc, et qui prie avec une touchante ferveur; ce chrétien, si désolé et si joyeux en même temps, pourrait vous répondre, car le martyr, pour la mort duquel va se célébrer cette messe d'action de grâces, et que doit glorifier bientôt une des plus grandes voix de la chaire chrétienne d'aujourd'hui, le P. Hyacinthe; ce héros, qui sera peut être un jour inscrit au catalogue des saints, était son fils! Devant ses yeux, incrustée dans le mur, près de l'autel de la sainte Vierge, une plaque de marbre noir fait briller cette inscription en lettres d'or : IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS. — M. FRANÇOIS MABILEAU, PROVICAIRE APOSTOLIQUE DU SU-TCHUEN ORIENTAL, NÉ EN CETTE PAROISSE, LE 1er MARS 1829, IMMOLÉ POUR LA FOI LE 29 AOUT 1865, DANS LA VILLE DE YEOU-YANG EN CHINE....[1]

L'aspect du chœur était saisissant. — Ce n'est pas à vous, mon cher ami, pour qui nos églises bretonnes n'ont plus de secrets depuis longtemps, que j'apprendrai que là se trouve, — et c'est l'œuvre d'art à

[1] M. l'abbé P. Gaborit, professeur au Petit-Séminaire de Nantes, a donné la *Vie de M. François Mabileau*, dans une brochure in-18, qui se vend chez les libraires de cette ville.

laquelle je faisais allusion en commençant, — un maître-autel des plus remarquables. Il ornait autrefois l'abbaye de Buzay; à la Révolution, Boulay-Paty le fit respecter. On eut, en 1791, l'heureuse pensée de le cacher en terre, et il fut transporté, l'année suivante, à la place qu'il occupe maintenant. Il « est composé de quatorze espèces de marbres d'Italie; chaque panneau de couleur est formé de pièces assorties. Le tabernacle, en partie de marbre, d'agate et d'albâtre, supporte un groupe de chérubins admirablement sculpté [1]. » — Au-dessus, et couchés dans leurs châsses de cristal, saint Clément et sainte Justine dorment leur sommeil éternel; sainte Justine, cette « fille des vieux Romains, » si bien chantée par notre collaborateur, le poète du *Pays de Retz :*

Elle est charmante ainsi, cette héroïque enfant....
Dans ces jours de mollesse, elle semble nous dire
Qu'il faut savoir aimer la mort et la douleur.

Et je contemplais ces deux corps glorieux; et il me semblait qu'ils s'animaient par degrés et n'étaient point insensibles à tout ce qui se passait au-dessous d'eux : ils devaient tressaillir de joie à la pensée du frère en héroïsme qui attirait un tel concours près de leurs châsses bénites; puis, plus haut encore, dominant l'autel, le tabernacle, les cierges, les corps saints et l'assistance tout entière, nous voyions se pencher et sourire la blanche statue de Celle qui avait bien le droit d'être heureuse de cette fête, puisqu'elle porte le nom de *Reine des martyrs !...*

Soudain la grande porte s'ouvre, l'orgue entonne un chant de triomphe : le clergé s'avance processionnellement vers le chœur; plus de trois cents prêtres remplissent les derniers vides [2]. La marche est fermée par MM. les curés et les vicaires-généraux de Nantes; M. Delpech, supérieur du Séminaire des Missions étrangères ; M. Perny, pro-vicaire apostolique, successeur et ami de M. Mabileau, et qui avait revêtu son riche costume chinois; Mgr de Goësbriand, — un Breton, — évêque de Burlington (Amérique); et, enfin, par Mgr Gautier, évêque d'Emmaüs, vicaire apostolique du Tonkin méridional, qu'il évangélise depuis quarante années, « en attendant le martyre. » C'était à lui que revenait de droit l'honneur d'officier en ce jour solennel.

[1] *Petite Géographie de la Loire-Inférieure*, par Talbot et Guéraud, p. 68.

[2] Au milieu de cette multitude, si pressée, nous regrettions de ne pas trouver, à la place qui lui était réservée, sur sa demande, le directeur actuel de l'Académie française, M. le comte de Falloux, retenu, ce jour-là, loin de Paimbœuf : il eût été beau de voir l'une des gloires de la tribune française en présence de l'une des illustrations de la chaire chrétienne.

Cette messe, mon cher ami, fut belle et imposante : soixante séminaristes chantaient avec un ensemble parfait, et l'orgue était tenu par un amateur de Paimbœuf, qui nous a prouvé qu'il sait faire passer son âme dans ses doigts. — Mais, l'avouerai-je ? le recueillement n'a pas été aussi complet que l'on eût dû s'y attendre ; voici pourquoi : — A peine Mgr Gautier était monté à l'autel, à peine le *Kyrie* était entonné, qu'un accompagnement, qui n'était point prévu dans le dispositif de la fête, résonna désagréablement à nos oreilles. Au dehors, devant la porte principale, qui n'avait pas été close, des ouvriers clouaient une tribune à grands coups de marteau !... Hélas ! cet outil nous frappa au cœur, en même temps que cette affligeante nouvelle circulait autour de nous : — « Le P. Hyacinthe prêchera sur la place !... [1] »

Ce n'était que trop vrai : à l'issue de la messe, nous vîmes, dans la chaire de l'église, — drapée, avec un art exquis, de velours cramoisi, à franges d'or, se détachant sur un drap d'hermine, liséré de rouge, — nous vîmes apparaître l'illustre religieux, dont la noble figure et le blanc manteau s'encadraient si bien dans ce milieu fait à souhait pour son éloquence !... Il venait demander, comme une grâce, de parler sur la place publique, parce qu'il avait entendu dire que tout le monde n'avait pu entrer, et qu'il était désirable que tous les habitants de Paimbœuf fussent présents à l'éloge de leur compatriote, M. Mabileau.

La volonté du Père fut faite; mais il ne tarda pas, j'imagine, à regretter cette décision, inspirée, du reste, par un si louable et si généreux motif. — Le ciel était pur, beaucoup trop pur ; le soleil, au milieu de sa carrière, et la poursuivant, comme dans la strophe fameuse, *versait des torrents de lumière...* et de calorique sur tous les pauvres auditeurs. Aussi, quelle physionomie bizarre et inattendue présenta au P. Hyacinthe cette foule désappointée, échangeant (sans enthousiasme, je l'atteste,) la voûte de l'église contre la voûte du ciel : elle brûlait bien d'entendre, mais elle tenait par contre à ne pas être trop brûlée. Qui s'abritait sous son ombrelle, qui sous son parapluie, ou son mouchoir, ou son chapeau. Des prêtres entouraient leur tête nue de leur surplis, roulé en turban. Vous jugez d'ici le fâcheux effet produit par cette tenue, peu régulière, mais obligée, sur un orateur qui a besoin de voir ses auditeurs en face et de s'inspirer de leurs impressions !... Je gagerais bien que c'est la première et la dernière fois que le P. Hyacinthe prêche en plein air, — pour ne pas dire en plein courant d'air; et tout le monde y gagnera ; car il est arrivé ceci, — et c'est un double regret qui me poursuit toujours : — le R. P. ne nous a donné qu'une partie du superbe discours qu'il avait dans la tête et

[1] Pourquoi n'étions-nous pas à Guérande ou dans votre chère ville de Vitré, dont les églises, — les seules en Bretagne, je crois, — possèdent de si jolies chaires extérieures !

dans le cœur, et qu'il eût certainement achevé à l'intérieur de l'église; — et la sténographie, n'ayant pu saisir, dehors, cette improvisation, rien désormais n'en saurait être reproduit; de sorte que, par le fait, en s'efforçant d'élargir le cercle, on l'a infiniment rétréci, et que l'éloge de M. Mabileau n'aura atteint et touché que le *petit nombre des élus*... de Paimbœuf!

La *Semaine religieuse de Nantes* m'en apporte une analyse fort bien faite, due à un juge des plus autorisés en pareille matière, aussi habile à manier la plume que la parole, et dont nos lecteurs préféreront de beaucoup les appréciations aux miennes.

« Le P. Hyacinthe a montré, dit M. l'abbé Fournier, l'apôtre continuant Jésus-Christ et partageant sa pensée. Il a successivement indiqué la préparation de l'apostolat, la pratique de l'apostolat et le couronnement de l'apostolat par le sacrifice et le martyre...

» La préparation de l'apôtre, a-t-il dit, elle se fait à deux sources, à celle de la famille et à celle du séminaire; dans la famille, en y puisant ces sentiments puissants, cette séve énergique, qui se rencontrent surtout dans la famille, non pas pauvre, mais populaire, où se pratique cette double loi de l'humanité, la prière et le travail; qui a l'honneur de conquérir par l'œuvre de ses mains son pain de chaque jour; dans la famille bretonne surtout, où la pensée chrétienne s'unit si bien au travail; — dans le séminaire, cette oasis du monde, ce paradis terrestre du jeune lévite, dont, avec un charme infini et une délicatesse prodigieuse de pensée et d'expression, il nous a peint et l'aspect intérieur : les cloîtres silencieux, la pieuse chapelle, l'étroite cellule, le calme profond; et la vie intime : le recueillement facile, l'étude constante, l'ardente prière, les aspirations embrasées, nous montrant l'âme du jeune lévite sous ces saintes influences, dans ce foyer, plus pur encore que le foyer domestique, s'ouvrant à toute la puissance des vocations surnaturelles, même les plus sublimes, telles que l'apostolat.

» La pratique de l'apostolat, la mission continuée du Christ, la lutte, par la vérité et la vertu, contre l'erreur et la barbarie. Si la lumière, si la civilisation primitive est venue d'orient en occident, la vérité et la foi remontent maintenant aux sources de la lumière, et c'est jusqu'aux extrémités orientales que nos missionnaires vont porter les bienfaits de l'Evangile. Et l'orateur a parlé de la Chine; il en a fait un portrait que n'oublieront de leur vie ceux qui l'ont entendu. Plus hardi, plus complet, et assurément plus éloquent qu'aucun autre narrateur, il a représenté sous les plus belles couleurs la civilisation de la Chine, cet empire vingt fois plus grand et vingt fois plus peuplé que la France, ce peuple, arrivé, non d'hier, mais depuis des siècles, à la perfection de l'industrie et des arts, cette vaste terre, où pas un pouce du sol ne reste inculte; cette société où pénètre dans toutes les couches l'instruction, ni *gratuite*,

ni *obligatoire;* ce pays gouverné par la science et uniquement par les savants, sous la direction d'une morale élevée et même *indépendante*. Et, après avoir porté si haut cette gloire, cette civilisation chinoise, il l'a montrée dans sa petitesse, ses défectuosités, ses vices et ses funestes conséquences. Après cette justice rendue, il a pu piétiner dessus à l'aise, et l'abaisser devant la seule réelle et grande civilisation de l'Evangile....

» Restait à parler du couronnement de l'apostolat par le sacrifice et le martyre. Ici, la force physique a un peu trahi l'élan puissant et l'inspiration du Père Hyacinthe. Les conditions matérielles détestables dans lesquelles on l'avait posé, et qu'il avait voulues, avaient épuisé ses forces. La grande porte de l'église, placée derrière lui, était restée ouverte; un vent assez fort lui desséchait l'organe de la voix : il sentait la fatigue et ne sentait peut-être pas autant toute la puissance qu'il exerçait sur son auditoire. Après de belles, mais rapides considérations, il a coupé court, mettant fin trop tôt à un discours qui laissera, dans ceux qui l'ont compris, une impérissable impression. »

Permettez-moi, mon cher ami, de le redire une fois encore : Je ne prends pas mon parti de l'incident qui a troublé les proportions de cette magnifique œuvre d'art chrétien. Il est des esprits qui se contentent volontiers de ce qu'on leur donne : j'ai le malheur de n'être pas de ce nombre, et, lorsque je me trouve en face d'un de ces merveilleux marbres qui nous sont parvenus du fond des âges, mon amour du beau jouit, assurément, de ce qui s'offre à mes regards; mais je ne cesse pas de déplorer les mutilations qui ont rompu l'ensemble du chef-d'œuvre : pour moi, rien ne peut remplacer un tout harmonieux.

Louis DE KERJEAN.

— Enfin ! nos vœux sont exaucés : le château de Dinan appartient à la ville, qui a versé, en échange, 30,000 francs à l'Etat.

— M. Ferdinand Favre, sénateur, ancien maire de Nantes et ancien député, est décédé à Paris, le 17 juillet, dans sa 88e année. M. Favre était né, en 1779, à Couvet, canton de Neuchâtel. (Suisse.) Il appartenait à une famille protestante de Besançon.

— C'est aussi à 88 ans que vient de mourir cet héroïque Guinehut, le métayer de la Chaperonnière, dans le canton de Jallais, (Maine-et-Loire); — Guinehut, qui, en 1832, aimait cent fois mieux être tué que de livrer Jacques Cathelineau, MM. Moricet et de Civrac, auxquels il avait donné asile. On sait comment l'assassinat de Cathelineau par le lieutenant Régnier vint si tragiquement délivrer Guinehut. (Voir *Vie populaire de Cathelineau*, par Théodore Muret, pp. 48-50.)

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du 3 août, a accordé une mention honorable à notre collaborateur M. J. de la Pilorgerie, pour son livre des *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VII.* — C'était justice qu'une telle *campagne* rapportât, tout au moins, une petite feuille de laurier à celui qui l'a si bien conduite..., la plume à la main.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

A LA BRETAGNE (poésie); par Victor de Laprade, de l'Académie française. In-8°, 7 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.
Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

A TOUTE VAPEUR; CINQ HEURES EN ESPAGNE; par Lucien Dubois. In-8°, 20 p. — Impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.
Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES, pour l'année 1867. In-18, 136 p. — Nantes, impr. Ve Mellinet.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vilaine et des Tribunaux du ressort de la Cour impériale de Rennes. 20e année, 1867. In-18, 346 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE, pour 1867. Calendrier Agricole, par J. Bodin, directeur de l'Ecole d'Agriculture; travaux horticoles pour chaque mois, etc. In-18 72 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ARCHIVES DE L'OUEST, 1789; par Antonin Proust Poitou (Loudunois, Châtelleraudais, marches-communes). N° 1. Gr. in-8°, 254 p. — Saint-Maixent, impr. Reversé; Paris, libr. internationale.
Ces archives paraîtront par fascicules de 200 à 250 pages. — Prix de chaque fascicule, 5 fr. — L'ouvrage complet, divisé en cinq séries, contiendra les documents relatifs à l'histoire révolutionnaire de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne.

ART (L') DE PLONGER ET DE TRAVAILLER SOUS L'EAU. Eclairage électrique sous-marin. Description des appareils plongeurs de MM. Rouquayrol, ingénieur, et Denayrouse, lieutenant de vaisseau. In-16, 48 p. et pl. — Rennes, impr. Oberthur ..... 50 c.

AVANTAGES DE L'EMPLOI EXCLUSIF DU FER POUR LA CONSTRUCTION DES COQUES DE NAVIRES DE COMMERCE; par Guibert fils aîné. In-8°, 24 p. — Nantes, impr. Merson.

BATAILLES NAVALES DE LA FRANCE; par O. Troude, ancien officier de marine, publiées par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. Tome 1er, in-8°, 454 p. — Paris, libr. Challamel aîné..... 6 fr.
L'ouvrage aura 4 volumes.

BIENHEUREUSE (LA) FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE; par Mme la comtesse Drohojowska, née Symon de Latreiche. Précédée d'une introduction du T. R. P. F. Amboise, missionnaire apostolique. Gr. in-18, 323, p. — Paris, libr. Wattelier et Cie..... 2 fr. 50 c.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. Tome 4, in-8°, 327 p. — Rennes, impr. Catel et Cie.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, publié par J.-X. Carré de Busserolle, 1867. In-12, 447 p. — Tours, impr. Ladevèze.

CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE NANTES; par Émile Péhant, conservateur de cette Bibliothèque. Tome 4. Histoire, 1re partie. In-8o à 2 colonnes, XVI-692 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CÉRÉALES (LES), LES THÉORIES AGRICOLES, LE LIBRE-ÉCHANGE; par le comte de Rorthays. In-8o, 31 p. — Nantes, impr. Bourgeois.

CHARLES DE BREMOND D'ARS, MARQUIS D'ARS, tué à bord de la frégate l'*Opale*, le 10 janvier 1761; par M. A. de Barthélemy. Appendice reproduisant les comptes rendus de la notice de M. A. de Barthélemy, avec quelques notes explicatives et complémentaires. In-8o, 18 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CHIFFRES (LES) DE LA QUESTION AGRICOLE; par Félix de la Rochemacé. In-8o, 8 p. — Nantes, impr. Bourgeois.

CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS SUR LE RÈGNE DE LA DUCHESSE ANNE DE BRETAGNE, publié par Arthur de la Borderie, archiviste-paléographe. In-8o, 36 p. — Rennes, impr. Catel et Cie; Paris, libr. Aubry.

CONCOURS DES ANIMAUX DE BOUCHERIE EN 1862, à Amiens, Bordeaux, Lyon, Nantes, Nîmes, et Concours général de Poissy. Compte rendu des opérations des Concours et du rendement des animaux primés; publié par ordre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture. In-8o, 168 p. et 13 pl. — Paris, Impr. impériale.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. Discours prononcé par le docteur Théophile-Ambroise Laënnec, professeur-adjoint d'anatomie et de physiologie à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes, le 3 novembre 1866, à la séance de rentrée de l'Ecole. In 8o, 24 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

COURS DE PHILOSOPHIE, comprenant l'ontologie, la physiologie, la logique, la théodicée, la morale et un appendice sur la divinité de l'Église catholique; par F. Bouëdron, chanoine honoraire, professeur de philosophie. 2e éd., revue avec soin et mise en rapport avec le programme du baccalauréat ès lettres. In-12, 491 p. — Nantes, libr. Mazeau; Paris, libr. Sarlit.

DÉVOTION A LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST ET PARTICULIÈREMENT A L'AUTEL DU CRUCIFIX, suivie de plusieurs prières indulgenciées, tirées du recueil authentique, par M. l'abbé Meslé. In-32, 64 p. — Rennes, impr. Vatar..... 15 c.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE PATOIS POITEVIN; par Gabriel Levrier. In-8o, 195 p. — Niort, impr. Mercier.

Gravures et Lithographies.

CHATEAU DE PIERREFONDS, vue générale. — Château de Pierrefonds, vue du Donjon, prise de la cour du château. Gravé à l'eau forte par M. de Rochebrune. — Nantes, impr. et libr. Montagne.

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE. Lith. par E. Vernier, d'après Perraud, T.-J. Roux. — Paris, impr. Lemercier.

LES SABLES-D'OLONNE.

Sur les bords de l'Océan, dans le Bas-Poitou, se trouve la ville des Sables-d'Olonne, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Vendée. Assez étendue en longueur, mais peu large, cette ville est bâtie dans une presqu'île formée par des dunes, qu'environnent, au sud, la mer; au nord, les eaux du port et des fossés qui alimentent des marais salants; à l'ouest, le canal qui fait communiquer le port avec la mer. Son nom lui vient de la nature du sol sur lequel elle est construite, et du bourg d'Olonne, d'où sortirent ses premiers habitants.

Aucun document authentique ne donne une date certaine sur l'origine de la ville des Sables-d'Olonne, que des savants croient avoir existé du temps de la domination romaine dans les Gaules. L'empereur Adrien, disent-ils, se serait servi du port des Sables pour y faire des embarquements de troupes destinées à aller en Angleterre. Ce qui peut donner quelque créance à cette tradition que les Romains s'établirent jadis aux Sables, c'est qu'en 1759, un cultivateur de la Chaume trouva sur le bord de la mer une grande quantité de monnaies frappées sous le règne d'Adrien. La Chaume est un faubourg des Sables, séparé de la ville par le canal qui amène les eaux de la mer dans le port.

D'après une autre tradition, les premiers habitants des Sables

auraient été, vers le Xe siècle, des pêcheurs basques, attirés sur les côtes du Poitou par la pêche de la sardine. Des mots espagnols mêlés au patois que les gens du port des Sables emploient encore dans leur langage, pourraient faire croire à cette origine.

Quoi qu'il en soit, Thibaudeau, historien du Poitou, est le premier qui parle de la ville des Sables-d'Olonne, où, dit-il, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, en 817, débarquèrent les Normands, pour ravager en Poitou tout ce qui se trouva sur leur passage.

La ville des Sables-d'Olonne acquit une grande importance pendant les longues guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre. C'est, dit-on, de 1387 à 1388, que fut construit le château de la Chaume, dont les ruines existent encore près de la tour d'Arundel, qui en faisait partie. Couronnée de machicoulis et de créneaux, cette haute tour carrée a été parfaitement restaurée dans ces derniers temps, parce qu'on l'a utilisée, en établissant à son sommet un phare, dont la lumière se voit à une grande distance en mer. Elle porte le nom d'un chevalier anglais nommé d'Arundel, qui la fit bâtir.

Sous le règne de Louis XI, la ville des Sables-d'Olonne prit un rapide développement et son port devint un des plus fréquentés de l'Océan. Ce prince, qui avait recours à toutes sortes de moyens pour abaisser et détruire le pouvoir féodal, trouva bon de donner à Philippe de Commines, par lettres-patentes du mois d'octobre 1472, tous les biens que l'héritage des anciens vicomtes de Thouars devait apporter à la famille de la Trémouille. Louis XI, en spoliant cette famille, n'avait pas seulement pour but d'amoindrir sa puissance en Poitou, le rusé monarque voulait surtout prendre une bonne position dans le voisinage de la Bretagne, qu'il avait résolu d'annexer à la France.

Afin de mener à bien la réalisation de ses projets, Louis XI, en 1472, vint avec Philippe de Commines passer quelques jours au château de Talmont et aux Sables-d'Olonne. Pendant le séjour du roi dans cette contrée, Commines lui ayant fait remarquer que le port de Talmont, par suite des attérissements de la mer, perdait peu à peu de son importance, tandis que celui des Sables était dans

de bien meilleures conditions, Louis XI, à la requête de son favori, signa une ordonnance, rendue le 10 novembre 1472, dans laquelle il est dit : « qu'il exempte et affranchit les habitants des paroisses d'Olonne et de la Chaume de toutes les tailles et aydes quelconques, moyennant qu'ils seront tenus de faire clore et fermer de tours, portaulx et murailles, ladicte ville des Sables, et y faire les fortifications advisées par les sires de Bressuire et du Fou... parce que, si la ville des Sables était close et fermée de portaulx et murailles, en manière qu'elle fust deffensable, et que les marchands et marchandises tenans du port et hâvre dudict lieu pussent être en seureté, il adviendrait un grand bien et prouffit à la chose publique du royaulme, parce que ledict port, qui est bon et bien seur et aultant plus que nul autre port ou hâvre du royaulme, pourrait avoir tel regnon que tous les marchands estrangiers y viendraient volontiers abunder. »

Pour concourir à l'exécution de ces travaux de fortifications, le roi donna cinq mille livres, somme considérable à cette époque ; puis, pour administrer la ville, il créa un prévôt et quatre jurés, que le seigneur d'Olonne avait le droit de choisir parmi les candidats présentés en nombre double par les habitants. Ces magistrats étaient chargés « de toutes choses appartenantes à ladicte police, fortifications et entretennement d'icelle ville et autres affaires communes entr'eux ; de imposer sur les habitants les sommes, selon le cas, pour le bien de ladicte ville, et de imposer sur les marchands estrangiers aucun ayde, si la nécessité le requiert... et aussi de contraindre les habitants de la paroisse d'Olonne à aller faire le guet en ladicte ville des Sables, en cas de péril évident. »

Dotée de ces priviléges, la ville des Sables-d'Olonne ne cessa pas de jouir d'une grande prospérité jusqu'aux guerres de religion, qui lui firent souffrir toutes les calamités qu'elles traînaient à leur suite. — Au mois de mars 1570, les protestants, commandés par Lanoue, dit Bras-de-Fer, vinrent assiéger la ville des Sables-d'Olonne, dont la garnison avait pour commandant Charles de Rouhault. Malheureusement, les forces mises à la disposition de ce chef, étaient insuffisantes et la ville se trouvait mal approvisionnée de

vivres. Malgré cela, les catholiques se défendirent avec un admirable courage, jusqu'au moment où, vaincus par le nombre dans un assaut, ils succombèrent en perdant quatre cents des leurs. Les vainqueurs firent un grand nombre de prisonniers. Trente canons, quarante navires et une somme énorme d'or et d'argent tombèrent en leur pouvoir. La ville fut pillée et les églises furent en partie détruites.

Les habitants de la Chaume, zélés protestants, profitèrent de cette circonstance pour venir dévaster la ville, avec cette horrible fureur que peuvent seuls inspirer le fanatisme et la jalousie. Cependant Charles de Rouhault, n'ayant pas perdu la vie dans cette terrible mêlée, avait été fait prisonnier et emmené à la Rochelle, d'où bientôt il put revenir sur les côtes du Bas-Poitou, commander les catholiques. Ceux-ci, ayant repris aux calvinistes la ville des Sables, organisèrent dans son port une expédition contre l'île de Ré, expédition qui ne réussit pas.

En 1577, le comte de Montgommery et M. de Mouy, chefs des huguenots, vinrent assiéger la ville des Sables, afin de s'emparer de vingt-cinq vaisseaux portugais chargés de blé, qui se trouvaient dans le port. La ville et le bourg de la Chaume, n'ayant point de garnison, furent bientôt en leur pouvoir. Seul, le château de la Chaume, dans lequel Bouillet du Page s'était jeté, à la tête de cinquante braves marins, fit une héroïque résistance. Obligés enfin de capituler, à la condition qu'on leur laisserait la vie sauve, ils périrent tous, victimes de la haine des protestants, qui ne voulurent tenir aucun compte de cette honorable capitulation.

En 1609, Philippe III, roi d'Espagne, ayant chassé les Maures de ce pays, un assez grand nombre de ces bannis vinrent aborder aux Sables, où ils trouvèrent, dans la population maritime de ce port, un accueil hospitalier. Les Sablais, alors peu perfectionnés dans l'art de la pêche, apprirent, de ces intelligents proscrits, à se servir avec avantage du traîneau et de la drague. Peu à peu ces Maures se firent transporter par les navires sablais à Alger, à Tunis et à Tripoli, saûf deux cents, qui embrassèrent la religion catholique et se fixèrent aux Sables, où, marins intrépides, ils

concoururent aux armements considérables faits par ce port pour la pêche de la morue.

Au mois de février 1622, quatre mille protestants, commandés par le duc de Rohan-Soubise, établirent leur quartier-général au bourg d'Olonne, d'où ils vinrent assiéger la ville des Sables, qui, presque sans garnison et manquant de tout ce qu'il faut pour soutenir un siége, aurait aussitôt capitulé, si M. de Rohan-Soubise, de mœurs fort licencieuses, paraît-il, n'avait pas exigé des habitants qu'ils lui remissent, pour lui et son entourage, les plus belles filles de la ville.— Repoussant avec indignation ces conditions honteuses, les Sablais parlementèrent, mais sans pouvoir rien obtenir du chef huguenot, qui s'empara de la ville, à laquelle il fit subir pendant deux heures toutes les horreurs du pillage. Les églises eurent tellement à souffrir de la fureur des calvinistes, qu'il n'en resta que les quatre murs. Comme trophée de sa victoire, le duc de Rohan-Soubise envoya à la Rochelle quatre drapeaux, pris à la garnison des Sables et du château de la Chaume. Ces drapeaux avaient, au centre, un brillant soleil, au milieu duquel était une croix blanche.

Au mois d'avril de la même année, Louis XIII, étant venu à la tête de ses troupes dans l'île de Ré, pour combattre le duc de Rohan-Soubise, qu'il mit en fuite, ordonna au duc de la Rochefoucaud et à Châtelier-Barlot d'aller, le lendemain de la déroute des protestants, assiéger neuf cents huguenots, qui formaient la garnison du château de la Chaume. Ceux-ci, attaqués vigoureusement à la marée basse, ne se rendirent qu'après avoir vaillamment combattu.

Les soldats de Louis XIII venaient de triompher, quand trente vaisseaux, sortis du port de la Rochelle pour porter des secours aux défenseurs du château de la Chaume, parurent tout à coup s'avançant de ce côté. Les équipages de ces vaisseaux, ignorant ce qui venait d'avoir lieu, les catholiques résolurent de les capturer par surprise. Pour cela, ils firent monter sur la plate-forme de la tour d'Arundel l'ex-commandant du château, puis, le menaçant de la mort, ils le forcèrent de faire signe à la flotte d'avancer.

A la vue de ces signaux, une chaloupe, montée par quelques matelots que commandait un homme de l'île de Ré nommé Foran, se détacha des vaisseaux pour venir aborder à la porte du château. A peine ces marins furent-ils entrés dans la place, qu'on les emprisonna, puis des soldats catholiques, s'étant revêtus de leurs habits, on les fit monter avec Foran dans la chaloupe qui l'avait amené. Tout étant ainsi disposé, on s'approcha des vaisseaux rochelais, en menaçant Foran de le poignarder, si, quand il allait être à une distance convenable pour se faire entendre de ses coreligionnaires, il ne les engageait pas à entrer sans crainte dans le port. Foran, debout dans la chaloupe, resta calme et silencieux jusqu'au moment où, sommé d'adresser la parole aux équipages des vaisseaux rochelais, il s'écria avec force : « Trahison ! Trahison ! » L'héroïque dévouement de cet homme, qui expira à l'instant, percé de coups de poignard, sauva la flotte protestante.

En 1626, le maire des Sables et le seigneur de la Jarrie-d'Olonne, ayant fait passer des munitions de guerre aux protestants de la Rochelle ; furent condamnés à mort et pendus en chemise, sur la place d'Armes.

Après la prise de la Rochelle, Louis XIII, conseillé par le cardinal de Richelieu, fit démanteler tous les châteaux qui auraient encore pu servir de refuge aux protestants. De ce nombre fut le château de la Chaume, dont on voit encore les restes.

Sous Louis XIV, le port des Sables fournit un grand nombre de marins aux flottes de l'Etat.

En 1696, le 17 juillet, l'amiral Russel, commandant la flotte anglo-batave, ayant formé le dessein de bombarder la ville des Sables, força un pêcheur sablais, nommé Daniel Fricaud, qu'il avait pris en mer, à lui servir de pilote pour s'approcher de terre. Avant de lancer ces projectiles incendiaires, Russel demanda à Fricaud quelle était l'étendue de la ville. Celui-ci, qui se doutait des projets de destruction de l'amiral, eut alors l'heureuse idée de lui donner de faux renseignements. Il lui fit croire que la ville des Sables, qui a environ 1,700 mètres de long sur 150 mètres de large, avait une largeur égale à sa longueur. Sur ces fausses indications,

l'amiral hollandais dirigea son feu de façon à atteindre des points qu'il présumait être au centre de la ville. Ses bombes, lancées de cette sorte, après avoir passé sur les maisons, allaient, sans faire aucun mal, tomber dans le port. Moins heureux, le faubourg de la Chaume eut quarante maisons détruites.

Les Sablais, ignorant qu'ils devaient au patriotisme de Fricaud d'être épargnés par ce grand nombre de projectiles constamment mal dirigés, eurent aussi recours à la ruse pour tromper l'ennemi sur les effets de ses bombes. Allumant de grands feux de paille, ils firent croire à Russel que la ville était dévorée par l'incendie; ce qui le décida à s'éloigner avec sa flotte et à laisser Daniel Fricaud retourner à terre.

Peu après cet événement, on songea à mettre la ville des Sables à l'abri de pareilles attaques, en construisant à la Chaume quelques fortifications, qui existent encore.

La prospérité de la ville des Sables diminua sous le règne de Louis XIV, surtout lorsque la révocation de l'édit de Nantes chassa de la Chaume beaucoup de protestants.

Plus tard, ce furent les flots de l'Océan qui causèrent d'affreux ravages, en renversant à plusieurs reprises un grand nombre de maisons, dans la partie de la ville exposée au midi. A ce fléau s'en joignit un autre occasionné par le sable, qui, poussé par un vent violent, vint couvrir de dunes les habitations détruites et obstruer à tel point le chenal et le port, que des barques de quatre-vingts à cent tonneaux ne pouvaient plus y entrer qu'en profitant des grandes marées.

Ces désastreux événements nuisirent tellement à la prospérité de la ville des Sables, que sa population, réunie à celle de la Chaume, n'était plus, en 1755, que de cinq mille cinq cents âmes. Un siècle auparavant, cette ville avait quinze mille habitants.

Sous le règne de Louis XVI, les Sablais, ayant armé de nouveau des navires pour la pêche de la morue, ramenèrent la prospérité dans leur ville. Malheureusement cet état de choses dura peu, parce que la Révolution vint arrêter tout le mouvement commercial du port. En outre, la population des Sables eut à souffrir du règne de

la Terreur, qui fit dans toutes les classes de nombreuses victimes; puis, il lui fallut résister aux vives attaques des Vendéens.

Ce fut le 27 mars 1793, que les royalistes, commandés par Jolly et la Sècherie, vinrent attaquer les Sables, du côté de la porte qui ouvre sur la route de Talmont. Croyant que de ce côté la place ne résisterait pas à un assaut, ils se précipitèrent avec furie sur une ligne de fortifications qui, quoique construite à la hâte, présentait des difficultés si grandes, qu'ils ne purent l'escalader. En outre, derrière ces retranchements bastionnés, se trouvaient de nombreux canons dont les décharges à mitraille firent reculer les assaillants. Le général Foucault, chef des républicains, ayant alors fait une sortie, repoussa les Vendéens, mais sans les décourager, car ils revinrent le lendemain avec des forces plus considérables. Cette fois, les royalistes, avant de donner l'assaut, voulurent ouvrir une brèche avec leur artillerie, qu'ils mirent en batterie du côté de la Virée-d'Olonne. Après une journée de préparatifs, ils ouvrirent contre les fortifications de la place un feu très-vif, qui produisit peu d'effet; ce que voyant, ils lancèrent des boulets rouges sur la ville, dont une maison seulement fut incendiée, parce que les boulets n'étaient pas suffisamment chauffés.

De leur côté, les artilleurs républicains, ayant remarqué le lieu où les assiégeants avaient déposé leurs munitions, envoyèrent dans cette direction des projectiles incendiaires, qui ne tardèrent pas à faire sauter, avec un horrible fracas, le magasin à poudre des royalistes. Profitant du trouble que venait de causer dans le camp vendéen cette terrible explosion, les républicains firent une sortie qui détermina les assiégeants à battre en retraite.

Sous l'Empire, le port et la rade des Sables servirent souvent de refuge à des navires de commerce et quelquefois à des vaisseaux de guerre. Ainsi, le 24 février 1809, une division française composée de trois frégates : *la Calypso*, capitaine Jacob, *la Cybèle*, capitaine Cocault, *l'Italienne*, capitaine Jurien, chef de la division, rencontrèrent en mer, en allant, de Lorient, rejoindre l'escadre de l'amiral Villaumez, une flotte anglaise formée de *la Défiance*, de 80 canons, du *César*, de 74, du *Donégal*, de 74, de la frégate *l'Amélia* et d'un brick.

Pour n'être pas enveloppé par ces vaisseaux, sous le commandement du commodore Stopford, Jurien vint avec ses frégates s'embosser dans la rade des Sables en s'adossant à la plage. On venait à la hâte de serrer les voiles et de disposer tout à bord, pour soutenir une lutte terrible, quand les vaisseaux anglais arrivèrent. Celui de 80, que montait l'amiral, vint mouiller à demi-portée de pistolet, à tribord de la frégate commandée par Jurien; les autres bâtiments anglais restèrent tous sous voile, à une portée de fusil. Le combat qui s'engagea alors, dura trois heures, pendant lesquelles d'incessantes détonations d'artillerie se firent entendre au milieu d'épais nuages de fumée qui obscurcissaient la rade. Les héroïques équipages des trois frégates françaises, par des prodiges de bravoure, soutenaient avec avantage cette lutte inégale, quand le vaisseau *la Défiance,* trop maltraité, coupa son câble pour s'éloigner; puis, ayant ensuite voulu virer de bord, sans pouvoir y réussir, il échoua en présentant son arrière aux frégates françaises, qui le mutilèrent. Pensant que ce vaisseau était perdu, les Français faisaient entendre des cris de triomphe, quand, à l'aide de ses voiles, il parvint à s'éloigner avec les autres bâtiments anglais, dont deux étaient aussi maltraités que lui. On a su depuis que *la Défiance* avait perdu dans cette affaire 250 hommes.

Après ce glorieux combat, les équipages des trois frégates françaises firent une entrée triomphale aux Sables. C'est le dernier événement d'une importance remarquable qui se rattache à l'histoire de cette ville.

Les Sables possèdent des établissements publics, parmi lesquels nous citerons : l'hôpital, où, pendant la saison des bains, les étrangers trouvent une pension à des prix modérés; — le couvent des Ursulines, qui dirigent un pensionnat de jeunes filles; — le petit séminaire, placé dans les bâtiments d'un monastère de Bénédictines, fondé, en 1631, par Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, et sa coadjutrice, Catherine de la Trémoille. Les Bénédictines ayant été expulsées de ce couvent en 1790, les bâtiments servirent successivement d'hôpital militaire pendant la République, de collége communal sous l'Em-

pire, et enfin, la ville, en ayant fait don à l'évêché, il y fut établi, en 1822, un petit séminaire diocésain.

Dans la nuit du 27 décembre 1835, un violent incendie éclata tout à coup, à deux heures du matin, dans les bâtiments du petit séminaire des Sables. Déjà le feu avait pris des proportions telles, que l'on désespérait de pouvoir l'empêcher de tout détruire, quand le supérieur de cet établissement[1], plein de confiance dans la puissante intercession de la Mère de Dieu, courut chercher un sceptre d'argent qu'une statue de la Vierge tenait entre ses mains, puis, invoquant Marie, il le lança au milieu des flammes. La prière du supérieur fut à l'instant exaucée, le vent changea de direction et bientôt on se rendit maître du feu.

L'église de la ville des Sables, placée sous l'invocation de Notre-Dame, est un vaste édifice, dont l'architecture n'a rien de remarquable. Je n'en dirai pas autant des tableaux et des sculptures qui ornent l'intérieur. Parmi ces œuvres d'art, il en est qui ont beaucoup de mérite.

L'église des Sables n'avait toujours été qu'une chapelle dépendant de la paroisse d'Olonne, quand, le 16 novembre 1622, le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, l'érigea en cure, en stipulant que comme dédommagement, chaque année, aux fêtes de Noël, le curé d'Olonne et ses successeurs recevraient de la fabrique des Sables une somme de dix livres tournois. En outre, le jour de la Nativité de la Vierge, le curé des Sables devait se rendre processionnellement avec ses paroissiens dans l'église d'Olonne, pour y chanter les litanies. Jusqu'en 1789, la rente fut payée et la procession faite régulièrement. Le seigneur d'Olonne nommait le curé des Sables, qui devait être agréé par l'évêque de Luçon.

L'église actuelle de la Chaume n'était, dans le principe, qu'une chapelle dédiée à sainte Anne. Elle fut construite en 1625 par un curé de la Chaume nommé Benoît. Lorsque le duc de Rohan-Soubise s'empara de la ville des Sables, Benoît fut emmené par les protestants à la Rochelle. Là, souffrant d'une dure captivité, il fit

[1] M. l'abbé Dalin, ancien supérieur général des Filles de la Sagesse, aujourd'hui curé de la Flocellière.

vœu à sainte Anne de lui bâtir une chapelle, s'il recouvrait la liberté. Ayant, peu après, pu revenir à la Chaume, il se hâta d'accomplir sa promesse.

En 1778, le gouvernement ayant acquis, à la Chaume, l'antique église paroissiale de Saint-Nicolas, parce qu'elle se trouvait renfermée dans le fort qui défend l'entrée du canal, la population de la Chaume transforma en église la chapelle Sainte-Anne. Outre ces deux églises, il y a aux Sables plusieurs chapelles d'établissements, dans lesquelles le public est admis aux offices.

La population de la Chaume et de la ville des Sables qui habite près du port, est presque en entier composée de pêcheurs. La pêche la plus productive et la plus intéressante est celle de la sardine, qui a lieu depuis avril jusqu'à octobre. Pendant ce temps, le port des Sables a une animation remarquable, produite par le pittoresque spectacle du départ et de l'arrivée des bateaux. Ces barques, portant une voilure hardie, ont pour équipage un patron, quatre ou cinq matelots et deux mousses.

Les pêcheurs de sardines prennent ces jolis petits poissons, en leur jetant un appât nommé *rogue,* qui les attire en foule dans un grand filet, traînant dans l'eau, à l'arrière de leur bateau. Chaque embarcation peut, en moyenne, rapporter par jour de six à huit milliers de sardines. Le prix du millier varie de quatre à huit francs, à l'apparition des sardines, dont on prend alors une énorme quantité; puis, à la fin de la pêche, quand elles deviennent rares, le mille se vend quelquefois trente et soixante francs. Malheureusement pour les pêcheurs, la rogue est un appât d'un prix élevé, qu'il faut faire venir du nord de l'Europe.

Voici comment les produits de la pêche se partagent : on prélève, sur le produit brut, le prix de la rogue; un tiers du produit net est pris pour l'embarcation et les filets; deux parts reviennent au patron; chaque matelot a une part; le mousse une demi-part; la *garçonne* une demi-part; la garçonne est une femme chargée d'aller réveiller les hommes le matin pour le départ, qui quelquefois a lieu avant le jour. Elle prépare la rogue, transporte les filets dans la barque et attend sur la jetée le retour des pêcheurs, pour haler

jusqu'au port, s'il le faut, l'embarcation, dans laquelle elle va reprendre les filets pour les faire sécher.

Les produits de la pêche, aux Sables, pourraient être bien plus considérables qu'ils ne le sont, si les pêcheurs de ce port, craignant moins le mauvais temps, allaient aussi souvent en mer que le font les pêcheurs bretons, qui excitent leur jalousie, quand ils viennent poursuivre les sardines jusque dans les parages des Sables.

Les pêcheurs sablais sont d'une nature douce, mais indolente. Quand ils sont à terre, la plus grande partie de leur temps se passe au cabaret. Pendant qu'ils dépensent ainsi leur argent, les femmes, d'une constitution robuste et d'un caractère très-énergique, ne cessent pas de se livrer aux travaux les plus pénibles.

La ville des Sables, dont la population est maintenant d'environ huit mille âmes, s'est beaucoup embellie depuis quelques années, surtout du côté de la plage, où, dans la saison des bains, on peut, sans se préoccuper des marées, se plonger à toute heure dans les flots de la mer, qui ne cessent jamais, en cet endroit, de venir expirer en écumant sur un sable fin et argenté. Le casino, le tribunal et d'autres belles habitations, bordent de ce côté un large quai, très-fréquenté par les promeneurs, que récrée la vue de l'Océan, sur lequel glissent en tous sens les nombreuses voiles blanches des pêcheurs.

Avant d'arriver au bout de ce quai, à l'est, on aperçoit la jolie chapelle gothique de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, dans laquelle se trouve, au-dessus de l'autel, une statue de la Vierge que les marins ont en grande vénération. Cette statue, qui est loin d'être remarquable comme œuvre d'art, se trouvait autrefois dans une petite chapelle qu'une princesse de Nassau avait fait élever en *ex-voto*, sur les côtes de Jard, au lieu même où, après un naufrage, elle avait miraculeusement abordé.

Au bout du quai, est un fort récemment construit, dont les canons à longue portée peuvent, au besoin, avec ceux des fortifications de la Chaume, croiser leurs feux sur la rade. Tous les bords de la mer autour des Sables sont couverts de dunes, que le vent rend mobiles. Pour remédier à ce grave inconvénient, le gouverne-

ment les fait maintenant ensemencer de pins. Ces dunes qui, de loin, offrent aux regards un désolant aspect d'aridité, sont cependant en beaucoup d'endroits avantageusement cultivées. La vigne, les céréales, la luzerne et d'excellents légumes y viennent parfaitement, pourvu qu'on les garantisse du vent et du sable.

Les dunes reposent sur un sol argileux ; ce qui fait que les eaux pluviales qu'elles absorbent, ne pouvant pénétrer les terrains qui sont à leur base, vont se jeter à la mer, en formant de magnifiques sources, que la ville des Sables compte bientôt utiliser, en leur prenant, pour l'amener dans ses murs, la quantité d'eau dont elle a besoin. La réalisation de ce projet rendra un immense service à cette cité. Elle ne tardera pas à être éclairée au gaz.

On ne peut pas encore bien apprécier les avantages que la ville des Sables doit retirer de son chemin de fer. Quant aux grands travaux que le gouvernement a fait exécuter dans le port, dernièrement, ils sont l'objet de vives critiques de la part des marins, qui trouvent que le bassin à flot Napoléon III a une entrée mal placée et dangereuse, et qu'étant à même de donner à ce bassin toute la largeur désirable, on l'a, sans raison, beaucoup trop circonscrit. « C'est, disent-ils, une serviette qu'on a faite, quand on pouvait faire un drap. » Sans être un juge bien compétent en cette affaire, nous pensons que ces critiques sont justes et que nos ingénieurs, malgré leurs prétentions à l'infaillibilité, peuvent bien se tromper quelquefois.

CHARLES THENAISIE.

LE

CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1792.*

Nous allons voir, durant l'année 1792, s'achever l'œuvre déjà commencée de l'expulsion des prêtres de leurs paroisses. Le moment approche où les décrets de l'Assemblée législative donneront une nouvelle ardeur à la persécution. A la fin de cette année, les prêtres demeurés fidèles à leur conscience seront recherchés comme des malfaiteurs, le seul fait du refus de serment étant devenu un crime punissable de la déportation.

J'ai enregistré, en parlant du clergé en 1791, de nombreuses arrestations de prêtres ordonnées par le district; une fois engagé sur cette pente, il était difficile de s'arrêter ; les arrestations continuèrent.

Le 5 janvier, M. Baudry, vicaire de Legé, est arraché à sa paroisse par un sous-lieutenant de la garde nationale de Machecoul [1]. Les municipalités de Paulx et de la Limousinière adressent vainement des pétitions au district pour redemander leurs prêtres; on se borne à décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer et à rappeler les ordres donnés à la gendarmerie pour l'exécution de l'arrêté du Département du 9 décembre 1791. Une pétition envoyée au Département par la municipalité de Saint-Étienne-de-Mer-Morte n'a pas

* Voir *Le Clergé du district de Machecoul en* 1791, dans les livraisons de juin, pp. 417-443, et de juillet, pp. 22-43.

[1] Procès-verbal d'arrestation. (Archives de la Préfecture.)

plus de succès[1]. Un plus aimable accueil est fait à celle du curé du Port-Saint-Père; il désirait qu'on lui donnât pour le garder un détachement de troupes de ligne ; le 9 février, le district prenait un arrêté en conséquence.

Après tant de requêtes méprisées, le pays n'était pas tranquille, et il était impossible qu'il le fût ; mais, contenu par la force armée, le mécontentement se traduisait en un sourd frémissement dont les administrations de Machecoul furent effrayées quand elles apprirent, au mois de février, que le Département songeait à diminuer leurs garnisons.

C'est d'abord le conseil-général de la commune de Machecoul qui prend l'éveil, et que le maire convoque extraordinairement : « Depuis dix mois, dit ce magistrat à l'assemblée, la paix et la tranquillité publiques auraient continuellement été troublées à Machecoul sans la présence de la troupe de ligne qui y est en garnison. Les paysans des campagnes, et même de la ville, dévoués entièrement à l'ancien régime, et ne voulant pas reconnaître la nouvelle constitution, n'attendent, suivant toutes apparences, que le moment du départ de cette troupe pour manifester davantage leurs mauvaises intentions, et peut-être frapper des coups plus sûrs qu'ils n'auraient fait auparavant.... La nomination d'un prêtre constitutionnel à la cure de la Trinité, et l'expulsion du curé réfractaire de Sainte-Croix, ont tellement animé les gens de la campagne, et d'autres particuliers, séduits et aveuglés par les prêtres inconstitutionnels, qu'il y a tout à craindre, si le détachement de troupes de ligne sort de Machecoul sans être préalablement remplacé[2]. »

Le district s'assemble ensuite pour délibérer sur le même objet; et le procès-verbal de cette séance témoigne des plus vives inquiétudes. « Le Directoire, y est-il dit, frappé de la position critique où se trouve en ce moment la ville de Machecoul, considérant que,

[1] Délibérations : du district de Machecoul, des 12 et 28 janvier 1792; du département, du 22 février 1792. (Arch. de la Préf.)

[2] Délibération du conseil général de la commune de Machecoul, du 25 juin 1792. Baré, maire. (Archives de la Préfecture.)

surtout depuis qu'on a arrêté la plus grande partie des prêtres réfractaires qui desservaient les différentes paroisses de ce district, on n'entend de toutes parts que des menaces qui dénotent assez l'esprit de révolte de ceux qui les font; que depuis l'établissement d'un curé constitutionnel à Machecoul il est sans cesse assailli d'injures au point qu'il a fallu traduire en justice des personnes qui l'avaient insulté dans ses fonctions, et que le même inconvénient existe dans les autres paroisses où sont également des prêtres assermentés, et que, jusqu'à présent, on n'a pu apaiser les troubles sans cesse renaissants que par les troupes de ligne qu'on y envoyait; » « que le départ de celles-ci sera vraisemblablement le signal de la vengeance que les mécontents paraissent méditer, et qui éclatera dès qu'il n'existera plus dans le pays une force capable de la contenir; que la garde nationale, déjà fatiguée par des courses et des expéditions continuelles, n'est d'ailleurs point assez nombreuse pour arrêter une insurrection générale; le district arrête qu'une personne sera envoyée à Nantes porter cette délibération et celle du conseil général de la commune, et que le Département sera supplié de maintenir une force suffisante pour contenir le pays[1]. » Le Département se laissa fléchir et les troupes furent maintenues.

Étrange oubli de la logique! ceux qui affectaient pour la Constitution un attachement hypocrite la violaient ouvertement, et ceux qui invoquaient ses garanties les plus incontestables étaient accusés de ne pas l'aimer! La déclaration des droits de l'homme portait (art. 10) : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi[2]. » La constitution de 1791 reconnaissait expressément « la liberté à tout homme d'exercer le culte religieux auquel il est attaché. » Aussi longtemps que ces promesses avaient été respectées, on avait vu les paysans venir au pied des autels remercier Dieu des heureux changements que les députés s'occupaient d'apporter à leur sort[3]; comment et par qui le pacte

[1] Délibération du district de Machecoul du 25 janvier 1792.

[2] Voté le 23 août 1789.

[3] Divers procès-verbaux de la fête de la fédération de Juillet 1790 dans des communes du district de Machecoul.

avait été violé, nous l'avons dit; le calme le plus absolu avait régné jusqu'à la fin de l'année 1790; les décrets sur les biens du clergé n'avaient excité aucune réclamation, et même on n'avait pris garde à celui de la constitution civile que lorsque l'intention arrêtée de le mettre à exécution avait été connue. D'autre part, les gens qui suivaient la marche des événements avaient pu constater que chaque étape de la Révolution avait été marquée par un mouvement populaire : le 14 juillet, les journées des 5 et 6 octobre 1789, étaient autant d'événements présentés comme d'heureuses et glorieuses revendications du droit. Avant de le faire passer dans les lois, et de l'élever à la hauteur d'une doctrine officielle, le peuple de Paris avait mis en pratique le principe « que, quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs [1]. » Comment les idées de révolte auraient-elles pu demeurer étrangères au peuple de la Vendée, blessé et offensé comme il l'était dans l'exercice d'un droit sacré? J'aurai plus d'une occasion de montrer que les Vendéens n'avaient aucune répugnance pour les justes réformes de la révolution, et Lamennais s'écartait peut-être moins de la vérité qu'on ne le croit généralement quand il disait : « Les Vendéens ne se sont point insurgés contre l'idée de liberté. J'aime à regarder la République et la Vendée comme deux sœurs qui ne s'entredéchirèrent que faute de se comprendre. L'une représente à mes yeux la liberté politique, l'autre la liberté religieuse. Si la Révolution avait laissé aux Vendéens leurs églises et leurs prêtres, elle n'aurait trouvé chez eux que des partisans. L'esprit vendéen est un républicanisme dévot [2]. »

Encore si les prêtres assermentés eussent tous honoré leur mi-

[1] Art. 29 de la déclaration des droits de l'homme, décrétée le 29 mai 1793. Art 35 de l'acte constitutionnel du 24 juin 1793.

[2] Paroles de Lamennais à M. Carnot fils. *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 455. Cité par M. de Pressensé, p. 317. — Les *Mémoires inédits* de M. Lucas-Championnière contiennent plus d'une observation curieuse à ce sujet. Voy. dans ce sens la proclamation de Remouillé, citée par M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév.*, t. VIII, p. 202.

nistère par la sainteté de leur vie ou la dignité de leur attitude[1] ! Mais, M. Louis Blanc le reconnaît lui-même, le clergé constitutionnel ne se recrutait que très-rarement parmi les prêtres irréprochables. Ceux de notre département ne faisaient point exception à cette règle, et leur évêque Minée dut en convenir lui-même intérieurement lorsqu'il proposa aux corps administratifs, assemblés à Nantes, d'accorder un supplément de traitement aux curés privés de vicaires, « ce moyen étant le seul pour engager les ecclésiastiques assermentés de desservir leurs paroisses, » et qu'il fut décidé que cette demande serait transmise à l'Assemblée, par la raison « qu'ils menacent de quitter leurs paroisses[2]. » En cette occasion on peut dire que les hommes étaient la vraie pierre de touche des principes.

Cet aveu de Minée nous évitera de mentionner ici quelques lettres dans lesquelles des curés sollicitent une augmentation de traitement en faisant valoir la grandeur de leur zèle, mais je ne puis passer sous silence plusieurs petits faits qui montreront à quel degré d'antagonisme les partis étaient arrivés.

Les paroissiens de Saint-Lumine étaient sans cesse en difficulté avec le curé Guidon, qui s'était à la fin décidé à recourir aux tribunaux pour avoir raison des injures et des prétendus mauvais traitements de quelques habitants. L'affaire fut jugée par le tribunal de police correctionnelle de Saint-Philbert[3] et le sieur Guidon fut le 25 février débouté des fins de sa plainte. Son unique consolation consista dans le rejet d'une pétition que la municipalité avait adressée le lendemain au district pour en obtenir l'éloignement d'un détachement qui avait été cantonné à Saint-Lumine. « Considérant, dit le district, que les motifs qui ont déterminé l'envoi...

[1] Louis Blanc, *ibid.*, p. 177. Dans le même sens, Guépin, *Histoire de Nantes*, édition in-8°, p. 421.

[2] Registre des procès-verbaux des trois corps administratifs de Nantes, séance du 4 juillet 1791, f° 21. (Archives de la Préfecture.)

[3] D'après la loi du 19-22 juillet 1791 il y avait un tribunal correctionnel dans chaque canton, et il était formé du juge de paix et de deux assesseurs. (Voy. *Histoire critique des institutions judiciaires de la France*, par Hiver, p. 216, et le texte du décret, *Journal des Débats et Décrets* du 11 juillet 1791, n° 781, p. 7.

subsistent dans leur intégrité, et que *l'impossibilité où est le sieur Guidon d'acquérir des preuves des délits* dont on se rend coupable envers lui, dans un pays où il est entouré d'ennemis, est une nouvelle raison de maintenir, etc.[1] »

Vers le milieu de janvier, le curé Letort faisait un enterrement à Machecoul; vint à passer une jeune fille, la demoiselle Dubois, mineure, qui rentrait de la campagne, assise sur un cheval portant des paniers. Le curé prétendit que la demoiselle Dubois avait intentionnellement dirigé son cheval vers lui, et que l'un des paniers avait froissé son parapluie. Cela fit un procès dont j'ai retrouvé un grand nombre de pièces parmi les dossiers du tribunal du district de Machecoul[2]; le père s'avisagea à l'instance pour sa fille mineure, et sans pouvoir dire que le fait ait été judiciairement établi, car je n'ai pu me procurer la sentence, j'ai constaté que plusieurs témoins déclarèrent avoir vu le curé Letort frapper le cheval de la demoiselle Dubois et l'avoir entendu la traiter de sal....

Ailleurs c'étaient les marguilliers qui se querellaient avec le prêtre constitutionnel. Pendant tout le mois de février, le bourg de Legé fut en proie à l'agitation par suite d'une semblable cause. On ne s'entendait ni sur le récolement des ornements d'église, ni sur le lieu où ils devaient être déposés. Les municipaux prenaient fait et cause contre le curé et voulaient l'obliger à venir chaque dimanche chercher les ornements chez l'un des marguilliers. Non-seulement le district, mais le Département lui-même, s'occupa de cette affaire, qui se termina le 7 mars par un arrêté ordonnant de remettre au curé la garde de tous les objets concernant le culte[3].

Il suffit de savoir que ce n'est pas à l'importance des affaires que se mesurent les passions des hommes, pour se faire une idée de l'irritation que des incidents de cette nature devaient entretenir dans les campagnes.

On serait parfois tenté de penser, quand on étudie l'histoire de ces temps, que l'Assemblée législative persévérait dans sa lutte

[1] Délibération du district de Machecoul, du 4 mars 1792.
[2] Archives du greffe.
[3] Diverses délibérations du district.

contre les catholiques, par suite de l'ignorance où on la tenait de la véritable situation. Il est impossible malheureusement d'invoquer cette circonstance en sa faveur. Le 7 février 1792, un homme qui avait donné de nombreux gages à la Révolution, Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, en présentant à l'Assemblée un exposé sommaire de l'état du royaume, annonçait « qu'il y avait beaucoup d'émigrés de la classe que l'on nommait autrefois le tiers, et qu'on ne pouvait lui supposer aucune autre cause d'émigration, si ce n'est des inquiétudes religieuses [1]. »

Appelé à fournir ultérieurement un rapport plus détaillé, Cahier de Gerville en donna lecture dans la séance du 18 février. Il montra avec franchise que si, d'un côté, il y avait des fanatiques, de l'autre, il y avait des persécuteurs. A l'appui, il énuméra quelques-uns des traits d'arbitraire des administrations : « Dans tous les départements, concluait-il, la liberté des cultes a été plus ou moins violée; les administrations ont pris des arrêtés vexatoires que le roi ne peut s'empêcher de condamner comme contraires à la Constitution [2]. » Néanmoins il déclarait n'avoir « eu connaissance d'aucun prêtre puni par les tribunaux comme perturbateur du repos public, quoique certainement plusieurs aient subi des accusations [3]. » L'impression de ce rapport ne fut pas votée sans opposition; peut-être parce qu'il était vrai, il ne plut à personne, et il décida du renvoi de son auteur. Roland de la Platière, qui avait jadis séjourné à Nantes quelque temps, employé chez un armateur, avec le projet de passer aux Indes, succéda à Cahier de Gerville, au mois de mars 1792 [4].

Le roi n'était plus rien; les ministres peu de chose; l'Assemblée était tout; et, fortes de son appui, les administrations pouvaient en

[1] Séance du 5 février 1792, *Moniteur* du 7, n° 38, p. 155.

[2] Séance du 18 février 1792, *Monit.* du 20, N° 51, p. 206.

[3] Je cite ce passage d'après M. Jager, t. III, p. 50, qui le donne comme textuellement extrait du rapport imprimé, que je n'ai pu me procurer. Ce passage n'est pas au *Moniteur*, qui ne contient, de même que l'*Histoire parlementaire* (t. XIII, p. 282), qu'une analyse du rapport de Cahier de Gerville.

[4] Voir la mention de la nomination, *Monit.* du 24 mars 1792, art. *Variétés*.

paix pratiquer la doctrine du salut public, considérée comme la suprême loi.

Le 12 mars, un des capitaines de la garde nationale de Machecoul amène au Département M. Juguet, curé de la Marne[1]. Cette administration prend, le 22 mars, un nouvel arrêté portant que tout prêtre qui ne se présentera pas à l'appel de midi chaque jour, sera recherché et conduit par la force publique à la communauté de Saint-Clément[2].

Pour remplacer M. Juguet, le district de Machecoul fait offrir aux habitants de la Marne les secours spirituels de M. Gremion, vicaire épiscopal. « Ils ont répondu, d'une voix unanime, porte un procès-verbal des premiers jours d'avril, que l'Assemblée nationale avait décrété la liberté des cultes et le choix des ministres; qu'ils refusaient absolument et qu'ils préféraient le culte non salarié au salarié. » Le 29 avril, les communes de Saint-Jean-de-Corcoué et de la Limousinière, le 8 mai, celles de Fresnay et de Saint-Mars-de-Coutais, le 13 mai, la commune de Saint-Mesme, font, à la même proposition, une réponse analogue. A Saint-Mesme, le refus eut lieu à la suite d'une réunion où le scrutin se prononça par 33 voix contre 6; le 20 mai, les habitants de Saint-Mars-de-Coutais sont de nouveau réunis, et les secours spirituels de M. Gremion sont repoussés par 160 voix contre 2[3].

Parmi les diverses délibérations des municipalités, prises en ces temps-là, et qui ont été conservées, les délibérations de la commune de Paulx méritent une mention spéciale; elles témoignent, chez les campagnards qui les ont rédigées, d'une intelligence politique que l'on aurait aujourd'hui de la peine à rencontrer au même degré dans beaucoup d'administrations de nos communes rurales, et elles montrent combien est fausse cette appréciation de Camille Desmoulins disant des Vendéens dans un moment *d'indulgence* : « Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort

[1] Procès-verbal de capture.

[2] Registre du Directoire de Département, N° 6, f° 152. (Archiv. de la Préfect.)

[3] Diverses déclarations originales, ou consignées dans des délibérations du district de Machecoul.

sérieusement ces animaux à face humaine. On ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse ; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou [1]. »

Voici pourtant comment délibéraient ces animaux à face humaine : le procureur de la commune commence par donner lecture de l'arrêté du 22 mars, obligeant les prêtres à prouver leur présence à Nantes, mais comme il est convaincu que les prêtres de la paroisse de Paulx n'ont à craindre aucune inculpation, il croit opportun d'adresser encore au district une pétition tendant à les conserver. « Ils ont, dit-il, prêché publiquement qu'on devait payer les impôts et qu'ils en donneraient eux-mêmes l'exemple. » Une pétition est ensuite rédigée ; elle porte que « les citoyens ont été douloureusement émus de l'arrêté du 22 mars, et qu'on donnât à la municipalité la commission odieuse de veiller à l'exécution d'un arrêté qui prive les paroissiens d'un pasteur et d'un vicaire auxquels ils sont attachés, et auxquels les décrets de l'Assemblée nationale donnent la liberté du culte religieux, surveillance qui, en gênant la conscience des officiers municipaux, leur attire l'animadversion des paroissiens. » Ils regrettent d'avoir perdu la confiance du Département, mais « ils attestent que la paix et la tranquillité ont toujours régné dans la paroisse pendant le séjour de leurs prêtres ; que si le mécontentement s'y introduit, il n'est occasionné que par l'enlèvement qu'on en veut faire ; que cet enlèvement amène le découragement, et qu'une paroisse de seize cents âmes, sans pasteur, a tout lieu de craindre de manquer de secours dans les choses spirituelles. » Signé : Fierabras, maire, Nicolas Pinson, Honoré Longepée, M. Chaillou, Jean Chariau, J. Jamet, P. Cornu, H. Bretaud, Jean Imber, Pierre Flipot, P. Dye, procureur de la commune.[2] — Le district, au lieu d'appuyer cette pétition si modé-

[1] *Histoire des Brissotins*, p. 72.

[2] Extrait des délibérations de la municipalité de Paulx, du 1er avril 1792. (Archives de la Préfect.)

rée auprès du Département, décida, le 3 avril, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

On s'imaginerait que le district, d'après cela, renonça à proposer un prêtre constitutionnel à la commune de Paulx; la proposition en fut faite cependant, et la municipalité répondit à cette offre par la lettre suivante : « Nous avons l'honneur de vous dire que nous désirerions beaucoup avoir un prêtre, s'il était conforme aux intentions des paroissiens; mais, dans le cas contraire, cela devient inutile, puisque la majeure partie ne l'adopterait pas; cela ne ferait, au contraire, qu'aigrir les esprits, qui sont déjà montés, à cause de la perte ou éloignement de nos prêtres. Nous ne pouvons accepter votre offre, de peur de mettre le trouble là où la tranquillité a régné jusqu'à ce jour. » Paulx, 20 avril 1792. Signé de plusieurs de ceux qui ont signé la précédente délibération, et en outre de J. Prineau, greffier.

En termes plus concis, les habitants de Saint-Etienne-de-Mer-Morte avaient répondu, le 25 mars : « Nous avons vécu jusqu'à ce jour dans la paix et sans troubler l'ordre, nous ne voulons d'autre pasteur que M. Rolland [1]. »

Etait-ce bien le moment de faire afficher à Nantes la lettre que le ministre de la justice venait d'envoyer aux tribunaux, relativement aux querelles religieuses, et dans laquelle se trouvaient ces paroles, que les gens les moins prévenus purent être tentés de regarder comme une cruelle ironie : « N'oubliez pas, Messieurs, que la déclaration des droits consacre la liberté des opinions, *même religieuses*, et que la manifestation pure et simple des pensées dans un Etat libre, doit être éternellement à l'abri de toute atteinte. Que l'erreur tranquille et paisible soit respectée, que les consciences jouissent de la liberté la plus entière, que les sentiments pervers mis en action soient seuls exposés aux rigueurs de la justice [2]. »

[1] Déclarations et lettres. Arch. de la Préfect., fonds du district de Machecoul.

[2] *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, t. v, p. 244. A cette lettre de Roland en était jointe une autre adressée aux départements, dans laquelle il leur rappelait que les traitements devaient être payés aux prêtres, selon les lois, et qu'il ne fallait pas leur donner d'inutiles motifs de plaintes. (*Monit.* du 16 avril 1792, N° 107 p. 439.)

Cette circulaire réveille le zèle des magistrats de l'ordre judiciaire, dont la tiédeur contrastait avec l'activité des fonctionnaires de l'ordre administratif. Treize habitants de Montbert-Geneston, accusés d'avoir pris part à des troubles qui s'étaient produits à l'occasion de l'élection du maire, et d'avoir insulté le curé Courjault, sont mis en état d'arrestation le 11 mai ; leur affaire est instruite au tribunal du district de Machecoul ; j'ai eu occasion d'en dire déjà quelques mots ; le 13 janvier 1793, les prévenus n'étaient pas encore jugés ; à partir de cette date, je les ai perdus de vue [1].

Ainsi qu'on l'avait fait pour les autres paroisses, dépourvues de prêtres constitutionnels, on propose à celle de Touvois les secours religieux du zélé vicaire épiscopal, M. Gremion ; les habitants, réunis dans leur église, et mis en demeure de se prononcer, se récrient en disant qu'ils ne veulent que leur ancien prêtre, et ils chassent à coups de pierre la municipalité, qui avait consenti à se charger du message [2].

La France entière souffrait alors du conflit des deux cultes, mais il faut reconnaître que le Département de la Loire-Inférieure s'était distingué entre tous les autres par le caractère acerbe de ses mesures contre les prêtres non conformistes. Au nombre des quarante-deux arrêtés, de diverses administrations, que Roland signala dans un rapport, présenté à l'Assemblée, le 23 avril, arrêtés qui avaient, en général, pour bases : l'injonction aux prêtres non assermentés de quitter les paroisses qu'ils desservaient précédemment, l'ordre de s'en éloigner à telle distance dans un temps donné, la désignation de résidence dans une même ville, avec ordre de les surveiller, le ministre mentionna d'une manière particulière celui pris par le département de la Loire-Inférieure, qui les assujettit à se réunir à Nantes, et à se trouver tous les jours, à midi, à un appel nominal, sous peine de suppression de leur traitement.

[1] Mémoire en leur faveur, signé de M. Bousseau, avoué, le 13 janvier 1793, dans lequel on se plaint qu'il n'y ait d'autres témoins que les dénonciateurs; diverses requêtes émanant d'eux; dépositions, etc. (Papiers du tribunal du district de Machecoul, archives du greffe.)

[2] Lettre de la municipalité de Touvois, du 13 mai 1792.

« Il paraît, ajoutait Roland, que dans ce département presque tous les prêtres sont réfractaires ; que leur ascendant est considérable ; que la circonstance des pâques peut l'avoir augmenté, et que l'idée dans ce moment de demeurer sans prêtres, si ceux-là leur étaient enlevés, a effrayé les habitants. »

Ces résistances, dont le ministre de l'intérieur étale le récit, le feront-elles du moins réfléchir sur le caractère de la tâche qui lui incombe ? Nullement, et ce n'est point une conciliation qu'il laisse entrevoir. Après avoir rappelé que son prédécesseur, Cahier de Gerville, projetait une proclamation pour casser tous les arrêtés illégaux des départements, ils se borne à ajouter : « Nul doute, Messieurs, que la rigueur de la loi n'exige du ministre chargé de la faire exécuter, d'anéantir tout acte qu'elle réprouve ; *nul doute aussi que l'application rigoureuse de ce principe ne puisse, dans un temps de crise, compromettre le salut public....* Mais, placé entre l'obligation de me conformer au texte de la loi, et le devoir non moins sacré de ne rien faire qui puisse plonger la France dans de nouveaux malheurs, j'ai dû commencer par remontrer aux départements les vices de leurs arrêtés, la nécessité où je serais de les frapper, et le bien qu'ils feraient s'ils les retiraient eux-mêmes [1]. » Paroles purement comminatoires, dont le département de la Loire-Inférieure ne paraît point avoir eu la tentation de tenir le moindre compte.

Ce fut à la suite de la lecture de ce rapport que Merlin s'écria qu'il fallait que tous les prêtres perturbateurs fussent chargés sur des vaisseaux et envoyés en Amérique, et que Vergniaud demanda que l'examen de la question de leur déportation fût renvoyé à un comité. « Vous-mêmes, dit ce dernier à ses collègues par un mouvement involontaire, vous avez été entraînés à applaudir à ces mesures extraordinaires, parce que vous avez reconnu que le salut public y est attaché ; il est temps de faire cesser cette confusion anarchique ; il est temps de déclarer la guerre à vos ennemis, puisqu'ils vous la déclarent, et de la leur déclarer au nom de la loi [2]. »

[1] *Moniteur* du 24 avril 1792, N° 115, p. 473.
[2] Même séance du 24 avril 1792.

Le rapporteur qui fut nommé était un député de la Loire-Inférieure, M. Français, de Nantes, lettré si fort épris des fleurs de rhétorique, qu'à la suite d'un discours qu'il prononça sous un autre régime, dans une question d'impôt, on le surnomma l'*Anacréon de la fiscalité*. Ce fait nous explique comment, dans le rapport sur la déportation des prêtres, il put écrire des prosopopées comme celles-ci : « .... Un penchant plus analogue à vos sentiments vous appelle-t-il en Italie? Voulez-vous aller respirer l'air du mont Aventin? Le vaisseau de la patrie est prêt. Déjà, j'entends sur le rivage les cris impatients des matelots.... Vous irez, comme Télémaque, chercher votre père sur les mers; mais vous n'aurez pas à craindre les écueils de Sicile, ni les séductions d'une Eucharis. » Puis les mains pleines de bouquets, le rapporteur développa les avantages de la déportation. « Qu'on apporte ici le réchaud de Scévola, disait-il en terminant, et, les mains tendues sur le brasier, nous prouverons qu'il n'est sorte de tourments qui puisse faire froncer le sourcil de celui que l'amour de la patrie élève au-dessus de l'humanité[1]. »

Si curieux que soit cet échantillon de style parlementaire, le rapport de Français, de Nantes, contient une phrase plus digne encore d'être recueillie par moi, car elle me rassure complétement sur le résultat de mes recherches qui, à mon grand étonnement, ne m'avaient fourni aucune décision judiciaire condamnant un prêtre non assermenté. « Il est connu de tout le monde, dit Français, qu'un grand nombre de dissidents, depuis trente mois, ont écrit, prêché, et affiché la contre-révolution, fanatisé et divisé les villages, et que, *pas un seul n'ayant été puni*, le mal a été et ira toujours en croissant[2]. » Ainsi, rien n'est mieux établi, on emprisonnait les prêtres, mais on reculait devant la difficulté de motiver les jugements qui les auraient condamnés.

La discussion ne fut sérieusement engagée sur le rapport de

[1] *Moniteur* du 6 mai 1792, N° 127, p. 525. Sous le règne de Napoléon, M. Français devint comte; au réchaud de Scévola, il substitua la cassolette d'encens du parfait fonctionnaire.

[2] *Ibid.*, p. 524.

Français que le 16 mai 1792, par un discours de Lecointre-Puyravaux, concluant à la déportation. L'orateur y déclara que : « tout prêtre non assermenté est contre-révolutionnaire, à moins qu'il ne soit un imbécile... ; et que la présence des prêtres non assermentés, lors même qu'ils ne font rien, est dangereuse ; car ils ont toujours un extérieur de morale et de vertu chrétienne qui leur fait des partisans [1]. » Vergniaud mit aussi une grande ardeur à démontrer la légitimité de la peine de la déportation ; toutefois, il proposait une mesure propre à la rendre moins odieuse, c'était de continuer leur pension aux prêtres qui consentiraient à s'expatrier volontairement [2]. Quelques voix s'étant élevées pour demander ce qu'on faisait, en tout cela, du principe de la liberté des cultes, ce fut un prêtre, nommé Ichon, qui se chargea de leur répondre. Selon cet apostat, il était impossible de permettre aux prêtres non sermentés le libre exercice de leur culte, et d'abandonner le choix des ministres aux populations. « *Je réponds*, dit-il, *que ce serait ici faire une fausse application du grand principe de la liberté des cultes*. Ce n'est point exercer un culte que d'offrir des vœux, faire des offrandes à l'Éternel pour obtenir le renversement des lois d'un grand empire..... Je réponds qu'*on ne peut honorer du nom de culte les actes prétendus religieux de quelques forcenés* qui ne s'éloignent des temples fréquentés que dans l'intention perfide d'égarer le peuple pour le porter à l'insurrection [3]. »

Gohier essaya vainement de faire mettre dans la loi que l'on n'imposait pas aux prêtres le serment civique, « mais un serment d'allégeance, c'est-à-dire un simple serment d'obéissance aux lois. » Si légère que serait une pareille adhésion, il la croyait suffisante pour amoindrir l'influence des prêtres, car « les gens les moins éclairés se défieront des discours d'un prêtre, s'ils voient que ses conseils sont en opposition avec son serment ; l'hypocrisie révolte même les plus crédules, en sorte qu'un prêtre qui aura prêté le

[1] *Moniteur* du 17 mai 1792, N° 138, p. 572.
[2] *Ibid.* du 18 mai, N° 139, p. 574.
[3] *Ibid.* du 25 mai 1792, N° 146, p. 606.

serment se trouvera par là même dans l'impuissance de nuire [1]. » C'était reprendre en sous-œuvre la proposition de Grégoire, dont j'ai déjà parlé, et qui était aussi contraire à la dignité du clergé qu'aux vues de l'Assemblée.

Une autre proposition, tendant à remettre aux tribunaux le soin de désigner les prêtres à déporter, fut également repoussée [2], et, de cette discussion, sortit le décret du 27 mai, qui se résumait dans le droit accordé à vingt citoyens actifs de provoquer la déportation d'un prêtre, après l'accomplissement de quelques formalités purement administratives. Dans le cas où un ecclésiastique aurait excité des troubles par des actes extérieurs, la dénonciation d'un seul citoyen actif était suffisante [3].

Cette loi ne fut point sanctionnée par le Roi ; usant de sa prérogative, la veille du 20 juin, Louis XVI fit connaître à l'Assemblée « qu'il avait apposé la formule constitutionnelle : *Le Roi examinera*, sur le décret du 27 mai 1792 [4]. » On connaît les conséquences de ce *veto* royal : l'émeute du 20 juin fut la première étape du douloureux voyage dont le 21 janvier devait être la dernière.

Le *veto* de Louis XVI n'empêcha point les membres du Département de la Loire-Inférieure de se faire une arme du décret du 27 mai.

C'est, paraît-il, une loi fatale des révolutions que le peuple soulevé ait besoin de haïr quelqu'un ; celui de Paris haïssait le Roi et la Reine ; la populace de Nantes en voulait surtout aux prêtres. Le 2 juin 1792, des troubles éclatent à Saint-Joachim, près Montoir; troubles motivés par le desséchement de la Tourbière, dit Mellinet [5]. On en accusa les prêtres non assermentés. Une pétition, — ce moyen-là réussissait toujours, — est signée pour provoquer leur

[1] *Ibid.* du 26 mai 1792, N° 147, p. 608.

[2] Discours de Guadet, *Moniteur*, N° 147, p. 608.

[3] Voyez ce décret, *Moniteur* du 4 juin, N° 156, p. 647.

[4] *Moniteur* du 20 juin 1792, N° 172, p. 716.

[5] *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 385. Dans une proclamation du 18 juin 1792, le Département reconnait l'existence de ce règlement sur la *Brière*, en disant qu'il n'a pu être que le prétexte de l'insurrection. Registre du Département. N° 7, f° 98.

détention. Les corps administratifs réunis délibèrent, en quelque sorte, sous la pression de l'émeute. Partagés entre le sentiment d'humanité qui les dissuade de livrer les prêtres à ceux qui les demandent, et le désir de céder en quelque chose aux passions de la rue, les administrateurs prennent un arrêté basé sur cette considération que le décret du 27 mai autorise la déportation des prêtres sur la dénonciation de vingt citoyens actifs, « et qu'ici un bien plus grand nombre s'est réuni pour demander leur détention, » et ils décident que tous les ecclésiastiques non assermentés, actuellement réunis au chef-lieu du département, seront tenus de se retirer dans la maison dite de Saint-Clément et autres qui leur seront indiquées en cas d'insuffisance [1]. » Le lendemain, la multitude, qui n'avait cessé de pousser les cris de : *Mort aux prêtres !* « demandait avec opiniâtreté qu'on abandonnât les prêtres perturbateurs et sanguinaires à la merci des patriotes [2]. »

L'émeute de Saint-Joachim avait eu une certaine gravité : deux dragons et l'un des rebelles avaient été tués ; mais, dès le 5 juin, les préparatifs militaires ordonnés pour la combattre étaient contremandés. On n'en persista pas moins dans la résolution d'incarcérer tous les prêtres à la maison de Saint-Clément. Le nombre de ceux qui se trouvaient alors en surveillance à Nantes était d'environ quatre cents, et, pour justifier cette mesure, on invoquait l'intérêt de leur propre sûreté [3].

Pour peu que l'on soit tenté de croire à la sincérité d'un tel sentiment de bienveillance, on est promptement désabusé par la lecture de la proclamation du 18 juin, où les prêtres insermentés sont de nouveau offerts en pâture aux passions populaires. Le souvenir des scènes qui se sont produites à Nantes à l'occasion de l'émeute de Saint-Joachim est encore tout récent, et le Département dit, dans sa proclamation : « ..... que, déguisés au milieu d'eux, (des insurgés), et sous les mêmes habits, les prêtres les avaient exhortés

[1] Arrêté du 4 juin 1792. Registre du Directoire de Département, N° 7, f° 73. (Arch. de la Préfect.)

[2] Même registre, f° 75, et Mellinet, t. VI, p. 389.

[3] *Ibid.*

à la révolte, en leur promettant la gloire et la récompense des martyrs. Plusieurs de ces prêtres ont été nommés et sont connus [1]. » N'ayant point à ma disposition les mêmes moyens d'information que le Département, je n'ai pu retrouver les noms de ces prêtres; mais je ne suis pas sans quelques raisons de douter de l'infaillibilité de l'affirmation du Département, quand je lis dans une lettre adressée au procureur-syndic de cette administration, le 27 juin 1792 : « J'ose croire que si ces zélés militaires étaient autorisés à faire nuitamment leurs recherches, ils ne tarderaient pas à vous conduire quelques-uns des auteurs des troubles que nous éprouvons [2]. » En d'autres termes, le Département avait des soupçons plus ou moins fondés, mais la certitude lui manquait.

Au point où les choses sont arrivées, rien ne peut désormais soustraire le clergé au sort qu'on lui prépare. L'Assemblée législative, tout entière à sa lutte contre la royauté, ne s'inquiète plus de savoir si les administrations usurpent une portion de son pouvoir souverain, pourvu qu'elles marchent dans la voie révolutionnaire. Aussi, le 2 juillet, le district de Machecoul prend un arrêté ayant pour objet de « déclarer dans la classe des Français émigrés tous les prêtres non sermentés de ce ressort qui ne sont pas au chef-lieu, et de nommer un commissaire pour séquestrer leurs biens mobiliers et immobiliers [3]. »

En présence d'un pareil excès, on est tout étonné de voir la même administration répondre à la municipalité et aux notables de Fresnay, venant demander leur curé non assermenté, « que tout en reconnaissant qu'on n'a aucun reproche à faire à M. Loyseau, sinon le serment, le district ne croit pas devoir accéder à leur vœu, parce qu'une pareille demande exaucée en provoquerait

[1] Registre déjà cité, f° 98.

[2] Lettre du procureur-syndic du district de Machecoul. — M. Guépin, dans son *Histoire de Nantes*, in-8°, p. 437, dit que l'on saisit à Montoir quatorze prisonniers, dont un prêtre portant une cocarde blanche, mais il ne cite aucune autorité. Le registre du district de Savenay se rapportant à cette date n'a point été conservé.

[3] Arrêté du district de Machecoul du 2 juillet 1792. (Arch. de la Préfect.) Les décrets relatifs aux émigrés visés ici sont ceux des 9 février et 30 mars 1792. (Voyez Répert. de Dalloz, t. xx, p. 420.)

d'autres[1]. » Cet aveu est bon à recueillir ; on refusait à des habitants paisibles de leur rendre un prêtre sans reproche, de peur de créer un précédent fâcheux !

Cependant les prêtres du département continuaient d'être détenus à Nantes, et leur présence en cette ville pouvait encore laisser apercevoir aux optimistes quelques lueurs d'espérance de les voir retourner dans leurs paroisses. Cet espoir fut de courte durée ; survint le 10 août, et l'Assemblée législative, n'ayant plus à compter, même pour la forme, comme naguère, avec le *veto* royal, accueillit favorablement la proposition faite par Lequinio, le 17 août, de préparer une décret sur la déportation des prêtres. Le 26, ce décret était rendu[2]. Il portait en substance que les prêtres devaient sortir, sous huitaine, des limites du district et du département de leur résidence, et, sous quinzaine, du royaume. Après ce délai, ceux qui n'avaient pas rempli les premières formalités de leur départ, devaient être saisis et déportés à la Guyane française. Une exception avait été introduite dans la loi en faveur des infirmes et des sexagénaires. (Art. 8.)

La mer offrant aux administrations des provinces de l'Ouest une voie facile de communication avec l'étranger, on dirigea sur le port de Nantes le clergé réfractaire de plusieurs départements[3], et le paysan, demeuré fidèle au catholicisme, en voyant passer ces longs convois de prêtres respectables, forcés par la persécution de quitter leur pays, put apercevoir clairement qu'il n'avait plus qu'à choisir entre l'apostasie et la résistance armée.

Dans plusieurs villes, la populace eut, à l'égard des prêtres, une attitude menaçante. Le procès-verbal de la séance tenue le 1er septembre par le Département de la Loire-Inférieure, porte que le château de Nantes est le seul lieu où l'on puisse déposer en

[1] Pétition de la municipalité et des notables de Fresnay, du 18 juillet 1792. — Délibération du district de Machecoul, du 26 du même mois. (Arch. de la Préf.)

[2] Voir : Pressensé, *l'Eglise et la Révolution française*, p. 242 ; *Moniteur* du 28 août, N° 241, p. 1020.

[3] Cent soixante prêtres de la Sarthe et trois cents de Maine-et-Loire furent amenés à Nantes pour être embarqués. (Registre du Conseil de Département, séances du 29 août et 1er septembre 1792, f° 47 et 52. Arch. de la Préf.)

sûreté des prêtres non assermentés, et qu'il est déjà presque rempli de ceux de la Loire-Inférieure [1]. Le 6 septembre, invitation est donnée aux chefs de la force armée de doubler les patrouilles de ce même château, et de veiller à la sûreté des prisons [2]. Le lendemain, 7, le Département fait notifier aux prêtres le décret du 26 août ; le 9, un marché est passé avec plusieurs capitaines pour conduire en Espagne les ecclésiastiques qui ne peuvent invoquer l'exception fondée sur leur âge ou leurs infirmités [3]. Les autres furent répartis en différentes maisons et vécurent misérablement jusqu'au jour où Carrier dépeupla les prisons.

D'après la statistique de M. l'abbé Cahour, quinze prêtres du district de Machecoul auraient été déportés en Espagne à ce moment ; mais ce chiffre n'est point limitatif et ne repose que sur une énumération à laquelle il ne m'a pas été donné de pouvoir ajouter un seul nom. Les renseignements sur le clergé font presque entièrement défaut à partir de ce moment ; plusieurs livres d'écrou ont été perdus, et il serait presque impossible de dresser un état exact des prêtres demeurés cachés dans les diverses paroisses du district. Ce qui tendrait à faire croire que leur nombre fut peu considérable, c'est que les noms de trois ou quatre prêtres du pays seulement se trouvent mentionnés dans les volumineuses correspondances des comités royalistes des premiers temps de l'insurrection, durant une période où ils pouvaient parcourir librement le pays occupé par les royalistes. En revanche, je puis affirmer avec certitude que le culte constitutionnel ne fut point établi dans d'autres paroisses que celles dont j'ai donné le tableau. Le 30 septembre et le 8 octobre, le district repoussa deux pétitions, l'une de la municipalité de Saint-Mars-de-Coutais, l'autre de la municipalité de Geneston, tendant à obtenir des prêtres assermentés [4]. On donna pour raison qu'il y

[1] Registre des procès-verbaux des séances permanentes du Département, f° 51.

[2] Registre du Conseil de Département, f° 55.

[3] Registre du Conseil de Département, f°s 59 et 61. — Acte de la notification fut donné par M. Hervé pour les prêtres du séminaire et par M. Davaud pour ceux du château.

[4] Délibération du district de Machecoul. (Arch. de la Préfect.)

avait lieu de surseoir à toute nomination jusqu'à l'achèvement du travail sur la nouvelle circonscription des paroisses. En réalité, les sujets manquaient, ou ceux qui se présentaient étaient d'une telle indignité, que leur nomination n'eût fait qu'augmenter l'agitation des esprits [1]. Du reste, le règne des prêtres assermentés touchait à sa fin dans le district de Machecoul. Quand l'insurrection éclatera, la plupart d'entre eux en seront les premières victimes ; et ceux qui n'auront pas changé de rôle, comme Villers devenu conventionnel, comme Musset appelé à la présidence du district de Machecoul, seront réduits, comme les prêtres fidèles, à mener une vie errante, à moins qu'ils ne consentent à faire oublier leur caractère sacré par de nouvelles apostasies et une exaltation révolutionnaire, devant lesquelles ne reculèrent aucun des deux prêtres que je viens de nommer.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Au mois d'août, notamment, le procureur du district écrivait que le candidat qui s'offrait pour la cure de Sainte-Pazanne « avait donné dans ce bourg des preuves de la plus grande inconduite. » (Lettre originale. Arch. de la Préfect.)

LA SERVANTE D'UN SOLDAT DE BONCHAMPS.

—

Molière disait : « Je prends mon bien où je le trouve. » Qui nous reprochera d'avoir fait comme Molière ? Ces pages, si vendéennes, que nous *prenons* dans le rapport de M. le comte de Falloux sur les prix de vertu, ne nous revenaient-elles pas de droit ?... On sera heureux, plus tard, de posséder ce *diamant*, enchâssé dans la *Revue*, alors que les feuilles quotidiennes, qui l'ont recueilli tout d'abord, auront subi leur destinée : *ludibria ventis*. — Un *diamant?* — Le mot n'est pas de nous, mais d'un assez bon juge : « Telle que M. de Falloux l'a dessinée et peinte, a dit M. Louis Veuillot, dans *l'Univers*, la figure d'Anastasie Gaudin restera en face de celle de son vieux et noble maître, comme l'un des tableaux les plus achevés qu'ait tracés la littérature française. Cette page survivra à beaucoup de gros volumes et ne périra pas. Elle est pleine et resplendissante des plus belles lueurs de l'âme humaine; elle a, dans ses dimensions comme dans son éclat, toutes les valeurs du diamant. »

Note de la Rédaction.

Lorsque le voyageur le plus indifférent à nos révolutions parcourt les rives de la Loire limitrophes de l'Anjou et de la Bretagne, tout l'invite à s'arrêter dans la petite ville de Saint-Florent-le-Vieil : la beauté du paysage, la grandeur des souvenirs historiques, la majesté pathétique d'un monument, chef-d'œuvre du sculpteur David. Ce monument, dû à un ciseau républicain, est destiné cependant à honorer la tombe, à perpétuer la mémoire d'un des généraux de la Vendée. C'est que Bonchamps était un de ces caractères que respectent et qu'admirent tous les hommes animés eux-mêmes de convictions sincères, c'est que mourant il a poussé un de ces

cris qui retentissent dans la postérité — que n'a-t-il retenti naguère au-delà de l'Atlantique ! — « Grâce aux prisonniers, Bonchamps » l'ordonne ! » et cette dernière parole du héros est la seule inscription de sa tombe.

Tout près de l'église de Saint-Florent, qui renferme cet illustre tombeau, vivait et mourut un soldat qui avait suivi Bonchamps dans vingt-deux combats, qui l'avait soutenu dans ses bras mortellement blessé, et qui, s'élançant après avoir reçu son dernier soupir, avait porté au dehors l'ordre sublime de son général, et l'avait fait entendre partout avec ce même sentiment d'ardeur généreuse qui l'avait inspiré. En 1815, la Restauration avait donné à Lebrun une charge d'huissier peu lucrative dans cette contrée, et une pension de 300 francs sur le ministère de la guerre. Quelque modique que fût cette petite rente, M. Lebrun ne l'avait pas sollicitée, il fut même étonné de recevoir une pension un peu supérieure à celle de plusieurs autres capitaines de paroisse. Un de ses camarades avait été oublié ; Lebrun écrivit aussitôt au ministre de la guerre, le priant avec instance de lui retrancher 100 francs et de les reporter sur la tête de son ancien compagnon beaucoup plus âgé que lui. Le ministre s'y refusa. M. Lebrun ne murmura point, mais prit aussitôt le parti de les donner lui-même, et les versait chaque année avec une joyeuse exactitude. En 1830, la gêne de la famille Lebrun fut cruellement aggravée : M. Lebrun n'avait pas prêté serment au nouveau pouvoir. Il s'était privé ainsi du même coup de sa charge d'huissier, de sa pension, et, ce qui lui fut peut-être le plus pénible, du bonheur d'assister son vieux compagnon d'armes. Il se trouvait dès lors presque dénué de toutes ressources, chargé de l'éducation de onze enfants. Il avait pour unique servante Anastasie Gaudin. Elle ne voulut point se séparer de cette noble détresse, et lorsque, au bout de quelque années, M. Lebrun eut encore la douleur de perdre sa pieuse et courageuse femme, Anastasie Gaudin se consacra plus entièrement que jamais à toute la famille. Chacun des nombreux enfants a reçu de cette brave fille tous les soins de la tendresse maternelle, et chacun commença dès lors à l'honorer et à l'aimer comme sa propre mère. Puis, quand les

années s'appesantirent sur la tête de M. Lebrun, elle redoubla de dévouement, de vigilance, et souvent se refusait à toucher ses modestes gages, toujours fixés à soixante francs, comme ils l'avaient été au premier jour de son entrée dans la maison. A mesure que les enfants de M. Lebrun avaient grandi, ils avaient pourvu à leur propre existence, tous d'une façon très-honorable, mais modeste. Plusieurs offrirent à leur père de le recevoir dans leur ménage à Angers ou à Nantes, mais il fallait s'éloigner du tombeau de Bonchamps, près duquel il allait s'agenouiller soir et matin ; il fallait perdre de vue cette maison de pêcheurs sur les bords de la Loire, où il avait recueilli le dernier vœu de son général. M. Lebrun préféra demeurer à Saint-Florent en redoublant de privations toujours partagées et toujours adoucies par la sollicitude d'Anastasie Gaudin. A son insu même, elle faisait entrer dans l'humble ménage le fruit de ses travaux personnels. Un jour M. Lebrun avait exprimé le très-vif regret de ne pouvoir garder quelques mois près de lui un de ses petits-enfants qui était son filleul. Anastasie Gaudin lui persuada que la dépense quotidienne n'en serait point augmentée, et qu'il pouvait en toute sûreté s'accorder cette jouissance paternelle. C'est qu'à cette époque elle était propriétaire d'une centaine de francs amassés en filant assidûment, durant de longs hivers, avec cette adresse particulière aux femmes de l'Ouest, et qui figure déjà dans l'histoire de la Bretagne pour la rançon de du Guesclin. Anastasie Gaudin réservait cette petite somme pour le cas de quelque maladie imprévue de son maître; la santé florissante de M. Lebrun la rassurant, elle consacra à la joie ce que la souffrance n'avait pas réclamé. Les économies de la pauvre servante donnèrent quatre ou cinq mois de bonheur au vieil aïeul, qui répétait sans cesse à ses amis : « Anastasie est une ménagère si habile que j'ai pu garder mon petit-fils tout ce temps, sans que ma pauvre bourse s'en soit aperçue ; son industrie fait vraiment des tours de force. » Le bon vieillard ne se trompait que d'un mot; ce n'était pas l'industrie qui avait fait le miracle, c'était l'affection.

Ainsi vécut M. Lebrun durant de longues années, également inébranlable dans sa foi politique et dans une modération bienveil-

lante. Il savait honorer tout ce qui conservait un caractère honorable; il fut honoré lui-même durant toute sa carrière par les hommes les plus distingués de tous les partis. Personne non plus ne sépara de cette estime la pauvre servante que vous couronnez aujourd'hui. A ses moments de repos et pour toute distraction, elle filait au coin d'une cheminée, la plupart du temps sans feu, tandis que son maître, assis sur une chaise de paille dans l'embrasure d'une fenêtre au niveau de la rue, lisait quelque livre de piété, ou, en évitant de se nommer lui-même, causait avec ses amis des anciennes campagnes de la Vendée, et personne ne pouvait contempler sans émotion ce tableau du dévouement veillant en silence sur la fidélité.

M. Lebrun avait atteint sa quatre-vingt-neuvième année, et Anastasie Gaudin se flattait de le conserver encore de longs jours, car Dieu permet, grâce lui en soit rendue, qu'au milieu des plus poignantes inquiétudes, de douces illusions se mêlent toujours à la triste prévoyance, et le cœur de l'homme espère plus longtemps que sa raison. Cependant, le 12 février 1866, au moment où, avant le jour, il se levait pour aller, comme à l'ordinaire, commencer sa journée dans l'église de Saint-Florent, il fut saisi d'un soudain évanouissement et s'éteignit sans agonie en quelques heures. Il mourut entouré de la vénération de tous ceux qui avaient été témoins de son courage toujours calme, de sa résignation toujours douce, de sa sérénité toujours égale, quelle que fût la carrière ou l'opinion sur laquelle il eût à s'exprimer. Une telle mémoire ne pouvait manquer de protéger aussi l'humble servante près de l'Académie, qui donne elle-même un utile exemple, l'exemple de cette haute impartialité, également éloignée de la passion politique exaltant outre mesure ce qui la flatte et des préjugés mesquins dénigrant ce qui ne flatte pas la victoire ou la fortune du moment.

Cte A. DE FALLOUX,
de l'Académie française.

A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT

PROVERBE.

La scène se passe en Bretagne, dans une maison de campagne, à peu de distance d'un petite ville de garnison de cavalerie. Le théâtre représente un salon. Au fond, une porte ouvrant à deux ventaux sur un parc; deux portes latérales.

Personnages :

Mme DERVIEUX.
M. DERVIEUX.
Mlle Emilie DERVIEUX, leur fille, dix-huit ans.
Mlle Alice O'BRIEN, dix-huit ans.
M. DE SAINT-BILY, trente-cinq ans.
M. DES MARAIS, capitaine de cuirassiers, vingt-huit ans.
M. HERMANN, colonel de cuirassiers.
HERMANCE, femme de chambre.

Personnages muets :

Mme HERMANN, et deux officiers de cuirassiers.

SCÈNE I.

M. ET Mme DERVIEUX.

M. DERVIEUX. — Eh bien! Madame, comment avez-vous passé votre journée d'hier? Il faut avouer qu'elle a été complète. Mes pauvres chevaux doivent être bien fatigués! Partie à une heure de l'après-midi avec Émilie et Mlle Alice, il était plus de minuit quand vous êtes rentrées. J'en suis certain, car j'ai regardé à ma pendule, quand le bruit de la grille d'entrée et celui de la calèche m'ont réveillé en sursaut.

Mme DERVIEUX. — Je vous assure, mon ami, que nous avons passé une journée charmante. D'abord, il faisait le plus beau temps possible : un soleil radieux tempéré par une légère brise, pas de poussière, pas de boue, un temps à souhait pour les courses et le délicieux tournoi donné par MM. les officiers de cuirassiers. Nous sommes arrivées fort à propos, juste au commencement de la fête. Trois places nous avaient été réservées dans la grande tribune, et au premier rang. J'étais même assise auprès de Mme la sous-préfète, qui a voulu absolument avoir Émilie à sa gauche, tandis que Mme Hermann, la femme du colonel, s'est emparée d'Alice, pour laquelle elle a montré la plus parfaite bienveillance. Enfin, ce charmant capitaine des Marais, que vous connaissez, attendait notre arrivée, et c'est lui qui nous a galamment conduites aux places qui nous étaient réservées.

M. DERVIEUX. — Très-bien, je commence à comprendre. Mais enfin ces courses, qui ne me semblent pas, quoi qu'on en dise, un bien puissant encouragement à l'agriculture, n'ont pu se prolonger au-delà du coucher du soleil. Je suppose qu'on ne les a pas continuées aux flambeaux. Cela ne suffit donc pas pour m'expliquer une absence prolongée si tard.

Mme DERVIEUX. — Ignorez-vous donc que les courses et le tournoi n'étaient que le commencement de la fête. Je croyais que vous en connaissiez mieux le programme. Le capitaine des Marais nous en avait parlé fort au long, ce me semble, en dînant ici avant-hier. Ne saviez-vous donc pas que messieurs les officiers de cuirassiers, pour reconnaître les politesses qu'ils ont reçues depuis qu'ils occupent la garnison, offraient aux dames, à l'issue des courses et du tournoi, un dîner, — car ce lunch magnifique méritait bien ce nom, — sous une tente militaire, dressée par leurs soins au milieu de l'hippodrome, et, à la suite, un véritable concert, exécuté par l'excellente musique du régiment.

M. DERVIEUX. — Vous m'en direz tant, ma chère amie, que je finirai par comprendre l'emploi de votre après-midi, et même de votre soirée. Vous savez, du reste, que je ne suis pas un trouble-fête. J'aime à voir les autres s'amuser, et pourvu qu'on me laisse à mon agriculture, à mes essais de drainage.....

Mme DERVIEUX, *l'interrompant.* — Je vous en prie, laissons-là pour le moment votre agriculture et surtout votre drainage..... (*Après un moment de silence, pendant lequel elle semble se recueillir.*) Prêtez-moi, mon ami, un moment d'attention. Je vous ai déjà parlé plusieurs fois de mes projets concernant notre fille. Eh bien ! je crois avoir fait, ces temps-ci, et même hier, quelques progrès, quelques pas vers le but que je me propose. Mais reprenons la chose de plus haut. Il faut remettre souvent sous vos yeux ce plan tout entier, auquel vous ne me semblez pas attacher assez d'importance, à la réalisation duquel vous n'apportez aucune ardeur, et dont la réussite serait bien compromise, si j'avais besoin de votre concours pour en assurer le succès.

M. DERVIEUX. — Vous voilà bien, ma chère amie! Vous voulez tout faire, vous croyez tout prévoir. Oui, rien n'échappe à votre sagacité. Ah! que l'État serait bien gouverné, s'il dépendait de votre pouvoir personnel..... sans contrôle.

Mme DERVIEUX, *impatiente.* — Écoutez-moi, je vous en supplie. Émilie, notre fille unique, a dix-huit ans. Elle est destinée à recueillir une fortune que l'on peut dire considérable pour ce pays. Les cinquante mille écus de dot que nous comptons lui donner, en font le point de mire des jeunes gens les mieux posés de la contrée. Spirituelle et vive, ses grâces personnelles ne peuvent que rehausser sa valeur. Aussi la vois-je avec plaisir l'objet des soins les plus empressés. J'ai du plaisir à vous le dire, elle était hier la reine de la fête !

M. DERVIEUX. — Vous lui ferez tourner la tête avec vos courses, vos tournois et vos lunch, sous des tentes militaires. Je crois m'apercevoir qu'elle prend un goût bien vif pour tous ces plaisirs. Vous lui donnez aussi des toilettes excentriques : vous la *benoitonisez.*

Mme DERVIEUX. — Fiez-vous à moi, mon ami, fiez-vous à moi. Rien ne m'échappe ; j'ai le coup d'œil sûr et je me sens autant d'expérience qu'une mère anglaise qui marierait sa neuvième ou dixième fille.

M. DERVIEUX. — Ah ! oui ! dans ce pays-là elles n'ont point de

dot. On les épouse pour leurs *autres qualités*, et c'est à elles naturellement qu'il appartient de les faire valoir.

Mme Dervieux. — Faites-moi grâce de vos digressions, je vous en conjure. — Je vous disais donc que notre fille Émilie était hier la reine de la soirée. Sa toilette, simple, quoi que vous disiez, mais d'une parfaite élégance, lui seyait à ravir. L'animation que lui communiquait le plaisir, et sans doute aussi la conscience de sa supériorité, ajoutait encore à la vivacité naturelle de son regard. Son teint, plus coloré que de coutume, donnait un éclat extraordinaire à sa physionomie, déjà si expressive. Ah ! j'aurais voulu que vous fussiez là ! Comme elle effaçait cette petite Alice !

M. Dervieux. — Vraiment ! Mademoiselle Alice est pourtant bien gentille. Elle a un air si doux, son regard et son sourire dénotent tant de bonté !.... Je vous avoue franchement que je trouve sa mise moins prétentieuse, plus distinguée que celle d'Émilie.

Mme Dervieux. — Vous avez mauvais goût, mon cher ami. Cette qualité, que vous possédiez jadis, se gâte parfois en vieillissant. Mais revenons à Émilie. Ah ! combien je regrettais hier que M. de Saint-Bily ne fût pas là. Nous aurions, je crois, porté le coup décisif. C'en était fait, car Émilie était vraiment irrésistible. Vous le savez, je vous l'ai dit cent fois, M. de Saint-Bily est le gendre qu'il nous faut. Pour moi, j'y rêve nuit et jour. D'abord, c'est un homme fait, trente-cinq ans, mais avec tous les dehors de la jeunesse, possédant une fortune considérable, au soleil, dans ce pays, un château voisin de notre maison de campagne, porte à porte, pour ainsi dire ; d'ailleurs, instruit, sérieux, aimé de tout le voisinage....

M. Dervieux. — Ah ! pour cela, je l'avoue, je partage entièrement votre avis. Ma fortune, d'ailleurs, consiste presque entièrement en capitaux. Nous n'avons autour de cette maison que quelques arpents de terre en parc et en potager. Je ne puis y appliquer, comme je le voudrais, mes théories agricoles. C'est à peine si j'ai pu y faire quelques essais de drainage....

Mme Dervieux. — Allons, nous y voilà revenu. De grâce, permettez-moi de continuer sans interruptions, surtout agricoles. — Je vous disais donc que le plus beau jour de ma vie serait celui où

Émilie deviendrait Mme de Saint-Bily. Eh bien ! nous sommes, je crois, en bon chemin. Depuis son arrivée au château de Vieuxbois, notre voisin nous fait de fréquentes visites ; nous le voyons, pour ainsi dire, chaque jour. Une circonstance heureuse, très-heureuse, est la présence au château de Vieuxbois de cette petite Alice, amie de couvent d'Émilie.....

M. Dervieux, *interrompant.* — Ah ça ! contez-moi donc, une bonne fois, l'histoire de cette jeune personne. Je ne l'ai jamais bien sue. Comment se trouve-t-elle à Vieuxbois depuis quelques semaines ? N'est-ce pas une nièce de M. de Saint-Bily, qui me semble avoir pour elle des façons toutes paternelles ?

Mme Dervieux. — Voici l'histoire en deux mots ; elle est de nature, d'ailleurs, à mettre en évidence les hautes qualités de M. de Saint-Bily et la confiance que son caractère a de tout temps inspirée à ses amis. Alice O'Brien n'est ni la nièce, ni même la parente de notre voisin : elle est tout simplement sa pupille. Fille d'un intime ami de M. de Saint-Bily, mais un peu plus âgé que lui, elle est restée complétement orpheline à l'âge de huit ans. Son père, d'une famille originaire d'Angleterre, mais fixée en Bretagne depuis longtemps, était allé fort jeune chercher fortune aux colonies. Là, il avait épousé une jeune Irlandaise, dont il s'était épris, mais qui, je crois, n'était pas plus riche que lui. Emporté par la fièvre jaune, durant une excursion à la Nouvelle-Orléans, il laissa sa veuve et cette unique enfant seules, pour ainsi dire, aux colonies, et presque sans ressources, car il n'avait pu réussir jusque-là à améliorer notablement sa situation. Pour comble de malheur, la jeune veuve se sentit bientôt atteinte elle-même d'une maladie mortelle. Effrayée de l'isolement dans lequel elle laisserait sa fille, pénétrée des témoignages d'affection que M. de Saint-Bily n'avait cessé de prodiguer à son mari durant leur longue correspondance, elle calcula qu'il lui restait juste le temps nécessaire pour venir expirer en France et pour remettre à l'homme, bien jeune encore, à la vérité, mais si digne de sa confiance, son enfant, destinée à rester ici-bas dans le plus complet abandon. Ce qu'elle redoutait se réalisa de point en point. A peine arrivée en Bretagne, elle expirait

en remettant à M. de Saint-Bily ce vivant témoignage d'une confiance sans bornes. Notre voisin accepta cette charge avec la générosité qui lui est naturelle. Mais, comme il exerçait alors des fonctions diplomatiques qui le retenaient hors de France, il plaça bientôt la jeune Alice O'Brien dans un couvent, où elle a reçu la meilleure éducation. C'est là qu'Émilie, qui n'y a passé que très-peu de temps, comme vous vous en souvenez, y a fait sa connaissance. Elles se sont retrouvées dernièrement avec un vif plaisir, bien que, il faut le dire, leurs caractères se ressemblent aussi peu que leurs traits. M. de Saint-Bily, charmé de cette rencontre, ne pouvait qu'encourager ces relations. Maintenant, vous savez le reste ; M. de Saint-Bily, partant, il y a quinze jours, pour la session du conseil général, qui finit aujourd'hui même, craignant de laisser seule à Vieuxbois cette jeune fille sortant du couvent, a bien voulu accéder à ma demande et me déléguer tous ses pouvoirs sur Alice qui, pendant cette absence, est venue habiter avec nous.

M. Dervieux. — C'est une charmante enfant. Savez-vous qu'elle a du goût pour l'agriculture ?...

Mme Dervieux. — Vous voilà tout engoué de cette petite fille. Je ne dis pas qu'elle soit laide ; ses traits ne manquent pas d'expression, surtout lorsqu'elle écarte ses longues anglaises, qui ne sont plus à la mode et qui lui donnent l'air d'un petit saule pleureur. Je ne lui refuse pas non plus quelques bonnes qualités ; mais je ne la crois pas sans défauts. D'abord, elle manque de franchise ; elle a des dispositions pour l'intrigue ; *(après une pause :)* je crois même avoir découvert qu'elle a du goût pour l'uniforme de cuirassier...

M. Dervieux. — Ah ! ah ! la petite !

Mme Dervieux. — Je suis même tout à fait sûre de ce que je dis.

M. Dervieux. — L'uniforme de cuirassier est un des plus beaux de l'armée.

Mme Dervieux. — Soit dit entre nous, le capitaine des Marais, qui est certainement un fort bel homme, lui a donné dans l'œil. Rien ne m'échappe. N'avais-je pas d'ailleurs vis-à-vis d'Alice le rôle de mère et de surveillante à remplir ?

M. Dervieux. — Pour moi, je ne verrais pas grand mal à cela. Monsieur des Marais serait un parti sortable pour une orpheline presque sans fortune, si j'en crois ce que vous m'avez raconté.

Mme Dervieux. — Aussi, je ne me suis pas crue obligée de décourager le capitaine dans ses poursuites, évidentes pour moi depuis une quinzaine; je dirai plus : cette découverte ne m'a pas été désagréable. — Car enfin, qui sait? le séjour prolongé de cette jeune personne à Vieuxbois pourrait devenir un obstacle à nos projets. Sans doute, M. de Saint-Bily admire Emilie, et Alice ne saurait rivaliser avec notre fille; mais il faut tout prévoir et ne négliger aucune précaution. Le capitaine est épris; Alice est sensible à ses attentions; il doit lui tarder de trouver une position dans ce monde où elle vient d'entrer. Tâchons d'arriver à une prompte solution.

M. Dervieux. — Tout cela me semble parfaitement calculé, et je m'en fie, pour un prompt succès, à votre savoir-faire. Je me crois cependant obligé de vous rappeler que la confiance dont Monsieur de Saint-Bily vous a donné une preuve si éclatante, en vous déléguant ses pouvoirs de tuteur, a des limites sacrées. Vous ne sauriez, par exemple, disposer de cette jeune fille en l'absence de son gardien, et c'est à lui seul qu'appartient le droit de.... marier sa pupille.

Mme Dervieux. — Je n'avais pas besoin, je vous assure, de cette leçon, et, pour vous le prouver, je veux compléter ma confidence. Sachez donc que l'affaire est si avancée, que le colonel Hermann, du 3me cuirassiers, dans un moment de conversation intime, m'a laissé hier entendre très-clairement, sans nommer personne toutefois, qu'il avait mission du capitaine des Marais, attendu que le capitaine n'a plus de père.... de m'adresser une demande.... formelle... Je n'ai même pas voulu le laisser achever sa phrase, un peu embarrassée d'ailleurs, car vous savez que ce vieux soldat, plein d'honneur et de franchise, manie son sabre plus facilement que la parole, sans compter que son terrible accent alsacien ne contribue guère à rehausser son éloquence. Je me suis donc empressée de lui répondre, en l'arrêtant tout court, que c'était ailleurs, ici par exemple, et près d'un autre, qu'il devait accomplir sa mission, et

pas avant aujourd'hui, pensant en moi-même que M. de Saint-Bily serait de retour....

M. DERVIEUX. — Vous êtes, ma chère amie, admirable de prudence, de prévoyance et de sagacité. Que n'aimez-vous un peu plus l'agriculture !...

Mme DERVIEUX. — Ta, ta, ta... Mais j'aperçois Alice et Emilie.

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, ÉMILIE ET ALICE.

Les deux jeunes personnes s'avancent gaiement.

EMILIE, *embrassant son père.* — Bonjour, papa.

ALICE, *saluant M. Dervieux.* — Bonjour, monsieur; comment est votre santé? Je vous assure qu'il me tardait de vous voir depuis hier matin. Ah! j'ai trouvé cela bien long!

M. DERVIEUX. — Mon impatience était égale à la vôtre, mademoiselle. Mais je remarque avec plaisir que les fatigues de la journée d'hier n'ont point laissé de traces sur votre physionomie. Quant à Emilie, elle en subirait bien d'autres, sans qu'on s'en aperçût!

EMILIE. — Oh! papa, que dites-vous là! Je vous assure que nous sommes, toutes les deux, très-fatiguées. Alice me l'avouait il n'y a qu'un instant. L'heure à laquelle nous descendons en dit d'ailleurs plus que tout le reste.

(Les deux jeunes personnes s'asseyent et prennent une broderie. Mme Dervieux s'assied aussi.)

Mme DERVIEUX. — N'est-ce pas, mesdemoiselles, que notre journée d'hier a été parfaitement remplie? Voyons, faites donc part à Monsieur Dervieux de ce qui vous a le plus frappées. Emilie, toi qui contes si bien, dis à ton père, pour le faire rire, quelqu'un des incidents comiques de la fête.

EMILIE. — Lequel donc, maman? Ah! le jockey qui est tombé si drôlement au saut de barrière?

Mme DERVIEUX. — Oh! non, tu sais qu'on l'a relevé avec un bras cassé.

Emilie. — C'est vrai, j'oubliais cette funeste conséquence d'une chute qui m'avait d'abord bien fait rire, tant elle était grotesque.

Alice. — Comment as-tu pu rire? Je t'avoue que la vue seule de ces fossés et de ces barrières me faisait frémir, et quand est venu le signal du départ, je n'ai pas osé regarder, j'ai détourné la tête.

Emilie. — Moi, j'aime passionnément les steeple-chases, et le jour où les femmes en courront, je me mettrai sur les rangs pour disputer le prix.

Mme Dervieux. — Ah! raconte plutôt à ton père l'histoire de cette petite miss anglaise et de sa chère maman, qui n'avaient pu trouver place au *lunch* de MM. les officiers.

Emilie, *riant*. — Oh! oh! ah! ah! l'histoire est plaisante. Imaginez-vous, papa, que ces messieurs avaient invité à leur fête une certaine mistress Ramsbottom et sa fille, de ces Anglaises comme il en pleut en Bretagne, tout nouvellement débarquées après une station à Jersey et ne sachant presque pas de français, la vieille surtout. Personne ne s'occupait d'elles, si ce n'est pour s'amuser de l'incroyable toilette de la mère, qui, avec son immense turban, ressemblait plus à un ambassadeur turc qu'à une chrétienne. En un clin d'œil, comme vous le pensez, la tente sous laquelle avait été dressée la table de la collation, a été emportée d'assaut par la foule des dames, comme nous un peu affamées. Quant à la mistress et à la miss, dénuées de tout protecteur, elles faisaient la plus piteuse mine, dévorant du regard, par dessus nos têtes, les pyramides de sandwiches, les mayonnaises, les daubes, les entremets et les fruits de toute sorte, si artistement étagés. Ces succulentes constructions croulaient déjà de toutes parts, lorsque Alice, meilleure que moi, je l'avoue, s'est émue de pitié pour les deux étrangères, et..., mais raconte le reste....

Alice. — C'est tout simple : en nous pressant un peu, nous avons pu faire place à la mère et à la fille. L'anglais est ma langue maternelle, et il a suffi d'une courte conversation pour rendre à ces deux dames l'assurance qu'elles avaient tout à fait perdue. Elles se sont, du reste, montrées profondément reconnaissantes de mon intervention, et j'ai entièrement conquis le cœur de cette petite

Georgina, qui m'a semblé tout à la fois on ne peut mieux élevée et on ne peut plus intelligente. Nous devons nous revoir.

M. DERVIEUX. — Cela montre, Emilie, combien il est utile d'étudier : Mlle Alice sait l'anglais, et vous, vous auriez dû l'apprendre..., car, il m'en souvient, j'ai payé bien des mois de leçons.

Mme DERVIEUX. — Mais, mon ami, Emilie sait l'anglais. Elle nous a parfaitement expliqué l'autre jour, sur le bateau à vapeur, ce que veut dire : *Stop*, ce cri que l'on adresse à la machine, quand on veut l'arrêter.

M. DERVIEUX. — A la machine ! (*riant*) Ah ! ah ! ah ! Dites donc : au machiniste. Croyez-vous que la machine s'arrête quand on lui parle anglais ?

Mme DERVIEUX. — Ma foi, je n'en sais rien. La plupart de ces machines sont anglaises, et, de plus, très-perfectionnées. Mais laissons cela. Nous attendons aujourd'hui M. de Saint-Bily ; c'est bien pour aujourd'hui, n'est-ce pas, Alice, qu'il vous a annoncé son retour ?

ALICE. — Oui, madame.

Mme DERVIEUX. — J'espère que nous le retiendrons à dîner. Le capitaine des Marais doit aussi nous faire une visite. C'est du moins ce qu'il m'a dit hier, en m'assurant qu'il ne manquerait pas de venir s'informer de nos nouvelles. Ne vous l'a-t-il pas dit aussi, Alice ?

ALICE. — Non, Madame ; je ne m'en souviens pas, du moins.

Mme DERVIEUX (*à part*). — Oh ! la petite rusée ! Le soin qu'elle a donné à sa toilette ce matin, me dit assez qu'elle ment.

EMILIE (*à part aussi*). — Je sais bien, moi, qu'il viendra.

M. DERVIEUX. — En attendant, mademoiselle Alice, Emilie et moi, nous irons faire un tour de parc et visiter le potager. Je veux montrer à mademoiselle les effets surprenants du drainage, appliqué à l'horticulture.

Mme DERVIEUX, *d'un ton moqueur*. — Oui, beaux effets, en vérité ! Vous avez sillonné, à tort et à travers, le potager et l'enclos tout entier de vos tuyaux de terre cuite, comme si nous étions dans un terrain couvert d'eau, nous qui sommes perchés sur une colline

sablonneuse, desséchée par le soleil et le vent. Savez-vous ce qui en est résulté ? D'abord la fontaine du parc, cette source excellente qui nous approvisionnait d'eau, est complétement tarie. Il faut aller en puiser à une demi-lieue. Dorénavant, vous devrez affecter un domestique, une voiture et un cheval à ce service de première nécessité. Mais ce n'est pas tout : les arbres du parc sèchent sur pied ; le potager est brûlé ; nous sommes dans le désert de Sara...

M. Dervieux. — Dites donc au moins de Sahara. Vous n'y entendez rien, ma chère. Sachez que l'effet du drainage est double : d'abord il enlève l'excès d'humidité nuisible au sol ; puis il établit dans l'intérieur de la terre une bienfaisante circulation d'air atmosphérique. Les plantes s'habituent à respirer par la racine...

Mme Dervieux. — Tout ce que je sais, c'est que, pour le moment, nous n'avons plus ni choux ni carottes, et il me semble que la maison elle-même se dessèche, s'étiole et se pâme de soif.

M. Dervieux. — Venez, mesdemoiselles, je veux vous expliquer tout cela sur les lieux mêmes ; je suis sûr d'avance que mademoiselle Alice comprendra tout de suite les résultats physiques et chimiques du drainage. (*Ils sortent par la porte du fond.*)

SCÈNE III.

Mme DERVIEUX, *seule.*

Pour moi, voilà le moment de faire ma tournée d'inspection. J'ai d'ailleurs à donner divers ordres, à commander le dîner et à préparer ma toilette, ainsi que celle d'Emilie. Ah ! tout doit être dans un parfait désordre là-haut. C'est l'habitude d'Emilie, surtout le lendemain d'une fête. Il est vrai qu'Alice, qui partage sa chambre, est beaucoup plus soigneuse. Toutefois, je veux jeter un coup d'œil sur ces détails. (*Elle sort par une des portes latérales.*)

SCÈNE IV.

M. de Saint-Bily entre par la porte du fond, au moment où Mme Dervieux sort, sans l'apercevoir, par la porte latérale. Il pose son chapeau et sa cravache sur un siége.

M. DE SAINT-BILY.

A peine arrivé à Vieuxbois, je suis monté à cheval pour venir ici.

Quelle est donc la cause de cet empressement, ou plutôt de cette impatience? Quinze jours d'absence! combien ce temps m'a paru long! Que se passe-t-il en moi? J'en suis effrayé moi-même. Non, après cette épreuve, je ne saurais me dissimuler la vérité sur mon état intérieur. Ce n'est plus cette sollicitude paternelle, ce sentiment inspiré par le devoir, bien doux, sans contredit, mais sérieux et calme, que j'éprouvais autrefois, lorsqu'il s'agissait des intérêts de cette enfant confiée à mes soins, d'Alice. Ce que je ressens aujourd'hui est bien différent. Comment cette transformation secrète s'est-elle opérée et pouvais-je la prévoir? *(Après un moment de réflexion.)* Quoi qu'il en soit, je sais quel devoir sacré m'incombe, et j'y serai fidèle. Je dois, mais en respectant sa liberté, veiller sur Alice, en écartant d'elle les dangers que son inexpérience l'empêcherait d'apercevoir. Je dois la guider dans le choix qu'elle ne tardera pas sans doute à faire d'un nouveau protecteur. Ce choix pourrait-il s'arrêter sur un homme qui compte presque le double de ses années, sur moi, revêtu, par la délégation de sa mère, d'une autorité qui ne saurait inspirer à Alice d'autre sentiment que celui du respect et peut-être de la crainte?... Je vois encore sa mère, la veuve de mon meilleur ami, expirante; je l'entends encore me dire : « Je viens de bien loin mourir ici pour vous donner mon seul enfant, ma fille. C'est une âme chrétienne, celle d'un ange, que je remets entre vos mains. Faites-en ce que vous feriez de votre propre enfant. Acceptez ce fardeau; je vous en tiendrai compte là-haut. J'irai m'asseoir aux pieds de l'ange chargé d'enregistrer les bonnes actions des hommes ici-bas, et à chaque caresse, à chaque bon conseil que vous donnerez à Alice, je dirai à l'ange : « Ecrivez. » Vous consentez, n'est-ce pas? je meurs tranquille; adieu.... » Alors, je saisis cette main, tendue vers moi et déjà à demi-glacée par la mort, et j'acceptai solennellement cette autorité, déléguée au nom d'un ami et de sa veuve, double mandat auquel je n'ai pas failli.... Contraint de faire de longues et fréquentes absences, je ne pouvais conserver Alice près de moi, sans compromettre son éducation. Je choisis, pour l'y placer, un des meilleurs couvents de la province, et, depuis un mois seulement, elle a quitté cette sainte maison.... C'est depuis ce

moment que j'ai compris combien ma mission devenait délicate et difficile.... Mais mon secret ne m'échappera pas; j'irai jusqu'au bout de mon devoir; qu'elle choisisse, dans le plein exercice de sa liberté, l'homme auquel elle voudra confier sa destinée. Si j'acquiesce à ce choix, je placerai sa main dans celle du nouveau guide qu'elle se sera donné. Ma mission terminée, nul ne saura ce que j'aurai souffert en remplissant stoïquement jusqu'à la fin le mandat sacré de sa pauvre mère.

SCÈNE V.

M. DE SAINT-BILY, M. DERVIEUX, EMILIE et ALICE. *Ces deux dernières avec des fleurs qu'elles viennent de cueillir.*

M. DERVIEUX, *serrant la main de M. de Saint-Bily.* — Eh! bonjour, mon cher voisin! toujours exact. Nous vous attendions aujourd'hui, et je m'empresse de vous dire que Madame Dervieux compte sur vous pour le reste de la journée.

Emilie répond au salut de M. de Saint-Bily. Alice, s'approchant vivement, vient serrer la main de son tuteur et avance son front, que M. de Saint-Bily effleure de ses lèvres.

M. DE SAINT-BILY. — J'accepte avec reconnaissance l'invitation de Madame Dervieux, j'ai tant de remerciements à lui adresser!

M. DERVIEUX. — C'est à nous de vous remercier du plaisir que vous nous avez procuré en nous laissant Mademoiselle Alice. Toute la maison en raffole, je vous en avertis.

ALICE, *à M. de Saint-Bily.* — Vous ne sauriez croire, monsieur, combien on a eu de bontés ici pour moi.

M. DE SAINT-BILY. — Je me sens pénétré, pour ma part, de tant de marques de bienveillance. Je savais (*se tournant vers Emilie*) que mademoiselle est bien bonne....

SCÈNE VI.

Les précédents et Mme DERVIEUX.

Mme DERVIEUX, *allant droit à M. de Saint-Bily.* — Soyez le bien-

venu. M. Dervieux vous a sans doute fait ma commission? C'est dit, nous passons ensemble le reste de la journée.

M. DE SAINT-BILY. — Vous êtes, Madame, d'une exquise bonté.

Mme DERVIEUX, *souriant d'un air confidentiel.* — Vous le savez, d'ailleurs, j'ai des comptes à vous rendre. Mais regardez-les donc toutes les deux, Emilie surtout; dirait-on, en les voyant, que nous avons passé la journée d'hier aux courses et que nous ne nous sommes couchées qu'à une heure ce matin?

M. DE SAINT-BILY. — J'ai souvent remarqué, dans mes voyages en Orient, que ce sont les nuits les plus courtes qui sont suivies des plus brillantes aurores.

Mme DERVIEUX. — Charmant! (*A part, à M. de Saint-Bily.*) Je serai bien aise d'avoir avec vous un moment d'entretien. (*Haut.*) Mesdemoiselles, vous ferez bien de songer aux apprêts de votre toilette. Vous savez, nous aurons probablement plusieurs personnes à dîner et quelques visites dans la soirée. (*Emilie et Alice sortent par une des portes latérales.*)

M. DERVIEUX. — A bientôt. (*Il sort par la porte du fond.*)

Jh DE L'AUNAY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

L'ESCADRE CUIRASSÉE

DANS LA BAIE DE QUIBERON.

Au sud de la péninsule armoricaine, entre les presqu'îles de Rhuys, du Croisic, de Quiberon et les îles d'Houat et d'Hœdic, se trouve une immense et admirable rade dont l'importante Belle-Ile est la sentinelle avancée, et qui est protégée par une suite de rochers et d'îlots infranchissables, où la nature a seulement ouvert trois passages pour les vaisseaux.

Pendant les guerres de la République et de l'Empire, les escadres anglaises, alors maîtresses de la mer, venaient habituellement y chercher un refuge. J'étais alors un bien petit enfant ; mais je me rappelle parfaitement cette fatale époque. J'aperçois la haute mâture des vaisseaux ennemis, ancrés en rade d'Hœdic, leur mouillage de prédilection ; — j'entends les cris de *Saozon, Saozon,* (ce nom que les races bretonnes, galloises et irlandaises donnent aux Anglais), poussés par les mères et les femmes des marins ; — j'entends gronder le canon des gardes-côtes, aux uniformes blancs ; — je vois la cavalerie se porter vivement d'un point à un autre, de rapides péniches à blanches voilures se détacher de l'escadre ennemie, s'élancer à la poursuite de nos petits caboteurs à voiles rouges, les atteindre, les amariner ou les brûler, et amener leurs équipages prisonniers, proie réservée à l'enfer des pontons. Oh! alors, quels cris impuissants de haine et de rage s'élevaient de la population consternée, rassemblée sur le rivage !. .. Mais, parfois aussi, lorsqu'il ventait bon frais et que la baie devenait houleuse, bien souvent ces petits lougres, de quarante à cinquante tonneaux, au plus, portant des mâtures gigantesques, viraient soudain de bord, et par une manœuvre hardie passaient sur les frêles péniches, les coulaient, puis, à force de voiles, regagnaient l'entrée du Morbihan.

Ces temps de notre décadence maritime sont heureusement bien loin de nous, et notre magnifique et vaillante marine de guerre peut soutenir la comparaison avec celle de n'importe quelle puissance. Maintenant des milliers de bricks, de lougres, de goëlettes,

de trois-mâts sortent des ports de l'île de Rhuys et du golfe du Morbihan, et parcourent sans crainte cette superbe rade. De nombreuses flottilles de bateaux pêcheurs la sillonnent en tous sens, et, depuis quelques années, le contre-amiral baron de la Roncière le Noury, commandant la division cuirassée de l'Océan, l'y a conduite pour faire des expériences.

Cette belle rade était oubliée de la marine de l'Etat, et nos meilleurs officiers n'osaient s'y aventurer. L'amiral Hugon lui-même, un marin renommé pour son courage et son habileté, ne pouvant tenir en rade de Belle-Ile, n'est venu que forcément y chercher un refuge, pendant quelques jours. — Les souvenirs de Quiberon semblaient lui porter malheur. — Aussi, nous autres, Bretons du Morbihan, nous devons nous montrer reconnaissants envers le contre-amiral de la Roncière d'avoir fait, en quelque sorte, la découverte de cette rade méconnue et de l'avoir tirée d'un oubli qu'elle ne méritait pas.

Le contre-amiral baron de la Roncière, fils de Breton, et que la Bretagne compte avec orgueil au nombre de ses glorieux enfants, a par malheur atteint le terme de son commandement; mais il n'a pas voulu quitter les côtes de Bretagne, sans faire, avec une partie des marins sous ses ordres, un pèlerinage au sanctuaire vénéré de Sainte-Anne. Le 9 août était le jour choisi pour cette fête religieuse, et un très-beau temps l'a favorisée.

Les marins de ce petit corps, Bretons pour la plupart, avaient été désignés par le sort; car tous les matelots de l'escadre demandaient à en faire partie. Il se composait de six cents hommes environ et de huit obusiers de montagne. Le débarquement s'est effectué, avec un ordre et une précision remarquables, dans le port d'Auray. En un instant, les obusiers ont été montés sur leurs affûts et mis en batterie. Après s'être formée en bataille, la colonne s'est dirigée vers Keranna, précédée de la musique du vaisseau-amiral, et s'est arrêtée à cinq cents mètres du village.

Un nombreux clergé s'était porté à sa rencontre, et aussitôt la procession s'est avancée, musique en tête; des marins portaient la statue de sainte Anne et toutes les bannières, dont les cordons étaient aussi tenus par des marins. Après le clergé, venait l'amiral, front découvert, suivi des capitaines de vaisseau, de ses aides de camp, et de presque tous les officiers de l'escadre, en grande tenue. Les matelots marchaient par pelotons, le sabre-baïonnette

au bout du fusil, et les huit obusiers, escortés de leurs servants, fermaient la marche.

L'Evêque de Vannes, entouré de ses grands vicaires et de plusieurs chanoines, attendait les pèlerins sous les arcades de la *Scala Sancta*. L'amiral lui a adressé un discours, dont voici quelques passages :

« Les équipages de la division cuirassée de l'Océan viennent se prosterner aux pieds de la patronne du marin...., grande sainte qui, dans le ciel, intercède pour nous auprès du Tout-Puissant, et son intercession, Monseigneur, a été efficace, car, depuis deux ans que nous sommes réunis, nous n'avons cessé d'être l'objet de la plus éclatante protection de Dieu. Aussi, est-ce autant avec la prière sur les lèvres qu'avec la gratitude dans le cœur, que nous venons comparaître devant la première sainte de Bretagne. C'est pour nous une grande faveur de la Providence, qu'il nous soit permis de venir ici apporter le tribut de notre reconnaissance, au milieu de ces mâles populations de la vieille Armorique, pépinière inépuisable de marins, et des meilleurs; car tout Breton est matelot....

« Les marins, Monseigneur, ont la foi primitive; ils aiment, comme aux premiers temps, venir adorer la sainte qui soutient leur courage, aux jours si souvent renouvelés du danger, et que, dès leur enfance, ils ont été habitués à vénérer et à supplier. Ils saluent en vous, Monseigneur, leur interprète auprès de la bienheureuse Anne; il m'est doux d'être l'organe de leurs sentiments.... »

A ce noble langage l'Évêque a répondu par une chaleureuse improvisation, qui débutait à peu près en ces termes :

« Amiral, vos discours sont à la hauteur de vos actes. Votre vie de marin a été marquée par de grandes choses, et pourtant, je n'hésite pas à le dire, rien ne vous honorera davantage, rien ne vous attirera autant l'estime des gens de bien, que le noble exemple que vous donnez aujourd'hui.... »

Après cette allocution, la procession est entrée dans la chapelle, qui avait été réservée et où tous les marins ont trouvé place. Mgr a célébré la messe, et la musique de l'escadre a joué plusieurs morceaux avec beaucoup d'ensemble. Au moment de l'élévation, les clairons ont sonné, les tambours ont battu au champ, et une salve de vingt et un coups de canon a été tirée, comme pendant la bénédiction, qui a terminé cette cérémonie, réellement pleine de grandeur, et où tous les marins conservaient une attitude recueillie. Ce n'était presque, il est vrai, que des fils de la Bretagne et même du Morbihan. La plupart de ces braves avaient parcouru toutes les mers du monde, affronté bien des dangers, assisté à de nombreux combats,

essuyé bien des tempêtes; plusieurs étaient décorés, d'autres portaient les médailles de la Baltique, de la Crimée, de la Chine et du Mexique. Aussi, lorsque l'Évêque, du haut de son trône, a repris une seconde fois la parole, qu'il a remercié les officiers et les marins, et les a priés de ne jamais oublier ce grand jour, qu'il a appelé le plus beau de sa vie, tous paraissaient dominés par une vive émotion.

Non, ce jour mémorable ne sera oublié ni par les marins de l'escadre, ni par la population qui était accourue de toutes les villes voisines pour assister à cette grande manifestation, et il marquera parmi les plus beaux du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, qui en compte déjà de si remarquables.

Après la cérémonie, un dîner a été offert par l'évêque à l'amiral, à ses officiers et aux notabilités du département. Un autre banquet, très-confortablement servi, réunissait tous les matelots. Les tables avaient été dressées sous les arcades du cloître de la vieille abbaye.

Comme toutes nos petites rivières de Bretagne, celle d'Auray est charmante, et le port lui-même, encaissé entre deux collines verdoyantes, offrait, ce jour-là, une animation inaccoutumée. Une multitude d'hommes et de femmes, dans les costumes les plus variés, en couvrait les hauteurs. C'était un spectacle des plus curieux de voir les petits steamers remorqueurs de l'escadre évoluer, avec une aisance merveilleuse, dans cet étroit espace et au milieu des bateaux dont il était encombré.

L'embarquement, comme le débarquement du matin, a beaucoup intéressé. Les beaux avisos à hélice le *Corse* et le *Pélican* avaient été obligés de s'arrêter sous le château de Kerantré, leur tirant d'eau ne leur permettant pas de remonter jusqu'à Auray. Il avait donc fallu avoir recours aux chaloupes et aux grands canots de l'escadre. En tête de la flotille, s'avançait le canot-amiral, blanc et vert à liston d'or, monté par quatorze rameurs ; les chaloupes du *Magenta* venaient ensuite ; puis celles des frégates cuirassées la *Magnanime* et la *Flandre*. — En suivant les méandres de la rivière, cette longue ligne de chaloupes toutes pavoisées ressemblait à un gigantesque boa muticolore déroulant ses anneaux, et présentait le plus admirable coup d'œil. L'escadrille s'est mise en route au bruit des fanfares de l'orphéon de la ville d'Auray, de la musique de l'escadre, qui lui répondait, et de celui des vivats des spectateurs enthousiasmés.

Cte AMÉDÉE DE FRANCHEVILLE.

LETTRES BRETONNES.

—

I.

—

A M. EUGÈNE B., ÉTUDIANT.

MON CHER EUGÈNE,

Vous ne doutez pas, j'en suis convaincu, de la sincérité de mon affection pour vous, mais je ne sais si vous en avez jamais connu toute la force. Je me suis demandé quelquefois si, parmi mes parents les plus proches, il en est un seul que j'aime plus que vous, qui ne m'êtes uni par aucun lien du sang, et je n'ai pas pu résoudre cette question. Vous aviez en moi une confiance si entière, vous me témoigniez un si vif attachement! pouvais-je n'être pas flatté de votre confiance et n'être pas touché de votre attachement?

Eh bien! cher Eugène, il faudra que vous permettiez à votre vieil ami de vous ouvrir son cœur et de vous dire tout le mal que lui a fait votre dernier entretien. Cet entretien m'a profondément contristé; il m'a laissé entrevoir tous les ravages qu'un séjour de moins d'un an à Paris a faits dans votre âme.

Je me le rappelle, quand vous prîtes congé de moi, la veille de votre départ pour la capitale, vous étiez alarmé presque autant que je l'étais des dangers auxquels y seraient exposées votre foi et votre vertu. Vous gémissiez de la triste nécessité où vous étiez d'aller, pour acquérir la science des lois, vous jeter au milieu de ces dan-

gers. Pour vous rassurer, je vous répondais que si, d'une part, vous étiez fidèle aux pratiques de la religion, c'est-à-dire au saint exercice de la prière et à la fréquentation des sacrements, et si, d'une autre part, vous évitiez les sociétés dangereuses, votre vertu ne périrait pas à Paris ; que votre foi ne s'y perdrait pas non plus, si vous aviez soin de prémunir votre esprit contre les sophismes et les blasphèmes de l'incrédulité, en le nourrissant de lectures sérieuses et propres à vous donner une connaissance approfondie de la religion. — Vous prîtes l'engagement d'user des moyens et des précautions que je vous conseillais.

Vous partîtes. Que sont devenues vos résolutions? L'expérience a montré que leur force n'égalait pas leur sincérité. Des jeunes gens, que vous appelez vos amis et qui méritent un autre nom, vous ont entraîné dans leurs sociétés; ils vous ont mis entre les mains des livres où les mœurs sont outragées autant que la foi, et bientôt vous avez, comme eux, secoué le joug de vos croyances religieuses, parce qu'il est gênant pour les passions. Quelques soirées passées au bal Mabille ont suffi pour faire de vous un esprit fort, et, je le crains, un cœur faible.

Vos parents vous avaient élevé chrétiennement; ils vous avaient tenu éloigné du souffle du vice ; ils espéraient que vous garderiez intact le trésor de votre foi et de votre innocence. A votre départ pour Paris, on pouvait vous comparer à un arbre qui a été l'objet des soins d'un habile jardinier et qui, au printemps, se couvre de blanches fleurs. Peu de temps après, on pouvait aussi vous comparer à ce même arbre qu'un vent brûlant a dépouillé de ses fleurs et de ses feuilles. La foi a péri dans votre âme; vous êtes le premier à l'avouer, si même vous n'allez pas jusqu'à vous en vanter. Vos mœurs ont-elles aussi fait naufrage? Sur cet article, vous êtes d'une grande discrétion, du moins vis-à-vis de vos parents et de ceux qui ont d'anciens droits à votre respect. Peut-être êtes-vous plus ouvert vis-à-vis de vos nouveaux amis, qui sont précisément ceux à l'égard desquels il eût été très-important d'être réservé, parce qu'ils peuvent abuser des secrets que vous leur confiez. Ainsi font, à leur grand détriment, la plupart des jeunes gens : discrets à l'excès à l'égard de leurs parents, racontant toutes leurs folies à

leurs prétendus amis. J'en ai connu qui allaient même jusqu'à se calomnier, se vantant de fautes qu'ils n'avaient pas commises. Ils regardaient comme une gloire d'avoir atteint les dernières limites du désordre.

Comme vous ne m'avez parlé que de la perte de votre foi, je ne veux pas vous accuser de n'y avoir été conduit que par la ruine de vos mœurs. Mais, mon cher Eugène, j'ai remarqué dans votre caractère et jusque sur vos traits un changement fâcheux, qui révèle assez ordinairement de mauvaises habitudes et qui me fait craindre que le vice ne soit entré dans votre âme aussi profondément que l'erreur.

Autrefois vous étiez plein de tendresse et de gracieuses attentions pour les membres de votre famille ; vous ne recherchiez que leur société. Pouvez-vous vous rendre le témoignage que vous ayez encore pour eux la même tendresse et les mêmes égards? Je me suis peut-être trompé ; mais il m'a paru qu'avec eux vous ne vous gênez guère. Vous ne savez plus leur adresser de ces paroles qui épanouissent le cœur des parents. Vous vous oubliez même jusqu'à leur parler durement. Quant à leur société, vous la fuyez, pour ainsi dire ; ce n'est que loin d'eux que vous respirez à l'aise. Il m'en coûte de vous l'écrire, cher Eugène, mais l'on serait tenté de croire que la source des sentiments affectueux est tarie en votre âme. Vos sœurs, que vous aimiez tant et qui vous aimaient tant de leur côté, ne parviennent à arracher de vous aucune caresse et se désolent de l'aridité de votre cœur. — Votre figure, sans avoir jamais été d'une grande beauté, était remarquable par sa fraîcheur et par l'éclat de vos yeux. Votre figure a perdu sa fraîcheur, vos yeux ont perdu leur éclat.

Quelle est la cause de ce changement? Je ne veux rien affirmer; mais si c'est l'inconduite, oh ! alors je m'explique facilement votre irréligion actuelle. Vous savez que l'une de mes plus douces jouissances, dans mon âge avancé, est la lecture des écrivains du grand siècle littéraire de la France. Je lisais tout à l'heure dans un sermon de Massillon un passage qui raconte fidèlement l'histoire de l'incrédulité de la plupart des jeunes gens et peut-être de la vôtre. Voici ce passage, que je vous prie de lire attentivement :

« Vous faites honneur de votre irréligion à la force de votre esprit; mais allez à la source : qui vous a mené au libertinage? N'est-ce pas la corruption de votre cœur? Vous seriez-vous jamais avisé d'être impie si vous aviez pu allier la religion avec vos plaisirs? Vous avez commencé à douter d'une doctrine qui gênait vos passions et vous l'avez crue fausse dès qu'elle vous est devenue incommode... On croit aisément ce qu'on désire... Si les hommes n'avaient jamais eu de passions, ou si la religion les avait autorisées, il n'aurait jamais paru d'incrédule sur la terre. »

Mais je veux bien supposer que la cause de votre changement n'est pas celle qu'assigne Massillon, et que votre incrédulité provient d'une autre source; quelle lumière nouvelle a donc brillé à vos yeux et vous a découvert l'erreur de vos anciennes croyances? Quand je vous ai pressé de m'exposer vos difficultés, vous ne m'avez répondu qu'en répétant les banalités que je vois dans certains journaux : que la science est inconciliable avec la foi, que la foi étant ennemie du progrès et le progrès étant la loi de l'humanité, la foi ne pouvait être la vérité.

Telles furent vos paroles en réponse à mes questions pressantes; vous n'en avez sans doute pas perdu le souvenir. Vous dûtes remarquer, mon cher Eugène, que ces paroles excitèrent en mon âme un sentiment de tristesse, mais il est probable que vous ne soupçonnâtes pas qu'elles y excitèrent en même temps un sentiment tout opposé, car je résistai de toutes mes forces à la manifestation de ce dernier sentiment. Je ne vous en ferai pas mystère à présent : j'éprouvai le besoin de me livrer à un fou rire.

Vous rappelez-vous qu'un jour, voyageant ensemble en chemin de fer, nous fîmes rencontre d'un commis marchand, qui se posa en docteur et décida à tort et à travers les questions les plus épineuses? J'eus toutes les peines du monde à vous empêcher de lui rire au nez. Vous me dîtes, quand il se sépara de nous à Nantes : — Ce commis doit connaître parfaitement les quatre premières règles de l'arithmétique, car il calcule bien et vite; mais je gagerais qu'il n'est pas fort en orthographe. Quant à la langue française, il nous a prouvé en deux minutes qu'il ne s'en doute pas. Il était inu-

tile qu'il se donnât tant de mal pour nous démontrer qu'il n'est qu'un sot. —

Eh bien, cher Eugène, quand je vous ai entendu décider magistralement que la science et le progrès sont inconciliables avec la foi chrétienne, vous m'avez paru presque aussi ridicule que notre commis voyageur. Vous ne pouvez pas vous cacher que les hautes questions de philosophie, d'histoire, de mathématique et de physique vous sont à peu près aussi étrangères que l'orthographe et la langue française à notre compagnon de voyage. Vous savez assez de latin, de grec, d'histoire, de géographie, de philosophie même et de mathématiques pour subir un examen de bachelier-ès-lettres. Vous vous êtes, en effet, tiré de cette épreuve avec honneur : trois boules blanches! c'est superbe. Mais on n'est pas savant pour avoir un diplôme de bachelier. Ainsi, quand vous dites : La science est inconciliable avec la foi, — j'ai le droit de vous répondre : — Mais, cher Eugène, qu'en savez-vous? Si vous étiez obligé de spécifier en quoi la science est opposée à la foi, avouez-le, votre embarras ne serait pas petit. Vous ne faites donc que servir d'écho à quelques journaux dont la plupart des rédacteurs ne sont pas plus grands clercs que vous. Ah! mon cher Eugène, savez-vous quel langage vous vous tiendriez à vous même, si, fermant l'oreille à la voix de vos passions, vous l'ouvriez à celle de la raison? Ce serait le suivant : Que la foi soit ou ne soit pas conciliable avec la science, c'est une question que je ne suis pas à même de juger; cette tâche est au-dessus de mes forces. Mais il y a des hommes dont la science est incontestable, aussi bien que la foi. Il y a eu et il y a encore, parmi les chrétiens les plus sincères, des hommes qui sont les princes de la science. Ont-ils ignoré les objections, invincibles, dit-on, de la science contre la foi? Ce serait étrange. Il faut donc qu'ils n'aient pas trouvé que ces objections fussent péremptoires? Oh! c'est plus que probable. Le bon sens m'oblige donc à conclure que cette opposition n'existe pas.

Sans être un savant, vous connaissez pourtant, sinon les œuvres, au moins les noms des hommes qui, dans notre siècle, se sont rendus célèbres par leur science. Vous savez que MM. Ampère, Cauchy, Binet, étaient des maîtres dans les sciences exactes :

sachez aussi que c'étaient des chrétiens sincères. Vous avez lu et admiré les ouvrages historiques de M. Augustin Thierry : c'était un chrétien sincère. Vous n'ignorez pas que M. Guizot est un des hommes les plus instruits de notre époque et l'une des plus vigoureuses intelligences : c'est encore un chrétien sincère. Vous avez pu entendre à Paris le R. P. Gratry ; c'est un métaphysicien de premier ordre. Or, sachez que sa métaphysique ne gêne en rien sa foi. Nous avons lu ensemble les ouvrages de MM. de Châteaubriand, de Maistre, de Bonald, du R. P. Lacordaire. Je me rappelle que la lecture de ces grands écrivains vous ravissait. Eh bien ! s'il est impossible de douter de leur génie, il est tout aussi impossible de douter de leur foi.

Je ne vous ai cité jusqu'ici que les noms des savants chrétiens de notre temps ; écoutez à présent en quels termes l'un des plus grands orateurs de notre époque parle des savants chrétiens des temps antérieurs : « Quel est, dit M. Thiers dans son discours sur la Question romaine, quel est le plus grand, le plus hardi et en même temps le plus solide penseur des temps modernes ? C'est un Français, c'est l'immortel Descartes.... Eh bien ! tout ce que l'on sait de Descartes prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être l'un des plus vastes penseurs, Pascal l'un des plus intrépides et même des plus téméraires ? Non, Messieurs, et si je sortais de l'Église catholique, est-ce que Newton, Képler, n'étaient pas des chrétiens très-fervents ? Non, Messieurs, le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. »

Vous voyez, mon cher Eugène, que M. Thiers n'est pas de ceux qui croient que la science est inconciliable avec la foi. De ce nombre n'était pas non plus le plus célèbre philosophe et le premier prosateur de notre temps, M. Cousin. Voici quels conseils il donne à la jeunesse : -- « N'écoutez pas ces esprits superficiels qui se donnent pour de profonds penseurs, parce qu'après Voltaire, ils ont découvert des difficultés dans le christianisme. Vous, mesurez vos progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération que vous ressentirez pour la religion de l'Evangile. »

En vérité, mon cher Eugène, quand les géants de la science

s'inclinent ainsi devant la doctrine chrétienne, convient-il bien à des nains de lui jeter l'outrage ?

Cette criminelle outrecuidance n'est pas propre à notre siècle ; déjà, du temps de Bossuet, il y avait des gens qui impatientaient le grand homme par leurs railleries sacriléges. C'étaient de jeunes seigneurs perdus de débauche, d'une ignorance fabuleuse et qui s'étaient mis dans l'esprit qu'en faisant parade d'incrédulité, ils passeraient pour des génies. Ces fats auraient dit volontiers :

Croire à Dieu fut un tort permis à nos ancêtres.

Vous allez voir de quelle manière les traite le grand Bossuet : — « Que je suis étonné, quand j'entends des hommes profanes qui, dans la nation la plus florissante de la chrétienté, s'élèvent ouvertement contre l'Evangile. Les entendrai-je toujours et les trouverai-je toujours dans le monde, ces libertins déclarés, esclaves de leurs passions et téméraires censeurs des conseils de Dieu ; qui, tout plongés qu'ils sont dans les choses basses, se mêlent de décider hardiment des plus relevées !... Mais, hommes doctes et curieux, si vous voulez discuter la religion, apportez-y du moins et de la gravité et le poids que la matière demande. Ne faites point les plaisants mal à propos dans des choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions ne se décident pas par vos demi-mots et par vos branlements de tête, par ces fines railleries que vous nous vantez et par ce dédaigneux souris. Pour Dieu, comme disait cet ami de Job, ne pensez pas être les seuls hommes et que toute la sagesse soit dans votre esprit dont vous nous vantez la délicatesse. »

Vous voyez que Bossuet mène rudement les incrédules de son temps.

Je m'aperçois, mon cher Eugène, que, bien que ma lettre excède les limites ordinaires des lettres, je n'ai pu traiter que l'une des deux questions que je me proposais de discuter. Je remets donc à traiter la seconde dans une lettre suivante.

Recevez, mon cher Eugène, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Votre vieil ami,

TALMOR.

LES BRETONS ET LES VENDÉENS A L'ACADÉMIE.

—

La séance solennelle tenue le 29 août par l'Académie française, nous offrait un intérêt tout particulier : un nombre, relativement considérable, de nos compatriotes participait aux prix que l'on y devait distribuer. Aussi, ne pouvant nous rendre personnellement à la gracieuse invitation du Directeur, avions-nous prié l'un de nos amis de voir et d'entendre pour les lecteurs de la *Revue*.

« Bravant la canicule, nous écrit-il, je me suis rendu à la fête de jeudi. Nul incident : un discours succédant à un discours, voilà tout. Quand je vous aurai dit que l'assistance était brillante et toute diaprée de toilettes élégantes et fraîches, *comme un parterre l'est de fleurs,* — cliché obligé; — quand je vous aurai dépeint M. Villemain déclamant, d'une voix forte encore, un discours encore fort bien tourné, d'une élégance tout académique; — quand je vous aurai représenté, comme contraste, M. le c^te de Falloux, dont son voisin, par sa spirituelle laideur et ses gestes saccadés, faisait ressortir le grand air, la distinction ; — quand je vous aurai dit que le public a souvent interrompu par ses applaudissements ou souligné par ses sourires ce discours charmant, tout émaillé de pensées délicates ou fines, enveloppées d'une forme également fine et délicate ; discours déclamé d'une voix un peu sourde, mais douce à l'oreille, d'un ton à la fois aisé et noble, du ton d'un gentilhomme dans un salon du faubourg ; — je vous aurai à peu près tout dit. — Quant aux discours eux-mêmes, celui de M. de Falloux a eu le talent de faire applaudir, en pleine Académie, les guerres de la Vendée,... sans parler d'autre chose. »

Le succès de M. de Falloux a été complet. — « Cependant (c'est M. Louis Veuillot qui parle), cette éloquence charmante qui a subjugué le *Journal des Débats*, et qui nous subjugue, a rencontré un rebelle, et c'est M. de la Bédollière. *Etiamsi omnes, ego non !* Nous n'aurions pas cru que ce serait ce bon vieux trinqueur qui donnerait un pareil exemple de dureté. Et il s'en prend justement au prix d'Anastasie Gaudin, qui est bien le paragraphe le plus délicatement traité et le plus touchant de cette œuvre aimable et forte. » —Voici, en commençant par la vertu, les titres de nos compatriotes aux récompenses académiques.

Marie Duchesne n'a jamais quitté son humble village de Bonnœuvre, près de Saint-Mars-la-Jaille, en Bretagne. Née dans la pauvreté, destinée à être secourue plutôt qu'à secourir, Marie Duchesne n'aurait jamais été signalée à l'attention publique, si son curé, frappé à la fois des qualités de son cœur et des dons de son intelligence, ne lui avait dit un jour :

« Je suis vieux, je suffis à peine aux devoirs de mon ministère, les enfants de ma paroisse languissent dans l'ignorance, notre budget est trop pauvre pour fonder des écoles, dévouez-vous et devenez institutrice. » Lorsqu'on lui tenait ce langage, en l'année 1842, l'excellente fille avait vingt-huit ans; elle savait à peine lire, elle ne savait nullement écrire et n'avait jamais entendu parler d'arithmétique. Elle avait donc à apprendre tout ce qu'on voulait qu'elle enseignât. Le désir de son vénérable curé lui parut un ordre de la Providence; Marie Duchesne se mit à l'œuvre, travailla comme on travaillerait sous l'empire d'une ardente ambition, et, en moins de deux ans, au mois de septembre 1744, elle se présentait à l'examen, recevait le brevet d'institutrice, méritait plus tard deux médailles pour les succès de son école, et aujourd'hui l'inspecteur d'académie joint une chaleureuse recommandation à celle des plus hautes autorités du département de la Loire-Inférieure.

Une telle vocation, en de si touchantes circonstances, mériterait presque à elle seule une de vos médailles; mais vous êtes bien sûrs que Marie Duchesne ne s'en est pas tenue là. En effet, ses élèves les plus pauvres sont ses enfants adoptifs, les vieillards infirmes de la paroisse sont ses amis préférés; ses récréations ne se composent que des œuvres d'une sœur de charité; ses promenades mêmes ont toujours un but : soit la découverte des plantes médicinales, soit une excursion dans la forêt voisine, celle du marquis de Rochequairie, pour l'approvisionnement de tous les foyers pauvres; son repos même, plus utile que la fatigue de beaucoup de gens, est encore une récolte et une aumône....

— Marie Gabory, de Saint-Quentin-en-Mauges, va jusqu'à se dépouiller de ses vêtements pour réchauffer ou pour vêtir ceux qu'elle croit encore plus pauvres qu'elle... — Jeanne Lescop, dans la commune de Saint-Adrien, près Guingamp, a transformé depuis quarante-sept ans son humble demeure en école et prodigue, en outre, aux plus petits enfants les soins minutieux d'une salle d'asile.

Donnons maintenant la parole à M. le Secrétaire perpétuel :

Des livres très-divers étaient en présence, mémoires et peintures de mœurs, étude littéraire de l'antiquité, étude savante sur Bossuet, traités de philosophie dogmatique, récits modernes, histoire érudite, journal d'éducation. Le mérite de chaque ouvrage était réel et fortement distinct. Un d'eux semblait à part; ce n'était pas le livre d'un auteur, mais la confidence intime de quelques âmes généreuses : *Récit d'une sœur, souvenirs de famille,* recueillis par Mme Augustus Craven, née la Ferronnays. Ce n'était pas un roman; c'étaient des personnes vivantes, des affections et des douleurs trop véritablement ressenties, l'histoire d'une noble union, souhaitée, durant l'exil à Rome, par deux âmes de croyances différentes et de même pureté, union suivie d'un deuil inconsolable et d'une ten-

dresse de parentés et d'alliances qui survit à tout. C'était un zèle religieux sans bornes, comme la charité qui s'en inspire. C'était enfin une éloquence qui semble, avec des nuances diverses, le don naturel et comme l'accent familier de quelques caractères choisis, depuis le père brisé d'âge et de douleur, jusqu'à la jeune épouse, depuis les frères, martyrs du même honneur et du même dévouement, jusqu'aux amis qui leur étaient unis de cœur et de talent.

Une seule main avait rassemblé ces précieux témoignages, y suppléait souvent par des récits, et en égalait l'expression. Mais ce n'était pas une œuvre d'art; c'était mieux, c'était un testament du passé qui sera lu dans l'avenir. L'Académie couronne ces sentiments vrais et ce langage touchant. Elle désigne cet ouvrage le premier; elle n'en accroît pas la récompense; elle décerne au nom inscrit sur le recueil une médaille de 2,000 fr., comme la recevra toute œuvre distinguée dans ce concours...

— Un autre interprète de l'enseignement [1] est honoré de la même récompense pour un livre, non pas plus grave par le sujet, mais de forme plus sévère : *La Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, études de droit naturel, par Émile Beaussire (de Luçon), professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Le caractère de ce livre est, avec beaucoup de sagacité, une sorte de candeur légale, un esprit de liberté régulière et méthodique. L'auteur voit dans la société l'État et l'individu, les rapports d'équité, d'intérêt et de service public qui les rapprochent; il considère la famille, les droits qui la régissent, la renouvellent et la défendent, puis les principes, les garanties que l'ensemble des familles doit trouver devant l'État et dans la société. Ces garanties, il les résume par la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'association. Chacune de ces libertés est décrite dans des limites précises. Très-favorable à l'extension de l'enseignement comme aux droits de la conscience, il n'est besoin de dire que l'auteur ne l'est pas moins à la publicité légale de la presse; il la conseille et la réclame, sous la forme du droit commun, par l'action du jury. C'est à des principes d'ordre durable et d'équité qu'il appuie cette adoption. L'accent sincère et inoffensif du publiciste laisse à son opinion toute sa force et donne un bon exemple du droit qu'il défend.

Sur d'autres points, et sur les plus graves, la science du jurisconsulte est abordée par l'auteur avec une précision qui n'appartient pas à notre examen, et qui suppose d'autres débats et d'autres appréciateurs.

Ce qu'il importait de marquer, c'est le sentiment moral, la modération intelligente, le respect du droit partout compris et recommandé dans l'ordre politique. On peut ne pas toujours suivre l'auteur, mais partout

[1] M. A. de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté de Nancy, est également couronné pour sa *Théodicée*, que nous avons appréciée ici même.

on l'estime, partout on le reconnaît attentif et sincère, instruit des théories comme des faits, et les retraçant avec une impartiale clarté.

Un livre utile et qui fait penser, *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, avait sa place dans ce concours et reçoit une médaille méritée...

— Un recueil tantôt élémentaire, tantôt mêlé de recherches très-diverses, voyages, fragments scientifiques, extraits d'ouvrages, leçons pratiques de la vie, était présenté sous le titre de *Magasin d'Éducation et de Récréation*, et associait à un mouvement d'esprits éclairés les fantaisies du talent. MM. Macé, Sthal et Verne (de Nantes) en étaient cités comme les principaux rédacteurs. L'Académie reconnaît dans ce travail une forme souvent heureuse de l'activité intellectuelle du temps. Elle attache au nom de l'éditeur commun de l'ouvrage une médaille comme la précédente, et elle croit en cela ne pas changer la pensée des prix qu'elle décerne...

Par la fondation Bordin, un prix est offert chaque année pour l'encouragement de la haute littérature.

La philosophie, la critique érudite avec éloquence, la traduction oratoire ou poétique y ont prétendu. Cette fois, il y avait à juger entre quelques-uns de ces mérites. L'histoire littéraire de notre seizième siècle était habilement traitée et rajeunie sur quelques points. Le génie étranger était étudié dans ses œuvres de notre siècle. L'influence des systèmes sur la poésie était jugée d'après de grands exemples, et les libres théories de l'art paraissaient à côté des libres opinions. Un livre dans cet ordre d'idées a prévalu par l'intérêt et l'agrément; c'est le volume de M. Caro (de Ploërmel), sous ce titre : la *Philosophie de Gœthe*. On a su gré à l'auteur de sa tolérance poétique pour des erreurs qu'il a combattues; on a lu avec curiosité son histoire de l'esprit de Gœthe, cette préparation à la poésie par le spinozisme, puis cette étude scientifique du matérialisme et le modifiant par l'observation. Dans la réalité, panthéisme ou non, Gœthe était surtout poète plus alexandrin qu'homérique, mais poète pour son temps et pour le nôtre. C'est ainsi que l'habile critique français repousse l'erreur systématique sans méconnaître le talent original. Des idées du philosophe il voit sortir un art complexe et nouveau qu'il n'absout pas, mais qu'il admire dans le *Prométhée*, dans le *Faust*, dans le second *Faust*, dans l'abus même de l'érudition et de l'allégorie. Brillant travail d'analyse et de goût, cette étude de la *Philosophie de Gœthe*, au profit, non du paradoxe, mais de l'imagination, ces vues ingénieuses sur l'éclat des types suscités par une pensée même incomplète de la nature, tout cela forme une œuvre de critique éloquente. Un parallèle de Gœthe avec le grand poète Lucrèce résume la leçon et le tableau. L'Académie décerne le prix à cet ouvrage de sage doctrine et de forte littérature.

On le voit, la séance du 29 août a été bonne pour la Vendée et la Bretagne, et, à tous égards, son souvenir mérite d'être conservé.

ÉMILE GRIMAUD.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

—

M. BLANCHARD DE LA MUSSE.

—

M. Blanchard de la Musse est l'auteur de plusieurs opuscules aujourd'hui peu connus et intitulés : — *Promenades à Carquefou (Loire-Inférieure)*, ouvrage d'un certain mérite, en prose et en vers ; — *Notice sur M. Graslin, l'un des bienfaiteurs de la ville de Nantes ;* — *De l'influence des arts sur le bonheur et la civilisation des hommes ;* et enfin d'un nombre considérable de poésies de toutes sortes, *stances, chansons, madrigaux*, etc., publiés dans l'*Almanach des Muses,* le *Chansonnier des Grâces*, la *Muse bretonne* et divers autres recueils. Toutes ces pièces de vers se ressentent de l'époque où elles ont paru et toutes laissent à désirer, sous le rapport de la forme, de l'originalité et de la fraîcheur des idées. On peut en juger, du reste, par les citations faites à la fin de cette biographie, et qui, cependant, sont encore ce qu'il y a de mieux.

M. de la Musse, qui avait été l'un des fondateurs de l'*Institut départemental de la Loire-Inférieure* en 1798, fut aussi, avec le docteur Freteau et M. Kerivalant, l'un des membres zélés et dévoués qui parvinrent, en 1818, à faire revivre cette institution, sous le nom de *Société royale académique de Nantes.*

François-Gabriel-Ursin Blanchard de la Musse naquit à Nantes, au mois de décembre 1752.

Après avoir commencé ses études au collége de cette ville, il les termina sous Delisle de Sales, professeur d'un grand talent, philosophe distingué, et même auteur d'œuvres littéraires remarquables. Le maître et l'élève se lièrent intimement et ne cessèrent jamais, dans la suite, d'avoir de fréquents rapports. Il en fut de même de tous ceux qui eurent quelques relations avec le poète nantais. La distinction de ses manières, sa grâce, son érudition, lui valurent l'amitié d'auteurs célèbres, tels que Andrieux, Parny, Florian, Ber-

tin, Daru, Fontanes, Picard, qui surent apprécier la bonté de son cœur, la délicatesse de ses sentiments et la droiture de son esprit.

Ses études achevées, sa famille l'envoya faire son droit à Rennes et, lorsque le moment fut venu d'embrasser une carrière, il entra au parlement de Bretagne, où le marquis du Bois de la Musse, son oncle, avait siégé comme conseiller.

Bien que d'un caractère doux et conciliant, d'un esprit sage et modéré, son titre de noble et sa qualité de membre du parlement le firent écrouer dans les prisons de Nantes pendant la Révolution. Comme tant d'autres, il ne dut la liberté qu'au 9 thermidor.

On le vit ensuite occuper diverses fonctions, dans les subsistances, puis il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif à Trèves, juge à Nantes, et enfin révoqué, pour n'avoir pas déserté son siége pendant les Cent-Jours. — Plus tard, il rentra dans la magistrature et devint juge d'instruction au Mans, où, bientôt atteint de surdité, il dut résigner ses fonctions.

En 1821, il eut le malheur de perdre sa femme. Le chagrin le fit se retirer du monde et vivre dans un profond isolement; sa résidence était alors la petite ville de Montfort-sur-Meu, où la poésie et la littérature furent longtemps sa seule distraction et adoucirent ses chagrins. Revenu à Rennes, il y mourut en mars 1837, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Dans sa jeunesse, comme dans les moments les plus critiques de son âge mûr, il ne fit jamais infidélité aux muses. — Ses stances sur *la Fatalité* et sur *les Délateurs* sont assez remarquables; ses *Épîtres philosophiques* à ses amis et aux gens de lettres cités plus haut, révèlent une facilité très-grande dans l'art de versifier. Enfin, ses couplets sur *les Genoux* prouvent aussi la souplesse de son talent.

Quelques mois avant sa mort, M. Blanchard de la Musse envoya à la Société académique de Nantes une pièce de vers ayant pour titre : *les Regrets d'un nonagénaire.* Dans cette pièce émue, le poète pleure sa jeunesse, les illusions envolées, les amis qui ne sont plus. — Un jeune Breton, M. de Lorgeril, touché à la lecture de ces vers, fit parvenir au respectable vieillard, pour le consoler, des strophes fort belles, pleines de sympathie, d'égards et d'admiration, inspirées par la touchante douleur du barde nantais.

M. Edouard Richer devait faire un choix des œuvres de son ami Blanchard de la Musse et les publier; mais, soit que les travaux du

jeune écrivain l'en aient empêché, que son état de santé ne le lui ait pas permis ou que la mort soit venue le frapper trop tôt, les productions de notre compatriote sont restées dans l'oubli.

On ne veut pas me croire.

Une vieille, presqu'aux abois,
Et qu'on pouvait jadis compter parmi les belles,
Disait en se mirant : Hélas, comme autrefois,
Les glaces ne sont plus fidelles.

Le pouvoir de l'habitude.

Oui, de l'habitude ici-bas
Nous sommes plus ou moins esclaves;
Sages et fous, lâches et braves
Lui sont soumis jusqu'au trépas.
C'est son ascendant qui maîtrise
Le financier, le magistrat,
Le courtisan, l'homme d'Eglise,
Le guerrier et l'homme d'Etat.
C'est son pouvoir, son influence,
Qui, dès notre plus tendre enfance,
Nous fait mouvoir jusqu'à la fin.
Par habitude, on fait l'aumône,
On se rend à la messe, au prône,
Et puis on médit du prochain;
Par habitude, *Pillardin*
Au palais n'épargne personne;
Par habitude, *Tripolin*
Dans tous les cercles déraisonne;
Par habitude, un vieil auteur
Compte, mais en vain sur sa verve,
Et ruine son imprimeur
En barbouillant, malgré Minerve;....
Par habitude, un grand seigneur,
Sans nous obliger, nous caresse;
Par habitude, un débiteur
Manque souvent à sa promesse;
Par habitude, un vieux soldat
Affronte la mort sans la craindre;
Par habitude, le goujat
Endure son sort sans se plaindre;
Même on le voit le regretter
Lorsque sa carrière est finie;
Tant l'habitude d'exister
Nous tient fortement à la vie.

ADOLPHE ORAIN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

VIE DE MARIE-ROSE BROSSARD, institutrice au Gué-de-Velluire, (Vendée), par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon. — Une brochure in-12, Luçon, Bideaux.

Dans ses fonctions les plus humbles ou les plus élevées, l'enseignement de la jeunesse est un véritable apostolat, une sorte de sacerdoce. En effet, il n'a pas seulement pour but de développer les facultés intellectuelles, de donner la science des choses humaines, de rendre accessibles à tous les diverses positions de la vie; sa fin principale est de s'occuper des intérêts sacrés de l'âme, de travailler à l'éducation morale, de graver profondément dans les jeunes cœurs les idées chrétiennes, et de les former à la vertu, source du véritable bonheur sur la terre, et condition nécessaire des félicités éternelles. La culture de l'intelligence et l'éducation proprement dite doivent toujours se donner la main : elles se complètent l'une par l'autre.

Parmi les âmes qui se consacrent à cette carrière si belle et tout à la fois si pénible de l'instruction, il en est qui savent la comprendre dans son double but, et qui l'honorent par une vie sainte et dévouée. Rendre hommage à ces âmes est un acte de reconnaissante justice; perpétuer leur mémoire, présenter leurs vertus à l'imitation de ceux qui cherchent des modèles, est une œuvre de zèle et d'édification. Telles sont, à coup sûr, les raisons qui ont déterminé M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon, à publier la vie de Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire, (Vendée). — Cette pieuse fille, formée par les soins de Mlles Crétineau-Joly, sœurs de l'écrivain de ce nom, se voua à la noble tâche de l'instruction des enfants. Pendant l'espace de trente

années, elle fit, dans la paroisse du Gué, un bien incalculable, parce qu'à l'intelligence parfaite de ses devoirs elle joignait le dévouement le plus généreux, la piété la plus humble et la plus constante.

L'opuscule de M. du Tressay se recommande donc aux institutrices, qui trouveront dans Marie-Rose Brossard un modèle à imiter, et la lecture en sera également profitable à toutes les âmes pieuses.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, *missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865*, par M. l'abbé P. Gaborit. — 1 vol. in-18, Nantes, Libaros et Mazeau.

Est-il besoin de recommander à nos lecteurs cette notice, sur laquelle leur attention a déjà été appelée? Leur plus sympathique intérêt ne lui était-il pas acquis d'avance ? Dans la chronique du précédent numéro, M. de Kerjean nous a raconté la belle et touchante cérémonie que Paimbœuf, patrie du jeune martyr, vient de consacrer à la mémoire de son humble et glorieux enfant. L'une des illustrations de la chaire chrétienne est venue apporter, l'apôtre de N.-Dame à l'apôtre de la Chine (Paris et Pékin se ressemblent par plus d'un côté), un éloquent hommage, dont l'écho vibre encore. Il ne manquait plus au missionnaire qu'un historien. Il l'a trouvé dans un ami et ancien condisciple, M. l'abbé P. Gaborit, dont nous annoncions ici même, il y a deux ans, l'intéressant traité élémentaire sur l'architecture. C'est avec une affectueuse et douloureuse émotion, dans ce style simple et sobre séant au sujet, que le biographe raconte cette trop courte vie, depuis l'humble ferme paternelle jusqu'à ces lointaines régions de la Chine toujours si avides de sang chrétien, et qu'elle devait illustrer à son tour par sa fin. M. l'abbé Gaborit vient d'ajouter un chapitre aux actes des martyrs, un livre, dont le premier feuillet s'écrivit au Calvaire, et qui, grossi de siècle en siècle des noms de millions de *témoins* nouveaux, continue à voir se multiplier ses pages sanglantes, et ne se clora vraisemblablement qu'avec le christianisme lui-même.

LUCIEN DUBOIS.

JEANNE D'ARC, SIMPLE RÉCIT, par M. Louis Duchemin. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. — Un vol. in-18.

La sublime figure de Jeanne d'Arc a inspiré bien des poètes, des peintres, des sculpteurs. Aucun n'a pu en exprimer toute la beauté, mais les sculpteurs et les peintres ont été plus heureux que les poètes parce qu'ils ont moins cherché à inventer. — L'histoire de cette fille des champs qui, à l'appel de voix célestes, prend le casque et l'épée, et fait fuir devant sa blanche bannière les ennemis de son pays, puis tombe en leur pouvoir et meurt sur un bûcher, comme une sainte; cette histoire encadrée dans la poésie du moyen âge expirant est une si merveilleuse épopée que l'imagination ne saurait l'embellir.

C'est ce qu'a très-bien compris M. Louis Duchemin, un Nantais qui vient de publier un livre sous ce titre : *Jeanne d'Arc, simple récit*. Gœthe disait : « Nos esthétiques parlent beaucoup de sujets poétiques ou antipoétiques ; au fond il n'y a pas de sujet qui n'ait sa poésie ; c'est au poète à savoir l'y trouver. » Je ne partage point son opinion et la lecture de ce poème écrit par un vieillard avec une bonhomie charmante, une émotion véritable et une fidélité scrupuleuse à l'histoire, m'a confirmé dans le sentiment contraire. Tout ce que Dieu a créé possède une beauté métaphysique, mais non pas nécessairement une beauté poétique; et cette dernière existât-elle en tout, il n'en serait pas moins vrai qu'il y a des degrés divers de beauté dans les différents êtres. Qui oserait soutenir que la vie de Jeanne d'Arc n'est pas plus riche de poésie que celle d'une vulgaire bourgeoise de son temps ou du nôtre? La personne de Jeanne, son origine, les milieux où elle a vécu, les caractères si variés des hommes qui l'entouraient, tout dans son histoire est poétique, et le récit de M. Duchemin, malgré sa simplicité, émeut le lecteur parce qu'il est pétri de vérité.

Ce livre ne doit pas être jugé sur des fragments pris au hasard. Il faut lire au moins quelques chapitres en entier, et l'on verra combien le vers avec sa concision forcée donne de relief à l'histoire.

M. Duchemin raconte avec charme la jeunesse de son héroïne, la jeunesse, dit-il,

Age heureux où la vie a le parfum des roses.

Il peint la bergère de Domremy,

Seule avec les brebis, dans le calme champêtre;
Les oiseaux à sa voix mangeaient dans son giron,
Voletaient sur sa main ou sur son chaperon.

Plus tard il la montre arrivant à l'armée :

Jeanne parut au camp avec sa blanche armure.
D'un bonheur concentré rayonnait sa figure.
Son front plein de candeur, son œil plein de fierté,
Ce mélange de force et de timidité,
Sa confiance en Dieu sur son visage empreinte,
Les merveilleux récits de sa mission sainte,
Tout lui gagne les cœurs...

Après les triomphes d'Orléans, de Patay et le sacre de Reims où elle revoit son parrain et les gens de son village; quand le malheur commence à l'atteindre et qu'elle tombe blessée à l'attaque de Paris, M. Duchemin trouve de très-beaux vers :

Voyant pour se lever ses efforts superflus,
Saignante, elle s'étend sur l'herbe du talus;
Et là, l'éclair aux yeux, le sourire à la bouche,
Sous l'oblique rayon du soleil qui se couche,
Au travail des soldats déjà fort avancé
Jeanne commande encor sur le bord du fossé.

Mais tout son courage est inutile; il faut battre en retraite, et, bientôt,

Jeanne que nos soldats saluaient de leurs cris,
Silencieuse et pâle entre dans Saint-Denis.
Le cœur gros de soupirs, les yeux baignés de larmes,
Au pilier de l'église elle suspend ses armes...

C'est alors que la pauvre héroïne supplie inutilement Charles VII de la laisser retourner dans sa famille. M. Duchemin a reproduit toutes les paroles célèbres de Jeanne d'Arc sans être gêné par la forme du vers. Cela frappe surtout dans les derniers chants du poème, qui comptent parmi les meilleurs.

Voici la fin du récit du supplice. Jeanne est déjà enveloppée de

flammes; son confesseur le frère Ladvenu qui est resté près d'elle, comme le vrai représentant de l'Église, jusqu'à ce que le feu l'ait menacé lui-même, vient de descendre du bûcher.....

En ce moment terrible un homme s'avança;
Assez près du bûcher, cet homme se plaça...
Il semblait de sang-froid contempler cette femme
Que le feu dévorait!... Mais à travers la flamme
Jeanne le reconnut et cria devant tous;
« Évêque de Beauvais, je meurs, je meurs par vous. »
On ne la voyait plus, tant le feu, la fumée,
Dans un brasier ardent la tenaient renfermée.
Des cris, entrecoupés du râle de la mort,
Révélaient ses tourments et l'horreur de son sort,
Tout à coup on l'entend, de feux enveloppée,
Crier : « Mes voix!... mes voix ne m'avaient pas trompée! »
Ah! ses saintes sans doute étaient là, sous ses yeux,
L'attendant à mourir pour l'escorter aux cieux...
Puis, le vent écartant la fumée et la flamme,
A moitié consumée, on vit la pauvre femme!
Elle redit encor ce dernier mot : « Jésus! »
Sa tête s'inclina, Jeanne n'existait plus.

Autour de l'histoire personnelle de Jeanne d'Arc, M. Duchemin a groupé beaucoup de petits épisodes qui donnent de la vie à son récit. En vrai Breton, il n'a point oublié de nommer le maréchal de Retz, ce vaillant compagnon de Jeanne, qui devait mourir sur un bûcher comme elle, mais pour ses crimes, et il a rendu justice au généreux Arthur de Richemont qui, repoussé par la Trémouille, favori de Charles VII, « s'en alla guerroyer à ses frais pour la France. »

Le dernier chant du poème est consacré à la révision du procès de Jeanne d'Arc qui fut fait par ordre du pape Calixte III. L'auteur le termine en exprimant l'espoir que l'Église placera un jour la libératrice de la France au nombre des saints. — C'est désormais la seule gloire qui manque à cette jeune fille héroïque, à qui tous les honneurs ont été accordés, même celui d'être insultée par Voltaire.

JOSEPH ROUSSE.

POÉSIES DE M. PROSPER BLANCHEMAIN. — Trois volumes in-32; Paris, Auguste Aubry, rue Dauphine, 16.

Un poète distingué, M. Prosper Blanchemain, que les académies ont couronné plusieurs fois, vient d'offrir au public toutes ses poésies, rassemblées en trois jolis volumes. — M. Blanchemain doit être arrivé à cet instant de la vie où l'écrivain, ayant dépassé l'âge mûr, aime à compter ses œuvres et à les réunir, comme le moissonneur se hâte de lier ses gerbes, quand il voit le soleil baisser et des nuages monter à l'horizon. Cette préoccupation de l'avenir est naturelle aux poètes, et, si humbles qu'ils soient, ils espèrent tous laisser au moins :

> Un de ces vers heureux marqués d'un peu de gloire,
> Dont les hommes charmés décorent leur mémoire [1].

Parfois ils se font illusion ; mais qu'importe, si cette espérance les accompagne jusque dans la tombe ; personne n'ira les y détromper.

Les poésies de M. Blanchemain refléchissent une âme douce et rêveuse, à qui l'amour a souri, et sans doute aussi la fortune. Le sentiment chrétien les anime et leur donne cette élévation qui manque à tant de poésies contemporaines. Depuis quinze ans, on cisèle beaucoup de vers vides d'idées ; aussi le public, qui sent bien que « la poésie est une langue et non pas la forme d'une langue, » selon l'expression de Ballanche, voyant que les rimeurs ne lui disaient rien, s'est éloigné d'eux et les a pris en tel dégoût, que les vrais poètes, ceux qui pensent et parlent leurs pensées en beaux vers, ne peuvent même plus se faire écouter.

La variété des sujets traités par M. Blanchemain rend la lecture de son œuvre très-agréable : la facilité, l'harmonie, la grâce, sont les qualités dominantes de son style, qui sait pourtant, au besoin, devenir énergique. Ce qui me semble faire défaut à ses poèmes, c'est un peu d'originalité.

Parmi beaucoup de pièces charmantes, je choisis, pour citation, une élégie, qu'on lira comme moi, je l'espère, avec un très-vif plaisir :

[1] Joseph Autran.

L'Arbre mort.

Ne le détruisez pas, l'arbre mort du verger,
Par la mousse envahi, dévoré par l'insecte.
Le feuillage au printemps ne vient plus l'ombrager;
Il est mort; que pourtant la hache le respecte.

C'est un vieux serviteur. La pomme aux sucs de miel
A bien longtemps rougi sur ses branches pliantes;
Dépouillé maintenant, il dresse vers le ciel
Ses rameaux nus pareils à des mains suppliantes.

Il est mort, mais debout. Laissez-le tomber seul.
Qu'importe un jour de plus! J'aime les mousses blanches,
Le lierre serpentant qui lui forme un linceul,
Et la vigne qui monte à l'assaut de ses branches.

Lentement il se tisse un verdoyant manteau
Des arbustes grimpants qu'il emprunte à nos haies,
Le sauvage églantier, la ronce, le sureau,
Tantôt couverts de fleurs, tantôt chargés de baies.

Il a de l'herbe au pied, de la verdure au front;
L'abeille y vient pomper ses odorants mélanges;
L'hirondelle, en passant, se suspend au vieux tronc,
Et sous l'écorce creuse est un nid de mésanges.

Il faudrait donc flétrir toute cette gaîté,
Chasser ce qui verdit et voltige et fourmille;
Faire mourir deux fois l'arbre, ressuscité
Par la fleur qui parfume et l'oiseau qui babille?

Si ce n'est par respect pour ce triste débris,
S'il ne fait plus pitié, lui qui faisait envie,
Que ce soit par égard pour ses hôtes chéris:
Pardonnons à la mort en faveur de la vie.

Ne ressemblons-nous pas, vivants insoucieux,
A ce linceul fleuri jeté sur un cadavre?
Nous aussi nous portons, sous des masques joyeux,
Au plus profond du cœur quelque trait qui nous navre.

Nous enivrons nos maux d'espérance et d'amour;
Oubliant Dieu qui veille au fond du sanctuaire,
Nous dormons, le temps fuit, et la mort chaque jour
Fait du lit un cercueil et du voile un suaire!

La vie est le manteau qui couvre le trépas;
Sur l'éternelle nuit c'est un rayon qui passe;

La tombe est sous les fleurs ; ah ! ne déchirons pas
Ce vêtement léger qui pare sa surface.

Épargnons l'arbre mort, emblème amer et doux ;
Laissons, chaque printemps, la clémente nature
Sur ses rameaux étendre, avec un soin jaloux,
Son velours plus épais de fleurs et de verdure.

JOSEPH ROUSSE.

CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

Nous avons trop souvent regretté l'Association bretonne, pour ne pas applaudir à tous les efforts que l'on tentera en vue de rétablir, entre les hommes d'étude de notre province, les utiles et fécondes relations que cette institution avait si heureusement entretenues pendant plus de quinze années. Aussi nos sympathies sont elles acquises au *Congrès celtique international*, que la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, pour répondre au vœu qui lui a été exprimé par des savants des deux côtés de la Manche, ouvrira le 15 octobre, au Palais de Justice de Saint-Brieuc. Ce Congrès est destiné à rapprocher les divers membres de la famille celtique, Gaëls et Bretons; à étudier les questions d'histoire, de littérature, d'art et autres intérêts communs, et à chercher les moyens d'établir d'une façon stable des rapports utiles à tous.

La durée du Congrès sera de trois à cinq jours. — En feront partie : tous les membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, et tout souscripteur qui, ayant versé 10 fr., se soumettra aux statuts de cette Société pendant les séances. — La carte personnelle, constatant la qualité de membre du Congrès, donnera droit d'entrer à toutes les séances, de prendre part aux discussions et aux votes, et de recevoir gratuitement les publications spéciales. Celles-ci, outre le compte rendu des séances, contiendront, soit *in extenso*, soit par extrait ou analyse, tous les travaux qui se produiront au Congrès.

Les objets antiques, que l'on voudra bien confier à la Société d'Emulation pendant la durée de la réunion, seront accueillis avec reconnaissance et soumis à l'étude des membres du Congrès. — Une visite détaillée sera faite au Camp vitrifié de Péran. — Des poésies, des œuvres musicales, dramatiques et populaires pourront être lues, exécutées ou représentées pendant la durée du Congrès.

Les personnes qui se proposent d'y prendre part, sont invitées à adresser *franco*, au plus tard avant le 8 octobre, au Président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc : 1° leur souscription en un bon sur la poste; 2° les questions qu'elles comptent traiter et celles qu'elles désireraient voir ajouter au programme ; l'indication des objets qu'elles veulent bien exposer.

CHRONIQUE.

LE CONGRÈS DE MALINES.

Si vous l'avez oublié, cher lecteur, je vous rappellerai qu'il y a déjà trois ans que je vous racontais, à cette même place, ce que j'avais vu et entendu à la session du Congrès de Malines de 1864. Depuis lors on s'était demandé plusieurs fois si ce Congrès se réunirait encore; il ne manquait pas de gens prudents, que ces grandes et libres manifestations effarouchent, pour annoncer que le dernier Congrès ne serait suivi d'aucun autre. Grâce à Dieu, il n'en a point été ainsi, et un nouvel acte de foi, prononcé par des milliers de bouches laïques, est encore venu, cette année, attester au monde la vitalité du catholicisme en Belgique. Je n'avais garde de manquer à cette fête, qui ne l'a cédé en rien à celle de 1864. Je n'ai d'ailleurs jamais été insensible au plaisir de fouler le sol de la Belgique, petite nation qui est bien la sœur cadette de la nôtre, qui nous a emprunté nos institutions, et qui a su pousser si loin l'art de la contrefaçon, que nous retrouvons chez elle une foule de choses dont, nous autres Français, inventeurs brevetés avec garantie du gouvernement, nous avons perdu le secret. J'avais vu à Paris l'Europe entière se ruer sur les tavernes et les théâtres de féeries; je m'étais arrêté devant les mille baraques de cette foire babylonienne qu'on appelle l'Exposition; et, mon tribut payé à cette grande manifestation du génie humain et du *puff* parisien, je partis avec joie pour la Belgique, où m'attendait une fête dans laquelle le cœur devait avoir sa part non moins que l'intelligence.

Pour de semblables réunions, Malines est une ville merveilleusement choisie, car elle inspire le recueillement : ses rues sont longues et désertes; de tous les quartiers on aperçoit la vieille tour de la cathédrale de Saint-Rombaud; l'industrie n'y fait point entendre ses sourds frémissements; les femmes y fabriquent de la dentelle; la gare est assez éloignée de la ville pour que le roulement des trains de chemins de fer qui la traversent incessamment, ne couvre point le son des carillons, mélodies tantôt gaies, tantôt mélancoliques, qui semblent avoir été inventées

pour jeter quelque poésie sur la marche brutale des heures. La petite rivière qui arrose Malines n'a point de quais; les maisons ont un accès direct sur la rive; ce sont, le plus souvent, de vieux édifices aux pignons espagnols, bariolés de couleurs vives et tranchantes, et, dans l'intervalle des murailles, on laisse croître des berceaux de verdure qui, vus des ponts, produisent le plus charmant effet. Aucune statue de conquérant; mais sur la grande place, à quelques pas de l'hôtel-de-ville et des halles, flanquées de tourelles, on aperçoit la statue de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et protectrice des lettres et des arts.

Voilà le cadre.— Cependant le Congrès va s'ouvrir et la ville prend un air de fête; des drapeaux aux couleurs nationales ornent les fenêtres, des lampions se préparent, et de tous les points de la Belgique et des pays environnants accourent des hommes qui se sont donné rendez-vous pour discuter sur les intérêts et la défense de leur foi. Ces hommes sont de leur époque : ils sont industriels, médecins, avocats, journalistes, prêtres; ils savent que si l'Eglise a mission de veiller sur l'intégrité de ses dogmes, c'est leur honneur à eux de la défendre contre les attaques incessantes que l'on dirige contre elle. Ce qu'ils demandent, c'est qu'on lui permette de s'étendre librement par la persuasion, qu'on ne la bâillonne pas par la force; qu'elle puisse prêcher, enseigner et continuer sa mission de civilisation. Pour un pareil but, ce n'est pas trop de faire appel à toutes les lumières des chrétiens qui, vivant dans le monde, connaissent les misères de leur temps. On discutera, on s'éclairera, on se verra, on se connaîtra, on se concertera pour une action commune. Des personnalités, qui s'ignoraient peut-être elles-mêmes, se révèleront à tous, et l'on sortira de là fortifié, encouragé pour la lutte du bien contre le mal. On a souvent reproché au Congrès de Malines de ne produire aucun résultat pratique. Mais n'est-ce rien que de réveiller les endormis, d'encourager les désabusés et de fortifier les faibles? Quand même les Congrès se borneraient à formuler des solutions déjà connues, ils auraient pour résultat de donner une sanction nouvelle à ces solutions, et si les flammes qui sortent d'un pareil foyer n'ont pas le privilége d'éclairer tout le monde, il est impossible qu'elles ne réchauffent pas quelques tièdes.

Aussi bien, je le dirai franchement, ce qui m'a le plus frappé dans cette grande réunion, ce ne sont ni les beaux discours des orateurs, ni les connaissances économiques de ces jeunes Belges de vingt-cinq ans, qui montrent que, sur le terrain des sciences sociales, comme sur tous les autres, les catholiques ne cèdent le pas à personne; non, ce qui m'a frappé, c'est la vie, l'animation de toutes ces intelligences, qui ne comptent que sur la grâce de Dieu et sur leur propres ressources pour remporter la victoire. Jamais, je n'ai mieux vu mettre en pratique la vieille devise : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* Il n'est pas une arme à l'usage des libres-penseurs que les catholiques ne retournent contre eux; à la presse

ils opposent la presse; à beaucoup de journaux, non pas seulement quelques journaux, mais beaucoup de journaux; aux bibliothèques populaires, des bibliothèques populaires; aux cercles maçonniques, des cercles catholiques, grands, bien installés, convenablement pourvus; à la philanthropie ils opposent la charité sous toutes les formes, et des conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont fondées dans les plus petites paroisses. Ah! sans aucun doute, l'attaque est rude; mais aussi, elle fait le mérite et la beauté de la défense; et, quoi qu'on dise et qu'on fasse, on ne trouvera jamais un meilleur exercice que la lutte pour tremper les âmes.

Nous ne manquons point en France de chrétiens intelligents, fervents à l'église, élevant pieusement leur famille, répandant des aumônes et faisant leur salut. Ceux-là sont catholiques avant tout, et ils sont l'honneur de nos cités et de nos campagnes. Mais ce type admirable de l'homme qui est catholique en tout ce qu'il fait, sur la place publique, dans les comices, dans les chaires de la science, dans le salon, dans l'atelier, qui est convaincu qu'il n'est aucun des actes de sa vie journalière que la foi ne doive ennoblir et inspirer, ce type est rare chez nous, et il est commun en Belgique. Aussi l'indifférence en matière religieuse, cette gangrène des peuples qui ne songent qu'aux intérêts matériels, est-elle rare en Belgique, où l'Eglise catholique n'a que des amis dévoués ou des ennemis acharnés. Assurément, les discours des assemblées générales, les discussions des diverses sections m'ont vivement ému et intéressé; mais s'il est facile de se faire l'idée d'un groupe de gens intelligents parlant et discutant, il faut avoir vécu quelque temps au milieu des catholiques belges, pour sentir combien est puissante la séve qui les anime.

La Bretagne était représentée au Congrès par plusieurs de ses enfants, et c'est avec une grande joie que j'ai pu serrer la main de M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas, l'un de nos prédicateurs les plus éloquents. Sur cette terre des grandes œuvres religieuses, on a applaudi au récit qu'il a donné de la construction de son église, une des œuvres architecturales les plus importantes de notre temps, et qui ne témoigne pas moins de la puissance du zèle du fondateur que de la pureté de son goût artistique. — Paris et le nord de la France avaient fourni le plus grand nombre de nos compatriotes; mais il y avait des étrangers de toutes les nations. Le patriarche d'Antioche, prélat encore jeune, d'une admirable physionomie, revêtu de son costume oriental, et plusieurs évêques d'Amérique étaient là de vivants témoins de l'universalité du catholicisme dans le temps et dans l'espace.

Il eût été fort intéressant de suivre les travaux des diverses sections; mais comme les séances étaient simultanées et avaient lieu dans la matinée, force était bien de choisir l'une d'entre elles. Je me suis tenu le plus souvent à la cinquième, qui avait pour objet de s'occuper des ques-

tions de presse et d'association. Cette section était présidée par M. Neut, l'habile directeur du journal catholique la *Patrie*, de Bruges. C'est là que j'ai pu voir quelle importance les Belges catholiques attachent aux questions de la presse et aux divers moyens de propager la vérité. Voici, par exemple, une œuvre dont je ne crois pas qu'on ait jamais eu l'idée en France. Il faut savoir qu'il y a à Bruxelles une université libre, de même nature que celle de Louvain, mais destinée à propager l'incrédulité, tout comme celle de Louvain a pour objet de propager la foi. Beaucoup de jeunes catholiques, ne se trouvant point en situation d'aller habiter Louvain, suivent néanmoins les cours de l'université de Bruxelles. Il pouvait y avoir un danger pour eux; afin de le prévenir, il a été fondé à Bruxelles une œuvre, sorte d'association annexée à un collége, au milieu de laquelle les jeunes catholiques sont admis chaque jour, et où ils trouvent des professeurs qui s'attachent spécialement à résoudre les difficultés, à réfuter les objections que les professeurs de l'université accumulent dans les jeunes intelligences pour les détourner de la foi. Un des anciens membres de l'association nous a exposé, dans un langage parfait, le but et le progrès de l'œuvre, qui a déjà donné de très-grands résultats. Cet ancien membre était un tout jeune homme, comme il s'en trouve beaucoup en Belgique; je dirai même que ce n'a pas été un de mes moindres étonnements de voir des jeunes gens mêlés à toutes ces œuvres et à toutes ces luttes, car, chacun le constate avec peine dans notre pays, nous avons encore des hommes, mais nous n'avons plus de jeunes gens.

L'association, dont un jeune représentant, M. Jacobs, d'Anvers, disait qu'elle était aujourd'hui l'unique Mécène des œuvres de la foi et du dévouement; l'association, appliquée à l'amélioration du sort matériel des classes ouvrières, a donné lieu à de nombreux débats, qui m'ont montré que les catholiques belges étaient rompus à la connaissance de tous les avantages et de toutes les difficultés que peuvent soulever les sociétés coopératives. — L'art religieux, les œuvres spécialement religieuses, occupaient deux autres sections. Dans la première, j'ai entendu plusieurs personnes insister avec force sur la nécessité de réformer l'imagerie populaire, et de n'admettre dans les églises que des tableaux et des statues, sinon d'une grande beauté, au moins d'une certaine correction sous le rapport de l'art. J'aurais voulu que ceux qui raillent les catholiques et le Congrès, pussent assister à quelques-unes des séances consacrées à l'étude des œuvres charitables; ils auraient pu, là du moins, se figurer le vide immense qui se ferait dans l'assistance publique, si toutes ces œuvres venaient à disparaître, ou à être entravées dans leur développement.

Je ne parle que de ce que j'ai vu et entendu, et je n'ai point la prétention de donner ici un compte rendu du Congrès de Malines; quelques lignes seulement et quelques impressions jetées à la hâte sur le papier,

voilà tout ce que je peux faire. Je suis d'ailleurs persuadé que les lecteurs de la *Revue* connaissent la plupart des discours dont je vais parler, et dont je ne ferai point de citations.

C'est aux séances générales de l'après-midi que les principaux orateurs prononçaient leurs discours. Là, j'ai entendu tour à tour Mgr Dupanloup, le R. P. Hyacinthe, M. de Falloux, M. Dechamps, l'évêque de Namur, son frère, le célèbre homme politique, plusieurs évêques étrangers, M. Dumortier.. .; je ne parle que des plus éminents.

Mgr l'évêque de Namur est monté à la tribune pour recommander aux membres du Congrès l'œuvre de l'Union de prières pour le retour de la Russie schismatique à l'unité. Cette œuvre toute spirituelle, fondée par le P. Schouvaloff, seigneur russe converti, et qui s'est fait Barnabite, est devenue, depuis la mort de son fondateur, l'occupation d'un autre jeune Barnabite, nommé le P. Tondini. Ce sujet amenait naturellement Mgr de Namur a parler de l'unité de l'Eglise; il l'a fait en évêque et en orateur. Il a conté l'histoire, trop peu connue, de lord Spencer, ce grand de la terre qui s'était fait religieux et parcourait l'Europe pour demander des prières en faveur du retour de l'Angleterre à la foi, dans un temps où rien ne faisait prévoir que la chose fût possible. Lord Spencer écorchait tous les dialectes qu'il parlait; cependant on l'écoutait, et l'éloquence jaillissait à travers les incorrections du langage. L'Union de prières s'est formée; lord Spencer est mort, et aujourd'hui le catholicisme marche en Angleterre à pas de géant. Le P. Tondini demande que les catholiques de toutes les nations fassent pour la Russie ce qu'ils ont fait pour l'Angleterre, et Mgr de Namur venait prêter à cette œuvre l'appui de son autorité. Les Russes *orthodoxes*, en apparence, sont bien près des catholiques; mais, en réalité, ils sont bien loin de nous, parce qu'ils ont une foi, une religion, qui contient assez d'éléments surnaturels pour entretenir les illusions de leur bonne foi; la grâce peut seule obtenir la conversion de ce peuple, et la grâce est le fruit de la prière. Mgr Dechamps a cité un exemple frappant de cette bonne foi des schismatiques russes. Il y a quelques années vint en Belgique un savant professeur de l'université de Moscou, qui se convertit au catholicisme et se fit prêtre. Souvent, il parlait à Mgr Dechamps de sa mère, demeurée schismatique, et de la joie qu'elle avait éprouvée en apprenant qu'il s'était fait prêtre. — Comment cela? dit M. Dechamps. — Je n'ai point dit à ma mère que j'avais changé de religion; la pauvre femme ne me comprendrait point; je n'ai nul espoir de pouvoir obtenir sa conversion, et en lui disant que j'ai quitté l'Eglise russe, je craindrais de porter atteinte à sa bonne foi.

Mgr Dupanloup, qui, depuis deux ans, a dû, dans son diocèse, garder le silence pour suivre les prescriptions de ses médecins, n'a pu résister aux sollicitations des Belges, et, en les chargeant de le réconcilier avec ses diocésains, jaloux de cette préférence, il a parlé durant cinq quarts

d'heure environ, sur la nécessité pour le chrétien de lutter sans cesse, par la prière, par la plume, par la parole, contre l'invasion du matérialisme, de l'athéisme et de l'incrédulité sous toutes ses formes. Il faut avoir voyagé à l'étranger, pour connaître l'étendue du prestige qu'exercent dans le monde le nom et la personne de l'Evêque d'Orléans : il semblerait qu'en lui s'est en quelque sorte incarnée la gloire de l'épiscopat français, si estimé pour sa science et ses vertus. L'auteur de l'*Athéisme et du Péril social* et de l'*Encyclique et la Convention du 15 septembre* est particulièrement en Belgique, où ces deux ouvrages répondent si bien aux besoins et aux tendances des catholiques, l'objet d'un enthousiasme extrême. Quand on est l'Evêque d'Orléans, le lutteur infatigable et redouté de toutes les grandes causes, et qu'on parle des nécessités du combat à des gens qui passent leur vie à combattre, il est bien difficile que l'éloquence ne jaillisse pas de toutes parts. Aussi jamais cette parole de feu, tranchante comme un glaive, et dont les accents ont parfois le son du clairon, n'a trouvé un auditoire plus sympathique. Le *Correspondant* publiera ce discours, que je craindrais de déflorer si j'en citais des passages, extraits des divers journaux.

M. de Falloux est monté à la tribune à diverses reprises. Je suis arrivé trop tard pour entendre son premier discours, que l'on n'accusèra certainement pas d'être l'œuvre d'un pessimiste. C'était, je crois, la première fois que M. de Falloux venait à Malines, où il n'était pas, il y a trois ans, et où je n'ai point souvenir qu'il ait parlé à la première session. On dirait que M. de Falloux aurait eu à cœur, en assistant au Congrès, d'y représenter la grâce, la courtoisie et l'esprit français. Il a fait l'éloge du XIXe siècle, comme un homme pour lequel aucune année de ce siècle n'aurait eu d'amertume. Il serait difficile de rencontrer une parole à la fois plus simple, plus limpide, plus élégante, semée de plus de traits pleins de finesse. L'adversaire jadis si redouté des montagnards avait rentré ses griffes, et les Belges n'ont pu sentir que le velours. Il faut relire la petite allocution adressée à Mgr Dupanloup, au moment où les Francais vinrent au palais lui présenter leurs hommages, pour savoir à quel degré peut aller la flexibilité de son talent.

Quoi qu'il en soit, je ne crains pas de l'avancer, le grand succès oratoire du Congrès a été celui du P. Hyacinthe. Une première fois, il a parlé, à la tribune, sur la question ouvrière; la seconde fois, à la cathédrale, pour le sermon de clôture. Son discours sur la question ouvrière était, d'après ce que j'ai ouï dire, une reproduction de celui qu'il prononça à Saint-Eustache il y a quelques mois, et qui arracha à M. de Girardin, dans la *Liberté*, des élans d'admiration qui ont une valeur sans égale sous la plume d'un homme qui a entendu toutes les grandes voix de ce siècle. Le P. Hyacinthe a montré que le salut de l'ouvrier exigeait qu'il eût un berceau dans le domicile de sa mère; qu'il fallait la famille à l'enfance

et que rien ne remplaçait la famille; qu'ensuite il fallait l'atelier, avec un patron décidé à servir l'enfance et non à se servir d'elle; qu'enfin il fallait à l'ouvrier la liberté du dimanche, et qu'il espérait bien qu'il obtiendrait le dimanche par la liberté. — Ce que j'écris là est moins qu'un canevas, moins qu'un squelette; c'est à peine si je donne une idée du sujet, car l'éloquence nerveuse du P. Hyacinthe excelle à dissimuler, sous les pompes du langage, tout ce qui pourrait ressembler à une argumentation sèche et froide. A l'écouter, on dirait d'un grand poète qui improvise en prose, tant les images, pleines de force et de majesté, se succèdent rapidement, laissant à peine à l'auditeur ravi le temps de savourer la belle pensée qui vient de s'envoler et qu'une autre remplace aussitôt. Si c'est un défaut de se tenir ainsi toujours à une trop grande hauteur, c'est un de ces défauts dont il est facile de se corriger; et quand un orateur peut concentrer dans un seul discours assez de tableaux sublimes pour suffire à quatre ou cinq, on ne peut que saluer en lui le prince de l'éloquence.

Son sermon à la cathédrale de Saint-Rombaud, le jour de la clôture du Congrès, avait pour sujet le rôle des laïques dans la société chrétienne Le religieux, pris à l'improviste, — car on comptait pour ce sermon sur un autre orateur, — a montré qu'il était à la hauteur de toutes les tâches, et, malgré une préparation hâtive, la dernière impression qu'il a laissée à ses auditeurs n'a point diminué celle qu'il avait produite par son discours sur les ouvriers.

Sans contredit, c'est la France qui a cueilli au Congrès les palmes de l'éloquence. La Belgique n'a point à s'en affliger, puisque la France lui avait envoyé ses plus habiles et ses plus grandes voix.

Je pourrais encore parler de plusieurs autres orateurs, peindre M. Dechamps, l'ancien ministre, ou M. Dumortier, ces deux vétérans des luttes parlementaires de la Belgique; ces noms sont trop connus pour qu'ils aient besoin de mes éloges. Je préfère m'arrêter un instant à l'épisode de la lecture de la lettre de M. de Montalembert, lettre dans laquelle l'illustre champion de la liberté d'enseignement faisait ses excuses de ne pouvoir venir au Congrès. Cette page a été lue par M. de Falloux, à qui elle était adressée, et a excité des applaudissements qui ne peuvent manquer d'aller au cœur de tous les catholiques français. Comment, en effet, séparer l'idée d'un Congrès catholique belge du nom de M. de Montalembert, le grand lutteur qui a valu à ses frères plusieurs de leurs victoires les plus signalées?

M. de Falloux a donné, sur la santé de son ami, des nouvelles qui réjouiront tout le monde, et jamais, à partir de ce moment, le nom de Montalembert n'a été prononcé sans qu'il fût acclamé.

Le Congrès a été clos, à la suite du discours du P. Hyacinthe, par le vieux cardinal Stercks, qui, dans une allocution de quelques lignes,

a remercié Dieu des grâces qu'il avait faites à cette grande assemblée, et a béni l'assistance. — Le soir, tous les quais de la gare de Malines étaient couverts de voyageurs : on se séparait avec l'espoir de se revoir, on serrait la main d'un bon ami de fraîche date, et l'on montait en wagon, l'esprit fortifié, le cœur réchauffé par tout ce que l'on venait de voir et d'entendre. .

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE RENNES.

« Mgr Saint-Marc, premier archevêque breton, écrit M. Ropartz, dans la *Semaine religieuse de Rennes*, a voulu confier les fresques de sa cathédrale, restaurée par sa munificence personnelle et avec l'aide de la piété bretonne, à un artiste breton. Il a fait choix de M. Alphonse Le Hénaff... Les surfaces livrées au pinceau de M. Le Hénaff sont aussi nombreuses qu'étendues. L'ensemble constitue vraiment une œuvre capitale, de nature à surexciter heureusement l'ardeur d'un artiste consciencieux et jaloux de donner au public la mesure de sa force et de son talent. Il doit peindre d'abord le fond de l'abside, où figurera le Christ donnant les clefs à S. Pierre, et dans le pourtour du chœur, neuf vastes panneaux, dans lesquels se résumera l'histoire ecclésiastique de Bretagne. Dans la grande nef, les larges panneaux qui séparent la série des chapelles, dans les transepts, les immenses surfaces nues qui attristent l'œil aujourd'hui, recevront également des peintures historiques. Ces grandes pages, reliées entre elles par des motifs d'ornementation, où alterneront les stucs, l'or et la peinture décorative confiée à M. Jobbé-Duval, dont on connaît à Rennes tout le mérite, couvriront absolument les murs. »

— Sont décédés : le 10 août, à la Gouesnière, dans sa 89e année, M. Morel, ancien professeur à la Faculté de droit de Rennes et ancien administrateur des hospices ; — à Rennes, M. Journée, conseiller honoraire à la Cour impériale, ancien président des tribunaux de Redon et de Quimper, « qui a laissé, dit le *Journal de Rennes*, dans toutes les villes où il a exercé les hautes fonctions dont il était revêtu, le souvenir de sa capacité, de ses lumières et de sa constante bienveillance, qui lui concilia toujours l'amitié des hommes de tous les partis ; — M. Ducrest de Villeneuve, auteur de plusieurs travaux consciencieux sur l'histoire de Bretagne.

— L'auteur de la *Némésis*, le poète Barthélemy, dont on connaît le fameux vers :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

vient de mourir à l'âge de 71 ans, à Marseille, où il remplissait les fonctions de bibliothécaire de la résidence impériale. Il est, dans les lettres, des pertes que l'on déplorerait davantage. M. Barthélemy était mort avant sa mort.

— MM. Félix Thomas, architecte, et Elie Delaunay, peintre, tous deux de Nantes, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Le 18 août, on a inauguré à Poligny (Jura), une statue du général Travot. C'était pourtant bien assez d'une ! Nous n'aurions vu, quant à nous, aucun inconvénient à ce que l'on enlevât celle qui *décore* le marché aux légumes de Napoléon-Vendée, pour en gratifier Poligny. Après cela, mieux valait peut-être qu'il en fût sculpté une seconde : ne faut-il pas que chacun vive !... — Puisse l'auteur de la nouvelle œuvre y avoir déployé plus de talent que M. Maindron dans la première : autrement, si ces deux artistes parviennent à la gloire, nous gagerions bien que ce ne sera pas par leurs.... *Travots !*

— L'inauguration du chemin de fer de Fougères à Vitré a eu lieu le dimanche, 25 août. N'y ayant pas été convié, nous n'en pouvons rien dire. Notons toutefois que M. de la Bédollière a honoré cette cérémonie de sa présence, et qu'au dessert du banquet, suivant la coutume de « ce bon vieux trinqueur, » il a improvisé une chanson, « qu'il avait, s'il faut en croire l'*Union de l'Ouest,* laborieusement rimée à Paris, avant de partir. »

— Les statues se succèdent en France sans interruption : après le général Travot à Poligny, c'est, à Nantes, M. Billault, dont le monument a été découvert dimanche dernier, 15 septembre. Nous ne disons rien de l'ouverture du chemin de fer de Fougères, parce que nous n'y assistions pas; nous étions sur la place du Palais-de-Justice, quand le bronze du ministre-orateur a été dévoilé aux regards des Nantais, et pourtant nous ne parlerons pas davantage. La raison de notre silence est bien simple : ce monument et cette cérémonie ont eu, selon nous, un caractère tout politique, et nous ne pourrions nous en expliquer à l'aise qu'en mettant le pied sur ce terrain défendu. Nous nous bornerons donc à la brève mention que voici : la statue de M. Billault et les quatre figures allégoriques, l'Eloquence, la Jurisprudence, la Justice et l'Histoire, assises aux quatre angles du piédestal, sont l'œuvre du ciseau de M. Amédée Menard. Des discours ont été prononcés par M. Renoul, adjoint au Maire, M. Dufour, qu'un deuil de famille retenait loin de Nantes, et par M. Rouher, ministre d'Etat et des finances. Le soir, dans la salle du théâtre, M. Rouher a assisté à un banquet, qui lui était offert par la Municipalité et la Chambre de Commerce. Enfin, un feu d'artifice a couronné cette fête officielle.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

ALBUM DE LA MÉTHODE NORMALE ACCÉLÉRATRICE, par Henri Bahic, professeur. In-4°, 42 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Gedalge.

ARMORIQUE (L') AU Ve SIÈCLE; par E Morin, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. In-8°, 146 p. — Rennes, imp. Catel; lib. Verdier.

DÉPARTEMENT (LE), ses droits et ses intérêts en ce qui concerne les routes départementales et les chemins de grande communication, le corps des ponts et chaussées et le corps des agents-voyers; par J.-L. Ballan, agent-voyer d'arrondissement. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

ÉCOLE (L') DE LA SAGESSE, ou Nouvelles morales tirées des Fables de La Fontaine et appropriées aux usages de la vie. Ouvrage utile à la jeunesse et aux personnes qui veulent connaître le bon sens pratique des Fables de La Fontaine; par J. T. T. In-12, 47 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

EGLISE (L') ET LES PROPHÈTES, OU LA VISION DES TEMPS, nouveau commentaire sur l'Apocalypse; par Ph.-Aug. de Lambilly. Tome I. In-8°, 484 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros.

EMPIRE (L') DES NAPOLÉON, ou le salut de l'univers, préconisé par les apologies de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie, du prince impérial présomptif Napoléon IV, de Victor-Emmanuel II, d'Isabelle II et de Victoria Ire; suivi de l'expectative d'un débit de tabac, d'un appel aux potentats, aux grands, aux peuples de la Basse-Europe et de l'univers, avec un épilogue ou l'Exposition universelle; enfin, un supplément ou notice sur l'origine, sur les services et mérites de la maison de Guillard; par M. Edouard Guillard, homme de lettres. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Merson.

EN BRETAGNE; par Émile Souvestre. Gr. in-18, 271 p. — Paris, libr. Michel Lévy frères..... 1 fr.

ESSAI SUR LE LANGAGE POITEVIN; par Dreux du Radier. Précédée d'une notice sur l'auteur. In-8°, 24 p. — Fontenay (Vendée), impr. Ve Fillon; Niort, libr. Clouzot.

ÉTIOLOGIE DU CHARBON; par Abadie, vétérinaire. In-8°, 23 p. — Nantes, impr. Ve Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*

EXPLICATION DU CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE RENNES; par un ancien curé du diocèse. 2e édit. In-12, 372 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

FORMULAIRE A L'USAGE DES HOSPICES CIVILS DE RENNES. In-18, 64 p. — Rennes, libr. Verdier..... 1 fr.

FOYER (LE) DE LA FAMILLE, études et récits sur la Bretagne; par G. d'Éthampes. In-8°, 191 p. — Rouen, impr. et libr. Mégard.

FRONDE (LA) EN BRETAGNE (1648 à 1653). Fragment de l'histoire inédite du Parlement; par Ducrest de Villeneuve. In-8°, 30 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

HISTOIRE D'ANNE DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE; par J.-J.-E. Roy. In-12, 192 p. et grav. — Tours, impr. et libr. de Mame et fils.

INGRES, SA VIE ET SES ŒUVRES; par Olivier Merson. Avec un portrait photographié et le catalogue des œuvres du maître, par Émile Bellier de la Chavignerie. In-12, 127 p. — Paris, libr. Hetzel..... 1 fr. 50 c.

ITINÉRAIRE DE NANTES A NAPOLÉON-VENDÉE ET AUX SABLES-D'OLONNE, précédé de l'histoire des chemins de France; par Auguste Amaury. Gr. in-18, 341 p. — Napoléon-Vendée, impr. et libr. Ivonnet; Nantes, libr. Montagne; Paris, libr. Hachette.

LETTRES D'UN RELIGIEUX TRAPPISTE A SA SŒUR. 3e édit. Gr. in-18, 297 p. — Nantes, impr. Bourgeois; libr. Libaros.

LIBERTÉ (LA) DE LA PRESSE DEVANT LE CORPS LÉGISLATIF; par Ernest Merson, rédacteur en chef de l'*Union Bretonne*. In-8°, 63 p. — Nantes, impr. Merson; Paris, libr. Dentu.

LORIENT ET LES LORIENTAIS, Lettres d'un Parisien à un Parisien, recueillies par un provincial. In-12, 157 p. — Rennes, impr. Oberthur; Lorient, lib. Grouhel.

MICHEL COLUMB, LE SCULPTEUR NANTAIS, pastorale bretonne en un acte; paroles de S. Ropartz, musique de P. Thielemans. In-12, 48 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 1 fr.

NOTICE SUR J. BOICEAU DE LA BORDERIE, jurisconsulte du XVIe siècle; par J. Eusèbe Castaigne. In-8°, 19 p. — Angoulême, libr. Goumard.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de la Charente*.

ODE à PIERRE-HENRI DORIE, missionnaire vendéen, décapité en Corée, pour la foi, le 8 mars 1866. Hommage au clergé vendéen; par l'abbé Desvaux du Moutiers, chanoine de Luçon. In-8°, 7 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé.

QUI A BU BOIRA, proverbe en un acte, en vers; par Hippolyte Minier. 2e éd. In-8°, 31 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION DE N.-D.-DE-BONNE-GARDE, établie à Nantes, le 7 mai 1843. 4e éd. In-18, 160 p. — Nantes, impr. Charpentier.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE AGRICOLE; par Édouard de la Bassetière. In-8°, 112 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

UN ÉPISODE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE SUR LA RIVE DROITE DE LA LOIRE. GAUDIN-BÉRILLAIS ET SA NÉGOCIATION; par Alfred Lallié. In-8°, 20 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

UN RÊVE DE BONHEUR; par Ludovic Hamon (Kermeleuc). In-12, 255 p. — Rennes, impr. Catel; Libr. générale de l'Ouest..... 2 fr.

Gravures et Lithographies.

SABLES (LES) D'OLONNE, chromolithographie, par Painlevé. — Paris, imp. Lemercier.

SABLES (LES) D'OLONNE, lith. par Th. Muller. — Paris, imp. Lemercier.

MADEMOISELLE DE KERBABU.

—

Je veux résumer ici, en quelques traits caractéristiques, le volumineux dossier d'un procès essentiellement obscur, qui ne dura pas moins de dix ans, qui passionna et tint en suspens Paris et la province, et auquel le Parlement ne put donner que des solutions purement juridiques, les débats, malgré l'incomparable éloquence de Cochin, le premier des avocats de son temps, malgré les finesses de Me Aubry, qui fut, en cette circonstance, un digne adversaire, malgré les impartiales déductions de M. Gilbert de Voisins, avocat général, n'ayant pu dissiper les ténèbres bizarres du point de fait.

L'héroïne était une toute jeune fille de Basse-Bretagne.

Marie-Jeanne de Bellingant était la fille puînée du feu sieur de Kerbabu. Les Bellingant, gentilshommes d'ancienne extraction, qui comptaient des ancêtres aux croisades, portaient *d'argent à trois quintefeuilles de gueules* et étaient originaires de Lannilis. Le dernier rejeton de cette famille, ruiné par les plus folles prodigalités, est mort au commencement de ce siècle.

La mère de Mlle de Kerbabu, ayant épousé en secondes noces le comte de Saint-Quentin, capitaine d'un vaisseau du Roi, amena sa fille à Brest, dans le courant de l'année 1725. La maison de M. de Saint-Quentin était fort fréquentée par un vieil ami, un ancien compagnon de bord, le comte d'Hautefort, gentilhomme manceau, parvenu, après les plus éclatants services, au grade éminent de lieutenant général des armées navales. Les charmes de Mlle de Kerbabu firent dès l'abord une profonde impression sur le cœur de M. d'Hautefort, et, malgré les soixante ans de l'amoureux, la jeune fille, dans la fleur de ses dix-huit printemps, ne rebuta pas ses

avances, estimant, j'imagine, que la fortune et la haute position comblaient la différence et rétablissaient l'équilibre.

Au mois de novembre 1725, M. de Saint-Quentin, sa femme et les enfants de celle-ci, quittèrent Brest et vinrent résider au château de Saint-Quentin, tout près d'Avranches. Une correspondance régulière, connue et autorisée des parents, s'établit entre Mlle de Kerbabu et le comte d'Hautefort, qui lui disait, en style militaire, avec l'autorité de son âge, de son grade et de sa tendresse presque paternelle : « Je veux devenir votre maître. » La confiance et l'affection de M. et de Mme de Saint-Quentin dans leur vieil ami était d'ailleurs telle, qu'ils n'hésitèrent pas à permettre à Marie-Jeanne de rejoindre son fiancé à son château d'Hauterive, dans le Maine. Elle y arriva, accompagnée de Jean de Bellingant, son frère, et de Catherine de Bellingant, sa sœur, et conduite par Mme d'Epinay, amie commune, au mois de septembre 1726. Elle en repartait au mois d'octobre de cette même année.

Au mois de novembre, M. d'Hautefort se rendait, de son côté, à Paris pour s'y faire traiter, et le 7 février 1727, il mourait dans la maison du chirurgien Martineau.

Tout aussitôt, le comte de Surville, neveu du comte d'Hautefort, armé d'un testament qui l'instituait légataire universel, prenait le titre de marquis d'Hautefort et se mettait en possession de tous les biens du défunt.

Mlle de Kerbabu n'apprit cette mort, qui allait bouleverser sa vie, que par les gazettes. Elle se mit en relation avec le marquis d'Hautefort, et par une bizarrerie, qui donna des armes puissantes contre elle, au lieu de revendiquer, dès l'origine, les bénéfices du mariage qu'elle soutint plus tard avoir été conclu entre elle et le comte d'Hautefort, elle se borna à arguer d'une promesse de mariage, qui était incontestable, et à réclamer la production d'un testament qu'elle affirmait avoir été fait en sa faveur.

Elle écrivait au marquis d'O, frère du marquis d'Hautefort : « J'étais sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort ; il y a même un contrat de mariage écrit. Refuserez-vous d'en parler à M. votre frère, seulement pour lui faire connaître que cet engagement n'a rien de commun avec ceux dont Messieurs de la marine sont taxés quelquefois ? »

Elle écrivait au marquis d'Hautefort lui-même : « Je me suis déjà expliquée avec vous touchant les volontés du comte d'Hautefort, dont il m'a donné connaissance ; mais n'ayant aucune réponse, j'ai cru, en vous faisant parler par M. le marquis d'O, que vous diriez quelque chose de positif du dernier testament ; tout cela a été inutile. Ainsi, Monsieur, avant que d'entrer dans aucune discussion, je crois devoir vous demander vos intentions : vous ne vous plaindrez pas, Monsieur, de ma trop grande vigilance, puisqu'il y a près de trois mois que j'attends à voir quel parti vous prenez. Il n'est pas surprenant qu'étant sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort, il m'ait voulu du bien : vous devez même avoir trouvé la copie du contrat de mariage. »

Le marquis d'Hautefort lui répondit : « Je ne sais quel éclaircissement vous pouvez désirer de moi, Mademoiselle : je veux bien vous mettre l'esprit en repos sur le testament dont je vous envoie une copie devant notaire : si vous étiez nommée, j'ai trop de respect pour la mémoire de mon oncle, pour que vous n'en fussiez pas informée. A l'égard du prétendu mariage, je vous conseille d'en oublier jusqu'à l'imagination. Personne n'en sera dupe, et M. d'Hautefort était trop connu et trop estimé pour en pouvoir être soupçonné à son âge. Tout ce que vous pourrez en dire ne peut que faire beaucoup de tort à votre réputation, vous faire des ennemis de toute sa famille, et au bout de tout cela, ne persuader personne. Faites-moi la grâce de croire, Mademoiselle, que je vous donne un bon conseil. »

C'était une nouvelle bizarrerie, puisque M. d'Hautefort mettait une énergie presque brutale à nier, par avance, un mariage que Mlle de Kerbabu n'affirmait pas encore. C'était, de plus, une déclaration de guerre. Mlle de Kerbabu releva le gant, et, résolue énergiquement à se prévaloir d'une situation qu'elle avait d'abord voulu laisser dans l'ombre, pour des raisons dont elle ne donna jamais d'explications complétement satisfaisantes, elle se proclama épouse du comte d'Hautefort et s'occupa de réunir les preuves de son état. Elle fit, accompagnée du curé de Saint-Quentin, un voyage dans le Maine. Ses recherches actives n'aboutirent pas à découvrir le contrat de mariage qu'elle affirmait avoir été dressé à Hauteville par un

notaire dont elle ignorait le nom, et même les registres du contrôle ne gardaient aucune trace de ce contrat ; mais, au greffe de Laval, elle trouva l'acte de la célébration de son mariage, conservé dans les registres de la paroisse d'Argentré, non pas (car tout devait être étrange en cette affaire) dans le corps du registre lui-même, mais sur une feuille séparée de papier timbré, sans cote ni paraphe. L'acte était ainsi conçu : « Ce jourd'hui 19 septembre 1726, ont été, par nous prieur soussigné, après la publication des bans dûment faite, mariés haut et puissant seigneur messire Gille d'Hautefort et demoiselle Marie-Jeanne de Bellingant, en présence de messire Jean de Bellingant, frère de la conjointe, et demoiselle Catherine de Bellingant, sœur de la conjointe, qui ont signé avec nous, prieur d'Argentré. Se sont signés sur la demi-feuille Gille d'Hautefort, Marie-Jeanne de Bellingant, Jean de Bellingant, Catherine de Bellingant et F. le Blanc, prieur d'Argentré. »

Munie de cet acte unique et de forme si suspecte, Mlle de Kerbabu, prenant, pour la première fois, le nom et le titre de dame comtesse d'Hautefort, et ayant atteint, de la veille, l'âge de majorité et le droit de disposer d'elle-même, commença l'attaque par la voie criminelle. Elle déposa au Châtelet, le 14 janvier 1728, une plainte en suppression d'un testament olographe que le comte d'Hautefort avait fait à Hauterive en sa faveur, et de la grosse de son contrat de mariage, qui étaient dans la cassette du comte, lorsqu'il mourut à Paris; elle se plaignit, en outre, des manœuvres pratiquées pour supprimer les minutes et originaux des pièces qui établissaient son état et ses droits.

Le 23 janvier, le Châtelet permit d'informer, et cette instruction suivait son cours, quand se produisit un incident presque tragique, que je veux laisser raconter à Me Aubry, l'avocat dévoué de Mlle de Kerbabu :

« Le 15 février 1728, c'était le premier dimanche de Carême, vers les cinq heures du soir, la dame d'Hautefort sortait avec sa mère de l'église des Carmes déchaussés, et était à peine remontée en carrosse avec elle, lorsque dans la rue de Vaugirard une troupe d'archers investit le carrosse où elles étaient, n'ayant pour escorte qu'une femme de chambre sur le devant du carrosse et un laquais

derrière. On arrache avec violence la dame d'Hautefort des bras de sa mère sous prétexte d'un ordre du roi, qu'on se donna bien de garde de montrer; la mère éplorée demande en vertu de quel titre on attente à la liberté de sa fille, et où l'on prétend la conduire; on ne daigne pas seulement lui répondre : on fait monter la dame d'Hautefort dans un autre carrosse où elle est gardée par des archers, la mère donne ordre à son cocher de suivre le carrosse où est sa fille, les archers l'empêchent, et se mettent en devoir de tirer sur lui. Pendant un temps assez considérable, on fit faire à la dame d'Hautefort plusieurs tours dans cette ville pour la dépayser; elle arrive dans une maison inconnue, qu'elle a depuis appris être celle de Dujardin, officier du guet, qui présidait à la capture : on la tient en chartre privée dans cette maison pendant plusieurs heures; elle en sort vers les neuf heures du soir pour monter dans une chaise de poste, qui la conduit avec grande diligence à Versailles, où elle était attendue avec beaucoup d'impatience; arrivée à Versailles, elle se trouve incommodée, elle demande la liberté de descendre un moment pendant que l'on change de chevaux, on a l'inhumanité de lui refuser. La chaise repart, et, après quelques heures de marche, elle arrive à Néauffle fort tard; les archers s'emparent de toutes les clefs de l'auberge. Dujardin et deux archers conduisent la dame d'Hautefort dans la chambre où l'on se proposait de lui laisser passer le reste de la nuit, pour lui faire faire le lendemain une longue traite. La dame d'Hautefort demande en grâce qu'on laissât auprès d'elle la fille de l'hôte, qui s'était offerte à lui tenir compagnie; et certainement la bienséance et les égards dus à son sexe, à son âge et à sa condition, ne permettaient pas de lui refuser cette consolation; mais les satellites inexorables lui répondent : *Nous sommes bons pour vous garder*. Elle se met au lit, et l'on juge aisément que dans une situation aussi violente, elle ne pût pas trouver dans le sommeil d'adoucissement à ses maux. Elle passe quelques heures dans le trouble et dans l'agitation, que l'on peut aisément s'imaginer. Plus elle réfléchissait sur son état, sur les circonstances de sa capture, sur la barbarie de ceux qui l'environnaient, moins elle pouvait douter du dessein que ses ennemis avaient formé de la perdre sans ressource, et de se porter contre

elle aux dernières extrémités. Pendant qu'elle s'abandonne à ces tristes réflexions, elle s'aperçoit que ses satellites sont ensevelis dans un profond sommeil, elle se lève, elle observe quelque temps ce qui se passe dans la chambre, elle ouvre la fenêtre, elle voit que cette fenêtre donne sur la rue, elle prend la résolution de se sauver; elle cherche ses hardes, mais malheureusement Dujardin ayant eu la précaution de les mettre à côté de lui, elle n'ose les prendre, dans l'appréhension de le réveiller. Ce contre-temps ne la décourage point; l'avenir affreux qu'elle envisage ne lui permet pas de réfléchir sur les nouveaux dangers auxquels elle va s'exposer : n'ayant d'autre vêtement qu'un corset, un jupon léger et ses bas, elle monte sur la fenêtre, et à la faveur d'une courte-pointe qu'elle trouve le moyen d'attacher, elle se coule dans la rue; la voilà, dans la plus rude saison de l'année, pendant la nuit du 15 au 16 février, réduite à errer presque nue, et sans chaussure, dans un pays qui lui est inconnu; elle marche pendant quelque temps sans savoir où elle va, elle entend du bruit, elle ne doute pas qu'on ne coure après elle, elle veut se dérober aux yeux de ses persécuteurs; croyant se cacher dans des broussailles, elle se précipite dans un marais; le bruit qu'elle avait entendu n'était causé que par une charrette; elle se rassure, elle attend que la voiture soit passée, elle sort de l'eau, elle se remet en marche, et après bien des fatigues, elle arrive à une espèce de métairie où elle craint d'être dévorée par les chiens qui la gardaient; la frayeur la fait tomber; par l'événement, ces chiens parurent respecter sa misère, et ne lui firent aucun mal; elle se relève, elle appelle à son secours, ses cris réveillent une servante qui a l'humanité de lui donner retraite, dans une étable, et c'est ce qui lui a sauvé la vie dans l'état presque désespéré où le froid l'avait réduite.

» Il n'y a personne que ce récit ne doive saisir d'horreur; mais ce que la dame d'Hautefort a souffert, dans ces premiers moments, n'est rien en comparaison des inquiétudes qu'elle a eues depuis, pendant plus de deux mois. Car, depuis l'instant de son évasion, jusqu'au moment que l'autorité souveraine de la Cour l'a mise à l'abri des outrages de ses persécuteurs par les arrêts, qui lui laissent aujourd'hui la liberté de respirer, et de poursuivre la ven-

geance de l'oppression qu'elle a essuyée, elle a continuellement appréhendé de se voir de nouveau livrée à la fureur de ses ennemis. Et si la dame d'Hautefort n'est parvenue à se sauver que par un secours particulier de la Providence, elle doit regarder encore comme un plus grand miracle le bonheur qu'elle a eu d'échapper pendant plus de deux mois aux perquisitions que l'on a fait de sa personne, et d'avoir pu trouver, pendant un si long temps, un asile assuré chez des personnes obscures, qu'on n'a pu ni séduire par les promesses, ni intimider par les menaces. Car on ne s'imaginerait jamais jusqu'où les choses ont été poussées pour découvrir la retraite de la dame d'Hautefort. Des officiers de justice chargés d'ordres secrets, qui les autorisaient à fouiller dans tous les châteaux des environs ; la maréchaussée mise en campagne à dix lieues à la ronde ; les archers, sous différents déguisements, s'introduisent dans les recoins les plus secrets des maisons. L'or répandu avec profusion pour tenter la cupidité de ceux qui voudraient la trahir ; les ministres des autels obligés d'annoncer dans leurs prônes, et dans la chaire de vérité, que l'on punira avec la dernière sévérité quiconque sera convaincu de lui avoir donné asile ; enfin, ce qui est encore de plus odieux, les maisons de tous ceux qui ont prêté leur ministère à la dame d'Hautefort, et qui l'ont aidée de leurs conseils dans une affaire aussi triste, environnées, pendant plusieurs semaines, d'indignes espions, qui observaient, avec la licence la plus effrénée, jusqu'aux moindres démarches de ceux sur qui tombaient leurs soupçons. Quand on réfléchit sur toutes ces circonstances, quand on considère que la dame d'Hautefort s'est garantie de tant d'écueils, et que, malgré toutes ces mesures, elle a été en sûreté sous des chaumières, où elle a trouvé des sentiments d'humanité, de vertu, de désintéressement et de générosité, qu'on admirerait avec raison dans des personnes du premier rang; à ces traits réunis, on est forcé de reconnaître la main invisible qui a protégé l'innocence et confondu les desseins et les artifices des oppresseurs. »

Quelle était donc la cause de cet enlèvement mystérieux ? Le marquis d'Hautefort avait tout simplement, à la date du 4 février, rendu plainte au siége de Laval, sur ce que « la demoiselle de Ker-

babu avait, par elle-même, et sous d'autres noms, tenté plusieurs notaires de Laval et des lieux circonvoisins, pour faire faire après coup, s'il était possible, un contrat de mariage, et voulu séduire des contrôleurs, pour dans quelques places restées en blanc y contrôler ledit contrat, et le faire insinuer; qu'elle a pétendu avoir été mariée le 19 septembre 1726, quoiqu'elle ait reconnu le contraire par ses lettres écrites depuis la mort du comte d'Hautefort; qu'elle a glissé une feuille volante dans le registre qui est au greffe de la justice royale de Laval, et que, si elle représente le prétendu acte de célébration, il se trouvera faux. »

Sur cette plainte, après une information des plus sommaires, le juge de Laval avait rendu une ordonnance de prise de corps, tant contre Mlle de Kerbabu que contre le curé de Saint-Quentin, et c'était cette ordonnance qui avait été exécutée, comme nous l'avons vu tout à l'heure. La violence de cette diversion la rendait maladroite. Tout l'intérêt s'attacha à cette jeune femme, dont la naissance, l'éducation parfaite, l'intelligence et la vertu incontestée, ne laissaient possible qu'une situation irrégulière aux yeux de la loi, mais écartaient absolument l'idée d'une bassesse et d'un crime. Vainement Cochin essaya de détruire l'émotion par le persiflage :

« Ces peintures touchantes, dit-il, de l'enlèvement et de l'évasion de la dame d'Hautefort; ces miracles que la Providence a permis pour procurer cette évasion; ces satellites endormis, que n'ont pu réveiller tous les mouvements que la prisonnière s'est donnés, pour échapper d'une chambre où ils la gardaient; ce courage intrépide, qui la fait précipiter du haut d'un premier étage; cette force, qui lui a fait supporter les rigueurs de la plus rude saison; ces abîmes dans lesquels elle est tombée, et dont elle est sortie si facilement; cette sensibilité des bêtes féroces, qui ont respecté sa misère; enfin la fidélité de ces gens obscurs chez qui elle s'est réfugiée, et qui n'ont pu être engagés à la trahir, ni par menaces ni par sollicitations, sont de beaux traits pour orner un roman : mais au fond tous ces miracles se sont réduits à une petite négociation avec les archers, et à s'être procuré à prix d'argent la liberté, et un asile assez connu de ses complices pour que jamais ils n'allassent l'y chercher. »

Mlle de Kerbabu avait gagné cette première manche devant l'opinion. Le Parlement, appelé à se prononcer enfin sur cette grave question de conflit entre deux juridictions criminelles, conformément à un très-remarquable réquisitoire de l'avocat général Gilbert des Voisins, annula la procédure, introduite devant le siége de Laval, maintint, au contraire, celle commencée au Châtelet, en ordonnant, en tant que besoin, la vérification des pièces arguées de faux; car, comme l'avait fort bien dit l'avocat général, en admettant que l'introduction de l'acte de mariage dans les registres fût le fait de la demoiselle de Kerbabu ou du curé de Saint-Quentin, cela n'avait aucune signification, au moins au point de vue criminel, s'il était acquis que cet acte avait été dressé de la main du prieur d'Argentré, décédé au commencement d'octobre 1726, et signé de la main du feu comte d'Hautefort. Puis la Cour, rendant complet le triomphe de Mlle de Kerbabu, ordonne que les écritures répandues dans le public par le marquis d'Hautefort, et dans lesquelles il avait reproduit les témoignages recueillis par lui à Laval, seront supprimées, et le condamne enfin en vingt mille livres de dommages-intérêts envers Mlle de Kerbabu, et en mille livres seulement de pareils dommages-intérêts au profit du curé de Saint-Quentin, contre lequel n'avait été exercée aucune mesure de rigueur. L'arrêt est du 2 avril 1729, en la chambre de la Tournelle.

La procédure devant le Châtelet se prolongea pendant une année entière; une assez volumineuse correspondance, plus de cinquante témoignages, ne parurent pas suffisants pour justifier les accusations de Mlle de Kerbabu. Les experts reconnurent unanimement la sincérité de toutes les écritures produites par elle; mais le jeudi 1er juin 1730, la sentence déchargea le marquis d'Hautefort et les cinq domestiques indiqués comme complices, et Mlle de Kerbabu fut à son tour condamnée en dix mille livres de dommages intérêts.

Elle interjeta immédiatement appel; après diverses évolutions de procédure et sur la requête du marquis d'Hautefort, l'affaire fut enlevée à la chambre de la Tournelle, pour être solennellement jugée par la grand'chambre du Parlement.

L'acte d'accusation, présenté avec beaucoup de sagacité par Me

Aubry, est vraiment le tissu le plus singulier de présomptions et d'inductions.

Nous avons vu Mlle de Kerbabu se rendre au château de Hauterive, chaperonnée par Mme d'Epinay et accompagnée de son frère et de sa sœur ; nous connaissons l'acte de mariage du mois de septembre 1726; les deux époux se sont séparés au mois d'octobre : au mois de novembre, le mari écrivait :

« Je n'ai point perdu un instant, en arrivant à Rambouillet, à vous demander de vos nouvelles ; vous ne devez point douter un moment, ma petite reine, de ma pure et tendre amitié, et de tout mon cœur. Ma santé n'est point encore rétablie, songez à la vôtre. Ne vous alarmez pas si vite ; je vous répète que le mois d'avril ne me reverra pas dans ce maudit pays, vous savez ce que je vous ai dit de mon arrangement. Je partirai pour Hauterive. Personne n'aura plus de mesure à garder. Je commence à être diablement las de ce maudit métier. Mais gardez bien et avec soin les papiers que je vous ai donnés. Car si je venais à manquer avant que notre mariage fût déclaré, vous mettriez par là bien à la raison tous les gens qui pourraient avec grand tort se persuader que je ne pouvais pas par mon contrat de mariage vous donner tout mon bien; les voilà bien éloignés de compte. Si je n'avais pas eu l'honneur de vous épouser, soyez certaine que je partirais demain. J'ai écrit à mon ami S. Quentin. Bonsoir, portez-vous bien, je le désire de tout mon cœur. Ne doutez point de mon amitié très-pure.

» D'HAUTEFORT. »

Mlle de Kerbabu ayant connu, par cette lettre, que son mari croyait lui avoir remis les pièces dont il y est parlé, écrivit pour le désabuser, et le comte d'Hautefort, ayant en effet retrouvé dans sa cassette ces papiers, lui fit le 17 décembre suivant la réponse dont voici les termes :

« Vous aviez raison ; en arrivant à Paris j'ai trouvé ce que je croyais vous avoir donné à Hauterive. Le tout est ensemble avec notre contrat de mariage dans ma cassette avec sûreté. Vous savez ce que je vous ai dit à Hauterive à plusieurs fois, avant de vous avoir fiancée. Comme je n'espère des enfants, je serai bien aise de

songer à vous, n'ayant d'autre vue que de vous rendre heureuse, et que vous vouliez bien me souffrir, pour le peu de temps que j'ai à vivre ; voilà mes sentiments pour vous ; soyez sûre de mon amitié, et de mon attachement à toute épreuve.

» D'HAUTEFORT. »

Dans cette lettre se trouve un billet du comte d'Hautefort, entièrement écrit de sa main, signé et daté du 15 décembre 1726, conçu en ces termes :

« J'ai fait à Hauterive le mémoire de tout ce qui y est, j'ai dans ma cassette mon testament fait à Hauterive : à Brest il y a partie de ma vaisselle d'argent, et autres choses. Le reste est bien en forme ; il faut s'il vous plaît prendre conseil de Mad. de Saint-Quentin et de mes vieux amis, si je vous manquais. »

Ainsi, il y avait un contrat de mariage, il y avait un testament, que le comte d'Hautefort croyait avoir remis à sa femme au moment de leur séparation, et qui, par le fait, était resté en la possession du mari ; ce qu'il avait seulement remis à Mme d'Hautefort, c'était un papier entièrement écrit de sa main et qui portait :

« J'ai reçu de Mme d'Hautefort la somme de soixante-quinze mille livres, portée par notre contrat de mariage, et lui donne cette présente reconnaissance pour plus grande sûreté et pour lui être bonne. En foi de quoi j'ai écrit et signé Gilles D'HAUTEFORT. A Hauterive, ce 2 octobre 1726. »

Ce n'est plus seulement l'existence du contrat de mariage qui nous est révélée, c'est son économie ; nous savons désormais que le chiffre des avantages matrimoniaux était au moins de soixante-quinze mille livres.

Une nouvelle note se joint à toutes celles-là et elle se produit avec des circonstances toutes bizarres. Le 17 janvier 1729, le curé de Saint-Jean-en-Grève apporte au greffe de la Cour un paquet cacheté, qui lui a été remis au confessionnal ; on l'ouvre et on y trouve deux fragments de papier, tout froissés, tout tachés, à moitié brûlés ; on les rapproche, ils font partie du même tout ; c'est l'écriture incontestable du comte d'Hautefort, et on peut déchiffrer :

Mon contrat de mar.....

Mon testament du 24 septembre, le certif.... de mon mariage

avec elle pour le tout être envoyé bien fidèlement au château de Saint-Quentin, à Avranches.

Ces chiffons, c'était manifestement l'enveloppe de la liasse que contenait la cassette, et qui comprenait le contrat de mariage, un double de l'acte de mariage et le testament, le testament écrit à Hauterive, à la date précise du 24 septembre 1726. Or, de ces trois pièces une seule est retrouvée, en original, à Laval; des deux autres, pas de traces; qui les a soustraites? Elles étaient soigneusement renfermées dans une cassette : qu'était cette cassette? qu'est-elle devenue?

La cassette existe : elle a été fabriquée par un artiste du nom de Devisme; elle était à secret; ce secret, le comte d'Hautefort eut beaucoup de peine à l'apprendre : Devisme dut lui donner de nombreuses leçons, si bien que le comte, dans la crainte de le perdre, le fit apprendre à Mandeix, son valet de chambre de confiance, lequel le retint du premier coup.

Mandeix lui-même apporta la cassette chez le chirurgien Martineau. Pendant que le comte était à l'agonie, il prit tout le trousseau de clés qui étaient dans la poche de son maître, et parmi elles la clé unique de la cassette : il reconnaît qu'il a ouvert cette cassette en présence des gens du marquis d'Hautefort, Gasselin et Soutel, avant l'apposition des scellés. Françoise Champagne, vieille fille de charge du comte d'Hautefort, a vu Mandeix ouvrir la cassette et en tirer plusieurs paquets cachetés et plusieurs louis d'or d'ancienne monnaie. Mandeix l'avoue; il affirme seulement que les papiers étaient les lettres de la marine, c'est-à-dire, les brevets et ordres de service de l'amiral, et que s'il a vidé l'argent, après l'avoir fait vérifier par Gasselin et Soutel, c'est qu'une forte amende aurait frappé la succession si ces valeurs démonétisées avaient été trouvées sous les scellés.

Pour couronner l'ensemble de ces circonstances si concordantes, si concluantes, auxquelles s'ajoute l'aveu du marquis d'Hautefort d'avoir jeté au feu une grande partie des papiers de son oncle, sans les avoir déclarés lors de l'inventaire, l'avocat pouvait affirmer que Mandeix, l'unique dépositaire du secret de la cassette, avait passé du service intime du comte au service plus intime du neveu et qu'il y était encore.

La défense de Cochin est un chef-d'œuvre de simplicité et de logique.

Où est le corps du délit? On a détruit un testament et un contrat de mariage. Le testament, il a existé, je le veux bien, quand vous receviez les lettres du comte d'Hautefort ; mais le comte, pendant les trois mois qui se sont écoulés depuis ces lettres jusqu'à sa mort, n'a-t-il pas eu le droit de l'annuler lui-même, et qui prouve qu'il n'ait pas usé de ce droit? Le contrat de mariage ! mais s'il a été régulièrement dressé, il y en a minute, cette minute a été contrôlée. Prétendez-vous qu'on a détruit la minute? poursuivez donc le notaire; prétendez-vous qu'on a omis de le soumettre au contrôle? poursuivez le notaire encore; prétendez-vous qu'on a altéré les registres du contrôle? poursuivez le contrôleur. Il n'y a pas de contrat régulier, c'est un fait acquis : qu'y avait-il donc? Mlle de Kerbabu la proclamé elle-même, dans ses lettres au marquis d'O et au marquis d'Hautefort : « J'étais sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort; il y a même un contrat de mariage écrit. » — « Il n'est pas surprenant qu'étant sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort, il m'ait voulu du bien; vous devez même avoir trouvé la copie du contrat de mariage. » Voilà la vérité ! Projet de mariage, projet de contrat; conditions arrêtées sur une note, sur une copie, et c'est ce papier informe, et désormais inutile, que le comte d'Hautefort, jaloux de ne pas laisser de traces de sa folie sexagénaire, a détruit sans doute avant de se fiancer irrévocablement à la tombe, alors que pour le même motif il détruisait le testament par lui annoncé, quand il était, deux ou trois mois plus tôt, dans la double illusion d'une vieillesse prolongée et d'un bonheur prochain.

La Cour confirma la sentence du Châtelet, en réduisant toutefois à deux mille livres les dommages-intérêts accordés au marquis d'Hautefort. L'arrêt est du 29 mars 1732.

Ainsi fut close, après une lutte passionnée, la lice trop ardente de la juridiction criminelle. La discussion se porta immédiatement sur le terrain civil. M. le marquis d'Hautefort contestait à Mlle de Kerbabu le nom et l'état de veuve du comte d'Hautefort; Mlle de Kerbabu soutenait la validité de son mariage et prétendait, en tout cas, au paiement de 75,000 livres que le feu comte avait reconnues.

Cochin eut dans cette discussion un constant avantage : il était, à tous les points de vue, protégé par les principes les plus incontestés du droit. Il soutint que le mariage était nul, étant clandestin, c'est-à-dire, contracté devant un curé qui n'était celui d'aucune des deux parties : le comte était domicilié de droit à Paris, et Mlle de Kerbabu, mineure, chez sa mère, à Saint-Quentin. Cette nullité résulte à la fois des dispositions du Concile de Trente et de l'édit de 1697. Un autre fait entachait encore de clandestinité le mariage contracté à Hauterive : c'est qu'il n'avait eu que deux témoins au lieu de quatre, alors qu'il est appris en fait qu'une nombreuse compagnie était réunie au château, et que ces deux témoins étaient le frère et la sœur de l'épouséé.

A ce moyen péremptoire Cochin en ajoutait un autre également sans réplique, en ce qui concernait les prétentions pécuniaires de Mlle de Kerbabu. Il le tirait de l'article 5 de l'édit de 1639, qui punit de la privation des effets civils, même à l'égard des enfants, les mariages régulièrement contractés, mais tenus secrets pendant la vie des conjoints. Or, s'il y avait quelque chose d'incontestable, c'est le secret profond gardé sur ce mariage par le comte d'Hautefort et par Mlle de Kerbabu elle-même.

L'exorde de Cochin résume parfaitement ces moyens :

« Trop de preuves s'élèvent contre la vérité du mariage, que la demoiselle de Kerbabu prétend avoir contracté avec le comte d'Hautefort, pour qu'elle puisse jamais en convaincre ceux qui cherchent la vérité sans prévention et ne se rendent qu'à l'évidence. Ce prétendu mariage, ignoré pendant la vie du comte d'Hautefort, désavoué depuis sa mort par la demoiselle de Kerbabu elle-même; ce mariage, qui ne paraît appuyé que sur la foi d'un papier informe, fera au moins dans tous les temps la matière d'un problème aux yeux de la raison.

» Mais ce qui ne sera jamais équivoque, c'est l'abus du titre que l'on présente; si cet acte est sincère, c'est un ouvrage de ténèbres et de scandale qu'il est absolument nécessaire de proscrire.

» Les saintes dispositions des canons, les sages règlements de nos rois, tout y est également violé : on n'y trouve ni la présence des ministres, à qui l'Eglise a confié son pouvoir, ni le nombre de

témoins que la loi exige, ni la forme prescrite par les ordonnances, ni la publicité qui doit mettre le dernier degré de perfection à un engagement si saint et si respectable.

» Qu'entre des personnes d'une condition obscure, on se porte à violer ainsi toutes les règles, c'est un désordre du moins dont l'exemple paraît peu dangereux; mais que l'on introduise sur la scène des noms illustres, pour donner à la France le spectacle d'une union formée au mépris de toutes ses lois; que l'on entreprenne de leur attribuer des priviléges, qui les affranchissent de la rigueur des lois les plus salutaires, c'est ce qui doit exciter de plus en plus le zèle dont la Cour a toujours été animée pour maintenir la pureté de la discipline.

» Que le titre odieux qu'on nous présente rentre donc dans les ténèbres où il a été formé. Ce que la demoiselle de Kerbabu pouvait faire de plus convenable pour sa gloire, était de l'y tenir à jamais enseveli. »

Plus loin, rappelant la lettre écrite au marquis d'O, et dans laquelle Mlle de Kerbabu lui disait de ne pas confondre ses relations avec ces intrigues dont les marins ne se font pas scrupule, Cochin disait, avec une sanglante ironie : « Toutes les règles se trouvent violées dans un pareil acte. Quelle idée la justice après cela pourrait-elle s'en former? L'honnêteté publique n'y paraît pas même fort ménagée; une fille mineure, qui n'est assistée ni de sa mère, ni de son tuteur, ni d'aucun de ceux sous la puissance desquels la loi veut qu'elle soit placée, prétend avoir formé un engagement si solennel dans une partie de campagne, elle prétend s'être échappée du milieu d'une nombreuse compagnie pour aller recevoir clandestiment la bénédiction nuptiale dans une chapelle, à une heure indue; ne craignait-elle point alors, que l'on ne confondît un pareil engagement *avec ceux dont*, selon elle, *Messieurs de la marine sont taxés quelquefois?* »

L'avocat général adhéra pleinement aux moyens juridiques plaidés par Cochin; mais en même temps, se plaçant en dehors du droit pur, il rendit justice à la demoiselle de Kerbabu, il donna à ses larmes et à sa situation douloureuse toute la compassion qu'elle méritait. Il dit que les sentiments du cœur qui s'intéressait pour

elle, et les lois de l'honneur qui lui étaient favorables, s'élevaient ici contre les règles, et que ce n'était qu'en gémissant que le magistrat était obligé de céder à la rigueur des maximes.

Mlle de Kerbabu, qui était présente à l'audience, s'évanouit, en entendant ces conclusions, si terribles dans leur compassion bienveillante.

Par arrêt du 8 juin 1734 de la grand'chambre, « le mariage fut déclaré abusif, la demoiselle de Kerbabu déboutée de toutes ses demandes, même de celle de 75,000 livres contenues dans la quittance qu'elle avait apportée, conformément aux conclusions de M. Gilbert de Voisins, avocat général, sauf à elle à se pourvoir pour ses dommages-intérêts, les défenses du marquis d'Hautefort, au contraire, dépens compensés. »

Cet arrêt qui ruinait toutes les espérances de Mlle de Kerbabu, lui laissait une ouverture à une triste et pauvre compensation pécuniaire en réservant ses droits à des dommages-intérêts. Elle s'y résigna : un premier arrêt par défaut lui adjugea trente mille livres; M. le marquis d'Hautefort y forma opposition, et un arrêt du 30 avril 1737, dernier épisode de ce long et curieux procès, les réduisit à dix mille livres.

Ainsi, vingt mille livres d'une part, dix mille de l'autre, trente mille livres, terriblement écornées par les frais, les huissiers, les procureurs, les avocats et le fisc, tel fut le prix de cette beauté, de cette jeunesse flétrie, de cette vie troublée, de cet avenir perdu. Songes de grandeur et de richesse, d'affectueux dévouements peut-être, firent place pour la pauvre jeune femme à une condition précaire et discutée; mais ce qui ne s'évanouit pas comme les songes, ce fut l'estime que lui méritèrent les qualités de son cœur et de son esprit, et surtout cette vertu, si bien établie, que les discussions et les récriminations les plus passionnées n'y purent porter atteinte. Les mémoires contemporains constatent que l'on plaignit Mlle de Kerbabu, comme une victime de sa propre ignorance et d'une sorte de fatalité; mais personne ne vit en elle le type odieux et vulgaire de l'aventurière et de l'intrigante.

S. Ropartz.

A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT

—

PROVERBE.*

—

SCÈNE VII.

Mmes DERVIEUX ET M. DE SAINT-BILY.

Mme DERVIEUX. — Asseyons-nous. Nous avons à causer. (*Ils s'asseyent.*) Je ne vous demanderai pas des nouvelles de la session de votre conseil général ; avez-vous obtenu le chemin que nous désirions depuis si longtemps ? Vous nous direz cela une autre fois. En ce moment, j'ai des communications plus graves à vous faire.

M. DE SAINT-BILY, *interrompant.* — Vous m'effrayez ! Qu'avez-vous donc à me dire ?

Mme DERVIEUX. — Je vous en avertis, j'ai l'habitude d'entrer en matière sans préparation. Calmez-vous, cependant, je n'ai que des nouvelles agréables à vous apprendre. Allons droit au fait. Vous m'avez confié la garde d'Alice pendant votre absence. J'ai accepté ce mandat avec l'intention de remplir sérieusement les devoirs qui s'y rattachent, et aussi, il faut le dire, d'exercer ma surveillance avec cette sagacité, cette pénétration qui nous caractérisent, nous autres femmes, nous autres mères, et dont les hommes, même les diplomates (*souriant avec finesse*), sont malheureusement trop souvent dépourvus.

M. DE SAINT-BILY. — Vous m'intriguez vivement. Il est question d'Alice ?

* Voir la livraison de septembre, pp. 206-219.

Mme Dervieux. — Eh bien ! oui, c'est d'Alice que je veux parler.

M. de Saint-Bily. — Vous a-t-elle donné quelque sujet de plainte ? Je ne la crois ni légère, ni imprudente. Il me semble aussi qu'elle ne manque pas de franchise. C'était même dans son enfance une qualité dominante chez elle, et sûrement l'éducation toute chrétienne qu'elle a reçue n'a pu que fortifier ce penchant. Peut-être aujourd'hui un peu de timidité nuit-elle à l'expansion.... ?

Mme Dervieux. — Je n'ai aucun reproche à lui faire... Je crois seulement qu'elle a le désir de se marier...

M. de Saint-Bily. — Croyez-vous qu'elle ait fait un choix ?

Mme Dervieux. — Je suis très-portée à le croire. Je m'empresse d'ajouter que tous les renseignements, renseignements officiels, recueillis par moi, sur la personne qu'elle aurait préférée, sont de tout point excellents. La fortune n'est probablement pas considérable ; mais celle d'Alice est sans doute médiocre...

M. de Saint-Bily. — Achevez, madame.

Mme Dervieux. — Eh bien ! Alice est évidemment l'objet des soins de M. des Marais, ce jeune et charmant capitaine de cuirassiers du 3e, que vous connaissez peut-être, et que je ne serais pas étonnée de voir ici ce soir. Son colonel ne cesse de m'en dire le plus grand bien. C'est un officier d'avenir... Mais ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que ces soins ne déplaisent pas à Alice.

M. de Saint-Bily. — Vous m'étonnez... Quelles preuves en avez-vous donc ?

Mme Dervieux. — Ces sortes de convictions, voyez-vous, se forment avec des riens ; c'est-à-dire avec des quelques choses qui pour vous autres sont des riens. J'avais remarqué la fréquence des visites du capitaine, surtout depuis qu'Alice est ici. D'autres indices fugitifs, mais de jour en jour plus précis, mieux caractérisés, n'ont pas tardé à confirmer mes soupçons...

M. de Saint-Bily. — Mon étonnement augmente de plus en plus ; je puis vous affirmer, à moins que ma surveillance n'ait été complétement mise en défaut et par des moyens que je crois indignes d'Alice, que ces relations ne remontent pas au-delà de son séjour dans cette maison. Je ne connais M. le capitaine des Marais que de nom, et jamais il ne s'est présenté à Vieuxbois.

Mme DERVIEUX. — Vous savez, mon cher voisin, que parfois ces sortes de choses vont vite ; mais si je ne puis vous fournir des renseignements précis sur l'origine de l'affaire, je puis vous affirmer que la négociation me semble assez avancée.

M. DE SAINT-BILY, *vivement.* — Voyons.

Mme DERVIEUX. — Hier, et mon étonnement au premier abord a été presque aussi complet que le vôtre en ce moment, le colonel Hermann du 3e, vous savez que ce rôle d'intermédiaire, en fait de mariages, appartient essentiellement aux colonels, c'est le privilége de la double épaulette à graines d'épinards ; cela va très-bien d'ailleurs à un vieux grognard comme celui-ci ; hier donc, dans un moment d'expansion, provoqué peut-être par le champagne, versé très-largement en l'honneur des dames, et très-largement accepté par le vénérable chef de corps, hier enfin, puisqu'il faut tout dire, le colonel Hermann m'a commencé une phrase d'une longueur incommensurable, entrecoupée d'incidents très-difficiles à rajuster au corps-principal, de réticences à moitié noyées dans ses longues moustaches injectées de l'aï le plus pur, le tout avec un accent alsacien assez prononcé..., mais dont le sens ne m'a pas échappé....

M. DE SAINT-BILY. — Et le sens était...?

Mme DERVIEUX. — Qu'il était chargé par un de ses officiers, le plus charmant officier de son régiment, de demander une charmante personne en mariage, la plus charmante de la soirée, et qu'il s'acquitterait de ce devoir avant peu..., officiellement..., et qu'il espérait bien réussir...

M. DE SAINT-BILY. — Et vous croyez qu'il s'agissait d'Alice ?

Mme DERVIEUX. — C'est évident, et la journée ne se passera peut-être pas sans que vous en sachiez autant que moi sur ce sujet.

M. DE SAINT-BILY, *sérieusement.* — Alice est libre et je n'ai pas l'intention de contrarier ses goûts, si son choix est raisonnable.

Mme DERVIEUX. — Je vous avoue que si j'étais consultée dans le cas présent, et si j'avais quelque autorité sur Alice, elle obtiendrait bien vite mon consentement.

M. DE SAINT-BILY, *se levant.* — Je suppose que ma pupille ne tardera pas à me faire, à ce sujet, une communication officielle.

Mme DERVIEUX, *retenant M. de Saint-Bily.* — Attendez donc, attendez donc! j'ai des pièces à l'appui de mes assertions. Je viens de faire une inspection dans la chambre de ces demoiselles et j'y ai surpris deux pièces pas mal compromettantes. L'une d'elles, je l'avoue, intéresse Emilie; elle s'échappait, je crois, de son buvard, tandis que l'autre appartient, je suppose, à Alice. Voilà la première. (*Elle déroule d'abord une feuille de papier à laver et la présentant à M. de Saint-Bily.*) Regardez bien, reconnaissez-vous ceci?

M. DE SAINT-BILY. — C'est un portrait d'homme à la sépia, assez bien exécuté...

Mme DERVIEUX. — Le portrait de qui?

M. DE SAINT-BILY. — Mais, en vérité, je croirais que l'auteur de cette ébauche a essayé de saisir ma ressemblance.

Mme DERVIEUX. — C'est évident, et je trouve le portrait parlant. Quel talent possède Emilie! C'est charmant, avouez-le, pour avoir été fait de mémoire. Ah! il faut que votre image soit bien profondément gravée dans... son esprit.

M. DE SAINT-BILY. — Mais je croyais que Mlle Emilie dessinait le paysage?

Mme DERVIEUX. — Oui, c'est là le fond de son talent, sa spécialité; mais elle a toujours eu beaucoup de dispositions pour la tête. C'est à ce point que son maître de dessin trouvait que les rochers de ses marines ressemblaient à des personnages et que les ruines de ses paysages avaient des profils de figures humaines...

M. DE SAINT-BILY. — Alors, Mlle Emilie a bien fait de changer de genre. (*Il se lève de nouveau.*)

Mme DERVIEUX. — Mais attendez donc. Ce n'est pas tout.

M. DE SAINT-BILY. — Encore!

Mme DERVIEUX, *présentant à M. de Saint-Bily une autre feuille de papier.* — Examinez maintenant ceci.

M. DE SAINT-BILY. — Quoi donc?

Mme DERVIEUX. — Quelque chose de très-significatif, à mon avis. Tandis qu'Emilie essayait de faire de mémoire votre portrait, Alice, de son côté, se livrait à un travail du même genre...

M. DE SAINT-BILY. — Elle essayait aussi de...

Mme DERVIEUX. — Faire votre portrait? oh! non! ses souvenirs étaient un peu différents. Elle faisait de l'art... militaire.

M. DE SAINT-BILY. — Cela?

Mme DERVIEUX. — Oui, cela, ce croquis, qui s'est échappé de son buvard.

M. DE SAINT-BILY, *approchant le papier plus près et regardant attentivement.* — C'est, je crois, un dessin à la plume; au premier abord, je ne distingue rien de bien net. J'ai beau regarder....

Mme DERVIEUX. — Vous ne distinguez rien? Cela me saute aux yeux, à moi... C'est un officier de cuirassiers... qu'elle a voulu faire.

M. DE SAINT-BILY. — Un officier de cuirassiers....? Voyons. Il me semble distinguer, en haut, comme le sommet d'un arbre...

Mme DERVIEUX. — C'est le casque...

M. DE SAINT-BILY. — Et cette sorte de feuillage?

Mme DERVIEUX. — C'est la crinière du casque qui flotte un peu au vent.

M. DE SAINT-BILY. — Et puis, au-dessous, quelque chose de plus mince, comme le tronc de l'arbre?

Mme DERVIEUX. — C'est la taille du capitaine des Marais; il l'a très-mince.

M. DE SAINT-BILY. — Vous aurez beau dire..., mais enfin, encore au-dessous, je vois comme une maison.

Mme DERVIEUX, *éclatant de rire.* — Mais c'est le cheval..., le capitaine est à cheval.

M. DE SAINT-BILY. — Oh! mais ces deux ouvertures, ces deux petites fenêtres....?

Mme DERVIEUX, *continuant de rire.* — Mais ce sont les deux yeux du cheval... Soyez en sûr, elle a voulu faire, aussi elle, un portrait de mémoire, et naturellement, elle a fait poser devant elle son plus cher souvenir. Je m'étonne, en vérité, que vous ne deviniez pas cela du premier coup d'œil.

M. DE SAINT-BILY. — J'avoue, à ma honte, que, malgré toutes vos explications, j'en suis encore à me demander ce que l'artiste anonyme a voulu représenter... Mais cela a peu d'importance. Après la

confidence que vous venez de me faire, quelle que soit la signification de ces hiéroglyphes, je dois ajouter foi aux renseignements beaucoup plus positifs que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, et sur lesquels mon devoir est de régler ma conduite vis à vis d'Alice...

Mme DERVIEUX, *se levant et remettant les deux dessins à M. de Saint-Bily.* — Je vous confie ces spécimens de deux talents bien différents. Seulement, si vous parlez à Emilie de ma découverte, que ce soit en tête à tête et avec précaution. Vous comprenez... Elle aura de la peine à me pardonner de vous avoir ainsi dévoilé le secret... de ses préoccupations et de ses études.

(Elle sort par une des portes latérales.)

SCÈNE VIII.

M. DE SAINT-BILY, *seul.*

Voilà mon rêve évanoui. Comme une pensionnaire en liberté, Alice s'est éprise d'une paire d'épaulettes, et tout m'annonce que cela finira par un mariage de garnison. Elle a craint l'ennui, l'isolement, l'hiver à Vieuxbois. Elle s'est ménagée une issue à cette existence monotone. Elle est libre. Elle vient d'avoir ses dix-huit ans. Elle n'a en France aucun proche parent. Pour moi, je n'ai plus droit qu'à son respect.

Du courage. Il faut que le sacrifice s'accomplisse. *(Il regarde au fond du théâtre.)* Justement, je l'aperçois. Elle se dirige de ce côté. J'avais, depuis quelque temps, l'intention de lui communiquer un état détaillé de sa fortune et de lui rendre, en quelques mots, une sorte de compte de ma tutelle. L'occasion est excellente, cela lui fournira une transition toute naturelle pour me confier ses projets d'avenir, et même sa résolution, si elle est prise.

SCÈNE IX.

M. DE SAINT-BILY ET ALICE.

ALICE. — Comme votre accueil a été réservé, tout à l'heure, monsieur. Auriez-vous apporté ici quelque sujet d'inquiétude ?

M. DE SAINT-BILY (*à part*). — Elle pense peut-être que je sais déjà quelque chose. (*Haut, avec gaîté.*) Ma chère Alice, vous vous êtes méprise sur mes dispositions intérieures ; j'éprouvais, en arrivant ici, je vous assure, le vif plaisir de me sentir débarrassé pour un an des affaires de la session, y compris les chemins de grande, moyenne et petite communication, la vaccine, le recolement du mobilier de la préfecture, les menus frais des justices de paix et ceux du corps de garde qui veille aux barrières... de la préfecture ; enfin tant d'autres intérêts du même genre, lesquels ont absorbé nos méditations durant quinze grands jours. J'oublie, il est vrai, une immense compensation à ces ennuis. C'est le dîner magnifique auquel M. le préfet nous a invités par une carte déposée à notre place, le jour même de l'ouverture de la session. J'ai fait un acte d'opposition, j'ai refusé.... Gare à ma réélection ! j'aurai évidemment alors l'administration contre moi, et...

ALICE. — Est-ce donc si grave ?

M. DE SAINT-BILY. — Vous le savez :

C'est avec des dîners qu'on gouverne les hommes.

Ceux qui ne dînent pas doivent être mal notés, notés naturellement comme ingouvernables.

ALICE. — Je n'ai rien vu de tout cela dans le journal.

M. DE SAINT-BILY. — Lequel ?

ALICE. — Mais le journal de la préfecture.

M. DE SAINT-BILY. — Vous l'avez lu ?

ALICE. — Oh ! avec beaucoup d'intérêt.

M. DE SAINT-BILY. — Comment donc ?

ALICE. — Il nous a donné de vos nouvelles tous les jours. D'abord, il nous apprenait, par l'appel nominal, qui précédait l'analyse de la séance du conseil, que vous étiez présent, à une heure, à l'hôtel de la préfecture ; ce qui signifiait pour moi que vous étiez bien portant. Puis de temps à autre, on y donnait le résumé d'une opinion par vous émise. Aussi, je vous assure que j'ai pris en affection ce pauvre journal, dont, jusque-là, je n'avais pas compris toute l'utilité.

M. DE SAINT-BILY (*à part*). — Comment passer de ce sujet à celui

que je dois attaquer. (*Haut.*) Voyons, Alice, laissons-là ces plaisanteries. Asseyez-vous, ma chère enfant, nous avons à causer quelques instants, et cet entretien n'est pas sans importance. Veuillez me prêter un moment d'attention.

ALICE (*à part*). — Quel air grave! (*Haut.*) Parlez, monsieur, je vous écoute.

M. DE SAINT-BILY. — Ma chère Alice, vous avez dix-huit ans accomplis. Vous êtes en âge d'être émancipée. Mon intention est de provoquer cette mesure. J'aurai, en même temps, à vous rendre compte de l'administration de votre fortune. Je suis en règle pour le faire. Vous savez quelle est votre position. J'ai été, jusqu'ici, votre tuteur. J'avais autorité légale sur vous. Votre émancipation déclarée, cette autorité cessera en grande partie. Je conserverai seulement le pouvoir que vous voudrez bien me reconnaître librement et me concéder à titre d'ami.

ALICE, *avec étonnement*. — Que voulez-vous dire, monsieur?

M. DE SAINT-BILY. — Le langage des affaires vous étonne, mais je suis obligé de le parler. Il faut aussi que vous appreniez à vous en servir.

ALICE. — Est-ce donc si nécessaire?

M. DE SAINT-BILY. — Ce n'est pas tout. Laissez-moi achever. Je vous ai dit que la liberté que vous allez acquérir par votre émancipation ne serait pas tout à fait sans restrictions légales. La principale de ces restrictions, c'est que vous aurez besoin de mon assentiment, le jour où vous songeriez à conquérir votre pleine et entière liberté en confiant vos destinées à une personne de votre choix, à un nouveau protecteur. J'aime à croire que, lorsque ce moment viendra, avant de prendre un engagement qui doit influer sur le reste de votre vie, vous me demanderez franchement mes conseils. Pourriez-vous douter de ma sollicitude et de mon dévouement?

ALICE. — Oh! monsieur, jamais ce doute n'entrera dans ma pensée. J'ignore entièrement les dispositions légales dont vous me parlez. Mais soyez bien sûr que, le jour où la loi mettra un terme à votre autorité sur moi, ma reconnaissance et mon cœur vous la rendront tout entière.

M. DE SAINT-BILY. — Maintenant j'achèverai en peu de mots. Votre fortune, telle que je l'ai recueillie après la mort de votre pauvre mère, s'élevait, en capital, à vingt mille francs. La loi m'en rendait responsable. J'ai placé ces fonds, d'une manière un peu aléatoire peut-être, mais fructueuse. Ce que vous possédez aujourd'hui, vos frais d'éducation payés, s'élève à soixante mille francs en inscriptions de rentes sur le grand livre. Vous êtes donc un peu plus riche que vous ne pensiez. Je tenais à vous le dire, parce que cette révélation est peut-être de nature à influer sur vos résolutions à venir.

ALICE. — Quelle bonté! je comprends : vous avez joué à mon profit. Vous seul couriez la chance de perdre, et moi, garantie par la loi et plus encore par votre loyauté, je ne pouvais que recueillir les bénéfices, sans participer aux pertes.

M. DE SAINT-BILY. — Voilà ce que je tenais à vous dire. (*Reprenant son chapeau et sa cravache.*) Mais il faut que j'aille faire ma cour à ces dames. A bientôt. (*Il sort par la porte du fond.*)

SCÈNE X.

ALICE, *prenant son ouvrage et s'asseyant.*

Toujours bon,... gai d'abord,... puis sérieux, enfin presque froid; que ne suis-je une enfant, comme je l'étais il y a dix ans! Je recevrais encore ses caresses paternelles! Chaque matin du moins il effleure mon front d'un baiser; le jour ne suffit pas pour en effacer la trace.... Il n'a pas compris combien ces froides confidences me font de mal, et de quelles souffrances elles seront la cause. Je ne serai plus son enfant. Et de qui le serai-je donc? Seule au monde! voilà ce que me vaudra cette liberté dont la loi me fait le don funeste : la liberté de pleurer en cachant mes larmes! (*Après un moment de réflexion.*) Mais je comprends la portée de cette conversation.... Oui, oui, il m'a devinée. Je croyais cependant avoir dérobé mon secret à tous les regards. Il a deviné que la pauvre orpheline n'avait pu se défendre d'un sentiment qui s'était glissé, à la suite de la reconnaissance, dans ce cœur si plein du souvenir de ses bontés.

C'est un avertissement qu'il a voulu me donner. Il a voulu me faire comprendre qu'il était temps pour moi de chercher ailleurs une protection qu'il ne pouvait plus me continuer. Il a voulu me faire sentir, pour parler le langage du monde, dans quelle fausse position j'allais me placer. (*Elle penche un instant son front sur sa main.*) Il m'en souvient, un jour, lorsque, tout enfant, j'épelais la Bible, assise sur ses genoux, j'éprouvai une grande joie en lisant comment la colombe, sortie de l'arche et n'ayant pas trouvé où poser le pied sur la terre encore couverte par les eaux, s'en était revenue à tire d'aile. Pauvre colombe moi-même, réfugiée dans les bras d'un protecteur, j'éprouvais combien la chaleur d'un cœur ami est douce et nécessaire à la faiblesse.... C'est aujourd'hui seulement que je comprends tout entière cette page de l'histoire sacrée. C'était l'image de ma vie, le présage de ma destinée. Comme la colombe de Noë, je suis sortie il y a peu de jours de cette arche sainte où s'est écoulée presque toute ma jeunesse d'orpheline. Alors le monde m'est apparu comme une mer immense et je n'ai pu trouver un lieu sûr pour y poser le pied. Oui, je dois rentrer sans retard dans cette arche flottante. Y rapporterai-je du moins la branche d'olivier?.....

Ah ! je n'ai pas un instant à perdre, tôt ou tard mon secret m'échapperait. A la première occasion où M. de Saint-Bily reviendrait sur le sujet dont il vient de m'entretenir, mes larmes jailliraient malgré moi. Quelle serait ma confusion !... Dès ce soir je le remercierai des bontés dont il m'a comblée depuis un mois et je lui demanderai la permission de retourner comme grande pensionnaire dans la sainte maison où j'ai été élevée. Voilà justement Hermance, ma femme de chambre; je vais lui donner ordre de tout préparer pour mon départ.

SCÈNE XI.

ALICE, HERMANCE, sa femme de chambre.

ALICE. — Hermance.

HERMANCE. — Que désire mademoiselle?

ALICE. — Je veux que vous vous occupiez sans retard à préparer mes malles. Aussitôt que vous aurez refait celle que j'ai apportée ici, vous irez à Vieuxbois où M. de Saint-Bily me ramènera ce soir, un peu tard peut-être, et vous emploierez votre soirée à tout disposer pour mon départ, qui aura lieu demain.

HERMANCE. — Partirai-je avec mademoiselle?

ALICE. — Sans doute.

HERMANCE. — Les ordres de mademoiselle seront exécutés. (*Elle sort.*)

SCÈNE XII.

ALICE, *seule au fond du théâtre et regardant par la porte vitrée donnant sur le parc.*

Emilie et M. de Saint-Bily continuent de se promener ensemble, ils parlent avec animation. Emilie le quitte. Elle se dirige de ce côté; me chercherait-elle?

SCÈNE XIII.

ALICE, ÉMILIE.

ÉMILIE, *accourant, embrasse Alice.* — Chère Alice, que j'ai de choses à te dire.

ALICE, *étonnée.* — Parle, qu'est-ce?

ÉMILIE. — C'est.... c'est ton secret, le mien aussi peut-être....

ALICE. — Ton secret, le mien, dis-tu? tu parles par énigmes. Mais je sentais tout à l'heure ton cœur battre et tous les sphinx que j'ai vus étaient de pierre. Explique-toi donc.

ÉMILIE. — Eh bien! tu vas tout savoir. Je commencerai par te dire à quel sujet cette conversation révélatrice s'est engagée entre M. de Saint-Bily et moi. Nous nous promenions tout à l'heure autour de la grande pelouse et je lui faisais admirer mes azalées, lorsqu'il s'est avisé tout à coup de me complimenter sur mon talent de portraitiste en me mettant sous les yeux une ébauche très-délicatement touchée et très-ressemblante à la sépia d'un portrait que ma mère lui avait remis, comme étant une œuvre de ma mémoire et de mes mains....

ALICE. — C'est le portrait de M. de Saint-Bily que j'ai commencé de mémoire....

ÉMILIE. — Tu penses bien que ma sincérité me faisait une obligation de décliner ces éloges, moi qui ne sais pas dessiner un nez de profil. J'ai fait plus : j'ai nommé l'auteur de l'œuvre. Je savais à qui elle appartenait. Je t'avais vue y travailler ; en même temps j'ai réclamé hautement la propriété d'un certain paysage à la plume que ma mère t'avait faussement attribué et qui était vraiment indigne de toi.

ALICE. — Si c'est là tout, le mal n'est pas grand. Le portrait achevé, je ne l'aurais caché à personne.

ÉMILIE. — Attends donc, ce n'est pas tout, je t'assure. A ce sujet une conversation très-sérieuse s'est engagée entre nous sur ton compte. M. de Saint-Bily m'a laissé deviner qu'il avait un extrême désir de connaître comment tu avais passé ton temps depuis son départ, et quelles distractions tu avais pu rencontrer dans nos relations de société.

ALICE. — C'était de la curiosité bien permise, et s'il s'était adressé à moi-même, je n'aurais rien eu à lui céler. Il a le droit de tout savoir.

EMILIE. — Tu ne lui aurais pas dit sans doute que tu avais distingué un officier de cuirassiers qui se serait occupé de toi, et dont le colonel Hermann devrait être, avant peu, près de lui, M. de Saint-Bily, l'ambassadeur.....

ALICE. — Que veux-tu dire ? Je t'assure que je n'y comprends rien.....

EMILIE. — Hélas ! hélas ! tel est pourtant l'imbroglio. Te dirai-je même que cet officier est le capitaine des Marais en personne ?

ALICE, *regardant fixement Emilie.* — Ai-je besoin de le nier..... devant toi ?

EMILIE, *l'embrassant de nouveau.* — Non, non.... Mais, avant de te parler de moi, il faut achever ce qui te concerne. Tu sais comme je suis franche. J'ai dit à M. de Saint-Bily qu'une seule personne au monde possédait ton affection. Que ce secret, si c'en est un pour lui, je l'avais surpris cent fois....., et que cette personne était. ... lui-

même. Ah ! si tu savais quelle satisfaction s'est peinte sur son visage ! Je l'ai comblé de joie. Mais, avant de te l'avouer lui-même, il m'a chargé de m'assurer de tes propres dispositions. C'est bien inutile, n'est-ce pas ?

ALICE, *recueillie et levant les mains au ciel.* — Mon Dieu, soyez béni !

EMILIE. — Maintenant, te voilà heureuse, toi. Pour moi..... c'est autre chose.

ALICE. — Je devine. Le capitaine des Marais ne t'est pas indifférent. Mais, j'en suis bien sûre, tu n'as à te reprocher aucune démarche compromettante? Tu subordonnes respectueusement tes préférences à l'assentiment de tes parents ? C'est ton devoir.

EMILIE. — Sans doute. Au reste, tu me connais. J'avoue que je suis une pauvre alouette. Tout ce qui brille, tout ce qui miroite me fascine. Une cuirasse polie où se reflètent les rayons du soleil exerce un attrait tout-puissant sur moi. Si le capitaine des Marais demandait ma main, et c'est sans doute là le sens de la démarche dont ma mère avait parlé à M. de Saint-Bily, je n'aurais, je te l'avoue, aucune objection à opposer à cette demande. C'est justement pour achever de persuader M. de Saint-Bily de l'indifférence du capitaine à ton égard, que je l'ai prié, si l'occasion s'en présentait, d'appuyer près de mes parents la démarche de M. des Marais. Il est si bon ! il me l'a promis.

SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENTES ET M. DE SAINT-BILY.

M. DE SAINT-BILY, *allant droit à Alice.* — Alice, la parole est insuffisante pour vous exprimer ce que je ressens en ce moment..... Mademoiselle Emilie m'a-t-elle dit la vérité ?

ALICE. — Une partie seulement..... Plus tard, je l'achèverai.

M. DE SAINT-BILY. — Oh ! ma vie tout entière vous appartient !

ALICE, *souriant.* – J'espère que vous ne songez plus à m'émanciper, n'est-ce pas ?

M. DE SAINT-BILY, *souriant.* — Je vous émancipais comme tuteur, avec l'assentiment du conseil de famille. En vous mariant, vous le

serez de plein droit : article 476 du code Napoléon. Ainsi le veut la loi....

ALICE. — Je proteste contre elle.

SCÈNE XV.

LES PRÉCÉDENTS, M. ET Mme DERVIEUX, LE CAPITAINE DES MARAIS, LE COLONEL HERMANN, PLUSIEURS OFFICIERS DE CUIRASSIERS, Mme HERMANN, femme du colonel.

Mme DERVIEUX. *(Elle s'avance au bord de la scène, à part.)* — Il faut profiter de l'occasion. La présence du colonel Hermann dit assez clairement quel est le sujet de sa visite. Voilà justement M. de Saint-Bily. Je me charge de provoquer les explications, et si cela ne tient qu'à moi, la conclusion ne se fera pas attendre. Compromettre les gens, dans ce cas, est le meilleur moyen d'en finir. *(Haut, au colonel qui s'approche d'elle et de M. de Saint-Bily.)* Eh bien ! monsieur le colonel, vous devez avoir quelque chose d'important à dire à M. de Saint-Bily, si je m'en rapporte à notre conversation d'hier.

LE COLONEL, *surpris, avec un fort accent alsacien.* — Moi, madame !

Mme DERVIEUX. — Sans doute. M. le capitaine des Marais ne vous a-t-il pas chargé de demander aujourd'hui même en mariage à M. de Saint-Bily Mlle Alice O'Brien, sa pupille.

LE COLONEL. — Pas le moins du monde, madame !

Mme DERVIEUX. — Vous m'étonnez, je ne puis me tromper.

LE COLONEL, *se remettant.* — Ce n'est pas la main de Mlle O'Brien que le capitaine des Marais m'a chargé de demander, mais bien celle de Mlle votre fille, dont il a su apprécier toutes les qualités.

Mme DERVIEUX. — C'est une plaisanterie, colonel !

LE CAPITAINE DES MARAIS, *s'approchant.* — Pardonnez, madame, à ma..... présomption. Il est bien vrai que l'intervention de mon digne colonel, en ce moment près de vous et de M. Dervieux, est le résultat de la prière que je lui ai adressée.....

Mme DERVIEUX. — Je m'y perds. La tête me tourne.

M. DE SAINT-BILY, *s'approchant.* — Je crois, madame, que le moment est venu où je vous dois moi-même quelques éclaircissements. Depuis l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, la

lumière s'est faite pour moi sur des points importants. J'épouse Alice,... qui consent à me donner sa main sans regret en ce qui la concerne, et sans désappointement pour personne.

Mme DERVIEUX. — Je commence à y voir clair. (*Elle jette un regard courroucé sur Emilie.*)

EMILIE, *s'approchant d'un air suppliant.* — Ma mère !....

Mme DERVIEUX. — Après un tel éclat, il faut prendre un parti. (*Elle regarde M. Dervieux, qui s'est approché depuis le commencement de ces explications et qui semble les comprendre.*) Qu'en dites-vous, monsieur Dervieux ? Au fait, c'est à vous de répondre. M. le colonel Hermann nous fait l'honneur de demander, pour M. le capitaine des Marais, la main d'Emilie.

M. Dervieux, se tournant vers M. de Saint-Bily, semble l'interroger du regard.

M. DE SAINT-BILY, *s'inclinant.* — J'ai entendu dire le plus grand bien de M. le capitaine des Marais, et, en ce qui me concerne, je serais heureux de l'avoir pour voisin.

M. DERVIEUX. — Puisque tout le monde le désire, je consens. J'ai toujours aimé à faire le bonheur des autres.

Le capitaine des Marais s'approche d'Emilie.

M. DERVIEUX, *continuant.* — Mais, à propos, capitaine, la terre de votre nom doit être située dans un terrain humide ?

LE CAPITAINE, *avec quelque embarras.* — Je vous avoue que je ne l'ai pas souvent visitée. Mais je la crois très-humide et située dans un pays où les brouillards sont fréquents.

M. DERVIEUX, *frappant sur l'épaule du capitaine.* — Tant mieux, tant mieux, je m'en charge. Nous y ferons du drainage ; ce sera une excellente opération.

Mme DERVIEUX, *s'approchant d'Alice.* — Je vous fais, mademoiselle, mes sincères compliments. En épousant M. de Saint-Bily, vous réunissez, je crois, toutes les conditions propres à assurer votre bonheur ici-bas.

ALICE. — J'accepte, madame, vos félicitations. Le ciel a visiblement protégé l'orpheline ; son épreuve est finie, et, dans sa reconnaissance, elle peut dire *(levant les yeux au ciel) :* A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT.

Js DE L'AUNAY.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

—

M. HIPPOLYTE DE LORGERIL.

—

Le grand mouvement littéraire commencé sous la Restauration et assez singulièrement baptisé du nom de romantisme, s'il n'a pas tenu tout ce qu'il promettait, tout ce qu'il se vantait lui-même de produire, n'en a pas moins accompli dans les lettres françaises une profonde révolution, une rénovation indispensable, et donné à notre littérature sa plus belle et sa plus riche floraison après celle du grand siècle.

Ce mouvement s'est prolongé pendant vingt-cinq ans, de 1825 à 1848 ou 1850, et a eu sa phase la plus brillante de 1828 à 1838-1840. La Bretagne y a vivement participé, et certes c'était justice, car le père, l'initiateur véritable de cette grande révolution littéraire n'était autre qu'un Breton, — Châteaubriand.

De 1828 à 1840, notre Bretagne a eu, elle aussi, sa phalange de poètes et — ne craignons pas de le dire — de poètes de talent. Au milieu d'eux, comme un chêne druidique dans un taillis, le plus complet, le plus breton, et aussi le plus célèbre d'entre eux, Auguste Brizeux s'élève. Autour de lui se groupent d'abord — avec un renom honorable, mais certainement inférieur à leur mérite, — Turquety, Boulay-Paty, Morvonnais, Violeau, (on y pourrait joindre encore Mennechet, Souvestre, Lucas, si la réputation de ces trois-ci ne venait plutôt de leur prose que de leurs vers), puis d'autres qui ont eu chacun leur jour, leur heure ou leur moment, mais que

leur insouci de la gloire ou certaines circonstances défavorables ont replongés dans un oubli injuste : Emile Péhant, Hipp. de Lorgeril, Louis de Léon, Emile Langlois, R. Kerambrun, Aristide Letourneux, Paul Loysel, du Breil de Marzan, etc. [1] Il est déjà devenu difficile de trouver les œuvres de ces derniers, même pour les hommes qui unissent l'amour des lettres à celui de la Bretagne et mettent leur soin à rechercher tous les monuments de ce double culte.

Pour les amis de la patrie bretonne c'est donc un devoir de rappeler à l'attention du public lettré ces noms, ces talents trop méconnus, qui sont une portion notable du patrimoine intellectuel de notre vieille province, et marquent avec honneur la part qu'elle a prise dans la grande révolution littéraire du XIXe siècle : d'autant que cette révolution pourra bien être, après tout, aux yeux de la postérité la meilleure gloire de ce siècle.

Déjà dans ce recueil même, et dans le *Conteur breton* qui se publie à Rennes, M. Orain, M. Rousse ont entamé cette œuvre de réparation bretonne et littéraire; je voudrais m'associer à leurs efforts en parlant aux lecteurs de la *Revue* d'un des poètes bretons les plus distingués de l'époque que j'indiquais tout à l'heure, et dont les œuvres, trop peu nombreuses, sont devenues malheureusement des plus difficiles à rencontrer.

I.

Je n'ai point à tracer ici la biographie de M. Hippolyte de Lorgeril; grâce à Dieu, il vit encore; je n'ai pas l'honneur de le connaître, et je me contente de savoir que sa vie est certainement fort digne de son nom, l'un des plus honorés de notre province. Je ne m'occuperai donc que de ses œuvres; cette étude sera exclusivement littéraire.

[1] Nous nous arrêtons ici à la limite de 1840, sans quoi nous aurions à citer d'autres noms. Le volume de M. L. de Léon n'a paru qu'en 1843, mais la plupart des pièces avaient été publiées, avant 1840, dans divers journaux ou revues. Le premier recueil de M. Violeau (*Loisirs poétiques*) est aussi de 1840.

Je connais de M. de Lorgeril quatre publications, — deux recueils et deux poèmes. Le premier recueil, intitulé *Une Etincelle* (Paris, 1836, in-8°), s'ouvre par une pièce d'un grand souffle, dont le titre est un peu énigmatique, mais dont la pensée éclate sous les hautes images dont elle se pare :

L'aire était au sommet d'un rocher solitaire,
Et l'aiglon s'avança vers le bord de son aire.
Bien des aigles planaient dans le vague des cieux
Et chauffaient au soleil leur front audacieux;
Ils criaient de la nue, et sur leurs grandes ailes
Des éclairs ruisselaient, parfois des étincelles;
Et lui les regardait et se disait tout bas :
— « J'ai des ailes aussi.... ne volerais-je pas? »

Il part, il part, il voltige;
Aiglon, prends garde au vertige!...

Il fuit vers la forêt sombre;
Aiglon, prends garde, dans l'ombre
Le chasseur t'attend là-bas!...

Il monte, il monte, il chancelle;
Aiglon, prends garde à ton aile,
J'entends le vent qui mugit....

Dieu! comme autour de nous les neiges tourbillonnent!
Où donc est-il l'aiglon?... Levez, levez les yeux.

Le voyez-vous, dans les nues,
Planer sur les crêtes nues
Au pied de l'homme inconnues,
Puis tournoyer dans les airs?...

Le voyez-vous sur la branche
De ce vieux tronc qui se penche
Et qu'ébranle l'avalanche
Dans ses bonds impétueux?...

Le voyez-vous, dans la brume,
Raser les flocons d'écume
De la cascade qui fume?
Voyez-vous, près des grands pins,
Son aile victorieuse
Battre, fière et glorieuse,

La rafale furieuse
Qui s'engouffre aux noirs ravins?

C'est qu'aux clartés éternelles
Il a baigné ses prunelles
Et la plume de ses ailes
Dans son vol ambitieux;
C'est que l'appel de l'orage
A de son âme sauvage
Réveillé l'ardent courage :
A lui l'abîme et les cieux! [1].

L'abîme et les cieux — le domaine du grand poète comme celui de l'aigle. Aussi, l'aiglon qui sort pour la première fois de son aire n'est-il autre que le poète essayant pour la première fois ses ailes au grand jour de la publicité. En plaçant cette pièce au seuil même de son premier volume, M. de Lorgeril disait clairement quelle idée haute et sublime il se faisait de la poésie, quel but il marquait comme poète à son ambition, et — quoique nous ayons été forcé de citer cette ode par extraits — on peut juger, à la force de l'inspiration, à la grandeur du langage, que ce but, il était à la fois capable et digne de l'atteindre.

Les deux principaux morceaux de ce premier recueil (qui en contient neuf) sont l'*Agonie du pauvre* et *Diégo,* deux poèmes véritables, celui-ci de 500, celui-là de 450 vers.

Diégo d'Alvéda est un riche et fier seigneur espagnol qui épouse par amour une humble fille, va à la guerre, en revient après mille traverses, et trouve au retour sa femme infidèle : thème usé, traité avec une largeur de touche qui n'en sauve pas la banalité; mais ce qui est plus original, plus espagnol, plus andalou (car Diégo est Andalou), c'est la vengeance. Diégo, au milieu de la nuit, met le feu à son château et fait périr sa femme dans les flammes, en lui refusant obstinément tout pardon. Cette seconde partie du poème est d'un ton sombre et violent, qui rappelle certains drames du vieux théâtre espagnol. Voyez, par exemple, cette apostrophe à la Vengeance, proférée par Diégo :

[1] *Une Etincelle*, pp. 5-9.

O ! que ce soit le ciel ou l'enfer qui t'envoie,
Etrange volupté du vautour sur sa proie,
Etincelle de feu qu'en passant, le malheur
Fit jaillir sur sa trace et tomber sur mon cœur,
Merci ! — toi qui surgis lorsque meurt l'espérance,
Et relèves les fronts humiliés, — *Vengeance!*...
Ah ! permis à celui qui dans des flots d'azur
Voit monter son soleil toujours brillant et pur
Et chaque jour couler comme un doux chant de lyre,
— *Vengeance*, — à l'homme heureux permis de te maudire !
Mais, au cachot infect où nul astre ne luit,
Le prisonnier t'invoque en son affreuse nuit;
Il appelle le jour où, terminant sa peine,
Sur le front du geôlier tu briseras sa chaîne
Et laveras ses doigts amaigris dans le sang !
Moi, je te dis merci ! Car, à ton feu puissant
Soudain se ralluma mon antique courage :
Merci ! car tu soutins les élans de ma rage
Lorsque, la flamme en main, comme un voleur de nuit,
Dans les murs d'Avéda je me glissais sans bruit ! [1].

Citons auprès de ce passsage, et comme contraste, le début même de ce poëme de *Diégo* :

Il est minuit !... Heureux ceux que l'essaim des songes
Caresse en souriant et berce de mensonges :
Heureux le pèlerin qui voit, dans son sommeil,
Le toit de son enfance inondé de soleil,
L'azur de son beau lac, où la folle hirondelle
— Comme lui de retour — vient rafraîchir son aile,
Et ses enfants plus grands et plus beaux qu'autrefois,
Et son vieux père errant à l'ombre de ses bois ! [2].

A ces vers d'un calme tout pastoral on ne devinerait guère les scènes et les émotions violentes que le poète se prépare à peindre : c'est ici comme un écho de Virgile ou de Lamartine. Pourtant M. de Lorgeril, à tort ou à raison, répudiait dès lors toute imitation de ce dernier, et à la pénultième page de son recueil, prenant congé de ses lecteurs, il s'écriait :

[1] *Ibid.*, p. 72-73.
[2] *Ibid.*, 57.

Assez d'autres ont fait — mieux que je ne puis faire —
Des *Méditations*, des *Elévations*,
Des *Consolations* et des *Confessions*,
Ou, dans l'enfantement de leur fruit poétique,
Jusqu'au centième vers guindé leur ode étique.
Moi je n'ai pas voulu pleurer les mêmes pleurs,
Moi je n'ai pas voulu de ces flasques douleurs
Que le libraire escompte en écus et centimes,
De tous ces rêves creux, de ces brouillards intimes
Qui flottent au cerveau de mille rimassiers :
Pâture des bas-bleus, des clercs et des huissiers. —
Seul, du sommet des monts, au sein de la tempête,
Moi j'ai voulu chercher des rayons pour ma tête,
— Laissant là ces flandrins, qui ne parlent jamais
Que de leur *dulcinée* et de soupirs au frais ! — [1].

Les *Consolations*, les *Elévations*, les *Méditations*, c'est (chacun le sait) Sainte-Beuve, Vigny, Lamartine. Et cependant, pour la coupe du vers et pour le style, M. de Lorgeril se rapproche fort de ce dernier : comme lui, il pratique peu l'enjambement et respecte en général la césure ; comme lui, il pousse sa période poétique en ondes larges, fortes, harmonieuses, au lieu de la précipiter en flots brisés, saccadés ou mugissants, à l'exemple de Musset et d'Hugo. Mais par les sentiments et les idées, par son goût pour les tableaux, les situations dramatiques et les émotions violentes, par sa recherche des contrastes, ses oppostions fréquentes de tons clairs et de teintes sombres, enfin par sa tendance bien marquée à l'exagération de la couleur, M. de Lorgeril procède certainement plus d'Hugo que de Lamartine.

Tout cela — qualités et défauts — se retrouve dans la pièce la plus importante du recueil, l'*Agonie du pauvre*. Rien de plus simple que ce sujet : c'est un pauvre malheureux qui meurt de faim et nous décrit un à un — par la plume de M. H. de Lorgeril — ses sentiments, ses émotions, ses rêves, ses angoisses et ses tortures, depuis le moment où la faim commence à lui ronger les entrailles jusqu'à celui où la mort vient le délivrer de cet affreux supplice. Il y a là, sur ces tortures de la faim et de la misère, sur

[1] *Ibid.*, 94-95.

la cruauté des mauvais riches et des indifférents, certains vers d'un ton si âpre, qu'on n'eût point manqué en 1848 — si ce poème avait vu le jour à cette époque — d'accuser le poète de socialisme. Heureusement pour lui, ce grief n'était pas encore de mode en 1836 ; il eût été, en tout cas, foncièrement injuste, car l'auteur ici n'est qu'un artiste, et un artiste chrétien, qui pour peindre des douleurs navrantes et pour attirer sur elles toute l'attention des esprits distraits et toute la charité des bons cœurs, se croit permis d'employer des couleurs vives et même, si l'on veut, saignantes : mais qui oserait dire que ce n'est pas là, comme poète et comme chrétien, sinon son devoir, au moins son droit?

Voici le début : là, comme dans tout le cours du poème, c'est le pauvre qui est censé parler ou plutôt se dire à lui-même ses sentiments, ses pensées, que le poète nous traduit en vers :

Voici l'heure où les loups hurlent sur la bruyère ;
Voici l'heure où déjà se ferme la chaumière,
Où le recueillement, qui se glisse au foyer,
Joint les mains de l'enfant qui commence à prier,
Et de ses yeux d'azur fait couler sur sa joue
Une larme brillante, où la flamme se joue :
Ses sœurs, à ses côtés, jalouses de s'asseoir,
Préparent un lait pur pour le repas du soir.
Bientôt — lorsque leur père aura fermé sa Bible —
Comme ils vont tous gaîment, sous la lampe paisible,
Comme ils vont tous gaîment savourer ces doux fruits
Que leur main cultiva, que leurs champs ont produits !
Et, dans l'âtre muet quand s'éteindra la flamme,
Combien de songes d'or viendront bercer leur âme !
Comme ils vont tous manger, dormir gaîment — là-bas...
Qu'il est doux le sommeil après un long repas !...
— Moi, je veille et j'ai faim. Moi, sur ma tempe nue
Je sens les vents du nord et les eaux de la nue.
Moi, je n'ai, pour couvrir mes membres amaigris,
Mes pieds par la fatigue et les cailloux meurtris,
Que ces sales haillons qui dérobent ma plaie
Aux regards des heureux que sa laideur effraie !
Quand un peu de sommeil, quelques miettes de pain
Calmeraient mes tourments, — moi je veille et j'ai faim !...
— Voici pourtant trois jours que cette faim me ronge,

Que ce fer déchirant dans mon sein se prolonge,
Que je sens lentement mes veines se tarir,
Ma langue se sécher, mes ulcères pourrir[1] !...

On voit que notre poète ne s'effraie point du mot *propre*, ni de la crudité du détail : toutefois le système étrange, anti-artistique, qui de nos jours s'est affublé, on ne sait pourquoi, du nom de *réalisme*, aurait tort, nous l'allons voir, de prétendre l'enrôler sous sa bannière. —

Après une longue insomnie, à peine entrecoupée de songes funèbres, après les cruelles déceptions d'une journée qui se passe sans lui apporter, malgré ses plaintes, ni pain ni aumône, le pauvre se résout à quitter la ville, pour aller mourir en pleine campagne, au bord de la mer :

J'ai traversé la ville... Avec des cœurs d'hyène
Ils ont tous vu passer cette ruine humaine.
Quand je jetais des cris, quand je versais des pleurs,
Eh bien ! ils écoutaient la vielle des chanteurs,
Le pâtre chancelant que son ivresse inspire,
La voix de l'histrion — car il les faisait rire ! —
Et moi, que m'eût servi de me mordre les bras ?
Je ne faisais pas rire... et je ne riais pas !...[2]

A quelque distance de la ville, un instant l'espoir lui revient. Dans une riche voiture attelée de deux chevaux il voit un jeune homme se prélassant ; il lui demande l'aumône, le jeune homme détourne la tête ; il insiste, le jeune homme lui crie : Va-t-en ! et le menace du fouet. Cette dernière injure exaspère, affole l'infortuné jusqu'à le pousser au suicide ; il se précipite sur la route devant les chevaux, il veut se faire broyer sous les roues, maculer d'un bain de sang cet insolent attelage, et d'un meurtre la conscience de ce mauvais riche. Mais il n'est pas assez prompt, la voiture l'évite et fuit ; lui, en se relevant, il voit tout près de lui la mer :

La mer, elle était là... Sur ses vagues joyeuses
Volaient des alcyons aux voix harmonieuses ;

[1] *Ibid.*, 15-16.
[2] *Ibid.*, 28.

La mouette nageait dans l'écume des flots;
Sous la brume glissaient les chants des matelots;
Des cloches d'alentour les vagues harmonies
Allaient mourir là-bas, aux plaines infinies;
Et les voiles passaient blanches à l'horizon,
Et dans chacun des flots se berçait un rayon.
La mer !... je l'aimais tant, quand, fier et jeune encore,
Courbé sur mes filets je saluais l'aurore,
Quand elle nous voyait, en turbulent essaim,
Nous les fils des pêcheurs, folâtrer sur son sein,
Et nos cheveux flotter sur ses ondes mousseuses,
Comme les goëlands aux ailes vaporeuses
Ou l'algue des rochers qu'elle arrache à ses bords.
La mer !... la belle mer, je l'aimais tant alors !...
— « Voilà que le vieillard ne vient plus sur tes lames
» Secouer maintenant l'écume de ses rames,
» Ni de ses bras maigris, dans ta molle fraîcheur,
» Nourrice au sein d'azur, réparer la vigueur...
» Mais il s'est traîné là, du gouffre de la ville,
» Pour venir demander à ton gouffre... un asile.
» Adieu, cœurs de granit... Faim, désespoir, adieu ! »
Comme le voyageur qui quitte sa chaumière
Jette, en fuyant le seuil, un regard en arrière,
J'ai détourné les yeux. J'ai vu, sur les coteaux,
Des brebis qui paissaient auprès de leurs agneaux.
J'ai vu des cerisiers : le bouvreuil, sur leurs branches,
Becquetait en chantant le bouton des fleurs blanches;
L'abeille diligente y butinait son miel.
Une mère, là-bas, en regardant le ciel,
Allaitait son enfant frais comme une églantine.
Ici, tout près de moi, sous la verte aubépine,
La fauvette portait des grains à ses petits,
Par ses doux sifflements sur leur couche avertis :
— Ainsi donc, ai-je dit, je suis le seul qui souffre ! —
Et déjà mes regards se pliaient sur le gouffre,
Déjà je me penchais pour la dernière fois :
Je reculai soudain, car j'avais vu... la croix !
La croix !... la croix debout sur l'abîme qui gronde,
La croix pour le vaisseau que la tempête inonde,
La croix pour écouter les chants des matelots,
La croix pour l'orphelin qui regarde les flots,
— Pour moi sans doute aussi la croix ! — la croix sublime,
La croix pour le vieillard, la croix pour la victime,

La croix qu'un Dieu traîna dans tout Jérusalem,
La croix où fut cloué Jésus de Bethléem !...
J'ai prié, j'ai senti qu'une divine flamme
Me descendait du ciel et réchauffait mon âme.
Je me suis écrié : « Seigneur ! Seigneur ! Seigneur ! »[1]

N'est-ce pas là vraiment de beaux vers, pleins de couleur, d'images, de mouvement? Le trait final n'est-il pas bien proche voisin du sublime ? — Je voudrais prolonger cette citation, car je ne puis malheureusement renvoyer le lecteur au volume devenu trop rare, qu'il aurait peine à trouver. Ajoutons seulement que la prière fait rentrer dans le cœur du pauvre la résignation ; malgré tous les déchirements de la faim, il attend maintenant la mort avec calme ; pour adoucir son supplice, Dieu lui envoie l'image de sa fille, une petite fille bien aimée, bien pleurée, morte toute jeune depuis longtemps, qui maintenant semble du ciel lui sourire, l'appeler, lui tendre les bras, et l'infortuné expire en murmurant ces dernières paroles :

.....
Comme tout a tourné ! quels rayons ! quel vertige !
Qu'ai-je vu ? qu'ai-je vu? Quoi !... ma fille, – ô prodige ! —
N'est-ce pas toi, là haut, qui m'entr'ouvres les cieux,
Et ta petite main qui me ferme les yeux?

J'ai essayé, surtout par des citations, de faire comprendre les qualités de cette œuvre remarquable, je n'en dissimulerai pas les défauts : il y a des longueurs, certains développements traînants un peu monotones, çà et là des négligences de style ; il faudrait des coupures. Mais avec quelques retouches, surtout quelques amputations, il serait aisé d'en faire un poème excellent.

II.

Au commencement de 1839, M. de Lorgeril publia à Rennes un petit poème de cent et quelques vers intitulé *la Chaumière incendiée, ballade de Basse-Bretagne.* Ton, genre, style, tout dans cette

[1] *Ibid.*, 29-32.

nouvelle pièce différait de l'*Etincelle*. Elle eut de plus, lors de son apparition, le privilége peu commun d'un compte-rendu *en vers*, très-bien fait et très-fidèle, publié par un aimable et très-spirituel journal de Rennes, le *Foyer*. La collection du *Foyer* étant devenue aujourd'hui à peu près introuvable, on nous saura gré (nous le croyons) de reproduire ici ce curieux article, qui d'ailleurs donne une idée très-exacte de l'œuvre de M. de Lorgeril.

La Chaumière incendiée.

(Brochure in-8°, 50 centimes, chez Molliex, libraire, Rennes).

Monsieur de Lorgeril — ce n'est pas de l'ex-maire[1]
Que je veux vous parler, mais d'un jeune écrivain
Qui trouva l'an dernier[2] un honnête libraire
Et publia ses vers sur beau papier vélin —
Monsieur de Lorgeril, l'auteur des *Etincelles*,
Entendit l'autre jour sa lyre rendre un son,
Et voulant essayer quelques cordes nouvelles,
Il nous donne à présent un poème breton.
Je vais en peu de mots vous faire l'analyse
De ce petit écrit, que j'ai trouvé trop court.
Je crois que de l'auteur la voix sera comprise :
C'est un appel qu'il fait. — Lecteur, ne sois pas sourd !
Un pauvre paysan voit son humble chaumière
Détruite par la flamme et ses champs ravagés;
Il s'en va demander un petit coin de terre
Pour ses enfants, jadis par le ciel protégés.
Il pleure, et ses accents, simples comme son âme,
Attendrissent le cœur : il lui faudrait si peu !
Il vivait si joyeux avant que de la flamme
La fureur eût passé sur son toit mis en feu !
Bientôt il se résigne, — et madame sainte Anne,
L'aïeule du Sauveur, patronne du marin,
Lui met au cœur l'espoir d'une belle cabane :
Il s'endort le front calme, et sûr du lendemain.
C'est là tout. — Mais lisez. — Ce canevas modeste
Avec art est brodé; le style de Brizeux

[1] La ville de Rennes avait eu pour maire, sous la Restauration, un oncle de M. H. de Lorgeril, qui y a laissé les plus honorables souvenirs.

[2] Licence poétique, car il y avait déjà près de trois ans que l'*Etincelle* était parue.

S'y retrouve, et la foi, d'origine céleste,
Console le Breton, fort comme ses aïeux.
Vous avez lu *Marie*[1], un chef-d'œuvre de grâce,
Un bouquet de parfums éclos dans le pays :
Eh bien ! de Lorgeril a retrouvé la trace
Du chemin que Brizeux a parcouru jadis.

MORALITÉ. — Toute âme tendre
Chez Molliex ira, par pitié,
Acheter ces vers, qu'on fait vendre
Au profit de l'incendié[2].

En effet, ce touchant petit poème était aussi une bonne œuvre ; M. de Lorgeril n'avait point brodé un thème en l'air, il avait écrit d'après nature, et le produit des vers du poète aida le pauvre incendié à rebâtir sa maisonnette.

La Chaumière incendiée a été, il y a peu de temps, réimprimée dans le *Collectionneur breton*[3] ; j'y renvoie le lecteur, et me borne à citer ici deux ou trois stances, pour justifier le jugement de M. Emile Langlois (c'est l'auteur du compte-rendu en vers), auquel je m'associe entièrement :

Adieu ! car maintenant je ne veux plus te voir ;
A ton foyer jamais je n'irai plus m'asseoir ;
Adieu donc, ma pauvre chaumière !
Ma bêche sur le dos, je partirai demain ;
Pour mes enfants, pour moi j'irai gagner du pain
Loin de la croix du cimetière.

Si je restais, hélas ! il faudrait trop souvent
Passer près de ta porte et regarder le vent
Balayer tes cendres chéries,
Mon enclos sans le chien sautant à mon retour,
Mes pigeons voltigeant sans asile à l'entour,
Mes pommiers aux branches flétries !...

J'en mourrais de douleur.... C'est si triste, mon Dieu !
De voir tes murs noircis et fendus par le feu,

[1] Le premier recueil de vers de Brizeux.

[2] *Le Foyer*, journal-programme du théâtre de Rennes, numéro du 10 mars 1839. Cet article en vers, non signé, est de feu M. Emile Langlois.

[3] Tome Ier, p. 140-144. Le *Collectionneur breton* se vend au bureau de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Ces restes de mon toit de paille :
Moi qui te retrouvais si joyeuse autrefois,
Quand mes petits enfants apprenaient de ma voix
Nos vieilles rondes de Cornouaille !

.....

Le Seigneur a repris ce qu'il m'avait donné;
Mais d'épines aussi son Christ fut couronné :
Ah ! que sa volonté soit faite !

III.

M. de Lorgeril ne suivit pas longtemps — et peut-être y a-t-il lieu de le regretter — ce sentier de la poésie rustique et bretonne, où il s'était engagé après Brizeux, tout en gardant le caractère propre de son talent.

Le recueil intitulé *Récits et ballades*, publié en 1840, contient trois petits poèmes et huit morceaux détachés, mais dans toutes ces pièces rien qui se rapproche de *la Chaumière incendiée :* idées, style, moyens, effets, ne font que continuer le genre de l'*Etincelle*. Le poète est plus maître de sa langue, sa palette déjà brillante s'est enrichie, le vers coule plus aisément, en un mot la manière de l'auteur s'est développée, mais c'est la même manière que nous avons signalée dans son premier recueil : *la Chaumière incendiée*, au contraire, était un pas, et un pas heureux, dans une nouvelle voie.

Carloné, le plus considérable des poèmes du recueil de 1840, n'a pas moins de 1300 vers, partagés en trois chants et groupés par stances de six vers chaque. C'est l'histoire d'un enfant trouvé d'Albano, qui reçoit, à Rome, une éducation toute libérale, devient poète, se prend de la passion la plus pure mais la plus vive pour une jeune patricienne, à qui il adresse des vers que cette belle Maria (c'est le nom de la jeune fille) dédaigne. Carloné ainsi froissé, mais toujours épris, a le malheur de se trouver dans une église de Rome juste au moment où Maria y entre, suivie d'un nombreux cortége, pour faire bénir son mariage avec le fils d'un noble romain, comte d'Arona. Eperdu, fou, furieux, Carloné s'élance sur le

fiancé un poignard à la main, le massacre entre l'autel et la noce ébahie, se sauve à toutes jambes et trouve un refuge, aux portes de Rome, dans une ruine antique, où il échappe à toutes les recherches des sbires, mais où il est sur le point de périr de remords, de soif, d'épuisement. Dans cette agonie pitoyable il est secouru par Janita, une jeune fille de mine altière et virile, qui l'entraîne à la montagne et le jette presque de force (car elle acquiert sur lui un sinistre empire) dans une troupe de brigands dont son père est le chef. Carloné, lancé dans cette voie diabolique, se distingue par sa vaillance, et le chef mort, il lui succède. Un jour, dans une ville en flammes attaquée et pillée par ses bandits, il retrouve cette Maria qu'il avait tant aimée, mais ce n'est que pour la voir tomber sous le poignard de la jalouse et terrible Janita, qui se tue elle-même après ce meurtre. Carloné se résout d'en faire autant, mais avant de mourir il veut revoir sa mère, qui refuse de le reconnaître, qu'il trouve mourante, mais qui pourtant lui apprend le secret de sa naissance : il est fils, lui aussi, du comte d'Arona, et frère de ce jeune patricien, le fiancé de Maria, qu'il a massacré ; à cette révélation, pris d'horreur, il tombe évanoui. Quand il reprend ses sens, il est chargé de chaînes ; les sbires pendant son évanouissement l'ont reconnu et saisi. Il est jugé, condamné à mort ; au pied de l'échafaud il se confesse, raconte toute sa vie au prêtre, — et ce prêtre se trouve être son propre père, le comte d'Arona. Le poème lui-même est censé être la confession du brigand traduite en vers.

Il y a dans cette œuvre des traits brillants, des mouvements dramatiques, beaucoup d'imagination, mais le naturel et, si j'ose dire, le *naïf* manque ; on sent trop bien que tout cela est inventé à plaisir pour nous effrayer et nous éblouir, et que *cela n'est point arrivé.* La simple et rustique complainte du pauvre paysan de *la Chaumière incendiée* me touche et m'émeut bien plus que la sinistre confession de Carloné ; il y a entre l'une et l'autre cette différence d'accent qui distingue le vrai du faux ou au moins de l'imaginaire.

Quant à la forme poétique, l'éclat du style, la plénitude du vers et la richesse de la rime, le progrès est incontestable, — témoin, à titre d'exemple, cette apostrophe de Carloné à la ville de Rome,

où il avait passé, comme on l'a dit, les premières années de sa jeunesse :

O grande reine assise au milieu des ruines!
Que de fois on me vit, foulant tes sept collines,
De tes temples détruits admirer les splendeurs;
Que de fois, au Forum, dans le vieux Colysée,
Assis sur quelque tronc de colonne brisée,
Je chantai dans mes vers ta chute et tes grandeurs.

O temple, dont Bramante, en ses puissantes veilles,
Sous son large compas enfanta les merveilles,
Que de fois, quand le ciel éblouissait mes yeux,
Je traversai rêveur tes immenses portiques
Pour respirer l'air frais de tes voûtes mystiques
Et suspendre mon âme aux autels radieux!

Que de fois je gravis ta coupole sublime
Pour voir là, sous mes pieds, comme au fond d'un abîme,
Rome, avec ses palais, ses aqueducs épars,
L'obélisque du Nil lever sa tête aiguë,
Les dômes imposants s'arrondir dans la nue,
Et le Tibre divin ramper sous les brouillards[1]!

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin au prochain numéro.)

[1] L'auteur a le tort d'écrire *Géoffroy*, orthographe fautive et sans prétexte. *Geoffroy* ou *Géoffroy* est un petit poème en trois chants, d'environ un millier de vers.

LA COMMUNE DE PARIS ET LA DISETTE.

— FÉVRIER 1793.* —

I.

La crainte d'une disette prochaine se propageait de jour en jour dans la population parisienne; dès la pointe du jour les portes des boulangers étaient assiégées par une multitude affamée qui, se croyant à la veille de manquer de pain, cherchait à en faire provision et contribuait ainsi à augmenter l'intensité même de la crise qu'elle redoutait. On annonçait de tous côtés que les réserves des boulangers ne suffiraient bientôt plus aux demandes toujours croissantes. Pouvait-il, du reste, en être autrement avec la méthode adoptée par la Commune pour l'approvisionnement de Paris? Afin de procurer, prétendait-elle, aux habitants les moins aisés le pain à un taux modéré, elle faisait acheter par l'intermédiaire de son Comité des subsistances toutes les farines qui se présentaient sur le carreau de la halle et les revendait aux boulangers à un prix moindre. La différence était de 8 livres par sac et constituait une perte de 12,000 livres par jour. Il était à craindre que cette perte, déjà énorme, ne s'accrût encore. En effet, quand il fut de notoriété publique que le pain se vendait dans la capitale meilleur marché que dans les communes environnantes, les habitants de la banlieue

* La belle *Histoire de la Terreur*, dont l'éloge n'est plus à faire, va compter, dans quelques semaines, un volume de plus. C'est de ce tome sixième, attendu, comme tous les autres, avec une si légitime impatience, que M. Mortimer-Ternaux a bien voulu détacher les pages que nous offrons à nos lecteurs.

(Note de la Rédaction.)

vinrent s'y approvisionner. Ce commerce s'étendit de proche en proche; bientôt quiconque à vingt lieues à la ronde pouvait disposer de la moindre charrette, accourait chercher du pain à Paris.

Certains individus accaparèrent non-seulement les voitures, mais aussi les coches d'eau. De la revente du pain on passa à la revente des farines livrées par la ville. Plusieurs boulangers exagérèrent les besoins de leur cuisson; grâce à leur connivence, une quantité considérable de farine sortait de Paris par toutes les voies que la fraude pouvait inventer. La Commune avait bien enjoint à Santerre de mettre ordre à ce trafic, en plaçant de fortes gardes aux barrières; car le mur d'enceinte, élevé par les fermiers généraux pour assurer la perception de droits actuellement abolis subsistait toujours, mais il ne servait plus qu'à enfermer les habitants de la capitale dans une vaste prison dont toutes les issues étaient gardées par les sections armées. Les hommes du poste s'occupaient bien plus à vérifier les passeports de ceux qui entraient et sortaient, à saisir toute personne tant soit peu suspecte, qu'à empêcher les exportations clandestines.

Le régime exceptionnel qui régissait l'approvisionnement de Paris créait une autre difficulté, celle de savoir qui, de l'Etat ou de la ville, supporterait en définitive la dépense résultant de la perte journalière faite sur les farines livrées aux boulangers. Sous le pouvoir absolu, le trésor royal, dans des circonstances analogues, avait, il est vrai, plus d'une fois comblé le déficit; mais cette pratique de l'ancien temps devait-elle être imitée par le gouvernement républicain? Paris pouvait-il jouir d'un privilége aussi exorbitant? Paris, qui avait fait la Révolution, pouvait-il se refuser à subir les conséquences du principe de l'égalité, dussent ses intérêts en être quelque peu froissés, et ses habitudes modifiées? La Commune évitait de laisser poser la question avec autant de netteté. Elle consentait bien à prendre la dépense à sa charge, mais elle déclarait qu'elle était dans le moment hors d'état d'y faire face. Elle votait des sous additionnels sur les contributions foncières et mobilières des exercices futurs, mais elle demandait que le trésor public lui fit, en attendant, les avances nécessaires au payement immédiat des indemnités dues aux boulangers; elle se réservait *in petto* de

ne jamais rembourser ces avances et de s'en faire donner quittance à la première émeute.

Cette tactique est signalée par Lanjuinais quand le Comité des finances propose d'autoriser la ville de Paris à s'imposer extraordinairement à l'occasion de la cherté des subsistances. L'orateur ne s'oppose pas à l'adoption du décret en lui-même, mais il réclame contre la faculté donnée à la ville, par l'article 6, de puiser jusqu'à concurrence de 1 million dans les caisses des percepteurs des deniers publics en attendant que les rôles supplémentaires aient pu être mis en recouvrement.

« Dès l'ouverture de votre session, je vous ai, dit-il, signalé l'abus qui donne lieu au projet de décret présenté par votre Comité. Depuis lors, des semaines, des mois se sont écoulés, et les choses sont restées dans le même état. On vous propose aujourd'hui de faire de nouvelles avances à la ville de Paris, on veut donc faire considérer comme une mesure permanente une méthode qui ne peut s'accorder avec un gouvernement libre, avec les principes de l'égalité, avec ceux de l'unité de la République, avec la sûreté de Paris et même de la Convention. Cette méthode, je le sais, existe depuis longtemps, parce qu'il paraissait nécessaire au maintien du despotisme de fournir aux Parisiens le pain à plus bas prix qu'aux autres Français et de faire supporter au trésor public les frais de ce privilége. On vous dit que les sommes que l'on vous demande d'avancer seront un jour remboursées par la ville de Paris ; mais on sait ce que c'est qu'une avance faite à une ville qui ne rend point de comptes et qui n'a pas remboursé celles qui lui ont été faites déjà par le trésor public. Paris, dans le moment où je vous parle, n'a payé que le quart de ses contributions de 1791 ; il n'a rien payé sur celles de 1792. Pendant ce temps on lui a donné 6 millions pour couvrir la faillite et les faux de ceux qui ont émis tant de billets de confiance. On demande 5 millions pour pourvoir à ses approvisonnements par la voie du commerce. Mais ne savez-vous donc pas que, dans une ville où le blé se vend au-dessous de son vrai prix, il ne peut y avoir d'approvisionnement libre et naturel ? Les vendeurs de blé fuient les marchés d'une telle ville ;

les acheteurs des campagnes et des villes voisines y viennent chercher à bas prix celui que la Commune n'a pu se procurer que par une sorte d'accaparement et qu'elle ne voulait vendre à une grande perte qu'aux seuls Parisiens. Ainsi la France devient tributaire non-seulement de Paris, mais de ses environs ; ainsi la Commune a toujours dans ses mains le levier de l'insurrection. Tant que durera un pareil état de choses, le Corps législatif et la liberté nationale n'auront qu'une existence précaire et toujours menacée... Pourquoi les départements supporteraient-ils cette perte tandis qu'ils payent le pain le double de ce qu'il coûte à Paris et que les ouvriers y reçoivent un salaire moindre de moitié et des trois quarts de ce qu'il est dans cette grande ville ?..... On a voulu, ces jours derniers, relever le prix du pain. La livre qui vaut 7 sols ailleurs, a été portée de 3 sols à 3 sols 3 deniers. Aussitôt les sections ont fait entendre leurs plaintes. Que dis-je les sections? C'est le centième des votants de chaque section, car les quatre-vingt-dix-neuf autres centièmes n'osent se montrer et laissent la place à cette aristocratie nouvelle qui s'élève sur les ruines de l'ancienne, à cette aristocratie qui n'est ni celle de la science ni celle de la vertu..... »

A cette sanglante ironie, la Montagne répond par ses vociférations ordinaires ; sans s'en émouvoir, l'énergique Breton propose un décret ainsi conçu :

« Il est défendu à la Commune de Paris de faire vendre ses blés » d'approvisionnement au-dessous du prix courant des marchés » voisins. »

Quelques voix isolées appuient la motion de Lanjuinais, et demandent qu'on étende aux départements le principe des secours proposés pour la seule ville de Paris. Mais le grand financier de la Montagne, Cambon, tranche la question, en assurant que les sommes à fournir sur les fonds du trésor public seront promptement remboursées au moyen d'un impôt largement progressif assis sur les seuls citoyens aisés de la capitale ; que dès lors on doit considérer, non comme un secours, tout au plus comme une avance, le million dont parle l'article 6 du décret. Le projet est donc adopté sans plus de débats.

Quelques jours après, les membres de la députation de Paris prennent occasion et de ce vote et de la malencontreuse pétition dont nous avons parlé plus haut, pour adresser aux habitants de la capitale une longue lettre où ils leur prêchent en même temps le calme et la défiance : « le calme pour tromper les espérances de ceux qui veulent, à l'aide de nouveaux troubles, pousser le peuple au désespoir et lui faire accepter des fers et du pain ; la défiance, pour déjouer les complots des aristocrates sous quelques formes qu'ils se déguisent. C'est le seul moyen de consolider la liberté et de faire renaître l'abondance [1]. »

Malheureusement le calme ne dura pas même quelques jours ; la défiance, au contraire, s'enracina dans les cœurs. Quant à la liberté et à l'abondance, les violences de la place publique devaient les faire fuir pour longtemps loin de notre malheureuse patrie.

II.

Le million que nous venons de voir allouer à la Commune était dévoré avant qu'il eût été voté. Quelques jours après, la caisse municipale se trouvait dans les mêmes embarras ; les craintes d'une disette imminente se renouvelaient ; l'agitation, un instant calmée dans les faubourgs, reprenait à vue d'œil tous ses caractères alarmants.

Le dimanche 24 février, des groupes de femmes et d'enfants se forment à la porte des boulangers. On parle d'aller à la Commune et à la Convention. On passe bien vite du projet à l'exécution ; on se rend auprès de Pache pour lui demander l'autorisation de se présenter à l'Assemblée, d'y solliciter la diminution du prix des comestibles et d'y dénoncer les accapareurs. Le nouveau maire se souciait peu d'inaugurer ses fonctions municipales en paraissant, à la tête d'une bande de femmes, devant ceux qui l'avaient si bruta-

[1] La lettre dont il est ici fait mention ne se trouve ni dans le *Moniteur*, ni dans presque aucun journal du temps. Robespierre, qui probablement l'inspira, et peut-être la rédigea, la donne *in extenso* dans son journal l'*Ami de la Constitution*. Buchez et Roux l'on reproduite, dans leur Histoire parlementaire, t. xxx, p. 286

lement destitué trois semaines auparavant. Feignant donc de ne pas comprendre que les citoyennes viennent prier les magistrats du peuple de leur servir de guides et d'orateurs, il leur répond qu'elles n'ont nullement besoin d'autorisation pour faire part à la Convention de leurs plaintes et de leurs vœux ; il ajoute, pour colorer son refus, quelques phrases banales sur la sollicitude de la Commune à l'égard des intérêts et des souffrances de la population parisienne. Les pétitionnaires se dirigent donc seules vers la salle du Manége.

La nouvelle de l'agitation populaire les avait précédées. Dès le commencement de la séance, Lesage (d'Eure-et-Loir) avait proposé que le maire et le procureur de la Commune fussent mandés à la barre pour rendre compte de l'état des subsistances de Paris. En réponse à cette motion, Thuriot déclare « que Paris est suffisamment approvisionné de farines. Mais il est des questions, ajoute-t-il, qui ne doivent pas être traitées à la tribune. La Convention imitera l'exemple qui lui a été donné, dans des circonstances analogues, par l'Assemblée constituante ; elle renverra à ses comités le soin de pourvoir aux embarras momentanés de l'administration parisienne. Ce sont les amis du ci-devant roi qui cherchent à exciter des mouvements dans le peuple de Paris et à y répandre l'alarme. Ces alarmes, nous les calmerons; ce peuple, nous le sauverons. — Oui ! oui ! crie-t-on de toutes parts. — Eh ! bien, reprend Thuriot, se tournant vers la droite, puisque, vous aussi, voulez le sauver, adoptez la mesure efficace qu'on vous a présentée. Avancez à Paris de nouvelles sommes pour acheter des grains. Si vous ne le faites, je dirai que vos alarmes n'ont pour but que de seconder les contre-révolutionnaires. »

Cette perfide insinuation excite les murmures de la majorité, qui consent néanmoins à charger ses Comités d'agriculture, de sûreté générale et de finances de s'entendre avec le ministre de l'intérieur et les autorités municipales pour faire un rapport exact et circonstancié sur l'état de l'approvisionnement de Paris. A peine ce décret est-il rendu, que l'on annonce l'arrivée des pétitionnaires en jupons, qui s'étaient présentées à l'Hôtel de Ville une heure auparavant.

L'Assemblée ordonne qu'elles soient introduites. Elles se divisent en deux députations. La première apporte une adresse ainsi conçue :

« Législateurs, les citoyennes blanchisseuses de Paris viennent déposer leurs alarmes dans le sanctuaire sacré des lois et de la justice. Non-seulement toutes les denrées nécessaires à la vie sont d'un prix excessif; mais encore les matières premières, qui servent au blanchissage, sont montées à un tel degré, que bientôt la classe du peuple la moins fortunée sera hors d'état de se procurer du linge blanc dont elle ne peut absolument se passer. Ce n'est pas la denrée qui manque, elle est abondante ; c'est l'accaparement et l'agiotage qui la font renchérir. Vous avez fait tomber sous le glaive des lois la tête du tyran; que le glaive des lois s'appesantisse sur la tête des sangsues publiques. Nous demandons la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs. »

La deuxième députation déclare être envoyée par les citoyennes de Paris réunies en société fraternelle dans le local des Jacobins. Elle propose, comme moyen de faire baisser le prix des subsistances, le rapport de la loi de l'Assemblée législative qui déclare que l'argent doit être considéré comme marchandise, et que le trafic en est libre.

A ces deux pétitions, le président Dubois-Crancé répond : « La Convention s'occupera de l'objet de vos sollicitudes. Mais soyez persuadés qu'un des moyens de faire hausser le prix des denrées est d'effrayer le commerce, en criant sans cesse à l'accaparement. La Convention s'occupe en ce moment, dans ses comités, de l'objet de vos demandes ; elle vous invite aux honneurs de la séance. »

Les citoyennes pétitionnaires, peu empressées d'accepter ces honneurs, sortent tumultueusement et se répandent dans les couloirs et dans les vestibules en criant : « C'est une dérision ; on nous renvoie à deux jours ; quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlendemain [1]. » Naturellement leurs récits ne contribuent pas peu à animer les fauteurs d'émeutes.

[1] *Révolutions de Paris*, N° 190.

Fidèles à leur tactique habituelle, ceux-ci avaient, le premier jour, mis en avant les femmes, se réservant de se montrer en temps opportun. Le lendemain paraît un article furibond de Marat : « Quand les lâches mandataires du peuple, disait le misérable folliculaire, encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons-là les mesures répressives des lois. Il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet; dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres constatés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations. »

Cet appel au meurtre et au pillage est commenté dans plusieurs sections, notamment dans celles de l'Oratoire et des Gravilliers. On y voit des officiers municipaux en écharpe, qui semblent légaliser par leur présence tous les désordres qui vont éclater; à leur tête, se distingue Jacques Roux, le prêtre apostat qui avait conduit Louis XVI au supplice et s'était décerné à lui-même le surnom de Marat de la Commune. Il n'en fallait pas tant pour mettre le feu aux poudres; bientôt dans chaque rue, dans chaque carrefour, se forment des groupes d'hommes à figure sinistre. Des cris de : *Mort aux accapareurs !* se font entendre. La force armée ne paraît nulle part; elle semble vouloir laisser le champ libre à l'émeute; le commandant général, Santerre, suivant sa louable coutume, s'est esquivé vers la pointe du jour et est parti pour Versailles, sous prétexte d'organiser de nouveaux bataillons de gendarmerie. On commence par enlever le pain qui se trouve chez les boulangers, mais ce médiocre butin ne peut satisfaire les principaux agitateurs. Ils font circuler, parmi leurs affidés, le mot d'ordre convenu : *Mettons à la raison les épiciers !* De tous les côtés on se porte dans le quartier des Lombards, où, à cette époque plus encore qu'aujourd'hui, était concentré le commerce du savon, du sucre et des autres denrées dont le renchérissement faisait l'objet des plaintes continuelles de la population parisienne. Les marchands qui veulent s'opposer à la violation de leur domicile et de leurs propriétés sont

l'objet des sévices les plus graves. Plusieurs sont menacés de la lanterne s'ils osent résister au peuple souverain. Les magasins sont envahis; on commence par distribuer les marchandises au prix auquel les meneurs, hommes et femmes, les taxent eux-mêmes. On agit d'abord avec un certain ordre, mais les derniers arrivants écartent violemment ceux qui se trouvent déjà pourvus. Chacun prend de force et sans payer ce qui est à sa convenance. Les tonneaux de cire, de miel, de vin et d'eau-de-vie sont défoncés, tout est répandu dans le ruisseau, foulé aux pieds. Des cris de joie insensés, des hurlements féroces accompagnent ces scènes dignes de peuplades barbares.

Longtemps après que l'émeute s'est rendue complétement maîtresse du terrain, la municipalité parisienne paraît enfin se réveiller de sa léthargie. Le maire, le procureur de la Commune et plusieurs administrateurs de police se transportent sur le théâtre principal du désordre. Mais leurs efforts ne sont ni bien énergiques, ni bien puissants; ils renoncent vite à faire entendre raison à ceux avec lesquels ils sont peut-être secrètement de connivence. Ils se rendent au Comité de sûreté générale pour le consulter sur ce qu'ils ont à faire dans la conjoncture présente. Basire, au nom de ce Comité, instruit la Convention de ce qui se passe dans Paris, et propose d'autoriser, par un décret, la municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et au besoin faire battre la générale.

Le ministre de l'intérieur, Garat, déclare que la meilleure manière de prévenir le renouvellement des troubles, c'est de faire en sorte que l'approvisionnement de la capitale soit assuré jusqu'à la récolte prochaine : « Quel que soit le sacrifice que la Commune demande, il est d'un si grand intérêt pour la République que les subsistances soient toujours abondantes à Paris, que, suivant moi, la Convention ne doit pas hésiter un instant à faire de nouvelles avances. D'ailleurs, ces avances ne sont pas un don, car, dans les sous additionnels, la Commune offre une hypothèque très-étendue. — Eh bien ! s'écrie Thuriot, toujours prêt à soutenir les intérêts et à excuser les fautes de la municipalité parisienne, que le ministre

indique la somme nécessaire aux besoins de la capitale, et je convertis d'avance en motion la demande qu'il fera. »

Le ministre estime que, pour assurer les subsistances de Paris, il est nécessaire de faire à la ville une nouvelle avance de trois millions sur les sous additionnels de 1792 et de quatre millions sur ceux de 1793. Un décret était préparé d'avance. Il est mis aux voix par le président Dubois-Crancé, qui le déclare adopté, malgré les très-vives réclamations qui s'élèvent des bancs de la droite.

« Vous dilapidez les finances de l'Etat, s'écrie Salles, je demande l'envoi du décret aux quatre-vingt-quatre départements. Tous les citoyens ont le droit de connaître ce que nous faisons des contributions publiques.

— Non, non ! répond la gauche, ce serait propager les divisions. »

Afin qu'au moins la Convention prouve qu'elle n'entend pas favoriser une seule localité, Barbaroux réclame une avance de 2,200,000 francs pour Marseille ; elle serait hypothéquée sur les domaines communaux de cette ville et sur une créance de 14 millions qu'elle a contre l'Etat. Cette nouvelle proposition est adoptée ; mais aussitôt nombre d'autres députés demandent que l'Assemblée vienne au secours de leurs départements. Ils sont interrompus par des rumeurs toujours croissantes. « Le renvoi de toutes les propositions aux comités, crient les uns. — L'ordre du jour, » répondent les autres [1].

« Comment, l'ordre du jour ? dit Louvet. Est-ce que le peuple des départements n'est pas le peuple ? Y a-t-il donc ici des hommes qui croient que, dès que la Commune de Paris a des moyens de subsistance, aucun département ne doit plus avoir faim dans la République ? »

Chambon veut ajouter quelques mots, mais sa voix se perd au milieu du tumulte. Ne voulant pas répondre par un trop criant déni de justice aux propositions de ceux qui veulent que l'on s'occupe de la situation misérable de la province, l'Assemblée charge ses

[1] Voir le *Journal des Débats et Décrets*, n° 161, p. 323. La fin de cette séance est tout à fait tronquée dans le *Moniteur*.

comités de lui faire prochainement un rapport général sur les secours à fournir durant la crise des subsistances. C'était, il faut le reconnaître, la manière la plus habile de terminer le débat.

Un moment après, Basire donne lecture de la rédaction définitive du décret qui autorise la Commune à faire battre la générale pour rétablir la tranquillité publique. Il est accueilli par les exclamations ironiques de la droite. « C'est inutile maintenant, s'écrie Lanjuinais, la comédie est jouée ; on a nos millions, les troubles vont s'apaiser d'eux-mêmes. »

Pache et les officiers municipaux, qui l'ont accompagné au Comité de sûreté générale, ne quittent la salle que munis de l'expédition authentique des deux décrets que leurs amis, Basire et Thuriot, ont fait adopter par l'Assemblée. Ils reviennent en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville où le Conseil général siége en permanence. En même temps qu'eux y arrivent des délégués de diverses sections qui annoncent que la force armée ne se réunit qu'avec une peine extrême et que l'on continue à piller dans les boutiques des épiciers. « Tant mieux ! » crient les tribunes après chacun des rapports. Le maire, qui a repris possession du fauteuil, se contente d'imposer silence aux audacieux interrupteurs et de faire adopter par le Conseil une adresse qui prêche aux citoyens de Paris le calme et la concorde.

A ce moment paraît Jacques Roux, qui depuis le matin fomentait l'émeute dans la section des Gravilliers et présidait aux taxations arbitraires, c'est-à-dire au pillage des magasins du quartier.

Un des membres de la minorité courageuse que le Conseil général de la commune comptait encore dans son sein, Cuvillier-Fleury, lui reproche son odieuse conduite et demande que cet officier municipal fasse connaître pourquoi il n'était pas à son poste dans un moment aussi critique. Jacques Roux ne craint pas d'avouer ses faits et gestes de la journée ; il s'enorgueillit même d'avoir ainsi mis en pratique les maximes de l'*ami du peuple*, son ami et son modèle [1].

[1] Voir le *Moniteur*, n° 59.

La proposition de Cuvillier-Fleury, si on y donnait suite, était de nature à amener l'examen de la conduite tenue par la municipalité elle-même. Déjà le Conseil s'était vu vivement reprocher par plusieurs sections sa négligence et son apathie. Il ne veut à aucun prix laisser poser une question aussi irritante ; il se hâte de passer à l'ordre du jour et de se séparer ; car Santerre, enfin revenu de Versailles, lui annonce que le calme est à peu près rétabli et qu'on n'a rien à craindre pour la nuit.

III.

Le lendemain matin, comme après toutes les émeutes, la force armée se trouve au grand complet. De nombreuses patrouilles circulent dans tous les quartiers ; Santerre et son état-major semblent vouloir, par leur zèle tardif, faire excuser leur inaction de la veille.

A peine la séance de la Convention est-elle ouverte, que des délégués de diverses sections demandent à être admis à la barre. Ils dénoncent « l'insouciance coupable de la municipalité parisienne, qui a attendu que le trouble fût porté à son comble pour s'opposer au torrent. » Ils protestent contre les violences « dont Paris a été, la veille, le théâtre et qui, si elles n'étaient désavouées, pourraient, aux yeux des départements, faire passer les habitants de la capitale pour des partisans du vol et du brigandage, pour des fauteurs de l'anarchie et du désordre. »

Barère, qui ce jour-là sentait la nécessité de faire sa cour au parti modéré, s'élance à la tribune. En vain la gauche s'écrie : « Non ! point de discussion, le renvoi de la pétition au Comité de sûreté générale ! » Barère insiste pour avoir la parole ; elle lui est maintenue par décret.

« Je le déclare, dit-il, tant que je serai représentant du peuple, je ferai imperturbablement la guerre à tous ceux qui violent les propriétés, à tous ceux qui mettent le pillage et le vol à la place de la morale publique et qui couvrent un crime d'un voile ou plutôt d'un masque de patriotisme..... Citoyens, vous voulez fonder une république, faites respecter les propriétés, ou retournons dans les

bois..... Nous faisons une révolution d'hommes libres et non de brigands. Plus nous sommes en révolution, plus nous devons jeter au milieu de cette tourmente politique les deux ancres qui retiennent le vaisseau de l'Etat, l'ancre de la propriété et l'ancre de la morale publique..... On a commencé hier par violer froidement des propriétés auxquelles le luxe et peut-être aussi l'avidité commerçante ont mis un haut prix. Hier on a pris des denrées coloniales, demain on prendra des propriétés plus nécessaires. Bientôt des biens plus précieux seront ravis, car toutes les propriétés se tiennent, c'est une chaîne dont le législateur ne doit pas laisser briser un anneau par la violence, l'usurpation ou le crime..... Si vous laissez compromettre les propriétés et la sûreté des personnes, votre rôle est fini, votre dissolution inévitable ; les lois civiles sont inutiles, les lois criminelles un jeu ridicule, et la liberté politique n'est plus qu'un roman. »

Après ce préambule qui lui attire les applaudissements de la droite, Barère rappelle que les troubles ont commencé à dix heures du matin et que la force publique ne s'est mise en mouvement qu'à cinq heures du soir ; il reproche vivement aux autorités de Paris leur imprévoyance et leur inertie, au commandant général, son absence; conduite d'autant plus impardonnable que depuis plusieurs jours les troubles étaient prédits et comme organisés dans les journaux. « Lisez le *Républicain français* du 23 février, s'écrie-t-il, et dites-moi s'il est possible de lire sans indignation le récit de la séance du Conseil général de la commune. Reportez-vous aux propos tenus dans cette séance, dites-moi si ce sont là des hommes qui respectent la Représentation nationale, qui veulent sincèrement l'ordre public [1]. Oui, ces troubles étaient annoncés, et, si je voulais

[1] Voici le passage du *Républicain français* auquel Barère fait ici allusion :

« Les ouvrières blanchisseuses étant venues se plaindre de l'excessive cherté du savon, Chaumette a dit : « Nous avons détruit les nobles et les Capets; il nous reste encore une aristocratie à renverser, c'est celle des riches et des boutiquiers qui accaparent les subsistances du peuple pour le forcer à se mettre à leurs genoux; il faut les poursuivre et je me déclare ouvertement contre eux, quoique je sache bien que, s'ils ont le dessus, je serai guillotiné. Je demande que nous nous transportions à la Convention pour obtenir la peine de mort contre les accapareurs. »

« Hébert a parlé dans le même sens que Chaumette et s'est pris du renchérisse-

salir ma bouche des paroles d'un journaliste atroce ou insensé, trop connu pour que je veuille le nommer... » Barère, étonné de son audace, s'arrête et ne prononce pas le nom de Marat; il se rejette dans la réfutation banale des théories de la loi agraire et demande en terminant que le Comité de sûreté générale soit tenu de rendre compte, dès le lendemain, des mesures prises pour faire cesser les troubles de Paris et pour en découvrir les instigateurs.

Salles tient à lire l'article auquel le précédent orateur s'est contenté de faire allusion. Cette lecture est accueillie par des cris d'indignation presque unanimes. On demande de toutes parts le décret d'accusation contre Marat. Celui-ci s'élance à la tribune. « Il est tout simple, dit-il de sa voix la plus stridente, qu'une faction criminelle, qu'une horde ennemie de la liberté... » A ce début, des murmures éclatent dans l'immense majorité de l'Assemblée ; l'*ami du peuple* répète sa phrase en désignant d'un geste provocateur ses adversaires de la droite. « Oui, ajoute-t-il, la vérité leur fait peur, mais on l'entendra malgré leurs cris ; oui, il est tout simple que cette horde qui a conspiré pour sauver le tyran, qui voulait appeler la guerre civile dans la République, ne voyant plus le salut pour elle que dans une contre-révolution, veuille aujourd'hui me décréter d'accusation pour avoir usé de la liberté des opinions et proposé le seul moyen qui puisse sauver le peuple dans le silence des lois...

« En faut-il davantage ! Aux voix le décret d'accusation ! » s'écrient plusieurs députés.

« Les mouvements populaires qui ont eu lieu hier, reprend Marat, sont l'ouvrage de cette faction criminelle et de ses agents. Ce sont les émissaires de Roland qui sont venus dans les sections fomenter les troubles, et parce que, dans l'indignation de mon cœur, j'ai dit

ment des denrées aux partisans du traître Capet, qui accaparent pour faire regretter l'ancien régime, et aussi à Roland qui, quoique déplacé, est encore derrière la toile. »

« Jacques Roux a appuyé l'avis de ses collègues, mais il a ajouté : Si nous avons des représentants infidèles, la guillotine est là pour les punir, et s'ils ne veulent pas, s'ils ne peuvent pas sauver le peuple, disons au peuple de se sauver lui-même, de se venger de ses ennemis. (Applaudissements des tribunes.) »

qu'il fallait piller les magasins des accapareurs et pendre ceux-ci à leurs portes, seul moyen de sauver le peuple, on demande contre moi le décret d'accusation ! »

A cette nouvelle apologie du pillage et de l'assassinat, l'Assemblée répond par un mouvement d'horreur.

« Aux voix le décret, » crie-t-on de toutes parts.

Marat descend de la tribune en riant et en haussant les épaules. Au moment où il traverse la salle, il lance un regard de dédain sur ses collègues de la droite : « Les cochons, les imbéciles, » dit-il assez haut pour être entendu de toute l'Assemblée [1]. « Il est temps, s'écrie Lehardy (du Morbihan), de savoir si la Convention, prenant l'attitude qui lui convient, prononcera entre le crime et la vertu ; il est temps de savoir si la moitié de la Convention est composée de scélérats, ou si Marat peut attaquer impunément chaque jour la souveraineté du peuple dont il se dit l'ami. »

« Je demande, ajoute Lesage (d'Eure-et-Loir), que la discussion soit fermée sur les accusations à diriger contre Marat et que l'on n'entende plus que ses défenseurs. — Qui osera défendre Marat ? » crient plusieurs députés. A cet appel, deux montagnards, Lejeune et Thirion se lèvent : « Sans être amis de Marat, disent-ils, on peut défendre la liberté de la presse. »

« Je ne veux pas de défenseur, s'écrie l'*ami du peuple ;* la dénonciation que vous venez d'entendre est une manœuvre de la cabale qui poursuit la députation de Paris ; ils veulent m'écarter de l'Assemblée parce que je les importune en dévoilant leurs complots. Vous ne pouvez rendre un décret d'accusation contre moi, puisque vous avez décrété la liberté des opinions ; je demande, au contraire, un décret qui envoie les hommes d'Etat aux petites-maisons. »

Buzot réclame ironiquement la parole en faveur de l'accusé : « Je ne rappellerai pas à l'Assemblée, dit-il, qu'elle a rejeté une loi contre les provocateurs au meurtre. Plusieurs événements depuis ont prouvé combien cette loi était nécessaire ; mais de grands in-

[1] Ces aménités fort peu parlementaires de l'*ami du peuple* sont constatées par le *Moniteur* lui-même, n° 59.

convénients s'attachent aux décrets d'accusation portés avec précipitation : ils sont souvent illusoires. Que ne s'ensuivrait-il pas contre la Convention, si elle décrétait d'accusation monsieur Marat et que monsieur Marat fût acquitté par le jury de Paris? » — L'épithète de *monsieur* accolée au nom de l'*ami du peuple* paraît aux partisans de celui-ci la plus grave injure qui puisse être lancée contre lui. « C'est vous qui êtes un *monsieur*, » crie-t-on à Buzot de l'extrême gauche.

L'orateur rappelle que ce qu'imprime Marat, « se dit tous les jours dans les tripots où celui-ci va puiser les maximes qu'il débite ensuite à deux sous la feuille; » il adjure ses collègues de ne pas donner à cet homme une importance trop grande. « Peut-être, dit-il en terminant, n'est-il que l'instrument de certaines gens : par lui on fomente l'anarchie, et l'anarchie mène à la royauté. »

L'insultante générosité de Buzot trouve plus d'un imitateur sur les bancs de la Gironde. « Je demande, s'écrie Fonfrède, que la Convention adopte un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée déclare à la France que hier Marat a prêché le pillage et qu'hier au soir on a pillé à Paris. » — « Je propose, dit Pénières, que l'on décrète que Marat est fou et que, par mesure de sûreté générale, il sera enfermé à Charenton, d'où il ne pourra sortir que lorsque la Révolution sera finie. — Oui, il faut ajoute Bancal, que, suivant en cela l'usage établi par la Constitution américaine, la Convention, délibérant aux deux tiers des voix, décide : 1° que Marat sera expulsé provisoirement de son sein; 2° que son état mental sera examiné par des médecins. — C'est Bancal lui-même qui est fou, réplique Collot-d'Herbois, pour nous proposer de délibérer en vertu de la Constitution américaine. — Ces messieurs, ajoute Basire, nous parlent sans doute de la Constitution américaine pour nous amener au gouvernement fédératif, objet de leur ambition. »

Des deux côtés on demande l'appel nominal. La Montagne et la Gironde tiennent également à connaître les partisans et les adversaires de l'*ami du peuple*. Mais sur quoi portera cet appel? sur l'ordre du jour proposé par Fonfrède, sur la question préalable ou sur le décret d'accusation? Chacun de ces modes de trancher la

question est vivement appuyé par un certain nombre de députés. Cependant l'immense majorité paraît vouloir donner la priorité à la dernière de ces trois solutions.

« Eh! bien, dit Thirion, je demande qu'il soit constaté que je me suis présenté pour défendre un accusé, et que je n'ai pu obtenir la parole. — Je ne puis être jugé par mes ennemis, s'écrie Marat. Ce sont les hommes de l'appel au peuple qui veulent assassiner l'*ami du peuple;* d'ailleurs l'Assemblée ne peut refuser de m'entendre.

— Il est accusé, il a droit de parler, » répètent en chœur les Montagnards.

Un décret formel accorde la parole à Marat, pour remercier l'Assemblée de l'impartialité dont elle fait preuve envers lui; il commence ainsi sa défense : « Je croyais qu'il y avait un peu de pudeur dans la Convention, s'il n'y avait pas d'amour de la justice. Eh! bien, je provoque le décret d'accusation contre moi pour vous couvrir d'infamie. Les hommes sensés, auxquels on présentera ma feuille, déclareront, j'en suis certain d'avance, que vous ne savez pas lire. »

A ces nouvelles insolences, l'immense majorité répond par de nouveaux cris d'indignation. Marat les brave du geste et de la voix; mais bientôt il ne prononce plus que des mots entrecoupés, des phrases incohérentes; il est pris d'une espèce de fou rire, et retourne à sa place en répétant, comme un vrai maniaque, ces mots qu'il grommelle entre ses dents : « Les hommes d'Etat! les hommes d'Etat!... »

Le tumulte dure longtemps encore. De guerre lasse, la Gironde elle-même renonce à l'idée de frapper Marat d'un décret d'accusation, sans instruction préalable, sans rapport d'un Comité. Englobant le provocateur dans la procédure à intenter contre les pillards eux-mêmes, elle adhère, par l'organe de Vergniaud, à la rédaction suivante, proposée par Meaulle :

« La Convention, délibérant sur la dénonciation qui lui a été faite d'un écrit de Marat relatif aux troubles, aux pillages et taxations de denrées qui ont eu lieu hier dans la ville de Paris, ren-

voie ladite dénonciation aux tribunaux ordinaires, charge le ministre de la justice de faire poursuivre les auteurs et instigateurs des délits, et d'en rendre compte sous trois jours à la Convention[1]. »

IV.

Pendant que l'Assemblé nationale se livrait à ces débats orageux, le Conseil de la Commune faisait, à sa manière, une enquête sur les causes de l'émeute. Si les plus infâmes provocations avaient trouvé des défenseurs dans le sein de l'Assemblée, à plus forte raison l'inertie de Santerre devait-elle en avoir à l'Hôtel de Ville. Une délibération solennelle déclara qu'il n'y avait aucun blâme à imputer au commandant de la force armée, et que la seule mesure à prendre était de rédiger une adresse à la Convention pour lui demander d'édicter une loi qui punirait les accaparements, supprimerait la liberté du commerce des grains, interdirait la vente des espèces monnayées, diminuerait le nombre des assignats en circulation et prononcerait des peines sévères, même la mort en certains cas, contre tout contrevenant à ces dispositions nouvelles.

Ainsi chacun proposait un remède à la lèpre affreuse de la misère qui rongeait la France, et les empiriques donnaient libre carrière à leur imagination. Chaumette, au sein du Conseil général, oubliant ce qui s'était passé quelques mois auparavant à l'occasion du camp sous Paris, déclarait que la population indigente de la capitale ne serait tranquille que lorsque l'Etat lui aurait assuré du travail en entreprenant de nombreux travaux publics. A la Convention, Carra proposait le rétablissement de ces chambres ardentes

[1] Par un décret formel de la Convention, la poursuite des crimes et délits commis à l'occasion des pillages de février fut confiée au tribunal criminel de Seine-et-Oise. Mais cette poursuite fut faite très-mollement; au bout de trois mois d'instruction, le 21 mai 1793, on ne trouva à traduire devant le jury que quelques individus de très-minime importance. La plupart furent acquittés, le principal inculpé fut condamné à un an de prison et plusieurs femmes se virent infliger une simple amende. Le tribunal n'avait pas osé comprendre Marat dans l'accusation déférée au jury.

créées à plusieurs reprises sous l'ancien régime, pour faire rendre gorge aux traitants; Chabot voulait qu'on fermât la Bourse de Paris et présentait un vaste plan de finances d'après lequel tous les assignats émis depuis le commencement de la Révolution devaient être remboursés en moins de deux années.

La masse énorme du papier-monnaie était, en effet, le principal embarras de la situation et l'objet incessant des préoccupations du Comité des finances. Son rapporteur habituel, Cambon, faisant trêve aux idées exagérées qu'il professait en politique, vint, peu de jours après l'émeute du 25 février, exposer à l'Assemblée le tort immense que les agitations populaires causaient au trésor public. « Si les assignats éprouvent une dépréciation considérable, dit-il, si le commerce est aux abois, si les contributions ne rentrent pas, tout cela est dû aux prédications insensées des faux patriotes qui entretiennent le peuple dans un état perpétuel de trouble et de défiance. Le gage de nos assignats repose sur les propriétés que la nation met en vente, mais personne n'ose les acheter depuis le moment où certains individus se sont mis à prêcher la violation des propriétés particulières. Le papier de la nation ne circule pas et par là il se discrédite. Le prix des denrées augmente ainsi que nos embarras. Bien plus, vous avez décrété des récompenses pour les défenseurs de la patrie, vous leur avez attribué des terres; mais, si ces terres ont perdu toute valeur, vos promesses sont illusoires. La première base de votre système de finances est la confiance. Décrétez donc que toutes les propriétés sont sous la sauvegarde de la loi.

— Déclarez aussi, ajoute Louvet, que les membres des autorités constituées de Paris sont individuellement et solidairement responsables des atteintes qui pourraient être portées, dans cette ville, à la sûreté des propriétés et des personnes.

— Tout ce que Louvet et Cambon proposent a déjà été décrété depuis longtemps, répond la Gauche.

— Eh ! bien, renouvelez ces décrets, puisqu'ils ne sont pas exécutés, » réplique Bancal.

La Convention rend un ordre du jour motivé sur l'existence des

lois antérieures. — Mais tous ces décrets, anciens et nouveaux, n'étaient pas mieux obéis les uns que les autres. Les journaux démagogiques persistaient à provoquer au meurtre et au pillage. Le Comité de législation, chargé de rédiger une loi contre tant d'excès, ne faisait pas son rapport. Marat continuait à trôner orgueilleusement à la crête de la Montagne.

Après avoir défendu longtemps la cause de la liberté du commerce, la Convention se laissera bientôt entraîner à voter cette fameuse loi du maximum qui doit mettre le comble aux maux de la nation.

Quoi qu'en eût dit Cambon, on ne décrète pas la confiance. On peut bien proclamer l'infaillibilité du peuple, on peut bien proclamer sa toute-puissance, mais il est impossible au législateur, à quelque source qu'il puise son droit, sur quelque force qu'il s'appuie, quels que soient les moyens qu'il mette en usage, de déterminer le taux des salaires ou le prix des marchandises. Autant vaudrait essayer de régler la marche des saisons ou le niveau d'un grand fleuve. La Convention en fit la triste expérience. Elle voulut imposer despotiquement sa volonté aux transactions commerciales, comme elle avait essayé de le faire pour les choses du domaine de la conscience. Elle appela à son aide la terreur et les échafauds, elle couvrit la France de ruines, et, au bout de sa carrière, elle légua la banqueroute à ses tristes successeurs. Lancée inconsidérément dans le vaste champ de l'utopie, elle courut, à travers les débris de la fortune publique et des fortunes particulières, se briser contre ce mur d'airain qu'on appelle : LA FORCE DES CHOSES.

MORTIMER-TERNAUX,
de l'Institut.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

I.

Les Sceaux du monastère royal de Notre-Dame des Couëts, près Nantes.

Les annales de notre religieuse Bretagne présentent, vers la fin du XVe siècle, un modèle à jamais admirable. La vénérable Françoise d'Amboise, duchesse de cette contrée, l'admiration et l'amour de ses peuples, quitte le monde, s'arrache aux plaisirs et aux honneurs du siècle pour se cacher dans un cloître sous l'habit d'une humble fille du Carmel.

Près de la ville de Vannes, non loin du château ducal de l'Hermine où elle a régné avec tant de gloire, Françoise vient de construire un monastère qu'elle place sous le patronage des trois Maries et dans lequel elle souhaite d'occuper le dernier rang.

Parmi les objets précieux dont la sainte duchesse voulut enrichir son couvent, nous devons donner une attention spéciale aux cachets ou sceaux [1].

Le premier et le principal représente, sous une triple grotte, les images des trois patronnes vénérées. Dans celle du milieu se voit la très-sainte Vierge tenant son divin fils entre ses bras; sur son front est déposé le diadéme de la royauté et à ses pieds le blason de la bienheureuse Françoise, écartelé de Bretagne et d'Amboise, comme

[1] Une gravure, reproduisant fidèlement ces trois sceaux, a été publiée par M. l'abbé Richard, dans sa *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise* (2 vol. in-8°, 1865, Paris, Lecoffre). Elle se trouve immédiatement avant les *Notes et pièces justificatives* du second volume.

si cette pieuse fondatrice avait voulu déclarer hautement qu'à Marie devait être tout honneur, toute noblesse et toute principauté.

Dans les grottes latérales sont les statues de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marie, mère de l'apôtre saint Jacques; elles portent sur leurs bras les urnes de ces parfums précieux dont elles voulaient embaumer le corps sacré du Sauveur descendu au tombeau.

Ce sceau de la communauté des Trois-Maries du Bondon est massif en argent. Les lignes délicates, les dessins harmonieux, ses figures pieuses, tout annonce la main d'un graveur habile, et tout en fait un objet précieux parmi les antiquités de notre Bretagne. La légende qui s'y lit est en caractères gothiques et elle est ainsi conçue : *Sceau de la communauté des religieuses de Notre-Dame du Carme du couvent des trois Maries du Bondon.*

Il en est un autre, gracieux par sa forme ovale et par le sujet qu'il représente; c'est le sceau de la prieure du monastère. Sous un petit édicule gothique se trouve la statue de Marie trônant toujours sur le blason de la duchesse. Aux pieds de la reine du ciel se voit une religieuse, — sans doute la prieure elle-même; — à genoux, les mains jointes dans l'attitude de la prière, elle semble solliciter de la première supérieure du monastère assistance et secours. La légende est celle-ci : *Sceau de la prieure des religieuses de Notre-Dame du Carme lèz le Bondon.*

Après quelques années de séjour dans son couvent de Vannes, l'illustre Françoise d'Amboise, cédant aux sollicitations pressantes de François II, duc de Bretagne, consentit à venir fonder près de Nantes un nouveau monastère. Non loin de ses murs, sur le penchant d'une colline dont le pied est baigné par la Loire, existait depuis des siècles un prieuré de Bénédictines du nom de *Notre-Dame des Scoëts.* C'est là que le prince veut fixer sa sainte parente; le pape Sixte IV y souscrit avec bonheur et le 20 décembre 1476, l'ancienne duchesse de Bretagne vient prendre possession des lieux qu'elle rendra à jamais célèbres en les embaumant de l'odeur de ses héroïques vertus. Le sceau de la nouvelle communauté représente la très-sainte Vierge; sur son front est le bandeau

royal et de ses épaules descendent les pans d'un vaste manteau. De sa main gauche, Marie soulève cette chape et sous ses plis laisse apercevoir un grand nombre de religieuses dans l'attitude de la prière et de la contemplation; elles semblent heureuses de se trouver à l'abri de tout danger sous le bras de celle qui commande aux flots et qui calme les tempêtes. De la main droite, Marie soutient Jésus, mais le jeune enfant, comme pour se jouer en imitant ce que fait sa douce mère, se penche en arrière et de ses bras soulève l'autre côté de son manteau. Sous ses vastes plis apparaissent encore des religieuses, toujours dans l'attitude de ceux qui se consacrent et se dévouent à Jésus et à Marie.

Voici la légende de ce sceau : *Sceau du couvent des Scoëtz de l'ordre de Notre-Dame-du-Carme.*

Mais il ne demeura pas longtemps le seul de la communauté des Couëts. Les religieuses que la vénérable Françoise avait laissées aux Trois-Maries et qui, lorsqu'elle les avait quittées, avaient versé tant de pleurs, ne pouvant plus vivre séparées de leur bonne mère, résolurent bientôt de l'aller rejoindre. A force de prières, elles obtinrent enfin que leur monastère, uni à celui des Couëts, ne formerait plus qu'une communauté. Françoise les reçut avec cette joie qu'éprouve une bonne mère, lorsqu'elle revoit des enfants chéris dont elle a été trop longtemps éloignée, et toutes ensemble recommencèrent à marcher avec ardeur dans le chemin de la perfection. Les sceaux du monastère des Trois-Maries furent unis à celui des Scoëts et servirent jusqu'à l'époque de la révolution de 1793, où la famille d'une des religieuses eut le bonheur de les recevoir; et depuis, elle les garde précieusement en mémoire de la sainte duchesse qui les fit faire et de la royale communauté à laquelle ils ont si longtemps appartenu.

Feu l'abbé J.-M. LAGRANGE.

(La fin prochainement).

CHRONIQUE.

—

LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

—

Avant le Congrès.

Les Bretons qui attachent quelque prix au nom à eux transmis par leurs ancêtres et aux grands souvenirs que ce nom réveille, auront appris avec joie qu'un de leurs vœux patriotiques les plus anciens et les plus vifs allait enfin se réaliser : le 15 octobre, s'ouvrira à Saint-Brieuc un *Congrès celtique international*. Un certain nombre de Celtes d'outre-mer, et, parmi eux, une députation de nos frères, les Bretons de Galles, viendront discuter avec nous les questions qui peuvent éclairer le passé ou intéresser l'avenir de notre commune race et inaugurer le rétablissement de relations régulières, interrompues depuis tant de siècles.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* tiendront, sans nul doute, à s'associer, en personne, s'ils le peuvent, ou, du moins, de loin et par leurs sympathies, à l'œuvre entreprise par le Congrès. S'ils veulent me le permettre, je vais, dès à présent, essayer de leur dire, en quelques mots, quelles tentatives avaient été faites depuis longtemps pour amener la réunion d'un semblable congrès, et quels doivent être les objets de ses travaux.

Lorsque la Bretagne possédait, — puisse-t-elle bientôt la posséder de nouveau ! — une société qui la représentait dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, sans distinction de localités et sans acception de partis, il lui était facile d'inaugurer, avec toute l'autorité et toute la solennité désirables, le rétablissement de relations suivies avec les autres branches de notre race. L'*Association bretonne* ne faillit pas à cette tâche, grâce au patriotisme de ceux qui la dirigeaient, et, si elle ne

put la mener à bonne fin, ce n'est pas à elle que la faute doit en être imputée.

La première tentative de ce genre était venue du pays de Galles; elle était due cependant à un Breton d'Armorique, l'un des chefs des écoliers de Vannes en 1815, le futur historien de leur héroïque campagne, l'esthéticien le plus élevé et le plus profond de notre temps; — tous nos lecteurs savent que je veux parler

De l'éloquent Rio, l'enfant de l'île d'Ars,

comme l'appelait Brizeux.

M. Rio, qui avait eu l'heureuse fortune de renouveler, en sa propre personne, l'union de l'Armorique et de la Cambrie, par son alliance avec l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Principauté [1], provoqua le premier le rétablissement des anciennes relations. Dans un de ces congrès, à la fois bardiques et populaires, qui portent dans le pays le nom d'Eistezvod [2], il retraça à grands traits pour les assistants l'histoire de leurs frères bretons, qu'ils avaient perdus de vue depuis tant de siècles. On s'imaginerait difficilement l'enthousiasme et l'admiration excités dans cet auditoire, en très-grande majorité protestant, par le tableau des grandes luttes soutenues en Bretagne pour la défense de la foi. Sur la proposition de M. Rio, adoptée avec acclamations, un certain nombre de Bretons furent invités à assister à l'*eistezvod* que la société des Cymreigyddion devait tenir l'année suivante (1838) à Abergavenny, dans le pays de Gwent [3]. M. de la Villemarqué, M. du Marhallac'h, M. de Blois, M. de Francheville, dont nous déplorons la perte récente, et d'autres Bretons distingués, firent partie de la députation, qui reçut la plus cordiale hospitalité dans les châteaux environnant le lieu du congrès, notamment chez l'intelligente protectrice de la littérature galloise, l'*Abeille du pays de Gwent*, (Gwenynen Gwent), comme l'ont surnommée les bardes, la noble et patriote lady Llanover.

L'un des pèlerins bretons, — on peut avec justice donner ce nom à ceux qui allaient en fils pieux faire ce voyage à la terre toujours sacrée des ancêtres, — l'un d'eux, dis-je, à qui les lettres celtiques allaient tant devoir, eut l'heureuse inspiration de composer pour l'*eistezvod* un chant en breton d'Armorique, en choisissant les expressions les plus rapprochées du gallois. Voici comment les Bretons du continent saluèrent ceux de l'île, par la voix de celui qui allait bientôt tirer de l'oubli les chants de leurs bardes :

[1] Les Herbert, comtes de Pembroke. Ils ont eu, entre autres gloires, celle de compter parmi le petit nombre de familles restées fidèles à la foi catholique.

[2] *Eisteddfod*, selon l'orthographe galloise. Ce mot signifie *session* ou *assise*.

[3] Les Anglais l'ont séparé administrativement du reste de la Principauté et lui donnent le nom de Monmouthshire.

Chant d'Eistezvod.

Les Bretons d'Armorique et les Bretons de Cambrie.

LE CHŒUR. *(Refrain.)*

« Un vaisseau vient, poussé par le vent,
» D'un pays lointain dans un port de Cambrie. »

LES BRETONS CAMBRIENS.

— « Pèlerins, répondez-nous,
» Qui êtes-vous et d'où venez-vous ? »

LES BRETONS ARMORICAINS.

— « Nous sommes des Bretons d'Armorique,
» Qui, pour venir vous trouver, avons traversé la mer. »

LES BRETONS CAMBRIENS.

— « Soyez les bienvenus :
» Comme vous, nous sommes Bretons ! [1]
» Nos pères sont les pères de vos pères,
» Et nos mères, les mères de vos mères. »

LE CHŒUR.

— « Chantons, puisque nous sommes aujourd'hui réunis,
» Chantons, mes frères, la gloire de nos pères. »

TOUS ENSEMBLE.

— « Chantons ceux qui n'ont pas tremblé devant César,
» Devant César qui fit trembler la terre ;

» Ceux qui ont vaincu les Pictes et les Saxons,
» Sous nos rois Howel et Arthur ;

» Ceux qui aussi ont chassé
» Les Franks hors du sol de l'Armorique ;

» Qui ont longtemps et glorieusement
» Arrêté les invasions normandes ;

» Qui victorieusement ont combattu
» Ensemble sous Glendour et Jean de Rieux [2].

» Les Armoricains et les Cambriens se retrouvent encore une fois ;
» La bannière noire [3] s'élève en face de la bannière bleue [4] ;

[1] Ce cri, leurs ancêtres le poussaient aussi au combat de Saint-Cast, (1758), lorsqu'ils refusaient de se servir de leurs armes contre leurs frères bretons. Voy. *Barzaz-Breiz*, VIe édition, pp. 335 et suiv.

[2] Envoyé, en 1405, à la tête d'une armée bretonne, pour secourir les Gallois, révoltés contre les Anglais, sous la conduite d'Owen Glendour, chef cambrien de la race des anciens rois nationaux. Voy. *Barzaz-Breiz, Seizen eured*, VIe éd., p. 235.

[3] Les hermines sans doute.

[4] Spécialement, la bannière bardique. On se rappelle les vers de Brizeux, dans l'*Appel aux prêtres de Bretagne* :

» Chantons ceux qui ont combattu pendant mille années,
» Pour notre Dieu, notre pays, nos libertés, notre langue;

» Qui, en défendant leur race contre la mort,
» Se sont rendus eux-mêmes immortels,

» Comme l'a prédit Taliésin, le barde véridique,
» Lorsqu'il a chanté : Tant [durera] la mer, tant [dureront] les Bretons.[1] »

LE BARDE.

— « Rochers, qui n'avez jamais fait écho
» Qu'à des cris de liberté et de triomphe,

» Rochers du pays des Kymris, qui dominez la mer,
» Répétez le chant du Barde d'Armorique;

» Rochers, redites encore
» Les hauts faits de nos ancêtres.

» Qu'ils entendent notre voix du haut du ciel,
» Et qu'ils se réjouissent dans leur cœur!

» Qu'ils jettent un regard sur cette terre
» Et qu'ils bénissent leurs fils bien-aimés! »

Malgré la pâleur de la traduction, on peut se figurer l'effet que durent produire ces vers, chantés au milieu d'une assemblée celtique, dans cette langue armoricaine comprise encore des Gallois, après douze siècles de séparation. Ils répétèrent le chœur avec enthousiasme, et, selon l'usage antique, une coupe fut à l'instant décernée au poète du Llydaw[2].

Vingt années s'écoulèrent avant que l'on essayât d'inviter les Gallois à nous rendre en Armorique, dans une réunion solennelle, la visite que les Bretons avaient été leur faire les premiers sur le sol de la Cambrie.

Dans l'intervalle, pourtant, en 1854, une revue galloise en langue anglaise, organe de l'*Institut cambrien*, publia la lettre suivante, qui peut montrer jusqu'à quel point la réunion d'un congrès armorico-cambrien était souhaitée par les Gallois patriotes :

A l'éditeur du Cambrian Journal.

« Monsieur,

» Je suis un de ceux qui considèrent les Bretons, non point tant comme nos frères, que comme une partie de nous-mêmes. Aussi, suis-je

Par delà le détroit, chez nos frères de Galles,
On n'a pas oublié *la bannière d'azur*, etc.

[1] « Tra mor, tra Brython. » Cette patriotique devise est restée populaire jusqu'à nos jours. Elle servait d'épigraphe à une lettre que m'écrivaient, tout récemment, deux maçons gallois, au sujet de notre Congrès.

[2] Deux éditions du beau chant de M. de la Villemarqué, publiées avec une double traduction galloise et anglaise, furent épuisées en très-peu de temps.

très-désireux *(very anxious)* de voir s'établir des relations plus fréquentes entre eux. Ne pourriez-vous pas travailler à réaliser cette idée par le moyen de votre journal? Il se trouvera sûrement quelqu'un, dans cet intéressant pays, qui se fera un plaisir de vous donner des informations sur ce qui s'y fait pour la culture de la littérature indigène, etc. L'affinité entre nos dialectes, notre ancienne histoire et nos traditions est si étroite, que nous tirerions sûrement un mutuel profit de rapports plus fréquents. Travaillez donc à réaliser ce projet dont nous devons désirer ardemment le succès[1]. »

Cette lettre est signée d'un pseudonyme, selon la coutume presque constante des Gallois. Celui qu'a adopté, pour cette circonstance, le correspondant du *Cambrian Journal* est significatif; c'est celui d'*Emyr d'Armorique*, *Emyr Llydaw*, personnage célèbre dans les anciennes traditions cambriennes[2].

En 1858 seulement, l'Association bretonne, par l'organe de M. le Cte Caffarelli, son président, adressait à l'*Association archéologique cambrienne* une invitation officielle d'assister au congrès qui devait se tenir la même année à Kemper.

Le congrès de Kemper devait s'ouvrir au mois d'octobre et l'*Association d'Archéologie cambrienne* ne se réunissait en séance générale qu'au mois de septembre. Elle approuva chaudement le projet, mais demanda que sa réalisation fût ajournée à l'année suivante.

« Il a été décidé, écrivait le lord évêque de Saint-Asaph, président de » l'*Association*, que, pour cette année-ci, nous nous abstiendrions, » quoique à regret, de nous présenter au Congrès breton; mais que » l'année prochaine, nous essaierions d'organiser une députation digne » des deux sociétés, une députation qui saurait poser les bases d'un sys- » tème permanent et étendu de coopération la plus complète, la plus » fraternelle[3]. »

Faisant allusion à cet ajournement, M. de la Villemarqué, directeur de la classe d'Archéologie, s'exprimait en ces termes, dans la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Kemper :

« Avant de finir, messieurs et chers confrères, je dois répondre à une pensée qui vous préoccupe certainement. Vous vous attendiez à trouver ici des étrangers distingués, ou, pour mieux dire, des compatriotes, des Bretons du pays de Galles. Ils voulaient nous apporter, avec le tribut de leurs lumières, le gage d'une sympathie que ni le temps ni l'espace n'ont pu refroidir. Nous nous faisions un bonheur de les voir fêter avec nous un fils de leur terre natale, qui va de nouveau régner sur nous en ne *cessant*

[1] *Cambrian Journal*, 1854, *Alban Elfed*, p. 277.

[2] Un manuscrit, inédit, je crois, (*M. Cobb's book*) le cite comme ayant, avec saint Teilo, conduit, sur les sept vaisseaux d'Arthur, les saints fugitifs de l'île de Bretagne à l'île d'Enlli (Bardsey). Voy. *Cambrian Journal*, 1858, *Alband Elfed*, p. 211.

[3] *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, année 1858, 6e vol., 2e livr., p. 204. — Rennes, Verdier.

pas d'avoir les yeux tournés, comme les nôtres, vers leurs rivages fraternels.[1] Une lettre écrite à M. le Directeur de l'Association bretonne par le très-révérend lord évêque gallois de Saint-Asaph, nous force de renoncer à notre espoir : des circonstances fortuites et tout à fait indépendantes de la volonté des membres de la députation cambrienne les empêchent d'exécuter leur projet pour cette année.

L'an prochain, messieurs, ces empêchements n'existeront plus, et nous pourrons espérer voir à notre Congrès, non-seulement les Bretons de la Cambrie, mais encore nos frères de la Cornouaille insulaire, et même nos cousins d'Ecosse et d'Irlande. La réunion représentera ainsi, au lieu des deux seules branches armoricaine et galloise de la famille celtique, notre nation tout entière. Alors, par un phénomène vraiment inouï dans l'histoire des races humaines, se réalisera une prédiction audacieuse que fit, il y a douze cents ans, un barde des peuples bretons :

« Un jour, en Armorique, dit-il, les Irlandais et les Ecossais, les Cam-
» briens, les Cornouaillais et les Armoricains s'associeront par une ferme
» alliance, *sociabunt fœdere firmo*. Ce jour-là, les montagnes désolées de
» Cambrie en tressailleront d'allégresse ! Les fontaines taries d'Armorique
» en jailliront de bonheur ! Les chênes dépouillés de Cornouaille en re-
» verdiront de joie[2] ! »

« Magnifique Congrès, Messieurs, Congrès national et archéologique à la fois ! Je vous y donne rendez-vous[3]. »

Mais, l'année suivante, hélas ! l'Association bretonne n'existait plus !

Ce projet se trouvait donc de nouveau indéfiniment ajourné, lorsqu'une modeste société qui, après la dissolution de l'Association bretonne, s'était formée sous la présidence de M. de la Villemarqué, pour la culture de la langue armoricaine, le *Breuriez-Breiz*, essaya de reprendre l'œuvre interrompue. Après avoir publié ici même un travail sur *les Celtes au XIXe siècle*, qui pouvait être regardé comme l'expression des vœux de la société, le secrétaire du *Breuriez-Breiz* se mit, d'après les instructions de son président, en rapport avec divers Gallois patriotes et notamment avec le *Cambrian Institute*, dont un membre avait publié la lettre que l'on a pu lire ci-dessus.

Le *Cambrian Institute*, fondé par le savant et regrettable Williams Ab Ishel, avait, plus qu'aucune autre société de Cambrie, un caractère national et comptait parmi ses membres les hommes les plus distingués du pays. Ab Ishel, mort après une vie consacrée tout entière au bien de ses compatriotes et aux progrès des études celtiques, avait été dignement remplacé, comme secrétaire général, par le Rév. T. James (Llallawg). Grâce à l'obligeance et au zèle de ce dernier, que je ne saurais assez remercier ici, au nom de notre société et en mon nom personnel, des rapports suivis furent établis entre l'Institut cambrien et le *Breuriez-*

[1] Le roi Gradlon, dont la statue allait être solennellement relevée.

[2] *Die sagen von Merdhin*, pp. 22 et 301.

[3] *Bulletin archéologique de l'Association bretonne, ibid.*, pp. 202 et 203.

Breiz; les vœux de la société armoricaine furent traduits et publiés dans le *Cambrian Journal*, qui échangea sa collection, accompagnée de publications en langue galloise, contre la *Revue de Bretagne et de Vendée*[1].

Le *Breuriez-Breiz*, ayant exprimé à la société galloise les regrets qu'éprouvaient un grand nombre de Bretons de ne pouvoir tenir sur le sol armoricain un Congrès, de concert avec leurs frères de Galles et particulièrement avec les membres du *Cambrian Institute*, le Rév. Llallwy s'occupa, avec le plus grand zèle, d'aplanir tous les obstacles. Il écrivit spontanément sur ce sujet au ministre de l'intérieur, et reçut en réponse une lettre où M. de la Valette s'engageait à autoriser la réunion du Congrès, dans l'un des départements de la Bretagne, à la condition d'être prévenu cinq jours avant l'ouverture.

Cela se passait vers le milieu de l'année 1865. Il était trop tard pour songer à rien organiser. Il fut donc convenu, entre le *Cambrian Institute* et le *Breuriez-Breiz*, que le Congrès aurait lieu l'année suivante. Des lettres d'avis et d'invitation, signées du secrétaire de la Société armoricaine, parurent en gallois et en anglais dans les plus importants journaux de la Principauté. Cette nouvelle excita un vif intérêt dans le pays; des membres influents de l'Institut cambrien firent espérer leur présence, et dans quelques endroits, des sociétés se formèrent pour organiser, en faveur des gens du peuple, des excursions à prix réduit pour « l'*Eistezvod du Llydaw.* »

Malheureusement, divers obstacles, parmi lesquels il faut mettre au premier rang l'obligation où était M. de la Villemarqué de donner des soins de tous les instants à une santé bien chère, s'opposèrent à ce que le congrès projeté pût être organisé pour 1866. Je dus, en conséquence, vers la fin de l'année dernière, annoncer son ajournement à cette année.

L'incomparable richesse des bords du Morbihan en monuments druidiques avait d'abord fait songer à Vannes comme lieu de réunion, et c'est dans cette ville que rendez-vous avait été d'abord donné aux Gallois. Toutefois la Société polymathique du Morbihan ayant, bien qu'elle promît son concours cordial, décliné toute participation à l'organisation, nous tournâmes nos espérances du côté de Saint-Brieuc, où l'Association bretonne avait trouvé autrefois un si brillant accueil. La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord voulut bien accepter la charge délicate et laborieuse de l'organisation du Congrès; c'est à elle, c'est surtout au dévouement de son savant et zélé président, M. Geslin de Bourgogne,[2] que sera dû l'honneur du succès que nous sommes en droit d'espérer aujourd'hui.

[1] J'espère mettre prochainement à profit ces précieuses sources pour les lecteurs de la *Revue*.

[2] Qu'il nous soit permis aussi de remercier ici, nommément, M. Gaultier de Mottay, trésorier, et M. Huguet, secrétaire général.

Un nouvel appel a été adressé aux Gallois. Le *Breuriez-Breiz* et la Société d'Emulation se sont mis en correspondance avec sir Davies Lloyd, baronet, membre du Parlement, président pour cette année du grand Eistezvod gallois, qui a bien voulu leur donner son concours et faire espérer sa présence à Saint-Brieuc. Sur son initiative, nos frères de Cambrie ont dû, dans ces assises vraiment nationales qu'ils ont tenues cette année à Caermarthen, nommer une députation pour représenter officiellement les Bretons d'outre-mer à Saint-Brieuc [1].

Bien que le Congrès soit principalement breton (armorico-cambrien), on espère que l'Irlande et l'Ecosse y seront représentées par quelques-uns de leurs savants les plus distingués.

Voici l'appel qui a été reproduit par les principaux journaux, soit gallois, soit anglais de la Cambrie :

« Keransker, 12 juin 1867.

» Bretons de la Cambrie !

» De l'autre côté de la mer vit un peuple qui a les mêmes ancêtres que vous, qui porte le même nom, qui garde les mêmes traditions, qui parle, ou peu s'en faut, la même langue. Le temps et les événements, plus que la mer profonde, l'ont séparé de vous; mais, à travers les âges et les vicissitudes de notre histoire, nous n'avons jamais oublié, nous, Armoricains, ceux que le peuple appelle encore dans ses chants les *Bretons d'outre-mer,* « Bretoned tre-mor »; et vous non plus, nous le savons, vous n'avez pas oublié le *Llydaw.*

» Ce n'est pas seulement l'Armorique, mais l'ancienne Gaule tout entière, qui se souvient de ses origines celtiques, et des savants, dont le nombre croît chaque jour, s'y livrent, avec un vif intérêt, à l'étude de la langue et des antiquités kymriques.

» Il y aura bientôt trente ans, quelques-uns de nos compatriotes, animés par l'amour de notre commune race, sont venus, d'Armorique, à l'un de vos *Eistezvods* vous rappeler que « nos pères étaient vos pères, » que « vos mères étaient nos mères, » et que « nous sommes frères. » Depuis ce moment surtout, nous avons ardemment désiré voir les Bretons de Galles et ceux d'Armorique se réunir sur le sol du Llydaw, pour traiter ensemble les questions scientifiques et littéraires qui ont pour les deux peuples un intérêt commun, et surtout pour renouer les antiques liens de fraternité, de manière que rien désormais ne les puisse plus briser.

» Ce vœu va enfin se réaliser. Les membres de la Société armoricaine du *Breuriez-Breiz* et les amis des études celtiques en France adressent à tous les Bretons cambriens, et particulièrement aux bardes et aux mem-

[1] Nous aurons à regretter vivement l'absence d'un des plus chauds promoteurs du Congrès cambro-armoricain, M. Thomas Cadivor Wood, écrivain gallois patriote, qui avait commencé à organiser des excursions artistiques et populaires pour Saint-Brieuc. La Société de colonisation celtique, dont il est le secrétaire général, vient de l'envoyer au *Bro Wen*, la nouvelle colonie bretonne indépendante qui vient de se fonder en Patagonie.

bres de sociétés savantes, l'invitation d'assister au Congrès celtique international qui s'ouvrira le 15 octobre de cette année, dans la ville de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, en Bretagne.

» Les Bretons d'Armorique ont la ferme confiance que leurs frères de Galles répondront à leur appel, et que la réunion de Saint-Brieuc pourra inaugurer le rétablissement de relations régulières entre les deux familles de la race bretonne.

» Au nom des membres du *Breuriez-Breiz* et des Celtistes français.

» Vte DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, président du *Breuriez-Breiz*; — HENRI MARTIN; — CH. DE GAULLE, secrétaire du *Breuriez-Breiz*. »

Nous sommes déjà assurés du concours des Gallois, et des démarches ont été faites, pour obtenir la présence de quelques représentants éminents de l'Irlande et de l'Ecosse. Un grand nombre de savants français ont envoyé leur souscription et beaucoup d'entre eux ont promis, les uns, d'assister au Congrès, et parmi eux, M. Henri Martin, les autres au moins d'envoyer des mémoires [1]. Des adhésions ont été reçues aussi de Suisse et d'Allemagne.

Les Bretons, de leur côté, ne montreront pas moins de zèle; ils tiendront certainement à honneur de faire aux Celtes des Iles Britanniques et aux savants étrangers un accueil digne de leurs hôtes, digne de la Bretagne elle-même.

Nos lecteurs connaissent le programme publié par la Société d'Emulation de Saint-Brieuc. On n'espère pas que toutes les questions posées puissent être traitées cette fois-ci d'une façon complète. Il s'agit surtout dans le Congrès de cette année, de jeter des bases pour l'avenir. Il y sera pris, sans nul doute, des résolutions très-importantes sur l'organisation de nos rapports avec les Celtes d'outre-mer, sur la direction à donner aux études celtiques en Bretagne et hors de la Bretagne. Une grande occasion s'offre pour notre pays de prouver qu'il a conservé une vie morale énergique; il est de notre devoir à tous de ne pas la laisser échapper.

CHARLES DE GAULLE.

— L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nantes a fait une perte très-sensible, en la personne de son directeur, M. Hélie, mort subitement le 23 septembre. M. Hélie, frère du savant professeur de l'École d'artillerie de marine de Lorient et de M. Faustin Hélie, le célèbre criminaliste, était un anatomiste des plus distingués; l'Académie des Sciences l'avait couronné pour un remarquable mémoire, et, il n'y a que quelques semaines, la croix de la Légion d'honneur était venue surprendre et récompenser le professeur, aussi modeste qu'habile et dévoué à la science.

— Le Saint-Père a daigné élever, du grade de chevalier à celui de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, notre collaborateur, M. Anatole de Barthélemy.

[1] Citons, entre autres, M. Hucher, du Mans, qui a promis un travail sur la numismatique gauloise.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

AVRANCHIN HISTORIQUE ET DESCRIPTIF, ou Guide de Granville à Saint-Malo par Saint-Pair, Genets, Avranches, Pontorson, la baie du Mont-Saint-Michel, Dol, Cancale, Saint-Servan; suivi d'un guide dans Jersey et Guernesey; par Ed. Le Héricher. In-8°, 144 p. — Paris, imp. Bourdier; Avranches, lib. Anfray..... 1 fr. 50

BULLETIN ET MÉMOIRES de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome V. In-8°, 347 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

CHARITÉ PORTE BONHEUR; par Ludovic Hamon (Kermeleuc). In-12, 65 p. — Rennes, imp. Catel; lib. générale de l'Ouest.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1867, par M. G. Lechartier, à la Faculté des sciences de Rennes. In-12, 202 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

DE PARIS A NANTES ET A SAINT-NAZAIRE par Orléans, Tours et Angers. Itinéraire descriptif et historique; par Adolphe Joanne. 2e édition, illustrée de 95 vignettes dessinées d'après nature, et contenant une carte et 4 plans. In-18 jésus, VI-406 p. — Paris, lib. Hachette.. 3 fr. 50

ÉLECTIONS (LES) DÉPARTEMENTALES EN 1867. Lettres à un électeur; par A. de la Borderie, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. In-12, 24 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

EXPOSITION (L') UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU; par Lucien Dubois. In-8°, 62 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. Dentu.

FLORULE DU FINISTÈRE, contenant la description de 360 espèces nouvelles de sporogames, de nombreuses observations et une synonymie des plantes cellulaires et vasculaires; par P. L. et H. M. Crouan. Grand in-8° avec 33 planches gravées. (Paris, Friedrich Klincksieck).
Figures noires..... 26 fr. »
Figures coloriées..... 50 fr. »

FRAGMENTS DE VOYAGES EN BRETAGNE (1864-1865): La fête de la Saint-Jean. Souvenirs et regrets; par le baron d'Agnières. In-8°, 16 p. — Montpellier, imp. Martel..... » 50 c.

GAULE (LA), OU RÉSOLUTION. Ode patriotique, réponse aux manifestations allemandes; par 24 ans, habitant de Nantes. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Merson; lib. Vier.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BREHANT EN BRETAGNE. In-4°, 200 p. — Paris, lib. Bachelin-Deflorenne..... 6 fr. »

GÉNÉRAL (LE) DE LAMORICIÈRE, esquisse biographique; par Maxime de Montrond. 2e édition in-12, 174 p. et grav. — Lille, imp. et lib. Lefort; Paris, lib. Mollie.

GUERRES (LES) DE LA VENDÉE ET DE LA BRETAGNE (1790-1832); par Eugène Veuillot. 3e édition in-18 jésus, 462 p. — Cambrai, imp. Régnier-Farez; Paris, lib. Bray.

HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE, avec la description des mœurs, coutumes, villes et monuments de toute la province; par Céline Fallet. In-8o, 240 p. et gravures. — Limoges, imp et lib. Barbou frères.

ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE. — Bretagne; par Adolphe Joanne. 1 vol. gr. in-18, XXXII-624 p. avec 10 cartes et 7 plans. — Paris, lib. Hachette..... 7 fr. »

JEANNE D'ARC, simple récit; par Louis Duchemin. In-18 jésus, 279 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. (En vers.)

LA MORICIÈRE, stances; par Vincent Audren de Kerdrel. In-8o, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MÉMOIRES SUR LES MONUMENTS de Lestridieu, Penmarc'h et Plomeur (Finistère); par M. du Chatellier. In-8o, 21 p. et plan. — Caen, imp. et lib. Leblanc-Hardel.

MÉTHODE DE LECTURE à l'usage des classes tenues par les religieuses Ursulines de Jésus de la congrégation de Chavagnes. 1re partie. Syllabaire français. 5e édition in-18, 78 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MÉTHODE NORMALE ACCÉLÉRATRICE pour apprendre facilement et promptement à lire aux enfants et aux adultes, à l'usage des écoles primaires et des salles d'asile; par Henri Bahic, professeur. 1re partie : Manuel des commerçants; étude des principes proprement dits. In-16, 47 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, Gédalge.

NEUVAINE EN L'HONNEUR DE SAINT-FILBERT, patron de Noirmoutier; par M. l'abbé Michaud, ancien curé de Noirmoutier. In-32, 46 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

NID (LE) DE PINSON; par Ludovic Hamon (Kermeleuc). In-12, 68 p. — Rennes, imp. Catel; librairie générale de l'Ouest.

PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE MARIE pour les trois temps de l'année, sans renvoi; précédé de la sainte messe et suivi de diverses prières. In-64, 378 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

PÉTITION AU SÉNAT sur l'administration militaire, principalement au point de vue de la justification des dépenses et des finances. In-8o, IV-66 p. — Nantes, imp. Lemesle et Méhouas; lib. Douillard frères..... 2 fr. 50

POÉSIES. Quelques pages de ma vie. In-18, 144 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

POÈTES BRETONS (LES) : M. Emile Péhant; par Joseph Rousse. In 8o, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

PRINCIPALES (LES) MERVEILLES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE et l'impression qu'on éprouve à la première vue de Paris; par Joseph Aubert, teinturier-chimiste. In-8o, 12 p. — Rennes, imp. Leroy..... » 20 c.

RECUEIL DE CANTIQUES POPULAIRES pour le mois de Marie. In-18, 35 p. — Nantes, imp. Charpentier..... » 15 c.

—

LES BRETONS D'ANGLETERRE

ET

LES BRETONS DE FRANCE.*

—

Mesdames, Messieurs,

Au dernier congrès breton, en septembre 1858, le directeur de la classe d'archéologie de l'Association bretonne terminait son discours d'ouverture en annonçant pour l'année suivante un congrès celtique ; il s'écriait, rempli d'espoir : « Je vous y donne rendez-vous ! »

Le rendez-vous que je donnais ainsi pour 1859, trop solennellement sans doute, et que M. Geslin de Bourgogne a bien voulu rappeler en citant mes paroles, nous y sommes venus, Messieurs, mais un peu tard, j'en conviens. Vous savez si c'est notre faute ! Vous savez aussi qui nous permet de tenir enfin notre parole en bons Bretons. Que la généreuse compagnie dont nous sommes les hôtes, que la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, dont le nom est si bien justifié par les actes, que son zélé directeur reçoive l'expression publique de notre reconnaissance ; elle est sincère, elle est profonde.

M. le Président vient de m'accorder la parole sur la première

* Ce mémoire a été lu à la première séance du soir du Congrès celtique de Saint-Brieuc, aux applaudissements de toute l'assemblée ; nous avons eu le plaisir d'en être témoins. *(Note de la Rédaction.)*

question du programme : « Communauté d'origine des peuples celtiques ; établissement des Bretons en Armorique ; relations entre les Bretons du continent et ceux de l'île. »

Je vais essayer de répondre à cette triple question ; mais je ne le ferai que sommairement ; mon ami, M. Henri Martin, et mon ami, M. de la Borderie, par leurs excellents discours de ce matin, ont rendu ma tâche plus facile.

I.

S'il est un point que le fait même de la présente réunion mette hors de contestation, c'est la commune origine des nations auxquelles nous avons tous ici l'honneur d'appartenir. Nous venons de différents points de la France et de l'Angleterre affirmer notre nationalité, nous venons fraterniser ensemble. Sans oublier les glorieux Etats dont nous sommes les serviteurs dévoués, nous aimons tendrement notre vieille mère celtique ; le nom de France est doux, le nom d'Angleterre ne l'est pas moins pour ses fils, mais les noms d'Erin, d'Ecosse, de Cambrie, de Bretagne, de nos antiques provinces gauloises, sont les premiers que notre bouche ait prononcés. Ils nous font souvenir du coin de terre où nous sommes nés, des jours de notre enfance, des chansons de notre berceau, des jeunes camarades campagnards dont nous parlions la langue naïve et dont nous partagions les jeux ; des frères, des sœurs, de la mère qui nous aima, de tout ce qui réjouit le cœur, charme les oreilles et enchante les yeux au jeune âge, de tout ce qu'on ne peut se rappeler plus tard sans pleurer.

Le sang parle, dit-on vulgairement dans nos campagnes bretonnes, le sang parle à ce point que deux individus de la même famille ne peuvent se rencontrer sans se reconnaître à une émotion secrète. Il existe une vieille ballade où un fils reconnaît son père au sang qui frémit dans la main qu'il lui tend : « Ils bénirent à jamais, dit le poète, le Dieu bon qui rend le père aux enfants. »

Oui, Messieurs, Dieu rend le père aux enfants, et les frères aux frères : j'en ai reconnu plus d'un en vous serrant la main.

Une âme mâle et tendre, digne de chanter cette réunion, une âme qui s'est, hélas! brisée avec les cordes de la harpe bretonne, Auguste Brizeux vous y appelait d'avance :

Parcourez, disait-il, parcourez nos cantons,
Vous trouverez partout des frères, des Bretons.
Au fond de tous nos cœurs un même sang pétille,
Nous sommes tous enfants d'une même famille.

A la voix du sentiment que j'invoque ici, la science s'est unie, et elle a proclamé avec lui nos liens de parenté.

Remontant aussi loin que possible dans l'espace et le temps, la science des langues comparées a trouvé au centre de l'Asie la race celtique sortant de la souche aryenne ou japhétique, cette souche d'où sont également sortis les Indiens, les Persans, les Slaves, les Germains, les Hellènes et les Latins; elle l'a suivie dans ses migrations vers l'Occident; elle l'a vue se ramifiant d'étape en étape, et peuplant enfin les Gaules, une partie de l'Espagne et les Iles Britanniques.

Aux époques historiques, les descendants des anciennes tribus aryennes établies dans ces différents pays, apparaissent unis par la même physionomie, les mêmes mœurs, le même langage primitif. Ce résultat aujourd'hui acquis à la science et soupçonné au dernier siècle par un Breton, le père Pezron, est une des belles découvertes de notre époque. En démontrant plus ou moins l'affinité des langues celtiques et du sanscrit, les Bopp, les Grimm, les Pridchard, les Pictet, les Ebel, les Stokes, et Zeuss, notre cher maître à tous, mort, hélas! avant quarante ans, ont démontré l'unité de ces langues. Ils ont sauvé, on peut le dire, la généalogie de notre race. Les peuples, comme les individus, aiment qu'on leur fasse des généalogies. Les Francs ont voulu descendre d'un certain Troyen appelé Francus, les Bretons, de Brutus, arrière petit-fils d'Enée. D'Hozier, disait ironiquement Boileau, « d'Hozier vous trouvera des aïeux dans l'histoire. » Les parvenus de tous les pays en ont trouvé pour leur argent; les princes d'abord, quand ils en manquaient. Au dire d'un malin barde gallois, la généalogie royale des Tudor a été sauvée par Noé. Un des ancêtres de cette famille,

voyant l'arche voguer à travers le pays de Galles, supplia qu'on le prît à bord. — « Plus de place, » répondit Noé. — « Alors, prenez du moins ma généalogie, » s'écria notre homme, et il la jeta dans l'arche.

Vous riez, Messieurs, et vous avez raison. La vanité individuelle n'est pas moins ridicule que la vanité nationale; mais les peuples ont des titres réels qu'ils doivent sauver du naufrage. Ils ont une arche sûre qui brave les eaux du déluge et qu'aucune tempête ne peut engloutir; une arche où se trouve le dépôt de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs connaissances, de leur civilisation: c'est leur langue. Rendons grâce aux hommes dévoués qui veillent sur ce dépôt sacré.

Je pourrais, à l'aide des travaux contemporains, particulièrement de ceux de Zeuss, reconstituer la grammaire et le dictionnaire de la race celtique, à une époque où nos belles langues néo-latines n'étaient encore que des patois. Je pourrais vous offrir un tableau synoptique des lois phonétiques et grammaticales communes, des flexions, des verbes, des pronoms semblables, des racines identiques d'où sortent par des combinaisons merveilleuses mille mots pareils, composés de la même manière, et dont la dérivation atteste un organisme primitif; je pourrais, en avançant vers le moyen âge, suivre la langue celtique en ses développements divergents ou ses variétés dialectiques, montrer l'idiome d'Irlande et d'Ecosse formant un groupe à part de l'idiome de Galles, de Cornouailles et de notre Bretagne, et s'en séparant assez de nos jours pour que les peuples gaëls et bretons ne puissent plus s'entendre, tout en conservant les mêmes lois essentielles, et beaucoup de mots primitifs; je me borne aux termes mêmes du programme, aux relations des Bretons insulaires avec les Armoricains et à l'établissement des premiers en Gaule. Mon regret de ne pouvoir traiter en même temps des anciens rapports entre l'Irlande et l'Armorique, est diminué par le souvenir du beau discours prononcé au Congrès breton de 1850, par Ozanam : vous vous rappelez qu'il parla sur cette question même, et sur l'influence que le génie irlandais a exercé chez nous dans le triple domaine de la religion, des lettres et de la culture matérielle.

II.

La première fois que l'histoire mentionne les Celtes armoricains et les Celtes bretons, c'est pour attester leur esprit fraternel. Attaqués par les Romains, ils s'appellent d'un rivage à l'autre, ils unissent leurs forces pour défendre une patrie que la mer ne peut diviser : le témoin de leur union est grave et irrécusable. Vous connaissez les bulletins de César : *Veneti... auxilium ex Britannia accersunt.* Le vainqueur des Vénètes nous apprend en outre que lorsqu'il voulut punir les insulaires de leur dévouement à ses ennemis et qu'il demanda des renseignements sur eux aux riverains du continent, ceux-ci gardèrent un silence tout patriotique. Les traditions nationales conservées dans les *Triades galloises* auxquelles je ne donne, pour ma part, qu'une autorité relative, sont d'accord avec les *Commentaires.*

Elles citent même comme généralissime des Bretons et des Armoricains confédérés un chef dont le nom de Caswallawn répond exactement à celui de Cassibellanus, donné par César; elles voudraient en faire le chef du premier établissement considérable des Bretons sur le continent; mais si ce fait est historiquement contestable, le sentiment qni l'a accrédité ne l'est pas, et je m'en empare comme d'un document national; j'y découvre une aspiration toute fraternelle.

A la même source appartiennent les légendes d'après lesquelles les rois de l'île, abandonnés par les légions romaines, auraient demandé secours à leurs parents les rois d'Armorique, en auraient reçu des milliers d'hommes et de chevaux avec un généralissime auquel ils donnent la couronne pour prix de ses victoires, et dont les fils deviennent les sauveurs de l'île de Bretagne. Il est temps toutefois de quitter le domaine de l'idéal pour rentrer dans celui de la réalité : si elle est moins flatteuse pour l'amour propre national, elle est plus instructive.

De toutes les opinions émises sur l'établissement des Bretons en

Armorique, celle du bénédictin dom Le Gallois, suivie par dom Lobineau et renouvelée de nos jours par MM. de Courson et de la Borderie, me paraît la moins contestable. D'après l'éminent critique bénédictin, dès l'année 418, le besoin de repos, de sécurité, de liberté, dont on ne jouissait plus dans l'île, par suite du départ des légions romaines et des incursions incessantes des Pictes, commença à pousser vers l'Armorique les hommes de même race et de même langue. Ils s'y rendent par bans successifs et considérables; ils y sont accueillis comme des frères ; ils y trouvent la paix qu'on leur a annoncée *(ubi tunc alta quies vigere putabatur)*. On leur abandonne des terres étendues comme aux émigrants gallois d'aujourd'hui dans l'Amérique méridionale, et une fois fixés, ils peuvent dire avec leur compatriote Faustus : « Etablis dans cette heureuse contrée, nous insultons à notre exil, car nous n'avons pas perdu, nous n'avons fait que changer de patrie. *(Inter hæc positi bona præsenti insultamus exilio et patriam non amisisse, sed commutasse cognoscimus.)* D'année en année, les flots de l'émigration grossissent et se répandent sur les rivages de la Péninsule. La famine de l'année 447, la peste de 449, les invasions saxonnes des années 450 et suivantes l'accélèrent. En 460, les émigrants ont un évêque de leur nom au concile de Tours. En 469, ils forment déjà un corps de nation en deçà de la Loire, sous un roi que leurs voisins appellent le *roi des Bretons*, et auquel ils donnent eux-mêmes le nom de « chef de bande, » ou *Riotam*. Ce chef est assez puissant pour mettre sur pied douze mille hommes et aller avec eux dans le Berry, en 470, au secours de l'empereur Anthémius, menacé par les Visigoths. Au VIe siècle, le nombre des émigrés redouble au point d'étonner grandement les étrangers. L'historien byzantin Procope ne comprend rien à ces multitudes d'hommes, de femmes et d'enfants qui sortent tous les ans de leur île pour venir habiter la partie la plus déserte de la Gaule ; c'est sans doute, dit-il naïvement, parce que l'île de Bretagne a un surcroît de population. S'il eût habité la Gaule, il eût pu apprendre de quelque moine breton de Landévénec ou d'ailleurs, que si l'île de Bretagne envoyait en Armorique tant de ses enfants, c'était parce qu'elle savait

qu'ils y trouveraient leur famille établie, « leur famille chérie, » dit le cartulaire de l'abbaye, *cara soboles*, et que, « désormais en sûreté dans son sein, après de grandes fatigues, ils pourraient s'asseoir tranquilles sur la rive, sans crainte de nouveaux combats. »

La rive dont il s'agit ici est celle même de la mer qui nous avoisine ; l'un des premiers Cambriens dont le navire y aborda, vers le milieu du Ve siècle, est le chef breton Fracan, qu'on appelle Brycan dans le Pays de Galles, où son clan a laissé son nom à la ville actuelle de Breckon, comme à notre *plebs Fragani*, ou Plou-Fragan.

Le second est le saint évêque Brieuc, parti vers l'an 485, selon les calculs de M. de la Borderie. Il venait du Cardiganshire actuel, en latin *Coriticiana-Regio ;* une centaine de moines l'accompagnaient, dont quelques-uns ont laissé sur ces côtes une mémoire vénérée, comme tant de saints de la Cambrie, du Devonshire, du Cornwall et de la Clyde, dans nos pays de Léon, de Cornouaille, de Poher et de Vannes. Vous, parmi lesquels ils sont nés, vous qui les avez envoyés poser ici la triple pierre de la colonisation, de l'Eglise et de la cité, cette pierre sacrée sur laquelle nous fraternisons, permettez-moi de vous dire, en empruntant encore ses vers patriotiques à notre poète national :

Frères, quand le soleil, d'aplomb sur ces rochers,
Fera briller au loin la pointe des clochers,
Gravissez la hauteur; là, vers toute chapelle
Tournant les yeux, cherchez comment elle s'appelle ;
Et quand vous entendrez, frères, leurs noms bénis,
Vous vous croirez encor dans votre vieux pays.
Tant le vent qui du nord au sud pousse les lames
D'une Bretagne à l'autre aussi pousse les âmes.

Oui, les âmes des saints cherchaient d'autres âmes sur tous les rivages d'Armorique. « Ces serviteurs de Dieu les cherchaient, dit un pieux hagiographe, avec une extrême ardeur, soit parce que le pays était en partie désert et qu'ils espéraient y trouver une vie plus laborieuse, soit parce que les habitants passaient pour plus sauvages qu'ailleurs, à cause des mœurs païennes qui y régnaient en-

core. » L'hagiographe qui parle ainsi est l'auteur de la *Vie de saint Meen*, ou Méven, en gallois Myvennydd, autre Cambrien né sur les bords de l'Usk, dans le pays de Gwent, et fondateur de la ville d'Armorique qui porte son nom.

Mais qui conteste aujourd'hui les services rendus par les moines, non-seulement à l'Armorique, mais à tous les pays, dans l'ordre matériel et moral ? Il faudrait n'avoir lu ni le *Discours sur le rôle historique des saints de Bretagne*, de M. de la Borderie, ni les *Moines d'Occident*, de M. de Montalembert, ni les remarquables *Etudes* de M. Littré sur les Barbares. Si ce dernier reconnaît, avec une loyauté qui l'honore, que « les ordres monastiques ont largement payé leur dette à la société, aux Ve et VIe siècles, » qu'ils ont tout défriché, tout moralisé, tout civilisé autour d'eux; s'il déclare que « celui qui est avec la civilisation doit être à cette époque avec l'Eglise et avec les moines, ministres de l'Eglise, » quel doit être le sentiment de celui qui est pour l'Eglise à toutes les époques? Quant à moi, lorsque je pense que près de la moitié de nos pères ont dû leur salut aux moines bretons venus d'outre-mer, je sens mon cœur battre de reconnaissance pour ces vieux et chers parrains de mon pays.

« Entre les indigènes armoricains et les émigrés bretons, dit M. de la Borderie, ces intrépides apôtres ont été les agents les plus actifs de la fusion. » La société dans la péninsule se reforma à l'image de celle de l'île ; elle se ramifiait en autant de groupes qu'il y avait de bandes émigrées. Chacune d'elles avait, à côté de son chef spirituel, un chef civil ou tiern, dont l'autorité fut subordonnée, avec le temps et le besoin d'une entente commune, à un chef des chefs ou penn-tiern, comme on en vit en Domnonée, en Cornouaille, en Léon et au pays des Venètes. Il y avait, en outre, çà et là, de grandes colonies ou communautés dont les abbés exerçaient une influence considérable. Telles étaient les abbayes de Landévénec, fondée par un des fils de l'émigré Fragan ; celle de Rhuys, par Gildas, venu des frontières de l'Ecosse ; celle de Gaël, par saint Sulio ou Tysilio, fils d'un roi de Powys ; celle de l'île d'Entel, par le Cambrien Kadoc, sage, docteur et poète fameux.

Comme autrefois aux écoles des Druides, un nombre immense de disciples y accouraient; indigènes et colons y mêlaient leur caractère, leurs mœurs, leurs dialectes, préparant cette unité dans la variété qui devait distinguer la colonisation bretonne. Dès le VIe siècle, elle était complète. Au concile de Landaff, tenu en l'an 560, un Père prend la parole et dit que « les Bretons de l'île et les Bretons d'Armorique sont des peuples d'une seule langue et d'une seule race, quoique séparés par l'espace. » *Unius linguæ et unius nationis quamvis dividerentur spatio terrarum.* A la même époque, saint Kadoc disait à ses compagnons d'émigration qui regrettaient les terres fertiles de Lancarvan :

Haine à l'homme qui n'aimera
La terre qui le nourrira!

Au siècle suivant, l'anonyme de Ravennes, voulant désigner l'Armorique, l'appelle *patria Britonum;* la *patrie* existait déjà pour eux.

Je ne m'étonne pas si les plus patriotes des Cambriens, si les hommes inspirés dont les chants n'avaient pour thème que les destinées de la nation, ses malheurs et ses espérances, sont venus tant de fois visiter la Petite-Bretagne; si Taliésin y a reçu de saint Gildas l'hospitalité, et chanté à la cour de Juthaël; si le barde Hyvarnion y a pris femme; si un autre poète gallois a dit dans un vers que je lis avec reconnaissance, gravé sur une coupe précieuse :

« D'Armorique nous vient à propos le secours. »

Le secours, en effet, a dû venir plus d'une fois à la mère-patrie de la colonie fortifiée, particulièrement dans les guerres qui ont immortalisé le nom d'Arthur. En rejetant les exploits imaginaires de ce chef héroïque, l'histoire ne nie pas plus la résistance opposée par lui aux Saxons, que la puissance réelle du roi Houël ou Ri-Higuel, son contemporain. S'ils n'ont peut-être pas réuni leurs forces contre l'ennemi commun, s'ils n'ont pas formé de confédération de la manière qu'on le prétend, n'est-il pas naturel de penser qu'ils se

sont fait l'un à l'autre ces appels dont les légendes sont remplies ? Les rois anglo-bretons eux-mêmes, par un autre motif, — ils voyaient l'île se dépeupler, — firent plus d'une fois des démarches près des colonisateurs de l'Armorique, qu'ils regardaient toujours comme leurs sujets. Ida, au VIIe siècle, leur envoya une députation pour les engager à revenir ; Athelstan, au IXe siècle, en reçut une multitude avec leur chef, Mathuédoi, qui retrouvèrent dans la mère-patrie le même accueil que leurs ancêtres sur le continent ; au XIe siècle, Edouard-le-Confesseur, pour favoriser le retour des émigrés, publia une loi où il est dit expressément que tous « les Bretons armoricains venant dans l'île y seront reçus et protégés comme des citoyens, *sicut probi cives*, vu qu'ils sont autrefois sortis des Bretons de son royaume. »

Le duc de Bretagne, Alain-Fergent, Briant, son frère, et leurs compagnons d'armes, auraient pu invoquer cette loi quand ils passèrent en Angleterre comme auxiliaires de Guillaume ; mais ils avaient d'autres droits à faire valoir : ils rentraient chez eux, et rentraient en vainqueurs. De quelle manière ils furent reçus de leurs frères les Cambriens, de ces anciens Bretons, qui avaient tout perdu, dit un barde, hormis leur Dieu, leur langue et leur sauvage pays de Galles, vous le savez. Vous avez applaudi, à un autre congrès, le cri d'enthousiasme qui les salua : « O noble province, ô victorieuse, ô puissante par les armes, ô triomphante Armorique ; ta mère t'a bien élevée, la victoire te suit partout ! »

Dives provincia ! victoria !
Potens in armis ! victrix Letavia !
Erudita fuit a matre filia ;
Sequitur natam tota victoria !

Ce cri retentissait de la pointe de Flint au golfe de Solway, répété et prolongé par tous les échos de Dévonshire, de la Cornouailles et de l'Ecosse ; des chansons composées dans tous les dialectes celtiques célébraient la délivrance de la race opprimée, le retour des exilés dans la patrie, des propriétaires dans leurs biens, l'anéantissement de la race saxonne, la résurrection du vieux nom breton, la reprise de possession de tout ce qu'on avait perdu, l'ac-

complissement de toutes les prophéties qui disaient depuis six cents ans : « A la fin, notre race se relèvera et elle chassera l'étranger! » Elles parurent s'accomplir en effet, du moins partiellement : les Bretons d'Armorique, nantis de tous les fiefs anglais du comté de Richemont, donnèrent à ce comté le nom de « District des Armoricains, » *Sinus Armoricanus*. La Cornouailles insulaire, changeant de maître, devint l'apanage du frère de leur duc, tandis que le comté de Norfolk passait sous la domination de Raoul de Gaël. Tenant par son père aux Bretons du continent, et par sa mère, princesse galloise, aux Bretons de l'Ile, Raoul était le trait d'union entre les deux branches de la famille commune, mais la politique cauteleuse et despotique à la fois de Guillaume, qui avait su tourner à son profit le patriotisme celtique, ne permit pas à Raoul une alliance de nature à contrarier ses projets de concentration administrative, et une guerre éclata, où il trouva réunis en armes contre lui les parents et vassaux, tant armoricains que gallois, du comte breton. Singulière destinée que celle de ce comte ! mais elle me toucherait peu s'il n'avait réuni ses compatriotes des deux côtés de la Manche, et si le sort d'un seul n'avait fixé le sort de tous. Tel est le privilége des hommes d'élite qui savent remuer les grandes masses d'hommes. Heureux quand c'est le patriotisme et non l'ambition qui les pousse! L'esprit de fraternité qui avait donné des auxiliaires à Raoul en Cambrie, fut puni par la confiscation, les gibets, la mutilation, l'exil; et l'Armorique le recueillit fugitif avec les débris de son armée, suivi de son allié gallois, le prince Rhys, fils de Théodore.

Que de fois l'Océan, qui ne s'étonnait plus, avait vu de passages pareils ! Les Anglo-Normands s'en réjouissaient comme autrefois les Saxons : « Les voilà balayés de notre île, ces Bretons ! » disaient-ils insolemment; mais bientôt ce fut le tour des indigènes de se réjouir. Au bout de quatre ans, le prince Rhys revenait d'Armorique à la tête d'une armée nombreuse ; les Gallois du nord et du midi s'unissaient aux Armoricains; les Irlandais, les hommes de l'Ecosse, de la Cornouailles et du Devonshire, tous les peuples de la même race, formaient une grande alliance; des bardes popu-

laires parcouraient tout le pays celtique en chantant : « Qu'ils soient convoqués, qu'ils s'assemblent tous, qu'ils se lèvent unanimement ! Un seul dessein, une seule cause, un seul cœur ! Que les confédérés s'animent ! Aux bois, aux champs, sur la montagne, une lumière marche devant nous dans la nuit ; l'étranger devant les Bretons criera : « Malheur ! » Hommes des frontières, n'ayez pas peur ; la Trinité va nous délivrer de nos maux. Il nous vient à propos du secours d'Armorique, de vaillants guerriers bien montés, qui comptent pour rien la vie ; leur chef dépouillera l'étranger ; les Irlandais eux aussi, grâce à lui, retrouveront leur ancienne puissance ; il invite tous les peuples bretons à vivre en frères ; que saint David marche à la tête de nos combattants ; le jour où l'homme l'appelle, Dieu n'est pas endormi ! »

La célèbre victoire de Carno, gagnée sur les Normands pendant l'hiver de l'année 1078, en replaçant toute la Cambrie sous l'autorité de ses anciens chefs nationaux, rendit leur indépendance aux Gallois.

Ils la conservèrent cinquante ans.

Un prêtre du XIIe siècle, Jean de Cornouailles, nous a transmis les sentiments qui saluèrent ce réveil :

« Flots heureux ! fortunés rivages ! s'écrie-t-il, voilà tes vœux comblés, ô patrie des Gallois ; tu ressuscites avec une couronne d'or au front ; tu réuniras tous les peuples bretons en un seul ; tes femmes changeront leurs vêtements de laine pour des robes de pourpre ; tes guerriers porteront des armes d'argent ; tes vallées tressailleront, tes chênes reverdiront, ô pays d'Armorique, tes montagnes s'élèveront jusqu'aux nues. La postérité des Bretons portera le diadème ; pendant trois cents ans brillera la liberté d'or, et un temps bleu comme le ciel. »

Aurea libertas et cælo concolor ætas.

Ce n'est pas pendant trois cents ans, c'est toujours qu'aurait brillé la liberté si les Gallois avaient écouté les sages auxiliaires qui les invitaient à s'entendre pour s'aimer et se soutenir.

Je ne suivrai pas les historiens du Pays de Galles dans le récit des alternatives de succès et de revers de leur nation, jusqu'à son absorption par ses puissants voisins. Je dois me renfermer dans les relations des deux branches bretonnes de la race commune. A partir de la fin du XIIe siècle, ces relations ont été moins fréquentes. Cependant, on s'entendait encore parler d'un rivage à l'autre ; c'est le mot énergique d'un écrivain du temps. Jusqu'au XIVe siècle, je trouve plusieurs célèbres réfugiés gallois, faisant « bonnes et fermes amitiés, confédération et alliance » avec les Bretons et les Français dans les grandes guerres de l'époque. C'est, entre autres, le prince découronné, Yvain de Galles, si aimé de Froissart, et connu dans son pays sous le nom d'Owen Ap-Llywelin. Sa compagnie était entièrement composée de Gallois. Les noms de plusieurs d'entre eux existent encore en France. Tels sont, pour n'en citer que sept ou huit, les Ab-ivain, les Ab-grall, les Ab-ian, les le Guen, dont le nom gallois est Wynn, les Clari, les Morgan, les Floyd, qu'on appelle Lloyd dans le pays de Galles, et dont le chef actuel est lord Dynevor. Ils combattirent sous les hermines de Bertrand du Guesclin et sous les fleurs de lys, « aidant et confortant le roi de leur personne, de tout leur pouvoir, de leurs sujets et pays, loyalement, dit un contemporain, contre les ennemis de la France, et espérant recevoir aussi aide et assistance et confort de gendarmes contre les usurpateurs de leurs biens, de la part du roi, qu'ils appelaient un miroir singulier et un exemple, entre les chrétiens, de toute justice, de toute grâce et miséricorde pour tous opprimés, relever et conforter. »

La France, en effet, avait alors la réputation qu'elle mérite toujours, d'être la protectrice des faibles et des malheureux. Nulle part, plus qu'au Pays de Galles, on ne vantait sa générosité ; un clerc gallois, qui l'avait visitée, en disait des merveilles dans les assemblées de son pays :

« Ailleurs, faisait-il observer, ailleurs, ceux qui commandent sont remplis d'arrogance et de fierté ; là, ils ne sont haïs de personne et veulent être aimés de tout le monde ; là, ils ne se montrent pas comme des ours à leurs inférieurs ; là, ils n'agissent point

en lions; ils sont affables et bons pour leurs sujets; et tandis que d'autres, voulant qu'on les compare à des bêtes féroces, font peindre sur leurs boucliers des ours, des léopards et des lions; eux, simples et modestes, n'ont pour armoiries que des fleurs; et cependant, chose merveilleuse et bien digne d'être célébrée, nous avons vu ces fleurs mettre en fuite les lions et les léopards, nous avons vu les bêtes féroces regagner leur caverne, à la seule odeur des fleurs de lys de France et au seul souffle des Français. »

Les Gallois réfugiés s'étaient mis alors sous la protection de Charles V, comme précédemment de Louis-le-Jeune, comme ils se mirent au XVe siècle sous celle de Charles VI. Ce roi, qui n'était pas encore tombé en démence, reçut de leur prince, Owen Glendowr, une lettre où le chef cambrien lui rappelant ce que sa nation, depuis tant d'années, avait eu à souffrir de « la rage des barbares Saxons, » le suppliait de le délivrer, lui et son peuple, de la violence et de l'oppression qui pesaient sur eux, de tenir les promesses de ses prédécesseurs. Le roi s'y décida; il conclut, avec le prince gallois, un traité dont le premier article portait que « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, et Owen, par la même grâce, prince de Galles, seraient unis, confédérés et liés entre eux par les liens de vraie alliance, vraie amitié, bonne et solide union. »

Un illustre breton, Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, à la tête de six mille hommes d'armes et de six mille fantassins, recrutés dans son pays, partit de Brest pour aller au secours des Gallois, ou, comme s'exprime patriotiquement un poète armoricain du temps, « pour aller défendre l'essaim des Bretons d'outre-mer. »

Dix mille Gallois facilitèrent le débarquement de la flotte; l'armée franco-bretonne marcha sur Caer-Marthen, puis sur Landovery, qu'elle prit, et enfin sur Worcester, détruisant sur son passage tous les châteaux des Anglo-Normands.

A leur débarquement, près de Saint-Pol-de-Léon, les soldats de l'expédition se vantèrent d'avoir fait une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre, et ravagé plus de soixante lieues de pays dans le domaine des ennemis des Bretons et des Gallois.

Un dernier champ devait réunir, il y a juste un siècle, ces sœurs-abeilles sorties de la même ruche.

Je visitais non loin d'ici une église consacrée par le souvenir, et placée sous l'invocation d'un saint également cher aux anciens Gallois et aux Armoricains. De l'église, une pente verte conduit à un petit promontoire sur lequel s'élève la colonne commémorative d'un combat livré entre la France et l'Angleterre. Ce combat offrit un épisode que M. Geslin de Bourgogne a rappelé ce matin, mais que je veux citer encore une fois pour les personnes qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre. Une compagnie d'archers de l'armée anglaise marchait contre un détachement français, à quelque distance du lieu du combat. Tout à coup, ils s'arrêtèrent. Etonné, l'officier qui les commandait s'écria : « Vous êtes donc las que vous vous arrêtez ! — Non, lui répondit un soldat gallois, si nous nous arrêtons, nous ne sommes point las ; nous sommes Bretons comme ceux-ci. »

Dignes patriotes gallois, vous aviez reconnu des frères ! vous les aviez reconnus, les uns disent à la langue où l'on vous commandait de vous entre-tuer ; les autres, à un vieil air de marche que nous avons retenu de nos pères ; moi, je dis que c'est à la voix secrète qui parle chez vous comme chez nous. Et comment n'aurait-elle point parlé, comment aurions-nous pu nous égorger, comment ne pas fraterniser ensemble sur un sol béni, sur un sol nommé par un saint, notre patron, notre ami à tous, saint Kadoc, qu'on appelle dans ce pays saint Cast ?

Nous avons vu avec bonheur ces liens de fraternité se renouer de notre temps. Au mois d'octobre de l'année 1838, une société littéraire galloise invita les Bretons d'Armorique aux grandes Assises poétiques et musicales du pays, à l' *Eistezvod* d'Abergavenny.

Plusieurs se rendirent à l'appel, conduits par leur éminent compatriote, M. Rio, qui venait, par son mariage dans le Pays de Galles, de mêler de nouveau le sang breton au sang gallois.

Le fait d'une colonie séparée depuis treize siècles de la mère-patrie, et envoyant une députation de ses fils à la terre de la commune origine, parut nouveau. Les journaux annoncèrent la réunion ;

elle eut même l'honneur d'inspirer le plus grand poète de France. Tout le monde se rappelle les beaux vers que M. de Lamartine composa à cette occasion :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait sa symbolique part;
Frère! se disaient-ils, reconnais-tu la lame?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il?

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes plages!
Nous sommes un tronçon du vieux glaive vainqueur :
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages;
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur?

Ces magnifiques strophes furent traduites et lues pendant la fête; elles répondaient à merveille aux sentiments des membres de la réunion; mais on n'y comprit guère les stances où, au lieu de continuer à chanter la patrie celtique, le poète se mit à célébrer « l'homme concitoyen de l'empire de Dieu, et le temple de l'humanité, » élevant une modeste réunion de famille à la hauteur « d'un Sinaï de paix entre les nations. »

Prenant un moins haut ton, un jeune Armoricain chanta une simple chanson qu'il avait composée, en se servant, autant que possible, des formes et des mots communs aux dialectes de l'Armorique et du Pays de Galles. « Nous ne soupçonnions pas, écrivait au *Journal des Débats* un des membres les plus distingués de la députation bretonne, nous ne soupçonnions pas dans le peuple qui nous entourait assez de foi dans la religion du passé pour prévoir l'effet magique produit par cette démonstration vivante d'une origine commune : étonné de comprendre la voix fortement accentuée de l'auteur, le peuple se dressait sur les bancs, les chapeaux s'élevaient en l'air, et les trépignements, qui ébranlaient la salle,

n'étaient plus un simple témoignage de satisfaction, ils trahissaient une émotion réelle.[1] »

Au congrès gallois de l'année suivante, un prix fut proposé à l'auteur de la plus belle ode sur l'entrevue des Cambriens et des Bretons. Pourquoi ai-je le regret de ne pas retrouver ici, de ne pouvoir remercier publiquement l'illustre dame galloise qui, en offrant ce prix, voulut que le souvenir de notre passage dans son pays fût perpétué par les chants des bardes? Un deuil récent, un deuil cruel tient éloignée de nous lady Llanover; mais il ne lui a pas fait oublier une cause qu'elle a toujours si généreusement servie; elle nous a envoyé son joueur de harpe, son *telynor*, Gruffydd, que la Reine et le prince de Galles ont pris souvent plaisir à entendre; et il vient nous dire, dans une langue que tout le monde comprend, qu'elle s'associe de cœur et de fait à notre réunion. Puissent nos hommages aller jusqu'à elle à travers la mer et adoucir son immense douleur!

Rapprochement frappant! comme lady Llanover manque à Saint-Brieuc, Le Gonidec manqua, le 12 octobre 1838, à Abergavenny; ce jour-là même, il rendait le dernier soupir! Perdant l'occasion de le fêter vivant, les Gallois s'unirent aux Bretons pour l'honorer après sa mort. Ils se firent représenter à la cérémonie funèbre, puis ouvrirent une souscription pour relever son monument détruit par une tempête, et même un concours poétique dans le but d'obtenir une inscription galloise digne du savant Breton. Le prix, encore proposé par lady Llanover, fut adjugé à un barde gallois d'un vrai talent, au Rév. John Jenkins, dont la présence honore cette réunion, et l'on peut lire au Conquet, sur une des faces de la pyramide relevée, comme pendant de l'inscription armoricaine bien connue, ces vers si fraternels :

A Le Gonidec, homme de bien; son nom est ici
En signe d'éloge sincère et de la plus tendre affection
Sur un pilier de granit élevé par des frères bretons

[1] On sait que l'auteur était M. le vicomte de la Villemarqué lui-même, et qu'une coupe de barde lui fut offerte. *(Note de la Rédaction.)*

De la Petite-Bretagne unis à ceux de la Grande-Bretagne, enfants de Gomer;
Car il aima son pays et la langue bretonne
Pour laquelle il fit un dictionnaire et aussi une grammaire;
Car il traduisit, le premier, toute la Sainte Bible
Dans la langue des Bretons; — Œuvre grande, bonne, céleste.[1]

Tout récemment, un autre hommage public a été rendu par les Gallois à un historien français, auquel la race celtique doit la plus vive reconnaissance. Que mon ami, M. Henri Martin, me pardonne de le nommer! Il venait d'explorer nos vieilles provinces gauloises; il arrivait dans le Pays de Galles, après avoir visité l'Armorique, l'Irlande et l'Ecosse; il passait à Aber-Istwyth, où se trouvait cette année le congrès national gallois; on l'arrête; on le conduit au lieu de l'assemblée; on salue de mille hourras l'histoire celtique personnifiée; un barde, s'élançant sur le théâtre, improvise les vers suivants :

C'est un fils de la France, un cœur vaillant et bon!
C'est un frère de Gaule, un Celte de renom;
C'est l'âme, c'est le souffle et le feu d'un Breton![2]

IV.

Vos applaudissements, Messieurs, me prouvent que vous partagez les sentiments de l'auteur gallois de ces vers; partagez aussi l'éloge que notre historien national a si bien mérité, vous tous, nos frères

[1] Ar Gonidec, dyn da, ei enw sydd yma,
Yn arwydd o wir vawl a'r cariad tynera;
Ar bawl vaen a sawyd gan vrodyr Brythoniaid
Pridain vichan gyda Pridain vawr, Gomeriaid;
Am y carai ei vro a'i iaith i Vrythoneg
I b'un gwnaeth Eir-lyvr ac hevyd Rammadeg
Ac am droi, y gyntav, yr holl Vibl santaidd,
I iaith y Brythoniaid; — gwaith mawr, da, nevolaidd.

[2] Dyma yw lang y Francgwr — a'i enaid
Yn llawn i ni brawdwr;
Braud o Gall, brud yw gwr,
A dan megys Brythonwr!

de France, venus de partout à ce *Synode* restauré *de fraternité et d'union*. Vous avez perdu la langue de nos pères, mais vous avez gardé leur cœur ; vous avez gardé l'esprit, l'âme, le souffle et le feu de tout vrai Breton, ou pour mieux dire, de tout vrai Celte.

Ce feu qui brûla en l'honneur d'un Dieu unique, cette âme qui ne douta jamais de son immortalité, ce souffle qui poussait à la « *vérité envers et contre tout le monde,* » et qui fit embrasser la vérité avec tant d'amour quand elle s'incarna sur la terre ; cet esprit plus vaillant que l'épée, ce caractère dont la pusillanimité seule peut faire un crime, vous l'avez toujours ! Les siècles ont passé, les siècles passeront sans altérer sa trempe ; il s'est montré le même de Vercingetorix à La Tour d'Auvergne ; il n'est pas épuisé ; j'en atteste mon temps ; j'en atteste Cambronne, O'Connel et Châteaubriand !

Je lis sur ces murailles la devise des Irlandais : *Erin go brath !* « L'Irlande jusqu'au jour du Jugement ! » Je lis celle des Bretons : *Bepred !* « Toujours ! » Je lis celle des Gallois : *Tra mor, tra Brython !* « Tant la mer, tant les Bretons ! » C'est le cri de toute une race qui ne peut croire à la mort ; il a été entendu de Dieu jusqu'à ce jour ; je ne vois aucune raison de penser qu'il ne le sera pas jusqu'à la fin. Quand on est plus de cinq millions d'hommes à parler une langue, quand on a pour soi la force numérique, la force territoriale, la force intellectuelle, la force morale, on peut être tranquille ; sans affectation, sans forfanterie, sans confiance sentimentale, mais gravement, sérieusement, on a le droit de dédaigner les calculs des faux politiques, des faux philosophes et des humanitaires.

En finissant, Messieurs, — et je vous demande pardon d'avoir abusé si longtemps de votre attention, — permettez-moi de vous raconter une anecdote :

Il y a, dans un pays que je ne veux pas nommer, un cromlech des plus remarquables par sa masse et son élévation : une mousse grise et longue lui a fait comme un vêtement contre la pluie, et quelques vieux chênes, sans doute les petits-fils de la forêt qui l'ombrageait, s'élèvent à quelques pas de lui. La superstition populaire le protège, et l'on assure qu'il arrivera malheur au pays quand le marteau

l'attaquera. Or, un jour, le propriétaire, esprit fort et peu antiquaire, voulut le mettre à bas. Il avait en tête je ne sais quel projet de défrichement; il rêvait une belle plaine de blé, bien unie, comme la Beauce. Le voilà donc à l'œuvre avec bêches, piques et pioches. Mais il perdit sa peine; à chaque coup qu'il lui portait, me disait un paysan, la pierre semblait répondre : « Avant que je manque, tu manqueras ! » *Ken na fellinn, te a fallo !* Or, la pierre dit vrai, car notre homme, dans son ardeur extrême, gagna une fluxion de poitrine dont il trépassa.

A quiconque désire la mort de la race celtique, cette race peut répéter aussi sans crainte :

« Avant que je manque, tu manqueras ! »

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

M. HIPPOLYTE DE LORGERIL.*

III (*suite*).

Après *Carloné*, le poème le plus important des *Récits et Ballades*, c'est une chronique bretonne intitulée *Geoffroy*, [1] qui ouvre le volume.

Geoffroy était un chevalier breton du XIVe siècle, tenant le parti de Charles de Blois, et qui fut, à la bataille d'Aurai en 1364, fait prisonnier par le comte d'Allendal. Il était gravement blessé, le comte lui prodigua mille soins, la comtesse Olivia joua près de lui, par anticipation, le rôle d'une sœur de Charité. Olivia était angéliquement belle, ce rôle la rendait encore plus touchante, Geoffroy se prit à l'aimer et osa le lui dire; dans la réponse de la dame il comprit deux choses : qu'elle n'était point insensible à son amour, mais que rien ne la ferait dévier de son devoir. Geoffroy se le tint pour dit, et néanmoins sa passion redoubla, ce fut bientôt une frénésie, si bien qu'entre lui et le bonheur ne voyant qu'un seul obstacle, la vie du comte d'Allendal, il résolut de le briser : un poison subtil, discrètement administré, envoya le vaillant comte dormir auprès de ses ancêtres dans l'enfeu de sa famille.

* Voir la livraison d'octobre, pp. 288-302.

[1] L'auteur a le tort d'écrire *Géoffroy*, orthographe fautive et sans prétexte. *Geoffroy* ou *Géoffroy* est un petit poème en trois chants, d'environ un millier de vers.

Mais ce mort avait un frère, Guillaume d'Allendal, qui dans les circonstances de la fin précipitée du comte flaira le poison, la trahison. Malheureusement ses soupçons allèrent frapper une tête innocente, et un jour que le duc de Bretagne Jean IV tenait sa cour à Nantes, il accusa la blonde Olivia du meurtre de son mari et lui jeta le gage de bataille. Il fallait à la veuve un défenseur, qui voulût soutenir sa cause en champ-clos contre l'accusateur; elle n'en manqua pas longtemps; car tout aussitôt Geoffroy releva le gant de Guillaume, et le lendemain eut lieu le combat. Geoffroy fut vainqueur; Guillaume vaincu, mais épargné, fut dégradé de sa chevalerie, et alors le champion de la belle Olivia put se croire arrivé au but où il tendait depuis si longtemps, à ce bonheur qui déjà lui avait coûté un meurtre, mais dont il était d'autant plus avide qu'il l'avait payé d'avance et le payait chaque jour encore, par anticipation, de mille remords : maintenant du moins tant de désirs, d'efforts, tant de peines et d'angoisses, et puisqu'il faut le dire, tant de crimes (car sa victoire sur Guillaume en était un second) allaient recevoir leur récompense.

C'est là justement que Dieu l'attendait pour le châtier cruellement et le frapper par où il avait péché. — Quand Olivia l'avait vu, à Nantes, combattre contre Guillaume et déjà frappé, sanglant, tout près de périr, elle avait juré à Dieu de rester veuve si Geoffroy sortait de cette lutte vivant et vainqueur. Aussi, quand ce vainqueur vint le lendemain lui demander sa main comme récompense de sa victoire, elle ne lui cacha point son amour, mais elle lui opposa ce vœu et ce serment solennel avec une énergie dont toutes les prières, tous les transports, toutes les violences de Geoffroy ne purent triompher. — Le malheureux s'éloigne brisé, anéanti, la rage au cœur; il s'exile et traîne dans le remords, le désespoir, la misère, une vie insupportable. Quelques instants avant sa mort, un voyageur passe, s'approche de sa couche, et cherche à le secourir; Geoffroy lui confesse son crime et termine son récit par ces vers :

Voyageur, c'est en vous qu'est mon dernier espoir :
Dès que mes yeux éteints ne pourront plus revoir

Ces lieux où s'écoula ma coupable jeunesse,...
Allez, dites bien haut à vos amis, à tous,
Ce que je viens ici de dire devant vous.
Bien des hommes de moi se souviennent, peut-être :
Qu'ils sachent que j'étais un meurtrier, un traître;
Que mon nom soit honni, mon écusson brisé;
Que chacun, en foulant mon tombeau méprisé,
Si, pour voir, il écarte un instant la poussière,
Lise ce mot : *Infâme !* incrusté dans la pierre;
Que dans cent ans l'on montre encore avec effroi
Ce lieu trois fois maudit où mourut Géoffroy ! [1].

La Promesse du Maure est une légende grenadine assez originale, racontée par notre auteur en six cents et quelques vers de huit pieds, d'une facture facile mais un peu lâche.

Ce qui vaut mieux, à mon goût, que tout ce petit poème, c'est la pièce dont l'auteur l'a fait précéder, en guise de dédicace ou d'envoi. Je la veux citer ici tout entière, non-seulement pour son mérite intrinsèque, dont on va pouvoir juger, mais aussi parce que, dans tout l'œuvre de M. H. de Lorgeril, c'est presque le seul morceau de poésie *intime*. Cette pièce est dédiée, sans autre titre,

A Mademoiselle A. de M.

De l'églantier des champs as-tu vu, sur la branche,
S'ouvrir, au mois d'amour, la rose tendre et blanche,
Où, reflétant l'azur, l'argent et le vermeil,
— Comme au front envié d'une jeune épousée —
Sur l'émail odorant les gouttes de rosée
Etalent, un matin, leurs prismes au soleil?

Tant que la larme d'or sous les feuilles repose
— Pur ruisseau pour l'abeille, amante de la rose, —
Le voyageur qui passe, épris de sa fraîcheur,
Admire du rameau l'éphémère parure,
L'albâtre du bouton bercé dans la verdure,
Et s'enivre un instant du parfum de la fleur.

Mais sitôt qu'à midi la perle gracieuse,
Suivant des beaux rayons l'aile mystérieuse,

[1] *Ibid*, 73.

Quitte le blanc calice en remontant au ciel,
La rose, qui s'ouvrait si brillante à l'aurore,
Penche son front et meurt. — Quand elle y vient encore,
L'abeille bourdonnante y cherche en vain son miel !

Et, malgré l'air chargé d'amour, de chants, de joie,
Dont le souffle embaumé si mollement le ploie,
Malgré les rossignols dans les saules épars,
Le rameau — ce matin, si fier de sa couronne —
Est triste maintenant comme aux jours de l'automne :
Le voyageur pour lui n'aura plus de regards.

Ton amour est pour moi la goutte nuancée. —
De loin, de près, partout, tant que de ta pensée
Mon âme sentira les émanations,
Ce monde aura pour moi des coupes d'ambroisie,
Parfums, ravissements, extase, poésie,
Mystères inouïs, célestes visions !.....

Mais si jamais !.... — alors adieu, gloire, jeunesse,
Mirage éblouissant d'un avenir d'ivresse,
Enthousiasme saint, qui porte jusqu'à Dieu
De rêves inconnus l'intarissable flamme !
Espoir, illusions, accords cachés dans l'âme,
Tout, — hors le même amour et mes regrets, — adieu [1] !.....

Cette pièce, datée de « Palerme, juillet 1834, » serait ainsi antérieure non-seulement aux *Récits et Ballades*, mais même au premier recueil de l'auteur (*Une étincelle*) qui n'est que de 1836; toutefois je serais porté, je l'avoue, à la croire revue et retouchée depuis cette date. Comme la pensée du poète resplendit à travers cette belle image dont il l'enveloppe! Avec cela dessin correct, forme sobre, sentiment profond et contenu, en somme une des meilleures inspirations de notre auteur.

Outre les trois récits dont on vient de parler, le recueil de 1840 contient sept pièces détachées, de petite dimension, qui justifient le second mot du titre : « Récits et *Ballades*. » Plusieurs de ces pièces sont remarquables. La première (*Allez, mes chants !*) nous révèle la double source des inspirations de l'auteur, — d'une part

[1] *Récits et Ballades*, pp. 103-105.

la patrie, la Bretagne, — de l'autre l'Italie, cette Italie radieuse, ardente, embaumée, où il avait fait, en 1834, un voyage dont l'influence s'accuse plus d'une fois ouvertement dans les vers de notre poète :

Et puis, las de chanter sous notre ciel de brume,
Je voulus réchauffer mes pensers au soleil,
Fouler le sol de fleurs et de lave qui fume,
Du morne Capitole admirer le sommeil.
.....
Je rêvais, je chantais.... Allez, mes chants, mes rêves!
Livrez à tous les vents vos ailes et vos voix[1] !

Mais la plus belle, à mon sens, de ces pièces détachées, c'est celle qui s'intitule *le Grand-Bey*, où l'on trouve, entre autres choses, une admirable vue de Saint-Malo :

Si, pour voir nos châteaux, nos grèves et nos landes,
Nos églantiers au vent déroulant leurs guirlandes,
L'aubépine neigeant sur nos sentiers fleuris,
Quelque jour vous quittez les plaisirs de Paris,
N'oubliez pas Saint-Pol à la flèche élancée,
La forêt des grands mâts dans nos ports balancée,
Combour et ses créneaux, Sainte-Anne, Josselin,
Les tombeaux de nos ducs, le cœur de du Guesclin....
— Oh! surtout allez voir, dans l'Océan qui fume,
Au milieu des flots verts, dont la bouillante écume
En sa rage impuissante inonde les remparts,
Saint-Malo, qui s'endort dans son lit de brouillards
Comme le goëland sur les lames sauvages. —
Mais ne choisissez pas, pour fouler ses rivages,
Un de ces jours d'été brillant d'un chaud soleil,
Où chaque flot qui roule est azur et vermeil....

Non, non !... pour contempler le spectacle sublime
De la forte cité luttant contre l'abîme,
Immobile, agitant sa cloche dans les airs
Et par des sons joyeux narguant la voix des mers,
Il faut un de ces jours de la mourante automne
Où le pin des forêts se courbe au vent qui tonne,
Où, près du noir écueil, la femme du marin

[1] *Ibid.*, pp. 14-15.

Serre, les yeux en pleurs, son enfant sur son sein.
Alors, oh! si jamais votre ardente pensée
Du fond de votre cœur au ciel s'est élancée;
Si vous n'êtes plus froid que le flot qui bondit
Et sous le mur antique en hurlant s'arrondit, —
Près du canon de fer de quelque couleuvrine
Asseyez-vous, livrez au vent votre poitrine,
Et puis, peintre ou poète, à genoux! à genoux!
Car la droite de Dieu s'ouvre là devant vous!....

Maintenant, en face de Saint-Malo voici le Grand-Bey qui se dresse:

Voyez-vous, vers le nord, ce roc à tête grise,
Où sous l'aile du vent la vague ivre se brise,
Ce roc qui fait trembler nos rudes matelots
Quand ils y sont traînés par la houle des flots?
Eh bien! c'est lui.... Ce roc solitaire et sauvage,
— Semblable au dos d'un monstre échoué par l'orage,
Que l'innombrable essaim des cormorans plaintifs
Se dispute en criant au milieu des récifs, —
C'est lui qu'il a choisi pour reposer sa tête
Et s'endormir à l'aise au sein de la tempête,
Celui qui vint là même entendre, comme vous,
Les imprécations de la mer en courroux
Et songer, sur ce mur, aux savanes lointaines
Où devaient le pousser ces vagues incertaines....

CHATEAUBRIAND!.... pour voir ce nom sur le rocher,
Combien de fronts rêveurs iront là se pencher!
Combien, pour contempler tes grandes funérailles,
D'hommes se presseront sur les hautes murailles,
Quand de son fils aîné notre Bretagne en deuil
A ses bruns matelots confiera le cercueil;
Quand, de toutes les tours poussant des cris funèbres,
Les cloches, les canons, à travers les ténèbres,
Tinteront, mugiront, et d'échos en échos
Prolongeront leurs glas sur l'espace des flots.....
— Quel grand et triste jour pour la vieille Armorique!
Car des fiers rejetons de sa race héroïque,
Du fond de ses grands bois aux grèves de sa mer,
Des montagnes d'Arez à Locmariaker,
Nul d'un plus noble éclat n'entoura ses hermines[1]!....

[1] *Ibid.*, pp. 83 à 88.

Je voudrais pouvoir tout citer; il faut pourtant s'arrêter. Mais ici, on le sent, ce n'est pas seulement le poète, c'est l'homme, c'est le sang qui parle, c'est la fibre natale qui résonne, c'est le cœur du chrétien et du Breton.

IV.

Les *Récits et Ballades* obtinrent un succès réel, non seulement en Bretagne, mais à Paris : les journaux en parlèrent avec éloge. Si le poète avait eu quelque ambition littéraire, il n'avait qu'à suivre son chemin, il était lancé. C'est cè moment qu'il choisit pour s'arrêter. — On reconnaît là cette insouciance de la renommée, assez commune d'ailleurs chez les Bretons, et que Châteaubriand — sans la partager lui-même — a si bien peinte dans une page de son *Histoire de France.*

Quatre ans s'écoulent sans que notre auteur publie rien. Au bout de ce temps, nous le voyons reparaître tenant en main une brochure d'une cinquantaine de pages, remplie par un poème de treize cents vers, intitulé *Mes Prisons.* C'était aussi — on s'en souvient — le titre des mémoires de Silvio Pellico, qui faisaient grand bruit alors. Aussi, dès le début, M. de Lorgeril se croit-il obligé de nous dire que sa prison n'a nul rapport avec celle du patriote italien. Bien qu'il doive être compté parmi les adversaires du pouvoir régnant en 1844, il n'a point eu à subir de prison politique. Seulement, étant allé un beau jour

> Dans un obscur quartier de la Basse-Bretagne,
> Au bord d'une rivière, au pied d'une montagne,
> *Visiter* un antique et sauvage manoir, [1]

qu'il possédait en ces parages et qui n'a d'ailleurs (dit-il) rien de remarquable, il va à la chasse, glisse en sautant une haie, et se donne une entorse qui le cloue pendant huit jours sur le lit de ce pauvre manoir solitaire, loin de sa famille, de ses amis, et presque du monde entier.

[1] *Mes Prisons*, p. 2.

Voilà ses *prisons*, et pour en charmer l'ennui, il imagine de le raconter en vers, en suivant d'ailleurs sa fantaisie, tantôt nous initiant à ses réflexions, à ses critiques sur les hommes et sur les choses, et même sur ses lectures, tantôt faisant défiler devant nous les figures originales qui visitent tour à tour son réduit pendant sa captivité.

D'abord il invoque la muse, tout en reconnaissant qu'il a grand besoin de son indulgence, car « *depuis bien des mois* » il est toujours resté « *insensible à sa voix.* » Il a fait pis : il a commis de la prose, et de la prose politique ! La muse pourtant finit par lui pardonner ; elle fait mieux, elle lui enseigne le chemin de la gloire et de la fortune : — Encense les puissants du jour, tu deviendras toi-même puissant, célèbre, et, comme Viennet, tu seras pair! — A toutes ces exhortations l'obstiné Breton se borne à répondre :

Je resterai demain ce que j'étais hier,
Inconnu du public, mais rieur libre et fier,
Et qu'on ne vexe pas sans qu'il se lève et dise :
« Volez-moi, c'est fort bien ; mais moi... je vous méprise ! »

— Soit, dit la muse, mais alors si l'oubli est ton partage, ne te plains pas de moi :

« Ne dis jamais : — Combien l'obscurité me pèse ! —
Car pour la dissiper je t'ai mis fort à l'aise.
Tout ce que, maintenant, je puis faire pour toi,
C'est d'asservir encor ta pensée à ma loi,
De conduire à tes pieds l'hémistiche rebelle,
D'arrêter au collet la césure infidèle.
Va donc !... et, quelque part que tu portes tes pas,
La rime, ô fils ingrat, ne te manquera pas. » [1]

Au même instant la porte s'ouvre, et le pauvre malade, couché sur son lit de douleur, voit entrer le docteur qu'il a mandé de la petite ville voisine pour soulager son mal. Un curieux original que ce docteur, nullement semblable aux médecins de Molière : tout au contraire, un *fashionable* de bourgade, un *gentleman-rider* consommé,

[1] *Id.*, p. 7.

ne parlant que théâtre et *steeple-chase*, et au malade qui le questionne sur son entorse répondant par le panégyrique de son *capital-horse*. Ce portrait est bien enlevé ; et l'on aurait tort de le croire de pure imagination, car M. de Lorgeril nous cite, en 1844, d'après les journaux du temps, trois docteurs sortis vainqueurs des épreuves du *steeple-chase* sur trois hippodromes divers. Pour faire connaître la prose de notre auteur, voici la curieuse explication qu'il donne, en note, des principaux termes anglais relatifs aux courses, employés dans ses vers :

« Le *steeple-chase*, course au clocher, est un acte de haute folie, auquel prennent part des bipèdes et des quadrupèdes. Les bipèdes du *steeple-chase* n'ont que de l'instinct ; les quadrupèdes ont de l'intelligence. Les premiers se reconnaissent généralement à la largeur de leur ganache, les seconds à l'élégance de leurs formes et à la rapidité de leurs mouvements.

» Les *sportmen* sont quelques-uns des bipèdes en question, qui engagent leur fortune sur la vitesse des quadrupèdes.

» Les *gentlemen-riders* sont les bipèdes qui montent les quadrupèdes. Les bipèdes *gentlemen-riders* se cassent généralement un bras et s'enfoncent le crâne. Le plus souvent, on les trouve dans quelque mare, en compagnie des grenouilles ; on en a rencontré cependant de perchés dans les branches des haies un peu fourrées.

» Le *sport* est l'ensemble des paris des bipèdes sur les quadrupèdes.

» Les bipèdes en question savent vingt mots d'anglais, mais ils savent rarement parler français.

» Le *capital-horse* est un quadrupède qui a généralement la valeur de plusieurs bipèdes, et qui vaut mieux que les quadrupèdes ordinaires. »[1]

Après cette jolie esquisse du sport et ce curieux portrait du docteur, le poète nous trace dans le même style celui de la cuisinière :

L'*artiste* qui préside à mes humbles repas
A presque autant d'esprit qu'elle manque d'appas :
Tel qu'un cap désolé si son nez se prolonge,
Nul, comme elle, ne sait apprêter une longe ;
Si son regard est âpre et son visage sec,
Qui se connaît mieux qu'elle à griller le bifteck ?[2]

[1] *Id.*, pp. 10, 13.
[2] *Id.*, p. 15.

Mais comment se fait-il qu'un tel artiste, un cordon-bleu de cette force, soit venu s'enfouir ainsi au fond des landes et des bois ? C'est toute une histoire, que l'auteur nous conte avec sa verve et son esprit ordinaire. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous la redire ; qu'il vous suffise de savoir que, grâce à Marguerite (c'est le nom du cordon-bleu) le poète a du moins en sa prison la consolation de pouvoir bien dîner. Un bon dîner, sans doute, c'est quelque chose ; ce qui vaut mieux, c'est l'heure qui suit :

Il est, après dîner, une heure aimable et douce...
Je la passai souvent étendu sur la mousse,
A l'ombre d'un vieux hêtre ou des marronniers verts.
Je rimais au hasard quelques malheureux vers;
Mon esprit effleurait maintes vagues pensées
De plaisirs éclipsés, de peines effacées,
D'espoirs trop tôt enfuis... de printemps disparus,
D'amis qui sont encor... d'amis qui ne sont plus !...
Cette heure de plaisir, d'extase, de mystère,
Vous le devinez bien, c'est... l'heure où je digère.

Ce soir, je ne suis point sous l'ombrage des bois ;
Pour moi le rossignol n'éveille point sa voix;
Je n'entends point d'ici les douces tourterelles
Roucouler et froisser les rameaux de leurs ailes.
Seul, mon vieux chien, le nez sur le bord de mon lit,
Dort et rêve sans doute au destin qu'il remplit,
Aux perdrix dont naguère il découvrit la trace,
Au plaisir qui l'attend quand viendra la bécasse !
Et moi, je rêve aussi ! Je rêve — à mes enfants...
Dieu ! comme le moment du retour sera doux !
Je crois les voir déjà sauter sur mes genoux :
— Allons, me diront-ils, contez-nous quelque histoire;
Qu'avez-vous vu là-bas de digne de mémoire ?
Venez-vous du pays décrit par Fénelon
Où les rocs sont de sucre et le sol de bonbon ?
Nous en rapportez-vous quelque belle merveille[1] ?

Dans ces douces rêveries le soir vient, la nuit tombe, amenant le sommeil et à sa suite des songes assez imprévus, dont nous par-

[1] *Ibid.*, p. 19, 20, 21.

lerons plus loin. Au matin, notre poète est réveillé par le chant rustique des pâtres; son premier mouvement est de sauter en bas du lit et d'aller courir les champs, humant l'aube et la rosée..... Mais, hélas! il est détenu sur son grabat, il s'écrie douloureusement :

Le fortuné mortel que celui qui se lève
Et qui, du point du jour à l'heure du sommeil,
Peut errer à loisir de l'ombrage au soleil!
Le voyez-vous, là-bas, suivre sa fantaisie,
Ecouter les bouvreuils sous l'épine fleurie,
Visiter les débris du gothique château,...
Respirer les parfums de la brise odorante,
Ou — quelque bon vieux livre et sa canne à la main —
Dans l'herbe et les genêts se frayer un chemin!
— Moi, qui ne puis marcher, que ne puis-je au moins lire[1]?

Justement, au fond d'un vaste panier, d'où sort une légion de souris, il découvre un tas de bouquins poudreux :

Ils sont là pêle-mêle, austères orateurs,
Philosophes profonds et frivoles rhéteurs,
Poètes dont le temps respecte la mémoire,
Ensemble confondant leur poussière — et leur gloire[2]!

S'il y a là dedans du médiocre, il y a aussi du bon, de l'excellent : Virgile, Horace, La Fontaine, La Bruyère, Le Sage, Boileau, etc. Notre poète ne peut donc se plaindre; son esprit n'a rien à envier à son estomac; si celui-ci a la cuisine exquise de Marguerite, celui-là trouve dans le bienheureux panier une pâture opime, — et il en profite. Malheureusement, la lecture est souvent interrompue par des visiteurs : aujourd'hui, c'est Florimond, poète mendiant et ivrogne, qui vient, d'une main tremblotante, présenter une supplique rimée; demain, c'est le curé de la paroisse, mandé par notre poète; un autre jour, c'est l'ennemi du curé, le magister du village ou, comme on disait dès lors, M. l'instituteur, hargneux, orgueilleux, gonflé d'envie, qui passe son temps

[1] *Ibid*, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 29.

à recruter — avec plus d'obstination que de succès — des auxiliaires contre l'influence du prêtre, et qui a compté sur son éloquence pour gagner notre poète à sa cause; mais celui-ci, irrité de toutes les sottises du pédant, saute de son lit, prend sa canne et poursuit l'impertinent jusque sur l'escalier. Par là l'auteur s'aperçoit qu'il est guéri : découverte qui met fin, au bout de huit jours, à sa captivité et à son poème.

Tel est le dessin général de cet ouvrage, rempli d'*humour*, d'esprit, de saillies originales, et souvent illuminé de vifs rayons de poésie.

Ajoutons que l'on y trouve aussi, à large dose, de la satire politique. Ainsi, en relisant La Bruyère, notre poète a l'idée de tracer — dans la manière même de ce grand artiste — des portraits contemporains; ces portraits sont ceux de personnages politiques, fort célèbres en 1844, à peine cachés sous des pseudonymes fort transparents, et peints, il faut le dire, sous des traits plus piquants peut-être que véridiques : mais s'il y a de la méchanceté, il y a de l'esprit, et l'esprit fait passer le reste.

Ainsi encore, ce songe assez imprévu dont on a parlé plus haut n'est que la parodie plaisante d'une grande discussion qui venait d'émouvoir les Chambres :

> Je rêvais — et c'était comique, en vérité —
> Que mon âme volait le corps d'un député...
> Avec ce corps volé — plus fier que Fulchiron —
> Je poussai mon chemin vers le Palais-Bourbon :
> Comme j'entrais, Guizot montait à la tribune[1].

Cette discussion ne serait plus aujourd'hui que de l'archéologie. Tel est l'ordinaire inconvénient de la politique mise en vers : la poésie ne pouvant s'astreindre à dire les choses platement — mais clairement — comme la vile prose, au bout de quelques années on ne comprend plus, à moins d'un long commentaire ou d'un effort de mémoire dont la masse des lecteurs est incapable. Ici pourtant, je trouve à recueillir un trait qui semble d'hier — ou de demain —

[1] *Ibid.*, p. 22.

et qui sera, si je ne me trompe, mieux compris encore aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Dans la discussion que retrace notre poète, le gouvernement venait demander à la Chambre le vote d'une loi fort impopulaire; quoique très-gouvernementale, la majorité hésitait, la plupart des députés craignant de risquer par ce vote leur réélection. Un orateur dévoué au gouvernement s'efforce de combattre cette crainte :

« Comment! de l'électeur vous craignez le contrôle,
Vous qui, depuis dix ans, avez su tant de fois
Affronter sa colère... et conquérir sa voix!
N'avez-vous plus pour lui de splendides promesses,
De serments solennels et de douces caresses?
D'ailleurs, vous croiriez-vous oubliés du pouvoir?
Pensez-vous qu'au grand jour il manque à son devoir?
Vous a-t-il délaissé dans quelque circonstance?
Non!... Rassurez-vous donc et prenez confiance!
Pour adoucir un peu les âpres électeurs,
L'on vous garde des ponts, Messieurs, — et des meilleurs!
Les chemins vicinaux, les primes pour les courses,
Vous fourniront encor d'excellentes ressources.
Enfin — s'il faut parler un langage plus clair —
Tout député honni, peut-être, sera pair[1]! »

Malgré la pairie, institution présentement défunte ou tout au moins transformée, ce passage, si je ne me trompe, peut s'entendre aujourd'hui sans commentaire.

Après ces traits satiriques, dardés d'une main vive, voulez-vous revenir à la poésie pure? Tournez la page, et lisez cette apostrophe à Horace, inspirée par la rencontre des œuvres du poète latin dans le panier aux souris :

Voici déjà dix ans qu'en mes pèlerinages,
J'allai de ton Tibur visiter les ombrages.
Couché sous un berceau de pâles oliviers,
J'écoutais sur mon front le doux chant des ramiers,
Je voyais, dans les flots des blanches cascatelles,
Le soleil se jouer en gerbes d'étincelles.

[1] *Ibid.*, p. 26, 27.

Je dormais, comme toi, près de ton fleuve aimé...
Là, je m'imaginais quelquefois voir venir,
Sous les figuiers ombreux de la verte colline,
Un vieillard à la face aimable et purpurine;
Son esclave suivait, il portait à la main
Et l'amphore d'argile et la coupe d'airain.
Ils s'asseyaient tous deux sur l'herbe verdoyante,
La liqueur ruisselait, limpide et souriante...
Le vieillard s'animait, chantant à demi-voix
Quelques-uns de ces vers que j'ai lus tant de fois.
Il célébrait César, souhaitait à Virgile
Un retour fortuné sur une mer tranquille,
Rêvait, dormait, buvait, et puis chantait encor,
— Plus heureux que César au sein des palais d'or[1]!

Nous retrouvons ici, on le voit, la trace de ce voyage d'Italie, fécond en inspirations poétiques. C'est encore à lui que nous devons ce beau paysage, qui encadre si bien le tombeau de Virgile :

Approche aussi de moi, doux cygne de Mantoue....
Jadis, lorsque j'errais sur les rives fleuries
Où tu chantas les bois, les guerriers, les prairies,
J'allai, ton livre en main, m'asseoir sur ce tombeau
Qui n'a plus qu'un vil tronc, sans feuille et sans rameau,
Au lieu du vert laurier dont une main pieuse
Avait voulu couvrir ta cendre glorieuse.
— C'était un de ces soirs pleins de vagues langueurs,
Où l'enfant du hameau se roule sur les fleurs,
Où du gai Vomero les brunes contadines
Dansent la *tarentelle* au penchant des collines.
Les fleurs et les oiseaux m'enivraient à la fois,
Les fleurs par leurs parfums, les oiseaux par leurs voix;
De l'autre bord des flots, — couronné par la lave,
Dans ses gouffres profonds lasse enfin d'être esclave, —
Le Vésuve, tyran sombre et capricieux,
Mêlait sa voix terrible à ces accords joyeux[2]...

V.

J'ai trop cité, j'ai surtout trop longuement analysé, pour vouloir,

[1] *Ibid.*, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 31.

après ces citations et ces analyses, infliger au lecteur l'ennui d'un long commentaire sous prétexte de conclusion.

Le lecteur — et c'était mon but — je l'ai mis en état de juger lui-même : qu'il juge.

Je terminerai par une simple remarque.

M. de Lorgeril ne s'est pas borné, comme beaucoup d'autres poètes, à un seul genre ou à des pièces de petites dimensions : ode, satire, poésie humoristique, élégie rustique, ballade, poèmes et récits de cinq cents, de mille, de treize cents vers, il a tenté tout cela, et, si je ne me trompe, il s'en est le plus souvent tiré à son honneur.

C'est donc là un talent non seulement élevé et distingué, mais essentiellement varié, complet, de longue haleine.

Joignez à cela que si l'on trouve chez lui des taches, des négligences, des défauts, partout aussi l'on rencontre la force, la richesse, le souffle poétique.

Comment admettre qu'un pareil talent, une nature si bien douée pour la poésie, soit restée sans rien produire depuis plus de vingt ans? — Cela me semble vraiment inadmissible.

M. de Lorgeril depuis vingt ans n'a rien publié, mais assurément il a écrit; son portefeuille doit contenir de nouvelles œuvres, dignes sans doute de leurs aînées et peut-être meilleures.

Il reste donc un vœu à former, un désir à exprimer; c'est de le voir rompre enfin un trop long silence, et payer sa dette à la Bretagne en apportant de nouveau son tribut au trésor poétique de notre province.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Note bibliographique sur les poésies de M. H. de Lorgeril.

I. — *Une Étincelle*, par Hippolyte de Lorgeril. Paris, bureau central d'imprimerie et de librairie, rue de Seine Saint-Germain, n° 54. 1836 (imprimerie Baudouin, rue Mignon, 2), grand in-8° de 98 pages.

Les pièces contenues dans ce recueil sont : 1. *De Riggi Culm*, p. 5 ; — 2. *L'Agonie du Pauvre*, p. 11 (poème de 456 vers alexandrins à rimes plates, dédié à madame la duchesse d'Angoulême) ; — 3. *Tivoli* (stances), p. 39 ; — 4. *Le Serment du Corse*, p. 45 ; — 5. *Plus tard !* (stances, charmante petite pièce), p. 51 ; — 6. *Improvisation au Colisée* (stances), p. 53 ; — 7. *Diégo*, (poème de 522 alexandrins à rimes plates, dédié à M. de Châteaubriand), p. 55 ; — 8. *La Pargoletta* (stances), p. 85 ; — 9. *Adieu*, p. 91.

II. — *La Chaumière incendiée, ballade de Basse-Bretagne*, par Hipp. de Lorgeril, Rennes, chez Molliex, libr., 1839 ; broch. in-8°. — Cette ballade qui se compose de dix-neuf stances de six vers est datée *du Chalonge* (en Trévron près Dinan), *19 février 1839*.

III. — *Récits et Ballades*, par H. de Lorgeril ; Rennes, Molliex, libr.-éditeur, rue Royale, 3 ; Paris, Debécourt, rue des SS.-Pères, 69, Chamerot, quai des Augustins, 33 (impr. Giraudet et Jouaust, rue Saint-Honoré, 315), 1840, in-18 de 252 pp. dont les 19 premières ne sont pas chiffrées ; la pagination commence ensuite par le chiffre 20.

Après une très-brève préface en prose, on trouve dans ce volume les pièces suivantes : 1. *Allez, mes chants !* (stances), p. 9 ; — 2. *Géoffroy* (poème en trois chants, contenant 996 alexandrins à rimes plates), p. 17 ; — 3. *La Vengeance de la folle* (stances), p. 75 ; — 4. *Le Grand-Bey*, p. 81 ; — 5. *Le Vin du Cap* (stances), p. 91 ; — 6. *La Promesse du Maure*, p. 101 (poème en deux chants, contenant 638 vers de huit pieds à rimes croisées, et précédée des belles stances, que nous avons citées, *à Mademoiselle A. de M.*, p. 103) ; — 7. *Carloné* (poème en trois chants, contenant 1338 vers alexandrins divisés en 223 stances de six vers), p. 143 ; — 8. *La Bayadère* (stances), p. 229 ; — 9. *Le Chant de Marina* (stances, l'auteur nomme cette pièce une *Mexicaine*), p. 237 ; — 10. *Regrets* (stances), p. 243.

IV. — *Mes Prisons*, poème, par H. de Lorgeril ; Dinan, imprimerie de J.-B. Huart, 1844 ; in-8° de 54 pp. plus 2 pp. pour le titre. Ce poème contient 1304 alexandrins à rimes plates.

V. Outre les œuvres ci-dessus mentionnées, M. Hippolyte de Lorgeril a publié, dans plusieurs journaux bretons, notamment dans *l'Impartial de Bretagne*, qui s'imprimait à Dinan, diverses pièces de vers, dont le genre se rapproche, nous assure-t-on, de celui de *Mes prisons*, mais que leur auteur a négligé de recueillir et dont nous ne connaissons malheureusement que les titres, entre autres : *L'Homme de bien*, — *La Femme incomprise*, — *Les Savants incompréhensibles*, — *Le Prospectus d'un nouveau journal*, — *La Voix du bagne et de toutes les maisons de détention*, — *Scepticisme*, — *Promenade*, — *Une séance de l'Académie des femmes*, etc. — On voit qu'il y a déjà là de quoi faire un nouveau volume.

— Aujourd'hui, M. Hippolyte de Lorgeril habite le château de Lorgeril, commune de Saint-Igneuc, et représente, au Conseil général des Côtes-du-Nord, le canton de Jugon, dont Saint-Igneuc fait partie. Il a un de ses fils à Rome, engagé volontaire dans cette glorieuse troupe des zouaves pontificaux, dont le dévouement et la vaillance font en ce moment même l'admiration du monde.

Erratum.

La liste des poètes bretons, de 1828 à 1840, que nous avons donnée dans notre premier article (ci-dessus, p. 288-289), est assurément fort incomplète, et nous n'avons pas l'idée de la compléter ici. Mais il est une omission qui a étonné beaucoup de nos lecteurs, parce qu'elle porte effectivement sur l'un de nos poètes les plus sympathiques et à cette heure même les plus connus, M. Achille du Clésieux. — Voici comment s'explique cette omission.

M. du Clésieux a publié, depuis dix ans, trois recueils de vers, qui, en Bretagne, on peut le dire, sont dans toutes les mains; *Paris, une voix dans la foule,* publié en 1857, — *Une voix dans la solitude* (1863), — *Nobles causes* (1864). — Je n'ignorais pas qu'avant ces trois volumes, M. du Clésieux en avait publié d'autres, mais n'ayant plus ceux-ci sous la main, je ne m'en rappelais pas la date, je la croyais même assez rapprochée de 1857 pour se trouver postérieure à 1840 et exclue par conséquent de la période (1828-1840) dont je parlais.

Au lieu de cela, vérification faite, les trois premiers recueils poétiques de M. du Clésieux (*l'Ame et la Solitude, — Exil et patrie, — Dernier chant*) ont paru de 1833 à 1841; ils appartiennent donc à la période que j'avais en vue, et le nom de leur auteur doit être joint à ceux que j'ai mentionnés ci-dessus, p. 288.

Cette omission, on le voit, vient d'une erreur involontaire, mais que je tenais à réparer.

A. DE LA B.

L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS.

L'Eglise de Saint-Denis, sa crypte, ses tombeaux, ses chapelles, son trésor, par le chanoine J. Jaquemet, professeur à la Sorbonne, etc.[1]

Je viens bien tard parler d'un livre que j'ai lu cependant avec un vif intérêt. Il avait pour moi un double attrait, celui du sujet et celui qui me venait de l'auteur, un de ces *anciens amis* dont parle l'écrivain sacré, dont les relations sont les plus douces et l'amitié la plus sûre, *vir amabilis ad societatem, magis amicus quàm frater*[2].

M. Jaquemet se préparait alors aux luttes du barreau, et moi j'aspirais à siéger comme auditeur au conseil d'Etat ou dans quelque cour royale. Nos études étaient donc les mêmes, et nous nous rencontrions fréquemment à des conférences de littérature, d'histoire et de droit. Plus tard mon jeune condisciple, suivant les traces d'un frère qui devait être en tout pour lui un modèle, quitta le barreau et le monde. De mon côté, je disais adieu, au bruit de la catastrophe de Juillet, à la Chancellerie où s'étaient faites mes premières armes, pour reprendre la vie provinciale et privée. Mais, dans des conditions toutes nouvelles, nous n'abandonnâmes, ni l'un ni l'autre, nos anciennes études, et c'est pour moi un vrai bonheur de retrouver mon ami d'autrefois, dans ce domaine des lettres et de l'érudition dont la culture a fait l'utile occupation de nos meilleures années, après avoir fait le charme de notre jeunesse.

Le sujet aussi devait naturellement attirer et captiver mon atten-

[1] Paris, Putois-Cretté, 39, rue Bonaparte. Nantes, Mazeau et Libaros.
[2] *Eccli.*, c.

tion : le nom de saint Denis se lie, en effet, à nos plus grands souvenirs religieux, guerriers et politiques. C'est par saint Denis que notre capitale est devenue chrétienne ; l'oriflamme de Saint-Denis a longtemps été le drapeau de la France, *Montjoye Saint-Denis* son cri de guerre ; les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* servent aujourd'hui encore de fondement à son histoire, et la basilique, bâtie sur la tombe de saint Denis, est devenue, dès le VIIe siècle, le sépulcre de nos rois [1]. L'histoire de l'église de Saint-Denis se relie en un mot par tous les points, par la religion, par l'art, par la science et par ces graves enseignements de la mort que donnent surtout les tombeaux illustres, à ce qu'il y a de plus vif chez nous dans le sentiment national. M. l'abbé Jaquemet reproduit quelques-uns des titres qui sont donnés à cette *vénérable* église dans les anciennes chartes. Dagobert obtenait d'un concile, tenu à Paris, un décret en vertu duquel les évêques et princes français devaient avoir en aussi grand honneur la basilique de Saint-Denis que les Italiens avaient celles de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; Charlemagne voulait qu'elle fût tenue pour *chef et maîtresse de toutes les églises de son empire.* « Le sentiment de nos rois, ajoute M. Jaquemet, était aussi celui des peuples, et *Saint-Denis en France*, nous le disions en commençant avec un illustre écrivain, *était, au moyen âge, en raison de sa célébrité religieuse, beaucoup plus connu que Paris et beaucoup plus visité* [2]. »

L'ouvrage de M. Jaquemet est divisé en deux parties, partie historique et partie descriptive ; il se termine par des *appendices* dans lesquels se trouvent réunis de curieux détails sur les *funérailles des rois*, le *couronnement des reines* et les *sépultures* de deux grandes victimes de la Révolution, Louis XVI et Marie-Antoinette.

La partie historique n'embrasse pas et ne pouvait embrasser,

[1] On pourrait même ajouter que l'histoire de notre commerce commence également par Saint-Denis ; car la foire du *Landit*, établie par les abbés de Saint-Denis sur les terres abbatiales et avec les franchises dont elles jouissaient, fut longtemps le marché le plus important de la France.

[2] Châteaubriand, *Etudes historiques.*

dans un livre destiné principalement à des visiteurs et à des touristes, le récit de tous les faits qui se sont accomplis à Saint-Denis. Elle se borne à ceux qui ont laissé trace, tels que la fondation de l'église par Dagobert, sa reconstruction par saint Louis, les additions qui lui furent faites par les Valois et les profanations de tout genre qui y furent commises par la Révolution. En trois jours, cinquante et un mausolées furent enlevés; les cercueils qu'ils contenaient n'obtinrent même pas grâce; tout le monde sait qu'on les ouvrit, qu'on les viola. Quelques-uns de ces cercueils, ceux de Jeanne de Bourgogne, entre autres, épouse de Philippe de Valois, et de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, contenaient, chacun, près de la reine défunte, un fuseau et une quenouille, touchants emblèmes des modestes traditions de la royauté chrétienne dont furent surpris, je n'en doute pas, les fiers niveleurs de la Révolution. Le prince dont les restes étaient le mieux conservés était Henri IV. Sa figure caractéristique était encore parfaitement reconnaissable. « Pendant deux jours, nous dit M. Jaquemet, on le vit adossé à une grosse pierre de la crypte, exposé irrévérencieusement à la curiosité de tous. » Une femme, disons mieux, une furie, le renversa d'un soufflet à la joue, tandis que, par un sentiment tout contraire, un soldat coupait furtivement une mèche de sa moustache pour la garder avec lui dans les combats. Qui ne se rappelle le cri de douleur de Châteaubriand! « Elles ne sont plus ces sépultures; les petits-enfants se sont joués avec les os des puissants monarques; Saint-Denis est désert, l'oiseau l'a pris pour passage, l'herbe croît sur ses autels brisés, et, au lieu des cantiques de la mort qui retentissaient sous ses dômes, on n'entend plus que les gouttes de pluie qui tombent par son toit découvert, la chute de quelque pierre qui se détache de son mur en ruine, ou le son de son horloge qui va roulant dans les tombeaux vides et les souterrains dévastés. »

Depuis lors Saint-Denis a été l'objet d'une coûteuse et persévérante restauration qui se poursuit depuis soixante ans, à la manière de Pénélope, c'est-à-dire en défaisant chaque jour le travail de la veille. Ainsi des chapelles réparées avec luxe par Louis-Phi-

lippe sont actuellement condamnées à périr[1]. Le principe qui prévaut aujourd'hui c'est le retour absolu et rigoureux à l'architecture primitive des monuments. Or, un monument du XIIIe siècle, comme Saint-Denis l'est dans ses parties principales, ne saurait avoir de chapelles le long de ses nefs. Ces chapelles, quelque historiques et même quelque anciennes qu'elles soient, — celles de Saint-Denis datent du XIVe siècle, — doivent disparaître. On sait que la haute flèche qui surmontait une des tours, fut frappée de la foudre en 1837; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est que, reconstruite immédiatement, il fallut la démolir à la hâte et démolir même la tour qui la supportait, parce que l'une et l'autre menaçaient ruine. « Vers la fin du règne de Louis-Philippe, dit M. l'abbé Jaquemet, plus de sept millions avaient déjà été dépensés... Combien d'autres millions l'ont été depuis! Combien le seront encore! »

On peut s'en faire une idée par l'énumération suivante : « Il reste, pour compléter les grands travaux, dit M. Jaquemet, à démolir, pour le construire à nouveau, le portail, à relever la flèche, à achever le dallage de l'église, etc., etc. » Nous pourrions ajouter de plus : il reste à remplacer les verrières installées à grands frais par Louis-Philippe, car l'art du verrier a fait d'immenses progrès depuis vingt-cinq ans, et les chefs-d'œuvre en ce genre que commandait le roi-citoyen ne sont plus que des croûtes aujourd'hui. Quelques-uns de ces vitraux modernes représentent des faits contemporains avec nos costumes du XIXe siècle. Telles sont, par exemple, les verrières qui représentent Napoléon Ier, Louis-Philippe et les funérailles de Louis XVIII. « Les costumes et les uni-

[1] Ces chapelles s'ouvrent sur le collatéral nord. Le collatéral sud n'a qu'une chapelle, mais une chapelle fermée et qui est, par conséquent, isolée de l'église. C'est ce qu'on appelle le *chœur d'hiver*. Le roi Robert assistant, un jour, à l'office de la nuit de Noël, dans la basilique de Saint-Denis, eut les pieds presque gelés, bien qu'il eût des *bottes fourrées*. La souffrance qu'il éprouva lui fit comprendre quelle devait être celle des religieux, qui n'étaient pas si bien pourvus, et il leur donna aussitôt les octrois de la ville pour se faire faire des *bottes fourrées*. Aujourd'hui, si l'on ne donne pas de bottes aux chanoines, on leur a donné du moins un chœur très-élégant et bien clos.

formes modernes qu'on a voulu, par respect pour la *vérité historique*, dit M. l'abbé Jaquemet, reproduire dans ces panneaux, leur ôtent toute grandeur. Il y a là je ne sais quoi de mesquin, j'allais dire de ridicule, qui appellerait facilement le sourire sur les lèvres, et provoquerait, n'était la sainteté du lieu, une hilarité quelque peu railleuse. »

Je n'entends nullement prendre la défense de la manière dont sont exécutées les verrières en question; mais je me demande si l'*ymagier* qui, au XIIIe siècle, reproduisait sans hésitation les personnages du temps de saint Louis avec le costume de saint Louis, doit aujourd'hui s'interdire les sujets de notre temps ou donner à nos contemporains un costume antique? Eh bien! je l'avoue, il me serait difficile d'admettre l'un ou l'autre de ces extrêmes. Prenons-y bien garde; les vieux costumes étaient souvent tout aussi ingrats que les nôtres pour l'artiste. Croit-on, par exemple, que les corsages roides et longs, que les hautes guimpes, et je dirai même que le bassinet et la cotte de maille n'offrissent pas de difficultés de tout genre, non-seulement pour l'exécution, mais encore pour la distinction qu'exige une œuvre d'art? Toutes ces pièces, plus ou moins étriquées, n'avaient pas même pour elles la rareté qui, avec le temps, finit par devenir une distinction d'un certain genre. Et cependant que de chefs-d'œuvre n'ont pas été faits avec les bassinets et les guimpes!

M. l'abbé Jaquemet cite avec raison quelques lignes de M. Arthur Murcier sur *l'Utilité de l'étude des tombes pour l'histoire du costume*, tant nos ancêtres apportaient d'exactitude à cet égard dans la reproduction des types contemporains. Il est même remarquable qu'ils en apportaient moins dans la représentation du mort. Ainsi, eût-il vécu cent ans, ils le représentaient toujours dans la maturité de l'âge. « Quand on a un peu approfondi le caractère de la sculpture iconographique du moyen âge dans les monuments funéraires, lisons-nous dans le nouvel ouvrage, on arrive à penser que les ymagiers de cette période ont voulu *se rapprocher*, si l'on peut ainsi dire, de l'exemple que Dieu leur a donné lorsqu'il créa l'homme; il le fit, comme tout le monde sait, *homme parfait*,

c'est-à-dire ni enfant ni vieillard. » Nos *ymagiers*, dit de son côté M. de Guilhermy, se gardent bien de *copier les rides de la vieillesse;* ils *choisissent avec goût la plus belle époque de la vie;* ils montrent le personnage *tel qu'il avait dû être dans toute sa force et sa virilité.*

C'est ainsi que l'étude de l'art aboutit presque toujours à celle des idées et des mœurs. Si on en voulait une nouvelle preuve, il suffirait de considérer la suite des monuments funèbres que possède Saint-Denis et de se rappeler quelques autres sculptures du même genre qui jouissent d'une haute célébrité. L'intensité plus ou moins grande du sentiment religieux chez les peuples s'y révèle au premier coup d'œil. Ce qu'on remarque sur les plus anciens, c'est que les statues sont couchées dans toute la raideur de la mort, mais aussi dans toute la placidité d'une bonne mort. Le sculpteur n'a eu d'autre but que de figurer aux yeux ce que renferme la tombe avec le calme, le repos d'une heureuse éternité, *requiem æternam*, comme disent nos prières. Rien de plus simple, à coup sûr, que cette donnée, mais aussi rien de plus vrai et de plus éloquent. A quoi bon représenter la vie sur une tombe? Mais vous emprisonnez l'art, dira-t-on; vous lui imposez une monotonie qui lui pèse. Je prie ceux qui pourraient avoir cette pensée de jeter les yeux sur les tombes de Philippe-le-Hardi, d'Isabelle d'Aragon, de Louis X et de son fils Jean Ier, d'Isabeau de Bavière, et de donner un souvenir, s'ils les ont vus, aux cénotaphes plus remarquables encore d'Agnès Sorel à Loches, de Leonardo Bruni et de Carlo Marsuppini à Florence, ainsi qu'au mausolée célèbre du dernier duc de Bretagne dans notre cathédrale nantaise, et ils verront si le génie est jamais captif. M. l'abbé Jaquemet signale la belle figure de Philippe-le-Hardi [1]; une certaine mélancolie s'y joint à l'énergie

[1] A propos de Philippe-le-Hardi, M. l'abbé Jaquemet cite un fait qui aurait une certaine importance historique. « A sa mort, dit-il, les Dominicains de Paris obtinrent de son successeur que le cœur de *saint Louis serait séparé de ses ossements inhumés à Saint-Denis, et déposé dans leur église.* » Un pareil fait, s'il est constant, mettrait fin à une très-ancienne question, celle de savoir ce qu'est devenu le cœur de saint Louis. On sait que, d'après Geoffroy de Beaulieu, confesseur du saint roi, et d'après Guillaume de Nangis, les ossements de saint Louis auraient été seuls

et à la noblesse. Isabelle d'Aragon dort du plus doux sommeil, et sa tête est soutenue par une main, la main d'un ange, sans doute. Le petit Jean Ier, l'enfant-roi, a les mains jointes et le sourire sur les lèvres. Ordinairement les femmes avaient les pieds appuyés sur une levrette, symbole de la fidélité; mais Isabeau de Bavière les a sur une louve. Le tailleur de pierres s'est élevé ici à la hauteur de Tacite. Quant à Agnès, elle appuie ses pieds sur deux agneaux, ingénieuse expression de sa douceur et de sa faiblesse. J'ai nommé Leonardo Bruni et Carlo Marsuppini : les deux hommes d'Etat reposent sur leur linceul dans un enfoncement voûté en plein-cintre, et au-dessus d'eux, deux anges soutiennent une image de la Madone qui faisait ainsi briller, au faîte du monument, dit un auteur, *le sourire de la miséricorde*. Voilà ce qu'inventait l'art chrétien, inventions simples et vraies, traitées avec un amour qui, on l'a dit, savait *attendrir le marbre*.

Je ne parle point de notre tombeau de Nantes, parce qu'il est connu de tous. Tout le monde a présents ses trois anges qui soutiennent les oreillers du duc et de la duchesse; deux reposent leurs yeux attendris sur les morts, et le troisième élève les siens vers le ciel. Ce tombeau splendide peut être considéré comme le chef-d'œuvre de la statuaire chrétienne et malheureusement comme son chant du cygne.

Après lui, ou, pour mieux dire, en même temps que lui, les génies commençaient à remplacer les anges, et l'aspect de la vie était substitué, plus ou moins complétement, à l'aspect de la mort.

apportés en France par Philippe, tandis que les chairs et les entrailles étaient portées par Charles d'Anjou à l'abbaye de Montréal, près de Palerme. S'il faut en croire, au contraire, une lettre de l'évêque de Tunis à Thibaud, roi de Navarre, le cœur de saint Louis serait demeuré dans le camp, l'armée n'ayant pas voulu qu'on l'emportât. Enfin, suivant une troisième opinion, le cœur aurait fait partie d'abord du trésor de Montréal, mais aurait été donné à la France, vers 1378, c'est-à-dire sous le règne de Charles V, contre une épine de la couronne de la Passion. On voit, par cet état de la discussion, quelle importance aurait le fait rapporté par M. Jaquemet. L'inventaire du couvent des Dominicains serait cependant à consulter. Saint-Victor cite bien, parmi les richesses de leur église, le cœur de Philippe-le-Hardi, celui du comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, et le cœur de Charles d'Anjou, son frère, mais de celui de saint Louis, il ne dit rien.

C'est à cheval que Louis de Brezé est sculpté sur son tombeau de Rouen; c'est dans l'attitude d'un homme qui médite que l'amiral Chabot est couché sur sa tombe. A Saint-Denis la transition fut moins rapide. Si Charles VIII ne fut pas représenté mort, il le fut du moins priant, l'acte de la vie qui se lie le mieux à la pensée d'un autre monde. Louis XII et Anne de Bretagne furent représentés deux fois : une première, entre les colonnes du sépulcre, dans le triste réalisme de la nudité et de la décomposition, et, une seconde, sur le baldaquin que supportent ces colonnes, dans tout l'éclat du costume royal et dans l'attitude de la prière. Il en est de même de Louis XII, de François Ier et de Henri II; on a cherché ainsi à unir le passé et le présent, les figures gisantes et les figures priantes. Le cénotaphe se compose de deux étages; celui du bas est consacré à la mort; celui du haut à la prière qui ouvre le ciel; mais de cette manière la pensée se complique et, par suite, elle perd de sa grandeur. En même temps, le mausolée s'agrandit et l'on prévoit le jour où l'espace et l'argent manqueront pour de tels édifices. Il est, en effet, remarquable qu'à partir des Bourbons les tombeaux cessent. Ces princes jugèrent, sans doute, que le véritable monument des rois, c'est la renommée qu'ils laissent après eux. Qu'importent un tombeau sculpté par Germain Pilon et une épitaphe de du Bellay, si vous n'êtes que Henri II, et quelle gloire eût ajouté le ciseau de Coysevox au nom de Louis XIV ?

Après avoir signalé les déviations de l'art dans le dessin général des tombeaux, il restait à les signaler dans l'exécution. « Nous regrettons, dit avec une profonde vérité M. Jaquemet, principalement en ce qui touche aux monuments éclos depuis la renaissance, que l'art ne se soit pas toujours souvenu qu'il travaillait non pour un musée, mais pour le temple de Dieu, dans lequel l'œil le plus modeste doit pouvoir se reposer indifféremment *et partout et sur tout*[1]. » Nous ne

[1] Depuis la Révolution on a transporté à Saint-Denis tous les monuments des rois ou princes et princesses de la famille royale, qui se trouvaient jadis dans d'autres églises, ce qui a contribué incontestablement et malheureusement à donner à l'église l'apparence d'un musée; mais les intentions allaient bien plus loin, si j'en crois certains auteurs. « On avait proposé, disent-ils, (probablement après

[illegible]

[illegible] qui a mille raisons pour être entendu [illegible] la bienvenue au petit livre, tout en espérant [illegible] d'avance avec bonheur la nouvelle Grande [illegible] de Saint-Denis.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE

Jusqu'à, de reprendre, en quelque sorte, la destination primitive assignée à [illegible] de Saint-Denis, en ouvrant ses portes, aussi [illegible] des hommes célèbres dans tous les genres, sauf à choisir, ensuite, parmi [illegible] gloires du Panthéon. Ce serait, disait-on, comme un champ d'attente où [illegible] époques déterminées, le jugement des représentants du pays distinguerait [illegible] de rois nouveaux, les génies le plus véritablement utiles et le plus [illegible] des couronnes civiques. Cette pensée pourrait-elle être exécutée ? Nous l'[illegible] Elle [illegible] de nature à soulever beaucoup de critiques.... » La seule que nous [illegible] quant à nous, c'est de citer ce beau projet. Aussi bien on n'a [illegible] par l'exemple même sans doute du Panthéon, qu'il y a [illegible] ne fût-ce que par le ridicule, et, au lieu de fonder une [illegible] fini par fonder tout simplement un chapitre.

LES SOLDATS DU PAPE.

—

Journal de deux Zouaves bretons.

—

Il y a deux ans à peine, lorsque le Pape, faisant fonction de docteur suprême de l'Eglise, éleva sa voix pour prémunir les fidèles contre les erreurs de la société moderne, et signala, dans un *Syllabus* demeuré célèbre, les principales propositions qu'il réprouvait, il n'y eut pas assez de voix pour lui lancer l'invective et l'injure, pas assez de mensonges pour calomnier ses paroles et ses actes. L'ennemi, c'était lui, disait-on.

On serait en droit de demander aujourd'hui à ces sophistes qui se prennent ou veulent se faire prendre pour des sages, si vraiment le Pape est l'ennemi qu'il faut redouter. Ce serait leur faire trop d'honneur; le monde, dans le passé, n'a jamais été sauvé par les rhéteurs ou par les *brochuriers;* l'avenir ne leur réserve ni cette besogne, ni cette gloire. Dieu se peut passer de leur sagesse, et il le leur montre. Si les forts demeurent indécis ou contraires, Dieu appelle à lui les petits et les humbles; il bénit leur bonne volonté, et de ces humilités et de ces faiblesses il fait une force capable de lutter contre les tempêtes, de suspendre les bouleversements et de sauver ceux qui leur ont imprudemment permis de se former.

Un grand fait vient de se produire : homme à homme, sans s'être consultés, sans autre mandat que celui qu'ils tiennent de leur conscience alarmée, de leur famille, tout au plus de leur paroisse, les catholiques sont venus à Rome. Justement émus par les avertissements tombés du haut de la chaire apostolique, ils ont voulu voir par eux-mêmes le fond des théories modernes; la gravité des circonstances nécessitait cette intervention directe. — Il en est venu ainsi de toutes les races, de toutes les langues, de tous les climats, de toutes les conditions : hommes du peuple et gentilshommes, soldats et officiers des armées régulières,

volontaires français, belges, hollandais, italiens, espagnols, anglais, polonais, américains.... L'armée du Christ s'est ainsi formée d'elle-même et rangée sous la croix. Le glaive que le Saint-Empire romain avait laissé choir jadis, indigne qu'il était de le porter plus longtemps, a été ressaisi par ces représentants des peuples catholiques; Dieu leur a donné le succès; la Révolution, cette fois, attaquée de front et sérieusement, a dû reculer; elle se sent blessée et en train d'être vaincue.

Pour nous autres, Bretons, en rendant à chacun et à tous la justice et les louanges qu'ils méritent également, qu'il nous soit permis d'être particulièrement fiers du rôle que jouent nos compatriotes, nos amis, nos frères, en cette grande œuvre, et du haut renom qu'ils ont acquis et maintenu à la patrie toujours chère. Dieu nous garde d'un sentiment étroit d'exclusivisme patriotique! Nous le comprendrions ici, moins encore qu'ailleurs; mais enfin, c'est une grande joie et un grand honneur, qu'il y ait toujours et partout des nôtres, aux avant-postes, pour la défense des belles et nobles causes, et nous devons le constater.

Il nous serait doux de citer tous ces noms; mais où s'arrêter et comment choisir? Le temps d'ailleurs n'est pas encore aux longs récits, il est à l'action; tout n'est pas fini. Louons donc les héros qui combattent et prions pour eux: prier et agir, c'est tout un.... Venons en aide aux blessés; célébrons nos morts glorieux: Guillemin, les deux Dufournel, de Vaux, Rialland, de Quélen, Loirant, Chevalier, Guérin, dont les noms, unis à ceux des preux de Castelfidardo et des Croisades, resplendissent au ciel de la patrie, tout empourprés de l'auréole du dévouement et du martyre.

Toutefois, on sera heureux peut-être de trouver ici quelques échos de nos *gestes* en Italie; des souvenirs de Bagnorea, de Farnesi, de Viterbe, de Monte-Libretti, ce combat de géants; de Monte-Rotondo, de Mentana, enfin, où l'armée entière a mis en fuite Garibaldi...

Je craindrais de répéter ce que chacun sait; je préfère reproduire les impressions de deux zouaves bretons, de deux frères, — mes frères, je le dirai en toute simplicité, — qui, sans prétendre avoir fait autre chose que le devoir, ont peint, m'a-t-il semblé, d'une manière intéressante pour tous, et la vie, et les travaux, et les campagnes de l'armée pontificale, jour par jour, heure par heure, en octobre et novembre 1867. Cette vie qu'ils nous racontent, c'est la vie du zouave en campagne. Il n'est, je m'assure, ni un père, ni une mère en Bretagne, ayant eu l'honneur de fournir un soldat au Pape, ou de concourir à son entretien, qui ne lise avec intérêt ces détails communs à tous.

Rome, 20 septembre 1867. — Aujourd'hui, grève de messieurs les cochers de fiacre ; pas une voiture sur place. Les gendarmes, accompagnés des inspecteurs de police, arrêtent par ci par là les réfractaires ; les arrestations montent au chiffre de deux cents ! Que va-t-on faire de ce monde ? — La chose est simple ; ce sont deux cents Romagnols ou étrangers ; on leur donne leur passeport et on les renvoie, par cette raison qu'étrangers à Rome, ils n'ont pas le droit de trouver mauvaises les lois sous lesquelles ils sont venus volontairement se ranger.

21 septembre. — La mesure prise a été bonne ; tout est fini. Les voitures ont repris leur service ; les Romains ont ri ; ils sont contents.

23 septembre. — Jour anniversaire de ma naissance. Il est décidé que l'armement des troupes sera modifié. La commission, après essais, a adopté un fusil à aiguille, de première invention américaine, mais perfectionné par un officier anglais. On dit que l'inventeur n'a livré son modèle et son secret qu'à l'armée pontificale, afin qu'il ne serve à aucune puissance capable de faire la guerre à l'Angleterre ; c'est du patriotisme. Il est certain que, comparée au fusil Chassepot, la nouvelle carabine est infiniment supérieure comme poids, comme forme et surtout comme rapidité et justesse dans le tir. La Belgique a offert je ne sais combien de milliers de francs pour fournir l'armement, mais à condition que la fabrication se ferait en Belgique seulement ; c'est là encore du patriotisme. On calcule que, dans quatre ou cinq mois, les deux bataillons de zouaves seront armés de la nouvelle carabine ; mais je crois bien que ce sera trop tard.

25 septembre. — Aujourd'hui, nous arrive une dépêche : Garibaldi a été arrêté à Asinalunga. C'est malheureux ; nous voilà condamnés à l'inaction pour tout l'hiver. Quant à lui, je crois que, s'il est captif, c'est qu'il le veut bien. Ce serait le seul trait d'esprit qu'il eût montré depuis longtemps ; il sauve ainsi son prestige, qui tombait à plat s'il eût tenté quelque exploit sur le territoire pontifical ; il est hors de doute qu'il eût reçu là une verte râclée.

4 octobre. — Je pars par un train particulier, avec ma compagnie, forte de cent quarante hommes, pour Corneto et de là Viterbe, où

il y a des mouvements garibaldiens. Je crois que la danse va commencer et qu'il y en aura pour tout le monde.

5 octobre. — Nous sommes arrivés cette nuit, à minuit, à Corneto. Les hommes se sont reposés trois heures, moi une, et nous sommes partis pour Toscanella. Là, halte de trois heures. De Toscanella, nous sommes allés à Viterbe, où nous arrivons vers dix heures du soir. Les distances sont, de Corneto à Toscanella, dix-huit milles; de Toscanella à Viterbe, seize ; ce qui fait, en tout, trente-quatre milles, ou environ douze lieues.

6 octobre. — En arrivant à Viterbe, nous apprenons la prise de Bagnorea, où se trouvaient cinq cents garibaldiens. La colonne pontificale, commandée par le colonel Azzanezi, de la ligne, se composait de ligne, de zouaves [1], de deux pièces de canon et d'un peloton de dragons, en tout, environ trois cent vingt-cinq hommes. La ville a été enlevée, après un feu très-vif, qui a duré trois ou quatre heures. La Providence nous a protégés ; nous n'avons eu qu'un homme tué et trois blessés, dont un officier, M. de Mirabal. Les garibaldiens ont perdu beaucoup de monde ; on compte environ cent tués ou blessés parmi eux et cent dix prisonniers ; joli coup de filet. C'était une bande ignoble, vêtue de haillons, au milieu desquels se trouvent quelques bonnets et chemises rouges d'un piteux effet. J'espère les voir, quoique je m'attende à partir d'un moment à l'autre.

7 octobre. — Ainsi que je le pensais, je suis parti hier, au moment où les prisonniers arrivaient à Viterbe. On l'avait bien dit, ce sont d'infectes canailles, couvertes de boue, vêtues de haillons; pas un qui ait bonne mine. Je pars pour Montefiascone, et de là Valentano, où je dois trouver un détachement en critique position. Mes hommes sont gais et contents ; moi aussi. Ce qui me chatouille, c'est que, mon capitaine étant absent, j'assume le commandement de la colonne, qui se composera de deux cents zouaves.

Ce soir, je suis à Valentano. Le sous-lieutenant m'a reçu avec grande joie, le pauvre garçon, cela se comprend : il n'avait que quarante hommes, et il avait déjà subi deux attaques furieuses des garibaldiens, qui ont échoué, laissant une vingtaine des leurs morts ou blessés : la première fois, en reconnaissance à Ischia ; la se-

[1] Les zouaves étaient commandés par leur capitaine, M. Olivier Le Gonidec de Traissan (de Vitré).

conde, une heure après, à Valentano même. Les garibaldiens étaient furieux et ils ont juré de mettre la ville à sac et de la détruire ensuite. Ces malheureux zouaves étaient sur pied jour et nuit; il y avait quatre jours qu'ils n'avaient dormi. La population d'ailleurs est bonne, et, sauf quelques exceptions, elle reconnaît le dévouement admirable de nos hommes. Je m'attends à être attaqué demain; sinon, cela ne tardera pas. Valentano est une place importante. Eux, ils sont au nombre de cinq à six cents, tous vêtus de la classique chemise rouge, bien habillés, ceux-là, bien armés, et manœuvrant avec une précision qui dénote le vieux soldat. Ils occupent pour le moment Ischia et Farnesi, qu'ils ont bien fortifiés; sans canon, je prendrais Farnesi en sacrifiant beaucoup d'hommes. — J'espère que l'on m'enverra les deux obusiers que je demande; alors, je raserai Farnesi, qui est très-mauvais; c'est un nid de garibaldiens à détruire.

8 octobre. — Je reçois une dépêche qui m'annonce du renfort: cent quinze hommes, dont soixante-cinq gendarmes, le reste, de la ligne. La colonne est commandée par un officier d'état-major (M. de la Guiche). Je n'en suis pas fâché, en ce sens que la responsabilité, cette charge si lourde, ne tombe plus sur moi.

Je reçois l'ordre de partir pour Ischia, avec mes deux cents zouaves, afin de pousser une reconnaissance. Nous partons, sous le commandement supérieur du capitaine d'état-major. Le temps est épouvantable; vent et pluie nous aveuglent. A un mille d'Ischia, nous échangeons quelques coups de fusil insignifiants avec les tirailleurs des avant-postes garibaldiens; puis nous nous retirons sans être inquiétés, après avoir reconnu la place. Il n'y a pas de perte de notre côté; du leur, je crois que deux hommes ont été atteints. M. l'aumônier Daniel était avec nous; il s'est bien montré. Je me suis confessé. Faites prier pour moi nos carmélites, et que personne ne s'inquiète, si je n'écris pas régulièrement; je n'en ai pas toujours le temps.

9 octobre. — Nous recevons du colonel Azzanezi un ordre qui ne nous semble pas suffisamment clair; il est à trente milles des garibaldiens, et nous n'en sommes qu'à cinq; les renseignements qu'il a ne valent pas les nôtres. Il est important que le prestige des zouaves subsiste sans nuage aux yeux des populations: un échec éprouvé par nous serait très-malheureux. Nous demandons de nouvelles instructions.

10 octobre. — Le capitaine Zanetti arrive de Viterbe avec l'ordre d'examiner ce que nous avons fait et de nous porter en avant ; mais il est trop tard... les oiseaux sont envolés, au Voltone, je crois. Nous avons perdu une belle occasion d'éreinter l'ennemi ; les zouaves sont furieux. Cependant le capitaine Zanetti nous approuve en tout et pour tout ; il déclare que sans artillerie la position n'était pas prenable.

11 octobre. — Nous apprenons que les garibaldiens ont quitté Farnesi pour aller au Voltone, grande ferme, à cinq cents mètres de la frontière toscane ; cent zouaves et deux officiers sont allés à Farnesi et n'ont trouvé personne.

12 octobre. — Les garibaldiens ont quitté le Voltone ; on ne sait s'ils sont en Toscane ou sur le territoire pontifical. Deux paysans venant d'Aquapendente assurent qu'il y en a deux cents à San-Lorenzo ; nous irons voir demain, s'ils veulent nous y attendre.

13 octobre. — Aujourd'hui, nous sommes partis à quatre heures et demie, pour les Grottes et pour San-Lorenzo, mais inutilement. Les garibaldiens y étaient passés la veille, se dirigeant sur Aquapendente. Après déjeuner, nous partons pour Aquapendente, pensant y trouver l'ennemi, mais nous comptions sans notre hôte. A peine étions-nous sortis de San-Lorenzo, qu'il était averti de nos mouvements. Il décampe avec précipitation, laissant après lui des vivres dans les casernes et oubliant un capitaine, que nous faisons prisonnier. C'est un vieux soldat, qui a fait toutes les campagnes de Garibaldi. Nous le traitons bien, et il nous donne des renseignements ; c'est un échange de procédés. Il nous dit qu'à Torre-Alfina, petite ville située sur le sommet d'une montagne couverte de forêts, se trouve leur quartier-général ; qu'ils sont réunis là environ mille ou douze cents, sous le commandement du général Acerbi ; qu'ils ne reçoivent plus comme volontaires que des soldats réguliers, qui désertent avec armes et bagages, qu'ils veulent envahir toutes les provinces pontificales et laisser Rome isolée ; qu'ils arriveront à leur but, soutenus par le Piémont, dont ils ne sont que les enfants perdus, et que la France ne dira rien. Du reste, il dit fort clairement que leur but est de renverser le gouvernement du roi pour établir une république, dont Rome serait la capitale. Je crois qu'il est franc, autant qu'on peut l'être en son parti, ce qui n'est pas faire de lui un grand éloge.

Craignant d'être surpris la nuit par le nombre, dans une ville

qui n'est pas défendable, nous partons d'Aquapendente à huit heures et demie, pour aller coucher, à minuit, à Onano. On nous prenait d'abord pour des garibaldiens, mais, quand on nous sut Pontificaux, les moines ont rivalisé de zèle pour nous être agréables.

14 octobre. — Nous sommes de retour à Valentano, où nous avons eu toutes les peines du monde à empêcher la population de lapider notre prisonnier, qui avoue décidément que le peuple n'est pas pour eux. — Je ne sais, mais je crois que les garibaldiens veulent marcher sur Montefiascone et de là sur Viterbe; mais ils auront fort à faire, car nous n'en sommes pas plus éloignés qu'eux, et nous ne demandons qu'à nous frotter un peu.

Cette occasion souhaitée se présente :

Valentano, 20 octobre. — Hier, un détachement de ma compagnie a attaqué les garibaldiens à Farnesi. Les zouaves, accompagnés de la ligne et des gendarmes, formaient un effectif de cinquante hommes; les garibaldiens étaient trois cents. Les zouaves ont soutenu le feu pendant deux heures; j'étais resté pour tenir la place de Valentano; mais, au premier avis, j'ai couru à leur secours et je suis arrivé heureusement à temps pour les dégager. Je n'amenais qu'un petit renfort de quarante hommes; mais les lâches n'ont pas osé recommencer le combat. Nous avons à déplorer la perte de M. Dufournel[1], qui a été percé de quatorze coups de baïonnettes. En outre, nous avons un caporal blessé. Leurs pertes montent à cinq tués et dix-sept blessés. C'est un beau fait d'armes pour nous. Je n'ai pas le temps d'en écrire plus long; à demain. Ferdinand de Charette s'est admirablement battu.

Ici le journal s'arrête. Les opérations se succèdent; Viterbe, attaquée par les forces garibaldo-piémontaises, résiste; le général Acerbi est repoussé; notre lieutenant, qui y était, oublie d'en faire part. C'est qu'en effet, de bien autres événements se passaient dans le petit État pontifical! Le 13, avait eu lieu ce combat de Monte-Libretti, où quatre-vingts

[1] Emmanuel Dufournel, sous-lieutenant aux zouaves pontificaux, né en Franche-Comté, s'est porté à l'ennemi en disant: « Mes amis, allons mourir pour Dieu : au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit! » Sans illusion sur la gravité de ses blessures, dont une avait traversé le poumon et effleuré le cœur, il reçut l'Extrême-Onction, et mourut en demandant que son corps fût enterré près de ses amis, à San-Lorenzo, et que son cœur fût rapporté en France et remis à son père.

zouaves, commandés par Arthur Guillemin, tenaient tête à douze cents garibaldiens et les culbutaient. La Bégassière (de Guingamp) y est blessé grièvement et y gagne la noble croix de Pie IX; Guillemin y moissonne la palme. Couché sur la poussière, il meurt en disant à son clairon, blessé comme lui : « Crie avec moi : *Vive Pie IX!* tu pourras combattre encore! » Le sous-lieutenant de Guillemin était un Breton, Urbain de Quélen, nom illustre. Trois Quélen prirent la croix sous saint Louis; celui-ci s'en souvint; il voulut montrer que la devise de ses armes : *E peb amzer, Quélen.* « En tout temps, Quélen, » était bien gardée après six cents ans; il l'a prouvé. Le sous-lieutenant s'est couché près de son chef; ils sont morts l'un et l'autre ensevelis dans la même gloire et les mêmes regrets. « Heureux ceux qui gardent bien leur nom! s'écrie à ce propos un grand écrivain; heureux ceux qui, avares du temps, ne sont pas avares de la vie, et qui, répandant leur sang pour la justice, en arrosent la vraie gloire de leur maison[1]! »

Repoussés de Monte-Libretti, les garibaldiens se retranchent à Nérola; ils y occupent une forte position, dans un château bien muni.

Quatre compagnies de la légion d'Antibes, placées sous le commandement du chef de bataillon Cirlot, les y attaquent. Les garibaldiens hissent le drapeau piémontais et crient : « Vive Garibaldi! » L'officier qui était en face, répond : « Vive Pie IX! » et le feu commence. Sous la grêle des balles, les Français de la légion s'agenouillent; Mgr Bastide, placé sur un tertre, au feu comme eux-mêmes, leur donne la bénédiction; ils se relèvent en criant : « Vive Pie IX! Vive la France!... » Rien ne résiste à cette union des deux plus grandes forces de ce monde : l'Eglise et la France. En un quart d'heure, toutes les positions sont occupées; la fusillade garibaldienne diminue. Le canon arrive, escorté par les zouaves; il commence son office; M. de Quatrebarbes pointe si juste, qu'au bout d'une dizaine de coups, la place se rend. La lettre d'où nous extrayons ces détails nomme les capitaines des quatre compagnies : ce sont MM. Carlhian, Bruzerolles de Vazeilles, de Chalus, et René de Kerdrel, celui-là, encore un Breton[2]. Tous ont été admirables; M. le lieutenant Eschmann a été assez grièvement blessé; M. de Charette, lieutenant-colonel des zouaves, a eu son cheval tué sous lui[3].

[1] Louis Veuillot, *Univers* du 8 novembre.

[2] Fils de notre ami et collaborateur, M. Vincent Audren de Kerdrel, ancien représentant d'Ille-et-Vilaine.

[3] Cette lettre ajoute : « La colonne avait quatre aumôniers, Mgr Bastide, le R. P. Ligier, dominicain pour la légion; Mgr Daniel et le R. P. Wild, de la Compagnie de Jésus, pour les zouaves. Ces aumôniers marchaient à cheval dans la colonne, et chacun d'eux à tour de rôle portait la très-sainte Eucharistie, en sorte que ces braves soldats pouvaient véritablement dire : Dieu est avec nous. Et grâce à Dieu, ils le disaient et ils le sentaient; et ils l'ont fait voir. » (*Univers* du 3 novembre.)

Suivant le plan exposé plus haut, les Piémontais, costumés en chemises rouges, envahissent toutes les provinces à la fois; Rome même est inquiétée. Dans la nuit du 22 au 23, les frères Cairoli, dont un est député au parlement de Florence, tentent de pénétrer dans la ville; ils sont attaqués et vaincus par les carabiniers suisses près de la porte Pia. L'un d'eux paie de sa vie son audace. Ce même soir a lieu dans Rome l'explosion de la caserne Serristori, et deux attaques simultanées, l'une au Borgo-Nuovo, l'autre au Capitole. L'état de siége est proclamé le 25. Le 26 on apprend que Garibaldi a occupé Monte-Rotondo, à quatre milles de Rome. La place était défendue par deux compagnies de la légion d'Antibes, la deuxième et la cinquième, par une compagnie de carabiniers étrangers, quelques gendarmes et deux pièces de canon; en tout trois cents hommes. Au bout de vingt-sept heures de résistance et après avoir repoussé deux assauts, force a été de capituler; on avait épuisé toutes les munitions; ils étaient cinq mille garibaldiens. MM. Carlhian, capitaine de la deuxième compagnie, Crozes, lieutenant, et Ringard, sous-lieutenant, MM. Costes, capitaine de la cinquième, et Laire, sous-lieutenant, furent faits prisonniers. M. Eschmann, lieutenant, avait été, on se le rappelle, blessé à Nerola. M. Federn, commandant des carabiniers, et M. de Quatrebarbes, de l'artillerie, partagèrent le même sort. Ce dernier avait le bras cassé et deux doigts emportés; l'ennemi n'eut de lui qu'une pièce enclouée. C'est en allant au secours de Monte-Rotondo et le trouvant déjà occupé, que du Rostu opère cette belle retraite, que ses camarades de l'armée française ont dû admirer, et qui équivaut à un triomphe. M. du Rostu est un Breton de Nantes, capitaine d'état-major français faisant partie de la légion, « qui joint, dit un journal assurément parfaitement informé, à ses qualités militaires une vertu très-rare, mais qui fait les hommes supérieurs : la simplicité. Sa physionomie restera comme une des illustrations de la noble lutte que soutient le Saint-Siége [1]. »

Ce même jour 26 ont lieu de sanglants désordres dans une maison de la via Longaretta, et l'on fait savoir aux troupes disséminées dans les provinces qu'elles aient à se replier sur la capitale. — Le 27, le lieutenant-colonel de Charette qui était à Tivoli opère heureusement son mouvement de concentration; il rentre à Rome à onze heures et demie du soir.

A ces nouvelles, les cœurs catholiques s'émeuvent par toute l'Europe, la France ouvre des souscriptions et de nombreux volontaires prennent les chemins de la Ville-Eternelle. De ce nombre et des premiers, il faut compter le frère du lieutenant de Kersabiec. Après avoir consulté Dieu, s'être uni à lui dans la sainte communion, il part, « décidé à se bien battre et à bien mourir. » Il s'arrête à Lyon pour prier la Vierge de

[1] L'*Univers*, numéro du 7 novembre.

Fourvières; puis arrive à Marseille. C'est lui qui désormais va continuer le journal suspendu.

Civita-Vecchia, 26 octobre, au matin. — J'arrive à l'instant; en attendant le déjeuner, j'écris au café militaire. — Faisons un retour en arrière. Je suis arrivé à Marseille à quatre heures et demie du matin, mercredi. Croyant partir quelques heures plus tard, je m'élance à Notre-Dame-de-la-Garde; j'y ai communié; à sept heures j'étais au bureau des bateaux Valery : le paquebot ne part que le jeudi; me voilà pour tout un jour à Marseille. Marseille est un grand bazar, au mouvement indescriptible, au commerce énorme; je ne connais rien qui en puisse donner idée. Du reste, pas un monument, rien à voir que les cafés, les plus beaux du monde. — Jeudi matin, je suis parti pour Civita-Vecchia. Mgr du Cosquer était à bord; il est charmant. J'ai fait connaissance avec le baron d'Erp, Belge [1], avec M. de Jallerange, un Franc-Comtois, avec un Nantais, M. Carré, un Polonais, un Irlandais, M. O'Byrne, un officier napolitain, qui vient au zouaves, avec bien d'autres encore. Nous étions sur le paquebot une trentaine de zouaves et autant de légionnaires. Avant lever, nous avons chanté un *Magnificat* superbe, Mgr du Cosquer nous a dit le chapelet, puis nous avons bu le vin chaud en trinquant avec la légion très-cordialement. — Nous venons de rencontrer le colonel d'Argis occupé à faire fortifier la ville, dont il est nommé commandant en chef; il a sous ses ordres cinq compagnies de la légion, quelques carabiniers suisses, etc., que j'ai aperçus dans les postes. Les dernières nouvelles sont assez graves, et prouvent que Garibaldi et les siens sont plus décidés que jamais à entrer dans Rome, par tous les moyens. Ils ont fait sauter la caserne Serristori à Rome, dépôt de recrutement des zouaves; il ne se trouvait au moment de l'explosion que la musique; il y a, dit-on, une vingtaine de blessés. Au même moment, quelques *voyous* ont attaqué le poste du Capitole. Ils ont été reçus par une quinzaine de zouaves qui en ont tué trois; les autres sont partis comme ils étaient venus. Il y a eu ces jours-ci une rencontre avec les garibaldiens à Ponte-Molle, à une lieue de Rome; je ne sais aucun détail sur tout cela, je vous le donne comme on le dit.

[1] Walleran, baron d'Erp, fils d'un lieutenant général belge, sortait de l'université de Louvain avec le titre de docteur; il a été tué à Mentana.

Je vais écrire à Alain de me réclamer de suite au dépôt ; il est à Viterbe avec pas mal de troupes ; les garibaldiens les ont attaqués et se sont fait donner une rude chasse ; on a fait des prisonniers, il y a des blessés et une vingtaine de morts. De notre côté, un dragon seulement a été tué [1]. Rome est en état de siége ; aussi un détachement viendra-t-il nous prendre ce soir pour nous mener à nos quartiers respectifs.

Samedi, 26 octobre (soir). — Nous sommes partis de Civita-Vecchia pour Rome, après avoir pris un bon bain de mer. Un zouave était avec nous ; pendant tout le trajet, nous avons parlé de l'état de siége, etc., etc. La veille, il y avait eu un combat sanglant dans une rue du Transtevère ; au moment où une patrouille passait, quelques bombes Orsini et des coups de feu éclatèrent. Immédiatement, un renfort arrive, on enfonce les portes et quinze garibaldiens sont tués à coups de baïonnettes et de crosses de fusils. Une femme trouvée deux pistolets à la main y a passé comme les autres. Enfin, à huit heures du soir, nous étions à Rome. Une escorte nous attendait et nous a conduits sans encombre, les uns à la caserne du dépôt, les autres et moi à l'hôtel de la Minerve.

Dimanche, 27. — A 7 heures, messe de l'abbé Peigné à l'église de la Minerve, puis chez le capitaine Ragni. A midi, rendez-vous à la caserne Serristori pour l'habillement. Quelle infection dans la cour ! Les pauvres zouaves qui sont encore sous les décombres ne seront retirés que dans deux ou trois jours. Tout le côté droit de cette caserne a sauté en l'air ; nous n'avons plus de musique. Après un moment d'attente, on nous fit entrer dans la salle d'habillement. Là, chacun reçoit veste, culotte, sac et carabine, à vue de nez ; puis, en bas dans la cour, habillez-vous ! Cela fait, une voiture d'artillerie arrive, et à chacun dix paquets de cartouches ; chargez, et en avant marche ! pour la caserne du dépôt. A huit heures du soir, faction de quatre heures. A minuit, une heure de sommeil sur les marches de la caserne ; puis, sous les armes, sur la place jus-

[1] On lit, en effet, dans le *Journal de Rome*, du 25 : « Hier soir, à 8 heures, la ville de Viterbe a été attaquée par 800 garibaldiens, qui l'ont assaillie sur six points différents. Le combat a duré plusieurs heures ; mais nos troupes se sont défendues avec un courage héroïque et ont repoussé les assaillants, qui se sont retirés avec précipitation du côté de Téverina, avant qu'il fît jour. Le colonel Azzanezi commandait ; les garibaldiens ont eu 15 blessés, 5 morts et 33 prisonniers. Nous avons à déplorer la perte d'un dragon. »

qu'à six heures du matin. Notre caserne est Saint-Calixte, au pied de San-Pietro-in-Montorio.

Lundi, 28. — Gardes et corvées toute la journée ; le soir, piquet sur la place de la caserne. Je pensais en avoir pour toute la nuit. Heureusement, à dix heures, le capitaine Joly et M. de Lambilly nous emmènent faire une patrouille du côté du Vatican. Je pars en silence derrière La Peyrade ; nous rentrons à minuit. A minuit, on nous envoie de renfort à la porte Saint-Pancrace, où commandent un lieutenant et le sergent Bonvallet. Enfin, sur une marche de la porte, je m'endors, la première fois depuis samedi.

Mardi, 29. — Même existence.

Mercredi matin, 30. — Je campe sur la place Saint-Pierre. Ce doit être un spectacle bien inaccoutumé que celui que présente cette place en ce moment ! Six canons au milieu, trois compagnies de zouaves campées sous les colonnades ; c'est on ne peut plus pittoresque. J'ai vu là M. de Kermoal et d'autres officiers. J'attendais là aussi Alain qui devait revenir de Viterbe, lorsque M. de Jallerange, de Franche-Comté, avec qui je causais, trouve son compatriote, M. Dufournel, capitaine adjudant-major, et me présente à lui. C'est un des hommes les plus charmants que j'aie vus et de toute façon. Il m'invite à déjeuner, lorsqu'au même instant arrive Alain. Nous voilà partis ensemble, le sac au dos, et enfin, je suis installé à la caserne de San-Salvatore. A peine étions-nous entrés à la cantine, que la tromba sonne, et, le ventre vide, nous voilà repartis au pas accéléré pour la place Saint-Pierre, sous la conduite d'Alain. Une bien triste nouvelle nous y attendait : le capitaine Dufournel et un zouave venaient de recevoir chacun une balle, l'un dans le front, tué sur le coup, et M. Dufournel dans les reins. La balle est entrée dans le dos, a traversé le poumon et est ressortie en haut. Il est à peu près mort à l'heure qu'il est. C'est une grande perte. Les zouaves l'ont immédiatement vengé par une décharge qui a couché cinq *bourgeois* par terre. Il n'y a rien eu de plus, cette nuit, et j'ai dormi côte à côte avec Alain, sur la paille. J'avais, de l'autre côté, M. Métois [1], M. du Reau, M. de Nolhac, etc. Notre chambrée est très-belle. C'est une chapelle ; au plafond, trois panneaux : *Eve sortant de la côte d'Adam, la Tentation d'Adam par*

[1] M. Métois est de Nantes. M. du Reau est d'Angers, neveu de M. de Quatrebarbes, l'ancien gouverneur d'Ancône. Il y a trois frères du Reau aux zouaves.

Eve, et au milieu, *la Tentation au désert*. Vis-à-vis moi, est le tombeau d'Eugène III, en marbre blanc, fort beau ; il y en a deux autres à côté. Au-dessus de l'autel, sur lequel je vous écris, une Cène à fresque. Ce matin, je viens d'entendre la messe dans la nouvelle chapelle à côté. Nous étions beaucoup.

Les Français sont arrivés hier au soir. En attendant, les garibaldiens sont à une petite demi-lieue d'ici ; il ne serait pas étonnant qu'aujourd'hui ou demain nous fussions les voir. Adieu, je suis très-content.

Ceci était écrit le 30. — Voici la suite : c'est toujours le nouveau venu qui tient la plume. Le lieutenant a une recrue dont il use ; c'est dans l'ordre, et c'est accepté.

Monte-Rotondo, 5 novembre 1867. — Je vous écris à la hâte pour vous rassurer sur Alain et sur moi : nous sommes sans égratignures, l'un et l'autre. — Nous avons quitté Rome dimanche matin. Samedi au soir, à la suite d'une espèce de pari avec Alain, M. de la Rochetaillée nous avait donné un dîner de trente couverts. Officiers, sous-officiers et soldats étions mêlés chez Spielman ; une gaîté charmante ; j'ai peu connu d'hommes aussi bien que la plupart des officiers des zouaves.

Rentrés à nos casernes à neuf heures, nous nous sommes dépêchés à faire nos sacs. A deux heures du matin, le clairon nous réveillait. Je ne pourrais vous dire tout ce que nous nous mîmes sur le dos : outre onze paquets de cartouches, notre sabre, notre carabine, nous avions une tente, une couverture, le manteau, le sac plein, et des vivres pour deux jours, avec les casseroles en sus. En prenant tout cela, je ne croyais certes pas pouvoir faire seulement une lieue.

A trois heures précises nous arrivâmes au Macao, caserne neuve, en dehors de Rome, où le rendez-vous était fixé. A quatre heures, nous sommes partis, tous les zouaves de service, deux mille cinq cents à peu près, suivis de la légion et des carabiniers suisses, au nombre de dix-huit cents. Des dragons, quatre pièces d'artillerie pontificale et des gendarmes complétaient l'effectif de nos troupes. Un régiment de ligne français, avec un bataillon de chasseurs à pied et quelques chasseurs à cheval suivaient notre colonne [1].

[1] Le général Kanzler, pro-ministre des armes, commandait l'armée ; il avait sous ses ordres le général de Courten. M. Allet, colonel des zouaves, était accompagné de M. H. de la Salmonnière, son officier d'ordonnance.

La pluie tombait, et jusqu'à Ponte-Nomentana, pendant une lieue nous l'avons eue. Là, trois compagnies du deuxième bataillon, sous le commandement de M. de Troussures, sont parties par une route de traverse pour tourner l'ennemi. Nous en étions. A dix heures, nous nous sommes arrêtés pour faire le café. Quel changement dans mon existence ! Je coupais du bois, j'établissais la marmite sur deux pierres, le tout, du reste, dans une charmante vallée entourée de bois, et dans laquelle paissait une troupe de chevaux.

A onze heures et demie, nous étions repartis à travers prairies et bois; de temps en temps des chemins à faire perdre à ceux de Quimper-Corentin leur renommée. A midi, nous apercevions Mentana et un peu en arrière Monte-Rotondo. Quelques coups de feu retentissent; nous pressons le pas. A une heure, je pars avec une vingtaine d'autres et Alain à notre tête, en tirailleurs. Nous attendons une heure presque.

Pendant ce temps, les coups de canon et la fusillade faisaient rage à Mentana. Enfin, à deux heures, Alain nous emmène à l'assaut d'une colline. Jamais je n'oublierai cela. Depuis deux heures du matin, nous étions le sac au dos, et dans ce moment, nous grimpions une pente tellement raide, que notre poitrine touchait presque la terre. Heureusement, pas un tirailleur ennemi ne nous attendait en haut. Nous nous sommes mis à tirailler sur les chemises rouges jusqu'à quatre heures. A ce moment, une quantité de fuyards de Mentana, se trouvant coupés dans leur retraite sur Monte-Rotondo, sont venus, leur mouchoir à la main, demandant la vie. Nous leur avons pris leurs armes : Alain a un superbe revolver, monté en ivoire et le canon damasquiné. A la nuit tombante, nous nous sommes avancés vers Mentana du côté de Monte-Rotondo; une escouade est entrée en ville, a tué une dizaine de garibaldiens, et puis s'est repliée sur nous [1]. Nous sommes restés là, sur la route, la durée d'une heure.

[1] Le rapport officiel du général de Failly, après avoir dit que les zouaves enlevèrent rapidement et brillamment les positions en avant de Mentana et s'y établirent, confirme ce fait de leur entrée dans la place le soir même, lorsqu'il dit : « Une reconnaissance offensive fut poussée vigoureusement sur Mentana par les troupes pontificales désignées pour cette attaque; la nuit ne permit pas de pousser à fond l'opération. » Il finit par ces mots, qui resteront : « Je ne puis mieux terminer qu'en disant avec quel entrain et quelle bravoure les troupes pontificales se sont conduites. C'est un hommage que l'armée française se plaît à leur rendre. »

Pendant ce temps nous entendions les plaintes des blessés dans une chapelle et dans les maisons.... C'était affreux! Tous demandaient à boire; nos prisonniers aussi; mais nous n'avions que du tabac à leur offrir; plus d'un a profité de mon papier à cigarettes. Nous sommes enfin arrivés au campement à huit heures du soir, et enfin, nous avons mis le sac à terre! Nous le portions depuis seize heures, avec du café et du pain seulement dans l'estomac! Pendant une heure encore, nous avons été conduire les prisonniers au quartier-général; il y en a de toutes sortes : des jeunes, des vieux, des *voyous* et des gens comme il faut, en général officiers piémontais. On ne savait où les mettre. Mais quelle nuit nous avons passée! Du bois vert, pas de paille, pas de tentes presque, sur l'herbe mouillée, et depuis le matin pas une goutte d'eau! Enfin, lundi, à six heures du matin, on nous crie qu'on en a. Nous partons, deux bidons à la main, et à un kilomètre au moins, nous trouvons cette eau; c'était une mare dans une carrière. Notre café ressemblait juste à du café au lait, mais il n'est pas un homme qui ne fût trop heureux de le verser sur son biscuit dans sa gamelle. Un rayon de soleil arrivant par là dessus, tout fut oublié et chacun s'en fut aux provisions et aux nouvelles. A onze heures, Alain est revenu avec un vieux coq, des choux et des céleris; nous avons fait, avec les deux de Jerphanion, de Couëssin, notre capitaine, de Martini, notre sous-lieutenant, Harscouët de Saint-Georges, notre sergent-major, un déjeuner que nous avons trouvé délicieux. Alors seulement, nous avons un peu su ce qui s'était passé.

En somme l'honneur est tout aux zouaves et aux carabiniers suisses. Les Français avouent qu'ils ne croyaient pas qu'on se battît comme cela par ici[1]. Il y avait, dit-on, six à sept mille garibal-

[1] L'envahissement des Etats pontificaux, annoncé depuis longtemps, a commencé le 4 octobre. Le 17, par une Lettre encyclique, le Pape constate « qu'il n'y a personne, excepté notre seigneur Dieu, qui soutienne la lutte en sa faveur. » Les Français n'arrivent à Rome que le 29; ils n'ont paru en face de l'armée piémontaise costumée en garibaldiens que le 3 novembre. La petite armée pontificale a donc supporté tout le poids de cette invasion pendant un long mois, faisant face partout, et partout victorieuse. A Mentana elle a demandé à être la plus engagée; c'était son droit; seule elle a donné pendant trois heures et a enlevé et gardé ses positions comme on l'a vu. Ce n'est qu'à la fin que le régiment français l'a appuyée par un feu de peloton avec les nouvelles armes. « L'effet moral produit par cette prodigieuse détonation a été des meilleurs, » dit M. l'officier d'ordonnance de la Salmonnière, parfaitement placé pour suivre toutes les opérations.

diens [1]. Ils ont eu énormément de morts, et lundi matin il y avait déjà 1,500 prisonniers; il s'en fait aujourd'hui encore de tous les côtés. Garibaldi était là, mais le vieux est parti quand il a vu que ça chauffait trop dur.

De notre côté il y a vingt-trois zouaves de tués, pas mal de blessés [2]. Du Bois-Chevalier a deux coups de baïonnette dans la poitrine.

Les carabiniers suisses ont quelques morts. En résumé, nous avons peu de mal, eu égard à la fusillade qu'il y a eu.

Lundi à 2 heures, nous avons quitté notre campement pour Monte-Rotondo; il n'y a que deux milles, mais c'était affreux! Ici un mort, blanc comme le marbre, là un autre, la figure écrasée par un coup de crosse, plus loin un cheval étendu, ailleurs une mare de sang au milieu de la route... Mais comme on s'habitue vite à cela!!

Monte-Rotondo a été évacué par les garibaldiens dès hier. Aujourd'hui, mardi, je me suis un peu promené dans la ville. Le palais Piombino, que nous occupons, la domine tout entière; c'est une vraie forteresse. Nous y couchons, Alain et moi, dans la chambre de Garibaldi, en un lit de six pieds de large sur dix de long. J'ai vu l'église.... A la porte, triple rangée d'ordures! Ordures dans les bénitiers, ordures dans la chaire, ordures sur l'autel!....

La porte du tabernacle au milieu de l'église, à terre, est percée de deux ou trois coups de baïonnette et de balles....

Dans la sacristie, les crucifix sont en morceaux... J'ai vu de braves Hollandais priant et pleurant baiser le Christ détaché de sa croix!... Les ornements sont déchirés, les vases sacrés disparus.

Demain, mercredi matin, nous partons pour Rome; nous devons y entrer à deux heures; je ne sais s'il y aura quelque fête; je le crois, je vous le dirai.

Rome le 6 novembre 1867. — Nous sommes partis ce matin de

[1] Les journaux officiels disent : pas moins de 10,000. On a dit 12,000 et même 15,000.

[2] Parmi ces blessés, outre ceux déjà nommés, nous trouvons : MM. Jacquemont et Dujardin, lieutenants aux zouaves; de Castella, major aux carabiniers suisses; Kerré, de Plouvorn (Finistère); Creach, de Saint-Pol-de-Léon; Cathelineau; Yves de Quatrebarbes, de Laval. — M. Pascal, de Nîmes, a été tué. M. Pascal, engagé déjà aux zouaves, a dû revenir pour la conscription. Ayant eu un mauvais numéro, il prend la moitié de sa petite fortune et s'exonère, puis il repart pour Rome. Il n'a été avare, celui-là, ni de sa bourse, ni de son sang!

Monte-Rotondo et nous voici arrivés par un soleil d'été : j'ai bien maigri de plusieurs kilos aujourd'hui. On nous a fait une réception enthousiaste : des fleurs sur nos têtes, des *eviva*, des larmes dans les yeux ; ça fait quelque chose et ça encourage. Du Bois-Chevalier est un peu mieux, M. Dufournel est mort, La Peyrade est bien. Adieu, je vous embrasse tous et toutes. Je jette vite cette lettre à la poste : on dit que nous partons demain pour reprendre Viterbe ; tant mieux [1] !

N'oubliez personne de mes amis, faites savoir de mes nouvelles à tous ceux qui veulent bien s'intéresser à moi.

Alain a une photographie de Garibaldi avec sa signature et une dédicace : *A amico mio il Vecchio,* etc.... — Il y avait des centaines de fusils à Mentana, près de deux mille à Monte-Rotondo, mais j'avais assez de mon sac. Je n'ai que la moitié d'un sabre-baïonnette ; j'en ferai..... un coupe papier !

4e Compie du 2e bon.

— Tel est ce récit, écrit par deux frères, Alain et Hervé Sioc'han de Kersabiec, l'un lieutenant, l'autre soldat aux zouaves pontificaux; il est complet, rapide, précis, plein de gaieté et d'énergie avant l'action, de calme et de joie pure après la bataille, digne toujours de la noble et sainte cause de Dieu. Ce journal n'était pas destiné à la publicité; je me suis permis de l'ouvrir devant des lecteurs amis. Si j'ai eu tort, qu'on me le pardonne; je mets mon nom à l'abri de ceux de mes frères, beaucoup plus jeunes que moi et qui sont devenus mes aînés dans la carrière de l'abnégation et du dévouement.

Vte E. Sioc'han de Kersabiec.

[1] Viterbe a en effet été réoccupée le 9; les garibaldiens s'étaient retirés devant la haine de la population.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

HISTOIRE DE SAINTE PAULE, par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans. — Paris, Poussielgue, rue Cassette.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* est amie de tous les bons et beaux livres. Elle ne saurait tarder plus longtemps à recommander à ses lecteurs l'*Histoire de sainte Paule*, publiée par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans.

Sainte Paule naquit à Rome en 347. Sa mère descendait des Scipions et des Gracques; son père, issu des vieilles races helléniques, se glorifiait de compter Agamemnon parmi ses ancêtres. Cette noble famille était chrétienne. Paula reçut donc, dès le berceau, la douce influence des vertus évangéliques; en même temps, il s'imprima en elle quelque chose de l'austère gravité des vieilles mœurs romaines.

Après une forte éducation où l'étude des livres saints se mêle à l'étude de la littérature grecque et de la litérature latine, Paula, âgée de dix-neuf ans, est mariée à un jeune Grec, nommé Toxotius, païen encore, comme tant d'autres patriciens du IVe siècle. Puis quatre filles et un fils viennent combler de joie le foyer domestique. Paula, épouse aimée et mère heureuse, est l'orgueil de sa famille et de Rome entière. A ce moment, toute cette félicité s'écroule. Paula voit son mari mourir et reste veuve avec cinq orphelins. Elle avait trente et un ans.

Paula est d'abord tout absorbée dans sa douleur; bientôt sa foi la relève et transfigure sa vie. Digne émule des Mélanie, des Marcella et de ces grandes dames romaines dont la sainteté ravissait l'Eglise, Paula se consacre à la prière, à la mortification, aux œuvres de charité. Sous la direction de saint Jérôme, que la Provi-

dence semble avoir amené pour elle du fond de l'Orient, elle fait de rapides progrès dans la science des Ecritures et dans les vertus les plus difficiles. Son affection pour ses enfants semble s'accroître encore ; elle ne cesse jamais de se dévouer pour eux, de veiller sur eux, lors même que, cédant à l'attrait de son âme, elle va abriter ses derniers jours près de la crèche du Sauveur.

En 385, Paula part pour l'Orient ; elle accomplit le pèlerinage des Lieux-Saints, visite l'Egypte et la Thébaïde, puis revient à Bethléem fonder deux monastères, un pour elle, l'autre pour saint Jérôme. Sous son inspiration, l'illustre docteur entreprend ses immenses travaux sur l'Ecriture sainte. Les conseils et les exemples de Paula exercent une influence de plus en plus glorieuse et féconde ; les douleurs qui l'accablent ne font que la sanctifier davantage et entourer son nom d'un nouvel éclat. Les querelles des Origénistes, les attaques de Ruffin contre saint Jérôme, les invasions des Barbares, la mort de ses enfants, toutes ces tristesses que Dieu lui ménage achèvent de la détacher de la terre, et elle s'endort enfin d'une paisible et céleste mort, entre les bras d'Eustochium, sa fille bien-aimée (404).

Pour apprécier, comme elle le mérite, la vie de sainte Paule, il faut l'étudier dans le livre de M. l'abbé Lagrange. Cet ouvrage est d'un incontestable intérêt. La sainte dont il retrace l'histoire est digne de tous nos respects. C'est à la fois une austère chrétienne, une mère admirable, un noble cœur, un esprit élevé. Autour d'elle sont groupées d'autres figures, chacune avec sa beauté propre : les filles de Paula, Blesilla et Eustochium, l'une si ardente et si généreuse, l'autre si gracieuse dans sa virginale candeur ; Marcella, la vénérable fondatrice de la pieuse communauté de l'Aventin ; saint Jérôme surtout, l'intrépide défenseur des saintes causes, toujours harcelé par les ennemis de l'Eglise, qui sont aussi les siens, et conservant sous les glaces de l'âge toute la vigueur de l'intelligence et toute la tendresse de l'âme.

Ces physionomies diverses animent l'*Histoire de sainte Paule*. Bien d'autres y apparaissent encore et nous mettent devant les yeux la société du IVe siècle. C'est une époque étrange, où tout se

choque, se débat, se mêle et cherche laborieusement à se constituer. L'Evangile triomphe des idoles, mais les idoles sont toujours debout, et, auprès des voix qui proclament le Christ, d'autres voix invoquent les dieux : Albinus, pontife de Jupiter, caresse sur ses genoux Paulina, sa petite-fille, qui lui bégaie l'*Alleluia*. Grâce à cette confusion, les mœurs païennes se glissent au sein même de l'Eglise. Celle-ci, pour échapper au péril, suscite la légion héroïque des cénobites et des anachorètes, et fait resplendir la science des grands docteurs, qui enseignent et vengent la vérité.

De tels spectacles offrent assurément un puissant attrait. Ce sont des tableaux instructifs, curieux, la plupart très-brillants. J'admire, entre autres, la description du désert de Nitrie, le récit du voyage en Orient, les pages qui retracent les premières années de saint Jérôme, la conversion de Blésilla, sa mort, et enfin la mort de Paula elle-même. L'ouvrage de M. l'abbé Lagrange sera donc parfaitement apprécié du public chrétien. On y trouve l'érudition et le goût, l'élévation des pensées et la délicatesse des sentiments, la dignité de la forme et la distinction du style. C'est le jugement qu'en porte Mgr l'Evêque d'Orléans : une telle approbation suffit pour conquérir tous les suffrages.

Du reste, pour que le lecteur puisse se convaincre par lui-même de la vérité de nos éloges, nous détachons de l'*Histoire de sainte Paule* le touchant épisode des derniers moments de Blésilla.

« Sa mort fut de celles dont l'histoire seule des saints offre l'exemple, qui ravissent et qui font pleurer. Elle avait vingt ans, et elle allait mourir. Sa mère, ses sœurs, ses proches, ses amies, Marcella et saint Jérôme, tous ceux qui l'avaient aimée sur la terre, entouraient son lit funèbre et fondaient en larmes. Seule, Blésilla ne pleurait pas. En vain la fièvre la dévorait, en vain elle était là haletante sous les étreintes de la maladie : un reflet céleste illuminait son pâle visage; je ne sais quelle beauté qui n'était pas de la terre, comme un dernier rayon de l'âme prête à s'échapper, la transfigurait. Une ombre cependant passa tout à coup sur son front, une larme apparut dans ses yeux; mais ce n'était pas de quitter la vie qu'elle pleurait, l'admirable jeune femme, c'était de n'avoir pas à présenter à Dieu une assez longue pénitence, ni un suffisant trésor de mérites. On l'entendit alors se recommander avec instance à tous ceux qui l'entouraient. « Oh ! priez bien le Seigneur Jésus, leur dit-elle, d'avoir compassion de mon âme, puisque je meurs avant d'avoir pu accomplir ce qui était dans mon cœur pour lui. » Ce furent ses dernières paroles. Ce regret de la jeune mourante émut tout le monde jusqu'aux larmes.

Jérôme s'empressa de lui répondre et de la consoler : « Ayez confiance, chère Blésilla, lui dit-il ; ces vêtements blancs que vous portiez, depuis votre consécration au Seigneur, doivent vous rassurer. Comme eux votre âme est pure. Votre retour à Dieu ne date pas, il est vrai, de bien loin; mais il a été si généreux, qu'il n'est pas venu trop tard. » Ces paroles firent rentrer une paix profonde dans l'âme de la fille de Paula. Bientôt après, comme s'exprime Jérôme, « se dégageant des liens du corps, la blanche colombe s'envolait au ciel, la fille de Dieu exilée ici-bas rentrait dans l'héritage paternel. »

LOUIS DE KERJEAN.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L.-A. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12.

Très-intéressants par eux-mêmes, ces *mémoires* d'un Breton le sont devenus bien plus encore, depuis les immortels exploits de la phalange pontificale. A notre grand regret, nous ne pouvons aujourd'hui que les recommander sans réflexions, l'espace nous manquant absolument pour un compte rendu.

UNE LETTRE DE ROME, A PROPOS DE *ROME CHRÉTIENNE*.

Notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, a reçu de Rome la lettre suivante, qui est, pour lui, la plus précieuse récompense de ses travaux :

« ILLME DNE DNE OBSME,

» Gratulatur tibi SSmus Dominus Pius IX, quod opus tuum de *Roma Christiana* passim adeo fuerit probatum, ut praelo iam quater subdi debuerit. Minime tamen id miratur, cum rerum notitia, veritas, et elegantia simul iunctae facile legentium animos allicere consueverint. Gaudet autem, huiusmodi illecebras non parum conferre debuisse atque esse collaturas ad delendas e mentibus adversas huic urbi et Summis Pontificibus opiniones nefario studio vulgatas, atque ad ostendenda beneficia non in solam Romanam ditionem, sed in exteras quoque gentes derivata ab ista sancta sede. Acceptissimum idcirco habuit, te ad praesentes usque dies produxisse hoc opus; et qui alias vetus eius exemplar, veluti filialis observantiae et amoris pignus paterno exceperat affectu, non minus delectatus est altero isto pleniore et perfectiore, utpote eiusdem devotionis testimonio. Qua de re me tibi grati animi sui sensum significare iussit, eiusque indubiam indicem nunciare Benedictionem Apostolicam quam tibi peramanter impertit.

» Ego vero muneris mihi crediti functione perlibenter utor, ut peculiaria gratulationis meae atque aestimationis officia tibi exhibeam, cui adprecor a Deo fausta omnia et salutaria.

» Tui Illme dne dne Obsme.

» Romae, die 21 septembris 1867.

» Addictiss. obsimus famulus,

» FRANCISCUS MERCURELLI,

» SSmi Dni ord. ab epistolis latinis. »

Illmo Dno Dno Obsmo.

» Dno Eq. Eugenio de la Gournerie.

» Nannetes. »

TRÈS-ILLUSTRE ET TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

Le Souverain Pontife Pie IX vous félicite de ce que votre livre de *Rome chrétienne* a été assez goûté pour qu'il ait fallu quatre fois le mettre sous presse. Il ne s'en étonne d'ailleurs nullement : l'intérêt du sujet, la vérité du récit et l'élégance du style ayant pour habitude, lorsqu'ils sont réunis, d'attacher facilement l'attention des lecteurs. Mais il se réjouit en pensant que ces charmes ont dû et devront contribuer à effacer dans les esprits les opinions fausses qui ont été répandues avec un zèle coupable contre cette ville et contre les Souverains Pontifes, en même temps qu'à faire connaître les bienfaits émanés du Saint-Siége, non-seulement au profit des peuples soumis au gouvernement Romain, mais encore au profit des autres nations.

Il lui a donc été très-agréable que vous ayez poursuivi votre œuvre jusqu'au temps présent; et, après avoir déjà reçu, avec une paternelle affection, comme un gage de respect et d'amour filial, l'exemplaire que vous lui avez anciennement envoyé, il n'a pas accueilli avec moins de plaisir et comme un témoignage des mêmes sentiments ce second exemplaire plus complet et plus parfait. C'est pourquoi il m'a ordonné de vous exprimer sa gratitude et de vous en donner comme preuve certaine l'annonce de sa bénédiction apostolique qu'il vous accorde très-tendrement.

Pour moi, je m'acquitte d'autant plus volontiers de la charge qui m'est confiée, qu'elle me permet de vous adresser mes félicitations et l'expression de mon estime particulière. Je prie Dieu qu'il vous envoie toutes choses prospères et heureuses.

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

François MERCURELLI,
Secrétaire de S. S. pour les lettres latines.

Rome, le 21 septembre 1867.

CHRONIQUE.

—

LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

—

Après le Congrès.

Le Congrès celtique international, dont nous faisions connaître dans le dernier numéro de la *Revue* la période de préparation, s'est ouvert le mardi 15 octobre à Saint-Brieuc, et a duré jusqu'au dimanche suivant. Le succès a dépassé nos espérances Le but, depuis si longtemps poursuivi par les Celtes d'Armorique, le rétablissement des relations trop longtemps interrompues avec leurs frères d'outre-mer, a pu être heureusement atteint. Le retard que divers obstacles avaient mis à l'organisation du Congrès, l'époque avancée de la saison et diverses circonstances défavorables ont empêché, il est vrai, un grand nombre de Gallois, Irlandais et Ecossais, sur lesquels nous comptions, d'assister à ces assises celtiques; mais le petit nombre de leurs compatriotes qui avaient pu venir les représentait dignement. D'ailleurs, l'âme des absents était avec nous. Partout, chez les Gaëls comme chez les Cambriens, l'attention était appelée sur le Congrès; on s'y associait au moins par la pensée, quelquefois par de précieux témoignages de sympathie, et en ce moment on y attend avec impatience de connaître les résultats obtenus.

Ces résultats sont dès à présent considérables; il est difficile de dire jusqu'où s'étendront leurs conséquences, si l'avenir tient toutes les espérances qu'ils peuvent faire concevoir. A la réalisation du vieux désir des Bretons de renouer des relations régulières avec les peuples de même race, s'est rattachée la réalisation d'un autre vœu qui, pour être moins ancien, n'en est pas moins vif. Je veux parler du rétablissement d'une association pour toute la Bretagne, sur la double base du concours des sociétés déjà existantes et des adhésions particulières; elle deviendra une véritable association celtique générale, grâce à la coopération permanente des associations gaéliques et cambriennes d'outre-Manche. Dans sa séance du samedi, le Congrès a nommé une commission de neuf

membres chargés de préparer en Bretagne un congrès celtique international pour 1868 [1]. Cette commission doit adresser un pressant appel aux sociétés des pays celto-bretons pour qu'elles veuillent bien adhérer à l'Association générale, dont le principe est admis, et envoyer des délégués pour organiser définitivement cette association.

Et ce concours ne fera pas défaut, nous en sommes certains d'avance. Le lecteur va en juger lui-même par le langage de nos frères de Galles, d'Irlande et d'Ecosse.

Voici en quels termes chaleureux la *Nation*, l'organe le plus autorisé des patriotes irlandais, annonçait notre Congrès, dans son numéro du 7 septembre 1867 :

« UN CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

» Un projet d'un grand intérêt et qui, s'il se réalise complétement, amènera sans doute des résultats très-importants à divers points de vue, a été formé par quelques *gentlemens* bretons composant l'association appelée *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, et présidée par M. Geslin de Bourgogne [2]. Ils se proposent de réunir un Congrès à Saint-Brieuc, le 15 octobre..... »

Suit l'exposition sommaire du but principal de la réunion, puis la traduction du programme ; l'auteur de l'article ajoute :

« Ce Congrès sera en réalité une sorte d'*Eisteddfod* armoricain..... Il est naturel que les précédents gallois influencent les Bretons qui ont les liens de parenté les plus étroits avec cette ancienne branche de la race celtique. Mais nous ne devons pas laisser échapper cette occasion offerte à nous, Celtes d'Irlande, de revendiquer notre communauté d'origine avec les Celtes de la Gaule, et nos droits à leur sympathie et à leur intérêt qui résultent de cette communauté d'origine.

» Le lecteur le moins attentif aura certainement remarqué que plusieurs des sujets proposés à la discussion du Congrès sont de première importance pour les Irlandais..... Nous portons spécialement un intérêt plein d'espérance à la formation d'une association telle que celle dont il

[1] Voici les noms des membres de la commission. Pour les Côtes-du-Nord : MM. Geslin de Bourgogne, Gaultier du Mottay et Prosper Huguet; pour le Finistère: M. le Vte de la Villemarqué; pour l'Ille-et-Vilaine : M. Arthur de la Borderie; pour le Morbihan : M. de Closmadeuc; pour la Loire-Inférieure : M. de Kersabiec ; pour Paris et l'étranger : MM. Henri Martin et Ch. de Gaulle.

[2] Nous n'enlèverons rien à la gloire si bien méritée par M. Geslin de Bourgogne et ses collègues dans l'organisation et la direction du Congrès, si nous rappelons que l'idée première de la réunion et les démarches auprès des Celtes d'outre-mer sont dues au Breuriez-Breiz, chaleureusement et très-efficacement secondé par M. Henri Martin. (Voir le numéro d'octobre de la *Revue*.)

est question dans le programme, et nous nous réjouissons à la pensée de souhaiter un jour la bienvenue dans Dublin à nos frères les Celtes de Bretagne..... Pour le moment, nous nous contenterons d'exprimer l'espoir que les Celtes d'Irlande seront convenablement représentés au Congrès breton d'octobre et que, grâce à l'heureuse idée de M. Geslin de Bourgogne et de ses collaborateurs, on verra incontestablement établie cette vérité proclamée par un barde irlandais : « Ils portent un même nom et partagent la même gloire, les Celtes que sépare l'Océan. »

Pendant la durée du Congrès, le secrétaire du Breuriez-Breiz recevait chaque jour des lettres de Galles, d'Irlande ou d'Ecosse, exprimant les plus vives sympathies pour la pensée qui réunissait les Bretons à Saint-Brieuc. Le projet de Congrès n'eût-il eu d'autres résultats, qu'il faudrait s'applaudir d'avoir ainsi fourni à nos frères d'outre-mer l'occasion de montrer combien leurs cœurs battent à l'unisson des nôtres. Je vais d'abord citer la traduction des principaux passages d'une lettre, en langue galloise, de M. Maysmor Williams. Son importance n'échappera à personne quand on saura que celui qui tient ce langage chaleureux et patriotique est Gallois de naissance et maire de Chester (Caerlleon Gawr) l'ancienne capitale de la Cambrie septentrionale, aujourd'hui séparée administrativement du pays de Galles et l'une des principales villes de l'Angleterre.

« Dingle Bank, Curzon Park, Chester, 14 octobre 1867.

» J'ai pris à votre lettre un intérêt d'autant plus grand qu'elle était écrite dans la langue des anciens Bretons. Je savais déjà que le peuple du Llydaw (Armorique) est le même que celui qui habite encore aujourd'hui la Cambrie, et que leur séparation a eu lieu lors de nos guerres contre les Saxons...

» En ce qui touche au projet qui s'était formé parmi nous de rendre visite aux Bretons d'Armorique, les affaires y ont opposé des difficultés insurmontables pour plusieurs d'entre nous.....

» Je puis me faire garant des sentiments confraternels que partagent avec moi pour les Armoricains des milliers d'hommes de même race que vous qui habitent ce petit coin de notre île. Je n'hésite nullement à vous assurer en leur nom des vœux qu'ils font pour la réussite de vos projets patriotiques et scientifiques et le succès de toutes vos entreprises nationales.

» Faites de vos Congrès une institution durable et si vous ne voyez pas venir cette année autant de Gallois que vous l'espérez, ne vous découragez pas : on s'intéresse vivement ici à votre entreprise *et nous n'avons besoin que de temps pour parvenir à une parfaite union et entente mutuelle. Alors nos deux anneaux formeront une chaîne qui donnera une force nouvelle à notre race.*

» Une chose excellente serait d'offrir un prix honorable au meilleur traité gallois sur le sujet suivant : *Rétablissement de l'union entre les Bretons gallois et les Armoricains. Quels sont les moyens les plus efficaces à employer des deux côtés pour atteindre ce but?*

» ... On attend ici avec impatience le compte rendu de votre Congrès. »

Le surlendemain, arrivait une longue et intéressante lettre de M. W. Mathison, secrétaire honoraire de la Celtic Society de Glasgow. Cette importante Société, qui a pour *chef* Sa Grâce le duc d'Athole, et pour président M. J. Campbell, de Tilliechewan, a été fondée en 1856 dans le but « de maintenir et de développer la langue, la littérature, la musique, la poésie et l'étude des antiquités de la Haute-Ecosse, d'encourager l'usage plus général du costume national, ainsi que les jeux gymnastiques des Montagnards. » Elle donne aussi des secours en argent aux Highlanders tombés dans le besoin. Elle compte maintenant plus de 1200 membres. Nous reviendrons prochainement sur le but de cette intéressante association et sur les heureux résultats qu'elle a déjà obtenus. Une pareille Société ne pouvait manquer de sympathiser vivement avec les efforts des Bretons. Voici, en attendant, quelques passages de la chaleureuse lettre de M. Mathison :

« ... Aussitôt après la réception de votre lettre et des pièces qui l'accompagnaient, une réunion des directeurs de notre Société fut convoquée et ces documents mis sous leurs yeux. Les directeurs furent on ne peut plus heureux d'apprendre qu'un peuple auquel appartenaient nos ancêtres a encore gardé son ancienne nationalité celtique et qu'il se propose de travailler, dans le Congrès projeté, à cette union de cœur et de pensées qui anime les vrais Celtes de tous les pays....

» Ces détails suffiront, j'espère, pour vous montrer que nous n'avons pas travaillé inutilement au grand objet pour lequel votre Congrès est maintenant réuni. Nos cœurs et nos sympathies, nos pensées et nos vœux vous accompagnent. »

Le secrétaire de la Celtic Society de Glasgow expose ensuite les motifs qui ont empêché ses collègues de répondre à l'invitation des Bretons; le principal est l'époque tardive à laquelle cette invitation leur est parvenue; « sans cela ils auraient regardé comme un devoir de s'y rendre; mais ils recevront avec grand plaisir toutes les communications que vous voudrez bien leur envoyer sur les travaux et les résultats du Congrès. »

La Société celtique de Glasgow ne s'est pas bornée à ces chaleureuses paroles. Comme gage de sa cordiale sympathie pour le peuple breton, elle a bien voulu offrir au *Breuriez-Breiz* quatre beaux volumes magnifiquement reliés et illustrés, contenant l'histoire des Celtes d'Ecosse, (*History of the Highlands and of the highland clans*, par J. Browne, Edimbourg), et, ce qui est plus précieux encore, deux diplômes de

membre honoraire, l'un au président du Congrès, l'autre au secrétaire du *Breuriez-Breiz*.

L'Irlande n'a pu être représentée au Congrès par le docteur Todd, ni par MM. Hennesey et Ferguson, comme on en avait eu l'espoir; mais des adhésions et des témoignages de sympathie d'une haute valeur nous sont parvenus de la ville de Tuam, cet asile, ce dernier asile peut-être, hélas! des lettres gaéliques en Irlande. Là, grâce au dévouement patriotique d'un grand évêque et d'un savant prêtre du diocèse, son digne collaborateur, l'irlandais, *pratiquement* cultivé, est l'objet d'un enseignement régulier dans le collége de la ville aussi bien que dans les écoles. Mgr Mac Hale, archevêque catholique de Tuam, a traduit en irlandais le *Pentateuque*, les six premiers livres de l'*Iliade*, et un grand nombre de *Mélodies*, de Thomas Moore; M. l'abbé Ulick Bourke, président du collége de Saint-Jarlath de Tuam, a détruit un des plus grands obstacles qui s'opposaient au maintien et à la culture du gaélique en composant et en propageant, avec le plus grand désintéressement, d'excellents ouvrages pour l'enseignement et l'étude pratique de la langue[1]. Tous deux ont exprimé en souscrivant leurs plus vives sympathies pour le Congrès[2], et leur désir de coopérer de tout leur pouvoir à l'union entre les différents groupes de la race celtique. Mgr Mac Hale a bien voulu offrir ses œuvres gaéliques au Breuriez-Breiz, et en même temps souscrire pour l'encouragement de la littérature bretonne. Noble et touchant exemple de la générosité irlandaise, qui ne calcule pas ses propres besoins quand il s'agit de venir en aide à des frères par le sang! La Bretagne saura, nous n'en doutons pas, s'en souvenir à l'occasion.

Le Pays de Galles était directement représenté au Congrès par MM. Powel, Ellys, Jenkins, Gruffydd, le harpiste, et sa fille; les Bretons de la Cornouaille insulaire l'étaient par M. Lukis, l'un des plus éminents archéologues de l'Europe. Les sentiments qu'ils ont exprimés étaient ceux qu'on pouvait attendre de frères par le sang, et leur parole émue et sympathique a plus d'une fois provoqué les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

Mais si le Congrès de Saint-Brieuc a vu se rapprocher les anneaux d'une chaîne depuis si longtemps brisée, s'il a été, avant tout, un de ces *synodes privilégiés de fraternité et d'union* dont parlent les anciens auteurs gallois, la science, la poésie et la musique y ont eu aussi leur large part. L'origine et la destination des monuments mégalithiques, l'histoire de l'Armorique à l'époque de l'immigration bretonne y ont donné lieu à

[1] *College Irish Grammar*, 3e édition. — *Easy lessons, or self-instruction in Irish*, 4e édition. Tous deux chez Mullany, à Dublin. Nous y reviendrons dans la *Revue*.

[2] Une religieuse irlandaise patriote, Sœur Francis Clare, auteur d'une importante histoire de son pays, exprimait aussi un vif intérêt pour le Congrès, dans une lettre adressée à M. Henri Gaidoz.

de savants mémoires et à d'intéressantes discussions qui n'auront pas été inutiles au progrès des études celtiques. Par une inspiration digne d'elle, lady Llanover, la grande patriote galloise, retenue loin du Congrès par un deuil récent, y a envoyé son *telynor*, l'éminent harpiste gallois Gruffydd, accompagné de sa jeune fille. Grâce à elle et à eux, la musique nationale de la Cambrie a pu s'y faire entendre à côté de celle de l'Armorique. Des poètes nombreux ont prouvé que l'inspiration ne leur faisait défaut ni dans l'une, ni dans l'autre langue de la Bretagne. Enfin le théâtre populaire breton a été relevé, et l'on y a vu des acteurs paysans représenter, dans les formes traditionnelles, l'un des anciens drames nationaux; et cela, avec assez de talent pour triompher de la première impression produite par la naïveté de la mise en scène, et le désavantage résultant pour eux de ce que leur langue était comprise seulement de la minorité des spectateurs.

Des raisons de santé nous ayant empêché, à notre grand regret, de nous rendre à Saint-Brieuc, nous allons nous borner à résumer rapidement les travaux de chaque séance, d'après les documents qui nous sont parvenus.

Première journée. — La première séance s'est ouverte, le mardi 15, à une heure, dans la salle des assises du Palais de Justice de Saint-Brieuc, sous la présidence et par une allocution de M. Demanche, préfet des Côtes-du-Nord. Ce magistrat mérite les remerciements de tous les Bretons, pour le concours empressé qu'il a si gracieusement donné au Congrès, et pour les sentiments patriotiques qu'il a montrés. Il a exprimé le vœu de voir se resserrer de plus en plus les liens fraternels qui unissent les Armoricains et les Gallois, et applaudi aux efforts qui ont pour but le maintien de la langue bretonne.

M. Geslin de Bourgogne, président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, a pris ensuite la parole pour exposer l'objet du Congrès, et faire ressortir les avantages qui pouvaient en résulter pour les deux rameaux de la race celtique. Le secrétaire donna lecture de lettres de divers personnages, — entre autres de Mgr l'archevêque de Rennes, de Mgr l'évêque de Kemper, — exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister aux séances. Il fut alors procédé à la nomination des membres de quatre commissions : pour l'Association générale; pour le compte-rendu des travaux; pour le compte-rendu de l'excursion archéologique, et pour celui de l'exposition annexée au Congrès.

La discussion des travaux commença immédiatement après. M. Henri Martin l'inaugura en traitant de la communauté d'origine des peuples celtiques. Puis M. de la Borderie traita de l'établissement des Bretons en Armorique. — M. Le Doze lit ensuite un mémoire sur le breton et ses rapports avec diverses autres langues. — Un Gallois, M. Ellys, développe en quelques mots les avantages des congrès; il parle du rôle important

joué autrefois par les réunions bardiques dans l'Ile de Bretagne, et le rôle qu'elles jouent encore aujourd'hui dans le Pays de Galles. Il rappelle l'accueil chaleureux qu'y a reçu un membre breton du Congrès, M. de la Villemarqué. Ces paroles, les premières prononcées par un Gallois dans une réunion nationale de Bretons, sont écoutées avec une vive sympathie. La séance est levée à cinq heures.

Réunion du soir. — Cette solennité littéraire et musicale avait attiré une telle foule que, dès sept heures, il était devenu impossible d'avoir accès dans la salle. M. Gagon, président du tribunal de première instance, occupait le fauteuil. Au début de la séance, M. de la Villemarqué a lu son éloquent discours sur les relations entre les Bretons insulaires et les Armoricains, qui figure en tête de ce numéro de la *Revue*. On a exécuté ensuite la cantate composée en l'honneur de nos visiteurs cambriens. Les paroles françaises étaient dues à M. Ropartz. Il est inutile d'en faire l'éloge : le lecteur va juger combien elles méritaient les applaudissements qu'elles ont reçus; elles avaient été traduites en breton par un barde dont le talent est bien connu, M. Le Jean (Eostik Koat ann Noz); la musique, fort applaudie aussi, avait été composée par M. Thielemans, organiste de Guingamp, d'après des motifs populaires bretons et gallois.

Les deux Bretagnes.

Vous qui venez si loin pour embrasser des frères,
Parlez-nous du pays où naquirent nos pères,
Notre Bretagne, à nous, ce sol que nous aimons,
Rappelle-t-il un peu le berceau des Bretons?

A vos grands bois pleins de murmure,
La mer fait-elle une ceinture :
Le vent pleure-t-il triste et doux,
Dans vos genêts comme chez nous?

Voit-on planer dans vos nuages
Des héros les blanches images?
Le brouillard peint-il sur l'azur
Tantôt Merlin, tantôt Arthur?

Voit-on chez vous
Les loups-garous
Rôder dans les bruyères;
Voit-on, la nuit,
Errer sans bruit
Les lavandières?

Voit-on parmi les ajoncs blonds
Les korrigans danser en ronds?
Entend-on crier les ressorts
Du sombre charriot des morts?

Des ancêtres sacrés gardez-vous le respect?
Voit-on les noirs menhirs se dresser sur vos landes?
Avez-vous des dolmens au gigantesque aspect?
Plus les morts étaient chers, plus leurs pierres sont grandes.

Honneur à vos maisons, si l'on n'y blesse pas
Soit l'hospitalité, soit la paix des dimanches;
Mais honte à vos cités, sauf les jours de combats,
Si la jeunesse y marche avant les têtes blanches.

Vous qui venez si loin pour embrasser des frères,
Parlez-nous du pays où naquirent nos pères.
Notre Bretagne à nous, ce sol que nous aimons,
Rappelle-t-il un peu le berceau des Bretons?

Avez-vous mille chapelles,
Aux hauts clochers de granit,
Brodés comme des dentelles,
Où la cloche chante et rit?

Avez-vous de belles fêtes,
Pour honorer vos Patrons,
Et pour mettre en l'air les têtes,
Avez-vous de vrais Pardons?

Aux Pardons, les garçons luttent
De vigueur et de fierté;
Et les filles se disputent
La palme de la beauté.

Puis garçons et filles dansent
Au son joyeux des binious;
Et les noces recommencent
Les jours de pardon pour nous.

Nous avons du moins le même langage;
A travers les mers nous nous entendons,
Et le même écho sur chaque rivage
Aime à répéter les mêmes chansons.

Entre frères parlons
La langue des Bretons ;
Bretons de France et d'Angleterre,
Oublions la langue étrangère ;
Entre frères parlons
La langue des Bretons.

Aimons la vieille encor,
Elle cache un trésor ;
La jeune assurément est belle,
Et comme un astre elle étincelle ;
Ce qui luit n'est pas or :
Aimons la vieille encor[1] !

M. Luzel lit ensuite en breton *la Harpe de Rumengol*, l'une des meilleures pièces de l'excellent recueil du même nom, que vient de publier M. Le Scour[2]. Puis le barde Gruffydd fit son apparition, si impatiemment attendue. Il joua d'abord l'air favori des hommes de Harlèch, marchant à l'ennemi (*Difyrwch gwyr Harlech*). Les accords savants de la harpe *aux trois voix* (au triple rang de cordes), ainsi que la voix pure et mélodieuse de sa fille Suzanna, tiennent l'assemblée sous le charme. Sur la proposition du président, l'assemblée vote, par acclamation, des remerciements à lady Llanover et aux intéressants artistes.

Mercredi. — Deuxième séance du jour, présidée par M. de la Borderie. — Continuation de la discussion sur les premiers temps de l'histoire de la Bretagne armoricaine. MM. Hallégnen, Geslin de Bourgogne et de la Borderie y prennent la principale part. M. Henri Martin discute l'origine des monuments mégalithiques et prouve qu'ils sont bien réellement l'œuvre des Celtes, au moins dans l'Europe occidentale. M. de la Villemarqué fait connaître d'intéressants détails sur le même sujet.

Deuxième séance du soir, présidée par M. de la Villemarqué. Elle s'ouvre par l'exécution d'une nouvelle cantate, dont la musique est due à M. Charles Collin. On l'avait traduite aussi en excellent breton. Elle obtint un légitime succès; nous regrettons que le temps qui nous presse et l'espace qui nous manque ne nous permettent pas de la reproduire.

Lecture d'une charmante pièce de vers de M. Milin, chef-d'œuvre de grâce et de sentiment, *Koulm ar barz, la Colombe du barde*, suivie de la lecture d'une spirituelle chanson (*Sôn Mari Anna*), composée par Jean Carer, laboureur des environs de Kemperlé. — Nouveaux airs gallois de

[1] Sur la proposition de M. Emile Grimaud, il a été décidé que la réduction au piano de cette remarquable cantate serait comprise dans les publications du Congrès.

[2] Nous devons en rendre compte prochainement.

Gruffydd et de sa fille, qui font planer un moment au-dessus des assistants l'âme de la Cambrie. Lecture par M. Luzel de son *bardit : la Langue de la Bretagne* (*Iez Breiz*), où se retrouve, comme l'a dit un juge compétent, le souffle de Brizeux. Jamais l'auteur de *Bepred Breizad* ne fut plus heureusement inspiré. Enfin, une intéressante causerie de M. Henri Martin sur la littérature galloise couronne cette soirée si bien remplie.

Jeudi. — Courte séance le matin, sous la présidence de M. Henri Martin. Elle est encore consacrée aux monuments mégalithiques. Mémoires de M. de Closmadeuc, de M. l'abbé Audot, et discussion à laquelle prennent part divers membres. — Dans la journée, excursion au camp de Péran, et collation gracieusement offerte par M. et Mme de l'Argentaye à la Commission et aux Membres qui l'avaient accompagnée.

Le soir, séance présidée par M. Lukis, Cornouaillais de la Grande-Bretagne. Son allocution, chaleureusement dite et chaleureusement accueillie, portait l'empreinte d'un énergique patriotisme breton. — Chant d'un *sône* de M. Le Scour par l'auteur et M. Le Jean. Lecture vivement applaudie de la traduction d'un poème en l'honneur de la Bretagne composé par un Gallois absent, M. J. Kenward (Elfynydd). Étude de M. Charraux sur Élisa Mercœur, et, pour terminer, airs nationaux chantés en chœur.

Vendredi. — Mgr David, que ses travaux apostoliques avaient jusque-là retenu loin des réunions de l'assemblée, honore de sa présence cette séance, présidée par M. Henri Martin. Cette marque de sympathie pour le Congrès était particulièrement précieuse venant de la part de l'éminent et patriote prélat qui a tant fait dans son diocèse pour le maintien et la culture de la langue bretonne. Mémoire, admirable d'à-propos, de M. Jenkins, Gallois, sur l'étroite affinité des dialectes cambrien, cornique et armoricain. Lecture d'un mémoire de M. Charles de Gaulle sur l'état et l'avenir des littératures indigènes dans les pays celtiques. M. Halléguen lit un travail sur l'histoire littéraire de l'Armorique bretonne. M. du Cleuziou lit d'anciens chants bretons recueillis par M. de Penguern. — Dissertation de M. l'abbé Etienne sur la langue bretonne. Il signale les lacunes des dictionnaires bretons. M. de la Villemarqué remercie M. Prud'homme pour le zèle qu'il a déployé dans la publication des œuvres de Le Gonidec. Il demande que le clergé recueille tous les mots qui auraient échappé jusqu'ici aux lexicographes. Mgr David promet son appui à ce travail.

Séance du soir, présidée par M. de la Villemarqué qui donne lecture des lettres de Galles et d'Ecosse dont il a été cité des fragments ci-dessus. Ces témoignages de fraternité celtique sont écoutés avec bonheur et vivement applaudis. Beaux vers de M. du Clézieux récités par lui-même. Discours de M. de la Borderie sur le sentiment de nationalité dans la

race bretonne. Discours de M. Flammarion sur l'astronomie. — Airs gallois joués et chantés par Gruffydd et sa fille.

Samedi. — Séance du matin. Après un discours de M. Ropartz, l'assemblée adopte au sujet de l'Association celto-bretonne les résolutions dont il a été parlé plus haut. Le prochain Congrès se tiendra, selon toute probabilité, à Kemper, au mois de septembre de l'année prochaine.

Plus tard, *première journée* de la représentation du drame breton, *Triphyne et Arthur*, que M. Luzel a édité, comme on le sait, il y a quelques années [1], et dont il avait organisé la représentation avec l'aide de M. Le Jean. Les principaux acteurs étaient MM. Huon et Jean Le Gouëlou, de Pluzunet. M. de la Villemarqué avait fait venir de Cornouaille des joueurs de biniou pour servir d'orchestre.

Le soir, la dernière et non la moins intéressante séance du Congrès, présidée par M. Demanche. Musique. M. de la Villemarqué donne lecture d'un vieux chant breton, et traduit une adresse au Congrès de M. Ewan Powel.

« Je n'étais jamais, dit-il, venu en Bretagne, et je me suis présenté à vous sans avoir d'autre titre que celui de Gallois : votre accueil m'a touché profondément ; aussi avec quelle joie le redirai-je à mes compatriotes ! Je reviendrai, soyez-en sûrs, pour le prochain Congrès. Cette fois, je l'espère, nous serons plus nombreux. » Cette lecture était fréquemment interrompue par des applaudissements. « A ces sympathiques manifestations, ajoute un journal breton, M. Ewan Powel répondait en élevant la main et en la portant sur son cœur, ce qui électrisait l'auditoire. » — Une chanteuse bretonne du Finistère fait entendre des airs populaires. M. Gagon raconte, à ce sujet, la touchante histoire d'un criminel breton, qui se livra lui-même à la justice, après être revenu exprès dans son pays pour entendre une dernière fois les chants nationaux. Elle fournit à M. Henri Martin l'occasion d'une brillante et chaleureuse improvisation sur les croyances des anciens Celtes relatives à l'immortalité de l'âme et au sacrifice volontaire de la vie.

Après une lecture de M. Ropartz sur le vieux poète de la Haute-Bretagne, Marbode, Gruffydd et sa fille se font entendre une dernière fois. M. de la Villemarqué se lève alors et adresse à l'assemblée quelques paroles qu'il termine ainsi : « Il est un usage ancien, également breton, que nous allons renouveler. Quand, autrefois, un barde chantait devant un roi, celui-ci, pour témoigner de sa satisfaction, lui donnait un souvenir de lui. Sans avoir la royauté en partage, nous voulons aussi témoigner de notre satisfaction à Gruffydd, qui a si bien mérité du Congrès. Voici un anneau en or, surmonté d'un rubis, qui lui est destiné ; qu'il soit le

[1] A Kemperlé, chez Clairet.

signe de l'alliance des Bretons du Pays de Galles et de ceux de l'Armorique. »

« A ces paroles, dit le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, de vifs applaudissements retentissent dans la salle ; mais ils redoublent, quand M. de la Villemarqué embrasse le vieux barde aveugle. Ce fut un moment d'émotion générale dans lequel des larmes coulèrent de bien des yeux. »

Miss Suzanna ne fut pas oubliée : elle reçut de M. de la Villemarqué une broche, ornée d'une mosaïque.

Dimanche. — Une réunion d'adieu a lieu à onze heures du matin, au Palais de Justice ; et, dans la journée, le drame de *Triphyne et Arthur* s'achève devant une foule immense de spectateurs attentifs et sympathiques.

Dans une note que nous avons sous les yeux, un des assistants a résumé ainsi les résultats du Congrès : « Organisation de l'Association et résurrection des congrès; certitude du concours sérieux des Gallois, manifesté par leur correspondance et leur attitude. — Bonnes discussions sur les origines, les monuments, les langues et la littérature celtiques ; bonnes dissertations sur les points controversés de l'histoire de Bretagne. Première exhibition de la poésie lyrique des Bretons; première exhibition de leur théâtre. »

« Un fait très-digne de remarque, disait un autre assistant, est l'attitude patriotique du Congrès. Chaque mot ou chaque phrase concernant la nationalié bretonne est accueilli avec enthousiasme et soulève des bravos frénétiques et prolongés. »

« Malgré la nuit du 4 août, la Bretagne n'était pas morte, » s'écriait M. de la Borderie, à la fin de son éloquente étude *Du caractère national de la race bretonne*[1]. Puis il continuait ainsi : « Et aujourd'hui ? direz-» vous. — Lecteur, vous êtes bien curieux ; ne pouvez-vous d'ailleurs » répondre vous-même ? » — La Bretagne a répondu, au Congrès de 1867.

CHARLES DE GAULLE.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, numéro de janvier 1860.

— M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *Phare de la Loire*, de Nantes, est décédé le 8 novembre, à l'âge de quarante-huit ans.

— M. Alphonse Marteville, ancien rédacteur en chef du *Journal d'Ille-et-Vilaine*, éditeur d'un *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, et auteur d'un travail historique sur la ville de Rennes, vient de succomber, jeune encore, à Miérès (Espagne).

LE PAPE.*

—

Le Pape, autrement dit le *Père*[1] ! tel est le titre modeste et sublime qui place le souverain de Rome à la tête de tous les souverains du monde. Les chefs des nations s'appellent ordinairement *rois, empereurs,* qualifications magnifiques, sans doute, mais qui indiquent uniquement la puissance, *regere, imperare,* tandis que lui il est le *Père,* c'est-à-dire qu'il unit la puissance à l'amour, et voilà pourquoi son règne ne finit pas ; voilà pourquoi, depuis dix-huit cents ans, il a vu toutes les révolutions passer autour de lui ou même s'attaquer à lui, sans être intimidé ni vaincu.

Quel autre d'ailleurs peut s'appuyer sur les mêmes promesses ? *Simon, Simon, Satan a désiré t'avoir pour te cribler comme le froment. Mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point et qu'une fois converti, tu confirmes tes frères. — Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle; je te donnerai les clefs du royaume des Cieux, ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le Ciel.* Telle est la charte constitutive de la papauté. Telle elle fut reconnue dès le premier

* Cet article, que M. de la Gournerie veut bien nous communiquer en épreuve, forme le commencement du chapitre sur la *Hiérarchie catholique*, dans le grand ouvrage sur Rome, que publie en ce moment notre compatriote, M. Charpentier.

[1] Παππας *vox est puerorum ad patrem, qui eum Patris nomine compellere volunt.* Henri Estienne, *Thesaurus Linguæ græcæ.*

jour, et sa perpétuité à travers les siècles en demeure, aux yeux de tous, la visible et divine sanction.

Sans doute le titre de *Pape* ne date pas de saint Pierre. Le premier pontife romain qui l'ait pris paraît être saint Sirice qui régna de l'an 384 à 398. Alors même, d'ailleurs, ce titre n'était pas spécial à la papauté; il était également donné aux évêques, et ce n'est qu'à partir de Grégoire VII que nous le voyons réservé au successeur du chef des Apôtres. Mais si le titre de Pape ne remonte pas aux temps de la prédication chrétienne, d'autres, non moins expressifs, consacrèrent, dès le commencement, la dignité du Siége de Rome et sa primauté. Tertullien appelait l'évêque de Rome l'*évêque des évêques;* saint Jérôme, *le vicaire de Jésus-Christ;* saint Irénée disait du siége romain, qu'il était la chaire principale; saint Athanase le proclamait le *siége suprême apostolique;* saint Prosper, *le premier de tous les siéges;* saint Ambroise prononçait ce mot célèbre : *Là où est Rome, là est l'Eglise,* et les conciles saluaient à l'envi l'héritier de Pierre des titres de *père des pères* [1], de *souverain prêtre* [2], de *souverain pontife* [3], de *très-saint et très-heureux patriarche* [4].

Les papes s'intitulaient, de leur côté, *évêque de l'Eglise romaine, évêque de la sainte Eglise catholique, évêque du siége apostolique, chef* (præsul) *de la sainte Eglise universelle;* et ils ajoutaient parfois l'épithète de *très-humble,* ou cette autre qualification, dont saint Grégoire le Grand fit un titre d'honneur pour la papauté, *serviteur des serviteurs de Dieu* (servus servorum Dei). Elle se retrouve aujourd'hui encore dans toutes les bulles.

Nous nous étendrons peu sur les droits inhérents au souverain pontificat. Ils sont trop clairement résumés par les paroles divines pour qu'aucune dissertation soit nécessaire. Gouverner le monde des âmes, lier et délier, convoquer les conciles, les présider, sanctionner leurs décrets avec une pleine indépendance, confirmer

[1] Concile de Chalcédoine, session III.
[2] Concile de Chalcédoine, session XVI.
[3] Concile de Chalcédoine, Epitre à l'empereur Théodose.
[4] Concile de Soissons, t. VII, *Concil.*

enfin le monde dans la foi, c'est-à-dire tenir toujours allumé le flambeau de cette foi, en être le gardien vigilant et sûr; tels nous apparaissent ses sublimes priviléges et ses augustes fonctions.

Son costume, non moins que ses titres, distingue le Pape des autres membres du clergé, quelque élevé d'ailleurs que soit leur rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Sa robe est blanche, comme celle du grand-prêtre dans la loi mosaïque, comme celle de Jésus-Christ, lorsqu'il fut transfiguré sur le Thabor; *ses vêtements*, dit l'Evangéliste, *devinrent blancs comme la neige.* « Il est naturel, lisons-nous dans un ancien *Diarium pontificium*, que celui dont la conversation doit être en quelque sorte dans le Ciel, revête les habits blancs des personnes célestes, et manifeste ainsi à tous les peuples la splendeur de son céleste ministère [1]. »

Les bas du Pape sont également blancs, mais sa chaussure est rouge; cette chaussure est quelquefois désignée par le nom de *mules*, expression employée par les historiens pour la chaussure de Jules César, *mullea calceamenta.* Le *mullus* était, dit-on, un poisson de la Méditerranée dont la chair était rouge. Sur la mule du Pape est brodée en or une croix. C'est cette croix que baisent ceux qui se présentent à l'audience pontificale. Les juifs baisaient les pieds des vieillards et des prophètes; Alexandre le Grand baisa les pieds de leur grand-prêtre; le roi de Babylone avait déjà baisé ceux de Daniel, *accedit in faciem Danielis et pedes osculavit.* On ne peut dès lors s'étonner que les chrétiens aient conservé cette marque de respect pour le représentant de leur Dieu, de ce Dieu qui laissa la pécheresse couvrir ses pieds de baisers et de larmes.

L'usage de baiser les pieds n'était pas d'ailleurs nouveau à Rome. César se les fit baiser après Pharsale. Dioclétien en fit autant après avoir vaincu les Perses; puis, quelques jours après, Constantin, vainqueur, lui aussi, et maître du monde, au lieu d'exiger un pareil hommage, baisait lui-même les pieds de saint Sylvestre. L'empereur Justin rendait, plus tard, le même honneur au pape Jean Ier; Jus-

[1] *Sic etiam quia cæleste et divinum assumit officium.... et quodammodò semper in cælis conversaturus, albas cælestium personarum vestes habeat, per quas cælestis officii splendorem gentibus patefaciat.*

tinien, au pape Constantin. L'auteur de la *Vie du pape Valentin* raconte qu'après son intronisation, tout le Sénat romain lui baisa les pieds, suivant l'antique coutume, *juxtà morem antiquum*. Le baisement des pieds devint même une formule de respect dans les lettres adressées aux Papes, *devota pedum oscula beatorum* [1]. Marquons d'ailleurs la différence considérable qui existe entre l'acte païen et l'acte chrétien. César et Dioclétien voulaient être adorés; le vicaire de Dieu, au contraire, met la croix sur sa chaussure afin que, dans sa personne, l'hommage ne soit jamais rendu qu'au Crucifié [2].

Les célèbres portraits de Léon X et de Sixte-Quint nous les représentent coiffés d'une vaste calotte rouge bordée d'hermine qui leur enveloppe la tête. Cette coiffure, connue sous le nom de *camauro*, a cessé, depuis Clément XIV, d'être en usage, et les papes ne portent plus aujourd'hui, dans l'habitude, que la petite calotte blanche. Lorsqu'ils sortent, ils prennent le chapeau rouge, de forme oblongue, et entouré d'un cordon à glands d'or.

Dans les cérémonies, la papauté a également ses insignes particuliers. Tels sont, entre autres, la *falda*, vaste jupe de soie blanche et traînante, le *fanon*, qui, suivant Garampi, servait originairement de capuce, mais qui aujourd'hui ne représente plus qu'une double mosette dont les deux parties superposées sont d'inégale longueur. Le fanon est alternativement blanc et or par lignes perpendiculaires qu'unit entre elles une ligne amarante. Sur le devant, il porte une croix brodée et entourée de rayons. Enfin la chape du Pape est fermée sur la poitrine par une plaque d'or ou d'argent qui est connue dans l'histoire de l'art sous le nom de *formal*. Le formal de Clément VII était l'œuvre de Benvenuto Cellini; il représentait le *Père éternel assis sur des nuages*.

[1] Voir particulièrement les Lettres des Rois anglais.

[2] La piété des fidèles, dit Mgr Gerbet, avait inventé cet hommage envers les papes, à l'époque où ceux-ci n'avaient pas de palais. Mais après qu'ils se furent accoutumés à recevoir, dans leur palais du Latran, les chrétiens de différents pays, qui leur apportaient les respects de toute la terre, les papes inventèrent, à leur tour, un moyen humblement ingénieux d'atténuer l'hommage qui leur était rendu. Ils firent tracer ou broder une croix sur le haut de leur chaussure, afin de rendre à ce signe sacré le baiser des fidèles. *Esquisse de Rome chrétienne*, t. II, p. 73.

Nous n'avons point encore nommé la *tiare*, bien qu'elle soit le plus célèbre des insignes pontificaux. Comme tous les évêques, les papes portent la mitre [1]. Ils devaient même en avoir trois : une blanche, pour les jours de deuil; une seconde, en drap d'or, pour les consistoires, et enfin une troisième, entourée d'un cercle d'or à sa base, pour les jours de fête. Ces deux dernières étaient le plus souvent ornées d'œuvres d'art et de pierres précieuses. La mitre, entourée d'un cercle d'or, se confondait d'ailleurs, plus ou moins, avec le *règne* que le pontife romain portait *in signum imperii*, pour parler comme Innocent III. Plus tard, deux autres cercles ou couronnes furent ajoutés au premier, et le *règne* devint alors le *trirègne* ou la tiare [2]. Ces trois couronnes, comme les trois clefs, qu'on remarque aux plus anciennes statues de saint Pierre, ne sont que l'expression symbolique d'une puissance qui s'étend sur le monde entier, embrasse à la fois le présent et l'avenir, et s'élève par conséquent au-dessus de celle même des empereurs et des rois.

On conservait autrefois, au château Saint-Ange, les tiares célèbres de Boniface VIII, de Clément V, d'Eugène IV, de Paul II et de Léon X. Depuis le sac de Rome, en 1527, elles n'existent plus. Le trirègne de Jules II fut sauvé, et Pie VI le fit restaurer avec magnificence. On y comptait trois diamants de grande dimension, trente-six plus petits, vingt-quatre rubis, vingt-quatre grands saphirs et une grande quantité de perles orientales. La croix qui le surmontait était en diamants et reposait sur une émeraude. Toutes ces richesses, ainsi que celles qui ornaient les tiares de Paul III, de

[1] Ils la portent dans toutes les fonctions qui s'accomplissent à l'autel; mais en venant à l'église sur la *sedia gestatoria*, ou en donnant la bénédiction solennelle du haut des galeries des basiliques, ils sont coiffés de la tiare.

[2] On attribue généralement à Boniface VIII l'addition de la seconde couronne. Le fait est que Nicolas II porta les deux couronnes à son sacre, en 1059. Quant à Boniface VIII, il est représenté avec une seule couronne dans son portrait de Giotto, au Latran, et avec les deux sur son tombeau aux *Grottes vaticanes*. C'est également à tort qu'on fait dater d'Urbain V la troisième couronne; elle figure, en effet, dans l'inventaire de Clément V, *coronam, quæ vocatur regnum, cum tribus circulis aureis*. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'usage de la seconde couronne n'est devenu habituel que depuis Boniface VIII et celui de la troisième depuis Urbain V.

Clément VIII et d'Urbain VIII, furent aliénées en 1797, pour faire face aux dures exigences du traité de Tolentino. Napoléon, qui avait dicté le traité, n'était encore, à cette époque, que général de l'armée d'Italie. Quelques années après, devenu empereur, il crut devoir offrir une tiare au Pape.

Cette tiare, dont Pie VII se servit, pour la première fois, le 29 juin 1805, jour de la fête des Apôtres, est de velours blanc et se termine par un fond d'or sur lequel repose, comme à la tiare de Jules II, une riche émeraude qui sert de piédestal à une croix de diamants. Les trois couronnes sont formées par trois rangs distancés de diamants, de rubis, de saphirs, d'émeraude et de perles. Le poids de cette tiare est de quatre kilogrammes ; on l'estime 43,000 écus romains (plus de 230,000 fr.).

Trois autres tiares figurent aujourd'hui dans le trésor de l'Eglise. La plus ancienne remonte au pontificat de Grégoire XVI. On y remarque, outre les perles orientales, 146 pierres précieuses et 11 diamants. Une seconde a été offerte au pape régnant par la reine d'Espagne. Comme la précédente, elle pèse un kilogramme et demi et se distingue par le nombre de ses pierres précieuses. Sa valeur est, dit-on, de 10,000 écus (53,500 fr.). Enfin la troisième est un don de la garde palatine à S. S. Pie IX. Elle a coûté 4,000 écus (21,400 fr.). Profondément touché de cet hommage, Pie IX a fondé, comme expression de reconnaissance, un certain nombre de dots pour les filles des soldats de sa garde.

La crosse, ou bâton pastoral, l'un des insignes les plus marquants de l'épiscopat, n'est point d'usage pour les papes. Saint Grégoire le Grand portait la *ferula sambuca*, bâton droit surmonté d'un globe et de la croix ; on retrouve le même bâton dans le portrait de saint Gelase. Suivant Innocent III, la crosse ou bâton pastoral recourbé semble être en effet l'indice d'une juridiction qui a des bornes, tandis que celle du Pape n'en a pas. Aujourd'hui, la *ferula sambuca* n'est plus portée que rarement par les papes. Ils s'en servent néanmoins encore dans les cérémonies de consécration.

Le *pallium*, cet antique manteau de laine des premiers temps,

auquel était attachée l'idée de juridiction et de puissance, appartient de droit au Pape, et lui seul peut même le porter partout et toujours, *semper et ubiquè*, parce que seul il a une autorité qui ne connaît ni le temps ni l'espace. Les archevêques et le petit nombre d'évêques qui ont le privilége du *pallium* ne peuvent, au contraire, le revêtir qu'à certains jours, *certis diebus qui exprimuntur in privilegiis ab apostolica sede concessis* [1].

La forme actuelle du *pallium* date de la fin du XVe siècle. Antérieurement il avait jusqu'à neuf palmes de longueur (2 mètres 52 millimètres); aussi faisait-il plusieurs fois le tour du cou, et entourait même les épaules. Sa blanche laine était parsemée de croix rouges. « Si la laine se distingue par son aspérité, disait saint Léon le Grand, elle se distingue aussi par sa blancheur, qui est le symbole même de la mansuétude. On la prend à la brebis, citée pour sa douceur : *comme une brebis qu'on conduit à la mort*, disait le prophète, en parlant de la grande victime. » Saint Isidore de Peluse voyait, de son côté, dans le *pallium*, une image de cette brebis perdue de l'Evangile, que le Bon Pasteur charge sur ses épaules et ramène au bercail.

Il est souvent question dans l'histoire de l'*anneau du pêcheur*. Cet anneau qui représente, sur une lame d'or, saint Pierre dans sa barque et tirant ses filets, n'est pas celui que porte le Pape; il sert spécialement de sceau pour les brefs. L'anneau habituel du Pape est une bague d'or ornée d'une pierre précieuse et le plus souvent d'un camée représentant le Sauveur ou la Vierge. Son anneau de cérémonie est très-riche. Celui de Pie VII portait un diamant de forme oblongue et de la plus belle eau.

Dans les anciens usages de l'Eglise, le Pape prenait part aux cérémonies extérieures, tantôt à pied, tantôt à cheval. Les rênes de son cheval étaient tenues par des personnages d'une haute distinction, souvent même par des princes. Le cortége — c'est-à-dire les cardinaux, les prélats, les magistrats et la noblesse — formaient, en avant et en arrière, une splendide cavalcade; la sainte Eucha-

[1] Ce sont les derniers mots de la formule liturgique.

ristie était quelquefois portée devant le pontife, dans une espèce de palanquin, sur une mule richement caparaçonnée dont les clochettes de vermeil, *tintinnabula papalia,* annonçaient de loin celui dont le Pape n'était que le vicaire. Les vieux récits sont pleins de ces détails d'une richesse et d'une variété infinies. Ce fut vers la fin du XVIe siècle que le cheval commença à être abandonné pour la litière; la litière le fut ensuite pour le carrosse, et aujourd'hui le porte-croix, en soutane et *mantellone,* continue seul de précéder sur une mule blanche les attelages du pontife.

Le *train* pontifical est ordinairement composé de quatre ou cinq voitures attelées de chevaux noirs; celle du Pape en a six, dont les harnais sont ornés de flocons de soie et d'or; puis viennent quelquefois les carrosses des cardinaux, peints rouge et or, avec chevaux empanachés de rouge. Aux portières de la voiture pontificale sont deux officiers des gardes nobles et deux fonctionnaires, le doyen et le sous-doyen, portant, l'un une bourse pour recevoir les placets, l'autre l'ombrelle symbolique [1].

Mais si des modifications se sont produites avec le temps dans les cérémonies extérieures, celles qui s'accomplissent dans le temple ont gardé fidèlement leur caractère antique. Ainsi, c'est encore sur la *sedia gestatoria,* portée par les palefreniers pontificaux

[1] Le train du Pape, lorsqu'il va accomplir quelque fonction solennelle de son ministère, est tantôt désigné par le nom de train de ville, *treno di città*, tantôt par celui de train noble, *treno nobile.* Le train de ville comprend deux voitures à six chevaux, l'une, la plus ornée, pour le Pape, l'autre pour ses camériers; deux à quatre chevaux, celle du majordome et celle du maître de chambre, et deux *frulloni* ou calèches découvertes, à deux chevaux, pour l'aumônier, le fourrier, l'écuyer, le crédencier, etc. Le cortége est précédé d'un *battistrada* ou piqueur, et de dragons. Les dragons ferment également la marche. Le train noble se distingue du précédent par la richesse et le nombre des voitures. Le Pape occupe un carrosse de *gala.* Il est assis seul dans le fond et deux cardinaux le sont sur le devant. Les carrosses de *gala* de ces cardinaux font partie du cortége. Enfin, il y a un dernier train, le train *public,* le plus magnifique de tous, et qui n'est d'usage que pour la prise de possession de Saint-Jean-de-Latran. Le gouverneur de Rome y assiste sur un cheval caparaçonné de violet. Lui-même porte l'habit de prélat et la baguette d'argent. Le doyen et le sous-doyen du collége des cardinaux font également partie du cortége, et leurs carrosses suivent les voitures pontificales. Depuis les dernières années, les différents trains ont subi quelques modifications.

vêtus de soie rouge, que le pape fait son entrée solennelle, les jours où il *pontifie*. La *sedia gestatoria* est un trône couvert de velours cramoisi. L'usage de le porter rappelle à la fois et une coutume romaine qu'indiquent encore aujourd'hui les anneaux de la chaire de saint Pierre, et les ovations sur le pavois des temps chevaleresques. Saint Bernard représentait la papauté comme placée sur une éminence, afin de voir tout et de veiller à tout. Telle elle paraît lorsqu'elle s'avance dominant les flots pressés d'une foule où toutes les grandeurs comme toutes les misères sont confondues.

Derrière la *sedia* deux clercs portent les antiques *flabelles* en plumes de paon, dont les yeux sans nombre ne permettent pas d'oublier que l'évêque des évêques est exposé à tous les regards, et qu'en même temps qu'il doit tout voir il est vu de tous [1].

Si maintenant nous suivons le Pape dans les fonctions sacrées, nous remarquons d'abord près de lui deux diacres, l'un latin, l'autre grec, et deux sous-diacres appartenant également à chacune des deux nations. L'épître et l'évangile sont aussi chantés en latin et en grec, ces deux belles langues liturgiques qu'on trouve ensemble sur l'écriteau de la croix et qui embrassent à la fois l'Orient et l'Occident, les plus illustres docteurs et les plus grands souvenirs.

Tout le monde sait que l'autel papal, dans les grandes basiliques romaines, est tourné vers le peuple; mais ce que l'on sait moins, ce sont certains détails propres aux messes pontificales. Le plus marquant est la communion du Pape qui, au lieu de s'accomplir à l'autel comme pour tous les autres dignitaires ecclésiastiques, s'accomplit sur le trône, emblème du Calvaire où tout fut consommé. Le Pape quitte l'autel après l'*Agnus* et le baiser de paix, et, presque aussitôt, le cardinal-diacre se présente devant lui, portant, l'hostie assujettie sur la patène par l'*astérisque* ou étoile à douze

[1] Les *flabelles* sont de très-grands éventails. Elles étaient employées, dans la primitive Eglise, pour écarter des saintes espèces les insectes et corps étrangers. Deux clercs les tenaient, dans ce but, à droite et à gauche de l'autel. Chez les Romains, les flabelles étaient également employées, durant les sacrifices et les repas, pour éloigner les insectes et rafraichir l'air.

rayons; sur chaque rayon est inscrit le nom d'un des apôtres. Le Pape s'agenouille alors sur le palier du trône, puis il se relève et prend lui-même l'hostie consacrée. Le cardinal-diacre lui présente ensuite le calice et le chalumeau d'or, souvenir des premiers temps, souvenir aussi du roseau qui éleva l'éponge imbibée de vinaigre jusqu'aux lèvres de Jésus-Christ : *circumponensque calamo potum dabat ei* [1].

Après avoir considéré le Pape comme chef de la prière, il nous reste à l'envisager maintenant comme le *lien de l'unité* [2], c'est-à-dire dans l'exercice de ses fonctions plus particulièrement administratives. Pour régir le monde, il fallait un ensemble d'institutions qui répondissent à tous les besoins et offrissent toutes les garanties, et ces institutions existent. Nous citerons d'abord la *Pénitencerie*, qui concentre en quelque sorte le gouvernement des âmes. On appelle ainsi un tribunal chargé de l'examen et de la solution des difficultés morales ou questions de conscience soumises au Saint-Siége. C'est, ainsi qu'on l'a dit, la juridiction souveraine représentée par les clefs, la divine charge de lier et délier, conférée par Dieu même à saint Pierre. Le *tribunal de la Pénitencerie* est présidé par le cardinal Grand-Pénitencier, et comprend avec lui un Régent, un Théologien, un Dataire, un Canoniste, un Correcteur, un Garde des sceaux et trois Secrétaires. Son pouvoir d'absoudre et d'accorder des dispenses ne cesse jamais, même pendant la vacance du siége apostolique, et ses actes sont toujours gratuits.

La *Pénitencerie* ne regarde que le for intérieur ; mais les actes publics, tels que les dispenses de mariage, sont du ressort de la *Daterie*. Les collations de bénéfices et les dispenses d'âge rentrent également dans ses attributions. La *Daterie* doit son nom à la date certaine qu'elle donne aux actes pontificaux. A la différence des actes de la *Pénitencerie*, les actes de la *Daterie* sont soumis à une taxe qui sert à couvrir les frais et à entretenir au loin les missions.

La *Chancellerie* est chargée de l'expédition des *bulles*.

La *Rote* fut longtemps un tribunal supérieur ouvert aux plaids de toute la chrétienté. Aussi les principales nations catholiques étaient-

[1] *Ev. sec. Marc. XV*, 36.
[2] Saint Cyprien, *ad Corn.* Ep. III, 2.

elles représentées dans ce tribunal. La France nommait un des *auditeurs de la Rote;* l'Espagne en nommait deux, Rome quatre, etc. Ce droit de nomination existe encore; mais la Rote, déchargée de ses attributions en matière ecclésiastique, n'est plus appelée qu'à statuer sur les questions litigieuses qui se produisent dans les Etats romains, dont elle est la Cour d'appel. Son nom de *Rote* ou de *Roue* vient de la forme circulaire du lieu où elle se réunit.

La *Sacrée Consulte* remplit les fonctions de tribunal suprême en matière criminelle. Elle révise en dernier ressort les jugements et les casse au besoin.

La juridiction de la *Chambre apostolique* n'est pas sans rapport avec celle de notre Cour des Comptes.

Enfin, le *Consistoire* ou assemblée du Sacré Collége, sous la présidence du pape, offre l'autorité la plus haute dans toutes les questions qui intéressent l'Eglise. C'est dans son sein que se décident les affaires majeures de la chrétienté.

Les *Congrégations romaines* complètent ce système de vaste administration. On en compte vingt et quelques. La plus célèbre et la moins connue est la *Congrégation du Saint-Office* établie à Rome par Paul III. On se figure souvent que l'inquisition est une institution particulièrement romaine, comme si l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Russie, on peut même dire tous les peuples, n'avaient pas eu ou n'avaient pas la leur; ce qui est vrai, c'est que le Saint-Office romain, qu'il ne faut pas confondre avec l'inquisition espagnole, politique pour le moins autant que religieuse, se distingue dans l'histoire par son horreur du sang. « Sur tous les points de l'Europe, dit Balmès, on trouve, à cette époque (XVIe siècle) des échafauds dressés pour punir des crimes contre la religion; partout on est témoin de scènes qui contristent l'âme, et Rome fait exception à cette règle, Rome qu'on nous a voulu peindre comme un monstre d'intolérance et de cruauté. » Ajoutons que devant le Saint-Office il suffisait à l'accusé d'avouer sa faute pour être absous.

La *Congrégation de l'Index* fut instituée à la suite du concile de Trente pour sauvegarder la vérité, de la même manière que les gouvernements sauvegardent les doctrines qui leur servent de base,

contre les écarts de la presse. Si l'Index condamne d'ailleurs les livres, il ne frappe jamais les auteurs.

La *Congrégation du Concile* est chargée de l'interprétation des décrets du concile de Trente; celles de l'*Examen des évêques* et de la *Résidence des évêques*, de tout ce qui concerne l'aptitude des candidats aux fonctions épiscopales et les motifs plus ou moins légitimes que peuvent invoquer les évêques pour se tenir loin de leur troupeau.

La *Congrégation des Evêques et des Réguliers* statue sur les différends qui surgissent parfois entre le clergé séculier et l'ordre monastique; celle de la *Discipline des Réguliers*, sur les questions qui touchent à la stricte observance des règles.

La *Congrégation de l'Immunité ecclésiastique* veille au maintien des droits et priviléges de l'Eglise.

La *Congrégation consistoriale* prépare les graves affaires qui doivent être soumises à la décision du pape ; celle des *Rites* exerce sa haute surveillance sur les rites sacrés, les cérémonies et les prières, de manière à ce qu'aucune innovation n'en altère jamais l'unité et la dignité. La *Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques* prévient les erreurs et les abus en ce qui concerne les faveurs concédées par l'Eglise et l'authenticité des corps saints. La *Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires* s'occupe spécialement des questions délicates qui naissent des rapports de l'autorité spirituelle du pontife romain avec les diverses puissances, et prépare les solutions qui doivent servir de base aux concordats. Citons enfin l'illustre *Congrégation de la Propagande* (*de Propagandâ fide*) qui préside au développement continu de la conquête évangélique et fait pénétrer la vérité plus loin que ne parvinrent jamais ni le commerce ni les armes [1].

Instituée au commencement du XVIIe siècle par le saint pape Grégoire XV, la Propagande a semé ses apôtres et ses martyrs sur tous les points du globe. Elle possède un collége et une librairie qui sont au nombre des merveilles de Rome. Le collége se compose de néophytes de tous pays, qui viennent apprendre la science et la

[1] Outre l'ancienne *Congrégation de la Propagande*, sa sainteté Pie IX a institué, en 1862, une *Congrégation de Propagande pour les affaires du rite oriental*.

doctrine au centre même de l'unité et de la foi. On compte jusqu'à trente-neuf langues parlées et enseignées à la Propagande, et chacune de ces langues y a ses types, ses caractères pour l'impression des livres qui doivent porter la *bonne nouvelle* jusqu'à la hutte du sauvage le plus éloigné. Quelle est la ville au monde, quel est l'empire qui possède un pareil monument de l'étendue de sa puissance? Mais aussi où sont les princes à qui il a été dit : *Ite et docete omnes gentes*[1] ?

Il existe encore d'autres congrégations, mais spécialement destinées à l'administration des Etats romains. Il en existe pour la législation, pour les finances, pour le *Bon Gouvernement.* Celle qui porte ce dernier titre est chargée de recevoir les placets et les plaintes et d'y faire droit, s'il y a lieu.

Telle est l'administration pontificale à Rome; au loin elle s'exerce par des *légats* et des *nonces,* et les actes pontificaux, qui portent les décisions de Rome d'un bout du monde à l'autre, prennent le nom, tantôt de *bulle,* tantôt de *bref,* tantôt d'*encyclique.*

Les *légats* sont les représentants les plus élevés de l'autorité apostolique. Les archevêques d'Arles et de Reims furent, à une certaine époque, *légats-nés* du Saint-Siége en France ; les archevêques de Séville et de Tolède jouissaient des mêmes droits et du même titre en Espagne; l'archevêque de Cantorbéry, en Angleterre; celui de Thessalonique, en Illyrie, etc. Ces anciens priviléges n'existent plus ; mais, aujourd'hui comme toujours, le Saint-Siége envoie des légats pour agir en son nom dans les circonstances graves. Saint Boniface sous les papes Grégoire II et III, Hildebrand sous Victor II, Hugues de Digne sous Grégoire VII, représentent glorieusement, dans l'histoire, la haute puissance et l'action salutaire de ces envoyés de Rome qui convoquaient des conciles, faisaient déposer les évêques prévaricateurs et empêchaient le vice et la simonie de prescrire nulle part dans l'Eglise de Dieu. De nos jours, nous avons vu un légat, le cardinal Caprara, investi du droit de supprimer des diocèses, de tenir des évêques pour démis-

[1] La collection de la Propagande est tellement précieuse et tellement rare qu'elle fut en grande partie confisquée au profit de l'imprimerie impériale, pendant l'occupation de Rome, au commencement de ce siècle.

sionnaires, même sans aucun jugement de concile, c'est-à-dire, de pouvoirs tels, que l'Eglise en fournit à peine des exemples, même au temps d'Hildebrand.

Les légats furent d'abord, le plus souvent, des évêques; mais, dans la suite, cette haute charge fut réservée aux cardinaux, qui prirent le titre de légats *a latere*, à cause de la position qu'ils occupent aux côtés du Saint-Père [1]. Leur mission était quelquefois de présider les conciles, et ils avaient toujours une juridiction plus ou moins étendue sur les lieux où ils étaient envoyés.

Le même nom de légat est donné aux gouverneurs des provinces romaines, et celui de *délégat* aux administrateurs de circonscriptions moins étendues. Tous sont, en effet, les représentants du Pape, quoique dans un ordre d'intérêts différents.

Enfin, les représentants habituels du pontife romain près des puissances étrangères, portent le titre de *nonce*. Suivant Mabillon, ce titre se trouverait, pour la première fois, dans une charte de l'an 1035.

Jusqu'ici nous avons surtout considéré le Pape dans l'exercice de ses fonctions, tant à Rome que dans le monde. Il nous reste à le voir au Vatican, au milieu de ce qu'on appelle sa *famille*, dans ce palais que la papauté a peuplé de chefs-d'œuvre, ne gardant pour elle que la moindre place et la plus modeste.

C'est une ancienne coutume romaine d'étendre le mot de famille, non-seulement aux parents, mais aux serviteurs de la maison. Le maître se nomme *Père de famille*, disait Sénèque ; ses esclaves sont ses *familiers*. Rome chrétienne ne pouvait, à coup sûr, répudier cet usage de Rome idolâtre ; mais elle a fait mieux : d'un mot elle a fait une réalité. La famille pontificale comprend donc toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques attachées au service personnel du Pape, depuis le cardinal secrétaire d'Etat jusqu'au plus humble clerc de la chapelle, depuis le prince assistant au trône jusqu'aux *bussolanti* de l'antichambre. L'énumération de ces divers fonctionnaires offrirait peu d'intérêt. Un grand nombre ont le titre de prélat, et portent la soutane violette avec le *mantellone*

[1] *Dicuntur a latere quia cardinales ad latus Summi Pontificis assistunt.* Ferraris, V. *Legatus.*

ou la *mantelletta*, suivant le rang plus ou moins élevé qu'ils occupent [1]. Le confesseur du Pape n'est pas compris, comme l'aumônier, dans la famille pontificale. Tantôt c'est un simple prêtre, tantôt un évêque ou un cardinal. Lorsque le Saint-Père s'agenouille à ses pieds, le confesseur se tient debout.

Nous ne dirons rien ici du Vatican, sinon qu'il n'est pas de demeure royale moins brillante à la fois et plus magnifique. On y chercherait vainement cet éclat qui ne tient qu'à la richesse ; mais il n'est pas un arceau de ces portiques, pas un coup de pinceau de ces fresques qui ne soit l'œuvre complexe de la piété et du génie. Qu'il nous suffise de saluer, en passant, les merveilles qu'il contient et les grandeurs qu'il rappelle. Une seule d'ailleurs nous occupe en ce moment, la plus grande de toutes, le Pape, ce vieillard que rien ne peut, depuis dix-huit cents ans, ni tromper ni séduire ni ébranler ; ce roi, le plus faible de tous, et qui résiste, lorsqu'il le faut, à tous ; ce souverain, qui commande au monde et qui vit comme un anachorète dans son palais. Mais si sa vie est austère, son abord est des plus faciles. Souvent on l'a vu recevoir les pauvres à sa table, comme Grégoire le Grand, comme Jésus-Christ ; sa porte est d'ailleurs constamment ouverte à tous, savants et ignorants, croyants et incrédules, princes et peuple. Il n'a aucun des goûts les plus dispendieux des rois, ni la chasse, ni le théâtre, ni la guerre, et ses trésors, quand il avait des trésors, n'allaient qu'à ce qui élève l'intelligence : les monuments, les beaux-arts, les écoles et cette grande école surtout de la civilisation des peuples, qui se poursuit, depuis dix-huit cents ans, par la prédication et par le martyre. Aussi n'est-il pas de roi dont les audiences présentent un plus magnifique et plus touchant spectacle. Innocent III était réduit à tenir ses assises en plein air, tant était grande la foule qui se pressait autour de lui, et c'est par six et huit cents à la fois que Pie IX est obligé de recevoir les pèlerins qui accourent, chaque année, à Rome, aux fêtes de la semaine sainte. Il n'est pas de jour d'ailleurs où il n'admette, comme ses prédécesseurs, ceux qui désirent lui parler. L'historien de saint Pie V raconte que les au-

[1] La *manteletta* est un manteau court et le *mantellone* un manteau long. Ce dernier est porté spécialement par les camériers du Pape.

diences prenaient une grande partie de son temps, et il ajoute que lorsqu'on arrivait à lui, après avoir traversé les salles du Vatican, brillantes de marbre, étincelantes d'or, parsemées de chefs-d'œuvre, on était fortement saisi en apercevant ce vieillard vêtu d'une grossière étoffe, comme à l'époque où il était moine à Sainte-Sabine, et unissant, avec une bonté si expansive, la mansuétude à la fermeté.

Nous est-il permis de dire que l'impression n'est pas moindre aujourd'hui. « La plus grande joie du pèlerinage de Rome, a écrit un prêtre éminent, c'est d'avoir vu le Saint-Pontife, et surtout d'avoir été reçu à son audience; mais comment, dira-t-on, y prétendre?... On a fait le relevé des travaux particuliers du pape tels qu'il les accomplit chaque jour, et c'est à inspirer de la pitié ou de l'admiration. Le métier est dur; c'est une vie rude, et aucun assujétissement n'égale celui de ce rang suprême.

» Et cependant le Saint-Père se laisse aborder. Il est rare qu'il refuse une audience ou commune ou même personnelle. Simple prêtre et ne remplissant aucune mission, je n'avais droit à aucune faveur. J'adressai ma demande, et, deux jours après, j'étais admis à l'audience..... J'ai vu de près et à loisir quelques-unes de ces grandeurs du monde, j'ai vécu tout près de ces royautés terrestres portant le sceptre du génie ou de la puissance; mais je n'avais pas été ému dans un point aussi intime de l'âme. Pour arriver jusqu'au pape, j'avais traversé, dans cet immense Vatican, de vastes et splendides salons à recevoir de nombreuses et illustres multitudes; mais, après, j'arrivai aux appartements particuliers du Saint-Père, et, au bout d'un couloir et d'une modique chambre, je me trouvais dans le cabinet du pape, dans l'appartement où il passe ses heures de prières et de travail, cabinet modeste, pas plus grand, moins orné peut-être que celui où j'écris ces lignes. J'étais seul, absolument seul. Avec empressement je fais les génuflexions d'usage, et, à la troisième, je me jette aux pieds du père universel et les baise avec effusion. Pour moi, ce n'était pas un vain cérémonial, je savais où remontait cet acte religieux, et, lorsque avec sa bonté merveilleuse, Pie IX m'eût relevé et attiré à lui : — Saint-Père, lui dis-je, je viens ici faire un acte de foi; je suis heureux, chré-

tien et prêtre, de vénérer en vous le représentant de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, le chef auguste de la religion et le pontife-roi. Je fais plus, je ne suis pas seul à vos pieds; je viens rattacher à cette chaire sacrée l'église qui m'est confiée, les vingt mille paroissiens dont j'ai la charge et dont je vous offre la foi, le respect et l'amour.

» Le Saint-Père parut sensiblement touché de mes paroles et engagea avec moi, en langue française qu'il parle aisément, une conversation pleine d'intérêt. L'état des esprits de la France, de notre Bretagne, en particulier, furent les principaux points. J'admirai comment il était instruit de toute chose et se rappelait les personnages qu'il avait vus. Parfaitement remis de mon émotion, je m'exprimai avec toute la franchise de ma pensée, avec tout l'épanchement d'un fils auprès de son père. C'est le seul sentiment possible avec une âme aussi expansive et aussi bienveillante. Mes nombreuses demandes et les nombreuses signatures qu'il voulut me donner, séance tenante, ne l'effrayèrent pas, quoiqu'il en sourît doucement. De ces sept ou huit demandes, il n'en est pas une qu'il n'ait lue en entier. Sur chacune, il m'a fait ses observations et les a signées avec addition ou commentaire.

» A l'occasion de quelques œuvres de dames, Pie IX me dit ces paroles dont les Françaises peuvent être fières : *Vous êtes heureux, en France, d'avoir des aides comme les femmes françaises; elles ont l'initiative, l'intelligence et la persévérance des œuvres; c'est une grande gloire qui leur appartient.*

» Sur l'état des esprits, la direction des intelligences et l'appréciation de la société, j'ai trouvé dans le pontife une fermeté de coup d'œil et une sagesse de vue dont j'ai été frappé. Toutefois, me montrant un beau christ fixé à son bureau au-dessous duquel est une petite peinture de la Vierge : *Voilà,* me dit-il avec un sourire de saint, *ma politique et mon appui.* »

C'est en sortant d'une de ces audiences qu'un vieux diplomate, fait à toutes les grandeurs et en connaissant toutes les vanités, disait récemment : *Voilà bien le roi des rois!* [1]

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Globe*, de Londres, 26 novembre 1866.

LE VIRGILE CHRÉTIEN

DU PÈRE LAURENT LE BRUN, JÉSUITE NANTAIS,

— 1661. —

—

Dans la pléiade des poètes latins, que la Compagnie de Jésus donna au siècle de Louis XIV, à côté de Rapin, de Vanière, de Brumoy, de Sanadon, de Du Cerceau, de la Rue, de Commire et de Porée, figure un Breton, le Père Laurent Le Brun. Bucolique et didactique comme tous ses doctes confrères, le Père Le Brun voulut y ajouter la palme épique, et tandis que son contemporain le Père Le Moine écrivait son poème français sur saint Louis, il écrivait un poème latin sur saint Ignace. Sauf le drame, il a abordé tous les genres, et ayant écrit des églogues, un poème didactique, un poème épique, des élégies et des héroïdes, il a intitulé l'un des recueils définitifs de ses poésies le *Virgile chrétien* et l'autre l'*Ovide chrétien*. Les bibliographes modernes se sont fâcheusement mépris sur ce double titre, et ont prêté au modeste et savant humaniste un dessein, que repoussaient sans aucun doute et sa modestie et sa littérature. Ils ont pensé que le Père Le Brun voulait proscrire de l'enseignement classique les poètes païens et avait la prétention de combler le vide par ses propres œuvres. Les uns l'en ont loué, les autres l'ont ridiculisé.

« On ne peut disconvenir, écrit le jésuite Feller, qu'un pareil

projet soutenu par de grands talents ne fût très-louable et ne pût avoir d'heureux succès pour l'éducation de la jeunesse. Mais l'auteur n'avait pas des talents proportionnés à la sagesse de son dessein. » M. Levot, dans la *Biographie bretonne*, formule à son tour des variations sur le même thème : « Si le P. Le Brun eût vécu de nos jours, il eût été un ardent auxiliaire de l'abbé Gaume dans sa croisade contre l'antiquité classique, et il n'aurait certainement pas tenu à lui que le *Ver rongeur* n'eût été étouffé. Mais le P. Le Brun, en soutenant la même thèse que l'ancien vicaire-général de Nevers, ne se borna pas comme lui à une polémique purement spéculative. Non content d'indiquer le mal, il prépara ce qu'il en regardait naïvement comme le remède... C'eût été grand dommage qu'une pruderie ridicule fût parvenue à faire substituer ses élucubrations aux modèles inimitables qu'elles étaient destinées à suppléer. Ses confrères en jugèrent ainsi, et pensèrent que son zèle indiscret devait être refréné. Ce fut très-vraisemblablement cette raison qui suggéra à plusieurs d'entre eux, notamment au P. Jouvency, l'idée des éditions *expurgata*, etc. »

Voilà ce qui s'appelle juger sur l'étiquette du sac. Le bon Père, à coup sûr, ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Il n'y a pas l'ombre de polémique dans les longues dissertations qui précèdent chacun de ses poèmes; pas une restriction dans les élans d'admiration passionnée qu'il professe pour Virgile, le modèle des modèles à ses yeux; loin d'en vouloir proscrire la lecture, il l'analyse, le cite, l'étudie, le montre sous toutes ses faces, j'allais dire, sous tous ses rayons. Bien mieux, comme pour protester d'avance contre l'interprétation de son titre, il s'est donné lui-même la peine de l'expliquer, et, qu'on me passe l'expression, d'étiqueter lui-même le sac, dans une préface, qui a l'extrême mérite de ne compter que quatre ou cinq lignes, et dont voici la traduction littérale : « Les raisons qui ont fait que d'autres écrivains ont intitulé leurs livres : *Florus Français*, *Salluste Allemand*, *Plutarque Chrétien*, *Théophraste de ce siècle*, etc., m'ont déterminé à intituler mon ouvrage *Virgile Chrétien*. Je ne dis rien de la quadruple division en douze parties que je semble avoir affectée; on verra sur ce point les préfaces particulières. »

Ainsi, voilà tout le mystère. Le P. Le Brun ayant composé des poèmes, sur des sujets chrétiens, à l'imitation des poèmes païens de Virgile et d'Ovide, en a qualifié le recueil de la double épithète qui désignait à la fois l'imitation et la différence. Mais que ces titres ambigus sont compromettants pour les compilateurs! Le P. Cerisiers, compatriote et confrère, pendant un temps, du P. Le Brun, avait écrit un livre sur les vies de quelques rois de France; il en publia une seconde édition sous le titre de *Tacite français*, et le *Journal des savants*, donnant la liste des ouvrages de Cerisiers, l'augmenta gratuitement d'une traduction de Tacite, à quoi le populaire auteur de *Geneviève de Brabant* n'avait sans doute jamais songé!

Certes, ce n'est pas parmi des religieux voués par état, par vertu, et très-manifestement, en ce qui concerne leurs principaux écrivains humanistes, par goût, à l'étude des classiques, que Virgile, dont la chaste poésie avait presque entrevu la formule chrétienne, comme Platon, pouvait trouver des antagonistes ou des détracteurs. Un seul, entre les jésuites du XVIIe siècle, porta sur la rayonnante image du poète une main téméraire; c'était un Breton, mais il était fou. J'ai nommé le P. Hardouin *doctè febricitans*. C'est lui qui écrivit le *Pseudo-Virgile* pour prouver que l'*Énéide* a été composée par un Bénédictin du moyen âge, qui dans l'incendie de Troie a entendu parler de l'incendie de Jérusalem, et dans les pérégrinations d'Énée a rappelé les voyages apostoliques de saint Pierre.

Par contre, et dans le temps même où le P. Le Brun publiait le *Virgile chrétien*, un autre jésuite portant presque le même nom, l'Auvergnat Pierre Mambrun faisait imprimer aussi une imitation complète de l'œuvre du poète mantouan : des *Églogues sacrées*, un poème en quatre chants sur la *Culture de l'âme*, et une épopée en douze chants, intitulée *Constantin ou l'idolâtrie terrassée*. Sauf le titre, c'est absolument le travail du P. Le Brun. Baillet, que les Bollandistes avaient si bien surnommé *l'hypercritique*, confond les deux jésuites, dans un jugement vrai au fond, mais d'une sévérité outrée. Il dit du P. Mambrun, dans son journal intitulé *Jugement des savants* : « Il serait à souhaiter qu'il eût aussi bien

imité l'esprit ou l'âme de son modèle, qu'il a bien pris son économie et suivi sa route. Peu de gens étaient plus capables de le faire que lui; car il avait constamment (incontestablement) de grands talents pour la poésie, et il les avait cultivés avec beaucoup de soin. Il possédait le fond de son Virgile. » — Il ajoute, à propos du P. Le Brun : « Il faut en dire ce que nous avons déjà remarqué du P. Mambrun pour l'affectation qu'il a fait paraître dans l'imitation extérieure de Virgile. Tous ses ouvrages font voir deux choses : la première, qu'il avait une assez grande facilité pour les vers; la seconde, qu'il avait voulu proportionner l'art poétique au génie des enfants pour la conduite desquels il avait du talent et beaucoup d'inclination. C'est ce qui fait que pour les savoir estimer leur véritable prix, il faut se donner de garde de les peser contre les Hasschius, les Rapins, les Vallius, et les autres poètes de cette force qui sont sortis de la même Société. »

Sauf l'âpreté de la forme, qui n'a rien de surprenant chez Baillet, ce jugement est plein de sens. Il est très-certain que le professeur de belles-lettres, l'humaniste, tient constamment la plume dans les livres du P. Le Brun. Imitations, paraphrases, toute la gymnastique des rhéteurs s'y rencontre à chaque vers, et la véritable inspiration, la spontanéité, trop rarement. Mais on voit que nous sommes loin du parti pris de proscrire les classiques païens, puisque notre auteur s'est uniquement proposé d'enseigner *verbo et exemplo* le moyen d'en tirer profit, en les imitant. Il ne faut donc plus parler de *ver rongeur* à propos de notre poète breton, à moins qu'il ne soit cas des insectes auxquels sont inévitablement voués désormais, non-seulement les poèmes du P. Le Brun, mais ceux de Rapin et de Vanière, et des « autres poètes de cette force, » depuis que nos fils apprennent de latin tout juste ce qu'il en faut pour avoir une chance sur dix d'être reçus bacheliers.

Le P. Le Brun débuta par un recueil publié je ne sais trop où, vers 1640, dont une troisième édition s'imprimait à Rouen, chez J. Le Boullenger, en 1650, et la quatrième, chez Cramoisy, en 1653.

Il n'était question alors ni de *Virgile chrétien*, ni d'*Ovide chré-*

tien. Le livre, composé de 250 pages in-12, avait pour titre simplement : *Ecclesiastes Salomonis paraphrasi poetica explicatus*. C'est le poème qui, dans le *Virgile chrétien*, sous le titre de *Psycurgicon*, remplacera les *Géorgiques*. Viennent ensuite : *David pœnitens*, paraphrase des sept psaumes de la Pénitence; *Hexaemeron*, paraphrase des premiers chapitres de la Genèse, qui deviendra les *Fastes* de l'*Ovide chrétien ;* les *Lamentations de Jérémie*, paraphrase qui deviendra les *Tristes ;* les *Vêpres de la Sainte Vierge*, et enfin la *Franciade*, destinée à devenir le *De Ponto*, et les *Epîtres héroïdes* du même *Ovide chrétien*.

M. de la Gournerie ne connaissait du P. Le Brun que ce premier recueil, lorsqu'il a consacré au jésuite nantais l'excellent article publié dans le tome X de cette même *Revue de Bretagne*, et après lequel je n'aurais rien à dire, si le consciencieux et sympathique critique avait pu faire état des poèmes postérieurs de son compatriote. Il faut, au grand détriment du présent travail, mais au grand avantage du P. Le Brun, rapprocher ce que j'écris aujourd'hui de ce que M. de la Gournerie écrivait il y a six ans.

En 1655, le P. Le Brun publia, encore chez Cramoisy, son *Traité de l'éloquence poétique, enrichi d'exemples*, c'est-à-dire de vers de sa façon. C'est dans cet ouvrage que se trouve l'histoire de la conversion de plusieurs pécheurs célèbres, sous le titre de *Métamorphoses*. Ce livre attira sur le P. Le Brun l'attention des lettrés étrangers, bien qu'il soit aussi inférieur au *Virgile chrétien*, qu'Ovide est lui-même inférieur à Virgile. Un savant suédois, Olaüs Borrichius, qui fut professeur de la reine Christine, écrivit dans ses dissertations sur les poètes grecs et latins que « le P. Le Brun n'avait point fait, à la vérité, beaucoup de vers ; mais qu'en récompense il avait composé des règles pour l'art poétique avec un jugement exquis. » Cet éloge met pour tout de bon Baillet en colère : « C'est peut-être, dit-il, l'opinion que les étrangers ont du mérite de cet auteur ; mais ceux de son pays qui l'ont connu de plus près, voyant que le premier point est entièrement faux, cherchent d'autres raisons pour se persuader de la vérité du second. »

Effectivement, en l'année 1661, chez Piget, à l'enseigne de la

Prudence, le P. Le Brun, deux ans avant que de mourir, avait enfin mis au jour le *Virgile chrétien* et réimprimé dans le même volume tous ses poèmes antérieurs, sous le titre d'*Ovide chrétien*, le tout faisant plusieurs milliers de vers, puisque l'on compte douze églogues dédiées à Michel Le Tellier, marquis de Louvois ; sa paraphrase de l'*Ecclésiaste*, dédiée au chancelier Séguier et divisée en douze chapitres ; l'*Epopée de saint Ignace*, en douze livres et douze opuscules choisis ; soit cinq cent vingt et une pages in-8° de vers latins ; et toute l'œuvre poétique du P. Le Brun, si l'on excepte les *Métamorphoses*. Cette quadruple division par douze ravissait d'aise notre auteur. « Virgile, dit-il, a divisé son épopée en douze livres. C'est le nombre parfait. Il y a, en effet, douze mois dans l'année, douze heures dans le jour, autant dans la nuit ; le sol se partage en douze deniers ; on compte douze tribus d'Israël, douze fontaines, douze apôtres, douze portes à la nouvelle Jérusalem de l'Apocalypse, et douze étoiles à sa couronne mystérieuse. Dans notre livre aussi, nous avons douze églogues, douze chapitres de l'*Ecclésiaste*, et douze livres de l'*Ignatiade*. »

Et pourtant ce rhéteur avait noblement compris ce que c'est que la poésie : « Tous ceux qui écrivent en vers, dit-il en sa dissertation sur le poème épique, ne doivent pas être classés au nombre des poètes, quels que soient par ailleurs leurs mérites. Il y a entre un poète et un versificateur la même différence qu'entre un de ces nobles chevaux que les Napolitains élèvent pour la course et un maigre bidet, ou pour employer une meilleure comparaison, que j'emprunte à Ronsard, entre un vénérable et véritable prophète et un charlatan forain. Ces rimeurs croient qu'ils ont bien mérité de la patrie quand ils ont mis en lignes régulières, terminées par les syllabes voulues pour le rhythme ou la rime, un morceau de prose, avec quelques ornements, quelques figures et quelque adresse de métier ; au contraire, le poète rêve sans cesse et combine des choses nouvelles. »

Et par le fait, imitateur perpétuel, et souvent simple traducteur, le P. Le Brun se condamne comme poète en cette page et se range lui-même, non pas dans la catégorie des charlatans, il n'y a pas

l'ombre de charlatanisme dans ces livres essentiellement honnêtes et toujours consciencieux ; mais de tout point dans la modeste catégorie des travailleurs utiles.

Utiles, en vérité, ces exercices littéraires que nous méprisons si fort aujourd'hui, où tout le monde griffonne et où presque personne ne sait écrire ! L'originalité vraiment digne de ce nom se dégageait à son heure, alors que l'écrivain, maître de la forme et de l'instrument, pouvait se livrer tout entier. Aujourd'hui, si l'homme de lettres est doué d'une originalité native, il la gaspille et l'éparpille dans des œuvres hâtées ; comme il n'a point de fonds et d'acquit, c'est un éclair, un feu de paille ; comme il n'a point d'art et de métier, c'est un embryon et souvent, hélas ! un avorton.

Tel fut donc notre jésuite breton, duquel M. de la Gournerie a dit excellemment : « Ou je me trompe fort, où il n'y avait qu'à profiter sous un pareil maître de rhétorique. » Constamment employé comme professeur de belles-lettres dans les grands colléges de la Compagnie, il approfondit les règles éternelles de l'art d'écrire ; il en donna d'excellentes leçons et s'ingénia en des exercices utiles et brillants, où l'habileté du métier supplée parfois au feu sacré du génie ; mais le génie lui fit défaut, et pour emprunter une comparaison à la musique, il fut à la fois un contre-pointiste profond, un arrangeur laborieux de variations correctes et un adroit virtuose ; mais la divine mélodie ne chanta jamais, ou presque jamais, à ses oreilles.

De sa vie, passée tout entière entre les murs des gymnases, les dictionnaires de biographie ne disent rien, sinon qu'il naquit à Nantes en 1607 et qu'il mourut à Paris, le 1er septembre 1663, dans la maison professe des Jésuites. Quatre ou cinq passages de ses œuvres permettent d'ajouter quelques détails, et je le fais d'autant plus volontiers, que ma traduction donnera en même temps une idée de sa manière, lorsqu'il écrit de son crû et sans être guidé par un texte à paraphraser, comme dans les poèmes qu'a, seuls, étudié M. de la Gournerie. Dans une *Sotérie*, ou poème votif dédié à sainte Anne d'Auray, il fait allusion aux premières années de son enfance et semble indiquer qu'il naquit, non pas à Nantes même, mais dans une localité rapprochée de l'embouchure de la Loire.

« Sainte Anne, salut des populations, digne mère de la Mère incomparable, reçois l'*ex-voto* poétique que tu m'inspires, et écoute les vers reconnaissants qui vont célébrer tes bienfaits. Tel le naufragé, échappé aux flots furieux, encore tout dégouttant de l'eau qui l'a recouvert, la poitrine soulevée par l'eau qu'il a avalée, reconnaît que c'est ton secours qui l'a soustrait au danger. Il vient suspendre devant ton autel l'image dorée de son navire ; l'esquif, attaché à un fil léger, flotte dans les vagues de l'air et ouvre au zéphir ses voiles argentées ; s'il est habile dans l'art de ciseler les métaux, il a gravé sur la carène la représentation de ses aventures; on le voit rouler au profond de l'abîme, ou suspendu à la cime des flots, et une main céleste le retire et le sauve.

» Une fièvre ardente, avec des caractères étranges et inaccoutumés, brûlait et desséchait mes membres amaigris ; elle n'était pas alternative, disparaissant à des temps certains pour revenir à jours fixes : une soif inextinguible me torturait; les remèdes la redoublaient et l'irritaient. J'étais comme celui dont l'hydropisie gonfle le ventre monstrueux ; c'est en vain qu'il découvre, sous un rocher ombragé, la source d'une fontaine argentée, en vain qu'il aspire l'eau courante et qu'il y plonge sa tête en feu, il ne peut ni éteindre ni apaiser sa rage.

» Quelle fontaine ai-je oubliée, quel fleuve ai-je laissé sans m'y plonger, durant ces rêves et ce délire qui promenaient ma soif à des ondes imaginaires? Toutes les rivières que j'avais vues ou dont j'avais ouï parler, mon imagination y courait; si je connaissais une source murmurante, un ruisseau babillard à travers les rochers, il me semblait que mes lèvres avides les desséchaient et les tarissaient à force d'y boire ; breuvage fantastique, vains ombrages, qui me donnaient du moins l'illusion du bien-être! Le plus souvent, c'était la Loire, que, durant mon enfance, mes yeux et ma bouche ont si bien connue, à l'endroit même où elle se jette dans l'Océan et vient payer à Néré, son père, le tribut de ses eaux ; avant que, léchant un rivage amer, ses ondes insensées se soient corrompues par l'âpre mélange du sel, il me semblait que je les arrêtais par un effort immense. Plongé dans le lac sans fin, j'aspirais l'eau immo-

bile, non pas goutte à goutte, mais à pleine bouche, à pleins poumons ; je nageais dans le gouffre sans fond ; mensonge doux à mon esprit ; mirages ravissants pour mon âme ! »

Abandonné des médecins, dont la consultation silencieuse et les branlements de tête sont très-heureusement narrés, le poète, guéri par l'intervention de sainte Anne, décrit, en beaux vers, la chapelle nouvellement construite près d'Auray, et le concours des pèlerins. Ce paysage breton doit trouver place en cette étude.

« Pourquoi chanter des faveurs privées, quand tes faveurs publiques éclatent ? Près d'Auray, là où la plaine se noie dans une vaste baie, un temple s'élève dans les nues. Une dévotion nouvelle, une ferveur, devenue d'hier populaire, le bâtit ; mais déjà les populations se transmettent de bouche en bouche le doux nom de la sainte ; nos petits-neveux le chanteront, et la tradition le transmettra à la postérité la plus reculée.

» Une troupe vénérable et vénérée, vos clients, ô Marie, remplit le temple de ses chants alternés et offre sur les autels un sacrifice non interrompu ; ce sont les fils et les disciples d'Elie, le prophète enflammé ; famille digne de son chef, et qui porte le grand nom du Carmel ; illustrée par les hommes illustres qu'elle a produits, à travers les peuples, à travers les vieux âges, du point où Phébus, emporté par ses chevaux fumants, se lève, jusqu'au point où il se couche, sa gloire et sa renommée rayonnent, illuminées des reflets du char de feu qui enleva le grand prophète.

» Le monastère s'élève près du temple pour abriter ses ministres : par ailleurs, c'est un hameau et quelques cabanes disséminées. La postérité transformera ces huttes : sainte Anne le laisse espérer, elle qui voulut que des édifices sacrés se dressassent au milieu de ces lares délaissés, elle qui prépara cette place pour le temple qui lui est consacré, en permettant que sa sainte image y fût trouvée dans les entrailles profondes d'un chêne. Elle se plaît en ces lieux, et sous les sacrés parvis, hurlent tous les maux enchaînés, le deuil, la douleur, la faiblesse des membres et la faiblesse de l'esprit, toutes les formes de la mort, toutes les variétés de la souffrance.... L'armée des malades arrive à pas tardifs et trem-

blants; vous diriez des déterrés, qui rampent, des fantômes échappés du tombeau; mais, sitôt que, le cœur plein de confiance, la prière aux lèvres, ils sont entrés dans le temple et ont salué la sainte, ils sont à l'instant sauvés. Apollon n'aurait pas été plus prompt à dissiper la douleur.... »

Un autre poème votif, dédié à saint Victor de Campbon, nous apprend que le P. Le Brun fit ses premières études dans un petit collége, établi dès le XVIIe siècle dans cette localité, peut-être chez le curé du lieu, comme on en voit encore tant d'exemples en Bretagne.

« La tradition rapporte que Victor, parti d'une région maritime éloignée, vint s'établir dans les plaines d'Armorique. C'était une forêt; c'est un bourg aujourd'hui : la tour superbe du temple s'élève dans les cieux; plus d'une fois la foudre l'a frappée; plus d'une fois, elle a été en butte à la jalousie des astres, que son audace menace, et à la colère des vents que son orgueil provoque; elle est néanmoins debout; phare sublime, qui montre la route au voyageur; elle sera longtemps debout encore, malgré les autans indignés, et indiquera de loin les sentiers qui conduisent à la maison de saint Victor.

» Grand saint, c'est dans ce temple, comme dans la véritable demeure d'Apollon, que les muses me prirent sur leurs genoux, et préparèrent mes mains flexibles et mes lèvres dociles aux études futures. Là, depuis longues années, une troupe de jeunes enfants reçoit la première éducation et s'exerce à de nobles travaux. C'est là, sous tes auspices, que j'ai appris les rudiments de la lyre héroïque et de la flûte pastorale; c'est sous tes auspices que je continue à les cultiver. Depuis ce temps, où tu me permis de recevoir les premiers éléments de la science, où je connus les lettres, la différence des mots, la manière de transformer, suivant les cas, et les noms et les verbes, conformément aux lois de la grammaire, grâce à la patience du maître, dont la tâche recommençait chaque jour, j'ai continué d'apprendre avec un zèle égal et quelquefois supérieur, et j'ai toujours progressé dans l'art de Minerve. Je me souviens avec bonheur de ces commencements, et maintenant que j'ai chaussé

le cothurne, que j'ai enseigné les beaux-arts, dans mes livres et dans mes leçons, je proclame que ma science est née dans le temple de saint Victor. »

Le reste du poème nous fait connaître qu'à cette époque l'église de Saint-Victor de Campbon était en grande partie ruinée.

Je ne sais où le P. Le Brun termina ses études littéraires; je pense que ce fut au célèbre collége de la Flèche. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est qu'un de ses frères, qui portait le nom de Pierre, et qui était curé dans le diocèse de Nantes, entre Campbon et Blanche-Couronne, y fut élevé. Ce détail est tiré d'un poème dans lequel le poète félicite son frère d'avoir bâti dans sa paroisse une chapelle dédiée à saint Joseph, à côté d'une autre chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Cette chapelle ayant été bâtie l'année de la paix, soit 1648, soit 1659, le poète s'écrie :

« Tes temples s'écroulent, ô Mars; les temples de Joseph se relèvent; mille boucliers abandonnés sont suspendus à la voûte. Accourez, populations sauvées de la fureur du soldat : apportez des rameaux et du bled, fruit de la paix. On voit verdoyer d'un côté Campbon, de l'autre Blanche-Couronne; vous trouverez là de verts feuillages, ici des moissons dorées. Quant à toi, mon frère, voilà le fruit de tes labeurs et la moisson qui t'est due; ton église, c'est ta blanche couronne; je n'ai rien à dire, tes chapelles parlent assez haut; leurs pierres chanteront éternellement un hymne à ta louange. — Vis avec toi-même dans l'intérieur de ta maison, ne cherche pas à savoir par quel sentier Bellone fuit ou revient. Que Dieu augmente aux dépens des miennes les années que ton étoile doit t'enlever. Je ne te louerai point; les poètes sont réputés menteurs, et l'on ne se fie point à la sincérité fraternelle. — Qu'un autre dise que tu as connu les profondeurs des causes secrètes, et que ton esprit aime à scruter des mystères inconnus au vulgaire; qu'un autre dise comment le célèbre théâtre de la Flèche a longtemps retenti des réponses que tu fis, et des thèses que tu soutins. Que celui-ci vante ta prudence et ta piété, et cet autre ta modestie... »

Deux des poèmes de l'*Ovide chrétien*, ceux qui correspondent

aux poèmes d'Ovide intitulés *De Ponto* et *Epistolæ Heroïdum*, sont consacrés à la description du Canada. Le P. Le Brun alla-t-il dans cette mission? C'est probable; mais rien dans ces poèmes, les premiers en date, et de beaucoup les plus faibles, ne l'indique d'une manière certaine.

Il semble clair qu'il était à Tours quand il écrivit la double élégie intitulée : « Les Muses de Touraine, affligées par la mort de l'illustrissime et révérendissime seigneur Bertrand d'Échaux, archevêque de Tours : et consolées par l'avénement de l'illustrissime et révérendissime Victor Bouthillier, archevêque de Tours. »

J'ai dit qu'il mourut à Paris.

Je ne sais rien de la famille du P. Le Brun, sinon, par l'épître dédicatoire au chancelier Seguier, qu'elle était nombreuse. « Multis tùm religiosæ, tum privatæ familiæ nominibus. » Mais je suppose qu'elle appartenait au parti de la Ligue et avait des relations avec Mercœur; car la douzième églogue est consacrée à chanter le séjour de Nanteuil, château appartenant à César, duc de Vendôme, qui le tenait de sa mère la belle Gabrielle, et surtout à chanter la gloire assez problématique du propriétaire, gendre du duc de Mercœur, comme chacun sait. Cette églogue, de beaucoup la plus longue et en même temps la meilleure du recueil, témoigne, de la part du poète, d'une grande familiarité et d'un grand dévouement envers la maison de Vendôme. Il est vrai que le caractère sacerdotal et religieux du P. Le Brun et la haute piété de Madame de Vendôme que l'affection de saint François de Sales a pour jamais illustrée, suffiraient pour expliquer ces relations, sans qu'il soit besoin de remonter à la Ligue et au séjour de Mercœur en Bretagne.

Mais je m'attarde en ces sentiers oubliés, où personne ne me suivra peut-être; j'avoue que la compagnie de ce doux et grave pédagogue a eu pour moi des charmes, et les heures que je viens d'y passer m'ont paru courtes et rapides.

S. Ropartz.

LES DEUX GÉNIES.

—

I.

Où le cousin et la cousine trouvent naturel de se marier.

— Voyons! voyons! disait Hermine, racontez-moi un peu votre vie, monsieur Lucien; je veux savoir votre existence heure par heure. Que faites-vous le matin jusqu'au déjeuner?... et après? et le soir? et toujours?

— Je pense à vous, Hermine, à votre beauté, à votre grâce, à vos cheveux dorés, à votre taille souple, à vos yeux doux et brillants, ma belle fiancée!...

— Il ne s'agit ni de mes yeux, ni de ma taille, ni de mes cheveux; vous êtes trop poétique, monsieur Lucien, trop artiste, trop.... peintre! Je vous demande tout bourgeoisement ce qu'on vous a servi ce matin à déjeuner; suis-je prosaïque, hein!

— Que sais-je, ma belle Hermine! Et que m'importe? J'ai déjeuné à ma taverne, on m'a servi ce qu'on a voulu; je n'ai pas remarqué.

— Vous avez eu tort, mon ami; vous êtes trop indifférent pour vous-même; heureusement pour votre santé, je serai difficile pour vous; et, dès que nous serons mariés....

— Dans huit jours! dit le jeune homme, c'est bien tard!

— Pour votre estomac, fit la jeune fille en riant.

Et M. Lucien profita de l'occasion pour frapper doucement du bout des doigts les doigts blancs et effilés de sa jolie fiancée.

Elle était charmante, Mlle Hermine : svelte, flexible, élégante et simple; son front large était éclairé par des yeux pleins d'un charme suave, impossible à rendre, de ces *yeux qui regardent toujours en haut*, comme dit le poète arabe; en même temps, une profusion de cheveux admirablement dorés, ardents et somptueux, donnait à cette fière tête je ne sais quel air de jeune lionne.

M. Lucien avait une physionomie franche et bienveillante; grand et fort, ses mouvements trahissaient cependant une noblesse naturelle que ne démentait pas le sourire constamment tendre et la voix un peu traînante du jeune artiste.

Lucien Garnier était peintre; envoyé tout jeune encore à l'Ecole française à Rome, il en était revenu depuis peu d'années avec un talent déjà mûr, et un caractère nativement indécis que les habitudes italiennes avaient alangui encore. C'était, du reste, un bon cœur et un esprit généreux.

En revenant d'Italie, il trouva d'abord dans la maison de Mme Delville, sa cousine, un intérieur simple et charmant, un accueil affectueux; deux ou trois mois après, Mme Delville présenta à Lucien sa fille unique, Hermine, qui sortait du couvent. Lucien fut frappé, au premier regard, de l'éclatante beauté de sa cousine; au même instant il se prit à l'aimer de cet amour d'artiste : amour noble, détaché sans doute de tous les vils calculs, mais non assez grave pour être désormais toute la vie d'un homme, et, en quelque sorte, comme le sceau éternel d'une destinée.

Lucien demanda Hermine en mariage.

Mme Delville accueillit la proposition du jeune peintre, tout en laissant à Hermine la liberté complète de son choix; elle voulut aussi qu'un temps assez long s'écoulât entre le jour de la demande et le jour du mariage, afin que les deux jeunes gens eussent le loisir de se mieux connaître et de voir bien clair dans leur propre cœur.

Hermine, quoique bien jeune, avait dans l'esprit une faculté d'intuition, un tact, pour ainsi dire, qui lui fit deviner à l'instant le caractère de son cousin; elle comprit que Lucien aimait en elle sa beauté avant tout; elle en fut d'abord froissée dans la délicatesse

de son âme; puis, en étudiant de plus près la nature de son cousin, elle sentit naître pour lui, dans son cœur, cette douce affection, cette sainte tendresse que les âmes d'élite éprouvent pour ce qui est faible et gracieux.

Les femmes, — c'est leur gloire humble et sacrée, — ont souvent de ces mouvements, de ces évolutions de pensée qui font d'elles l'être supérieur et sublime dont l'homme ne connaîtra jamais la grandeur voilée, tout en subissant sa puissance.

Il se passa donc, dans le cœur d'Hermine, un de ces drames superbes qui n'ont pas encore trouvé de Shakspeare, un drame plein de sentiments contradictoires, de péripéties aussi émouvantes que la chute des rois; une scène d'autant plus tumultueuse, qu'elle était contenue dans un cadre plus étroit : un monde dans le cœur d'une enfant.

« Si une autre femme, pensa Hermine, est un jour aimée de Lucien pour sa beauté seule, il se laissera emporter vers elle avec toute la folie et toute l'irréflexion d'un premier élan; il n'examinera ni le caractère, ni les sentiments, ni l'intelligence de son idole; il tombera peut-être sous le joug de quelque femme sans cœur et sans esprit : il sera perdu. Si, au contraire, il rencontre une âme dévouée, qui lui donne toutes ses pensées et lui sacrifie toute son existence, cette femme souffrira peut-être cruellement dans sa lutte contre l'inconstance naturelle de Lucien, mais lui, il sera sauvé. — Eh bien, je le sauverai! »

Ajoutons, au risque d'enlever quelque chose à la gloire de notre héroïne, et pour la réduire à des proportions plus humaines, que Lucien avait le caractère aimable et gai, l'esprit fin, une verve franche et toujours pétillante, et, enfin, puisque nous nous sommes décidé à diminuer le mérite d'Hermine, une tête pleine de noblesse et de distinction, une figure illuminée de tous les éclairs de l'intelligence.

L'épreuve jugée nécessaire par Mme Delville ne fit donc que fortifier dans le cœur d'Hermine la résolution pieuse qu'elle avait prise, et son dévouement caché, d'autant plus méritoire qu'il était plus réfléchi.

II.

Où il est à peu près démontré que la lune de miel ne brille bien qu'à la campagne.

Enfin, le temps de cette épreuve imposée aux jeunes fiancés s'écoula; Hermine et Lucien furent unis; mais, en vrais poètes qu'ils étaient, l'un, par la pensée, et l'autre par le cœur, ils voulurent se marier loin de Paris, loin des regards curieux ou moqueurs. Mme Delville avait un vieil oncle, curé d'une petite paroisse, en Bretagne : un village jeté comme au hasard entre une forêt, une montagne et un ruisseau. Le bon prêtre céda aux nouveaux époux, après leur avoir donné, au nom du Dieu d'amour, la bénédiction nuptiale, sa maison modeste et verdoyante, son pré vert, après le jardin et le verger; ses colombes volant des fenêtres au toit du presbytère, et surtout la douce paix de son âme se répandant, comme à son insu, sur tout ce qui l'entourait, sur le paysage et sur les cœurs.

Pendant le mois qu'ils passèrent au village, ils n'eurent d'autre souci que celui de leur tendresse, mêlant aux voix de la nature, aux chants des oiseaux, aux murmures du vent dans les saules, aux tressaillements des sillons sous les feux de l'aurore, la chaste harmonie de leurs pensées, la divine musique de leurs âmes recueillies dans l'attendrissement des premières joies.

Il fallut partir cependant, revenir à la vie réelle, aux occupations peu idéales, au travail, à l'atelier, à Paris, hélas!

Paris! c'est la ville de ceux qui luttent, qui cherchent, qui espèrent, qui se tourmentent, qui se lamentent. Ce n'est pas la ville de ceux qui aiment!

Quand on y revient, gardant encore dans la poitrine et dans la mémoire le parfum des vastes landes, l'odeur des genêts et des bruyères, et qu'on se sent frappé tout à coup par les fétides émanations des rues boueuses, des mille et mille égouts de la grande

ville, une détresse indicible saisit le cœur; on se regarde avec une involontaire tristesse, et on se dit, quelque effort que l'on fasse pour retenir en soi-même son bonheur : « Serons-nous heureux ici comme là-bas ? »

C'est pourquoi Hermine était triste en rentrant dans Paris avec Lucien, et interrogeait avec une sorte d'angoisse les regards de son jeune mari, dont l'attitude était moins songeuse que la sienne. Elle le remarqua.

III.

Une églogue près de la rue de Vaugirard.

Le nouveau ménage s'installa, du reste, pour la vie nouvelle, avec cette douce gaieté que les cœurs sans reproche répandent autour d'eux; Lucien trouva, dans les environs de la rue de Vaugirard, une charmante maison entre cour et jardin, qui ressemblait peu, très-heureusement, à ces constructions modernes devant lesquelles s'extasient les badauds, et dont les locataires payent l'élégance par le manque d'air, d'espace et de lumière. Les jeunes mariés eurent un pavillon tout entier à eux seuls; l'atelier de Lucien était dans une maison voisine, afin que la jeune femme ne se rencontrât jamais sur le même seuil avec les visiteurs et visiteuses un peu folâtres qui se succèdent dans un atelier d'artiste.

Cette nouvelle existence, cette vie à deux, mêlée de travail et d'affection, offrit aussi, tout d'abord, de véritables joies à Lucien et à Hermine; pendant que le peintre promenait sur la toile ses pinceaux actifs, aux heures où aucun indiscret ne troublait le recueillement de l'artiste, Hermine arrivait, gracieuse et légère, et s'asseyant à côté du chevalet, suivait d'un regard attentif et souriant le progrès du travail de son mari; lui, charmé de la présence de sa jeune femme, se détournait parfois de son œuvre pour la contempler avec une admiration muette; et on eût dit que la vue

de cette admirable créature lui donnait des inspirations et des forces nouvelles.

Oh! que c'est joli de vivre à deux, d'être seuls dans son petit coin, d'entendre à peine les bruits du monde, et de se dire : « Que les autres sont fous! » Oui, c'est joli, très-joli.... trop joli! Cela ne peut durer, car le monde est comme tous les abîmes : effrayant, terrible, vertigineux, sombre, et c'est pour cela qu'il attire.

Comment se fait-il qu'on rentre dans le tourbillon? On ne le sait pas, mais on y rentre; un ami qu'on rencontre, un hasard de voisinage, un accident, un protecteur qu'il faut voir, une bonne œuvre à faire, c'en est assez; le flot vous soulève insensiblement, vous enlève, vous emporte, et tout le fracas de la vie retentit bientôt à vos oreilles.

IV.

A prince allemand comtesse italienne.

Le nom de Lucien commençait à se répandre, ses tableaux étaient déjà recherchés des amateurs, et les marchands même le traitaient avec une politesse croissante.

Lucien et Hermine ne furent donc pas étonnés de voir un jour entrer, dans l'atelier, un homme d'un certain âge, parlant le français avec un léger accent germanique, ayant, du reste, toutes les manières du meilleur monde, et qui leur fut annoncé sous le titre de prince Paul de P...

Le prince donnait le bras à une jeune femme.

Hermine, en apercevant la compagne du prince, se sentit pâlir et tressaillit comme malgré elle. Pourquoi donc?

— Monsieur Garnier, dit le prince, j'ai vu, chez madame la comtesse Galigaï, qui a voulu, du reste, m'accompagner chez vous...

Ici la comtesse Galigaï s'inclina en souriant.

— J'ai vu, continua le prince, un charmant tableau de vous qui m'a donné le plus vif désir de posséder aussi une de vos œuvres.

Je désire seulement que le tableau dont il est question soit admis à l'exposition des Beaux-Arts de l'année prochaine, et que le sujet soit le Génie du Bien et le Génie du Mal : c'est une idée un peu... allemande, peut-être, mais je ne suis pas Allemand pour rien. Quant au prix du tableau, n'en parlons pas ; nous ne sommes pas des marchands, je ne veux pas même le connaître, et mon intendant prendra vos ordres à cet égard.

Lucien s'inclina en assurant le prince de sa reconnaissance.

— C'est entendu, alors, dit le prince, dans un an j'aurai mon tableau.

Et il tendit la main au jeune artiste, avec cette aisance pleine de courtoisie, dont les grands seigneurs d'autrefois avaient le secret, secret à peu près perdu, et qui s'est si bien caché au fond de nos coffres-forts, que, s'il en sort jamais, ce sera grand hasard!

Le prince allait quitter l'atelier, lorsque la comtesse Galigaï, abandonnant le bras de son introducteur, s'avança résolûment vers Lucien.

Elle était grande, brune, pâle, souriante et hautaine à la fois : son front proéminent était couronné et comme chargé de cheveux noirs, épais, un peu incultes même ; ses yeux noirs avaient une incomparable douceur mêlée à la vivacité la plus enjouée. Une robe de velours grenat montante laissait deviner, chez cette personne, d'un aspect un peu étrange, des formes vigoureuses, des nerfs d'acier, une puissance de muscles singulière, une agilité et une force de panthère.

— Monsieur Garnier, dit-elle d'une voix brève, saccadée, onctueuse et métallique en même temps, monsieur Garnier, me trouvez-vous belle ?

Lucien, à cette question fort imprévue, balbutia une réponse un peu embarrassée, où le mot « admirablement » dominait malgré son embarras.

— Ah ! mais, reprit la comtesse, me trouvez-vous belle comme homme et comme peintre ?

— Comme homme et comme peintre ?

— Comme peintre.... surtout ?

— Eh bien, oui, surtout comme peintre.

— Tant mieux, alors, dit joyeusement Mme Galigaï, vous ferez mon portrait : un peintre qui ne trouve pas beau son modèle fait toujours un vilain ouvrage. Voyez la Joconde! Vous ferez donc mon portrait, s'il plaît à votre seigneurie. Dès demain, je vous donnerai une séance, chez moi, rue Saint-Florentin, 10. Je m'appelle la comtesse Galigaï, comme le prince Paul vous l'a dit; mais mes ennemis, et mes amis même, m'appellent la comtesse *Nullepart*. On vous expliquera pourquoi, sans doute. Adieu, seigneur Raphaël. Venez, prince.

V.

Etymologie qu'on ne trouverait pas dans le Glossaire de Ducange.

Lucien annonça le lendemain à Hermine qu'il allait se rendre chez la comtesse.

— Bien! mon ami, répondit la jeune femme; il faut vite commencer et finir ce portrait.

Elle n'ajouta pas un mot, pas une observation, pas une recommandation; seulement, elle sourit à Lucien de son meilleur sourire; on eût dit qu'elle cherchait à l'envelopper d'un regard tendre et chaste comme d'une égide invisible.

Lucien arriva bientôt chez la comtesse, et fut admis dans un somptueux boudoir rempli des mille riens du luxe le plus capricieux.

Qu'on ne croie pas que nous allons écrire, après mille autres, l'histoire d'une de ces liaisons coupables dont le récit est à lui seul un danger. Dieu merci! tous les hommes ne glissent pas aussi vite sur la pente des amours banales; la chute n'est pas toujours aussi rapide qu'on le pense; nous voulons seulement, cette fois, signaler aux aventureux un des moindres périls qui les attendent hors des sentiers de l'honnêteté sévère, du travail obstiné, du dévouement quotidien, de la lutte patiente et glorieuse.

La princesse Galigaï appartenait à une classe de femmes toute particulière, nous allions dire toute nouvelle; il n'y avait dans sa vie aucun désordre honteux, — il n'y avait pas d'ordre, voilà tout; elle avait eu un mari, vrai mari et vrai comte italien, qu'aucun des amis de la comtesse n'avait connu cependant. Quand on lui demandait, vers les premiers temps de son séjour en France : « Où est votre mari? » elle répondait, dans son ignorance des finesses de notre langue : « Mon mari... il est quelque part. »

Depuis ce temps-là, on appelait la comtesse Galigaï *la comtesse Quelquepart.*

Un beau jour, son mari mourut; elle ne s'en aperçut guère, à ce qu'il sembla, car, lorsqu'on lui demanda pour la première fois, après ce malheur : « Où est votre mari? » elle allait répondre : « Il est quelque part; » mais elle se reprit, et dit cette fois : « Il n'est nulle part. »

Depuis ce temps-là, on l'appelait *la comtesse Nullepart.*

C'était, du reste, la plus honnête folle qu'on pût voir; elle n'aimait pas la société des femmes et la fuyait avec obstination; mais les hommes dont elle s'entourait savaient que toute chaîne lui eût été odieuse et insupportable; elle avait sur ce point des principes très-arrêtés. Il y avait donc un contraste frappant entre la hardiesse de ses habitudes, la liberté de son langage et la pureté de ses mœurs; elle avait réuni autour d'elle une cour de jeunes gens : artistes, poètes, diplomates, hommes politiques, qui étaient pour elle des amis, des camarades, comme elle disait : rien de plus! Seulement, elle mettait à retenir dans sa maison toute cette pléiade une grâce, une adresse, une coquetterie même, que les gens non initiés eussent qualifiée plus sévèrement, peut-être.

VI.

Comme quoi la paresse est naturelle aux peintres.

C'est dans ce monde-là que Lucien avait mis le pied.

Avec la mobilité de son esprit, avec ce besoin d'impressions

nouvelles qui était en lui, Lucien se jeta bientôt dans le tourbillon de la vie bruyante où la belle comtesse l'introduisit : courses, promenades, petits voyages, soupers, raouts, spectacles, concerts, rien n'y manqua ; ce fut une existence forcenée et violente, un vertige, une féerie de plaisir, l'oubli du travail et du devoir, l'incohérence et le décousu en toutes choses, le désordre moral, enfin.

Lucien, pendant plusieurs mois, ne parut pas à son atelier ; il rentrait le soir chez lui, pâle, brisé, et expliquait son absence à Hermine par des raisons souvent mensongères. Hermine écoutait son mari gravement, sans se plaindre, avec un sourire maternel, quelquefois avec douleur, avec indulgence toujours.

Un soir, ce sourire eut quelque chose de joyeux. Mais Lucien ne le remarqua point.

VII.

La comtesse a un éclair de bon sens.

Ce genre de vie dura cinq ou six mois.

Un jour, la comtesse eut une idée.

— Ecoute, mon cher camarade, dit-elle à Lucien, écoute....

Ouvrons une parenthèse pour expliquer que la comtesse voulait tutoyer tous ses amis et être tutoyée par eux ; le *tu* lui paraissait donner plus de pittoresque et de montant à la conversation ; d'ailleurs, elle était Italienne, et le *vous* français lui paraissait une infirmité de notre langue.

— Ecoute, dit-elle à Lucien, je viens de réfléchir à une chose : je ne suis bonne à rien, je ne sais que rire, chanter et courir à cheval ; c'est effrayant pour mon avenir ; je puis avoir besoin de travailler pour vivre ; il peut arriver des révolutions, mon ami ! Je veux apprendre un métier quelconque, un art, n'importe lequel : par exemple, la peinture.... Voilà une bonne idée ! Oh ! oui, c'est cela, c'est cela ! Tu seras mon maître, nous irons à ton atelier. Moi, aussi, je serai peintre !.... Allons, vite, debout ! Il n'est que deux heures !.... Partons, à l'atelier !

Et les petits pieds de la belle Italienne piétinaient déjà d'impatience.

— Ah ça, cher ami, partons-nous ?

— Comme vous... comme tu voudras, dit le peintre, accoutumé aux caprices soudains de sa folle compagne.

Et ils partirent.

L'atelier était désert ; rien de changé d'ailleurs ; les statues, les modèles en plâtre, les esquisses, les armes, les pipes turques, étaient à leur place ; le grand rideau vert divisait toujours l'atelier en deux parties distinctes : l'une, destinée à la conversation ; l'autre au travail. Il y avait donc ainsi, tout à la fois, un atelier et un salon. C'est dans ce salon que Lucien et la comtesse entrèrent d'abord : il s'assirent sur un divan.

VIII.

Un regret tardif.

— Ah ! cher ami, voici donc les lieux où je t'ai vu pour la première fois, dit la comtesse, en déclamant un peu ; qui m'eût dit alors !...

— Folle ! va.

— Comme tu as l'air sombre, *mio caro !* Qu'as-tu donc aujourd'hui ?

— Rien.

— Si !... Tu as quelque chose..... Viens là, près de moi ; donne-moi ta main, et raconte-moi tes chagrins.

— Je n'ai aucun chagrin, je t'assure.

— A la bonne heure !

— Dis-moi donc, comtesse, et la leçon de peinture que tu veux prendre ?

— Dans un instant, mon cher maître ; ton atelier me fait penser à une chose..... Quelle est donc cette petite femme blonde qui était ici il y a un an lorsque nous y vînmes, moi et le prince Paul, la

veille de son départ pour Berlin ? Elle était assez.... gentillette, je crois.

— C'était ma femme, madame.

— Tiens ! c'est vrai, tu es marié, au fait, *povero !* Comme ça doit tuer le génie, un ménage ! N'est-ce pas ?

Lucien ne répondit point, et fronça légèrement les sourcils.

— Que te disais-je? Voilà déjà que ton front se rembrunit. Quelle femme est-ce, ta femme, cher ami ? Une Cendrillon, une fée bourgeoise, je suppose, une âme sans idéal, un esprit sans initiative !

Lucien eut la lâcheté de ne pas protester contre l'inconvenance de ces paroles ; d'ailleurs, son attention fut détournée par un autre objet : il aperçut sur un petit chevalet l'esquisse, tracée par lui, du tableau que lui avait commandé le prince Paul. Il avait oublié, dans sa folle vie, et l'esquisse et la commande.

— Ah ! mon Dieu ! j'avais oublié ce tableau ; et c'est demain, au plus tard, qu'il faudrait le présenter au jury !

— Bah ! dit la comtesse, ce sera pour une autre année.

— Mais ma promesse au prince.....

— Tu la renouvelleras.

— Mais, enfin, le prix de ce tableau....

— Oh ! dit l'Italienne, te voilà digne de ta femme !

— On voit bien, comtesse, que tu as cent mille francs derente ; mais, moi, je ne les ai pas, et ce tableau n'est pas fait.

— Il est fait, mon ami, dit la voix d'Hermine.

IX.

Tableau !

La main de la jeune femme tenait écarté le rideau vert qui séparait le salon de l'atelier ; de l'autre main, elle indiquait à Lucien un tableau placé sur un chevalet.

— C'est tout à fait cela, cria Lucien, *le génie du Bien et le génie du Mal*, d'après mon esquisse ; il y a du talent dans ce tableau, et avec quelques corrections..... Mais qui donc a fait ce tableau ?

— C'est moi, mon ami.

— Tu sais donc peindre, Hermine ?

— J'ai appris pendant plusieurs années au couvent, et puis..... je t'ai regardé si souvent travailler.... autrefois !... Ah ! j'ai eu bien de la peine, va ! J'ai pleuré bien souvent de dépit quand je ne réussissais pas, et j'ai brisé plus d'un de tes pinceaux.... Pardonne-le-moi !

— Hermine, tu es ange !

On entendit la voix de la comtesse, qui disait :

— Admirable ! Mais, ce tableau.... je m'y reconnais.... Le génie du Bien et le génie du Mal, représentés allégoriquement par deux femmes, paraissent devant leurs juges.... Genre moyen âge ! Le génie du Mal, c'est moi ; le génie du Bien, c'est madame.... Ce n'est pas modeste.

— Hermine, pardon ! pardon ! disait Lucien en couvrant de baisers et de larmes les mains de sa femme.

— Oh ! dit la voix stridente de l'Italienne, églogue ! bucolique !

Elle se dirigea vers la porte, mais elle s'arrêta :

— Madame Garnier, dit-elle, si je tutoyais votre mari, c'est que mon habitude est de tutoyer tous mes amis.

— Je le sais, madame la comtesse ; seulement, je trouve que c'est de mauvais ton.

L'Italienne releva fièrement la tête, mais elle réfléchit un instant; puis s'avançant vers Hermine :

— C'est égal, dit-elle, vous êtes une belle et vaillante femme..... Adieu, monsieur Lucien.

Et elle sortit.

— Hermine ! Hermine ! tu peux me pardonner, car je t'aimerai toujours, murmurait Lucien heureux et confus.

— Comme autrefois ? fit-elle.

— Mieux encore ; car, autrefois, je n'aimais que ta beauté : maintenant, j'aime ton âme.

Vte Henri de Bornier.

POÉSIE

—

LES OISEAUX DE MA FENÊTRE.

—

L'automne s'est enfui, nous laissant des regrets;
Plus de soleil au ciel, de feuilles aux forêts;
La rivière se prend, le vent est à la neige.
Qu'il fait bon, par ce froid, rêver au coin du feu !....
Mais près de la fenêtre, écoutez donc un peu :
Des moineaux, des bouvreuils, des fauvettes, que sais-je ?

Enfin tous les oiseaux qui fréquentent nos bois,
Semblent s'être donné rendez-vous à la fois.
Et comme ils sont bavards ! mais leur petit ramage
A perdu la gaîté qu'il avait au printemps;
Ce n'est plus qu'un murmure : ils se plaignent du temps
Et disent qu'il fait froid sous leur pauvre plumage.

Oh ! oui, je vous comprends, chers voisins, chers oiseaux,
Votre voix, vos jeux même, à travers les carreaux
Ne répètent-ils pas : « Qu'ils sont heureux, les hommes !
» Ils ont, pour ranimer leurs membres engourdis,
» Du feu dans leurs foyers, du duvet dans leurs lits,
» Où, couchés mollement, ils dorment de longs sommes,

» Leur table est abondante, ils ne manquent de rien....
C'est là votre pensée, oiseaux, je le sais bien.
Vous me fendez le cœur, vous me déchirez l'âme.
Allons! je n'y tiens plus, non, je vais vous ouvrir;
Venez vous réchauffer, petits, et vous nourrir....
N'ai-je pas pour vous tous du pain et de la flamme?

Mais quoi! mon premier pas, le bruit de mon fauteuil,
Ont déjà mis en fuite et linot et bouvreuil!
Si j'avançais encor, si sur l'espagnolette
Je venais à porter une imprudente main,
Ils s'envoleraient tous, et moi, jusqu'à demain
Je ne reverrais plus ni moineau, ni fauvette.

Quand ils auraient en moi redouté l'oiseleur,
Peu leur importeraient mon pain et ma chaleur,
Mon lit, ma chambre close, enfin tout mon bien-être.
Ils n'apercevraient plus d'un œil épouvanté
Que piéges menaçant leur chère liberté.
Restez donc, mes voisins, restez sur ma fenêtre;

Restez, puisqu'à défaut de joyeuses chansons,
Pour l'homme vous avez encore des leçons.
Si de vous imiter il faisait son étude,
Il saurait qu'il n'est pas de biens si précieux,
Ni de trésors si grands, que l'on puisse pour eux
Changer la liberté contre la servitude.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

ADIEUX A LA JEUNESSE.*

—

SONE POPULAIRE.

—

J'étais dans mon jardin me promenant, dimanche,
Quand un petit oiseau me parla sur la branche :

— « Promeneur désolé, que rien ne divertit,
» As-tu peines de cœur, ou bien peines d'esprit ? —

KIMIAD D'AR JAOUANKIZ.

— ZONIK AR BOPL. —

Disul da noz diveza na pa oa koaniet d'in,
Ha me monet em jardin,
Oh ie tra la la,
Ha me monet em jardin
En aviz pourmeni.

Ha me klewet un evnik war ur boud o laret:
— « Pe te zo klan a galon,
» Oh ie tra la la,
» Pe te zo klan a galon,
» Pe te 'n euz poan-speret ? »

* Cette traduction n'est pas un mot à mot rigoureux du texte breton; je ne serais jamais arrivé à faire quelque chose de passable, en suivant ce système. — L.

— « Ni d'esprit ni de cœur; mon âme est désolée,
» Parce que ma jeunesse, hélas! s'est envolée.

» Elle a fui, la cruelle, en jetant sur mes yeux
» Un voile épais et sombre, — et sur mes traits joyeux.

» Elle emporte mes dents et voûte mes épaules;
» Elle courbe mon front, comme le vent les saules.

» Jadis quand j'étais jeune et courais les pardons,
» Dans mes poches l'argent rendait de joyeux sons.

» Bombarde et biniou résonnaient en cadence,
» Et j'étais le plus leste, et le roi de la danse.

— « Me na on klan a galon, nag iwe poan speret,
» Met gant keun d'am Iaouankiz,
» Oh ie tra la la,
» Met gant keun d'am Jaouankiz,
» N'oun ket pelec'h eo et.

» Ma dent ma fenn deuz kaset, ma bleo a deuz gwennet,
» Tortet a deûz ma diou-skoa,
» Oh ie tra la la,
» Tortet a deûz ma diou-skoa,
» Tefalad ma gwelet!

» Gwez-all pa oann paôtr-iaouank, o vont d'ar pardoniou,
» Arc'hant vije em godel,
» Oh ie tra la la,
» Arc'hant vije em godel,
» D'eva boutailladou! —

» Met brema p'on dimezet ha bet d'in paradur,
» Kenavo d'am Iaouankiz,
» Oh ie tra la la,
» Kenavo d'am Jaouankiz,
» Ha d'am holl plijadur!

» Mais j'épousai Naïk, l'objet de mes désirs ;
» Dès lors, adieu, jeunesse, adieu, tous les plaisirs !

» Mais toi, petit oiseau, vole sur tes deux ailes,
» Vole bien loin, bien loin, comme les hirondelles ;

» Vole après ma jeunesse, et si tu réussis
» A me la ramener, nous serons bons amis ;

» Nous serons bons amis, et je paîrai bouteille,
» Pour fêter son retour et sa lèvre vermeille ! »

— « La cruelle jamais ne revient sur ses pas,
» Je volerais en vain, je ne l'atteindrais pas ! » —

Recueilli et traduit par F.-M. LUZEL.

» Nemet-oud, evnik bihan, pini 'n euz diou-askel,
» Nij war-lerc'h ma Jaouankiz,
» Oh ie tra la la,
» Nij war-lerc'h ma Iaouankiz,
» Lar d'ezh-hi dont d'ar ger.

» Nij warlerc'h ma Jaouankiz, lar d'ez-hi dont timad,
» Ha p'errufomp asambles,
» Oh ie tra la la,
» Ha p'errufomp asambles,
» Ni evo boutaillad ! » —

— « Na les-te da Jaouankiz, pa 'z eo et en hi rout,
» Hag am be peder askel,
» Oh ie tra la la,
» Hag am be peder askel,
» N'oun ket ouit hi zapont ! » —

Dastumet gant F.-M. ANN UHEL.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

—

II.*

Notre-Dame Crée-lait, à Nantes.

Qui n'a entendu parler de l'infortuné Gilles de Laval, seigneur de Retz, si célèbre au XVe siècle par la grandeur de ses crimes et l'éclat de son châtiment? Son nom, devenu populaire sous celui de *Barbe-Bleue,* sert encore d'épouvantail à tous les enfants de la Bretagne, comme si celui qui fit verser tant de larmes à un si grand nombre de ces innocentes créatures, qui fit couler tant de flots de leur sang, devait de générations en générations se faire maudire par elles.

Le supplice de la potence et celui du feu venaient de payer, le 25 octobre 1440, la terrible dette que le baron avait contractée envers la justice humaine; mais dans ces temps de foi, on s'occupait avec une sainte ferveur à désarmer la justice divine et à solder jusqu'à la dernière obole qu'elle réclamait. Dans ce but l'oblation de la sainte victime fut faite sur les autels dans beaucoup d'églises, et l'endroit de la prairie de Biesse où l'infortuné maréchal avait rendu le dernier soupir *avec moult belle repentance,* vit s'élever un monument d'expiation. Alain Bouchard ne nous en parle que comme *d'une croix de pierre*, mais il est certain que, sous ce signe d'espérance et de salut, se trouvaient trois grottes d'une architecture gracieuse, telle qu'on la vit au XVe siècle, avec ses clochetons

* Voir la livraison d'octobre, pp. 323-325.

élégants, ses lignes délicates, ses festons trilobés. Chacune de ces grottes reçut la statue d'un saint à qui le grand pécheur avait une dévotion plus vive. C'était la très-glorieuse Vierge Marie, mère du Sauveur des hommes, saint Gilles et saint Laud. Ce monument, érigé dans un lieu à jamais célèbre par le supplice d'un si grand coupable, fut connu sous le nom de *Pilier de Notre-Dame*.

Nul dans la cité et au sein des campagnes environnantes ne jeta sur lui un œil indifférent. Plus on avait éprouvé d'horreur pour les crimes du malheureux comte, plus aussi sa pénitence avait excité de compassion dans les cœurs. Les mères chrétiennes, surtout, ne pouvaient oublier le solennel avertissement qu'il leur avait donné au jour de son trépas; il avait déclaré que *sa mauvaise éducation était cause de tous ses désordres, que l'oisiveté l'avait perdu, que les mères devaient refuser à leurs enfants des mets trop délicats et, au contraire, les nourrir de bons principes.*

Excitées par de telles paroles à mettre tous leurs soins à bien élever leurs enfants et comprenant toute la difficulté d'une telle œuvre, les mères chrétiennes de la ville de Nantes venaient au *Pilier de Notre-Dame* solliciter une si grande grâce. Dans les temps surtout où elles nourrissaient de leur lait les faibles créatures que le Seigneur leur avait données, elles suppliaient la plus tendre des mères de procurer à ces chers petits le lait substantiel des vertus. Plus tard, on pensa moins à la nourriture spirituelle et on vint solliciter de Marie le lait qui, au sein d'une mère, console et fortifie son fils; aussi la très-sainte Vierge honorée dans ce lieu reçut-elle le nom de Notre-Dame *Crée-lait* ou *Fait-lait*.

Quoique ce monument fût placé dans une rue encombrée par une multitude qui passe et repasse sans cesse, souvent on voyait tomber au genoux de Marie ces pieuses mères désireuses d'être exaucées.

Cet usage si touchant s'est perpétué jusqu'à la Révolution française, et il a fallu tous les excès de sa fureur pour détourner les fidèles d'une coutume si chrétienne. En 1793, la statue vénérée de la sainte Vierge fut enlevée avec les deux autres qui l'accompagnaient, mais les grottes existent encore et leurs ruines nous

rappellent toujours la mémoire d'un grand coupable et la tendre piété des aïeules de nos parents [1].

III.

La Chapelle de Notre-Dame-de-Patience, à Nantes.

Ce fut vers l'année 1765 que prit naissance l'humble sanctuaire de Marie, dont nous sommes le premier à esquisser la notice.

A l'extrémité de la ville de Nantes, près des bords de la rivière de Sèvre, à l'endroit où, après avoir séparé les terres de *la comté de Rezay* de celles du prieuré de Pirmil, elle va perdre son nom et ses eaux dans les flots de la Loire, se trouve un quartier nommé *Dos-d'Ane*. C'est là que vivait une pieuse dame, remplie d'un tendre amour pour la très-sainte Vierge et désireuse d'accroître son culte de plus en plus.

Sans se laisser arrêter par la considération que le voisinage de sa maison possédait plusieurs chapelles, celles de Saint-Eutrope, de Notre-Dame-de-Bonne-Garde et de Notre-Dame-des-Vertus, Mme Bontant voulut en construire une autre, dédiée à *Notre-Dame-de-Patience*. A peine ce sanctuaire eut-il été ouvert à la piété des fidèles, qu'il en reçut un grand nombre. Dans ces temps de foi vive, les populations se pressent toujours avec ardeur aux pieds des autels de Dieu et de sa sainte Mère. La vénérable fondatrice voulut alimenter ce zèle et organisa pour chaque jour, dans le nouvel oratoire, des exercices spirituels. Dès l'aube matinale, avant que la divine Victime eût été offerte pour une première fois,

[1] Cette année même, la grotte de N.-D. de Crée-lait a été démolie, pour faire place au square qui doit être établi devant la façade de l'Hôtel-Dieu. La partie supérieure de la niche est déposée au Musée archéologique. Dans le milieu de la maçonne était une vieille statue de bois très-détériorée représentant un saint dont le nom ne peut être déterminé, et le bas d'un fort boulon de fer, qui servait à maintenir la croix mentionnée par Alain Bouchard et nos historiens.

(Note de la Rédaction.)

la prière y était récitée. On y ajoutait les litanies du Saint-Nom de Jésus, un chapelet et une lecture. Après l'oblation du saint sacrifice, avait lieu un second chapelet, une autre lecture, un *De profundis*, un *Salve regina*, trois *Ave Maria*, deux *Pater* et deux *Ave*. Le soir, la récitation du troisième chapelet terminait celle du rosaire, et ces pieux exercices étaient couronnés par le chant de beaux cantiques.

Mme Bontant, heureuse du concours qu'attirait à sa chapelle cette sainte habitude des prières du matin et du soir, résolut d'en assurer la continuation par une fondation perpétuelle. Déjà on s'occupait avec ardeur de l'éducation religieuse de la jeunesse. On sentait vivement qu'il fallait saisir les générations des enfants pour les préserver du venin des idées impies qui se répandaient de toutes parts. Aussi plusieurs communautés avaient-elles été créées pour accomplir cette noble et salutaire mission. Parmi elles, une des plus connues en nos contrées, était celle de Saint-Laurent-sur-Sèvre. C'était là que le vénérable Père Montfort était mort en odeur de sainteté ; c'était là que ses illustres filles puisaient, auprès de son tombeau, le zèle ardent des âmes, au salut desquelles elles allaient se consacrer. La fondatrice du sanctuaire de Notre-Dame-de-Patience y appelle ces religieuses formées à l'esprit du saint missionnaire, et si, dans l'œuvre pénible de l'éducation des enfants, elles sentent parfois leur courage faiblir, elles iront en trouver un nouveau aux pieds de Marie, dont le cœur fut transpercé d'un glaive de douleur, et qui, comme son fils, n'ouvrit pas la bouche pour se plaindre.

Dans la supplique que Mme Bontant adressait au Père Besnard, supérieur général de la Congrégation des Sœurs de la Sagesse, elle le conjurait *à genoux de lui envoyer deux sœurs, afin qu'avant de mourir elle eût la consolation de voir se perpétuer le culte que l'on rendait à la sainte Vierge dans la chapelle qu'elle avait fait bâtir.*

Une prière si fervente fut accueillie favorablement par le supérieur de la Sagesse, et il envoya vers la pieuse fondatrice deux de ses religieuses. Le choix tomba sur sœur Agnès, qui comptait vingt-sept ans de profession, et sur sœur Bathilde. Elles arrivèrent à

Nantes le 16 novembre 1770. Après avoir reçu la bénédiction de Mgr de la Muzanchère, elles ouvrirent leurs *écoles charitables* pour les jeunes enfants des quartiers voisins.

Marie, sous les auspices sacrées de laquelle s'étaient placées ces filles du vénérable Montfort, devait faire prospérer une œuvre si sainte. Bientôt leurs élèves suivent en grand nombre les classes ; en 1773, il faut une sœur de plus, et successivement les religieuses arriveront au nombre de sept, comme nous l'atteste l'état du couvent en 1792.

Comment la très-sainte Vierge n'aurait-elle pas fait prospérer cette œuvre ? On a dit bien des fois que sous sa protection tout se développe et tout grandit ; or, les sœurs devaient l'obtenir, cette protection salutaire, en continuant à venir fidèlement matin et soir payer leur tribut d'hommages et de prières dans sa chapelle et à se confier de plus en plus en leur divine mère et patronne. C'est aux pieds de Notre-Dame-de-Patience qu'elles puisèrent ce noble courage avec lequel, au jour de la tempête, elles supportèrent l'effort des flots de l'impiété. En effet, lorsque, le 9 juin 1791, les agents de la Révolution voulurent leur faire prêter le serment que réprouvait leur conscience et leur faire exprimer une parole de dégoût de leur sainte vocation, toutes refusèrent de se parjurer et déclarèrent solennellement que la vie religieuse faisait leur bonheur, qu'elles voulaient y vivre et y mourir.

Une telle déclaration aurait dû détruire les préjugés de ces hommes, accoutumés à considérer les religieuses comme des victimes du fanatisme chrétien ; elle ne produisit sur leur cœur que l'endurcissement et la haine ; aussi, le 28 mars 1793, an II de la République, le Conseil du département ordonnait sans pitié l'expulsion de ces religieuses fidèles. Elles prirent avec joie et sans se plaindre le chemin de l'exil ou de la prison, car Notre-Dame-de-Patience était avec elles pour les consoler et les soutenir.

Depuis cette époque de deuil, la chapelle de Marie a été fermée pour jamais.

Feu l'abbé J.-M. Lagrange.

LE COMTE BERNARD DE QUATREBARBES.

—

Le diocèse de Nantes avait perdu, à Castelfidardo, trois de ses enfants, Joseph Guérin, Rogatien Picou et Arthur de Chalus, trois jeunes et énergiques représentants des diverses positions sociales dans la sainte égalité de la foi et du dévouement. Aujourd'hui les pertes sont plus nombreuses et, comme en 1860, elles atteignent tous les rangs, car les convictions ne connaissent point de rang parmi nous, et l'esprit de sacrifice ne fut jamais un privilége en Bretagne. Rappelons ces noms déjà consacrés : Loirant, de Chantenay; Chevalier, de Montbert; Delalande, de Pontchâteau, et Quatrebarbes, de Nantes. Je dis de Nantes, car ce fut, en effet, dans notre ville, chez son aïeul, le marquis de la Bretesche, que Bernard de Quatrebarbes naquit, en janvier 1840. S'il tenait donc à l'Anjou et plus anciennement au Poitou par les glorieux souvenirs de sa famille, il appartenait à la Bretagne par sa naissance et par sa mère. Qu'il nous soit donc permis de le revendiquer; c'est un droit qu'on n'exerce que pour les braves.

Bernard de Quatrebarbes passa, en outre, parmi nous, une bonne partie de son enfance, et, lorsqu'il dut quitter sa famille, ce fut en plein pays breton, au collége des Jésuites de Vannes, qu'il fut conduit par son père. Sa conduite y fut des meilleures et ses succès furent assez marqués pour que l'Ecole polytechnique parût devoir naturellement s'ouvrir devant lui. Il s'y présenta même après un an passé dans l'école préparatoire de la rue des Postes et fut déclaré

admissible ; mais Castelfidardo venait d'aggraver la position du Saint-Père ; ses provinces étaient envahies, son armée était détruite, et Bernard ne songea plus qu'à se vouer à sa cause. Bien des motifs cependant, de ceux qu'on écoute le plus, auraient pu le retenir. Jouissances de la famille, de la position, de la fortune, présent heureux et brillant avenir, il allait tout quitter et tout risquer ; mais il savait, par les exemples des siens et au besoin il aurait senti par lui-même à quel prix s'acquiert l'honneur, et il partit. Il prit du service dans l'artillerie, service ingrat en ce qu'il n'y rencontrait qu'un petit nombre de compatriotes ; comme il était bon cependant que les aptitudes diverses se répartissent entre les différentes armes, il n'hésita pas. Ceux qui ont connu Bernard de Quatrebarbes et qui le voient encore, simple, modeste, réservé, se sont demandé plus d'une fois peut-être s'il pouvait se sentir le moindre attrait pour la vie de corps de garde ; mais, s'il n'en avait pas tous les goûts, il avait, ce qui vaut mieux, les qualités fondamentales du soldat, l'intelligence, la constance, l'énergie. Simple engagé en 1860, il conquit rapidement chaque grade jusqu'à celui de lieutenant.

Lorsque éclatèrent les derniers troubles, la santé de Bernard était affaiblie par le climat de Rome et une pieuse personne lui conseillait de ne pas faire campagne ; mais, « n'eût-il pu se tenir à cheval, disait, avec un sentiment profond, son noble père, il s'y fût fait attacher. » — On sait qu'à Nerola, ce fut lui qui dirigea et pointa la pièce dont les coups assurèrent la reddition de la ville. A Monte-Rotondo, il importait de faire taire la mousqueterie d'une maison qui dominait les assiégés ; le jeune lieutenant dirige de ce côté sa pièce, et, donnant l'exemple, il s'expose, le premier, à tous les coups. Mais, devenu le point de mire des assiégeants, il est bientôt atteint de deux balles, l'une à la main droite qui lui brise deux doigts, l'autre à l'avant-bras gauche qui le lui laboure jusqu'au coude.

Je ne parlerai maintenant ni de ses longues souffrances (26 octobre — 24 novembre), ni de son inaltérable résignation. Qu'il nous suffise de dire que ce jeune et héroïque blessé sut inspirer du

respect aux garibaldiens eux-mêmes. Ce respect n'alla pas cependant jusqu'à le laisser retourner à Rome, la seule chose qu'il demandât. Il resta donc à Monte-Rotondo depuis le jour de ses blessures jusqu'à ceux qui suivirent la victoire.

Tout le monde sait la suite. Ramené à Rome par son père, il dut subir l'amputation du bras. Quelques jours d'espérance suivirent. Si sa mère, souffrante au loin, ne pouvait être près de lui, son père du moins, sa tante, Mme d'Héliant, dont le fils tomba glorieusement à Castelfidardo, ses trois cousins du Reau, tous trois combattants des luttes pontificales, et l'une de ses sœurs l'entouraient de leurs soins et de leurs vœux. Il était calme et il le fut toujours, aux heures où il y eut de l'espoir comme aux heures où il n'y en eut plus. *L'Univers* a rapporté cette réponse faite à son correspondant qui venait demander des nouvelles, peu d'instants après l'amputation : *Il récite le chapelet avec son père.*

On conçoit, après cela, qu'en apprenant sa mort, la plus jeune de ses sœurs ait proposé à sa mère de réciter le *Te Deum*, et l'on conçoit que cette pieuse et admirable mère, surmontant sa douleur, y ait consenti. Comment, en effet, ne pas louer Dieu de morts semblables! *Heureux*, dit l'Ecriture, *ceux qui meurent dans le Seigneur*; et nous ajouterons : Heureux ceux qui savent se dévouer, qui, n'ayant qu'à jouir de la vie, ce semble, se font un devoir de la rendre utile. Heureux ceux qui arrivent tout naturellement à la gloire de ce monde en ne cherchant que celle de l'éternité.

E. D. L. G.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Lecoffre, un vol. in-12.

Les zouaves pontificaux viennent de se couvrir d'une gloire immortelle. Leurs aînés, les tirailleurs franco-belges de 1860, leur avaient donné l'exemple du dévouement, et les vainqueurs de Mentana n'ont eu qu'à suivre les traces des nobles vaincus de Castelfidardo. Le premier commandant de ce corps d'élite a été M. de Becdelièvre. C'est sous l'habile et ferme direction de cet officier que les volontaires de 1860 sont devenus les plus solides soldats de La Moricière. Sous ce titre : *Souvenirs de l'armée pontificale*, M. de Becdelièvre retrace l'histoire du bataillon franco-belge. Il nous met sous les yeux les phases successives par lesquelles ce bataillon a dû passer, pour se former, grandir, et arriver à son parfait développement. C'est un récit des plus attachants et qui révèle bien des choses d'un haut intérêt. On y apprend à mieux connaître ces héroïques jeunes gens; on apprécie les nobles qualités de leur vaillant chef. M. de Becdelièvre se contente d'exposer les faits, mais cela suffit pour louer ses soldats, et pour le recommander lui-même à la reconnaissance de tous les cœurs catholiques.

C'est le 1er juin 1860 que M. de Becdelièvre reçoit son brevet de chef de bataillon des tirailleurs. Il s'installe dans son commandement d'une façon toute militaire et travaille avec énergie à l'œuvre

qui lui est confiée. Cette œuvre n'était pas facile. Organiser ces volontaires, les équiper, les discipliner, les instruire était une tâche singulièrement complexe. Amis et ennemis suscitaient mille entraves. Il fallut affronter mille mécomptes, subir mille froissements.

« En résumé, cette petite réunion de volontaires catholiques se formait avec peine au milieu des craintes et des hésitations de l'autorité, grandissait fort lentement, soutenait de fâcheuses concurrences et luttait contre toutes les manœuvres des sociétés secrètes. » (P. 72.)

Les franco-belges triomphent néanmoins de tous les obstacles, et ils se trouvent prêts, instruits et aguerris pour le moment solennel. « Il nous faut une bataille, me disait souvent le général de la Moricière; il nous faut une protestation sanglante, et, dans cette armée sur la bravoure de laquelle nous ne pouvons compter, nous avons besoin d'un noyau de soldats prêts à tous les sacrifices. J'ai jeté les yeux sur votre corps ; tenez bon seulement une heure, c'est tout ce dont nous avons besoin, car nous savons mieux que personne que les moyens matériels et purement humains nous manquent, que la victoire n'est point notre but. » — « Cette belle protestation, les tirailleurs l'ont signée vaillamment de leur sang; c'est leur plus grande gloire, et ils resteront toujours fiers de l'avoir obtenue. » (P. 68.)

Le 18 septembre 1860, la bataille se livre à Castelfidardo. Le soir même, le général piémontais Cuggia disait au commandant des tirailleurs : — « Si la moitié de l'armée pontificale s'était battue comme vos hommes, vous nous auriez coupés et seriez parvenus à Ancône. »

On sait que M. de Becdelièvre a toujours apprécié sévèrement la conduite des troupes italiennes au service du Pape. Dans le livre qu'il publie aujourd'hui, il maintient son blâme, et il en donne les raisons. Quelques jours avant la bataille, il avait reçu une communication bien grave : « En présence d'un capitaine du bataillon, M. de Charette, j'appris d'un officier d'un corps de troupe indigène que son bataillon était décidé à ne pas se battre contre l'armée piémontaise, et à faire feu sur nous pour nous empêcher nous-

mêmes de nous battre ; je n'en fus point surpris, je n'avais jamais compté sur ces troupes. L'officier qui nous fit cette communication, me demanda en même temps de vouloir bien, au moment du combat, l'admettre dans nos rangs, pour ne pas participer involontairement à un acte lâche, et faire son devoir au milieu de nous. » (P. 66.)

En effet, au milieu de l'action, le *2e chasseurs indigènes* tira sur les troupes du général de Pimodan. Dans son rapport officiel, le général de la Moricière a bien voulu présenter cet événement sous le jour le moins odieux : « Quelques balles de l'ennemi, dit-il, arrivèrent sur le 2e chasseurs, et le major eut la malheureuse idée de déployer une compagnie en tirailleurs dans les roseaux ; cette compagnie se mit à tirer devant elle dans la direction d'où venaient les balles, et les siennes allèrent tomber naturellement dans nos bataillons d'attaque. Le général de Pimodan fut obligé d'envoyer ses officiers pour faire cesser ce feu qui nous avait blessé un homme. Des faits pareils arrivent bien souvent, même avec des troupes plus habituées au feu que n'étaient les nôtres ; il est donc fâcheux d'avoir vu cet accident donner lieu à des accusations aussi fausses que regrettables, et qu'on a livrées à la publicité sans examen. »

Certes de telles paroles, dans une telle bouche, ont une autorité imposante. M. de Becdelièvre cependant n'en est pas ébranlé, et, sept années après cette date fatale, lorsque les premières amertumes et les premières émotions ont eu le temps de se calmer, il garde sa conviction tout entière ; il persiste à croire et à proclamer que le 2e chasseurs indigènes a trahi son devoir.

Même divergence de jugement entre le général en chef et le commandant des franco-belges au sujet d'un autre épisode de Castelfidardo, la fuite des artilleurs engagés sur la chaussée. Le général de la Moricière l'attribue à une simple panique : « La panique, dit son rapport officiel, se communiqua à une partie des canonniers : les uns voulaient faire demi-tour avec leurs pièces, et fuir, ce qui était impossible, à cause du peu de largeur de la chaussée ; d'autres coupèrent les traits de leurs chevaux et se sauvèrent à travers champs. » — « Les conducteurs d'artillerie qui

suivaient la colonne, dit à son tour M. de Becdelièvre, cassaient les flèches de leurs voitures et manœuvraient de force pour renverser les lourds caissons de munitions dans les fossés profonds qui bordaient les deux côtés de la route. *S'ils n'avaient eu que peur, ils se seraient contentés de fuir*, car c'était le plus court moyen d'échapper au danger; au contraire, ils se sont attardés à faire des actes de félonie. Les règlements militaires punissent de mort ceux qui, à la guerre, se rendent coupables d'*amputations de traits.* » (P. 76.)

Ce n'est pas à nous de décider dans une telle question. Peut-être un mot du comte de Quatrebarbes nous aiderait à expliquer l'indulgence extrême de La Moricière. Il raconte qu'au siége d'Ancône le général refusa de livrer à un conseil de guerre l'officier qui avait eu le malheur d'abandonner le Lazaret. « Le général, ajoute-t-il, depuis qu'il était au service du Pape, semblait participer à l'ineffable mansuétude de Pie IX. »

Les suites de la bataille de Castelfidardo, le retour à Rome des tirailleurs fugitifs à travers les montagnes, et l'émouvant rapport du sous-lieutenant marquis de Chérisey offrent des pages trop belles pour être l'objet d'une froide analyse.

Sur 300 franco-belges présents à la bataille, 25 étaient tués et 120 étaient blessés. Le petit bataillon se trouva désorganisé un instant, mais un noyau restait à Rome et permit de le reconstituer immédiatement sur ses premières bases. Les mois suivants furent marqués d'incidents très-variés. D'abord, en janvier 1861, les tirailleurs reçoivent le nom officiel de *Zouaves pontificaux;* ce nom leur avait été donné, depuis longtemps déjà, par l'opinion publique. Bientôt ils sont dirigés sur la Sabine pour chasser des bandes révolutionnaires; leur courage est couronné de succès et la brillante affaire du Pas de Corrèse leur mérite les plus chaleureuses félicitations de leur ancien général en chef. Mais l'intervention française arrête cet élan; les zouaves étaient regardés avec défiance par le gouvernement impérial; leurs relations avec le corps expéditionnaire devinrent de plus en plus tendues. En même temps M. de Becdelièvre ne partageait pas toutes les idées de Mgr de Mérode, le

ministre des armes. A la suite de froissements pénibles, le lieutenant-colonel des zouaves dut abandonner le commandement de cette troupe avec laquelle il avait si bien servi le Saint-Siége. Consolé par les témoignages les plus flatteurs de la bienveillance du Saint-Père, M. de Becdelièvre adressa aux zouaves, comme un suprême adieu, ces mémorables paroles : « Je me retire, fier de la gloire que vous avez acquise, déclarant avec orgueil que je vous ai vus accomplir tout ce qu'on peut attendre des plus vaillants cœurs. »

L'avenir réservait au premier commandant des zouaves une consolation plus douce encore : c'était le triomphe des vainqueurs de Bagnorea, de Monte-Libretti et de Mentana.

LOUIS DE KERJEAN.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN, par M. A. de Pontmartin. — Un vol. in-18. Paris, 1867, Michel Lévy frères.

En dépit du vers de Boileau, il n'est pas aisé de faire de la critique comme MM. Sainte-Beuve et Pontmartin, Jules Janin et Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles et Nisard. La valeur d'une œuvre ne se mesure pas toujours au volume : combien de causeries littéraires, combien de feuilletons dramatiques valent mieux que le livre ou la pièce dont ils rendent compte ! Rien n'est donc plus légitime que la faveur qui s'attache aux noms des écrivains que je viens de citer; rien n'est mieux mérité que la place éminente qu'ils occupent dans les lettres.

Mais Boileau avait parfaitement raison quand il ajoutait : *l'art est difficile*. Oui, certes, et c'est pour cela que, s'il me fallait faire un choix entre ces écrivains et marquer les rangs, je n'hésiterais pas à donner la préférence à ceux qui mènent de front *l'art* et *la critique*.

M. Désiré Nisard a composé le *Convoi de la laitière*, qui est bien la chose la plus triste du monde et la plus pitoyable. Nous le placerons donc après tous les autres, malgré l'incontestable talent

qu'il a déployé dans son *Histoire de la littérature française*. Un peu au-dessus de lui mettons MM. Cuvillier-Fleury et Philarète Chasles, qui du moins ont le bon esprit de ne jamais écrire autre chose que des articles de journal ou de revue : *ne sutor*.....

Ce mot latin nous conduit à M. Jules Janin qui a fait de très-nombreux romans, depuis *l'Ane mort et la femme guillotinée* jusqu'aux *Gaîtés champêtres; sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura*. La plupart sont mauvais, presque tous les autres sont médiocres, un ou deux sont bons, et c'est assez pour le classer avant MM. Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles et Nisard, bien que M. Nisard soit sénateur et que M. Janin ne soit rien..., pas même académicien.

Restent MM. Sainte-Beuve et Pontmartin. M. Sainte-Beuve, du consentement commun, occupe la première place : romancier et poète, en même temps que critique, il n'est pas seulement l'auteur des *Portraits littéraires* et des *Causeries du lundi*, il est encore l'auteur des *Consolations*, un admirable recueil de vers, et de *Volupté*, un roman qui renferme sans doute bien des pages alambiquées, mais, à côté, des parties traitées de main de maître.

Quant au second rang, il ne me paraît pas qu'on puisse le contester à M. de Pontmartin, à qui nous devons quatorze volumes de causeries littéraires, étincelantes d'esprit, de verve et souvent d'éloquence, et aussi des nouvelles exquises : *Albert, Aurélie, la Marquise d'Aurebonne, le Chercheur de perles;* des romans ou des satires où le moraliste se cache sous le conteur : *la Fin du procès, les Brûleurs de temple* et *Entre chien et loup*, — sans oublier les *Jeudis de Mme Charbonneau*.

Dans presque toutes ces œuvres, ce qui domine, c'est l'étude psychologique, l'observation minutieuse et l'analyse parfois subtile des caractères; l'auteur montre les événements et les personnages par le dedans plus que par le dehors. *Les Corbeaux du Gévaudan*, au contraire, sont une œuvre mouvementée, vivante, où les caractères se dessinent par l'action. Il y aurait bien peu de changements à faire pour la transporter à la scène : peu de romans sont plus dramatiques. Quel type excellent que celui de Me Cabissol, l'avocat

de Mende, et celui de M. Favernay, le procureur du roi ! Quant à l'héroïne, à Suzanne, à la fois courageuse et touchante, sublime et simple, admirable et *vraie*, elle rappelle, sans que ce redoutable voisinage la fasse trop pâlir, deux des chefs-d'œuvre du roman moderne, la *Jeannie Deans* de Walter Scott et la *Colomba* de Prosper Mérimée.

Je ferai cependant à l'auteur un reproche. J'aurais mieux aimé qu'il entrât tout de suite *in medias res*, au lieu de commencer par un *prologue :* les prologues ont presque toujours quelque chose d'artificiel qui met le lecteur en garde. Cette réserve faite, j'applaudis des deux mains la forme et le fond, le récit et les paysages qui l'encadrent et que l'auteur a dessinés si habilement, d'un trait sobre et pur. Je serais bien étonné si la critique n'était pas unanime pour louer les *Corbeaux du Gévaudan* et Suzanne, cette sœur cadette de *Colomba :*

Dat veniam *Corvis* nec vexat censura *Colombas*.

EDMOND BIRÉ.

VOLTAIRE AU COLLÉGE, SA FAMILLE, SES ÉTUDES, SES PREMIERS AMIS. Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune. — Paris, Amyot, 1867. In-8°.

M. Henri Beaune est un magistrat qui sait utiliser les loisirs que lui laissent ses occupations judiciaires. Il appartient à cette classe d'hommes éclairés qui savent que le fonctionnaire intelligent ne doit pas se confiner exclusivement dans ses labeurs officiels : ceux qui ne comprennent pas cette nécessité, à l'hiver de leur vie, se réservent de longues heures d'ennui qu'ils n'allègent pas en les faisant partager à leur entourage. M. Beaune a eu l'heureuse chance de trouver des lettres inédites de Voltaire, chez Mme la duchesse d'Harcourt, aux archives de Bourgogne, dans des collections particulières. Il a complété son recueil, déjà riche, en y ajoutant des

lettres dispersées dans diverses publications éditées à l'étranger. C'est le fond du volume qui vient de paraître.

« Encore des lettres de Voltaire, » s'écrie M. Beaune. Ce sont les premiers mots de son avant-propos. Mon Dieu, oui, et on en trouvera encore certainement. Si l'épithète d'*épistolier* n'avait pas été déjà donnée à Balzac, il faudrait l'inventer pour le spirituel seigneur de Ferney. Il me semble que les personnes qui pensent beaucoup, qui comprennent vite, ne peuvent s'empêcher de correspondre sans cesse; c'est un moyen de communiquer ses idées : il est si difficile de trouver des auditeurs qui consentent à vous prêter une attention soutenue !

Je puis l'avouer, car je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement M. Beaune, la lecture de cette correspondance m'a intéressé moins que celle de la longue étude qui tient une bonne moitié du volume. Par sa narration vive, par son style, par ses spirituels aperçus, M. Beaune a réussi à faire un travail qui restera. Les lettres inédites de Voltaire feront le bonheur des bibliophiles qui recueillent les moindres souvenirs de François Arouet; l'introduction sera lue par tous ceux qui aiment la littérature et la saine critique. Les intitulés seuls des chapitres ou paragraphes sont bien faits pour exciter la curiosité : *Naissance de Voltaire; la famille Arouet; les frères et sœurs de Voltaire, le cercle de sa famille*; *Voltaire chez les Jésuites; ses premiers amis; ses premiers vers; ses débuts dans le monde.* Si ces titres promettent, M. Beaune sait rèmplir son programme. Ce que je me plais à constater, c'est qu'il a eu le tact de se tenir dans une équitable réserve : il n'est ni *adorateur*, ni *démolisseur*; il est simplement peintre, j'allais dire photographe.

C'est qu'à mon avis, *adorateurs* et *démolisseurs* de Voltaire sont également dans le faux, comme il arrive toujours aux opinions extrêmes : les premiers, dans leur enthousiasme aveugle et de parti pris, ont nécessairement fait surgir les seconds. Voltaire, doué d'un esprit merveilleux, a eu les défauts de son éducation première et les faiblesses de la position occupée par sa famille dans la société d'alors : il n'a pas été élevé, et ce fut un parvenu. Ses admi-

rateurs (il n'y a rien de si dangereux que des admirateurs quand même), en cherchant à transformer en vertus les défauts de leur idole, n'ont fait que les rendre plus évidents. Aujourd'hui qu'il est devenu un personnage légendaire, un drapeau, un chef de secte, je ne puis dire un chef de religion sans faire un contre-sens, on ne voit plus Voltaire tel qu'il fut. Il y a entre le Voltaire du XVIIIe siècle et le Voltaire de 1867, autant de différence qu'entre Louis XIV à son petit-lever et Louis XIV en empereur romain, sur son cheval de bronze de la place des Victoires; entre la doctrine de Calvin prêchant la Réforme, et le calvinisme de nos jours.

La jeunesse de Voltaire, telle que la peint M. Beaune, peut se résumer en quelques lignes. Son père, notaire et bourgeois intelligent, s'occupa peu de former le cœur de son fils : il chercha, bon gré, mal gré, mais sans succès, à le lancer dans la magistrature. Il rêvait sans doute une place de conseiller au parlement pour François Arouet; c'était la porte entr'ouverte à la bourgeoisie pour entrer dans la noblesse, et tout bourgeois rêvait la noblesse dans sa famille. La mère de Voltaire, née Daumart de Mauléon, appartenait à la petite aristocratie de province. C'était une femme aimable, légère de mœurs, au moins en apparence, aimant à avoir dans son salon des personnes de qualité et des gens de lettres; sa pruderie ne l'empêchait pas de fréquenter Ninon de l'Enclos. Dans son salon trônait François de Castagner, plus connu sous le nom de l'abbé de Châteauneuf; ce joyeux abbé commendataire de Varenne, grand ami de Vendôme, de Chaulieu et de Ninon, fut le parrain de Voltaire et exerça sur lui une influence funeste : dès la plus tendre enfance de son filleul, il lui pervertissait le sens moral par des lectures impies; il flattait outre mesure les dispositions de malice sarcastique que laissait entrevoir le jeune Arouet; plus tard, il le présentait à Ninon; plus tard encore, il l'introduisait aux soupers du Temple où, à dix-huit ans, il se montrait déjà le Voltaire que nous connaissons. Il est facile de comprendre que, sous la direction d'un pareil parrain, le jeune Arouet entra chez les Jésuites avec un fonds de scepticisme et d'esprit de révolte qu'il dissimula, mais ne put corriger. Dans des lettres publiées par M. Beaune et qui sont

datées de 1711 (Voltaire avait alors dix-sept ans), on aperçoit que le jeune élève des Jésuites était très libre-penseur avec ses amis; ce qui ne l'empêchait pas de faire des odes aux saints, et de trouver le moyen de se concilier l'amitié de ses pieux professeurs envers lesquels il se montra, plus tard, tantôt ingrat, tantôt reconnaissant.

J'ai avancé aussi que Voltaire avait été un parvenu. Et, en effet, il n'était pas noble, et il vivait dans la société des souverains et des grands seigneurs, avec lesquels il essayait parfois de trancher du gentilhomme, quitte à supporter de temps en temps de cruelles rebuffades. De celles-ci il se vengeait par des injures, on peut dire par des insolences, jeu non moins *vilain* que le *jeu de mains*. S'il eut l'esprit de ne pas se créer une généalogie, il eut le grand tort d'oublier le nom de son père; quand il voulait être courtisan, il devenait servile; quand ses câlineries étaient sans résultat, il devenait grossier : toujours *jeu de vilain*.

On lira aussi avec intérêt les pages dans lesquelles M. Beaune donne un tableau détaillé du collége Louis-le-Grand, alors dirigé par les Jésuites. On y voit le plan des études; on fait connaissance avec les professeurs de Voltaire; on peut comparer un collége en grande vogue de 1703, avec le meilleur lycée de notre époque, et on se demande si l'Université de France a fait faire à l'instruction supérieure des progrès bien considérables. C'est qu'on pense et dit beaucoup de mal des Jésuites, aujourd'hui : ainsi le veut la mode. Mais on fait semblant d'ignorer que ces religieux ont formé une phalange de personnages vraiment instruits et sachant bien leur langue, qui, jadis, étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

PAUL ET VIRGINIE, édition in-4°, illustrée de 170 dessins par M. H. de la Charlerie, chez A. Lemerre, Paris.

Parmi les innombrables livres qui encombrent la bibliothèque de l'humanité et dont chaque jour voit grossir l'inquiétante multitude,

il en est dix au plus que tout le monde a lus, lit ou lira, pour les lire et relire encore. *Paul et Virginie* est un de ces livres privilégiés. Tout a été dit sur le charme pénétrant de cette touchante pastorale, éternelle histoire de l'éveil inconscient de deux cœurs, fiction plus vraie que la réalité même, idylle toute chaude des rayons du soleil des tropiques, et qui, dans ses premières pages, se pare de paysages enchanteurs, s'égaie de ce que les sentiments naturels ont de plus doux, pour finir, hélas! comme toute chose humaine, par le drame et les larmes.

Aussi nous garderons-nous d'ajouter d'inutiles louanges à toutes celles qui ont consacré la renommée de l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre.

Notre seul but, en écrivant ces lignes, est d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle édition, qui, venue après tant d'autres, les laisse toutes si loin en arrière par le luxe typographique et pittoresque, — édition définitive et qui ne sera pas surpassée de si tôt. Chaque page est encadrée de gracieux festons violets, guirlandes de fleurs, qui courent et s'enlacent en flexibles ramuscules, ou se groupent en bouquets; scènes domestiques et intimes, paysages de cet Eden qui s'appelait autrefois du doux nom d'*Ile de France*, racontés et décrits dans quarante grands bois et cent trente petits dessins, où se joue à l'aise le riche crayon de l'*illustrateur*, un inconnu d'hier, peut-être une célébrité de demain. Voilà pour la valeur artistique, que complètent le choix du papier et la netteté du caractère, à la forme un peu archaïque, imitée du XVIIIe siècle, avec intention sans doute. Editeur, imprimeur, dessinateur et graveurs, viennent d'élever à Bernardin et à ses deux jeunes et touchants héros un monument qui restera.

A ce propos, et puisque l'occasion s'en offre à nous, nous ne pouvons résister à la tentation de relater ici certains faits, *sinon* tout à fait inédits, du moins assez peu connus généralement, et qui, se rattachant directement au sujet qui nous occupe, trouvent en outre leur place naturelle dans ce recueil.

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire pour les fictions célèbres, on s'est souvent demandé ce qu'il y avait de vrai, d'*arrivé*, dans celle-ci.

Sans prétendre lever tous les voiles, comme plus d'un l'a tenté inutilement, on peut dire du moins que son tragique dénoûment n'est fictif qu'en partie. Le fond est malheureusement vrai, et, par là, *Paul et Virginie*, ainsi qu'on va le voir, est une histoire en partie bretonne.

Le *Saint-Géran*, bâtiment sur lequel Bernardin fait périr Virginie, appartenait bien réellement à la Compagnie des Indes. Construit à Lorient[1], siége de la fameuse Société, ce bâtiment, de la contenance de 600 tonneaux, armé de 30 canons, monté par 161 personnes, équipage et passagers, partit de ce port le 24 mars 1744, sous le commandement de M. Delamare, avec un riche chargement en argent et en vivres. Quatre mois et demi plus tard, le 17 août 1744, après une heureuse traversée, ce vaisseau se perdait misérablement sur les brisants de l'île d'Ambre, en vue même du but qu'il voulait atteindre. Dans son *Mémoire* justificatif[2], La Bourdonnais mentionne, à sa date, ce naufrage qu'il déplore comme ayant apporté la désolation et, en partie, la ruine dans nos deux colonies. Contrairement au récit de Bernardin de Saint-Pierre, l'illustre Breton n'était point là d'ailleurs pour diriger le sauvetage : il se trouvait alors à Bourbon, où il présidait un conseil colonial.

Les procès-verbaux de ce naufrage, que le génie allait immortaliser, dormirent longtemps oubliés dans la poussière des archives. Ce ne fut qu'en 1821 qu'on les découvrit au greffe de la Cour royale de Bourbon. Nous avons sous les yeux[3] des extraits de ces procès-verbaux dressés d'après les témoignages des rares survivants, quelques jours après le désastre. La date, le lieu, le nom du bâtiment, sont fidèlement reproduits dans le roman ; pour les autres détails, l'écrivain a usé de la liberté que comporte ce genre littéraire. Par exemple, cet ouragan des tropiques que l'écrivain dé-

[1] Le rôle d'équipage du *Saint-Géran* existe encore dans les archives du port de Lorient. Un de nos amis a bien voulu, à notre prière, faire copier sur les lieux et nous communiquer des extraits de cet intéressant document, extraits auxquels nous empruntons plusieurs des détails qui suivent.

[2] Ed. 1750, p. 40.

[3] *Album de l'île de la Réunion*, 23e et 24e livraisons, 1864.

chaîne contre le *Saint-Géran* et qui fait l'objet d'une si frappante description, est purement imaginaire. C'est par une sereine et tiède nuit, par une mer paisible, à la lueur de la lune de ces zones éclatantes, que le *Saint-Géran*, égaré par l'ignorance ou l'incurie de ses pilotes, va étourdiment s'échouer sur un de ces récifs coralliens qui, piéges perfides de ces mers enchantées, parsèment les abords des îles de l'Océan Indien. Chants du *Salve*, *Regina*, et de l'*Ave*, *maris Stella*, vœux à Sainte-Anne d'Auray, absolution *in extremis* donnée à tous par l'aumônier du bord [1], adieux déchirants, efforts tentés par chacun pour se soustraire à la mort : rien ne manque à ce drame, où périrent plus de cent cinquante-deux personnes, commandant, officiers, matelots et passagers, pour la plupart bretons ou créoles. Neuf seulement survécurent au sinistre, Janvrin et Verger, de Lorient, Jean Diomat, de Saumur, etc.

Et Virginie? — Au lieu d'une, nous en avons deux. « Mademoiselle Mallet, lisons-nous dans l'un des procès-verbaux, était sur » le gaillard d'arrière avec M. de Péramont, qui ne l'abandonnait » pas; et Mademoiselle Caillou, sur le gaillard d'avant avec MM. de » Villarmois, Gresle, de Guigné, et Lonchamp de Montendre [2], qui » descendit le long du bord pour se jeter à la mer, et remonta » presque aussitôt pour déterminer Mlle Caillou à se sauver... »

Héroïsme inutile ! le pauvre jeune homme allait être englouti avec celle qu'il voulait arracher à la mort.

Mlle Anne Mallet appartenait à la colonie de l'Ile de France, et Mlle Caillou à celle de Bourbon.

Aujourd'hui encore, les deux colonies et les deux familles (dont les représentants sont encore vivants) se disputent l'honneur d'avoir vu naître la vraie Virginie.

Tout au moins est-il permis de penser que la douce et mélancolique mémoire de l'une ou de l'autre de ces deux jeunes victimes, et peut-être des deux, ne fut pas étrangère au dénoûment que l'écrivain a donné à son attendrissant poème, à ce trépas de Virginie si touchant de pudeur héroïque.

[1] C'était le R. P. Martin Burck, carme du couvent des Billettes, à Paris.

[2] M. de Montendre était du Port-Louis, ainsi que M. Mallet, premier lieutenant.

« Il ne m'a point fallu imaginer de roman pour peindre des » familles heureuses, dit-il lui-même dans son *Avant-propos*. Je » puis assurer que celles dont je vais parler ont vraiment existé et » que leur histoire est vraie dans ses principaux événements. Ils » m'ont été *certifiés* par plusieurs habitants que j'ai connus à l'Ile » de France. »

Quand Bernardin vint dans cette île exercer ses fonctions d'ingénieur, vingt-cinq ans seulement s'étaient écoulés depuis la perte du *Saint-Géran*. Le souvenir d'un naufrage qui avait jeté le deuil dans tant de familles, était encore dans toutes les mémoires. Quant à l'épisode si touchant de M. de Montendre se sacrifiant pour sauver sa jeune compagne d'infortune, ne revivrait-il pas également dans celui de Paul luttant contre les flots pour leur disputer Virginie ?

D'ailleurs, comme il arrive pour les ouvrages qui s'emparent vivement des imaginations, ici l'histoire et la légende se sont confondues au point que, sur les lieux mêmes qui virent s'accomplir le drame réel et l'imaginaire, on ne sait plus les distinguer l'un de l'autre. Essayez de persuader à un créole de Bourbon ou de Maurice que Virginie et Paul ne vécurent pas dans ce village des Pamplemousses, et ne reposent pas dans ces deux tombes jumelles que les lianes et les palmiers voilent de leur dais verdoyant, — village et tombeaux *réels* et dont nous avons sous les yeux le dessin fait d'après nature.....

Pour en revenir, en finissant, au livre qui nous occupe, nous ne doutons pas qu'il ne figure désormais au premier rang parmi les publications illustrées que le mois de décembre prend l'habitude d'apporter, chaque année, en étrennes aux petits et aux grands enfants.

— Puisque nous sommes dans la librairie de M. Lemerre, n'en sortons pas sans signaler à nos lecteurs deux autres de ses plus nouvelles publications, dont l'une, *Après l'amour*, a pour auteur une dame bretonne déjà connue par un précédent recueil de vers, remarquable et remarqué, et qui se cache sous le poétique pseudonyme de *Louise d'Isole*.

Par le ton pénétrant et ému de ses accents, Mme Louise d'Isole pourrait être appelée la *Sapho* de la Bretagne, une Sapho toutefois épurée et chrétienne. Ajoutons que M. Eugène Loudun, un Breton aussi de cœur et de croyances, sinon d'origine, a écrit en tête du volume, comme préface, deux de ces pages chaudes et, si j'ose dire, vibrantes, dont sa plume est coutumière.

L'autre publication est la traduction de l'*Odyssée*, par M. Leconte de Lisle, dont nous avons apprécié ici même le beau travail sur l'*Iliade*. Nous n'avons rien à ajouter, sinon que cette seconde œuvre est digne de la première par cette savante et scrupuleuse littéralité qui fait revivre le glorieux modèle dans tout son relief.

LUCIEN DUBOIS.

SAUVONS LE PAPE[1] !

Tel est le titre d'un hymne guerrier, dont nous avons déjà annoncé l'apparition en 1860, et qui aujourd'hui devient d'une actualité toute nouvelle. Ce chant, paroles et musique de M. Delphin Balleyguier, obtient en ce moment un grand succès. La deuxième édition vient d'être épuisée et nous annonçons la mise en vente de la troisième. Large et plein de mouvement, ce cri de guerre, mais aussi ce cri de chrétien, retentit comme le son du clairon.

— En attendant que nous puissions les examiner ici, nous signalons à nos lecteurs trois ouvrages écrits en Bretagne : *Les surprises de la vie*, par M. Hippolyte Violeau, *Une année de la vie d'une femme*, par Mlle Zénaïde Fleuriot, et *Les Maternelles*, poésies, par Mme Sophie Hüe, — un charmant recueil dédié à l'enfance, vendu pour les pauvres, et qui, en quelques semaines, a atteint sa deuxième édition.

[1] A Paris, chez l'auteur, rue Vanneau, 54, et, à Nantes, chez tous les marchands de musique.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

—

ARISTIDE DE LATOUR.*

—

Les œuvres d'Aristide de Latour et de Frédéric Bérat ont infiniment de ressemblance. Poètes et musiciens tous les deux, ils ont l'un et l'autre chanté leur pays. Quels charmants albums ne ferait-on pas en réunissant les productions de ces deux artistes, plus féconds en mélodies suaves et ravissantes que beaucoup de grands compositeurs de notre époque, qui ont eu seulement le talent de faire du bruit et d'enchâsser quelques jolies phrases musicales dans des œuvres d'une longueur désespérante.

Aristide et Frédéric, véritables artistes, trop humbles pour chercher à faire de l'effet, n'ont jamais voulu l'appui d'une coterie ou d'une feuille quelconque ; ils chantaient comme chantent l'alouette sur les landes et le rouge-gorge dans les bois. En dépit des envieux et de la critique, — toujours très-proches parents, — leur voix s'est fait entendre, et ils ont bien voulu noter, pour les admirateurs des choses simples et belles, leurs délicieuses chansons.

— J'ai voulu esquisser, en quelques lignes, la notice du compositeur breton, auteur de plus de trois cents romances, qui, après trente et trente-cinq ans de date, ont encore la même vogue. Malgré mes longues et minutieuses recherches, je n'ai pu trouver la trace

* A la fin de cette notice, on verra pourquoi nous avons jugé à propos de la placer auprès des pages où M. Lucien Dubois montre que la Bretagne a fourni plus d'un élément à la composition du chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre. (*Note de la Rédaction.*)

d'aucun travail de ce genre, concernant notre compatriote; cependant son bagage littéraire et musicale mérite bien qu'on s'en occupe.

Aristide Peffaut de Latour est né à Saint-Servan en 1808. Son père, — alors employé des contributions indirectes en cette ville où il habite encore en ce moment (directeur d'arrondissement en retraite), — son père et sa mère avaient un goût très-prononcé pour la musique et l'inculquèrent de bonne heure à leurs enfants. Mme de Latour surtout était douée d'une très-jolie voix et chantait à ravir.

Aristide fit ses études au petit collége de Vitré, où il eut pour professeur de musique M. Picard, actuellement à Rennes. L'élève, animé des meilleures dispositions, devint promptement, sous l'habile direction d'un tel maître, un excellent musicien.

La première composition d'Aristide de Latour fut une valse arrangée pour musique militaire (1826).

Il dut s'engager dans l'armée, immédiatement après sa sortie du collége, car je le retrouve, environ trois ans plus tard, avec le grade de sous-officier de lanciers. Ensuite, il devint employé dans un ministère. Ce fut alors qu'il se vit recherché, non-seulement des artistes, mais encore du monde élégant, autant pour sa bonne éducation, sa grâce, sa figure et ses manières distinguées, que pour son talent naissant. Doué d'une voix de ténor léger fort agréable, il se fit entendre avec succès dans des salons et dans des concerts, à Paris et en province.

Le gracieux compositeur se révéla bientôt en publiant, pendant plusieurs années, sans interruption, un grand nombre de charmantes romances, dont quelques-unes le firent connaître de la France entière et établirent complétement sa réputation. Qui de nous n'a chanté ou entendu chanter : *Elle est partie?*

Enfants de la même chaumière,
Nous n'avions pour abri
Que l'amandier fleuri....

Ou bien encore *la Visionnaire?*

Où vas-tu, quand tout est noir?
Où vas-tu, quand tout sommeille?....

Les paroles de ces deux mélodies sont de Mme Laure Jourdain, dont presque toutes les romances, du reste, ont été mises en musique par Aristide de Latour : *la Grenade au ciel d'or, Fleur de Paradis, Laura, la Fille du lac, Adieu à l'Ecosse, Madona Maria,* prière. Il en a été de même de plusieurs poésies de Mmes Desbordes-Valmore et Jobey de Ligny.

Sans diminuer le mérite qui revient à ces jolis vers, il faut convenir cependant que leur succès est dû, en grande partie, aux ravissantes mélodies du musicien. D'un autre côté, comme je l'ai dit, Aristide était poète également, et a écrit plusieurs de ses romances, telles que *Je n'ose l'aimer,* et *Yvonne et Marie, ou le retour en Bretagne.*

La couleur locale de cette dernière me décide à la citer de préférence à d'autres, peut-être mieux réussies.

Yvonne, Yvonne, écoute au loin, là-bas, là-bas,
C'est l'air de ma Bretagne,
La chanson du pays !
Tra la la, tra la la, tra la la, tra la la.

Quand je quittai la chaumière,
Ah ! j'ai versé bien des pleurs !
J'entends encor mon vieux père
Dire en cachant ses douleurs :
« Va, mon enfant, Dieu t'appelle,
» A nos vœux il te rendra ;
» Nous prierons à la chapelle ;
» Ton ange te bénira !
» Adieu ! adieu ! »

La croix d'or qu'il m'a donnée,
En revenant du pardon,
Sur mon cœur je l'ai gardée,
Il y fit graver son nom,
Me disant : « Adieu, Marie,
» Pense à moi lors du retour ;
» Souviens-toi de la prairie
» Où tu venais chaque jour.
« Adieu ! adieu ! »

Bien souvent sous les charmilles,
Au son du biniou, le soir,

Accouraient les jeunes filles;
Oh! que j'aimais à les voir!
Plaisirs du pauvre village,
Doux souvenirs du jeune âge,
Où fut mon premier bonheur,
Venez sourire à mon cœur.

Yvonne, Yvonne, ne vois-tu pas, là-bas, là-bas,
Yonnic, mon frère,
Oh! voilà mon pays!.....

Il est assez difficile de se faire une idée exacte de cette romance en lisant seulement les paroles. La versification sacrifiée à la musique n'a plus l'attrait qu'on éprouve en l'entendant chanter.

Outre les œuvres déjà citées, les plus remarquables de l'auteur sont encore : *Le son du cor, Non, monseigneur, Qui va là?* (nocturne), *Mon frère, J'en mourrai! Jeannic ou le retour en France.*

Aristide de Latour, dans ses relations à Paris, avait fait la connaissance d'un grand personnage d'Orient (le fils du vice-roi d'Egypte, m'a-t-on assuré), qui l'emmena passer trois ans dans son pays. Ses amis se rappellent toujours avec plaisir les merveilleuses descriptions qu'il faisait de ce voyage, de ses excursions sur le bord du Nil et de ses visites à la Ville sainte.

A son retour, il composa encore de nombreuses mélodies, mais il fut malheureusement atteint d'une maladie mortelle, à laquelle il succomba dans les derniers jours de novembre 1865, presqu'en même temps que Bérat, décédé le 2 décembre de la même année. Frères par le cœur et le talent, ils sont nés à la même époque, ont vécu de la même vie et sont morts à quelques jours de distance.

Peu de compositeurs ont autant produit que notre compatriote, et peu, je le répète, ont eu autant de chance que lui sous le rapport de l'improvisation. Toutes ses œuvres se distinguent par la fraîcheur des idées, par la distinction et le bon goût.

La famille de Latour est fort ancienne. Elle est parente du personnage de ce nom, (moins légendaire qu'on pourrait le supposer), et dont il est question dans *Paul et Virginie.* — Mme de Latour, mère du poète, tient à Dinan, avec ses deux filles, un pensionnat renommé, et deux frères d'Aristide sont professeurs de musique, l'un à Jersey, l'autre à Rennes.

ADOLPHE ORAIN.

CHRONIQUE.

—

La Séance de la Société académique de Nantes.

Le mois qui vient de s'écouler a été bon pour l'éloquence; du Sénat et du Corps législatif se sont échappés des échos de nature à réjouir ceux qui aiment le talent mis au service de la vérité. Son Éminence le cardinal de Bonnechose au Luxembourg, MM. Thiers, Berryer, Chesnelong et Rouher au palais Bourbon, ont prononcé des discours qui conserveront leur place au premier rang parmi ceux qui font la gloire de la tribune française. Je serais heureux de pouvoir en parler ici plus en détail; mais ce terrain est glissant : où s'arrête, où commence le domaine de la politique, interdit à la *Revue de Bretagne et de Vendée?* Donc, je me borne à la constatation que je viens de faire, à l'expression de notre gratitude envers le Corps législatif pour son vote si conforme aux traditions catholiques de la France, et... je me sauve.

Où irai-je? Entrons à l'Académie nantaise; il y a séance aujourd'hui, 15 décembre, et il est dans nos usages de payer ce tribut chaque année.

M. Édouard Dufour occupe le fauteuil de la présidence; M. C. Robinot-Bertrand, un poète, auteur de jolis vers où le talent perce et déjà fleurit, doit faire un rapport sur les travaux de la Société qui l'a élu pour secrétaire-général; M. Valentin Vignard, docteur en médecine, secrétaire-adjoint, nous rendra compte des œuvres présentées au concours de 1867. Il y aura de la musique; beaucoup de femmes se groupent sur les banquettes; dans l'hémicycle, les académiciens, en habit noir et en cravate blanche, garnissent l'estrade. Au premier rang figurent nos autorités.

Nous ne sommes là ni au Sénat, ni au Corps législatif; pas de Mgr de Bonnechose, de Thiers, de Berryer ou de Rouher; pas l'ombre d'un Guéroult ni l'apparence d'un Glais-Bizoin. Néanmoins l'assemblée n'est pas des moindres, et les hommes *éminents* s'y comptent, paraît-il, en quelque nombre. Cela n'est pas une plaisanterie; M. le président, tout ému, l'avoue dès l'exorde : « Messieurs, dit-il, je ne puis imaginer comment je suis appelé à prendre la parole dans cette solennité, après tant d'hommes *éminents,* dont la voix savait trouver un écho dans vos cœurs, avant tant

d'autres que la maturité de leur pensée eût pu désigner bien plus justement à votre choix. Vos suffrages, si flatteurs et si prématurés, m'ont fait vivre, cette année, en un long rêve, qui vient s'achever aujourd'hui devant vous. »

M. le secrétaire général obéit au même sentiment; il célèbre l'esprit et la science des présidents passés et présent; il n'a garde d'oublier, en terminant, « l'affluence du public d'élite. » — Le ton de M. le secrétaire-adjoint est un peu dans les mêmes gammes, quoique moins chargé en couleurs. — Tout cela, au demeurant, n'est point un crime, part, au contraire, d'un bon naturel; mais, enfin, n'est-ce pas un peu excessif et un peu rebattu? Je soumets humblement cette pensée à ces très-honorables messieurs, tous grands amis du progrès et fort disposés à laisser là les habits d'autrefois. Ces académiciens de Nantes et d'ailleurs sont d'honnêtes gens, ayant de l'esprit sans doute, du goût, des études; mais de monter au rang d'illustres, ils n'y songent pas. Quant au public, on sait bien que celui qui consent à nous venir écouter est toujours un public de choix. — Laissons donc là, une bonne fois pour toutes, ces exagérations, disons simplement les choses, et restons dans les réalités.

Il est vrai que M. Dufour prend soin de nous avertir qu'il a vécu, toute une année, « en un long rêve, » commencé au jour où il a dû s'asseoir dans le fauteuil de la présidence, et que ce rêve « vient s'achever aujourd'hui devant nous, » par ce discours, apparemment.

Ce rêve a été, d'ailleurs, honnête et fort digne d'un savant; pas le moindre épisode pour dérider les gens;... toujours la pioche à la main. M. Dufour est un géologue; son discours est une leçon. Heureuses les oreilles préparées à le suivre, les cerveaux qui l'auront compris! Pour moi, j'avoue que je n'en fus point. Les Perspectives de la science, tel a été le menu servi à ce public, intelligent, je le veux bien, mais initié à ces mystères, non certes! — La matière, le mouvement, la vie, l'avenir, se partagent tout ce discours. Croit-on ces choses de nature à grandement intéresser des gens qui viennent, une fois en passant, écouter M. le professeur de géologie Dufour, descendu de la chaire, et des femmes qu'attire surtout, il faut bien en convenir, l'espoir d'entendre un peu de musique. Le choix du sujet n'a donc pas été des plus heureux. La manière dont il a été traité laisse également à désirer. Il y a trop de choses embrassées là; l'esprit se fatigue à les suivre : tout y passe : l'air, le feu, l'eau, les gaz, les métaux, l'alchimie, les forces physiques, leurs corrélations, la lumière, la chaleur, le magnétisme, l'électricité, que sais-je, moi? les moulins à vent et la lune! M. Dufour rêve, à ce propos, des choses gigantesques, immenses : « Nous avons demandé, dit-il, leurs secrets aux éléments, et nous commençons à peine à réclamer leurs services. Quelques moulins disséminés sur les hauteurs n'arrêtent qu'une

portion insignifiante du mouvement incessant et tumultueux de l'atmosphère; » il rêve la chute du Rhin et celle du Niagara servant, un jour, de moteur à l'industrie humaine, et, quant à la lune, j'ignore ce qu'il lui demande, mais assurément il lui demande quelque chose : « Nous ne voulons enfin, s'écrie-t-il, demander à notre pâle satellite que sa douce lumière, chère aux amants et aux poètes; et les marées que la lune soulève, entraînent chaque jour nos rivages, tandis que quelques rares moteurs hydrauliques retiennent, à grand'peine, une partie de la force qu'elles leur viennent offrir » (?) — Il rêve, non plus un ballon, mais des ailes pour l'homme. « Peut-être quelque nouvel Icare, utilisant une substance, à la fois imperméable, élastique et résistante, y trouvera-t-il, pour frapper l'air et soutenir son essor individuel, des muscles factices auxquels l'eau, presque incompressible, donnerait la turgescence en les raccourcissant. Qu'il vole donc de ses propres ailes, (?) et l'homme pourra se croire vraiment le roi de l'univers. »

Voici encore une citation, que je soumets au lecteur, en lui déclarant franchement qu'ici je ne comprends plus du tout; c'est, — je le crois du moins, — une vue d'ensemble sur l'homme comparé aux plantes : « Et l'homme incapable d'élaborer la masse vivante dont il se nourrit et que sa vie au contraire incessamment restitue à la mort, ne peut qu'exercer une influence utile sur sa production, et la déterminer ou la favoriser, soit en assurant la fécondation contre les vicissitudes atmosphériques, soit en fournissant à la végétation les éléments inorganiques dont le sol tend à s'épuiser : ce sol, résultat de la désagrégation des roches, enrichi du résidu de végétations antérieures. »

M. Dufour a de la science assurément; mais tout cela est-il clair? D'où provient cette obscurité? Faut-il, après M. Vignard, répéter ici ces vers de Boileau, pour les combattre, il est vrai :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément!

Non; M. Dufour conçoit bien et, s'il est obscur, c'est volontairement, je le crains. M. Dufour, parlant du monde, de la matière, des astres et de tant de choses, évite avec soin de prononcer le nom de l'auteur suprême de toutes choses. Dieu n'est peut-être pas absent de sa pensée, il l'est de son œuvre. Un seul mot y résonne : la matière, et toujours la matière! Il en résulte qu'après avoir annoncé, dans son exorde, qu'il allait prendre élan et s'élever très-haut, le professeur s'applique à demeurer dans le terre à terre le plus absolu et le plus tenace, il y reste et, avec lui, il y tient son public implanté. Quelques coups d'aile eussent fait grand bien. Cette matière, dont vous constatez l'*unité*, n'est-ce donc pas celle dont parle Moïse, lorsque, dans la *Genèse*, il montre toutes ces choses dont

vous entretenez votre auditoire, — le ciel et la terre, sortant de la main d'un Dieu créateur !... La science confirme ici, comme toujours, l'Écriture; pourquoi le taire? Pourquoi ne pas appeler sur toutes ces aridités l'esprit de Dieu qui vivifie? Si, comme au commencement, il eût paru là, ce discours eût été plein de lumière, l'auditoire eût été réchauffé.

Le contraire a lieu : fi de ces ailes spiritualistes; nous aurons plus tard, bientôt peut-être, — c'est l'espoir du jour, — celles que pourra prêter à l'homme la science, qui lui fera des muscles factices, lesquels, au moyen d'un raccourcissement que leur donnera la turgescence produite par la vapeur d'eau, le fera voler et le rendra roi de l'univers!

En attendant cette félicité, ces progrès, et bien d'autres choses encore, M. Dufour se réjouit de ce qu'il verra; car il déplore la condition présente, morale et matérielle, des travailleurs; il trace, à ce propos, des portraits qui mériteraient d'être gravés; mais ici comme en tout le reste, il y a complète absence d'idées spiritualistes; le souffle manque : des ombres et pas un rayon, aucune conclusion pratique.

Au surplus, et pour terminer, en quoi se résolvent ces théories dont à Nantes, je le dis à regret, la Société académique semble se faire l'interprète? — En une stérilité des plus déplorables et des mieux constatées. Qu'a-t-elle produit depuis plusieurs années déjà? Qu'a-t-elle produit, dans l'année qui vient de s'écouler? — Rien, répond M. le secrétaire-général; rien, répète en écho très-franc M. le secrétaire-adjoint, dans son compte rendu du concours : trois mémoires; ni idées, ni style.

La Société académique comprendra-t-elle enfin, et voudra-t-elle suivre les traces des quelques membres fidèles aux anciennes idées, qui sont les idées nouvelles aussi et les idées des gens sensés de tous les temps? L'homme n'est pas que matière; il est aussi esprit. Il faut, pour qu'il produise, qu'en toutes ses œuvres il imite celui qui le créa : qu'il prenne la matière et qu'il l'anime d'un souffle de son âme, faite par Dieu à son image et à sa ressemblance.

LOUIS DE KERJEAN.

— Un poète de notre Bretagne, l'auteur d'*Amour et Foi*, de *Poésie catholique* et des *Hymnes sacrées*, M. Edouard Turquety est mort, le mois dernier, à Passy, près Paris, et son corps vient d'être transporté à Rennes, sa ville natale. — Nous étudierons bientôt l'œuvre de cette muse, qui, selon le mot de Charles Nodier, était « allée prendre sa lyre aux murailles du sanctuaire. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

A LA BRETAGNE, poésie, par Victor de Laprade. In-8°, 8 p. — Lyon, imp. Vingtrinier.

ARCHIVES DE L'OUEST, recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution (1789-1800); par Antonin Proust. Série A. Opérations électorales de 1789. N° III. Guyenne, Bretagne. In-8°, 361 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé; Paris, librairie internationale.

BARON D'ASTRIEZ (LE), ou les brillants exploits d'un illustre guerrier du moyen âge; par C. G., in-12, 112 p. — Nantes, imp. Charpentier; tous les libraires.

BATAILLES NAVALES DE FRANCE; par O. Troude, ancien officier de marine. Publié par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. Tome II, in-8°, 469 p. et 2 plans. — Paris, imp. Thunot; librairie Challamel aîné..... 6 fr.

L'ouvrage aura 4 volumes.

CODE (LE) PÉNAL ENSEIGNÉ AUX ENFANTS. Ouvrage suivi d'un aperçu sur l'instruction criminelle; par L. Cœuret, juge. In-12, 127 p. — Nantes, imp. Lemesle et Méhouas; lib. Douillard frères..... 1 fr. 50

DE LA DÉRIVATION DU SANG ET DES FONCTIONS DE LA RATE, du corps thyroïde, du thymus et des capsules surrénales; par le docteur Fossion. Analyse par le docteur Vignard jeune. In-8°, 15 p. — Nantes, imp. veuve Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*

DESSIN LINÉAIRE. Deuxième cahier. Principes de lavis; par J. Cresson, professeur à l'école d'artillerie et au lycée de Rennes. In-4°, 31 p. et 4 planches. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

DESTRUCTION DES INONDATIONS et plus spécialement de celles de la Loire. Etude préliminaire sur les travaux à entreprendre dans le but principal de maintenir les fleuves dans leur lit; par Abel Duveau, conducteur des ponts-et-chaussées. In-8°, 42 p. — Saumur, imp. Roland.

ESSAI SUR L'ESCRIME, par R. de la Pervanchère. Grand in-8°, XXXII — 74 p. — Nantes, imp. Mangin.

FABIOLA, drame en trois actes, pour demoiselles, tiré de l'ouvrage du même titre, du cardinal Wiseman; par l'abbé Martial Soullier, curé de

Troche (Corrèze). In-12, 70 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, librairie Bouquerel.

LEÇON D'ASTRONOMIE (LA), comédie en un acte, mêlée de couplets. In-18, 116 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

LOUIS XIV ET LOUIS XV, ou le coup de hache de la Révolution; par Robert Dutertre. In-12, 25 p. — Rennes, imp. Leroy fils. (En vers.) 30 c.

NOTES SUR LES MŒURS DES VIPÈRES INDIGÈNES; par le docteur Viaud-Grand-Marais, professeur. In-8°, 24 p. — Nantes, imp. Merson.

Extrait du *Bulletin des travaux de la Société de Pharmacie de la Loire-Inférieure*

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Julien-de-Concelles, mort curé de Saint-Jacques (ville de Nantes), le 10 avril 1862; par M. Planté, curé des Sorinières. 2e édit., revue et augmentée. In-18, 135 p. — Nantes, imp. Bourgeois; librairie Libaros.

NOTICE SUR LA VIE DU PRÉSIDENT H. COLOMBEL; par M. Dauban. In-8°, 68 p. — Nantes, imp. Mangin.

PASTEURS DE LA LITURGIE (LES) dans l'Eglise réformée de France, et les libéraux et le catéchisme; par M. le pasteur Vaurigaud, président du consistoire de Nantes. In-8°, 21 p. — Paris, imp. Maréchal; Nantes, les principaux libraires.

PROCÈS-VERBAL DES EXPÉRIENCES FAITES SUR LES MACHINES DE TRACTION DE M. LOTZ AÎNÉ, de Nantes; par M. H. Tresca. In-8°, 59 p. — Paris, lib. Baudry.

Extrait des *Annales du Conservatoire des Arts-et-Métiers.*

RELATION DES FÊTES DE THOUARS en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, le 4 novembre 1866; par M. l'abbé E.-L. Rozières. 2e édit., in-18, 124 p. — Poitiers, imp. et libr. Oudin.

RÉVEIL DES MUSES; par Euphrasie, S. Bertini, René Kermin, E. Goubert, etc. In-12, XI — 300 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; librairie générale de l'Ouest..... 3 fr. 50

ROME DANS SA GRANDEUR : basilique de Saint-Pierre du Vatican. — Crypte de la Confession dans la basilique de Saint-Pierre. — Palais des Césars sur le Palatin; d'après Ph. Benoist. — Nantes, lith. Charpentier.

SŒUR DE CHARITÉ (LA) : à S. M. l'Impératrice des Français; par Bonnet-Belair. In-8°, 3 p. — Redon, imp. Guillet. (En vers.)

TRANSFORMATION DE LA MARINE MARCHANDE; par Auguste Chérot. In-8°, 14 p. — Nantes; imp. Lemesle et Méhouas.

UN ENNEMI DU R. P. HYACINTHE. Réponse à la lettre d'un catholique au R. P. Hyacinthe; par Victor Martin. In-8°, 48 p. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, librairie Sarlit.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865; par l'abbé P. Gaborit. In-12, 151 p. — Paimbœuf, imp. Fétu; Nantes, librairies Mazeau et Libaros..... 90 c.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-DEUXIÈME

ANNÉE 1867. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Madeleine, églogue, par M. *Jules d'Herbauges*..... 5
Le Clergé du district de Machecoul en 1791 (*suite*), par M. *Alfred Lallié*..... 22
Galerie des poètes bretons. — M. Emile Péhant, par M. *Joseph Rousse*..... 44
Notices et comptes rendus. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, de M. Victor Martin, par M. *Louis de Kerjean*..... 55
L'Exposition universelle à vol d'oiseau, par M. *Lucien Dubois*..... 58
Chronique. — Les fêtes de saint Pierre à Rome, par M. *Louis de Kerjean*..... 80

AOUT.

Variétés historiques. — Les anciens manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*..... 89
Madeleine, églogue (*fin*), par M. *Jules d'Herbauges*..... 96
Episodes de l'insurrection vendéenne. — La Proutière en 1791, par M. *Alfred Lallié*..... 112
L'Exposition universelle à vol d'oiseau (*fin*), par M. *Lucien Dubois*. 118
Poésie. — Le Cayla, par M. *Emile Grimaud*..... 152
Notices et comptes rendus. — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, de M. E. Quesnet, par M. *S. Ropartz*. — *Notice historique sur M. Durand, ancien curé de Saint-Jacques de Nantes*, de M. l'abbé Planté, par M. *Lucien Dubois*. — *De la seconde éducation des filles*, de M. Alfred Nettement; — *Rome chrétienne*, nouvelle édition, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *Emile Grimaud*..... 154
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 161
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 167

SEPTEMBRE.

Histoire des villes et paroisses vendéennes. — Les Sables-d'Olonne, par M. *Charles Thenaisie*..... 169

Le Clergé du district de Machecoul en 1792, par M. *Alfred Lallié*. 182
La servante d'un soldat de Bonchamps, par M. *le Cte A. de Falloux*, de l'Académie française..... 202
A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, par M. *Js de l'Aunay*..... 206
L'escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, par M. *le Cte Amédée de Francheville*..... 220
Lettres bretonnes. — A un étudiant, par *Talmor*..... 225
Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, par M. *Emile Grimaud*.. 231
Galerie des poètes bretons. — M. Blanchard de la Musse, par M. *Adolphe Orain*..... 235
Notices et comptes rendus. — *Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire* (*Vendée*), de M l'abbé du Tressay. — *Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *Lucien Dubois*. — *Jeanne d'Arc, simple récit*, de M. Louis Duchemin; — *Poésies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. *Joseph Rousse*. — Congrès celtique international à Saint-Brieuc..... 238
Chronique. — Le Congrès de Malines, par M. *Louis de Kerjean*... 246
Mélanges..... 253
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 255

OCTOBRE.

Mademoiselle de Kerbabu, par M. *S. Ropartz*..... 257
A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe (*fin*), par M. *Js de l'Aunay*..... 273
Galerie des poètes bretons. — M. Hippolyte de Lorgeril, par M. *Arthur de la Borderie*..... 288
La commune de Paris et la disette (février 1793), par M. *Mortimer-Ternaux*, de l'Institut..... 303
Variétés historiques. — Les sceaux du monastère royal de Notre-Dame-des-Couëts, près Nantes, par M. *l'abbé J.-M. Lagrange*.. 323
Chronique. — Le Congrès celtique international, par M. *Charles de Gaulle*..... 326
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 335

NOVEMBRE.

Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, par M. *le Vte H. de la Villemarqué*, de l'Institut..... 337

Galerie des poètes bretons. — M. Hippolyte de Lorgeril (*fin*), par M. *Arthur de la Borderie*..... 357
L'Eglise de Saint-Denis, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 374
Les Soldats du Pape. — Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*..... 383
Notices et comptes rendus. — *Histoire de sainte Paule*, de M. l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans, par M. *Louis de Kerjean*. — *Souvenirs de l'armée pontificale*, par M. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Une lettre de Rome, à propos de *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie..... 400
Chronique. — Le Congrès celtique international (*fin*), par M. *Charles de Gaulle*..... 405

DÉCEMBRE.

Le Pape, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 417
Le *Virgile chrétien*, du Père Laurent Le Brun, jésuite nantais, (1661), par M. *S. Ropartz*..... 434
Les deux Génies, par M. *le Vte Henri de Bornier*..... 446
Poésie. — Les Oiseaux de ma fenêtre, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*. — Adieux à la jeunesse (Kimiad d'ar Jaouankiz), sône populaire, recueilli et traduit par M. *F.-M. Luzel*..... 459
Variétés historiques. — Notre-Dame Crée-lait; — la Chapelle de Notre-Dame-de-Patience, à Nantes, par M. *l'abbé J.-M. Lagrange*..... 464
Le comte Bernard de Quatrebarbes, par M. *E. d. l. G.*..... 469
Notices et comptes rendus. — *Souvenirs de l'armée pontificale*, de M. L. de Becdelièvre, par M. *Louis de Kerjean*. — *Les Corbeaux du Gévaudan*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Biré*. — *Voltaire au collége*, de M. Henri Beaune, par M. *Anatole de Barthélemy*. — Une édition illustrée de *Paul et Virginie*, par M. *Lucien Dubois*. — *Sauvons le Pape!* hymne guerrier, de M. Delphin Balleyguier..... 472
Galerie des poètes bretons. — Aristide de Latour, par M. *Adolphe Orain*..... 487
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 491
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 495

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, PHILOSOPHIE ET MORALE.

Les Fêtes de Saint-Pierre à Rome, par M. *Louis de Kerjean*, 80-88.— Les Soldats du Pape. Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. le Vte E. de Kersabiec 383-399. — A un Etudiant, par *Talmor* (Mgr Le Joubioux), 225-230. — La Servante d'un soldat de Bonchamps, par M. *le Cte A. de Falloux*, 202-205. — Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, par M. *Emile Grimaud*, 231-234. — Le Pape, par M. *Eugène de la Gournerie*, 417-433.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Le Clergé du district de Machecoul en 1791 (suite), 22-43, — en 1792, 181-201, par M. *Alfred Lallié*. — Les anciens Manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 89-95. — La Proutière en 1791, par M. *Alfred Lallié*, 112-117. — Les Sables-d'Olonne, par M. *Charles Thenaisie*, 169-181. — La Commune de Paris et la disette (février 1793), par M. *Mortimer-Ternaux*, 303-322. — Les Sceaux du monastère royal de N.-D. des Couëts, près Nantes, 323-325; N.-D. Crée-lait; la Chapelle de N.-D. de Patience, à Nantes, 464-468, par M. *l'abbé J.-M. Lagrange*. — Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, par M. *le Vte H. de la Villemarqué*, 337-356.

BIOGRAPHIE. — M. François Ponsard, 88. — M. Ferdinand Favre, 166. — Guinehut, 166. — M. Morel, 253. — M. Journée, 253. — M. Ducrest de Villeneuve, 253. — Barthélemy, 253-254. — M. le docteur Hélie, 334. — M. Victor Mangin, 416. — M. Marteville, 407. — Le Cte Bernard de Quatrebarbes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 469-471. — Turquety, 494.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, de M. E. Quesnet, par M. *S. Ropartz*, 154-157. — *Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes*, de M. l'abbé Planté, par M. *Lucien Dubois*, 158-159. — *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *Emile Grimaud*, 160. — Une lettre de Rome, à propos de *Rome chrétienne*, 403-404 — *Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée)*, de M. l'abbé du Tressay, 238-239. — *Vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire du Su-Tchuen oriental*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *Lucien Dubois*, 239. — *L'Eglise de Saint-Denis*, de M. l'abbé J. Jaquemet, par M. *Eugène de la Gournerie*, 374-382. — *Histoire de sainte Paule*, de M. l'abbé Lagrange, par M. *Louis de Kerjean*, 400-403. — *Souvenirs de l'armée pontificale*, de M. L. de Becdelièvre, 403; par M. *Louis de Kerjean*, 472-476.

FAITS CONTEMPORAINS. — L'Exposition universelle à vol d'oiseau, par M. *Lucien Dubois*, 58-79, 118-151. — Chronique mensuelle, juillet, (les Fêtes de Saint-Pierre à Rome), 80-88, août, 161-166, septembre, (le Congrès de Malines), 246-252, par M. *Louis de Kerjean*; octobre, 326-334 et novembre, 405-416, (le Congrès celtique international, à Saint-Brieuc), par M. *Charles de Gaulle*; — décembre, par M. *Louis de Kerjean*, 491-494. — L'Escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, par M. *le Cte Amédée de Francheville*, 220-224. — Congrès celtique international à Saint-Brieuc, 238.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — M. Emile Péhant, par M. *Joseph Rousse*, 44-54. — M. Blanchard de la Musse, 235-237; Aristide de Latour, 487-490, par M. *Adolphe Orain*. — M. Hippolyte de Lorgeril, par M. *Arthur de la Borderie*, 288-302, 357-373. — Le *Virgile chrétien*, du P. Laurent Le Brun, jésuite nantais, par M. *S. Ropartz*, 434-445.

RÉCITS, NOUVELLES ET PROVERBES. — Madeleine, par M. *Jules d'Herbauges*, 5-21, 96-111. — A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, par M. *Js de l'Aunay*, 206-219, 273-287. — La Servante d'un soldat de Bonchamps, par M. *le Cte de Falloux*, 202-205. — Les Soldats du Pape. Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. le Vte Edouard de Kersabiec, 383-399. — Les deux Génies, par M. *le Vte Henri de Bornier*, 446-458.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, de M. Victor Martin, par M. *Louis de Kerjean*, 55-57. — *De la seconde éducation des filles*, de M. Alfred Nettement, par M. *Emile Grimaud*, 159-160. — *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *Emile Grimaud*, 160. — *Jeanne d'Arc*, de M. Louis Duchemin, par M. *Joseph Rousse*, 240-242. — *Poésies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. *Joseph Rousse*, 242-245. — *Les Corbeaux du Gévaudan*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Biré*, 476-478. — *Voltaire au collége*, de M. H. Beaune, par M. *Anatole de Barthélemy*, 478-481. — *Paul et Virginie*, illustré, par M. *Lucien Dubois*, 481-486.

POÉSIE. — Le Cayla, par M. *Emile Grimaud*, 152-153. — Les Oiseaux de ma fenêtre, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, 459-461. — Adieux à la Jeunesse (Kimiad d'ar Jaouankiz), sône populaire, recueilli et traduit par M. *F.-M. Luzel*, 461-463.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie bretonne et vendéenne, 167-168, 255-256, 335-336, 495-496.

BEAUX-ARTS.

Restauration de la cathédrale de Rennes, 253. — Une statue du général Travot, 254. — La statue de M. Billault à Nantes, 254. — *Sauvons le Pape!* hymne guerrier, par M. Delphin Balleyguier, 486.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De l'Aunay (Js). — A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, 206-219, 273-287.

De Barthélemy (Anatole). — *Voltaire au collége.* Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune, 478-481.

De la Borderie (Arthur). — M. Hippolyte de Lorgeril, 288-302, 357-373.

Biré (Edmond). — *Les Corbeaux du Gévaudan*, par M. A. de Pontmartin, 476-478.

De Bornier (Vte Henri). — Les deux Génies, nouvelle, 446-458.

Dubois (Lucien). — L'Exposition universelle à vol d'oiseau, 58-79, 118-151. — *Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes,* par M. l'abbé Planté, 158-159. — *Vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire du Su-Tchuen oriental,* par M. l'abbé P. Gaborit, 239. -- Une édition illustrée de *Paul et Virginie,* 481-486.

De Falloux (Cte A.). — La Servante d'un soldat de Bonchamps, 202-205.

De Francheville (Cte Amédée). — L'Escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, 220-224.

De Gaulle (Charles). — Le Congrès celtique international de Saint-Brieuc, (chroniques d'octobre et de novembre), 326-334, 405-416.

De la Gournerie (Eugène). — *L'Eglise de Saint-Denis,* par M. l'abbé Jaquemet, 374-382. — Le Pape, 417-433. — Le comte Bernard de Quatrebarbes, 469-471.

Grimaud (Emile). — Le Cayla, poésie, 152-153. — *De la seconde éducation des filles,* par M. Alfred Nettement, 159-160. — *Rome chrétienne,* par M. Eugène de la Gournerie, 160. — Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, 231-234.

Guillotin de Corson (Abbé). — Les anciens manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), 89-95.

D'Herbauges (Jules). — Madeleine, églogue, 5-21, 96-111.

De Kerdrel (Vincent Audren). — Les Oiseaux de ma fenêtre, poésie, 459-461.

De Kerjean (Louis). — Les Fêtes de Saint-Pierre à Rome, 80-88. — *His-*

toire de sainte Paule, par M. l'abbé Lagrange, 400-403. — Chronique de juillet, 80-88; d'août, 161-166; de septembre, 246-252; de décembre, 491-494. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe,* par M. l'abbé Victor Martin, 55-57.

DE KERSABIEC (Vte Edouard). — Les Soldats du pape. Journal de deux zouaves bretons, 383-399.

J.-M. LAGRANGE (Feu l'abbé). — Les Sceaux du monastère royal de N.-D. des Couëts, près Nantes, 323-325. — N.-D. Crée-lait; la Chapelle de N.-D. de Patience, à Nantes, 464-468.

LALLIÉ (Alfred). — Le Clergé du district de Machecoul, en 1791 (suite), 22-43; — en 1792, 182-201. — La Proutière en 1791, 112-117.

LUZEL (F.-M.). — Adieux à la jeunesse (Kimiad d'ar Jaouankiz), sône populaire, 461-463.

MORTIMER-TERNAUX, de l'Institut. — La Commune de Paris et la disette (février 1793), 303-322.

ORAIN (Adolphe). — M. Blanchard de la Musse, 235-237. — Aristide de Latour, 487-490.

ROPARTZ (Sigismond). — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine,* par M. E. Quesnet, 154-157. — Mlle de Kerbabu, 257-272. — Le *Virgile chrétien,* du P. Laurent Le Brun, jésuite nantais (1661), 434-445.

ROUSSE (Joseph). — M. Emile Péhant, 44-54. — *Jeanne d'Arc,* par M. Louis Duchemin, 240-242. — *Poésies,* par M. Prosper Blanchemain, 242-245.

TALMOR (Mgr LE JOUBIOUX). — A un Etudiant, 225-230.

THENAISIE (Charles). — Les Sables-d'Olonne, 169-181.

DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut (Vte H.). — Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, 337-356.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VII, par M. J. de la Pilorgerie, 166.

Les Corbeaux du Gévaudan, par M. A. de Pontmartin, 476-478.

De la seconde éducation des filles, par M. Alfred Nettement, 159-160.

L'Eglise de Saint-Denis, par M. le chanoine J. Jaquemet, 374-382.

Histoire de sainte Paule, par M. l'abbé Lagrange, 400-403.

Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, par M. E. Quesnet, 154-157.

Jeanne d'Arc, simple récit, par M. Louis Duchemin, 240-242.

Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques, de Nantes, par M. l'abbé Planté, 158-159.

Œuvres poétiques, de M. Hippolyte de Lorgeril, 288-302, 357-373.

Paul et Virginie, illustré par M. H. de la Charlerie, 434-445.

Poésies, de M. Prosper Blanchemain, 243-245.

Rome chrétienne, 4e édition, par M. Eugène de la Gournerie, 160, 403-404.

Sonnets, par M. Emile Péhant, 44-54.

Souvenirs de l'armée pontificale, par M. L. de Becdelièvre, 403, 472-476.

Un Ennemi du R. P. Hyacinthe, par M. Victor Martin, 55-57.

Vie de Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée), par M. l'abbé du Tressay, 238-239.

Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, par M. l'abbé P. Gaborit, 239.

Virgile chrétien, par le P. Laurent Le Brun (1661), 434-445.

Voltaire au collége. Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune, 478-481.

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

Nantes, imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXII.

1re Livraison. — Juillet 1867.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pag.

I. MADELEINE, églogue, par M. **Jules d'Herbauges** 5

II. LE CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL EN 1791 (*suite*), par M. **Alfred Lallié** 22

III. GALERIE DES POÈTES BRETONS. — M. ÉMILE PÉHANT, par M. **Joseph Rousse** 44

IV. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, de M. Victor Martin, par M. **Louis de Kerjean** 55

V. L'EXPOSITION UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU, par M. **Lucien Dubois** 58

VI. CHRONIQUE. — LES FÊTES DE SAINT PIERRE A ROME, par M. **Louis de Kerjean** 80

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Juin 1867, les articles suivants :

I. L'Europe à Utrecht, par M. Marius Topin. — II. La Maison de Brandebourg, par M. J.-M. Gardet.— III. Un voyage en Australie, par M. Paul Gingeot. — IV. Stances bibliques, par M. J. Autran. — V. M. Cousin et son école, par M. A. de Margerie. — VI. Le nouveau jardin du Luxembourg, par M. V. de Laprade. — VII. Les souffrances de l'Église catholique en Pologne, par M. L. Lescœur. — VIII. Voyage à travers l'Exposition, par M. V. Fournel. — IX. Mélanges. — X. Revue scientifique, par M. A. Mangin. — XI. Revue critique, par M. P. Doubaire. — XII. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XIII. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred Nettement. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12.

LES MOINES D'OCCIDENT, par M. le comte de Montalembert, de l'Académie française. Tomes III, IV et V. — Paris, Lecoffre et Cie.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1867. — Un vol. in-8o. Paris, Amyot, rue de la Paix. — Prix : 5 fr.

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES-D'OLONNE. — Napoléon-Vendée, veuve Ivonnet, 1866, 1 vol. in-12.

MICHEL COLUMB, LE SCULPTEUR BRETON, opéra-comique en un acte, paroles de M. S. Ropartz, musique de M. P. Thielemans.— Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — In-12, prix : 1 fr.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU MORBIHAN (1867), par M. A. Lallemand. — Un vol. in-18, Vannes, Galles. Prix : 1 fr. 25.

BARZAZ-BREIZ, chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. 6e édit. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-8o. — Paris, Didier, quai des Grands-Augustins, 35.

LE PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE, par M. Léon Philouze, docteur en droit. — Une broch. in-8o. — Rennes, au bureau du *Journal de Rennes*.

LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un beau vol. in-8o, 2e édit., Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; Nantes, Mazeau et Libaros. — Prix : 3 fr. 50.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Paris, Douniol, 1 vol. in-8o de 612 et LIX pages.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Un vol. in-12. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 3 fr.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Alph. Lemerre, passage Choiseul; Nantes, chez les principaux libraires. — Prix : 3 fr.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE ET RELIGIEUSE CARMÉLITE, par M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. — Deux beaux volumes in-8o avec 3 gravures et 1 planche. — Prix : 12 francs. Paris, chez Jacques Lecoffre, rue Bonaparte, 90. — Nantes, chez Mazeau, chez Libaros, libraires, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8o.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes, Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXII.

2e *Livraison. — Août 1867.*

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.
1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. Variétés historiques. — LES ANCIENS MANOIRS BRETONS : La Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), par M. **l'abbé Guillotin de Corson**..... 89

II. MADELEINE, églogue (*fin*), par M. **Jules d'Herbauges**..... 96

III. Episodes de l'insurrection vendéenne. — LA PROUTIÈRE EN 1791, par M. **Alfred Lallié**..... 112

IV. L'EXPOSITION UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU, (*fin*), par M. **Lucien Dubois**..... 118

V. Poésie. — LE CAYLA, par M. **Emile Grimaud**. 132

VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, de M. E. Quesnet, par M. **S. Reparte**. — *Notice historique sur M. Durand, ancien curé de Saint-Jacques de Nantes*, de M. l'abbé Planté, par M. **Lucien Dubois**. — *De la seconde éducation des filles*, de M. Alfred Nettement; — *Rome chrétienne*, nouvelle édition, de M. Eugène de la Gournerie, par M. **Emile Grimaud**..... 154

VII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kerjean**..... 161

VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE 167

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Juillet 1867, les articles suivants :

I. M. Cousin et son école (fin), par M. A. de Margerie. — II. Voyage à l'Exposition, par M. V. Fournel. — III. Les Moines d'Occident, par M. Foisset. — IV. L'union monétaire, par M. C.-F. Audley. — V. Fumée, par M. J. Tourguénef. — VI. Massillon et les jansénistes, par M. E.-A. Blampignon. — VII. Les premières armes de Bonaparte, par M. Mortimer-Ternaux. — VIII. Hernani, par M. A. de Pontmartin. — IX. Mélanges. — X. Revue critique, par M. P. Douhaire. — XI. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XII. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

ARMORIAL DES ÉVÊQUES DE NANTES, par M. S.-de la Nicollière.— Sceaux, armoiries épiscopales, notices héraldiques et généalogiques, épitaphes, pierres tombales, etc... tels sont les éléments de cet ouvrage qui formera en quelque sorte l'histoire de l'*état civil* de nos évêques. Les archives départementales et municipales, celles de la Bibliothèque impériale et de plusieurs familles dont les membres ont été appelés à diriger le diocèse, ont fourni à l'auteur des renseignements curieux et inédits.

1 vol. in-8° de 80 à 100 pages, accompagné de gravures sur bois dans le texte, et de deux planches d'armoiries. — On souscrit chez les principaux libraires de Nantes, pour 3 fr. 50 c., prix qui sera porté à 5 francs après la souscription.

ROME CHRÉTIENNE ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, 4e édit. comprenant le récit des derniers événements, par M. Eugène de la Gournerie, chevalier de l'ordre pontifical de S. Grégoire-le-Grand. — 3 vol. in-18, Paris, Bray, rue Cassette; Nantes, Mazeau et Libaros.

JEANNE D'ARC, simple récit, par M. Louis Duchemin. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, 1 vol. in-12. — En vente chez Petitpas et Douillard frères.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Jacques, ville de Nantes, le 10 avril 1862. Seconde édition. Nantes, Libaros. broch. in-32.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique et provicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique, dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865, par M. l'abbé P. Gaborit.—Broch. in-18, 90 c. Paimbœuf, Fétu; Nantes, Mazeau et Libaros.

VIE DE MARIE-ROSE BROSSARD, institutrice au Gros-de-Vaudemont (Vendée), par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire. — Lecoq, Sideaux. Broch. in-12.

LA TRANCHE (VENDÉE) ET SES BAINS DE MER, notice par [illegible]. — Luçon, Cochard-Tremblay. Broch. in-18.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L. de [illegible], ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Leroffre, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred [illegible]. — Paris, Leroffre, 1 vol. in-12.

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SALLES-D'OLONNE. — Napoléon-Vendée, veuve Ivonnet, 1866, 1 vol. in-12.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rincon. — Un vol. in-12. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, et chez les libraires de Bretagne. — Prix : 2 fr.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes. . . 15 fr. par an. || Pour Nantes. . . 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ :

A Nantes. . Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris. . . . DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes. . . VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes. . GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest. . . . LEFOURNIER.
A Angers. . . COSNIER et LAMBERT.
A Lorient. . . CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon. . . COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré. . . . BELGUIN.
A Morlaix. . . ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion. LE GOFFIC.
A Dinan. . . . HUART.
A Redon. . . DUBOIS.
A St-Malo. . CONI.
A Tréguier. . LE FLEM.
A Pontivy. . LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes, Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME II.
(TOME XXII DE LA COLLECTION.)

3e Livraison. — Septembre 1867.

1157

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. Histoire des villes et paroisses vendéennes. — LES SABLES-D'OLONNE, par M. ***Charles Thesmisie*** 169

II. LE CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL EN 1792, par M. ***Alfred Lallié*** 182

III. LA SERVANTE D'UN SOLDAT DE BONCHAMPS, par M. ***le c^te A. de Falloux***, de l'Académie française 202

IV. A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT, proverbe, par M. ***J^s de l'Aunay*** 206

V. L'ESCADRE CUIRASSÉE DANS LA BAIE DE QUIBERON, par M. ***le c^te Amédée de Francheville*** 220

VI. Lettres bretonnes. — A UN ÉTUDIANT, par ***Talmor*** 225

VII. LES BRETONS ET LES VENDÉENS A L'ACADÉMIE, par M. ***Emile Grimaud*** 231

VIII. Galerie des poètes bretons. — M. BLANCHARD DE LA MUSSE, par M. ***Adolphe Orain*** 235

IX. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée)*, de M. l'abbé du Tressay. — *Vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. ***Lucien Dubois***. — *Jeanne d'Arc, simple récit*, de M. Louis Duchemin; — *Poésies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. ***Joseph Rousse***. — Congrès celtique international a Saint-Brieuc 238

X. CHRONIQUE. — Le Congrès de Malines, par M. ***Louis de Kerjean*** 246

XI. MÉLANGES 253

XII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE 255

Nous adressons à nos Abonnés la Table générale méthodique des dix premières années, qui pourra être reliée avec le deuxième semestre de 1866. — Pour les collections que l'on a fait numéroter par série de cinq ans, on trouvera dans cette Table des titres nouveaux, qui remplaceront ceux des N^os de janvier et de juillet derniers.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Août 1867, les articles suivants :

I. La persécution religieuse de 1789 à 1791, par M. le Cte de Montalembert. — II. Les Esquimaux à l'Exposition universelle, par M. A. Cochin. — III. L'Europe à Utrecht, par M. Marius Topin. — IV. Les Vacances, par M. V. de Laprade. — V. La nouvelle Genève, par M. le Cte D. de Richemont. — VI. Elizabeth Seton, par Mme de Barberey. — VII. Les Beaux-Arts contemporains, par M. L. Lagrange. —VIII. Fumée (*suite*), par M. Jean Tourguénef. — IX. Revue scientifique, par M. Arthur Mangin. — X. Revue critique, par M. P. Douhaire. — XI. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU, par M. Lucien Dubois. — Une brochure in-8o. Paris, Dentu, galerie du Palais-Royal, et Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 47. En Bretagne, chez les libraires. — Prix : 1 fr.

LA QUESTION IRLANDAISE PAR UN ANGLAIS. — Discours de M. Bright, membre du Parlement anglais, prononcé à Dublin au banquet du 30 octobre 1866, publié par M. C. de Nettancourt. — Paris, Douniol, rue de Tournon, une broch. in-8o.

NOTES SUR LES MŒURS DES VIPÈRES INDIGÈNES, par M. le Dr Viaud-Grand-Marais, professeur-suppléant à l'Ecole de Médecine de Nantes. — Une broch. in-8o. Nantes, imp. Merson.

VIE DE HENRI DORIE, prêtre de la Société des Missions étrangères, décapité pour la foi en Corée, le 8 mars 1866, par M. l'abbé Ferdinand Baudry. — Poitiers, H. Oudin; Paris, V. Palmé. 1 vol. in-18.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique et provicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique, dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865, par M. l'abbé P. Gaborit.—Broch. in-18, 90 c. Paimbœuf, Fétu; Nantes, Mazeau et Libaros.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Jacques, ville de Nantes, le 10 avril 1862. Seconde édition. Nantes, Libaros. broch. in-32.

ROME CHRÉTIENNE ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, 4e édit. comprenant le récit des derniers événements, par M. Eugène de la Gournerie, chevalier de l'ordre pontifical

de S. Grégoire-le-Grand. — 3 vol. in-18, Paris, Bray, rue Cassette; Nantes, Mazeau et Libaros.

JEANNE D'ARC, simple récit, par M. Louis Duchemin. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, 1 vol. in-12. — En vente chez Petitpas et Douillard frères.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred Nettement. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12.

ARMORIAL DES ÉVÊQUES DE NANTES, par M. S. de la Nicollière.— Sceaux, armoiries épiscopales, notices héraldiques et généalogiques, épitaphes, pierres tombales, etc... tels sont les éléments de cet ouvrage qui formera en quelque sorte l'histoire de l'*état civil* de nos évêques. Les archives départementales et municipales, celles de la Bibliothèque impériale et de plusieurs familles dont les membres ont été appelés à diriger le diocèse, ont fourni à l'auteur des renseignements curieux et inédits.

1 vol. in-8° de 80 à 100 pages, accompagné de gravures sur bois dans le texte, et de deux planches d'armoiries. — On souscrit chez les principaux libraires de Nantes, pour 3 fr. 50 c., prix qui sera porté à 5 francs après la souscription.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes.... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes, Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME II.
(TOME XXII DE LA COLLECTION.)

4e Livraison. — Octobre 1867.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. MADEMOISELLE DE KERBABU, par M. *S. Reparte* 257

II. A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT, proverbe (*fin*), par M. *Jᵗ de l'Aunay*..... 273

III. Galerie des poètes bretons. — M. HIPPOLYTE DE LORGERIL, par M. *Arthur de la Borderie*. 288

IV. LA COMMUNE DE PARIS ET LA DISETTE (février 1793), par M. *Mortimer-Ternaux*, de l'Institut..... 303

V. Variétés historiques. — LES SCEAUX DU MONASTÈRE ROYAL DE NOTRE-DAME-DES-COUETS, PRÈS NANTES, par M. *l'abbé J.-M. Lagrange* 323

VI. CHRONIQUE. — Le Congrès celtique international, par M. *Charles de Gaulle* 326

VII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE 335

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Septembre 1867, les articles suivants :

I. Le Congrès de Malines, par M. Maxime de la Rocheterie.— II. Discours du comte de Falloux. — III. Discours du R. P. Hyacinthe. — IV. La politique dans les livres, par M. L. de Gaillard. — V. Les beaux-arts contemporains, par M. L. Lagrange. — VI. La nouvelle Genève, par M. le comte de Richemont. — VII. La chasse et la pêche en Ecosse, par M. Jules Carron. — VIII. Mélanges, par M. Léon Arbaud. — IX. Revue critique, par M. P. Douhaire. — X. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XI. Lettre à M. Ratazzi, par Mgr l'évêque d'Orléans. — XII. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

LES CELTES AU XIXe SIÈCLE, APPEL AUX REPRÉSENTANTS ACTUELS DE LA RACE CELTIQUE, par M. Charles de Gaulle. — Une brochure in-8o. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Prix : 1 fr.

TELENN REMENGOL. — LA HARPE DE RUMENGOL, par M. J.-P.-M. Lescour. Un vol. in-18. Brest, Lefournier aîné.

GLANES DANS LES SENTIERS, poésies, par M. S.-C. Morel. — Une brochure in-8o. Brest, Lefournier.

LE GÉNÉRAL KLÉBER, par le baron Ernouf. (Mayence et Vendée; — Allemagne; — Expédition d'Egypte.) — Un vol. in-18. Paris, Didier, quai des Augustins, 35.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU, par M. Lucien Dubois. — Une brochure in-8o. Paris, Dentu, galerie du Palais-Royal, et Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 47. En Bretagne, chez les libraires. — Prix : 1 fr.

LA QUESTION IRLANDAISE PAR UN ANGLAIS. — Discours de M. Bright, membre du Parlement anglais, prononcé à Dublin au banquet du 30 octobre 1866, publié par M. C. de Nettancourt. — Paris, Douniol, rue de Tournon, une broch. in-8o.

NOTES SUR LES MŒURS DES VIPÈRES INDIGÈNES, par M. le Dr Viaud-Grand-Marais, professeur-suppléant à l'Ecole de Médecine de Nantes. — Une broch. in-8o. Nantes, imp. Merson.

VIE DE HENRI DORIE, prêtre de la Société des Missions étrangères, décapité pour la foi en Corée, le 8 mars 1866, par M. l'abbé Ferdinand Baudry. — Poitiers, H. Oudin; Paris, V. Palmé. 1 vol. in-18.

JEANNE D'ARC, simple récit, par M. Louis Duchemin. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, 1 vol. in-12. — En vente chez Petitpas et Douillard frères.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred Nettement. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique, dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865, par M. l'abbé P. Gaborit. — Broch. in-18, 90 c. Paimbœuf, Fétu; Nantes, Mazeau et Libaros.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Jacques, ville de Nantes, le 10 avril 1862. Seconde édition. Nantes, Libaros; broch. in-32.

ROME CHRÉTIENNE ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, 4e édit. comprenant le récit des derniers événements, par M. Eugène de la Gournerie, chevalier de l'ordre pontifical de S. Grégoire-le-Grand. — 3 vol. in-18, Paris, Bray, rue Cassette; Nantes, Mazeau et Libaros.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Laçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes. Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME II.
(TOME XXII DE LA COLLECTION.)

5e Livraison. — Novembre 1867.

1157

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.
1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. LES BRETONS D'ANGLETERRE ET LES BRETONS DE FRANCE, par M. ***le Vte H. de la Villemarqué***, de l'Institut..... 337

II. GALERIE DES POÈTES BRETONS. — M. HIPPOLYTE DE LORGERIL (*fin*), par M. ***Arthur de la Borderie***..... 357

III. L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS, par M. ***Eugène de la Gournerie***..... 374

IV. LES SOLDATS DU PAPE. — JOURNAL DE DEUX ZOUAVES BRETONS, communiqué par M. ***le Vte Edouard de Kersabiec***..... 383

V. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Histoire de sainte Paule*, de M. l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans, par M. ***Louis de Kerjean***. — *Souvenirs de l'Armée pontificale*, par M. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Une lettre de Rome, à propos de *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie..... 400

VI. CHRONIQUE. — LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL (*fin*), par M. ***Charles de Gaulle***..... 405

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Octobre 1867, les articles suivants :

I. L'empereur Maximilien peint par lui-même, par M. E. Jonveaux. — II. Les Romains chez eux, par M. E. de Toytot. — III. La philosophie positive en Angleterre. M. Stuart Mill, par M. de Chalembert. — IV. La nouvelle Allemagne et les intérêts catholiques, par M. l'abbé O. Delarc. — V. Fumée (*suite*), par Tourguénef. — VI. Les partis politiques aux Etats-Unis, par M. G. de Chabrol. — VII. A Sténio, poésie, par M. J. Autran. — VIII. Mélanges. — IX. Revue scientifique, par M. A. Mangin. — X. Revue critique, par M. P. Douhaire. — XI. L'événement du mois : Rome et Garibaldi, par M. Léon Lavedan. — XII. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

Vient de paraître, chez MM. Vincent Forest & Emile Grimaud, imprimeurs-éditeurs, place du Commerce, 4, à Nantes :

LE TROISIÈME VOLUME

DE

L'OUEST AUX CROISADES

PAR H. DE FOURMONT,

CONSERVATEUR-ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANTES.

Cet ouvrage se compose de trois beaux volumes grand in-8°. — Pour le recevoir *franco*, envoyer un mandat de poste de 25 francs.

LES SOLDATS DU PAPE. — JOURNAL DE DEUX ZOUAVES BRETONS (MM. Alain et Hervé de Kersabiec), suivi du Rapport du général Kanzler, pro-ministre des armes. — Une brochure in-8°. Nantes, chez Libaros.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique de rues et de noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc., par V. F. et E. G. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Un volume in-8°. Prix : 3 fr.

LES CELTES AU XIXe SIÈCLE, APPEL AUX REPRÉSENTANTS ACTUELS DE LA RACE CELTIQUE, par M. Charles de Gaulle. — Une brochure in-8°. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Prix : 1 fr.

TELENN REMENGOL. — LA HARPE DE RUMENGOL, par M. J.-P.-M. Lescour. Un vol. in-18. Brest, Lefournier aîné.

ARCHIVES DE L'OUEST. — Recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution (1789-1800). — Série A. Opérations électorales de 1789. No III. GUYENNE, BRETAGNE. — Paris, librairie internationale, boulevard Montmartre, 15. — Un vol. grand in-8o.

LE GÉNÉRAL KLÉBER, par le baron Ernouf. (Mayence et Vendée; — Allemagne; — Expédition d'Egypte.) — Un vol. in-18. Paris, Didier, quai des Augustins, 35.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU, par M. Lucien Dubois. — Une brochure in-8o. Paris, Dentu, galerie du Palais-Royal, et Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 47. En Bretagne, chez les libraires. — Prix : 1 fr.

LA QUESTION IRLANDAISE PAR UN ANGLAIS. — Discours de M. Bright, membre du Parlement anglais, prononcé à Dublin au banquet du 30 octobre 1866, publié par M. C. de Nettancourt. — Paris, Douniol, rue de Tournon, une broch. in-8o.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8o.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREHIER.

Nantes, Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Directeur : **Arthur de la Borderie.**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME II.
(TOME XXII DE LA COLLECTION.)

6e Livraison. — Décembre 1867.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

TABLE DES ARTICLES.

Pages

I. LE PAPE, par M. ***Eugène de la Gournerie***. 417

II. LE VIRGILE CHRÉTIEN, DU P. LAURENT LE BRUN, JÉSUITE NANTAIS (1661), par M. ***S. Ropartz***... 434

III. LES DEUX GÉNIES, nouvelle, par M. ***le Vte Henri de Bornier***..... 446

IV. Poésie. — LES OISEAUX DE MA FENÊTRE, par M. ***Vincent Audren de Kerdrel*** — ADIEUX A LA JEUNESSE (Kimiad d'ar Jaouankiz), sône populaire, recueilli et traduit par M. ***F.-M. Luzel***. 459

V. Variétés historiques. — NOTRE-DAME CRÉE-LAIT; — LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-PATIENCE, A NANTES, par M. ***l'abbé J.-M. Lagrange***.. 464

VI. LE COMTE BERNARD DE QUATREBARBES, par M. ***F. d. l. G***..... 469

VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — *Souvenirs de l'armée pontificale*, de M. L. de Beaulieu, par M. ***Louis de Kerjean***. — *Les Corbeaux du Gévaudan*, de M. A. de Pontmartin, par M. ***Edmond Biré***. — *Voltaire au collége*, de M. Henri Beaune, par M. ***Anatole de Barthélemy***. — Une édition illustrée de *Paul et Virginie*, par M. ***Lucien Dubois***. — *Sauvons le Pape!* hymne guerrier, de M. Delphin Balleyguier..... 472

VIII. Galerie des poètes bretons. — ARISTIDE DE LATOUR, par M. ***Adolphe Orain***..... 487

IX. CHRONIQUE, par M. ***Louis de Kerjean***..... 491

X. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE..... 495

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé *franco* à M. Emile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LE CORRESPONDANT.

Recueil mensuel, politique, religieux et littéraire, paraissant à Paris le 25 de chaque mois (chez Douniol, rue de Tournon, 29), — contient, dans son numéro du 25 Novembre 1867, les articles suivants :

I. La victoire du Saint-Siége, par M. le Vte de Meaux. — II. L'art chrétien en Italie, par M. Alphonse Dantier. — III. Le Danemark en 1867, par M. Victor Fournel. — IV. Fumée (*fin*), par M. J. Tourguénef. — V. Les Romains chez eux (*fin*), par M. Ernest de Toytot. — VI. Un épisode de la guerre de cent ans, par M. Léon Arbaud. — VII. Du déclin actuel et de l'avenir de la philosophie spiritualiste, par M. Baguenault de Puchesse. — VIII. Mentana et le discours impérial, par M. Léopold de Gaillard. — IX. Revue critique, par M. P. Douhaire. — X. Les événements du mois, par M. Léon Lavedan. — XI. Bulletin bibliographique.

PUBLICATIONS BRETONNES ET VENDÉENNES.

En vente, chez MM. Vincent Forest & Emile Grimaud, imprimeurs-éditeurs, place du Commerce, 4, à Nantes :

LE TROISIÈME VOLUME

DE

L'OUEST AUX CROISADES

PAR H. DE FOURMONT,

CONSERVATEUR-ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANTES.

Cet ouvrage se compose de trois beaux volumes grand in-8o. — Pour le recevoir *franco*, envoyer un mandat de poste de 25 francs.

LES SOLDATS DU PAPE. — JOURNAL DE DEUX ZOUAVES BRETONS (MM. Alain et Hervé de Kersabiec), suivi du Rapport du général Kanzler, pro-ministre des armes. — Une brochure in-8o, 3e édit. Nantes, chez Libaros.

UNE ANNÉE DE LA VIE D'UNE FEMME, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Un vol. in-18, Paris, Dillet, rue de Sèvres, 15.

LES MATERNELLES, poésies, par Mme Sophie Hüe. — Un vol. petit in-8o. Paris, Brunet, rue Bonaparte, 31; — Rennes, Deniel, Verdier, Hauvespre. Prix : 2 fr.

LES SURPRISES DE LA VIE, par M. Hippolyte Violeau. — Un vol. in-18. Paris, A. Bray, rue Cassette, 20.

BENNOZ AL LAOUENAN, gant Gel Milin. — E Brest, moullet, gant J.-B. Lefournier hena, ru Vraz, 86. — Une brochure de 16 pages.

TELENN REMENGOL. — LA HARPE DE RUMENGOL, par M. J.-P.-M. Lescour. Un vol. in-18. Brest, Lefournier aîné.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique de rues et de noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc., par V. F. et E. G. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Un volume in-8°. Prix : 3 fr.

LES CELTES AU XIXe SIÈCLE, APPEL AUX REPRÉSENTANTS ACTUELS DE LA RACE CELTIQUE, par M. Charles de Gaulle. — Une brochure in-8°. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Prix : 1 fr.

LA QUESTION IRLANDAISE PAR UN ANGLAIS. — Discours de M. Bright, membre du Parlement anglais, prononcé à Dublin au banquet du 30 octobre 1866, publié par M. C. de Nettancourt. — Paris, Douniol, rue de Tournon, une broch. in-8°.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 15 de chaque mois, par livraisons de 80 pages au moins, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.
MAZEAU, rue de l'Évêché.
LIBAROS.
F. DOUILLARD frères, sucrs de GUÉRAUD.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
A. AUBRY, rue Dauphine, 16.
A Rennes... VERDIER.
GANCHE.
FOUGERAY.
DENIEL.
HAUVESPRE.
A Vannes.. GALLES.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.
A Brest.... LEFOURNIER.
A Angers... COSNIER et LACHÈSE.
A Lorient... CHARLES.
A Fontenay. FILLON.
A Luçon... COCHARD-TREMBLAY.
A Vitré.... BELOUIN.
A Morlaix.. ROGER.
LE LÉDAN.
A Lannion.. LE GOFFIC.
A Dinan.... HUART.
A Redon... DUBOIS.
A St-Malo.. CONI.
A Tréguier.. LE FLEM.
A Pontivy... LE GALL.
A Fougères. BREMIER.

Nantes. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.